



HAL
open science

Les chemins internationaux de la mobilité sociale

Hugo Bréant

► **To cite this version:**

Hugo Bréant. Les chemins internationaux de la mobilité sociale: Expériences de mobilité et d'immobilité sociales dans les parcours migratoires comparés d'émigrés comoriens et togolais. Science politique. Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, 2016. Français. NNT: . tel-04201354

HAL Id: tel-04201354

<https://hal.science/tel-04201354>

Submitted on 9 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale de science politique (ED 119)

DOCTORAT

Mention : *Science politique*

Les chemins internationaux de la mobilité sociale

**Expériences de mobilité et d'immobilité sociale dans
les parcours migratoires comparés d'émigrés comoriens et togolais**

présenté par

Hugo BRÉANT

Thèse soutenue publiquement le 27 juin 2016

Directeur de thèse : M. Jérôme VALLUY

Composition du jury :

Mme Muriel DARMON, Directrice de recherche au CNRS, EHESS (Rapporteuse)

M. Choukri HMED, Maître de conférences, Université Paris-Dauphine

Mme Emmanuelle SANTELLI, Directrice de recherche au CNRS, Université Lyon 2 (Rapporteuse)

Mme Johanna SIMÉANT, Professeure des universités, Université Paris 1 (Présidente du jury)

M. Mahamet TIMERA, Professeur des universités, Université Paris 7 Diderot

M. Jérôme VALLUY, Maître de conférences, Université Paris 1 (Directeur de thèse)

L'université n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions exprimées dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Résumé de la thèse

Les chemins internationaux de la mobilité sociale

Expériences de mobilité et d'immobilité sociale dans les parcours d'émigrés comoriens et togolais

Cette thèse prend pour objet les parcours biographiques d'émigrés comoriens et togolais, en s'intéressant à la double dimension de ces mobilités internationales, entendues à la fois comme des processus de mobilité spatiale et comme des trajectoires de mobilité sociale. Pour étudier ces mobilités, l'enquête a été menée en France et dans les deux pays d'origine. Près de 200 récits de vie, complétés par des observations au sein des familles, ont pu être réalisés auprès de non-émigrés, d'émigrés, d'émigrés de retour et de leurs proches.

La recherche questionne le franchissement des frontières internationales comme moyen de s'affranchir des frontières sociales nationales, c'est-à-dire les manières dont les émigrés s'approprient la mobilité internationale et peuvent convertir leurs expériences migratoires en ressources leur permettant de s'engager dans un processus de mobilité sociale ascendante.

Cette enquête souligne que les histoires migratoires nationales, les conditions politiques restrictives de la mobilité internationale et les dispositions familiales à la migration se combinent pour construire des parcours inégaux.

La comparaison multidimensionnelle entre des émigrés originaires de deux pays, aux propriétés sociales diverses, met d'abord en lumière l'influence centrale des histoires familiales et du milieu social d'origine des émigrés dans l'explication des parcours individuels. L'enquête démontre par ailleurs que les mobilités internationales conduisent les émigrés à traverser plusieurs espaces sociaux et nationaux et à s'engager dans des trajectoires qui mêlent à la fois des expériences d'immobilité et de mobilité sociale. Au-delà de ces expériences individuelles contrastées, la thèse indique enfin que la migration participe tout autant à reproduire les inégalités qu'à brouiller les frontières sociales du pays d'origine.

Mots-clés : émigration ; mobilités internationales ; frontières ; mobilité sociale ; socialisations ; inégalités sociales ; comparaison ; parcours biographique ; Comores ; Togo.

International Paths of Social Mobility

Experiences of Social Mobility and Immobility in Comorian and Togolese Migrant's Life Course

This thesis explores the life course of Comorian and Togolese migrants by focusing on the dual dimension of international mobility, understood both as a spatial mobility process and as a social mobility trajectory. In order to investigate these mobilities, the study was both conducted in France and in the two countries of origin. Nearly 200 life stories of non-migrants, migrants, returning migrants and their close relations were collected and completed by observations within the families.

The research questions the crossing of international borders as a mean to overcome national social boundaries, that is to say, the ways migrants appropriate international mobility and convert their experiences into resources allowing them to begin a process of upward social mobility. This study stresses that the national migration history, the restrictive political conditions of international mobility and the families' dispositions for migration all combine to create unequal individual courses.

The multidimensional comparison of migrants from both countries that show diverse social characteristics highlights the central influence of family history and migrants' social background in the explanation of their personal trajectories. The study also demonstrates that international mobility pushes migrants to cross several national and social spaces and to engage in paths that combine both experiences of immobility and social mobility. Beyond these contrasting individual experiences, the thesis finally shows that the migration process is perpetuating inequalities as well as blurring the social boundaries in the countries of origin.

Keywords: migration; international mobilities; borders; social mobility; socialization; social inequalities ; comparison; life course; Comoros; Togo.

À Jeanne et Robert V.

À André J., Claude V., Maryvonne L. et Michel R.

*À la mémoire de Jérôme Hobsa Labako,
À la mémoire de Michel Adoté Akonété Akué,
À la mémoire de Salim Hatubou.*

Remerciements

Au moment d'écrire ces lignes, je prends pleinement conscience que cette thèse, longtemps vécue et racontée comme une petite aventure solitaire, était en réalité une grande épopée qu'il m'est impossible d'achever sans en citer les protagonistes. Que soient donc remerciés tous ceux qui m'ont accompagné durant ces dernières années :

- Jérôme Valluy, pour son regard précis, qui a su lire entre les lignes et m'aider à maintenir le cap, pour sa confiance toujours renouvelée, qui m'a permis d'entretenir l'optimisme.

- Les membres du jury, Muriel Darmon, Choukri Hmed, Emmanuelle Santelli, Johanna Siméant et Mahamet Timera, pour avoir accepté de lire ce travail, de le discuter et d'engager de nouvelles pistes de réflexions.

- L'école doctorale de science politique, le collège des écoles doctorales de l'université Paris 1, le Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS), le Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CESSP), l'université Paris-Dauphine et l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO), pour m'avoir permis de réaliser cette recherche dans les meilleures conditions.

- Catherine Bailleux, Chantal Lisse, Clarence Paul, Anne-Sophie Courtade et Mehdi Dafal, pour avoir su rendre si simples tant de démarches fastidieuses.

- Bertrand Ferly, pour m'avoir réappris à taper quelques balles et claquer quelques volants avec détermination, et à être mobile, au moins sur mes deux jambes !

- Daniel Gaxie et Johanna Siméant, ainsi que leurs doctorants respectifs, pour m'avoir accueilli dans leur séminaire (le GLAS et le SAMORI), pour avoir engagé un dialogue continu et prodigué leurs conseils avisés.

- Les membres du réseau 22 « Parcours de vie et dynamiques sociales » de l'Association Française de Sociologie, et notamment Beate Collet, Elsa Lagier, Catherine Négroni et Blandine Veith pour m'avoir intégré au sein du réseau. J'espère que notre collaboration et nos échanges ne font que commencer.

- Tous ceux qui, dans des arènes diverses, ont eu l'occasion de discuter mes travaux et de me faire part de leurs précieuses remarques, et parmi eux : Amélie Beaumont, Lila Belkacem, Sara Casella-Colombeau, Catherine Delcroix, Gilles Dorronsoro, Franck Düvell, Thomas Fouquet, Guillaume Girard, Hein de Haas, Myriam Hachimi Alaoui, Klaus Hamberger, Mohamed Legssyer, Élise Pape, Marie-Emmanuelle Pommerolle et Yann Renisio.

- Les relecteurs qui ont accepté d'annoter les versions antérieures des chapitres qui suivent, pour leur enthousiasme et l'intérêt porté à ce travail et pour leurs remarques qui, des plus clémentes aux plus critiques, ont maintenu un niveau d'exigence permanent. Dans cette quête un peu vaine de la perfection, ils ont su m'aider à éviter les chemins les plus hasardeux : Martin Baloge, Jérôme Berthoud, Jennifer Bidet, Claire Bloquet, Yasmine Bouagga, Constantin Brissaud, Cristina Brovia, Emma Chaouane, Sidy Cissokho, Muriel Darmon, Marion Demonteil, Pierre France, Natália Frozel Barros, Daniel Gaxie, Choukri Hmed, Federica Infantino, Ewa Krzatala, Victoria Lickert, Simon Massei, Nazli Nozarian, Orianne Tercerie et Blandine Veith.

- Les enseignants-chercheurs dont j'ai pu intégrer les équipes de chargés de cours, pour le sérieux de leur encadrement pédagogique : Éric Agrikoliansky, Jean-Louis Briquet, Marie-Anne Cohendet, Vincent Gayon, Julie Gervais, Choukri Hmed et Sandrine Lévêque.

- Les centaines d'étudiants encadrés pendant ces quatre années d'enseignement à Paris 1 et à Dauphine. À côté des plaisirs de la recherche, ils m'ont permis de découvrir la joie d'enseigner. J'espère les avoir accompagnés du mieux possible, et pourquoi pas leur avoir appris quelques petites choses utiles qui traînent encore dans un coin de leur esprit. Beaucoup de mon temps leur a été consacré, semaines après semaines, mais en échange ils m'ont offert une énergie incroyable et une inébranlable envie de continuer.

- Tous les enquêtés qui m'ont donné de leur temps et accordé leur confiance, sans savoir les heures que je passerais en leur compagnie, bien après nos rencontres. Leurs voix et leurs mots résonnent encore longtemps après avoir été prononcés. Tous ont tant apporté à cette recherche. Bien au-delà, ils m'ont enrichi de leurs parcours, de leurs bifurcations, de leurs convictions et de leurs incertitudes. Ils ont montré, s'il était encore nécessaire de le faire, que « le voyageur est encore ce qui importe le plus dans un voyage ».

- Tous ceux qui, en France, au Togo ou aux Comores, m'ont permis d'ouvrir tant de portes, à commencer par la leur. Ces quelques mots ne peuvent témoigner de toute ma gratitude à l'égard de ceux qui m'ont accompagné et ont veillé sur moi : Camille, Enyo, Frank, Jean-Joël, Knock, Michel, Nathalie, Sébastien, Victor ; Abdillahi, Issa, Kassim, Moïnaecha, Saïd, Fikri et Mahamoud, Rudy, Marie et Ali, Soifoine, Nadhoim, Bozo, Mahamoud, Mandhoir, Chamoun, Mounir et leurs familles.

- Aux docteurs qui ont montré le chemin et apporté une note d'espoir : Xavier Audrain, Nicolas Azam, Michaël Barbut, Lorenzo Barrault, Clémentine Berjaud, Florence Brisset-Foucault, Marie Brossier, Dominique Connan, Julie Digne, Lucile Gruntz, Nazli Nozarian et Lola Rosenfeld.

- Aux doctorants de Paris 1 et d'ailleurs, pour avoir été, à divers moments de cette thèse, de si agréables compagnons de route : Hélène Baillet, Anne Bellon, Caroline Bertron, Charles Bosvieux-Onyekwelu, Emmanuelle Bouilly, Justine Brabant, Lucile Dumont, Juliette Fontaine, Natália Frozel Barros, Paul Grassin, Miguel Herrera, Juliana Lima, Simon Massei, Yves Mintoogue, Alessio Motta, Saliou Ngom, Walter Nique Franz, Clément Paule, Maëlle de Seze et Oriane Tercier.

- Aux camarades doctorants, à la garde rapprochée, pour leur amitié, pour leur soutien, pour les angoisses partagées, pour leur bonne humeur : Layla Baamara, Ana Sofia Campos, Sidy Cissokho, Armand Dang, Marion Demonteil, Pierre France, Victoria Lickert, Sadio Soukouna et Laure Traoré. Merci à vous !

- À Martin Baloge, mon binôme de thèse, pour sa présence et son amitié. Cela aurait été vraiment moins drôle de faire tout cela sans t'avoir à mes côtés.

- Aux amis, qui ont toujours su être là malgré mes absences : Marie-Laure, Élixa et Romain, Lucile et Lesly, Claire et Lucas, Audrey, Maxime LP., Maxime B., Nardjes et Siham.

- À ma famille (particulièrement à Théo) et à ma belle-famille (à Claude et François), pour leur soutien constant. Mais surtout à mes parents, Annick, Jean-Jacques, Françoise et Rémi, et à mes sœurs, Alice, Aurélie et Cécile. Merci de m'avoir toujours soutenu, écouté, porté et compris. Merci de m'avoir tant aimé. Il sera difficile de vous rendre un jour tout ce que vous m'avez donné.

- À Jeanne, qui a toujours été là, au gré de nos propres mobilités. Tu sais ce que l'aboutissement de ce travail, et plus encore ce que toutes mes dernières années, te doivent. Mes remerciements et mon amour sont infinis.

Sommaire

Résumé de la thèse	5
Remerciements	9
Sommaire	11
Sigles	13
Introduction générale	
Franchir les frontières internationales pour s'affranchir des frontières sociales	
Sociologie comparée des expériences de mobilité sociale d'émigrés comoriens et togolais	17
Section 1 – Penser les liens entre mobilités internationales et (im)mobilités sociales au prisme des parcours d'émigration	21
Section 2 – Une sociologie des appropriations différenciées de la mobilité : question de recherche et hypothèses	37
Section 3 – La mise en place de l'enquête : ethnographier les expériences de mobilités spatiales et sociales	48
Annonce de plan	94
Première partie - Devenir émigré	97
Chapitre 1 - « C'est mieux de partir ailleurs, c'est pas la peine de rester » : une mobilité imposée ?	99
Section 1 – « Exit option » : l'exil face aux expériences de contraintes politiques	104
Section 2 – « C'est partout pareil, les gens qui se déplacent, c'est pour chercher la vie » : des généralisations diffuses aux perceptions multiformes des contraintes économiques	122
Section 3 – « On n'a pas trop son mot à dire » : quand la contrainte se construit dans le cadre familial	140
Conclusion	152
Chapitre 2 - Socialisations à l'émigration et rapport cosmopolite à l'international	155
Section 1 – Apprendre l'émigration : des processus socialement différenciés de socialisations à la mobilité	159
Section 2 – Les ressources de la mobilité internationale : lignes de fractures et convergence des perceptions de la réussite en migration	192
Section 3 – La sélection familiale implicite de l'émigré	212
Conclusion	222
Deuxième partie - Franchir la frontière	225
Chapitre 3 - Faire avec le visa : s'accommoder d'un obstacle politique	227
Section 1 – Perception générale d'une fermeture des frontières et politiques hétérogènes des visas	233
Section 2 – La mobilisation inégale des ressources	249
Section 3 – Faire face aux soupçons	269
Section 4 – À la lisière de la frontière légale : le visa et ses pratiques illégales	288
Conclusion	295
Chapitre 4 - « T'as un premier choix, la France » : les recompositions limitées d'une géographie des départs	297
Section 1 – Une cartographie migratoire (post-)coloniale	303
Section 2 – Cartographie des goûts et dégoûts migratoires	323
Section 3 – Quand la fermeture de la frontière légale réoriente les routes migratoires	347
Conclusion	363

Troisième partie - Vivre en émigration	365
Chapitre 5 - « La présence de l'absent ». Rôles des émigrés et attentes des familles : des parcours enserrés dans le devoir de réussir	367
Section 1 – « J'étais comme le chef de famille, donc tout le monde comptait sur moi » : réussir à prendre en charge sa famille dans les milieux populaires	370
Section 2 – Dépasser le familialisme immigré : la diversité des rôles des émigrés	409
Conclusion	427
Chapitre 6 - Les retours en vacances : entre attentes familiales et moments de transformation de la position des émigrés	431
Section 1 – Les inégalités face aux retours en vacances	434
Section 2 – Incarner la réussite	449
Section 3 – Négocier sa position d'émigré : les recompositions des relations sociales	475
Conclusion	493
Quatrième partie - Revenir	497
Chapitre 7 - « Le projet on l'a, ça se construit, ça se prépare » : la fabrique des retours	499
Section 1 – « C'est un aller simple, ils reviendront jamais » : vers la fin du mythe du retour	502
Section 2 – Être plus ou moins disposé au retour	520
Section 3 – La sélectivité sociale du retour	528
Conclusion	557
Chapitre 8 - Se réinstaller et réussir : les trajectoires sociales contrastées des émigrés de retour	561
Section 1 – Les retours populaires : une difficile voie d'accès à la mobilité sociale ascendante dans le pays d'origine	563
Section 2 – Le retour des héritiers : la forte reproduction sociale de l'élite par la mobilité internationale	578
Section 3 – Construire une mobilité sociale ascendante au retour : les expériences de promotion sociale des enfants des fractions les plus basses des catégories supérieures	594
Section 4 – Affronter l'expulsion et revenir sous la contrainte : les expériences inégales de mobilité sociale au retour	622
Conclusion	629
Conclusion générale	631
Section 1 - Des appropriations différenciées de la mobilité	631
Section 2 - Enquêter les parcours biographiques des émigrés : les apports généraux d'une recherche menée dans deux pays africains	640
Section 3 – De possibles prolongements de la recherche	648
Bibliographie	653
Index des notions	727
Index des enquêtés	729
Table des figures	732
Table des matières	735

Sigles

- AES : Administration Économique et Sociale
- BAfD : Banque Africaine de Développement
- BCEAO : Banque Centrale des États d’Afrique de l’Ouest
- BEP : Brevet d’Études Professionnelles
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- CAP : Certificat d’Aptitude Professionnelle
- CEDEAO : Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
- CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
- CESEDA : Code de l’Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d’Asile
- CIMADE : Comité inter mouvements auprès des évacués – Service œcuménique d’entraide
- CRA : Centre de Rétenion Administrative
- DOM : Département d’outre-mer
- FMI : Fonds Monétaire International
- INED : Institut National d’Études Démographiques
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- IUT : Institut Universitaire Technique
- MAFE : Projet Migrations Afrique Europe
- MBA : *Master of Business Administration*
- MIIINDS : Ministère de l’Immigration, de l’Intégration, de l’Identité Nationale et du Développement Solidaire
- MIREM : Migration de Retour au Maghreb
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- OIM : Organisation Internationale des Migrations
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations-Unies
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
- SCAC : Service de Coopération et d’Action Culturelle
- SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
- TOM : Territoire d’outre-mer
- UNHCR : Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés
- UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l’Enfance

« Il est peu de réussites faciles, et d'échecs définitifs. »

Marcel Proust, *Le temps retrouvé*.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

FRANCHIR LES FRONTIÈRES INTERNATIONALES POUR S’AFFRANCHIR DES FRONTIÈRES SOCIALES

SOCIOLOGIE COMPARÉE DES EXPÉRIENCES DE MOBILITÉ SOCIALE
D’ÉMIGRÉS COMORIENS ET TOGOLAIS

« Il n’y a qu’un même chemin où passent le riche et le pauvre. »

Proverbe togolais, cité par Yves-Emmanuel Dogbe dans *Contes et légendes du Togo*, Lomé, Éditions Akpagnon, 1984, page 143.

14 janvier 2010, Lomé, Togo. Au cœur du quartier Tokoin Forever, situé au nord du centre-ville de la capitale, dans une petite chambre louée au sein d'une « maison-wagon » donnant sur la cour centrale¹, je rencontre Marcel N., un étudiant togolais en sciences naturelles de l'université de Lomé, âgé de 24 ans. Benjamin d'une fratrie de cinq enfants, il parle peu de ses parents mais tient à raconter le parcours de ses frères et sœurs. À mesure qu'il dresse le portrait de sa famille, il livre ses projets successifs d'émigration. Deux de ses aînés, avec qui il a peu de contacts, sont partis étudier puis travailler en Europe, un frère en Belgique et une sœur en Suisse. Mais il évoque surtout le cas de la plus âgée de ses sœurs, qui était coiffeuse à Lomé et a émigré en 2005 aux États-Unis où elle a poursuivi sa formation de coiffure et projette désormais d'ouvrir sa propre boutique avec son mari.

Parallèlement à ses études, Marcel travaille comme comptable dans l'entreprise de conditionnement d'eau en sachets dirigée par son frère, le seul de la fratrie, avec Marcel, à ne jamais avoir quitté le Togo. Marcel est payé 90 000 francs CFA par mois (137 euros), ce qui est « plutôt bien » selon lui. Cette somme est en effet trois fois plus importante que le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti togolais (SMIG), mais trois fois inférieure à celle que touche un cadre d'entreprise. Son frère s'étonne de voir Marcel vouloir partir à son tour et lui répète régulièrement qu'ils ont « le potentiel ici pour tout faire ».

Pourtant, Marcel envisage bien d'émigrer. Il indique que lorsque ses aînés reviennent en vacances, « la seule envie c'est de partir avec eux ». « On a les idées, si seulement on avait les moyens », ajoute-t-il, regrettant qu'il lui soit si difficile de réaliser son projet de départ. Plutôt que de demander un soutien à ses frères et sœurs déjà émigrés, il envisage de trouver des solutions par lui-même et affirme : « je veux pas aller en famille. Sinon, tout sera un peu préparé. Si tu es seul et que tu réussis, tu es content de tes efforts ». Marcel a un temps compté sur le soutien d'un ami émigré en France, dont il était le relais local pour ses activités de revente d'artisanat togolais en région parisienne, et espéré que ce dernier l'héberge. Mais son ami est tombé malade et a préféré revenir à Lomé. Leurs activités associatives ont périclité et son projet de partir en France a été abandonné. Marcel a finalement envisagé de rejoindre sa sœur aux États-Unis. Mais cette dernière, partie grâce à son mari, ne souhaite pas que son frère arrive dans n'importe quelles conditions. Elle l'a encouragé à jouer à la loterie visa pour obtenir son droit d'entrée légal sur le territoire américain². Pour ne pas miser seulement sur un tirage au sort par nature aléatoire,

¹. Ces concessions multifamiliales sur lesquelles sont bâties des maisons à un seul niveau, compartimentées en plusieurs chambres locatives et concentrées autour d'une cour commune sont une des formes les plus courantes d'habitat populaire à Lomé (Fiawumor, 2013).

². Depuis les années 1990, les États-Unis ont créé un tirage au sort permettant chaque année à plusieurs milliers de citoyens du Sud d'obtenir un visa. Parmi les pays bénéficiaires, le Togo fait partie de ceux dans lesquels la loterie connaît un vif succès.

Marcel songe aussi, sur les conseils d'amis émigrés en Italie, à apprendre l'italien et à passer un concours organisé pour les étudiants par le consulat italien à Lomé.

HB : - *Et tu veux partir ?*

MN : - De toute façon, je veux réussir ! Je suis en train de réussir ici mais ça serait avantageux.

Quand je l'interroge sur ses projets à l'étranger, Marcel explique qu'il veut partir mais « pas pour aller, rester ». Son but est de poursuivre ses études, d'avoir « une vision un peu large des choses », de travailler, d'économiser et de revenir créer un centre médical afin de « sauver des vies », de « servir [s]on pays » et de « mettre la famille à l'aise ». Là encore, il souligne l'importance des expériences de ses proches, frères et sœurs mais aussi amis, en affirmant que « me former là-bas, ça me donnera plusieurs opportunités. J'en ai vu d'autres le faire. On essaye d'apprendre de leurs exemples ». Enthousiaste à l'idée d'émigrer, il ne cache pas les difficultés qu'il suppose devoir affronter.

Quand on en parle tu es prédisposé à affronter tout ça. Sûrement je vais galérer, la vie est dure, je le sais depuis. On va pas me servir un plat chaud et garni. Il faut se battre, j'y vais pour un but, si j'ai peur de ça je vais rester au Togo ici, sans rien faire³.

Conscient des difficultés affrontées par ses aînés, et notamment par sa sœur et son beau-frère qui cumulent à eux deux cinq emplois aux États-Unis pour préparer leur futur projet de création d'entreprise, il pense pouvoir passer cinq à six ans à l'étranger avant de revenir initier son projet.



Le récit de Marcel N. nous montre qu'il décrit les migrations des membres de son entourage à la lumière de leurs fortunes diverses et qu'elles sont pensées comme des échecs ou des réussites sociales. Son rapport à l'émigration se forge d'une part en fonction de la perception qu'il a de sa propre position dans l'espace social, et d'autre part au prisme des déplacements sociaux que sa future mobilité est supposée produire. Son envie d'émigrer se construit par ses contacts avec des proches. Au fil des interactions familiales et amicales, les espoirs des uns et les attentes des autres s'imbriquent, se complètent et entrent en concurrence pour former un espace des possibles migratoires.

La signification sociale attribuée à la mobilité internationale, illustrée ici de façon concrète par le récit de Marcel N., suggère l'intérêt qu'il peut y avoir à interroger l'émigration comme un processus à la fois individuel et collectif, par lequel les individus cherchent à s'engager dans une trajectoire sociale ascendante. Cette thèse souhaite ainsi questionner ces liens entre déplacements géographiques et déplacements sociaux, et montrer comment les mobilités spatiales s'inscrivent dans des processus de mobilité sociale. Autrement dit, il s'agira de comprendre comment les individus franchissent les frontières internationales pour s'affranchir des frontières sociales.

³. Extraits de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

Dans l'espace public, trois approches des migrations se diffusent. Forgés par les rapports de forces entretenus au sein des champs académiques, médiatiques et politiques, ces « systèmes de valeurs et de croyances » se cristallisent autour des conceptions « utilitaristes, national-sécuritaires et humanistes-asilaires » des mobilités internationales (Valluy, 2008b, p. 29). Dans un contexte général d'accroissement des migrations internationales, cette thèse interroge un segment particulier de ces mobilités, celui des migrations dites économiques, au sujet desquelles il apparaît réducteur, comme nous le verrons, de les réduire à leur dimension utilitariste. Il est essentiel de souligner que ce travail de recherche n'interroge pas des phénomènes de migrations forcées, mais plutôt une migration ordinaire, qui s'apprend, se construit et s'organise dans le temps long. Les analyses développées ici n'ont pas vocation à s'appliquer à toutes les mobilités internationales et ne doivent donc pas être considérées comme « une métonymie du tout » (Green, 2002, p. 4). Cette montée en généralité contrôlée s'appuie sur une enquête comparée menée dans deux anciennes colonies françaises, le Togo et les Comores (voir Section 2, Paragraphe A), dans lesquelles notre cadre d'analyse semble pouvoir pleinement s'appliquer. Par son ancrage dans un double terrain africain, cette recherche qui souhaite avant tout contribuer aux réflexions générales sur la mobilité sociale en migration, participe à une réactualisation des analyses liées aux immigrations africaines en France initiées dans les années 1960, et particulièrement développées autour des cas d'immigrés maghrébins, maliens et sénégalais.

Afin d'explicitier les choix opérés et l'approche employée dans cette recherche, nous montrerons d'abord comment l'étude des parcours d'émigration peut permettre de prolonger les travaux consacrés à l'articulation entre mobilités spatiale et sociale (Section 1). Il s'agira ensuite de développer les hypothèses liées à une sociologie des appropriations différenciées de la mobilité internationale proposée dans cette thèse (Section 2). Enfin, nous restituerons le cadre méthodologique de l'enquête de terrain qualitative menée dans trois pays [France, Comores et Togo] (Section 3).

Section 1 – Penser les liens entre mobilités internationales et (im)mobilités sociales au prisme des parcours d’émigration

La mobilité sociale et les migrations internationales constituent deux thématiques abondamment saisies par les chercheurs depuis plusieurs décennies. Cette introduction n’a pas vocation à dresser un état exhaustif de ces deux littératures, qui seront par ailleurs mobilisées dans la suite de cette thèse, mais bien à essayer de comprendre les articulations réalisées et les points de passages observés entre ces deux phénomènes sociaux. Si les travaux précurseurs semblaient unanimement souligner le rôle de la mobilité spatiale comme ressource sociale (Paragraphe A), les recherches menées sur les mobilités internationales offrent un constat bien plus contrasté, en pointant la perpétuation des inégalités sociales liée aux déplacements géographiques (Paragraphe B). L’analyse des parcours d’émigration, en l’occurrence comoriens et togolais, semble pouvoir prolonger les apports des travaux sur la mobilité sociale en terrain migratoire, en décloisonnant des axes de réflexions que ces littératures ont progressivement isolés (Paragraphe C).

A – Les prémices de l’articulation des mobilités : quand le déplacement dans l’espace produit de l’ascension sociale

Au cours du 20^e siècle, l’exode rural et l’industrialisation des centres urbains ont favorisé un intérêt grandissant pour les déplacements géographiques au sein des espaces nationaux, mais aussi pour les changements de position dans l’espace social qu’ils ont contribué à favoriser⁴. Les chercheurs, et en premier lieu les démographes, les économistes, les géographes et les sociologues, ont étudié les déplacements d’individus d’une région à l’autre et souligné la forte corrélation entre mobilité spatiale et mobilité sociale, et à l’inverse les liens prégnants entre immobilités géographique et sociale⁵.

Centrées sur les déplacements au sein des territoires nationaux, ces études insistent sur deux résultats centraux⁶. D’une part, les individus qui se meuvent sur le territoire sont également ceux qui ont une plus forte propension à acquérir des ressources économiques et scolaires et à changer de secteur professionnel et d’emploi occupé. Dans cette optique, la mobilité géographique est un moyen pour les individus d’accroître leur position hiérarchique et leur statut social. Les liens entre migrations régionales et mobilité sociale ascendante sont d’autant plus forts que les distances parcourues sont importantes (Åkerman, 1977 ; Bastide et Girard, 1974a, 1974b, 1974c). Au même

⁴. Cette articulation « à l’interface du social et du spatial » est fondatrice dans les travaux de géographie sociale initiés dans les années 1980 (Frémont *et al.*, 1984, p. 88).

⁵. En adoptant une approche pluridisciplinaire, plusieurs chercheurs ont plus récemment cherché à interroger à la fois les enjeux sociaux de l’espace géographique et la dimension spatiale des classifications sociales. Ils ont démontré que les usages sociaux et les appropriations de l’espace participent à produire des inégalités sociales (Backouche [dir.] *et al.*, 2011).

⁶. Ces études ont été menées dans plusieurs pays depuis les années 1960 : en France (Bastide et Girard, 1974a, 1974b, 1974c ; Blum *et al.*, 1985 ; Touraine et Ragazzi, 1961), mais aussi aux États-Unis (Lipset et Bendix, 1959), en Italie (Gribaudo, 1982), en Pologne (Witkowski, 1992), en Suède (Åkerman, 1977) ou en Chine (Li, 2008).

titre que les premiers travaux sur la mobilité sociale, généralement appuyés sur des enquêtes statistiques nationales et basés sur la comparaison des tables de mobilité sociale des fils au regard de la profession des pères (Merllié, 1994), ces enquêtes s'intéressent plus particulièrement aux trajets des jeunes hommes⁷, et surtout aux départs des travailleurs ruraux passant de la campagne à la ville ou des ouvriers urbains peu qualifiés changeant d'agglomération.

D'autre part, ces enquêtes concluent que « la mobilité spatiale apparaît, en somme, comme un corollaire de la mobilité sociale ou inversement » (Bastide et Girard, 1974c, p. 109). En effet, si la mobilité sociale ascendante est une conséquence des déplacements sur le territoire, il semble que les individus les plus aptes à se déplacer soient ceux qui ont déjà connu une amélioration de leur position sociale avant de migrer (Carlsson, 1958).

Ces premiers travaux articulant mobilité spatiale et mobilité sociale démontrent que les individus changent de position dans l'espace social en se déplaçant au sein des territoires nationaux. Dans cette optique, on peut conclure à un véritable « pouvoir différentiel du mouvement » (Vacchiano, 2014, p. 67)⁸. Tout en pointant les éventuelles inégalités d'accès à ces déplacements⁹, et surtout les difficultés d'insertion vécues dans le nouveau lieu d'habitation, ces travaux concluent que les migrations sont un vecteur, parmi d'autres, de fluidification de la structure sociale et que les déplacements géographiques permettent l'ascension sociale d'une partie non négligeable des individus¹⁰. Si cette approche classique, qui lie migrations et ascension sociale, a participé à la construction de l'objet de cette recherche, nous voudrions la prolonger en interrogeant plus frontalement les contraintes qui rendent ces trajectoires inégales et les conditions d'une transformation du mouvement spatial en ressource sociale.

B – La reproduction globale des inégalités : la mobilité internationale contribue à l'immobilité sociale

À ces mobilités de proximité ont progressivement succédé des migrations au-delà des frontières nationales. Des familles de tous les pays ont de plus en plus investi la migration internationale comme vecteur de mobilité sociale ascendante, pour les moins favorisées d'entre elles, ou comme moyen d'assurer leur domination sociale pour les plus aisées. Émigrer est devenu un moyen d'avoir accès à des ressources diverses, perçues comme plus accessibles ou plus légitimes à

7. Les mobilités spatiales et sociales de jeunes femmes ont été étudiées plus récemment par le biais d'enquêtes menées notamment au Brésil (Jacquet, 2009) et au Mali (Lesclingand, 2004, 2011), dans le cas de jeunes filles nées dans des familles rurales et devenues domestiques en ville.

8. « La façon dont le mouvement physique peut avoir partie liée avec une mobilité sociale vers le haut ou vers le bas occupe aussi une place de choix dans l'analyse. Se mouvoir d'un endroit à l'autre, physiquement ou virtuellement, peut être source de prestige ou de pouvoir, une manifestation du droit au mouvement, de manière temporaire ou permanente » (Urry, 2005, p. 27).

9. « La mobilité apparaît comme un vecteur privilégié de changement puisqu'elle tend à déstabiliser les sociétés [...] Mais si les hommes sont mobiles, ils le sont très inégalement » (Frémont *et al.*, 1984, p. 226).

10. « Migration often is found to be the triggering mechanism for upward social mobility and social change in the life cycle of individuals » (Åkerman, 1977, p. 178).

l'étranger (Wagner, 2007). Le passage par l'international s'est transformé en véritable « stratégie d'extraversion » (Bayart, 1999, 2000), c'est-à-dire en outil de mobilisation des ressources que procure le « rapport – éventuellement inégal – à l'environnement extérieur » (Bayart, 1989, p. 43). Les analyses proposées par la sociologie ou l'anthropologie des migrations au sujet des mobilités internationales sont en revanche bien différentes de celles établies par les précurseurs évoqués plus haut¹¹. Plutôt que de faire le constat d'une fluidité sociale, garantissant l'élévation des positions des migrants internationaux, les chercheurs ont insisté sur le fait que l'on voit s'opérer un renforcement des inégalités par la migration. Cette « globalisation de la reproduction sociale » (Catarino et Verschuur, 2013), qui forge des « inégalités multisituées » (Rouleau-Berger, 2011), est décrite comme le résultat d'un « processus de construction d'une stratification sociale globalisée où apparaissent une nouvelle *upper class* et une *underclass* internationale » (Rouleau-Berger, 2010, p. 28).

Si ces « migrations apparaissent non exclusives à un groupe social en particulier » et que des populations socialement différentes s'engagent dans ces mobilités spatiales (Mary, 2014b, p. 8), les recherches se sont concentrées sur deux catégories opposées : d'un côté les mobilités élitistes, d'étudiants ou de travailleurs qualifiés, principalement entre pays européens et nord-américains, et de l'autre les migrations économiques de travailleurs peu qualifiés, souvent étudiées dans le cas de déplacements des pays du Sud vers les pays du Nord¹². Au vu des ressources individuelles et collectives qui les rendent possibles et des trajectoires de mobilité sociale en jeu, ces migrations internationales se révèlent très inégales.

1) Les mobilités économiques des Suds : entre reproduction du groupe d'origine et déclassement en immigration

La littérature sur les migrations internationales depuis les pays du Sud, et notamment africains, est incommensurable, mais les travaux qui interrogent plus directement les liens entre mobilités spatiales et sociales restent d'une ampleur mesurée. Dès les années 1970, des anthropologues et sociologues ont démontré, en prenant appui sur des terrains africains localisés¹³, comment

¹¹. Cette évolution fait écho à une transformation plus générale des manières d'aborder la question de la mobilité : « dans le champ de la recherche, la mobilité est initialement entendue comme changement des conditions sociales d'existence définies à partir de la structure des positions sociales (mobilité sociale). Cependant, tout indique une transformation progressive des présupposés de la pensée des chercheurs à son propos. En effet, la mobilité glisse lentement vers des acceptions centrées cette fois sur la (re)configuration des dynamiques spatiales d'une personne. Ces nouvelles acceptions contribuent alors à l'envisager comme un moyen de maintenir ses conditions sociales d'existence » (Borja et al., 2014).

¹². Il est à noter que les lexiques utilisés varient d'un champ d'étude à l'autre. Aux « mobilités » des « expatriés » sont opposées les « migrations » des « immigrés ». Le pouvoir de classement des termes employés résume la hiérarchisation symbolique entre ces différents déplacements dans l'espace international.

¹³. Ces travaux ont particulièrement interrogé les migrations algériennes ou en provenance de la vallée du fleuve Sénégal, et particulièrement de certaines régions de forte émigration. Une grande partie des travaux sur les migrations maliennes s'est ainsi concentrée sur la région de Kayes, à l'ouest du pays, qui a connu une forte émigration depuis les années 1960. Encore aujourd'hui, « l'attention continue d'être focalisée sur la seule région de Kayes » (Bernard *et al.*,

l'émigration est devenue pour certains individus une réponse à la mobilité sociale structurelle, c'est-à-dire aux transformations des conditions socio-économiques nationales¹⁴. Les ressources étant difficilement accessibles au départ, les positions sociales demeurent bloquées et l'internationalisation des parcours devient une voie d'accès à la mobilité sociale. Les mobilités spatiales peuvent alors être entendues comme des « stratégies de reproduction » (Poirier *et al.*, 2007).

Le sociologue Abdelmalek Sayad a étudié l'émergence progressive de trois « générations » d'immigrés algériens en France (Sayad, 1977). Cette grille de lecture a connu une postérité importante et a largement marqué l'étude des parcours d'immigrés africains entrés sur le territoire depuis les années 1970. Ce modèle explique les migrations par les recompositions des communautés rurales paysannes dans le pays d'origine. Partis initialement avec pour « mission » d'assurer l'accès à des ressources internationales à leur groupe d'origine, les émigrés se sont progressivement émancipés des logiques collectives et installés dans le pays d'accueil. Le séjour provisoire, puis les installations durables en France ont souvent obligé les émigrés, devenus immigrés, à affronter un déclassement horizontal en France, tant « la migration suppose une trajectoire de régression ou de stagnation dans l'espace social d'accueil » (Oso Casas, 2002, p. 290). D'origine rurale, ils sont devenus des ouvriers ou des employés urbains peu qualifiés, au fil de leur insertion professionnelle et résidentielle marginale (T'imer, 1996). Ce déclassement peut être descendant dans le cas d'immigrés qualifiés qui ne trouvent que des positions marginales sur le marché du travail français (Nahmed, 2014)¹⁵. D'après Sayad, ce déclassement est propre à la condition d'immigré¹⁶, doublement absent et exclu dans son pays d'origine et dans son pays d'accueil (Sayad, 1999)¹⁷.

Même si l'on observe des recompositions des hiérarchies internes au groupe d'origine au fil des

2014, p. 112-113). Pour des exemples de travaux d'anthropologues, d'économistes, de géographes et de sociologues sur cette région, voir notamment (Daum, 2014 ; Gubert *et al.*, 2010 ; Lima, 2013 ; Lombard, 2008 ; Ndione et Lombard, 2004 ; Quiminal, 2001, 2005).

¹⁴. On retrouve des logiques analogues dans les milieux ouvriers français. Dans les années 1960, la sédentarité et le capital d'autochtonie des parents assuraient une relative ascension sociale dans l'usine (Siblot *et al.*, 2015, p. 151-164). Mais du fait de la désindustrialisation du territoire, la sédentarité devient progressivement un frein au maintien des positions sociales, et les enfants sont contraints de devenir plus mobiles (Renahy *et al.*, 2003 ; Renahy, 2010).

¹⁵. D'après le sociologue Pitirim Sorokin, la mobilité sociale est un déplacement dans l'espace social (Sorokin, 1998 [1927]). Cette mobilité peut donc être « horizontale lorsqu'elle s'effectue entre des groupes situés à un même niveau de la stratification, verticale dans le cas contraire » (Peugny, 2007, p. 30). Les immigrés vivent donc un déclassement horizontal s'ils parviennent à maintenir leur position au même niveau des hiérarchies sociales de leur pays d'origine et d'accueil (par exemple en passant d'un emploi agricole à un emploi ouvrier), et un déclassement descendant s'ils obtiennent une position sociale plus précaire en France que celle dont ils disposaient avant leur départ.

¹⁶. Ce processus n'est toutefois pas propre aux immigrés africains des années 1960 et 1970. Des analyses similaires ont été plus récemment faites à propos des immigrés polonais et roumains, dont la précarité est « redoublée », à la fois au regard de leur parcours économique et de leur passage à l'âge adulte (Flipo, 2013).

¹⁷. « L'immigré est donc celui qui quitte provisoirement une position qui lui semble désavantageuse au sein d'un ordre social déterminé, (à l'intérieur de son groupe d'appartenance et au sein même de sa société d'origine) et qui n'est pas en mesure d'accéder à une position sociale dans un groupe ou une catégorie positivement identifiée dans la société d'accueil » (Belbah, 2004, p. 26).

installations (Quiminal, 1991 ; Sayad, 1999 ; Timera, 2001), c'est donc bien le maintien des ressources matérielles et foncières et la reproduction des communautés rurales qui sont initialement visés par la migration internationale, entendue comme une « véritable stratégie de gestion du risque et de durabilité des sociétés paysannes » (Roquet, 2008).

Ce modèle des différentes générations immigrées a encouragé les chercheurs à poursuivre l'investigation des expériences de la première génération installée en France, et à être dès lors moins attentifs aux parcours des immigrés qui continuaient à arriver en France, quitte à minorer les éventuelles transformations de leurs mobilités. Face à une mobilité sociale bloquée pour les parents immigrés, les sociologues ont par ailleurs cherché à étudier les possibilités d'ascension sociale des descendants d'immigrés (Beaud, 1996, 2014 ; Santelli, 2001, 2007). La mobilité sociale en immigration est alors pensée en tant que mobilité intergénérationnelle des Français nés de parents immigrés.

2) Les mobilités élitistes : circuler et perpétuer la domination sociale

À l'opposé de ces profils migratoires marqués par des expériences de discriminations et de marginalité sociale, les recherches ont plus récemment interrogé les mobilités internationales des membres des élites socio-économiques nationales. Cette « migration des élites », pourtant ancienne, tend en effet à être redécouverte, réinvestie par les historiens et les sociologues et considérée comme une « catégorie à part » (Green, 2008, p. 115).

Ces déplacements ont été étudiés principalement au sein des pays du Nord, avec des recherches menées auprès des élites sociales européennes et nord-américaines (Behar, 2006 ; Wagner, 1998), des cadres d'entreprise (Gherardi, 2008 ; Gherardi et Pierre, 2010 ; Pierre, 2002, 2005) et des étudiants (Ballatore, 2013 ; Ferté et Barrera [dir.], 2009 ; Garneau, 2007a, 2007b ; Garneau *et al.*, 2010 ; Latreche, 2001 ; Pinto, 2013 ; Terrier, 2009). Dans le cas des pays africains, ces mobilités élitistes ont historiquement été peu interrogées, mais font l'objet d'un intérêt grandissant ces dernières années¹⁸. En effet, les expériences migratoires africaines qui ne correspondaient pas aux représentations de la figure masculine de l'immigré rural, comme celles pourtant anciennes des diplômés urbains, ont été plus tardivement enquêtées et sont restées longtemps invisibles¹⁹.

Fortement dotés en ressources financières, scolaires et symboliques au départ, ces individus émigrent pour poursuivre l'accumulation de ressources internationales, plus valorisées dans leur espace national, et notamment pour acquérir des diplômes ou des expériences professionnelles

¹⁸. Quelques recherches empiriques récentes ont été menées auprès de membres de l'élite sociale, et notamment d'étudiants, au Maghreb (Geisser [dir.], 2000 ; Laffort, 2009), dans les pays d'Afrique anglophone (Bourgouin, 2011), au Burkina Faso (Mazzocchetti, 2014), au Congo (Gallet, 2004), en Éthiopie (Abye, 2004) ou au Mali (Mahut, 2012, 2014 ; Mary, 2014b).

¹⁹. Les travaux de l'historienne Pascale Barthélémy ont ainsi mis en lumière les mobilités internes précoces des jeunes filles scolarisées pendant la période coloniale (Barthélémy, 2003, 2010b).

prestigieuses. Ces travaux ont montré que la possession d'une culture internationale et de réseaux cosmopolites facilitent la circulation de ces élites, plus facilement mondialisées (Wagner, 2007). Mais à l'image des migrations de travailleurs peu qualifiés, ce qui est en jeu dans ces déplacements élitistes, c'est la reproduction du groupe d'origine et le maintien de la domination sociale par l'acquisition de ressources internationales.

Aux deux extrémités de l'échelle sociale, la mobilité internationale implique donc une certaine immobilité sociale puisque les individus se déplacent pour assurer la continuité de leur statut et la reproduction de leur position initiale. Grâce à ces études des liens entre mobilités géographiques et sociales, il est possible de comprendre, pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1994, p. 3), comment se « perpétue l'ordre social » du pays de départ par des déplacements au-delà des frontières nationales.



En mettant en lumière ces deux figures sociales construites en miroir l'une de l'autre, et que l'on peut qualifier de *légendes noires* de la migration qui insistent sur les expériences de précarité ou au contraire de *légendes dorées* qui valorisent les circulations fluides et les réussites sociales associées à la migration²⁰, ces travaux successifs consacrés aux migrations régionales, nationales et internationales ont permis de montrer ce que les mobilités spatiales peuvent avoir d'inégal.

Alors qu'émerge et s'impose progressivement dans le champ des études migratoires un paradigme du transnationalisme²¹, qui s'intéresse aux manières de circuler et de maintenir des liens à travers les frontières, analyse les pratiques transnationales et les réseaux transfrontaliers et valorise l'hyper-mobilité des migrants, ces recherches qui lient mobilités spatiales et sociales offrent une vision non aplanie du monde social. En effet, elles mettent en avant les disparités et les tensions de la mobilité géographique. Bien qu'elles soient potentiellement facilitées, par les progrès techniques notamment, les mobilités internationales n'en sont pas pour autant affranchies des contraintes et des inégalités sociales. L'accroissement des déplacements humains n'est donc pas nécessairement le gage d'une fluidification sociale des sociétés de départ et d'accueil des individus (Kaufmann, 2005)²².

²⁰. Nous empruntons ici le terme de « légende » à la sociologue Muriel Darmon. À propos des légendes qui circulent au sujet des classes préparatoires, cette dernière indique que « les qualifier de légendes vise en fait moins à mettre en doute leur véracité qu'à souligner la force de leur cristallisation dans des "genres" bien particuliers de discours [...], le dynamisme de leur circulation dans les médias [...] et leur tranquille indifférence aux problèmes de la vérification ou de la généralisation des traits qui les composent » (Darmon, 2013, p. 7-8).

²¹. Depuis les années 1990, le « paradigme de la mobilité » met l'accent sur l'intrication entre les circulations mondiales de biens, d'informations, de services et de personnes (Dureau et Hily [dir.], 2009 ; Pellerin, 2011 ; Sheller et Urry, 2006). C'est dans ce contexte qu'ont émergé ces études transnationalistes (Basch *et al.*, 1994, 1995 ; Glick Schiller et Wimmer, 2003 ; Tarrius, 1992, 2002, 2010, 2012).

²². Contrairement à une approche performative de la mobilité qui « tend à promouvoir autant l'idée de la normalité du mouvement [...] que la continuité logique entre la mobilité sociale et la mobilité géographique » (Pellerin, 2011, p. 63).

Mettre en exergue cette fracture migratoire, ou *migration divide* (Carling et Åkesson, 2009 ; Westh Olsen, 2014), c'est insister sur le fait que l'accès à des trajectoires internationalisées n'est pas également réparti ou, pour le dire plus simplement, que « n'est pas global qui veut » (Gruntz, 2013, p. 9). Au regard des pratiques des différentes classes sociales engagées dans la mondialisation, les « usages sociaux de l'international » et de la mobilité sont très contrastés (Leclerc-Olive [dir.] *et al.*, 2011, p. 15 ; Wagner, 2007, p. 61). Plus que jamais, on observe une frontière marquée entre des élites sociales promptes à circuler à travers différents pays afin d'assurer leur domination sociale, et des populations plus précaires, dont les mobilités géographiques s'avèrent difficiles et qui, lorsqu'elles parviennent à se déplacer, assurent la simple reproduction de leur groupe d'origine, au prix d'un déclassement en immigration. En somme, la mobilité internationale, et ses corollaires en termes de trajectoires sociales, s'avère « favorisée pour les uns, entravée pour les autres » (Weber, 2009, p. 58).

Ces recherches ont également indiqué que les mécanismes de la reproduction sociale par la migration n'ont pas les mêmes implications, notamment spatiales, pour tous les individus, en soulignant la distinction entre des « migrations de maintien » et des « migrations de rupture » (Rosental, 1990). Pour résumer cette approche, l'historien Paul-André Rosental oppose l'espace vécu par les migrants, qui « est le cadre physique dans lequel se déroule l'existence matérielle quotidienne du migrant, c'est-à-dire le lieu d'accueil » et l'espace investi, « celui dans lequel sont censés s'incarner les objectifs visés par l'individu » et qui est donc un espace à la fois physique et social (*op. cit.*, p. 1408). Selon ces définitions, les migrations élitistes peuvent être dites de maintien, car il y a une forte dissociation entre l'espace vécu (le pays d'accueil) et l'espace investi (le pays d'origine). Le pays d'immigration devient « un espace neutre, doté d'un statut secondaire, strictement instrumental, celui d'un espace-ressources » (*ibid.*, p. 1410), un lieu qui n'a d'autre vocation que d'apporter temporairement les moyens d'assurer sa position sociale dans le pays d'origine. À l'inverse, dans l'optique d'une sociologie de l'intégration (Khellil, 2005 ; Rea et Tripier, 2008 ; Schnapper, 1991), les migrations peu qualifiées peuvent être perçues au fil des générations comme des migrations de rupture, puisqu'il s'opère une progressive correspondance entre espace vécu et espace investi. Les immigrés semblent s'installer dans le pays d'accueil et y diriger leurs aspirations à la mobilité sociale. En d'autres termes, en analysant les inégales mobilités internationales, ces recherches ont eu tendance à mettre en exergue le fait que les élites peuvent mettre en œuvre leurs aspirations à la mobilité sociale dans leur pays d'origine, là où les migrants plus modestes sont contraints de diriger leurs projets de mobilité sociale vers les pays d'accueil.

Cette thèse s'inscrit donc dans le sillon tracé par cette approche qui souligne les disparités de la mobilité internationale, tout en cherchant à ne pas isoler les mobilités à l'œuvre aux deux extrémités de l'échelle sociale, sous peine de créer deux modèles idéal-typiques insensibles aux

variations des expériences migratoires, aux incertitudes des trajectoires sociales et aux bifurcations biographiques.

C – Décloisonner les analyses de la mobilité sociale en terrain migratoire

Le point commun de toutes ces recherches réside dans le constat que ces migrants se déplacent pour réussir socialement, ou plus précisément, qu'ils émigrent parce qu'ils considèrent que la réussite passe en partie par la migration. Tout se passe comme si l'aspiration à la réussite personnelle ou collective, et plus largement à la mobilité sociale ascendante devenait, de manière plus ou moins consciente, le cœur des motivations individuelles et le dénominateur commun à toute émigration volontaire²³. C'est à ce titre que les familles se lancent dans des « itinéraires extravertis de la réussite » (Banégas et Warnier, 2001, p. 15), même si « la mobilité comme succès » reste inégalement accessible (Vacchiano, 2014, p. 67).

Tout en affinant ce postulat tacite, les recherches articulant mobilité internationale et mobilité sociale ont eu tendance à favoriser des segmentations duales autour de plusieurs axes principaux et à privilégier tour à tour l'analyse d'un seul de ces éléments : déclassement (horizontal ou descendant) / ascension sociale ; pays d'émigration / pays d'immigration ; migrations élitistes / migrations précaires. En isolant ces thématiques, ces travaux ont associé certains parcours migratoires à des types spécifiques de trajectoires de mobilité sociale. Il devient dès lors difficile de comprendre comment ces différentes logiques peuvent se confronter ou se combiner dans différents espaces pour construire des processus d'(im)mobilité sociale composites en migration. Nous allons maintenant expliciter les décloisonnements qui fondent l'approche théorique et empirique de cette recherche et qui nous semblent plus à même de comprendre ce que la mobilité internationale fait à la mobilité sociale. En s'appuyant sur l'étude des parcours d'émigration d'individus comoriens et togolais aux propriétés sociales diverses (voir Section 2), les processus de mobilité sociale seront analysés à travers les perceptions des acteurs (1), leur inscription constante dans plusieurs espaces sociaux et nationaux (2) et leur parcours de vie, et non leur seule insertion professionnelle (3).

1) De l'immobilité statistique aux perceptions de la mobilité par les acteurs

Les modalités techniques d'analyse de la mobilité sociale ont été régulièrement débattues depuis les années 1970 et occupent une large part de la littérature consacrée à ce sujet. En Europe, les études de la mobilité sociale s'appuient majoritairement sur des enquêtes statistiques. Les limites méthodologiques des tables de mobilité, qui mesurent les écarts entre la profession des pères et

²³. Dans un article intitulé « *Social Mobility and Personal Identity* », les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann démontrent que les mobilités sociales, ascendantes ou descendantes, dans la structure des classes sociales sont au cœur des identités individuelles (Berger et Luckmann, 1964).

celle des fils, ont été largement soulignées. Cet outil favorise une lecture androcentrée des trajectoires, masque le caractère dynamique des carrières professionnelles, centre le regard sur les mobilités intergénérationnelles, fait primer l'observation de la mobilité sur celle de l'immobilité sociale et souligne davantage les mobilités entre milieux sociaux proches plutôt que les mobilités ascendantes ou descendantes de grande ampleur (Bénéton, 1975 ; Bertaux, 1969 ; Bihr et Pfefferkorn, 2008 ; Capecchi, 1967 ; Thélot, 2004)²⁴. Pourtant, malgré ces critiques anciennes, les analyses statistiques ont continué à dominer le champ académique (Merllié, 1994), et c'est sous cet angle que la mobilité sociale des immigrés en France a été principalement mesurée et analysée par les chercheurs.

Depuis le 19^e siècle, les arrivées successives en France d'immigrés d'abord européens (depuis l'Espagne, l'Italie, la Pologne ou le Portugal), puis maghrébins (principalement depuis l'Algérie et le Maroc) et enfin subsahariens (notamment depuis le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal), ont participé plus ou moins directement à remodeler la stratification sociale française. En effet, l'histoire de l'immigration en France s'est très fortement ancrée dans celle du milieu ouvrier (Gallissot *et al.*, 1994 ; Noiriel, 1988 ; Tripier, 1990). Qu'ils soient originaires d'Europe ou du Maghreb, les immigrés ont majoritairement été engagés comme travailleurs agricoles, ouvriers ou employés peu qualifiés (INSEE, 2005, p. 114). Les migrants originaires d'Afrique subsaharienne ne font pas exception à la règle, puisqu'ils « sont dans leur majorité ouvriers ou employés » (Quiminal et Timera, 2002, p. 22). À ce titre, nous l'avons vu, ils ont été décrits comme des « travailleurs pauvres » (de la Croix et Docquier, 2010) ou comme un « nouveau sous-prolétariat international » (Rouilleau-Berger, 2011, p. 7). La mobilité sociale de la première génération d'immigrés en France pouvait donc être considérée comme une mobilité horizontale, autrement dit comme un déplacement dans l'espace international et dans l'espace social, sans changement de statut dans la hiérarchie sociale, puisque la position sociale se maintenait dans les milieux populaires. Pour obtenir une promotion professionnelle, une des options a consisté pour certains à s'éloigner des activités salariées, pour se diriger vers des activités indépendantes comme le commerce ou l'entrepreneuriat dits « ethniques » (Bertoncello, 2000a ; Bertoncello et Bredeloup, 2004 ; Mung *et al.*, 1992 ; Nicholls, 2012, 2015 ; Wilson et Portes, 1980).

Les immigrés, en s'inscrivant dans ces milieux ouvriers et agricoles, ont directement participé à la transformation des classes populaires (Siblot *et al.*, 2015, p. 74-87). En effet, l'histoire longue de l'inscription des immigrés dans les milieux populaires français montre qu'ils ont d'abord fait

²⁴. Le livre des sociologues John Goldthorpe et Robert Erikson a longtemps fait exception à la règle. Dans leur enquête, ils opèrent une comparaison de cas européens (Angleterre, Écosse, France, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Pays de Galles, Pologne, République Fédérale d'Allemagne, Suède) et non-européens (Australie, États-Unis et Japon), permet de constater que les taux de mobilité sociale sont très proches au sein des pays industrialisés, nuancé ainsi l'idée selon laquelle les sociétés sont plus ou moins ouvertes. Mais leur livre fut surtout l'un des premiers à comparer des trajectoires de mobilité masculines et féminines (Erikson et Goldthorpe, 1992).

partie « des fractions les moins qualifiées du salariat industriel » (*op. cit.*, p. 81), avant d'obtenir progressivement, au fil de la désindustrialisation du pays et de la montée du secteur tertiaire, des postes d'employés peu qualifiés dans des secteurs précis, comme le nettoyage, les services domestiques à la personne et la sécurité²⁵. Enfin, indirectement, l'intégration des immigrés dans le marché du travail et leur surreprésentation dans des emplois dévalorisés a favorisé une mobilité sociale ascendante structurelle des non-immigrés, qui ont occupé des postes plus qualifiés (Bonnewitz, 2004)²⁶. De telles logiques sociales et historiques ont eu pour effet « d'identifier immigration et malheur », les immigrés ne pouvant « rencontrer que l'échec dans la société d'accueil » (Noiriel, 1988, p. 48). Les études statistiques successives de l'INSEE sont venues appuyer le constat d'une forte tendance à affronter des phénomènes de déclassement en France. Ainsi, la sociologie de l'immigration en France a privilégié l'analyse de l'immobilité sociale, mise en lumière dans les parcours d'immigrés africains, là où la sociologie de la mobilité sociale avait plutôt eu tendance à analyser prioritairement les phénomènes d'ascension sociale (Beaud et Pasquali, 2014), afin de valoriser le principe normatif d'égalité des chances (Cuin, 1993, 1995). Certaines enquêtes récentes, qualitatives (Santelli, 2001) ou quantitatives (Bruno, 2010), ont toutefois montré plus finement comment les trajectoires sociales des immigrés ou descendants d'immigrés maghrébins pouvaient mener à des expériences de réussite ou de promotion sociale en France.

En s'appuyant sur les « probabilités objectives » de mobilité proposées par les analyses statistiques, les questions de recherche se sont progressivement éloignées de la question de « l'intériorisation des espérances subjectives » des acteurs (Bourdieu et Passeron, 1970, p. 189). En écartant pendant plusieurs décennies les entretiens et les observations sociologiques, la littérature sur la mobilité sociale « n'a guère accordé d'attention au point de vue des individus, au sein des familles, sur leur vécu de cette mobilité » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p. 920). Or, l'observation statistique de l'immobilité sociale peut aller de pair avec des perceptions individuelles d'un mouvement dans l'espace social, ascendant ou descendant. Au prisme de la structure professionnelle, les immigrés apparaissent souvent socialement immobiles, mais se vivent-ils pour autant comme tels ? En proposant une analyse des perceptions qu'ont les migrants de leur parcours migratoire, il s'agira de contribuer à mettre en relief l'importance de cette

²⁵. Les immigrés ont particulièrement obtenu des emplois de services directs aux particuliers, participant ainsi à ce que certains chercheurs ont appelé « l'internationalisation du travail du *care* » (Falquet et Rabaud, 2008). Le travail du *care* (Molinier, 2013) est globalement défini comme l'ensemble des activités de soins, d'assistance et d'accompagnement à la personne, qui s'effectuent à domicile ou dans une institution spécialisée et se trouvent donc à la lisière entre travail domestique, travail social, travail sanitaire et travail médical. Sur les liens entre migrations et travail du *care*, voir notamment (Falquet *et al.*, 2006 ; Falquet *et al.* [dir.], 2010 ; Hondagneu-Sotelo, 2001 ; Kofman, 2008 ; Scrinzi, 2011).

²⁶. À ces inégalités professionnelles s'ajoute une dimension spatiale des inégalités. Ainsi, l'immigration a participé à la recomposition territoriale française en renforçant les phénomènes de ségrégation urbaine et de gentrification (Audebert et Ma Mung [dir.], 2007 ; Fitoussi *et al.*, 2004 ; Gilbert, 2011 ; Pan Ké Shon, 2011 ; Verdugo, 2011).

dimension de la mobilité sociale. Les manières dont les acteurs perçoivent leur trajectoire sociale semble en effet être un poste d'observation pertinent pour comprendre comment ils voient les frontières sociales et « font avec » ou contre elles (Lagier, 2011, p. 159).

En 1971, le sociologue Anselm Strauss constate que les chercheurs sont obsédés par le fait de savoir si la société devient socialement plus ouverte, c'est-à-dire si elle favorise une forte mobilité sociale, ou au contraire si elle devient plus rigide, encourageant avant tout la reproduction de la structure sociale de génération en génération. D'après lui, les agrégats statistiques proposés ne permettent pas de comprendre ces phénomènes car ils homogénéisent les populations mobiles et immobiles et ne montrent pas la diversité des trajectoires individuelles. Strauss plaide alors pour une ethnographie de la mobilité sociale, seule capable d'après lui de comprendre les expériences de la mobilité (Strauss, 1971).

La plupart des auteurs qui intègrent cette dimension personnelle de la mobilité sociale évoquent une « mobilité subjective »²⁷. Une telle terminologie laisse à penser que les perceptions individuelles ne s'appuient pas sur des éléments tangibles ou sur des points d'ancrage dans les structures sociales « objectives ». Aussi, nous préférons ici le terme « d'expériences vécues » de la mobilité (Pinto, 1989 ; Peugny, 2008, 2012), qui n'oppose pas les dimensions objectives et subjectives des phénomènes sociaux mais montre au contraire dans quelle mesure elles s'articulent. L'étude proposée ici a pour but de mieux comprendre comment peuvent s'entremêler dans les expériences migratoires vécues des trajectoires d'immobilité sociale et des perceptions de la mobilité sociale.

Une telle approche des parcours migratoires de citoyens africains permet en outre de mettre à distance une lecture de ces mobilités à la lumière d'interprétations misérabilistes (Grignon et Passeron, 1989). Ainsi, la migration est communément entendue comme un sacrifice individuel réalisé au nom du groupe d'appartenance, réalisé par des individus qui semblent condamnés à construire leur promotion sociale *là-bas*, par un déclassement vécu *ici*. En ce sens, la situation sociale que l'individu obtient *ici* apparaît souvent bénéfique par rapport à celle dont il disposait *là-bas*²⁸. Cette vision réductrice peut être écartée en mêlant un intérêt pour les expériences concomitantes d'(im)mobilité sociale vécues et intériorisées par les individus. Interroger les

²⁷. Ces dernières années, plusieurs sociologues ont adopté une lecture « subjective » de la mobilité sociale (Dalud-Vincent, 2012 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2006). Ils questionnent les perceptions d'une plus ou moins grande inégalité des chances (Pasquier-Doumer, 2010), « le sentiment d'avoir mieux ou moins bien réussi dans la vie que ses ascendants ou que ses descendants » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p. 920), « l'impression subjective de chacun » vis-à-vis des potentielles améliorations de son statut social (Li, 2008, p. 69). Dans un article consacré aux Équatoriens vivant à Montréal et à leur « expérience subjective de la migration », l'historienne Chiara Pagnotta indique quant à elle qu'il est « nécessaire d'analyser les variables d'ordre qualitatif liées aux idées et aux perceptions individuelles et collectives » (Pagnotta, 2011, p. 116).

²⁸. « Un migrant d'un pays pauvre vers un pays riche peut y trouver une position sociale relative plus basse que celle qu'il a quitté dans son pays d'origine, tout en l'acceptant parce que les conditions sociales qui y sont associées sont meilleures » (Merllié, 1994, p. 215).

parcours d'individus qui cherchent à se déplacer pour transformer leur position sociale, consiste à faire de la mobilité sociale un moteur des actions individuelles et de la mobilité géographique, sans pour autant considérer que les individus sont des stratèges rationnels (Sjaastad, 1962 ; Stark et Taylor, 1989, 1991 ; Stouffer, 1940, 1960 ; Todaro, 1969), des acteurs plus ou moins informés des réalités sociales (Allen et Eaton, 2005 ; Wolpert, 1965) ou les sociologues de leurs propres pratiques. Il convient d'accepter que les individus accomplissent des actions motivées mais qui peuvent être consciemment désintéressées (Bourdieu, 1996) et ainsi de saisir les recompositions, au fil des générations, du rapport à la mobilité comme moyen d'accéder à la mobilité sociale.

2) Une mobilité sociale à travers les frontières et les espaces sociaux :
être (im)mobile *ici* et *là-bas*

Ayant observé une installation en France des premières générations d'immigrés, c'est-à-dire l'ancrage dans un « provisoire durable » (Sayad, 1977, p. 77), la sociologie de l'immigration a progressivement séparé les espaces sociaux d'origine et d'accueil, pour se concentrer en priorité sur celui dans lequel vivent les immigrés au quotidien. Pourtant, un paradoxe lié aux perceptions des expériences de mobilité sociale en migration semble inciter à modifier cet angle d'observation des phénomènes migratoires.

Depuis son irruption médiatique en France dans les années 1970, le thème de l'immigration, et particulièrement des migrations en provenance d'Afrique, a fait l'objet d'une mise en visibilité qui insiste sur la vulnérabilité sociale. Ces généralisations autour d'expériences sociales particulières font écho au traitement politique de l'immigration en France, placé sous le sceau du « problème ». Depuis plusieurs décennies, l'État français a en effet construit à différentes échelles l'immigration comme un « problème public » (Hmed et Laurens [coord.], 2008 ; Laurens, 2009).

À l'inverse, dans les pays d'émigration, la figure sociale qui se dessine autour de ceux qui émigrent les associe à des individus aux expériences sociales enviables et à des modèles à suivre. En Afrique, comme dans d'autres régions du monde, les « figures historiques du pouvoir et de la réussite sociale » ont été progressivement concurrencées par de nouveaux « référents sociaux » (Banégas et Warnier, 2001, p. 6). Les émigrés se sont parés d'un fort prestige, d'une valeur sociale importante et ont pleinement intégré les imaginaires populaires du pouvoir et du succès. Qu'ils soient étudiants, artistes, chefs d'entreprise, figures politiques ou sportifs, « on constate que, dans nombre de pays, le "diaspo" est devenu une figure non négligeable de la réussite » (*op. cit.*, p. 7). Prenant « une place importante dans leur ville d'origine » (Potot, 2002, p. 172), les émigrés incarnent désormais des figures de l'ascension sociale. Cette réussite ne signifie pas nécessairement que les émigrés se hissent tous au sommet de la hiérarchie sociale, mais qu'ils peuvent être des symboles d'une promotion multiforme, exclusivement ou tout à la fois professionnelle, financière, scolaire, etc.

En analysant les migrations du point de vue des parcours de ceux qui franchissent les frontières, cette thèse fait le choix de ne pas cloisonner espaces d'origine et d'accueil mais d'intégrer ces deux dimensions dans la compréhension des processus de mobilité sociale. Réintégrer l'espace d'origine au cœur de l'analyse permet de comprendre que les aspirations se réajustent en fonction des changements de position sur l'échelle sociale du pays d'accueil (Appleyard, 1968), sans minorer pour autant le rôle de l'univers social de référence dans lequel les individus cherchent initialement à modifier leur position sociale (Gribaudi, 1982). Au contraire, nous montrerons que l'espace social d'origine joue un rôle primordial dans l'explication des mobilités spatiales et sociales²⁹.

Restituer les parcours migratoires en se référant à différents espaces géographiques et sociaux implique d'attirer l'attention sur le rôle joué par ceux qui restent et sont géographiquement immobiles dans les processus de mobilité de ceux qui partent³⁰. Les émigrations individuelles sont ainsi replacées dans le cadre premier de leur socialisation, ce qui permet d'analyser la famille « en tant que lieu de constitution des pulsions, de formation des dispositions, mais aussi de filtre dans les rapports de l'individu aux espaces sociaux qu'il traverse » (Magri, 1996, p. 3). Ces processus de socialisation à l'émigration, et les manières de percevoir la mobilité qui en découlent, seront analysés dans la première partie de cette thèse (voir Chapitre 2).

Les proches restés dans le pays d'origine participent pleinement à la fois à la formation d'un rapport particulier à la mobilité internationale (voir Partie 1), à la mise en œuvre du déplacement géographique (voir Partie 2) et aux processus de mobilité sociale en jeu (voir Parties 3 et 4). D'une part, les aspirations au départ se forment dans un cadre familial ou au sein de l'entourage élargi en fonction des perceptions des positions sociales occupées par chacun et des manières de les transformer. L'émigration peut ainsi être entendue comme une « stratégie familiale d'adaptation » (*family adaptative strategies*), pour reprendre les termes des sociologues Phyllis Moen et Elaine Wethington (Moen et Wethington, 1992).

D'autre part, c'est au sein des familles que se construisent les sentiments de réussite ou d'échec d'un parcours personnel. Un individu juge ainsi son parcours à l'aune des expériences vécues par ses parents ou par les membres sa fratrie (Beaud, 1996). Comme l'explique Maurizio Gribaudi à propos des mobilités rurales italiennes, les aspirations évoluent en fonction de cet « horizon

²⁹. Nous rejoignons ici le constat dressé par l'historien Maurizio Gribaudi dans le cas des mobilités paysannes italiennes au 19^e siècle. D'après lui, « le village d'origine constitue encore le point de repère essentiel pour mesurer son propre itinéraire social et pour construire sa propre identité » (Gribaudi, 1982, p. 1174).

³⁰. Dans un article consacré aux liens transnationaux entretenus par les migrants, le sociologue Paolo Boccagni appelle à intégrer dans les analyses tout autant les migrants (*movers, mobile persons*) que ceux qui ne migrent pas (*stayers, left-behind, immobile persons*) (Boccagni, 2012). Quant à la géographe Florence Boyer, elle encourage vivement les chercheurs à interroger parallèlement la migration et la sédentarité, qui sont d'après elle deux facettes des mêmes phénomènes de mobilité. Ainsi, elle questionne les migrations circulaires des hommes en regard des immobilités des femmes, à travers ce qu'elle nomme la « figure de Pénélope » (Boyer, 2013).

toujours présent – qu'on l'accepte ou qu'on le refuse – fait d'itinéraires passés et parallèles, dans lesquels les trajectoires des autres modifient la perception que chacun a du sien » (Gribaudo, 1982, p. 1177). Une telle remarque invite à penser relationnellement les parcours des émigrés et de leurs proches puisque « les réseaux de relation auxquels on appartient, l'univers familial, sont en effet constitués par les trajectoires individuelles de ceux qui nous ont précédés ou qui nous accompagnent et c'est avec ces trajectoires que s'établit la comparaison » (*op. cit.*, p. 1161-1162). Mobiles et immobiles ont donc été pleinement intégrés dans l'analyse et ont fait l'objet d'une attention conjointe dans la mise en place de l'enquête de terrain (voir Section 3).

3) De la mobilité sociale professionnelle aux parcours sociaux des migrants

Le constat de l'immobilité sociale des immigrés en France s'est appuyé sur le passage du monde rural au monde urbain, c'est-à-dire sur le déclassement horizontal qu'ils subissent au regard des positions professionnelles qu'ils occupent. En se concentrant sur la dimension professionnelle, à l'image d'une grande partie des études de la mobilité sociale, et en l'isolant des autres secteurs de la vie des individus (parcours scolaire, résidentiel, etc.), ces enquêtes ne permettent pas toujours de percevoir que l'inertie de la situation professionnelle peut s'accompagner de petits déplacements sociaux et de « mobilités de proximité » (Beaud et Pasquali, 2014, p. 21). Afin de ne pas perdre de vue cet « infiniment petit des mobilités sociales » (Noiriel, 1988, p. 195), cette thèse propose un dernier décloisonnement, déjà en cours dans les travaux menés sur la mobilité sociale, et qui permet de rompre avec « la toute-puissance explicative et descriptive accordée aux "catégories socio-professionnelles" » (*op. cit.*, p. 49).

Le sociologue Dominique Merllié a démontré que les enquêtes de mobilité sociale avaient favorisé une « clôture technique » autour des questions professionnelles (Merllié, 1994, p. 51). Le sociologue américain Pitirim Sorokin, l'un des précurseurs des études de la mobilité sociale, avait lui-même envisagé la profession comme l'un des facteurs d'analyse possibles, et avait fini par en faire un indicateur central de ses études (Sorokin, 1964). Par ailleurs, pour Dominique Merllié, la situation professionnelle ne peut plus être le pilier de la position sociale puisque les emplois occupés ne sont plus aussi fortement corrélés à d'autres aspects du statut social, comme le diplôme ou le revenu (Merllié, 1994, p. 56).

Pour répondre à ces limites, certains sociologues ont proposé « une analyse dynamique de la mobilité » capable de « prendre en considération des facteurs comme le pouvoir, le statut social, le revenu, les groupes de références, l'image de soi » (Capecchi, 1967, p. 287)³¹. En effet, chez les

³¹. Dès 1971, le sociologue Roger Girod analysait la mobilité sociale à l'aune de plusieurs critères : la profession, les études, les ressources financières, les modes de consommation, etc. Il ne faisait pas de ces facteurs des indicateurs du statut social mais bien des variables explicatives potentielles de la mobilité sociale et de l'inégalité des chances sociales au cours de la vie (Girod, 1971 ; Girod [dir.], 1977).

individus, « le sentiment de "réussite" sociale prend appui sur des dimensions de la vie bien plus larges que le seul statut socioprofessionnel et non moins importantes » (Lagier, 2011, p. 156). Plus qu'une mobilité sociale mesurée à l'aide de facteurs strictement professionnels, cette thèse observe comment les individus perçoivent leur trajectoire de mobilité sociale à l'aune à la fois de leur niveau de vie, de leur patrimoine, de leurs connaissances et des diplômes qu'ils ont acquis, de leur qualité de vie, de leur épanouissement personnel et de leur situation familiale³². Ces éléments sont autant de critères qui comptent tout autant que la profession pour percevoir son parcours comme un exemple de promotion sociale ou de déclassement.

Tout comme les travaux sur le rôle de l'école dans la mobilité sociale ont poussé les portes de l'école pour enquêter sur les pratiques scolaires et le rapport à l'école au sein des familles, cette thèse étudie des parcours d'émigration individuels inscrits dans leurs logiques familiales, afin de mieux saisir les propriétés sociales des individus, les transmissions des ressources familiales vis-à-vis de la mobilité mais aussi les interactions entre les parcours migratoires individuels et collectifs. Cette réinscription des parcours migratoires dans les histoires familiales qui les ont forgés semble être pertinente pour comprendre les « pentes » ascendantes et descendantes que prennent les trajectoires des individus. Plus que l'observation de positions à des moments donnés de la migration, on peut dire que c'est le « parcours social dans sa globalité, sa diversité et sa complexité » qui permet de saisir les processus de mobilité sociale dans lesquels s'inscrivent les migrants (Santelli, 2001, p. 22).

Ce travail s'inscrit donc dans la lignée des travaux français qui interrogent les parcours biographiques (Bertaux, 1976)³³ ou anglo-saxons qui étudient les parcours de vie (*life course*) (Elder, 1977, 1992 ; Elder [éd.], 1985 ; Giele et Elder [éd.], 1998, 2009 ; Mortimer et Shanahan [éd.], 2003 ; Upchurch *et al.*, 1995)³⁴. Autrement dit, il s'agit d'étudier comment le phénomène social que constitue la migration s'inscrit dans les biographies individuelles et interagit avec d'autres éléments biographiques, comme l'âge, la vie de couple et la parentalité, la carrière professionnelle ou l'éducation, pour venir construire une trajectoire de mobilité sociale³⁵.

³². Ces critères sont ceux qui sont mis en avant dans les études récentes de la mobilité sociale subjective (Attias-Donfut et Wolff, 2001 ; Pasquier-Doumer, 2010).

³³. Cette approche est aujourd'hui explicitement défendue au sein de l'Association Française de Sociologie par le Réseau Thématique 22 consacré aux « parcours de vie et dynamiques sociales » (Bessin, 2010 ; Negroni, 2005) et résumée par ces mots des sociologues Beate Collet et Blandine Veith : « si chaque chercheur, selon ses orientations théoriques, privilégie telle ou telle facette des processus, c'est toute la complexité des logiques individuelles et sociales que l'approche biographique vise à éclairer » (Collet et Veith, 2013, p. 37-38).

³⁴. Pour une synthèse non exhaustive de l'usage de l'approche des parcours biographiques dans plusieurs disciplines, et ses combinaisons possibles avec une approche longitudinale, voir (Veith, 2004).

³⁵. Les parcours de vie engagent une étude synchronique, par la confrontation des différentes dimensions de la vie sociale. Mais ils sont également envisagés de manière diachronique puisque « l'analyse de la trajectoire individuelle permet de saisir ce que le tracé de celle-ci doit, segment par segment, à l'inscription de l'agent dans de multiples institutions sociales, et surtout les effets de cette inscription sur l'enchaînement des séquences biographiques » (Magri, 1996, p. 3).

Avant de développer la question de recherche et les hypothèses qui y sont liées, nous voudrions enfin préciser le choix des termes utilisés dans ce travail (voir encadré ci-dessous).

Encadré n° 1 : le choix des termes employés dans l'analyse des parcours des émigrés

Les parcours biographiques ont été observés depuis leur point de départ dans le pays d'origine, avant que la migration n'ait lieu, ce qui justifie l'usage du terme d'*émigré* dans ce travail. Émigrés, les individus le sont tout au long de leur parcours migratoire aux yeux de ceux qui n'ont pas migré. Immigrés, ils ne le deviennent qu'au moment où ils mettent le pied sur le territoire du pays d'accueil et cessent de l'être dès qu'ils reviennent pour des périodes plus ou moins longues dans leur pays d'origine. Parler de parcours d'émigration sous-entend donc qu'un intérêt est porté à l'ensemble de la trajectoire.

Par ailleurs, les recherches menées par la sociologie interactionniste américaine avaient adopté le terme de *carrière* pour proposer une analyse explicative diachronique des parcours individuels. Ces *carrières* comprenaient des étapes permettant de passer d'une position sociale à une autre et d'acquérir une nouvelle identité sociale. Everett Hughes évoquait le cas des *carrières* professionnelles (Hughes, 1996, p. 165-185), Howard Becker celui des *carrières* des musiciens de jazz et des fumeurs de *marijuana* (Becker, 1985 [1963]). Ce terme a plus tard été repris, notamment par Olivier Fillieule à propos des *carrières* de militants (Fillieule, 2001) ou par Muriel Darmon à propos des *carrières* anorexiques (Darmon, 2008). Enfin, ce terme a été appliqué au champ des études des migrations, principalement par le sociologue Marco Martiniello (Martiniello *et al.*, 2010 ; Martiniello et Rea, 2011).

Le terme apparaît par certains aspects séduisant, notamment parce qu'il induit par exemple l'existence d'un parcours tendu vers l'objectif de sa réussite finale. Mais son usage dans le cadre des études migratoires nous a semblé maladroit à plusieurs égards. D'abord, même si Everett Hughes a bien montré que le terme pouvait être utilisé hors du domaine professionnel, la connotation qui y reste implicitement associée insiste sur les apprentissages et les compétences nécessaires aux changements de position, ce qui risque de réduire les parcours des migrants à leurs seules conditions de possibilité et à des savoir-migrer plus ou moins acquis par les individus³⁶. Si les réseaux migratoires se professionnalisent et introduisent des pratiques commerciales au cours des itinéraires migratoires, il semble contre-productif à l'heure où est opposée une forte xénophobie médiatique et politique aux mouvements de réfugiés en provenance du Proche-Orient notamment, de parler des migrants comme des professionnels de la mobilité.

Parler de *carrière migratoire* introduit une trop forte dimension rationnelle, la migration étant conçue comme une stratégie consciente ou comme un plan de carrière, pour filer la métaphore professionnelle. D'après Marco Martiniello, l'étude des *carrières* migratoires permet d'analyser à la fois « la structure des opportunités et des contraintes », « les projets individuels » et « la mobilisation des ressources » des migrants (Martiniello *et al.*, 2010). Une telle lecture contextuelle et volontariste ne laisse que peu de place aux dispositions sociales et aux processus de socialisations qui seront étudiés dans cette thèse.

Par ailleurs, utiliser un terme qui a été utilisé pour décrire des *carrières* considérées comme déviantes, celles des consommateurs de drogues chez Becker, celles des malades mentaux chez Goffman (Goffman, 1968) ou celles des anorexiques chez Muriel Darmon (Darmon, 2007), paraît là aussi être stratégiquement malavisé, même si tous ces auteurs ont bien montré que ces parcours devaient être analysés en dehors de toute question normative et d'une alternative peu féconde entre normalité et anormalité.

Enfin, le concept de *carrière* a été utilisé pour montrer qu'il était possible de mettre fin aux activités qui définissent la nouvelle position. Or, nous verrons que dans le cas des émigrés, l'expérience de la migration marque durablement leur position sociale et les assignations familiales et sociales qui y sont liées, même si ceux-ci reviennent dans leur pays d'origine (voir notamment Chapitres 6 et 8).

³⁶. Marco Martiniello parle ainsi du « capital mobilité, à savoir la compétence de pouvoir se mouvoir accumulé par l'expérience » (Martiniello et Rea, 2011) ou même de « métiers de la migration » (Martiniello *et al.*, 2010, p. 25), en s'appuyant sur un livre dirigé par l'anthropologue Michel Peraldi (Peraldi [dir.], 2002).

Nous préférons donc parler ici de *trajectoires* ou de *parcours* migratoires (Bertaux, 2005, p. 19-20), le terme de trajectoire faisant plus explicitement référence à l'espace, social et spatial, et aux différentes positions qu'un individu peut y occuper. Pour Pierre Bourdieu, la *trajectoire* est ainsi une « série de *positions* successivement occupées par un même agent (ou un même groupe) dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations » (Bourdieu, 1986, p. 71). Séduisant, le terme de *trajectoire* l'est aussi parce qu'il implique, comme le fait Anselm Strauss à propos des *trajectoires* médicales de patients, des interactions avec d'autres acteurs (Strauss, 1992a). Quant au terme de *parcours*, il renvoie, comme nous l'avons évoqué plus haut, à une approche biographique et à une appréhension plus large des *parcours* de vie des *émigrés*.



Quoique difficile à mettre en œuvre théoriquement, l'articulation entre différents types de mobilité est un chantier qui ne doit pas être abandonné. L'apport de l'étude des migrations internationales à la question de la mobilité sociale réside dans l'observation de parcours qui se déploient dans différents espaces sociaux et nationaux de référence et peuvent mêler de manière concomitante mobilités sociales ascendantes et descendantes, *ici* et *là-bas*, au sein d'une même génération ou entre les générations.

Afin de prolonger et de contribuer à ces réflexions, cette recherche analysera les parcours biographiques d'émigrés comoriens et togolais en étudiant à la fois leurs pratiques effectives de l'émigration et les perceptions de la réussite sociale que les individus associent à l'émigration et aux émigrés.

Section 2 – Une sociologie des appropriations différenciées de la mobilité : question de recherche et hypothèses

Comme le suggère le titre de cette introduction générale, cette recherche vise à comprendre dans quelle mesure la mobilité internationale peut permettre d'être socialement mobile et/ou immobile, de (re)négocier sa position sociale et de se (re)positionner localement. En d'autres termes, dans quelle mesure le franchissement des frontières spatiales internationales permet-il de s'affranchir des frontières sociales nationales ? **Cette thèse se fonde sur l'hypothèse centrale qu'il existe, au regard des trajectoires de mobilité sociale des émigrés, des appropriations différenciées de la mobilité internationale.** Plutôt qu'une « condition de l'immigré » (Sayad, 2006a, p. 131) ou qu'une « condition migrante » (Peraldi, 2008)³⁷, qui supposent une grande homogénéité des parcours des migrants (Body-Gendrot *et al.*, 1992, p. 10-11), il est possible de montrer que les usages sociaux que les individus font de la mobilité internationale leur offrent des

³⁷. « Par condition migrante, il faut alors entendre non pas la condition de l'ouvrier, déplacé de son monde d'origine pour servir dans les usines du fordisme, mais la condition moderne de ceux que les barrières imposées par l'Europe à ses frontières, condamnent à l'errance et à la précarité, flottant entre des mondes : ceux d'origine, ceux qu'ils traversent, ceux qu'ils visent et dont ils rêvent, dans lesquels ils sont toujours rendus à la fonction dramatique de surnuméraire et de non citoyen » (Peraldi, 2008, p. 89).

voies d'accès très hétérogènes à une mobilité sociale ascendante. En d'autres termes, l'émigration constitue une ressource inégale pour les individus et leurs familles.

Par cette recherche, il s'agissait d'identifier les différents facteurs qui contribuent à construire ces rapports différenciés à la mobilité internationale et à façonner ces chemins internationaux contrastés de la mobilité sociale. Plusieurs hypothèses liées à cette interrogation centrale peuvent permettre d'expliquer les contrastes dans ces parcours migratoires individuels et familiaux. Ainsi, ces parcours sont à la fois inscrits dans les histoires migratoires nationales (A), politiquement contraints (B) et socialement ancrés (C)³⁸.

A – Des particularismes nationaux aux histoires migratoires collectives

Deux recherches menées sur le thème de la structuration des associations togolaises en France (Bréant, 2009) et sur les migrations de retour à Lomé (Bréant, 2010) fondent les prémices de cette thèse. Les observations exploratoires et les premiers entretiens recueillis en région parisienne et à Lomé avaient permis de lier mobilités spatiales et sociales. La première recherche avait identifié des trajectoires d'ascension sociale au sein des responsables associatifs togolais en France et la deuxième avait démontré l'existence d'expériences de promotion sociale ou de reproduction de la domination permises par la migration de retour. La thèse avait donc pour objectif initial d'élargir ces questionnements à l'ensemble du parcours migratoire. Mais au regard de la littérature sur les migrations maghrébines et subsahariennes, ce terrain togolais était apparu trop spécifique aux yeux de certains des observateurs auxquels les premiers résultats avaient été présentés. Aux formes d'organisation collective en immigration habituellement mises en exergue, répondaient des entretiens avec des immigrés qui rejetaient le « communautarisme » immigré et soulignaient la prégnance d'un « individualisme » togolais. Aux migrations anciennes de jeunes ruraux s'opposait une histoire migratoire marquée par les départs de jeunes étudiants urbains.

En effet, les migrants internationaux togolais ont un profil relativement atypique car ils sont plus qualifiés que d'autres immigrés africains présents en France³⁹. Les acteurs institutionnels français en charge de ces migrations dressent d'ailleurs le portrait d'une migration de « gens d'un certain niveau »⁴⁰, de « bon niveau scolaire », voire d'une migration de « l'intelligentsia »⁴¹.

³⁸. Dans un souci de lisibilité de l'introduction générale de cette thèse, l'explicitation de ces trois hypothèses et de leurs articulations seront prolongées dans chaque introduction de chapitre par des questionnements plus précis, et plus spécifiques à chaque thématique abordée.

³⁹. Ce fort accès aux diplômes avant l'émigration se retrouve également chez les émigrés camerounais en France (Bouly de Lesdain, 1999 ; Kamdem, 2007).

⁴⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

⁴¹. Extrait de l'entretien informatif avec Frédéric Bard, chargé de mission au sein du Ministère de l'Immigration (MIINDS) (Paris, 09/12/2009).

Tableau n° 1 : niveau d'instruction des migrants internationaux (en pourcentage de l'ensemble des migrants)

Pays	Faible ⁴² (inférieur au cycle primaire ou au début du secondaire)	Moyen (cycle secondaire achevé et/ou formations professionnelles)	Élevé (formations supérieures, post- baccalauréat)
Togo	27,9	34,1	35,8
Comores	63,6	25,6	10,7
Mali	68,3	18,7	12,6
Sénégal	56,6	23,6	19,1
Algérie	55,4	27,8	16,4
Tunisie	55,5	27,8	15,9

Tableau réalisé pour cette thèse, d'après les données du *Rapport mondial sur le développement humain. Lever les barrières : mobilité et développement humains* (Klugman [dir.], 2009).

Ainsi, la figure pionnière de l'émigration togolaise réside dans la mobilité d'étudiants urbains, partis se former dès les années 1950 et qui revenaient en vacances auréolés du prestige que leur offraient leur nouveau savoir scolaire et leurs compétences culturelles. Entre 1994 et 2002, les études étaient d'ailleurs le premier motif d'admission d'immigrés togolais sur le territoire français⁴³. Ce n'est qu'à partir de 2003 que le regroupement familial est devenu le motif majoritaire pour les immigrés togolais⁴⁴.

En somme, les flux migratoires togolais se montrent peu représentatifs des autres expériences nationales africaines et constituent le symbole d'une émigration socialement plus élitiste. Deux postures étaient alors envisageables face à ces dissemblances apparentes. La première consistait à souligner que le Togo, malgré des similitudes avec les constats établis dans d'autres pays, comme le Cameroun (Kamdem, 2009), était un cas marginal, incomparable, et constituait en quelque sorte une exception qui venait confirmer la règle migratoire subsaharienne. La seconde approche, qui a été privilégiée au cours de cette thèse, consistait à prendre au sérieux cette hypothèse nationale, pour questionner le poids des spécificités historiques et des facteurs « culturels » ou « ethniques » de la migration⁴⁵. Cette seconde option a été réalisée en adoptant une démarche comparative pour tester la solidité de ces premières pistes togolaises, ou au contraire les invalider.

⁴². Selon la Classification Internationale Type de l'Éducation : faible (CITE 2), moyen (CITE 2 à 4) et élevé (CITE 5 et 6).

⁴³. Les données de l'INED débutent en 1994 et ne permettent pas de vérifier statistiquement que cette logique s'observe avant cette date. Toutefois, l'enquête qualitative menée suggère très clairement que cette tendance est antérieure à 1994.

⁴⁴. L'évolution détaillée des motifs d'admission au séjour régulier sur le territoire français des immigrés comoriens et togolais est disponible en annexes (voir Annexes de l'introduction générale – 1).

⁴⁵. D'après l'historienne Nancy Green, « il est difficile de comprendre, sans une approche comparative, ce qui relève plus particulièrement des immigrés juifs, italiens ou maghrébins, et ce qui relève des phénomènes migratoires en général » (Green, 2002).

La recherche a donc été menée conjointement au Togo et aux Comores, c'est-à-dire dans deux pays aux profils migratoires à bien des égards contrastés.

En effet, selon les chercheurs qui ont étudié les migrations comoriennes, elles sont en France le fait d'immigrés « ruraux et peu instruits » (Delafontaine, 1998, p. 30), propos qui sont confirmés par bon nombre d'émigrés eux-mêmes au cours des entretiens.

C'est une génération de gens qui travaillent, bon qui sont modestes aussi, qui ont pas fait d'études, qui font un travail manuel quelque part, soit tu fais plonge, soit tu fais manœuvre quelque part, ou manutentionnaire quelque part. Avant de partir des Comores ces gens-là, ils avaient pas un statut social. Ici, les gens qui ont un statut social, ils partent pas. Parce qu'ils sont bien ici, ils sont bien vus. Les gens qui partent, c'est des gens qui étaient pas considérés ici⁴⁶.

Contrairement aux migrations élitistes historiquement observées au Togo, les pionniers de la migration comorienne ont été des navigateurs et dockers employés dans l'entre-deux-guerres par la Messagerie maritime ou la Compagnie havraise⁴⁷, et qui se sont progressivement installés à Dunkerque, au Havre ou à Marseille (Blanchy, 1998a ; Bertoncetto et Bredeloup, 1999 ; Dirèche-Slimani et Le Houérou, 2002 ; Guébourg, 1995). Au même titre que les premiers immigrés maliens ou sénégalais en France, « la grande majorité des migrants sont jeunes, de sexe masculin, non qualifiés, d'origine rurale » (Quiminal, 1999, p. 112).

Les migrations comoriennes et togolaises ont en revanche pour point commun de s'être largement féminisées. Ainsi, entre 1994 et 2008, les admissions au séjour régulier d'immigrés des deux pays en France ont concerné majoritairement des femmes⁴⁸. Nous montrerons d'ailleurs que la dimension genrée des parcours migratoires a une influence non négligeable à certains moments de l'émigration (voir Chapitres 2 et 7 notamment). Par ailleurs, ces deux migrations concernent également des individus jeunes, majoritairement âgés de 20 à 34 ans⁴⁹.

Si les migrations comoriennes correspondent plus fortement aux résultats des recherches conduites auprès d'autres migrations subsahariennes, un particularisme migratoire a été mis en avant par les quelques recherches portant sur les immigrés comoriens en France, souvent menées à Marseille. La sociologue Géraldine Vivier indique que la spécificité comorienne réside dans les logiques familiales et surtout dans le poids des « traditions » qui régissent des mobilités qu'elle qualifie de « coutumières » (Vivier, 1996, 1999, 2000). D'après elle, nombreux sont les Comoriens

⁴⁶. Extrait de l'entretien avec Maoulida T., Comores, 37 ans, émigré de retour [France], professeur de sport (Itsandra, 21/07/2012).

⁴⁷. L'Association de l'archipel des Comores, qui a été fondée le 1^{er} septembre 1949 à Marseille par un marin né à Moroni, se fixait pour objectif de défendre les droits des « navigateurs comoriens » (Dirèche-Slimani et Le Houérou, 2002, p. 42).

⁴⁸. Ce constat s'applique sur toute la période pour les Comores et à l'exception des années 2000-2002 et 2005 pour le Togo. Voir les détails dans les Annexes de l'introduction générale – 2. De manière plus générale, les femmes ont été plus nombreuses parmi les immigrés en France à partir de la fin des années 1990 (Siblot *et al.*, 2015, p. 74-87).

⁴⁹. Pour des détails sur l'évolution des admissions au séjour régulier d'immigrés comoriens et togolais, entre 1994 et 2008, selon leur âge, voir les Annexes de l'introduction générale – 3.

qui ne quittent leur pays qu'afin d'obtenir assez d'argent pour réaliser leur « Grand mariage », ou *anda*, ce qui semble confirmé par les propos de l'enquêté cité plus haut pour qui les Comoriens en France sont en grande majorité des individus pauvres qui n'ont d'autre choix que d'émigrer pour espérer s'assurer une meilleure position sociale dans leur pays. Les migrations comoriennes seraient ainsi marquées par un motif culturel et social, celui de la recherche du prestige que confère la réalisation du Grand mariage. Notre enquête menée auprès de plus d'une centaine d'émigrés comoriens n'a pourtant pas permis de confirmer ce point. Au vu de la complexité et de la diversité des aspirations à la mobilité internationale, la mise en avant de ce seul facteur explicatif, à la fois culturel et utilitariste, est très réductrice.

Encadré n° 2 : le Grand mariage comorien

Le Grand mariage comorien est une union célébrée en plusieurs étapes, dont chacune exige des préparatifs longs et coûteux (Blanchy, 1996 ; Rouveyran et Djabiri, 1968 ; Walker, 2002). Inséré dans une organisation sociale complexe, ce mariage permet aux individus de gravir les échelons des classes d'âge qui divisent hiérarchiquement la population entre les enfants, socialement mineurs quel que soit leur âge biologique, et les adultes, socialement majeurs (Ben Ali et Mgomri, 2014). Pour les hommes, le mariage revêt une importance symbolique encore plus forte puisqu'il permet d'acquérir le statut d'« homme accompli » (*mdru mdzima*), c'est-à-dire de notable qui a droit à la parole en public et peut participer aux décisions importantes de la ville (Blanchy, 2009). À l'échelle collective, ces mariages visent à sceller des alliances entre familles de la même ville, à transmettre un patrimoine et à asseoir son prestige social et son « honneur » (Chouzour, 1994 ; Saïd, 2009).

Critiqué dès les années 1950, notamment par l'Association de la Jeunesse Comorienne (Ali Mhoumadi, 2010), le Grand mariage a été remis en cause sous la présidence d'Ali Soilihi (1975-1978). Depuis, beaucoup d'intellectuels comoriens participent à entretenir ces critiques (Fekre, 2010 ; Hatubou, 1996). Ces différents détracteurs accusent le Grand mariage de favoriser des unions trop contrôlées, de participer à la déscolarisation précoce des jeunes filles, à leur confinement dans l'espace domestique et à la multiplication des dépenses ostentatoires.

Selon Géraldine Vivier, le Grand mariage est au centre des migrations comoriennes, et ce constat est partagé par Fabienne le Houérou (Le Houérou, 1998) : « à ce titre et au regard du coût croissant du mariage coutumier (lié à la dynamique de surenchère, source de prestige, par rapport aux "grands mariages" précédents), on comprend que la coutume constitue un puissant moteur des migrations comoriennes. C'est dans cette rationalité coutumière que le Grand Comorien puise sa rationalité économique et que s'élaborent ainsi les projets migratoires au sein du groupe familial. Selon l'expression consacrée, les Grands Comoriens partent "gagner l'argent de la coutume". Et dans cette optique, l'histoire des migrations Grande Comore – France s'apparente à l'histoire d'une "émigration coutumière" qui oriente singulièrement les stratégies des migrants (ou du moins d'une grande partie d'entre eux) en France » (Vivier, 1996, p. 19).

Contrastées au regard des propriétés sociales des individus mobiles, les migrations comoriennes et togolaises le sont également au regard de leur ampleur numérique. D'après les estimations statistiques les plus élevées⁵⁰, un Togolais sur trois vit en émigration, contre plus d'un Comorien

⁵⁰. Un constat statistique est d'autant plus difficile à établir que les États comorien et togolais n'effectuent pas de recensement et ne publient pas de statistiques officielles relatives à l'émigration.

sur deux⁵¹. La différence est encore plus marquée en ce qui concerne la présence en France. En 2014, selon le ministère des Affaires étrangères, « la communauté togolaise en France » est constituée de « 10 069 Togolais disposant d'un titre ou d'une autorisation de séjour valide »⁵² alors que « la communauté comorienne en France » compte « entre 150 000 et 300 000 » personnes, dont 50 à 100 000 à Mayotte⁵³.

Considérée sous ces différents angles, cette comparaison pouvait au premier abord sembler surprenante⁵⁴. Pourtant, il ne s'agissait pas ici de « comparer l'incomparable » (Detienne, 2000) mais bien de construire la comparaison par la segmentation préalable du domaine étudié (Dogan, et Pelassy, 1982, p. 114-120), ici les liens entre mobilité spatiale et sociale, et par le choix de pays « qui présentent des analogies fondamentales » (*op. cit.*, p. 129), notamment au regard de leurs contextes politiques et économiques nationaux.

D'après l'historien Gérard Noiriel, la sociologie des migrations a eu tendance depuis les années 1970 à célébrer un « culte des différences » et à « mettre en valeur le caractère extrême, donc "exemplaire", du cas étudié » (Noiriel, 1988, p. 48). Cette comparaison entre deux pays dans lesquels la propension à émigrer varie fortement invite au contraire à ne pas réifier les spécificités migratoires nationales et à ne pas réduire chaque cas national à ses particularités culturelles. Ainsi, la « suprématie de la mobilité sociale comme but existentiel » des individus (Naudet, 2012b, p. 1), et particulièrement de ceux qui se déplacent, se retrouve dans les différentes expériences migratoires enquêtées, aux Comores comme au Togo. La recherche menée n'a pas permis de confirmer qu'il existe un rapport proprement comorien ou togolais à la mobilité internationale et que les manières d'être socialement mobile au sein des parcours migratoires sont façonnées par des « répertoires culturels et idéologiques » (*op. cit.*, p. 235) ou mues par des « projets nationalement différenciés » (Ballatore, 2013, p. 348)⁵⁵. Cette comparaison encourage donc « à monnayer les catégories du sens commun, à construire des comparables qui ne sont jamais immédiatement donnés » (Detienne, 2000, p. 11).

⁵¹. Les différentes sources associatives et institutionnelles obtenues pendant l'enquête avancent le chiffre, largement surévalué, de 2 millions de Togolais vivant à l'étranger, sur une population totale d'un peu plus de 6 millions d'habitants (Republic of Togo, 2016) et de 350 000 Comoriens émigrés, sur une population de 650 000 habitants (PANA, 2003).

⁵². D'après les données citées dans la page de présentation du Togo sur le site du ministère, *France Diplomatie*.

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/togo/presentation-du-togo/>

⁵³. D'après les données citées dans la page de présentation des Comores sur le site du ministère, *France Diplomatie*.

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/comores/presentation-de-l-union-des/>

⁵⁴. Elle l'est apparue aux yeux de certains enquêtés, parmi lesquels Paul Roux, consul-adjoint de France aux Comores, qui a été en poste pendant quatre années au Togo et qui affirme : « je ne sais pas s'il y a des parallèles possibles ». Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

⁵⁵. Dans une enquête menée en Australie auprès de familles britanniques et de célibataires grecques qui avaient émigré dans les années 1960, le sociologue Reginald Appleyard soulignait l'existence de trajectoires de mobilité sociale en migration nationalement différenciées, du fait des attentes des individus mais aussi de politiques d'accueil des immigrants dissemblables (Appleyard, 1968).

Pour autant, les expériences migratoires comoriennes ou togolaises ne sont pas indistinctes. Plus qu'une approche culturaliste⁵⁶, il semble que les appropriations différenciées de la mobilité soient en partie tributaires des histoires migratoires nationales. Selon les formes prises par les migrations pionnières dans chaque pays, les parcours familiaux ont été marqués par des occasions plus ou moins courantes ou par des formes plus ou moins dominantes de socialisations à la mobilité (voir Chapitre 2) ou par des opportunités variables de franchissement des frontières (voir Partie 2).

En analysant ce que ces deux histoires migratoires nationales différentes font aux trajectoires individuelles, il s'agira moins de rejeter les spécificités localisées des phénomènes migratoires que de considérer qu'ils ont une valeur explicative à la lumière de leur imbrication avec des facteurs sociaux (Fassin et Fassin [dir.], 2009)⁵⁷. Comme l'explique le sociologue Jules Naudet dans son enquête sur les parcours de réussite en France, aux États-Unis et en Inde, « l'échelle d'analyse nationale n'offre tout son potentiel heuristique que si elle est combinée à d'autres échelles d'analyse plus fines et si l'on cherche à mettre en évidence les modalités d'encastrement de toutes ces échelles » (Naudet, 2012b, p. 265).

En résumé, cette comparaison entre deux migrations contrastées a permis de faire surgir « des similarités jusque-là insoupçonnées » (Remaud *et al.*, 2012, p. 14) et des enjeux transversaux aux expériences migratoires des Comoriens et des Togolais, notamment le fort contrôle politique de leur mobilité (Paragraphe B) et leurs ressources inégales face à la migration (Paragraphe C).

B – Des mobilités sous contraintes politiques

Les sociologues qui ont interrogé le rôle de l'école comme vecteur de mobilité sociale ont démontré l'importance fondamentale de la possession inégale de ressources économiques, scolaires et culturelles et de leurs transmissions hétérogènes selon les familles, à la fois dans la réussite scolaire des enfants (Lahire, 2012 [1995]) et dans le poids des diplômes dans la reproduction de l'ordre social (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970)⁵⁸. Mais contrairement aux pratiques de scolarisation, s'engager dans la mobilité internationale afin d'améliorer sa position sociale ne dépend pas seulement des ressources des familles et des inégales dispositions

⁵⁶. D'après l'historienne Nancy Green, l'approche culturaliste des migrations « souligne l'importance des valeurs, coutumes ou qualifications importées par les immigrés pour rendre compte de leurs parcours dans la société d'adoption. Leur spécificité est mise en avant. La continuité prime sur la rupture » (Green, 2002).

⁵⁷. Dans son étude de la mobilité sociale des descendants d'immigrés algériens en France, Emmanuelle Santelli montre que la « tendance à l'ethnisation des questions sociales [...] tend à figer les parcours, les rapports sociaux » (Santelli, 2001, p. 28). D'après elle, évoquer « l'origine » des immigrés n'a de sens que si cela permet d'évoquer à la fois leurs trajectoires sociales individuelles et leur histoire migratoire collective.

⁵⁸. Malgré la démocratisation et la massification de l'enseignement, les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont favorisé un désenchantement du rôle de l'école républicaine, en montrant que celle-ci avait un rôle fort dans la conservation sociale (Bourdieu, 1966 ; Bourdieu et Passeron, 1964, 1970). D'après eux, l'école reproduit et légitime les différences de ressources entre les familles. Le sociologue Bernard Lahire a affiné cette vision en démontrant que la réussite scolaire ne dépend pas seulement d'héritages familiaux inégaux, mais plutôt d'une faible familiarité avec la culture de l'écrit valorisée à l'école (Lahire, 2008, 2012). L'école républicaine ouverte à tous introduit donc tacitement un droit d'entrée en fonction des dispositions individuelles.

individuelles. Ces trajectoires internationalisées sont également subordonnées aux conditions de la mobilité internationale. Dans un contexte mondial qui voit s'accroître la « xénophobie d'État » des principaux pays d'accueil (Valluy [dir.], 2008), se densifier les processus de production et de « barriérisation » des frontières (Foucher, 2007, 2010) et s'intensifier le contrôle sécuritaire des mobilités en provenance des pays du Sud, on peut faire l'hypothèse que ces expériences de mobilité internationale demeurent des stratégies d'ascension sociale sous contraintes.

Dans le cas des émigrés comoriens et togolais enquêtés, nous montrerons que la politique française d'octroi de visas constitue le cœur du contrôle de ces émigrations (voir Chapitre 3). Cet obstacle politique et juridique instaure un droit d'entrée explicite dans la mobilité internationale qui peut en partie expliquer en partie les inégalités dans la capacité à être mobiles, spatialement et par extension socialement.

En enquêtant à la fois auprès de ceux qui ont émigré et de ceux qui sont restés dans leur pays d'origine, notre recherche démontre que le durcissement des frontières françaises, en entravant les mobilités spatiales des citoyens comoriens et togolais, a obligé certains individus à reconfigurer leurs aspirations à la mobilité sociale. Ces recompositions des parcours migratoires s'effectuent à plusieurs niveaux. Les individus peuvent d'abord être obligés de renoncer à leur émigration (voir Chapitre 3) ou de modifier l'itinéraire initialement prévu et ainsi d'émigrer vers des destinations qu'ils jugent moins prestigieuses (voir Chapitre 4). Mais une fois que l'émigration a eu lieu, le durcissement des conditions politiques de la mobilité internationale influence également les modalités de l'entretien des relations familiales à distance et des circulations entre les pays d'accueil et d'origine (voir Chapitres 6 et 8).

Restreintes et contrôlées de manière générale, ces mobilités spatiales ne permettent pas aux citoyens comoriens et togolais de s'engager dans un processus de mobilité sociale aussi aisément que pourraient le faire des citoyens européens désireux de s'établir en France. Toutefois, ce que cette thèse souligne avant tout, c'est le fait que ces mobilités sont inégalement contraintes selon les parcours familiaux. Les trajectoires de mobilité sociale des émigrés comoriens et togolais sont des processus sous contraintes différentielles. Les contraintes politiques seront en effet pensées en lien avec les ressources inégales des individus, afin de démontrer la forte sélectivité sociale que ces mécanismes de contrôle des migrations mettent en œuvre. Les frontières politiques contribuent donc à la perpétuation des inégalités sociales aux Comores et au Togo.

Enfin, les différentes temporalités des histoires migratoires comoriennes et togolaises offrent une comparaison éclairante. La présence togolaise en France a débuté dès les années 1950, avant même la décolonisation du pays, avec la présence des premiers étudiants et s'est poursuivie

progressivement depuis cette date⁵⁹. En revanche, si les premiers Comoriens sont arrivés en France dès les années 1940, tout en passant le plus clair de leur temps en mer, les migrations comoriennes se sont accélérées principalement après 1975⁶⁰, c'est-à-dire après l'indépendance comorienne. Le cas comorien vient poser un défi à la croyance dans un supposé tournant politique en 1974, marqué par la fermeture des frontières françaises vis-à-vis de l'immigration de travail, croyance qui a déjà été remise en cause par le sociologue Sylvain Laurens (Laurens, 2005, 2008).

C – Des expériences de mobilité socialement ancrées

Pourtant centrale dans l'histoire des sciences sociales et au cœur du triptyque des travaux sur l'intersectionnalité des rapports sociaux⁶¹, la variable de la classe sociale a souvent été absente des explications des phénomènes migratoires (Green, 2002, p. 4). À cet égard, la sociologie des migrations a suivi une tendance générale des sciences sociales qui ont progressivement éloigné les classes sociales des centres d'intérêt académique (Chauvel, 2002 ; Chauvel et Schultheis, 2003). La deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par le déclin de la classe ouvrière en tant que catégorie socio-économique mais aussi en tant que classe consciente et mobilisée, par la montée d'un secteur tertiaire dans lequel les emplois offrent des statuts très différents et par la recomposition des classes moyennes aux contours toujours plus flous. Même si les inégalités sociales ne cessent de s'accroître, « l'existence d'inégalités économiques structurées pourrait ne pas aller nécessairement de pair avec celle de classes sociales constituées » (Chauvel, 2001, p. 316). Dès lors, penser en termes de classes sociales est devenu pour beaucoup une approche caduque⁶².

⁵⁹. Les immigrés togolais en France étaient 1 320 en 1968, 4 035 en 1975, 5 068 en 1982 et 6 009 en 1990, selon les recensements de l'INSEE cités par Catherine Quiminal (Quiminal, 1999).

⁶⁰. Selon les estimations disponibles, près de 2 000 immigrés comoriens vivaient en France en 1973. Ils étaient près de 14 000 en 1990 selon les recensements de l'INSEE. D'après l'économiste Abdou Katibou, « les informations recueillies auprès des services de l'état-civil de Nantes confirment l'inscription sur leurs registres de 20 000 franco-comoriens depuis 1975 ». Le ministère de l'Intérieur annonçait en 2005 que plus de 18 000 Comoriens étaient titulaires d'un titre de séjour mais que la « communauté comorienne en France », incluant les étrangers, les immigrés et les descendants d'immigrés s'approchait des 50 à 100 000 personnes en France métropolitaine (Katibou, 2011, p. 144-145).

⁶¹. Le concept d'intersectionnalité des rapports sociaux a émergé dans les années 1970 au cœur du *black feminism* américain, et a connu un fort développement à travers les travaux de la juriste Kimberlé Crenshaw (Crenshaw, 1989, 1991). Cette approche théorique, issue de mouvements sociaux et politiques, a connu une lente et faible implantation dans le champ académique français (Jaunait et Chauvin, 2012, 2015 ; Poiret, 2005). Mais depuis une décennie, plusieurs chercheurs tentent de faire émerger un programme de recherche qui permette d'analyser les interactions entre les rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » pour expliquer les processus de domination (Dorlin [dir.], 2009 ; Fassin [dir.], 2015). Mais si tous ces chercheurs s'accordent pour affirmer que le concept d'intersectionnalité permet de dé-essentialiser les rapports de pouvoir et qu'ils soulignent, après la sociologue Danièle Kergoat, la « consubstantialité » de ces différents rapports sociaux (Kergoat, 2009), en pratique, l'articulation de ces rapports dans les recherches ethnographiques est difficile à mettre en œuvre (Mazouz, 2015).

⁶². Pour des synthèses sur ce « refolement des classes sociales » et « le mirage des sociétés "moyennes" », voir (Bosc, 2003 ; Peugny, 2013, p. 17-37).

Alors que « l'analyse sociologique est accoutumée à prendre la stratification sociale comme principe de variation des pratiques » et que la classe sociale est un « cadre de socialisation particulièrement différenciateur » (de Singly et Passeron, 1984, p. 48-51), cette dimension des profils des migrants n'est pas toujours retenue pour analyser leur parcours⁶³. L'ancrage des émigrés dans la stratification sociale de leur pays d'origine, ou plutôt la pluralité de ces ancrages, reste dès lors en retrait. Les analyses pointent plus régulièrement des variables propres aux parcours migratoires et liées à l'intégration en immigration, comme la nationalité, la culture d'origine, la durée de la migration ou la légalité de son processus.

Ce désintérêt relatif des chercheurs tient sans doute au fait, déjà évoqué dans la première section, que l'immigration s'ancre dans les milieux populaires en France et rend la différenciation sociale des parcours moins saillante⁶⁴. Mais elle tient également aux évolutions de la sociologie de l'immigration et des impositions de problématique qu'elle subit. Depuis les années 1960, des lectures raciales et sociales de l'immigration en France ont coexisté (Fassin et Fassin [dir.], 2009). Mais la progressive politisation de la question migratoire (Laurens, 2009) a favorisé la prégnance d'une explication des phénomènes migratoires en termes de « catégorisations ethno-raciales » (Eberhard, 2001)⁶⁵. Ces dernières années, les processus tendant à renforcer l'altérité des immigrés se sont prolongés avec la mise en exergue de facteurs explicatifs culturels et/ou religieux (Hajjat et Mohammed, 2013)⁶⁶.

Sans pourtant faire dialoguer ou confronter les expériences précaires et élitistes, les recherches menées sur les mobilités internationales citées dans la première section ont montré que le milieu social est une variable centrale d'explication des parcours de mobilité, puisque « les positions de départ conditionnent étroitement la réussite des stratégies de mobilité » (Wagner, 2007, p. 96). La troisième hypothèse qui a guidé cette recherche était celle d'une différenciation des pratiques de mobilité en fonction des origines familiales et sociales des émigrés. Autrement dit, il s'agissait de confirmer ou d'infirmer le fait que les possibilités de conversion des ressources internationales en

⁶³. L'origine sociale des émigrés reste marginalement enquêtée. Au cours de leur étude des migrations colombiennes, dominicaines et salvadoriennes aux États-Unis, les sociologues Luis Guarnizo, William Haller et Alejandro Portes démontrent par exemple l'influence de différents critères, comme l'âge ou le genre, sur les parcours migratoires. Mais pour toute stratification sociale, ils ne testent que l'origine rurale ou urbaine des migrants et leurs revenus en immigration (Guarnizo *et al.*, 2003).

⁶⁴. Dans son enquête sur les descendants d'immigrés algériens en France, qui se saisit frontalement de cette question des origines sociales des enquêtés, Emmanuelle Santelli explique son approche par les origines sociales plutôt que nationales ou ethniques en disant qu'il est « urgent de rompre avec des préjugés, des classifications arbitraires qui, elles, tendent à ne fournir qu'une dimension partielle de l'identité, et par conséquent des parcours singuliers et collectifs » (Santelli, 2001, p. 30).

⁶⁵. D'après le sociologue Andrea Rea, l'émergence conjointe d'idéologies racistes et de la sécurisation des questions migratoires en Europe a favorisé une « racisation des rapports sociaux » (Rea, 1998).

⁶⁶. Cette ethnicisation est à la fois le fait des institutions politiques qui produisent des « assignations identitaires » constantes (Palomares et Rabaud, 2004, p. 75) ou des entreprises qui multiplient les « jeux de frontières » entre citoyens « majoritaires » et « minoritaires » (Lada, 2004). Sur la question de la place des travailleurs immigrés au sein de l'entreprise, et notamment au sein de la représentation syndicale, voir (Dedieu, 2012 ; Hmed, 2009).

ressources sociales sont inégalement réparties entre les différents milieux sociaux. Cette recherche montrera qu'il existe effectivement une sélectivité sociale de la mobilité internationale, tout en soulignant les éléments qui vont varier ces expériences singulières et familiales. Afin de mieux comprendre la place que tient le milieu social d'origine dans les expériences migratoires et les appropriations socialement ancrées de la mobilité internationale, ce ne sont pas seulement deux cas nationaux qui ont été comparés mais également les parcours d'émigrés issus de différentes catégories sociales. La comparaison d'individus aux propriétés économiques, scolaires, culturelles et sociales hétérogènes vient éclairer et affiner la connaissance de ces parcours inégaux. Cette mise en regard des parcours d'individus aux trajectoires sociales variées démontre que « ces mondes ne sont pas cloisonnés », que « des liens étroits se nouent entre ces différentes catégories » (Bredeloup, 2009) et surtout que la mobilité internationale contribue à forger des points de passages entre ces groupes sociaux.

Dans le prolongement des pistes ébauchées par le sociologue Nicholas Van Hear (Van Hear, 2004, 2014), qui propose de renouveler l'attention portée à la façon dont les classes sociales façonnent les processus migratoires, cette recherche montrera que le milieu social d'origine des émigrés influence les parcours à double titre, par les ressources qu'il fournit et par les dispositions qu'il met en jeu. D'une part, les individus disposent de ressources économiques, scolaires et migratoires inégales pour affronter des mobilités spatiales de plus en plus contraintes et pour les transformer en mobilité sociale ascendante. D'autre part, les familles sont un cadre socialisateur majeur qui façonne des dispositions différenciées à migrer. Selon les transmissions et les investissements familiaux contrastés, la migration peut donc être diversement investie comme vecteur de mobilité sociale. Comme le suggérait la géographe Doreen Massey, les différents groupes sociaux n'ont pas seulement des pratiques migratoires différentes, mais également un rapport très variable à la mobilité⁶⁷.



Afin d'appréhender les parcours migratoires de citoyens comoriens et togolais et de montrer dans quelle mesure leur mobilité spatiale est politiquement contrainte et leur mobilité sociale tributaire des rapports à la mobilité qu'ils entretiennent et de leurs ressources familiales, nous avons développé une méthodologie centrée sur les entretiens et les observations au cœur des familles.

⁶⁷. La géographe Doreen Massey interroge ces différences dans le rapport des individus aux lieux et aux espaces. « Different social groups, and different individuals, are placed in very distinct ways in relation to these flows and interconnections. This point concerns not merely the issue of who moves and who doesn't [...] it is also about power in relation to the flows and the movement. Different social groups have distinct relationships to this anyway differential mobility: some are more in charge of it than others; some initiate flows and movement, others don't; some are more on the receiving-end of it than others; some are effectively imprisoned by it » (Massey, 1993, p. 61).

Section 3 – La mise en place de l'enquête : ethnographier les expériences de mobilités spatiales et sociales

Avant de débiter l'analyse comparée des imbrications entre mobilités spatiales et sociales dans les parcours biographiques d'émigrés comoriens et togolais, il convient d'expliquer sur quels fondements empiriques cette construction de l'objet s'est appuyée, d'explicitier les techniques d'enquête adoptées et de préciser comment les matériaux hétérogènes analysés dans cette recherche ont été produits et recueillis.

Afin de mieux saisir les expériences de mobilité, il a d'abord fallu les resituer dans un cadre général, c'est-à-dire retracer l'histoire de ces deux migrations, reconstituer les évolutions des conditions de la mobilité internationale et prendre la mesure de l'ampleur de ces phénomènes migratoires. À cet égard, s'engager dans la comparaison des migrations comoriennes et togolaises revient à affronter un premier obstacle, celui de la faiblesse des sources disponibles. Le travail bibliographique préalable a donc été complété par une série d'entretiens avec des observateurs et des acteurs de ces migrations (Paragraphe A).

Puis, pour se donner les moyens de reconstruire les parcours biographiques et les trajectoires sociales des émigrés, une enquête qualitative a été menée dans trois pays (Paragraphe B), en mêlant deux techniques d'enquête principales. Les entretiens sociologiques constituent le matériau central de cette recherche. Par le recueil de récits de vie, il s'agissait d'interroger les histoires migratoires individuelles et familiales et les perceptions qui y sont associées (Paragraphe C). Afin d'affiner ces récits, de saisir tout autant les discours que les pratiques migratoires et d'étudier les interactions familiales dans le pays d'origine, des observations ont été menées autant que possible auprès des émigrés et de leur famille (Paragraphe D).

La population d'enquête, constituée de plus de 200 personnes, a permis de mettre en œuvre une comparaison multidimensionnelle puisque les propriétés des individus varient à la fois au regard de leur pays d'origine, de leur sexe, de leur âge, de leur catégorie socio-professionnelle, de leur niveau de diplôme, de leur période d'émigration, de leurs pays de destination et de la durée de leur parcours en immigration (Paragraphe E).

A – Appréhender les migrations internationales aux Comores et au Togo

La connaissance générale de ces deux cas nationaux, préalable à toute entreprise comparative, se heurte dans un premier temps à la faiblesse des sources disponibles. Bien qu'inégale dans les deux pays, la production de statistiques, d'archives institutionnelles et de travaux académiques reste très mesurée et ne permet pas à elle seule d'appréhender finement ces deux histoires migratoires.

1) La faiblesse des archives et statistiques institutionnelles

L'analyse statistique de la mobilité sociale et des migrations dans les deux pays est techniquement inenvisageable. Aux Comores comme au Togo, les enquêtes statistiques nationales sont peu nombreuses. Les acteurs associatifs et institutionnels comoriens et togolais n'ont que rarement recours aux résultats des recensements et aux enquêtes des instituts nationaux, relatives notamment à la situation économique et au marché de l'emploi. Ils s'appuient plus généralement sur les statistiques produites par les organisations internationales (Banque mondiale, OIT, ONU et PNUD, principalement). Par ailleurs, il n'existe aucun fichier recensant les citoyens émigrés. Les deux États n'ont pas comptabilisé les sorties du territoire et le nombre d'expatriés vivant à l'étranger (Amouzou, 2013 ; Ben Ali, 2015). Cette rareté des archives institutionnelles peut s'expliquer par le désintérêt relatif des gouvernements successifs pour les émigrés. Contrairement à ce qui a pu s'observer dans d'autres pays (Dufoix *et al.* [dir.], 2010), les politiques d'attention à destination des citoyens émigrés ont été mises à l'agenda national au cours des dix dernières années. Mais les structures dédiées aux émigrés et les programmes de mobilisation sont encore en cours de création.

Au début de cette recherche, il avait été envisagé de participer à la production de telles données statistiques, en initiant une enquête quantitative, fondée sur la distribution d'un questionnaire avec l'appui des consulats des Comores et du Togo en France. La réalisation de ce questionnaire avait été entamée, mais le faible développement du consulat comorien à Marseille et la forte méfiance des enquêtés vis-à-vis du consulat togolais à Paris nous ont encouragé à renoncer à cette méthode.

2) Deux bibliographies lacunaires

Dès lors, la connaissance de ces deux histoires migratoires s'est d'abord fondée sur un travail bibliographique. Or, ces deux migrations ont fait l'objet d'un intérêt académique très inégal.

L'invisibilité académique des migrations togolaises est très nette. Alors que plusieurs démographes français et togolais se sont intéressés dans les années 1980-1990 aux mobilités géographiques à l'intérieur du territoire national togolais ou à destination des pays voisins [Ghana, Bénin, Burkina Faso] (Lebris *et al.*, 1986 ; Lucien-Brun et Pillet-Schwartz, 1987 ; Pillet-Schwartz, 1986 ; Pilon et Pontié, 1988 ; Pontié, 1981, 1988), les mobilités internationales ont été très marginalement enquêtées. Si le géographe Yves Marguerat avait interrogé des jeunes loméens issus des milieux populaires qui émigraient dans différents pays européens (Marguerat, 1998)⁶⁸, les travaux ultérieurs se sont concentrés sur la structuration des associations d'émigrés, à travers

⁶⁸. Il convient de préciser ici que ce chercheur a été jugé puis condamné à douze ans de réclusion criminelle pour des actes pédophiles sur mineurs au Togo (Johannès, 2007).

deux mémoires universitaires réalisés en France (Sohler, 2007) et au Québec (Gblokpor-Koffi, 2015). Enfin, ce sont les migrations de retour des réfugiés togolais qui ont été étudiées (Galloway, 2008). À ces rares travaux universitaires s'ajoutent deux récits autobiographiques d'émigrés togolais, arrivés en France à la fin des années 1960 (Amégan, 2010) et au début des années 1994 (Akpagan, 2004).

Les migrations internationales comoriennes, proportionnellement plus nombreuses aux Comores et numériquement plus importantes en France, ont été plus souvent investies par les chercheurs des deux pays. Les recherches menées ont souvent isolé les destinations migratoires, en étudiant tour à tour les mobilités au sein de l'archipel (Boina Maccha, 1994 ; Sakoyan, 2011), vers Madagascar (Allibert *et al.* [dir.], 2007 ; Nativel, 2003 ; Rajaonah, 2003), vers La Réunion et Zanzibar (Barbey, 2009) mais surtout vers la France métropolitaine (Vivier, 1996, 1999). Les recherches sur les logiques migratoires générales ont été complétées par des travaux spécifiques sur les parcours d'étudiants (M'Sa Ali, 2007) ou d'individus partis se soigner à l'étranger (Sakoyan, 2010, 2012).

Alors qu'aux Comores les chercheurs ont interrogé le rôle des émigrés dans le développement des Comores (Imani, 2011b ; Youssouf, 2012) ou dans la vie politique comorienne (Soilih, 1998 ; Halifa, 2007), depuis la France, les chercheurs ont plutôt questionné l'intégration des immigrés et la formation d'une « communauté comorienne » en France (Jaffar, 1994 ; Katibou, 2011), et surtout à Marseille (Blanchy, 1998a ; Delafontaine, 1998 ; Dirèche-Slimani et Le Houérou, 2002 ; Farouk Ahmed, 2010 ; Lorcerie, 1999). Ils ont notamment centré leurs travaux sur les parcours scolaires des jeunes (Dirèche-Slimani, 1998 ; Mohamed-Girard, 2012) et sur la structuration associative en immigration (Bertoncello, 2000b ; Briac, 2002 ; Gulian, 2004 ; Vivier, 2000). Ces travaux académiques ont enfin été complétés par des récits autobiographiques (Sidi, 2009) ou par la compilation orale, filmée ou écrite de récits d'émigrés (AICOL, 1999 ; Caron *et al.*, 2014 ; Fontana *et al.*, 2004).

Dans les deux cas, quelle que soit l'échelle des mobilités géographiques analysée, ces travaux ont avant tout questionné les liens entre migrations, contextes économiques et structures sociales, mais peu sont ceux qui se sont intéressés aux expériences d'émigration et aux perceptions des émigrés de leurs mobilités spatiales et sociales.

3) Le recours aux entretiens informatifs

Afin d'obtenir des données complémentaires sur les deux histoires migratoires nationales et sur les profils des émigrés, des entretiens informatifs ont été réalisés. Ces entretiens exploratoires, qui n'ont pas nécessairement été menés au début des enquêtes dans les deux pays, ont permis d'interroger des acteurs divers : journalistes, chercheurs, acteurs associatifs et institutionnels.

Parmi ces entretiens informatifs, ceux qui ont été réalisés avec des acteurs associatifs avaient spécifiquement pour but d'interroger les logiques de structuration collective des émigrés et de comprendre leurs pratiques en migration (voir Chapitre 5)⁶⁹.

D'autres entretiens ont été réalisés avec des acteurs institutionnels français, comoriens et togolais en charge des migrations, notamment au Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIINDS), dans les consulats et ambassades de France dans les deux pays et auprès des récentes structures gouvernementales comoriennes et togolaises chargées des émigrés⁷⁰. Si ces entretiens ont également permis d'obtenir des informations générales, ils permettaient avant tout de questionner un moment précis de la trajectoire migratoire, celui du franchissement de la frontière (voir Partie 2).

Tous ces entretiens ont été complétés par un travail de dépouillement des principaux sites institutionnels et des médias en ligne afin d'obtenir des informations complémentaires, notamment sur l'évocation et le traitement par la presse des questions migratoires⁷¹.

Tableau n° 2 : bilan des entretiens informatifs en France, aux Comores et au Togo

Pays	Entretiens avec des journalistes et chercheurs	Entretiens avec des acteurs associatifs	Entretiens avec des acteurs institutionnels	Total
France	0	4	13	17
Comores	5	0	5	10
Togo	4	7	4	15
Total	9	11	22	42

Initialement, il était envisagé de compléter ces entretiens par des observations devant les consulats auprès des personnes venues déposer une demande de visa et à l'intérieur du consulat au moment des interactions au guichet avec les agents consulaires. Mais les tensions suscitées par ma présence devant les bâtiments et les négociations infructueuses avec les agents consulaires m'ont obligé à renoncer à ces observations. L'analyse du franchissement de la frontière légale par les émigrés s'appuie donc sur les seuls récits recueillis (voir Chapitre 3).

Il est à noter que la négociation des entretiens avec le personnel consulaire, et notamment avec le consul-adjoint de France à Moroni, a été particulièrement difficile. Malgré des contacts préalablement obtenus dans un cadre informel, ma présence au sein de l'ambassade de France a été conditionnée à la tenue d'une réunion préalable avec les chefs de service qui craignaient que je ne pose trop de questions sur les migrations à destination de Mayotte.

⁶⁹. Si le tableau ci-dessous ne mentionne aucun entretien avec des acteurs associatifs comoriens, c'est avant tout parce que l'ancrage associatif des émigrés comoriens est très fort en immigration et que ces activités ont donc été questionnées dans le cadre des entretiens biographiques avec des émigrés.

⁷⁰. La liste détaillée de ces différents entretiens informatifs est présentée dans les Annexes des entretiens.

⁷¹. Pour un aperçu de ces principaux sites, voir les deux webographies présentées dans la bibliographie finale.

B – Trois pays d'investigation et trois moments d'enquête (Togo, France et Comores)

L'enquête de terrain a été menée au cours de trois périodes distinctes. Pendant deux mois (janvier-février 2010), un premier terrain a été mené au Togo. Celui-ci avait été précédé de plusieurs entretiens menés en région parisienne en 2009⁷². Il convient de préciser ici que cette campagne de terrain a eu lieu dans le cadre d'une première recherche qui portait sur les migrations de retour au Togo (Bréant, 2010). La méthode employée a été sensiblement la même que celle utilisée pour les terrains ultérieurs, à savoir des récits de vie avec des émigrés en vacances et des émigrés de retour, interrogeant leur parcours migratoire et accompagnés d'observations en marge des entretiens. De nouvelles rencontres informelles ont pu être organisées et des contacts ont été maintenus après cette première enquête. Dès lors, les entretiens réalisés à l'époque ont pu être intégralement conservés dans le cadre de cette thèse (16 entretiens informatifs, 59 entretiens sociologiques).

Une deuxième période d'enquête a eu lieu en France entre le début de cette thèse en octobre 2010 et l'été 2012. Cette deuxième campagne avait pour but de compléter les entretiens togolais, en interrogeant notamment des émigrées, minoritaires pendant le terrain réalisé au Togo. À ces 4 entretiens réalisés, s'ajoute un travail de suivi d'une partie des enquêtés déjà rencontrés. Puis, les premiers entretiens avec des enquêtés comoriens ont été réalisés en région parisienne, mais aussi à Marseille⁷³ (2 entretiens informatifs et 17 entretiens sociologiques).

La troisième phase de terrain s'est déroulée pendant trois mois (juin-septembre 2012), lors d'un séjour aux Comores (17 entretiens informatifs et 125 entretiens sociologiques). L'archipel des Comores est composé de quatre îles. En 1975, trois îles sont devenues indépendantes (Grande Comore [Ngazidja], Mohéli [Mwali], Anjouan [Ndzuwani]) et une seule est restée française depuis lors (Mayotte [Maore]). L'enquête a été menée exclusivement en Grande Comore, la plus grande et la plus peuplée des trois îles comoriennes⁷⁴, puisque d'après les études menées, 95 % des

⁷². Les 7 entretiens informatifs et 9 entretiens sociologiques menés entre 2008 et 2009 ont pu être réutilisés dans ce travail. Dans le cadre d'une première recherche sur les associations et leur travail de construction d'une « communauté » togolaise en France (Bréant, 2009), j'avais en effet interrogé 4 émigrés membres ou présidents d'associations qui avaient raconté leur parcours migratoire. Ces entretiens ont été complétés par la poursuite des observations de leurs activités associatives et par d'autres rencontres informelles depuis 2009.

⁷³. Marseille a longtemps été la première ville d'accueil des Comoriens en France. D'après les estimations statistiques disponibles, au tournant des années 2000, entre « 30 000 et 50 000 migrants » comoriens vivaient à Marseille (Katibou, 2011, p. 145). La ville a donc fait l'objet de toutes les attentions de la part des chercheurs qui ont travaillé sur les Comoriens vivant en France, particulièrement à la fin des années 1990 (Bertoncello, 2000b ; Delafontaine, 1998 ; Dirèche-Slimani et Le Houérou, 2002 ; Gulian, 2004 ; Halifa, 2007 ; Lorcerie, 1999 ; Mohamed-Girard, 2012 ; Youssouf, 2012). Un séjour à Marseille a été réalisé en mai 2012, permettant de réaliser 2 entretiens informatifs et 9 entretiens sociologiques.

⁷⁴. Les trois îles comoriennes ont une superficie totale de 2 170 kilomètres carrés (168^e rang mondial). L'île de la Grande Comore, possède à elle seule une superficie de 1 146 kilomètres carrés et s'étend sur 77 kilomètres du nord au sud et 27 kilomètres d'ouest en est. Alors que la population comorienne était estimée à 646 400 résidents, d'après le 5^e recensement général de la population mené en 2004 (après ceux de 1958, 1966, 1980 et 1991), la Grande Comore comptait à elle seule 363 200 habitants, contre 252 000 à Anjouan et 31 200 à Mohéli.

émigrés comoriens en France sont originaires de cette île (Vivier, 1996). Toutefois, deux entretiens ont été menés avec des descendantes d'émigrés anjouanais, nées à Madagascar ou en France, et deux autres avec des émigrés nés à Anjouan et vivant désormais à la Grande Comore⁷⁵. L'enquête a donc été réalisée dans trois pays différents et dans plus d'une vingtaine de villes (voir tableau et cartes ci-dessous)⁷⁶.

Tableau n° 3 : nombre et catégories d'entretiens réalisés dans chaque ville

Villes des entretiens	Nombre d'entretiens informatifs	Nombre d'entretiens sociologiques	Total
Marseille	2	9	11
Paris et région parisienne ⁷⁷	7	16	23
Par téléphone ⁷⁸	0	5	5
<i>France</i>	<i>9</i>	<i>30</i>	<i>39</i>
Kpalimé	0	2	2
Lomé	15	56	71
Tsévié	1	1	2
<i>Togo</i>	<i>16</i>	<i>59</i>	<i>75</i>
Bambadjani	0	4	4
Bandamadji	0	3	3
Bibavou	0	1	1
Chézani	0	10	10
Dembeni	0	8	8
Djomani	0	2	2
Domoni-Adjou	0	9	9
Domoni-Amboini	0	1	1
Foumbouni	0	5	5
Hahaya	0	7	7
Iconi	0	11	11
Itsandra	0	5	5
Ivembeni	1	1	2
Mbeni	0	5	5
Mitsamiouli	0	3	3
Mitsoudjé	0	14	14
Mkazi	1	2	3
Moroni	15	19	34
Nioumadzaha	0	2	2
Ntsudjini	0	9	9
Ouella	0	3	3
Voidjou	0	1	1
<i>Comores</i>	<i>17</i>	<i>125</i>	<i>142</i>
TOTAL	42	214	256

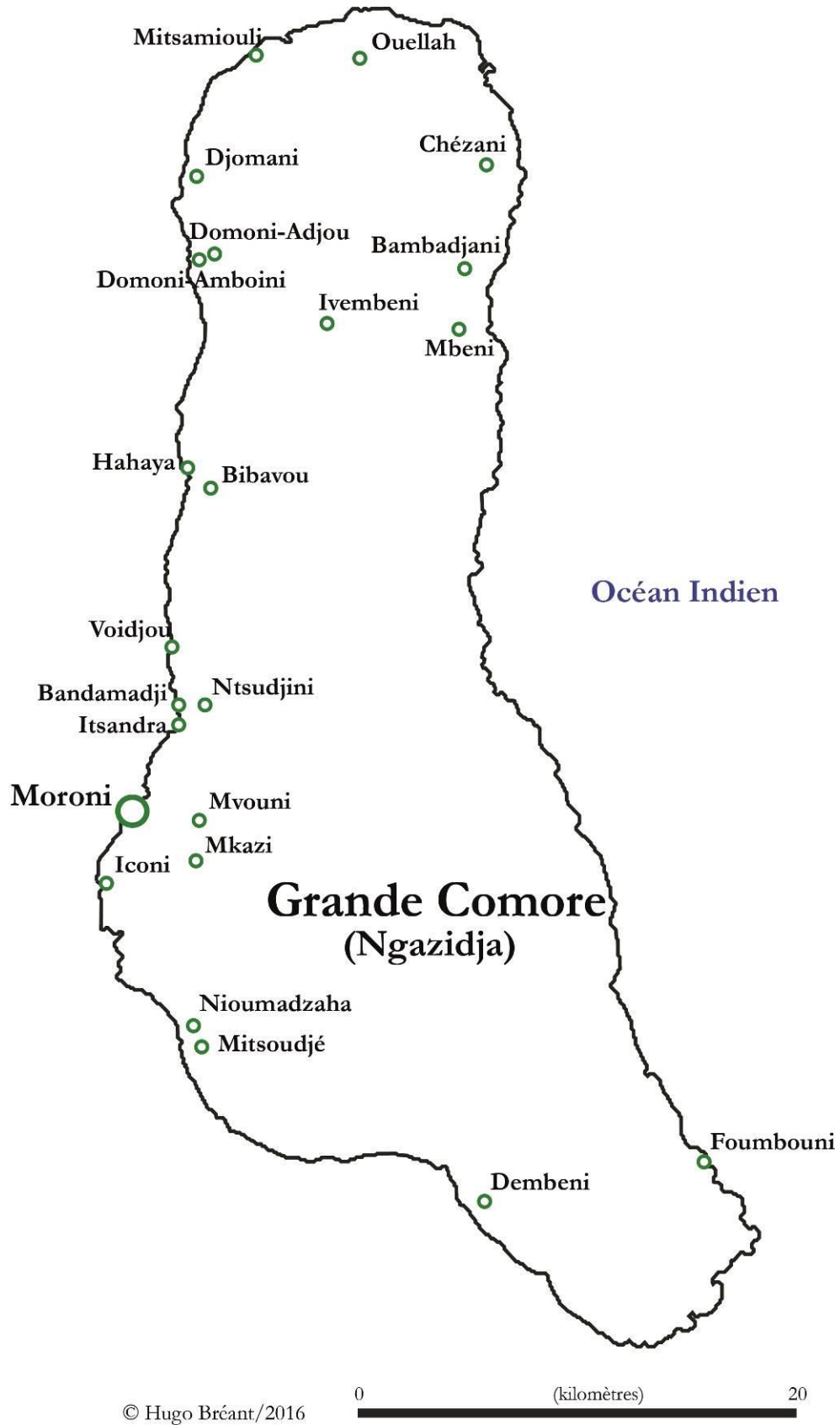
⁷⁵. D'après ces enquêtes, dont les propos ont été confirmés par certains acteurs institutionnels français en charge des migrations comoriennes, les Anjouanais ont des pratiques migratoires différentes de celles des Grands Comoriens. Ils émigrent principalement en Grande Comore et, quand ils partent en France, vivent plutôt dans des petites villes de province. La faiblesse des entretiens menés auprès d'émigrés originaires d'Anjouan ne permet pas de confirmer ou d'infirmer ces données. Cette comparaison intra-comorienne pourrait être creusée lors d'une prochaine enquête.

⁷⁶. Sauf mention contraire, toutes les cartes ont été réalisées pour cette thèse.

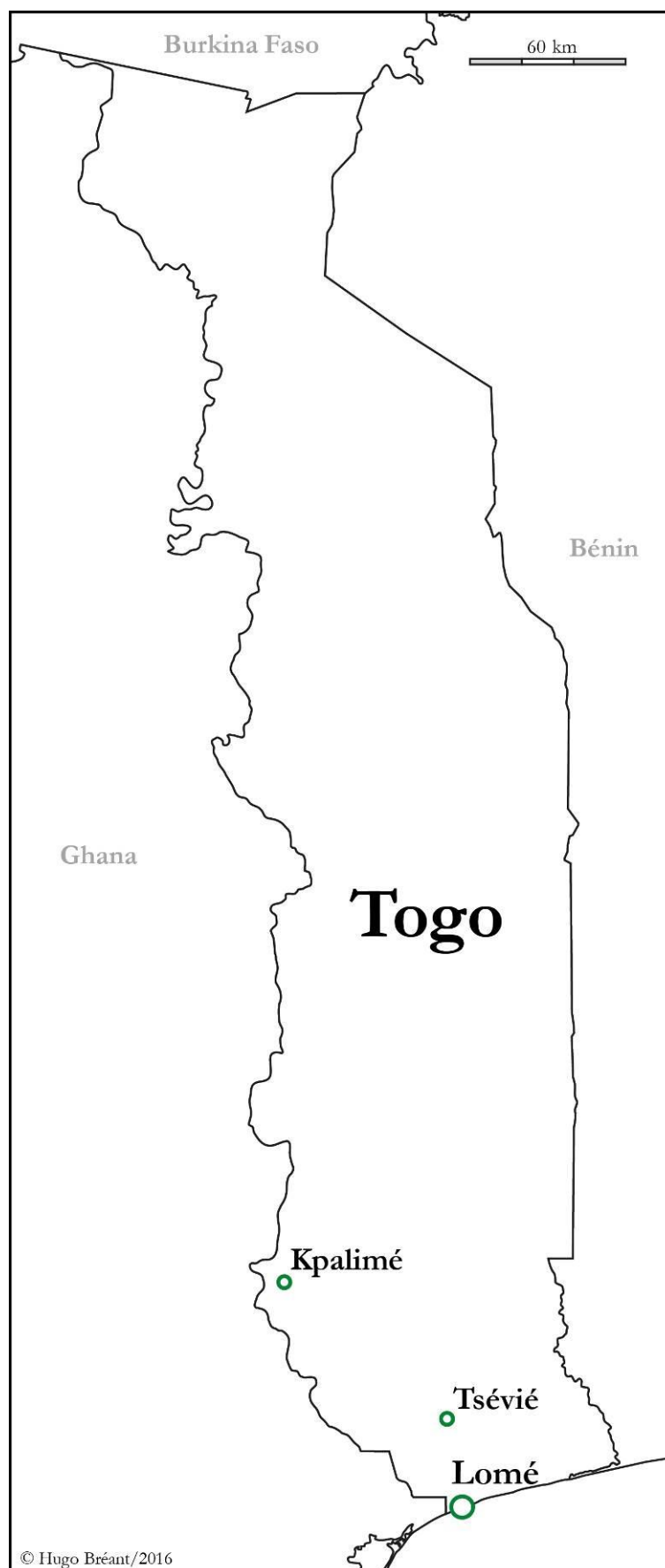
⁷⁷. Les entretiens ont été réalisés dans différentes villes de région parisienne : Paris (11), Antony (1), Arcueil (1), Choisy-le-Roi (1), La Défense (1) et Saint-Quentin-en-Yvelines (1).

⁷⁸. Cinq entretiens ont été réalisés par téléphone avec des enquêtés comoriens et togolais vivant en Corse, en Gironde, dans le Jura, à La Réunion (ce dernier a été rencontré aux Comores par la suite) et en Normandie.

Carte n° 1 : les villes enquêtées aux Comores



Carte n° 2 : les villes enquêtées au Togo



C - Le recours aux entretiens biographiques comme méthode centrale de la recherche

Réaliser des entretiens ne constituait pas un choix par défaut, un matériau choisi simplement parce qu'il est devenu « l'instrument de recherche préféré d'une grande partie des sociologues » (Hughes, 1996, p. 281). La méthode de l'entretien semblait être la plus à même de rendre compte des parcours migratoires des individus et de leurs expériences vécues de mobilité sociale. Ce paragraphe décrit les types d'entretiens réalisés, leurs enjeux, les modalités de négociation et de passation de ces entretiens et les limites potentielles de cette méthode.

1) Diversifier les éclairages des parcours migratoires : interroger des émigrés, des émigrés de retour, des non-émigrés et des descendants d'émigrés

L'objectif de l'enquête étant d'interroger des parcours d'émigration dans leur globalité, il était essentiel d'essayer de saisir toutes les étapes des parcours. Pour comprendre comment un individu s'engage dans un parcours d'émigration, il s'agissait de questionner à la fois l'émergence du projet migratoire, le moment de l'émigration, la période de résidence à l'étranger, les retours ponctuels en vacances, les réinstallations durables et les éventuels nouveaux départs. Les entretiens avec les émigrés et les émigrés de retour constituent donc le centre des entretiens sociologiques conduits pendant cette enquête. Ces entretiens ont été menés en France mais surtout dans le pays d'origine (a). Pour compléter ces récits, des entretiens complémentaires avec des non-émigrés (b) et avec des descendants d'émigrés (c) ont permis de multiplier les angles d'étude des parcours migratoires et des rapports à la mobilité internationale.

a) Les entretiens avec des émigrés et des émigrés de retour

Au cours de la recherche initiée sur les migrations de retour togolaises, des entretiens avait été menés à la fois avec des émigrés en vacances et avec des émigrés qui s'étaient réinstallés au Togo. Le fait d'enquêter dans le pays d'origine avait considérablement simplifié les prises de contact et les négociations des entretiens. Les enquêtés semblaient plus disponibles et acceptaient plus facilement de réaliser l'entretien chez eux. Alors qu'en France la majorité des enquêtés proposaient de se rencontrer dans des lieux neutres (cafés et restaurants principalement)⁷⁹, ceux qui ont été réalisés aux Comores et au Togo ont pu, plus facilement, se dérouler dans le domicile des enquêtés ou de leurs proches. Il était également plus facile de multiplier les rencontres informelles postérieures à l'entretien et de rencontrer certains de leurs amis ou parents. Ce cadre d'enquête, difficile à mettre en place en région parisienne, ouvrait la voie à l'observation du cadre

⁷⁹. Deux entretiens seulement ont été réalisés au domicile des enquêtés à Paris ou en région parisienne (Marwan Z. [Comores] et Pierrette A. [Togo]).

de vie des enquêtés et des interactions avec des proches (voir Paragraphe C), favorisant ainsi le recueil de données complémentaires sur le milieu social des individus et de leur famille.

Tableau n° 4 : enquêter auprès des émigrés en France et dans le pays d'origine

Pays	Entretiens menés en France	Entretiens menés dans le pays d'origine	Total
Comores	12	72	84
Togo	13	7	20
Total	25	79	104

Dans le cas des Comores, au-delà de la poursuite des entretiens avec des émigrés de retour, il a donc été décidé de continuer à interroger les émigrés en France mais surtout lors de leurs vacances. C'est ce qui explique que la majorité des émigrés enquêtés l'a été dans le pays d'origine. Nous verrons dans le chapitre consacré aux vacances que cette méthode d'enquête a pu constituer un biais relatif, en mettant à distance les parcours de ceux qui ne reviennent jamais en vacances (voir Chapitre 6). En revanche, ce choix a eu pour avantage de ne pas cantonner le pays d'origine à un ensemble de pratiques associatives et culturelles menées en France, pour montrer qu'il est présent dans la vie des émigrés par le biais de relations familiales et de sociabilités amicales maintenues à travers les frontières.

b) Interroger le rapport à la mobilité : les éclairages apportés par les non-émigrés

Pour comprendre le rapport à la mobilité spatiale et sociale des émigrés comoriens et togolais, il est apparu pertinent à plusieurs titres d'interroger également des non-émigrés. D'abord, en mettant en regard les parcours des mobiles mais aussi des immobiles, c'est-à-dire de ceux que la littérature sur les migrations qualifie de *left behind* ou de *stayers*, on rend possible une étude du rapport à la mobilité qui ne fasse pas des déplacements une pratique qui va de soi⁸⁰. Interroger des non-émigrés permet de questionner les parcours d'individus qui ne souhaitent pas émigrer et ainsi de mieux comprendre comment se forment les dispositions à l'émigration (voir Chapitre 2)⁸¹. Mais cela encourage également l'enquête auprès de ceux qui ont envisagé de partir mais dont les

⁸⁰. « Over the last two decades or more than, the unfolding of migration studies and the cognate study of mobilities have led to recognition that mobility and immobility need to be considered in conjunction with one another, with examination needed of both movers and stayers, mobility, and moorings. So in a way since the early 1990s, we have moved full circle – from "normalizing mobility", to somewhat uncritically celebrating mobility, to acknowledgment of transnational relations between those who leave and those who stay, and to re-discovering "immobility" or "staying put" as a phenomenon of significance that needs to be considered alongside mobility » (Van Hear, 2014, p. 109).

⁸¹. Comme l'a montré l'anthropologue Thomas Fouquet, interroger les perceptions de la mobilité de ceux qui ne migrent pas, ou les « imaginaires de l'Ailleurs » pour reprendre sa terminologie, permet d'affiner les perceptions de l'immobilité spatiale en montrant comment les représentations de l'international sont réinvesties localement (Fouquet, 2007, 2011, 2012).

démarches n'ont pas pu aboutir. Par la comparaison avec ceux qui ont émigré, il devient possible de penser ce que ces réussites et ces échecs doivent à leurs ressources respectives (voir Chapitre 3).

Tableau n° 5 : bilan des entretiens avec des non-émigrés

Entretiens	Comores	Togo	Total
Entretiens avec des non-émigrés (dont un ou plusieurs proches vivent en France)	7	10	17
Entretiens avec des non-émigrés (dont la famille n'a pas connu d'émigration)	5	5	10
<i>Total</i>	<i>12</i>	<i>15</i>	<i>27</i>

Les entretiens avec des non-émigrés ont par ailleurs permis d'avoir accès à des informations sur les manières dont a pu être négociée et organisée l'émigration d'un membre de la famille (voir Chapitres 2 et 4), mais aussi aux relations que les émigrés entretiennent avec leurs proches, à distance et en présence (voir Partie 3). Ces entretiens ont enfin favorisé la mise en place d'observations dans le cadre familial (voir Paragraphe D).

c) Un autre regard sur les parcours migratoires : les descendants d'émigrés

Le choix d'intégrer dans l'enquête les descendants d'émigrés peut apparaître plus surprenant. Ces entretiens avec 3 descendants d'émigrés togolais et 13 descendants d'émigrés comoriens, dont 5 ont été menés en France et 15 dans les deux pays d'origine, ont été réalisés pour trois raisons. D'abord, il est apparu au cours des terrains aux Comores et au Togo que si ces derniers n'ont pas vécu l'expérience de l'émigration, ils sont considérés par les non-émigrés et se considèrent souvent eux-mêmes comme des émigrés à part entière, ce qui a parfois rendu difficile l'identification de certains parcours. Par ailleurs, ces récits permettaient d'offrir un autre éclairage sur les histoires migratoires familiales, sur les trajectoires des parents et sur les aspirations à la mobilité sociale intergénérationnelle. Enfin, si ces descendants ont été interrogés, c'est avant tout parce que depuis les Comores ou le Togo, il a été possible d'observer leur installation durable dans le pays d'origine de leurs parents. Considérées comme des migrations de retour, ces expériences ont été expérimentées par 7 d'entre eux (voir Chapitre 8).

2) Entrées sur le terrain et négociations des entretiens

Avant d'expliquer comment ont été menés ces entretiens sociologiques, il faut préciser ici comment l'accès aux enquêtés a été initialement réalisé (a), comment ont été négociés de manière différente les entretiens dans les deux pays (b) et enfin comment l'enquête a été présentée et quels ont été les refus qui y ont été opposés (c).

a) La diversité des voies d'entrée sur le terrain

Dans le cas de la recherche initiale sur les associations togolaises en France, j'avais constaté que le profil des responsables associatifs correspondait plutôt aux *légendes dorées* de l'immigration, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'individus issus de milieux sociaux plutôt favorisés, très diplômés et bien insérés professionnellement en France. S'en tenir à cette entrée sur le terrain togolais aurait mené à une surreprésentation des catégories supérieures. À l'inverse, les premiers contacts établis avec des associations comoriennes à Marseille et en Ile-de-France⁸², ont permis de rencontrer des individus issus de milieux sociaux plus défavorisés, peu diplômés, maîtrisant moins bien le français et expérimentant une insertion plus difficile sur le marché de l'emploi en France. Les responsables associatifs français, ainsi qu'un chercheur qui avait travaillé sur l'immigration comorienne en France, m'avaient donné des contacts de personnes ayant des difficultés à régulariser leur situation administrative en France et/ou vivant dans des situations de précarité économique, et ils m'avaient encouragé à ne pas négliger certaines voies d'accès au terrain comorien à Marseille, comme la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Assistance sociale. Un tel conseil m'apparaissait révéler une approche tautologique de l'immigration. Définie comme une expérience qui mène très souvent à la précarité, l'objet migratoire n'est interrogé qu'à l'aune de terrains marqués par la précarité. Difficile dans ces conditions d'apporter d'autres éclairages à l'objet migratoire. Suivre cette seule voie d'accès aurait donc eu pour conséquence de surreprésenter les milieux populaires et les *légendes noires* de l'immigration. Dans les deux cas, j'ai donc largement écarté la possibilité d'obtenir des entretiens par le seul biais associatif⁸³.

S'il a été possible de profiter des relations d'interconnaissance des premiers enquêtés, j'ai par ailleurs essayé de multiplier les accès divers sur le terrain. La principale méthode employée a consisté à envoyer des messages à des personnes sur les réseaux sociaux, en utilisant des plateformes comme *Facebook*, *Copains d'avant* et *LinkedIn*. Bien qu'artisanale et très aléatoire, cette méthode s'est révélée très productive et nombre des premiers entretiens en France ont été obtenus par ce biais.

b) Des terrains contrastés aux Comores et au Togo

Dans le cas togolais, avant d'engager le terrain à Lomé, j'avais obtenu des contacts auprès des enquêtés interrogés en France et par le biais des réseaux sociaux. Ce sont ces liens

⁸². Ces premiers contacts ont été obtenus en envoyant des mails aux différentes associations comoriennes recensées sur Internet. Une large majorité de ces mails m'ont été retournés faute d'avoir obtenu une adresse mail encore valide. Une partie des réponses obtenues n'a pas été suivie d'entretiens, car les responsables associatifs souhaitaient simplement évoquer leurs activités et non leurs parcours personnels.

⁸³. L'entrée sur le terrain par un groupe socioprofessionnel, comme le fait la sociologue Laura Oso Casas avec les « petites bonnes » et domestiques espagnoles en France a également été écartée pour ne pas recueillir des trajectoires de mobilité spatiale et sociale sinon uniformes, du moins semblables (Oso Casas, 2002).

d'interconnaissance qui m'ont permis de mener les premiers entretiens au Togo. Étant recommandé par un proche, je disposais déjà d'une certaine confiance, je n'ai donc jamais été confronté à des refus ou même à la nécessité de négocier des entretiens, puisque ceux-ci avaient souvent été négociés pour moi. Une fois sur le terrain loméen, cette manière de procéder a été complétée par de nouvelles prises de contacts lors de rencontres informelles, qui ont permis de renouveler le nombre de pistes exploitables pour de futurs entretiens. Profitant des vertus de l'effet boule de neige, il était donc d'autant plus nécessaire de faire varier les entrées sur le terrain, pour ne pas recueillir des profils trop homogènes.

Aux Comores en revanche, le déroulement de l'enquête a été très différent. Si les premiers entretiens menés en région parisienne et à Marseille avaient permis d'obtenir quelques contacts aux Comores, et de suivre le même procédé que celui utilisé au Togo, une rencontre qui a eu lieu au début du terrain à Moroni a transformé la manière de mener l'enquête. Après quelques jours aux Comores, j'ai rencontré Abdillahi Youssouf, professeur de géographie à l'université des Comores. Pendant l'année 2012, ce dernier avait mené avec ses étudiants en licence une enquête dans toute l'île sur les conséquences économiques et spatiales de l'émigration. Absent pendant l'été pour finaliser sa thèse (Youssouf, 2012), il m'a dirigé vers ses étudiants pour qu'ils m'appuient dans mon enquête. Le terrain s'est alors effectué ville par ville, avec l'appui d'un ou plusieurs étudiants, en réalisant en quelque sorte du porte à porte, au domicile de familles qui connaissent ou ont connu l'émigration. Beaucoup d'entretiens ont donc été négociés par ou avec les étudiants, qui étaient parfois présents pendant l'entretien, voire plus rarement posaient quelques questions à la fin de la conversation, notamment sur les actions associatives menées par les émigrés.

Si la forme prise par l'enquête était au départ « impromptue, involontaire et non sollicitée » (Olivier de Sardan, 2008, p. 64), ces entretiens négociés ont eu plusieurs avantages. L'appui des étudiants, qui se prenaient de plus en plus au jeu de l'enquête et cherchaient à ce que je sois satisfait du travail accompli avec eux, a d'abord permis de multiplier les villes enquêtées et d'accroître considérablement le nombre d'entretiens réalisés en ouvrant des portes qui se seraient avérées inaccessibles sans leur aide. Mais il a surtout permis que les entretiens ne se déroulent pas comme un moment solennel de face à face asymétrique entre enquêteur et enquêté, mais plutôt sur un « mode banal, quotidien, détendu » (*op. cit.*). Les interactions se sont multipliées, avec les accompagnants et avec les proches des enquêtés, parfois momentanément présents pendant l'entretien, ce qui a permis d'élargir les questionnements et les modalités et registres de réponses. Enfin, une telle entrée sur le terrain a également permis de passer du temps avec ces étudiants souvent désireux de poursuivre leurs études à l'étranger et d'observer la préparation de leur potentiel départ pendant l'été (voir Partie 2). Ces étudiants ayant tous un ou plusieurs membres

de leur famille à l'étranger, il a été possible de les questionner sur ces relations avec leurs proches et d'observer certaines interactions en présence et à distance (voir Paragraphe D).

c) Présentation de l'enquête et refus d'entretiens

En France et dans les deux pays d'origine, je me suis toujours présenté comme un doctorant réalisant une thèse sur les migrations comoriennes et/ou togolaises, qui cherchait à rencontrer des personnes ayant vécu cette expérience de l'émigration et acceptant de me raconter leur parcours. Cette présentation de soi a généralement suscité des réactions positives. Même si la plupart du temps, les raisons de l'accord sont restées tacites, elles ont parfois été verbalisées de manière différente selon les profils. Certains étudiants ont donné leur accord parce qu'eux-mêmes ou un de leurs amis avait lui-même dû réaliser une « enquête » ou un « mémoire ». Certains membres des catégories supérieures ont accepté parce qu'il leur semblait important d'encourager les « étudiants ». Enfin, certains membres des milieux populaires ont expliqué qu'ils étaient « honorés » qu'un « journaliste » ou un « chercheur » s'intéresse à leur pays et qu'ils acceptaient volontiers de participer à cette enquête. Malgré cette présentation de soi très homogène, j'ai tour à tour été perçu comme un étudiant, un chercheur ou un journaliste, plus rarement comme un doctorant.

Contrairement à l'enquête menée au Togo, principalement conduite au gré des recommandations interpersonnelles, le terrain comorien a pu nécessiter de négocier les entretiens ville par ville. L'appui des étudiants a eu pour inconvénient de ne pas toujours avoir accès aux négociations des entretiens et aux raisons des refus. À certaines occasions, il a été possible de percevoir des indices de ces refus. Ainsi, l'un des étudiants m'a un jour encouragé à aller voir un émigré de retour et un émigré en vacances dans sa ville, tout en me précisant qu'il ne pourrait pas venir avec moi, car il avait quelques différends avec ces deux personnes, sans expliciter la teneur de ces conflits⁸⁴. Mais bien souvent, cette présence a favorisé des interactions en coulisses qu'il a été difficile d'observer ou dont je n'avais pas même conscience. Ainsi, il m'a été difficile de savoir si le fait d'être accompagné par un étudiant habitant un quartier déprécié de la ville a pu jouer en ma défaveur dans la négociation des entretiens. De la même manière, il était difficile de savoir si la présence du frère cadet d'une émigrée interrogée à Marseille, qui se décrit comme « un rebelle » et « un petit rasta » du fait de ses activités musicales et de ses positionnements idéologiques, et qui m'a aidé durant l'enquête menée dans sa ville a défavorisé mon accès à certains enquêtés⁸⁵. La présence d'un accompagnant a pu fermer quelques portes, et il a donc fallu le plus possible tenter de

⁸⁴. Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁸⁵. Entretien informel avec Chanfi S., Comores, 26 ans, non-émigré, musicien (Iconi, 20/07/2012).

profiter des apports de ces appuis répétés, tout en s'en extrayant pour négocier par moi-même des entretiens.

Aux Comores, il a par ailleurs fallu affronter plusieurs refus d'entretiens. Contrairement à la mise en garde effectuée par un enquêté au début de mon terrain comorien, qui m'expliquait que très peu de gens voudraient répondre à mon enquête qu'il jugeait trop « introspective »⁸⁶, ces refus ont été assez peu nombreux. Ces refus ont été plus nombreux dans les villes de forte émigration (Foumbouni, Ivembeni et Mkazi) et/ou auprès des membres des milieux populaires. Dans ces catégories sociales, plusieurs enquêtés comoriens m'ont mis en garde au début du terrain contre les probables non réponses que certains m'opposeraient au moment d'aborder la question du départ, tant les pratiques illégales leur semblent répandues. Dans les villes comoriennes réputées pour leur importante diaspora, l'enquête a en effet été relativement difficile et les refus d'entretiens nombreux. À Foumbouni, par exemple, l'étudiant qui m'accompagne m'indique dès le départ que 3 500 des 8 500 habitants de la ville vivent à l'extérieur de la Grande Comore, que 95 % sont peu instruits et que 50 à 60 % des émigrés ont des problèmes de visa⁸⁷. La première matinée, un homme puis une femme ont ouvertement refusé de me parler en expliquant que j'étais « venu prendre des informations et partir ». Seules des personnes possédant un fort capital scolaire et culturel ont finalement accepté de réaliser un entretien. À Ivembeni, seul le maire et un enquêté dont j'avais obtenu préalablement le contact et l'accord ont accepté de participer à l'enquête. À Mkazi, seul le maire a accepté de me rencontrer.

Extrait du journal de terrain n° 1 : un exemple de refus d'entretien

Arrivés devant une maison dont les travaux ne sont pas terminés, les trois étudiants qui m'accompagnent me demandent d'attendre dehors et rentrent pour négocier un entretien avec une femme qui vit actuellement en France. En ressortant, ils m'annoncent qu'elle ne souhaite pas me répondre mais qu'ils préfèrent que j'aie quand même la saluer. En entrant dans la pièce, je découvre une femme d'une quarantaine d'années, apeurée par ma présence, fuyant mon regard et cherchant à écourter les salutations. Nous ressortons et les trois étudiants rient et se moquent de cette femme qui s'est mise à trembler quand je suis entré. Je leur demande alors comment s'est passée la négociation de l'entretien. Ils m'expliquent que cette femme vit en France sans travail, avec des enfants, dans des conditions « lamentables », que l'assistance sociale ne lui donne rien et qu'elle est revenue un moment aux Comores pour se reposer. D'après eux, elle avait peur de mes intentions et pensait que je pouvais être envoyé par la Sécurité sociale pour effectuer des contrôles.

(Chézani, juillet 2012)

Mais la majorité de ces refus ont en réalité été différés. Par politesse ou devant l'insistance un peu trop appuyée de l'étudiant qui m'accompagnait, certains ont accepté de réaliser un entretien mais

⁸⁶. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Ibouroi, Comores, fondateur et directeur d'une école privée, enseignant à l'université (Moroni, 03/07/2012).

⁸⁷. Ces données s'appuient à la fois sur l'enquête menée avec d'autres étudiants de licence de géographie de l'université de Mvouni et sur ses propres perceptions.

se sont montrés très réticents à l'idée de parler d'eux pendant celui-ci. Ce cas a été plus fréquemment rencontré dans les milieux populaires⁸⁸, et notamment auprès de femmes et/ou de retraités, ce qui explique que beaucoup d'entretiens informels aient été réalisés avec des personnes membres de ces catégories (voir Paragraphe 3 sur le déroulement des entretiens).

Il faut enfin préciser que l'enquête de terrain n'a que rarement donné lieu à des pratiques explicites de dons et de contre-dons. Seuls quelques enquêtés populaires en situation de forte ascension sociale m'ont demandé, sur un ton plutôt humoristique, que j'utilise la retranscription de l'entretien pour devenir leur biographe. Quant aux étudiants qui ont appuyé cette enquête, certains m'ont demandé de les aider dans leur recherche d'une université en France et dans l'envoi de leur dossier d'inscription.

3) Le recueil des récits biographiques

Pour clore cette explicitation du recours à la méthode des entretiens sociologiques, il faut maintenant préciser comment était conçu ce recueil de récits de vie (a), quelles ont été les conditions matérielles de passation de ces entretiens (b), mais aussi clarifier la distinction établie entre entretiens informels et biographiques (c) et écarter quelques-unes des limites trop souvent opposées à l'utilisation des récits de vie (d).

a) Recueillir les récits de vie par des entretiens semi-directifs

Les entretiens sociologiques ont été conçus comme des récits de vie non directifs. La première question visait à enclencher le récit des enquêtés. J'ai essayé au maximum de ne pas imposer une lecture purement chronologique en obligeant les enquêtés à débiter par une séquence imposée de leur trajectoire mais aussi d'éviter les formulations favorisant une lecture trop rationnelle de l'émigration (« pourquoi êtes-vous parti ? », « quelles sont les raisons de votre départ ? », etc.). Généralement, je précisais simplement à l'enquêté que je voulais qu'il me raconte le parcours qui l'avait mené des Comores ou du Togo à la France. Par cette formulation souple, chacun a pu hiérarchiser son récit et souligner les aspects et les étapes qui faisaient sens pour lui. Ce récit n'était interrompu qu'à la marge, pour éclaircir certains points, pour obtenir quelques détails factuels ou pour relancer la parole. Quand les enquêtés terminaient leur récit ou ébauchaient des formulations conclusives, je revenais sur certains passages peu ou pas racontés auparavant, par des questions plus précises, et élargissais mes questionnements aux autres membres de la famille. Dans les milieux populaires, la production d'un discours sur soi cohérent s'est avérée être un exercice peu maîtrisé, les enquêtés débutant par exemple l'entretien par des mises en garde sur le

⁸⁸. Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini ont bien montré comment la situation formelle d'entretien peut produire des silences et des attitudes gênées et paralyse globalement la parole des enquêtés socialement dominés (Bruneteaux et Lanzarini, 1998).

fait qu'ils avaient peu de choses à raconter. La passation de l'entretien a été dans ces cas plus directive, des relances étant nécessaires à intervalles réguliers. À l'inverse, dans les catégories les plus aisées, les enquêtés se montraient plus maîtres de leur récit, plus accoutumés à produire de la cohérence et à valoriser leur trajectoire. Les récits se faisaient plus longs, et plus difficiles à interrompre pour obtenir des précisions. En somme, au cours de cette enquête il a fallu à la fois « s'imposer aux imposants » (Chamboredon *et al.*, 1994) ou au contraire ne pas renforcer la violence symbolique que la situation d'entretien impose aux dominés (Bruneteaux et Lanzarini, 1998). Tour à tour, selon que je devienne socialement dominé ou dominant dans l'entretien, il a fallu s'adapter, et adapter les façons de se tenir et de se comporter aux différentes configurations sociales des entretiens, en faisant souvent avec le peu d'informations disponibles *a priori* sur le profil de l'enquêté.

b) Les conditions matérielles du déroulement des entretiens

Pour décrire le cadre formel de ces entretiens, quelques précisions peuvent être apportées sur leur enregistrement, l'anonymat des enquêtés et le français comme langue d'entretien.

Quelques entretiens ont été réalisés par téléphone, mais cette modalité d'entretien à distance peu satisfaisante pour relancer les enquêtés a été restreinte au maximum et circonscrite aux quelques cas imposés pour des raisons techniques⁸⁹.

Les entretiens ont été inégalement enregistrés. Les quelques premiers entretiens menés en 2008-2009 l'avaient été. Puis, au Togo en 2010, le magnétophone est tombé en panne lors du premier entretien. Très vite, j'ai constaté que l'absence d'enregistrement avait tendance à favoriser une libération de la parole. La présence d'un magnétophone, rarement oubliée, renforçait chez les enquêtés un besoin de « bien faire » et de répondre « comme il faut » aux questions. Au Togo, j'ai donc remplacé l'enregistrement par la prise de notes⁹⁰. Toutefois, cette technique avait pour inconvénient de demander une concentration permanente pendant une à deux, voire trois heures d'entretien, et de nécessiter un complément apporté par des prises de notes ultérieures et par le recours à un carnet de recherche tenu quotidiennement. Avec un peu d'entraînement, il a été possible de prendre en notes des phrases entières. Mais pour des raisons pratiques, et soucieux de pouvoir davantage creuser les mises en récit individuelles, j'ai de nouveau utilisé le magnétophone à partir de mon retour en France et des entretiens ultérieurs menés avec des Comoriens. J'en ai

⁸⁹. En l'occurrence, un entretien informatif et quatre entretiens sociologiques. Dans deux cas, il s'agissait d'une obligation technique en raison de l'impossibilité de trouver un horaire de rendez-vous commun. Dans les trois autres cas, j'ai dû me résoudre à adopter cette technique car je disposais de contacts d'enquêtés potentiels en province et ne pouvait pas me déplacer à Bordeaux, en Corse ou à La Réunion pour réaliser un seul entretien.

⁹⁰. Prenant des notes, mon regard devenait moins insistant et ne venait pas appuyer mes questions. Or, certains enquêtés ont raconté qu'ils se sentaient plus à l'aise avec cette méthode puisque d'après eux, « l'éducation togolaise » incite les individus à ne pas trop se regarder dans les yeux. S'il est difficile de confirmer cette affirmation, j'ai en tous les cas pu constater les vertus de l'absence du magnétophone.

cela étant conservé une utilisation plus souple, et parfois négociée. Certains enquêtés, souvent issus des milieux populaires, ont explicitement refusé l'enregistrement. D'autres, se montrant hésitants ont accepté quand je leur disais que la bande sonore avait un usage purement personnel et qu'elle servait surtout à ne pas déformer leurs propos. Anticipant les refus de personnes avec qui j'avais eu du mal à obtenir un entretien, j'ai parfois délibérément omis d'enregistrer l'entretien. Enfin, de manière générale, le recours au magnétophone a découpé les entretiens en deux phases. Après avoir recueilli et précisé la trajectoire de l'enquêté, j'éteignais de manière ostensible le magnétophone. Dans certains cas, ce simple geste produisait tacitement une relance en débutant une seconde phase dans l'entretien, vécue par certains comme un moment plus informel dans lequel ils pouvaient commencer à raconter des choses qu'ils avouaient ne pas avoir osé dire en étant enregistrés. Ainsi, cette phase hors enregistrement a pu être plus propice à des propos plus politisés, plus critiques ou moins consensuels sur les relations familiales.

L'anonymat des enquêtés, présenté comme un enjeu déontologique de la recherche (Béliard et Eideliman, 2008 ; Zolesio, 2011), n'a étonnamment presque jamais été abordé par les enquêtés. Naturellement convaincu que j'allais anonymiser l'identité des enquêtés, je me suis rendu compte que je n'évoquais jamais ce thème avant ou après l'entretien. L'anonymat a été évoqué à deux reprises seulement. D'abord lors d'un entretien informatif aux Comores où la personne m'a explicitement indiqué qu'elle préférerait que ses propos, qu'elle jugeait polémiques et sensibles, soient cités sous couvert d'anonymat. De manière plus implicite, certains enquêtés institutionnels, ont parfois fait savoir au détour de l'entretien, en montrant le magnétophone, que je n'étais pas obligé de divulguer spécifiquement ce passage de leurs propos. Ensuite, l'anonymat a été évoqué dans le cas d'un entretien sociologique. À la fin d'un entretien avec une émigrée de retour comorienne, celle-ci a téléphoné devant moi à un ami pour savoir s'il acceptait de réaliser à son tour un entretien. Celui-ci a accepté mais a tenu à s'assurer que son anonymat serait garanti. Précisons donc ici que même si ce contrat n'a jamais été explicitement établi avec les enquêtés, j'ai choisi de modifier les prénoms et noms des enquêtés avec qui des entretiens sociologiques ont été menés, afin de garantir l'anonymat de ces personnes et d'éviter la réutilisation par d'autres des données personnelles présentes dans cette thèse. Les prénoms ont été remplacés, tout en conservant une relative proximité avec les éventuelles caractéristiques religieuses ou ethniques des prénoms initiaux. Enfin, pour éviter que les futurs lecteurs de cette thèse puissent reconnaître trop aisément certaines personnes, j'ai marginalement modifié certaines données, notamment professionnelles, lorsque celles-ci identifiaient trop clairement tel ou tel enquêté.

Les entretiens ont tous été réalisés en français. Un seul entretien a été réalisé en *shingazidja* (langue parlée à la Grande Comore) et traduit par les deux étudiants qui avaient négocié et obtenu cet entretien avec une émigrée de 70 ans, qui avait vécu à Madagascar et vivait désormais à La Réunion. Cette expérience a été peu concluante car la traduction s'est avérée très partielle et que

je n'avais donc plus aucune prise sur le déroulement de l'entretien. Par ailleurs, tous les émigrés enquêtés parlaient français, avec des niveaux de maîtrise très variables, ce qui était un indicateur de leurs propriétés sociales, confirmé par les informations obtenues sur leur parcours scolaire. Il faut préciser que la non maîtrise des langues comoriennes⁹¹ et togolaises a occasionné quelques refus d'entretiens. En effet, à plusieurs reprises aux Comores, certaines personnes rencontrées n'ont pas souhaité m'accorder un entretien ou m'ont redirigé vers d'autres personnes, parce qu'elles affirmaient ne pas assez bien parler le français.

c) Deux types d'entretiens sociologiques : les entretiens informels et les entretiens biographiques

Au cours du dépouillement et du traitement de ces différents entretiens, ils ont été divisés en deux catégories distinctes : les entretiens biographiques et les entretiens informels. Les premiers sont des entretiens sociologiques relativement complets, grâce auxquels les trajectoires ont pu être en grande partie reconstruites et analysées⁹². Les seconds sont des entretiens qui n'ont pas permis d'obtenir les informations suffisantes à un traitement global des biographies. Des informations sur le parcours migratoire, sur la trajectoire professionnelle ou sur les propriétés sociales individuelles et familiales n'ont pas pu être recueillies, rendant ainsi parcellaire le traitement de ces entretiens. Cela étant, ces entretiens informels ne constituent pas pour autant des entretiens de second rang, puisque des informations riches ont pu en être tirées, qui, si elles ont été moins régulièrement mobilisées au cours de la rédaction de cette thèse ont participé à l'ébauche de l'analyse. La plus grande proportion d'entretiens informels aux Comores tient à la manière dont a été négocié le terrain comorien (voir Paragraphe C-2).

Tableau n° 6 : bilan des entretiens sociologiques biographiques et informels

Pays	Entretiens sociologiques informels	Entretiens sociologiques biographiques	<i>Total</i>
Comores	58	84	142
Togo	20	52	72
<i>Total</i>	78	136	214

La durée des entretiens peut être un bon indicateur de cette distinction. Celle-ci s'est révélée très variable d'un entretien à l'autre. Certains entretiens informels se sont transformés en conversation

⁹¹. Malgré deux années de cours de *shingazidja* réalisés à l'INALCO (2010-2012).

⁹². Notons cependant, comme l'a très bien montré le sociologue Daniel Bertaux, que la « conception maximaliste » des récits de vie ne peut mener qu'à une impasse, tant l'exhaustivité complète d'une biographie semble inaccessible au chercheur (Bertaux, 2005, p. 35).

de courte durée, abrégée par des enquêtés réticents à l'idée de raconter leur parcours. D'autres ont en revanche été beaucoup plus longs et les récits se sont prolongés pendant plusieurs heures.

Tableau n° 7 : la durée des entretiens

	Entretiens informatifs (n=42)	Entretiens sociologiques informels (n=78)	Entretiens sociologiques biographiques (n=136)
Durée moyenne (en minutes)	67	55	92
Durée médiane (en minutes)	60	35	90

Par ailleurs, un temps envisagé, la distribution d'un questionnaire complémentaire à l'entretien contenant des données de base sur les propriétés sociales des individus⁹³, a été abandonnée. En effet, la négociation d'entretiens biographiques étant parfois difficile à réaliser, le recours à un questionnaire me semblait pouvoir apparaître plus intrusif encore que l'enregistrement, et donc s'avérer contre-productif. Bien souvent, il a donc fallu faire avec des silences et avec des informations que les enquêtés oubliaient ou refusaient de livrer, plus ou moins explicitement. Il a semblé plus pertinent pour la recherche d'essayer de faire parler ces silences (Veith, 2010).

d) Illusion biographique ou apports des récits de vie ?

Le recueil des récits de vie induit plusieurs limites, qui ont été abondamment commentées. Pierre Bourdieu a ainsi souligné qu'il existait dans ces récits une « illusion biographique », c'est-à-dire que les individus reconstruisent leur parcours *a posteriori*, au moment de le transmettre à l'enquêteur, pour y redonner une logique interne (Bourdieu, 1986). Il est évident que les individus produisent dans les récits de leur parcours des « rationalisations protectrices » (Goffman, 1989, p. 279) et ont tendance à livrer « les clefs de compréhension » de leur trajectoire, clefs basées sur des narrations de soi déjà produites par eux ou par autrui (Lahire, 2002, p. 391). Ces individus le font d'autant plus qu'ils sont soumis à des injonctions grandissantes à devenir les acteurs de leur vie et les maîtres de leurs récits (Guillaume, 2010). Pour autant, peut-on en conclure que l'enquêteur se retrouve confronté à des « attitudes verbales floues et contradictoires, rationalisations *a posteriori* ou plaidoyers » (Peneff, 1990, p. 6) ?

Si les entretiens avaient pour but d'éclairer les articulations entre différentes échelles, le parcours migratoire individuel, avec ses accidents et ses bifurcations (échelle *micro*), les implications familiales et sociales du départ (échelle *meso*) et les conditions de la mobilité internationale (échelle

⁹³. Ces données auraient également pu concerner la famille, comme l'a fait la démographe Eva Lelièvre qui a recueilli des « biographies d'entourage » par questionnaires (Lelièvre, 1999).

macro), il a été difficile en pratique d'obtenir des réponses complètes à toutes les questions initiales. Mais cette asymétrie des récits, due à la propension variable à savoir et vouloir se raconter, plutôt que de constituer un obstacle à la reconstitution des parcours individuels doit être considérée comme un élément d'analyse à part entière. Les façons de se présenter, de dire ou de ne pas dire au premier abord, d'omettre ou de dissimuler des éléments de son parcours sont en soi importantes⁹⁴. La hiérarchisation des récits offre ainsi des indications importantes sur les dispositions à penser, à croire et à agir des enquêtés.

Même quand les enquêtés ont livré un récit détaillé de leur parcours, certains thèmes ont été abordés avec plus d'enthousiasme, certaines thématiques ont été décrites avec beaucoup de détails, alors que d'autres facettes étaient commentées avec plus d'hésitations ou de réserves. Ainsi, les tentatives de mise en cohérence des parcours ont permis de constater des récurrences dans les modalités discursives employées. Les **justifications** de la trajectoire par des références liées au contexte politique, à l'attachement patriotique, affectif et/ou nostalgique au pays d'origine ou au volontarisme individuel ont notamment été très présentes. À l'inverse, les motifs professionnels ou économiques ont été inégalement mis en avant par les enquêtés.

En prenant l'entretien « pour ce qu'il est : un discours et des énoncés d'acteurs situés socialement et dont il faudra faire aussi la sociologie » (Mendras et Oberti, 2000, p. 133)⁹⁵, on constate des variations dans les mises en récit individuelles, selon les profils sociologiques. Les émigrés populaires ont eu tendance à avoir recours à un discours développementaliste, valorisant leurs actions associatives et leur rôle en émigration plutôt que les éventuelles tensions familiales que ces relations à distance peuvent faire émerger (voir Chapitre 5). Quant aux émigrés socialement plus favorisés, ils ont eu une forte propension à euphémiser le poids des échanges monétaires et de la mobilisation de leur capital social dans leur parcours professionnel et migratoire (voir Chapitres 5 et 7). Par la multiplication des angles d'enquête, et notamment par le recours à des entretiens complémentaires et à des observations (voir Paragraphe D), il a été possible de faire dialoguer ces discours de façade et les pratiques individuelles et familiales.

⁹⁴. La question de la véracité des propos des enquêtés ne revêt donc pas une importance aussi fondamentale que certains chercheurs ont pu l'affirmer : « those who ask the question seem bothered by the insight that people sometimes say things for public consumption that they would not say in private. And sometimes they behave in ways that seem to contradict or cast serious doubt on what they profess in open conversation. So the problem arises: Can you tell what a person really believes on the basis of a few questions put to him in an interview? Is this not a legitimate question? The answer is, "No"- not as stated » (Dean et Whyte, 1958, p. 34).

⁹⁵. En considérant la « forme narrative » des récits (Bertaux, 2005, p. 35), c'est-à-dire les mises en discours des acteurs, nous n'avons toutefois pas mis en place une étude sociolinguistique poussée de leur contenu (Nossik, 2011), qui a été un temps envisagée à l'aide du logiciel Sonal mais finalement délaissée du fait du trop grand nombre d'entretiens à retranscrire intégralement. Des pistes de l'intérêt d'une telle approche ont été ébauchées par les travaux issus de l'ANR MIPRIMO (2011-2014), « La migration prise aux mots. Récits, circulation des imaginaires et dynamiques sociales dans les migrations ouest-africaines », dirigée par la linguiste Cécile Canut (Canut et Mazauric [dir.], 2014).

Tout en ayant conscience des limites qu'introduisent les récits de soi, il semble important de continuer à avoir recours à cette méthode. En effet, comme l'indiquait le sociologue Howard Becker, « pour comprendre la conduite d'un individu, on doit savoir comment il percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives qu'il croyait s'ouvrir devant lui » (Becker, 1986 [1970], p. 106). Les récits migratoires recueillis dans le cadre de cette recherche donnent accès à la fois aux positions sociales « objectives »⁹⁶ et aux statuts migratoires reconnus par le droit, mais aussi aux perceptions que les individus ont de leur position, ce qui permet de mieux comprendre leurs attitudes et leurs pratiques de mobilité spatiale, et sociale en l'occurrence. En somme, il s'agissait bien d'étudier les expériences de la mobilité sociale, en recueillant « l'économie des affects et des représentations liées à une trajectoire sociale » (Memmi, 1996b, p. 80).

⁹⁶. Cette mise en parallèle des positions « objectives » et « subjectives » est ancienne. Erving Goffman liait ainsi « la situation officielle de l'individu » à « ses significations intimes » (Goffman, 1968, p. 179). Quant à Howard Becker, il reliait « les faits objectifs relevant de la structure sociale » et « les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu » (Becker, 1985, p. 47). Anselm Strauss a lui étudié ce que les changements de positions dans la structure sociale ou ce que les étapes biographiques produisent en termes de nouvelles identifications (Strauss, 1992b). Enfin, Stéphane Beaud pointe la possible existence d'un « décalage entre la trajectoire objective, telle que le sociologue peut après-coup la reconstituer, et la trajectoire "subjective", perceptible non seulement à travers les mots de l'enquête mais aussi à travers les nombreux plis et replis de sa parole, les non-dits et silences » (Beaud, 1996, p. 6).

En considérant l'ensemble des entretiens sociologiques réalisés, informels et biographiques confondus, 30 entretiens ont été réalisés avec des non-émigrés, 89 entretiens avec des émigrés, 68 entretiens avec des émigrés de retour et 16 entretiens avec des descendants d'émigrés (voir ci-dessous, le bilan numérique détaillé).

Des grilles synthétiques des entretiens informatifs et informels réalisés, mais aussi des fiches individuelles des entretiens biographiques, résumant les parcours de chaque enquêté, ont été réalisées. Pour des informations plus détaillées sur les entretiens réalisés, se référer aux annexes (voir Annexes des entretiens).

	Entretiens informels				Entretiens biographiques				Ensemble
	Non-émigrés	Émigrés	Émigrés de retour	Descendants d'émigrés	Non-émigrés	Émigrés	Émigrés de retour	Descendants d'émigrés	
Togo	12	5	3	0	3	15	31	3	72
Comores	9	27	9	13	3	57	20	4	142
Ensemble (par sous-catégories d'entretiens)	21	32	12	13	6	72	51	7	214
<i>Ensemble (par catégories d'entretiens)</i>	72				131				

D – Compléter les entretiens par des observations dans les pays d'origine

Afin de limiter la dépendance aux seuls récits, les entretiens individuels ont été autant que possibles accompagnés d'observations, grâce au suivi des enquêtés (1) et à l'enquête auprès des familles des émigrés (2). Ces observations des pratiques des émigrés et de certaines interactions familiales ont été complétées par des observations plus générales (3).

1) Suivre les enquêtés et observer leurs activités quotidiennes en vacances ou au retour

Quand la négociation des entretiens le permettait, j'ai essayé de renouveler les rencontres avec les enquêtés pendant la durée de l'enquête de terrain. L'objectif n'était pas nécessairement de répéter les entretiens formels, mais de continuer à revoir les enquêtés chez eux et de les suivre dans leurs activités routinières⁹⁷.

Dans la mesure du possible, ce suivi a donné lieu à des observations dans des cadres très variés, au cours des activités domestiques, de soirées organisées par les enquêtés, d'activités de loisirs (cafés, restaurants, plages), de cérémonies familiales et religieuses (mariage, baptême), d'activités associatives ou de réunions professionnelles. Ces différentes occasions d'observations complémentaires aux entretiens ont eu plusieurs avantages. Elles permettaient d'abord d'obtenir de plus amples informations sur les modes de vie des enquêtés, et par extension sur leur position sociale, et de comprendre comment les mobilités spatiales et sociales transforment ou non les pratiques des émigrés. Elles favorisaient également l'observation des sociabilités entretenues dans le pays d'origine et des interactions familiales et amicales. Il a par exemple été possible de comprendre les liens amicaux qui pouvaient unir des enquêtés contactés par différents biais, mais aussi de saisir le rôle que les uns et les autres avaient pu jouer dans leurs parcours migratoires respectifs, en racontant leur parcours ou en apportant leur soutien matériel. Enfin, ces observations ont permis de multiplier les contacts et de négocier de nouveaux entretiens.

Quand ces observations n'ont pas pu avoir lieu, j'ai par ailleurs essayé de contacter à nouveau les enquêtés en France ou depuis la France. Ce suivi des parcours par des échanges de mails ou par les réseaux sociaux a permis de replacer les trajectoires dans une perspective diachronique de plus long terme. Par exemple, il devenait possible de voir se multiplier des projets à distance et des vacances dans le pays d'origine, d'être le témoin de la mise en œuvre de retours de long terme en préparation au moment de l'entretien ou au contraire de comprendre que certains émigrés de retour finissaient par revenir en France.

⁹⁷. D'après Stéphane Beaud, ce cadre permet de transformer les entretiens sociologiques en « entretiens ethnographiques », c'est-à-dire en entretiens « approfondis » et « enchâssés dans l'enquête de terrain » (Beaud, 1996b).

Ces différentes manières de suivre les enquêtés, en donnant accès aux bifurcations biographiques, au-delà des tentatives de reconstruction d'une cohérence du parcours au moment de l'entretien, atténuent les risques « de figer les attitudes et les comportements, de "surinterpréter" en ne prêtant pas assez attention au contexte des propos qui sont tenus sur le moment par les enquêtés » et de « corriger ou de relativiser des interprétations fondées sur un seul entretien approfondi et de faire apparaître l'action du temps, l'influence de la "conjoncture" (nationale et locale) » (Beaud et Pialoux, 1999, p. 436). À ce titre, il semble qu'il serait très profitable de multiplier, plus que cela n'a été possible de le faire dans le cadre de cette enquête, les rencontres à la fois en France et dans le pays d'origine, pour mieux saisir l'influence du contexte dans lequel les propos sont énoncés⁹⁸.

Tableau n° 8 : bilan du suivi des enquêtés pendant l'enquête de terrain

Entretiens	Comores	Togo	Total
Précédés ou suivis de rencontres informelles et/ou de contacts par mails ou réseaux sociaux	41	27	68
Non précédés ou suivis d'autres rencontres ou contacts	101	45	146
<i>Total</i>	<i>142</i>	<i>72</i>	<i>214</i>

Dans la majorité des cas, ce suivi et ces observations n'ont pas été possibles et les enquêtés ont raconté leur parcours au cours d'un seul entretien. Cela étant, à la lumière de la centaine d'entretiens sociologiques réalisés dans ces conditions, on pourrait ici nuancer le fétichisme de la longue durée nécessaire d'un terrain. En effet, les manuels de méthodologie destinés aux jeunes chercheurs soulignent régulièrement l'importance d'un ancrage durable sur le terrain, pour gagner la confiance des enquêtés. Si cette dimension temporelle joue sans nul doute un rôle important dans des terrains institutionnels fermés, elle a semblé moins centrale dans le cas des récits biographiques. En effet, les propos du sociologue Stéphane Beaud à propos des entretiens sociologiques paraissent tout à fait justifiés. D'après lui, « l'entretien est une situation somme toute inédite de la vie sociale : une longue rencontre (enregistrée) entre deux inconnus, et aussi une situation qui a de fortes chances de rester unique. L'enquêteur, par sa position extérieure au réseau social des enquêtés, est par définition statutaire éloigné des enjeux sociaux de concurrence et de rivalité, en dehors du jeu local. Parce qu'il est fondamentalement cet "étranger", l'enquêté est porté à pouvoir se livrer, révélant progressivement des aspects de sa propre existence qui seraient apparus très "privés" à ses proches. C'est cette position (temporaire) d'extranéité, handicap de départ pour amorcer la relation, qui peut ensuite, si l'entretien est bien

⁹⁸. Ainsi, le suivi en vacances d'émigrés interrogés en France était au départ envisagé mais n'a pu être que très marginalement réalisé (3 cas seulement aux Comores : Karim B., Marwan Z. et Mohamed I.).

mené, se transformer en moteur de la parole de l'enquêté » (Beaud, 1996, p. 249-250). Ma position sur le terrain, par sa nouveauté et son caractère incertain aux yeux de certains enquêtés, loin de constituer un obstacle à l'enquête permettait tout à la fois de négocier plus facilement des entretiens, mais aussi de favoriser une parole relativement libre, dénuée des malentendus et des rapports de forces que suscitent un ancrage long sur le terrain (Palomares et Tersigni, 2001). Plusieurs enquêtés m'ont expliqué, en marge des entretiens, qu'ils avaient perçu l'entretien comme une occasion de faire le bilan de leur parcours ou de raconter des histoires qu'ils n'avaient pas toujours l'occasion de raconter à leurs enfants. Cette dimension cathartique de certains entretiens était d'autant plus encouragée que les enquêtés savaient qu'ils ne passeraient que quelques heures avec cet étudiant/enquêteur venu leur demander de raconter leur parcours.

2) Prolonger l'enquête dans les familles

Un des objectifs principaux de ces différentes rencontres avec les enquêtés consistait à rencontrer d'autres membres de leur famille et de multiplier les points d'entrée pour saisir les articulations entre histoires migratoires individuelles et histoires familiales. Il a été difficile de systématiser l'enquête auprès de nombreux membres d'une même famille⁹⁹, tous n'acceptant pas d'y participer. Mais dans un nombre non négligeable de cas (37 enquêtés), il a été possible d'interroger à la fois des parents et des enfants, les deux conjoints ou des membres d'une même fratrie, et notamment de faire dialoguer les récits d'émigrés et de non-émigrés.

La réalisation de ces récits de vie croisés n'avait pas pour vocation de recueillir « un témoignage complémentaire explicatif distancié » (Delcroix, 1995, p. 62) afin d'opérer un contrôle des récits préalablement recueillis, mais bien d'analyser les articulations entre les parcours biographiques, les dispositions différenciées à la mobilité au fil des générations, les recompositions des routes migratoires opérées au sein d'une même famille et les relations entretenues à distance entre les uns et les autres.

⁹⁹. Comme l'ont fait plusieurs sociologues des migrations : Stéphane Beaud à travers ses enquêtes sur une famille d'immigrés algériens et leurs enfants en 1992 et sur une fratrie d'enfants d'immigrés en 2014 (Beaud, 1996a ; Beaud, 2014) ; Catherine Delcroix en interrogeant dix membres d'une famille immigrée (Delcroix, 2001) ; ou encore Élise Pape dans son enquête sur des familles marocaines vivant en Allemagne et en France (Pape, 2009, 2012).

Tableau n° 9 : les entretiens croisés avec différents membres d'une même famille

Entretiens	Comores	Togo
Avec différents membres d'une même famille	<ul style="list-style-type: none"> - Kamila M. (émigrée de retour), son mari Mchangama E. (émigré de retour) et sa sœur Ansufati M. (émigrée) - Mdjahanéri M. (descendante d'émigrés installée aux Comores), son fils Fouad O. (émigré de retour) et son fils Mohamed I. (émigré) 	<ul style="list-style-type: none"> - Essenam A. (émigrée de retour), son frère Mourad A. (non-émigré), son oncle Alfred K. (émigré), son oncle Olivier A. (émigré de retour) et un cousin Komlavi K. (non-émigré)
Avec des parents et leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Abouharia M. (émigrée) et sa fille Aïda M. (descendante d'émigrés) - Amin H. (émigré de retour) et son fils Silih H. (émigré) 	-
Avec des membres d'une fratrie ¹⁰⁰	<ul style="list-style-type: none"> - Sadia T. (émigrée de retour) et son frère Malik T. (émigré de retour) - Annie M. (émigrée) et sa sœur Samia P. (émigrée) - Housnata S. (émigrée), son frère Chanfi S. (non-émigré) et son frère Twahib S. (émigré) - Mouslim B. (non-émigré) et sa sœur Faniati B. (émigrée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Claude B. (émigré) et sa sœur Prudence B. (non-émigrée) - Kanyi B. (émigré), sa sœur Sidonie B. (émigrée) et son frère Darius B. (non-émigré) - Boukari S. (émigré) et sa sœur Prudence S. (non-émigrée) - Clémentine T. (émigrée de retour) et son frère Komla T. (émigré de retour)
Avec les deux conjoints	<ul style="list-style-type: none"> - Mansour D. (émigré de retour) et sa femme Chadia D. (émigrée) - Roukaya O. (émigrée de retour) et son mari Amjad O. (descendant d'émigrés installé aux Comores) 	-

Dans deux de ces cas, l'enquête auprès des différents membres de la famille et les observations de leurs activités et de leurs interactions a été rendue possible par le fait que j'ai été hébergé pendant plusieurs semaines par un membre de ces familles : Essenam A. au Togo, Mdjahanéri M. et Fouad O. aux Comores.

Par ailleurs, à la Grande Comore, j'ai également été hébergé plusieurs jours par les étudiants qui m'accompagnaient dans leur ville et par leur famille. Ces séjours m'ont donné accès aux interactions en présence mais surtout aux relations à distance entretenues avec les membres émigrés de leur famille. Ces observations auprès de non-émigrés ont permis de recueillir de précieuses informations sur leurs perceptions des parcours migratoires de leurs proches et sur les négociations au concret du rôle des émigrés (voir Chapitre 5 notamment). Ces hébergements ont

¹⁰⁰. Un entretien collectif a été réalisé avec cinq membres d'une même fratrie comorienne revenus en vacances. Mais il n'a pas été exploité, faute d'avoir permis de retracer avec précision les parcours individuels qui composaient cette histoire migratoire familiale.

été possibles dans les cas suivants : Bakri S. dont les deux sœurs aînées ont émigré en France (à Foubouni) ; Mandhoir S. dont la sœur aînée vit en France (à Dembeni) ; Naïm H. dont le père a vécu en France et les trois frères et demi-frères aînés ont émigré en France (à Domoni-Adjou) ; Nadir L. dont la sœur aînée vit à Dubaï (à Ntsudjini) ; Soidry A. dont le frère aîné vit en France et la sœur aînée vit à Mayotte (à Chézani).

Ces différentes observations ont offert de précieux contrepoints aux discours des enquêtés. En parallèle des dissimulations, plus ou moins conscientes, propres à l'exercice de l'entretien et des mises en scène de soi qui valorisent la cohésion collective et la loyauté familiale, ces observations menées au plus près des interactions familiales ont permis de rendre visibles les tensions et les rapports de force inhérents aux relations familiales (voir Partie 3).

Plusieurs hébergements ont également permis d'assister à des activités familiales et à des réunions associatives. Hormis les cas évoqués plus haut, on peut citer celui de Marius G., devenu médecin à Lomé et chef de village au Togo après avoir vécu plusieurs années en Allemagne.

Il faut enfin préciser qu'à l'exception du cas de Fouad O. et Mdjanahéri M. aux Comores, tous ces hébergements ont été proposés par des enquêtés issus de familles populaires, souvent rurales. Un tel ancrage dans ces milieux sociaux peut en partie expliquer l'asymétrie des données recueillies et la sur-représentation dans certains chapitres des analyses liées aux catégories sociales les plus modestes (voir Partie 3).

3) Des observations menées hors du cadre familial

Afin d'obtenir des informations complémentaires à celles recueillies grâce aux entretiens informatifs et sociologiques, plusieurs observations ont été envisagées. Certaines d'entre elles ont été réalisées, quant aux autres, leur difficile mise en œuvre concrète a parfois obligé à y renoncer, partiellement ou totalement.

À la suite des observations menées en 2008 et 2009 auprès des activités associatives togolaises organisées en France par trois structures principales (la Diaspora Togolaise en France [DTF], le Mouvement citoyen de la Diaspora Togolaise en Europe [MDTE] et Synergie-Togo) et des entretiens conduits avec certains de leurs responsables, l'observation d'une grande partie de ces activités associatives (conférences et débats) s'est poursuivie les années suivantes et a permis d'obtenir des contacts et de continuer à suivre certains enquêtés. Très fréquentes autour des deux périodes d'élections présidentielles togolaises (2010 et 2015), ces activités ont été plus rares hors de ces moments de forte politisation.

Aux Comores, malgré les premiers contacts par mails des différentes associations présentes à Marseille, à Lyon et en Ile-de-France, ce point d'entrée associatif a principalement donné lieu à des entretiens individuels. La participation à des soirées, à des cérémonies de mariage et à des conférences est restée très mesurée. Techniquement, il était difficile de se rendre à Lyon et

Marseille régulièrement. Par ailleurs, plusieurs personnes m'ont invité à ces réunions en me précisant que ma participation impliquerait tacitement une contribution financière aux activités. Désireux de limiter au maximum la monétarisation des relations d'enquête, j'ai préféré renoncer à ces observations et contourner ces activités associatives.

Par ailleurs, j'ai souhaité mettre en place deux procédés d'observation aux Comores, qui n'avaient pas été réalisés au Togo, mais ces derniers se sont révélés peu fructueux. Dans un premier temps, il avait été envisagé de réaliser plusieurs observations à l'aéroport international de Hahaya, au moment de l'arrivée des émigrés en vacances. Cette technique devait à la fois favoriser le recueil de contacts pour d'éventuels entretiens, mais surtout donner lieu à l'observation des interactions familiales dans ce moment que certains enquêtés avaient décrit comme extrêmement ritualisé. Après une première observation menée en juillet 2012, le procédé a été délaissé, d'une part parce que les premières observations ont permis de relativiser le poids symbolique de ces arrivées (voir Chapitre 6) et d'autre part parce qu'il était difficile dans ce cadre de rencontrer de potentiels enquêtés.

Avant l'arrivée aux Comores, j'avais projeté de distribuer un questionnaire aux élèves de plusieurs écoles publiques et privées afin de connaître leur rapport à l'émigration et leurs éventuelles histoires migratoires familiales¹⁰¹. Après plusieurs négociations, je n'ai pu réaliser qu'une observation dans une classe de quatrième de l'école française de Moroni. Au prétexte de présenter aux enfants mes recherches menées au Togo, une conversation informelle s'est instaurée au sujet des migrations comoriennes¹⁰². Par la suite, les entretiens ont montré que le poids de l'école, et notamment des scolarisations publiques ou privées, pouvait être important pour expliquer les socialisations différenciées à la mobilité (voir Chapitre 2). Abandonné parce qu'il était initialement conçu comme un éclairage périphérique dans le cadre de l'enquête, ce procédé pourrait dès lors faire l'objet d'un investissement plus central lors de prochaines enquêtes aux Comores ou au Togo.

¹⁰¹. Après le terrain aux Comores, j'ai pris connaissance de l'enquête réalisée par le géographe Kévin Mary. En administrant des questionnaires dans plusieurs lycées de Bamako, il a pu analyser les rapports entretenus par des enfants de l'élite malienne aux études à l'étranger et mesurer l'attractivité de l'Amérique du Nord dans les destinations possibles. Sur ce point, voir notamment le chapitre 4 de sa thèse (Mary, 2014b).

¹⁰². Observation menée dans une classe de quatrième de l'école française Henri Matisse (Moroni, 28/06/2012).

E – Faire varier les propriétés des enquêtés : comparaison multidimensionnelle et population d'enquête hétérogène

Afin de « déshomogénéiser » le groupe des migrants, comme appelle à le faire l'historienne Nancy Green (Green, 1989), la seule comparaison entre deux pays ne semblait pas suffisante et une comparaison multidimensionnelle a donc été mise en place.

Pour appuyer l'hypothèse d'une différenciation sociale des parcours migratoires, il convenait de faire varier au maximum les propriétés sociologiques des enquêtés, et ce à plusieurs titres : leur sexe (1), leur âge (2), leur milieu social (3) et leur niveau de diplôme (4).

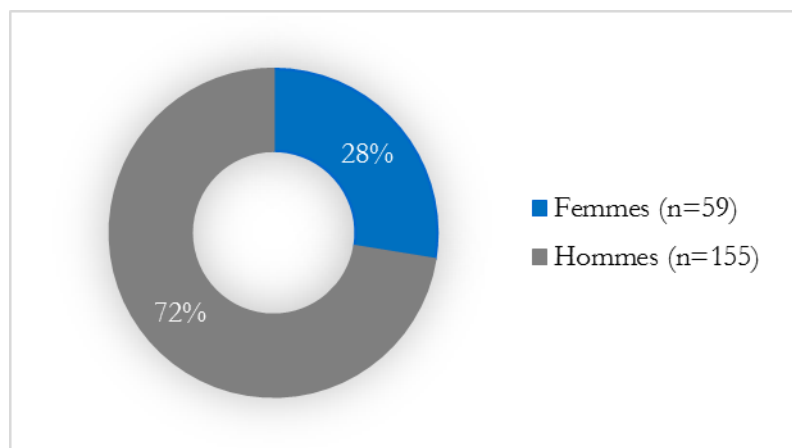
Pour mieux comprendre l'influence des conditions internationales de la mobilité internationale et de leurs évolutions sur les trajectoires d'émigration, il est apparu utile de diversifier les profils des enquêtés au regard de leur période d'émigration (5), de leur(s) destination(s) migratoire(s) (6) et de la durée de leur émigration (7).

Au cours de l'enquête de terrain, l'objectif n'était pas de parvenir à une représentativité parfaite, et souvent illusoire, de la population enquêtée. Toutefois, il a été important de contrôler les risques d'une sur ou sous-représentation de telle ou telle catégorie. Les propos qui suivent visent à montrer d'une part que les écarts constatés font écho aux deux profils migratoires nationaux et d'autre part à expliciter comment l'enquête de terrain a pu favoriser d'éventuelles asymétries dans la population enquêtée.

1) Le genre des enquêtés

Si la proportion des femmes interrogées pendant l'enquête est faible¹⁰³, le nombre de ces enquêtées n'est pas négligeable (59 femmes). En comparant les expériences des femmes et des hommes, il a été possible de démontrer que le genre ne constitue pas une variable déterminante à toutes les étapes du parcours. Le genre influence particulièrement les rapports à la mobilité (voir Chapitre 2) et la préparation des migrations de retour (voir Chapitre 7), mais semble peu différencier la géographie migratoire (voir Chapitre 4) ou le rôle des émigrés à distance (voir Chapitre 5). Par ailleurs, les rapports sociaux de sexe doivent être croisés avec les rapports de classe, puisque l'enquête a montré que la différenciation genrée des parcours migratoires est plus prégnante dans les milieux populaires que dans les milieux socialement favorisés.

¹⁰³. La proportion des femmes varie selon la catégorie des enquêtés. Ainsi, parmi les enquêtés, les femmes représentent : 22 % des non-émigrés, 33 % des émigrés, 19 % des émigrés de retour et 35 % des descendants d'émigrés.

Graphique n° 1 : la sur-représentation des hommes au sein des enquêtés


© Hugo Bréant/2016.

La sous-représentation des femmes peut s'expliquer par les manières de mener les enquêtes de terrain dans les deux pays. Au Togo, un quart des enquêtés sont des femmes (24 %). Cette présence marginale se justifie par le fait que l'enquête y a été menée principalement auprès d'émigrés de retour. Or, nous verrons que les pratiques de retour peuvent être sexuées (voir Chapitre 7). C'est d'ailleurs dans la catégorie des émigrés de retour que les femmes sont les plus sous-représentées dans l'échantillon global (19 %).

Aux Comores, les femmes représentent 30 % des enquêtés. La sous-représentation s'explique par l'observation, lors des prises de contact ou des négociations de l'entrée sur le terrain ville par ville, d'une forte propension à me diriger vers des interlocuteurs masculins. Particulièrement forte dans les catégories populaires¹⁰⁴, et surtout chez les personnes les plus âgées, cette tendance peut être considérée comme un révélateur d'une persistance de la division sexuée classique de la société comorienne qui veut que les activités des femmes soient centrées sur la maison et la sphère privée, quand celles des hommes les dirigent vers la cité et la prise de parole publique¹⁰⁵. Quand les entretiens ont été acceptés, certaines femmes des milieux populaires se sont montrées finalement peu loquaces, sans qu'il soit possible d'identifier les causes de ces silences à chaque cas. Ces différences dans la libération de la parole peuvent en tous les cas expliquer pourquoi la proportion de femmes est plus élevée au sein des entretiens sociologiques informels (36 %) qu'au sein des entretiens sociologiques biographiques (23 %).

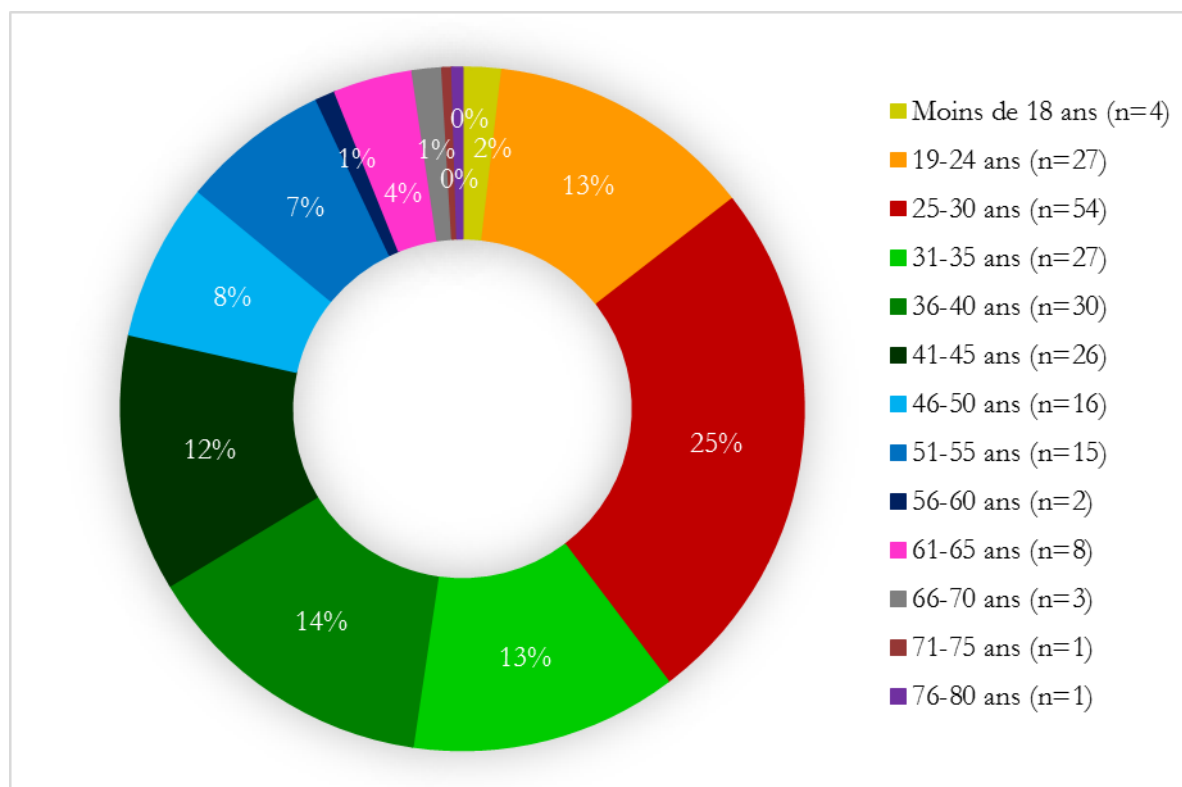
¹⁰⁴. Négocié par l'étudiant qui m'accompagnait dans la ville de Domoni-Adjou (Comores), Naïm H., l'entretien avec Laure A., petite commerçante émigrée à Mayotte s'est très bien déroulé. Mais le lendemain, son mari, cariste émigré à Lyon et lui aussi revenu en vacances, a fait savoir à Naïm que nous n'aurions pas dû organiser cet entretien pendant son absence [il était en déplacement à Moroni]. Il aurait d'après lui fallu que nous nous présentions d'abord auprès de lui avant de réaliser éventuellement cet entretien avec lui plutôt qu'avec sa femme. Entretien avec Laure A., Comores, 29 ans, émigrée à Lyon, femme au foyer (Domoni-Amboini, 14/07/2012).

¹⁰⁵. L'ethnologue Sophie Blanchy a montré toute la complexité de cette organisation sociale comorienne matrilinéaire qui n'implique pas nécessairement une valorisation des activités masculines au détriment d'une dépréciation des activités féminines (Blanchy, 2009).

2) L'âge des enquêtés

L'enquête a été menée auprès d'individus de 16 à 76 ans. La moitié d'entre eux avaient moins de 35 ans au moment de l'enquête, l'autre moitié était plus âgée. L'âge moyen des enquêtés étant de 37 ans¹⁰⁶.

Graphique n° 2 : nombre et proportion d'enquêtés selon leur âge



© Hugo Bréant/2016.

Interroger des enquêtés aux âges variés a permis de ne pas figer les expériences migratoires autour du profil idéal-typique d'un jeune migrant arrivé dans les années 1970 en France. Il s'agissait par exemple d'observer les parcours d'enquêtés qui ont émigré à des âges variés, ont été ou non les premiers à émigrer dans leur famille, y occupent une position d'aînés ou de cadets. Multiplier les angles d'entrée auprès d'enquêtés d'âges différents encourageait cette diversité de profils et a permis, plus largement, de questionner les différences temporelles et les aspects générationnels des parcours.

¹⁰⁶. Cette moyenne ne varie que de quelques mois entre les enquêtés comoriens et togolais. La moyenne d'âge des femmes enquêtées est de 35 ans, celle des hommes de plus de 37 ans. L'âge moyen varie plus fortement en fonction de la catégorie des entretiens : 30 ans pour les non-émigrés, 38 ans pour les émigrés, 40 ans pour les émigrés de retour et 26 ans pour les descendants d'émigrés.

3) Le milieu social des enquêtés

La troisième hypothèse de cette recherche étant celle d'une différenciation sociale des parcours migratoires, il était nécessaire de faire varier au maximum les profils des enquêtés selon leur milieu social d'origine et leur milieu social au moment de l'enquête. Nous allons ici expliciter les difficultés liées à une approche de la différenciation sociale des parcours migratoires (a). Après avoir montré que les professions exercées par les enquêtés sont contrastées, et constituent un indicateur potentiel de leur milieu social (b), nous évoquerons les définitions plus larges de la stratification sociale qui ont été retenues au cours de cette recherche (c).

a) Quand les enquêtés ne parlent pas de classes sociales

Cette lecture en termes de catégories sociales est difficile à adopter dans un travail sur les migrations. D'abord, les parcours migratoires complexifient l'analyse puisque les enquêtés ont vécu au sein de différents espaces sociaux et nationaux, ceux de leur pays d'origine et ceux du pays ou de leurs pays d'accueil. Nous avons fait le choix de prendre en compte à la fois le milieu social d'origine et ceux dans lesquels ils se sont intégrés au fil de leur trajectoire de mobilité spatiale et sociale.

Cette lecture est par ailleurs rendue difficile par le fait que les enquêtés eux-mêmes ne font que très rarement référence à cette dimension de la stratification sociale, ni dans le cas de leur parcours, ni quand ils évoquent ceux d'autres émigrés. À une analyse en termes de catégories sociales, les enquêtés préfèrent souvent des lectures culturelles ou ethniques des parcours migratoires. Aucune frontière sociale n'est soulignée dans les entretiens, ou très marginalement. Tout indique que les enquêtés n'ont pas « une conscience suraiguë des écarts sociaux » (Memmi, 1996b, p. 61), ou plutôt que la référence à une hiérarchie sociale n'est que peu mobilisée en lien avec les questions migratoires. Cette absence d'évocation spontanée a été renforcée par le fait qu'au cours des entretiens, je n'ai pas directement proposé aux enquêtés une grille de lecture de leur parcours en termes de mobilité sociale¹⁰⁷. Quelques rares exceptions ont été relevées dans des entretiens menés avec certains non-émigrés issus des milieux populaires ou avec des émigrés populaires ayant migré dans des pays africains. Ces derniers sont les seuls à avoir associé l'émigration aux perceptions de la réussite sociale, professionnelle et économique afin d'ébaucher une hiérarchisation sociale¹⁰⁸.

¹⁰⁷. Contrairement à ce qu'a pu expérimenter la sociologue Laure Pasquier-Doumer au Pérou, en demandant directement aux individus quels étaient leurs ressentis vis-à-vis de leur position sociale et de leur mobilité dans l'espace social (Pasquier-Doumer, 2010).

¹⁰⁸. D'après Naïm H., il n'y a que deux catégories de personnes « qui ont les moyens » : « ceux d'ici, s'ils ont une fonction dans l'État ou un bon poste » et « ceux de l'extérieur », c'est-à-dire les émigrés. Extraits de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

Par ailleurs, comme le mentionne la sociologue Emmanuelle Santelli à propos des descendants d'immigrés algériens en France (Santelli, 2001, p. 52-53), les enquêtés offrent au chercheur une représentation de soi volontiers dévalorisante, en utilisant notamment des « techniques de dramatisation » des récits (Miller *et al.*, 2012). Tout se passe comme si les enquêtés eux-mêmes avaient intériorisé ces légendes noires de l'immigration et cherchaient à exclure de la conversation toute expérience sociale qui n'irait pas dans le sens d'une validation de la légende. Comme me l'annonce une enquêtée togolaise au cours de l'entretien : « je pensais pas au départ que ça t'intéresserait de faire un entretien avec moi... je pensais que tu allais te dire, tiens, une Française à la peau noire au Togo ! »¹⁰⁹

Encadré n° 3 : dissimulations et généralisations dans les récits des trajectoires personnelles

Au cours des différents terrains, j'ai régulièrement constaté que les personnes interrogées sur leur émigration étaient très promptes à livrer un discours cohérent, ordonné et catégorique sur les causes générales de la migration. Ces explications ne relevaient pas d'une sociologie spontanée de leur propre pratique mais révélaient plutôt l'intériorisation de représentations collectives autour de la figure sociale du migrant, telle qu'on se la représente communément. Après avoir souligné les causes couramment admises des migrations (facteurs politiques et économiques surtout), nombre d'enquêtés insistaient, au moment où je le leur demandais de m'expliquer comment cela s'était passé pour eux, sur le fait que leur expérience individuelle était éloignée, voire très éloignée, de ce qu'ils venaient de dire. Ils répondaient à l'aide de formules comme « moi, c'était pas pareil » (Santelli, 2001, p. 17). Certains enquêtés se servaient d'ailleurs de cette première partie générale pour éviter de parler directement de leur propre cas. Les passages constants du « je » au « on », ou au « nous », rendaient malaisée la compréhension de certains propos. J'étais donc fréquemment confronté à des émigrés qui racontaient leur histoire personnelle en la décrivant comme une exception ou un cas particulier au regard des expériences générales. C'est ce décalage initial qui m'a encouragé à approfondir les récits de vie par le biais d'observations.

Dans les entretiens menés auprès d'enquêtés issus de milieux sociaux plus favorisés, cette posture discursive a été particulièrement observée. Les enquêtés réfutaient plus clairement la possibilité d'être qualifiés par le terme d'*immigré*, et donc d'être associés aux représentations sociales qui y sont liées¹¹⁰.

Cela a été par exemple le cas d'une personne rencontrée lors d'une soirée, peu après mon arrivée sur le terrain à Moroni. Alors que l'on me demandait pour quelles raisons j'étais aux Comores et que j'expliquais l'objectif de ma recherche, chacun a souhaité livrer sa vision des migrations comoriennes. Christophe G. m'a expliqué que le « parcours normal » des migrants comoriens est marqué par des expériences de précarité, par des sacrifices familiaux pour envoyer l'un des membres travailler à l'extérieur et bien souvent par des pratiques illégales. Lorsque je lui demandais si son propre parcours s'inscrivait dans la lignée du tableau qu'il venait de décrire et s'il acceptait de me le raconter dans les prochains jours, il répondait alors que son cas n'était pas intéressant, car il n'était en rien représentatif des migrations comoriennes. J'apprenais quelques jours plus tard que Christophe G. avait étudié à

¹⁰⁹. Extrait de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

¹¹⁰. Durant l'entretien mené avec Victor Alipui, ancien ministre togolais, formé à l'étranger et devenu fonctionnaire international avant de revenir vivre au Togo, celui-ci expliquait qu'il ne vivait pas son cas comme un parcours d'immigration : « est-ce que je peux vraiment me considérer comme quelqu'un de la diaspora ? Non, c'est différent ». Extrait de l'entretien informatif avec Victor Alipui, ancien ministre et fonctionnaire international, directeur du Groupe de Réflexion et d'Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD) (Lomé, 04/02/2010).

Madagascar avant d'obtenir un poste à responsabilité dans un ministère aux Comores, puis de partir en France et d'y fonder une entreprise de commerce automobile, avant de se réinstaller une nouvelle fois aux Comores¹¹¹.

Au Togo aussi, cette tendance a été plusieurs fois observée dans les entretiens. Tété B. a commencé son récit en décrivant la situation difficile vécue par les jeunes qui n'ont d'après lui d'autre choix que de quitter le pays pour tenter de gagner leur vie hors du pays. Faisant *a priori* allusion à son propre cas, il expliquait : « perdu pour perdu, je vais aller tenter ma chance en France. Ça, ça s'appelle l'aventure ». Pourtant, en le questionnant sur son parcours, je découvrais qu'il ne correspondait en rien au portrait qu'il venait de dresser. Tété a en effet été envoyé à Poitiers pour y être scolarisé dès la classe de seconde, par son père, un député qui a travaillé comme cadre pour une agence de coopération française. Puis, il est revenu à Lomé où il travaille comme notaire¹¹².

Dès lors que les propos généraux des enquêtés pouvaient apparaître en parfaite contradiction avec leur parcours vécu, il a fallu trouver des éléments sur lesquels s'appuyer pour mieux saisir l'ancrage des individus dans la structure sociale. Si la profession peut être un indicateur pertinent, nous verrons qu'elle n'a pas été le seul retenu.

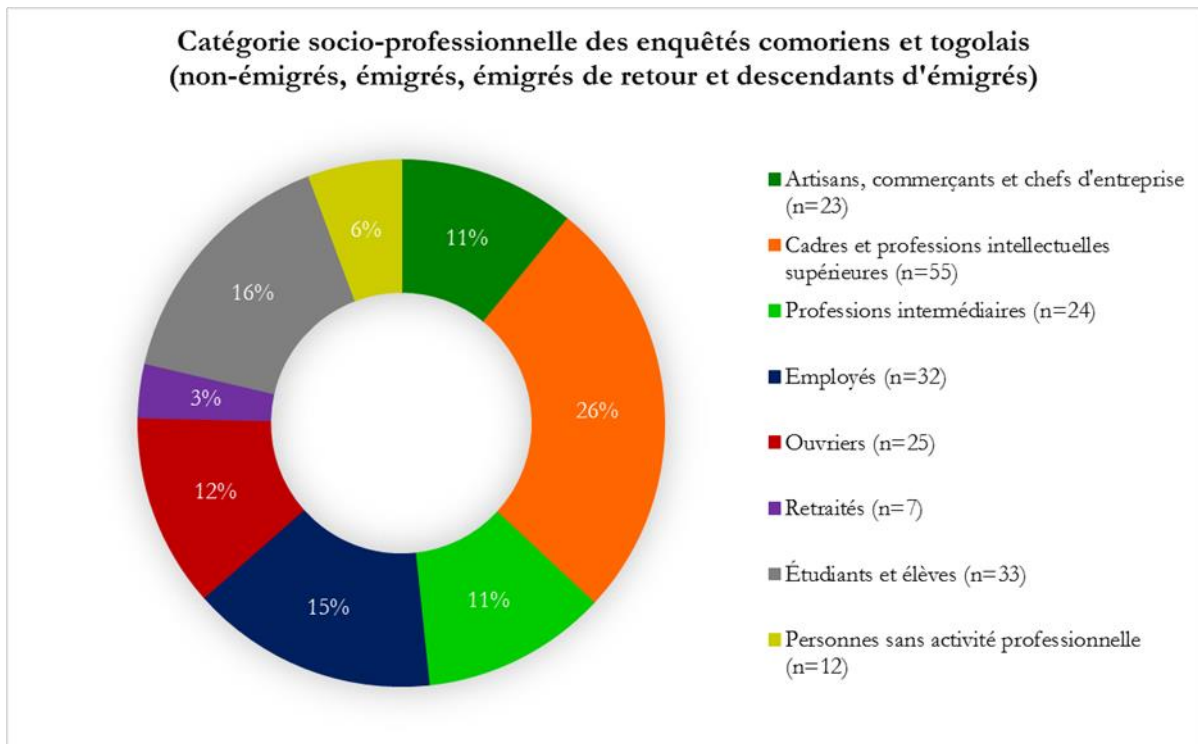
b) Les professions des enquêtés : un indicateur des positions sociales

La définition des classes sociales en Afrique constitue un débat ancien (Balandier, 1965 ; Rivière, 1978). Beaucoup de travaux ont souligné un tiraillement entre structures sociales dites « traditionnelles » et restructuration de la société autour des transformations des moyens de production. Dans cette thèse, l'approche de la structuration sociale ne prend pas seulement en compte les classes sociales comme produits des rapports de production et les catégories sociales comme opposées au regard de leurs seuls revenus. Lors des entretiens, les revenus ne sont d'ailleurs pas toujours explicitement évoqués par les enquêtés. De plus, aux Comores et au Togo, prendre en compte les seuls revenus liés à la profession exercée ne permet pas toujours de prendre la réelle mesure des ressources économiques possédées par un individu ou par sa famille. En effet, des bénéfices liés à des activités informelles menées en parallèle de l'emploi peuvent s'ajouter aux revenus réguliers, et ceux-ci sont très difficilement accessibles à l'enquêteur. Il est alors nécessaire de trouver d'autres indicateurs d'un ancrage dans telle ou telle catégorie sociale. La profession sera abordée comme l'un des indicateurs importants des positions sociales, mais loin d'être le seul pertinent dans l'analyse. Au prisme de leur profession, les enquêtés interrogés appartiennent à des catégories socio-professionnelles hétérogènes. Les différences entre émigrés (de retour) comoriens et togolais seront évoquées au cours de l'analyse (voir Chapitre 7).

¹¹¹. Extrait de l'entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

¹¹². Extrait de l'entretien avec Tété B., Togo, 48 ans, émigré de retour [Poitiers], notaire (Lomé, 09/02/2010).

Graphique n° 3 : les catégories socio-professionnelles des enquêtés comoriens et togolais



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 214 enquêtés, il n'a pas été possible d'identifier clairement la profession exercée par 3 d'entre eux (NC = 3).

Il était au départ envisagé de recenser les professions exercées par les parents des enquêtés. Mais devant le trop grand nombre de réponses évasives, principalement dans les entretiens informels, la quantification de ce critère a été abandonnée. Malgré les relances, la profession exercée par les parents a été l'un des points sur lequel les enquêtés se sont montrés les moins précis¹¹³. L'administration d'un questionnaire en fin d'entretien aurait sans doute pu diminuer les risques d'être confronté à des données parcellaires sur ce point. En adoptant une définition plus large des catégories sociales, qui ne soient pas seulement fondée sur la profession, il a toutefois été possible de mieux appréhender le milieu social d'origine des enquêtés. Les informations obtenues sur les histoires familiales, qu'il s'agisse des grands-parents, des parents ou des membres de la fratrie, sur les activités économiques des proches, sur leurs scolarisations ou sur leurs pratiques culturelles, sont des indicateurs alternatifs permettant d'affiner la connaissance des catégories sociales dans lesquelles s'inscrivent les enquêtés.

¹¹³. Notons par ailleurs que certains enquêtés togolais, mais plus particulièrement certains enquêtés comoriens n'ont pas été élevés par leurs parents du fait de la dispersion migratoire familiale. Cet aspect ajoute une difficulté supplémentaire à la tentative de quantifier cette variable.

c) Les définitions des catégories sociales adoptées dans cette thèse

Avant de clore cette sous-partie sur le milieu social des enquêtés, qui est une variable centrale des analyses qui suivent, il est nécessaire de clarifier l'approche de la stratification sociale qui a été adoptée dans cette thèse pour analyser les parcours d'émigration. Pour se référer à la stratification sociale des deux pays d'origine, nous prenons en compte à la fois les professions exercées mais plus généralement les modes de vie, ou les « genres de vie » pour reprendre l'expression du sociologue Maurice Halbwachs (Halbwachs, 2008). En d'autres termes, la classification sociale intègre tout à la fois l'emploi, les revenus, l'accès aux infrastructures de santé et d'éducation, les pratiques de consommation et de loisirs, le logement, etc. Ce qui façonne la position plus ou moins haute d'un individu dans la hiérarchie sociale, c'est la combinaison de la richesse, du prestige et du pouvoir des individus (Lemel, 1991)¹¹⁴. Considérés isolément, ces facteurs ne permettent pas d'établir la position sociale. Nous verrons ainsi que le prestige culturel et la richesse en patrimoine foncier des notables ruraux ne leur permet pas d'accéder à un mode de vie élitiste¹¹⁵, que les emplois occupés dans la fonction publique assurent un certain prestige mais pas nécessairement des revenus importants, ou encore que le prestige lié au diplôme ne garantit pas à lui seul d'occuper une position socio-économique élevée dans la hiérarchie sociale.

La position sociale des enquêtés sera analysée au regard d'une stratification sociale duale qui oppose catégories populaires et supérieures. Il ne s'agit pas ici d'avancer qu'il existe une frontière binaire entre deux blocs homogènes mais plutôt d'envisager la dimension relationnelle de ces catégories sociales. Ainsi, comme l'explique Maurice Halbwachs, « la place des classes dans la hiérarchie résulte d'une comparaison qui est faite entre l'une et l'autre, et, comme ces classes correspondent à des degrés inégaux, il n'est pas étonnant que, même à l'état normal, on puisse constater qu'il existe un antagonisme latent entre les classes. Même au moment où il n'y a pas lutte de classes déclarée, il y a lutte de classes latente par le fait que, dans une hiérarchie, il faut que les rangs les plus élevés maintiennent leur position, et que, d'autre part, ceux qui occupent les rangs les plus bas, se trouvant dans une situation où ils sont sous-estimés, voudraient bien s'élever dans l'échelle sociale » (Halbwachs, 2008, p. 38).

- Les catégories populaires :

Pour définir les contours des catégories populaires, nous empruntons la définition du sociologue Franz Schultheis qui décrit les classes populaires comme un « ensemble de groupes sociaux

¹¹⁴. Le sociologue Max Weber a défini le rang social comme « un privilège positif ou négatif de considération sociale revendiqué de façon efficace » qui peut être fondé sur « le mode de vie », « le type d'instruction » ou « le prestige de la naissance ou le prestige de la profession » (Weber, 1995a [1921], p. 395-396).

¹¹⁵. Contrairement au livre consacré aux anciennes et nouvelles élites maghrébines, nous n'incluons pas les « élites rurales traditionnelles » dans l'espace des catégories supérieures (Sraïeb [dir.], 2003).

caractérisés par une position matériellement et culturellement dominée dans l'espace social et partageant des chances de vie et des conditions de vie marquées par un espace des possibles relativement restreint » (Schultheis *et al.*, 2009, p. 14). D'après les données statistiques proposées par les organisations régionales et internationales aux Comores (BAfD, 2011 ; OIT, 2010) ou au Togo (BAfD *et al.*, 2014 ; CIF-OIT, 2010 ; PNUD-Togo, 2014), le salaire moyen dans les deux pays ne dépasse pas une centaine d'euros mensuels. Près de la moitié des individus vivent sous le seuil de pauvreté. Que ce soit dans les zones urbaines ou dans les zones rurales, le chômage touche entre 10 et 15 % de la population, atteignant des taux proches de 40 à 50 % chez les jeunes de moins de 35 ans. Enfin, le taux de sous-emploi est plus élevé, aux alentours de 20 à 25 %. Les membres des catégories populaires sont donc avant tout des individus qui disposent de faibles ressources économiques, n'ont pas d'activité professionnelle ou travaillent dans des secteurs qui n'offrent que peu de revenus, et souvent de manière irrégulière. Les agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, petits commerçants urbains, artisans, ouvriers et employés non qualifiés figurent au premier rang de cette définition.

Au-delà des revenus, ce sont les conditions d'habitat qui sont un marqueur important d'appartenance à ces catégories sociales. Les individus membres des classes populaires sont exclus de la possession, souvent cumulative, d'un nombre important de terres et d'une ou plusieurs grandes maisons. Mais plus que la propriété en soi, ce qui compte reste la vulnérabilité des conditions matérielles d'existence. Les membres des catégories populaires enquêtés habitent généralement dans des cabanes en bois, dans des maisons en tôle ou dans des maisons en dur encore en travaux qui n'offrent pas un confort minimal (électricité, eau, sanitaires) et ne possèdent que très peu de biens matériels (électroménagers, automobile, etc.).

Enfin, les membres des milieux populaires sont marqués par un faible accès à la scolarisation ou ont étudié dans l'enseignement primaire et secondaire public, dans des établissements symboliquement moins prestigieux, dont les enseignements sont jugés de moins bonne qualité et dont la régularité est perturbée par des mouvements de grève récurrents dans la fonction publique. Dès lors, ces individus maîtrisent relativement mal le français¹¹⁶ et ont un accès assez faible à des biens culturels comme les livres, les centres culturels ou les lieux de loisirs.

Cette manière d'aborder les milieux populaires africains oblige, pour reprendre les mots de Johanna Siméant à propos des travaux de Nicolas Renahy, à se rapprocher d'une « sociologie des classes populaires a-ouvriériste » (Siméant, 2015, p. 234).

¹¹⁶. L'Union des Comores reconnaît trois langues officielles, le français, l'arabe et le comorien, qui est également langue nationale. La République togolaise a pour langue officielle le français, et pour langues nationales l'*éwé* et le *kabyé*.

- Les catégories supérieures :

À l'inverse, les catégories supérieures sont composées d'individus qui possèdent des emplois bien rémunérés et prestigieux et des postes à responsabilité. Ces individus ont accès à des infrastructures de santé ou d'éducation souvent privées, plus coûteuses et plus valorisées. Ils se distinguent donc par une scolarisation plus longue et par un fort niveau de diplôme. Mais ces milieux favorisés sont également caractérisés par un accès plus courant à la propriété d'un ou plusieurs biens immobiliers, mieux équipés, et par des pratiques de consommation et de loisirs plus fréquentes. Ces éléments rejoignent la définition que le géographe Michel Lesourd donne des bourgeoisies africaines (Lesourd, 2012).

Ces deux catégories sociales sont donc pensées en miroir l'une de l'autre. Aux milieux populaires marqués par trois caractéristiques que sont : « petitesse du statut professionnel ou social, étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité –, éloignement par rapport au capital culturel » (Schwartz, 2011), s'opposent des catégories supérieures qui ont une tendance relative à cumuler le prestige des emplois occupés, l'importance des revenus économiques et du patrimoine accumulés, et la distinction qu'offre un accès courant aux ressources scolaires et culturelles.

- L'émergence des classes moyennes africaines, un outil écarté :

Dans le sillage des organisations internationales qui s'interrogent depuis près d'une décennie sur l'émergence possible d'une classe moyenne dans les pays du Sud (Leyeka Lufumpa [coord.], 2011 ; OCDE, 2010), plusieurs journalistes (Bardeletti, 2011 ; Té-Léssia et Pauron, 2014) et surtout plusieurs chercheurs interrogent la constitution potentielles de « nouveaux groupes sociaux en Afrique, singulièrement depuis une décennie marquée par une croissance économique soutenue dans la majorité des pays » (Jacquemot, 2013a, p. 13). Même si ces chercheurs reconnaissent que recourir au terme de « classes moyennes », c'est utiliser une « catégorie de l'incertain » (Darbon, 2013, p. 36), le concept leur semble utile pour décrire les dynamiques sociales africaines.

On pourrait opposer à ces travaux, comme le fait Xiaohong Zhou dans le cas de la Chine, que les processus d'émergence de ces classes moyennes sont trop différents en Afrique et en Europe. En Europe, les classes moyennes sont nées de l'industrialisation, puis du passage à une société post-industrielle. En revanche, en Afrique, les chercheurs décrivent des classes moyennes pratiquant des activités commerciales (Toulabor, 2013) ou exerçant des postes dans le secteur public (Soiron-Fallut, 2013), et dont l'émergence ne doit rien à un processus de (dés)industrialisation.

On peut également indiquer que le « repérage par les revenus » (Jacquemot, 2013b, p. 20) ou « la construction statistique de classes moyennes nationales » (Darbon, 2013, p. 39) renforcent le caractère flou des contours de cette catégorie.

Ces études avancent surtout que les classes moyennes africaines sont marquées par des revenus suffisamment importants pour garantir à la fois un fort accès à la propriété et des pratiques d'épargne et de consommation non négligeables. Or, à bien des égards, ces pratiques ne sont pas celle d'individus aux positions intermédiaires, mais bien des traits distinctifs d'une élite socio-économique qui peut cumuler grâce à ses ressources économiques, un accès à des biens immobiliers et mobiliers et à des ressources culturelles. Ce que ces chercheurs appellent la « petite prospérité » de la classe moyenne (Nallet, 2013), nous le considérons, au regard des deux terrains étudiés, comme une position sociale supérieure.

Deux exemples vont enfin permettre de comprendre que ce concept de classes moyennes ne permet pas de saisir les contrastes entre des trajectoires sociales aux pentes hétérogènes. Nakib B., d'abord, est un émigré de retour comorien, formé à la plomberie à Madagascar, devenu musicien depuis son retour et qui travaille comme secrétaire particulier du maire de sa ville. Son père travaillait comme commerçant, avant de devenir agriculteur. Quand il est devenu trop âgé pour cultiver, il a gagné sa vie en dirigeant un orchestre lors de cérémonies de mariages. Sa mère était enseignante dans une école publique, puis a quitté son emploi pour toucher ses arriérés de salaire et soutenir les projets scolaires et migratoires de ses deux fils, et n'a plus retrouvé de travail par la suite¹¹⁷. Afiavi A., quant à elle, est une émigrée togolaise, dont le père, décédé aujourd'hui, était cadre de la fonction publique dans un ministère et dont la mère ne travaillait pas¹¹⁸.

On pourrait tout à fait, à la lumière des professions contrastées exercées par ces quatre parents, faire de Nakib et Afiavi deux exemples de cette classe moyenne émergente. Mais l'observation de leurs modes de vie respectifs rend difficile le constat de la moyennisation de leurs trajectoires. En effet, Nakib et sa famille vivent dans une petite maison en tôle, dont l'accès au réseau électrique est tributaire des délestages récurrents. Nakib a par ailleurs été scolarisé dans une école publique et faute de moyens, a arrêté sa scolarité en classe de première pour suivre une formation professionnelle. Quant à Afiavi, elle a passé son enfance dans une belle maison du centre de Lomé et ses parents l'ont aidé à suivre une scolarité longue et à financer après son baccalauréat une formation médicale de trois ans dans un institut de formation privé. Par ailleurs, les deux trajectoires n'ont pas connu la même évolution. La famille de Nakib symbolise une trajectoire ascendante, permise grâce à l'acquisition de ressources scolaires, et la famille d'Afiavi révèle une trajectoire plutôt descendante, à cause de la perte progressive de ressources économiques. Aux

¹¹⁷. Entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

¹¹⁸. Entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

vues de ces informations, on peut donc considérer que Nakib est issu d'une famille populaire, qui n'est certes pas précaire, alors qu'Afiavi a grandi dans un milieu social plutôt aisé, sans être complètement élitiste. Une telle distinction implique de préciser les variations existantes au sein des catégories populaires et supérieures.

- *Continuum* des positions sociales et fractions dominées et dominantes des catégories sociales :

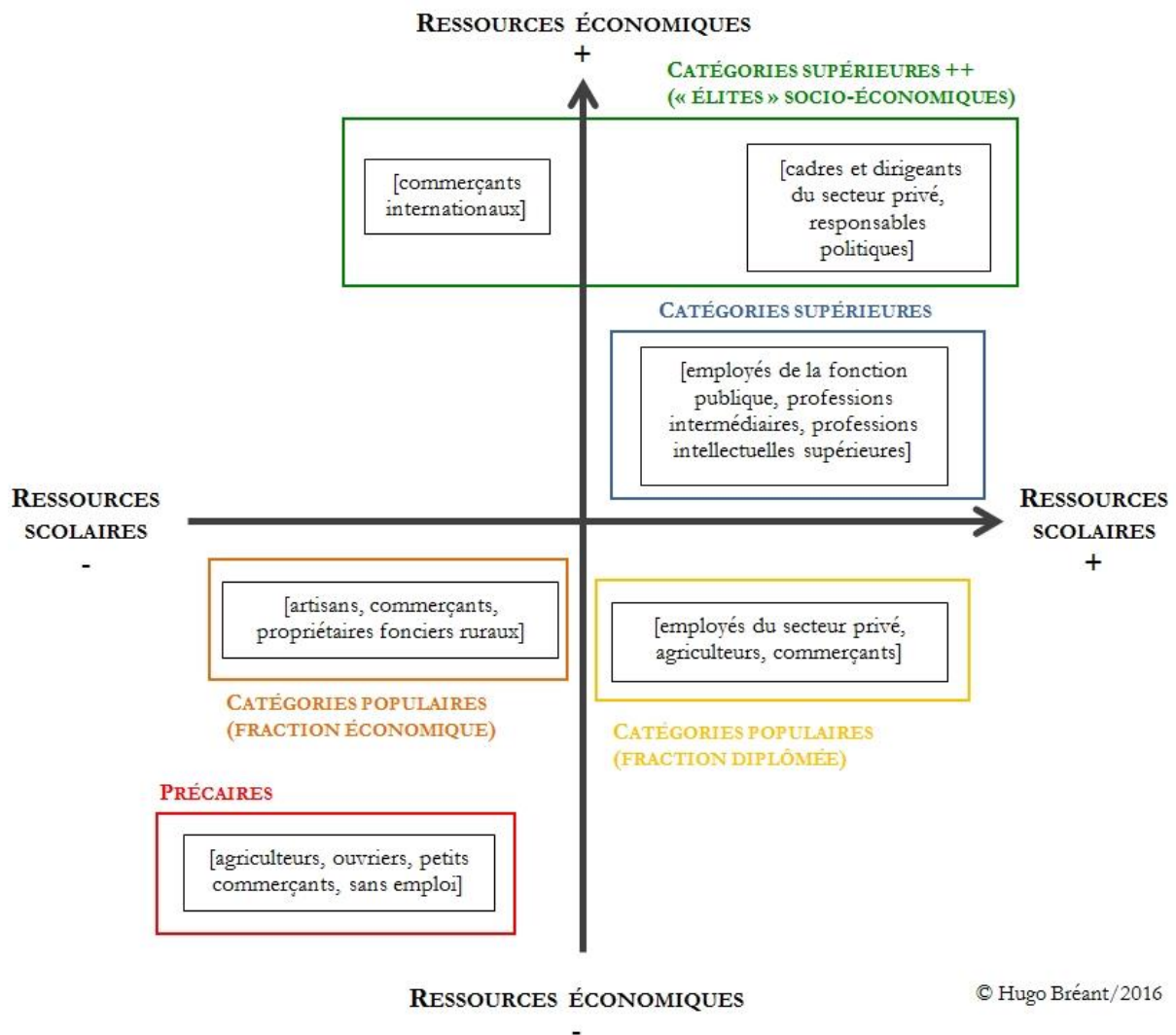
Ces variations dans les trajectoires familiales indiquent qu'au sein même de ces deux grandes catégories sociales (populaires et supérieures), on retrouve des sous-catégories distinctes (voir schéma ci-dessous). L'espace social est ainsi un espace « à deux dimensions » (ressources économiques et scolaires)¹¹⁹.

Parmi les catégories populaires, on peut distinguer au bas de l'échelle sociale des individus plus précaires aux ressources économiques, culturelles et scolaires faibles, parmi lesquels se trouvent principalement des agriculteurs non propriétaires, des petits commerçants dont la vente de produits de consommation courante ne permet pas d'assurer des bénéfices importants et des personnes sans activité professionnelle.

On peut ensuite distinguer deux fractions au sein des catégories populaires, composées de ceux qui travaillent comme agriculteurs, artisans, petits commerçants, ouvriers ou employés peu qualifiés du secteur privé. Ces individus ont des revenus plus réguliers, bien que faibles, et peuvent posséder un patrimoine foncier, mais ils se distinguent au regard de leurs ressources scolaires. La fraction économique de ces catégories populaires n'a été que peu scolarisée ou l'a été jusqu'au collège ou au lycée. Au contraire, la fraction diplômée des catégories populaires est composée de familles qui ont investi leurs faibles revenus dans la scolarisation longue de leurs enfants, parfois dans des établissements privés et jusqu'à l'université. Nous verrons que ces ressources scolaires sont déterminantes pour s'engager dans un processus d'ascension sociale par la migration.

¹¹⁹. Dès lors, comme l'indique le sociologue Jan C. C. Rupp : « les différences *entre* les groupes à dominante culturelle et à dominante économique des classes sociales pourraient être moindres que les différences entre les groupes à dominante économique et à dominante culturelle *à l'intérieur* de chaque classe sociale. Dans un espace social à deux dimensions, les divisions au sein de chaque classe sont aussi importantes que les divisions entre les classes » (Rupp, 1995, p. 97).

Graphique n° 4 : une représentation de l'espace social



Dans les catégories supérieures, on peut d'abord distinguer un groupe élitiste. Un pôle économique est constitué des commerçants internationaux qui, sans posséder nécessairement d'importantes ressources scolaires, dégagent des revenus importants de leurs activités commerciales et jouissent du pouvoir distinctif de leurs nombreuses mobilités spatiales. Les élites socio-économiques sont enfin composées d'un groupe qui cumule les différents types de ressources et occupe des postes politiques importants, des postes de dirigeants ou de cadres des entreprises privées ou sont chefs d'entreprise ou membres des professions libérales.

Enfin, dans les catégories supérieures, les fractions les plus basses sont composées d'employés des services publics, d'instituteurs ou de professeurs dans des établissements publics, de journalistes et d'artistes. Ces individus ont des revenus économiques plus importants que ceux des milieux populaires, même s'ils peuvent être irréguliers, mais occupent surtout des emplois plus prestigieux. Par ailleurs, leur emploi n'atteste pas nécessairement de la possession de ressources scolaires et culturelles importantes. Ainsi, certains enseignants des établissements

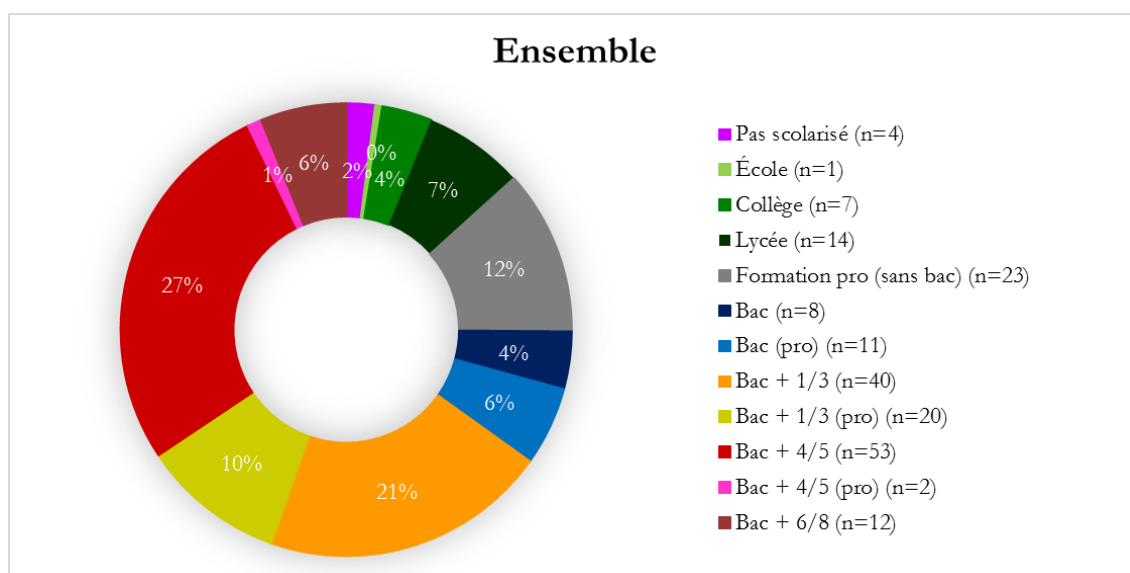
publics sont par exemple faiblement diplômés (baccalauréat) et ne maîtrisent pas nécessairement très bien le français, langue dans laquelle ils sont supposés enseigner. Mais dans l'ensemble, ils possèdent des ressources culturelles et scolaires plus importantes que celles des fractions diplômées des milieux populaires. Selon les histoires familiales, les membres de ces catégories supérieures ont des positions contrastées. Dans certaines familles, le prestige de leurs emplois et leurs ressources importantes leur permettent d'accéder à des modes de vie qui peuvent être assimilés à ceux de l'élite. Au contraire, d'autres familles s'appuient sur des ressources plus fragiles et peuvent partager certains traits communs avec des membres des catégories populaires, en termes d'habitat notamment.

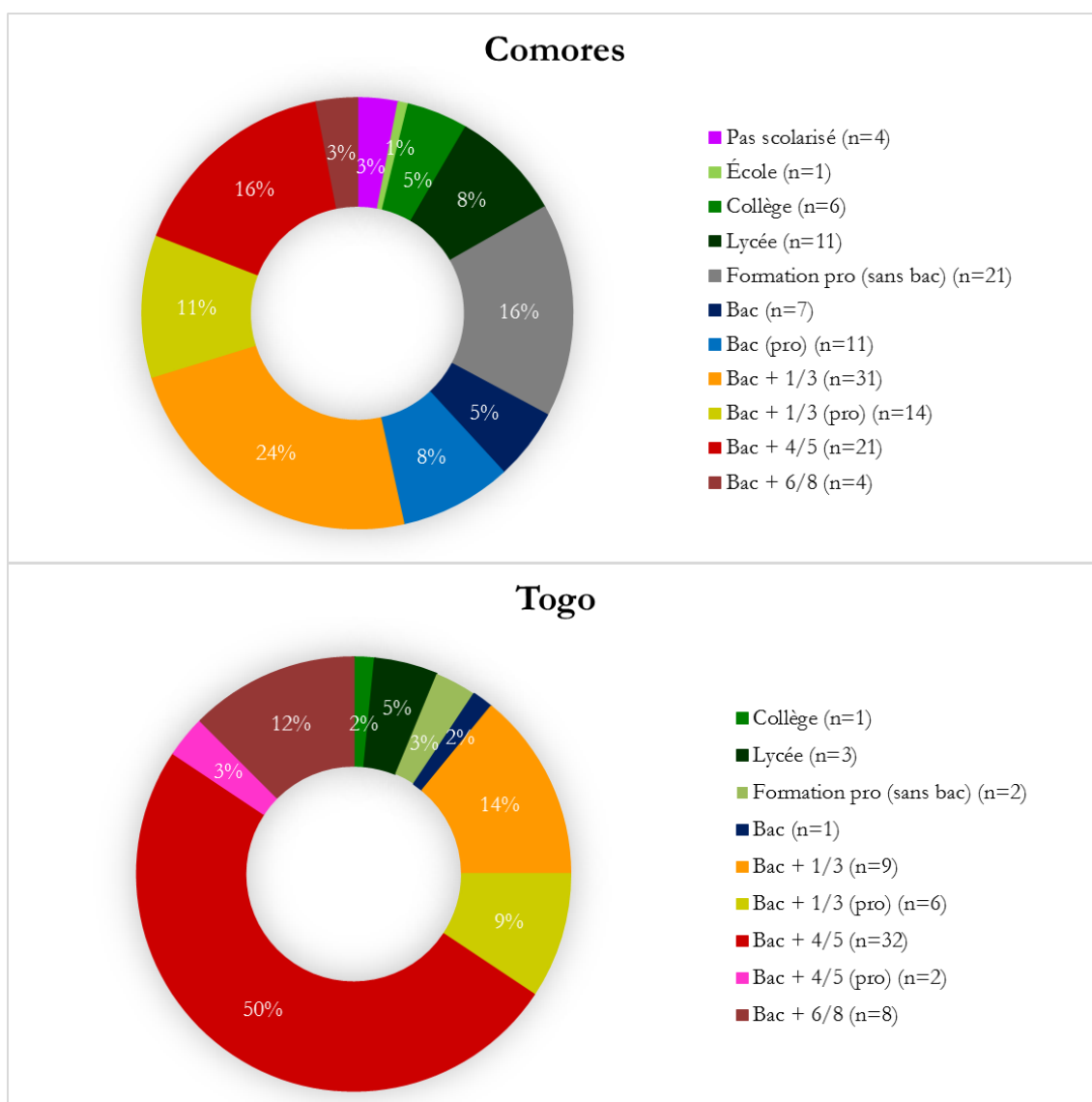
Plus qu'une opposition binaire entre classes favorisées et défavorisées, cette structuration sociale doit être pensée comme un *continuum* des positions sociales.

4) Le niveau de diplômes des enquêtés

Les enquêtés interrogés pendant cette recherche ont des niveaux de diplômes (au moment de l'enquête) très variés. Certains n'ont pas été scolarisés quand d'autres ont obtenu un doctorat. Mais deux pôles sont numériquement plus présents parmi les enquêtés : ceux qui possèdent un niveau licence (ou sont en train de suivre une licence) d'une part, et ceux qui possèdent un niveau master 1 ou 2.

Graphiques n° 5 : nombre et proportion d'enquêtés selon leur niveau de diplôme





© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 214 enquêtés, il n'a pas été possible d'identifier clairement le niveau de diplômes de 19 enquêtés, dont 11 aux Comores et 8 au Togo (NC = 19 ; NC [Comores] = 11, NC [Togo] = 8).

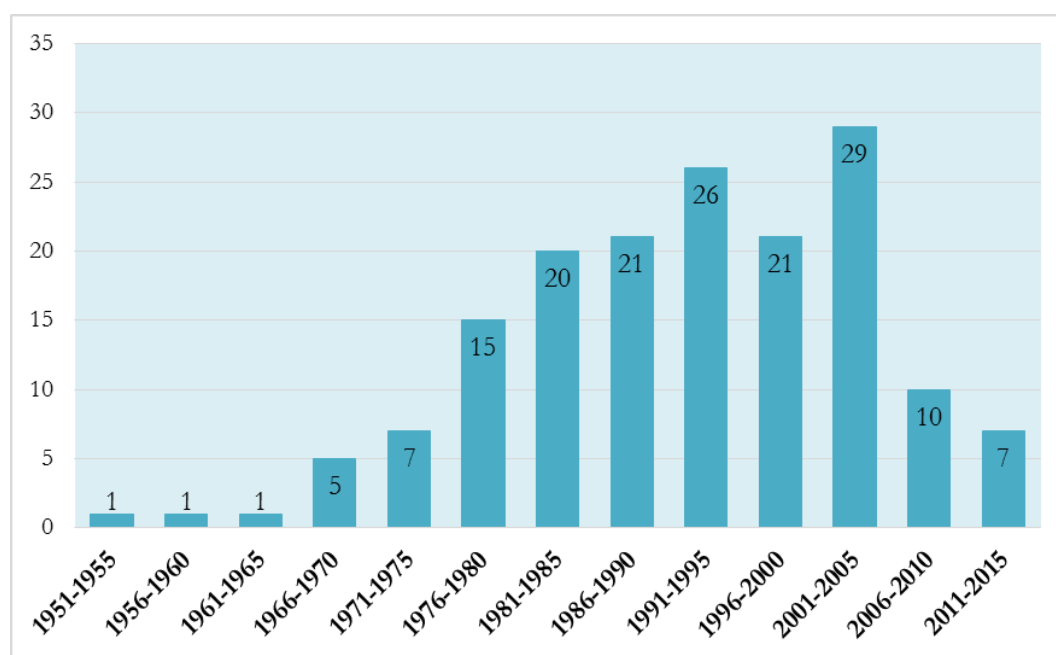
La sur-représentation des individus ayant un niveau inférieur ou égal au baccalauréat général ou professionnel aux Comores et à l'inverse la sur-représentation des individus possédant un niveau de diplôme égal ou supérieur au master général ou professionnel au Togo fait écho aux écarts observés plus généralement par les organisations internationales dans ces deux migrations (voir Section 2, Paragraphe A).

5) Les différentes périodes d'émigration des enquêtés

Dans son analyse de l'engagement militant, le sociologue Olivier Fillieule met en garde contre la tentation « d'interpréter les logiques de l'engagement simplement à partir de la collection des individus réunis au moment de l'enquête » (Fillieule, 2001, p. 201-202). Au contraire, il plaide pour une approche dynamique qui prenne en compte les évolutions temporelles des processus

d'engagement, c'est-à-dire à la fois les différents contextes historiques dans lesquels les individus s'engagent mais aussi les formes et les intensités variables de l'engagement au cours de leur parcours biographique. Cette nécessité se fait sentir également dans l'étude des processus migratoires. Pour écarter autant que possible la propension à figer les dynamiques étudiées à ce qu'elles laissent entrevoir au moment de l'enquête, et proposer une analyse diachronique qui prenne en compte l'évolution contextuelle des expériences d'émigration (Schoumaker *et al.*, 2007), j'ai interrogé des émigrés et des émigrés de retour devenus mobiles à des époques les plus variées possibles, et à travers eux, différents « moments de la migration » (Sebillé, 2014, p. 101).

Graphique n° 6 : les périodes d'émigration des enquêtés



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 167 émigrés et émigrés de retour enquêtés, il n'a pas été possible de préciser la période d'émigration de 3 d'entre eux (NC = 3).

En filigrane, la prise en compte de ces premiers départs à différentes périodes permet également de rompre avec une approche en termes de *générations* migratoires, pour reprendre les termes d'Abdelmalek Sayad. Il ne s'agit pas ici d'analyser ici des migrations pionnières d'hommes de la première génération, puis leur fixation en France mesurée à l'aune de l'arrivée des femmes et des naissances de leurs enfants, mais plutôt de questionner des émigrations toujours en train de se faire et de se renouveler, décennie après décennie.

6) Les pays de destination des enquêtés : la place de la France dans la géographie migratoire

Un élément de distinction des parcours enquêtés a émergé en enquêtant dans les deux pays d'origine. Initialement, je souhaitais uniquement interroger des trajectoires d'émigration en France. Mais lors des terrains, on m'a présenté des émigrés en vacances ou des émigrés de retour

n'ayant pas nécessairement vécu en France. Par ailleurs, une part non négligeable des enquêtés ayant émigré en France ont également vécu, avant ou après leur passage en France, dans d'autres pays. Plutôt que d'écarter ces profils de la population étudiée, j'ai intégré ces variations dans l'enquête afin de replacer la place de la France dans la géographie migratoire générale (voir Chapitre 4) et de comprendre si ces différentes destinations font varier les expériences migratoires (voir Partie 3). La variété des destinations migratoires sera plus amplement commentée dans le quatrième chapitre, mais nous pouvons avancer ici qu'au regard des occurrences des destinations citées parmi les émigrés et émigrés de retour enquêtés, les principaux pays cités sont :

- *aux Comores* : France métropolitaine (110 occurrences), Madagascar (18), La Réunion (13), Maroc (6), Mayotte (5), Sénégal (5) et Égypte (5).

- *au Togo* : France (46), Sénégal (6), Allemagne (5), Côte d'Ivoire (5), États-Unis (5), Suisse (4).

Dans les deux cas, nous verrons que la France reste une destination centrale de la géographie migratoire, malgré des recompositions plus ou moins récentes.

7) La durée des périodes d'émigration

Enfin, une dernière dimension des profils des enquêtés peut être soulignée, celle du nombre d'années passées en émigration. Les 104 émigrés comoriens et togolais interrogés ont vécu, au moment de l'entretien, entre 1 année et 60 ans à l'étranger, la moyenne étant de près de 20 ans. Quant aux 63 émigrés de retour interrogés, ils ont vécu de 1 année à 34 ans à l'étranger avant de revenir se réinstaller aux Comores ou au Togo, la moyenne étant de 12 ans et la médiane de 10 ans. Ces différences peuvent fournir des indications sur les temporalités des parcours migratoires, qui seront analysées et commentées dans les deux derniers chapitres (voir Partie 4).



En résumé, l'objectif a été de faire varier au maximum les propriétés sociologiques et migratoires des enquêtés, afin de mieux comprendre la diversité des trajectoires de mobilité sociale. Comme le souligne Sophia Lamri, les recherches sur les migrations ont souvent recours à des formules de type « en général » ou « en majorité ». Dès lors, « de cette minorité, on ne sait "en général" jamais grand-chose et par conséquent, on ne retient que le général puisque le particulier n'est pas énoncé (ou très rarement). [...] Ce qui fait problème, c'est à qu'à force de généralités, on ne retient que du général qui finit par faire évidence » (Lamri, 2004, p. 172). Grâce à la méthodologie employée dans cette recherche, fondée sur une « approche biographique des migrations » (Sebillé, 2014, p. 99) et sur une comparaison multidimensionnelle des parcours migratoires, nous espérons que ce travail pourra participer, dans une certaine mesure, à répondre à cette critique et éclairer certains des « "impensés" des penseurs de l'immigration » (*op. cit.*, p. 188).

Annonce de plan

Comment les citoyens comoriens et togolais franchissent les frontières internationales pour s'affranchir des frontières sociales ?¹²⁰ Pour répondre à cette question, cette thèse analyse les manières dont ces derniers s'approprient la mobilité internationale et peuvent convertir leurs expériences migratoires en ressources leur permettant de s'engager dans un processus de mobilité sociale ascendante.

L'adoption du plan d'exposition de l'argumentaire répond à deux choix initiaux. D'une part, le plan suit les différentes phases des parcours migratoires individuels, qui sont l'objet central de la thèse. Le séquençage des parcours que nous avons adopté ne fait pas nécessairement écho à celui qui a pu être mobilisé par les enquêtés, qui n'étaient pas tous aussi prolixes au sujet des quatre phases retenues dans l'analyse (Darmon, 2008, p. 158)¹²¹ : le parcours avant l'émigration, le moment du départ, la vie en émigration et l'éventuel retour¹²². Ce type de plan semble plus à même de souligner la dimension diachronique des mobilités, mais aussi d'éviter les redondances dans l'exposition des arguments. Cela étant, une telle approche ne doit pas suggérer qu'il existe une linéarité mécanique des parcours de vie, ni lisser l'ensemble des expériences recueillies. Malgré ce choix de plan, il s'agit de donner à voir ce que les parcours comptent de bifurcations biographiques et de réajustements, liés notamment aux dispositions sociales et aux contraintes politiques.

D'autre part, la complexité du choix d'un plan est redoublée par la dimension comparative de l'écriture de cette thèse. Afin d'éviter de juxtaposer deux monographies, il a fallu confronter les « fils du récit comparatif » tout au long du plan (Courtin *et al.*, 2012). Comme le suggère le politiste Clément Desrumaux dans sa thèse comparative, l'exposition finale du propos nécessite de sélectionner et de hiérarchiser les éléments les plus pertinents à mobiliser parmi les nombreux matériaux issus d'un terrain comparatif, sans alourdir l'écriture (Desrumaux, 2013). Selon qu'il s'agisse de souligner la généralité d'un propos ou au contraire les particularismes d'un terrain d'enquête ou les spécificités d'une variable, des exemples issus des deux cas seront plus ou moins mobilisés. Les asymétries éventuelles des matériaux, qui n'ont pas pour seule explication la

¹²⁰. La langue française ne permet pas, au même titre que la langue anglaise qui oppose *boundary* et *border*, de rendre compte de cette polysémie du terme de *frontière* à la fois en tant que ligne de démarcation nette ou que marge mouvante (Jeanpierre, 2010), mais également en tant que frontière politique ou que frontière sociale. Pour paraphraser deux titres anglosaxons, cette thèse vise à interroger deux processus conjoints : *crossing borders* et *traversing boundaries* (Hickey et Yeoh, 2015) ou *shifting boundaries* (Morokvasic [éd.] *et al.*, 2013).

¹²¹. À propos des carrières anorexiques, Muriel Darmon explique que l'analyse des trajectoires permet de ne pas rester « prisonnier du discours des interviewés, [...] de s'en déprendre et de les prendre pour objet, d'objectiver mais aussi de proposer des interprétations sociologiques à partir du matériau qu'elles constituent » (*op. cit.*, p. 160).

¹²². Qu'on les considère comme des « étapes » (Hughes, 1996), des « moments » (Queiroz et Ziolkowski, 1994, p. 105-106) ou des « phases » (Darmon, 2007, p. 85-86) des parcours de vie, ces différents stades de la mobilité internationale peuvent être moins délimités en réalité dans le cas d'émigrés qui ont connu plusieurs départs dans des destinations variées et ainsi plusieurs retours dans leur pays de départ.

volonté de fluidifier les propos tenus, seront expliquées dans le corps de l'analyse. Au cours de cette comparaison multidimensionnelle, entre des citoyens de deux pays, mais aussi entre des individus aux propriétés sociales hétérogènes, l'analyse soulignera ce qui rassemble ces parcours tout autant que ce qui les distingue.

Cette thèse se divise en quatre parties qui éclairent les manières dont les histoires migratoires nationales, les contraintes politiques et les propriétés sociales se combinent pour influencer les parcours de mobilités spatiales et sociales.

La première partie interroge les parcours de vie avant même que la mobilité n'ait lieu, afin de comprendre comment se forge l'émigration. En effet, comment expliquer que certains citoyens comoriens et togolais cherchent à s'engager dans la mobilité internationale et à devenir de potentiels émigrés ? La thèse questionne d'abord le rapport des individus à la mobilité, leur inégale propension à émigrer et à faire de la mobilité internationale un instrument de mobilité sociale ascendante. Cette partie montrera que les migrations comoriennes et togolaises ne peuvent s'analyser par le seul recours au contexte politique ou macroéconomique comme élément explicatif des départs. Dans les récits de vie, la mobilisation d'une mobilité contrainte, qui prend des formes diverses, reste socialement circonscrite à certaines catégories sociales (Chapitre 1). Les entretiens ont par ailleurs révélé une forte tendance à raconter l'émigration comme un projet individuel, un choix rationnel, un désir ancien ou une vocation inexplicable. Au-delà de ces rationalisations discursives, la thèse montrera que l'émigration est une activité sociale qui s'apprend, c'est-à-dire que les individus sont socialisés à l'émigration, et le sont diversement selon leur profil (Chapitre 2). En étudiant les récits des enquêtés, cette première partie cherche à comprendre comment, dans l'éventail des possibles, l'émigration devient pour certains la principale option envisagée et questionne leur rapport privilégié à l'international.

La deuxième partie s'intéresse plus précisément au moment du franchissement de la frontière légale et cherche à savoir comment les conditions de plus en plus strictes de la mobilité internationale transforment les départs. L'affermissement de la frontière comme obstacle politique, juridique et administratif s'impose dans les deux pays. On peut alors se demander si cette frontière s'impose à tous les émigrés de la même manière et avec la même force. La thèse montrera que les conditions de possibilité des départs sont contrastées tant les frontières produisent des pratiques de franchissement différenciées, selon les pays d'origine et selon les propriétés sociales des émigrés (Chapitre 3). Par ailleurs, il s'agira de comprendre comment se sont tracées les routes migratoires et comment la géographie migratoire se remodèle tout à la fois en fonction de ces obstacles politiques mais aussi des dispositions sociales, des préférences individuelles et du rapport à la mobilité hérité de la socialisation à l'émigration (Chapitre 4). Ainsi, cette partie démontre que les mobilités spatiales comme vecteurs de mobilité sociale sont inégalement contrôlées et donc inégalement accessibles aux individus.

La troisième partie questionne le poids de la migration dans les processus de mobilité sociale, une fois que les émigrés ont quitté leur pays. Il s'agira ici d'observer dans quelle mesure, en parallèle du parcours en immigration, l'acquisition de ressources multiples est orientée vers le pays d'origine, dans lequel la promotion sociale est initialement envisagée. Pour mieux comprendre le maintien de ces processus de mobilité sociale qui se construisent à la fois ici et là-bas, pour soi et pour sa famille, nous démontrerons qu'une fois le départ effectivement réalisé, l'absence physique des émigrés n'est pas synonyme d'absence sociale et symbolique dans les relations familiales. Dès lors, comment les émigrés et leurs proches agissent-ils pour faire famille à distance ? Comment la place de ceux qui vivent à des milliers de kilomètres s'y renégocie-t-elle ? L'enquête souligne que les familles assignent un rôle à celui qui est parti et que les attentes vis-à-vis des émigrés, parfois clairement explicitées, sont souvent intériorisées par ces derniers. En observant ces rôles qui incombent aux émigrés et les contrastes qui s'établissent entre les familles, il s'agira d'analyser comment ces relations familiales à distance influent sur le parcours migratoire et social (Chapitre 5). Par ailleurs, le terrain mené dans le pays d'origine a montré que le moment des vacances, plus ou moins régulières, permet non seulement d'entretenir la continuité des liens familiaux mais aussi de renégocier les rôles familiaux et sociaux (Chapitre 6). Cette partie montrera donc d'une part comment les perceptions d'un parcours migratoire réussi se construisent dans les relations familiales, à distance et parfois en présence, et d'autre part comment se négocient les conséquences d'échecs potentiels.

Enfin, la dernière partie traite des possibles retours des émigrés dans leur pays. Le retour, loin d'être une expérience marginale, constitue un important révélateur à la fois des conditions de la mobilité internationale et de la mobilité sociale en migration. L'enquête a montré que le retour demeure un horizon très souvent abordé dans les entretiens, mais que sa réalisation effective est marquée par une forte sélectivité sociale. En effet, ne sont encouragés à revenir que ceux qui sont socialisés au retour et qui disposent de ressources suffisantes pour mener à bien leurs projets (Chapitre 7). Cela étant, en observant les réinstallations d'individus aux propriétés sociologiques diverses, nous montrerons que revenir est possible dans tous les milieux sociaux. Mais ces réinstallations ne prennent pas les mêmes formes selon les ressources individuelles et les histoires familiales. Les aspirations à la mobilité sociale ascendante initiales se transforment au gré des perceptions des réussites sociales possibles au retour (Chapitre 8). Dans le pays d'origine, la mobilité internationale contribue tout autant à la reproduction de l'élite sociale et à la production d'une élite qui s'inscrit dans des trajectoires sociales ascendantes. L'émigration tend donc à la fois à perpétuer les inégalités et à brouiller les frontières sociales.

PREMIÈRE PARTIE

DEVENIR ÉMIGRÉ

S'ENGAGER DANS UN PROCESSUS DE MOBILITÉ SOCIALE PAR LA MIGRATION

« L'Europe était en effet une idée, une croyance, une conviction. Chacun pouvait inventer ce continent à sa manière. Il suffisait d'y croire, d'y adhérer. »

Alain Mabanckou, *L'Europe depuis l'Afrique*,
Paris, Naïve, 2009, page 7.

La première partie de cette thèse cherche à expliquer l'engagement des individus dans des trajectoires de mobilités à la fois spatiales et sociales.

Les travaux de sociologues ont démontré que la mobilité sociale est en partie due à une mobilité structurelle. Autrement dit, les individus se déplacent en premier dans l'espace social parce qu'ils y sont contraints par les transformations successives des structures socio-économiques. Les recherches sur les mobilités internationales ont quant à elles permis de souligner le poids des contraintes politiques, sociales et économiques qui obligent les individus à émigrer. En comparant deux pays aux contextes socio-économiques proches mais aux histoires migratoires dissemblables, il s'agira de relier ces deux approches pour étudier les manières dont les individus réagissent à ces contraintes et les intègrent dans leur parcours de mobilité (Chapitre 1).

Mais cette thèse se propose d'adopter une analyse des mobilités et des variations dans les trajectoires migratoires individuelles et familiales qui ne prennent pas seulement en compte le poids des structures macrosociales. L'émigration est alors envisagée comme une activité dont les individus font l'apprentissage et à laquelle ils sont socialisés. Ces socialisations, propres aux différents milieux sociaux d'origine, peuvent expliquer les propensions variables à s'engager dans l'émigration et les contrastes dans les significations sociales qui sont attribuées à la mobilité internationale (Chapitre 2).

CHAPITRE 1

« C'EST MIEUX DE PARTIR AILLEURS, C'EST PAS LA PEINE DE RESTER »¹ : UNE MOBILITÉ IMPOSÉE ?

L'identification des causes de la mobilité géographique a été un moteur permanent pour nombre de chercheurs qui ont étudié les migrations, qu'elles s'effectuent à l'échelle nationale ou internationale. Dans les années 1960, le démographe américain Everett Lee a établi une analyse dont la postérité a été durablement assurée (Lee, 1966)². Ce dernier expliquait que les mobilités étaient guidées par des forces de répulsion et d'attraction, basées sur un ensemble de facteurs environnementaux, démographiques, économiques, politiques et sociaux associés à la fois aux pays d'origine et de destination des migrants³. Selon cette analyse, les forces motrices des migrations résident dans la combinaison entre *push* et *pull factors*, c'est-à-dire que les déplacements deviennent probables quand les facteurs répulsifs l'emportent dans le pays d'origine et que les facteurs attractifs l'emportent dans le pays de destination.

En revanche, d'après Lee, l'émergence de ces mobilités était tributaire de deux autres aspects. D'une part, le poids des « obstacles intermédiaires » (*intervening obstacles*) freinait les déplacements. La grande distance entre les points de départ et d'arrivée, les coûts du déplacement ou les politiques migratoires restrictives pouvaient entraver les mobilités spatiales. Cet aspect sera interrogé plus tard dans cette thèse (voir Partie 2). D'autre part, Lee préconisait de prendre en compte certaines propriétés individuelles (âge, instruction et qualifications notamment) pour mieux comprendre ce qui rendait les individus plus ou moins sensibles à ces processus d'attraction et de répulsion. Il concluait ainsi que ceux qui avaient le plus de ressources se déplaçaient plus volontairement s'ils percevaient cette mobilité comme une opportunité, quand ceux qui vivaient une situation d'échec économique et social migraient moins volontiers et ne le faisaient qu'à moins d'y être contraints. Plus que la liaison établie entre mobilités spatiales et mobilités sociales, c'est le postulat selon lequel l'émigration résulte d'une réaction individuelle à un contexte socio-politique et économique structurel et/ou conjoncturel qui a été largement

¹. Extrait de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

². Quelques années auparavant, le démographe américain William Petersen décrivait les mouvements d'individus à l'aide d'une typologie qui soulignait le rôle des contraintes contextuelles. À partir du cas des Suédois partis aux États-Unis à la fin du 19^e siècle et des Juifs contraints à la mobilité pendant la Seconde Guerre mondiale, il distinguait plusieurs cas : les « migrations primitives », contraintes par l'environnement et par des catastrophes écologiques ; les « migrations contraintes » et les « migrations forcées », résultantes de politiques étatiques nationales de déplacements des populations ; et les « migrations libres » et « migrations de masse », qui répondaient aux opportunités offertes par des changements économiques (Petersen, 1958).

³. En 1985, l'historienne Nancy Green écrivait ainsi que « le mécanisme de "poussée-attraction" est généralement reconnu comme une bonne méthode pour étudier les forces d'émigration et d'immigration en général. Cette double approche est plus efficace encore quand on l'applique non seulement à la situation politique encourageant la migration, mais aussi aux conditions économiques et sociales existantes dans les deux pays de départ et d'arrivée » (Green, 1985, p. 19).

repris dans les travaux ultérieurs. Ainsi, le départ de citoyens du Sud qui décident de quitter leur ville, leur maison et leur famille pour franchir les frontières et venir s'installer dans un pays du Nord, se justifierait à double titre, par le rejet des conditions de vie dans le pays d'origine et par l'attraction qu'exercent sur eux d'autres pays. Avant de questionner cette seconde dimension dans le chapitre suivant (voir Chapitre 2), il faut d'abord examiner le caractère contraint des mobilités. Malgré de multiples et salvatrices remises en cause, ce modèle théorique a continué à s'imposer car il possède la force de la clarté et de l'évidence. Cette combinaison des facteurs répulsifs et attractifs apparaît vraisemblable dans la mesure où elle fait écho à la fois à un traitement médiatique « empathique, voire compassionnel » des migrations (Bouilly, 2008) et à une sociologie spontanée des départs. Même si certains auteurs ont souligné avec force que cette approche consiste à énumérer une série d'éléments généraux qui, à différentes échelles, pourraient influencer sur les mobilités⁴, à transformer mécaniquement ces facteurs identifiés en causes naturelles des migrations et ainsi à ne faire « plus ou moins que formuler des évidences »⁵ (Castles *et al.*, 1993 ; Simmons, 2013), beaucoup de recherches monographiques continuent à convoquer ce schéma explicatif.

Deux autres critiques peuvent être opposées à cette volonté d'établir des lois causales générales. Un tel modèle théorique déterministe semble d'abord particulièrement insensible à la fois aux variations localisées de ces contraintes et aux manières dont elles contraignent effectivement les histoires migratoires familiales.

Le recours à ce modèle binaire dans le cas des migrations africaines peut du reste favoriser l'adoption d'une lecture misérabiliste de ces mobilités, « révélatrices de la pauvreté et des déchirements d'un continent » (Petit, 2000, p. 102), causées par la « déserrance »⁶ ou « l'absence d'espoir dans les pays pauvres et mal gouvernés » (Wihtol de Wenden, 2010b, p. 49). Les propos très critiques tenus par des enquêtés comoriens ou togolais aux profils divers, qui proposaient au cours de leurs récits de « lancer une pétition pour dissoudre ce pays »⁷ ou de « mettre le pays en location »⁸, qui avançaient que « où qu'il soit, le drapeau togolais ne flotte pas »⁹ ou que « la vie

4. « The disadvantage with the push-pull model is that... it is never entirely clear how the various factors combine together to cause population movement. We are left with a list of factors, all of which can clearly contribute to migration, but which lack a framework to bring them together in an explanatory system... The push-pull theory is but a platitude at best » (Skeldon, 1990, p. 125-126).

5. « Analyses concluding that low wages, high population pressure or environmental degradation as opposed to better conditions at the destination "cause" migration tend to be so general as to be more or less stating the obvious » (de Haas, 2008, p. 18).

6. Le sociologue Claude-Valentin Marie décrit les mobilités africaines comme des « migrations de *déserrance* ». « Ce néologisme vise à imaginer la double dimension de l'errance et de la désespérance. Aucune ambition n'a court ici autre que la survie. Cette *déserrance* est pour l'heure l'apanage du Sud » (Marie, 1996, p. 53).

7. « On en donne une partie au Ghana, l'autre au Bénin et on n'en parle plus ! ». Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

8. Extrait de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

elle-même est un combat, mais la vie aux Comores c'est un combat sans merci »¹⁰, pourraient illustrer une telle analyse. Si l'on considère que le manque d'espoir en l'avenir est une condition suffisante d'émigration, nul doute que les Comores et le Togo pourraient apparaître aux yeux de ces enquêtés comme des cas d'études pertinents. Ainsi, selon les trois rapports sur le bonheur mondial publiés par les Nations-Unies depuis 2012, les Comores font partie des dix pays où les citoyens sont les plus malheureux et le Togo a été classé systématiquement dernier sur 159 pays (Helliwell [éd.] *et al.*, 2012)¹¹.

Pourtant, la comparaison de ces deux pays africains aux contextes socio-économiques proches et aux histoires politiques nationales troublées permet d'éprouver les limites de cette analyse mécanique en termes de contraintes. En effet, les émigrations y sont numériquement inégales et les récits nationaux distinguent le poids et les formes de la contrainte. Ainsi, au Togo, les différents profils migratoires sont différenciés par la période à laquelle les départs se sont produits et donc par le contexte conjoncturel qui les a contraint. D'après les journalistes, chercheurs et acteurs institutionnels interrogés, chaque décennie est dominée par un motif migratoire saillant qui guide l'ensemble des parcours individuels. Au cours d'une tribune publiée dans une revue économique, puis dans un article plus étoffé sur le site du programme gouvernemental dédié à la diaspora togolaise, le coordinateur du programme, Antoine Gbekobu, explique que :

« les caractéristiques de la communauté togolaise dispersée dans le monde sont souvent en lien direct avec la période d'émigration et la zone géographique d'installation. La migration togolaise s'est faite alors en quatre vagues successives. La première vague a débuté à partir de 1960. C'est ainsi qu'au lendemain des indépendances, le Togo a mis en œuvre un programme de renforcement de capacité consistant à favoriser l'émigration de ses ressortissants vers l'Allemagne, la Grande Bretagne, mais surtout la France, avec l'unique objectif de permettre à ces Togolais d'aller se former et de revenir ensuite mettre leurs compétences au service du pays et assurer ainsi la relève après le départ des colons. La plupart de ces cadres, une fois formés, n'ont pas fait le chemin de retour. Une autre vague a été observée au début des années 1980 du fait de la conjoncture économique (chute du cours des matières premières, programmes d'ajustement structurel, chômage, etc.). La troisième vague fut d'ordre politique. Le processus de démocratisation au début des années 1990 entraîna une crise politique qui s'accompagna du départ du pays de nombreux Togolais. La dernière vague de migration, à partir de 2000, donc la plus récente, est liée à la quête d'un bien-être économique. » (Gbekobu, 2012, 2014)

Au fil des décennies, les causes de l'émigration se seraient transformées. Jusqu'aux années 1980, le pays a connu une phase de relative prospérité économique. Dès lors, seuls partaient les étudiants allant se former en France pour être à même d'intégrer l'administration coloniale puis

⁹. Extrait de l'entretien informel avec Kanyi B., Togo, 45 ans, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

¹⁰. Extrait de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

¹¹. Publiés par le Réseau des solutions pour le développement durables des Nations-Unies, ces rapports s'appuient sur des enquêtes d'opinion qui visent à « mesurer le bien-être subjectif », et durant lesquelles des questions sont posées aux enquêtés pour connaître leurs perceptions de leur situation passée et actuelle.

postcoloniale. À partir des années 1980, les départs auraient été plus contraints, alternativement par des facteurs politiques, et notamment par l'expérience d'un pouvoir autoritaire pendant trente-huit ans, sous la présidence du général Eyadéma¹², et par le faible développement économique du pays. Ce double registre de la contrainte décrit donc des émigrés tour à tour politiques et économiques qui ont été obligés de chercher de meilleures conditions de vie hors des frontières¹³. Sans être exclusives l'une de l'autre, ces deux causalités sont mobilisées pour expliquer la majorité des parcours migratoires. D'après les deux responsables de l'ONG togolaise Mouvement d'Action pour le Renouveau Social (MARS), dont l'organisation travaille particulièrement sur les questions migratoires, ces deux contraintes sont deux faces de l'émigration togolaise : « vous savez, les Togolais aiment beaucoup leur pays. Il y a plusieurs raisons pour ne pas y résider : la situation politique et la situation économique »¹⁴.

À l'inverse, aux Comores, quelle que soit la période considérée, les observateurs ont surtout mis en avant la force des motifs économiques du départ. La plupart des recherches sur les migrations comoriennes indique que la mobilité est contrainte par la recherche d'une situation financière convenable et que « l'immense majorité fuyait les conditions économiques de plus en plus difficiles » (Katibou, 2011, p. 140)¹⁵. D'après le géographe Jean-Louis Guébourg, dans les années 1980, « la recherche d'un emploi demeure la cause essentielle des migrations comoriennes » et près de 31,5 % des émigrés la présentent comme le moteur central de leur départ (Guébourg, 1995, p. 265-266)¹⁶. Certains auteurs ont également mis en avant le poids des contraintes culturelles qui pèsent sur l'émigration. Autrement dit, c'est la recherche des moyens financiers nécessaires à la réalisation de leur Grand mariage qui obligerait les individus à partir. La démographe Géraldine Vivier indique par exemple que « l'histoire des migrations Grande Comore-France s'apparente à l'histoire d'une "émigration coutumière" qui oriente singulièrement les stratégies des migrants (ou du moins d'une grande partie d'entre eux) en France » (Vivier, 1996, p. 19). Quant à l'ethnologue Amélie Barbey, elle confirme que ce sont « les motifs

¹². D'après certains chercheurs togolais, l'émigration est généralement la résultante de crises politiques, et ce dès les années 1960 (Akakpo-Ahiany, 1976).

¹³. Cette tendance s'observe au-delà du cas togolais, comme l'observe l'historienne Lena Korma à propos des migrations ottomanes du début du 20^e siècle : « la distinction entre les deux types d'immigration n'est pas toujours aisée et très souvent le caractère attribué à l'un ou à l'autre est directement associé à chacun des aspects de la vague migratoire, étudiée à un moment donné » (Korma, 2011, p. 126).

¹⁴. Extrait de l'entretien informatif avec William Kodzo Tsolenyanu et Louis Dovi, responsables de l'ONG togolaise Mouvement d'Action pour le Renouveau Social (MARS) (Lomé, 19/02/2010). ; Ce schéma est également présent dans le livre de l'avocat, ancien ministre et opposant au général Eyadéma, Jean Yaovi Dégli. Lorsqu'il détaille les différentes causes d'émigration, il les regroupe en deux grandes catégories : « les réfugiés politiques » et les « réfugiés économiques » (Dégli, 2007). Enfin, cette présentation a également été utilisée par un des journalistes interrogés qui oppose « exilés de la démocratie » et « exilés économiques ». Extraits de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

¹⁵. Propos confirmés lors de l'entretien informatif avec Damir Ben Ali, Comores, historien et anthropologue (Moroni, 03/07/2012).

¹⁶. En s'appuyant sur une enquête INSEE de 1982, Jean-Louis Guébourg indique que les autres « motivations de l'expatrié comorien » résident dans le Grand mariage, dans les études et dans le regroupement familial.

coutumiers et économiques qui dominant » (Barbey, 2009, p. 155). Derrière le motif culturel, ces deux chercheuses décrivent *in fine* des contraintes économiques, celles de la faible possession de ressources pour financer des cérémonies coûteuses.

Dans les deux pays, les départs ont donc été analysés sous l'angle de leurs liens avec la chronologie nationale. L'histoire du pays et ses évolutions conjoncturelles transformeraient la mobilité des individus en déplacement à causalité univoque, politique ou économique.

Au-delà de ces différences nationales, nous pouvons souligner la difficulté à « évaluer la nature contraignante de migrations internationales répondant à des motivations d'ordre politique aussi bien qu'économique » (Pérouse de Montclos, 2002, p. 8)¹⁷. Pour comprendre comment les contraintes structurelles et contextuelles influent sur les parcours migratoires, il peut être utile d'adopter une approche compréhensive qui vise à analyser dans quelle mesure elles sont perçues comme telles par les acteurs. Cette approche n'est pas exempte de limites, mais elle nous semble plus à même d'observer le rôle des contraintes dans les trajectoires migratoires. Les acteurs sociaux peuvent ne pas avoir conscience des ressorts sociaux de leurs actions, et ne pas percevoir qu'ils sont agis autant qu'ils agissent (Bourdieu, 1986). Ils sont amenés dans la situation d'entretien à reconstruire *a posteriori* la cohérence de leur parcours passé (Ricœur, 1990). Ils peuvent manquer de « clairvoyance » et à avoir « une tendance à la naturalisation de ces constructions sociales en raison du prisme qui est le leur (le morcellement et l'instantané) » (Dubet *et al.*, 2014). Enfin, ils peuvent insister sur la place de leur autonomie plutôt que de raconter les contraintes vécues, et ainsi parler de « mobilités choisies » en racontant davantage les stratégies de « contournement de la contrainte initiale » (Coret, 2014). Ces difficultés ne semblent pas constituer des obstacles définitifs à l'analyse dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'évaluer le degré de contrainte vécu, mais bien de « comprendre ce que cette reconstruction peut révéler de la position et des logiques de la personne, des contraintes et des opportunités avec lesquelles elle interagit, des ressources qu'elle mobilise » (Veith, 2004, p. 60).

En étudiant les récits individuels de ceux qui mobilisent ces contraintes politiques (Section 1), économiques (Section 2) mais aussi familiales (Section 3), pour expliquer leur propre engagement dans un processus de mobilité spatiale, il s'agira de comprendre comment ces diverses contraintes objectives façonnent les mobilités des émigrés comoriens et togolais. Pour éclairer les variations nationales, familiales et individuelles des mises en récit de ces contraintes multiformes, nous faisons l'hypothèse qu'elles s'expliquent à la fois par des mémoires collectives nationales contrastées et par le fait que ces contraintes sont socialement situées.

¹⁷. Dans un essai de typologie des migrations contraintes, la géographe Véronique Lassailly-Jacob indique que les frontières sont d'ailleurs de plus en plus poreuses entre les mobilités spontanées et forcées, les premières subissant des contraintes toujours plus fortes (Lassailly-Jacob, 1999, p. 30).

Section 1 – « Exit option » : l'exil face aux expériences de contraintes politiques

L'autoritarisme d'un régime politique, l'absence de garantie des libertés individuelles et la crainte d'être persécuté pour ses opinions sont autant de contraintes qui pèsent sur les individus et qui ont été très tôt considérées comme des facteurs répulsifs favorisant les migrations (Lee, 1966). Face à un climat d'insécurité, lié à un conflit armé ou à la mise en place d'un nouveau régime, les individus peuvent être obligés de se déplacer pour assurer leur sécurité physique¹⁸. Ces mobilités politiques, « toujours imaginées comme collectives » (Schweitzer *et al.*, 2009, p. 34), se sont incarnées tout au long du 20^e siècle dans la figure sociale de l'exilé (Backouche, 2000)¹⁹. La médiatisation des naufrages d'embarcations clandestines en Méditerranée, avec à leur bord des migrants fuyant les conflits de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient (Daguzan, 2011 ; Tisserand, 2013) a replacé la contrainte politique au cœur des moteurs des mobilités internationales et suggéré que la mobilité internationale « se recompose au gré des crises politiques » (Lompo, 2015, p. 53).

Pour reprendre les termes de l'économiste Albert Hirschman, émigrer peut constituer une forme d'*exit option*, c'est-à-dire de fuite ou de défection face à un pouvoir autoritaire. À terme, ces exilés « déserteurs » peuvent faire de leur départ un « geste contestataire » (Lendja Ngnemzue, 2010, p. 161). Une fois le départ effectué et les émigrés vivant dans un lieu plus sûr, on peut observer une « délocalisation de la lutte » (Lhenry, 2012) par la protestation à distance (*voice*). En ce sens, l'émigration peut être lue comme un processus de transnationalisation de la protestation (Hirschman, 1970 ; Hoffmann, 2010, p. 60)²⁰, comme une prise de parole politique d'abord silencieuse puis en actes.

Pour comparer la prégnance de la contrainte politique dans les cas comorien et togolais, un premier indicateur peut-être trouvé dans le nombre de demandes d'asile et d'individus qui obtiennent le statut juridique de réfugié. Bien que les motifs de persécution reconnus ne soient pas tous liés à la politique *stricto sensu*²¹, il apparaît que dans ces deux pays, les hausses des demandes d'asile soient liées à des moments de crises politiques.

¹⁸. Le politiste Göran Hyden a montré dans le cas de la paysannerie tanzanienne que « l'escapisme » pouvait être une voie de la résistance des dominés à des formes d'oppression politique (Hyden, 1980). Ainsi, « l'escapisme » peut être entendu comme un ensemble de « stratégies destinées à échapper à l'ambition totalisante des pouvoirs » (Gazibo, 2006, p. 107) ou de pratiques qui permettent aux individus de « s'échapper d'un lieu », que ce soit par une évasion culturelle individuelle ou par un déplacement géographique collectif (Bayart, 1989, 2000).

¹⁹. En France, les recherches historiques et sociologiques ont avant tout porté sur les cas des exils des Juifs d'Europe centrale et orientale (Delaporte Béra, 2011 ; Iuso, 2005 ; Zytnicki [dir.], 2010), des Républicains espagnols (Gardella, 2004 ; Guixé, 2010 ; Talvikki Chanfreau, 2006), des Chiliens (Jedlicki, 2001 ; Poinot et Toro [dir.], 2014 ; Prognon, 2011) et des Algériens (Hachimi Alaoui, 2007).

²⁰. Le sociologue Stéphane Dufoix a qualifié d'« exopolitie » (Dufoix, 2002), cet « espace d'opposition politique national et transnationale » (Dufoix, 2005, p. 10).

²¹. D'après l'UNHCR, citant l'article 1^{er}, alinéa 2, de la Convention relative au statut des réfugiés adoptée en 1951 indique qu'un réfugié est une « personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion,

Tableaux n° 10 : demandeurs d'asile et réfugiés comoriens et togolais depuis 1992

		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Réfugiés	Togo	100	291 100	167 900	93 200	25 600	7 200	3 500	3 700
	Comores	-	-	-	-	-	-	-	-
Demandeurs d'asile	Togo	4 684	4 328	5 046	1 820	1 743	2 479	1 260	1 476
	Comores	-	-	-	-	-	-	-	-

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Réfugiés	Togo	4 000	4 400	10 400	10 600	10 819	51 107	27 332	22 501
	Comores	-	-	-	-	-	-	72	96
Demandeurs d'asile	Togo	1 669	2 349	2 954	2 038	5 461	7 479	6 595	1 319
	Comores	-	-	-	-	-	-	10	43

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Réfugiés	Togo	16 749	18 377	18 329	17 870	15 692	10 318	9 275
	Comores	378	268	368	422	454	513	581
Demandeurs d'asile	Togo	1 131	970	1 032	2 988	3 032	1 529	1 714
	Comores ²²	40	13	13	33	49	327	349

Tableaux réalisés pour cette thèse, d'après les annexes statistiques de l'UNHCR (1994-2014).

Les statistiques nationales sont très contrastées. En 2014, l'Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) indique que l'on compte cinq fois plus de demandeurs d'asile et près de seize fois plus de réfugiés originaires du Togo que des Comores²³. Sur la longue durée, on observe surtout que le nombre de réfugiés togolais, comparé à la population générale, a parfois atteint des proportions très importantes dans les années 1990 (7 % de la population en 1993), là où les chiffres sont restés infimes dans le cas des Comores (à peine 0,01 % de la population). Cet indicateur, bien que contestable pour mesurer les liens complexes entre émigration et politique (Dufoix, 2000), fait plus largement écho aux propos des acteurs associatifs et institutionnels cités plus haut et qui ont décrit les migrations togolaises comme plus contraintes par des aspects politiques que dans le cas des Comores. Mais peut-on déduire de ce tableau général que les Comoriens partent pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le contexte politique, alors que l'émigration togolaise est une réponse centrale au régime autoritaire longtemps imposé dans le pays ? Autrement dit, pour reprendre une métaphore très imagée, les Comoriens votent-ils avec leurs mains quand les Togois votent avec leurs pieds ?²⁴

de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (d'après le site de l'UNHCR).

Source : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>

²². Les données de l'OFPPA pour les seules premières demandes de citoyens comoriens en France (et principalement à Mayotte) sont plus importantes : 282 en 2010, 897 en 2011, 487 en 2012, 420 en 2013 et 506 en 2014 (contre 60 en 2002). Source : rapports annuels de l'OFPPA (2010-2014).

²³. L'importance numérique du cas comorien étant faible, l'UNHCR n'a jamais créé de fiche statistique spécifique à ce pays, alors qu'il existe une fiche dédiée au Togo.

²⁴. Albert Hirschman a développé cette image en parlant de *foot voting*, mais la métaphore d'une population qui se déplace pour contester un pouvoir politique est plus ancienne (Pachet, 1990 ; Schemeil, 2001).

A - « La grande majorité, c'est des exilés de la démocratie »²⁵ : la construction d'une lecture politisée de l'émigration togolaise

L'emprise du pouvoir de l'État sur la société a pris des formes multiples sous la présidence du général Étienne Gnassingbé Eyadéma entre 1967 et 2005 : intimidations des leaders syndicaux, licenciements d'ouvriers grévistes travaillant pour des entreprises publiques, suppression des bourses pour les étudiants qui militaient dans des associations contestataires, interdiction des réunions sur le campus de l'université, surveillance des prises de parole publique²⁶ et omniprésence de l'armée qui a multiplié les visites dans les bureaux des administrations publiques (Toulabor, 1986). Tous les secteurs de la société étaient donc soumis au contrôle d'un régime autoritaire. Le général Eyadéma a encouragé le recours à la contrainte physique et les forces de l'ordre et l'armée ont multiplié les arrestations et allongé les périodes de détention²⁷. La soumission constante à la censure, la répression de l'expression d'opinions contraires à celles du pouvoir, le contrôle politique des pratiques protestataires et militantes, ainsi que des médias (Rambaud, 2006), ont été présentés comme des facteurs déterminants de l'émigration, d'autant plus capitaux dans des moments de fortes crises politiques (1990-1991, 1993, 2005)²⁸.

Encadré n° 4 : chronologie des crises politiques au Togo

- 27 avril 1960 : proclamation de l'indépendance
- 1963 : assassinat de Sylvanus Olympio, premier président élu, par d'anciens soldats togolais de l'armée française (menés par le sergent-chef Étienne Eyadéma)
- 1967 : le président Nicolas Grunitzky est renversé. Le colonel Eyadéma devient président, chef du Gouvernement et ministre de la Défense
- 1969 : dissolution des partis politiques et création d'un parti unique (le Rassemblement du Peuple Togolais [RPT])
- 1979 et 1986 : réélections du général Eyadéma
- 1986 : un commando tente depuis le Ghana un coup d'État contre Eyadéma. Intervention de l'armée française. Condamnation à mort par contumace de Gilchrist Olympio (fils du président assassiné et président de l'Union des Forces du Changement [UFC])
- octobre 1990 : manifestations à Lomé (5 morts)
- mars-juin 1991 : manifestations étudiantes et grève générale initiée par l'opposition. Répression militaire (26 opposants noyés dans la lagune de Bè à Lomé)
- juillet-août 1991 : tenue d'une Conférence nationale souveraine, réinstauration du multipartisme et nomination d'un Premier ministre de transition

²⁵. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

²⁶. Au début de l'entretien, le journaliste Guy Mario Abalo a précisé que plusieurs décennies auparavant, notre simple conversation à la terrasse d'un café entre un journaliste réputé d'opposition et un chercheur français aurait suscité de fortes suspicions. Entretien informatif avec Guy Mario Abalo, journaliste (Lomé, 27/01/2010). La même observation a été faite par un autre journaliste : « avant j'aurais pas pu parler à un Blanc comme ça, on m'aurait amené voir le Vieux [Eyadéma] qui m'aurait dit que je préparais quelque chose contre lui ». Extrait de l'entretien informatif avec Abass Dermane, journaliste (Lomé, 16/01/2010).

²⁷. Pour des exemples de ces pratiques, voir le récit de l'emprisonnement pendant quatorze mois d'un entrepreneur français à Lomé dans les années 1980 (Au Terre, 1996) ou celui de l'arrestation, de l'incarcération et du procès d'Hilaire Dossouvi Logo, jeune étudiant très actif pendant les mouvements protestataires des années 1990 (Dossouvi Logo, 2004).

²⁸. D'après Amnesty International, les arrestations de journalistes, les mauvais traitements et les tortures en détention se poursuivent ces dernières années (Amnesty International, 2015, p. 457-458).

- novembre-décembre 1991 : l'armée reprend le pouvoir, le général Étienne « Gnassingbé » Eyadéma retrouve ses pouvoirs
 - 5 mai 1992 : tentative d'assassinat contre Gilchrist Olympio
 - 25 janvier 1993 : répression par la police d'une manifestation de l'opposition à Fréau Jardin [Lomé] (16 morts). L'Union Européenne, l'Allemagne, la France et les États-Unis suspendent leur coopération. Des centaines de milliers de togolais se réfugient au Bénin et au Ghana
 - mars 1993 : tentative d'assassinat contre le Général Eyadéma
 - août 1993 : élection présidentielle boycottée par l'opposition (victoire d'Eyadéma à 94 %)
 - 1998 : réélection contestée d'Eyadéma (52 %). Amnesty International fait état d'une centaine de morts
 - juin 2003 : la Commission électorale annule la candidature de Gilchrist Olympio. Eyadéma est réélu (57 %)
 - février 2005 : mort d'Eyadéma, modification de la Constitution et nomination de son fils Faure Gnassingbé à la tête de l'État
 - avril 2005 : organisation d'une élection présidentielle dont sort vainqueur Faure Gnassingbé (60 %). Survie et la LTDH font état de presque 1 000 morts. Des milliers de togolais se réfugient au Bénin et au Ghana
 - 2006 : signature d'un Accord de Politique Global entre le Gouvernement, les partis politiques et les représentants de la société civile prônant la « réconciliation nationale »
 - 2007 : reprise de la coopération avec l'Union Européenne
 - avril 2009 : arrestation du demi-frère du président, Kpatcha Gnassingbé, pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'État (libération en janvier 2016)
 - février-mars 2010 : la Cour constitutionnelle invalide la candidature de Kofi Yamgnane à l'élection présidentielle, Faure Gnassingbé est réélu (60,9 %)
 - avril 2013 : manifestations dans tout le pays. Deux élèves sont tués dans une manifestation à Dapaong
 - mars 2015 : manifestations dans les écoles et les hôpitaux publics
 - avril 2015 : réélection de Faure Gnassingbé (58 %)
-

1) La double politisation des causes de l'émigration togolaise

L'insécurité politique a été invoquée par des acteurs divers pour décrire les principaux moteurs de l'émigration togolaise. Plusieurs émigrés engagés auprès de l'opposition ont expliqué que les Togolais sont peu enclins à la mobilité et que les crises politiques successives ont forcé leur départ. Antoine A., un émigré de 32 ans, venu étudier l'allemand en France en 2002 avant d'y créer son entreprise d'import-export indique clairement que « c'est la situation au Togo qui fait l'exode rural des jeunes, sinon ils partent pas. On préfère vivre au pays tranquillement [...] Depuis 1994, les Togolais sortent et ne reviennent pas... c'était intense ! »²⁹ Ce militant de l'opposition ajoute que près de la moitié des habitants du pays sont partis et que l'on ne trouve plus désormais à Lomé que des « étrangers naturalisés ». Si cette affirmation ne se vérifie pas statistiquement, ce propos reste révélateur de récits d'émigrés engagés politiquement en faveur de l'alternance et qui décrivent les migrations comme des déplacements motivés par le poids du régime autoritaire. Dès lors, cette politisation se poursuit dans le pays d'accueil. La France est

²⁹. Extrait de l'entretien avec Antoine A., Togo, 32 ans, émigré à Strasbourg, commerçant (Lomé, 12/01/2010).

ainsi décrite comme un « repère d'opposants »³⁰, comme un pays dans lequel les émigrés partagent des opinions politiques homogènes puisque « 90 % de la diaspora est d'opposition »³¹. Cette présentation des émigrés sous un jour politique est particulièrement récurrente dans les prises de parole des associations d'émigrés en France. Bien que peu nombreuses et composées d'un nombre restreint de militants actifs, ces associations se revendiquent comme représentatives de la « diaspora togolaise », disposent d'un quasi-monopole sur la production de discours sur les sites d'informations togolais en ligne et invoquent une lecture très politisée de l'émigration togolaise en France³².

Observation n° 1 : un exemple de politisation de la migration par une association d'émigrés

En 2009, les observations menées auprès de l'une de ces associations, Synergie Togo³³, ont permis de voir à l'œuvre ce processus de politisation des motifs de l'émigration.

Dans la perspective de la tenue de l'élection présidentielle du 4 mars 2010, l'association a organisé un cycle de trois conférences consacré au processus électoral au Togo (14 février, 16 mai et 17 octobre 2009). Lors de l'introduction de la deuxième conférence, le président de l'association, Camille Lawson-Body, expert-comptable, a présenté les Togolais de l'extérieur comme des individus qui vivent « temporairement » hors de leur pays, pour des raisons politiques. Pendant sa conclusion, il a décrit les émigrés comme des réfugiés fuyant un régime dictatorial. D'après lui, les violences du pouvoir ont « poussé 20 % de la population sur les routes du monde ».

Lors de la troisième conférence, Brigitte Améganvi, cadre dans une entreprise de conseil en stratégie et membre du bureau de l'association a expliqué les mécanismes conduisant à la naissance de la diaspora par des arguments politiques. Selon elle, la diaspora togolaise s'est constituée dans les années 1960 et 1970, autour de l'action de « victimes de la dictature » qui ont toujours lutté pour l'indépendance de leur pays. Son voisin à la tribune, Cyril Kudjawu, médecin et lui aussi membre du bureau, a alors cité plusieurs organisations, comme Jeune Togo³⁴ ou la FEANF qui ont activement milité en France contre le pouvoir d'Eyadéma et ont apporté du « courage », de « l'audace » et un « fort éveil des consciences » au Togo. L'interlocutrice a poursuivi en ajoutant qu'à chaque élection, le pays est victime d'importants troubles qui contraignent nombre d'individus à quitter le pays. D'après elle, lorsque l'UNHCR a fermé les portes des camps de réfugiés dans les pays voisins, ceux-ci n'auraient eu d'autre choix que de se tourner vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle a conclu cette démonstration très schématique en lançant à l'auditoire : « c'est comme ça qu'on explique la diaspora... bienvenus au club ! »

³⁰. Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

³¹. Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

³². En 2008, le mémoire qui a initié nos recherches sur l'émigration togolaise portait sur trois associations (Diaspora Togolaise en France [DTF], Mouvement citoyen de la Diaspora Togolaise en Europe [MDTE] et Synergie-Togo). Ce travail avait permis de montrer que les responsables de ces associations participent par un travail de mobilisation et de médiatisation, et en s'appuyant sur des ressources matérielles, sociales et symboliques importantes, à la tentative de production d'une « communauté togolaise » en France. Les débats autour de la (dé)politisation des activités militantes de ces « entrepreneurs diasporiques » sont au centre de leurs pratiques puisqu'il s'agit majoritairement d'anciens ou d'actuels militants de l'opposition qui présentent ces structures comme apolitiques (Bréant, 2009).

³³. L'association se présente sur son site Internet comme une « association à but non lucratif, soucieuse de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo en servant de cadre de réflexion pour l'élaboration de travaux relatifs à la valorisation de la démocratie. » Source : <http://www.synergietogo.com/>

³⁴. Jeune Togo était l'association des étudiants togolais en France. Elle a été dirigée, entre autres, par Emmanuel « Bob » Akitani, qui a été le principal candidat d'opposition de l'UFC, battu par Faure Gnassingbé lors de l'élection présidentielle de 2005.

Présent à la tribune, René Kapou, le secrétaire national du parti fondé par Eyadéma, le RPT, et ancien secrétaire général du ministre de la Défense nationale, a vivement réagi à cette politisation de la migration, en ajoutant d'un ton ironique :

« Certains éléments n'ont plus cours au Togo, je comprends que vous êtes de la diaspora et que vous n'avez pas toutes les informations mais... [...] vous n'êtes pas ici parce que vous êtes réfugiés, je ne crois pas. »

Payadowa Boukpepsi, ancien ministre, député affilié au RPT, président de la commission des Finances et président du groupe d'amitié France-Togo, également présent à la tribune, se montrait méfiant vis-à-vis de ses hôtes :

« Quand on est de la diaspora, on est d'abord togolais, il faut donc être objectif et neutre, et parler à tous, sans parti pris [...] vous êtes des observateurs avec un parti pris très marqué, vous ne cachez pas votre couleur, on doit se méfier ! »

Les responsables de ces associations construisent donc un lien causal mécanique entre les contraintes d'un régime autoritaire et la mobilité internationale.

Dans les années 1950, l'ancrage de certains émigrés dans des syndicats et associations étudiantes prônant l'indépendance était visible. Ainsi, plusieurs citoyens togolais ont milité au sein de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), association d'étudiants partisans de l'anticolonialisme³⁵, et certains en sont même devenus présidents³⁶. Ce militantisme qui avait suscité beaucoup de suspicions dans l'administration coloniale a continué à inquiéter les dirigeants des États décolonisés. Le sociologue Jean-Philippe Dedieu a montré qu'une fois indépendants, ces dirigeants se sont particulièrement méfiés de « l'influence que leurs nationaux émigrés en France pouvaient exercer à terme sur leur légitimité politique » (Dedieu, 2012, p. 23). La tension entre le président Eyadéma, arrivé au pouvoir en 1967 et ayant participé à l'assassinat du premier président du Togo indépendant, et ces militants émigrés a été particulièrement forte, au point que la diaspora était dans son entier considérée comme une force d'opposition. Cet étiquetage était d'autant plus marqué que l'instauration du monopartisme avait transféré l'espace du débat politique en émigration (Glamočak, 1998). D'après le journaliste John Zodzi, pendant la présidence d'Eyadéma :

L'image qu'on lui attribue [à la diaspora] à partir d'ici, c'est des citoyens acquis à la cause de l'opposition, un monde qui est contre le régime. [...] Le pouvoir considérait les autres comme des adversaires, des gens de l'autre camp. Ils militent, ils ont des sites, ils font des manifestations. [...] C'est la relation qui a été maintenue jusqu'à la mort d'Eyadéma³⁷.

Lors de l'entretien mené en 2010 avec le ministre togolais de la Coopération, Gilbert Bawara, un proche du fils du général Eyadéma actuellement au pouvoir, ce dernier confie lui-même que les relations entre l'État et les émigrés étaient marquées par « une forte méfiance » à l'époque d'Eyadéma³⁸. Il suffit de lire les discours d'Étienne Eyadéma pour comprendre la relation qu'il a très tôt entretenue avec les émigrés. Lors de cérémonies nationales ou de conférences

³⁵. C'est le cas d'Emmanuel Bob Akitani, candidat de l'UFC pour l'élection présidentielle de 2005.

³⁶. Albert Franklin en 1953 et 1954 ou Adimado Aduayom Messan en 1970. Sur la FEANF, voir (Diané, 1990 ; Dieng, 2009 ; Guimont, 1998 ; Traore, 1985).

³⁷. Extrait de l'entretien informatif avec John Zodzi, journaliste (Lomé, 20/01/2010).

³⁸. Extrait de l'entretien informatif avec Gilbert Bawara, Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (Lomé, 01/02/2010).

internationales, Eyadéma manifeste son attachement à la liberté de circulation entre les États d'Afrique de l'Ouest³⁹ et vante les mérites de « l'hospitalité authentiquement togolaise » vis-à-vis des immigrés des États voisins⁴⁰. Pourtant, parallèlement il condamne moralement et politiquement les émigrés togolais qui ont quitté le pays pour des raisons politiques. Les discours du début de sa présidence sont construits autour d'une trame récurrente. Eyadéma insiste sur les violences politiques commises pendant la présidence de Sylvanus Olympio (1960-1963) et décrit son assassinat comme le début de la « libération nationale ». Pour Eyadéma, les premières années de sa présidence ont permis de bâtir les conditions d'une « véritable réconciliation franche, sincère et désintéressée »⁴¹, en amnistiant les prisonniers politiques et les exilés. Il encourage régulièrement les « Togolais de bonne foi » à venir participer à l'effort de construction nationale⁴², engagé par le parti unique fondé en 1969. Au fil des appels, il fustige les exilés qui ne reviennent pas sur le territoire national⁴³. Explicitement, ils les considèrent comme des individus qui s'excluent eux-mêmes de la communauté nationale et qui privilégient des intérêts personnels à l'intérêt supérieur de la nation⁴⁴. Le rejet des émigrés dans l'espace de l'opposition politique va donc plus loin en devenant un rejet de l'espace de la citoyenneté.

Le cas du Togo est un bon exemple des mécanismes de politisation des enjeux migratoires décrits par le politiste Éric Savarese à propos des rapatriés d'Algérie. L'explication du phénomène social qu'est l'émigration par des contraintes politiques est le fruit d'une double « requalification » (Lagroye, 2003, p. 361) à la fois par le bas, par des militants et acteurs associatifs, et par le haut, par les dirigeants de l'État togolais (Savarese, 2006).

Ce travail de politisation perdure depuis les années 1960 et il n'est donc pas étonnant de constater que ce récit diffus est repris par les acteurs locaux de la coopération diplomatique française. Afin

³⁹. Le traité du 28 mai 1975, donnant naissance à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), stipule dans son article 59 que « les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement, et les États membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la communauté sur leur territoire respectifs ». Ce traité a été complété par le Protocole AP/1/5/79 du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, lui-même complété par trois protocoles additionnels (en mai 1982, juillet 1986 et mai 1990). Lors d'une conférence de la CEDEAO, Eyadéma rappelle ce principe. « Ouverture de la 7^e conférence des chefs d'État de la CEDEAO à Lomé. 22 novembre 1984 » (Folivi [éd.], 2009b, p. 232-239).

⁴⁰. « Ce sens de l'hospitalité authentiquement togolaise doit être cultivé et se manifester tous les jours dans nos rapports avec ceux qui, à la recherche de la quiétude, de la détente et de la sécurité, pour leur loisir ou pour leurs affaires choisissent le cadre de notre pays ». « Fête de la libération nationale. 12 janvier 1985 » (Folivi [éd.], 2009b, p. 251-260).

⁴¹. Extrait du discours lors de la « fête de la libération nationale. 12 janvier 1969 » (Folivi [éd.], 2009a, p. 67-71).

⁴². *Op. cit.*

⁴³. « Malheureusement, certains Togolais, qu'on peut compter sur les doigts de la main ont cru bon de rester volontairement à l'extérieur, les bras croisés, sourds à l'appel de la patrie. [...] Ceux-là croient et essaient de faire croire qu'un jour viendra où ils cueilleront les fruits des arbres que d'autres Togolais ont plantés et soignés à la sueur de leur front. À ceux-là, une seule réponse mérite d'être faite : "On ne peut récolter que ce que l'on a planté ou semé." » Extrait du discours lors de la « visite dans l'Akposso. 10 juillet 1971 » (Folivi [éd.], 2009a, p. 167-170).

⁴⁴. « Si quelques rares esprits chagrins et nostalgiques des désordres passés, par souci de profits personnels, attentisme ou déception dans leur soif d'honneurs sont restés jusqu'à ce jour en exil, qu'ils sachent bien qu'ils l'ont volontairement choisi et que c'est volontairement qu'ils se sont fait rayer de la communauté nationale. » Extrait du discours lors de « l'inauguration du monument aux morts de Hodo. 21 juin 1971 » (Folivi [éd.], 2009a, p. 164-166).

de définir les migrations togolaises, Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Lomé, commence son entretien par ces mots : « déjà, c'est une diaspora politique d'opposition »⁴⁵.

Ces discours convergent pour généraliser le poids des contraintes politiques à toutes les expériences de migrations internationales. Pourtant, le type de pratiques de mobilité que ces contraintes ont pu engendrer apparaît plus restreint.

2) Des crises politiques à l'origine de mobilités régionales

Les périodes historiques marquées par des violations de l'ordre légal et des violences politiques importantes ont été accompagnées d'une accélération du nombre de départs. Mais il semble que ces exils politiques contraints donnent davantage lieu à des mobilités temporaires et régionales. Trois périodes illustrent ce constat : l'indépendance et le coup d'État de 1963, les répressions des manifestations des années 1990 et la transition du pouvoir après la mort d'Eyadéma en 2005.

Durant les premières années de l'indépendance, plusieurs leaders et militants des différents camps politiques ont été contraints à l'exil. En 1962, après avoir découvert l'existence de potentiels complots contre lui, le premier président élu, Sylvanus Olympio, a dissout l'un des mouvements qui fut l'un de ses premiers alliés, le Mouvement de la Jeunesse Togolaise (JUVENTO), et fait arrêter plusieurs opposants. Certains des leaders inquiétés furent contraints à l'exil, soit au Ghana⁴⁶, soit au Bénin (alors République du Dahomey)⁴⁷. Sylvanus Olympio a finalement été renversé par un coup d'État auquel a participé l'officier Étienne Eyadéma, et été tué en janvier 1963 (Agbobli, 1992 ; Tété-Adjalo, 2002). Nicolas Grunitzky, opposant exilé de retour à Lomé, a été élu président avant d'être à son tour renversé par un nouveau coup d'État en 1967 qui a marqué le début de la prise de pouvoir par Eyadéma. Plusieurs leaders politiques ont alors quitté le pays. Certains, comme Grunitzky sont partis en Côte d'Ivoire, d'autres, comme Gilchrist Olympio, le fils de Sylvanus, se sont exilés en France. Mais la plupart, sont partis au Ghana ou au Bénin voisins⁴⁸.

Plus récemment, les pressions politiques ont contraint des départs devenus numériquement plus massifs. Lors de la répression policière et militaire des mouvements protestataires des années 1990 et 2000, de nombreux Togolais ont à leur tour fui vers les deux pays voisins. En 1991, la

⁴⁵. Extrait de l'entretien informatif avec Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

⁴⁶. C'est le cas d'Antoine Méatchi et de Simon Kpodar, dirigeants de l'Union Démocratique du Peuple Togolais (UDPT), de Mensah Aithson, membre de la JUVENTO, ou du syndicaliste Grégoire Kououssan (Agbobli, 1992 ; Toulabor [dir.], 2000).

⁴⁷. Ce qu'a fait Nicolas Grunitzky, membre de l'UDPT (Toulabor, 1986, p. 23).

⁴⁸. En 1977, certains de ses émigrés politiques, parmi lesquels on trouve Bonito Olympio, frère aîné de Sylvanus et gérant d'affaires à Accra, ont tenté de tuer le président Eyadéma, en s'appuyant sur des soutiens à Lomé. Les instigateurs de ce coup d'État avorté, appelé « complot des mercenaires », ont été poursuivis par la justice et déchus de leur nationalité (Amouzou, 2010 ; Gayibor, 2012 ; Livre blanc, 1980 ; Toulabor, 1986).

tenue d'une Conférence nationale souveraine à Lomé devait ébaucher les prémices d'une transition politique, mais le processus a été interrompu avant son terme par Eyadéma, qui a repris la main sur le pouvoir (Tete, 1998). Dès 1991, des manifestations violentes ont éclaté et des tentatives vaines de coup d'État se sont multipliées⁴⁹. En 1993, la police a tué 16 manifestants en janvier, une tentative de coup d'État a échoué en mars et Eyadéma a été élu en août par une élection présidentielle boycottée par l'opposition. À la fin de l'année, l'UNHCR dénombre 180 000 réfugiés togolais au Bénin et 100 000 au Ghana (UNHCR, 1993). Des retours volontaires ont eu lieu dès l'année suivante puisque 126 000 personnes sont revenues au Togo en 1994, 78 800 en 1995 et 66 300 en 1996⁵⁰.

Ces mêmes mouvements se sont reproduits en 2005, après la mort le 5 février du général Eyadéma. Deux jours plus tard, son fils Faure Gnassingbé a été investi comme président. Sous la pression populaire, il s'est retiré et des élections ont été organisées le 24 avril. Faure Gnassingbé a remporté un scrutin très contesté avec 60,9 % des voix. D'après différents rapports associatifs, la seule période allant du 5 février au 5 mai 2005 aurait provoqué « 811 morts et 4 508 blessés, soit au total 5 319 victimes » suite à « la répression organisée par le Gouvernement » (Survie, 2005). Ce chiffre est confirmé par un rapport de mission de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) qui fournit une estimation un peu plus élevée de « 900 à 1 000 morts » (LTDH, 2006 ; Amnesty International, 2007). Un mois après l'élection, l'agence onusienne estimait que plus de 51 000 Togolais s'étaient réfugiés dans les deux pays voisins et y comptabilisait près de 70 à 100 entrées par jour (UNHCR, 2005)⁵¹.

L'une des figures du militantisme étudiant des années 1990, Hilaire Dossouvi Logo, écrit dans son autobiographie que beaucoup de concitoyens ont choisi de « quitter cette vie dangereuse pour vivre enfin en paix, à l'étranger ». S'appuyant sur l'expérience de son propre frère, un journaliste qui a été inquiété par Eyadéma, il poursuit en assurant que « nombre de Togolais, face à des situations similaires, ont abandonné familles, biens, affaires courantes et amis chers pour décamper du pays et sauver leur peau » (Dossouvi Logo, 2004, p. 15 et 30). C'est par exemple le choix qu'a fait Denis D., journaliste d'opposition, en partant s'exiler au Bénin pendant deux ans⁵². En parallèle, entre 1994 et 2005, 33 076 citoyens togolais ont demandé l'asile dans un pays étranger. Près d'un tiers l'ont fait au Ghana, et les deux tiers restants ont effectué leur demande en direction d'un pays européen.

⁴⁹. En 1991, « quand le régime a sorti le gros bâton » pour réprimer le processus de démocratisation en cours, beaucoup de jeunes ont fui vers le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso. Extrait de l'entretien informatif avec Godwin Tété, historien (Paris, 28/10/2009).

⁵⁰. D'après l'annexe statistique de l'UNHCR en 2001.

⁵¹. « It is estimated that up to 500 people were killed in the violence and another 40 000 people fled into neighbouring Benin (25 000 people) and Ghana (15 000) in fear of persecution. Some 12 000 people resorted to internal displacement, especially in the Plateaux and Central regions » (Galloway, 2008, p. 4-5).

⁵². Entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

Le sociologue Jacques Barou indique qu'aujourd'hui, les entrées de migrants subsahariens dans l'Union Européenne « sont le fait de populations relativement instruites et qualifiées parmi lesquelles beaucoup sont contraintes de quitter leur pays pour des raisons de sécurité » (Barou [dir.], 2011, p. 21). Au Togo, il apparaît statistiquement difficile d'appuyer ce propos tant le poids de la contrainte politique comme moteur des départs semble surtout avoir obligé à des mobilités de courte distance, faisant émerger ainsi une « diaspora de proximité »⁵³. Le chapitre 3 permettra d'expliquer que les coûts de l'émigration ont rendu peu probables des départs vers la France improvisés dans l'urgence (voir Chapitre 3, Section 2)⁵⁴.

3) Un registre politique peu présent dans les récits individuels d'émigrés

En étudiant la manière dont les émigrés racontent leur propre migration, on constate une faible mobilisation du registre de la contrainte politique dans les récits individuels, hormis dans le cas de certains militants en immigration évoqués plus haut. Les difficultés d'évocation de ce type de parcours et la volonté de valoriser plutôt l'autonomie que la contrainte au cours d'un récit de vie renforcent cette marginalisation de la contrainte politique dans les récits recueillis. Toutefois, l'écart entre la forte politisation générale des causes des migrations et sa faible mobilisation dans les récits individuels est éloquente.

Pour reprendre l'analogie avec la typologie proposée par Hirschman, chez certains enquêtés politisés et militants, l'insatisfaction et les craintes face à la situation politique n'ont entraîné ni défection par le départ (*exit*), ni protestation militante (*voice*). Pour autant, ces individus ne sont pas devenus *loyaux* au régime. Dans ce cas leurs silences ou comportements apathiques ont été le signe à la fois des coûts des deux premières attitudes et de leur progressive dépolitisation (Bajoit, 1988)⁵⁵. Boukari S., étudiant en agroforesterie, membre de plusieurs ONG et fondateur d'un centre culturel et artistique a fait partie de ces étudiants qui ont manifesté dans les années 2000. Il décrit son propre passage d'un engagement militant marqué à un désintérêt politique, voire à une certaine défiance pour toute forme d'organisation politique collective.

BS : - J'étais militant au Togo moi. J'étais très militant, j'ai failli laisser ma vie là-dedans.

HB : - *C'est à dire, raconte-moi...*

BS : - Alors pour les événements du décès d'Eyadéma, du président, de l'ancien président, et bien moi j'étais parti dans la manifestation qui disait non à toute la magouille qui s'est faite, j'appelle ça magouille...

HB : - *Tu faisais partie de quoi ? D'une organisation ? D'un parti ?*

⁵³. Extrait de l'entretien informatif avec Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

⁵⁴. Comme l'indique le politiste Ishtiaq Ahmed, le contexte politique est un indicateur de la « potentialité de l'*exit* », largement tributaire des systèmes de contrôle des mobilités internationales (Ahmed, 1997, p. 176).

⁵⁵. D'après Lorenzo H., lui aussi sympathisant de l'opposition, en France chacun « reste dans son petit coin » et « ce qu'on a vécu au Togo fait qu'on se désintéresse de la politique et de l'État ». Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

BS : - Bah j'étais déjà membre d'un parti politique, que je vais pas nommer, et après c'est vrai que moi je suis volontaire pour vivre, pour faire avancer les choses, ça c'est pas normal, il faut le dire. Sauf que le Togo est pas un pays où on n'a pas appris la culture de dire non à ce qui ne va pas. Le Gouvernement, avec l'armée ils nous ont pris en otage. Il faut pas l'ouvrir. Et quand on essaye, quand on est jeune avec notre sang fougueux, et bah on risque quand même de passer devant les armes ou devant quelques coups. C'est ce qui s'est passé le 5 février, quand Eyadéma était décédé. Mais quelques temps après y'a eu cette élection frauduleuse qui a été organisée et après on est descendus dans la rue parce qu'on n'avait pas les cartes d'électeurs. Et dans la manifestation réclamant les cartes d'électeurs ça a fini avec les soldats qui nous sont tombés dessus, qui tiraient partout, et Dieu sait comment on s'en est sorti. Après c'est la vague des recherches, par maison, pour savoir qui est-ce qui est l'instigateur de la manifestation. Moi je m'étais réfugié dans mon petit trou pour échapper justement aux représailles. Moi je m'étais dit qu'une fois cette épreuve passée, je refais plus une manifestation si derrière on n'est pas sûrs que l'opposition a des garanties. Alors moi j'appelle par garanties cette volonté de faire vraiment bouger les choses et d'avoir aussi un appui armé. Il faut pas seulement dire voilà on va faire des manifestations et revendiquer. Il faut pouvoir revendiquer d'égal à égal. Il faut pas dire qu'on va revendiquer contre l'armée qui a des armes alors que nous on n'a rien du tout et on perd notre vie à vouloir essayer quelque chose. Donc je m'étais dit je ne me lancerais plus dedans jusqu'à ce que j'ai une certitude. Et bien cette certitude comme je ne l'ai pas et bien je m'en occupe pas.

HB : - *Donc depuis 2005 tu t'étais déjà moins engagé. Et comment ça se fait qu'étant très engagé au Togo tu es un peu désengagé ici ? C'est par manque de temps ?*

BS : - Oui par manque de temps déjà. Et par manque de volonté. Je m'étais dit, on est nombreux et je suis pas sur le terrain. C'est en étant sur le terrain qu'on appréhende le mieux la situation. Qu'est-ce que je peux faire ? Je peux rien faire. On va dire oui on va faire une réunion de la diaspora mais qu'est-ce que la diaspora va proposer après ?

HB : - *Tu ne crois pas vraiment aux actions de la diaspora ?*

BS : - Si je crois, mais je suis sûr qu'il y a des gens, qui sont déjà bien organisés, je dis pas que c'est moi qui vais booster ou changer quoi que ce soit dans la diaspora, mais... j'ai confiance. Mais sauf que je soutiens pas. Parce que j'ai pas beaucoup de temps. Et j'ai pas envie de m'en mêler encore parce que j'ai frôlé quand même la mort⁵⁶.

Dès lors, lorsqu'il décrit son propre départ pour Paris en 2007, Boukari ne mobilise jamais ces arguments politiques et parle plutôt de l'influence de sa conjointe française, rencontrée lors d'un projet associatif.

Dans le cadre de l'enquête réalisée, peu d'émigrés interrogés ont indiqué que leur départ vers l'Europe était directement lié à des pressions politiques. Certains expliquent que « ceux qui étaient impliqués activement, on ne se sentait plus à l'aise ou en sécurité »⁵⁷ et présentent la politique comme un facteur central au moment de décrire la migration de façon générale.

Mais la contrainte politique disparaît souvent des histoires personnelles. Ancien journaliste politique d'opposition, Kanyi B. a été l'un des rares émigrés togolais à mentionner, à la marge, le poids de cette contrainte⁵⁸. Bien qu'il ait raconté lors de nos différentes rencontres des épisodes d'interpellations par les forces de l'ordre dans son domicile, Kanyi n'a pas placé cet aspect au

⁵⁶. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

⁵⁸. On peut également évoquer le cas de Sylvia T. qui indique qu'en 1991, au moment de l'intensification des grèves et des tensions politiques, ses parents, ont préféré que leurs enfants partent rejoindre des proches vivant en France. Entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

centre des explications de son départ⁵⁹. C'est son frère Dodzi B., interrogé à Lomé, qui a donné plus de détails et introduit cette forte causalité : « il était menacé quand même, sa maison a été attaquée. [...] J'y étais, je me suis échappé, ils ont tout pris, ils ont tué un voisin... c'était mieux qu'il parte »⁶⁰.

Ce registre politique est même parfois complètement masqué lors de l'entretien. Julien L., étudiant parti en Allemagne en 1994, n'a pas mentionné la dimension politique de son émigration et a plutôt valorisé son désir de poursuivre ses études. Pourtant, en effectuant des recherches dans des archives de presse, il apparaît que son militantisme a joué un rôle important dans son parcours migratoire. Il a dû quitter sa famille et son école au début des années 1980 car il a refusé de participer aux activités d'animation politique à l'école, c'est-à-dire de danser et de chanter en l'honneur du général Eyadéma (Toulabor, 1986, p. 194-231). Plus tard, lors de ses études à l'université de Lomé, il a soutenu les manifestations étudiantes et s'est rapproché de l'une des figures politiques de l'opposition. En 1994, il est même devenu candidat dans le nord du pays lors des élections législatives. Menacé par le pouvoir, il est alors parti poursuivre ses études en Allemagne⁶¹.

La mobilisation du contexte politique en entretien est donc le fait d'individus qui disposent de ressources économiques et scolaires importantes, majoritairement des cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures disposant d'un niveau bac + 5. Ces individus sont politisés, et parfois engagés dans des associations⁶². Leurs propos construisent une mémoire collective politisée de la migration. Mais ces discours comportent deux dimensions : la politisation de l'émigration à l'échelle nationale et la mise à distance de ce facteur dans leurs propres récits. Ainsi, Jérôme V., un émigré en Allemagne puis en France de 43 ans, technicien informatique engagé dans des actions associatives, indique au début de l'entretien, à propos des émigrés togolais que :

Partir c'était une nécessité, c'était pas parce que... généralement l'Africain, le Togolais en particulier, il n'aime pas partir de chez lui. On serait restés chez nous, si y'avait pas eu un certain nombre de contraintes quoi. Moi je serais resté. Partir c'est envisageable en dernier recours.

Catégorique au moment de décrire une tendance générale, il se montre plus hésitant dans la suite de l'entretien lorsqu'il précise que ce n'est pas nécessairement cet aspect qui a provoqué son propre départ, mais plutôt la possibilité d'effectuer un stage de fin d'études en Allemagne.

⁵⁹. Entretien informel avec Kanyi B., Togo, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

⁶⁰. Extrait de l'entretien informel avec Dodzi B., Togo, non-émigré, employé préfectoral (Lomé, 08/01/2010).

⁶¹. Entretien avec Julien L., Togo, 45 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 15/01/2010).

⁶². On peut également évoquer leurs liens avec certains partis politiques, notamment le Parti Socialiste français. Le *lobbying* effectué depuis plusieurs années par certains membres de l'association Synergie-Togo ou par Kofi Yamgnane, ancien secrétaire d'État à l'intégration sous la présidence de François Mitterrand (1991-1993), a mené le Parti Socialiste à prendre une position critique vis-à-vis de la présidence togolaise, notamment par le biais d'un communiqué (Parti Socialiste, 2013), vivement critiqué par le parti au pouvoir au Togo (RFI, 2013).

HB : - *Et en 1990, quand vous êtes parti du Togo, est ce qu'il y avait déjà des tensions dans les universités ?*

JV : - Non, pas du tout. Je suis parti en juillet, y'avait rien du tout. Bien sûr, y'avait un début de mécontentement, on se retenait, mais y'avait pas une tension. Quand j'ai entendu dire en octobre ou novembre y'avait des manifestations mais... j'y croyais pas du tout, parce que c'était inimaginable en juillet quand je suis parti. Et même avant, c'était tout à fait inimaginable.

HB : - *Et vos amis, eux ils sont restés au Togo ?*

JV : - Bah j'ai plein d'amis qui sont partis, quand je suis parti en 1990, j'en avais plein qui étaient déjà partis, bon j'ai ma famille qui était restée au Togo, j'ai mes frères et sœurs qui étaient restés. Donc j'étais à peu près le seul à partir quoi [...] moi j'ai vécu au Togo dans les années 1990, ma période jusqu'à l'université, je peux pas dire que j'ai beaucoup souffert, j'ai souffert de la dictature certes, dans les universités on pouvait pas toujours prononcer son nom [celui d'Eyadéma] ou faire des choses mais j'ai pas souffert, j'ai pas mal vécu, même si mon papa a été arrêté pour des raisons politiques, c'était pas ça quoi. Enfin, y'a des choses qui se sont passées oui, mais moi j'ai pas une impression de terreur et tout ça⁶³.

Le poids des contraintes politiques est important dans les parcours migratoires, même s'il peut être éludé dans les récits qui en sont faits. Mais si cette lecture politisée de l'émigration en France est si prégnante dans le cas du Togo, c'est bien parce que les migrations ont fait l'objet d'un important travail de politisation, à différentes échelles. La lecture économique qui s'impose désormais n'est pas le fait d'une transformation des profils migratoires, comme cela a pu être observé dans le cas du Chili (Baeza, 2010 ; Bolzman, 2002), mais bien d'un affaiblissement de ce travail de politisation d'une part par l'État qui s'intéresse de plus en plus aux émigrés⁶⁴, et d'autre part par les associations face à un régime à l'égard duquel leurs positions sont plus ambiguës qu'auparavant⁶⁵.

B - Une lecture politique absente aux Comores

Le cas comorien offre un autre éclairage sur la dimension politique des départs. L'histoire nationale a là aussi été marquée par des périodes de domination autoritaire, mais surtout par la récurrence de coups d'État, favorisés par la présence active de mercenaires français dans l'archipel (Chapleau, 2003 ; Deschamps, 2005 ; Guébourg, 1994 ; Mahamoud, 1993 ; Perri, 1994). Depuis l'indépendance de 1975, en quarante ans les Comores ont connu plus de dix présidences et de multiples renversements armés du pouvoir.

Pourtant, les migrations ont unanimement été présentées comme des mobilités aux motifs économiques. Pendant l'enquête, la justification politique de la mobilité, n'a jamais été mobilisée par les acteurs associatifs ou institutionnels, et ne l'a été que très marginalement par les émigrés.

⁶³. Extraits de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

⁶⁴. Sur l'intérêt grandissant du gouvernement togolais à l'égard des questions migratoires, voir (Bréant, 2013b).

⁶⁵. À propos du régime de Faure Gnassingbé, certains observateurs parlent désormais de « démocratie » (Boisbouvier, 2010).

Encadré n° 5 : chronologie des crises politiques aux Comores

- 6 juillet 1975 : proclamation d'indépendance
 - 3 août 1975 : coup d'État d'Ali Soilih (avec l'appui des mercenaires de Bob Dénard) et renversement du chef du Gouvernement Ahmed Abdallah
 - 12 mai 1978 : coup d'État des mercenaires de Bob Dénard, assassinat d'Ali Soilih et rétablissement d'Ahmed Abdallah à la présidence. Proclamation de la République Fédérale Islamique des Comores
 - 1981-1982 : la garde présidentielle procède à des arrestations dans l'armée. Dissolution des partis politiques et création d'un parti unique (Union comorienne pour le progrès)
 - 26 novembre 1989 : assassinat d'Ahmed Abdallah par les mercenaires de Bob Dénard qui prennent le contrôle du pays avant de partir pour l'Afrique du Sud
 - 1990 : élection de Saïd Mohamed Djohar. Reconnaissance des partis politiques
 - 28 septembre 1995 : coup d'État de Bob Dénard et de ses mercenaires. Retour de Saïd Mohamed Djohar au pouvoir
 - décembre 1995 : opération Azalée, l'armée française intervient pour rétablir l'ordre constitutionnel et soumettre Dénard. Le président Djohar s'exile à La Réunion
 - juillet-août 1997 : sécession des îles d'Anjouan et de Mohéli qui proclament leur indépendance
 - septembre 1997 : échec de l'intervention militaire comorienne à Anjouan
 - 30 avril 1999 : coup d'État du colonel Azali Assoumani
 - 1999-2001 : signature d'une charte constitutionnelle qui permet la nomination de gouverneurs de chaque île par le chef de l'État. Relance du processus de réconciliation nationale. Instauration de l'Union des Comores
 - mai-juin 2007 : le président anjouanais Mohamed Bacar refuse de quitter le pouvoir à l'expiration de son mandat. Réélection en juin déclarée illégale par le Gouvernement
 - mars 2008 : intervention militaire comorienne et de l'Union africaine à Anjouan, Mohamed Bacar s'exile à Mayotte
-

1) L'absence de politisation des questions migratoires aux Comores

Cette absence du registre politique s'explique par la faible politisation des questions migratoires, à la fois par le haut et par le bas. Comme cela a été le cas au Togo, de nombreuses structures syndicales et partisans se sont créées en France dès les années 1960. Mais les changements réguliers de dirigeants aux Comores ont favorisé « un jeu d'alliances et de contre-alliances, au gré de la formation des équipes gouvernementales à Moroni » (Soilih, 1998, p. 63), plus qu'un rejet des citoyens émigrés de l'espace politique. Ce dialogue constant entre les partis politiques comoriens et leurs antennes en émigration s'est surtout poursuivi dans le cadre d'accords de coopération décentralisée entre les pouvoirs publics français⁶⁶, les autorités comoriennes⁶⁷ et les associations d'émigrés. Ces dernières sont majoritairement des associations tournées vers les

⁶⁶. Sous l'impulsion de Daniel Goldberg, député socialiste de la troisième circonscription de Seine-Saint-Denis entre 2007 et 2012, élu dans la dixième circonscription en 2012 et président du groupe d'amitié France-Comores à l'Assemblée nationale, la coopération décentralisée entre la ville de La Courneuve et la Grande Comore est particulièrement active (Ben Ali, 2014).

⁶⁷. Ces associations d'émigrés rencontrent régulièrement les chefs d'État, les présidents de l'Assemblée nationale ou les gouverneurs de la Grande Comore successifs (Catoire, 2011 ; Delarue, 2011 ; Jibrayel, 2012 ; M.W., 2013 ; Présidence de l'Union des Comores, 2001) qui viennent leur rendre visite, en marge des déplacements officiels, en France ou dans d'autres pays (Présidence de l'Union des Comores, 2013).

questions d'insertion locale dans le pays d'accueil (Gulian, 2004) ou vers le développement de la ville ou de la région d'origine qui se concentrent sur la construction d'infrastructures (Vivier, 2000). Sans que cela ne soit incompatible avec une forte politisation à l'échelle individuelle (Soilih, 1998), dans ce cadre associatif, les individus semblent apprendre à dépolitiser leurs discours et à adopter des stratégies d'évitement d'une politisation conflictuelle, comme l'a montré la politiste Camille Hamidi d'autres associations locales d'immigrés en France (Hamidi, 2006). Ces interactions n'ont donc pas favorisé la production d'une lecture politisée des processus migratoires, mais plutôt un glissement « du national vers le local » et « du politique vers l'infrapolitique » (Lacroix, 2005a, p. 89).

Même lorsque les membres de ces structures associatives expliquent qu'ils développent les infrastructures du pays et que, par leurs activités, ils se substituent à l'État, leur action associative ne devient pas le support d'une potentielle critique politique. Les contraintes qui pèsent sur eux sont dépeintes comme davantage économiques, comme l'explique Mladjae J., un gardien d'immeubles à Marseille, issu d'une famille rurale, et fortement engagé dans les activités des émigrés de sa ville.

Ici c'est pas facile, pas facile du tout. Quand tu rentres en France, si tu fais un livre ou un article, il faut le dire ça... [...] Moi ce que je voulais vous dire, bon, par rapport à votre mission. C'est de vraiment faire savoir dans... ce que vous pouvez faire quoi, que les Comores c'est un pays pauvre. C'est un pays prospère, qui devait vraiment se développer mais, comme vous avez vu, y'a pas mal de choses à faire. Alors moi j'aimerais bien, bon je dis pas que vous êtes journaliste, vous allez... non j'ai pas dit ça (rires). Mais j'aimerais bien que des gens comme vous, qui veulent savoir comment on vit, comment on... comment on vit, disons ça, peuvent aller au-delà de ça, à faire voir à ceux qui sont ailleurs, que vraiment, il faut aider ce pays. Ce pays c'est un pays pauvre, comme tant de pays pauvres hein. Mais qui devrait vraiment prospérer. [...] Bon je sais pas si ça vient du Gouvernement, je peux pas le dire. Mais vraiment y'a quelque chose qui va pas dans le pays. Parce que regardez, un village, bon on peut dire une ville comme celle-ci, hein, ça devrait être la capitale des Comores. Y'a l'aéroport, y'a tout. Pourquoi ne pas faire... on va pas dire comme Marseille, c'est impossible. Mais pourquoi ne pas faire le minimum de choses pour que ce village soit animé ? Voyez. Parce qu'on est à quelques kilomètres de l'aéroport, hein, tout le monde passe par là pour aller à Moroni, la capitale des Comores. Alors, vous voyez. C'est malheureux hein. Le président qui va venir... disons le président congolais, par exemple, il va venir aux Comores, y'a plus d'électricité le soir, c'est grave ! (rires) Un président étranger qui va venir, y'a pas l'électricité, les routes elles sont fracassées... bon, le peuple lui, il est habitué. Ouais, le peuple franchement, il est habitué à ses souffrances, alors il n'a pas le choix. Il est obligé de vivre avec. Il est obligé de vivre avec. Voyez qu'aux Comores y'a pas la famine. Y'a la famine mais y'a personne qui le dit à haute voix. Peut-être la honte, peut-être la gêne, je sais pas. Mais y'a pas la famine aux Comores. On vit mieux qu'à... on peut dire... on vit mieux qu'ailleurs, qu'en Éthiopie, on vit mieux qu'en Somalie. On vit comme tout le monde. Personne ne sait qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il a besoin les Comores ? Qu'est-ce qu'il a besoin ? Parce que les autorités peut-être ils veulent pas le voir. Peut-être ils se disent bon, les Comores y'a pas la famine, y'a pas la sécheresse⁶⁸.

⁶⁸. Extrait de l'entretien avec Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

La fin de l'entretien mené avec Mladjae J. offre l'occasion d'observer cette mise à distance du politique dans les récits au profit d'une lecture économique, ou en tous les cas une mesure dans les jugements politiques. Cette tendance s'explique par le fait qu'il n'existe pas aux Comores un travail de double politisation, analogue à ce que l'on peut observer au Togo.

2) Des mobilités régionales dans les périodes de tensions politiques

Comme au Togo, les périodes de tensions politiques ont entraîné des émigrations régionales. L'historien Damir Ben Ali explique que dès l'indépendance, au moment de la présidence d'Ali Soilihi (1975-1978) - que certains décrivent comme une expérience marxiste de révolution culturelle qui a favorisé un encadrement, souvent violent et autoritaire de la société (Soilihi et Nassur, 2000) - beaucoup de jeunes se sont « réfugiés » à Madagascar ou à Mayotte⁶⁹. Le chapitre 4 montrera que l'histoire politique comorienne des années 1960 à 1980 a largement influé sur les circulations au sein de l'Océan Indien, entre les Comores, Madagascar et Zanzibar notamment (voir Chapitre 4, Section 1, Paragraphe B).

Les deux dernières décennies ont été marquées par l'émergence de demandes d'asile en provenance des Comores. Ces dossiers ont ceci de particulier qu'ils proviennent particulièrement de l'île d'Anjouan et sont déposés à Mayotte plus qu'en métropole. Dès 1997, les revendications séparatistes des îles d'Anjouan et de Mohéli, les menaces successives de coups d'État et surtout l'intervention militaire comorienne appuyée par l'Union Africaine en mars 2008 ont favorisé l'accroissement de ces départs vers Mayotte et marqué le début de ces procédures asilaires pour motifs politiques. Entre 2007 et 2008, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) a indiqué que le nombre de demandeurs d'asile en France avait augmenté de 20 %, et qu'une hausse a été particulièrement remarquée, celle des dossiers provenant des Comores. Dans une interview, le directeur général de l'OFPRA en 2008, explique le dépôt des 895 dossiers à Mayotte par la crise politique anjouanaise.

« Il s'agit de la situation d'une grande île, d'un pseudo coup d'État ou d'un coup d'État, interprétez-le comme vous voulez, et des conséquences que cela peut avoir dans le cadre du retour au sein du giron des Comores. On a eu un certain nombre de Comoriens qui ont quitté l'île et qui sont venus demander l'asile à Mayotte, qui est l'île d'à côté... Quand on connaît l'ensemble de l'archipel des Comores, c'est à deux pas, parce qu'ils considéraient qu'ils auraient éventuellement à subir des persécutions s'ils retournaient dans leur île d'origine. La raison est celle-là. La demande mahoraise, c'est 90 % de demandes comoriennes. On a quadruplé la demande par rapport à l'année précédente. » (RFI, 2009)

Le président de l'île d'Anjouan, Mohamed Bacar, contesté pour ne pas avoir quitté le pouvoir à la fin de son mandat en 2007 a lui-même demandé l'asile à Mayotte après l'intervention militaire de 2008 et ses partisans, inquiets des possibles répressions de l'armée comorienne, ont fait de

⁶⁹. Extrait de l'entretien informatif avec Damir Ben Ali, Comores, historien et anthropologue (Moroni, 03/07/2012).

même (Rémy, 2008). Ce mouvement s'est poursuivi les années suivantes puisqu'en 2013, 72 % des demandeurs d'asile originaires d'Afrique à Mayotte étaient Comoriens, ce qui représente 429 dossiers déposés (OFPRA, 2014).

3) La dépolitisation des causes de l'émigration dans les récits individuels

Faiblement politisées, les migrations ne sont que très peu racontées par les émigrés au prisme d'une lecture politique. Aucun enquêté n'a par exemple raconté les pressions politiques exercées par les mercenaires. Cette faible politisation des discours tient sans doute à la population enquêtée. Contrairement aux enquêtés togolais, très souvent titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, les enquêtés comoriens ont de plus faibles ressources scolaires et peuvent apparaître moins prompts à politiser leurs récits.

Pour autant, tous profils confondus, seuls deux enquêtés ont lié leur départ à des causes politiques. Fils d'un émigré de retour qui était officier de police à Madagascar, et membre d'une fratrie qui compte plusieurs bacheliers, Idarouss S. a obtenu une bourse de la mission de coopération pour étudier la gestion à La Réunion en 1997. Titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), il est revenu aux Comores pour y trouver un emploi et « commencer à servir entre guillemets ». D'après Idarouss, il lui était impossible de « [s']insérer dans le système » et de « rentrer dans le moule » à cause de sa « conscience morale ». Les Comores étaient pour lui « un pays de corruption à grande échelle », marqué par « un système qui marche à l'envers ».

La corruption, c'est la règle. On est sous le règne absolu de l'individu, l'individu doit se débrouiller au détriment de la collectivité. Donc on est comme des rats. Chacun essaye de gratter et de prendre le maximum pour soi. [...] C'est cette conscience-là qui m'a poussé à l'exil. Je me suis dit, mieux vaut que je parte parce que si je reste là, je suis forcément contraint, et même condamné à adopter les mêmes pratiques. Comme tout le monde. Et je ne veux pas. J'ai pas envie de compromettre mon intégrité morale. Je préfère prendre la fuite⁷⁰.

Le second cas de récit liant la migration aux activités politiques présumées est révélateur d'une tendance plus générale à la dépolitisation de la migration. Mdahoma S., un agent de maîtrise dans un hôpital parisien de 51 ans, était instituteur au début des années 1980. Ne supportant plus les salaires impayés, il a préféré passer un concours pour devenir gendarme car les paies étaient gérées par les coopérants français. Arrivé dans les cinq premiers des 450 candidats, il a été encouragé à venir en France métropolitaine pour suivre une formation et devenir technicien en radio-transmission.

J'avais l'ambition de suivre tout ce qui est judiciaire mais ils m'ont obligé parce que j'étais le seul qui avait le niveau très élevé, donc ils m'ont dit que vous avez fait un concours et puis on nous a informé que tu étais le seul qui a eu la moyenne à tout ce qu'on ce que vous a exposé, donc maintenant tu n'as pas d'obligation, tu nous acceptes d'aller faire la formation,

⁷⁰. Extraits de l'entretien avec Idarouss S., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier (Dembeni, 05/08/2012).

sinon si tu n'acceptes pas d'aller dans cette formation, il n'y aura personne. Donc tu vas faire la formation. En attendant, si tu veux te spécialiser sur tout ce qui est judiciaire, tu vas le faire, mais après la formation.

Pendant huit mois, Mdahoma a été formé à l'école des officiers du Mans. Le 15 juin 1985, comme prévu, il rentre aux Comores pour y devenir lieutenant. Mais il est arrêté à son arrivée à l'aéroport et accusé de détenir des publications qui portent atteinte à la sécurité de l'État. En réalité, ces documents ne sont pas confidentiels. Il s'agit de tracts que de jeunes militants comoriens en France lui avaient fournis. Ces jeunes ayant été accusés de préparer un coup d'État en mars 1985, Mdahoma est déclaré coupable de soutien à cette initiative. Il plaide son innocence, en vain.

Moi je n'aime pas la politique ! J'aime la politique au sens disons... général. Mais pas la politique... tout ce qui se passe aux Comores. Parce que je voyais que c'est pas mieux dans un petit pays comme ça, les gens qui vont à l'extérieur, qui s'instruisent, qui se développent, qui s'éduquent, de faire des recherches et venir dans ce pays... au contraire, au lieu de faire un développement dans tout ce qu'on peut faire avec nos compétences, mais on essaye de détruire le pays en faisant des coups d'État. Je viens en France par exemple, je cherche les jeunes, je les explique la situation, et je vais être président. Donc je les investis et je viens ici, je fais une opération et je prends le pouvoir. Et moi ça me dit rien... Parce que je vois qu'une fois qu'on fait un coup d'État, ça fait reculer le pays mais ça développe pas le pays. Donc je les avais dit que moi j'ai pas cet esprit. J'étais en France et j'ai fait ma formation et je sais pas pourquoi j'ai choisi de faire le concours pour être gendarme et j'ai accepté d'aller faire une formation pour me spécialiser pour tout ce qui est communications et j'ai décidé de revenir dans mon pays pour aider mon pays, je sais pas pourquoi je vais essayer à me substituer à des gens qui font de la politique ou des gens qui font... non, non. Je vois pas le sens qu'on voulait m'accuser... Donc je vois pas l'utilité de faire des coups d'État ou bien de faire des changements brusques comme ça pour aider le pays⁷¹.

Après cent jours passés en prison, le temps de l'investigation, il est finalement relaxé mais préfère partir à Mayotte en septembre 1986, plutôt que d'être soupçonné de soutien à des activités militantes pour lesquelles il n'a pourtant aucune sympathie. Mais alors que l'on pourrait s'attendre à ce que le facteur politique soit placé au centre de ses projets, Mdahoma explique pourtant qu'il est parti à Mayotte « dans l'esprit de diaspora », c'est-à-dire pour « construire [sa] vie » et « aider [son] pays ». C'est finalement la justification par un registre économique qui prime sur toutes les autres considérations.



Cette comparaison permet de questionner le poids des contraintes politiques sur les mobilités individuelles. Que le pays d'origine soit marqué par des expériences autoritaires du pouvoir politique et/ou par des épisodes de violences politiques, plus ou moins intenses et durables, ne permet pas de qualifier de mobilités politiques l'ensemble des trajectoires individuelles.

⁷¹. Extraits de l'entretien avec Mdahoma S., Comores, 51 ans, émigré à Paris, agent de maîtrise dans la fonction publique hospitalière (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

D'abord, la contrainte politique produit majoritairement des départs vers des destinations proches et pour des durées qui peuvent être relativement courtes. Mais dans le cas de l'émigration vers la France, les récits individuels font très peu mention de causes politiques.

Il apparaît que les émigrés eux-mêmes sont peu nombreux à se penser et à se raconter comme des migrants politiques. Le poids du contexte politique est décrit tout au plus comme un élément qui participe à construire le départ, mais pas nécessairement comme une condition suffisante pour déclencher l'émigration en France.

L'observation des propriétés sociologiques de ceux qui mobilisent ce registre dans leurs récits et donnent un sens politique à leur mobilité permet de constater que cette propension se retrouve principalement chez des individus plus dotés en ressources économiques, culturelles et scolaires, politisés et engagés dans des structures militantes. Ces derniers produisent un discours qui, au-delà de leur récit personnel, tente de généraliser la dimension politique de la migration internationale.

Ce travail de politisation et de montée en généralité qui participe à produire un véritable récit collectif est absent aux Comores, mais très avancé au Togo. Dès lors, on peut observer dans le second cas un « dépassement des limites », c'est-à-dire une justification politique de la mobilité par des acteurs qui ne font pas partie du champ politique (Lagroye, 2003, p. 366). C'est ce qui peut expliquer le contraste entre les deux récits nationaux et ce décalage entre une lecture politique des mécanismes du départ au Togo et une interprétation économique des parcours individuels aux Comores.

Section 2 – « C'est partout pareil, les gens qui se déplacent, c'est pour chercher la vie »⁷² : des généralisations diffuses aux perceptions multifformes des contraintes économiques

Régulièrement cité comme fondateur, le travail du géographe allemand Ernst Georg Ravenstein, a posé les bases de plus de cent ans de tentatives de théorisation des mobilités spatiales. De 1876 à 1889, il a publié trois articles dans lesquels il a placé la dimension économique au centre de ses analyses (Ravenstein, 1876, 1885, 1889). Il a établi un ensemble de « lois » générales pour expliquer les différences entre les mobilités de courtes et de longues distances. Dans son article conclusif, il reconnaît l'importance des facteurs politiques et légaux, mais privilégie les motifs économiques qui encouragent les individus à quitter les campagnes pour les villes en plein développement⁷³. Avec Ravenstein, la mobilité humaine devenait avant tout une réaction individuelle à un contexte économique d'industrialisation croissante.

⁷². Extrait de l'entretien informel avec Sahir K., Comores, émigré à Lyon, manutentionnaire dans une entreprise de gestion des déchets (Mbeni, 01/08/2012).

⁷³. « Bad or oppressive laws, heavy taxation, an attractive climate, uncongenial social surroundings, and even compulsion (slave trade, transportation), all have produced and are still producing currents of migration, but none of

Au-delà des cheminements méthodologiques variés, la littérature internationale consacrée aux déterminants de la migration depuis un siècle a fait des motivations matérielles, professionnelles ou financières, des variables explicatives centrales et déterminantes⁷⁴. Deux approches majoritaires se sont opposées au cours du 20^e siècle dans le choix de l'échelle d'analyse à adopter pour rendre compte de ces mobilités. Une première approche a consisté à placer au centre des réflexions le contexte macroéconomique des pays de départ et d'arrivée⁷⁵. L'entrée dans une économie capitaliste mondialisée, le développement inégal des pays et les « différentiels économiques et démographiques entre les pays d'émigration et les pays d'immigration » qui en résultent (Martiniello *et al.*, 2010 ; Martiniello et Rea, 2011), sont envisagés comme de puissants moteurs des départs⁷⁶. Les migrants sont contraints à la migration pour acquérir des ressources économiques peu accessibles dans leur pays d'origine. Les migrations ne deviennent en quelque sorte que l'un des flux visibles, parmi d'autres (biens, informations, services, etc.), d'échanges entre pays inégaux, entre marchés du travail inégalitaires et en direction de pôles urbains industrialisés (Amin [éd.], 1974 ; Amselle [dir.], 1976 ; Castles et Kosack, 1972, 1973 ; Kritiz *et al.*, 1981 ; Portes, 1981 ; Sassen, 1988). Travaux marxistes et néo-classiques se rejoignent pour conclure que la migration internationale était une « conséquence de l'ajustement d'espaces économiques hiérarchisés » (Domenach, 1996, p. 73).

Une partie des théories économiques des migrations a préféré orienter son regard vers les individus (Piché, 2013 ; Piguet, 2013). Dès les années 1960, les auteurs anglo-saxons ont particulièrement insisté sur le fait que c'est à l'échelle individuelle que se prennent les décisions. Dans cette optique, c'est l'envie d'améliorer leur niveau de vie qui rend les individus mobiles. Quand les individus perçoivent une « privation relative » (Stark et Taylor, 1989, 1991) et un différentiel de salaires important entre le pays dans lequel ils vivent et les pays étrangers, ils peuvent décider d'émigrer (Leslie et Richardson, 1961). En acteurs rationnels, et plus ou moins stratégiques (De Jong et Gardner [éd.], 1981), les migrants comparent le contexte économique dans lequel ils évoluent et les positions qu'ils espèrent pouvoir acquérir ailleurs, et se déplacent quand ils ont intérêt à le faire (Simon, 1955 ; Sjaastad, 1962 ; Stouffer, 1940 ; Todaro, 1969 ; Wolpert, 1965). Pour distinguer les individus plus ou moins mobiles, certains auteurs ont avancé que ces

these currents can compare in volume with that which arises from the desire inherent in most men to "better" themselves in material respects » (Ravenstein, 1889, p. 286).

⁷⁴. Pour des synthèses théoriques, on peut se référer à l'article de l'économiste Flore Gubert (Gubert, 2010), aux travaux du démographe Victor Piché (Piché, 2013 ; Piché [dir.], 2013) ou aux discussions du sociologue Alan Simmons (Simmons, 1995, 2002, 2013).

⁷⁵. Le primat de l'économie a pu être adossé à des facteurs démographiques. Ainsi, selon le géographe américain Wilbur Zelinsky, les évolutions des migrations nationales et internationales dépendent de facteurs liés au développement socio-économique mais aussi à la transition démographique en cours dans un pays (Zelinsky, 1971).

⁷⁶. Au contraire, pour certains auteurs, l'importance numérique des mobilités humaines est un indice du développement économique en cours des pays d'origine, les pays ayant un PIB faible disposant d'un plus faible taux d'émigration (Baude, 2008 ; Bakewell, 2008 ; Massey, 1990).

différences s'expliquent par la propension variable des individus à prendre des risques et leurs capacités à évaluer la probabilité d'obtenir une position gratifiante au regard de leur profil (Harris et Todaro, 1970). En somme, les évolutions économiques structurelles produisent des insatisfactions individuelles face aux positions sociales occupées et une des réponses apportées réside dans la mobilité géographique.

Depuis le départ d'un million d'Irlandais vers l'Angleterre, le Canada ou les États-Unis suite à la grande famine de 1846 (Rygiel, 2007) jusqu'aux migrations africaines contemporaines, les migrations internationales ont majoritairement été analysées au prisme de ce révélateur économique (Wihtol de Wenden et Gonin, 2009). Les modalités et les directions prises par les migrations se sont transformées au fil du temps et des lieux, mais le déterminant central des parcours migratoires semble se trouver dans les conditions matérielles d'existence. L'économiste Jeffrey G. Williamson, explique ainsi que « les raisons d'émigrer n'ont rien de mystérieux : aujourd'hui comme il y a deux siècles, le but est d'améliorer son sort » (Williamson, 2006).

Pour nuancer ce primat économique, plusieurs auteurs ont cherché à englober les explications de la mobilité spatiale dans un même ensemble, certains en proposant le concept de « causalités cumulatives » de la migration (Massey, 1990), d'autres en présentant une approche systémique des mobilités articulant toutes les échelles d'analyse (Mabojunge, 1970). Mais ces tentatives conceptuelles qui mobilisent le poids des contextes environnementaux, démographiques, sociaux, politiques et économiques pour expliquer les déplacements de population concluent elles aussi à une explication en termes de choix individuels effectués dans un cadre économique contraignant. L'étude comparée des cas comorien et togolais permet de constater, par le biais de quelques indicateurs saillants, que les deux pays offrent à leurs citoyens des contextes socio-économiques semblables. Même si le Togo a connu dans les années 1980 une conjoncture économique plus florissante, transformant le pays en « petite Suisse de l'Afrique » aux yeux des observateurs (Ballong, 2011 ; Spire, 2011)⁷⁷, les deux pays sont aujourd'hui dans une situation relativement proche. Pourtant, nous l'avons vu en introduction, l'émigration est numériquement plus importante aux Comores qu'au Togo. Ce contraste permet de questionner la place de la contrainte économique dans les migrations internationales.

⁷⁷. Au cours de l'entretien, Kékéli T. décrit cette transition entre « Lomé la belle », qui attirait les Béninois et les Ghanéens avant les années 1980, et « Lomé la poubelle » qui ne lui donne plus l'impression d'être une ville « en avance » dans la région. Extraits de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

Tableau n° 11 : comparaison d'indicateurs socio-économiques aux Comores et au Togo

Indicateurs	Comores	Togo
Population	646 400	6 191 165
Densité de population	402 habitants/km ²	119,2 habitants/km ²
Croissance démographique	2,49 %	2,6 %
Espérance de vie	61,1 ans	57 ans
Taux d'alphabétisation	74,9 %	60 %
Indice de développement humain (IDH)	159 ^e sur 187 pays	166 ^e sur 187 pays
Produit Intérieur Brut (PIB)	598 900 000 dollars	4 339 000 000 dollars
PIB par habitant	815 dollars	636,4 dollars
Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (entre 2000 et 2013)	Agriculture : 37-48 % Industrie : 10-12 % Services : 45-50 %	Agriculture : 30-40 % Industrie : 15-18 % Services : 43-53 %
Taux de croissance	3,5 %	5,5 %

Tableau réalisé pour cette thèse, d'après les données de la Banque mondiale, du FMI et du PNUD, produites entre 2011 et 2014.

Avant de démontrer que les motivations migratoires peuvent s'analyser en dehors de ce prisme de la double contrainte politique et économique (voir Chapitre 2), nous allons analyser ici les mises en récit de la mobilité en termes de nécessité économique. « Chercher la vie » à l'étranger ne revêt pas les mêmes significations pour tous les individus interrogés. Ces discours prennent des formes variables non pas seulement en fonction des contextes nationaux mais aussi selon les propriétés des individus qui les énoncent et mobilisent plus ou moins couramment ce registre de la contrainte. Certains répertoires discursifs apparaissent très localisés dans l'espace social quand d'autres sont plus transversaux.

A - L'émigration comme nécessité collective chez les enquêtés les plus précaires

La présentation de l'émigration comme une nécessité pour soi et sa famille imposée par l'état économique du pays d'origine est présente dans les entretiens, mais il s'agit là d'une perception socialement très circonscrite. Seuls les individus aux situations les plus précaires parmi les catégories populaires utilisent ce registre de la contrainte et décrivent la migration comme une mobilité subie, comme « une obsession et un impératif » (Lavergne, 2010, p. 3). Ces récits sont donc le fait d'individus marqués par la faible possession de ressources économiques et par une expérience courte ou absente de la scolarité. Les familles rurales de petits agriculteurs ou de petits commerçants sont les premières à présenter les migrations sous ce jour. C'est sur ce mode de la contrainte que Mladjae J., un émigré comorien quinquagénaire, raconte son départ à Marseille en 1983. Son père pêchait la langouste, et avait pour principal client un commerçant français, et sa mère était femme de ménage. Ils ont tous les deux préféré que Mladjae arrête l'école en classe de troisième, qu'il parte en France pour travailler et qu'il commence à les aider financièrement.

C'était en... 83... que j'ai quitté les Comores. Euh... mais avant de les quitter donc bon, j'ai fait quelques études. Bon je suis pas allé plus loin hein. [...] Jusqu'en troisième. Et de là je... mes parents, ils se sont dit, bon ben faut que je bouge, allez voir un peu ailleurs si... je pourrais les aider quoi. Bon. [...] Et de là bon ben, je suis parti. En France. Euh... j'ai essayé de faire le maximum hein, voilà. Et comme vous le voyez, je suis quand même arrivé à faire une vie familiale, hein, avec les enfants que j'ai eu en France. Euh... la famille, bon ben on peut pas être, on peut pas faire sortir la misère du monde dans nos pays hein, ça c'est clair, on peut pas. Mais quand même, ça aide. Eux ils comptent que... sur nous, qu'on essaye de les aider. C'est-à-dire les parents, la famille, vous voyez, tout ça, toute la famille qui est là. Ils comptent que sur nous pour essayer de leur aider à... à vivre quoi !⁷⁸

Pour résumer son départ et son aspect contraint, Mladjae conclut par ces mots : « j'avais pas le choix, j'avais pas le choix hein ».

Ce vocabulaire de la nécessité financière peut également être présent dans des familles populaires qui possèdent un peu plus de ressources économiques. Si l'activité professionnelle des parents permet d'assurer un minimum de revenus, c'est le décès prématuré de l'un d'eux qui oblige à émigrer pour essayer de maintenir un niveau de vie convenable (Efionayi-Mäder *et al.*, 2005, p. 63-65). Avant l'indépendance, le père d'Ilma B. était magasinier pour l'aviation civile comorienne et gagnait assez d'argent pour prendre en charge sa femme, Ilma et sa fille cadette qui était hospitalisée pour des problèmes de santé récurrents. En 1976, il est décédé et Ilma s'est retrouvée seule avec sa sœur et sa mère qui ne parvenait pas à gérer financièrement cette situation. Alors âgée de 16 ans, et jamais scolarisée, Ilma a émigré « pour aider » sa famille⁷⁹.

Les récits individuels des membres de ces familles précaires construisent un contraste marqué entre le pays d'origine et le potentiel pays d'accueil. Ils se structurent en deux temps qui s'enchaînent logiquement : la présentation d'une situation économique insatisfaisante dans le pays et la nécessité d'y mettre fin en émigrant dans un pays jugé plus développé. Ils font écho au schéma explicatif des migrations qui combine facteurs de répulsion dans le pays d'origine et d'attraction dans le pays d'accueil. Présenter son pays comme un lieu qu'il est nécessaire de quitter, c'est à dire comme une source de vive répulsion, est indissociable d'un discours de valorisation des pays de destination. Répulsion et attraction deviennent « les deux faces d'une même pièce » qui présente le départ comme d'autant plus inexorable qu'il est à la fois contraint et hautement désiré (de Haas, 2008, p. 10). La proximité des mots employés pour décrire les espoirs placés dans l'émigration est d'ailleurs saisissante. Les expressions utilisées sont très critiques pour décrire la perception d'une situation que l'on juge sans espoir dans un pays « un peu difficile pour

⁷⁸. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

⁷⁹. Extrait de l'entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012). ; La même logique se retrouve au Togo chez Marius G., fils d'un agriculteur, grand propriétaire foncier et chef de village. En 1969, ce dernier est décédé et Marius, en tant qu'aîné, a été contraint d'émigrer, ce qui a été possible grâce à l'obtention d'une bourse d'études. « Je voulais aussi, comme jeune, sortir du Togo. Tout jeune voudrait partir de l'Afrique, on voyait en l'Europe la possibilité de mieux bâtir sa vie, c'était mon cas ». Extrait de l'entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010).

vivre »⁸⁰, dans lequel « y'a rien, ici, pas d'avenir, tu pourris ta vie »⁸¹, qui n'offre qu'une « mauvaise vie » et « pas de futur »⁸² et où « ici y'a pas de plaisir, les gens ils souffrent »⁸³. Dès lors, « la nécessité se fait sentir »⁸⁴ de quitter le pays pour obtenir ailleurs ce que l'on ne parvient pas à avoir chez soi (Carling et Åkesson, 2009).

Par contraste, la France et l'Europe sont décrits comme des lieux où s'accumulent les richesses et où la réussite sociale est à portée de mains. Dans ces catégories précaires, la migration est perçue comme un impératif collectif pour assurer des revenus à la famille. Plus encore, l'existence ne semble pouvoir s'accomplir qu'à l'extérieur des frontières puisque « la France, peu importe, c'est la vie »⁸⁵ et que chacun émigre pour « tenter une vie, une vie meilleure »⁸⁶, « chercher une meilleure vie »⁸⁷ et « voir si on va trouver la vie »⁸⁸. Ces discours très présents chez les jeunes les plus précaires des catégories populaires s'estompent avec la possession de ressources économiques et scolaires et avec la connaissance, même indirecte, de l'émigration.

La mise en regard des récits et des propriétés des enquêtés permet d'éclairer des discours qui entremêlent des éléments biographiques et des propos dont le degré de généralité est élevé. Il arrive en effet que les enquêtés entretiennent un flou relatif sur leur parcours en invoquant tour à tour des bribes d'histoires intimes et des opinions générales sur les migrations. Les va-et-vient réguliers entre des propos à la première personne du singulier et le recours au pronom indéfini « on » ou au pronom personnel « nous » participent à favoriser cette indistinction du sujet. C'est le cas de Soultouine F., un plombier de 31 ans, parti à Madagascar puis en France après son baccalauréat en 2000. Après quelques minutes d'entretien, je l'interroge sur son parcours et sa réponse se fait très générale.

Pour mon départ moi ce que je veux dire... au départ, pour partir des Comores, ça c'est... ici tout le monde, tu sais que tout le monde, même voilà... tout le monde il veut partir en France. Voilà parce qu'ici y'a pas de boulot. Ça c'est déjà voilà, on voit. La vie c'est trop... même la crise elle est en France mais ici c'est le pire en fait. Y'a rien à manger. Même si tu manges, tu te débrouilles de gauche à droite. Ici je crois, la vie d'ici y'a pas... t'as pas de projet. Tu peux pas parce qu'il faut avoir des projets, il faut savoir là où ça va venir de

⁸⁰. Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

⁸¹. Extrait de l'entretien avec Samia P., Comores, 25 ans, émigrée à Paris, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

⁸². Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

⁸³. Extrait de l'entretien informel avec Sahir K., Comores, émigré à Lyon, manutentionnaire dans une entreprise de gestion des déchets (Mbeni, 01/08/2012).

⁸⁴. Extrait de l'entretien informel avec Mhoidjou N., Comores, 26 ans, émigré de retour, sans emploi (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

⁸⁵. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, étudiant (Foumbouni, 29/07/2012).

⁸⁶. Extrait de l'entretien avec Marwan Z., Comores, 28 ans, émigré à Choisy-le-Roi, surveillant dans une école primaire (Choisy-le-Roi, 18/05/2012).

⁸⁷. Extrait de l'entretien informel avec Soibaha C., Comores, 55 ans, émigrée à Mayotte, agent de restauration scolaire (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Extrait de l'entretien avec Irchad J., Comores, 33 ans, émigré à Lyon, opérateur logistique (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁸⁸. Extrait de l'entretien informel avec Faniati B., Comores, 31 ans, émigrée à Marseille, mère au foyer (Mitsoudjé, 12/08/2012).

l'argent, je sais pas. Faut savoir l'objectif que là je vais commencer par là pour arriver là [...] c'est pas ce que eux ils veulent hein, mais c'est la vie qu'ils vivent en fait, parce que la vie c'est trop dur ici.

Plus tard dans l'entretien, les précisions apportées sur sa famille permettent de comprendre que son départ n'a pas été directement motivé par la nécessité financière. Son père travaillait depuis plusieurs années comme cuisinier à Paris et ses cinq frères et sœurs vivaient à Lyon, où ils avaient été naturalisés. Tous envoyaient de l'argent à Soultaine et à sa mère pour qu'ils puissent vivre correctement. Il insiste d'ailleurs sur ce point en disant qu'il est parti rejoindre sa famille pour se former, et non parce qu'il y a été contraint pour des raisons matérielles, comme ses propos généraux le laissent supposer.

Moi pour moi, je vais vous dire, par rapport à ça... moi ici, les Comores, j'étais bien au début parce qu'avant qu'on était ici, on était jeunes. Ma famille ils avaient des fortunes tout ça, c'est pas des fortunes qu'on peut dire mais on peut manger trois fois dans la journée. C'est déjà pas mal. Parce que ici, y'en a qui mangent que le matin et que le soir qu'ils vont manger après. [...] Même si j'ai tout chez moi, je peux manger, je peux faire tout ce que je veux, mais y'a pas une vie⁸⁹.

En mettant en regard les profils des enquêtés et leurs discours, on constate que l'idée d'une émigration contrainte économiquement n'est mobilisée que par les individus les plus modestes. Nous verrons plus tard que ces récits sont d'ailleurs produits par des individus qui ne parviennent pas toujours à émigrer, faute de moyens (voir Chapitre 3) et qu'ils ont par conséquent été recueillis à la fois auprès d'émigrés retraçant leur propre parcours mais aussi de non-émigrés⁹⁰.

B - Les contraintes professionnelles d'un marché du travail peu accessible : les récits des diplômés des milieux populaires

L'absence d'un marché du travail suffisamment développé pour assurer un emploi à tous les citoyens est un élément invoqué de manière récurrente par les enquêtés des deux pays, particulièrement dans le cas des membres des milieux populaires qui ont été longuement scolarisés, ont obtenu des diplômes et n'arrivent pas toujours à les valoriser professionnellement⁹¹.

⁸⁹. Extraits de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

⁹⁰. Peu d'enquêtés togolais ont mobilisé ces arguments, d'une part parce que peu d'individus aux situations sociales précaires y ont été interrogés, et d'autre part parce que ceux qui l'ont été ont été peu socialisés à l'émigration et évoquent peu la migration comme une option naturelle (voir Chapitre 2).

⁹¹. Sur le cas de ces diplômés chômeurs, on peut se référer au livre consacré aux diplômés maghrébins, et notamment à la deuxième partie intitulée « Étudiants et diplômés maghrébins face à la "crise". Emploi, chômage et insertion professionnelle » (Geisser [dir.], 2000).

Encadré n° 6 : le chômage aux Comores et au Togo

Les données disponibles sur le taux de chômage, produites à la fois par l'administration nationale et par les organisations internationales, offrent des ordres de grandeur variables et leur fiabilité est contestée, mais elles montrent toutes une faiblesse du taux d'activité, particulièrement chez les jeunes.

Aux Comores, le taux de chômage en 2008 s'élève à 14,3 %. Les femmes sont plus touchées que les hommes (18,5 % contre 11,9 %). Mais ce sont surtout les jeunes de 15 à 24 ans qui subissent le plus l'inactivité puisque ce taux atteint 44,5 %. Globalement, le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est de 49,7 % (OIT, 2010). Une enquête menée en 2010 par l'institut Gallup précise que parmi les 15-29 ans aux Comores, 30 % ne sont pas employés, 15 % le sont à temps partiel, 25 % à temps plein et que 30 % sont étudiants (Gallup, 2010, p. 52).

En 2011, la Banque Africaine de Développement précise que le taux de chômage est relativement équivalent d'une île à l'autre (15 % à Mohéli, 14,9 % à la Grande Comore, 12,1 % à Anjouan) et qu'un actif occupé a à sa charge en moyenne 3,4 personnes inactives ou au chômage (BAfD, 2011).

Au Togo, d'après la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, le taux de chômage était de 6,3 % en 2006 (DGSCN, 2006). En 2011, une enquête menée par le PNUD confirme ces chiffres en annonçant un taux de chômage de 6,5 % et un taux de sous-emploi de 22,8 % (PNUD-Togo, 2014). En 2007, le Ministère de l'Économie et du Développement avançait même un taux proche de 32 % (CIF-OIT, 2010).

Le chômage des jeunes semble plus important puisque les jeunes âgés de 15 à 35 ans, qui représentent près de 35 % de la population togolaise, connaissent en 2014 un taux de chômage de 8,1 % et un taux de sous-emploi de 20,5 % (BAfD *et al.*, 2014)⁹².

D'autres sources, appuyées sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être administré par la DGSCN en 2006, mentionnent des chiffres supérieurs, notamment en zone urbaine : un taux de chômage général de 14,3 % (17,1 % à Lomé) qui monte à 21,4 % chez les jeunes de 15 à 24 ans (26,3 % à Lomé) (CIF-OIT, 2010).

La difficulté à trouver une activité professionnelle rémunératrice, autre que dans le secteur informel⁹³, rend la situation peu acceptable et oblige certains à trouver d'autres opportunités, notamment par le biais de l'émigration. Twayifour H., par exemple, est un étudiant comorien de 24 ans, fils d'un émigré qui a travaillé comme cuisinier à Madagascar et à La Réunion avant de revenir pour cultiver son terrain à la retraite et d'une mère couturière et petite commerçante. Après un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) obtenu à l'Institut Universitaire Technique (IUT) de Moroni, il a voulu s'inscrire en licence d'Administration Économique et Sociale (AES) à l'université des Comores. Mais au cours de ses démarches, l'administration universitaire lui a refusé l'accès à ce diplôme.

Ils ont dit qu'on a fait un enseignement professionnel, donc du coup on doit aller trouver du travail de suite. Comme si y'avait du travail aux Comores ! (rires) Le marché de l'emploi il recrute pas !⁹⁴

⁹². Ce qui correspond à l'annonce faite en 2011 par Octave Nicoué Broohm, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (Republic of Togo, 2011d).

⁹³. En 2002, à Lomé, 75 % des actifs travaillent dans le secteur privé informel, contre 14,7 % dans le secteur public et 10,4 % dans le secteur privé formel (Pasquier-Doumer, 2012, p. 47).

⁹⁴. Extrait de l'entretien informel avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

L'administration lui a alors suggéré de reprendre en deuxième année et de chercher un emploi dès la fin de l'année, ce que Twayifour a refusé pour s'inscrire en licence professionnelle dans une école privée de Moroni. Il explique que cette absence de perspectives de débouchés professionnels l'a encouragé à poursuivre ses études à l'étranger et à intégrer une licence d'AES à l'université d'Évry en 2009. Twayifour est un exemple de ces jeunes dont les diplômes ne sont pas reconnus dans le monde du travail et que les études ne mettent pas à l'abri de l'inactivité professionnelle⁹⁵.

Pour obtenir un emploi, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé, beaucoup de ces jeunes diplômés considèrent qu'il est nécessaire de posséder des contacts et des appuis. Fils d'un ancien navigateur revenu aux Comores et d'une mère agricultrice, Naïm H. a émigré au Sénégal en 2007 où il a obtenu une licence de commerce international dans un institut privé. Revenu aux Comores en 2011, il ne parvient pas à valoriser ses diplômes. Il a par exemple déposé un dossier suite à un appel à candidatures du ministère de l'Éducation nationale qui cherchait à recruter 174 enseignants. Parmi les sept candidats de sa ville, son nom apparaissait en bonne position dans la pré-sélection du secrétaire général du ministère. Mais une personne plus haut placée dans la hiérarchie ministérielle a d'après lui modifié la liste et lors de la publication officielle, un candidat ayant des contacts au ministère aurait été placé en tête des candidats. En racontant son expérience, Naïm explique qu'elle illustre tout à fait une anecdote racontée quelques années auparavant par un professeur à Moroni. D'après ce dernier, il y aurait trois manières de se faire recruter comme mécanicien : « à l'américaine », où il suffit d'annoncer que l'on est mécanicien pour se voir confier une voiture à réparer ; « à la française », où il faut montrer l'ensemble de ses diplômes et certifications pour espérer pouvoir approcher une voiture, et « à l'africaine » où il faut commencer ses démarches en disant « un oncle ministre de l'Intérieur m'a demandé de te voir... »⁹⁶. Pour ces jeunes, le travail ne s'acquiert qu'au prix d'une forte insertion dans un réseau politique⁹⁷. S'ils ne possèdent pas ces appuis, il peut leur apparaître « plus dur de trouver un travail que de partir »⁹⁸.

⁹⁵. Le journaliste Ali Ibrahim parle en 2014 de près de 700 diplômés de l'université des Comores qui n'ont pas trouvé d'emploi après leurs études (Ibrahim, 2014b). Parmi eux, certains deviennent vendeurs au marché de Volo Volo à Moroni (Adjmaël, 2012).

⁹⁶. Extraits de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

⁹⁷. Lors de l'entretien mené avec Laure A., durant lequel Naïm H. m'accompagne, elle lui explique en aparté que tout marche aux Comores « par pistons » et qu'il faut « entrer dans le parti » ou « connaître tel ministre » pour pouvoir obtenir un emploi. Extraits de l'entretien avec Laure A., Comores, 29 ans, émigrée à Lyon, femme au foyer (Domoni-Amboini, 14/07/2012).

⁹⁸. Le père de Bakri S. a obtenu par le passé des mandats politiques locaux « mais c'est pas son régime qui règne ». Convaincu qu'il « faut toujours trouver quelqu'un d'appui, de sûr », aujourd'hui, Bakri s'inquiète : « parce que moi je crains, j'ai personne dans l'État, je sais pas comment je vais faire. C'est Dieu et je sais pas... » Extraits de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

Outre le faible espoir d'obtenir un emploi, qui puisse être en accord avec leur domaine de formation pour ceux qui sont diplômés, ce sont les bas salaires et surtout les retards dans le paiement des fonctionnaires qui sont érigés en exemples des difficultés économiques. Dans les administrations ou les entreprises publiques, les paies peuvent être différées et il n'est pas rare que les fonctionnaires cumulent plusieurs mois de salaires impayés. La baisse des recrutements⁹⁹, le gel des salaires et la multiplication des arriérés de paiement se sont multipliés à partir des années 1990, lorsque les deux pays ont mis en place des politiques d'ajustement structurel, en accord avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le FMI a signé un accord de confirmation avec le Togo en 1979, permettant au pays d'obtenir des prêts à taux préférentiel. Puis, trois programmes d'ajustement structurel ont été négociés (1988-1990, 1992-1996 et 1996-1998), favorisant la rationalisation des dépenses publiques, la réorganisation du secteur parapublic et la promotion du secteur privé (BAfD, 2000 ; FAD, 1998). Après les élections présidentielles de 1998, et la réélection contestée de Gnassingbé Eyadéma, l'UE, le FMI et la Banque mondiale ont décidé de suspendre leurs consultations et aucun programme financier n'a été signé pendant plusieurs années (Koffi, 1999). L'État comorien a quant à lui contracté un programme d'ajustement structurel en 1991 (Charif, 2012 ; KS, 2013 ; Union des Comores et Communauté Européenne, 2002). Dans les deux pays, le contrôle du budget étatique imposé par les conditionnalités des PAS a eu de fortes répercussions dans le domaine de la santé et de l'éducation, notamment (Gogué, 1997). Aux Comores, en trois ans, près de 3 000 agents d'État ont été licenciés (Gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores, 2001)¹⁰⁰. Plus généralement, en Afrique, ces programmes ont encouragé un repli du secteur public, favorisé des politiques d'austérité économique et initié un vaste mouvement de privatisation et de promotion du secteur privé (Duruflé, 1988 ; Hugon, 1989 ; Guillaumont et Guillaumont-Jeanneney, 1992 ; Nassar, 1993 ; Van Der Hoeven [dir.], Van der Kraaij [dir.], 1995).

Ces salaires impayés dans la fonction publique ont régulièrement provoqué des mouvements protestataires au Togo comme aux Comores. Depuis 2013, le syndicat Synergie des Travailleurs du Togo (STT) a multiplié les appels à la grève dans la fonction publique, notamment scolaire et hospitalière, pour demander au Gouvernement togolais une revalorisation des conditions de

⁹⁹. Parti étudier les sciences économiques à Kiev dans les années 1980, grâce à une bourse gouvernementale, Isaac N. n'a pas obtenu l'emploi de fonctionnaire qui lui était contractuellement promis après son retour à Lomé. « L'État ne nous a pas honoré... on vous dit qu'il n'y a plus d'emploi ». Par la suite, il a participé à des grèves réclamant une intégration effective des boursiers dans la fonction publique. Alors même qu'il ne s'était pas vu offrir d'emploi, Isaac a été considéré comme « démissionnaire » par l'État togolais. Il a donc poursuivi sa carrière dans des lycées privés. Extraits de l'entretien avec Isaac N., Togo, 47 ans, émigré de retour, cadre dans une société commerciale privée (Lomé, 15/01/2010).

¹⁰⁰. Selon l'historien Damir Ben Ali, ces programmes d'ajustement structurel ont provoqué la baisse des salaires des cadres de santé ou d'éducation qui ont choisi de quitter leur poste pour aller travailler à Mayotte ou à La Réunion. Entretien informatif avec Damir Ben Ali, Comores, historien et anthropologue (Moroni, 03/07/2012).

l'emploi public et le paiement des arriérés de salaires (D'Almeida, 2015). En avril 2013, la répression des manifestations dans le nord du pays avait provoqué la mort de deux enfants (Haddad, 2013). En février 2015, le personnel de l'université des Comores a lancé une grève illimitée, initiée par le Syndicat national des enseignants de l'université des Comores (SNEUC) pour dénoncer les trois mois d'impayés accumulés (Abdou, 2015)¹⁰¹.

Au Togo, les enquêtés ont plutôt souligné les faibles rémunérations liées aux postes de fonctionnaire¹⁰². Aux Comores en revanche, six enquêtés comoriens ont mentionné ces salaires impayés, et parmi eux quatre ont directement expérimenté cette situation (voir encadré-ci-dessous). Ces derniers ont exercé d'autres activités parallèles ou démissionné de la fonction publique pour trouver un autre emploi. Pourtant, ce n'est pas cette situation professionnelle et financière qui a été évoquée comme cause de leur émigration respective, mais plutôt des causes sanitaires ou estudiantines.

Chez les membres des catégories populaires qui disposent de ressources scolaires, parfois importantes, les difficultés liées à l'emploi sont fréquemment évoquées mais elles ne sont donc pas nécessairement présentées comme un élément qui a contraint le départ.

Encadré n° 7 : les salaires impayés des fonctionnaires dans les récits des enquêtés

Deux enquêtés ont mentionné de manière générale cette incertitude des individus qui ne savent pas s'ils vont toucher un salaire à la fin de chaque mois comme exemple des difficultés économiques du pays.

« Ici même si tu travailles tu gagnes pas au moment que tu voulais, ça dépend les sociétés. Tu peux pas faire de projets parce que t'es pas sûr que tu vas être payé. »¹⁰³

« La différence là-bas [en France] c'est que tu travailles, la fin du mois t'es payé. Alors que ici, y'en a qui travaillent cinq mois, six mois, t'es pas payé. »¹⁰⁴

Quatre enquêtés ont raconté qu'ils avaient eux-mêmes vécu cette situation : Annie M. qui a travaillé comme enseignante pendant un an à son retour d'Égypte en 2004 et qui, n'étant pas payée, a préféré travailler dans une école privée ; Mdahoma S. qui était instituteur dans les années 1980 mais a préféré devenir gendarme car les paies étaient gérées par les coopérants français et plus régulièrement versées ; Nakib B., à propos de sa mère enseignante dans les années 1990, qui a quitté la fonction publique pour toucher une partie de ses arriérés ; et

¹⁰¹. D'après les données de l'Union des syndicats autonomes des travailleurs comoriens, cités par l'Organisation International du Travail (OIT), au début des années 2000, certains fonctionnaires cumulaient de 20 à 30 mois d'arriérés de salaires (OIT, 2003 : 214). En décembre 2015, profitant de l'octroi d'une importante aide budgétaire allouée par l'Arabie Saoudite, le président comorien Ikililou Dhoinine a annoncé « qu'avant la fin de ce mois de décembre 2015, tous les arriérés de salaires des fonctionnaires durant mes cinq ans d'exercice seront versés » (Mzembaba, 2015).

¹⁰². « Les emplois publics, ça nourrit pas bien son homme ». Extrait de l'entretien avec Bernard K., Togo, 33 ans, descendant d'émigrés [France, Côte d'Ivoire], cadre dans une société publique à Lomé (Lomé, 14/01/2010). ; « La fonction publique c'est payé au lance-pierre ». Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Soultoine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

¹⁰⁴. Extrait de l'entretien avec Laure A., Comores, 29 ans, émigrée à Lyon, femme au foyer (Domoni-Aamboini, 14/07/2012).

Safira R. lorsqu'elle travaillait comme secrétaire au ministère de l'Intérieur en 1992. Dans ces quatre cas, le départ a été organisé pour des raisons de formation ou a été accéléré pour des raisons familiales ou sanitaires, mais ne constituait pas directement une réponse à cette situation professionnelle.

« Parce que la vie aux Comores, c'est pas comme en France. Parce que le problème qu'on a ici, même si tu travailles, tu vas au travail mais t'es pas payé tous les mois, donc pour vivre et élever un enfant c'est pas facile. »¹⁰⁵

« Parce que ici, comme vous savez, ici aux Comores, vous pouvez travailler sans être payé, vous voyez. Travailler ce mois-ci, sans être payé. Deuxième mois, sans paye. Donc elle [sa mère] a trouvé que ça marche pas parce que y'a un mois, y'a mon frère qui veut faire ses études, y'a ma sœur. Donc elle a choisi de prendre un départ volontaire pour qu'ils lui payent tous les mois qu'ils lui devaient, pour qu'elle continue un autre emploi. »¹⁰⁶

« J'ai laissé l'enseignement parce que je voyais que presque tout le temps il y a des arriérés, il y a des enseignants qui ne sont pas payés, donc j'ai jugé que c'était mieux parce que c'était pris par la coopération. Donc l'éducation, la santé, l'agriculture et puis tout ce qui est le développement du pays, les équipements... ils étaient payés par la coopération. Donc je voyais que c'était bien parce que tous les gendarmes, les policiers et puis les militaires de l'armée nationale, ils étaient bien payés et ils étaient payés régulièrement. Y'avait pas de problème. Donc j'ai choisi de changer, aller dans la gendarmerie. »¹⁰⁷

Cette inactivité des jeunes diplômés et leur éventuelle émigration est critiquée par les membres des catégories populaires rurales plus âgés, qui voient dans cette attitude un abandon du mode de vie rural. Ainsi, pour Muhamadi D., un émigré de retour de 76 ans qui a quitté les Comores entre 1957 et 1975, c'est bien l'absence d'un travail qui oblige les jeunes à quitter un pays qu'ils n'auraient *a priori* aucune raison de vouloir quitter.

Pour moi, les Comoriens pourquoi ils sont partis ailleurs ? Y'a pas de travail aux Comores. C'est mal organisé aussi. Parce que les Comores c'est un petit pays paradis. C'est un pays, y'a un climat exceptionnel. C'est un pays que ça pousse tout pour rien, vous avez tout à manger, du manioc, des bananes, des oranges, des mangues, et tout. Et ça pousse pour rien. Sans arrosage, sans un engrais. Donc c'est un pays paradis. Y'a pas dans le monde un pays comme celui-là. Donc les jeunes qui remontent maintenant, ils arrivent à l'école, avec le BEPC [diplôme national du brevet] ou le bac, ils sont là pendant deux ans, trois ans, quatre ans, ils savaient quoi faire ? *Ils sont obligés de quitter les Comores !* Pour aller chercher du travail ailleurs.

Son récit met en lumière les différences entre les générations successives. D'après lui, quand il était jeune, la population était beaucoup moins nombreuse et les emplois étaient plus faciles à trouver. À l'inverse, aujourd'hui :

On est saturés, c'est ça qui pousse les gens à partir ! Regarde quand tu vas voir cette année, tu vas voir 50 à 70 à 80 baccalauréats, qu'est-ce qu'il va faire après ? Ça les pousse de sortir ailleurs, d'aller trouver encore...

¹⁰⁵. Extrait de l'entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012).

¹⁰⁶. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁰⁷. Extrait de l'entretien avec Mdahoma S., Comores, 51 ans, émigré à Paris, agent de maîtrise dans la fonction publique hospitalière (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

En revanche, il se montre critique vis-à-vis des jeunes qui aujourd'hui ne font d'après lui plus beaucoup d'efforts pour travailler, notamment dans le domaine agricole.

MD : - Mais aussi pour moi je dirais un peu que le Comorien c'est un petit fainéant, pour moi. Malgré que y'a pas de travail, y'a pas d'électricité, y'a de l'usine, y'a pas tout. Parce que y'a rien qui donne aux Comores. Donc pour avoir un peu de sous ça serait à la douane, à la Poste, tout. Donc ils arrivent pas à développer le pays. Mais aussi les jeunes ils sont fainéants, parce que y'a la mer, y'a la terre, y'a tout ça. Il peut le faire pour vivre. Parce qu'ici on peut vivre tranquillement. [...] Moi si j'étais un jeune maintenant, je serai jamais parti à la France parce que y'a des moyens de le faire pour vivre, là, ici !

HB : - *Et vous racontez tout ça aux jeunes que vous croisez ?*

MD : - On le dit ! Mais vous savez les jeunes maintenant, ils sont pas comme nous avant. Avant, on écoute. Avant, on réfléchit. Avant, on écoute les pères. Maintenant les jeunes qui sont là il peut pas écouter personne [...] Tout le temps on parle, on parle, mais il veut pas écouter !¹⁰⁸

Pourtant, Muhamadi s'était lui aussi éloigné du travail de la terre par son départ. Dans les années 1950, il a travaillé plusieurs années comme pêcheur, mais l'activité ne lui rapportant pas beaucoup d'argent, il s'était interrogé quant au bienfondé de la poursuite de ce travail : « je vais faire la pêche jusqu'à quand ? » À 21 ans, il avait alors préféré intégrer l'armée et émigrer par ce biais.

C – Se soigner et étudier : une émigration contrainte par les perceptions des infrastructures nationales dans tous les milieux sociaux

La contrainte économique n'est pas toujours abordée sous l'angle du besoin d'obtenir de meilleures conditions matérielles de vie. Dans tous les milieux sociaux, les enquêtés ont souligné que la mauvaise qualité des infrastructures, notamment sanitaires et universitaires, a pu les obliger au départ.

1) Émigrer pour se soigner dans de bonnes conditions

Les problèmes de santé et le faible développement des infrastructures sanitaires à disposition pour y faire face ont été décrits comme des éléments contraignants le départ : « on manque de tout ici, on peut même pas aller à l'hôpital sans être sûr de... il vaut mieux pas être malade ! Un palu ça vaut 50 000 CFA à traiter... et on meurt de ça... y'a du travail ! »¹⁰⁹ Cette idée qu'il faut « être là où y'a les meilleurs hôpitaux pour être soigné » a particulièrement été mobilisée aux Comores, où les départs pour raisons de santé sont fréquents (Sakoyan, 2010, 2012)¹¹⁰.

¹⁰⁸. Extraits de l'entretien avec Muhamadi D., Comores, 76 ans, émigré de retour [Algérie, Djibouti, France], militaire à la retraite (Iconi, 15/08/2012).

¹⁰⁹. Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

¹¹⁰. Après un accident survenu en 1983, Kassim A. a quitté ses grands-parents (ébeniste et commerçante) pour rejoindre son père émigré à Marseille : « ma famille, tout naturellement, décide pour ma santé que je dois être là où y'a les meilleurs hôpitaux pour être soigné ». Extrait de l'entretien avec Kassim A., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, éducateur spécialisé (Marseille, 23/05/2012).

Dans certains cas, le traitement peut nécessiter un court séjour dans la sous-région. Nakib B., un musicien comorien de 30 ans, raconte comment sa mère malade est venue le rejoindre à Madagascar, où il suivait une formation en plomberie, avant de partir pour l'île Maurice.

Quand je termine ça, y'avait ma mère qui était malade, elle était venue là-bas. Et j'ai vu que cette maladie est grave parce qu'elle avait ce qu'on appelle la tumeur du foie. Voilà. Quand j'ai vu que ma mère a cette maladie, elle est venue là-bas. Là-bas, ils disent qu'ils peuvent pas lui faire soigner parce que y'a pas les moyens de le faire. Donc elle était venue ici [à Hahaya, aux Comores], elle était allée à Maurice. Donc lorsqu'elle était à Maurice, ils disent qu'ils opèrent pas mais ils font ce qu'on appelle des échanges. Il met des plaquettes seulement. Tant que ma mère a dit qu'elle va venir, j'ai dit faut que je retourne parce que ici [aux Comores], notre coutume, si par exemple quelqu'un qui est décédé, vaut mieux que son fils qui le fait... faire entrer dans... voyez ? Donc c'est pour cela que je suis venu ici. Malheur, mais heureusement, elle vient ici, elle est décédée ici. Et c'est moi qui lui a fait tout ça¹¹¹.

Mais il arrive également que la maladie requiert un traitement plus long qui entraîne alors un départ plus lointain et plus durable. C'est ce qui a obligé Chamsoudine I., alors jeune instituteur de 23 ans, à quitter sa ville de Mbéni.

Moi au départ je n'étais pas chaud de partir, mais j'étais malade. J'étais atteint d'une maladie donc je suis parti à La Réunion, et de là, le médecin qui m'a examiné m'a dit qu'ils ne pourront pas m'opérer à La Réunion. Il faut que j'aille à Paris.

Il précise que sa mère étant française, il a obtenu la nationalité française en 1979 mais que son départ n'a été possible financièrement que grâce au soutien d'une association réunionnaise qui a pris en charge son billet. Son père, ancien combattant, était décédé en 1963 et sa mère, commerçante ambulante à La Réunion ne pouvait pas espérer de la vente de noix de coco un bénéfice assez important pour l'aider. Souffrant de la pathologie du nerf cubital, Chamsoudine est arrivé à Paris en 1979. Opéré à l'hôpital Saint-Louis, il a été pris en charge par l'Assistance Publique de Paris, pendant une année de rééducation.

HB : - *Et quand vous avez fini la rééducation, vous n'avez pas cherché à revenir aux Comores ?*

CI : - Je me suis dit que si je retourne aux Comores et que je fais une rechute ou il y a une espèce de rejet, je ne pourrai pas avoir encore la chance de retourner en France pour me faire soigner. Donc je me suis dit je vais rester en France pendant un certain temps, disons deux à trois ans, pour voir comment ça se passe. Si tout va bien je rentrerai. Si ça ne marche pas, je reste. Donc mon état s'est empiré, donc *j'étais obligé de rester*¹¹².

De nouveau opéré à l'hôpital Saint-Louis, il y est resté pendant deux ans et demi et a contracté une infection nosocomiale. Ces infections n'étaient pas encore connues à l'époque et le personnel médical a pensé qu'il s'agissait de « germes, bactériologiques ou bien... que j'ai ramené de la Réunion ou de Madagascar ». Ce n'est qu'en 1984 qu'il a pu sortir de l'hôpital et s'interroger à nouveau sur la possibilité de retourner à Mbéni : « puisque j'ai passé beaucoup d'années, j'ai commencé à connaître les endroits, les associations et l'administration, je me suis dit bon je

¹¹¹. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

¹¹². Extraits de l'entretien avec Chamsoudine I., Comores, 57 ans, émigré à Paris, co-gérant d'une entreprise de logistique et de fret (Mbeni, 31/07/2012).

reste ». Finalement, Chamsoudine a été de nouveau très malade entre 1987 et 1990, période pendant laquelle il a subi une longue hospitalisation.

Ces départs pour des raisons sanitaires sont d'autant plus longs dans les catégories populaires qui ne peuvent pas se permettre financièrement d'effectuer des allers-retours réguliers (voir Chapitre 6, Section 1)¹¹³. Au contraire, Karmardine A., fils de cadres formés en France, a pu venir à Marseille pendant deux semaines en 1996 pour des soins médicaux avant de revenir à Moroni, puis de revenir en France une année plus tard afin d'y poursuivre sa scolarité¹¹⁴.

2) Émigrer pour être mieux formé

L'absence d'une offre d'enseignement supérieur jugée satisfaisante a également été fréquemment citée comme raison du départ dans les entretiens menés auprès de membres des catégories supérieures et de membres des catégories populaires disposant de ressources scolaires.

À Lomé, l'université du Togo n'a été créée qu'en 1970¹¹⁵. En 1999, une nouvelle université a été créée à Kara, au nord du pays¹¹⁶. Quant à l'université des Comores, située dans la ville de Mvouni, elle a été inaugurée beaucoup plus récemment, en 2003¹¹⁷. Le site de Patsy, sur l'île d'Anjouan, a été rattaché en 2008 à l'université comorienne¹¹⁸. Pour ceux qui voulaient étudier après leur baccalauréat, se former à l'extérieur du pays a longtemps été une contrainte technique.

Au bout d'un moment aux Comores, le cursus scolaire te bloque, parce que tu peux pas aller loin dans les études. C'est nouveau la faculté de Mvouni. Ça, ça n'existait pas avant. Et ils n'ont pas encore toutes les formations requises, donc ils sont encore en train de tâtonner. [...] donc oui, au bout d'un moment, t'es obligé. *T'es obligé de partir*, aller acquérir des diplômes, une expérience ou autre¹¹⁹.

Karmardine A. a été scolarisé dans un établissement privé de Moroni, avant d'intégrer un collège marseillais. Après son baccalauréat obtenu en 2002, il a retrouvé en France beaucoup de ses anciens camarades de classe, venus poursuivre leurs études en France.

¹¹³. Ainsi, plusieurs enquêtés sont restés dans le pays d'accueil, faute de pouvoir multiplier les déplacements : Rachad I. parti vivre à Mayotte en 1993 à cause de problèmes oculaires et resté jusqu'à sa majorité pour obtenir une carte de séjour (parents émigrés, cuisinier et sans emploi). Entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012). ; Safira R. partie à Marseille en 1992 à la suite de problèmes liés à sa première grossesse (parents décédés, famille d'artisans et d'agriculteurs). Entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012). ; Soibaha C. partie à Mayotte en 1998 à la suite de problèmes oculaires (famille d'agriculteurs). Entretien informel avec Soibaha C., Comores, 55 ans, émigrée à Mayotte, agent de restauration scolaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

¹¹⁴. Entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

¹¹⁵. Le 14 septembre 1970, le décret numéro 70-156/PR donne naissance à « l'université du Bénin », qui remplace l'Institut Supérieur du Bénin (ISB) créé en 1965. Le 9 mars 2001, la publication du décret 2001-094/PR modifie l'appellation de l'établissement public qui devient l'université du Togo (d'après le site Internet de l'université). Source : <http://www.univ-lome.tg/index.php/historique-de-l-universite-de-lome/item/378-historique-de-luniversite-de-lome>

¹¹⁶. Par un décret du 21 janvier 1999 (99-011/PR).

¹¹⁷. Par l'ordonnance numéro du 8 septembre 2003 (03-008/PR).

¹¹⁸. Par les décrets du 20 novembre et du 18 décembre 2008 (08-132/PR et 08-140/PR).

¹¹⁹. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

Ces établissements universitaires, plus ou moins récents, se sont progressivement développés. L'université des Comores, « créée dans un certain scepticisme » et sans beaucoup de ressources¹²⁰, compte désormais quatre facultés¹²¹, près de 200 enseignants¹²² et est passée de 700 étudiants en 2003 à 6 400 en 2014 (Ibrahim, 2014a). Au Togo, l'université de Kara compte désormais quatre facultés¹²³. Elle accueillait 1 500 étudiants lors de son ouverture et compte aujourd'hui plus de 14 000 inscrits (Republic of Togo, 2014c). Quant à l'université de Lomé, elle comptait cinq écoles en 1970¹²⁴ et accueille aujourd'hui quinze établissements¹²⁵. En 2013, l'université compte 43 707 étudiants¹²⁶, pour 580 enseignants permanents¹²⁷ et 1 091 membres du personnel administratif, technique et de service¹²⁸. En 2014, Nicoué Broohm, le ministre de l'Enseignement supérieur indique : « nous avons des enseignants de très bonne qualité, mais la masse critique n'est pas suffisante, il faut recruter, il faut moderniser les universités » (*op.cit.*).

Malgré ce développement progressif des sites universitaires, beaucoup d'enquêtés continuent à affirmer que le niveau de ces infrastructures est encore trop faible et impose dans certains cas de partir pour étudier à l'étranger. Les conditions d'études sont jugées difficiles, les étudiants comme les enseignants critiquent notamment « les filières surchargées », le peu de transports leur permettant d'arriver sur le campus, les mauvaises conditions d'hygiène sur le site, l'impossible accès à internet, « les livres qui ne sont pas là »¹²⁹, les retards dans la gestion des relevés de notes et des résultats des examens ou encore « les ressources pédagogiques qui ne sont pas au niveau », qui transforment l'université en « centre de formation des chômeurs » (Cap Océan Indien, 2010 ; Ibrahim, 2014a). Au-delà de ces difficultés matérielles, l'enseignement y est jugé de mauvaise qualité. Ainsi, Wilfried Q., un émigré de retour de 49 ans qui a étudié au Sénégal, au Nigéria, au Togo et en France, précise que la qualité des contenus enseignés à l'université de Lomé était médiocre dans les années 1980, notamment à cause du contrôle politique exercé sur les

¹²⁰. Selon le coordinateur des deuxièmes assises de l'université des Comores, l'université devait au départ être financée par une taxe sur le riz. Mais celle-ci a été rapidement supprimée et les rentrées d'argent sont désormais irrégulières et ne permettent pas de bénéficier d'un budget équilibré (Cap Océan Indien, 2010). La question du financement de l'université est une des préoccupations centrales du mouvement de grève initié en 2015.

¹²¹. Les facultés de droit et sciences économiques, de lettres et sciences humaines sur le campus de Mvouni, la faculté Imam Chafiou de lettres arabes et sciences islamiques et la faculté des sciences et techniques à Moroni.

¹²². En 2012, on compte 205 enseignants, dont 51 doctorants (Ambassade de France, 2012).

¹²³. Les facultés de lettres et sciences humaines, de droit et sciences politiques, des sciences économiques et gestion et des sciences et techniques (d'après le site Internet de l'université).

¹²⁴. L'École des Lettres (EDL), l'École Supérieure d'Administration et des Carrières Juridiques (ESACJ), l'École Supérieure des Techniques Économiques et de Gestion (ESTEG), l'École des Sciences (EDS) et l'École de Médecine (EDM) (*op. cit.*).

¹²⁵. Parmi lesquels on compte cinq facultés, cinq écoles, trois instituts et deux centres de formation (*ibid.*).

¹²⁶. Les étudiants étaient 8 755 étudiants en 1990 (*ibid.*).

¹²⁷. Dont 63 enseignants titulaires, 147 maîtres de conférences ou professeurs agrégés, 162 maîtres assistants, 157 assistants et 51 Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (*ibid.*).

¹²⁸. Dont 376 cadres, 223 contractuels, 36 fonctionnaires et 456 agents permanents (*ibid.*).

¹²⁹. Aux Comores, la bibliothèque n'a été installée qu'en 2009, grâce aux fonds de la coopération libyenne (El-Fahad, 2009).

programmes, les enseignants et les étudiants du campus¹³⁰. En racontant les deux années passées à Lomé à l'université avant son départ pour Lille en 1991, Lorenzo H., explique qu'il n'a fait que « végéter sur le campus » car les cours n'étaient pas à la hauteur de ce qu'il espérait¹³¹.

Par ailleurs, l'offre de formation y est décrite comme très incomplète¹³². En 2006, Othman S. a obtenu un baccalauréat littéraire aux Comores. Ses parents, peu scolarisés, ne l'ont pas guidé vers une formation précise et l'ont laissé choisir son cursus. Se sentant « un peu perdu », il a choisi sa formation en observant son relevé de notes et s'est donc inscrit en licence d'histoire à l'université. Sa décision a par ailleurs été guidée par le fait qu'il n'y a « pas beaucoup de choix » dans l'offre universitaire comorienne, principalement axée sur « les domaines littéraires »¹³³.

Contrairement aux étudiants français, finalement peu mobiles au cours de leur cursus étudiant (Baron et Perret, 2006), la mobilité est ici partie prenante d'un parcours d'études. Aux Comores, au-delà de la licence, « si on veut continuer, on est *obligés* de partir » dans une université étrangère¹³⁴. Dans les deux pays, selon les projets individuels, les cursus adéquats ne sont pas nécessairement proposés par l'université et certains doivent « poursuivre ailleurs »¹³⁵. Si un bachelier est intéressé par certaines disciplines, comme la philosophie¹³⁶, la science politique¹³⁷, les ressources humaines¹³⁸, ou certaines thématiques spécifiques comme la gestion du patrimoine, les droits de l'homme, la résolution des conflits¹³⁹, la météorologie¹⁴⁰ ou l'ergothérapie¹⁴¹, il doit trouver une formation à l'étranger.

¹³⁰. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹³¹. Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

¹³². « La formation au campus est un peu minimisée ». Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

¹³³. Extraits de l'entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

¹³⁴. Extrait de l'entretien avec Elhad S., Comores, 28 ans, émigré à Paris, assistant administratif dans un établissement public (Paris, 17/05/2012).

¹³⁵. Extrait de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

¹³⁶. « Je voulais faire l'histoire de la philosophie, mais malheureusement y'avait pas de la philo ici, j'étais obligé de me pencher sur la géographie ». Extrait de l'entretien informel avec Nadir L., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et footballeur (Ntsudjini, 16/08/2012).

¹³⁷. Après une première année de licence d'histoire à Lomé, Hugues S. a voulu étudier la science politique et a déposé plusieurs dossiers d'inscription, l'un à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et quatre autres dans des universités allemandes. En 1998, il a quitté Lomé pour l'université de Munster. Entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

¹³⁸. « Bon, on fait le bac et puis... En fait nous on est trop ambitieux, les étudiants comoriens en fait, nous sommes vraiment ambitieux. Et tout ce qu'on veut faire n'est pas forcément aux Comores. Exemple moi, moi je voulais faire des études en ressources humaines. Et puis ici y'a pas. Donc il fallait que je parte. » Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

¹³⁹. Komla T. a obtenu une maîtrise de droit à Lomé. Après un stage chez un notaire, et en attendant de pouvoir exercer ce métier, il a décidé en 1999 de partir en France pour se spécialiser dans certains domaines. Il a effectué un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) puis un DEA sur les droits de l'homme et la résolution des conflits avant de débiter une thèse sur la médiation internationale des conflits ou l'administration des élections. Entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [Lyon, Paris], notaire (Lomé, 17/02/2010).

¹⁴⁰. Après son baccalauréat obtenu en 2006, Mouzamil G. n'a pas obtenu son visa pour venir étudier la météorologie à Aix-en-Provence et a changé de domaine d'études pour pouvoir poursuivre ses études à l'université des Comores : « comme j'ai pas pu partir l'année où j'ai fait le bac, j'ai été obligé de changer de filière pour pouvoir continuer mes

Plus généralement, au-delà des contingences techniques, certains enquêtés ont mis en avant le fait que le faible développement des infrastructures scolaires et universitaires publiques limite l'accès aux connaissances depuis leur pays et impose à ceux qui veulent apprendre d'émigrer.

On n'a pas la possibilité de connaître plus. C'est moins le cas maintenant, parce qu'on a plus accès à Internet, mais... C'est un parcours du combattant pour trouver un livre ici [...] on va en Europe pour étudier, on va chercher l'information, c'est pour aller chercher la connaissance, c'est pour aller chercher cette info-là¹⁴².

Enfin, certaines jeunes femmes refusent d'aller étudier à l'université par peur de devoir affronter certaines pratiques des enseignants dont elles ont pu entendre parler par des amis. Dans les deux pays, plusieurs affaires de harcèlement moral et sexuel d'enseignants ont été médiatisées et le comportement de ces derniers a souvent été décrié par les étudiants interrogés (Akue, 2013 ; Ben Ali, 2015 ; Mguéni, 2013 ; PANA, 2001). Soilah D. explique ainsi qu'elle ne veut pas aller étudier à Mvouni parce que le niveau n'y est pas satisfaisant, parce que les diplômés qui en sortent ne trouvent pas d'emploi mais surtout parce qu'elle ne veut pas subir le chantage de certains professeurs. Après l'entretien, Soilah a obtenu le soutien de son père émigré et a finalement étudié l'anglais dans un institut privé en Tanzanie¹⁴³.



Pour beaucoup d'acteurs institutionnels chargés des migrations, le faible développement économique d'un pays et les difficultés à obtenir une situation professionnelle satisfaisante contraignent l'émigration. Pendant l'entretien mené avec une membre de l'Agence Française de Développement (AFD), adjointe au chef de projet du programme de co-développement entre la France et l'Union des Comores, celle-ci explique que sans l'effectivité d'une frontière contrôlée, tous les Comoriens partiraient pour fuir les difficultés économiques.

Personne ne veut rester dans ce pays ! [...] Si le consulat donnait des visas à tous les Comoriens, y'aurait plus personne ici. [...] Le programme de co-développement, il sert à stabiliser la population ici¹⁴⁴.

études ». Extrait de l'entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire (Itsandra, 05/07/2012).

¹⁴¹. Kinésithérapeute dans un hôpital public togolais, Afiavi A. a voulu se spécialiser dans une pathologie spécifique à l'Afrique de l'Ouest et à l'Asie, l'ergothérapie. Elle n'a pas eu d'autres choix que d'émigrer pour suivre la formation qu'elle souhaitait. « Non c'était pas prévu, c'était un peu *par la force des choses*, c'était parce que je voulais le faire, parce que là où je travaillais y'avait les pathologies qui avaient vraiment besoin de cette discipline et tout ça. » Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

¹⁴². Employé par la filiale togolaise d'une entreprise postale internationale, Redouane M. a effectué un stage d'un an en Angleterre en 2001 avant d'étudier l'informatique à l'université de Londres. Entretien informel avec Redouane M., Togo, 35 ans, émigré de retour [Angleterre], chef d'entreprise (Lomé, 10/02/2010).

¹⁴³. Extrait de l'entretien informel avec Soilah D., Comores, 21 ans, émigrée de retour [Tanzanie], réceptionniste dans un hôtel (Mitsamiouli, 29/08/2012).

¹⁴⁴. Extrait de l'entretien informatif avec Bicarima Ali, Comores, chef de projet adjointe du programme de codéveloppement avec l'Union des Comores, chargée de projets à l'Agence Française de Développement (Moroni, 19/07/2012).

Pourtant, le recueil des récits des enquêtés permet d'apporter une vision plus fine de l'influence du contexte économique sur les parcours migratoires. La nécessité économique peut prendre des formes extrêmement variées, à l'échelle individuelle ou familiale : la précarité d'un foyer, l'absence d'emploi disponible, l'insatisfaction face aux structures éducatives ou l'absence de confiance dans les établissements sanitaires sont autant de raisons mobilisées dans les récits. Comme le montre l'anthropologue Emmanuel Terray, expliquer que les migrations sont principalement dues à des individus qui fuient la misère est donc extrêmement réducteur (Terray, 2008).

Mais ces entretiens montrent également que la contrainte économique n'est pas perçue par tous les émigrés. Ce registre est mobilisé surtout chez des individus membres des catégories populaires qui veulent avoir accès à des ressources économiques, mais aussi chez des individus dotés de ressources scolaires et culturelles importantes, qui souhaitent partir étudier.

Au Togo, le registre économique est moins invoqué, au profit d'un registre politisé. Cette différence s'explique d'une part par le fait que le Togo a connu des difficultés économiques plus tardives, et d'autre part par le fait que les migrants ont des ressources scolaires plus importantes (voir Introduction générale, Section 3, Paragraphe E-4) et ne mobilisent que marginalement l'idée d'une nécessité économique et collective du départ.

Section 3 – « On n'a pas trop son mot à dire »¹⁴⁵ : quand la contrainte se construit dans le cadre familial

Au-delà des contextes politiques et des conjonctures économiques, diversement vécus et plus ou moins invoqués dans les récits individuels, le vocabulaire de la contrainte migratoire se manifeste également dans le cadre restreint de la famille. Dans de nombreux cas, ce sont les parents qui imposent à leur(s) enfant(s) d'émigrer. Ces dernières années, les migrations de mineurs ou de jeunes adultes, décrites comme un nouveau type de mobilité internationale, ont suscité un vif intérêt institutionnel¹⁴⁶ et académique¹⁴⁷. Mais ce sont principalement les outils légaux nationaux et internationaux de protection des enfants migrants et les mécanismes de leur prise en charge dans les pays d'accueil qui ont été étudiés (Berthomière et Senovilla Hernández [dir.], 2014 ; Nguema, 2015). Peu de travaux ont étudié les représentations et les pratiques de ces migrants depuis leur pays d'origine (Peraldi [éd.], 2014 ; Vacchiano et Jiménez, 2012 ; Vacchiano, 2014). Ces derniers ont étudié les aspirations de ces jeunes migrants et souligné leur volonté

¹⁴⁵. Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse, venue en France avec ses parents lorsqu'elle était enfant (entretien téléphonique, 18/11/2009).

¹⁴⁶. Depuis les années 2000, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et l'UNICEF (Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance) ont produit différentes enquêtes et engagés des plans d'action sur cette thématique des migrations des mineurs isolés (OIM, 2002 ; UNICEF, 2005).

¹⁴⁷. Avec l'appui de la Commission européenne, le laboratoire MIGRINTER [Migrations internationales, espaces et sociétés] a lancé en 2011 le projet « Promouvoir l'accès aux droits fondamentaux des mineurs isolés en Europe » (PUCAFREU) et initié en 2014 la création d'un Observatoire de la migration des mineurs (OMM).

d'autonomisation individuelle¹⁴⁸. Il s'agit ici d'insister sur une autre facette de ces départs, celle des perceptions de la contrainte qui marquent les expériences migratoires de ces enfants et adolescents. Leurs mobilités peuvent ainsi être imposées par la volonté parentale de réunir des familles dispersées (Paragraphe A), par des pratiques de mariages arrangés (Paragraphe B) ou par l'éloignement spatial comme instrument de sanction familiale (Paragraphe C).

A - Réunir la famille dans le pays d'accueil : le départ contraint des enfants dans les familles dispersées

La dispersion des familles au-delà des frontières nationales incite certains parents émigrés à faire venir leurs enfants auprès d'eux et à rassembler les membres de la famille dans un même lieu de vie. Ce regroupement, contraint par les politiques migratoires des pays d'accueil, oblige les familles à s'engager dans « une recomposition intergénérationnelle d'un espace familial transnational » (Boubakri et Mazzella, 2011, p. 125)¹⁴⁹. Le parcours idéal-typique de ces familles dispersées qui se concentrent en un lieu est fait de migrations successives, à l'image de la famille de Toihiri E., un émigré comorien de 30 ans qui travaille comme opérateur régleur en mécanique à Lyon. En 1984, son père a émigré pour travailler en France et sa femme l'a rejoint cinq ans plus tard. Il est devenu agent de restauration et elle travaille comme femme de ménage. Leurs trois enfants sont restés à Ntsudjini, confiés à d'autres membres de la famille. Mais en 1992, Toihiri et ses deux cadets partent en France afin de rejoindre leurs parents.

HB : - *Et ça s'est passé comment... parce que j'imagine que le changement est assez important, quand on arrive à 10 ans des Comores et qu'on débarque à Lyon en famille, et tout ça...*

TE : - *Oui on sait pas trop ce qui se passe... à 10 ans tu sais on réalise pas trop. Puis voilà, puis on s'y est fait. D'autant plus que je connaissais pas trop mon père donc. Pour moi mes parents c'est ceux qu'ils étaient là. Et puis bah à 10 ans j'ai découvert mes parents, découvert une autre vie.*

HB : - *Quand on vous a dit que vous alliez aller en France, vous aviez envie ou... ?*

TE : - *...Bah... C'est pas qu'on en avait envie, on savait même pas de quoi... moi perso je savais pas trop ce que c'était... Voilà. Moi on me dit tu vas rejoindre tes parents en France et puis voilà j'y suis allé. On m'a pas trop donné le choix non plus.*

Plus tard dans l'entretien, interrogé sur ce qu'il pense, avec vingt ans de recul, de son départ et de la manière dont il s'est déroulé, il hésite et répond :

Bah non franchement y'a aucun regret. J'ai aucun regret. Le seul regret... même pas. Peut-être je serais parti à 15 ans ou 16 ans. J'aurais plus réalisé ce qui m'était arrivé mais non, y'a aucun regret. Surtout quand je vois la vie que ceux de ma génération vivent ici, je me dis que j'ai eu de la chance¹⁵⁰.

¹⁴⁸. Les tensions entre d'un côté l'isolement et l'indépendance acquis en migration et de l'autre l'appui nécessaire sur des réseaux familiaux et sociaux pour émigrer est au centre de ces travaux (Duvivier, 2010).

¹⁴⁹. Le terme de « famille transnationale » est employé pour décrire « la dispersion d'une famille à travers deux ou plusieurs frontières nationales et le maintien actif des contacts par ses membres, donnant lieu à une nouvelle géographie de l'unité familiale ». Cette définition est empruntée à la synthèse des travaux internationaux sur ce thème, réalisée par l'anthropologue Josiane le Gall (Le Gall, 2005, p. 32).

¹⁵⁰. Extraits de l'entretien informel avec Toihiri E., Comores, 30 ans, émigré à Lyon, opérateur régleur en mécanique (Ntsudjini, 18/08/2012).

Mais l'enquête a montré que ce modèle classique de l'installation familiale en immigration ne suit pas toujours le même cheminement, avec les départs successifs du père, de la mère puis des enfants¹⁵¹. Sur les 29 cas enquêtés (majoritairement comoriens), les modalités du départ sont diverses (voir tableau ci-dessous)¹⁵².

Tableau n° 12 : les profils des enquêtés qui ont émigré pendant leur enfance

Enquêtés	Pays	Année du départ	Départ seul ou accompagné	Personne que l'on rejoint en France	Âge au départ
Mansour D.	Comores	1952	Seul	Oncle	14 ans
Moustafa B.	Comores	1974	Seul	Père	15 ans
Jean A.	Togo	1975	4 frères et sœurs	Oncle	12 ans
Kékéli T.	Togo	1978	Père et mère	-	8 ans
Nadjim K.	Comores	1979	Mère, beau-père et 1 demi-sœur	-	2 ans
Arafa N.	Comores	1980	Seule	Père et belle-mère	9 ans
Karim B.	Comores	1981	Mère	Père	6 ans
Silih H.	Comores	1982	1 sœur	Père et belle-mère	10 ans
Mousouab F.	Comores	1982	Seul	Père et frères	15 ans
Siti I.	Comores	1983	Seule	Oncle	2 ans
Anchoura K.	Comores	1986	Seule	Oncle	9 ans
Echata S.	Comores	1987	Mère	Père	5 ans
Jafar J.	Comores	1987	Seul	Père et mère	15 ans
M'Madi K.	Comores	1988	1 frère et 1 sœur	Mère	7 ans
Mahamoud D.	Comores	1990	Seul	Oncle	14 ans
Azdine T.	Comores	1991	1 sœur	Tante	11 ans
Sylvia T.	Togo	1991	Frères et sœurs	Oncle et tante	12 ans
Maoulida T.	Comores	1991	Seul	Père	16 ans
Moussa L.	Comores	1992	Mère, frère et sœurs	-	9 ans
Toihiri E.	Comores	1992	1 frère et 1 sœur	Père et mère	10 ans
Athoumani F.	Comores	1992	Seul	Sœur	12 ans
Karima M.	Comores	1993	Seule	Père et mère	5 ans
Fatima C.	Comores	1995	Tante	Père et mère	12 ans
Zaharaty J.	Comores	1996	Seule	Mère, beau-père et demi-sœurs	14 ans
Mouzamil G.	Comores	1997	Mère	Oncle	11 ans
Salim A.	Comores	1997	Sœurs et nièce	Tante	12 ans
Chabane Y.	Comores	2000	Seul	Père et mère	10 ans
Zaïnaba A.	Comores	2000	Père, mère et 2 frères	-	11 ans
Anziz G.	Comores	2005	Seul	Père, belle-mère et demi-frères et sœurs	13 ans

¹⁵¹. Dans un article consacré à l'étude de la place des enfants dans les projets migratoires familiaux, plusieurs sociologues avaient déjà démontré que les enfants des familles transnationales peuvent suivre les parents ou au contraire être des pionniers de l'émigration dans le cercle familial restreint (« *children left behind* »/« *children taking the lead* ») (Orellana Faulstich *et al.*, 2001). Les parcours de mineurs isolés envoyés en migration par leurs parents ont été étudiés dans le cas du Maroc (Laiz Moreira, 2012).

¹⁵². Ce tableau recense les cas d'enfants et d'adolescents qui disent être partis pour rejoindre leurs parents ou être confiés à des proches déjà émigrés. Il n'inclut pas les cas de jeunes ayant émigré dans le cadre d'un projet de mariage ou par mesure d'éloignement du cadre familial (voir les deux paragraphes suivants). Il exclut également les jeunes partis pour des soins (voir Chapitre 1, Section 2, Paragraphe C-1) ou dans le cadre d'un projet scolaire lorsqu'ils avaient 16 à 18 ans, comme cela peut être le cas dans les familles plus aisées qui envoient leur enfants à l'étranger pour leur scolarité (Prébin, 2011) (voir Chapitre 2, Sections 1 et 2).

Au regard de l'enquête menée, il apparaît difficile de confirmer les analyses des démographes Tatiana Eremenko et Xavier Thierry (Thierry et Eremenko, 2009), qui montrent que les enfants arrivent généralement en même temps que l'un de leurs deux parents au moins, que c'est la migration de la mère qui polarise les départs des enfants, que les enfants partent de plus en plus âgés et que les garçons partent plus que les filles¹⁵³. En effet, le tableau ci-dessus montre que dans les récits recueillis, l'âge des mineurs au départ reste stable et que beaucoup d'enfants migrent seuls pour rejoindre tout autant un couple de parents que des proches émigrés. Il arrive en effet fréquemment qu'un enfant parte sans ses parents, comme cela a été le cas pour Salim A. En 1997, alors qu'il avait 12 ans et était scolarisé dans une école coranique de Ntsudjini, son père agriculteur et sa mère femme au foyer ont décidé de l'envoyer en France. Il est parti avec une nièce et ses deux sœurs et a d'abord vécu aux Mureaux, chez une tante. Il se souvient que sa vie comorienne avec ses parents le satisfaisait complètement mais conclut par ces mots : « moi, on m'a pas demandé »¹⁵⁴.

Dans les récits d'émigrés partis pendant leur enfance, la propension récurrente à valoriser la volonté propre du départ et la maîtrise de son parcours plutôt que les incitations familiales est mise à mal. Dès lors, les discours deviennent ambigus, à l'image de celui d'Athoumani F. En 1992, son père agriculteur est décédé et sa sœur aînée et son beau-frère l'ont incité à venir les rejoindre à La Courneuve, où ils vivaient. Au début de l'entretien, Athoumani réfute l'idée qu'il est parti à la suite d'une initiative familiale, pour valoriser sa décision personnelle.

Non, non, c'est pas de ma famille. Bon, si, c'est un peu de ma famille parce que j'avais des gens qui étaient là-bas, j'avais mon oncle qui était là-bas, j'avais ma sœur, elle était là-bas et voilà, l'idée c'est arrivé que... y'a pas un endroit mieux qu'en France. On pensait tous à aller là-bas, même les gens qui sont là aujourd'hui, ils pensaient toujours qu'il va aller un jour, il va aller visiter¹⁵⁵.

Mais il avoue pourtant un peu plus tard dans l'entretien qu'à 12 ans, il n'avait absolument pas en tête toutes ces considérations et que c'est bien sa sœur qui l'a encouragé à venir : « j'y pensais pas trop parce que j'étais trop jeune quand même ».

Si l'enquête a révélé des histoires migratoires familiales hétérogènes, elle a cependant permis d'observer une forte proximité dans la structuration des récits. Les émigrés interrogés annoncent très majoritairement avoir dans un premier temps regretté ce départ imposé, parce qu'ils ont dû affronter plusieurs difficultés à l'arrivée¹⁵⁶. Ce sont d'abord les problèmes liés à la faible maîtrise

¹⁵³. 24 % des enquêtés concernés sont partis avec au moins l'un de leurs deux parents et 27,5 % ont rejoint leur mère déjà émigrée. Si 65 % des cas observés concernent des garçons plutôt que des filles, il est difficile de savoir si cette supériorité numérique tient à une tendance générale ou au fait d'avoir interrogé plus d'émigrés que d'émigrées.

¹⁵⁴. Extrait de l'entretien avec Salim A., Comores, 27 ans, émigré à Paris, technicien de maintenance industrielle (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁵⁵. Extraits de l'entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

¹⁵⁶. Ces mises en récit qui déplorent l'émigration se retrouvent dans le cas d'enfants d'immigrés en Italie (Solis, 2014).

de la langue qui ont été évoqués. Ces difficultés à communiquer ont particulièrement marqué Fatima C., une émigrée comorienne de 29 ans. Ses parents vivaient en région parisienne depuis plus de dix ans et l'ont d'abord confiée une année à une tante qui vivait à Madagascar, ne parlait que le malgache et avec qui la communication a été difficile. « J'ai pas eu le choix, on m'a pas dit le pourquoi et le comment », se souvient Fatima. En 1996, alors qu'elle était âgée de 12 ans, elle est arrivée en France. Elle raconte qu'elle n'oubliera jamais son arrivée à l'aéroport, sa peur de la vitesse dans le métro et la foule des gens trop pressés. Arrivée pendant les vacances estivales, elle n'a rencontré des difficultés qu'à la rentrée scolaire car elle parlait mal français, se sentait un peu seule et avait peur du jugement des autres écoliers¹⁵⁷.

La solitude des premiers temps de l'émigration est un autre élément récurrent des récits de ces enquêtés. Moussa L., un émigré comorien de 29 ans, se souvient lui aussi des désagréments de ses premiers mois à Marseille, en 1992, lorsqu'il est arrivé à l'âge de 9 ans, avec sa mère, son frère et ses deux sœurs. Plus encore que les problèmes financiers affrontés par sa mère qui devait d'après lui se débrouiller avec son salaire de femme de ménage et sa pension de veuve, Moussa raconte surtout que contrairement à ce qu'il vivait aux Comores, il n'avait pas d'amis en arrivant en France. « Je pouvais pas m'amuser », précise-t-il. Après deux semaines passées en France, il a demandé à sa mère de repartir. Après quelques mois, comme le racontent beaucoup d'autres émigrés interrogés, il a fini par rencontrer des amis à l'école et par « s'adapter » progressivement à la vie en France¹⁵⁸.

C'est enfin le sentiment d'enfermement ressenti en France qui a été raconté au fil de ces entretiens, à l'image de Zainaba A., arrivée en France à l'âge de 11 ans, et pour qui :

C'est difficile. Moi je pleurais tous les soirs, je me cachais dans mon lit, je pleurais. J'avais l'habitude d'ici, sortir, je vais à l'école, je sors, je viens ici, je mange, je vais à l'école coranique, je sors, je viens, je joue avec mes copines dehors. Alors que là-bas, non. C'est dès qu'il commence à faire nuit, tu rentres quoi ! Alors qu'ici c'est pas du tout ça¹⁵⁹.

À son tour, elle insiste sur l'adaptation à la vie en immigration en précisant que : « le moment où j'ai oublié les Comores, je sais plus. Enfin j'ai pas oublié, mais le chagrin, le moment où il est parti, je me souviens plus en fait ».

Encadré n° 8 : les difficultés d'un départ contraint pour les enfants : le cas de Silih H.

Le cas de Silih H. révèle les difficultés vécues par les enfants arrivés en France par la décision de leurs parents, que ceux-ci vivent en France et/ou dans le pays d'origine. Écrivain marseillais de 40 ans, il a raconté avec beaucoup de détails les premiers temps de son arrivée à Marseille.

¹⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Fatima C., Comores, 29 ans, émigrée à Paris, éducatrice en crèche (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁵⁸. Extraits de l'entretien avec Moussa L., Comores, 29 ans, émigré à Marseille, vendeur dans une grande surface (Marseille, 24/05/2012).

¹⁵⁹. Extraits de l'entretien avec Zainaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

En 1982, âgé de 10 ans, Silih a quitté Hahaya, aux Comores. Son récit permet de comprendre à la fois que le départ est vécu comme une contrainte, que les inconvénients vécus à l'arrivée sont multiformes au sein de familles transnationales et que l'adaptation se fait progressivement quand les enfants se concentrent sur quelques activités qui leur font oublier les premières déceptions.

Son père, Amin H., a vécu à Madagascar, à La Réunion puis en France à partir de la fin des années 1960. Sa mère, a vécu presque toute sa vie à Zanzibar avant de revenir à Hahaya dans les années 1960. Elle est morte à 38 ans, en 1975, lors d'une épidémie de choléra. Silih vivait alors avec sa « grand-mère », en réalité la cousine de sa grand-mère maternelle biologique, qui était conteuse. En 1982, son père qui s'est remarié à Marseille avec une femme réunionnaise avec qui il a eu deux fils et une fille, a décidé de faire venir Silih et sa demi-sœur, née aux Comores d'un autre mariage. Silih raconte avec une très grande émotion son voyage et ses premiers moments en France :

« Alors que moi je ne voulais pas du tout partir. [...] C'est plus les copains qui disent, oh t'as de la chance, tu vas aller en France. Mais très honnêtement moi ça me disait rien de partir, j'étais complètement indifférent de ça. Déjà peut-être que j'avais peur de l'inconnu, j'étais très bien dans mon truc, je faisais deux ou trois heures de marche pendant les vacances pour aller dans le village de ma grand-mère, j'étais vachement bien. Donc voilà, et puis j'avais aussi la tombe de ma mère ici, qui était un lien très très fort. Et je voulais pas quitter tout ça. Mais... bah quand t'as 10 ans, *t'as pas le choix*. [...] Je me trouve embarqué dans un avion, tout seul, via Mayotte. On s'arrête. Et puis après, j'étais à la Réunion. »

Son père l'attendait à La Réunion, avec sa femme, leurs trois enfants, et Corinne, la demi-sœur de Silih, arrivée avant lui.

« Là j'arrive et je me trouve avec cette femme... bon déjà, l'appeler maman, ça m'a... bon notre sœur, Corinne, elle était déjà baptisée sur ça (rires). Moi j'arrive et puis voilà, c'est comme... tu prends une fonction, on te donne la feuille de route quoi. Bah moi voilà c'était un peu ça. Donc moi j'arrive, on me dit voilà, c'est ta mère... j'ai eu beaucoup de mal déjà... Je retrouve ces deux demi-frères, qui étaient petits, et puis la demi-sœur, leur famille, et puis tout quoi. »

Ils sont restés ensemble quelques jours à La Réunion. Silih était logé chez une famille comorienne. Puis, il est reparti avec son père pendant que les autres sont restés en vacances. Ils ont pris ensemble l'avion jusqu'à Paris, puis ont passé la journée dans un train jusqu'à Marseille.

« Et là quand t'es gamin, t'es subjugué de voir toutes les lumières. Moi aux Comores y'avait pas... on venait juste de mettre l'électricité à Hahaya, et encore c'était à la mosquée, et donc tu te dis mais finalement c'est peut-être pas si mal, les copains ils avaient raison (rires). Sur l'autoroute je vois des lumières partout, t'es tout content ! Tu vas dire ouais, peut-être c'est moi qui étais con en fait de me dire j'ai pas envie de partir. »

Ils sont arrivés le soir dans le quartier de la Solidarité, dans une cité neuve du nord de la ville.

« Et là, la gifle je l'ai eu mais le matin en fait. Quand j'ouvre les fenêtres et que... ouah. Que du béton. Partout. En plus on avait une fenêtre qui donnait sur la poubelle. Tu te dis mais nom de Dieu, où est-ce que je suis tombé ? [...] Et puis c'est vrai, quand on est arrivés on découvre, moi j'avais jamais vu un ascenseur de ma vie. On arrive et on monte dans l'ascenseur, parce qu'on habite au 10^e. T'es tout émerveillé et tout. Et puis après le matin, tu vois tout ça. »

Puis, quelques jours plus tard, Silih et son père sont allés chercher Corinne, que Silih connaissait très peu. Elle vivait aux Comores chez une grand-mère paternelle et il ne l'a vu qu'une ou deux fois. Pendant que leur père travaillait, ils passaient leur temps ensemble dans l'appartement marseillais.

« Donc là je découvre une sœur avec qui ça s'est très très mal passé [...] il fallait qu'on s'apprivoise. [...] C'était vraiment comme chien et chat [...] elle a même jeté mes habits par la fenêtre. [...] Je me souviens très bien aussi quand on quitte le Plan d'Aou, mon père m'explique un peu les règles et tout, en me disant ici y'a des feux rouges, alors il faut que tu attendes que le bonhomme passe au vert avant de traverser, et j'entends ma sœur derrière qui me dit sinon t'es mort comme un rat (rires). Voilà

c'était sympathique. [...] Ce qui nous a vraiment soudé, c'est le retour de la marâtre, la femme de mon père [...] inconsciemment hein, on n'a pas fait un sommet. »

Au début, pendant les vacances, Silih est devenu le grand frère de toute cette fratrie, s'occupait d'eux, leur préparait à manger. Puis, la rentrée est arrivée. Lui qui était un bon élève aux Comores trouvait ça « vachement bien », malgré le niveau difficile et les problèmes liés à la maîtrise de la langue française qu'il a fallu réapprendre « sur le tas ».

« Du coup il fallait... soit tu avances, soit t'es mort quoi [...] t'es obligé vraiment de suivre la scolarité. [...] J'avais un niveau qui cadrait, j'avais eu une scolarité normale, c'est pas comme maintenant où l'école publique est complètement déglinguée, avec les enseignants pas payés, avec les années blanches, avec les études tronquées, où les gamins ils ont pas cours, donc faut être dans les écoles privées pour espérer réussir... alors que moi j'ai bénéficié d'une école publique qui était... voilà on avait cours tous les jours, c'était bien. C'était au temps d'Ahmed Abdallah avec les mercenaires tout ça. »

Silih se souvient surtout d'une ambiance agréable dans le quartier, où les enfants nés à Marseille ou nés au Maghreb ou en Afrique jouaient tous ensemble.

« Dans la cité, j'ai aussi bénéficié du fait qu'à cette époque-là... c'est peut-être comme aujourd'hui, mais moi j'avais une certaine innocence d'enfant, où c'était cool quoi. Y'avait pas de problèmes de violences, de machins quoi. [...] Y'avait de tout, y'avait vraiment un brassage et ça se passait très bien. »

Pourtant, Silih a mal vécu son arrivée en France et évoque quelques regrets au départ.

« Si, si, j'ai quand même fait une dépression d'enfant. Parce que j'étais vraiment très très attaché à ce pays-là, que j'ai quitté. Je me suis tapé une vraie dépression. Mais vraiment de gamin quoi. Mon père s'inquiétait parce que je mangeais pas. Je me souviens de la marâtre qui disait bah là-bas tu crevais de faim, tu ferais mieux de manger. Alors que je crevais pas de faim, mais elle avait une image des Comores... elle avait jamais mis ses pieds aux Comores, même maintenant... en plus, bien plus tard y'a eu l'Éthiopie, alors pour elle, dans sa tête, dans son imagination, les Comores c'est l'Éthiopie, la famine. [...] Et c'était une solitude parce que tu... parce que les gens ils comprennent pas que tu puisses être attaché à un pays, que t'as une nostalgie en fait des choses que t'as laissé [...] Et ce qui m'a vraiment sauvé c'est que je passais mes nuits à me souvenir des contes de ma grand-mère. »

La nuit, Silih écrivait en cachette, « comme un malade » les contes racontés par sa grand-mère. Il a transformé sa nostalgie en poèmes : « j'écrivais plein de trucs, voilà, ode à mon pays. Des trucs vraiment... (rires) ».

« Et puis voilà, après tu te dis je suis là, c'est pas demain que je vais partir, donc il faut que tu... voilà, tu y es, mais tu fais quoi maintenant ? Tu vas rester là à pleurer pour ce que tu es ? Donc voilà, je suis allé voir mon père, je lui ai dit je veux rentrer. Bah tu veux rentrer où ? J'ai dit, je veux rentrer chez moi (rires). Il m'a dit mais t'es complètement taré, en gros, y'en a qui tueraient père et mère pour venir et toi, t'es là et tu veux te barrer. Et puis en même temps je me disais c'est peut-être ici que j'aurais une chance de faire quelque chose de ma vie. Mais c'était peut-être aussi des arguments que je me donnais pour me reconforter pour rester. »

Plus tard, au collègue, Silih s'est lié d'amitié avec le documentaliste. Tous les autres enfants le trouvaient « bizarre », toujours habillé en noir. Mais lui restait « tout le temps fourré au CDI [...] réfugié dans la lecture et dans l'écriture ». Cet endroit contraste avec la vie qu'il mène chez lui.

« J'étais un peu le garçon à tout faire à la maison donc alors fallait passer le ménage, fallait faire à bouffer et puis après, la télé je m'en foutais pas mal, donc je me plongeais dans mes bouquins. »

« On se fait une raison », conclut Silih en disant que ses activités littéraires lui ont permis de mettre à distance ses regrets, et de relativiser la méchanceté de sa « marâtre » qui, lorsqu'on lui a découvert une myopie s'est écriée : « ouais, ça c'est à force de lire tes conneries (rires). »¹⁶⁰

¹⁶⁰. Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

Ces pratiques de regroupement de la famille en France à l'initiative des parents, que ce soit autour du noyau parental ou auprès d'un oncle ou d'une tante, sont présentées par les émigrés interrogés comme une expérience de mobilité spatiale contrainte, souvent regrettée dans un premier temps.

B - Mariages arrangés et mobilités forcées des jeunes femmes

Un autre cas de figure contraint particulièrement la mobilité internationale des jeunes femmes, celui des mariages arrangés. Ces unions ont été analysées chez les immigrés en France, et singulièrement dans le cas des jeunes français nés de parents immigrés (Dequire et Terfous, 2009). Mais l'aspect de ces mariages qui nous intéresse ici réside dans le fait qu'ils peuvent obliger certaines jeunes épouses à émigrer pour accompagner ou rejoindre leur nouveau mari.

Bien que le phénomène semble être en recul chez les immigrées et filles d'immigrées en France (Hamel, 2011), il est nécessaire de le présenter tant il semble répandu dans les deux pays d'origine étudiés.

Encadré n° 9 : les mariages arrangés aux Comores et au Togo

Les Comores sont marquées par un fort pluralisme juridique qui fait cohabiter droit comorien, français et musulman (Chakira, 2014 ; Djabir, 2006 ; Guy, 1984 ; Nassur *et al.*, 2001 ; Sermet, 2008). Le droit musulman autorise les jeunes filles à se marier dès 14 ans alors que le code comorien de la famille permet le mariage des hommes seulement à partir de 22 ans et des femmes dès 18 ans. Si le code de la famille reconnaît le choix libre et individuel du conjoint, les familles contrôlent très fortement les processus qui mènent au Grand mariage.

D'après le linguiste Mohamed Ahmed-Chamanga, on observe depuis les années 1960 le recul des alliances forcées au profit de « mariages d'amour » librement consentis (Ahmed-Chamanga, 2010). Pourtant, les mariages arrangés persistent aux Comores et au sein des émigrés en France (Ali Mohamed, 2013).

Au Togo, le code des personnes et de la famille stipule à son article 43 que le mariage est autorisé pour les hommes à partir de 20 ans et pour les femmes à partir de 17 ans, et à son article 44 que l'union doit être consentie par les futurs époux. En 2007, une loi réaffirme le refus des mariages forcés¹⁶¹ et une autre modifie l'âge légal à 18 ans pour tous¹⁶².

D'après le démographe Dominique Meekers, depuis les années 1970, les mariages arrangés ont diminué de moitié au profit d'unions plus librement consenties (Meekers, 1995).

Pourtant, en 2010, une enquête de la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, avec l'appui de l'UNICEF et du PNUD (*Multiple Indicator Cluster Surveys*) a montré que 7 % des 15-49 ans se marient avant 15 ans et que 29 % des 20-49 le sont avant 18 ans. Une enquête plus récente sur les mariages précoces en Afrique de l'Ouest a permis d'observer que 16,9 % des filles de 15 à 19 ans sont déjà mariées (Walker, 2013, p. 31). Ces mariages précoces sont d'autant plus prégnants dans les zones rurales du nord du pays, où les unions peuvent se faire dès l'âge de 12 ans (Koffigan Bigah, 2002).

¹⁶¹. La loi 2007-005 du 10 janvier 2007 sur la santé de la reproduction stipule à l'article 11 qu'« aucune femme, pour des raisons liées à la sexualité et à la reproduction, ne doit être soumise à [des] mariages forcés et/ou précoces ».

¹⁶². La loi 2007-017 du 6 juillet 2007 sur le code de l'enfant indique à l'article 267 que le « mariage des enfants est interdit. L'âge de la nuptialité est fixé à 18 ans révolus. »

Les mariages arrangés, dont la définition est complexe (Abu Amara *et al.*, 2013 ; Hammouche, 2010 ; Santelli et Collet, 2008a, 2008b) et dont on connaît la difficile mise en mots face à un enquêteur (Neyrand *et al.*, 2008), ont dans notre cas été évoqués de manière indirecte dans les entretiens mais n'ont que très peu été directement observés. Trois jeunes étudiants, non-émigrés au moment de l'enquête et issus de familles rurales populaires, ont évoqué ces mariages. Bakri S. et Mandhoir S. ont expliqué qu'ils étaient en couple avec des jeunes femmes qui ont été mariées par leur famille à des émigrés de la ville. Déçus par ces séparations imposées, ils ont été raisonnés par leurs proches qui leur ont dit qu'il s'agissait pour ces deux jeunes filles de « la chance de [leur] vie » et qu'elles ne devaient pas « la laisser passer »¹⁶³. Quant à Soidry A., en décrivant les mariages de sa ville de Chézani, il raconte que les jeunes femmes ne s'intéressent pas aux jeunes comme lui, qu'elles les considèrent comme des « bandits » et qu'elles cherchent plutôt à se marier à des hommes émigrés. D'après lui, les familles imposent régulièrement à des émigrés de se marier à des jeunes femmes restées aux Comores qui, généralement, émigrent à leur tour¹⁶⁴.

Six récits ont été recueillis et ont été inégalement détaillés sur ce point. Par souci de clarté, un seul de ces cas sera évoqué ici, mais il est important de préciser que ces mariages ont tous eu lieu aux Comores, dans des milieux populaires, principalement ruraux et que les parents des mariées étaient agriculteurs ou petits commerçants. Ces six jeunes femmes, âgées de 15 à 21 ans ont émigré suite à leur mariage entre 1976 et 1997¹⁶⁵.

C'est à cause d'un mariage arrangé qu'Hazina R. a dû émigrer. Elle a quitté Ouéllah, sa ville d'origine, pour rejoindre Marseille parce que ses parents ont promis à un émigré de la ville qu'il pourrait se marier avec leur fille aînée. En 1980, alors âgée de 16 ans et scolarisée en classe de troisième, elle a appris qu'elle devrait partir pour rejoindre son futur mari. Hazina raconte la difficulté qu'elle a ressentie à laisser sa famille aux Comores, particulièrement « en pleine adolescence, en pleine puberté ». Elle ajoute qu'elle ne pouvait rien faire face à ses parents agriculteurs qui voyaient dans ce départ une nécessité économique collective et une opportunité pour elle de « faire sa vie ».

¹⁶³. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012). ; Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁶⁴. Extrait de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, étudiant et professeur d'histoire-géographie (Chézani, 01/08/2012).

¹⁶⁵. Entretien avec Abouharia M., Comores, 52 ans, émigrée à Lyon, agent de restauration scolaire (Ntsudjini, 18/08/2012). ; Entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouéllah, 28/08/2012). ; Entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012). ; Entretien informel avec Kalathoumi V., Comores, 28 ans, émigrée à Paris, emploi d'avenir (Mkazi, 24/08/2012). ; Entretien avec Sadia T., Comores, 49 ans, émigrée de retour [France], mère au foyer (Voidjou, 28/06/2012) ; Entretien avec Zaharaty J., Comores, 30 ans, émigrée à Paris, employée de la RATP (Mitsoudjé, 11/08/2012).

Être loin de ses parents, c'était trop dur au début mais c'était même pas la peine de leur dire, pour eux c'était comme ça voilà. [...] Il a sollicité ma présence et on m'a fait venir en France. [...] Voilà, j'avais pas le choix à décider de mon avenir. C'était comme ça.

Aujourd'hui, elle décrit son cas comme représentatif de la trop grande importance accordée au Grand mariage et surtout au prestige social qu'il confère, et au nom duquel ses parents et son futur mari ont agi¹⁶⁶.

Mon processus il est simple... c'est dans nos mentalités comoriennes. [...] On avance, mais je pense pas qu'on évolue... au niveau mentalités hein. Je veux dire au niveau coutumes surtout. On est trop coutumiers nous les Comoriens. C'est notre raison de vivre. [...] Si un Comorien qui est un peu aisé va pas à la Mecque, c'est pas un souci. Par contre s'il a pas fait le Grand mariage, c'est un déshonneur. Voilà¹⁶⁷.

Son seul motif de satisfaction à l'époque a été de pouvoir continuer ses études. Elle a ainsi été inscrite au lycée puis a obtenu un Brevet d'Études Professionnelles (BEP) de confection industrielle de l'habillement : « la seule chose qui m'a maintenu, c'est d'aller à l'école, de voir d'autres enfants [...] C'est la seule chose que j'ai pu exiger ». En 1987, elle et son mari se sont séparés, notamment parce qu'elle ne supportait plus qu'il l'empêche de poursuivre sa formation plus longtemps. Elle a rencontré un nouveau conjoint, avec qui elle a eu cinq enfants et a repris ses études, obtenant un nouveau BEP sanitaire et social, puis un certificat d'état d'aide-soignante, métier qu'elle exerce aujourd'hui.

C - L'éloignement comme sanction familiale à l'encontre des adolescents

Si les mariages arrangés concernent très majoritairement des jeunes femmes, une dernière forme de contrainte familiale favorise surtout la mobilité des jeunes garçons adolescents¹⁶⁸. La migration peut ainsi être conçue par les parents comme une punition et comme une mise à distance de l'enfant lorsqu'il est jugé trop turbulent. Si un adolescent se livre à des activités que sa famille désapprouve, qu'il sort souvent avec ses amis, consomme de l'alcool et devient un « coureur de

¹⁶⁶. Les entretiens menés aux Comores ont permis d'observer des tensions générationnelles autour de l'enjeu du Grand mariage. Comme on le retrouve dans le cas des descendants d'immigrés espagnols (Gil, 2012), les jeunes enquêtés, qui ont été diversement socialisés à ces pratiques, déclarent vouloir une plus grande marge de manœuvre et d'initiative que celle dont disposaient leurs parents avant eux dans le choix du moment, du conjoint et des modalités de l'union. Cela a été particulièrement le cas dans l'entretien mené conjointement avec Abouharia M. et sa fille Aïda. Entretien avec Abouharia M., Comores, 52 ans, émigrée à Lyon, agent de restauration scolaire (Ntsudjini, 18/08/2012).; Entretien informel avec Aïda M., Comores, 27 ans, descendante d'émigrés à Lyon, étudiante (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁶⁷. Extraits de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouëllah, 28/08/2012).

¹⁶⁸. Il faut ceci dit indiquer que ce phénomène n'est pas exclusivement masculin, puisqu'il a été évoqué par Arafa N. à propos de son départ. Cette dernière a vécu à Marseille entre 1980 et 2005 où elle a été scolarisée, a étudié et a commencé sa vie professionnelle. Quand elle parle de son départ, à 9 ans et demi, elle raconte qu'il doit beaucoup au fait qu'elle était une enfant instable : « non, non, c'est parce que j'étais agitée, je faisais beaucoup de bêtises, tout ça. Sérieux, j'avais même passé un an à Moroni chez une institutrice parce que ma mère elle avait peur que je laisse tomber les études. » En 1980, son père émigré à Marseille, qui était employé d'une entreprise de confiseries et s'était marié depuis plusieurs années, est revenu en vacances aux Comores, a négocié le départ d'Arafa avec sa mère et « de fil en aiguille, je me suis retrouvée avec lui ». Extraits de l'entretien avec Arafa N., Comores, 41 ans, émigrée de retour [Marseille], cadre dans une organisation internationale (Itsandra, 07/09/2012).

jupons »¹⁶⁹, il peut être confié à l'un de ses parents ou à un proche qui a déjà émigré. Aux Comores comme au Togo, ces pratiques ont été observées auprès de familles membres des catégories supérieures ou qui, sans disposer de situations sociales favorisées, ne font pas partie des milieux les plus populaires. Arouna B., un émigré de 45 ans, se montre très explicite quant à son émigration. Son départ a été conçu par son père, auxiliaire gendarme comorien, comme une manière de sanctionner des comportements qu'il jugeait violents et déviants et qui d'après lui l'éloignaient de la réussite scolaire. En 1982, alors qu'il avait 15 ans et qu'il était en classe de troisième dans un collège de Mitsoudjé, ses parents l'ont envoyé à Madagascar, où il a suivi des formations en comptabilité puis en électrotechnique et a vécu avec d'autres étudiants comoriens de sa ville d'origine.

Étant donné que j'étais un peu brutal, envers la famille et tout le reste... c'est une punition. Du côté de mon père, il m'a envoyé à Madagascar. Là je vais peut-être réfléchir à deux fois. [...] Parce que la raison que mon père m'a expédié, ce temps-là, à Madagascar c'est parce que j'avais une petite moto, hein, c'est une forme 225, mais c'était une mobylette. Bon, ce temps-là, cette petite mobylette on le montait à quatre personnes, pour aller dans une boîte de nuit, deux filles, deux mecs [les étudiants présents pendant l'entretien rient à cette évocation]. Et c'est la raison que mon père il m'a expédié là-bas [...] Franchement, le moment que j'étais ici, avant de partir à Madagascar, je pense à rien, je réfléchis à rien. Je vois des potes, je rentre chez moi, y'a pas à manger, je monte sur ma mobylette, je me taille. À quatre heures je mets mon tenue, je vais jouer au foot jusqu'à dix-huit heures, après ça quoi ? Je cherche des nanas. [...] J'étais en classe de troisième, si on me parle de mathématiques, je l'envoie chier. Je reste pas en cours [...] et j'avais la capacité de le faire, mais seulement... la jeunesse ou bien l'esprit révolté quoi¹⁷⁰.

Parti à La Réunion en 1994 puis à Marseille en 1998, il conclut son entretien en riant : « et je remercie mon père, parce que là ça s'est bien passé, sa punition s'est bien passée ! »

L'éloignement physique n'est pas seulement utilisé aux Comores lorsque les enfants, par leurs attitudes, nuisent à la réputation familiale. Au Togo, également, ce mode de gestion des conflits familiaux a pu être observé. Wilfried Q., un émigré de retour de 49 ans, qui travaille comme informaticien et comme commerçant pour des entreprises dirigées par des amis, a lui aussi été envoyé hors du Togo en 1977, par ses parents pharmaciens, alors qu'il était en classe de troisième et avait 14 ans : « j'étais un petit révolutionnaire, le genre de rasta qui refuse Babylone, qui refuse l'Occident ». Alors que l'année précédente il avait déjà passé des vacances de deux mois chez ses sœurs aînées à Créteil et à Amiens, et se souvient avec plaisir avoir passé l'été à regarder les Jeux Olympiques d'été de Montréal à la télévision, son père a décidé de ne le pas l'envoyer en France,

¹⁶⁹. D'après Soidry A. dont le frère aîné a été contraint d'émigrer à Mayotte quand plusieurs voisins ont découvert qu'il entretenait des relations sexuelles avec une femme mariée. Extrait de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012). ; « Comme on était jeunes, on fait un peu de... on court derrière... on a un peu de problèmes avec les femmes, les filles, les femmes ouais. Donc, ça les a évité quand même... ça les a aidé de me repousser pour partir, pour ne pas avoir des ennuis (rires) ». Extrait de l'entretien avec Djabir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁷⁰. Extrait de l'entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

malgré l'avis favorable de ses sœurs. Il a préféré le faire partir au Sénégal, où il a été placé dans un internat religieux tenu par des moines maristes. Mais contre toute attente, Wilfried confie qu'il a beaucoup aimé la vie sénégalaise où il est devenu champion de 100 mètres : « j'étais bien au Sénégal, j'avais pas envie d'aller en Occident. [...] Mais ça n'allait pas parce que mon père il voulait pas que je m'amuse là-bas ». Son père était extrêmement vexé que son fils prenne cette punition comme une nouvelle opportunité de distraction et l'a alors fait revenir quelques temps à Lomé. Issu d'une famille d'origine ghanéenne dans laquelle la maîtrise l'anglais était forte, le père de Wilfried a décidé de l'envoyer à Lagos en 1981 pour étudier le génie électrique. Mais en décembre 1983, un coup d'État a eu lieu au Nigéria. Pendant un temps, personne n'a eu de nouvelles de Wilfried et ne savait où il se trouvait. Après avoir renoué le contact, son père inquiet lui a demandé de revenir à Lomé. Wilfried se souvient de cette période comme d'un moment où il a « grandi » et pendant lequel son comportement a bien changé : « tu rentres dans le moule, tu as assez déconné ! »¹⁷¹ En 1984, Wilfried choisit finalement de partir en France pour étudier, sans être cette fois contraint par ses parents.



Moins étudiée par la sociologie des migrations, la contrainte familiale de la mobilité internationale a pourtant été fréquemment mobilisée dans les récits des émigrés partis avant l'âge adulte. Il est à noter que ces mobilités contraintes ont été plus couramment observées aux Comores qu'au Togo, ce qui indique déjà que l'éclatement de l'espace de vie familial y est plus routinier (voir Chapitre 2). Ces différents cas de mobilités contraintes dans le cadre du foyer (regroupement familial, mariages ou sanctions) révèlent le « caractère transnational des familles immigrées » (Thierry et Eremenko, 2009). Mais en filigrane, c'est bien « la "fabrique" de la famille transnationale » (Cortès, 2011, p. 95) qui semble se jouer dans les parcours d'individus qui cherchent à mettre en œuvre ces mobilités, avec plus ou moins de facilités (voir Chapitre 3), pour faire du passage par l'international une ressource individuelle ou collective.

Certains parents, dont les situations sociales sont modestes, souhaitent faire émigrer l'un ou plusieurs de leurs enfants car ils jugent que ceux-ci auront un meilleur avenir hors du pays, soit en les confiant à un proche émigré, soit en mariant leur(s) enfant(s) afin de sceller des alliances interfamiliales avec des familles émigrées. D'autres, qui ont eux-mêmes émigré, cherchent à réduire la dispersion familiale en réunissant le maximum de membres de la famille dans le pays d'accueil. Enfin, l'émigration peut être un moyen de réguler les conflits et d'éloigner un enfant dont le comportement trouble l'ordre familial. En opérant un « élargissement de l'espace de vie » familial à l'échelle internationale (Lesclingand, 2011), ces familles imposent à l'un de leurs

¹⁷¹. Extraits de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

membres une mobilité souvent vécue comme une contrainte. Dans le chapitre 5, il s'agira d'analyser les manières dont ces déplacements transforment le « mode de gestion des relations familiales » et la « dynamique relationnelle des familles » (Bathaïe, 2011).

Conclusion

L'étude des mobilités internationales a permis d'établir des corrélations fortes entre les déplacements individuels et les contextes nationaux. Par cette mise en relation, les migrations ont été différenciées les unes des autres et des typologies ont pu être établies. Cette labellisation des expériences migratoires, marquées du sceau de telle ou telle spécificité, et cette « tendance à dissocier, parfois artificiellement, les déplacements forcés » (Diaz, 2014, p. 149) ou les « mobilités dominées » (Quiminal, 2002, p. 35), rendent cependant difficile la mise en exergue de la diversité des facteurs qui président à ces déplacements¹⁷². Pourtant, les registres de la contrainte sont multiformes et se combinent pour construire des expériences migratoires diverses (Korma, 2011). Par ailleurs, comme le souligne le sociologue Anthony Giddens, « les propriétés structurelles des systèmes sociaux n'agissent pas sur une personne de manière à la forcer à se comporter d'une façon particulière, comme le feraient des forces de la nature » [traduction] (Giddens, 1984, p. 181). En effet, toutes les sociétés soumises aux mêmes contraintes « ne réagissent pas de façon identique » (Pilon et Pontié, 1988). En analysant les « contraintes biographiques perçues » (Passy, 1998), c'est-à-dire en interrogeant les pratiques et les discours individuels, il a été possible d'affiner cette question de la mobilité sous contrainte.

Les contraintes sont d'abord diversement perçues d'un pays à l'autre. Les mémoires collectives nationales des migrations, forgées par des processus de plus ou moins forte politisation, dépeignent tour à tour des mobilités purement économiques aux Comores et des déplacements à la fois politiques et économiques au Togo.

Mais ce qui ressort surtout de l'analyse des récits des enquêtés, c'est que chaque type de contrainte a été mobilisé par des individus différents. Les individus politisés et/ou engagés dans des activités partisans ont expliqué que le contexte politique était un facteur déterminant de l'émigration. Mais peu parmi eux ont fait appel à cette explication pour raconter leur propre émigration.

Le contexte économique a quant à lui été invoqué par différentes catégories d'individus, socialement circonscrites. Les enquêtés les plus dépourvus en ressources économiques et culturelles, qu'ils aient effectivement émigré ou non, ont indiqué que leur situation économique les contraint à envisager de quitter le pays. Dans les catégories supérieures et dans les catégories

¹⁷². La nature de ces contraintes et leur caractère parfois exclusif se retrouvent en partie dans les catégories administratives françaises qui classent les « motifs de l'immigration » en quatre catégories : les réfugiés, les travailleurs, le motif familial et les étudiants (INSEE, 2005, p. 70-87).

populaires à plus fort capital scolaire, c'est le faible développement des infrastructures sanitaires et universitaires qui a été décrit comme un moteur de l'émigration. Ainsi, l'on peut avancer que ce sont les perceptions socialement situées de la mobilité sociale structurelle, c'est-à-dire des transformations socio-économiques de la société, qui rendent la migration contrainte pour ceux qui souhaitent maintenir ou améliorer leur position dans l'espace social¹⁷³.

Enfin, seuls les enquêtés membres de familles dispersées au-delà des frontières nationales ont décrit leur départ comme une contrainte imposée par leur famille. Les histoires familiales transforment ainsi les rapports individuels à la migration.

Si les parcours individuels s'effectuent « sous contraintes » (Bonvalet et Dureau, 2000), les perceptions de ces contraintes dépendent en grande partie des ressources individuelles et collectives. Le choix de se concentrer sur le contexte du pays d'origine comme indicateur unique des migrations est discutable. Il semble qu'il soit préférable d'être attentif aux interactions entre ces contextes et les propriétés des individus pour comprendre les influences variées de ces différents registres de la contrainte sur les parcours migratoires. Cette conclusion rejoint celle avancée par l'historien Paul-André Rosental, pour qui le « projet migratoire » doit être réinterrogé à l'aune des échelles macroscopiques et microscopiques, sous peine de se révéler « incapable d'expliquer la sédentarité et donc de produire une explication symétrique de la mobilité » (Rosental, 1999, p. 115).

Nuancer les interprétations généralisantes de la mobilité internationale en termes de contraintes structurelles ne signifie pas pour autant que nous adopterons une lecture célébrant l'autonomie individuelle (de Gourcy, 2005). Afin de comprendre pourquoi un nombre restreint d'individus s'engage dans une expérience de mobilité internationale alors qu'une majorité reste vivre dans son pays malgré ces contraintes, la suite de cette thèse va montrer que ces contraintes ne mènent à des mobilités spatiales que dans la mesure où les individus ont été socialisés à l'émigration (voir Chapitre 2), puis qu'ils ont les moyens de s'engager dans ces parcours internationaux (voir Chapitre 3).

¹⁷³. Comme le démontre la sociologue Anne Lambert à propos des mobilités résidentielles, « en définitive, les parcours d'ascension s'inscrivent dans des systèmes de contraintes et de ressources socialement situées, qui ne donnent ni le même sens ni les mêmes modalités à ces mobilités » (Lambert, 2015, p. 86). La sociologue Sibylle Gollac évoque elle aussi ces mobilités résidentielles qui s'effectuent selon des « contraintes socialement situées » (Gollac, 2013a, p. 138).

CHAPITRE 2

-

SOCIALISATIONS À L'ÉMIGRATION ET RAPPORT COSMOPOLITE À L'INTERNATIONAL

À côté de ces récits qui évoquent les contraintes perçues dans les pratiques de mobilité, les enquêtés racontent plus spontanément leurs mobilités à l'aide d'une rhétorique volontariste. Le caractère intentionnel du départ est régulièrement mis en exergue. Dans les récits recueillis, les registres mobilisés par les individus, qu'ils aient été mobiles ou non, insistent sur le désir ancien de ceux qui ont « toujours pensé un jour voyager »¹ ou sur l'attirance partagée et continue pour la mobilité : « on pensait tous aller là-bas, même les gens qui sont là aujourd'hui [aux Comores], ils pensent toujours qu'il va aller un jour, qu'il va aller visiter »². Ce que ces propos décrivent comme un appel personnel à la mobilité, les chercheurs l'ont longtemps analysé sous l'angle de la rationalité des acteurs (Harris et Todaro, 1970 ; Lee, 1966 ; Leslie et Richardson, 1961 ; Sjaastad, 1962 ; Todaro, 1969)³. Les recherches sur les migrations ont intégré un vocabulaire qui insiste sur les décisions prises à l'échelle individuelle ou collective⁴, en évoquant tour à tour les « projets migratoires » (Boyer, 2005 ; de Gourcy, 2013), le « choix d'émigrer » (Badie, 2009, p. 24), la « décision d'émigrer » (Pagnotta, 2011, p. 117) ou la « volonté » du départ (Sakoyan, 2010, p. 288). Dans leurs travaux monographiques, certains chercheurs ont par ailleurs souligné la prégnance des expériences migratoires dans les sociétés d'origine étudiées. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le départ d'individus hors des frontières nationales a été décrit comme une réalité historique « séculaire » ou « traditionnelle »⁵. L'observation historique des migrations africaines a parfois dévié vers une approche culturaliste qui dépeint le continent comme une « civilisation du voyage » fondée sur des mobilités incessantes (Barou, 1978) ou même les Africains comme des individus marqués par un véritable « tempérament voyageur », selon l'expression de l'administrateur colonial Raymond Delval à propos des Comoriens (Delval, 1978)⁶.

1. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

2. Extrait de l'entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

3. « Si l'on dit d'un individu qu'il a un comportement stratégique, cela veut dire non seulement que sa conduite est rationnelle, qu'il effectue ses choix d'action en fonction de la perception de ses intérêts et des risques que certains choix peuvent lui faire courir, mais aussi qu'il se voit dans le futur, préférant un moindre gain aujourd'hui, pour un avantage plus stable ou plus important demain » (Gresle *et al.*, 1994, p. 356).

4. Pour une synthèse sur la question de la migration comme prise de décision individuelle, voir l'article du géographe Étienne Piguet (Piguet, 2013).

5. « On les appelle communément les "gens du fleuve" : ruraux sénégalais, mauritaniens ou maliens riverains du fleuve Sénégal, le plus souvent soninké ou peuls, ils émigrent depuis le 21^e siècle dans toute l'Afrique. Cette tradition, en partie imposée par les conditions économiques et climatiques sahéliennes, sera "naturellement" reprise après les indépendances » (Dewitte, 2002, p. 60). ; « Au Mali, le rapport plus que séculaire avec la France a *toujours* inclus la mobilité d'une fraction non négligeable des populations masculines » (Quiminal, 2002, p. 35).

6. Dans un livre consacré à la Grande Comore, l'anthropologue Jean-Louis Guébourg décrit tout à la fois « une émigration séculaire », « la tradition grand-comorienne des navigateurs », « le goût de plus en plus prononcé pour

Exposée en ces termes, la propension à être mobile semble se transformer en une seconde nature individuelle et la migration en une pratique collective qui va de soi. À cet égard, la comparaison des deux terrains nationaux est intéressante dans la mesure où elle révèle une opposition nette entre d'un côté des discours qui soulignent la faible propension à la mobilité togolaise et de l'autre des récits avançant la forte inclination à l'émigration des Comoriens décrits comme des « grands voyageurs » (PANA, 2003). Ainsi, au Togo, la sédentarité qui serait propre aux Togolais est énoncée dans de nombreux entretiens, qui soulignent que « généralement l'Africain, le Togolais en particulier, il n'aime pas partir de chez lui »⁷, « préfère vivre au pays tranquillement »⁸ et « ne bougeait pas », avant d'y être contraint⁹. Au contraire, les enquêtés comoriens soulignent qu'ils font partie d'un « peuple qui s'est construit à travers des migrations »¹⁰ et que la mobilité fait partie intégrante de « la nature du Comorien [...] qui aime quitter son environnement et aller ailleurs et vivre ailleurs »¹¹, de la « psyché grand-comorienne »¹² et du fonctionnement de familles mues par « une âme de voyageur »¹³.

Toutefois, considérer que les individus qui habitent un même territoire national ont, à de très marginales exceptions, des intérêts à migrer proches, qu'ils sont tous des « candidats » à l'émigration, selon l'expression qui connaît un succès médiatique grandissant¹⁴, et donc estimer qu'ils réalisent ces mobilités dès que des opportunités matérielles se présentent, essentialise les perceptions de la migration et rend peu lisibles les logiques de la mobilité et de l'immobilité spatiales.

l'émigration » et conclut par ces mots dont le culturalisme n'est pas même masqué : « cet abandon de la terre traduit bien l'esprit grand-comorien, plutôt porté sur le commerce et les contacts, que sur le labeur quotidien d'un sol pierreux et incertain. L'esprit arabe, une fois encore, l'a emporté sur l'esprit bantou » (Guébourg, 1995, p. 259).

7. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

8. Extrait de l'entretien avec Antoine A., Togo, 32 ans, émigré à Strasbourg, commerçant (Lomé, 12/01/2010).

9. Extrait de l'entretien informatif avec Nathalie Doe-Eguéli, ancienne journaliste, membre de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, responsable de l'association Aube Nouvelle (projets de scolarisation et de microcrédit initiés par la diaspora togolaise) (Lomé, 09/01/2010).

10. Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

11. Extrait de l'entretien avec Nassuf E., Comores, 48 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite, Maroc, France], professeur à l'université (Foumbouni, 28-29/08/2012).

12. Extrait de l'entretien avec Djahia G., Comores, 34 ans, descendante d'émigrés [France, Angleterre], fonctionnaire internationale (Moroni, 07/09/2012).

13. Extrait de l'entretien avec Sadia T., Comores, 49 ans, émigrée de retour [France], mère au foyer (Voidjoui, 28/06/2012).

14. Des témoignages de jeunes citoyens africains ou sud-américains prêts à tout pour émigrer sont régulièrement publiés dans la presse. Les angles adoptés par ces articles sont très proches. L'extrême pauvreté encourage les départs (Samson, 2010) d'individus pour qui la « vie ici ne vaut pas la peine d'être vécue » (Tardrew, 2011) et pour qui la mobilité est devenue « vitale » (de Saint-Exupéry, 2005). Une rapide recherche dans les archives de presse montre que les termes « candidats au départ », « candidats au voyage », « candidats à la traversée », « candidats à la migration », « candidats à l'immigration » ont été utilisés à plus de 15 000 reprises par la presse écrite régionale et nationale depuis les années 1980, plus souvent pour évoquer le cas des réfugiés et/ou des migrants clandestins. Recherche effectuée en décembre 2015 par le biais d'une base de données d'informations (Europresse.com).

Afin de comprendre les processus qui mènent des citoyens comoriens et togolais à envisager de partir, ce chapitre interroge le rapport que les individus entretiennent à la mobilité internationale. Dans quelle mesure s'engagent-ils dans l'émigration et comment construisent-ils ce déplacement dans l'espace géographique comme un moyen de se repositionner dans l'espace social ?

Les perceptions qui fondent la mobilité, en amont de l'engagement concret dans une trajectoire migratoire, sont ici interrogées par le biais des motifs migratoires mobilisés au cours des récits de vie. Par motifs, il faut entendre le sens donné par les acteurs à leurs actions, c'est à dire les « registres de justification » et les « remaniements subjectifs en fonction d'éventuels changements de position » (Fillieule, 2001, p. 203-205)¹⁵. L'étude de ces justifications discursives doit être dissociée de celles des motivations, qui cherchent à établir des liens de cause à effet entre les perceptions et les pratiques (Barrault, 2011, p. 296). Que les émigrations soient mues par les *raisons* d'acteurs conscients ou par des motivations dont les acteurs n'ont pas conscience n'est pas une préoccupation fondamentale ici, puisque ces motivations et opportunités peuvent conditionner les départs, « ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles en soient systématiquement la cause » (Rosental, 2002, p. 154). Ce sont en amont les conditions d'émergence d'un engagement dans la mobilité qui seront questionnées dans ce chapitre.

Il nous semble en effet utile de prendre le temps de réinterroger les rapports à la mobilité internationale, pour rompre avec une « vision enchantée, et mystificatrice, des conduites humaines » proposée par les acteurs (Bourdieu, 1996, p. 149) et ne pas se satisfaire de prénotions récurrentes autour des parcours d'individus « venus là par l'habituelle série de coïncidences qui se retrouve à l'origine de toute immigration » (Barou, 1998, p. 57).

À l'image du sociologue Pierre François qui analyse l'entrée dans une carrière de musicien (François, 2009), ce sont les « ressorts de la vocation » migratoire et les moteurs de cette inclination à la mobilité internationale que nous allons étudier. La rhétorique de la « révélation individuelle » et le « vocabulaire de l'élection, de l'appel ou de la prédestination » (*op. cit.*, p. 166), auxquels ont recours les individus pour expliquer leurs pratiques mettent à distance une explication sociologique des phénomènes et renforcent l'énigme que constitue l'engagement dans une trajectoire migratoire à l'issue incertaine. On fait ici l'hypothèse que l'engagement dans un parcours d'émigration, comme l'entrée dans une carrière musicale, est un processus de long terme, qui s'apprend et se construit dans un cadre collectif, c'est-à-dire un « processus vocationnel [...] par lequel un acteur, souvent sans s'en rendre compte, endosse un projet que

¹⁵. « Un motif n'est pas la source subjective de l'action, mais un acte du langage qui s'inscrit dans un vocabulaire disponible pour les acteurs sociaux et leur permet d'interpréter une conduite. Un motif est d'abord une manière de *répondre* à une question portant sur ce que l'action a d'inattendu ou sur ses alternatives en présentant une excuse ou une justification » [souligné par l'auteur] (Joseph, 1998, p. 28).

d'autres parfois définissent pour lui et qui sourd toujours de la composition d'interactions complexes, informelles et multiples » (*op. cit.*, p. 173).

En d'autres termes, la propension à la mobilité internationale peut s'analyser comme le fruit d'un processus de socialisations continues, au cours duquel les individus incorporent des dispositions, c'est-à-dire des « façons d'être, de faire et de voir le monde » et des « inclinaisons à agir de telle ou telle manière ou à ressentir telle ou telle chose » (Darmon, 2006, p. 21). Observer les perceptions des acteurs et le sens qu'ils donnent à leurs pratiques constitue une porte d'entrée pour analyser les conditions de production de la vocation migratoire¹⁶ et les processus de socialisation dans lesquels ces perceptions s'inscrivent¹⁷.

Encadré n° 10 : un intérêt marginal pour les processus de socialisation dans les études migratoires

Les recherches sur les migrations ont peu fait référence aux socialisations des migrants, ou de manière marginale. On peut citer les recherches d'Emmanuel Calvo qui traitent de l'intégration des immigrés en France à l'aune de leurs socialisations alimentaires, en opposant notamment les pratiques héritées des socialisations primaires dans le pays d'origine et celles apprises au cours de socialisations secondaires en France (Calvo, 1997). Quant à l'ethnologue Olga Muro Gil, elle explique que les socialisations des descendants d'immigrés espagnols favorisent leur fort investissement symbolique dans la sphère familiale (Muro Gil, 2007).

Le sociologue Tassé Abye mentionne les « prédispositions à l'émigration » de certains citoyens éthiopiens. Mais ces prédispositions ne sont pas analysées en tant que produits des relations sociales, mais comme des effets des évolutions structurelles et contextuelles. Ainsi, cette prédisposition est une « condition préalable, construite à travers un temps relativement long, et confluant à la rencontre de situations politiques, économiques et sociales » (Abye, 2004, p. 359).

La sociologue Josette Debroux a analysé le rôle des socialisations familiales dans les dispositions au déplacement géographique. Même si son analyse ne concerne que les petits déplacements de certains citoyens français urbains et actifs qui partent vivre dans un « espace rural isolé », ses travaux démontrent l'importance de l'inscription préalable de ces individus dans des familles déjà mobiles (Debroux, 2003, 2006).

Ce chapitre montrera d'abord comment les processus de socialisation à la mobilité, propres à chaque milieu social, construisent un rapport à l'international qui rend envisageable un déplacement hors des frontières et peuvent encourager les individus à devenir émigrés (Section 1). Puis, nous analyserons les produits de ces socialisations différenciées, au regard du milieu social et du genre des enquêtés, qui font émerger différentes perceptions d'une émigration valorisée. Il s'agira également de souligner les convergences qui semblent s'établir dans les représentations de la migration (Section 2). Enfin, en analysant le profil des personnes qui

¹⁶ Pour reprendre les termes du sociologue Charles Suaud lorsqu'il analyse les « conditions objectives de production de la vocation religieuse » (Suaud, 1974, p. 77).

¹⁷ Cet intérêt conjoint pour les socialisations et les conditions contextuelles d'émergence se retrouve dans les travaux du politiste Daniel Gaxie lorsqu'il analyse les préférences et le rapport au politique des individus. Ce dernier encourage à « s'efforcer de prendre au sérieux les préférences idéologiques et politiques (dans un contexte donné), d'essayer de repérer les instruments d'évaluation et, en particulier, les valorisations dont elles sont, au moins pour une part, le produit tout en s'efforçant de comprendre ce que ces valorisations doivent aux diverses socialisations constitutives de l'expérience du monde d'un individu » (Gaxie, 2002, p. 147).

émigrent au sein de leur famille, nous étudierons les manières dont les départs se négocient, sans qu'ils soient toujours le résultat de stratégies collectives explicites (Section 3).

Section 1 – Apprendre l'émigration : des processus socialement différenciés de socialisations à la mobilité

CB : - J'ai fait jusqu'à mon CM2, l'école primaire dans un village qui s'appelle Amégnran... je sais pas ça doit être à 100 kilomètres de Lomé. Je suis venu à Lomé pour aller au collège en fait. Mes parents continuaient à enseigner dans ce village. [...] En gros, ça marchait bien à l'école (rires). J'aimais bien l'école on va dire. Et entre temps j'ai eu mon brevet, j'ai été admis pour faire une seconde C, scientifique. Et puis j'ai rencontré un parent qui était en vacances, qui venait du Gabon et qui était dans la comptabilité. Et il me dit alors qu'est-ce que tu vas faire ? Je le lui dis bah je vais faire une série C. Et tu veux faire quoi après comme métier ? Euh j'en sais rien, je verrais bien, peut-être pilote quelque chose comme ça. Et il me dit mais pourquoi tu ne fais pas des études pour faire carrément, pour apprendre directement un métier, parce que là tu es sur la théorie, etc., tu sais pas encore. La comptabilité, la gestion tout ça, ça peut être intéressant. Donc c'est comme ça que j'ai fait une orientation en lycée technique. Et en plus à l'époque le lycée technique, et encore jusqu'à présent, c'est un peu une voie de garage, on n'allait pas trop faire le lycée technique quoi, fallait plutôt faire une série scientifique. Ça a surpris tout le monde. [...] Son discours m'a séduit, ça a pris une demie heure hein, ça a changé tout comme ça en une demie heure (rires). Il m'a dit qu'il faut apprendre tout de suite un métier. J'ai dit *okay*. Et j'ai été m'inscrire au lycée technique. Sauf que comme c'était à la fin des vacances quasiment, et que j'avais pas d'inscription... mes parents, mon père, il m'a laissé faire, ce qui était très... je dirais très particulier parce que nous on a une éducation très sévère, très dure, bon mes parents... voilà quoi ils avaient une idée de ce qu'on devait devenir, ils nous ont appris la morale, l'éthique et c'était quand même relativement sévère, comme la plupart du temps au Togo.

HB : - *Donc le lycée technique, a priori c'était pas ce qu'ils envisageaient pour vous ?*

CB : - Non pas du tout.

HB : - *Et il vous a laissé...*

CB : - Et pourtant il m'a laissé sans vraiment poser de questions. Il m'a dit *okay* tu fais ça si tu veux, il a été m'inscrire et c'est comme que j'ai fait une série G. [...] Et finalement j'ai fait un bac G. Mes parents... à l'époque, ça a peut-être un peu changé maintenant, j'avais pas beaucoup le choix parce que je pouvais faire que des sciences éco à la fac. Y'avait pas d'IUT. Ceux qui avaient un bac G ils faisaient une école de gestion. Et moi je voulais faire la comptabilité. Et j'étais dans les premiers de la classe. Donc les trois premiers du lycée devaient avoir une bourse pour venir en France pour étudier. Donc c'est comme ça que j'ai pu me mettre un peu dans l'idée de venir en France. Parce que sinon mes parents ne pouvaient pas payer un billet ou ma scolarité en France.

HB : - *Vous n'y aviez pas pensé avant ?*

CB : - Si j'y pensais mais c'était beaucoup trop... Non, c'était pas dans le domaine du possible. L'écart est très très important, mes parents avec ce qu'ils gagnaient, il était impossible qu'ils puissent payer des études à quelqu'un. Donc moi je m'étais un peu mis ça dans la tête, d'être dans les premiers pour pouvoir bénéficier de cette bourse pour partir. Parce que je voulais pas faire les sciences éco, je voulais faire la comptabilité. Donc ça m'a un peu motivé pour pouvoir y arriver¹⁸.

Cet extrait de l'entretien mené avec Claude B., fils d'instituteurs togolais, qui a émigré en région parisienne où il est devenu expert-comptable, montre comment la mobilité internationale peut s'inscrire dans les bifurcations d'un parcours biographique. Dans son récit, Claude souligne explicitement les éléments de la construction de sa trajectoire migratoire qui apparaissent

¹⁸. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

importants à ses yeux. D'une part, il indique que les contraintes structurelles liées aux infrastructures scolaires et universitaires ont réorienté sa trajectoire (voir Chapitre 1, Section 2, Paragraphe C-2). D'autre part, il avance que les opportunités de bourses ont rendu matériellement possible l'organisation de son départ (voir Chapitre 3, Section 2). Claude décrit son émigration comme un élément qui émerge soudainement, au détour de son parcours scolaire. On peut rejoindre ici l'économiste Samir Amin pour qui, « le choix rationnel du migrant n'est que la cause immédiate, apparente, une platitude qui ne nous avance nullement » (Amin [éd.], 1974, p. 28)¹⁹. En effet, les contraintes et les opportunités qui fondent la connaissance pratique des « raisons d'émigrer » (Green et Weil [dir.], 2006, p. 6), éclairent les phénomènes migratoires de manière générale, sans pouvoir livrer une réelle compréhension du rapport que les individus entretiennent à la mobilité. Ce que cet extrait révèle en filigrane apparaît plus important. Claude suggère que son parcours s'inscrit en amont dans un « domaine du possible » et du pensable. Il souligne que l'émigration ne lui semblait pas réalisable mais que le fait de partir vivre à l'étranger était une possibilité envisagée parmi d'autres, depuis plusieurs années.

Cette section démontre que cette propension à considérer l'émigration comme une action routinière et à conférer un caractère naturel à la mobilité internationale résulte d'un apprentissage. Autrement dit, les individus peuvent être plus ou moins socialisés à la mobilité, ce qui signifie que « le voyage ne commence pas par la traversée, de la mer ou des airs » (de Latour, 2003, p. 174) mais se construit bien avant le départ potentiel.

Précisons qu'il est « évidemment très difficile d'observer cette socialisation familiale [...] "en train de se faire", au moment *et* pendant la totalité du temps où elle s'accomplit » (Darmon, 2006, p. 29)²⁰. Dans l'enquête, ces socialisations sont souvent saisies de manière partielle, mais l'on peut dans une certaine mesure analyser les mécanismes pluriels de cette socialisation à la mobilité par la reconstruction qui en a été faite dans les récits de vie et par les observations menées auprès des enquêtés et de leur famille, qu'ils soient émigrés ou non.

Par ailleurs, si les individus ne se familiarisent pas tous avec l'émigration, les voies que prennent ces socialisations ne sont pas homogènes. Les expériences et les instances socialisatrices ne sont pas les mêmes pour tous les individus et l'intensité des processus socialisateurs tout autant que les produits de ces socialisations diffèrent. Pour mieux comprendre les processus de socialisation qui transforment une partie des citoyens comoriens et togolais en individus qui aspirent à la mobilité

¹⁹. Sans adopter un lexique qui puisse pleinement rompre avec les approches critiquées, le sociologue Samir Amin prenait dès 1974 ses distances avec des analyses fondées sur la seule rationalité des acteurs : « le problème est donc de connaître les raisons du choix de base : celui de la stratégie d'ensemble ; car les migrations trouvent là leur raison ultime véritable » (*op. cit.*).

²⁰. « On ne peut jamais mesurer que des effets spécifiés de socialisation » d'après les sociologues François de Singly et Jean-Claude Passeron, qui proposent dès lors de s'attacher à analyser « la présentation synoptique d'effets ou d'états de socialisation, constatés dans une série de domaines » (de Singly et Passeron, 1984, p. 50).

internationale, nous adopterons ici le cadre d'analyse proposée par la sociologue Muriel Darmon, qui distingue différents processus de socialisation continue²¹. Les trois processus qu'elle identifie sont marqués par la variété des instances socialisatrices impliquées, mais surtout par l'importance des transformations individuelles produites. Ils seront ici distingués en fonction des manières dont ils transforment le rapport des individus à la mobilité spatiale comme enjeu de mobilité sociale, mais également en fonction des propriétés sociales des individus concernés par ces mécanismes. Ainsi, nous analyserons tour à tour les socialisations de conversion dans les milieux sociaux les plus modestes (Paragraphe A), les socialisations de renforcement chez les individus les plus aisés (Paragraphe B) et les socialisations de transformation des catégories populaires dominantes et des catégories supérieures dominées (Paragraphe C)²².

A – La conversion des milieux sociaux précaires à la mobilité internationale

Dans ses travaux sur les groupes d'amaigrissement, puis sur l'anorexie, Muriel Darmon s'est intéressée aux processus de transformations des façons de percevoir le monde et des manières de faire des individus (Darmon, 2007, 2011). Pour analyser les transformations les plus marquées, elle utilise le concept de socialisation de conversion, c'est-à-dire de « transformation radicale et totale, sur le modèle de la conversion religieuse » (Darmon, 2006, p. 117)²³. Ces conversions peuvent ici s'appliquer à une première catégorie d'individus que sont les personnes les plus modestes, souvent issues des milieux ruraux, largement dépourvues en ressources économiques et scolaires.

Sans adopter ni l'approche, ni le vocabulaire de la socialisation, une large part de la sociologie et de l'anthropologie de l'immigration en France a étudié des migrations africaines qui pourraient être décrites sur ce modèle de la conversion. Selon ces travaux, les individus ont longtemps émigré pour façonner leur place au sein de la collectivité et pour assurer la reproduction sociale de leur groupe d'origine. Ces processus migratoires vécus par les premiers immigrés africains en France nous intéressent ici dans la mesure où ces déplacements successifs impliquent de véritables transformations chez des citoyens nés dans des zones rurales et souvent devenus membres des milieux ouvriers en France.

²¹. Plutôt que d'opposer « socialisation primaire » des enfants et « socialisation secondaire » de l'adulte, Muriel Darmon insiste sur l'action continue des socialisations au fil du temps. Cette approche nous paraît pertinente dans le cas d'émigrés socialisés dans différents espaces sociaux et nationaux et dont le rapport à la mobilité se remodèle au cours de leur parcours.

²². Sur le cadre d'analyse proposé par Muriel Darmon, lire le chapitre « Socialisation continue et transformation de l'individu : une grille d'analyse » dans son manuel sur la socialisation (Darmon, 2006, p. 98-122).

²³. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron évoquaient en 1970 la « conversion radicale » (ou *metanoïa*), entendue comme une « substitution complète d'un habitus à un autre » (Bourdieu et Passeron, 1970, p. 59).

Encadré n° 11 : les « trois âges » de l'émigration africaine rurale

Le sociologue Abdelmalek Sayad a résumé ces logiques dans un article précurseur sur « les conditions différentielles qui ont produit différentes "générations" d'émigrés (au sens vrai d'ensembles d'émigrés produits selon un même mode de génération) » (Sayad, 1977, p. 61). Plus que le contexte socio-économique national du pays d'origine, ce sont les « processus de transformations internes aux communautés rurales » qui ont participé à faire émerger des départs (*op. cit.*, p. 61). Sayad a distingué trois « âges » de l'émigration algérienne en France, dont le premier a été favorisé par les transformations des mondes ruraux au début du 20^e siècle (Bourdieu et Sayad, 1964). Émigrer était alors considéré comme une « mission » provisoire. Celui qui partait devait faire tout ce qu'il pouvait pour acquérir des ressources financières en France et les envoyer à ses proches, afin de permettre à la communauté paysanne d'avoir les moyens de sa reproduction. D'après Sayad, il s'agissait d'une émigration « sur ordre » et « ordonnée » (*ibid.*, p. 61) dans laquelle le « paysan mandaté pour l'émigration » migrait « sans jamais se renier comme paysan » et tentait de réintégrer au plus vite « sa communauté et sa condition d'origine » pour reprendre « parmi les siens, comme si de rien n'était, la place qui était la sienne et qu'il n'aurait jamais dû quitter » (*ibid.*, p. 63).

Puis, après la Seconde Guerre mondiale, le deuxième « âge » de l'émigration s'est caractérisé par une « perte de contrôle » du groupe d'origine sur les émigrés (*ibid.*, p. 65). Du fait de la « dépayssation » dans le pays d'origine et du « déracinement de l'émigration » vécu dans le pays d'accueil, ceux qui partaient n'entretenaient plus une relation privilégiée à la terre mais à l'émigration et aux émigrés en France. Là où la première phase marquait la subordination des émigrés à la communauté rurale, ce deuxième mode de génération se définit par un plus fort individualisme, l'émigration devenant « une entreprise individuelle dépouillée de son objectif initialement collectif », c'est-à-dire « l'acte d'un individu agissant de son propre chef et pour son propre compte ». Les individus ne partent plus pour participer à la reproduction du groupe mais au contraire pour « s'émanciper de ses contraintes » (*ibid.*). Ce constat a été affirmé dans les années 1990 par plusieurs anthropologues travaillant sur les migrations depuis le fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal). Ainsi, dans son livre *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Catherine Quiminal a analysé les tensions fortes induites par l'émigration *soninké*²⁴ entre reproduction de la collectivité et changements au sein du groupe (Quiminal, 1991). Elle a montré que les processus migratoires sont ambivalents puisque les émigrés assurent la reproduction de la communauté tout en étant des cadets sociaux qui cherchent à s'extraire de la domination des aînés en quittant leur pays. Une fois arrivés en France, les émigrés se retrouvent à nouveau pris dans ces rapports de domination en s'organisant en foyer. La seule possibilité qui leur reste est alors de revenir dans leur pays pour transformer le village et tenter de modifier les rapports de forces à leur avantage.

Enfin, Sayad a observé un troisième « âge », qui découle directement du deuxième, celui de l'établissement d'une « colonie » algérienne en France et de la « quasi professionnalisation » du statut d'émigré (Sayad, 1977, p. 76). Là encore, cette observation a été faite près de deux décennies plus tard dans le cas des migrations *soninké* en France. Le sociologue Mahamet Timera a analysé cette installation progressive en France, marquée par une intégration professionnelle et résidentielle marginale (Timera, 1996).

Dans les années 1960, le sociologue américain Robert Merton a publié les résultats d'une étude menée auprès des notables de Rovere, une ville du New Jersey et a construit une typologie qui opposait les « influents locaux » aux « influents cosmopolites » (Merton, 1997 [1965]). Les premiers se tournent vers la communauté locale qui constitue leur univers de référence et dans

²⁴ Les *Soninké*, que l'on « appelle communément "les gens du fleuve" » (Dewitte, 2002, p. 60), sont des ruraux qui « habitent depuis près d'un millénaire dans une région qui s'étend à l'ouest dans une zone frontalière entre le Sénégal et la Mauritanie et, à l'est, se prolonge et s'enfonce dans le Mali sur plusieurs centaines de kilomètres. Le "pays *soninké*" qui maintenant s'étend sur trois États modernes (Mali, Mauritanie, Sénégal) est divisé en plusieurs provinces correspondant aux anciennes formations politiques qui existaient avant la colonisation » (Timera, 1996, p. 17).

laquelle ils s'impliquent car ils peuvent y avoir une influence en jouant sur leur « capital d'autochtonie » (Retière, 2003 ; Renahy, 2010). Au contraire, les influents cosmopolites ne s'intéressent pas à cet environnement immédiat mais plutôt à un espace de référence plus vaste, et à un monde étendu dont ils estiment être membres à part entière (Wagner, 2014)²⁵. En reprenant cette terminologie, on peut se demander comment se produit la transformation radicale qui encourage des individus ancrés dans l'échelle locale à se tourner vers l'international et à chercher à émigrer pour réajuster leurs positions sociales locales.

1) Une conversion par les pratiques culturelles

La mondialisation culturelle est devenue au fil des décennies une explication des vocations migratoires des citoyens du Sud, à travers l'idée très contestable et réductrice de l'existence d'un *eldorado* européen perçu par ces derniers. Ainsi, d'après la politiste Catherine Wihtol de Wenden, « l'imaginaire migratoire [...] se nourrit des médias télévisés qui diffusent des images attirantes de l'*eldorado* occidental » (Wihtol de Wenden, 2002, p. 49). La diffusion de films, de séries et de vidéoclips à la télévision est mentionnée dans les entretiens avec des émigrés comme un élément qui inciterait les jeunes à tourner leurs regards vers l'Europe. Pour eux, c'est à force de voir tous les jours à la télévision des images de pays étrangers que beaucoup de jeunes souhaitent émigrer. Dans ces médias, « on dit qu'en France y'a pas de poussière, y'a pas de saleté, y'a pas d'odeur, tout est bien et tout »²⁶, « tu vois les clips de chanteurs, t'as l'impression que c'est la fête tout le temps, que tout le monde rigole dans la ville »²⁷. Essenam A., fille d'agriculteurs togolais et émigrée de retour, déplore le fait que beaucoup de jeunes soient soumis à « ces images faussées » et se forment une vision déformée de la vie à l'étranger : « ils pensent que c'est la France... pour eux c'est l'Europe, c'est comme ça »²⁸. Elle ajoute, non sans une pointe d'ironie, que son propre petit-frère, est dupé par ses feuilletons, dont il associe les images à la France, alors que ce sont en réalité des *telenovelas* brésiliennes.

²⁵. D'après Anne-Catherine Wagner, les dominants sociaux ne se désintéressent pas de la vie locale mais ont la possibilité de choisir entre échelle globale et locale car « c'est dans la possibilité de choisir, en fonction de leur rentabilité sociale et symbolique, tantôt la mobilité tantôt la stabilité, à apparaître tantôt comme un héraut de la mondialisation tantôt au contraire comme l'incarnation des traditions et de l'enracinement sur un territoire, que réside le pouvoir social sur l'espace » (Wagner, 2010, p. 98).

²⁶. Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

²⁷. Extrait de l'entretien avec Xavier A., Togo, 38 ans, émigré de retour [Burkina Faso, France], musicien et membre d'une association culturelle (Lomé, 17/02/2010).

²⁸. Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

Encadré n° 12 : un exemple de représentations de la réussite dans un clip togolais

Toofan est un groupe musical togolais né en 2005. Sa popularité est grandissante et a permis au groupe d'imposer plusieurs styles de musique et de danse, le *cool-catché* et le *gweta*, dont les gestuelles symbolisent le fait d'« esquiver les jaloux » (Republic of Togo, 2012c ; Republic of Togo, 2014b).

Les deux membres du groupe sont connus pour leurs vidéoclips tournés aux États-Unis (Atlanta et Miami). Dans les chansons, « Cé magik » ou « 1 truc de fou », la thématique générale réside dans le fait de « mettre l'ambiance », d'être « toujours bien habillé », et de profiter de la vie sans se préoccuper des opinions extérieures (« fais ton machin, on s'en fout de quelqu'un »). Les clips mobilisent les mêmes registres avec une alternance de plans larges sur la ville et ses *buildings* et de plans serrés sur l'intérieur de grandes villas, sur les chanteurs entourés de voitures de luxe et de jeunes femmes. Richesse, consommation, liberté individuelle et liberté des mœurs sont vantées au fil des chansons.



Les photographies ci-dessus sont des captures d'écran du clip de la chanson « Cé magik », réalisé en 2010 à Atlanta par Jeff Attiogbe.

© Toofan / Jeff Attiogbe. Source : <http://www.youtube.com/watch?v=SP75lSfx8J8>

L'anthropologue Thomas Fouquet a bien montré dans le cas du Sénégal que l'acculturation des jeunes socialement précaires, fascinés par les images médiatisées de l'Europe, peut être largement relativisée (Fouquet, 2007a ; 2007b). Avec lui, on peut affirmer que l'international ne constitue pas nécessairement un horizon fantasmé mais un ensemble de référents culturels quotidiennement appropriés par certains membres de ces milieux modestes. La double enquête menée aux Comores et au Togo a permis de constater que si ces individus ne possèdent pas toujours de télévision au sein de leur propre foyer, l'exposition à des biens culturels européens peut être constante dans un cadre public. Dans les maquis togolais, ces restaurants populaires dans lesquels on vient boire, manger, danser ou regarder la télévision, les enceintes diffusent d'ordinaire des morceaux d'artistes ivoiriens, comme les chanteurs de reggae Alpha Blondy ou Tiken Jah Fakoly ou des groupes jouant du « coupé-décalé », style de musique très prisé depuis les années 2000. Mais il n'est pas rare d'entendre également des compilations piratées de chanteurs américains, comme Michaël Jackson, ou français, comme Michel Sardou, Joe Dassin ou Claude François. Dans les commerces, certains commerçants permettent à leurs clients de visionner des

films, à l'image de ce barbier à Atakpamé, chez qui de jeunes clients et des passants regardaient avec enthousiasme une petite télévision qui diffusait *Street Fighter*, un film américano-japonais de 1994, avec Jean-Claude Van Damme.

Les pratiques culturelles peuvent également concerner le domaine sportif. À Chézani, aux Comores, le foyer des jeunes se remplit régulièrement d'adolescents qui viennent regarder, grâce à une connexion satellite et à un groupe électrogène qui permet d'éviter les coupures liées aux délestages, les matchs de football de la *Premier League* anglaise. À Moroni, le café Nakib fait terrasse comble les soirs où sont diffusés les matchs de football de la Ligue 1 française. Chacun, selon ses affinités, et souvent selon les parcours migratoires de proches qui ont émigré à Paris ou Marseille, vient soutenir l'Olympique de Marseille ou le Paris-Saint-Germain. Dans quelques petits cafés togolais équipés d'un téléviseur, des jeunes hommes viennent eux aussi regarder les matchs de football français, diffusés grâce à un abonnement à Canal Plus.

Dans ces milieux sociaux, la socialisation culturelle peut également se faire au sein du foyer, par la consommation de disques ou de DVD piratés. Aux Comores, il a été possible d'observer chez des enquêtés des téléviseurs qui diffusaient des films produits à Bollywood ou des films américains, comme *Amistad*, de Steven Spielberg. Enfin, à Lomé, lors d'une conversation dans un maquis avec une enquêtée, cette dernière demande au jeune homme qui vient nous proposer des DVD piratés de s'arrêter pour me montrer ce que les gens regardent au Togo. Elle fait l'inventaire des films américains, puis presse le jeune homme de lui montrer, « tous les films, même ceux du fond du sac ». Elle sort alors plusieurs disques dont les jaquettes annoncent le caractère pornographique sans ambiguïté et dit, avec un large sourire : « ici, même dans ce genre de films, les acteurs sont tous Blancs ! »

Ces éléments recueillis au cours des différents terrains permettent de souligner, comme le fait le sociologue Jean-Philippe Dedieu que « contrairement au sens commun routinisé, pour ne pas dire xénophobe, l'émigrant ne s'assimile pas culturellement à compter de son établissement dans le pays d'immigration » (Dedieu, 2012, p. 173), et que cette socialisation à la culture européenne et nord-américaine s'opère même dans les milieux les plus populaires²⁹.

En réalité, l'observation des programmes étrangers diffusés à la télévision togolaise, et notamment des films et téléfilms, produits principalement en Afrique (en Afrique du Sud, au Burkina Faso ou en Côte d'Ivoire), en Amérique du Sud (au Brésil, en Colombie ou au Mexique), ou encore en Inde ou aux États-Unis, a montré que ces programmes valorisent un ensemble de valeurs et de normes, comme le dynamisme, l'esprit d'entreprise ou la richesse matérielle. Que les personnages soient africains, européens ou américains, cette réussite est présentée comme un

²⁹. Au cours de ses enquêtes menées au nord du Togo, l'anthropologue Charles Piot a très bien montré comment les référents internationaux se diffusent y compris au sein des zones rurales et donc qu'il existe, pour reprendre son expression provocatrice, des « cosmopolites dans la brousse » (Piot, 2002, 2008).

horizon désirable³⁰. Même si certains personnages ont eux-mêmes émigré pour étudier dans des écoles prestigieuses européennes, il est difficile de savoir si les récits scénarisés de la vie des élites sociales des pays étrangers favorisent une propension à émigrer. Faute d'une étude approfondie de la consommation de ces biens culturels audiovisuels et surtout de leurs réceptions³¹, il est impossible d'affirmer que l'émigration trouve sa source dans l'exposition à ces images médiatiques. Tout au plus peut-on souligner leur rôle dans la production de représentations sociales qui font de la richesse une caractéristique enviable. Comme l'a montré Thomas Fouquet dans le cas de la jeunesse dakaroise, ces références à l'étranger servent à se distinguer socialement *ici* plutôt qu'à chercher à émigrer *là-bas* (Fouquet, 2011).

2) La figure socialisatrice de l'émigré

Plus que la consommation de biens culturels étrangers, les émigrés semblent être une instance socialisatrice plus déterminante pour ceux qui ne se sont jamais déplacés. Le rôle que les émigrés jouent à distance et pendant leurs vacances dans les relations familiales sera analysé plus en détail par la suite (voir Partie 3), mais on peut ici observer les représentations qu'en ont les individus les plus modestes, et qu'ils livrent lors d'entretiens ou de conversations informelles. Pour cette catégorie d'individus, les émigrés se distinguent par leurs goûts, leurs pratiques vestimentaires, leur faculté à dépenser de l'argent, leur capacité à posséder des objets coûteux et leur propension à habiter dans des lieux plus luxueux.

Y'en a quand tu les vois tu sais que c'est quelqu'un qui est d'autres cioux, qui vient de l'Occident... C'est quelqu'un à qui tu peux demander quelque chose, il va pas lésiner pour te le donner. [...] Tu le distingues déjà dans les fringues, dans les voitures utilisées, par rapport à sa piaule aussi, par rapport aux activités qu'il fait. Il invite au moins quinze personnes à qui il offre un verre à son compte, on se dit voilà, lui on sent qu'il est revenu. Il est pas comme vous. Il est parti, il est revenu, vous vous êtes des que dalle et tout³².

Le constat de leur forte propension à la consommation semble être un indice d'une certaine réussite sociale en migration, qui leur permet de soutenir ce train de vie pendant les vacances. Les émigrés sont assimilés à l'élite sociale et économique, tant leur style de vie en vacances peut les en

³⁰. Les thèmes abordés par tous ces programmes sont relativement proches. Ce sont d'abord les histoires de familles et de couples, si possible à rebondissements, qui sont placées au centre des intrigues. Mais ces histoires racontent surtout la vie de personnes influentes, gestionnaires de patrimoines familiaux colossaux ou dirigeants d'entreprises florissantes. Ces programmes ne proposent pas une représentation fidèle des réalités sociales, mais appuient leurs scénarios sur les imaginaires de la réussite par la richesse.

³¹. Ce travail est actuellement engagé par un doctorant en anthropologie qui analyse les imaginaires migratoires de jeunes africains subsahariens (Coulibaly, en cours). Une étude sur la réception des spots publicitaires étrangers par un public algérien avait par ailleurs démontré l'existence de pratiques de résistance à ces expositions médiatiques (Denni, 1995).

³². Fils d'un employé du service des douanes et d'une mère au foyer, Victor décrit les perceptions qui étaient les siennes avant son départ et oppose cette figure à son propre retour au Togo. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

rapprocher. « Ce sont des bourgeois », affirme un jeune maçon comorien³³. Les propos d'un agriculteur comorien, qui travaille le matin comme chauffeur de taxi pour augmenter ses revenus, confortent cette intégration des émigrés dans l'espace de l'élite sociale : « tu crois qu'on vit ? Est-ce que c'est vraiment une vie ? On vit dans la merde ! C'est un pays pour ceux qui ont de l'argent, les gens comme toi [sous-entendu les Français] ou les *je-viens* [les émigrés] qui font deux mois et qui repartent »³⁴.

Les émigrés sont des symboles de succès et de prospérité. Ils le deviennent d'autant plus lorsqu'ils faisaient partis des cadets sociaux³⁵ avant leur départ. À Domoni-Adjou, entre deux cérémonies et préparatifs d'un mariage célébré pendant l'enquête, je discute avec Ilhame Y. Cette jeune femme vit dans une petite maison en tôle. Son mari travaille comme employé à l'aéroport pendant qu'elle reste à la maison pour s'occuper de leurs deux filles, en attendant la naissance de leur troisième enfant. Alors que nous parlons, elle aperçoit la silhouette d'un voisin qui s'affaire au loin dans la rue et s'interrompt. Il s'agit d'Assadilah M., un émigré interrogé quelques jours plus tôt, fils unique d'une famille d'agriculteurs, qui se décrit lui-même comme ayant émigré en France « pour aller chercher la vie européenne, comme tous les Africains »³⁶. Ilhame se tourne alors vers moi et dit en riant : « ah, le *je-viens* [l'émigré] mange bien, les frigos sont bien remplis là-bas ! »³⁷ Le paraître devient ici un révélateur de l'être. Des vêtements neufs, l'embonpoint d'un corps, la possession de biens matériels, tout est prétexte à l'interprétation des manières de vivre en émigration, et donc des conditions de vie à l'étranger. Pour cette jeune femme, dont les ressources économiques et culturelles sont limitées et dont la connaissance de l'étranger est très indirecte, cette silhouette est la confirmation de la présence d'argent en France, inscrite jusque dans les corps.

Ces socialisations sont plus directement renforcées par les récits des émigrés³⁸, qui mettent en scène leurs réussites plutôt que leurs échecs. C'est ainsi qu'à Domoni-Adjou, plusieurs jeunes

³³. Extrait de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

³⁴. Extrait de l'entretien informel avec Ismaël C., Comores, 51 ans, non-émigré, agriculteur et chauffeur de taxi (Moroni, 22/07/2012).

³⁵. Pour l'anthropologue Claude Meillassoux, la catégorie de « cadet social » englobe les individus qui sont dominés par les « aînés », c'est-à-dire ceux qui possèdent l'ensemble des ressources productives. Les jeunes, les femmes et les descendants de catégories asservies figurent parmi ces cadets sociaux, dont la position dominée peut n'être que provisoire (Meillassoux, 1975). Le politiste Jean-François Bayart a affiné ce concept en opposant les cadets aux aînés sociaux, dont l'autorité repose sur leur âge, leur position dans la lignée et la possession de ressources matérielles et symboliques. D'après Bayart, ces statuts sociaux marqués par la séniorité ont permis la reproduction d'un système politique hérité de la colonisation et reproduit la marginalisation des cadets sociaux, exclus des positions de pouvoir et des possibilités de mobilité sociale ascendante (Bayart, 1985, (Bayart, 1985, voir le Chapitre 7 : "Les cadets sociaux dans le régime" p. 233-281).

³⁶. Extrait de l'entretien avec Assadilah M., Comores, 42 ans, émigré à Nice, agent territorial (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

³⁷. Extrait de l'entretien informel avec Ilhame Y., Comores, 31 ans, non-émigrée, sans emploi (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

³⁸. Sayad écrivait ainsi que « les émigrés qui sélectionnent les informations qu'ils rapportent quand ils séjournent au pays, les anciens émigrés qui "enchangent" les souvenirs qu'ils ont gardés de la France, les candidats à l'émigration qui

hommes, dont Naïm H., ont pris en exemple la figure d'un émigré de retour de la ville, marié à une femme capverdienne, et qui possède l'une des plus grandes maisons de la ville. Cet homme a raconté à plusieurs jeunes qu'il avait réussi à partir à l'étranger grâce à la vente de ses productions agricoles, et que la chance avait toujours été de son côté car il avait réussi à faire pousser des bananes plus grosses que celles de ses concurrents³⁹.

Même si certains enquêtés ont avoué qu'ils n'accordaient pas toujours de crédit aux paroles entendues⁴⁰, ceux qui n'ont pas migré ont opposé deux figures idéal-typiques d'émigrés : les jeunes qui racontent une version déformée de leur vie en migration pour favoriser l'admiration de leurs interlocuteurs et les anciens, retraités de retour, qui répètent sans cesse que la vie en France est dure et qu'il ne faut pas y aller. Mandhoir S., étudiant comorien qui n'avait pas émigré au moment de l'entretien, issu d'une famille d'agriculteurs et de petits commerçants, raconte par exemple que pendant les vacances, les discussions sont animées sur le *bangwe* [la place publique], ce que confirme l'un de ses amis présent pendant l'entretien. Réunis et assis sur les bancs publics, les hommes qui n'ont pas migré, les jeunes vacanciers et les retraités échangent régulièrement des anecdotes sur la vie en France. D'après Mandhoir, les jeunes émigrés « se la pètent », racontent qu'il « faut y aller » parce que « c'est mieux qu'ici » alors que les plus âgés le mettent en garde contre cette tentation en racontant les difficultés qu'ils ont vécu en métropole⁴¹.

Pendant l'enquête, les entretiens ont pu directement créer des situations de socialisations par les récits d'émigrés lorsque des étudiants issus de familles rurales m'accompagnaient et écoutaient les récits de vie recueillis. Au cours d'un entretien mené avec un couple d'émigrés comoriens à Marseille, Chadia et Mansour D., ces derniers se sont adressés en aparté à Mouslim B., un étudiant présent pendant les entretiens menés dans sa ville. Mansour raconte que sa femme et lui ont voyagé aux États-Unis, sous la présidence de Ronald Reagan et qu'ils ont pu faire une visite touristique de la Maison Blanche. S'adressant à Mouslim, Mansour raconte : « la Maison Blanche est tellement vaste, il y a au moins 48 chambres. Il faudrait que tu vois ça ! »⁴².

projetent sur la France leurs aspirations les plus irréalistes, sont la médiation nécessaire à travers laquelle peut s'exercer la nécessité économique » de la migration (Sayad, 1999, p. 51).

³⁹. Entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

⁴⁰. Fils d'un émigré travaillant comme plongeur dans un restaurant et d'une préparatrice en pharmacie, Elhad S. se souvient de ces émigrés qui « essayent de nous expliquer que en France c'est beau... ça n'a jamais été mal, c'est toujours beau, c'est toujours la belle vie » mais précise : « j'écoutais mais on prenait pas ça en considération. On était jeunes. Moi franchement je m'en battais les... je m'en foutais quoi. On demandait comment sont les filles. C'est pas réellement la vie qui nous intéressait ». Extraits de l'entretien avec Elhad S., Comores, 28 ans, émigré à Paris, assistant administratif dans un établissement public (Paris, 17/05/2012).

⁴¹. Extraits de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁴². Extrait de l'entretien avec Mansour D., Comores, 74 ans, émigré de retour [Marseille], navigateur retraité (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Entretien informel avec Chadia D., Comores, 63 ans, émigrée à Paris, bibliothécaire (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Entretien informel avec Mouslim B., Comores, 27 ans, émigré à Madagascar, étudiant (Mitsoudjé, 12/08/2012).

Ces histoires racontées participent à l'acquisition de dispositions à l'émigration, et leur répétition vient les réactiver chez ces jeunes ruraux qui affirment que « nous on enregistre au fur et à mesure, et ça nous excite »⁴³.

3) Les émigrés, une figure sociale routinière aux Comores

La figure de l'émigré est un symbole incarné de la vie à l'étranger qui socialise les non-émigrés tout autant par sa présence physique que symbolique, par ses attitudes et ses postures corporelles, par ses pratiques matérielles et ses récits. Mais l'importance de cette instance socialisatrice diffère entre les deux pays étudiés.

Dans les deux cas, les mobilités d'individus membres des catégories populaires sont anciennes. Des agriculteurs togolais ont émigré de manière saisonnière vers des plantations de café et de cacao au Ghana voisin dès le début du 20^e siècle (voir Chapitre 4, Section 1). Mais l'émigration vers l'Europe a été beaucoup plus marquée chez les agriculteurs comoriens, qui se sont très tôt engagés dans l'armée française ou sont devenus navigateurs et dockers pour les compagnies maritimes françaises. Cet ancrage rural des émigrations pionnières vers l'Europe a encouragé la conversion des générations suivantes à l'émigration et la diffusion des pratiques migratoires dans les milieux populaires. Cette histoire longue semble pouvoir expliquer en partie pourquoi les émigrés comoriens ont encore aujourd'hui un profil socialement plus modeste que les émigrés togolais.

Tableau n° 13 : proportion des émigrés dans la population nationale (Comores, Togo)

	Togo	Comores
<i>Population totale</i>	6 191 165 ⁴⁴	646 400 ⁴⁵
<i>Nombre d'émigrés (estimation haute)</i>	2 000 000	350 000
<i>[proportion de la population]</i>	[32,3 %]	[54,14 %]

Puis, au cours du 20^e siècle, les migrations ont été plus courantes aux Comores et les émigrés y sont devenus une figure sociale bien plus routinière⁴⁶. En se basant sur les estimations statistiques

⁴³. Extrait de l'entretien avec Djibir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

⁴⁴. Selon le 4^e recensement général de la population mené en 2010 (après ceux de 1961, 1970 et 1981).

⁴⁵. D'après le 5^e recensement général de la population mené en 2004 (après ceux de 1958, 1966, 1980 et 1991). La Grande Comore comptait 363 200 habitants, Anjouan 252 000 et Mohéli 31 200.

⁴⁶. « À Ngazidja [Grande Comore] entre 1980 et 1991 un quart des ménages comptait au moins un membre émigré et, pour certains villages, il en allait de 60 % des ménages. Cela faisait dire à Geraldine Vivier que si, par exemple depuis la France, la communauté (grand-)comorienne paraissait "statistiquement négligeable", en revanche, son importance apparaissait depuis les villages de référence » (Sakoyan, 2010, p. 290). Le géographe comorien Youssouf Abdillahi, qui a réalisé une thèse sur les apports de la diaspora en termes de développement, confirme qu'il y a bien

les plus hautes, un Togolais sur trois vit en émigration, contre plus d'un Comorien sur deux. Cet écart a pu s'observer sur le terrain. En effet, il a été beaucoup plus facile de mener l'enquête à la Grande Comore qu'au Togo. Si des contacts préalables pour cibler certains émigrés avaient été nécessaires à Lomé, à la Grande Comore, il suffisait de venir dans une ville et de demander quelle famille comptait des émigrés pour obtenir rapidement plusieurs contacts.

La présence sociale et symbolique des émigrés apparaît bien plus importante aux Comores. D'abord, il est très révélateur de constater qu'au Togo, aucun terme n'existe pour désigner les émigrés. Dans une conversation informelle, une femme a utilisé le terme de « venus » pour désigner les émigrés de passage qui viennent simplement faire du commerce au Togo et au Burkina Faso. Parfois, les enquêtés ont fait référence aux émigrés qui sont « de l'autre côté » ou qui « ont fait la France ». Mais aucune expression ne fait consensus. Au contraire, les émigrés comoriens sont communément appelés les *je-viens*, c'est-à-dire ceux qui viennent de l'étranger. La formule relève du vocabulaire courant, preuve que l'émigré fait partie intégrante de l'imaginaire social.

Encadré n° 13 : les interprétations divergentes du terme *Je-viens* aux Comores

L'explication donnée aux racines de ce « surnom que leur donnent leurs compatriotes » varie quelque peu (Elbadawi, 2002).

Pour les uns, il vient d'une incapacité des émigrés à parler le comorien et du fait qu'ils répètent sans cesse « je viens, je viens » de tel pays. Pour les autres, il s'agit d'une manière de souligner que les émigrés aiment à rappeler qu'ils viennent d'un pays étranger : « ils nous appellent les *je-viens*, parce que quand on dit je viens, c'est on arrive de là-bas, on apporte des choses »⁴⁷.

« C'est un terme péjoratif qui désigne la diaspora revenant au pays avec tous les comportements de feindre une certaine réussite. À force d'entendre "je viens de Marseille", "je viens de Dunkerque", "je viens de Paris", l'expression "je-viens" est restée » (Ahamada et Ellerson, 2011). Si certains intellectuels comoriens soulignent la connotation dépréciative que peut revêtir le terme, les observations menées ont permis de montrer que l'utilisation du terme est au contraire toujours équivoque.

Les nombreux retours en vacances des émigrés pendant les congés d'hiver et d'été modifient considérablement le rythme de vie à la Grande Comore. Ainsi, pendant les mois de juillet, d'août et de décembre, particulièrement propices à l'organisation des grands mariages⁴⁸, l'activité économique est relancée, l'affluence au marché de Volo-Volo à Moroni est forte, le trafic routier se fait plus dense dans la capitale, avec la mise en circulation des voitures immobilisées le reste de l'année, les groupes électrogènes marchent à plein régime, les places publiques sont rythmées par

souvent plus d'un émigré par famille. Entretien informatif avec Abdillahi Youssouf, géographe et enseignant à l'université des Comores (Moroni, 30/06/2012).

⁴⁷. Extrait de l'entretien avec M^Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

⁴⁸. « Sept grand mariages sur dix se font l'été [...] soit les *je-viens* le font directement, soit ils les font faire ». Extrait de l'entretien informel avec Walid I., Comores, 30 ans, non-émigré, enseignant dans un établissement privé (Itsandra, 15/07/2012).

les cérémonies, etc. D'après le géographe Youssouf Abdillahi, en dehors des vacances, sa ville de Fombouni « ne vit pas » et est « au ralenti », tout le monde y attendant « les trois mois de vacances »⁴⁹. D'après une émigrée de retour, l'omniprésence des émigrés en vacances sature l'espace social :

KM : - C'est surtout cette période, parce que y'a, comme on dit, ceux qui vivent en France qui sont revenus en vacances. Voilà, tous les *je-viens* qui rentrent. Donc tout le monde ressort sa voiture. [...] Y'a une vraie différence. Même la circulation des personnes. Même en dehors des voitures mais la circulation des personnes dans les rues. Maintenant c'est plus animé. Y'a beaucoup plus de gens. Parce que c'est des familles qui reviennent, donc souvent c'est des enfants qui viennent pour la première fois dans leur pays natal, ils aiment visiter, ils aiment aller dans les marchés, dans les magasins. Et même maintenant pendant la période des *je-viens*, y'a une flambée des prix dans les marchés. Parce qu'on se dit, ils ramènent des euros, ils sont tous riches donc.

HB : - *Donc on va augmenter...*

KM : - ...Voilà ! Les prix augmentent, et y'a une grande fréquentation des marchés, des lieux de loisirs.

[...] HB : - *Et après une fois que tous ces je-viens repartent là... du coup, l'activité...*

KM : - ... ralentit un peu oui ! On sent toujours qu'il y a un petit relâchement. C'est comme si les gens disent... parfois ils ont l'impression quand les *je-viens* partent... ouf, on va un peu souffler ! (rires) C'est comme si... ils pompaient... enfin y'a des gens qui se sentent un peu... comme s'ils pompaient un peu l'air quoi ! (rires) Parce qu'il sont partout, c'est vrai qu'ils sont vus partout, ils sont invités partout...⁵⁰

Aux Comores, l'importance numérique et symbolique prise par les émigrés transforme les perceptions de la mobilité internationale et de l'étranger. « Les Comores c'est un petit coin de France aujourd'hui, de valeurs. Quand y'a plus de 50 % de la population vivant en France, forcément y'a des répercussions. Donc on se retrouve dans une petite France en fait », résume un enquêteur⁵¹. La figure de l'émigré étant plus présente, elle devient un vecteur de socialisation à l'émigration plus central, favorisant ainsi une plus forte propension à la mobilité dans les milieux populaires. Autrement dit, il semble que « les immigrés deviennent les agents de l'immigration » comorienne (Mattoir, 2012, p. 5).

4) Des conversions orientées vers le haut de l'espace social

Dans les milieux les plus modestes, les biens culturels et la figure de l'émigré demeurent les portes d'accès les plus directes à une connaissance de l'étranger. Parler de socialisation de conversion par ces deux instances a l'avantage de mettre l'accent sur les croyances produites par cette socialisation.

⁴⁹. Extraits de l'entretien informatif avec Abdillahi Youssouf, géographe et enseignant à l'université des Comores (Moroni, 30/06/2012).

⁵⁰. Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

⁵¹. Extrait de l'entretien informel avec Karim B., Comores, émigré à La Réunion, conseiller principal d'éducation dans un collège (entretien téléphonique, 09/11/2011).

Ces socialisations de conversion démontrent qu'il est difficile d'affirmer, comme le fait l'anthropologue Éliane de Latour, que « quelle que soit son origine sociale, la jeune génération est occupée à trouver des "plans" pour sortir du pays, et ce parfois jusqu'à l'obsession, quotidiennement pendant des années » (de Latour, 2003, p. 172), puisque ces transformations individuelles radicales des manières de voir et de penser le monde ne s'opèrent que chez des individus aux situations sociales précaires (voir Chapitre 1, Section 2, Paragraphe A). Ces derniers sont progressivement disposés à percevoir le passage par l'international comme le moyen le plus efficace d'accéder à des ressources, presque exclusivement conçues comme économiques. Leur conversion est donc « orientée », et les conduit à aspirer à des pratiques « situées vers le haut de l'espace social » (Darmon, 2011, p. 79). L'émigration est aujourd'hui considérée comme une voie d'accès à l'ascension sociale et non plus à la seule reproduction du groupe.

Même si ces instances socialisent les individus de manière distante, en les exposant plus ou moins régulièrement à des biens culturels ou à la fréquentation d'émigrés, il semble qu'elles produisent des dispositions largement irréversibles. Là encore, le terme de conversion est évocateur, car ces socialisations produisent des croyances fortes et durables. Les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann indiquaient à propos de la conversion religieuse que « ce qui compte vraiment, c'est être capable de continuer à la prendre au sérieux ; de conserver le sens de sa plausibilité » (Berger et Luckmann, 2006 [1966], p. 263). Dans le cas de ces conversions aux vertus de l'international de jeunes ruraux, ce qui donne sa force à leurs croyances nouvellement acquises ce n'est pas qu'une communauté qui les encadre les encourage quotidiennement à croire, mais plutôt qu'aucun élément ne vienne infirmer leurs croyances. Comme l'écrit Muriel Darmon, ils sont inscrits dans « une structure sociale qui "confirme" jour après jour les produits de la re-socialisation et qui permet de *rester* converti » (Darmon, 2006, p. 118).

Enfin, ces conversions disposent peu les individus à agir et à devenir eux-mêmes mobiles car, comme nous le montrerons, ils n'ont souvent pas les moyens matériels de s'engager dans un processus migratoire (voir Chapitre 3).

B – Les vertus de la mobilité : des socialisations de renforcement dans les familles aisées

Dans les familles comoriennes et togolaises socialement les plus aisées, le rapport à la mobilité se construit par le biais de socialisations de renforcement, c'est-à-dire par le biais d'un « processus aux effets avant tout fixateurs » (Darmon, 2006, p. 115). Les enfants de ces familles sont disposés à croire dans les vertus de l'international et à pratiquer la mobilité, au même titre que leurs parents et aînés l'ont été avant eux.

Ces familles correspondent au modèle des influents cosmopolites de Merton, qui sont des individus qui se désintéressent des affaires locales et s'informent et interagissent plutôt hors de la ville. Leur sphère d'intérêt et d'influence se trouve non dans la société locale mais dans la société

globale. Les fractions dominantes des catégories supérieures, qui disposent de plus de ressources économiques, culturelles, scolaires et symboliques sont plus promptes à dévaloriser la possession de capitaux nationaux et se tournent vers l'international pour y jouir d'un « capital international » ou « cosmopolite » (Dezalay, 2004 ; Pinçon et Pinçon-Charlot, 1998 ; Poupeau, 2004 ; Wagner, 1998, 2007, 2011).

La pratique de la mobilité internationale est d'ailleurs ancienne dans les différentes fractions des catégories dominantes : les élites religieuses allant se former dans des centres religieux régionaux, comme l'a été Zanzibar pour les Comoriens au 18^e siècle ; les familles de commerçants qui ont circulé pour des raisons professionnelles, comme l'ont fait certaines familles comoriennes dans l'Océan Indien dès le 19^e siècle ; les étudiants boursiers, envoyés par l'État pour se former à l'étranger et revenir intégrer l'administration, dès les années 1960 (voir Chapitre 4, Section 1). Particulièrement présentes dans le cas du Togo, ces émigrations étudiantes pionnières peuvent expliquer l'ancrage élitiste des pratiques migratoires vers l'Europe et la persistance, malgré la diffusion de l'émigration à toute la population, d'un profil plus qualifié des émigrés.

1) S'imprégner des pratiques familiales de mobilité

Dans ces familles socialement aisées, les expériences de l'émigration sont plus courantes et la socialisation se fait par imprégnation (Octobre et Jauneau, 2009). Les enfants sont ainsi exposés à des exemples et des pratiques de mobilités de l'un ou de plusieurs de leurs proches. Quand la dispersion familiale est fréquente, ils sont confrontés aux départs et aux retours successifs ou concomitants de l'un ou de leurs deux parents, de l'un ou de plusieurs membres de la fratrie et éventuellement d'oncles et de tantes, de cousins et de cousines. Kamila M. fait partie de ces familles aisées qui ont très tôt fait l'expérience de la mobilité et de la dispersion. Elle fait remonter la pratique du déplacement à son arrière-grand-père : « il faisait le commerce à Zanzibar, jusqu'en Inde, il faisait des voyages, il s'était même fait tatouer le bras là-bas, dans les Indes ». Son père a étudié la médecine en France et a notamment travaillé pour l'Organisation Mondiale de la Santé, ce qui lui a permis de voyager à travers toute l'Afrique (Burundi, Congo, Gabon, Mali, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Togo et Zanzibar), emmenant avec lui sa famille. Kamila a donc effectué son collège aux Comores, son lycée à Bamako et ses premières années d'études supérieures à Libreville, avant de rentrer travailler à Moroni où elle est aujourd'hui cadre d'une société publique. Si son père passe lui aussi sa retraite à Moroni, où il est membre de plusieurs conseils d'administration d'établissements bancaires, sa fratrie reste dispersée. Son frère aîné, né à Paris, a étudié en Arabie Saoudite puis en France. Deux autres frères et deux sœurs ont étudié en région parisienne, où tous vivent désormais. Kamila a

également une tante qui vit depuis une trentaine d'années en France et des cousins à Paris, Marseille, Le Havre, Dunkerque ou Nice⁵².

Comme l'indiquent les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron à propos de la transmission du capital culturel, dans les familles cultivées la transmission se fait sans qu'il n'y ait d'*action manifeste*. Par analogie, dans ces familles élitistes dispersées, il n'est pas besoin de « prêcher la dévotion » à la mobilité internationale (Bourdieu et Passeron, 1964, p. 34). Les mobilités des membres de la famille ont des effets socialisateurs « par leur seule existence » (Bourdieu, 1979a, p. 4). Les enfants des catégories sociales les plus aisées sont donc d'abord socialisés à la mobilité internationale « par frottement » (de Singly, 2000, p. 33).

Mais ils peuvent être soumis à des pratiques d'initiation et d'incitations plus explicites par leurs proches et pairs. Kossi K. raconte ainsi que son père, avocat et personnalité politique togolaise importante, lui a longtemps parlé de sa maîtrise de droit à Poitiers et l'a encouragé à suivre ses pas.

J'étais un jeune élève que beaucoup qualifiaient d'intelligent, je réussissais bien. J'ai eu 16 de moyenne au brevet du collège et 11 au bac. Mon rêve c'était d'avoir le doctorat avant d'arrêter mes études. [...] À dix ans, après mon diplôme du cours primaire, je disais à tous mes amis de mon quartier que j'irai en France. [...] Mes parents voulaient que je fasse du droit, mais moi j'avais juste envie de partir. Je n'aimais que la théorie du droit. Je ne voulais pas être avocat, plutôt procureur, ou assistant juridique. Je n'aimais pas parler à l'oral⁵³.

Mais ce n'est pas ce qui semble lui avoir le plus donné envie de venir en France. Il se souvient surtout de l'influence jouée tour à tour par des amis français de son père : un couple d'amis poitevins, une amie qui lui a appris à nager et plus tard un couple d'avocats qui, lors d'une soirée organisée par son père l'ont vivement encouragé à envoyer Kossi faire du droit à Poitiers, et enfin la femme de l'ambassadeur de France qui, lors d'un dîner au restaurant, a donné le même conseil à sa mère.

D'après Bernard Lahire, il est rare d'observer « un habitus familial cohérent, producteur de dispositions générales entièrement orientées vers les mêmes directions » (Lahire, 2012 [1995], p. 414). Pourtant, devant la récurrence des départs observés et des incitations explicites au sein de la famille, certains enquêtés ont expliqué que durant leur enfance puis leur adolescence, ils percevaient l'émigration comme une fatalité qui finirait par advenir. Les parents de Wilfried Q. sont pharmacien et enseignante. Ils ont été étudiants à Dakar puis en France, son père à Reims et sa mère à Cannes. À la fin des années 1950, tous les deux sont rentrés à Lomé. Leurs neuf enfants ont tous vécu, plus ou moins longuement, à l'étranger. Leurs cinq premières filles ont obtenu leur baccalauréat à Lomé avant d'étudier en France, où les deux premières étaient même

⁵². Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

⁵³. Extrait de l'entretien avec Kossi K., Togo, 36 ans, émigré de retour [France, Arabie Saoudite], musicien (Lomé, 08/01/2010).

nées. Le sixième fils a passé son baccalauréat en France, le septième fils et William l'ont obtenu au Sénégal et le fils cadet en France. Wilfried a longtemps été le seul à refuser cette « tradition d'aller en France » mais il ne se faisait pas grande illusion, et avait déjà intégré qu'il finirait lui-même par émigrer : « on était plus ou moins conditionnés quand même. Je me disais de toute façon je vais finir par y aller, le *pater* va m'y envoyer ». Après cinq années passées à Dakar et trois à Lagos, Wilfried s'est inscrit à l'université à Paris en 1984. Selon lui, contrairement à un émigré malien venu travailler comme ouvrier, il ne se sentait « pas trop trop dépaysé en arrivant. Deux trois jours en cours et ça va »⁵⁴. Les socialisations à la mobilité et à la culture française auxquelles il a été constamment soumis dans sa famille ont d'après lui amoindri la distance symbolique que certains émigrés peuvent percevoir en France. L'émigration se présente donc comme un phénomène très naturel pour Wilfried, d'une part du fait de la forte imprégnation qu'il a vécu au sein de sa famille, et d'autre part grâce à ses pratiques culturelles qui lui ont fait maîtriser le français et se sentir à l'aise dès son arrivée à Paris.

2) Des pratiques culturelles tournées vers la France

Les entretiens et les observations réalisées dans le domicile de ces membres des catégories sociales dominantes démontrent que la socialisation à des biens culturels étrangers est continue et intense. Dans les centres urbains, les radios internationales, et notamment Radio France Internationale (RFI) dont le slogan vante le fait de faire entendre « les voix du monde », constituent un « média de référence » (Vittin, 2002). Par ailleurs, la possession d'un abonnement à des bouquets de télévision par satellite permet de visionner quotidiennement, non seulement des films ou des séries étrangères, mais aussi des chaînes d'informations en continu, françaises ou européennes⁵⁵. Cette exposition à l'actualité internationale peut se prolonger par la fréquentation des centres culturels français qui permettent également d'avoir accès à d'autres pratiques culturelles, d'assister à des concerts ou d'accéder à une bibliothèque⁵⁶. Ansfati M., émigrée à Paris, sœur de Kamila M. (évoquée plus haut) et fille d'un médecin devenu fonctionnaire international, raconte avec humour cette imprégnation culturelle vécue pendant son enfance.

⁵⁴. Extraits de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

⁵⁵. Lors d'entretiens ou d'observations, j'ai constaté à plusieurs reprises que les téléviseurs allumés diffusaient des journaux télévisés de TV5 Monde, BFM TV, i-Télé ou Euronews.

⁵⁶. Plusieurs enquêtés évoquent leur fréquentation assidue des centres culturels français à Lomé ou Moroni : Gary T., fils d'une institutrice et d'un ingénieur agronome ; Sophie A., fille d'une enseignante et d'un pharmacien, et aux Comores ; Fouad O. et son frère Mohamed I., fils d'une élue locale et respectivement beau-fils et fils d'un huissier de justice. Entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010). ; Entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010). Entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012). ; Entretien informel avec Mohamed I., Comores, 27 ans, émigré à Paris, économiste dans une entreprise privée (Bandamadji, 06/08/2012).

On a étudié en français, les Flaubert, les Montesquieu, les... toute la bande on la connaît ! Les séries télé, les films, etc., on les a regardés. On a appris le parler à travers cela, mais en arrivant ici on se rend compte qu'on a un français très littéraire. [...] On a l'impression de connaître la France et en arrivant on se rend compte qu'on la connaît pas si bien que ça. Mais c'est vrai que là-bas, ce qu'il y a c'est qu'on a un vrai regard sur la culture française. Là, de ce côté-là, si j'étais arrivée et qu'on m'avait fait un test tout de suite sur la culture française, bon y'a des choses que j'aurais peut-être pas... mais je pouvais comprendre un Français avant d'arriver ici. On a étudié la France déjà, l'Empire, la monarchie, blabla, bon ça c'est une chose. Mais j'ai eu la chance d'avoir plein de références, des livres, que ce soit par l'Alliance franco-comorienne là-bas ou alors par les livres qu'on m'achetait. J'étais vraiment passionnée par le fait de découvrir la culture en elle-même. J'avais une drôle de pratique, j'avais l'habitude de lire un dictionnaire qui avait énormément d'informations et d'illustrations. C'est là que je me suis familiarisée avec la mythologie grecque, avec la Seconde Guerre mondiale, l'affaire Dreyfus, enfin tout ce qui a vraiment marqué l'imaginaire français, l'inconscient collectif français. Et puis je me souviens aussi qu'on regardait souvent une série qui était sur la Révolution française du début jusqu'à la fin. Grâce à des petits outils culturels comme ça, j'ai pu me dire ah, en fait les Français ils sont comme ça, ils ont traversé ça, ça, ça, ça. C'est vraiment par envie, par curiosité, par amour de la culture et de la langue en général. Bon après en France, quand t'es avec tes amis, tu parles pas Révolution française ou mythologie grecque sinon ça fait bizarre, ça fait mais d'où elle sort celle-là. [...] Aux Comores on a plus ou moins les mêmes références que les enfants d'ici [en France], parce qu'on a tous vu là-bas les dessins animés, on connaît Clémentine, Sophie et Virginie là, on connaît le Club Dorothée, on connaît des références de l'enfance comme ça, des petites histoires, les contes de Perrault, bon c'est pas tout le monde, encore une fois, c'était dans une école où on privilégiait ça. Et du coup ici, j'avais beaucoup de gens qui croyaient que je ne connaissais rien à leurs références, et quand on parle de comtesse de Ségur, des contes de Charles Perrault, quand on parle de tout ça et que je dis ah bah oui, je connais, je me rappelle de telle histoire, on me regarde comme ça, comme un extraterrestre, en me disant bah dis donc, t'es bien assimilée toi (rires). Je me souviens qu'un jour, j'en avais tellement marre parce qu'on me disait tout le temps ça, que j'ai dit mais tu crois que chez moi c'est Kirikou ou quoi ? (rires)⁵⁷.

Les impacts culturels et politiques de ces pratiques informatives ont été discutés, et faute d'étude approfondie de leur réception par les individus, il est difficile de proposer des conclusions fermes. En revanche, cela signifie ici que l'actualité que ces individus suivent en priorité est celle des pays européens et que dans leurs pratiques culturelles cohabitent sans cesse des références africaines et européennes. Au même titre que les enfants de la bourgeoisie en France, ces enfants sont soumis à des socialisations culturelles diversifiées qui se retrouvent dans leurs pratiques omnivores (Menesson et Julhe, 2012). Les membres des catégories supérieures n'ont pas le monopole de toutes ces pratiques culturelles, mais du fait des inégalités d'accès aux infrastructures culturelles et aux pratiques d'équipement individuel (Tudesq, 1994), ils sont les seuls à cumuler toutes ces activités et à entretenir un tel rapport à l'étranger, qui « fait partie de l'environnement social et culturel le plus familier » (Wagner, 2010, p. 93).

⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Ansufati M., Comores, 26 ans, émigré à Paris, chargée de communication (Paris, 01/06/2012).

3) Apprendre la mobilité à l'école

Ces processus de familiarisation avec l'international se poursuivent à l'école, hors du cadre familial. Dans les milieux sociaux les plus favorisés, les enfants sont majoritairement scolarisés dans des écoles privées qui sont jugées les plus aptes à permettre la réussite scolaire. Leurs familles sont les premières à pouvoir assumer les coûts financiers de telles scolarisations, pouvant s'élever de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers d'euros par an (UNICEF et UNESCO, 2012)⁵⁸.

Dans ces écoles privées, l'apprentissage du français et d'autres langues étrangères est particulièrement valorisé. Il est facilité par le recrutement d'enseignants plus diplômés que dans le secteur public et/ou d'enseignants qui ont eux-mêmes émigré⁵⁹, mais aussi par la présence directe d'enseignants français. Les écoles françaises, que ce soit l'école Henri Matisse à Moroni⁶⁰ ou le lycée français à Lomé⁶¹, ont pour objectif d'offrir des programmes et des pédagogies propres au système éducatif français et de valoriser l'enseignement des langues étrangères. L'apprentissage de langues et de références culturelles les plus diversifiées possibles est explicitement considéré comme le moyen de former une élite sociale. Avant d'être scolarisé en France en 1992, Lucien D., fils d'un homme d'affaires togolais, a été scolarisé dans le collège protestant de Tokoin, à Lomé⁶². Sur le site de ce collège, la direction présente « cet établissement réputé » en faisant de la maîtrise des langues le support d'une identité élitaire : « les enseignements sont dispensés en français, cependant un bon niveau de connaissance de la culture anglo-saxonne et de pratique de la langue anglaise et allemande est visé » car, dès leur plus jeune âge, les élèves peuvent « rêver de faire partie de l'élite africaine scientifique de demain »⁶³.

Rapport cosmopolite au monde et ambition d'ascension sociale sont au fondement des méthodes éducatives de ces établissements qui cherchent à « former des leaders qui sont capables de servir et améliorer le monde », de « faire partie d'une communauté mondiale basée sur la

⁵⁸. Entre 1996 et 2009, le nombre d'établissements privés a fortement augmenté aux Comores. En 2009, on compte 136 écoles privées pour 314 écoles publiques, 149 collèges privés pour 53 collèges publics et 103 lycées privés pour 17 lycées publics. Les effectifs des enfants scolarisés dans des établissements privés ont augmenté deux à trois fois plus vite que ceux des établissements publics, selon les niveaux (Bureau international d'éducation, 2010a). Au Togo, la scolarisation dans les établissements privés laïcs et confessionnels est forte : 31 % dans le cycle primaire, 17 % dans le secondaire et 46 % dans les formations techniques et professionnelles (Banque mondiale, 2003 ; Bureau international d'éducation, 2010b).

⁵⁹. C'est le cas de Maoulida T. qui est professeur de sport à l'école Henri Matisse. Entretien avec Maoulida T., Comores, 37 ans, émigré de retour [France], professeur de sport (Itsandra, 21/07/2012).

⁶⁰. « Les langues vivantes enseignées sont l'anglais, dès la grande section, l'espagnol, dès la sixième et l'arabe, en option » (d'après le site Internet de l'école).

Source : <http://www.ambafrance-km.org/L-Ecole-francaise-Henri-Matisse>

⁶¹. Le groupe scolaire vise à apprendre l'anglais par le jeu dès la petite section, à ce que les élèves maîtrisent l'anglais dès la primaire et apprennent deux langues vivantes dès la sixième (d'après le site Internet du lycée).

Source : <http://www.lfl-togo.org/spip.php?article33>

⁶². Entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010).

⁶³. D'après le site Internet du collège. Source : <http://www.colprotokoin-edu.org/>

compréhension mutuelle, la tolérance et des valeurs humanitaires communes », grâce à des « programmes francophones et anglophones » à même de développer « leurs capacités morales et intellectuelles pour devenir des agents de développement dans leur communauté »⁶⁴.

Au-delà du contenu des programmes enseignés, les établissements privés sont une instance de socialisation par les groupes de pairs qu'ils font cohabiter. En adaptant l'analyse réalisée par la sociologue Anne-Catherine Wagner à propos des écoles françaises, on peut dire de ces établissements privés que « presque indépendamment de leur programme, le pouvoir distinctif de ces scolarités, par rapport à d'autres enseignements de langues, tient dans leur recrutement » (Wagner, 2007, p. 52). Ces écoles, ou en tous les cas les plus prestigieuses d'entre elles, sont des lieux dans lesquels les élèves expérimentent l'appartenance à un groupe élitare spécifique, qui mêle à la fois les « enfants de cadres expatriés ou de diplomates, de familles binationales et d'une petite fraction de la bourgeoisie locale à la recherche de formations distinctives » (*ibid.*).

En effet, dans les écoles où sont inscrits les enfants des catégories sociales les plus favorisées, les enfants fréquentent quotidiennement, non seulement des professeurs étrangers, mais également des élèves de nationalités différentes. Lors de l'inauguration en février 2015 du nouveau site de l'école primaire rattachée au lycée français de Lomé, l'ambassadeur de France au Togo insiste dans son discours sur cette dimension à la fois nationale et internationale de l'école, qui accueille 50 % d'élèves français, 25 % d'élèves togolais et 25 % d'élèves d'autres nationalités :

« En posant cette pierre, nous nourrissons en réalité deux ambitions. Car le lycée français de Lomé qui nous rassemble a deux vocations. Il a une vocation nationale, celle d'un service public délocalisé, à 5 000 kilomètres de la métropole. [...] Mais ce lycée et c'est aussi sa grandeur, sa noblesse et sa richesse, est profondément tourné vers le Togo et vers le monde. Il accueille déjà aujourd'hui 25 % d'élèves togolais. Il reçoit déjà à présent 25 % d'élèves d'autres nationalités. Au fond, le lycée français de Lomé est déjà pleinement entré dans la mondialisation. C'est un lieu de rencontres, de partages, de confluences, dans la paix et le respect mutuels. C'est un carrefour d'idées, un producteur de civilisation. Telle est sa vocation. Telle est sa valeur. Telle est l'essence du message de la France aux Togolais et à tous les expatriés qui sont au Togo : vous êtes bienvenus, quelle que soit votre race, votre langue, votre nationalité, votre religion... » (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, 2015)

Fouad O. a été scolarisé à l'école française Henri Matisse dans les années 1980. Il précise que la population y était très « métissée », et qu'il y avait au maximum un tiers de Comoriens. Mais selon lui, le recul de la présence de la coopération française sur l'île a diminué le nombre d'enfants français scolarisés dans l'établissement⁶⁵. D'après les statistiques officielles fournies en ligne par l'école, 73 % des élèves sont français, dont 93 % de binationaux, 23 % sont comoriens et

⁶⁴. Selon les termes de la direction de l'école internationale Arc-en-Ciel dans laquelle Gérard C. a obtenu un *international baccalaureat*, basé sur le programme de la *British School* de Lomé. Entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010). D'après le site Internet de l'école. Source : <http://www.arc-en-ciel.org/>

⁶⁵. Extrait de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

4 % sont d'une autre nationalité au moment de l'enquête. L'observation menée dans une classe de quatrième de l'école française de Moroni en juin 2012 a montré que les élèves insistaient sur la forte dispersion des familles entre les Comores et la France. Un rapide sondage à main levée a révélé que tous les enfants présents avaient au moins un membre de leur famille vivant en France, certains en connaissant jusqu'à six. Pour certains enfants, cette dispersion leur permet de « voir les choses différemment », de considérer que « partir de ce pays pour aller voir, c'est fréquent » ou « normal », et à terme de favoriser un départ qui « se fera tout seul »⁶⁶.

Encadré n° 14 : les établissements privés fréquentés par les enquêtés

Parmi les écoles privées citées pendant l'enquête, on peut mentionner plusieurs établissements :

À Moroni (Comores)

- Groupe scolaire Fundi Abdulhamid (Amir S., Ansufati M., Housnata S., Karmardine A., Mandhoir S., Marwan Z., Nadir L., Othman S., Roukaya O., Yasmina D.)
- École Le Gymnase (Bakri S., Nadjati A., Twahib S., Twayifour H.)
- École Mouigni Baraka (Allaoui I., Mandhoir S.)
- Groupe scolaire Avenir (Abou [fils d'Adil M.], Naïm H.)
- École Charlemagne⁶⁷
- École française Henri Matisse à Moroni (Chabane Y., Elhad S., Fouad O., Mohamed I., Ridjal T.)⁶⁸

À Lomé (Togo)

- Lycée Bonnecarrère, école supérieure coloniale (Victor Alipui)
- Collège Saint Joseph (Olivier A., Jimmy A., Kossi K.)
- Collège protestant de Tokoin (Carla A., Gary T., Lucien D., Radia N.)
- École internationale Arc-en-Ciel (Gérard C.)
- Lycée Français de Lomé⁶⁹ (Didier D., Gérard C.)

À Kara (nord Togo)

- École Chaminade, établissement dirigée par les Frères marianistes (Gary T., Robert B., Sidonie B.)

Les plus prestigieuses sont aujourd'hui l'école française Henri Matisse et le groupe scolaire Fundi Abdulhamid à Moroni, et le lycée français de Lomé.

Le demi-frère cadet de Fouad, Mohamed I., fils d'une élue locale et d'un huissier de justice, a lui aussi été scolarisé à l'école française et insiste plutôt sur la composition sociale de l'école. Ces

⁶⁶. Extraits de l'observation menée dans une classe de quatrième de l'école française Henri Matisse (Moroni, 28/06/2012).

⁶⁷. Les frais d'inscription s'élèvent à 20 000 francs comoriens au départ (40 euros), puis il faut payer mensuellement des frais d'écolage. Entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire dans un collège privé (Itsandra, 05/07/2012).

⁶⁸. Dont les frais de scolarité s'élèvent à 1 700 euros par an. Entretien informatif avec Rudy Cochez, professeur de lettres classiques à l'école française Henri Matisse (Moroni, 26/06/2012).

⁶⁹. Dont les frais de scolarité annuels s'échelonnent de 1542 euros en maternelle à 3 102 euros en terminale, d'après le site Internet du lycée.

établissements français à l'étranger sont en effet réputés pour accueillir des enfants dont les parents ont des situations sociales très élevées⁷⁰. Les frontières sociales et symboliques sont omniprésentes dans ces écoles françaises (Beck, 2013). Mohamed raconte ainsi les complexes qu'il ressentait vis-à-vis de ses camarades de classe aux profils élitistes : « on était les plus pauvres ! Moi je n'avais pas acheté dix pains au chocolat le matin en venant à l'école. Eux, ils avaient la BMW, nous notre voiture, on voyait la route à travers le sol, souvent on poussait, on avait la BM double pieds ! » Mais son père le rassurait en lui disant qu'il « savait qu'untel est endetté, untel aussi. Mais il voulait pas saisir ceux qu'il connaissait. Il aurait dû faire assistance sociale »⁷¹.

Dans ces écoles, les élèves sont habitués à fréquenter des personnes qui circulent régulièrement entre le Togo ou les Comores, la France et d'autres pays étrangers. Quelle que soit la nationalité, ou binationalité, des élèves, beaucoup voyagent régulièrement à l'étranger et/ou se rendent en France pendant leurs vacances. Lors de l'observation menée à l'école française à Moroni, deux élèves étaient absents parce qu'ils étaient déjà partis en France pour l'été. À la fin de la scolarité, une part importante de ces élèves scolarisés dans le privé quitte le pays pour aller poursuivre leurs études en France, au Sénégal, au Maroc, en Égypte ou en Chine, d'après Yasmina D., scolarisée au lycée Abdulhamid et qui a elle-même étudié à La Réunion après son baccalauréat⁷².

Tout au long de ces scolarités dans des établissements privés, les élèves togolais et comoriens, s'ils ne se déplacent pas eux-mêmes, côtoient des élèves qui sont mobiles à l'échelle internationale, se racontent leurs séjours et expériences, partagent leurs objectifs d'émigration étudiante. En d'autres termes, dans les établissements privés, la socialisation au cours de la scolarité se fait largement par l'exemple. Pour reprendre les termes des sociologues Martin Court et Gaële Henri-Panabière à propos des socialisations culturelles au sein des fratries, les camarades de classe ou de promotion contribuent à la formation des connaissances de l'étranger et de dispositions à des pratiques de mobilité « par le seul exemple de leurs propres conduites » (Court et Henri-Panabière, 2012, p. 10). C'est en cherchant à imiter le modèle des pairs qui projettent de partir, qui passent leurs vacances à l'étranger ou qui sont déjà partis que l'on peut envisager une émigration pour soi.

L'incitation à la mobilité internationale est d'ailleurs institutionnalisée dans ces établissements. Aujourd'hui étudiante à Montpellier, Nadjati A., raconte par exemple qu'au moment de son départ en 2006, alors qu'elle était bachelière dans l'école privée Le Gymnase à Moroni,

⁷⁰. D'après Elhad S., son passage par l'école française de Moroni lui a permis de fréquenter « des fils et des filles de diplomates ou de fonctionnaires internationaux ». Extrait de l'entretien avec Elhad S., Comores, 28 ans, émigré à Paris, assistant administratif dans un établissement public (Paris, 17/05/2012).

⁷¹. Extraits de l'entretien informel avec Mohamed I., Comores, 27 ans, émigré à Paris, économiste dans une entreprise privée (Bandamadji, 06/08/2012).

⁷². Entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

l'ambassade de France venait informer les élèves des meilleurs établissements des possibilités d'études dans les universités et écoles françaises.

Je sais pas si ça existe maintenant mais avant y'avait à l'ambassade, ils donnaient des informations sur les écoles, enfin sur les universités [...] Voilà, et puis les pré-inscriptions on dit, donc ils allaient dans toutes les écoles privées à Moroni voir ceux qui sont forts en français et en anglais aussi, je crois... anglais, français... et puis des scientifiques aussi mais surtout en français, donc moi je faisais partie de ceux qui étaient fortes en français et donc on a fait la candidature, on était convoqués là-bas, on a passé des entretiens et tout⁷³.

Les enfants issus des milieux sociaux privilégiés fréquentent majoritairement des écoles privées dont les programmes les forment à la pratique des langues étrangères, leur inculquent des références internationales et dont les élèves et les enseignants sont de nationalité différentes. Comme l'indique Karmardine A., fils de cadres du secteur privé, formé au lycée privé Abdulhamid, beaucoup de ses anciens camarades sont devenus cadres dans des sociétés publiques et privées, en France ou aux Comores.

Abdulhamid ? Franchement, je touche du bois comme ils disent, mais Abdulhamid, Dieu merci, Dieu merci, c'est une des écoles les plus réputées des Comores [...] Ils ont sorti beaucoup, beaucoup de cadres du pays. Y'en a même à la présidence. 70 %, 80 % des nouveaux cadres... bon, je sais pas si c'est des chiffres exacts, mais ils sont passés par Abdulhamid. Et la plupart ils sont passés par un diplôme étranger⁷⁴.

Ces scolarisations « consolident ainsi des habitus cosmopolites portant à considérer comme naturels la mobilité géographique, le passage d'une langue à l'autre, les relations entre différentes nationalités » (Wagner, 2007, p. 53) et forgent chez ces enfants le sentiment d'appartenir à une élite internationalisée, ou à vocation internationale.

4) Partir en vacances : la pratique directe de la mobilité dans les catégories supérieures

Dans les catégories supérieures, la socialisation à l'émigration n'est pas seulement un processus qui favorise des dispositions à s'envisager et à se croire mobile, mais aussi à agir comme tel. La socialisation passe ici par la pratique directe du voyage à l'étranger. Certains adolescents qui ont de la famille à l'étranger ont pu voyager et passer quelques vacances à l'extérieur du pays avant d'émigrer à leur tour. Rafik A., dont le père est préfet et la mère commerçante au Togo, est venu une fois en vacances en France, chez un oncle, avant d'émigrer en 2002⁷⁵. Avant de partir à Guingamp en 1992, Lucien D. est venu plusieurs fois en vacances en France, soit chez des cousins à Grenoble, soit à Cannes avec son père, un homme d'affaires influent⁷⁶. Karmardine A.,

⁷³. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012). Ce procédé n'existe plus puisque désormais l'espace Campus France, chargé de gérer les demandes de visas étudiants, convoque les directeurs des écoles privées qui sont chargés de diffuser eux-mêmes l'information dans leur établissement. Entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

⁷⁴. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

fils aîné d'un couple de cadres comoriens, a lui passé un à deux mois de vacances d'été à Marseille tous les ans, avant d'émigrer en 1997⁷⁷. Enfin, Radia N. a elle aussi passé plusieurs étés en France avec ses parents. Elle explique que ses voyages successifs lui avaient appris ce qu'était la vie à l'étranger, sans pour autant la préparer directement aux conditions de vie qui seraient les siennes lorsqu'elle est devenue étudiante à Tours en 2001.

Ah bah pour moi la France c'est tout beau, tout simple, tout facile, la liberté, le *shopping*. [...] Y'a pas eu trop ce côté choc culturel quand même. [...] Bon moi je venais ici en vacances, mais venir en vacances, c'est pas pareil. Je venais en vacances, je faisais mon *shopping*, je faisais *Disneyland*, le Futuroscope, je me promenais, le cinéma, le *McDo*. [...] Donc je suis arrivée à Tours pour mes études donc je sais pas si tu vois un peu, même si je venais en vacances, j'arrive en septembre, ok, je vais prendre mes clés de la chambre, 9 mètres carrés, ok d'accord (rires)... [...] Voilà ! Donc petite chambre, ok, salle de bains et cuisine collectives, ok (rires)⁷⁸.

Ces différentes expériences concrètes de la mobilité au sein de la famille permettent de participer à rendre le départ naturel. Les enquêtés les plus favorisés banalisent l'acte migratoire et considèrent qu'à l'opposé des pionniers de l'émigration « pour qui le voyage était un risque, maintenant, c'est plus un risque. Tu pars en France, tu reviens, comme tu pars à Moroni, tu reviens au village »⁷⁹. Ces socialisations répétées transforment l'émigration en expérience pleinement intériorisée, qui n'a plus à être questionnée tant elle reproduit les trajectoires des aînés qui ont permis d'assurer la domination sociale familiale.

C – Des socialisations de transformation dans les positions sociales médianes

Les membres des milieux populaires qui disposent d'un peu plus de ressources économiques et scolaires, mais aussi les fractions les plus basses des catégories supérieures, c'est-à-dire l'ensemble des individus aux positions médianes entre les deux extrémités de l'échelle sociale décrites plus haut, sont soumis à un troisième type de socialisation. Avec la hausse de l'émigration et sa diffusion dans des milieux sociaux diversifiés (voir Chapitre 3), on voit émerger des socialisations de transformation qui ne modifient pas radicalement les individus mais « ne font pas non plus que confirmer et renforcer une socialisation antérieure » (Darmon, 2006, p. 119). Ces individus sont disposés à être mobiles par les mêmes instances de socialisation que les élites sociales, à savoir la famille et l'école, mais les processus socialisateurs prennent des formes différentes.

⁷⁵. Entretien avec Rafik A., Togo, 26 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 04/12/2009).

⁷⁶. Entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010).

⁷⁷. « C'est parce que mes parents pouvaient me permettre de me payer le billet à chaque fois ». Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁷⁸. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

⁷⁹. Extrait de l'entretien avec Ansufati M., Comores, 26 ans, émigré à Paris, chargée de communication (Paris, 01/06/2012).

1) La dispersion des familles populaires : une socialisation par les proches

Les conditions de la mobilité internationale rendent possible la dispersion de familles populaires, les familles aisées ne disposant plus du monopole de la pratique de l'émigration (voir Chapitre 3). Ainsi, on peut retrouver des cas de familles fortement dispersées dans les milieux populaires, comme c'est le cas pour Annie M., une émigrée comorienne de 30 ans. D'origine rurale, sa famille s'est petit à petit engagée dans l'émigration. Son père vit à Mayotte depuis 25 ans. Aujourd'hui retraité, il a travaillé comme conducteur de camion. Sa femme l'a rejoint après quelques années. Parmi les frères et sœurs d'Annie, deux vivent au Sénégal, une en Égypte et deux en France. Annie M. a quant à elle quitté la Grande Comore une première fois entre 2001 et 2004, après avoir raté son baccalauréat. Elle a étudié pendant trois ans les télécommunications dans un institut privé en Égypte avant de revenir aux Comores. Puis, en 2007, elle est partie à Mayotte pour rejoindre son futur mari. Elle s'est d'abord occupée de ses deux enfants avant d'ouvrir une petite boutique de vêtements⁸⁰. Ces dispersions participent, au même titre que celles observées dans les milieux les plus aisés, à socialiser tous les membres de la famille à la mobilité.

Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que la famille soit un cadre dans lequel les migrations des uns et des autres sont racontées, commentées et pourquoi pas élaborées⁸¹, l'enquête a montré que, bien souvent, la mobilité n'est pas une activité sociale explicitement verbalisée dans les milieux populaires. Il n'existe pas toujours un travail éducatif délibéré de transmission intergénérationnelle des pratiques migratoires ou d'inculcation d'un rapport privilégié à la mobilité (Delcroix, 2009 ; Santelli, 2001). L'émigration n'est pas dans ce cas un projet éducatif parental mais tient plus d'une socialisation silencieuse (Lahire, 1996). Interrogés sur leur histoire familiale, nombre d'enquêtés ont proposé des récits fragmentaires des parcours des autres membres de la famille. Ni les réorientations des trajectoires migratoires, ni les modalités du franchissement des frontières, ni les activités exercées à l'étranger ne sont toujours connues de tous les membres d'une même famille. Annie M., qui vit à Mayotte, ne connaît par exemple pas l'activité qu'exerce son frère aîné à Lyon. Elle sait simplement qu'il a financé le départ de leur sœur cadette en Égypte, et qu'il doit donc gagner un peu d'argent. Comme le montre le sociologue Abdellali Hajjat, il semble que dans beaucoup de cas, l'on communique peu autour de ce sujet dans le cadre familial et que cette mémoire référentielle ne soit constituée que d'allusions

⁸⁰. Entretien avec Annie M., Comores, 30 ans, émigrée à Mayotte, commerçante (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

⁸¹. En tous les cas si l'on adopte une approche en termes de « projet migratoire ». Pour certains auteurs en effet, le groupe de parenté constitue un acteur central des processus migratoires individuels puisque « chacun des individus constitutifs de ce groupe intervient plus ou moins directement dans le projet, selon sa position et les règles en vigueur dans le groupe » et que les membres de la famille sont des « acteurs fondamentaux du projet migratoire formulé au départ » (Boyer, 2005, p. 54).

rapides (Hajjat, 2005)⁸². Les hésitations et méconnaissances des parcours des autres membres de la famille semblent indiquer une difficile transmission de la mémoire familiale au-delà des frontières, du fait des faibles « occasions de socialisation » (Lahire, 2012 [1995], p. 402), plus qu'une absence de transmission familiale dans ces catégories sociales (Lepoutre et Cannoodt, 2005 ; Tebbakh, 2007). Plus les familles sont dispersées et plus la tâche semble en effet entravée. Dans ces familles dispersées, la socialisation à la mobilité passe d'abord par la confrontation directe avec des proches émigrés. Amin H., fils d'une famille d'agriculteurs, propriétaires fonciers et notables ruraux de Hahaya, est parti en 1969 à Madagascar pour terminer son lycée, puis en France en 1976, en passant par La Réunion où il a effectué son service militaire. Après avoir quitté l'armée, il a travaillé au port autonome de Marseille jusqu'à sa retraite en 2003. D'après son récit, l'envie de partir a toujours été là : « ouais, ouais, j'ai rêvé. Depuis un moment j'ai rêvé. Même la nuit, sans vous le cacher, je rêvais à aller en France ». Ses « rêves » de mobilité ont commencé à émerger quand, enfant, il voyait arriver chez lui son oncle maternel, qui était navigateur à Marseille. Ce dernier parlait à sa mère de la France, des ponts, des autoroutes, et Amin était émerveillé.

Ça me donne le goût, le rêve, que je veux voir cette France-là [...] Moi je reste derrière je lui touche les cheveux... cheveux qui sortent de la France ! Ah, il faut que je vais en France. Et ce rêve là je le tenais...⁸³

Ce sont les opportunités offertes par le lycée Saïd Mohamed Cheikh, où il était scolarisé, qui ont permis à Amin d'émigrer à Madagascar, puis celles proposées par l'armée qui lui ont permis d'« aller plus loin ».

Dans leur cadre de vie quotidien, les individus peuvent être exposés à une matérialisation concrète de l'émigration d'un proche. Des vidéos de moments vécus en France, et notamment de mariages comoriens, et des photographies sont échangées pendant les vacances, envoyées par courrier ou diffusées sur les réseaux sociaux. Sans que des récits soient formellement échangés, ces éléments matériels d'objectivation de la migration permettent aux non-émigrés de la famille de pouvoir regarder tous les jours des films de leurs proches émigrés ou de profiter des photographies affichées aux murs de la maison⁸⁴.

⁸². L'ethnologue David Lepoutre a montré que dans les familles immigrées, chez les adolescents interrogés « les éléments du contexte historique, générateur du phénomène [migratoire], sont presque toujours ignorés » (Lepoutre et Cannoodt, 2005, p. 89). Il indique que dans bien des cas, la famille n'est pas une « machine à transmettre de la mémoire » mais bien « une machine à produire de l'oubli » (*op. cit.*, p. 249).

⁸³. Extraits de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

⁸⁴. Sur ces « images familiales » et leur circulation dans les familles immigrées, lire (Lepoutre et Cannoodt, 2005, p. 226-249).

Photographie n° 1 : les images de l'émigration dans une maison comorienne


© Hugo Bréant/2016.

Salon de la maison de Soidry A. où sont affichées des photographies de son beau-père émigré à Marseille. Son beau-frère, qui habite dans une cabane voisine, regarde régulièrement des vidéos des cérémonies de mariage entre émigrés de la ville qui se déroulent à Marseille.

Photographie prise à Chézani (Comores), en juillet 2012.

Enfin, les socialisations familiales peuvent prendre la forme d'incitations directes. Blaise L. se souvient que lorsqu'il était enfant, son père lui racontait ses années d'études passées en France à partir de 1956. Mais ce dont Blaise se souvient le plus, c'est que plusieurs de ses cousins ont été scolarisés dans un lycée lillois. Lors de leurs différents retours en vacances, alors que Blaise n'était qu'au collège, ces derniers l'ont encouragé à envisager de venir à son tour en France, ce qu'il a fait après son baccalauréat, en 1988 : « ils m'ont dit tu es dégourdi, il faut nous rejoindre »⁸⁵.

2) Les socialisations à la mobilité dans un cursus scolaire public

Parmi ces individus aux positions sociales médianes, malgré l'absence relative de ressources économiques, la scolarisation est plus forte que dans les milieux modestes. Du fait des envois monétaires des membres émigrés de leur famille, de plus en plus d'enfants des populaires dispersées arrivent à être scolarisés dans des établissements privés (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B). Mais dans l'ensemble, cette scolarité s'effectue majoritairement dans des établissements publics, dont les frais de scolarité peu élevés les rendent accessibles à un plus grand nombre de familles⁸⁶. Fréquenter une école publique, c'est connaître d'autres formes de socialisations à la mobilité et de familiarisation avec l'étranger. Les exemples dont on peut s'inspirer ne sont pas directement ceux des camarades de classe, mais ceux des voisins et

⁸⁵. Extrait de l'entretien avec Blaise L., Togo, 42 ans, émigré de retour [Bénin, Côte d'Ivoire, France], journaliste (Lomé, 15/01/2010).

connaissances qui ont pu partir, comme le raconte Abdillah R., fils d'une famille rurale anjouanaise, dont les parents n'avaient pas fréquenté l'école laïque mais qui a été incité à le faire par ses oncles.

On veut faire des grandes études, c'était la suite logique. [...] On regardait un peu ce que faisaient les aînés. Quand vous voyez des gens qui revenaient en vacances tous les deux ou trois ans, ils étaient à Montpellier, ils étaient à Toulouse, ils étaient à Lyon. On se disait on ira aussi quoi ! (rires) On se disait vivement le bac pour qu'on puisse partir⁸⁷.

Les écoles publiques sont accusées d'offrir un enseignement de piètre qualité. Le recrutement du personnel enseignant ne permet pas toujours d'assurer la totalité des cours en français. Ainsi, avant d'intégrer un lycée privé à Moroni, Naïm H. a suivi sa scolarité dans les établissements publics de sa région. Tous ses enseignants étaient comoriens, à l'exception de quatre enseignants malgaches. Il raconte que seuls ces quatre derniers parlaient systématiquement en français pendant l'intégralité de leurs cours⁸⁸. Comme l'a montré Emmanuelle Santelli, les scolarisations dans des écoles coraniques ou françaises, selon les positions sociales des familles, n'ont pas les mêmes implications symboliques dans les trajectoires de mobilité sociale en immigration, du fait des ressources différenciées qu'elles procurent (Santelli, 2001, p. 78-80). Or, les conséquences de ces différentes scolarisations s'observent dès le moment de l'entrée dans un parcours migratoire, puisque le degré de maîtrise du français a une influence forte au moment de la concrétisation des départs (voir Chapitre 3, Section 3).

Par ailleurs, beaucoup de membres des fractions supérieures des milieux populaires et des catégories les plus basses des catégories supérieures poursuivent leur scolarité en intégrant l'université de Lomé ou de Mvouni, s'ils ne parviennent pas à émigrer pour étudier dans un autre pays⁸⁹. Après l'école, l'université est un autre lieu dans lequel chacun peut chercher à imiter ses pairs. Ainsi, lors de l'enquête menée aux Comores, il a été possible d'assister à de nombreuses conversations entre les étudiants en licence de géographie qui jouaient le rôle d'accompagnateurs dans les différentes villes. En attente de leur diplôme, ils ont passé l'été à se remémorer les bons souvenirs des années passées ensemble sur le campus, mais surtout à partager leurs projets étudiantins et à discuter de leur potentiel départ vers Madagascar, la France ou le Sénégal. Échanger des projets et observer les départs d'amis peut être un moteur essentiel de la socialisation à la mobilité. Denis D., un journaliste togolais, explique par exemple que beaucoup de ses amis et camarades de campus, avec qui il a participé aux mouvements protestataires

⁸⁶. En octobre 2008, le Gouvernement togolais a décidé d'instaurer la gratuité de l'école primaire. Les parents d'élèves qui devaient payer entre 1 500 et 8 000 francs CFA (de 2 à 12 euros) par année, selon le niveau de leur enfant et leur région d'habitation, peuvent désormais scolariser leur enfant sans payer (Republic of Togo, 2008).

⁸⁷. Extrait de l'entretien avec Abdillah R., Comores, 63 ans, émigré en Normandie, infirmier à la retraite (entretien téléphonique, 16/05/2012).

⁸⁸. Entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

⁸⁹. La massification de l'enseignement à l'université et la composition plus populaire de la population étudiante qui en découle a également été analysée au Burkina Faso (Mazzocchetti, 2014).

étudiants dans les années 1990, sont partis, ce qui l'a un temps encouragé à envisager son propre départ en France : « j'ai plein d'amis en France [...] Toute la promo est partie, deux seulement sont restés »⁹⁰.

Bien souvent, les socialisations dans le cadre familial et les sociabilités scolaires se combinent. Soultaine F. a passé son enfance à Fombouni, au sud de la Grande Comore. Alors que son père, cuisinier, et ses frères et sœurs vivaient à Paris et à Lyon, il restait vivre avec sa mère. Plus qu'une envie de rejoindre sa famille émigrée, il raconte qu'il a été marqué par les départs successifs de ses amis d'école. En 2000, alors âgé de 19 ans, il quitte Fombouni pour Madagascar, puis pour la France.

Ce que je vois, je vois que tout le monde... parce que j'étais là avec mes générations, on jouait ensemble, on était ensemble au basket, on fait des fêtes ensemble. J'ai regardé d'ici à demain, ils sont pas là. Ils sont partis où ? En France. Tout le monde il veut aller en France. Tout le monde sont partis. Et puis là je me suis trouvé seul. Mes générations ils sont partis ailleurs. Qu'est-ce que je vais faire ? Tous ? Presque ! Le maximum. Là c'est 5 % qui sont là en fait. Je dis mais qu'est-ce que je vais faire là ? Même si j'ai tout chez moi, je peux manger, je peux faire tout ce que je veux, mais y'a pas une vie parce que voilà mes générations... je vais pas rester tout seul. Je peux pas faire des activités, y'a pas d'activité ici parce que les gens qui doivent faire ça ils sont pas là. Il faut que je bouge. J'ai dit à ma famille faut que je bouge. Il faut que je parte d'ici. En plus y'avait toutes les copines, voilà tout ça. Il faut que je suive mes copines [...] Dès que tu vois ta génération qui part, tu veux laisser⁹¹.

Ce que Soultaine décrit comme une prise de conscience soudaine est ici le révélateur de socialisations progressives par le biais de ses pairs. La socialisation intergénérationnelle dans le cadre familial se combine donc avec des socialisations intragénérationnelles vécues hors de la famille.

3) Pratiquer une première mobilité nationale

Dans ces milieux sociaux, peu d'enquêtés ont pu partir en vacances comme cela a été le cas dans les familles aisées. En revanche, certains ont été socialisés à la mobilité par la pratique directe de déplacements géographiques au sein du territoire national pendant leur enfance.

Aux Comores, dans les années 1950 et 1960, les enfants scolarisés dans le système éducatif public étaient obligés de se déplacer tout au long de leur scolarité. Le manque d'infrastructures scolaires contraignait les élèves à déménager au moment du passage au lycée, notamment. En 1967, a ainsi eu lieu le premier examen du baccalauréat dans le lycée de Moroni. Seuls les lycéens boursiers de tout l'archipel pouvaient venir intégrer l'internat du lycée et tenter de passer le concours.

« La suite logique, après les classes primaires, c'était d'aller au collège à Moroni, l'unique collège des quatre îles. Pour les meilleurs élèves de CM1, (sur l'ensemble des Comores) il y avait la possibilité de passer un concours afin d'aller en 7^e au collège de Moroni. Cela

⁹⁰. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

⁹¹. Extrait de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Fombouni, 29/07/2012).

permettait de "narguer" les camarades restés au village et surtout prendre l'avion pour aller à Moroni » (Sidi, 2009, p. 24).

Dans son récit autobiographique, Abdéramane Sidi raconte comment dans les années 1950, il a quitté Domoni, sur l'île d'Anjouan, pour aller intégrer l'internat d'un collège à Moroni grâce à une bourse d'étude. Après un redoublement, il est revenu à Anjouan pour intégrer le tout nouvel « embryon de collège » inauguré à Mutsamudu (*ibid.*, p. 28)⁹².

Encore aujourd'hui, les jeunes qui veulent intégrer l'université à Moroni sont parfois obligés de quitter leur ville pour s'installer dans la capitale le temps de leurs études. Parmi les étudiants qui ont accompagné l'enquête aux Comores, plusieurs ont vécu cette situation, à l'image de Mandhoir S., issue d'une famille rurale d'agriculteurs et de commerçants qui compte plusieurs émigrés. Depuis le lycée, Mandhoir a quitté sa ville de Dembeni pour aller vivre chez un oncle maternel à Moroni, où sa sœur cadette l'a rejoint quelques années plus tard⁹³.

Au Togo, plusieurs enquêtés ont également quitté leur ville d'origine au gré des mobilités professionnelles de leurs parents, souvent instituteurs, et ont été scolarisés à Lomé⁹⁴. La scolarisation de ces enfants est alors vécue comme une première « rupture » dans leur parcours (Mazzocchetti, 2014, p. 55). Elle est d'abord une rupture spatiale pour ces enfants qui déménagent très tôt et changent souvent d'environnement familial (Hagberg, 2002), mais aussi une rupture symbolique puisque leur réussite scolaire leur offre « une place singulière dans la sphère familiale qui leur donne à la fois des libertés et des obligations spécifiques » (Mazzocchetti, 2014, p. 55), notamment en termes d'attentes de réussite sociale.

4) Des socialisations de transformation aux effets limités

Au contraire des socialisations de conversion qui forgent des dispositions souvent irréversibles à associer étranger et prospérité, les socialisations de transformation peuvent être limitées dans leurs effets (Darmon, 2006, p. 119).

Les membres des familles ayant été directement socialisés à l'émigration dans le cadre familial peuvent avoir acquis des dispositions à la mobilité, mais avoir migré sans appétence, c'est-à-dire

⁹². Trois enquêtés nés à Anjouan ont connu cette expérience. Entretien avec Abdillah R., Comores, 63 ans, émigré en Normandie, infirmier à la retraite (entretien téléphonique, 16/05/2012). ; Entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012). ; Entretien avec Mehdi C., Comores, 58 ans, émigré en région parisienne, infirmier (Saint-Quentin-en-Yvelines, 17/05/2012).

⁹³. Extrait de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁹⁴. Claude B. a quitté le village d'Amégnan (sud-est du Togo) où ses parents étaient instituteurs pour intégrer un collège loméen. Entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009). ; Gary T., fils d'une institutrice et d'un ingénieur agronome, originaire du nord du Togo et ayant vécu avec des proches dans plusieurs villes au nord (Pya, Siou, Kara) puis au sud du pays (Lomé). Entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010). ; Maxence A. a été scolarisé à Atakpamé tant que sa mère institutrice et son père directeur d'école y travaillaient avant de terminer sa scolarité à Lomé. Entretien avec Maxence A., Togo, 34 ans, émigré en Suisse, consultant en communications (Lomé, 09/02/2010).

en ressentant une relative indifférence voire un certain dégoût à l'égard de la mobilité géographique (Lahire, 2002, p. 7-24). Ce rapport distant à la mobilité, pourtant très directement pratiquée avant soi par d'autres membres de la famille, se retrouve particulièrement chez ceux qui émigrent pour des raisons sanitaires, parce qu'ils rejoignent leurs parents ou leur conjoint émigrés (voir Chapitre 1, Section 3)⁹⁵. Au moment de raconter son parcours, Housnata S., fille de commerçants et notables ruraux comoriens, insiste sur la place qu'occupe la mobilité internationale dans l'histoire des Comores. Pour elle, émigrer, « d'un côté c'est normal parce que les Comores c'est quand même un pays où ça voyage énormément. Maintenant la découverte, c'est la France. Y'a quarante ans de cela on a découvert la France, mais avant la France, les Comoriens ils voyageaient énormément sur Madagascar et Zanzibar ». Son père s'était lui-même beaucoup déplacé dans ces pays pour ses activités professionnelles. Mais elle précise très vite que « c'est pas normal pour tout le monde ». Scolarisée dans une école privée de Moroni, elle imaginait étudier quelques années en Afrique du Sud après son baccalauréat, mais affirme :

J'ai jamais pensé à la France, en fait. Jamais, jamais, jamais pensé parce qu'honnêtement, quand on était aux Comores, bah je te disais que mes parents avaient certains moyens, donc on pouvait aller à la plage, on pouvait se permettre tout, des petits voyages, voilà. On était vraiment bien quoi. [...] J'étais bien aux Comores, on avait une maison, avec un étage, un jardin. [...] J'avais vécu dans un cocon, où on nous protégeait, notre famille se protégeait.

En 1998, à l'âge de 16 ans, elle a dû venir accompagnée de son père pour des raisons de santé. Après quelques semaines, elle a découvert que son père allait rentrer aux Comores, qu'elle devrait quant à elle rester en France et vivre chez sa tante émigrée à Marseille qu'elle connaissait à peine mais qui allait la déclarer comme enfant adoptée.

Je pensais que je partirais avec mon père, mais mon père il est parti... je l'ai vu préparer ses bagages, moi je prépare les miens aussi. Au moment de partir il m'a dit non, toi tu restes. Je dis ah bon. Ça, ça a été le monde qui s'est écroulé hein. Parce que c'était pas du tout la même vie, c'était pas du tout la même chose et voilà. Aux Comores j'avais mes frères, j'avais ma maman, j'avais mes grands-mères. J'avais... voilà. J'étais la princesse de la maison aussi. [...] Et je connaissais pas ma tante. Avant que je vienne en France, on n'a pas échangé plus d'une demie heure jusqu'à ce que je vienne vivre chez elle. [...] Ça a été horrible, mais vraiment, vraiment. Mais après et bah... je m'y suis fait hein, ça a été difficile. Ça a été difficile mais je m'y suis fait. C'est très dur. Pour moi c'est difficile, jusqu'à maintenant. [...] Parce que je me suis jamais sentie aussi proche qu'elles le voudraient [ses cousines]. Je me suis toujours sentie exilée en fait, un peu abandonnée par ma famille⁹⁶.

Housnata a connu des conditions matérielles d'existence relativement confortables pendant son enfance et a été scolarisée dans un établissement privé, dans lequel elle a pu côtoyer des enfants

⁹⁵. Amélé A. était danseuse à Lomé. En 2001, elle y a rencontré un expatrié français qu'elle a rejoint la même année alors qu'elle ne souhaitait *a priori* « pas du tout » venir en France : « c'est pour ça, j'ai eu du mal à... à accepter de rester, parce que ça a été dur. Parce que ça a jamais été dans mon projet, d'y vivre. Parce que je suis arrivée, avant moi j'étais artiste danseuse, donc j'ai fait l'Italie, la Belgique, j'avais fait déjà la France. Je suis retournée. Je préfère en tant que touriste, non citoyenne quoi. Mais bon, maintenant on n'a pas le choix ». Extrait de l'entretien informel avec Amélé A., Togo, 35 ans, émigrée à Lons-le-Saunier, coiffeuse (entretien téléphonique, 23/09/2011).

⁹⁶. Extraits de l'entretien avec Housnata S., Comores, 30 ans, émigrée à Marseille, téléconseillère (Marseille, 21/05/2012).

très mobiles. Bien qu'elle ait été disposée à la mobilité auprès de ses pairs, la dispersion n'a pas été pratiquée dans son entourage proche. Housnata n'avait jamais envisagé de passer sa vie en France et a donc rejeté, et rejette encore par certains aspects, ce parcours de mobilité qui lui a été imposé par sa santé fragile.

Les socialisations de transformation peuvent également venir tempérer les effets de socialisations antérieures, notamment dans le cas où les individus changent de statut social au cours de leur existence et deviennent plus directement socialisés à la mobilité. Pendant son enfance, Adil M. faisait partie des jeunes comoriens convertis à la mobilité. Issu d'une famille rurale, son père était trop âgé pour pouvoir cultiver son champ et sa mère essayait de gagner un peu d'argent en vendant des cacahuètes au bord de la route. Confié à un oncle, il a été le seul enfant scolarisé parmi sa fratrie. Ayant arrêté l'école en classe de troisième, il projetait d'émigrer en France. Ce projet ayant échoué (voir Chapitre 3, Section 2, Paragraphe B), il a cherché d'autres moyens de gagner sa vie. Sa position sociale s'est améliorée au fil des années. Il a trouvé un emploi de cuisinier, a travaillé pour un hôtel de luxe puis directement pour des membres de la coopération française. La fréquentation de ces expatriés et le départ d'un ami et d'une cousine, l'ont au fil des années plus directement socialisé à l'émigration. Sa perception de l'étranger en a été fortement transformée.

Mais à présent, comme je commençais à comprendre, comme je travaillais avec des expatriés, comment eux ils vivent là-bas, mes compatriotes, j'ai pas envie d'aller. Franchement, je n'ai pas envie d'aller. J'aurais envie mais juste pour aller visiter et de revenir. Mais maintenant pour aller faire un parcours ou pour être là-bas pour avoir une vie, j'ai pas envie. Par contre, je vois que maintenant c'est passé, parce que j'ai 44 ans. Pour aller en France, je vais passer combien de temps pour avoir les papiers ou pour avoir des situations. Je dis que mieux vaut de rester ici chez moi. Le peu que j'ai, ça me suffit pas, je galère mais moins que les autres qui n'ont rien. [...] Moi maintenant, personnellement, depuis lors, moi j'ai eu la chance de travailler. Moi je m'arrive à me débrouiller avec ma famille. [...] Moi je crois à vivre. Dieu merci, j'arrive à scolariser mes enfants, s'ils ont besoin par exemple de 5 000 francs [10 euros], j'arrive à les trouver, facilement, sans que je l'ai volé ou quelque chose qui va pas. Donc je dis c'est pourquoi je vais pas passer X temps là-bas pour tenter... est-ce que un jour je peux réussir ? Je préférerais de rester avec ma famille. [...] Avant on était aveugle, mais maintenant on connaît d'autres choses⁹⁷.

Conçu comme le seul moyen d'améliorer sa situation et celle de sa famille quand il était jeune, l'émigration a progressivement été reléguée vers des positions secondaires dans le répertoire des parcours possibles pour parvenir à une promotion sociale. Ces socialisations de transformation, qui tendent à se renforcer dans les familles populaires comoriennes qui pratiquent de plus en plus l'émigration, produisent donc des effets dont l'intensité varie au fil du temps et des reconfigurations des trajectoires sociales dans le pays d'origine.

⁹⁷. Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).



Cette première section a montré que les instances de socialisation à l'émigration sont diverses et que « le migrant trouve dans son environnement quotidien des incitations matérielles et symboliques sans cesse plus nombreuses à émigrer » (Badie *et al.*, 2008, p. 7). En effet, les individus peuvent être socialisés « par effet diffus », c'est-à-dire en s'imprégnant des parcours de membres de leur entourage, « par entraînement », c'est-à-dire par la pratique directe de la mobilité spatiale, ou « par inculcation idéologique ou symbolique de croyances », quand l'école, les médias et la famille inculquent explicitement des manières de voir et de dire la mobilité internationale (Lahire, 2002, p. 7-24). Dans les familles des catégories populaires et supérieures fortement dispersées, les individus activent et réactivent leurs dispositions dans les interactions quotidiennes. Dès lors, les individus les plus socialisés se sentent plus aptes à envisager un déplacement dans leur propre parcours⁹⁸.

Intégrer à la fois les mobiles et les immobiles dans l'étude du rapport à la mobilité permet de confirmer que l'émigration n'est pas, comme certains psychologues et sociologues l'ont suggéré, le résultat d'une personnalité qui prédispose à prendre plus de risques et à profiter des opportunités qui se présentent pour partir (Boneva et Frieze, 2001 ; Czaika et Vothknecht, 2012). Cette hypothèse est peu satisfaisante, dans la mesure où elle différencie les non-émigrés et les émigrés à l'aune de leurs comportements et de leurs aspirations individuelles avant même le départ. Or, cette section a montré que le rapport à la mobilité des émigrés comme de ceux qui n'ont pas émigré peut être très semblable. Ce sont leurs capacités inégales à franchir les frontières qui les différencient dans leur pratique de la mobilité (voir Chapitre 3).

D'après certains sociologues, les membres des classes supérieures sont les plus mobiles entre plusieurs territoires, les plus aptes à se sentir appartenir à différents espaces et à maîtriser les codes de ces différents lieux. Cela ne signifie pas que la mobilité internationale soit interdite aux classes populaires, mais qu'elles s'ancrent alors plus durablement dans un seul territoire, relativement circonscrit, car elles ne possèdent pas la « culture internationale » (Wagner, 1998, 2007) ou « l'habitus cosmopolite » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007, p. 73) nécessaires pour s'approprier de manière naturelle la mondialisation. Pourtant, l'analyse de ces trois types de socialisations, selon le milieu social des individus, démontre que les familles élitistes ne sont pas les seules à développer un rapport familier à la mobilité. Les milieux populaires, particulièrement aux Comores, sont de plus en plus socialisés à croire et à agir de telle sorte qu'ils puissent à leur

⁹⁸. Tout comme les électeurs les plus socialisés à la politique se sentent plus compétents pour exprimer leur opinion et aller voter (Gaxie, 1978).

tour jouir des ressources de la mobilité internationale⁹⁹. Dans les milieux modestes comme dans les plus aisés, les individus qui ont la plus grande propension à intégrer la mobilité internationale dans leur propre parcours sont ceux qui ont grandi au sein de familles dispersées, qui ont été familiarisés à l'émigration et dont les dispositions ont été quotidiennement réactivées.

Le rapport à la mobilité et les manières de percevoir l'étranger sont héritées de la famille et la socialisation est encore plus solide lorsqu'elle s'effectue, selon le sociologue George Herbert Mead, auprès d'« autres significatifs » (Mead, 1963). Apprendre l'émigration auprès de personnes qui font partie de l'entourage proche, qui sont des figures investies d'une forte charge affective et qui revêtent une importance toute particulière pour l'individu, renforce le poids de la socialisation. L'émigration est pensée avec les mots et les schèmes de pensée de ses proches (Lignier et Pagis, 2012). Il convient donc d'analyser dans la section suivante ce que l'inscription dans tel ou tel milieu social fait aux produits de la socialisation.

Section 2 – Les ressources de la mobilité internationale : lignes de fractures et convergence des perceptions de la réussite en migration

Pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu, les intérêts à l'émigration ne sont que des « intérêts socialement constitués qui n'existent qu'en relation avec un espace social au sein duquel certaines choses sont importantes et d'autres indifférentes » (Bourdieu, 1996a, p. 153). La première section a démontré l'importance de « la classe sociale comme cadre de socialisation » (de Singly et Passeron, 1984, p. 51), mais il apparaît qu'au-delà des formes que prennent les processus de socialisations, les positions dans l'espace social influencent également les produits de ces socialisations à la mobilité. « Vous savez quand on part d'ici, on part chercher le meilleur hein et le mieux est toujours ailleurs »¹⁰⁰, affirment certains enquêtés. Mais comment chaque individu envisage sa propre réussite et voit dans la mobilité internationale un moyen d'y parvenir ?

Selon leur milieu social d'origine et en fonction de ce que leur environnement social leur donne à voir¹⁰¹, les individus n'envisagent pas l'émigration de la même manière, ne perçoivent pas les mêmes intérêts à se déplacer et les mêmes ressources de l'international. Du fait de ces socialisations contrastées, le champ des possibles migratoires s'avère différencié.

Dans leurs rapports sur les migrations, les organisations internationales cloisonnent de plus en plus nettement les études menées sur les migrations de travail (*migrant workers*), qu'elles soient

⁹⁹. D'après la sociologue Adelina Miranda, en Italie « les migrants [...] ont souvent vécu une sorte de "familiarisation" avec le monde de la migration avant leur départ, ce qui leur a permis d'être socialisés aux conditions d'accès au monde migrant et d'intégrer leur propre vie à un horizon culturel et social qui considère la mobilité comme l'une des possibilités du devenir individuel » (Miranda, 2014, p. 160).

¹⁰⁰. Extrait de l'entretien informel avec Charifa M., Comores, 47 ans, émigrée à Marseille, femme de ménage (Chézani, 23/07/2012).

¹⁰¹. « L'enfant n'intériorise pas le monde de ses autres significatifs comme un monde possible parmi beaucoup d'autres. Il l'intériorise comme *le* monde, le seul monde existant et concevable, le monde *tout court* » (Berger et Luckmann, 2006 [1966], p. 231).

jugées permanentes ou saisonnières, et celles sur les étudiants et migrants qualifiés (*high-skilled migrants*) (OCDE, 2013). Cette catégorisation suggère qu'il existe deux types d'intérêts à migrer qui s'opposent : d'une part, ceux qui sont venus travailler et chercher des ressources financières à plus ou moins court terme ; et d'autre part, ceux qui sont venus acquérir des ressources scolaires et culturelles ou compléter une formation déjà entamée dans le pays d'origine, pour obtenir des bénéfices professionnels à plus long terme. Cette délimitation marquée tend à souligner que les socialisations de classes fondent la réussite symbolique des émigrés populaires sur l'acquisition de ressources matérielles et celle des catégories supérieures sur la certification à l'étranger de compétences intellectuelles (Paragraphe A).

L'enquête a permis de confirmer en partie l'existence de ces écarts. Mais la frontière si nettement marquée entre deux idéaux-types migratoires peut être nuancée à plusieurs égards. D'abord, les perceptions de l'émigration au sein d'une même famille ne sont pas nécessairement homogènes. En fonction du genre des individus, les lectures de la mobilité peuvent être contrastées, particulièrement dans les milieux populaires (Paragraphe B). Par ailleurs, les ressources migratoires sont aujourd'hui envisagées de manière plus équivoque par les individus socialisés à l'émigration. Au-delà d'une posture qui consiste à valoriser tel ou tel type de ressources selon leur profil sociologique, les enquêtés ont des intérêts à migrer enchevêtrés. Quel que soit leur milieu social d'origine, ils présentent leur parcours comme un *continuum* dans lequel la mobilité s'insère. Pour beaucoup, il s'agit d'émigrer, de se former ou d'achever leur formation, de travailler pour parfaire leur expérience puis de revenir dans leur pays d'origine, afin de valoriser les ressources multiformes acquises en migration (Paragraphe C).

A – Des socialisations de classes : migrer pour l'argent ou pour les diplômes

Aux deux extrémités de l'échelle sociale, les socialisations différenciées favorisent des perceptions opposées de l'émigration. Certains, faute de posséder une situation économique et professionnelle satisfaisante, y voient le moyen de parvenir à obtenir un emploi rémunéré. D'autres, qui ont grandi dans des familles plus aisées, y perçoivent plutôt une opportunité d'aller étudier dans des établissements renommés. En somme, pour les uns, elle représente une possibilité d'acquisition de ressources matérielles (1) et pour les autres de ressources scolaires et culturelles (2).

1) L'émigration économique des catégories populaires

Pour les individus issus des milieux populaires et socialisés à la mobilité, partir est une option possible pour accéder à un emploi et acquérir des ressources financières pour soi et sa famille, ce qui apparaît peu probable à court terme en restant aux Comores ou au Togo. Nous avons vu que les plus précaires peuvent vivre cette émigration comme une nécessité (voir Chapitre 1, Section 2,

Paragraphe A). Pour les autres, il s'agit d'une opportunité à saisir si l'on parvient à obtenir assez d'argent pour préparer son départ (voir Chapitre 3, Section 2).

Au Togo, ce cas de figure d'une émigration populaire à visée économique a été très marginalement enquêté. Seuls Alfred K., qui a migré d'abord au Nigéria (2003) puis aux États-Unis (2005), et Amélé A., venue en France (2001), ont émigré avec la perspective d'obtenir un emploi le plus tôt possible après leur arrivée¹⁰². Deux enquêtés, Didier D. et Xavier A., sont partis dans le cadre de programmes de coopération artistique et culturelle¹⁰³. Tous les autres ont quitté le pays pour se former à l'étranger. Cette absence tient à la fois à la faible mobilisation des arguments économiques dans les récits togolais (voir Chapitre 1, Section 2), à la plus faible dispersion des familles dans les milieux populaires (voir Chapitre 3, Section 2) mais aussi, plus directement, à la composition de l'échantillon d'enquête, principalement composé d'émigrés de retours, dont nous verrons qu'ils ne font que rarement partie des individus les plus modestes (voir Chapitre 7, Section 3 et Chapitre 8, Section 1).

En revanche, ce cas a été beaucoup plus courant dans les entretiens menés aux Comores, où les motivations financières sont plus souvent mobilisées dans les entretiens. Chez ces enquêtés, la mobilité spatiale est conçue comme une « stratégie d'investissement économique » (Bourdieu, 1994, p. 6). Dans ces familles populaires comoriennes, les enquêtés racontent qu'ils partent « pour travailler, pour faire [leur] vie, pour gagner [leur] vie »¹⁰⁴, et que peu d'éléments peuvent venir remettre en cause cet objectif, puisque « l'objectif d'aller en France, c'est déjà de sauver ma famille. C'est pas autre chose que ça. C'est pas pour aller me promener mais c'est de sauver déjà ma vie et ma famille. Parce que la situation déjà, c'était très difficile »¹⁰⁵.

Chez ces enquêtés qui n'ont été que peu scolarisés¹⁰⁶, qui n'arrivent pas à obtenir un emploi et dont les parents ont peu de ressources économiques, qui appartiennent souvent aux milieux ruraux, l'émigration n'est pas conçue comme une manière de fuir un monde rural qui ne permet plus de subvenir à leurs besoins. Comme le montre la sociologue Emmanuelle Santelli à propos du cas algérien, on peut émigrer « pour consolider le statut d'agriculteur » (Santelli, 2001, p. 58-59). L'un des membres de la famille quitte le pays provisoirement pour obtenir des ressources

¹⁰². Entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010). ; Entretien informel avec Amélé A., Togo, 35 ans, émigrée à Lons-le-Saunier, coiffeuse (entretien téléphonique, 23/09/2011).

¹⁰³. Entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010). ; Entretien avec Xavier A., Togo, 38 ans, émigré de retour [Burkina Faso, France], musicien et membre d'une association culturelle (Lomé, 17/02/2010).

¹⁰⁴. À propos de son frère aîné, parti à Marseille en 1985. Extrait de l'entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012).

¹⁰⁵. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

¹⁰⁶. Dans les deux entretiens cités plus haut, l'absence de revenus financiers est présentée comme la cause de la faible scolarisation. Safira explique que son frère « était pas à l'école » ou plutôt qu'il « a quitté l'école » très tôt » et Anouar que ses parents « travaillaient dans les champs. Donc c'est pas... c'est pas ça qui va me suivre à faire des études ici, parce que travailler dans les champs c'est juste pour nous faire à manger ».

financières nécessaires dans le cadre d'une économie de plus en plus monétarisée et dans le but de maintenir, voire d'accroître le domaine agricole que la famille possède.

2) L'émigration étudiante des catégories supérieures

En Afrique, pendant la colonisation, l'école était le principal vecteur de mobilité sociale. Au-delà de sa « mission civilisatrice » (Barthélémy, 2010a ; Conklin, 1997), l'école coloniale française, avait pour principal objectif de former des « auxiliaires » locaux de l'administration¹⁰⁷. Elle assurait « une formation de base permettant la production d'un certain nombre d'employés subalternes, nécessaires au fonctionnement de l'administration et des entreprises européennes » (Lange, 1991, p. 105-106)¹⁰⁸. La formation était avant tout professionnelle et l'accès des colonisés à une formation supérieure universitaire restait très limité (Singaravélou, 2009).

Les écoles recrutèrent leurs élèves principalement dans les milieux urbains plutôt que ruraux, parmi les catégories supérieures des sociétés colonisées et maintenaient largement les jeunes femmes à l'écart de leur sélection (Barthélémy, 2003, 2010b). Mais pour beaucoup de familles, la scolarisation, et plus encore sa certification par le biais du diplôme, constituait la meilleure voie d'accès à des postes dans la fonction publique, et ainsi à des emplois assurant stabilité professionnelle, ressources financières et prestige social.

Loin d'être restées cantonnées à ces élites sociales formées au moment de la colonisation, ces aspirations à la promotion sociale par le biais de l'école se sont poursuivies pendant les premiers temps des indépendances, principalement dans les catégories supérieures. À l'image de ce que décrit l'historienne Hélène Charton dans le cas du Kenya postcolonial, « l'école – comme à l'époque coloniale – concentre les espoirs d'ascension sociale des familles, prêtes à consentir des sacrifices toujours plus grands pour la scolarisation de leurs enfants » (Charton, 1997, p. 171).

Pendant les deux décennies qui ont suivi la période de décolonisation des années 1960, les investissements éducatifs des États africains ont été importants (Lange, 2000). L'école est devenue à la fois un enjeu économique majeur pour développer le pays et un enjeu politique dans la construction de la nouvelle unité nationale. Les infrastructures ont continué à se développer et les taux de scolarisation ont augmenté. Comme l'indique la sociologue Marie-France Lange, « la

¹⁰⁷. En février 1944, à la suite de la conférence de Brazzaville, qui réunit les différentes autorités de l'Empire colonial français, l'autonomie des colonies est écartée mais les recommandations de la conférence indiquent cependant qu'il faut que « les colonies jouissent d'une grande liberté administrative et économique. On veut également que les peuples coloniaux éprouvent par eux-mêmes cette liberté et que leur responsabilité soit peu à peu formée et élevée afin qu'ils se trouvent associés à la gestion de la chose publique dans leur pays » (Gonidec, 1957, p. 605).

¹⁰⁸. Après son baccalauréat obtenu à Lomé en 1960, Victor Alipui a étudié l'économie à Dakar avant de travailler pour la banque centrale du Ghana, comme administrateur suppléant au FMI puis comme administrateur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest. En 1984, il a obtenu un poste ministériel à Lomé. Il décrit son parcours comme représentatif de ces « français à peau noire », formés à l'étranger et revenus « africaniser les administrations » coloniales puis nationales. Extraits de l'entretien informatif avec Victor Alipui, ancien ministre et fonctionnaire international, directeur du Groupe de Réflexion et d'Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD) (Lomé, 04/02/2010).

promotion sociale fut particulièrement forte dans les pays africains » et « l'école apparaissait comme l'élément principal de la mobilité sociale » (Lange, 1991, p. 111), comme « la voie d'accès à un bel avenir »¹⁰⁹. Après leur formation scolaire, beaucoup de jeunes devenaient ainsi instituteurs ou employés de l'administration¹¹⁰.

Mais à partir des années 1980, ces investissements publics se sont réduits, sous la pression des plans d'ajustement structurel imposés par les institutions internationales, comme le FMI. Par manque de moyens, les États se sont désengagés du système scolaire public, qui devenait progressivement moins efficace. La formation et les rémunérations du personnel enseignant ont diminué, la qualité des enseignements s'est dégradée et les diplômés ne permettaient plus nécessairement d'obtenir un emploi puisque les effectifs de la fonction publique et parapublique ont été drastiquement réduits (Pourtier, 2010). En un mot, les systèmes de formation scolaire furent « discrédités » et « désavoués » (Charton, 2003, p. 201). Malgré le renouveau des formes de l'investissement familial dans la scolarisation, notamment par la création d'établissements scolaires privés et d'écoles « spontanées » (Martin, 2003), le bilan de l'école coloniale et postcoloniale demeure mesuré. La scolarisation a progressé mais reste encore très inégalitaire, selon la zone géographique d'habitation, le sexe et l'origine sociale (Pilon et Wayack, 2003).

La disqualification du système éducatif national s'est accompagnée de l'émergence d'une légitimation des cursus internationaux, le passage par l'international devenant un « signe d'excellence » dans les milieux favorisés (Niane, 1992)¹¹¹. Les émigrations en métropole des étudiants formés pendant la colonisation furent des déplacements pionniers qui diffusèrent au sein de l'élite socio-économique l'idée qu'étudier en France était un atout essentiel pour maintenir sa position sociale¹¹². L'histoire familiale d'Isidore T. symbolise parfaitement cette émigration étudiante socialement favorisée qui s'est perpétuée au fil des décennies. Sa mère a étudié en France dans les années 1950 avant de revenir à Lomé travailler comme enseignante. Il la décrit comme faisant partie de ces élites travaillant pour l'administration coloniale et « pétries de culture

¹⁰⁹. Dans son roman autobiographique, Kodjo Léon Amégan raconte les relations entre ses amis issus, comme lui, de familles populaires loméennes : « le principal lien de ce groupe était la priorité accordée aux études perçues comme l'unique voie d'accès à un bel avenir, à une vie meilleure que celle de nos parents, exempte de soucis matériels, une vie qui, de ce fait même, transfigurerait celle de toute notre famille et rachèterait toutes les privations d'alors. Nous nous devons de le rêver à tout le moins agréable, notre avenir, car notre présent, lui... » (Amégan, 2010, p. 60).

¹¹⁰. « C'était la suite logique », d'après Abdillah R. dont beaucoup de camarades de classe des années 1960 ont intégré l'école normale comorienne pour devenir instituteurs. Extrait de l'entretien avec Abdillah R., Comores, 63 ans, émigré en Normandie, infirmier à la retraite (entretien téléphonique, 16/05/2012).

¹¹¹. L'obtention de diplômes est un motif ancien et central des migrations internationales élitaires qui s'observe depuis le 18^e siècle (Karady, 2002 ; Wagner, 1998) et a été étudié dans de nombreux pays : Cameroun (Kamdem, 2009), Chili et Colombie (Pinto, 2013), Congo (Rakotonarivo, 2013), Ghana et Sénégal (Kabbanji *et al.*, 2013), Mali (Mary, 2014b) ou encore Turquie (Behar, 2006).

¹¹². Selon Mehdi C., qui se décrit comme un enfant d'une famille membre de « la classe bourgeoise locale » à Anjouan : « je venais uniquement en France pour faire mes études et rentrer, avec la conscience que j'allais faire partie quand même des futurs cadres des Comores. J'avais jamais prévu que j'allais rester en France. » Extrait de l'entretien avec Mehdi C., Comores, 58 ans, émigré en région parisienne, infirmier (Saint-Quentin-en-Yvelines, 17/05/2012).

française ». Son frère aîné a intégré l'École Centrale de Paris. Quant à lui, il a obtenu son baccalauréat à Lomé en 1981 avant d'émigrer pour étudier la philosophie à l'université de Nanterre, où il a obtenu son doctorat en 1995, puis enseigné en tant qu'attaché de recherches. Tout en dévaluant sa propre situation sociale, il insiste sur le prestige qui était associé à la réalisation d'études en France : « les gens n'étaient pas riches mais il y avait une excellence de l'éducation. Et l'excellence voulue ne pouvait pas avoir lieu au Togo. [...] Faire ça ici [en France], ça a un cachet »¹¹³.

Moi je pense que partir étudier ailleurs, c'est toujours quelque chose, ça apporte un plus. Quand même, apprendre à connaître les autres, tu es plus ouvert, donc moi je préférerais beaucoup plus qu'elle [sa fille] ait son bac ici et qu'elle aille étudier ailleurs. Maintenant elle verra, moi ça sera son choix, moi je lui imposerai rien. [...] Quand même, quand tu ramènes un diplôme de l'étranger, tu es... en fait, y'a pas un équilibre, c'est toujours mieux celui qui vient d'ailleurs¹¹⁴.

Les propos de Kamila M., cadre dans une société publique, dont les grands-parents étaient commerçants et le père médecin, à propos du futur parcours scolaire de sa fille née aux Comores, montrent bien qu'aux « stratégies d'investissement économique » par la migration des milieux populaires, s'opposent les « stratégies éducatives » des catégories supérieures (Bourdieu, 1994, p. 5). Dans ces dernières, aux Comores comme au Togo, aller étudier à l'étranger va de soi car c'est le « parcours de tous les jeunes ici dès qu'on a le bac »¹¹⁵, un « parcours normal »¹¹⁶ perçu comme une « voie royale »¹¹⁷.

Au terme des études, la suite de la carrière professionnelle s'envisage pleinement dans le pays d'origine, comme le résume Tété B., fils d'un employé de l'administration coloniale devenu député, qui a étudié à Poitiers avant d'installer son cabinet de notariat à Lomé. Au début de l'entretien, il synthétise son parcours en une phrase : « parti en 78, études secondaires à partir de la seconde, université, notariat, retour ». Puis, il affirme plus tard qu'il y a « un temps pour les études, un temps pour le travail. Le travail, c'est l'Afrique »¹¹⁸.

¹¹³. Extraits de l'entretien informel avec Isidore T., Togo, émigré à Créteil, consultant (entretien téléphonique, 21/11/2009).

¹¹⁴. Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

¹¹⁵. « Sauf maintenant avec l'université, ça a changé, mais en tout cas à mon époque c'était t'as le bac, tu pars en France ». Extrait de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

¹¹⁶. « Tu as ton bac, tu viens en France, c'est le parcours normal dans la famille en fait. [...] Tout ça pour dire que la tradition française est très ancrée dans la famille ». D'après Radia N., dont les parents, diplomate et magistrat, ont étudié à Paris et Orléans. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

¹¹⁷. D'après Wilfried Q., fils de pharmaciens qui ont étudié en France et enseignés à l'université de Lomé. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹¹⁸. Extraits de l'entretien avec Tété B., Togo, 48 ans, émigré de retour [Poitiers], notaire (Lomé, 09/02/2010).



En comparant les récits des enquêtés, l'on constate que le rapport à l'international et que les perceptions de ce que les individus recherchent à l'étranger varient d'un milieu social à l'autre, en fonction des socialisations familiales. Selon les ressources économiques possédées, l'étranger est diversement valorisé. Pour les membres de l'élite sociale, la migration est une voie privilégiée d'accès à des diplômes reconnus. Pour les individus plus modestes, la migration est une opportunité d'accès à des rémunérations plus importantes que celles qu'ils pensent pouvoir obtenir dans leur pays.

B- Des socialisations genrées : les perceptions différenciées des émigrés et émigrées populaires

La sociologie des migrations a montré ce que les migrations doivent à des expériences genrées. Initialement pensée comme une expérience sociale masculine, la migration a longtemps été analysée à l'écart des femmes. À partir des années 1970, et notamment grâce aux travaux fondateurs de la sociologue Mirjana Morokvasic, les chercheurs ont (re)découvert le rôle des femmes dans les migrations internationales, place qui avait jusque-là été rendue largement invisible (Morokvasic, 1984, 2010, 2011 ; Morokvasic et Catarino, 2007, 2008). En « s'éloignant du stéréotype traditionnel de l'épouse qui rejoint son mari dans le cadre du regroupement familial » (Oso Casas, 2002, p. 288), les travaux ont souligné la féminisation progressive des flux migratoires¹¹⁹. En analysant les trajectoires des migrantes, ces recherches ont placé les rapports sociaux de genre au centre des migrations (Cossée *et al.* [dir.], 2012) et ont permis de comprendre qu'il y avait à la fois des spécificités aux parcours féminins, des ressources migratoires sexuées mais aussi plus généralement que les migrantes participent à transformer les espaces économiques et sociaux locaux et globaux (Rouilleau-Berger, 2010).

En s'appuyant sur l'exploitation de la vaste enquête statistique « Trajectoires et Origines », conduite conjointement par l'INED et l'INSEE entre 2008 et 2009, certains chercheurs ont récemment montré que l'on observe de nettes convergences dans les profils et les trajectoires des immigrés et des immigrées en France (Beauchemin *et al.*, 2016).

Notre enquête aux Comores et au Togo permet à son tour de nuancer le poids du genre dans la différenciation des parcours migratoires. Le sexe des enquêtés ne semble pas faire varier les expériences vécues à chaque étape de la migration. En revanche, les socialisations à l'émigration offrent une première occasion d'observer quelques unes de ces variations genrées. L'influence du genre est en effet particulièrement saillante quand on la croise avec celle du milieu social

¹¹⁹. La nouveauté de ce phénomène est de plus en plus remise en question. L'historienne Donna Gabaccia montre comment cette féminisation des migrations internationales est en réalité en œuvre bien avant le 20^e siècle, notamment depuis les traites négrières du 16^e siècle (Gabaccia, 2015).

d'origine. Avec François de Singly et Jean-Claude Passeron, on peut avancer que la classe sociale est un premier cadre socialisateur et que le sexe des enquêtés vient spécifier ces socialisations (de Singly et Passeron, 1984, p. 51).

Dans les catégories supérieures, les parents ne semblent pas faire de distinction entre leurs filles et leurs fils en ce qui concerne leurs projets de scolarité et d'études. L'internationalisation des parcours est envisagée, quel que soit le sexe de l'enfant. Ainsi, au fil du temps, les parents de Radia N., magistrat et diplomate togolais, ont maintenu les mêmes aspirations pour leurs trois enfants. Leur fils est né en France puis est revenu à Lomé avec eux, où il a été scolarisé. En classe de terminale, alors âgé de 17 ans, ses parents l'ont envoyé en France pour obtenir son baccalauréat et pour pouvoir demander sa nationalité française. Leur première fille est née au Togo, où elle a obtenu son baccalauréat. Une fois diplômée, ses parents l'ont envoyé une année aux États-Unis pour améliorer sa maîtrise de l'anglais, puis elle a continué ses études en France. Quant à Radia, la cadette, elle est née au Brésil, où son père avait été muté. Ses parents sont revenus s'installer à Lomé lorsqu'elle avait 4 ans et elle a été scolarisée dans une école privée réputée, le collège protestant de Lomé. Radia a ensuite passé une première fois son baccalauréat à Lomé, avant de l'obtenir l'année suivante au Bénin. En septembre 2001, elle a commencé ses études d'AES à Tours. Ce parcours familial, tout à fait représentatif des expériences élitistes enquêtées, suggère que les mobilités étudiantes féminines sont inscrites, au même titre que celle des jeunes hommes, dans les aspirations familiales élitistes¹²⁰.

En revanche, dans les familles populaires comoriennes et togolaises, comme cela s'observe en France (Schwartz, 2002), il existe une forte division sexuée des rôles familiaux et sociaux qui se répercute dans les expériences d'émigration. L'émigration étant avant tout conçue comme un moyen de travailler et d'accumuler des ressources financières à l'étranger, les parents imaginent plus spontanément le départ de leur fils plutôt que la migration de leurs filles. Comme l'a montré la sociologue Monica Boyd, les femmes tiennent un rôle secondaire dans la division collective du travail dans les familles transnationales (Boyd, 1989). La migration est donc souvent décrite comme une activité d'hommes. Les fils sont perçus comme les plus aptes à travailler, et éventuellement dans des emplois ouvriers physiquement difficiles, alors que les filles sont jugées peu à même de remplir la mission de travailler vite pour envoyer de l'argent. Comme le résume Shadir R., un jeune maçon comorien née dans une famille d'agriculteurs, s'ils partent, les fils d'une famille « pourront faire n'importe quoi, ils pourront casser des pierres »¹²¹. À l'opposé, quand les parents déjà émigrés font venir leurs filles, il s'agit prioritairement de les faire participer

¹²⁰. Les sociologues Victor Borgogno et Lise Andresen-Vollenweider ont montré que les étudiantes marocaines en France sont plus souvent issues des « classes privilégiées », ce qui tend à confirmer l'existence d'une plus forte indistinction de genre dans les milieux aisés (Borgogno et Andresen-Vollenweider, 2000).

¹²¹. Extrait de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

aux travaux domestiques de la maison. Le parcours de Marie S., une émigrée de retour comorienne de 29 ans, révèle la force de ces perceptions genrées de la migration dans sa famille. Anciens agriculteurs, ses parents ont émigré en France dans les années 1970. Sa mère travaille comme femme de ménage dans une université lyonnaise alors que son père travaille pour une entreprise de construction de bâtiments. Pour évoquer son père, Marie raconte qu'il « fait du marteau-piqueur... parce qu'il est fort ! » Alors que Marie vivait à Domoni-Adjou, à l'ouest des Comores, et ne voulait pas quitter l'île, sa famille a insisté et réussi à la convaincre de partir en France en 2003. Contrairement à ce que Marie imaginait, son père n'a pas organisé son départ pour la faire étudier en France ou pour qu'elle y trouve un travail, mais plutôt pour qu'elle assiste ses parents et participe à l'entretien du foyer¹²². Dans les milieux sociaux les plus modestes, la division sexuée des rôles se retrouve dans les perceptions différenciées d'une future émigration. Les produits de ces socialisations populaires à l'émigration peuvent varier au sein d'une même fratrie, selon le sexe des enfants. C'est ce que révèle la mise en regard des parcours de Malik T. et de sa sœur Sadia T. Leur père avait émigré à Zanzibar et y était devenu gendarme, avant de se lancer dans le commerce, puis de devenir comptable dans une multinationale du tabac en Ouganda, où il a rencontré sa femme. Leur père est décédé alors qu'ils étaient très jeunes et Malik et Sadia ont donc été élevés par leur mère, petite commerçante ougandaise venue habiter aux Comores. En 1983, cette dernière a encouragé Malik à rejoindre son frère aîné, émigré en Arabie Saoudite, pour « chercher les pétrodollars » et travailler comme lui en tant que manutentionnaire dans une entreprise de fabrication de cigares¹²³. Mais dans le même temps, leur mère a arrangé un mariage avec un émigré comorien en France, pour que Sadia, qui travaillait comme employée non qualifiée au service des Postes, émigre à son tour en 1984¹²⁴. Les départs de Malik puis de Sadia se fondent sur la même perception générale d'une vertu de l'émigration, mais le départ de l'une est pensé en lien avec des stratégies matrimoniales, quand l'émigration de l'autre est construite de manière préférentielle en lien au travail. Cet exemple ne rend pas accessible les processus de socialisations à l'œuvre dans la famille au moment des départs, mais il souligne que les projets de mobilité spatiale et sociale envisagés par les parents pour leurs enfants diffèrent selon leur sexe (Beaud, 2014).

Dans les familles populaires, quand les premiers départs ont pour vocation de faire travailler un membre de la famille à l'étranger, les jeunes femmes sont largement écartées des projets. En revanche, au moment de l'organisation effective des départs, elles ne sont pas totalement exclues

¹²². Extrait de l'entretien avec Marie S., Comores, 29 ans, émigrée de retour [Égypte, France], sans emploi (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

¹²³. Extrait de l'entretien avec Malik T., Comores, 51 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite], musicien (Moroni, 02/07/2012).

¹²⁴. Entretien avec Sadia T., Comores, 49 ans, émigrée de retour [France], mère au foyer (Voidjou, 28/06/2012).

des projets d'émigration puisque le fait d'être une femme peut constituer aux yeux de la famille une opportunité de départ. En racontant comment sa sœur aînée est partie en France, avant son frère aîné, Bakri S. indique qu'il existe une perception genrée des possibilités d'accès à l'émigration. Revendeuse de poissons sur le marché, leur mère envisageait d'envoyer l'un de ses enfants en France, pour gagner un peu d'argent. Elle s'imaginait que les femmes, « si elles sont jolies », peuvent trouver un mari et émigrer plus rapidement. Leur mère a donc clairement encouragé sa fille aînée à se marier avec un émigré en vacances dont elle était tombée amoureuse lors de l'un de ses séjours en 1998.

Ma sœur, elle encore, elle savait ce qu'elle voulait. Elle a passé une année sans jamais sortir dehors pour éviter les mauvaises paroles, les chuchotes, pour que son mari puisse l'abandonner, elle est restée à la maison, elle a jamais sorti dehors, elle restait toujours à la maison. C'est comme si c'était une vieille, alors qu'elle était jeune. C'est juste pour éviter le blabla¹²⁵.

Pour ne pas susciter les jalousies de ses voisins et amis, la sœur de Bakri a évité de trop sortir et est restée très discrète au sujet de ce mariage. Après une tentative infructueuse de départ illégal, son mari a organisé son départ vers la France en 2000.

S'intéresser à la socialisation genrée des émigrés encourage donc la sortie d'une « vision univoque de la socialisation comme homogénéisation des individus socialisés » (Bargel, 2013, p. 479). Les socialisations de classes sont en effet retravaillées dans les milieux populaires par des perceptions genrées de l'émigration, qui se réajustent au gré des possibilités effectives de départ.

C – Partir, se former, travailler et revenir : homogénéisation relative des dispositions sociales à la mobilité

Par bien des aspects, cette distinction entre élites émigrées étudiantes et émigrés travailleurs populaires recoupe nombre de travaux sociologiques qui ont montré que « la place accordée à la réussite matérielle ou scolaire varie selon les milieux sociaux »¹²⁶ et souligné « l'ambition différentielle » des individus (Bertaux, 1985, p. 54).

Cette ligne de fracture au sein de la population enquêtée s'explique par les ressources économiques possédées. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus les motifs financiers sont placés au centre des départs. Bien qu'elle se révèle pertinente dans une partie non négligeable des entretiens réalisés, cette opposition nette, en faisant d'un « calcul d'utilité économique » le centre

¹²⁵. Extraits de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

¹²⁶. Citant le livre du sociologue américain Ephraim Mizruchi publié en 1964, *Success and Opportunity*, Catherine Attias-Donfut et François-Charles Wolff indiquent qu'il « faut rappeler les résultats mis en évidence dès les années 1960 selon lesquels les catégories supérieures valorisent le diplôme, la prise de risques dans la vie professionnelle ou la gestion des affaires, tandis que les catégories plus modestes s'attachent davantage à la réussite matérielle et à la sécurité » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p. 935). Les travaux menés en France sur le milieu ouvrier (Hoggart, 1970 ; Schwartz, 2002) ou la bourgeoisie (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007), confirment ces oppositions.

des motivations individuelles (Rygiel, 2007, p. 81), laisse dans l'ombre la diversité des perceptions de la mobilité.

La perception d'une émigration uniquement centrée autour du travail ne se retrouve pas chez tous les enquêtés des catégories populaires. Seuls ceux qui sont plus dépourvus en ressources économiques, scolaires et culturelles justifient leur parcours de cette manière. Dans le cas de ceux qui ont été plus durablement scolarisés, éventuellement jusqu'à l'université, mais aussi de ceux dont plusieurs membres de la famille ont déjà émigré et apporté des ressources financières à la famille, on retrouve une valorisation très forte de la migration pour études (1). À côté des ressources économiques, les ressources scolaires sont un autre critère qui vient dessiner une frontière entre les individus dans leurs intérêts à migrer.

Par ailleurs, l'enquête de terrain a mis en lumière le fait que plutôt que des lectures inconciliables de l'émigration, les émigrés proposent des récits de leur parcours qui enchevêtrent les justifications. Comme le montre le sociologue Bernard Lahire à propos de la réussite scolaire, chercher un motif central à l'action rend invisible la diversité des facettes des phénomènes sociaux. Les récits des enquêtés permettent au contraire de révéler à la fois « la pluralité des styles de réussite »¹²⁷ mais aussi une trame relativement commune à tous les enquêtés. Quel que soit le profil des émigrés interrogés, une majorité a livré une vision proche de l'émigration. Celle-ci est perçue au départ comme un moyen de partir quelques temps, de se former et/ou de travailler, de revenir régulièrement, puis de se réinstaller et de retrouver sa place, ou une place plus valorisée, dans son pays d'origine (2). Nombre d'entre eux ont par ailleurs utilisé des expressions qui démontrent une diffusion d'un rapport cosmopolite à la mobilité (3).

1) Une valorisation de la formation dans tous les milieux sociaux

La valeur symbolique accordée à l'instruction n'est pas le propre des catégories supérieures et se retrouve chez beaucoup d'enquêtés issus des milieux populaires. La figure sociale du diplômé y est prestigieuse. Celui qui a réussi à l'école inspire un certain respect, à l'image de Bakri S. Âgé de 23 ans, fils d'une revendeuse de poissons de Foubouni, il a obtenu une licence de géographie à l'université de Mvouni en 2012. Aux Comores, il est commun que les parents ne se fassent plus appeler par leur prénom lors de la naissance de leur premier enfant. Leurs proches accolent le terme « maman » ou « papa » au prénom du nouveau né. Bien que Bakri ne soit ni l'aîné de sa

¹²⁷. « Ces différentes hypothèses veulent centrer l'interprétation des situations improbables de "réussite" sur un facteur explicatif dominant, sur un *primum mobile*, alors que les configurations familiales effectives donnent à voir des combinaisons toujours spécifiques de certains traits pertinents généraux. Ces différents modèles implicites ou explicites de "réussite" (que chaque chercheur a, selon sa propre trajectoire, tendance à universaliser) tendent à faire oublier que les combinaisons peuvent être multiples entre les dimensions morale, culturelle, économique, politique, religieuse... , et que des degrés de "réussite" comparables sous l'angle des performances, des résultats, peuvent cacher parfois des *styles de "réussite" différents* » (Lahire, 2012 [1995], p. 47).

fratrie, puisqu'il est le quatrième enfant de sa mère, ni son seul fils, puisqu'il a un frère aîné, tout le monde dans la ville appelle sa mère « maman Bakri ». D'après lui, cette place symbolique privilégiée s'explique uniquement par sa réussite scolaire. Son grand frère a été le premier enfant à passer l'examen du baccalauréat, en 1998. Mais ayant échoué, il a abandonné ses études pour travailler. Bakri, quant à lui a réussi son baccalauréat et continué à l'université, dont il est devenu le premier diplômé.

BS : - Je sais pas, c'est un don, parce que moi je suis l'enfant le plus adoré de maman. [...] Parce que ma mère elle, elle voulait pas qu'un de ses enfants il fait le même travail qu'elle fait. Malheureusement elle est pas instruit mais son but c'est d'en avoir un enfant instruit, gagner une place dans la société pour éviter les problèmes. Ma mère elle voulait pas ça, elle préférerait souffrir que de voir un enfant faire ce genre de choses. [...] En fait c'est moi qui l'a fait le plaisir le plus beau au monde, parce que nous, peu importe, les Comoriens, notre espoir est d'avoir un enfant instruit, c'est-à-dire éduqué quoi. La France, c'est après. Avant, y'avait pas un moyen de s'en sortir dans la vie sans avoir un enfant éduqué. Terminer les études, après c'est cool si t'avais un travail. Mais après y'a eu la France. Même maintenant, la France est plus considérée. Ça compte plus. Tu peux même par exemple venir de la France, moi qui est là, un diplômé, je suis là, mais les gens vont considérer le Français plus.

HB : - *Donc si tu viens de France et que tu as un diplôme...*

BS : - Ah, c'est fou ! Je peux même me marier avec la fille de l'homme fortuné de Foubouni, le plus fortuné !¹²⁸

Si son récit insiste sur l'existence d'un fort prestige associé à l'émigration, il révèle que le diplôme a été, et reste en partie, un titre valorisé dans la société. Quand nous marchons tous les deux dans les rues de Foubouni à la recherche de possibles entretiens, nous sommes interrompus à deux reprises par des hommes âgés qui le félicitent d'avoir obtenu son baccalauréat, d'avoir poursuivi ses études jusqu'à l'obtention de son diplôme et d'accompagner pendant plusieurs jours un Français, ce qui leur semble être un signe de sa forte instruction.

Comme en France, certains parents issus des milieux populaires, peu ou pas scolarisés, accordent une importance symbolique très forte aux études de leurs enfants (Lahire, 2012 [1995], p. 409-420). Les milieux populaires ayant à leur tour investi le champ scolaire afin de profiter du prestige social qu'il confère, il n'est pas étonnant que « la chance d'aller étudier » constitue aujourd'hui un intérêt à migrer fréquemment placé au centre des récits migratoires de ceux qui ont été plus scolarisés¹²⁹. Fils d'un militaire émigré à La Réunion, élevé par son grand-père ancien militaire devenu ébéniste et sa grand-mère qui tenait une boutique de vente de vaisselle, Kassim A. raconte que son projet étudiant était ancré dans les esprits de tous les membres de sa famille.

KA : - J'ai pu vivre la vie d'un enfant roi, choyé, gâté. Dès le CM1 je savais que mes grands-parents envisageaient que j'aille en métropole pour mes études. C'était déjà affiché. [...] Ceux

¹²⁸. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foubouni, 29/07/2012).

¹²⁹. Fils d'une femme de ménage, frère d'une couturière et d'un conducteur de camion, Hugues S. a étudié à l'université de Lomé avant d'émigrer en Allemagne : « c'est un objectif que je me suis fixé, la chance d'aller étudier ». Extrait de l'entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

qui viennent après le bac, c'est une tradition, c'est un rite de passage pour un jeune comorien dans les années 1980 de passer le bac et de partir en France.

HB : - *On l'avait décidé pour vous ?*

KA : - Et oui. C'était naturel pour moi, c'était tout à fait naturel. Ah oui moi c'était acquis, même avant l'accident [il a émigré en avril 1983 pour se soigner à la suite d'une chute], c'était acquis que je viendrais en France, que je ferais des études supérieures longues en France, que je travaillerais ou ici ou aux Comores, mais ça c'était écrit. La question c'était quel moment voilà¹³⁰.

Plusieurs enquêtés membres de familles populaires qui ont connu une forte dispersion ont délivré un discours normatif, affirmant que les études devraient toujours être placées au centre des départs et que les jeunes ne devraient pas émigrer sans projet concret en tête, simplement pour pouvoir travailler et espérer gagner un peu d'argent. Au contraire, d'après eux, les jeunes devraient partir en ayant pour objectif de suivre des études ou une formation plus courte, dans le cas où leur faible réussite scolaire ou leurs faibles revenus ne leur permettraient pas d'envisager de longs cursus. Soultaine F., un émigré de 31 ans qui vit à Paris, a largement structuré son récit autour de cet impératif de se former à l'étranger. Avant son départ en 2000, Soultaine vivait avec sa mère à Foubouni alors que son père, ancien agriculteur, travaillait comme cuisinier à Paris et que ses quatre frères et sœurs aînés vivaient à Lyon. Dernier enfant vivant aux Comores, Soultaine a vu son départ conditionné par ses parents à sa réussite scolaire préalable.

Ma famille ils ont dit, pour partir d'ici, faut avoir le bac. Parce que si t'as eu ton bac, ça c'est un tout autre projet. Il sait déjà qu'ils vont te débrouiller pour avoir une solution, pour bouger d'ici. [...] Et puis finalement j'ai eu mon bac j'ai dit bon, je fais une formation en France. De quoi ? Je vais essayer de voir. Parce que moi... juste pour que je bouge ! Les études non. Parce que c'est ma limite que j'ai vu. J'ai dit ma limite c'est le bac. Dès que j'ai eu le bac, je vais choisir en France, je vais essayer de trouver quelque chose que je veux faire.

Finalement, la demande de visa de Soultaine a été refusée à cinq reprises. Il est donc parti un an à Madagascar pour suivre une formation de mécanique avant de réussir à partir en France où il a vécu six mois à Paris puis à Lyon avant de rejoindre des amis à Marseille. C'est en prenant appui sur ses trois années marseillaises, qu'il décrit comme une expérience négative, qu'il reconstruit ce qu'étaient les objectifs initiaux de son départ.

Moi j'avais perdu trois ans à Marseille. C'était ça, je suis descendu à Marseille, j'ai vu tous mes potes, toutes les générations ils étaient là. Tous les jours je me lève, voilà, on se rejoint, on avait l'adresse, on y va là-bas, on joue, on prépare à manger, on mange, t'as vu, on n'avait que ça. J'ai fait trois ans. Et puis après je me suis réveillé. Qu'est-ce que je fais ? Non mais là je suis venu ici pour travailler, pour faire quelque chose, pour faire je sais pas une formation, d'avoir quelque chose, mais faut pas rester comme ça.

Aujourd'hui, Soultaine affirme que lors de ses retours en vacances, lorsqu'il a l'occasion de parler aux jeunes de Foubouni, il leur répète sans cesse que le départ ne doit pas être motivé par la

¹³⁰. Extrait de l'entretien avec Kassim A., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, éducateur spécialisé (Marseille, 23/05/2012).

seule recherche d'un travail à tout prix, qui mène bien souvent à des expériences de déclassement, mais plutôt par l'apprentissage, la formation ou les études.

Même si tu vas là-bas, il faut avoir un objectif parce que des fois, si t'as pas d'objectif d'aller là-bas, t'arrives, tu te trouves dans quelque chose que t'as jamais imaginé, et puis tu te dis je vais faire quoi ? Tu perds ton temps ! [...] Parce que nos darons tu sais, ils sont tombés sur ça, la cuisine, la plonge... tu fais des travaux qui sont pas bien. Alors que c'est mieux d'apprendre quelque chose¹³¹.

Si Soultaine évoque tous les types de formation, le baccalauréat constitue pour beaucoup la condition nécessaire au départ. Pour Moustafa B., qui travaille comme ouvrier du bâtiment en région parisienne, ses deux enfants nés aux Comores d'un second mariage pourront émigrer à la condition d'obtenir ce diplôme. Moustafa leur a fait faire une carte d'identité française et une carte consulaire pour les faire intégrer l'école française et éventuellement partir en France pour étudier, en prévision de cet objectif.

C'est normal de demander, d'aller faire des études. [...] Comme mes enfants, j'ai dit à mes enfants, s'ils ont pas leur bac, ils iront jamais en France ! [...] Quand ils auront leur bac, je vois que mes enfants ils travaillent bien, je les envoie là-bas. Mais si c'est pour aller être des délinquants en France, alors c'est impossible !¹³²

Face à ces « stratégies de reconversion » des milieux populaires aux capitaux scolaires, jugés plus légitimes, les pratiques scolaires des catégories supérieures se sont transformées pour maintenir une certaine distance symbolique dans la nature des études envisagées (Bourdieu, 1978, p. 2). Les enfants des catégories supérieures sont encouragés à s'engager dans des études longues, à suivre des cursus prestigieux, comme le droit ou l'économie, et à intégrer des écoles privées réputées. Lucien D., un cadre togolais de 30 ans, raconte le poids que ses parents ont eu dans le choix de ses études. Son père, homme d'affaires, et sa mère, cadre d'une compagnie aérienne, l'ont fait venir en France dans un internat et souhaitaient qu'après son baccalauréat, il s'inscrive dans un *Master of Business Administration* (MBA). Lucien avoue qu'il ne savait pas à cette époque ce qu'était un MBA. Toujours sur les conseils de ses parents, il a déposé des dossiers « en secours » à l'université Paris Dauphine. Finalement, il a intégré une école de commerce à Nice Sophia Antipolis, dont les frais s'élèvent à 6 000 euros par an, et qui lui a permis d'étudier deux ans sur le campus de l'université de Florida Tech. Dans l'ensemble très satisfait par son cursus, il se dit frustré de « pas avoir un gros truc » dans son *curriculum vitae*, comme son frère qui a intégré l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC)¹³³.

Au contraire, les membres des milieux populaires envisagent de poursuivre des études dans des secteurs universitaires moins valorisés, pour ceux qui ont le plus de ressources scolaires au départ,

¹³¹. Extraits de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

¹³². Extrait de l'entretien avec Moustafa B., Comores, 53 ans, émigré à Mantes-la-Jolie, intérimaire dans le bâtiment (Iconi, 30/07/2012).

¹³³. Extraits de l'entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010).

ou dans des cursus plus courts et plus professionnalisants, pour ceux qui en sont moins dotés. La « formation internationale des élites » favorise ainsi l'émergence de « filières de relégation » (Vermeren, 2011, p. 61). Fils d'un agriculteur, aujourd'hui décédé, et d'une femme au foyer de Ntsudjini, Salim A. a été scolarisé dans une école coranique puis envoyé en mars 1997, avec ses deux sœurs, chez une tante qui vivait en région parisienne, aux Mureaux. Parti à l'âge de 12 ans, il a intégré le collège en France, puis obtenu un BEP d'électrotechnique et un baccalauréat professionnel. Après avoir été arrêté pour sa participation aux émeutes de 2005, provoquées par la mort de deux adolescents essayant de fuir la police, Zyed Benna et Bouna Traoré, Salim a intégré un programme de réinsertion professionnelle, travaillé deux ans en formation avant de devenir technicien de maintenance. Même si ses débuts professionnels ont été difficiles, il affirme aujourd'hui avoir une bonne situation grâce à son baccalauréat professionnel et encourage tous les jeunes qu'il croise en France ou aux Comores à étudier le plus possible pour obtenir un emploi. Il valorise alors tout autant les études longues que les formations professionnelles.

Le premier problème c'est l'emploi. Là-bas [en France], il faut gagner de l'argent et l'argent il tombe pas du ciel. Il faut commencer la main dans la merde. [...] J'ai su saisir ma chance. On vit bien, ça me permet de respirer, d'avoir un endroit où dormir, de quoi vivre très très bien sans se plaindre. [...] Ici, quand on peut, faut faire le plus de maximum d'études, je le dis à tout le monde¹³⁴.

En somme, les individus qui se déplacent pour étudier, c'est-à-dire qui pratiquent une émigration dont le motif est très largement considéré comme noble, se recrutent principalement en haut de la hiérarchie sociale. Mais les membres des milieux populaires, d'autant plus quand ils ont été longtemps scolarisés, envisagent eux aussi des formations à l'étranger. Là où les plus aisés envisagent leur cursus étudiant à l'étranger comme une continuité naturelle, à laquelle ils ont été socialisés depuis leur petite enfance, les membres des catégories populaires jugent qu'il s'agit d'une chance d'obtenir une meilleure situation sociale. Comme l'indique l'anthropologue Jacinthe Mazzocchetti, les études peuvent être considérées comme un « diplôme-visa » qui permet de pouvoir franchir les frontières sociales, celles d'un monde populaire rural ou rubain, mais aussi spatiales puisque « la reconfiguration d'un projet d'ascension sociale initial » encourage progressivement les individus à émigrer pour poursuivre leurs études (Mazzocchetti, 2014, p. 67). Mais chez ces enquêtés populaires, contrairement à la « logique d'excellence » qui guide la « stricte reproduction sociale » des étudiants élitistes, les projets étudiants ne s'inscrivent pas toujours dans la continuité du parcours scolaire. Le départ pour une formation peut s'effectuer plus tard dans un parcours de vie, notamment après quelques premières expériences professionnelles sur place (Latreche, 2000, p. 60).

¹³⁴. Extrait de l'entretien avec Salim A., Comores, 27 ans, émigré à Paris, technicien de maintenance industrielle (Ntsudjini, 17/08/2012).

Au contraire de l'affirmation selon laquelle « l'espoir d'ascension sociale grâce à la scolarisation [...] semble brisé » pour les jeunes citoyens africains (Mazzocchetti, 2014, p. 49), notamment à cause de l'émergence d'un « désenchantement universitaire » depuis les années 1980 (Ibaaquil, 2000), l'enquête aux Comores et au Togo a montré que le diplôme étranger reste perçu dans tous les milieux sociaux comme « le premier rempart contre le déclassement » (Peugny, 2009, p. 51-58)¹³⁵.

Les pratiques des uns sont pensées et se reconfigurent à l'aune des pratiques des autres. La combinaison entre la massification de la scolarisation dans les milieux modestes, l'entrée d'élèves populaires dans les écoles privées¹³⁶ et la recherche d'écoles et de diplômes étrangers toujours plus prestigieux dans les milieux aisés a renforcé la dévalorisation des diplômes nationaux et a donc défavorisé les plus démunis en ressources scolaires.

2) Une trame commune de l'émigration : l'enchevêtrement des causes

En s'appuyant sur des enquêtes quantitatives menées par questionnaires, certains chercheurs avaient déjà démontré qu'il est difficile d'isoler les causes économiques et familiales des projets de mobilité spatiale et sociale des émigrés (Geist et McManus, 2008). Notre enquête qualitative permet de prolonger ce constat. En comparant les discours des enquêtés qui racontent leur parcours et reconstruisent ce qu'étaient les perceptions de leur future émigration avant de partir, une première observation peut être faite. Il émerge des récits une trame de l'émigration relativement semblable d'un individu à l'autre, et ce quel que soit le milieu social d'origine des enquêtés. L'émigration se présente comme un processus constitué des mêmes étapes. Ni rupture entre un avant et un après, ni parenthèse entre *ici* et *là-bas*, la mobilité spatiale s'insère dans un parcours de vie pensé une trajectoire sociale d'ensemble, dont la finalité reste le pays de départ. Les enquêtes insistent sur le fait que le passage par l'étranger va leur permettre de se former, qu'il s'agisse d'études longues ou de courtes formations professionnelles, puis de travailler éventuellement quelques années afin d'acquérir une expérience professionnelle, en obtenant un stage ou idéalement un premier contrat à durée déterminée ou indéterminée, et enfin de revenir pour valoriser ce parcours, ces acquis et ces nouveaux savoir-faire migratoires. À cette trame générale s'ajoute parfois une rhétorique développementaliste qui consiste à souligner l'importance de mettre ses compétences « au service du pays ». Le parcours de Twayifour H. s'inscrit dans cette logique d'ensemble. Fils d'une couturière et d'un agriculteur devenu cuisinier après avoir

¹³⁵. En immigration, l'école est à nouveau perçue comme un vecteur de mobilité sociale intergénérationnelle ascendante. Les travaux consacrés à cette thématique ont souligné le fort investissement parental dans l'éducation des enfants pour que ces derniers puissent réaliser la promotion sociale qu'ils ne sont pas parvenus à atteindre (Beaud, 2002, 2014 ; Santelli, 2001).

¹³⁶. Dès 1998, Yves Marguerat évoquait l'attrait suscité auprès des jeunes des milieux populaires loméens par les formations supérieures techniques proposées par des instituts privés (Marguerat, 1998, p. 86).

émigré, Twayifour a pu être scolarisé dans une école privée et émigrer en 2009 en région parisienne. Après avoir étudié l'économie, les ressources humaines et la comptabilité, il explique qu'il compte rester quelques années en France, non pas nécessairement pour gagner de l'argent, objectif qu'il juge « secondaire », mais pour « acquérir un peu d'expérience ». Ces années de pratique professionnelle lui semblent indispensables, « sinon tu rentres mais après c'est que de la théorie »¹³⁷. Bien qu'issu d'un milieu populaire, Twayifour a pu acquérir des ressources scolaires et au même titre que beaucoup d'autres enquêtés, le récit de son émigration enchevêtre les motifs migratoires, et lie à la fois formations et emplois, ressources matérielles et scolaires.

L'anthropologue Christophe Daum a souligné que dans la région de Kayes, au Mali, autrefois marquée par les migrations de travail de jeunes ruraux, les cadets des premiers émigrés pensent et racontent leurs projets migratoires de manière différente. Contrairement à leurs aînés, la frontière est désormais tenue entre le travail et les études comme moteurs des migrations (Daum, 2014). Au regard des développements qui précèdent, cette homogénéisation des récits qui place l'éducation, au sens large, au centre des migrations (Valentin, 2012), peut s'expliquer par l'évolution des histoires migratoires familiales et des socialisations à la mobilité qui en découlent. Dans les familles populaires qui ont connu une dispersion ancienne, les premiers émigrés sont partis en ayant en tête des objectifs économiques et ont fait profiter leurs enfants ou cadets de leurs apports financiers à distance (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B). Dès lors, les socialisations se transforment, le rapport à la mobilité devient plus familier (voir Section 1, Paragraphe C) et ces cadets investissent l'émigration non dans sa seule dimension économique, mais également à l'aune des ressources scolaires et culturelles qu'elle semble pouvoir procurer. Au fil des générations, les mises en récit populaires de l'émigration rejoignent celles qui étaient propres aux milieux les plus aisés.

Une fois arrivés en France, des enquêtés de tous les milieux sociaux confondus ont été obligés de travailler pendant leur formation, d'abandonner leurs projets d'études pour trouver un emploi ou à l'inverse d'entamer une formation qui n'était pas initialement prévue. Mais ces bifurcations du parcours vécu en immigration ne doivent pas masquer qu'en amont, les perceptions de la mobilité internationale deviennent de plus en plus homogènes, à l'exception de celles propres aux individus les plus modestes, exclus à la fois de la scolarisation et de la mobilité internationale.

3) Proximité des mises en récit et diffusion d'un rapport cosmopolite au monde

Dans ses travaux sur le rapport des classes sociales à la mondialisation, la sociologue Anne-Catherine Wagner montre que « les hautes classes se sont toujours distinguées par leur

¹³⁷. Extraits de l'entretien avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

cosmopolitisme » car elles pratiquent une intense mobilité spatiale et étendent leurs références culturelles et leurs réseaux relationnels au-delà des frontières de l'espace national (Wagner, 2007, p. 10). Aux Comores et au Togo, il semble pourtant que cette « condition cosmopolite », entendue comme le fait de « vivre ici et maintenant (localement) avec le monde en tête, à la fois contexte et projection » (Agiar, 2013, p. 97), ne soit plus propre aux seules catégories supérieures. La suite de cette thèse permettra d'observer que les membres des milieux populaires pratiquent de plus en plus la mobilité spatiale (voir notamment Chapitre 3). Mais l'on peut déjà indiquer ici que leur rapport à la mobilité se raconte avec une rhétorique cosmopolite, qu'ils émigrent ou non effectivement. L'enquête de terrain menée dans ces deux pays africains prolonge les conclusions du sociologue Vincenzo Cicchelli qui, en travaillant sur les voyages de formation d'étudiants européens, a montré que les référents et les expériences cosmopolites ne sont plus « l'apanage traditionnel de la bourgeoisie voyageuse et éclairée, à l'aise dans les milieux internationaux ». D'après lui, ces référents cosmopolites se diffusent, se forgent et s'acquièrent chez des jeunes de tous les milieux sociaux, par une socialisation au cosmopolitisme (Cicchelli, 2012, p. 32). Cette posture cosmopolite se fonde selon lui sur un rapport à la mobilité qui valorise « trois matrices » : « l'abandon des lieux familiers », « la quête de soi » et « la rencontre avec les autres » par la mobilité spatiale (*op. cit.*, p. 53 et suivantes).

Dans les récits recueillis auprès d'enfants d'agriculteurs, d'ouvriers, de commerçants, d'instituteurs ou de cadres, on retrouve largement ces trois dimensions. Pour expliquer leur départ, les enquêtés décrivent d'abord leur pays d'origine comme un espace clos et la position qu'ils occupent comme insuffisante pour leurs ambitions. C'est le cas de Claude B., fils d'instituteurs togolais qui, après avoir raconté ses débuts difficiles en tant qu'étudiant en France, explique qu'il ne concevait pas de rentrer immédiatement dans un pays où il se sentait enfermé.

HB : - *Et y'a pas un moment où vous vous êtes dit, bah tant pis, je rentre...*

CB : - C'était pas possible parce que... et ça aussi y'a une influence. À l'époque déjà, comme j'étais un peu curieux, j'avais déjà une idée un peu de... la vie au Togo, mon adolescence était pour moi très moyenne en termes intellectuels parce que... tout était surveillé, y'avait un vrai problème. Comme je travaillais bien à l'école et que je décidais de pas être copain avec quelqu'un, ça pouvait me poser des problèmes. Enfin y'avait une ambiance assez angoissante. On pouvait pas dire grand-chose et comme moi j'étais déjà ouvert un peu au monde, pour moi il était pas question que je... c'est pas que j'y retourne ou pas, mais c'est que j'avais besoin d'autre chose, de voir autre chose¹³⁸.

D'un côté, l'émigration permet un « rejet de l'enfermement » et devient une manière de combler « une incomplétude sur place » (Cicchelli, 2012, p. 74-75), de « combattre l'insuffisance de l'espace initial » (Memmi, 1996a, p. 38). De l'autre, les individus mettent en avant leur envie de

¹³⁸. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

découvrir le monde, leur « envie de voir autre chose »¹³⁹, « d'aller voir comment ça se passe »¹⁴⁰, leur « soif de connaître »¹⁴¹ et de « voir comment ils vivent dans le monde »¹⁴². Partir, « ça reste un atout »¹⁴³, « ça donne de l'ouverture »¹⁴⁴ et cela permet d'avoir « le cerveau un peu plus large »¹⁴⁵. Les émigrés sont d'ailleurs décrits par certains non-émigrés comme des personnes qui ont « une vision un peu plus large des choses »¹⁴⁶. On retrouve ici le « souci du monde » qui encourage à « devoir le connaître en le parcourant » propre à l'esprit cosmopolite (Cicchelli, 2012, p. 74-75). Enfin, c'est le pluralisme et le « brassage » des cultures¹⁴⁷ permis par l'émigration qui est mis en avant. Ainsi, Athoumani F., né dans une famille d'agriculteurs comoriens, a rejoint sa sœur émigrée à La Courneuve en 1992. Au cours de sa vie en France, il a connu des périodes de clandestinité, sa situation n'ayant été régularisée qu'en 2009, et des expériences de précarité en commençant à travailler sur les marchés à l'âge de 13 ans. Quand il décrit son parcours, il regrette de ne pas avoir pu être scolarisé en arrivant en France mais raconte que son expérience migratoire lui a permis de voir « comment le monde fonctionne » et de mieux connaître des cultures et des modes de vie différents.

Bon nous, on est des Africains, on savait pas que ça existait. On avait l'imagination... et les Maliens ils sont comment ? Et les Blancs ils sont comment ? Et maintenant quand même j'ai été, j'ai vu des autres races, que tout le monde quand même il se ressemble. Africain est Africain, Blanc est Blanc mais tout le monde c'est pareil, c'est des humains comme tout le monde. Y'a la différence des pays, des terres que les gens ils vivent, mais on est tous pareils ! Par rapport à quelques autres qui est ici, qui a jamais bougé, il a toujours l'imagination. Est-ce que en France c'est où ? C'est derrière la montagne ? En haut du ciel ?

¹³⁹. « En même temps je sais pas si je me serais inscrite à l'université des Comores si elle existait déjà, parce que j'avais envie de partir. Quand on a 18 ans, on a envie de voir autre chose. » Selon les mots de Yasmina D., fille d'un responsable religieux comorien. Extrait de l'entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

¹⁴⁰. Pour Nadjati A., fille d'agriculteurs comoriens, « c'est mieux de partir, d'aller voir comment ça se passe. C'est beaucoup plus enrichissant ». Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

¹⁴¹. Nassuf E., fils d'un ancien navigateur qui vit à la retraite à Marseille, explique que « tout gamin, j'avais envie de connaître ceux qui ne me ressemblent pas, j'avais envie de savoir, ceux qui ne me ressemblent pas ils pensaient comment, ils vivaient comment ». Extraits de l'entretien avec Nassuf E., Comores, 48 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite, Maroc, France], professeur à l'université (Foumbouni, 28-29/08/2012).

¹⁴². D'après Jafar J., né dans une famille d'agriculteurs comoriens : « bien sûr j'avais envie de voir comment ils vivent dans le monde entier parce qu'il faut voir les gens. Aux Comores on est loin, on est trop loin. On est dans trois îles, que même dans les trois îles tu peux pas te balader. Faut aller voir le monde, voir comment ils vivent dans le monde ». Extrait de l'entretien informel avec Jafar J., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, cuisinier (Mkazi, 25/08/2012).

¹⁴³. D'après Sophie A., fille d'une enseignante et d'un pharmacien. Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

¹⁴⁴. D'après Fernand K. dont six frères et sœurs ont émigré en Belgique et en France. Extrait de l'entretien avec Fernand K., Togo, 43 ans, non-émigré, chef d'entreprise (Lomé, 16/01/2010). ; Ce terme d'« ouverture » ou d'« ouverture d'esprit » a été utilisé dans d'autres entretiens aux Comores. Entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012). Entretien avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

¹⁴⁵. D'après Antoine A., fils d'un inspecteur de l'éducation nationale. Extrait de l'entretien avec Antoine A., Togo, 32 ans, émigré à Strasbourg, commerçant (Lomé, 12/01/2010).

¹⁴⁶. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

¹⁴⁷. Extrait de l'entretien informel avec Redouane M., Togo, 35 ans, émigré de retour [Angleterre], chef d'entreprise (Lomé, 10/02/2010).

C'est bon, moi ces hypothèses là je les ai, j'ai tout découvert, que voilà, on est tous pareils sur la même Terre¹⁴⁸.

Dans une large mesure, des enquêtés aux propriétés sociales très contrastées, offrent un même récit qui « banalise l'acte migratoire » et décrit la mobilité « valorisée pour elle-même, en tant que découverte de l'ailleurs et de l'autre » (Perroud, 2007).



Les catégories statistiques administratives françaises classent les « motifs de l'immigration » en quatre catégories : les réfugiés, les travailleurs, le motif familial et les étudiants (INSEE, 2005, p. 70-87). Les départs sont donc considérés comme imposés par des raisons politiques, rendus nécessaires par le besoin de voir s'opérer un regroupement familial ou motivés par la formation ou la recherche d'un emploi. Ces typologies mettent sur le même plan ce qui dans les trajectoires individuelles joue le rôle de motifs migratoires, d'opportunités du départ ou de modalités légales de la mobilité. Avec l'historien Philippe Rygiel, on peut avancer que ces catégories transforment des motifs saillants en catégories exclusives les unes des autres et simplifient ainsi les réalités vécues sous des dénominations trop rigides. Bien souvent, « les motivations des acteurs apparaissent, au travers de ces récits, diverses et mêlées » (Rygiel, 2007, p. 81)¹⁴⁹. Plutôt que de continuer à chercher à identifier une liste des causes explicatives des départs qui « renvoie à des motifs et à des événements qui ne sont pas exclusifs les uns des autres » (Laëthier, 2011, p. 59)¹⁵⁰, on peut éclairer les départs en étudiant plus globalement le rapport des individus à la mobilité internationale.

En analysant « le nuancier des petites différences dans les socialisations de classe » (Darmon, 2006, p. 37), cette section a montré que les individus valorisent des ressources multiformes de la mobilité, variables selon leur milieu social. Mais tous enquêtés convergent *a minima* vers ce point : le passage par l'étranger est valorisé, il est un symbole de réussite, voire d'excellence. Chez tous les individus socialisés à l'émigration, on observe des perceptions qui soulignent le pouvoir symbolique de la mobilité. On retrouve ici un point développé par la sociologue Altaïr Despres à propos des migrations des danseurs africains, le voyage est « une pratique valorisante et valorisée » à la fois par ceux qui sont spatialement mobiles et par ceux qui ne le sont pas (Despres, 2011, p. 128).

¹⁴⁸. Extrait de l'entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

¹⁴⁹. « On ne peut donc passer sans précautions d'une distinction des facteurs à un classement des migrants, à moins de considérer que l'émigré politique et l'immigré économique sont des types wébériens, rarement incarnés, et constituent deux pôles d'un *continuum* à l'intérieur duquel se rangeraient des individus en des distributions aux formes changeant selon la période et le courant migratoire » (*op. cit.*, p. 84).

¹⁵⁰. D'après l'historien Paul-André Rosental, « à force d'énumérer les causes de départ, et de les regrouper en listes longues et hétéroclites, on débouche sur des gammes d'explications incommensurables. Leur addition empêche de comprendre leur poids respectif et surtout leur articulation, et au total affaiblit leur force explicative » (Rosental, 1999, p. 17).

Section 3 – La sélection familiale implicite de l'émigré

Après avoir étudié comment les individus sont diversement socialisés à la mobilité et leurs façons d'envisager le passage par l'étranger dans leur parcours, il est maintenant possible d'interroger ces socialisations au prisme de leur mise à l'épreuve au cours de la sélection de la personne qui émigre au sein de la famille. Dans la littérature sur les migrations, cette sélection plus ou moins inconsciente du membre de la famille qui part à l'étranger et quitte les siens, au moins provisoirement, n'a pas toujours été directement analysée, laissant dans l'ombre ce que ces préférences doivent aux processus de socialisation.

Deux types d'hypothèses pourraient être convoqués pour expliquer cette sélection, selon que les travaux soulignent le poids de la famille dans l'émigration ou au contraire l'autonomisation individuelle permise par la mobilité. Dans une approche plus collective, c'est l'investissement familial et/ou communautaire, à la fois matériel et symbolique, qui fonde le départ d'un membre du groupe dans l'intérêt bien compris de la reproduction du groupe. On peut alors supposer que le choix de celui qui part répond à la volonté de satisfaire des intérêts économiques, qu'il est collectivement négocié et stratégiquement motivé. Dans cette optique, à la rationalité individuelle soulignée par les travaux anglo-saxons se substitue une rationalité économique collective¹⁵¹. En ce sens, l'émigré est celui qui a la confiance du groupe, qui est mandaté par lui. Au contraire, dans une approche plus centrée sur l'individu, l'émigration est décrite comme un processus par lequel l'individu s'autonomise de son groupe de parenté et de ses règles de fonctionnement (Boyer, 2005 ; Timera, 2001)¹⁵². Plus qu'une sélection familiale, on peut envisager que l'individu décide seul d'émigrer, et qu'il est d'autant plus prompt à l'envisager qu'il se considère en rupture avec ses proches. Ce constat est renforcé par les discours des enquêtés qui valorisent leur autonomie individuelle au moment d'évoquer leur parcours (Paragraphe A).

Avec l'historien Philippe Rygiel, on peut avancer que l'émigration a été envisagée « sans doute de manière trop systématique, comme le produit de stratégies collectives cohérentes et unanimement acceptées » (Rygiel, 2007, p. 80). Aujourd'hui, il est possible d'ajouter qu'à l'inverse elle est perçue de manière trop mécanique comme le résultat de conflictualités familiales et de stratégies d'émancipation individuelle¹⁵³. Pour tenter de dépasser ces tensions et arbitrages entre

¹⁵¹. Dans le cas des migrations de travail, les économistes Oded Stark et David Bloom ont expliqué que l'émigration des individus se construit par l'ancrage dans des groupes de parenté et des réseaux sociaux élargis (Stark et Bloom, 1985). Ils ont « introduit la notion de stratégie familiale qui souligne l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille » (Piché, 2013, p. 31).

¹⁵². Les anthropologues Catherine Quiminal et Mahamet Timera ont particulièrement interrogé ces tensions entre l'appartenance à une communauté que les émigrés entretiennent par leur mobilité et les bouleversements hiérarchiques induits par la migration au sein du groupe (Quiminal, 1991 ; Timera, 1996).

¹⁵³. Selon la politiste Catherine Wihl de Wenden, quel que soit leur profil, les migrants sont de plus en plus portés par un « désir d'individualisme ». Mais ces aspirations à la réalisation et au développement personnel, par soi et pour soi, d'individus qui veulent « échapper » au groupe, sont toujours contraintes par « un avenir largement pré-déterminé

individualité et collectivité, cette section propose de déplacer le regard en analysant les effets des socialisations familiales au moment de l'engagement dans une trajectoire migratoire individuelle. La sélection de l'émigré peut alors s'expliquer par ces processus d'acquisition de dispositions à percevoir la mobilité spatiale comme un vecteur de mobilité sociale. Dès lors, la sélection de l'émigré s'effectue de manière différente selon l'âge, le genre, le niveau d'instruction et le milieu social des enquêtés (Paragraphe B).

A – Une tendance discursive à valoriser la volonté individuelle

Contrairement aux émigrés partis pendant leur enfance, qui ont insisté sur la faible prise en compte de leur opinion au moment du départ (voir Chapitre 1, Section 3), les émigrés partis à l'âge adulte ont présenté leur volonté individuelle comme fondatrice de leur trajectoire migratoire. Deux registres ont alors été employés pour se décrire comme un acteur autonome, maître de son parcours de vie. Les enquêtés ont mis en avant leur rôle individuel plutôt que de souligner les influences extérieures (1) et ils ont parfois explicitement rejeté certains de leurs proches des récits de leur mobilité (2).

1) Faire primer la décision individuelle sur le rôle des proches

« Le départ, c'est 50 % mes parents, 50 % moi »¹⁵⁴, affirme un enquêté comorien. Cette volonté d'attribuer la responsabilité d'un acte migratoire, et ici de la quantifier, est révélatrice des ambiguïtés propres aux récits biographiques. Au cours des entretiens, tout en reconnaissant à demi-mots le rôle de certains de leurs proches et amis, certains enquêtés ont cherché à replacer leur décision individuelle au centre de leur discours. L'entretien mené avec Othman S., un étudiant comorien arrivé à Paris en 2009, après sa licence, symbolise ces tensions discursives. Au début de son récit, il insiste sur le fait que c'est son père, émigré en France au début des années 1990, qui l'a très tôt encouragé à le rejoindre pour être scolarisé en France.

Je vis en France parce que y'a mon père, c'est tout, [...] à la base mon père il a toujours voulu que je fasse mes études ici. [...] Je me rappelle, quand j'étais petit et que mon père il faisait les démarches et tout ça, j'étais un petit peu content de venir en France mais quand j'ai eu mon bac et tout et que voilà je commence à comprendre les enjeux, la France, c'était plus que les études.

par le groupe et l'appartenance sociale dans les sociétés communautaires » (Wihtol de Wenden, 2002, p. 52). D'après l'ethnologue Mélissa Blanchard, les migrantes sénégalaises sont mues par des aspirations individuelles, voire individualistes. Leur migration peut en ce sens se lire « en termes d'individualisation, si l'on entend par là une prise de distance de la personne, autant sur le plan matériel que psychologique, par rapport à ses inscriptions sociales d'origine ». L'émigration permet de rompre avec la « pression sociale » tout en produisant une « accélération de l'individualisation » (Blanchard, 2011, p. 140).

¹⁵⁴. Extrait de l'entretien avec Elhad S., Comores, 28 ans, émigré à Paris, assistant administratif dans un établissement public (Paris, 17/05/2012).

Puis, il raconte que les démarches administratives entamées par son père ont été vaines et qu'il n'a pas pu venir en France en 1995, comme prévu. Pendant son adolescence, marquée par les récits de professeurs critiques envers la politique française à Mayotte et son militantisme auprès d'associations nationalistes, Othman a largement changé d'opinion sur le bienfondé d'un départ en France : « moi aussi j'étais démotivé, j'ai dit bon, de toute façon, c'est pas... je peux réussir mes études ici sans venir en France ». Othman a alors commencé à étudier à l'université de Mvouni. Mais plus tard dans l'entretien, l'ambiguïté s'introduit dans son discours. Il indique que la présence de ses deux aînés et de son père en France a pu être importante, tout en se replaçant au centre de son parcours migratoire.

HB : - Mais alors l'idée de départ de te faire venir pour faire tes études, enfin faire ta scolarité ici, c'est lui qui te l'a proposé ou...

OS : - Non, c'est moi-même en fait.

HB : - Quand tu étais petit tu avais envie de venir faire tes études ici ?

OS : - Non, c'est pas... oui quand j'étais petit, je voulais venir faire toute ma scolarité en France, mais quand j'ai eu mon bac, j'avais l'idée de continuer mes études supérieures à l'université ici. [...] Oui, on va dire y'a une envie personnelle. Oui, vu que voilà y'a mon père, je me disais ouais quand même, financièrement je vais pas avoir de problème. C'est ça ce que je me disais hein. Vu que voilà y'a mon frère, y'a ma sœur, y'a toujours une solidarité un peu... comme dans toutes les familles¹⁵⁵.

Dans son récit, Othman présente l'opportunité ratée de départ pendant son enfance comme un choix effectué pour lui par son père, puis met à distance ses proches pour expliquer qu'il a décidé seul de son départ à l'âge adulte, car cela constituait « un plus » dans son cursus étudiant.

2) Des proches pleinement écartés des récits individuels

D'autres enquêtés ont été plus loin dans cette logique de mise à distance de l'influence de la famille en se décrivant comme les seuls acteurs de leur mobilité et en excluant, implicitement ou explicitement, leurs proches du récit, parce qu'ils « n'ont pas à décider pour moi »¹⁵⁶. La mobilité est ici conçue comme un projet purement individuel. Mouzamil G., par exemple, a terminé sa licence d'histoire et travaille comme professeur d'histoire dans un collège privé. Il projette pour la troisième fois de s'inscrire dans une université française. Interrogé au mois de juillet, quand son processus d'inscription est déjà entamé, il annonce qu'il a préféré ne pas en informer sa mère, qui travaille comme femme de ménage. D'après lui, cette dernière serait trop occupée par les mariages de l'été et elle ne pourrait de toute façon pas l'aider dans ses démarches, puisqu'il la décrit comme membre de « la génération victime de l'analphabétisme ». Seule l'une de ses sœurs aînées a été rapidement informée de son projet. Pourtant, lors d'une discussion collective et informelle postérieure à cet entretien, Mouzamil raconte que sa mère l'a emmené vivre une année

¹⁵⁵. Extraits de l'entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

¹⁵⁶. Extrait de l'entretien avec Irchad J., Comores, 33 ans, émigré à Lyon, opérateur logistique (Mitsoudjé, 11/08/2012).

à La Réunion, lorsqu'il avait 11 ans, chez l'un de ses oncles maternels. C'est également elle qui avait soutenu auprès de son mari que leur fils devait partir vivre en métropole, ce que le père de Mouzamil, aujourd'hui décédé, avait refusé. Mais cette indépendance vis-à-vis de sa mère tient sans doute plus à une tension latente entre eux à propos du mariage qu'à son incompetence culturelle supposée. En effet, cette dernière aimerait qu'il se marie à une femme comorienne, ce que Mouzamil refuse pour l'instant, lui qui multiplie les aventures avec des expatriées européennes de passage aux Comores. Sur ce sujet également, il met en avant la distance qu'il prend vis-à-vis de sa mère qui tente d'influer sur le cours de sa vie.

MG : - Pas qu'elle me met la pression mais qu'elle souhaiterait bien que je marie à une Comorienne et j'ai dit à ma mère que jusqu'à preuve du contraire j'ai pas songé à me marier à une Comorienne ! Donc elle est pas contente. Parce que c'est pas que je déteste les femmes comoriennes, au contraire, j'ai des copines, j'ai passé disons... j'ai eu pas mal de relations avec des filles comoriennes. C'est juste que, une fois que tu te maries, tu t'engages à une Comorienne, il faut penser après que sa famille souhaiterait qu'elle fasse le Grand mariage. Donc là tu t'es coincé du début, et tu seras obligé de le passer, que tu le veuilles ou pas. Et moi je le veux pas, je veux éviter ça.

[...] HB : - Et ta mère te fait des remarques ?

MG : - Disons je suis devenu le rebelle de la famille et heureusement que je suis pas l'aîné aussi. Parce que ce sont les grands frères qui sont embêtés sur ça. Et comme j'ai un grand frère, là je suis un peu écarté de ça. [...] Ça arrive qu'on se dispute. [...] Ici chez moi, on me prend comme un rebelle, un *mzungu* [un Blanc], des fois on me dit comme ça, parce qu'ils ont jamais vécu ça dans la famille, donc c'est une première fois qu'ils voient ça. Mais ma mère ne pourra pas me bannir, j'ai rien fait de mal. C'est ma vie, c'est ce que j'essayais de l'expliquer quoi. Parce que ici, la société fait que... tu dois te soumettre, des ordres, de ce que disent tes parents, de ce que racontent tes aînés, mais tu dois pas critiquer, donc l'esprit critique est loin d'être dans l'esprit des Comoriens. On n'ose pas dire c'est pas bon, on n'ose pas dire non, on n'ose pas affronter un grand frère ou une grande sœur ou un père parce que la société a fait que c'est pas bien¹⁵⁷.

Plus qu'une véritable posture individualiste, ces différentes rhétoriques qui excluent plus ou moins directement la famille des récits de mobilités géographiques semblent inhérents à l'exercice même du récit biographique. Incités à produire un récit sur soi, les enquêtés sont tacitement encouragés à se placer au cœur de leur parcours, en rejetant tout ce qui pourrait s'apparenter au poids des déterminismes familiaux et sociaux. Individualisme discursif et ancrage dans des logiques collectives ne sont donc pas incompatibles. Les enquêtés peuvent tout à la fois avoir le sentiment d'agir pour eux, de se réaliser eux-mêmes par l'émigration, tout en agissant pour leur famille et en étant agis par elle. En effet, dans les deux cas, Othman S. et Mouzamil G. soulignent leur volonté individuelle de départ mais racontent en filigrane ce que cette inclination doit à des expériences antérieures de mobilités familiales, des parents et des aînés en l'occurrence. Le récit d'une mobilité pour soi s'accompagne d'une dimension collective de l'émigration. Othman S. explique par exemple qu'il prend part aux activités associatives des émigrés de sa ville d'origine et

¹⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire dans un collège privé (Itsandra, 05/07/2012).

que sa famille a toujours été perçue comme « une famille exemplaire » du point de vue de sa participation aux projets collectifs de la ville.

Ce chapitre a jusque-là permis de montrer que la famille prend une part active dans les processus de socialisations qui prédisposent les individus à concevoir la mobilité spatiale comme un moyen d'engager une mobilité sociale ascendante. Il semble donc que l'on puisse considérer avec une certaine distance les propos à connotation individualiste de certains enquêtés. De tels discours révèlent une perception normative des rapports entre les individus et leur famille. Pourtant, le groupe de parenté ne peut se résumer à un cadre contraignant qui assujettit l'individu, l'empêche de se réaliser par lui-même et avec lequel les futurs émigrés cherchent à rompre (Marie, 1997b). En effet, les départs se construisent à l'échelle collective et cherchent à réaliser un épanouissement à la fois individuel et collectif. Puis, dans leur réalisation, ils nécessitent une mobilisation des ressources familiales dont les individus ne peuvent se passer s'ils ne font pas partie des catégories supérieures (voir Chapitre 3).

B – Être celui qui part : les critères intériorisés de la sélection familiale

L'enquête a révélé que la sélection familiale de celui qui émigre ne répond pas à des choix délibérés, effectués à la suite de négociations collectives formelles. Interrogés sur les raisons pour lesquelles les enquêtés avaient émigré, eux plutôt qu'un autre membre de la famille, ces derniers ont éprouvé des difficultés à expliciter les logiques de ces choix qui apparaissent largement intériorisés. Pour beaucoup, les départs se décident individuellement au sein de la famille : « bah c'est le choix personnel ! »¹⁵⁸ Une seule règle a été objectivée au cours des entretiens, celle d'une primauté des aînés face à l'émigration (1). Ce critère objectif de sélection est pourtant tacitement remodelé au regard de son articulation avec plusieurs éléments : le coût financier du départ (2), le genre de l'émigré (3) et son degré de scolarisation (4).

1) Un droit d'aînesse dans l'émigration

Pour beaucoup d'enquêtés, c'est le rang dans la fratrie et la position d'aîné qui priment pour désigner celui qui va émigrer le premier, « parce qu'ici on a tendance privilégier les grands »¹⁵⁹. Cette priorité accordée aux aînés tient d'abord au fait que si les enfants ne partent pas en même temps que leurs parents ou pour les rejoindre en France, beaucoup de familles refusent de laisser partir un enfant trop jeune. C'est cet argument qui a mené le père de Mouzamil G. à refuser la

¹⁵⁸. Extrait de l'entretien avec Ansfati M., Comores, 26 ans, émigré à Paris, chargée de communication (Paris, 01/06/2012).

¹⁵⁹. Extrait de l'entretien avec Assafidine W., Comores, 46 ans, émigré en région parisienne, enseignant contractuel (Chézani, 22/07/2012).

proposition de sa femme d'aider leur fils à quitter La Réunion pour la métropole¹⁶⁰. C'est également pour cette raison que le père de José A., a refusé la proposition d'un couple d'amis français de l'envoyer en France alors qu'il était inscrit à Lomé en classe de sixième. Son père, ancien fonctionnaire international, considérait qu'il n'était pas « assez mûr » pour affronter cette expérience et ne voulait pas que son fils parte avant d'obtenir son baccalauréat. José A. a alors « pris son mal en patience »¹⁶¹.

Ce sont donc les enfants les plus âgés qui sont en général privilégiés au moment du départ. Si le critère de l'aînesse est celui qui est le plus couramment mobilisé par les enquêtes c'est parce qu'il fait écho au rôle important que tient l'aîné dans une famille¹⁶². L'aîné est celui-ci sur qui les parents comptent pour assurer la protection et l'entretien de tous leurs enfants quand ils n'en n'auront plus eux-mêmes la capacité¹⁶³. Azali P., un jeune marseillais est le fils aîné de ses parents, tous les deux émigrés comoriens arrivés en France dans les années 1970. Son père est cantonnier et sa mère femme au foyer. Azali sait déjà qu'il devra s'occuper de ses deux frères et deux sœurs, dont le plus âgé a 18 ans et la plus jeune 5 mois, quand ses parents seront trop âgés pour le faire.

Ça me fait pas peur hein, fallait que ça arrive hein, au bout d'un moment les parents ils ont plus la force de travailler, ils sont fatigués. Vingt ans d'écart... limite ça pourrait être ma fille¹⁶⁴.

La plupart du temps, l'aîné est donc désigné comme le premier qui partira, sans que la question de la pertinence de ce choix ne se pose.

2) Les possibilités financières du départ remodelent la sélection initiale

Mais cette priorité accordée aux aînés est tacitement remise en cause par plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux réside dans la capacité matérielle à financer le départ de l'aîné.

Dans les familles des catégories sociales supérieures, aucune difficulté financière ne saurait constituer un frein aux départs successifs des enfants (voir Chapitre 3, Section 2). Suivant la logique établie plus haut, l'émigration s'effectue selon le rang dans la fratrie : l'aîné émigre en premier, suivi par ses cadets quand ils en ont l'âge, et enfin par le benjamin. Seuls deux cas de figure viennent modifier cet agencement. D'abord, plusieurs enquêtés des milieux sociaux favorisés ont raconté qu'ils sont partis en même temps que leurs aînés. À cause du climat

¹⁶⁰. Entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire dans un collège privé (Itsandra, 05/07/2012).

¹⁶¹. Extraits de l'entretien avec José A., Togo, 42 ans, émigré de retour [France], consultant pour une organisation panafricaine (Lomé, 16/01/2010).

¹⁶². Cette place centrale de l'aînesse est également soulignée par la sociologue Emmanuelle Santelli à propos des migrations algériennes (Santelli, 2001, p. 81-86).

¹⁶³. Abraham D., informaticien togolais et aîné de sa fratrie, a particulièrement insisté sur les « fortes responsabilités » qui « pèsent » sur les aînés au Togo. Extraits de l'entretien informel avec Abraham D., Togo, 29 ans, non-émigré, informaticien (Lomé, 12/01/2010).

¹⁶⁴. Extrait de l'entretien informel avec Azali P., Comores, 21 ans, descendant d'émigrés [Marseille], étudiant (Marseille, 26/05/2012).

politique qui inquiétait leurs parents, Ralf P. et Sylvia T. sont partis avec tous les membres de leur fratrie, respectivement en 1984 et 1991¹⁶⁵. Par ailleurs, il arrive que la responsabilité qui incombe à l'aîné empêche son départ. Ce fut le cas pour Komi Z., dont les parents possèdent plusieurs supermarchés à Lomé. Ils ont souhaité que Komi succède à son père dans la gestion du magasin. Pour se former, il a obtenu une maîtrise de gestion à l'université de Lomé. Alors que ses deux frères avaient déjà été envoyés aux États-Unis, ses parents ont d'abord refusé qu'il parte étudier en France, ce qu'il est finalement parvenu à faire en 2003, plusieurs années après ses cadets (voir Chapitre 8, Section 4, Paragraphe A)¹⁶⁶.

En revanche, dans les familles populaires, le manque de ressources financières suffisantes pour organiser plusieurs départs, simultanés ou successifs, oblige parfois à faire un choix explicite. Izdin D. est un jeune comorien de 24 ans. Son père a émigré dans les années 1980, a vécu trois ans à Mayotte avant de revenir aux Comores puis de partir à nouveau vers Madagascar, puis à La Réunion et enfin à Paris, où il vit actuellement et travaille comme ouvrier, sans plus de précision de la part d'Izdin. Ce dernier a un frère de 22 ans et une sœur de 20 ans. Malgré sa position d'aîné, il n'a jamais émigré. En 2009, c'est la benjamine de la fratrie qui est partie après son baccalauréat. Contrainte de partir pour soigner des problèmes de santé récurrents, elle a obtenu son visa et payé son billet grâce à l'argent recueilli par la vente par son père des bijoux de mariage de sa mère. Leur père ne pouvant pas l'héberger, elle a vécu chez un ami à Paris le temps des soins. N'ayant pas les moyens financiers de faire partir un autre enfant, leur père a préféré garder sa fille près de lui et a demandé à Izdin de prendre ses responsabilités d'aîné aux Comores. Resté vivre à Domoni-Adjou, à l'ouest des Comores, Izdin a trouvé un emploi dans un atelier de menuiserie pour subvenir aux besoins de sa famille restée aux Comores¹⁶⁷.

Dans les familles populaires qui comptent plus d'émigrés, les moyens financiers nécessaires au départ sont plus importants (voir Chapitre 3, Section 2, Paragraphe C). Les départs peuvent alors s'organiser selon l'ordre de naissance, en suivant des temporalités parfois plus longues que dans les familles aisées. C'est le cas dans la famille de Nadir L. Sa sœur aînée est commerçante et travaille entre Moroni et Dubaï. Leurs parents étant agriculteurs, c'est elle qui a pris en charge la scolarisation de ses cadets et financé la plupart de leurs départs. C'est grâce à elle qu'un frère a étudié au Maroc, qu'un autre a émigré à Madagascar puis un autre à Mayotte. Les émigrations

¹⁶⁵. Entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010). ; Entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

¹⁶⁶. Entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010).

¹⁶⁷. Entretien informel avec Izdin D., Comores, 24 ans, non-émigré, employé d'un atelier de menuiserie (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

successives ont facilité progressivement l'organisation matérielle des départs des cadets. Nadir est le benjamin et le seul à ne pas avoir encore émigré au moment de l'enquête¹⁶⁸.

3) Quand le genre de l'émigré transforme la priorité de l'aînesse

Le lien établi entre aînesse et émigration est par ailleurs modifié par le genre des émigrés. Comme nous l'avons vu, selon les socialisations propres à chaque milieu social et selon les manières dont les familles perçoivent l'émigration, hommes et femmes n'ont pas la même propension à être considérés comme les personnes les plus à même d'émigrer (voir Section 2, Paragraphe B). Par extension, le départ des filles et des fils n'est pas également examiné lorsqu'il s'agit du premier départ.

Pour les membres des catégories supérieures, le genre importe peu dans le rapport à l'émigration. Frères et sœurs peuvent partir, indistinctement, et avec les mêmes objectifs. Pierrette A. est née de parents commerçants qui, sans faire partie des familles les plus aisées, possèdent des ressources économiques relativement importantes. Elle est l'aînée d'une fratrie de huit enfants et a toujours été considérée par sa mère comme la responsable de sa fratrie. C'est donc Pierrette qui est partie la première en France, en 1987, chez un couple d'amis ivoiriens de ses parents.

Le problème c'est quoi ? C'est que chez nous, l'aînée de la famille, c'est elle qui doit supporter les autres, les frères et sœurs, c'est elle qui doit s'occuper d'eux à la place des parents. Alors, qui doit venir ici pour pouvoir faire ? C'est l'aînée. Et c'est atterri sur moi !¹⁶⁹

Aujourd'hui, sept enfants sur huit vivent à l'étranger, cinq en France et deux aux États-Unis. Le benjamin souhaite à son tour partir aux États-Unis et est en train d'effectuer les démarches pour pouvoir émigrer. Maintenant que leurs parents sont tous les deux décédés, Pierrette décrit son appartement parisien comme « la maison de la famille », où elle aime accueillir tout le monde.

Mais dans les milieux populaires, le sexe des enfants et leur position dans la fratrie se combinent de manière non univoque (Schwartz, 2002, p. 147)¹⁷⁰. Nous avons montré que les dispositions à percevoir la mobilité spatiale comme un moyen d'obtenir rapidement des emplois d'ouvriers peu qualifiés en France, favorise le départ des jeunes hommes. Une spécificité comorienne doit ici être mentionnée. « La plus grande, elle réservée au Grand mariage. Elle, elle bouge pas, sauf si on la marie avec un *je-viens* et qu'ils vont faire un mariage après », explique ainsi un enquêté¹⁷¹. En effet, lorsque l'aîné est une femme, les parents peuvent préférer qu'elle n'émigre pas et qu'elle

¹⁶⁸. Peu après l'enquête de terrain, sa sœur lui a payé une courte formation d'anglais à Nairobi puis l'a fait venir quelques mois à Dubaï. Entretien avec Nadir L., Comores, 27 ans, émigré de retour [Kenya, Émirats Arabes Unis], footballeur (Ntsudjini, 16/08/2012).

¹⁶⁹. Extrait de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

¹⁷⁰. Sur ce point, voir plus largement le paragraphe intitulé « La place des enfants » dans le livre du sociologue Olivier Schwartz consacré aux milieux ouvriers en France (Schwartz, 2002, p. 147).

¹⁷¹. Extrait de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

reste pour effectuer son mariage, puisque ce sont les filles aînées de la famille qui sont prioritairement mariées (Blanchy, 2009 ; Chouzour, 1994). Arouna B.¹⁷², Azdine T.¹⁷³ ou Anouar E. expliquent ainsi tous les trois que dans leur cas, c'est bien le deuxième enfant de la fratrie qui est parti en premier, car l'aînée est restée se marier aux Comores.

HB : - *Et vous étiez l'aîné ?*

AE : - Non, y'a ma grande sœur.

HB : - *Et comment ça se fait alors que c'est vous qui êtes parti ?*

AE : - Moi j'étais le deuxième. Mais ma grande sœur... ma sœur est pas partie. Comme nous, notre religion, notre coutume on dit, on peut pas partir... la grande fille de la famille donc était prioritaire, donc il faut qu'il reste à la maison. Donc moi j'étais prioritaire à partir avant tout le monde¹⁷⁴.

Toutefois, il est impossible d'avancer que le genre prime toujours sur l'aînesse dans les familles populaires comoriennes. En effet, le refus d'organiser le départ des filles aînées n'est pas systématique dans ces familles. Certaines enquêtées qui étaient les aînées de leur fratrie sont parties les premières. Ilma B. explique ainsi que sa mère l'a laissée partir en France suite au décès de son père, car ils n'avaient eu que deux filles et que la sœur cadette d'Ilma était à cette époque hospitalisée¹⁷⁵. Plus qu'à l'âge ou au sexe en tant que critères déterminants¹⁷⁶, il semble qu'il soit donc préférable d'être attentif aux « configurations familiales d'ensemble » (Lahire, 2012 [1995], p. 402), qui éclairent avec plus de précision les reconfigurations des migrations à l'œuvre au sein des familles.

4) Être diplômé pour pouvoir partir

Le degré de scolarisation est le dernier critère qui vient s'ajouter aux précédents lorsqu'il s'agit de désigner celui qui part. Dans bien des cas, l'aînesse et le genre s'effacent au profit de l'obtention du baccalauréat¹⁷⁷. Ainsi, le premier enfant de la fratrie qui obtient ce diplôme est souvent celui

¹⁷². Fils d'un auxiliaire gendarme et deuxième enfant de la fratrie, Arouna est parti le premier car sa sœur aînée s'est mariée aux Comores. Entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

¹⁷³. Alors que la sœur aînée d'Azdine est restée aux Comores pour se marier, ses frères et sœurs sont partis à tour de rôle : le frère aîné, puis Azdine et sa sœur et enfin la benjamine. Entretien avec Azdine T., Comores, 32 ans, émigré à Marseille, intérimaire dans le bâtiment (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁷⁴. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouallah, 28/08/2012).

¹⁷⁵. Entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012).

¹⁷⁶. Certaines recherches menées en démographie visent à établir des corrélations entre l'âge, le sexe, le niveau scolaire ou l'emploi et la propension à émigrer des citoyens africains (Djamba, 2004 ; Zourkaléini, 2004).

¹⁷⁷. Dans les familles qui disposent de peu de ressources scolaires et culturelles, la scolarisation de l'un des membres suffit à lui donner un avantage sur les autres membres de la fratrie. Cela a failli être le cas d'Adil M., dont le départ a été avorté. Né dans une famille d'agriculteurs et de petits commerçants, il a été le seul enfant scolarisé après avoir été confié à un oncle. « Alors comme j'ai eu la chance d'être à l'école, j'ai proposé à mes frères et sœurs... que pensez-vous si on vend le champ pour que je puisse aller ailleurs pour trouver une situation ? Comme ça je vais vous envoyer quelque chose. » Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

qui part¹⁷⁸. Izdin D., dont le cas a été évoqué plus haut, est un exemple de ce phénomène. Si sa sœur cadette est partie avant lui pour des raisons de santé en 2009, c'est en fait son frère cadet qui est parti le premier car il était le premier enfant à obtenir le baccalauréat, à cause des redoublements répétés d'Izdin¹⁷⁹.

Dans le cas où un cadet se retrouve au même niveau scolaire que son aîné, deux cas de figures peuvent se présenter. La famille peut décider de faire primer la réussite scolaire, ce qui a été le cas pour Claude B., dont les parents étaient instituteurs.

Ma grande chance, c'est que je suis né sous une très très bonne étoile, une très bonne étoile (rires). [...] J'ai passé mon bac au même moment que... comme je suis le quatrième de la famille, les trois premiers avaient du retard donc on a passé le bac tous les quatre en même temps. Donc on était trois à l'avoir. Une de mes sœurs a dû le repasser. C'est aussi pour ça que au niveau de la famille, je dirais j'ai déjà la chance d'avoir pu réussir je dirais par rapport à mes aînés¹⁸⁰.

Mais les parents peuvent au contraire maintenir la primauté de l'aînesse, comme l'ont fait la mère de Nakib B., employée administrative, et son père, ancien agriculteur devenu musicien. Nakib B. a arrêté ses études en classe de première puis est allé se former à la plomberie à Madagascar alors que son frère avait déjà été envoyé poursuivre ses études en France.

J'étais un bon élève. Parce que mon frère était entré à l'école, j'avais 3 ans. Lui il avait 6 ans. Et lorsqu'il était en CE1, je suis rentré à l'école. J'ai fait mes efforts jusqu'à CM2. Je trouve mon frère en CM2 parce qu'il avait redoublé. Il a pas eu la sixième. En CM2, je le rencontre. On a fait la sixième en même temps. Et moi franchement, j'étais petit. Même si j'étais doué mais j'étais petit. J'avais l'esprit normal. Et lorsqu'on a fait l'entrée en sixième, pour moi l'objectif c'est que je garde à avoir des bonnes notes que mon grand frère. Et j'ai gardé là. Normalement il a pas eu de grandes notes que moi. Y'avait un problème de paiement de salaire. Y'avait une année blanche. Et lorsque ma mère avait pas le moyen de nous envoyer dans une école privée tous les deux, elle a dit que voilà, qu'on avance l'aîné et c'est l'aîné qui va garder les autres après. C'est ça qu'ils ont utilisé. Il a avancé mon frère à l'école privée et il était allé en cinquième. Et moi je restais en sixième. J'ai fait l'année blanche là. Lorsqu'il était allé en cinquième, il a passé en quatrième, j'ai passé en cinquième. Il a passé en troisième, j'ai passé en quatrième. Il a passé en seconde, j'ai fait encore une année blanche là-bas. À partir de là j'ai commencé à se décourager. Vous voyez. Et j'ai proposé à mon père et ma mère que voilà, déjà j'ai fait des années blanches. Vaut mieux qu'il rentre au lycée et moi que j'aille dans une école privée pour améliorer un peu le cerveau. Parce que le problème c'est que on fait des mini programmes. On termine pas les programmes. [...] Et lorsque j'étais allé là-bas au lycée, j'ai commencé à nager. Parce que je trouve des choses que j'ai même pas vu, que je voulais les voir avant. Et j'ai commencé à avoir des problèmes vous voyez. J'ai commencé à avoir des problèmes. J'ai proposé à ma famille voilà, vaut mieux qu'on m'envoie dans une école privée. Il m'a dit que y'a pas les moyens, j'ai laissé mes études là [il dit cela en se tapant les mains]. J'ai quitté les études, mais toujours je suis là. Si y'a des choses, je participe. Et je fais le secrétaire particulier du maire lorsqu'il était le maire de cette ville. J'étais son secrétaire

¹⁷⁸. « Ouais, j'ai trois frères. *Qui sont venus après vous ?* Non, y'a eu un avant moi, parce qu'il a eu le bac avant moi, il est parti avant. » Extrait de l'entretien avec Kamal A., Comores, 28 ans, émigré à Évry, intérimaire (Foumbouni, 30/07/2012).

¹⁷⁹. « J'ai pas eu la chance ». Extrait de l'entretien informel avec Izdin D., Comores, 24 ans, non-émigré, employé d'un atelier de menuiserie (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

¹⁸⁰. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

particulier, jusqu'à maintenant je deviens son secrétaire en même temps même chauffeur, même ami, même fils. Voilà¹⁸¹.

Le degré de scolarisation peut donc transformer à son tour la primauté de l'aînesse dans les familles qui accordent de l'importance aux études et/ou envoient leur enfant étudier ou se former à l'étranger.



Au moment de concrétiser l'émigration, les socialisations à la mobilité et les perceptions différenciées de l'émigration qui en découlent aboutissent dans les familles à effectuer une sélection plus ou moins consciente, dont les critères (âge, sexe, diplôme) sont intériorisés. Si ces critères ont été verbalisés pendant les entretiens, ce n'est que parce que les enquêtés étaient directement questionnés sur ce sujet. Mais tous ont bien montré que les choses n'avaient pas été clairement formulées au moment du départ.

La règle de l'aînesse identifiée par une majorité d'enquêtés ne s'applique pas de manière systématique. Selon les configurations familiales, elle est concurrencée par le genre et le niveau de diplôme. Généralement ces critères se combinent dans un même parcours familial. Le cas d'Izidin D. est à cet égard révélateur. Son aînesse a été deux fois remise en cause. Une première fois, c'est l'obtention du baccalauréat par son frère cadet qui l'a empêché de partir. Une seconde fois, ce sont les problèmes de santé de sa sœur cadette mais aussi l'envie de la mère de cette dernière, qui n'est pas celle d'Izidin, de l'avoir près d'elle en France, qui ont favorisé l'émigration de la benjamine de la fratrie.

On retrouve la même logique dans le rapport à la mobilité que ce que qu'observe la sociologue Sybille Gollac dans le cas des transferts patrimoniaux au sein des familles. L'émigration comme pratique sociale à laquelle les familles ont recours pour « reproduire ou améliorer une position sociale, reste un bien "rival", que frères et sœurs se partagent de façon plus ou moins équitable » (Gollac, 2013b, p. 709). Ce « traitement différencié des enfants d'une même fratrie » (*ibid.*) introduit au sein des familles des frustrations et des conflictualités latentes qui peuvent resurgir si celui qui a émigré ne parvient pas à remplir au mieux les attentes familiales (voir Chapitre 5, Section 1).

Conclusion

Expliquer que l'individu « dispose d'un degré de maîtrise minimal de son acte de se mouvoir ou non » et qu'il y a « un choix, celui de partir, de changer de situation, de donner un autre sens à la vie » (Begag et Chaouite, 1990, p. 34), c'est faire de l'intentionnalité le moteur central de la

¹⁸¹. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

mobilité, qu'elle soit le fruit de calculs rationnels ou d'aspirations affectives. Une telle approche ne permet pas de comprendre les variations dans le rapport que les individus entretiennent à la mobilité internationale et la place qu'elle peut revêtir dans leur parcours. Ce chapitre a donc cherché à analyser les manières dont se forment les départs, comment ils sont envisagés, pensés et imaginés, c'est-à-dire comment les acteurs donnent du sens à leurs pratiques de mobilité internationale et à celles des autres.

Nous avons montré que l'émigration est, à bien des égards, une activité sociale intériorisée, dont les individus font l'apprentissage au fil d'un long processus de socialisations, qui peut s'effectuer dans plusieurs espaces sociaux et nationaux. Dans le cadre familial, auprès de leurs amis, à l'école ou à l'université, les individus acquièrent des dispositions à la mobilité qui leur font considérer l'émigration comme une option possible, parmi d'autres, dans l'éventail des activités sociales. Dès lors, même si les individus ont grandi dans un même contexte historique et vivent dans le même environnement politique et économique, tous n'envisagent pas d'émigrer. Les éléments d'explication contextuels « se combinent avec des histoires singulières et plurielles » (Santelli, 2001, p. 96).

Aborder l'émigration comme le fruit de ces socialisations permet de l'envisager comme un « acte désintéressé » (Bourdieu, 1996a). Comme l'explique Pierre Bourdieu, les individus « ont des "stratégies" qui n'ont que très rarement pour principe une véritable intention stratégique ». Ils n'organisent pas leur vie autour d'un « plan, c'est-à-dire d'un futur posé comme tel, comme fin devant explicitement être atteinte », avec une « conscience calculatrice plus ou moins cynique » de leurs intérêts propres (*op. cit.*, p. 156-158). Mais les individus n'agissent pas pour autant sans raison. Leurs actes ont une cohérence et leurs conduites sont compréhensibles¹⁸². Aucun acte n'est immotivé. La socialisation à la mobilité permet ici de penser les comportements individuels, tout en opérant une rupture nette avec une sociologie qui privilégie la rationalité des acteurs, ou avec les « défenseurs du libre arbitre » (Lahire, 2016, p. 55). Elle souligne également que la migration est « une affaire "avec" la famille et "en fonction" d'elle » (Séhili et Zúñiga, 2014, p. 91), qu'elle s'envisage comme « "une affaire de famille" où la prise en compte des conditions familiales de sa réalisation devient une variable déterminante » (Sebille, 2014, p. 98).

Ces socialisations à la mobilité traversent tous les milieux sociaux, mais favorisent des dispositions différenciées à croire dans les vertus de l'émigration pour soi et ses proches. Si tous les enquêtés socialisés à l'émigration considèrent que « la mobilité spatiale est le signe d'une mobilité sociale à venir » (Santelli, 2001, p. 94), tous n'incorporent pas les mêmes représentations de la migration et les mêmes manières de la pratiquer. Les socialisations de classes favorisent des

¹⁸² Comme le précise le sociologue Hein de Haas, « il paraît raisonnable de supposer que la plupart des individus migrent en espérant trouver de meilleures conditions ou opportunités ailleurs », et donc que les individus ont de « bonne raisons » de migrer (de Haas, 2013).

intérêts variés à la migration, les uns valorisant plutôt les ressources scolaires et culturelles à l'étranger (socialisation de renforcement), les autres les ressources professionnelles et financières auxquelles la mobilité donne accès (socialisation de conversion). Comme l'a montré le sociologue Bernard Lahire, la famille transmet par ses héritages matériels et immatériels un « ordre inégal des choses » (Lahire, 2010), elle est « l'espace premier (primitif) qui tend à fixer objectivement – sans le savoir ni le vouloir – [...] chez les acteurs des intuitions pratiques sur ce qu'il leur semble normal ou anormal, possible ou impossible, raisonnable ou irraisonné de faire, de viser ou d'espérer » (*op. cit.*, p. 203-204). Selon leur ancrage dans tel ou tel milieu social, les familles (re)produisent les inégales dispositions à la mobilité.

Mais avec l'émergence de familles populaires mobiles (socialisation de transformation), les mises en récit se rejoignent de plus en plus. Les individus issus de ces familles livrent des discours sur la mobilité et « des schèmes classificatoires, des principes de classement, des principes de vision et de division » semblables en de nombreux points à ceux des élites sociales (Bourdieu, 1996b, p. 23). Ainsi, dans les familles populaires et aisées qui connaissent une forte dispersion spatiale, ces dispositions à la mobilité sont réactivées quotidiennement et favorisent un rapport privilégié et plus familier à l'international. Les individus ne sont plus seulement disposés à croire mais aussi à agir et à devenir eux-mêmes mobiles, « à considérer que leur espace de référence intellectuel et affectif ne se limite pas aux frontières nationales » (Wagner, 2010, p. 92).

Enfin, les processus socialisateurs ne produisent pas toujours les effets attendus. Les socialisations peuvent « rester sans effet » si « elles ne trouvent pas la situation de leur mise en œuvre » (Lahire, 2002, p. 403-404). D'après le géographe Jørgen Carling, une attention particulière devrait être portée à la distinction entre « l'aspiration » des individus à émigrer et leur « capacité » à le faire (Carling, 2002). Nous verrons dans la deuxième partie de cette thèse qu'il est en effet possible de dissocier la socialisation à la mobilité et la capacité à être mobile, puisque tous ceux qui sont disposés à la mobilité ne deviennent pas effectivement émigrés. Comme l'indique la politiste Catherine Wihtol de Wenden, « pour partir, il faut de l'information, des réseaux, un pécule » (Wihtol de Wenden, 2009). Il s'agit maintenant d'interroger la réalisation effective de ces départs en étudiant les ressources nécessaires au franchissement des frontières. Autrement dit, d'étudier comment l'émigration d'abord « subjectivement désirable » se transforme en activité « objectivement possible »¹⁸³.

¹⁸³. Pour reprendre les termes utilisés par la politiste Lucie Bargel à propos de la professionnalisation des jeunes militants (Bargel, 2011, p. 79).

DEUXIÈME PARTIE

FRANCHIR LA FRONTIÈRE

UNE MOBILITÉ SOCIALE SOUS CONTRAINTES

« Et puis un jour, le rêve est devenu réalité. Mon numéro est sorti du chapeau du sort. C'est moi qui ai eu le visa. Pas toi. Je suis parti là-bas. Toi, tu es resté ici. »

Gauz, « ici là-bas », *Next – Libération*, 11 octobre 2014, page 80.

L'émigration des citoyens comoriens et togolais hors de leur pays s'effectue majoritairement par le biais de migrations légales. Ces migrations sont donc politiquement contraintes et tributaires d'un droit d'entrée explicite : le visa.

La deuxième partie de cette thèse démontre l'inégal accès à la mobilité internationale des individus selon leurs propriétés sociales.

L'observation des tentatives vaines et abouties d'obtention d'un visa permet de souligner l'inégal accès des individus à l'émigration légale. La frontière construite dans les interactions avec les agents consulaires, loin de se refermer devant tous les demandeurs, opère comme un filtre dont la sélectivité sociale s'effectue au regard de la possession de différentes ressources (Chapitre 3).

Il s'agira ensuite d'expliquer les reconfigurations des géographies migratoires comoriennes et togolaises en fonction des mobilités envisagées. Les routes migratoires se transforment sous l'effet combiné de l'accroissement du poids de l'obstacle du visa mais aussi des évolutions des préférences individuelles et des hiérarchisations des destinations légitimes, au sein desquelles la France occupe une place centrale (Chapitre 4).

CHAPITRE 3

-

FAIRE AVEC LE VISA : S'ACCOMMODER D'UN OBSTACLE POLITIQUE

Depuis le tournant des indépendances, les conditions de la mobilité internationale des citoyens des anciennes colonies françaises en Afrique ont été de plus en plus strictement contrôlées. Les entrées sur le territoire français ont été progressivement entravées par l'institutionnalisation d'obstacles juridiques et politiques à l'émigration.

De nombreux chercheurs en sciences sociales se sont intéressés à cette « production continue des frontières politiques » par les États, notamment européens et nord-américains (Foucher, 2007, p. 7). Les restrictions politiques opposées aux mobilités internationales prennent la forme de ce que le géographe Michel Foucher appelle la « barriérisation » de la frontière, c'est-à-dire la multiplication exponentielle des dispositifs sécuritaires mis en place (Foucher, 2010). Les frontières sont désormais matérialisées par l'existence de clôtures sécurisées ou de véritables murs¹. La fermeture physique des frontières est complétée par le recours à des techniques militaires face aux migrants² et à l'extension des dispositifs de surveillance aussi bien sur terre que dans les espaces maritimes (Clochard, 2003, 2007). En cherchant à la fois à limiter l'immigration légale et à endiguer l'immigration illégale, les gouvernements nationaux mettent en place des mécanismes de contrôle et de criminalisation des mobilités, et participent à une « radicalisation de la frontière » (Valluy, 2012). Ce processus favorise la sanctuarisation du territoire européen, souvent décrit comme une « forteresse » (Weber, 2013). Ce mouvement tendanciel de contrôle des migrations internationales a introduit de fortes inégalités entre les individus assignés à l'immobilité et ceux dont la mobilité est facilitée. D'un côté, « toute une série de dispositifs visent à encourager la mobilité des élites, à attirer les investisseurs étrangers et à accueillir dans les meilleures conditions les personnes "de haute qualification", ceux à qui sont reconnus "compétences et talents" » et les frontières deviennent « de moins en moins contraignantes pour les classes aisées ». De l'autre, « la plus grande partie de la population mondiale est à l'inverse soumise au contrôle drastique des flux migratoires et se trouve interdite de circulation, rivée sur un territoire d'origine » (Wagner, 2007, p. 41).

Dans le cas des migrations comoriennes et togolaises, l'observation des données statistiques disponibles conduit à penser que les départs vers la France métropolitaine s'effectuent en priorité par des voies légales.

¹. Comme c'est déjà le cas entre les États-Unis et le Mexique, Israël et la Palestine, la Chine et la Corée du Nord ou le Pakistan et l'Afghanistan (Ballif et Rosière, 2009), et comme cela tend à devenir le cas au sein même du territoire européen face à l'arrivée de réfugiés en provenance du Proche-Orient et d'Afrique orientale.

². C'est le cas avec les techniques d'internement et la multiplication des camps (Agier, 2008 ; Bernardot, 2002, 2012).

Tableaux n° 14 : données statistiques sur les migrations légales et clandestines aux Comores et au Togo

La présence d'étrangers et d'immigrés en France

En 2006, d'après les données du recensement effectué par l'INSEE, parmi les étrangers vivant en France, c'est-à-dire parmi les individus qui résident en France sans posséder la nationalité française, 15 228 étaient Comoriens et 8 833 étaient Togolais.

Parmi les immigrés, c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger et devenues françaises, 22 198 étaient originaires des Comores et 16 238 originaires du Togo.

Les entrées annuelles d'étrangers

Le nombre d'entrées annuelles d'étrangers sur le territoire français est difficile à estimer. L'INED mesure depuis 1994 les entrées annuelles d'étrangers³ à partir des titres de séjour de plus de 12 mois délivrés en France (voir tableaux ci-dessous)⁴.

Nombre de personnes admises au séjour régulier (par zone/pays d'origine et par année)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Afrique</i>	34 748	28 610	29 343	46 614	64 884	54 007	64 181	78 754
<i>Comores</i>	266	219	273	508	1 124	732	887	883
<i>Togo</i>	477	349	324	387	455	393	673	813

Nombre de personnes admises au séjour régulier (par zone/pays d'origine et par année)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Afrique</i>	94 317	101 657	100 567	95 309	92 194	83 606	90 582
<i>Comores</i>	917	860	784	997	1 085	1 097	841
<i>Togo</i>	915	935	960	866	848	729	748

Les demandes de visas

À ces estimations de séjours plus durables (plus d'un an), on peut ajouter les données relatives aux demandes de visas dans les consulats de France aux Comores et au Togo. Ces chiffres plus élevés permettent d'estimer à la fois les entrées pour de courts séjours (visa Schengen de 90 jours et visa diplomatique ou de service) et pour de longs séjours.

Nombres de visas (consulats de France en Grande Comore et à Anjouan)⁵	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Visas demandés</i>	5 166	4 481	10 376	11 862	9 517
<i>Visas délivrés</i>	3 479	2 786	7 080	6 842	5 439
- dont Long séjour en France métropolitaine	410	811	435	492	447
- dont DOM/TOM (Mayotte et La Réunion)	1 246	1 164	4 750	3 804	2 847

³. « L'évaluation faite par l'INED porte sur l'immigration étrangère. Les entrées de Français ne sont donc pas prises en compte. Elle recense l'ensemble des personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère admises à un séjour régulier en métropole pour une durée égale ou supérieure à un an, quelles que soient leur nationalité, leur âge, leur situation familiale ou professionnelle. [...] En revanche elles ne comptabilisent pas les étrangers de passage, les travailleurs saisonniers, les demandeurs d'asile en attente de décision, les étrangers en situation irrégulière. » Source : http://statistiques_flux_immigration.site.ined.fr/fr/admissions/

⁴. « Les statistiques des flux d'immigration étrangère établies par l'INED reposent depuis 2006 sur l'exploitation d'une source unique, le fichier central des titres de séjour du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (AGDREF). Auparavant, les enfants entrés par la procédure de regroupement familial étaient comptabilisés à part, grâce aux statistiques de l'ANAEM (devenu OFII). » (*op. cit.*)

⁵. Données obtenues auprès du consulat de France à Moroni en 2012.

Nombres de visas (consulat de France à Lomé)⁶	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Visas demandés</i>	8 955	8 865	8 225	7 305	7 365
<i>Visas délivrés</i>	6 910	7 185	6 490	5 870	6 105
- <i>dont visas court séjour</i>	5 760	5 935	4 810	4 235	4 135
- <i>dont visas long séjour</i>	490	440	415	525	550

L'accès à la nationalité française

Pour décrire l'immigration togolaise en France, les acteurs institutionnels français interrogés ont insisté sur la facilité d'intégration qui caractériserait ces immigrés, en s'appuyant notamment sur leur fort taux d'acquisition de la nationalité française⁷. Ainsi, d'après l'INSEE, en 1999, 30,2 % des immigrés originaires d'Afrique avaient obtenu la nationalité française et parmi eux, 16 % des Maliens, 33 % des Sénégalais et près de 48 % des Togolais (Borrel, 2006).

Les données statistiques disponibles dans le cas des Comores montrent que les différences semblent relativement faibles avec le cas togolais. D'après l'ancien ministère de l'Immigration, 6 839 Comoriens ont été naturalisés entre 1995 et 2008, soit un moyenne de plus de 500 naturalisations par année (Katibou, 2011, p. 145). Ainsi, en 2006, 593 Togolais ont été naturalisés, contre 546 Comoriens (Giraud et Bonnefis, 2006).

Une des spécificités du cas comorien réside dans la présence importante au sein des différents parcours d'émigration d'individus qui se définissent comme Comoriens mais sont légalement considérés comme des Français nés à l'étranger. En effet, au-delà des pionniers de l'émigration venus en France avant la décolonisation en tant que citoyens français, après l'indépendance de 1975, de nombreux Comoriens ont pu conserver la nationalité française (Massicot, 1986)⁸.

Ce fort accès à la nationalité française explique en partie les écarts importants constatés entre les données de l'INSEE et les estimations plus hautes d'une « communauté togolaise » ou d'une « communauté comorienne » en France qui intègrent à la fois les étrangers, les immigrés et leurs descendants, nés Français en France.

Mais il explique également que beaucoup d'émigrés choisissent la voie légale du visa pour se déplacer. Du fait de ces histoires migratoires familiales, ils peuvent émigrer en demandant un visa en tant que « famille de Français ». Les données de l'INED montrent d'ailleurs que ce type de motif d'admission au séjour régulier de plus d'un an en France a été souvent majoritaire dans le cas des Comores entre 1994 et 2008 (voir Annexes de l'introduction générale – 1).

Les entrées clandestines

Une mesure statistique fiable des migrations clandestines est par nature impossible à réaliser. Pour donner un ordre de grandeur de ces parcours illégaux, il est ceci possible de se référer aux données de la CIMADE relatives à la présence de citoyens comoriens et togolais dans les centres de rétention administrative (CRA). Entre 2006 et 2014, la présence de Comoriens ou de Togolais dans les CRA est attestée dans une dizaine de centres différents, mais elle ne représente qu'1 à 20 dossiers et rarement plus de 1 % de l'ensemble des nationalités présentes dans le centre⁹.

⁶. Données obtenues auprès du MIIINDS en 2009.

⁷. Entretien informatif avec Frédéric Bard, chargé de mission au sein du Ministère de l'Immigration (MIIINDS) (Paris, 09/12/2009).

⁸. Les lois du 3 juillet 1975 (n° 75-560) et du 31 décembre 1975 (n° 75-1337) entrées en vigueur le 11 avril 1975 ont permis de statuer sur la question de la nationalité après l'indépendance comorienne. Les individus qui ont rempli une déclaration de reconnaissance de la nationalité française avant le 11 avril 1978 ont pu conserver leur nationalité française, s'ils résidaient en France de manière effective ou s'ils résidaient à l'étranger mais fournissaient une immatriculation dans un consulat français (Massicot, 1986, p. 542).

⁹. Voir les données détaillées de la CIMADE dans les Annexes du Chapitre 3-1. D'après les rapports annuels (CIMADE, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014).

Marginale en métropole, la présence d'immigrés comoriens irréguliers est en revanche forte à Mayotte, suggérant que l'émigration par des voies clandestines y est largement circonscrite et autorisant à parler d'une « exception mahoraise » (CIMADE, 2007, p. 18). Ainsi, en 2014, 20 Comoriens étaient présents dans le CRA de Marseille (sur 1 831 personnes détenues) contre 19 810 personnes, exclusivement des Comoriens, dans le CRA de Mayotte (CIMADE, 2014). En 2008, d'après les données de la police, 50 000 personnes vivaient illégalement sur l'île de Mayotte, qui compte 186 452 habitants (CIMADE, 2008).

Tableaux réalisés pour cette thèse, d'après les données de l'INED,
du consulat de France et du MIIINDS.

Dans les deux pays, les émigrations construisent la mobilité spatiale comme moyen d'accéder à la mobilité sociale et s'apprennent dans un temps long (voir Chapitre 2). Dès lors, comme cela a pu s'observer au Cap-Vert (Carling, 2004), la fermeture des frontières n'a pas toujours favorisé la hausse des émigrations clandestines, mais s'est plutôt accompagnée d'un recours aux visas et de séjours prolongés après l'expiration de ces derniers. Aux Comores comme au Togo, le rapport des individus à la frontière se pense de manière préférentielle par le biais de l'émigration légale et de l'obtention préalable d'un visa¹⁰. C'est donc à l'aune de ce dispositif que sera ici analysé le franchissement de la frontière.

Les travaux menés sur les activités consulaires françaises et européennes ont permis de comprendre qu'à la fermeture générale des frontières s'ajoutent des mécanismes de contrôle des départs légaux par le biais des visas. Ces études ont documenté les technologies politiques mises en œuvre pour contrôler les flux migratoires légaux et observé les formes d'imbrication des acteurs étatiques et privés dans la gestion des visas. Ce chapitre s'inscrit dans le prolongement des recherches menées sur les rapports entre immigrés et administrations (Spire, 2008b) et sur la délivrance des visas dans les consulats américains et autrichiens (Brabandt et Mau, 2013 ; Mau *et al.*, 2012a), canadiens (Satzewich, 2015), français (Maybritt et Spire, 2014), belges et italiens (Infantino, 2010, 2014b ; Infantino et Rea, 2012). Ces travaux ont montré comment les acteurs consulaires ne construisent pas simplement une ligne de démarcation entre ceux qui remplissent les conditions légales pour émigrer et ceux qui ne le peuvent pas. Légale encadrée, la procédure de demande de visa est tacitement produite par les pratiques d'un pouvoir discrétionnaire localisé des agents consulaires. Ces derniers sont les « gardiens » (Satzewich, 2015) d'une frontière légale qui fonctionne comme un filtre « à moitié perméable », qui s'ouvre pour certains demandeurs et se referme en excluant les autres (Mau *et al.*, 2012b, p. 194).

Ce chapitre vise à apporter un éclairage complémentaire à ces travaux sur la production pratique de la frontière légale en l'observant du point de vue des demandeurs de visa. Les pratiques de ceux qui tentent ou ont tenté d'émigrer constituent un angle moins présent dans les recherches

¹⁰. Les différents types de visas sont les suivants : visas de court séjour ou « visa Schengen » (moins de 90 jours) pour des voyages de tourisme, d'affaires ou des visites familiales ; visas de long séjour (plus de 90 jours) pour les études, le travail ou le regroupement familial. Pour plus de précisions sur ces différents visas, voir les Annexes du Chapitre 3-2.

sur les contrôles frontaliers. En observant les propriétés, les perceptions et les pratiques des émigrés qui s'accommodent de cet obstacle politique tout autant que celles des individus qui ne parviennent pas à franchir la frontière légale, il devient possible de comprendre comment l'établissement de ces dispositifs locaux transforme inégalement les expériences de l'émigration et les trajectoires individuelles. Nos conclusions renforcent celles établies par le philosophe Étienne Balibar, qui indiquait que les frontières ne sont pas homogènes puisqu'elles « n'ont pas le même sens pour tout le monde » (Balibar, 1996, p. 375) :

« Rien ne ressemble moins à la matérialité d'une frontière, qui est officiellement "la même" (identique à elle-même et donc bien définie) selon qu'on la franchit dans un sens ou dans l'autre, en tant que *businessman* ou universitaire en route pour un colloque, ou en tant que jeune chômeur. À la limite ce sont deux frontières distinctes qui n'ont de commun que le nom, et pour une part les frontières aujourd'hui (mais en réalité depuis longtemps) sont justement faites pour cela. Pas seulement pour procurer aux individus provenant de différentes classes sociales des expériences différentes de la loi, de l'administration, de la police, des droits élémentaires comme la liberté de circulation et la liberté d'entreprendre, mais pour différencier activement les individus selon les classes sociales. [...] Pour un riche d'un pays riche, tendanciellement cosmopolite (et dont le passeport signifie de plus en plus, non pas une simple appartenance nationale, une protection et un droit de citoyenneté, mais un surcroît de droits, en particulier un droit mondial de circulation sans entraves), la frontière est devenue une formalité d'embarquement, un point de reconnaissance symbolique de son statut social qui se franchit au pas de course. Pour un pauvre d'un pays pauvre, la frontière est tendanciellement tout autre chose : non seulement c'est un obstacle très difficile à franchir, mais c'est un lieu où l'on revient sans cesse se heurter, que l'on passe et repasse au gré d'expulsions et de regroupements familiaux, dans lequel finalement on *séjourne*. » (Balibar, 1996, p. 375-377).

Au-delà de l'opposition entre des citoyens du Nord hyper-mobiles et des citoyens du Sud affrontant une « immobilité involontaire » (Carling, 2002) du fait de la fermeture des frontières légales, la vision d'un obstacle uniformément opposé partout et à tous dans les pays du Sud peut être déconstruite quand on l'observe au prisme des parcours migratoires individuels et familiaux. Le terrain mené aux Comores et au Togo a permis de démontrer que le rapport au visa est contrasté au sein même des pays du Sud. Loin d'être homogène, la frontière légale opposée aux candidats comoriens et togolais à l'émigration favorise des pratiques de mobilité inégalitaires selon les ressources des individus. L'accès à ces trajectoires internationalisées de mobilité sociale n'est donc pas également réparti et ces parcours s'effectuent sous contraintes différentielles.

Dans les entretiens menés aux Comores comme au Togo, les enquêtés perçoivent les frontières françaises comme fermées par un État qui s'oppose de plus en plus à l'arrivée sur son sol de citoyens africains. La première section, plus contextuelle, démontre que la comparaison des politiques de visas mises en place dans les deux pays confirme cet affermissement des frontières depuis les années 1970. Malgré des chronologies distinctes et des traitements politiques aux intensités variables, les Comores et le Togo s'inscrivent bien dans ce mouvement tendanciel de fermeture des frontières légales (Section 1).

La suite du chapitre interroge plus directement les pratiques des individus qui souhaitent franchir la frontière légale. La généralisation de l'exigence d'un visa à tous les émigrés et le renforcement du contrôle des demandes a transformé l'émigration en un processus long, complexe et coûteux. Dès lors, les inégalités individuelles face à cet obstacle politique s'accroissent. Mais si la politique des visas sélectionne les demandeurs selon leur statut socio-économique, le franchissement de la frontière n'est pas pour autant impossible pour les membres des catégories populaires. Les transformations des formes de mobilisation des ressources individuelles et collectives rendent la sélection sociale au départ moins mécanique et transforment les pratiques d'émigration des familles qui connaissent une dispersion ancienne, particulièrement aux Comores (Section 2).

Par ailleurs, comme l'ont montré les études sur les consulats, la fortune d'une demande de visa se joue en grande partie dans les interactions avec les agents consulaires qui sont chargés d'apprécier les dossiers au regard de leur définition de la figure de l'étranger (in)désirable. La possession de ressources économiques ne suffit plus à assurer la validation d'une demande. Il faut également posséder des ressources scolaires et culturelles pour donner des gages d'une altérité limitée et ne pas éveiller les soupçons des agents. La politique de délivrance des visas défavorise à double titre les demandeurs issus des fractions peu diplômées des milieux populaires qui ne possèdent pas les ressources suffisantes à la réussite de leurs démarches administratives (Section 3).

Enfin, ceux qui ne peuvent se conformer aux attentes consulaires sont parfois contraints de s'accommoder de ce contrôle en ayant recours à des pratiques illégales, de fraude documentaire notamment. Mais dans ce cas, il leur faut également posséder des ressources économiques et sociales importantes pour affronter ce second choix. Ces pratiques illégales dans le cadre de la légalité du visa n'échappent pas à un processus de sélectivité sociale (Section 4).

Ce chapitre démontre donc que la frontière légale, qui apparaît de plus en plus figée et généralement condamnée par les individus interrogés, est en pratique un dispositif à géométrie variable. L'observation des expériences de son franchissement renforce l'hypothèse selon laquelle la procédure du visa peut être considérée comme un obstacle poreux et socialement sélectif. Elle souligne également que la frontière légale, par un traitement différentiel des agents consulaires qui n'est pas toujours perçu par l'ensemble des demandeurs de visas, produit des modes différenciés d'émigration.

Section 1 – Perception générale d'une fermeture des frontières et politiques hétérogènes des visas

Quand ils évoquent les frontières, les enquêtés comoriens comme togolais les décrivent sous l'angle de leur affermissement général. Ils soulignent la complexification des procédures et blâment l'attitude jugée arbitraire des agents consulaires face aux demandes de visas.

Dans l'ensemble, ces perceptions générales d'un mouvement homogène qui a rendu difficile l'accès au territoire européen, et particulièrement français, ne s'appuient pas sur des propos précis relatifs à l'évolution des procédures administratives, sur une chronologie maîtrisée des législations adoptées ou sur des connaissances statistiques des taux de refus. Il s'agit plutôt d'une montée en généralité liée aux expériences vécues par soi ou par ses proches et d'une condamnation morale d'une politique migratoire jugée inhospitalière à l'encontre de citoyens africains désireux d'émigrer. Au-delà du caractère diffus de ces représentations, la comparaison des récits togolais (Paragraphe A) et comoriens (Paragraphe B) a permis d'observer des mises en récit.

En mobilisant des éléments plus contextuels, cette première section montre que malgré les contrastes locaux dans les manières de mettre en œuvre la politique française des visas dans ces deux pays, les frontières se sont bel et bien fermées progressivement face aux demandeurs de visas comoriens et togolais.

A – « Un long parcours du combattant » pour l'obtention des visas au Togo¹¹

Dans les entretiens menés au Togo, les enquêtés qui ont évoqué le moment du franchissement de la frontière ont insisté sur le fait qu'il devenait difficile d'émigrer tant les dossiers sont de plus en plus complexes et leur acceptation de moins en moins garantie.

1) La perception d'une complexification des dossiers

Pendant l'entretien, Didier D. a exprimé des critiques à l'encontre des restrictions de la politique migratoire française. Cet ancien ébéniste et acteur de 37 ans a vécu en France entre 1999 et 2002, entre 2003 et 2004 et entre 2005 et 2006, avant de revenir s'installer à Lomé où il est devenu gérant d'une société d'import-export. Sans donner de détails techniques, il explique que l'obtention d'un visa était une simple formalité au moment de son départ, ce qui ne lui semble plus être le cas aujourd'hui.

¹¹. Selon les termes employés dans plusieurs entretiens avec des émigrés togolais. Entretien informel avec Isidore T., Togo, émigré à Créteil, consultant (entretien téléphonique, 21/11/2009) ; Entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009) ; Entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

La France dès que tu avais de l'argent de poche, que tu faisais les dossiers, tu avais le visa. [...] Maintenant, la France c'est un pays vraiment qui est un peu dur par rapport à nous les Africains, ils nous acceptent plus comme avant¹².

Sa perception d'un renforcement des frontières révèle tout autant une évolution politique générale qu'un changement dans sa propre expérience des demandes de visas. En effet, Didier a longtemps été membre de la troupe de théâtre que dirigeait son père au sein du Centre Culturel Français de Lomé. Entre 1990 et 2002, il a effectué de nombreuses tournées au Canada, en Espagne, en France et en Scandinavie. Ses demandes de visas s'effectuaient dans le cadre collectif de partenariats artistiques avec des centres culturels. En 2003, Didier est retourné en France afin de trouver de nouveaux partenaires financiers pour sa propre troupe et pour son association d'aide aux enfants des quartiers défavorisés. Il a alors dû effectuer des démarches à titre individuel, sans appui institutionnel.

Cette opposition entre des demandes auparavant faciles à réaliser et des démarches désormais complexifiées se retrouve surtout chez les enquêtés les plus âgés, qui ont eux-mêmes réalisé des demandes à différentes périodes¹³. Dans un récit autobiographique publié en France, Kodjo Léon Amégan, né au Togo en 1943 d'un père prêtre et d'une mère commerçante, qui a émigré au Congo en 1967 où il était instituteur puis en région parisienne en 1969, où il est devenu technicien informatique, souligne cette évolution des modalités du départ.

« À cette époque, l'entrée sur le territoire français des Togolais, et plus généralement des ressortissants d'anciennes colonies françaises, n'était pas soumise à l'obtention d'un visa, lui-même subordonné à la production d'un certificat d'hébergement et d'une attestation de prise en charge, certificat délivré et attestation authentifiée par les autorités françaises du lieu de résidence du demandeur, celui-ci ayant évidemment satisfait aux conditions préalables de l'établissement de ces documents. Non ! Non ! Le voyage en France, ce n'était pas encore une course d'obstacles ! » (Amégan, 2010, p. 147).

C'est bien cette multiplication des démarches qui a été la plus vivement critiquée dans les entretiens. Kékéli T., émigrée en Corse, se montre très virulente à l'encontre de la procédure du visa qui d'après elle oblige à des sacrifices souvent vains : « c'est une guerre pour venir en France, [...] on se saigne comme un bœuf et c'est même pas sûr de l'avoir »¹⁴.

À ces récits individuels d'émigrés s'ajoutent des critiques collectives et médiatisées à l'encontre de la politique française des visas, qui proposent une montée en généralité et une politisation de la question migratoire.

¹². Extrait de l'entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010).

¹³. L'historien Godwin Tété, qui a étudié à Paris et à Prague et circule aujourd'hui entre la région parisienne et Lomé, a insisté sur le fait que l'émigration était devenue particulièrement difficile en France. Entretien informatif avec Godwin Tété, historien (Paris, 28/10/2009).

¹⁴. Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

2) La médiatisation des refus de visas : faire face à l'arbitraire dans tous les milieux sociaux

La presse ou les sites d'informations en ligne publient régulièrement les échos de demandes de visas refusées à des individus aux profils très divers dans les consulats d'Allemagne, du Canada et plus souvent de France à Lomé. Par le biais d'un article anonyme daté de 2008, un quotidien privé loméen a décrit trois cas érigés en exemples des injustices de la politique migratoire française (G.K., 2008). L'article relate d'abord la demande rejetée d'un footballeur, qui porte le maillot de la sélection nationale et joue pour un club moldave. Sélectionné pour un test au Football Club de Lorient, il n'a pas pu se rendre en France. Il décrit ensuite la demande d'un retraité de 60 ans qui a voulu voyager pour passer quelques semaines avec son petit-fils qui venait de naître en France. Alors que son gendre est français, que sa fille est franco-togolaise et que sa femme a pu venir deux fois au moment de l'accouchement, lui a vu sa demande écartée. Enfin, l'article expose la demande d'un jeune militant qui devait passer quinze jours à Rostronen, une commune des Côtes-d'Armor, pour participer à une conférence préparée depuis deux ans par le mouvement rural de la jeunesse chrétienne mais n'a pas été autorisé à venir en France. Le décalage entre des demandes de citoyens togolais qui cherchent à voyager pour des raisons jugées légitimes et les dossiers « souvent arbitrairement refusés » fonde cette condamnation morale de l'absence de « solidarité internationale » du consulat de France à Lomé (*op. cit.*).

Certaines tribunes condamnent plus largement le principe même du visa. Dans un article paru en mars 2007, le journaliste Komlan Adevi s'indigne du contraste entre les politiques d'accueil des deux États. Là où tout citoyen togolais qui souhaite se rendre en France est soumis à l'obligation d'obtenir un visa préalable et que les « nationaux togolais se voient refuser des visas sans raison par le consulat de France à Lomé », un citoyen français peut en obtenir un, délivré automatiquement et « sans restriction », à son arrivée à l'aéroport de Lomé (Adevi, 2007).

En diffusant des cas de dossiers refusés ou de procédures avortées qui touchent indistinctement des individus aux profils variés, ces articles de presse interprètent ces refus comme le signe d'un rejet général des populations migrantes par les institutions françaises. Aucun profil ne semble épargné par cette évolution générale des politiques migratoires, pas même les personnes les plus vulnérables comme les enfants, les malades ou les retraités. La lecture de ces articles laisse à penser que tous les milieux sont également concernés puisque ces refus s'observent dans le cas de jeunes diplômés¹⁵, de membres associatifs¹⁶, de sportifs¹⁷ et d'artistes¹⁸.

¹⁵. En novembre 2006, plusieurs gagnants de la loterie visa américaine, parmi lesquels des étudiants, ont protesté en organisant un *sit-in* après avoir appris que l'ambassade des États-Unis leur refusait leur visa au motif qu'ils avaient présenté de faux diplômes ou de faux contrats de mariage (PANA, 2006). De nouvelles manifestations se sont déroulées devant l'ambassade en mai 2008 et une grève de la faim a été initiée par certains gagnants de la loterie visa dont le dossier a été finalement refusé (Abalo, 2008).

3) Une résistance plus longue à l'affermissement du régime des visas

L'examen de la mise en œuvre sur le long terme de la politique française des visas au Togo révèle une évolution indirectement soulignée par les récits des enquêtés. L'affermissement des frontières voulu par les Gouvernements français successifs s'est réalisé de manière moins rapide que dans d'autres pays africains anciennement colonisés. L'État français a dû faire face aux résistances togolaises et attendre 2001 pour que le régime des visas au Togo soit pleinement aligné sur celui des autres pays d'origine des migrants africains¹⁹.

Le 22 juin 1960, un accord multilatéral sur les droits fondamentaux des nationaux des États de la Communauté franco-africaine a été conclu par la France, Madagascar et la Fédération Sénégal-Mali²⁰. Publié au *Journal Officiel* le 15 août 1960, cet accord garantissait à son article 2, une liberté de circulation et d'établissement aux ressortissants des pays signataires. Ces derniers pouvaient entrer sur le territoire français s'ils possédaient une carte d'identité ou un passeport, même périmé depuis cinq ans, sans qu'il soit nécessaire d'être en possession d'une carte de séjour ou d'une carte de travail. Ils pouvaient également accéder à un emploi, privé ou public, au même titre que les nationaux français, à condition, dans le cas d'un emploi salarié, de se soumettre au contrôle médical de l'Office National de l'Immigration (ONI).

Cet accord a été complété par une série de conventions bilatérales d'établissement²¹, puis généralisé à tous les pays d'Afrique subsaharienne, en mars 1961, sur décision du ministère des Affaires Étrangères. Le Togo n'y a été soumis qu'après la signature d'une convention bilatérale le 10 juillet 1963.

¹⁶. En 2010, cinq membres associatifs togolais devaient venir dans le cadre d'un échange interculturel intitulé « Partageons nos cultures et nos connaissances », financé par la direction départementale de la cohésion sociale, le conseil général du Finistère et la mairie de Quimper, mais ils n'ont pas obtenu leur visa (Tanguy, 2010).

¹⁷. En août 2012, deux joueurs de l'équipe nationale junior de *beach-volley*, qualifiés pour les championnats du monde, ont dû annuler leur participation faute d'avoir obtenu leur visa pour le Canada : « selon une source proche de la Fédération Togolaise de Volley Ball, l'ambassade a justifié le refus par "le manque de moyens financiers des enfants, l'absence de biens immobiliers, l'absence de liens familiaux au Canada et aussi l'absence de voyage antérieur". Et pourtant, la fédération a tout mis en œuvre pour apporter toutes les garanties » (Tadegnon, 2012).

¹⁸. En juillet 2011, les danseurs et musiciens de l'ensemble Kalabache n'ont pas pu participer au Festival de Martigues faute d'avoir obtenu un visa (Klod, 2011). La situation s'est reproduite en novembre 2012 quand quatre artistes se sont vus refuser leur demande de visa pour participer au Festival international de Théâtre Action en Rhône-Alpes à Grenoble (Vernay, 2012).

¹⁹. L'ensemble du paragraphe qui suit s'appuie sur trois sources principales, l'une écrite par une membre du bureau des Affaires internationales à la Direction de la population et des migrations, les deux autres par des parlementaires français chargés d'étudier les conventions entre les gouvernements français et togolais (Godfrain, 2000 ; Marot, 1995 ; Vinçon, 1997).

²⁰. Plusieurs pays ont ensuite signé cet accord initial : le Gabon (1er août 1960), le Congo (15 août 1960), la République centrafricaine (7 octobre 1960) et le Tchad (15 janvier 1961).

²¹. Signées avec la Fédération Mali-Sénégal (22 juin 1960), Madagascar (27 juin 1960), le Congo (15 août 1960), le Gabon (17 août 1960) et le Tchad (11 août 1960).

Mais ces conventions relativement souples ont été rapidement complétées par des conventions de circulation restreignant les conditions d'entrée, signées de 1963 à 1974²². La signature de ce deuxième type de convention a obligé les émigrés à fournir plus de documents : garanties du rapatriement, certificats médicaux et de vaccination délivrés par un médecin agréé par le consulat de France et contrat de travail signé par le ministère du Travail en France. Le Gouvernement togolais a quant à lui signé une convention le 25 février 1970, qui indiquait que les citoyens togolais étaient exemptés de ces obligations²³. Autrement dit, tout Togolais qui souhaitait venir en France devait fournir une pièce d'identité, carte d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de cinq ans, un certificat de vaccination, une garantie de retour comme l'achat d'un billet nominatif, même annulable, et l'attestation d'un établissement bancaire ou d'une tierce personne assurant le paiement des frais de rapatriement en cas d'impossibilité de paiement par l'émigré. Les agents diplomatiques et consulaires n'étaient par ailleurs pas obligés de fournir tous ces documents, pas plus que les fonctionnaires en mission, les marins ou les étudiants stagiaires désignés par le Gouvernement.

Les dispositifs juridiques stricts adoptés dans le reste de l'Afrique permettaient quelques arrangements pratiques. Ainsi, la présentation de la seule carte d'identité, la facilité d'annulation d'un billet censé garantir le retour et la possibilité d'entrer comme touriste pour obtenir par la suite un contrat de travail ne satisfaisaient pas le Gouvernement français qui cherchait à limiter les conditions d'entrée sur le territoire national. Les conventions d'établissement et de circulation ont alors été renégociées à partir de 1974, pour rapprocher les anciennes colonies africaines du régime général de l'immigration²⁴. Le 30 novembre 1974, deux circulaires ont imposé unilatéralement la nécessité d'obtenir une carte de séjour ou une carte de travail aux citoyens africains désirant venir en France. Malgré l'annulation partielle de ces deux décisions, par un arrêt du Conseil d'État en novembre 1978, la nécessité d'obtenir un titre de séjour a été maintenue. Si certains pays africains ont vu leur régime se rapprocher du droit commun, d'autres, comme le Gabon, la République centrafricaine ou le Togo, ont continué à bénéficier de mesures jugées plus souples par le Gouvernement français. Seule l'obligation de présenter un contrat de travail a été maintenue, mais la situation de l'emploi ne pouvait plus être opposée à la demande, plus aucun

²². Signées avec le Mali (8 mars 1963), la Mauritanie (15 juillet 1963), le Niger (16 février 1970), la Côte d'Ivoire (21 février 1970), la Haute-Volta (30 mai 1970), le Bénin (12 février 1971), le Sénégal (21 janvier 1964) et le Gabon (12 février 1974).

²³. Ratifiée et publiée au *Journal Officiel* le 19 avril 1970.

²⁴. À cette période, le Gouvernement français prend l'engagement d'« insérer progressivement l'immigration en provenance des pays africains et malgache d'expression française dans le cadre général de la politique française d'immigration » (Viet, 1998, p. 291).

certificat médical, aucune justification des moyens d'existence et de logement n'étaient demandés, pas plus qu'une pièce d'identité valide²⁵.

Suite à la décision du Gouvernement français de suspendre les dispenses de visa en 1986 et à la décision d'un Comité interministériel demandant en juillet 1991 d'appliquer les engagements liés aux accords de Schengen, l'État français a cherché à négocier des conventions-types avec les pays africains. Mais il a fallu attendre le 13 juin 1996 pour que les Gouvernements togolais et français signent une nouvelle convention bilatérale et donc pour que les citoyens togolais désireux de venir en France soient obligés de demander un visa de court ou de long séjour, en produisant les mêmes justificatifs que les autres citoyens africains. Cette nouvelle convention, qui ne fut mise en application que cinq ans plus tard, après sa publication au *Journal Officiel* le 28 novembre 2001²⁶, aligne le régime togolais sur celui des autres pays d'émigration. La seule dérogation réside dans le fait de devoir posséder « les moyens suffisants à assurer le retour » et non la nécessité d'avoir acheté un billet aller-retour comme c'est le cas ailleurs (Vinçon, 1997). Pour les Togolais qui souhaitent venir travailler en France, la convention impose de « justifier d'une autorisation (permis de travail) délivrée par le préfet de département ou le directeur départemental du travail et de l'emploi » (Missodey, 2003).

La négociation de cette dernière convention bilatérale a été particulièrement longue. Conscient du fait qu'une transformation du régime de circulation des citoyens ferait perdre les avantages acquis par ses ressortissants, le Gouvernement togolais a d'abord refusé la renégociation de la convention existante entre 1991 et 1994²⁷. Au contraire, les Gouvernements français se montraient plus prompts à vouloir abandonner l'accord de 1970 décrit dans les rapports parlementaires comme « inadapté » car il « fixe de façon particulièrement libérale les règles de circulation » (Godfrain, 2000), offre « un régime privilégié » et des « accords sensiblement moins exigeants » que pour les autres États africains (Vinçon, 1997).

Les bonnes relations diplomatiques franco-togolaises ont semble-t-il joué en faveur du maintien durable de ce régime spécifique. D'après l'un des membres du SCAC de l'Ambassade de France à Lomé, la politique migratoire se fait souvent au cas par cas, en fonction des relations nouées avec

²⁵. Ce qui n'était pas le cas dans les conventions renégociées avec le Bénin, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal entre 1974 et 1976.

²⁶. Décret du 21 décembre 2001 portant publication de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise, signée à Lomé le 13 juin 1996 (n° 2001-1325).

²⁷. Dans son rapport de novembre 2000, le député Jacques Godfrain regrette d'ailleurs ce retard : « de nombreux obstacles ont dû être contournés, le principal étant d'amener les pays concernés à concéder l'abandon de privilèges pour leurs ressortissants, tout en admettant le maintien d'un traitement de faveur par rapport à d'autres ressortissants étrangers pour les Français qui s'expatriaient chez eux. Cette question a revêtu un caractère particulièrement aigu avec le Togo qui n'a accepté qu'au bout de trois ans, soit à la fin de 1994, de telles négociations et voulait imposer sa conception de la famille en matière de regroupement familial » (Godfrain, 2000).

la France et de rôle personnel des chefs d'État²⁸. Ainsi, le général Étienne Eyadéma a successivement travaillé en étroite collaboration avec ses deux « amis » personnels, Valéry Giscard d'Estaing²⁹ et Jacques Chirac³⁰. Comme le confirme Frédéric Bard, chargé de mission au Ministère de l'Immigration, cette entente se poursuit depuis 2005 sous la présidence de Faure Gnassingbé puisque « les relations diplomatiques étaient excellentes avec Eyadéma, elles sont bonnes avec le fils »³¹.

L'examen de l'évolution de la politique migratoire française montre que le mouvement de fermeture de la frontière légale a été plus tardif au Togo que dans d'autres pays africains. Mais ce que les récits des enquêtés racontent, ce ne sont pas seulement les évolutions légales mais aussi les pratiques des agents consulaires et leur fermeté grandissante face aux demandes de visas (voir Section 3).

B – « Avant c'était facile, pas comme maintenant »³² : de l'âge d'or d'une circulation libre à la fermeture des frontières aux Comores

L'opposition entre une période passée de circulation facilitée et la période actuelle où la mobilité est entravée a été encore plus présente dans les entretiens menés aux Comores.

1) Le souvenir d'une période révolue de mobilités moins contrôlées

Parmi la dizaine d'émigrés interrogés qui sont partis avant l'indépendance de 1975, beaucoup se sont référés à cette période et l'ont décrite comme une époque où chacun pouvait aller et venir assez librement. Si les conditions d'entrée sur le territoire français métropolitain ont été contraintes à partir de 1945³³, peu d'enquêtés ont en revanche apporté des précisions sur ces

²⁸. Entretien informatif avec Cyrille le Déaut, attaché culturel et de coopération au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 02/02/2010).

²⁹. En 1993, trois jours après la répression d'une manifestation qui fait 16 morts, Valéry Giscard d'Estaing réitère ses « sentiments de fidèle amitié » au président Eyadéma (L'Humanité, 1993). Par ailleurs amateur de chasse, Valéry Giscard d'Estaing allait souvent chasser au nord du Togo dans la réserve animalière présidentielle (Agir ici et Survie, 1995, p. 73). Enfin, le juriste Charles Debbasch, conseiller à l'Éducation, à la Jeunesse et aux Sports de Giscard d'Estaing, est par la suite devenu un proche conseiller d'Étienne Eyadéma et de son fils Faure Gnassingbé et a été accusé d'avoir soutenu des « manœuvres juridiques » pour les maintenir successivement au pouvoir (AFP, 2005).

³⁰. En juillet 1999, Jacques Chirac s'était rendu en visite officielle à Lomé où il avait accusé l'association Amnesty International de « manipulation » dans ses rapports sur le régime d'Eyadéma et avait incité l'Union Européenne à lever ses sanctions contre le pays (Mas, 2005b). À la mort d'Eyadéma, le 5 février 2005, Jacques Chirac déclare : « avec lui disparaît un ami de la France qui était pour moi un ami personnel » (Jacquens et Rémy, 2005).

³¹. Extrait de l'entretien informatif avec Frédéric Bard, chargé de mission au sein du Ministère de l'Immigration (MIINDS) (Paris, 09/12/2009).

³². Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

³³. Depuis l'ordonnance du 2 novembre 1945, l'entrée sur le territoire français, notamment pour y exercer un travail, est soumise à des restrictions administratives. Cette ordonnance a longtemps régi les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, mais dans les années 1960, la forte demande en main d'œuvre a favorisé des adaptations pratiques avec les règles de droit restreignant l'entrée des étrangers (GISTI, 1989 ; Lochak, 1995 ; Spire, 2008a).

formalités administratives³⁴. Mansour D., un émigré de 74 ans, est parti vivre à Madagascar chez un oncle en 1952. En mai 1964, il a quitté Diego Suarez pour Marseille. Dans les deux cas, il a voyagé avec une carte d'identité française sur laquelle était inscrite la mention « Territoire des Comores »³⁵. Pour aller en métropole, il lui a suffi d'obtenir facilement un passeport au consulat de France à Madagascar. Mansour résume pendant l'entretien cette facilité à émigrer à cette période : « c'était comme vous, j'étais français ! »³⁶

Il faut ici rappeler l'une des spécificités des parcours migratoires comoriens au regard des autres expériences africaines. Les pionniers de la migration, parmi lesquels les marins recrutés dès les années 1940 par la Compagnie des messageries maritimes ou la Compagnie des Indes, sont arrivés en métropole en tant que citoyens français. La colonisation tardive du pays a fait perdurer cette particularité jusqu'en 1975. Mais l'année suivant l'indépendance, beaucoup de Comoriens ont saisi l'opportunité qui leur était présentée de conserver leur nationalité française (voir Chapitre 3, Introduction), puis ont tenté de la transmettre à leurs enfants³⁷, par la reconnaissance depuis la France de leur filiation avec leurs enfants nés à l'étranger³⁸. C'est le cas de Jamal D., né aux Comores, dont les parents ont conservé leur nationalité française en 1975. Si son père est mort avant son départ en 1999, il avait fait reconnaître ses cinq enfants qui sont tous devenus français et ont tous émigré en France : « je peux pas vous dire que y'a des gens qui ont souffert, qui ont pas souffert, parce que moi je suis pas dans ce cas [...] J'ai ramené ma nationalité d'ici en France »³⁹. Après son baccalauréat, Jamal s'est rendu à l'ambassade pour demander un passeport et un laissez-passer de trois mois pour pouvoir rejoindre ses frères et sœurs qui vivaient déjà à Paris. Il a ensuite régularisé sa situation auprès de la préfecture.

Pour beaucoup de ces enquêtés partis entre les années 1950 et le début des années 1970, le principal obstacle à leur mobilité résidait dans l'obtention des moyens financiers du déplacement.

³⁴. Dans un récit autobiographique, Abdérémane Sidi y fait une allusion très rapide, en écrivant à propos de son départ en France en 1971 : « la prochaine année scolaire 1971/1972 (année universitaire), se passerait quelque part en France métropolitaine. Des démarches administratives seraient à faire : passeport, vaccinations, divers papiers indispensables sur l'état civil » (Sidi, 2009, p. 35).

³⁵. Les citoyens des colonies françaises ont bénéficié à partir de 1946 d'une carte d'identité remplaçant l'ancien laissez-passer (Gary-Toukara, 2009).

³⁶. Extrait de l'entretien avec Mansour D., Comores, 74 ans, émigré de retour [Marseille], navigateur retraité (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Moustafa B. a émigré en 1974 à Marseille et oppose les difficultés vécues par les jeunes Comoriens désireux d'obtenir un visa à sa propre expérience : « moi c'était différent, je suis parti comme Français [...] Déjà pour avoir des papiers, maintenant c'est très difficile ! ». Extrait de l'entretien avec Moustafa B., Comores, 53 ans, émigré à Mantes-la-Jolie, intérimaire dans le bâtiment (Iconi, 30/07/2012).

³⁷. On retrouve la même logique dans le cas des retraités de retour sénégalais, naturalisés en France et qui peuvent faire émigrer légalement leurs enfants nés à l'étranger : « leur spécificité par rapport à leurs autres compatriotes, est qu'ils peuvent *en droit* procurer à leurs "remplaçants" un document leur permettant d'entrer librement en France » (Timera, 2007, p. 185).

³⁸. D'après Othman S., l'importance numérique de ces Comoriens ayant obtenu la nationalité française s'observe lors des vacances. Selon lui, une forte proportion d'individus passent dans la file dédiée aux ressortissants de l'Union Européenne lors des contrôles aux frontières dans les aéroports. Entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

³⁹. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

C'est ce qu'explique Amin H., un émigré de retour de 66 ans, qui a été scolarisé au lycée à Madagascar en 1969, puis a réalisé son service militaire à La Réunion en 1973 avant de partir travailler dans la base militaire d'Istres en 1976. Que ce soit pendant les années passées dans la sous-région, ou plus tard en métropole, Amin a multiplié les allers-retours et les « escales à Moroni ». Il est revenu à l'occasion du décès de son père, puis du décès à Mayotte d'une connaissance de sa ville et enfin de différents mariages ou lors de vacances annuelles. Or, ses déplacements n'étaient pas politiquement contraints, d'autant moins qu'il était français et a eu « la chance d'aller par l'armée ».

À mon époque, c'était vraiment facile à y aller. Mais y'avait qui était difficile... parce qu'à ce moment-là pour aller en France, tu payes trois cent euros le billet. Trois cent euros, il faut aller les chercher, à ce moment-là, c'est beaucoup d'argent, tout le monde peut pas l'avoir hein !⁴⁰

Amin indique qu'aujourd'hui la contrainte est inversée puisque ce sont les visas qui sont difficiles à obtenir alors que le prix des billets, bien qu'onéreux, est plus facilement payé, notamment « grâce aux diasporas », c'est-à-dire par la mobilisation financière collective (voir Section 2, Paragraphe C-2).

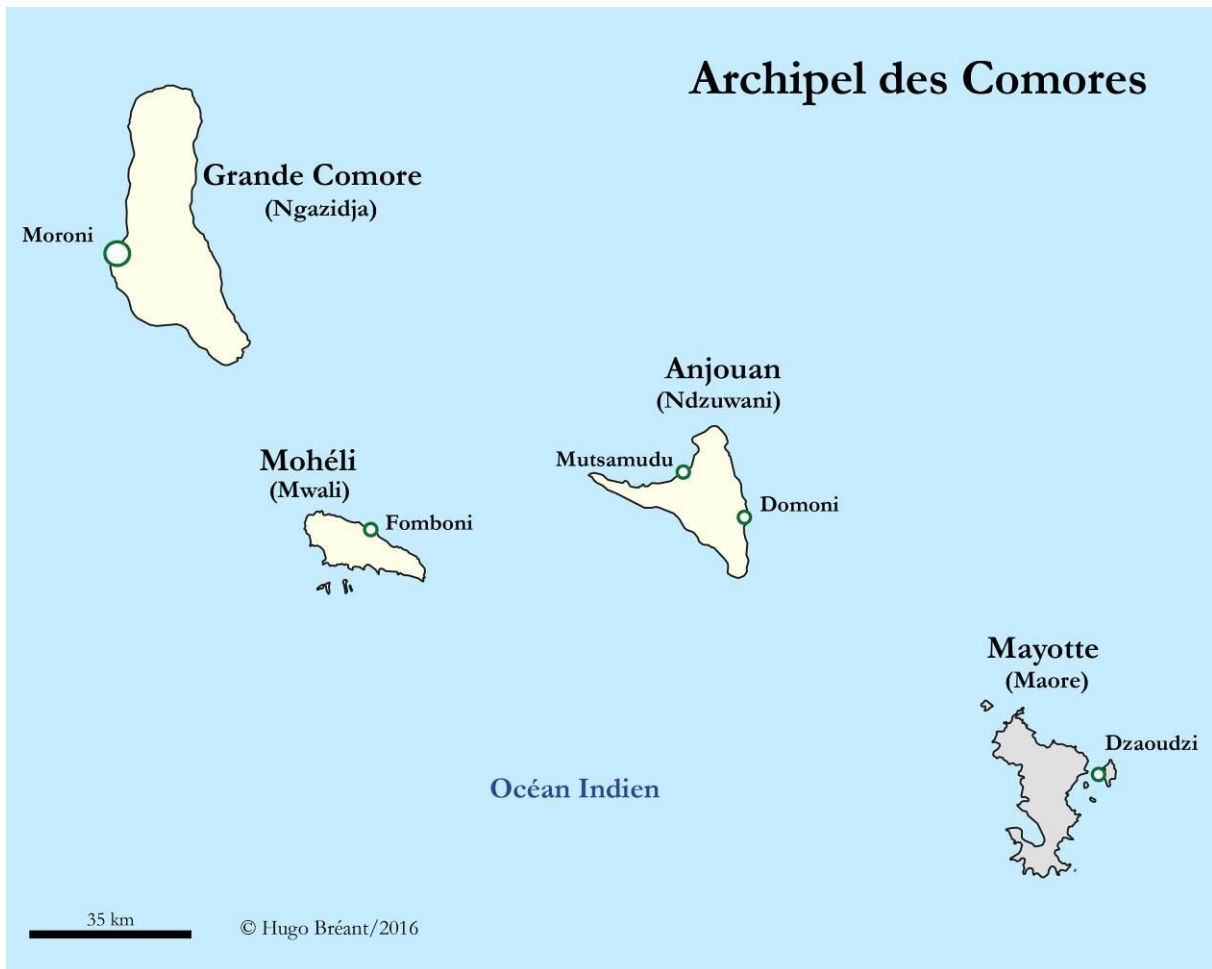
La situation particulière des Comores, tardivement décolonisées, et la présence de pionniers partis avant l'indépendance favorisent la construction en miroir d'un passé qui offrait une mobilité relativement libre à un présent qui assigne à l'immobilité. Pour d'autres enquêtés, c'est la massification récente des départs qui a favorisé la restriction des octrois de visas. Mdjahazi M., qui a quitté les Comores pour intégrer une école agricole à Montpellier en 1991, indique que les démarches lui semblaient plus faciles au moment de son départ : « à l'époque c'était pas comme maintenant, y'avait personne à l'ambassade de France, tu déposes à 9 heures, à 10 heures t'avais le visa (rires) »⁴¹.

Les visas sont donc perçus comme de plus en plus difficiles à obtenir, à cause d'une procédure « restrictive »⁴² et, comme au Togo, ils font l'objet d'une mise en discours médiatique plus générale. Mais, contrairement à ce qui s'observe dans le premier cas, ce ne sont pas les refus de visas qui sont ciblés mais plutôt l'instauration d'un type de visa spécifique dans l'archipel.

⁴⁰. Extrait de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012). ; À propos de son voyage de Madagascar à Marseille en 1964, Mansour D. parle d'un billet qui lui a coûté 30 000 francs comoriens (600 francs français). Entretien avec Mansour D., Comores, 74 ans, émigré de retour [Marseille], navigateur retraité (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Quant à Ilma B., une émigrée partie en France en 1976, elle affirme que le billet coûtait environ 140 euros. Entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012).

⁴¹. Extrait de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

⁴². « Tout le monde ne pouvait pas aller en France. Faut faire une demande de visa, c'est compliqué, c'est restrictif. Donc ça décourage les initiatives. » Extrait de l'entretien avec Idarouss S., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier (Dembeni, 05/08/2012).

2) La condamnation des « milliers de morts Balladur »⁴³

Le 22 décembre 1974, la France a organisé un référendum dans les quatre îles comoriennes. Plus de 94 % des suffrages ont été exprimés en faveur de l'indépendance. Après une période de tensions et de débats au sein des parlements comorien et français, les députés comoriens ont proclamé l'indépendance le 6 juillet 1975. Si le Gouvernement français a reconnu l'indépendance de la Grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan, il a, en dépit du droit international, refusé de reconnaître l'indépendance de Mayotte, et a préféré s'appuyer sur les résultats du référendum île par île, puisque près de 64 % des mahorais [habitants de Mayotte] avaient voté en faveur du maintien dans le territoire français⁴⁴. Le 12 novembre 1975, les Comores ont été admises comme membre par l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais l'Assemblée a rappelé « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli »⁴⁵. À dix-sept reprises, entre 1976 et 1993,

⁴³. Cette expression, empruntée à un article de presse particulièrement virulent à l'encontre de la politique migratoire française aux Comores (Ben Saïd Salim, 2014), se retrouve dans de nombreux médias.

⁴⁴. Pour plus de précisions sur les débats liés à l'indépendance, on peut se référer au chapitre intitulé « La partition des Comores », dans un ouvrage de l'historien Mahmoud Ibrahim (Ibrahim, 2000, p. 135-141).

⁴⁵. D'après la résolution 3385 de l'assemblée générale, qui s'appuie sur ses précédentes résolutions du 14 décembre 1973 (3261) et du 13 décembre 1974 (3291).

l'Assemblée générale a réaffirmé cette position et confirmé la souveraineté comorienne sur l'île de Mayotte.

Beaucoup de familles autrefois dispersées entre les différentes îles de l'archipel ont été séparées entre deux États distincts. Elles ont continué à se déplacer malgré cette partition, sans restriction pendant près de 20 ans (Barbey, 2009 ; Sakoyan, 2011). Mais à partir de 1993, des leaders politiques mahorais ont avancé qu'il était nécessaire, pour améliorer les conditions de vie sur l'île, de lutter contre une migration toujours forte entre l'île d'Anjouan et l'île de Mayotte (Carayol, 2007). Le 18 janvier 1995, cette pression des élus locaux a abouti à la décision du Gouvernement dirigé par Édouard Balladur d'instaurer un nouveau visa, dit « visa Balladur ». En tant que territoire d'outre-mer, et au titre de l'article 138 de la convention de Schengen, Mayotte ne faisait pas partie de l'espace Schengen. Dès lors, il a été possible de créer un visa, destiné exclusivement au territoire mahorais, qui permettait aux bénéficiaires d'y séjourner pour une période de six mois dans l'année, sans excéder plus de 90 jours consécutifs, et les obligeant à se présenter au consulat de France à Moroni pour confirmer leur retour (Goldberg *et al.*, 2010, p. 60). La libre circulation entre les trois îles comoriennes et Mayotte a pris fin, et les déplacements anciens sont désormais encadrés et considérés comme des flux migratoires irréguliers en cas de non-respect des conditions de ce visa.

Encadré n° 15 : un durcissement de la frontière franco-comorienne à Mayotte qui affecte les parcours migratoires : le cas de Rachad I.

L'introduction d'une contrainte politique à la circulation entre des îles géographiquement proches et historiquement liées a complexifié certains parcours migratoires, notamment pour les familles qui se sont retrouvées dispersées entre les différentes îles, comme ce fut le cas pour Rachad I. et sa famille⁴⁶.

En 1993, à l'âge de 10 ans, alors qu'il avait un problème aux yeux, ses parents émigrés en France métropolitaine (père cuisinier, mère sans emploi), l'ont envoyé chez une cousine à Mayotte pour qu'il y soit hospitalisé et soigné. Il est resté un an puis est retourné aux Comores pour retrouver l'école, en classe de CE2. Ses problèmes de santé ont persisté et il a de nouveau été déscolarisé et renvoyé par sa grand-mère, chez sa cousine à Mayotte, « le 3 janvier 95 je suis retourné... c'est le dernier vol avant le visa Balladur. »

Il y a cette fois été scolarisé et est resté jusqu'à ses 18 ans, car c'était la seule manière d'obtenir un titre de séjour. À 18 ans, ayant accumulé plusieurs années de retard dans sa scolarité, qu'il attribue à ses différents allers-retours, il a réussi son brevet des collèges et a obtenu sa carte de séjour. Il a alors pu retourner aux Comores, en 2003. Après avoir obtenu un BEP de restauration, Rachad aurait souhaité partir en métropole pour intégrer un BTS, ce qui n'existait pas à Mayotte. Mais en tant que titulaire d'une carte de séjour, il aurait dû payer un billet aller-retour vers la France (1 500 euros) pour obtenir un visa et n'aurait pas pu obtenir une bourse auxquels les Mahorais peuvent postuler pour vivre en métropole. Il a fini par chercher et trouver du travail dans un restaurant mahorais. En 2006, il a commencé ses démarches pour obtenir la nationalité française. Parallèlement, il a rencontré une jeune comorienne, vivant à Mayotte illégalement. Ils ont eu un enfant, non désiré. La mère de son enfant n'a pas voulu avorter, d'après Rachad parce qu'elle espérait que sa demande de naturalisation aboutirait plus vite avec un enfant et qu'elle pourrait à terme obtenir ses

⁴⁶. Entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

papiers. Son fils est né le 5 mars 2007 et sa demande de naturalisation a été acceptée deux jours plus tard.

L'instauration du visa au sein de l'archipel des Comores a rendu beaucoup plus contraignants des parcours de mobilité qui étaient autrefois marqués par des circulations régulières. Dans le cas de Rachad, le durcissement de la frontière politique aux Comores a marqué son parcours migratoire. Il est resté à Mayotte, alors que des allers-retours étaient au départ privilégiés, avant 1995.

L'acte fondateur de l'indépendance de l'État comorien a durablement marqué les relations entre la France et les Comores et a suscité de vives et récurrentes tensions (Moreau et Marszek, 2012). Aujourd'hui encore, de nombreux acteurs associatifs comoriens ne reconnaissent pas la légalité de la présence française à Mayotte⁴⁷.

Face à l'accroissement des départs depuis l'île d'Anjouan, suite à la crise sécessionniste qui y éclate en 1997 (voir Chapitre 1, Section 1, Paragraphe B-2), le consulat de France a opté pour « une application très stricte des formalités d'attribution de ce "visa Balladur" » (Goldberg *et al.*, 2010, p. 23). Les conditions d'un voyage légal étant rendues plus strictes et les côtes anjouanaïses et mahoraises n'étant séparées que de 70 kilomètres, beaucoup de départs empruntent la voie maritime, par des traversées de trois à quatre heures, à bord de petits bateaux de pêche.

Encadré n° 16 : les voyages vers Mayotte en *kwassas-kwassas*



Les migrations clandestines vers Mayotte s'effectuent très largement par le biais de petits bateaux de pêche. Ces embarcations d'environ sept mètres de long, à fond plat, tanguent beaucoup en mer et sont surnommés *kwassas-kwassas*, en référence à une danse congolaise très cadencée⁴⁸.

Ils ont été introduits d'abord par l'Agence japonaise de coopération internationale qui a offert aux Comores en 1983 puis 1998, cinquante puis près de quarante bateaux aux pêcheurs et à l'école de formation maritime de l'île d'Anjouan. La flotte a été renforcée entre

⁴⁷. C'est le cas du Comité Maore, qui a été créé en mai 2005 à la suite d'une rencontre intergouvernementale entre les Comores et la France. Le Gouvernement français y avait obtenu que Mayotte participe en tant qu'entité autonome aux Jeux de l'Océan Indien. Le comité a été fondé pour dénoncer le fait que « la France maintient illégalement l'île comorienne de Mayotte au sein de la République Française », selon le deuxième point du préambule de la charte du comité. Depuis 2005, tous les 12 novembre, jour de la commémoration de l'admission des quatre îles des Comores à l'ONU, le Comité Maore se réunit pour condamner la présence française à Mayotte. L'une des premières revendications réitérées chaque année se trouve être la « suppression immédiate du visa Balladur ». La journée est par ailleurs présentée comme une « occasion de rendre hommage aux victimes des drames survenus dans le bras de mer séparant Ndzuwani [Anjouan] et Maore [Mayotte] » (Moussa, 2013). Le Comité a également fait installer dans la ville anjouanaïse de Mutsamudu, sur la place Mroni, une affiche sur laquelle est inscrit ce slogan : « Visa Balladur = génocide légalisé ».

⁴⁸. Les deux photographies qui précèdent sont issues de deux articles publiés en ligne sur le site de la radio RFI. À gauche : photographie d'Alexander Joe avec l'AFP (RFI, 2014a). À droite : photographie de la gendarmerie nationale française avec l'AFP (RFI, 2014b).

1987 et 1991 par un projet financé par l'Union européenne pour moderniser les activités de pêche artisanale (Nageon de Lestang, 2007). Mais ces premiers bateaux, appelés « Japawa », ne disposaient que d'un moteur et d'une capacité de dix personnes, et étaient destinés à des activités de pêche dans un rayon de cinquante kilomètres. Ils sont progressivement remplacés par des embarcations produites dans des usines en Grande Comore et à Anjouan (Carayol, 2010). Pour les observateurs, cette migration n'est pas appuyée sur « une filière structurée » mais demeure avant tout « artisanale » (Torre, 2008, p. 32).

Le « visa Balladur » monopolise les débats politiques liés aux questions migratoires et les critiques ne portent pas tant sur les refus de visas que sur ces flux jugés illégaux depuis 1995. Le traitement médiatique de ce visa se fait par un recours général à un discours revendicatif (Alexandre, 2013a), qui place au cœur des articles de presse, la question de sa suppression, mais également par une insistance sur la récurrence des accidents souvent mortels et par l'usage d'un champ lexical funèbre (Alexandre, 2013b). Tous les ans, plusieurs de ces bateaux chavirent avant d'arriver sur les côtes mahoraises et ces départs ont fait plusieurs milliers de morts⁴⁹. Plus que les injustices d'un traitement administratif des dossiers de visas, c'est la dangerosité même de cet instrument politique qui est discutée aux Comores.

3) La crispation de la politique migratoire aux Comores autour du cas de Mayotte

Si les enquêtés insistent tant sur les difficultés que leurs compatriotes rencontrent actuellement pour franchir la frontière, c'est sans doute parce que la situation des Comores est à bien des égards exceptionnelles et révèle une forte crispation politique autour des questions migratoires.

La réponse française à ces mobilités comoriennes a été double. D'une part, en décembre 2008, une antenne consulaire a été ouverte à Mutsamudu (Anjouan) pour faciliter les démarches des Comoriens qui souhaitent se rendre à Mayotte. Auparavant, ils étaient obligés de passer par Moroni pour obtenir un visa. À Anjouan, les demandes de visa sont généralement étudiées avec plus de bienveillance⁵⁰, mais cette antenne consulaire a été encore plus tolérante à l'égard des

⁴⁹. Selon les sources, les estimations varient. Dans un rapport parlementaire français, les auteurs parlent de « la mort de 100 à 200 personnes par an » (Goldberg *et al.*, 2010, p. 24). Le bilan général serait de 3 000 morts entre 1995 et 2003 (Carayol, 2007) ou de 4 000 morts entre 1997 et 2008 (Torre, 2008, p. 32). Il atteindrait aujourd'hui les 10 000 décès. Le 26 septembre 2013, à New York, le président comorien, Ikilou Dhoinine, prononce devant l'Assemblée générale de l'ONU un discours dans lequel il accuse la France d'empêcher la libre circulation des citoyens comoriens au sein de l'archipel en soulignant le nombre de morts liés à ces traversées : « ce visa qui a, à ce jour, entraîné la mort de près de 10 000 de mes compatriotes, fait du bras de mer séparant Mayotte des autres îles, le plus grand cimetière marin du monde. Notre conscience commune nous oblige à agir vite » (Ankili, 2013).

⁵⁰. « Afin de faire évoluer les mentalités et de créer la confiance, l'ambassadeur de France a souhaité mener une campagne d'information massive sur la souplesse nouvelle dans la délivrance des visas et son coût très avantageux de 9 euros en comparaison des tarifs des passeurs. [...] Depuis l'ouverture de ce consulat, le taux d'obtention des visas a fortement augmenté. Au cours de sa première année d'existence, le consulat a enregistré 5 530 demandes de visas, 4 170 ont été acceptées, soit 75 %, et seules 1 360 n'ont pas obtenu de réponse favorable » (Goldberg *et al.*, 2010, p. 60).

demandeurs souhaitant se rendre à Mayotte⁵¹, de l'aveu même du consul-adjoint de France à Moroni qui décrit ce consulat comme « plus laxiste, entre guillemets »⁵².

Mais dans le même temps, la France a largement renforcé ses dispositifs de contrôle aux frontières. Entre 2004 et 2010, les effectifs de la police aux frontières ont été quadruplés. La zone maritime séparant la République des Comores et le département français est surveillée par « quatre radars fixes », par « deux vedettes de la gendarmerie nationale, une de la gendarmerie maritime, une de la marine nationale, une des douanes, deux vedettes de la police aux frontières » ainsi que par « un hélicoptère de la gendarmerie nationale, un groupe d'intervention régional (GIR) au niveau de la gendarmerie et une brigade mobile de recherche (BMR) au sein de la police aux frontières » (Desplan, 2013)⁵³.

La politique migratoire à Mayotte a fait l'objet de législations spécifiques, comprenant un certain nombre de dérogations. Le 26 avril 2000, l'ordonnance 2000-373 autorise les agents consulaires à ne pas motiver les refus de visas⁵⁴ et à relever et mémoriser les empreintes digitales et la photographie des personnes entrées illégalement sur le territoire mahorais. La modification de l'article 78-3 du code de procédure pénale en juillet 2006, permet également de retenir toute personne dont l'identité est en cours de vérification pendant huit heures à Mayotte, au lieu de quatre heures maximum sur le reste du territoire.

Par ailleurs, la question migratoire reste marquée par ce « dossier particulier » qui favorise les « crispations » politiques et « empoisonne les relations franco-comoriennes »⁵⁵. Dès lors, aucune convention bilatérale de circulation n'a encore été signée entre les deux États, même si la France a cherché à en faire adopter une à plusieurs reprises⁵⁶. En 2007, un groupe de travail de haut niveau a été formé pour débiter une coopération entre les deux États. Mais le référendum du 29 mars 2009 sur le projet de départementalisation de Mayotte, approuvé par plus de 95 % des suffrages exprimés, a ravivé les tensions et les consultations ont été abandonnées.

Après la signature d'accords de défense en 2010, une crise diplomatique a éclaté en mars 2011. Quinze jours avant la départementalisation officielle de Mayotte, le commissaire général de la police comorienne, directeur national de la sûreté du territoire, a signé une note de service qui

⁵¹. Généralement, les rejets des demandes vers Mayotte sont moins importants que celles vers l'espace Schengen : 19 % contre 42 % pour les visas court séjour et 13 % contre 41 % pour les visas long séjour, sur la période 2009-2011. D'après la réponse obtenue à la question écrite (numéro 4113) du député socialiste Daniel Goldberg, publiée au *Journal Officiel* le 15 janvier 2013. Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-4113QE.htm>

⁵². Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

⁵³. Ces éléments ont été confirmés au cours de l'entretien informatif mené avec François Müller, colonel de gendarmerie, attaché de sécurité intérieure de l'Ambassade de France (Moroni, 10/07/2012).

⁵⁴. Conformément à la loi du 11 juillet 1979.

⁵⁵. Selon les termes employés lors d'entretiens réalisés au sein de l'ambassade et du consulat de France à Moroni.

⁵⁶. En octobre 2010, de retour d'un voyage officiel à New York, l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi déclare : « aucune discussion sur Mayotte ne sera ouverte entre les Comores et la France avant que ne soit annulé le visa Balladur » (Soulé, 2010).

mettait en application une décision gouvernementale prise au début du mois de février. Cette note stipulait « qu'aucun passager ne sera accepté à embarquer ou à débarquer aux ports et aux aéroports s'il n'est détenteur de sa pièce d'identité » (Al-Watwan, 2011). Autrement dit, en indiquant qu'il n'acceptait que les citoyens dont les papiers biométriques étaient en règle, le Gouvernement comorien rendait possible le non-retour des Comoriens refoulés de Mayotte, pour peu qu'ils se débarrassent de leurs papiers d'identité. Le Gouvernement français a répondu par des mesures restrictives. Une lettre a été envoyée au Ministère des Relations Extérieures (MIREX) pour indiquer que les visas ne seraient plus délivrés aux officiels comoriens sur leur passeport diplomatique ou de service. S'ils souhaitaient voyager, ces derniers devaient effectuer une demande de visa touristique, comme tous les autres citoyens. Le 18 mars, le président Ahmed Abdallah Sambi, proche de la passation de pouvoir avec son successeur récemment élu, était supposé se rendre à La Réunion pour inaugurer une mosquée et rencontrer la diaspora comorienne, et a vu sa demande de visa rejetée. Le 27 mars, l'ambassade de France a publié un communiqué indiquant qu'elle étendait la suspension de la délivrance de visas à tous les types de passeport. Des réunions de concertation ont rapidement été organisées et le 1^{er} avril, la situation s'est débloquée. Le Gouvernement comorien a accepté que les reconduites se poursuivent à condition qu'elles soient opérées « en respect des droits des personnes, ainsi que des conditions d'hébergement décentes au Centre de Retention Administrative » (Lafond, 2011)⁵⁷.

Malgré cette crise, les consultations effectuées en 2011 entre l'ambassade de France et le Gouvernement comorien, ont tout de même abouti à un accord ce même 1^{er} avril, permettant de mettre par écrit les volontés des deux pays de démarrer un dialogue permanent autour de la question du visa mahorais et de ses conséquences sécuritaires et humanitaires. En juin 2013, à Paris, le président comorien Ikililou Dhoinine a rencontré le président François Hollande. Les deux chefs d'État ont signé la déclaration de Paris sur l'amitié et la coopération qui indique que les deux pays « souhaitent ouvrir un nouveau chapitre de leurs relations » car « le moment est maintenant venu de refonder les liens historiques et étroits qui les unissent », par « la recherche pragmatique, dans un cadre bilatéral privilégié et concerté, de l'approfondissement de la coopération » (Ambassade de France, 2013). Cette déclaration d'amitié a permis la création d'un Haut conseil paritaire entre les deux États, qui s'est réuni une première fois en novembre 2013 et une deuxième fois un an plus tard, pour bâtir l'ébauche d'une convention bilatérale⁵⁸.

⁵⁷. Un rapport de la commission des lois du Sénat soulignait ces « conditions de détention dégradantes » en 2012 (Sueur *et al.*, 2012).

⁵⁸. En novembre 2013 une déclaration d'intention relative à la circulation des personnes et une convention d'entraide judiciaire en matière pénale qui préconise « la coopération policière et la lutte contre l'immigration irrégulière » ont été signées (L'info.re, 2013).

Pourtant, trois mois après cet engagement, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, le président comorien a de nouveau dénoncé la présence française à Mayotte et les entraves à la libre circulation des citoyens comoriens liées à la « décision incompréhensible et inadmissible » de 1995 (Dhoinine, 2013).

En parallèle, malgré ces négociations, la France a continué à adopter des dispositions légales particulières. Mayotte ayant obtenu le statut de région ultra-périphérique de l'Union Européenne le 1^{er} janvier 2014, la France a dû adopter le 26 mai 2014 un Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Mais celui-ci introduit plusieurs mesures propres à Mayotte comme l'absence d'admission exceptionnelle au séjour, de régularisation exceptionnelle des sans-papiers, l'exécution de l'expulsion même en cas de recours ou encore la complexification de l'accès aux aides sociales. Si elles concernent plus souvent le séjour que le droit d'entrée sur le territoire, ces mesures n'en constituent pas moins des dispositifs d'exception (GISTI, 2006, 2012, 2015). Ces dernières années, ces tensions politiques ont donc transformé l'archipel en exemple de sécurisation voire de criminalisation de la migration (Palidda, 1999).



La fermeture des frontières française a longtemps été interprétée comme un « changement de politique de l'immigration intervenu en 1974 » (Schnapper, 1991, p. 172-173). Mais cette recherche menée aux Comores et au Togo appuie au contraire la critique faite par le sociologue Sylvains Laurens pour qui ce mouvement progressif ne peut être résumé à un simple *turning-point* (Laurens, 2008). Le durcissement des politiques migratoires s'est construit sur un temps beaucoup plus long, a mobilisé le travail de nombreux hauts-fonctionnaires et ne peut être résumé à une simple décision économique et rationnelle des décideurs politiques (Laurens, 2005, 2009). Si le processus de restriction des possibilités d'entrée sur le territoire français s'effectue de manière progressive, au gré des négociations politiques, ces deux cas illustrent un processus politique plus tardif que le « tournant de 1974 ». Les négociations gouvernementales, et leurs blocages successifs, ont favorisé un alignement tardif des deux pays sur le régime général des visas et ont fait émerger un régime juridique d'exception entre les Comores et Mayotte.

Parallèlement à ce mouvement juridique et politique qui transforme graduellement la frontière française en véritable obstacle au départ des émigrés (Fassin [dir.] *et al.*, 1997), selon des chronologies variées, nous verrons que l'encadrement et la bureaucratisation du travail consulaire s'accompagnent de pratiques informelles qui rendent la mise en pratique des dispositifs d'octrois de visas dissemblable dans les deux pays⁵⁹.

⁵⁹. Comme l'a montré la politiste Béatrice Hibou, les processus de bureaucratisation introduisent des formalités tout en produisant un ensemble d'arrangements et de contournements dans l'application de ces règles. Ces informalités participent à leur tour à la création de nouvelles normes (Hibou, 2012).

Enfin, les récits critiques des enquêtés comoriens comme togolais, qui font écho à des discours associatifs et politiques médiatisés contre la fermeture des frontières françaises, ne permettent pas de rendre compte des expériences individuelles contrastées. Pour beaucoup d'enquêtés, la différence entre l'acceptation et le rejet d'une demande n'est imputable qu'au hasard de l'arbitraire. Plusieurs enquêtés comoriens et togolais interrogés en France ont avancé que leur propre franchissement de la frontière était lié à la « chance », à une fortune que leurs compatriotes n'ont pas connue⁶⁰. En somme « les jeunes que je connais, 98, non 99 % pensent à partir » mais « il faut avoir de la chance », parce qu'« aujourd'hui, ils donnent pas de visa »⁶¹. Si la politique française du visa produit bien « un sentiment d'arbitraire » (Bellan, 2010), ces récits homogènes rendent difficilement pensables les différences sociales entre ceux qui obtiennent ou non ces visas. Ce sont ces disparités que la suite du chapitre entend interroger.

Section 2 – La mobilisation inégale des ressources

La condamnation des refus de visas s'appuie généralement sur l'hypothèse tacite d'une homogénéité des demandeurs et présuppose l'uniformité de leurs difficultés à franchir la frontière. Pourtant, l'étude des modalités concrètes de délivrance des visas⁶² et la comparaison des parcours des individus qui sont parvenus à émigrer et de ceux qui n'ont pas réussi à obtenir leur visa, à une ou plusieurs reprises, rend visible les inégalités fortes qui existent entre les demandeurs face à ces procédures légales.

Les transformations continues de la politique des visas obligent ceux qui souhaitent partir à détenir des ressources de plus en plus importantes. Les aides matérielles qui pouvaient être apportées aux potentiels émigrés par le Gouvernement ou par des réseaux confessionnels se sont tariées au fil des décennies⁶³. Les individus doivent donc s'accomoder de ces restrictions politiques successives à la mobilité en s'appuyant sur leurs ressources propres. Désormais, comme le résume

⁶⁰. « Pourquoi moi j'ai eu la chance de venir ? » Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009). ; « Ils n'ont pas eu la chance que j'ai eu ». Extrait de l'entretien avec Marwan Z., Comores, 28 ans, émigré à Choisy-le-Roi, surveillant dans une école primaire (Choisy-le-Roi, 18/05/2012).

⁶¹. Extrait de l'entretien avec Rafik A., Togo, 26 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 04/12/2009).

⁶². Hormis les étudiants, peu d'enquêtés ont donné des précisions sur le type de visa demandé. Les statistiques générales montrent que les visas court séjour restent très majoritaires (voir Chapitre 3, Introduction, Tableaux n° 14).

⁶³. Depuis les années 1970, et particulièrement au moment de l'instauration des politiques d'ajustement structurel, les politiques étatiques d'accompagnement matériel de l'émigration se sont considérablement réduites aux Comores comme au Togo. Ainsi, les bourses gouvernementales autrefois accordées aux étudiants encouragés à aller se former à l'étranger avant de revenir intégrer l'administration, sont devenues très rares. En parallèle, les réseaux confessionnels ont eux aussi réduit leurs aides au départ. Si la coopération entre les Comores et l'Arabie Saoudite persiste, l'Arabie Saoudite ayant remplacé Zanzibar comme un lieu privilégié de formation à la théologie musulmane (Barbey, 2009, p. 157), l'Église catholique a stoppé le système de bourses organisé par l'Association des Parents Togolais (APARENTO) qui avait permis d'envoyer des centaines de familles en France dans les années 1960 et 1970 (Brassier, 2006). De la même manière, l'Église méthodiste togolaise a drastiquement diminué son encadrement des départs. Entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

un émigré comorien, la mobilité se joue « au niveau des familles, ni l'État, ni rien. C'est des parcours familiaux ! »⁶⁴

Le succès des démarches entreprises pour obtenir un visa est très inégal selon le milieu social des demandeurs. En effet, l'évolution de la politique des visas favorise davantage les individus issus des catégories supérieures, qui ont les ressources économiques suffisantes pour satisfaire à toutes les exigences des agents consulaires. À l'inverse, le passage des frontières devient plus difficilement envisageable dans les milieux populaires (Paragraphe A).

Toutefois, l'enquête a montré que ces derniers ne sont pas mécaniquement exclus de la mobilité. Les formes de la mobilisation des ressources financières nécessaires au départ sont multiples. Si les familles les plus socialement favorisées utilisent leurs revenus propres, certains membres des catégories populaires parviennent à obtenir les moyens de leur émigration, en s'appuyant sur des ressources collectives (Paragraphe B).

La procédure du visa ne doit enfin pas être pensée à l'aune des seules ressources économiques. La mobilisation d'un capital social hors des frontières nationales est déterminante dans la réussite des démarches administratives engagées. Là encore, si les catégories supérieures sont celles qui disposent d'un plus grand réseau social international, les membres des milieux populaires n'en sont pas nécessairement dépourvus et parviennent à s'appuyer sur des contacts à l'étranger pour rendre possible leur départ (Paragraphe C).

Au regard de ces ressources économiques et sociales, les histoires migratoires des familles populaires viennent à double titre transformer et faciliter les modalités du franchissement de la frontière légale.

A – « En Europe, c'est pas n'importe qui, il faut certaines capacités »⁶⁵ : la hausse du coût des visas

La préparation d'un dossier de demande de visa auprès du consulat de France est composée d'une série d'étapes qui constituent autant de dépenses successives⁶⁶. Depuis le tournant des années 2010, et dans le but d'éviter l'allongement des délais d'attente, les consulats français ont initié un processus d'externalisation en déléguant une partie du traitement des demandes à des opérateurs privés. Ce mouvement « se fait à coût nul pour l'État, mais pas pour les demandeurs de visas » (Gouteyron, 2007, p. 77). Désormais, l'accès au consulat a lui-même un coût. La prise de rendez-vous s'effectue non plus devant le bâtiment mais par l'intermédiaire d'un opérateur téléphonique. D'après la chef de mission pour la politique des visas au Ministère des Affaires étrangères, les coûts liés à cette nouvelle méthode sont mesurés (El Moaddem, 2011). Ceci dit,

⁶⁴. Extrait de l'entretien avec Mchami K., Comores, 36 ans, émigré à Paris, employé d'une société publique (Mbeni, 01/08/2012).

⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Sidonie B., Togo, émigrée en Suisse, religieuse (Lomé, 15/02/2010).

⁶⁶. Voir les formulaires de demandes de visa Schengen et de visa Long séjour dans les Annexes du Chapitre 3-3.

aucune limite n'est imposée aux opérateurs privés. Initiée dans les consulats de France à Alger, Ankara, Kiev et Londres, cette procédure s'étend à un nombre grandissant de pays (Beaudu, 2007). Encore absent aux Comores⁶⁷, ce mécanisme est déjà adopté au Togo. Le site internet de l'ambassade de France à Lomé encourage les demandeurs à « solliciter un rendez-vous le plus tôt possible », jusqu'à trois mois avant la date effective du départ, tout en précisant en janvier 2016 que le délai entre la demande et le rendez-vous n'excède pas quinze jours en moyenne. Le consulat précise que les trois agents consulaires ne s'occupent que du traitement des dossiers, la procédure de prise de rendez-vous ayant été déléguée à un prestataire de service privé, la société Africatel. Le numéro d'accès au service n'est accessible qu'après avoir acheté une carte d'appel qui « ouvre droit à une communication téléphonique de 15 minutes, avec validité illimitée », qui est « délivrée auprès de guichets dédiés des agences bancaires Ecobank au Togo » et dont le coût est de 5 050 francs CFA (près de 8 euros). Le consulat tente de dissuader toute tentative de court-circuiter cette nouvelle procédure en précisant que « les interventions auprès du consulat pour obtenir un rendez-vous plus tôt ne font que retarder l'ensemble du processus »⁶⁸.

Une fois le rendez-vous obtenu, ce sont les frais de dossiers eux-mêmes qui sont élevés : 60 euros pour un visa court séjour⁶⁹ et 99 euros pour un visa long séjour⁷⁰. Dans le cas du visa court séjour, le tarif était de 35 euros avant 2007, mais à cette date il a presque doublé suite à l'application d'une réglementation européenne⁷¹. Quant au visa long séjour, l'Union européenne a laissé le choix aux États membres de fixer leur prix et c'est donc le Gouvernement français qui a instauré, par une circulaire de mai 2003⁷², ce prix de 99 euros.

De plus, les frais de dossier ne sont pas remboursés en cas de refus puisque depuis le 1^{er} janvier 2003⁷³. Les demandeurs de visa doivent payer les frais au moment du dépôt de leur dossier, et non comme c'était le cas auparavant au moment de la délivrance du visa. La CIMADE a constaté un recul des demandes entre 2003 et 2008⁷⁴, imputé à ces évolutions tarifaires.

⁶⁷. D'après le site internet de l'ambassade de France aux Comores, pour prendre un rendez-vous avec le consulat de Moroni, il faut appeler une ligne téléphonique qui renvoie directement aux services consulaires ou venir se présenter à l'accueil.

⁶⁸. D'après le site Internet de l'ambassade de France à Lomé. Source : <http://www.ambafrance-tg.org/Rappel-sur-les-procedures-de-prise>

⁶⁹. Soit 40 000 francs CFA au Togo et 29 525 francs comoriens. Dans le cas des Comores, un visa court séjour pour Mayotte coûte 4 425 francs comoriens (9 euros).

⁷⁰. Soit 65 000 francs CFA ou 48 700 francs comoriens.

⁷¹. La circulaire du 17 janvier 2007 relative à la nouvelle tarification du visa de court séjour Schengen se réfère à la « décision du Conseil du 1^{er} juin 2006 modifiant l'annexe 12 des instructions consulaires communes ainsi que l'annexe 14 a du manuel commun en ce qui concerne les droits à percevoir mise en application ».

⁷². Circulaire interministérielle du 22 mai 2003 relative aux taxes et droits exigibles lors de l'admission au séjour et au travail des étrangers non communautaires (Spire, 2005b).

⁷³. Conformément à une « décision du Conseil de l'Union européenne du 20 décembre 2001 qui a posé, en matière de visas, le principe de "droits à percevoir correspondant aux frais administratifs de traitement de la demande de visa" » (Estier, 2003, p. 19).

⁷⁴. D'après la CIMADE, la hausse des coûts du visa a favorisé un recul des demandes de près de 7 % entre 2003 et 2008 (Belaisch et Petersell [coord.], 2010, p. 28).

Mais si ces tarifs ont pu paraître à première vue dissuasifs, de nouvelles données viennent remettre en cause le caractère durable de cette baisse⁷⁵. Pendant l'enquête, des discours critiques à l'encontre des pratiques tarifaires ont été recueillis, principalement auprès d'individus qui se sont vus refuser une ou plusieurs demandes. Ainsi, Mouzamil G., dont la troisième démarche d'inscription universitaire est amorcée au moment de l'enquête et qui attend de pouvoir déposer son dossier au consulat, condamne le montant élevé des frais et leur non remboursement en cas de refus du dossier.

C'est un peu dur... le fait que les frais même de la demande du visa, c'est cher. 50 000. Et c'est pas remboursé. Donc imagine le nombre de gens qui ont déposé des dossiers là-bas, le nombre de refus si tu veux. Rien que les étudiants, n'en parlons plus les gens qui veulent partir pour des questions de soins, pour des questions de vacances, donc y'a beaucoup plus de refus que d'autorisations. L'argent c'est pas remboursé, ça reste là-bas, alors qu'avant les frais c'était à 30 000 ou 25, un truc comme ça. Ça a augmenté depuis la montée de quoi, de Sarkozy, tout a augmenté (rires)⁷⁶.

Mais ces jugements négatifs ne sont pas nécessairement le signe que les visas ont un coût prohibitif qui décourage les demandeurs. En 2010, après son baccalauréat, Twahib S. a par exemple demandé un visa après s'être inscrit dans une licence professionnelle à Marseille. Scolarisé dans un bon lycée privé, l'école Le Gymnase, et frère cadet d'une émigrée à Marseille, son dossier a été refusé et il s'est finalement inscrit à l'IUT de Moroni. Quand ses 99 euros ne lui ont pas été remboursés, il a été un peu « dégoûté de la France »⁷⁷. Mais quand je lui demande en 2012 s'il pense faire une nouvelle demande après sa licence, il confirme qu'il le fera très certainement, peu importe le coût. Un an plus tard, il a en effet déposé un nouveau dossier, lui aussi refusé, et est finalement parti étudier l'économie à l'université Ibn Khaldoun, en Tunisie.

À ces frais directs s'ajoutent un ensemble d'autres démarches à effectuer pour satisfaire aux exigences de la demande de visa de court séjour. Les demandeurs doivent souscrire, souvent auprès des agences de voyages accréditées par le consulat, une assurance voyage pour leur rapatriement éventuel, d'une valeur de 30 à 60 euros, mais aussi une assurance maladie couvrant la période de validité du visa, d'un coût avoisinant en moyenne les 30 euros mensuels⁷⁸. Les demandeurs de visas long séjour doivent, dans certains cas, fournir des informations sur les conditions de la prise en charge de leurs éventuels frais médicaux.

⁷⁵. Entre 2009 et 2010, les demandes de visas ont augmenté de 9 % et les délivrances de 8,5 % (Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, 2011, p. 22).

⁷⁶. Extrait de l'entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire (Itsandra, 05/07/2012).

⁷⁷. Extrait de l'entretien informel avec Twahib S., Comores, 23 ans, émigré en Tunisie, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

⁷⁸. La CIMADE évalue le coût respectif de ces assurances à 40 000 francs CFA au Mali (61 euros) (Belaisch et Petersell [coord.], 2010).

Tableau n° 15 : prix des billets d'avion entre Lomé/Moroni et Paris⁷⁹

Plusieurs compagnies assurent les voyages directs et indirects entre l'Europe et Lomé : Air France, Royal Air Maroc, Afriqiyah Airlines (très présente au Togo, la compagnie a cessé ses liaisons depuis l'invasion de la Lybie en 2011), Brussels Airlines, Ethiopian Airlines et Air Burkina.

Plusieurs compagnies assurent les liaisons indirectes entre la France (Paris et éventuellement Marseille) et les Comores : Air France ou Air Austral (via Saint-Denis de la Réunion et Dzaoudzi [Mayotte]), Air Madagascar (via Antananarivo ou Nosy Bé [Madagascar]), Ethiopian Airlines (via Addis-Abeba [Éthiopie] et Mombasa [Kenya]), Kenya Airways (via Nairobi [Kenya]), Yemenia Airlines (via Sanaa [Yémen]) et Emirates (via Nairobi [Kenya] et Dubaï [Émirats arabes unis]).

Vols	Escales	Prix
Lomé - Paris	Sans escale ou une escale	900 à 1 200 euros
Moroni - Paris	Une à trois escales	1 400 à 2 000 euros

Selon le nombre d'escales, les durées de vols sont variables dans les deux cas : entre 6 et 15 heures pour le Togo (avec ou sans escale) ; entre 15 et 40 heures pour les Comores (selon les escales)⁸⁰.

Pour obtenir son visa court séjour, il faut également fournir la réservation d'un vol pour la France. À l'exception des ascendants ou conjoints de français, les demandeurs sont obligés de présenter les justificatifs d'achat d'un billet aller-retour. En cas de refus du dossier, parfois annoncé seulement quelques jours avant le départ prévu, l'annulation du billet peut entraîner le non-remboursement des sommes engagées ou le paiement de pénalités importantes.

Une autre pièce majeure du dossier réside dans le fait pour les demandeurs de pouvoir attester d'un hébergement pendant toute la durée du séjour (visas court et long séjour). Dans le cas d'un court séjour touristique, ils peuvent fournir la preuve de la réservation d'un hôtel, parfois facturée par l'établissement. S'il s'agit d'une visite familiale ou privée, il faut obtenir une attestation d'accueil délivrée par la mairie de la ville dans laquelle ils séjourneront⁸¹. Depuis 2003, cette attestation était facturée 15 euros, reversés à l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) et désormais à l'Office Français de l'Immigration et de

⁷⁹. Moyenne des prix pour un billet adulte, aller-retour, entre le 1^{er} et le 31 juillet 2016. Éléments indicatifs issus d'une recherche sur plusieurs plateformes comparatives, réalisée en novembre 2015.

⁸⁰. D'après le témoignage d'Hissane Guy, qui a travaillé pour plusieurs compagnies aériennes et agences de voyages aux Comores : « dans les années 1980-1990 et jusqu'en 2001, on a eu des compagnies qui desservait les Comores directement de l'Europe, Air France, Corsair, Emirates... Ces compagnies nous amenaient des touristes de partout, à commencer par le géant voisin l'Afrique du Sud, de France, d'Allemagne, d'Italie sans que les passagers soient trop fatigués. Actuellement, la meilleure offre pour un touriste souhaitant venir aux Comores est en moyenne de 13 à 14 heures de vol, à partir de l'Europe, alors vous imaginez ceux qui partent d'Amérique, de Chine ou d'Inde qui constituent les marchés émergents » (Ambassade de France, 2013).

⁸¹. Cette taxe a été introduite par la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité. Elle s'élevait à 15 euros pour rappeler la taxe de 100 francs destinée à la délivrance du certificat d'hébergement, supprimée par la loi du 11 mai 1998.

l'Intégration (OFII). Mais cette taxe a été augmentée en 2007, puis 2008, et s'élève désormais à 45 euros, qui ne sont plus remboursés en cas de refus du visa (Spire, 2005b)⁸².

Le fait de pouvoir justifier de « moyens d'existence » suffisants constitue l'élément central du dossier au moment de sa constitution⁸³. Les demandeurs doivent posséder 62 euros par jour, s'ils logent dans un hôtel⁸⁴, et 31 euros s'ils sont hébergés par un garant⁸⁵. Hormis dans le cas des enfants ou conjoints de Français, des étudiants ou des demandeurs de visa médical, de manière générale, les personnes qui souhaitent émigrer doivent disposer de ressources financières suffisantes et les justifier en fournissant leurs derniers bulletins de salaire et/ou un relevé de compte bancaire. Au cours de différents entretiens, les enquêtés ont indiqué que les agents consulaires leur avaient conseillé d'avoir au minimum 600 à 1 000 euros sur leur compte⁸⁶. Dans les deux pays, peu d'individus possèdent un compte bancaire et dans bien des cas, ces exigences obligent à en ouvrir un et à l'approvisionner pour l'occasion. En effet, si le Togo est le pays d'Afrique de l'Ouest francophone où le taux de bancarisation est le plus élevé et que ce taux est un peu plus important encore aux Comores, ils n'excèdent guère 20 %⁸⁷.

Enfin, les observations menées auprès de quelques étudiants comoriens en train de déposer leur demande de visa étudiant a permis de montrer que la constitution même du dossier a un coût non négligeable pour des individus issus des catégories populaires. Avant même de solliciter le consulat, il faut obtenir un acte de naissance, un certificat de nationalité, une carte d'identité et un passeport⁸⁸. Kwassi P. indique par exemple qu'il faut dépenser 5 000 francs CFA (près de 8 euros) pour obtenir une carte identité puis de 30 à 50 000 francs pour un passeport (46 à

⁸². Les deux augmentations, à 30 puis 45 euros, ont été adoptées par les lois de finances de janvier 2007 et janvier 2008. Le projet de loi de finances de 2008 indiquait que la hausse préconisée rapporterait 3,58 millions d'euros qui financeraient le test de connaissance des valeurs et de la langue française ainsi que les cours de langue rendus obligatoires par la loi du 20 novembre 2007 dans le cas d'un regroupement familial ou de l'entrée d'un conjoint de Français sur le territoire (Courtois et Buffet, 2007).

⁸³. Dans le formulaire de demande de visa court séjour, le demandeur doit indiquer si les frais de voyage et de subsistance sont assurés par lui-même, ou par un garant, et s'ils sont pris en charge par de l'argent liquide, des chèques voyage, une carte de crédit, un hébergement prépayé ou un transport prépayé.

⁸⁴. Aux Comores et au Togo, comme c'est le cas dans près d'une centaine de pays, l'attestation de réservation d'une chambre d'hôtel n'est plus exigée depuis le 12 novembre 2014, conformément à une décision européenne du 19 juin 2014, publié au *Journal Officiel de l'Union Européenne* (JOUE numéro C 224/31 du 15 juillet 2014). Mais dans ce cas, le montant journalier minimal s'élève à 120 euros.

⁸⁵. En 2005, ce montant était inférieur (25,20 euros par jour). Mais la convention d'application des accords de Schengen laisse aux États membres la liberté de redéfinir annuellement ces frais (Spire, 2005b).

⁸⁶. Xavier A. évoque ainsi la somme de 600 000 francs CFA (615 euros). Entretien avec Xavier A., Togo, 38 ans, émigré de retour (Burkina Faso, France), musicien et membre d'une association culturelle (Lomé, 17/02/2010).

⁸⁷. Le taux de bancarisation, c'est-à-dire d'accès aux services financiers, au Togo est passé de 12,6 % en 2010, à 10,86 % en 2012 et 9,6 % en 2013 (BCEAO, 2012, 2013 ; Fomba, 2012). Aux Comores, ce taux s'élève à 18 % en 2010 (Soulé, 2011).

⁸⁸. « Les démarches pour obtenir un visa étaient longues et les papiers nombreux et difficiles à obtenir à cause des problèmes d'état civil aux Comores » (Goldberg *et al.*, 2010, p. 59).

76 euros). Il ajoute à ces frais officiels les potentiels *bakchichs* qu'il est courant de verser aux différents agents administratifs pour s'assurer de l'efficacité des démarches entreprises⁸⁹.

Avant d'avoir la chance, tu vas dépenser 350 000 francs CFA, plus 100 euros pour le visa. [...] Et les gens qui vont t'aider à faire les papiers, les gens là ils vont te bouffer 1 % à chaque papier⁹⁰.

Il est donc nécessaire de multiplier les allers-retours en transports collectifs entre différents services administratifs, d'aller chez le photographe pour obtenir des photographies d'identité et d'avoir accès à une photocopieuse dans un cyber café équipé pour dupliquer toutes les pièces justificatives. Toutes ces démarches constituent des frais dissimulés qui, pris indépendamment n'excèdent jamais quelques euros, mais qui peuvent s'avérer importants une fois cumulés pour des individus qui habitent loin de la capitale⁹¹.

Tableau n° 16 : récapitulatif du coût des démarches à entreprendre pour obtenir un visa

Démarches	Coûts moyens
Prise de rendez-vous (Togo)	8 euros
Frais de dossier	60 / 99 euros
Assurance voyage	30-60 euros
Assurance maladie	90 euros minimum
Billet d'avion	900 à 2 000 euros
Attestation d'accueil délivrée par la mairie	45 euros
Compte bancaire approvisionné	600 à 1 000 euros environ
Carte d'identité	8 euros
Passeport	45 euros
TOTAL	1 800 à 4 000 euros

Si l'on récapitule l'ensemble des coûts financiers que les personnes doivent payer pour pouvoir obtenir un visa, l'on constate que ces démarches sont plus difficilement accessibles pour les membres des milieux sociaux populaires, ruraux ou urbains. Ces coûts apparaissent d'autant plus importants si l'on garde à l'esprit que, d'après les données de la Banque mondiale, en 2014, le salaire mensuel moyen était de 70 euros aux Comores et de 42 euros au Togo⁹².

⁸⁹. Aux Comores, Mdjahazi M. évoque ses sommes en prenant exemple sur des expériences vécues à la préfecture aux Comores : « ils te font les papiers, mais ils vont te dire il faut payer 1 500 francs, parce que moi j'ai pas de stylo ». Extrait de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

⁹⁰. Extrait de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, volontaire dans une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

⁹¹. « Tout est basé dans la capitale. Tu es obligé d'aller à Moroni ! » d'après Moussa L. qui n'a pas eu à effectuer ses démarches lui-même quand il a quitté les Comores en 1992, à l'âge de 9 ans, mais qui a dû affronter les longs allers-retours entre sa ville d'origine de Moidja, au nord-est des Comores, et Moroni lorsqu'il a mis en place plusieurs projets entrepreneuriaux. Extrait de l'entretien avec Moussa L., Comores, 29 ans, émigré à Marseille, vendeur dans une grande surface (Marseille, 24/05/2012).

⁹². D'après les données recueillies sur le terrain, dans les deux pays, le salaire mensuel d'un ouvrier est d'environ 20 à 30 euros, celui d'un employé de la fonction publique de 80 à 110 euros et celui d'un cadre du secteur privé de 250 à 500 euros. Aux Comores, le SMIG est de 35 000 francs comoriens (71 euros) (Dahalane, 2003). Selon une étude de 2015 publiée par l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques, 24,1 % des

B – La mobilisation multiforme des ressources économiques

Pour faire face aux dépenses liées à ces conditions de constitution des dossiers de plus en plus exigeantes, les individus sont inégalement pourvus en ressources financières. Émigrer devient donc un acte socialement très sélectif. Selon leur profil, les enquêtés ont mobilisé leurs revenus et leur patrimoine propre ou ceux de leur entourage de manière très hétérogène.

1) Utiliser ses revenus propres dans les catégories supérieures

Chez les enquêtés socialement favorisés, ceux qui veulent émigrer parviennent à payer ces frais grâce à leurs revenus ou grâce aux ressources disponibles dans un cadre familial restreint. Dans la plupart des entretiens menés avec des émigrés appartenant à ces milieux aisés, les enquêtés n'ont pas même pris la peine de mentionner ces formalités. Quand ils l'ont fait, ils ont précisé à mots couverts le rôle de leurs parents dans l'organisation de leur départ. Sophie A., une cadre togolaise d'une grande entreprise internationale à Lomé, est la seule d'une fratrie de cinq enfants à ne pas avoir émigré. D'après elle, tous les enfants ont été « gâtés » pendant leur enfance et ses quatre frères et sœurs ont pu partir aux États-Unis grâce au soutien financier de leurs parents, respectivement pharmacien et enseignante⁹³.

Rares sont donc les enquêtés qui, à l'instar de Radia N., fille d'un diplomate et d'une magistrat togolaise, ont donné des détails financiers relatifs à leur départ. Radia a expliqué qu'en 2001, après s'être inscrite en licence d'AES à Tours, elle a rempli son dossier de visa avec sa mère, qui avait elle-même étudié en France, et s'est rendue au consulat une seule fois pour fournir toutes les pièces justificatives nécessaires. Son billet d'avion avait été acheté par sa mère, qui avait par ailleurs ouvert un compte bancaire au nom de sa fille avec de l'argent disponible pour ses trois premiers mois en France. Elle disposait également d'un compte épargne bloqué, ouvert en France par sa mère avant même le départ de Radia. « Disons que j'avais des fonds », résume-t-elle⁹⁴.

travailleurs ont un salaire inférieur au SMIG : « pour ce qui est du taux de salaire inférieur au SMIG, il serait de 6,8 % dans l'administration publique, 8,7 % dans les entreprises publiques et parapubliques, 12,3 % dans le secteur privé formel et 27,7 % dans le secteur privé informel » (Hamdi, 2015). Au Togo, le SMIG a longtemps stagné à 13 750 francs CFA (21 euros) avant d'être revalorisé en 2008 à 28 000 francs CFA (43 euros) (L'Union, 2008 ; Ndao, 2008), puis à 35 000 francs CFA (53 euros) en 2011 (Joseph, 2011 ; Seydou, 2016), ce qui place le pays au 13^e rang des pays d'Afrique francophone. En 2007, d'après l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le revenu médian était de 8 000 FCFA contre 17 000 FCFA dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, et les actifs du secteur informel possédaient le plus bas niveau de rémunération de la zone (19 400 FCFA contre 60 200 FCFA dans les autres pays) (Gervais-Lambony et Nyassogbo [éd.], 2007, p. 109). D'après l'OIT, en 2012, plus de 13 % des travailleurs togolais vivaient avec moins d'1 dollar 25 par jour (1,1 euro) et près de 32 % avec moins de 2 dollars par jour (1,8 euro) (OIT, 2013, p. 41).

⁹³. Entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

⁹⁴. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

2) Les stratégies contrastées des familles populaires

Si cette sélectivité sociale est forte, il est pour autant difficile de conclure que les membres des milieux populaires n'ont pour seule alternative que le renoncement au départ ou le dépôt de dossiers qui n'ont que peu de chances d'être validés. En effet, l'observation des méthodes employées dans ces catégories sociales pour mobiliser des ressources nécessaires à l'obtention d'un visa permet de comprendre qu'ils parviennent à compenser l'absence relative de ressources économiques propres par des mécanismes d'épargne familiale (a), de sacrifice du patrimoine foncier (b) ou d'endettement collectif (c). Il faut préciser ici que les éléments qui suivent sont issus d'observations réalisées aux Comores. Cette absence de matériau togolais tient sans doute plus aux différences de composition sociologique des deux échantillons qu'à l'absence de ces pratiques au Togo.

a) Le recours à l'épargne familiale

Dans les milieux populaires, comme dans les milieux aisés, il arrive que les émigrés financent leur départ grâce aux revenus des membres du noyau familial restreint. Mais dans ce cas, le projet doit alors s'inscrire dans une temporalité beaucoup plus longue. Malgré les faibles revenus de ses deux parents agriculteurs, Anouar E., aujourd'hui électricien à Nice, a pu être le premier membre de la famille à émigrer. Pour mener à bien ce projet, il a fallu que ses parents, lui-même et les plus âgés de ses huit frères et sœurs « travaillent dans les champs », vendent leur production et économisent pour accumuler les 2 000 à 3 000 euros nécessaires à son départ. Anouar, aîné masculin de la fratrie, a quitté les Comores en 1989, alors qu'il avait 20 ans, en s'appuyant sur les économies familiales réalisées pendant « 6 ou 7 ans »⁹⁵.

Les familles de cultivateurs ou de pêcheurs, qui produisent des produits dont la vente rapporte des sommes plus importantes que les produits alimentaires quotidiens, comme la vanille ou le poisson, peuvent profiter de cette commercialisation à petite échelle pour obtenir plus rapidement de l'argent. Ainsi, c'est grâce aux économies accumulées par son père, pêcheur, que Mladjae J. a pu émigrer à Marseille en 1983.

MJ : - C'est mon père qui a payé le billet.

HB : - *Avec ses économies ou il a dû vendre un terrain ?*

MJ : - Ah oui, avec ses économies. Parce que lui au début, quand il était jeune, il fournissait de sa pêche, un français. Ah oui. Mais comment on les appelle ? Les langoustes, trucs comme ça, c'est des trucs qui coûtent cher. Et c'est lui qui... c'était vraiment le bon client à eux. Voyez. Alors il avait des économies⁹⁶.

⁹⁵. Extraits de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouella, 28/08/2012).

⁹⁶. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

C'est également grâce aux économies réalisées avec la vente de poissons sur le marché de Foubouni que la mère de Bakri S. a pu financer le départ de ses deux filles aînées⁹⁷.

Enfin, aux Comores, la vente des bijoux et de l'or obtenus par la dot du Grand mariage peuvent financer le départ. Dans les années 1980, le père d'Izidin D. travaillait comme militaire. Insatisfait de son salaire, il a préféré vendre les bijoux de sa femme pour partir vivre à Mayotte⁹⁸.

b) La valorisation financière du patrimoine agricole familial

Dans les familles rurales, l'argent nécessaire à l'émigration peut être réuni par la vente d'une plus ou moins grande partie du patrimoine agricole, même si celui-ci n'est pas très important. Autrement dit, une partie du bétail possédé, ou encore le ou les terrains dont la famille est propriétaire peuvent être vendus pour obtenir les fonds nécessaires. En parlant de son père, cultivateur et chef du village, mais surtout de sa mère, Amin H. explique que ses parents ne pouvaient pas être considérés comme aisés dans une économie monétarisée, car ils n'avaient que peu de revenus et que leurs conditions de vie étaient plutôt modestes mais sa mère « était riche, je peux dire comme ça, elle était riche en bœufs, riche en cabris, ici tout le monde la connaît, elle avait les moyens »⁹⁹. Leur richesse provenait de la potentielle valorisation financière de leur patrimoine agricole, qui a effectivement été mis à contribution à plusieurs reprises. La mère d'Amin a vendu du bétail pour financer l'écolage d'Amin¹⁰⁰ puis son départ chez son oncle maternel à Madagascar en 1969¹⁰¹.

Pour ceux qui possèdent moins de patrimoine, ces ventes ne permettent pas d'obtenir les sommes nécessaires à la mobilité sans risquer de menacer les besoins minimaux de la famille en terres. Assadilah M. décrit son père agriculteur comme un « pauvre » qui possédait une « certaine richesse traditionnelle ». Si les quelques terrains possédés par son père ont pu être vendus, pour permettre à Assadilah d'émigrer en 1997, c'est uniquement parce qu'il est le fils unique de ses parents, qui n'avaient dès lors ni l'utilité immédiate, ni la capacité technique d'entretenir ces différents terrains¹⁰².

⁹⁷. Entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, étudiant (Foubouni, 29/07/2012).

⁹⁸. Entretien informel avec Izidin D., Comores, 24 ans, non-émigré, employé d'un atelier de menuiserie (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

⁹⁹. Extrait de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

¹⁰⁰. Frais de scolarité à la charge de l'écolier et de sa famille.

¹⁰¹. En 1997, c'est également la vente d'un bœuf qui a permis à la mère de Soidry A. de prendre en charge le visa et le billet d'avion de son fils aîné pour Mayotte. Entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, étudiant et professeur d'histoire-géographie (Chézani, 01/08/2012).

¹⁰². Extraits de l'entretien avec Assadilah M., Comores, 42 ans, émigré à Nice, agent territorial (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

Cette forme de mobilisation d'un patrimoine foncier oblige les familles rurales à « vendre tout ce qu'ils ont pour partir »¹⁰³. Bien qu'elle semble encore s'observer aujourd'hui¹⁰⁴, cette méthode était plus courante dans les années 1950 à 1970, au moment du départ des pionniers de l'émigration¹⁰⁵. D'après Naïm H., la vente des terrains est une pratique largement dépassée, qui existait surtout lorsque « la procédure normale du visa » n'était pas mise en place et qu'il suffisait de payer son billet d'avion pour émigrer¹⁰⁶. Désormais, les refus des dossiers de visas rendent l'opportunité de telles ventes trop incertaine. Mais si la vente d'une partie du patrimoine familial diminue au fil des années, c'est surtout parce qu'elle est rendue inutile par d'autres formes de mobilisation des ressources dans beaucoup de familles populaires dispersées (voir Paragraphe C-2).

Au-delà du risque inhérent au sacrifice d'une partie du patrimoine foncier familial, ces ventes de terrains et la mobilisation financière qui en découle peuvent susciter des tensions au sein des familles. Adil M. a connu et décrit avec précision cette expérience. Fils d'un couple d'agriculteurs, il était prévu qu'il soit le premier de la famille à émigrer à la fin des années 1980. Pour se préparer matériellement, Adil a demandé aux habitants de sa ville de Vouvouni, en faisant du porte à porte, si l'un d'entre eux ne connaissait pas un émigré en France susceptible d'être intéressé par l'achat d'un terrain. Une fois la personne trouvée, l'émigré a acquis le champ en échange du paiement de la somme nécessaire à l'achat du billet d'avion et d'une promesse d'hébergement quand Adil arriverait en France. Si cette procédure avait permis d'obtenir près de 2 000 euros, les démarches ont été abandonnées car le frère aîné d'Adil a fait pression pour annuler le départ de son frère.

AM : - Mes parents avaient deux terrains qu'ils cultivaient [...] Alors moi je fais le parcours pour trouver quelqu'un pour acheter le champ. Donc la première personne qu'on a décidé de trouver... quelqu'un qui est en France, comme ça il sera facile de lui proposer que nous on a un tel terrain, nous on veut que quelqu'un m'héberge en France.

HB : - *Ab oui, il achète le terrain et toi une fois que tu es en France...*

AM : - Voilà. C'est-à-dire question comme échange. Il prend le terrain, il m'héberge en France. Pas pour me trouver des papiers. C'est seulement de me payer le billet et de m'héberger quelques temps pour que je puisse connaître la France ou connaître quelqu'un d'autre pour que je puisse vivre. Donc il était d'accord [un premier émigré] mais finalement je sais pas, il a changé d'avis, je sais pas, il n'a pas eu la possibilité de le faire. Donc ça n'a pas eu lieu. Et j'ai vu une autre personne, donc on a vendu le champ. Quand on a vendu le champ, le moment qu'on a déjà le pognon, y'a mon grand-frère qui a encore changé d'avis, il a dit qu'il y a pas question que c'est toi qui pars. C'est-à-dire il a mis un blocus. Donc à ce temps-là, moi j'ai dit c'est pas un problème parce que moi je me pense pas personnellement. Mais je pense au niveau de la famille, tous. Donc si tu vois qu'on partage l'argent, moi je

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Mjjanahéri M., Comores, 54 ans, descendante d'émigrés [Madagascar], maire et responsable associative (Bandamadji, 02/08/2012).

¹⁰⁴. Ce procédé s'observe à Bandamadji d'après Mjjanahéri M., à Bibavou d'après Nakib B. et à Foubouni d'après Bakri S.

¹⁰⁵. Quand je lui demande si c'est par cette voie que sa famille a aidé à faire partir successivement ses frères, ses sœurs et lui, Mhoidjou N. réfute cette hypothèse en disant : « c'était pour les vieux, on fait plus ça ». Extrait de l'entretien informel avec Mhoidjou N., Comores, 26 ans, émigré de retour [Maroc], sans emploi (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

¹⁰⁶. Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

tiens prêt. Et après on a partagé l'argent, à l'époque c'était un million, donc comme on était cinq, chacun a pris 200 000 francs¹⁰⁷.

Adil M. reproche aujourd'hui à son frère son « petit esprit » qui lui a fait préférer l'obtention d'argent à court terme plutôt qu'un projet à long terme. Il regrette surtout de s'être lancé dans cette démarche vaine plutôt que de conserver un terrain qu'ils pourraient continuer à cultiver.

c) L'endettement dans un cercle familial élargi : mobiliser des ressources financières collectives

Quand l'épargne familiale n'est pas suffisante pour envisager le départ et que la famille ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers à vendre, les émigrés populaires sont contraints d'avoir recours à des soutiens financiers extérieurs ponctuels, soit dans un cercle familial élargi, soit par le biais de pratiques de cotisations collectives¹⁰⁸. La mère de Nakib B. a par exemple pu financer les études de ses deux fils et une partie de leur départ, l'aîné en France et Nakib, le cadet, à Madagascar, en quittant son poste de secrétaire dans la fonction publique comorienne et en demandant à percevoir tous ses arriérés de salaires, soit plus de 1 500 euros. Mais cette somme a dû être complétée par une cotisation. Après le baccalauréat obtenu par leur fils aîné, le père de Nakib, agriculteur devenu musicien lorsqu'il était trop âgé pour cultiver, a organisé une cotisation auprès des membres de son orchestre pour faire partir leur fils dans le cadre de ses études.

Dans les orchestres ici, on fait des cotisations. Si par exemple, y'a quelqu'un qui fait le mariage, on lui cotise de l'argent. Chacun cotise par exemple 10 euros, 20 euros, 30 euros, 40 euros, selon les moyens. On peut cotiser beaucoup, beaucoup, beaucoup de cotisations pour aider à... voilà, lui il va faire ça. Lui il veut voyager en France. Voilà, on s'aide¹⁰⁹.

Cette cotisation a permis d'obtenir 1 100 euros et de payer le billet d'avion de leur fils aîné, qui a étudié l'agronomie à Paris. Une telle mobilisation financière montre à nouveau que les familles populaires peuvent investir symboliquement et matériellement des stratégies migratoires éducatives pour leurs enfants (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe C-1).

Ces mises à contribution financière d'un nombre plus ou moins élevé d'individus, dans ou hors du cadre familial, obligent les émigrés à bâtir leur départ sur cette première dette contractée, ce qui indique déjà l'existence d'une future « obligation de remboursement » (Oso Casas, 2002, p. 294), une fois qu'ils sont installés dans le pays d'accueil (voir Chapitre 5, Section 1)¹¹⁰.

¹⁰⁷. Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

¹⁰⁸. Sur le fonctionnement des cotisations, voir les travaux menés au Sénégal par l'anthropologue Ismaël Moya ou par l'ethnologue Jeanne Semin (Moya, 2004 ; Semin, 2007).

¹⁰⁹. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

¹¹⁰. « Moins il y a de personnes impliquées dans le projet migratoire en tant que stratégie familiale, et moins la responsabilité sera importante en matière de dette envers des tiers ou des entités financières ; les conséquences négatives d'un échec seront réduites et la vulnérabilité, en ce qui concerne le "sacrifice", moindre » (Oso Casas, 2002, p. 295).



Dans les milieux populaires, plusieurs cas de figure s'opposent au regard de la mobilisation des ressources au cours de ces démarches. Les commerçants et les propriétaires fonciers ruraux peuvent plus facilement avoir accès à un capital financier. Les agriculteurs, ouvriers, artisans et fonctionnaires peu ou non qualifiés sont quant à eux obligés de mettre à contribution leur entourage plus ou moins proche.

C – Bénéficiaire d'un capital social, ici et là-bas

Ces différentes manières de mobiliser des ressources économiques le montrent, le capital économique n'est jamais complètement déconnecté du capital social. En effet, pour obtenir la somme suffisante d'argent pour partir, il faut pouvoir bénéficier de contacts extérieurs et d'appuis individuels, notamment lors des pratiques d'épargne collective ou de valorisation du patrimoine foncier. Émigrer nécessite donc de posséder un capital social relativement étendu. Le réseau social sur lequel peuvent s'appuyer les potentiels émigrés est d'autant plus déterminant qu'il s'étend à la fois dans son pays d'origine mais aussi dans le futur pays d'accueil.

1) L'inégal appui sur un capital social international

Plus qu'un capital social important, il peut être décisif de posséder un capital social international. La sociologue Anne-Catherine Wagner a montré comment l'accumulation de ce type de capital est particulièrement forte dans les catégories supérieures (Wagner, 2010). Dans ces milieux sociaux, les pratiques de mobilité sont plus fréquentes (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe B) et il est donc plus courant de disposer de contacts assez solides auprès de citoyens français pour pouvoir les mettre à contribution au moment du départ. Ainsi, Kossi K. a pu bénéficier de ce capital mis à disposition par ses parents, deux avocats qui ont étudié à Poitiers. Son père a été une figure politique togolaise importante et il a de nombreux amis poitevins, la plupart également avocats. Bien que les parents de Kossi n'aient pas eu besoin de soutien financier pour financer le départ de leur fils, leurs amis ont pris une part active dans le départ de Kossi à Poitiers en 1992, en lui fournissant un hébergement et des soutiens après son arrivée en France¹¹¹. Les ressources parentales sont ici renforcées par les possibles appuis d'amis français, au moment des inscriptions universitaires ou de la certification d'un hébergement.

Même si ce capital social international se retrouve principalement dans les milieux les plus aisés, les catégories populaires n'en sont pas pour autant totalement dépourvues. On observe en effet une diffusion des « intimités transnationales » à tous les milieux sociaux (Salomon, 2012). Par la

¹¹¹. Entretien avec Kossi K., Togo, 36 ans, émigré de retour [France, Arabie Saoudite], musicien (Lomé, 08/01/2010).

participation à des activités associatives, à des séjours de tourisme solidaire ou à des échanges culturels, certains membres des milieux populaires parviennent à fréquenter des citoyens français et à nouer avec eux des liens amicaux ou sentimentaux qui peuvent s'avérer cruciaux au moment des préparatifs de l'émigration¹¹². En 1989, Mdjahazi M. était lycéen, en classe de seconde, et s'occupait avec d'autres jeunes d'Iconi, à l'ouest des Comores, de différents projets de développement de la ville. Il effectuait en parallèle du collège quelques travaux agricoles et de maçonnerie pour gagner un peu d'argent.

Je me débrouillais comme on dit ici, en fait je faisais la maçonnerie, je faisais élevage [...] en parallèle, parce que moi j'ai compris que pour vivre, c'est ce que m'a toujours dit mon père, faut savoir se prendre en main, et c'est ce que je fais d'ailleurs¹¹³.

En parallèle, une association d'étudiants comoriens à Montpellier a contacté des ingénieurs français qui sont venus plusieurs semaines pour un projet de construction d'une école dans la ville. Mdjahazi s'est lié d'amitié avec l'un d'eux, avec qui il a gardé contact après son départ et qui lui a proposé de venir en France étudier. À cette époque, la mère de Mdjahazi dirigeait une école coranique et vendait quelques tenues de cérémonies de mariage qu'elle confectionnait elle-même. Mais c'est surtout son père, cultivateur et vendeur de vanille, qui assurait des revenus importants à la famille. Ce commerce leur permettait, avant que le cours mondial de la vanille ne s'effondre dans les années 1990, de gagner entre 3 000 et 6 000 euros par an : « l'année il arrivait quand même à gagner quelque chose, à bien vivre [...] à l'époque, ça valait quelque chose ». Ces économies familiales ont financé le billet d'avion de Mdjahazi en 1991. Mais son départ en France n'a été rendu possible qu'avec l'appui précieux de son ami français. Celui-ci a cherché une formation dans le bâtiment, n'a pas trouvé d'école acceptant Mdjahazi sans baccalauréat et l'a finalement encouragé à s'inscrire dans une école agricole toulousaine, en lui proposant de l'héberger à Montpellier. Mdjahazi évoque ce jeune ingénieur français, chez qui il a vécu plus d'un an, en des termes très affectueux : « j'ai vécu comme à Iconi quoi, je me suis senti chez moi [...] pour moi c'est une famille maintenant ».

Par ailleurs, les relations sentimentales entretenues avec des citoyens français, nées lors de séjours organisés par des associations culturelles ou de développement, permettent de poser les bases d'une possible émigration. Xavier A. est un musicien togolais de 38 ans. Il a rencontré sa compagne française lorsqu'elle a effectué une mission de volontariat international à Kpalimé, au sud-ouest du Togo. En 1999, elle lui a proposé de venir en France pour découvrir sa ville

¹¹². Plus largement, ces relations permettent d'initier des projets associatifs ou d'obtenir un soutien financier, c'est-à-dire d'avoir un accès facilité aux ressources d'extraversion que procure cet environnement international (Bayart, 1999). C'est ce que décrit Kwassi P. en avançant qu'« avec toi [il désigne à travers moi les Français], on peut mûrir des idées et avoir des financements. [...] Avec ça on acquiert une vie un peu différente de la vie commune ». Extrait de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, volontaire dans une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

¹¹³. Extraits de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

de Bordeaux. Pour financer son voyage, il a participé à un concours de percussions. Les dix meilleurs candidats étaient sélectionnés pour participer à une tournée de deux ans, financée par l'Union Européenne. Mais pour le départ, les bailleurs européens ne participaient qu'à l'achat du billet d'avion. D'après Xavier, « il fallait avoir un peu d'aisance » pour entamer ces démarches et il avoue avoir été déçu par ce processus : « à un moment j'étais découragé, si je dois aller chez vous et vous me faites payer des trucs là... »¹¹⁴ Il a donc dû multiplier les dépenses pour obtenir son passeport, se faire vacciner, acheter une valise, ouvrir un compte et obtenir le visa. Il a réuni les 250 000 francs CFA qu'il possédait (380 euros), les 460 euros apportés par sa compagne française, qui travaillait comme serveuse, et la contribution de 700 euros de la sœur et des parents de cette dernière, qui ont tous un « bon boulot » à Morlaix.

Les membres des milieux populaires peuvent donc arriver à mobiliser ces contacts en France au moment de leur départ. Cependant, les conditions imposées au garant de l'hébergement en France sont nombreuses car « l'hébergeant doit justifier sa situation »¹¹⁵. Connaître un citoyen français n'est donc pas gage de succès, en soi. Il faut également que cette personne ait un profil social plutôt favorisé¹¹⁶. Dans une tribune datée de 2010 et intitulée « Comment la France a refusé un visa à mon amie africaine », le journaliste Jean-Pierre Campagne dresse la liste des pièces justificatives à fournir si l'on souhaite inviter un citoyen africain pour un court séjour en France, liste qui pour lui s'apparente à un « inventaire à la Jacques Prévert »¹¹⁷.

Les agents consulaires examinent le profil social du garant, les garanties financières qu'il peut offrir et la taille de son logement pour vérifier qu'il satisfait bien aux conditions d'un hébergement convenable. C'est sur ce point que des inégalités persistent dans l'accumulation d'un capital social international. Membres des catégories supérieures et populaires lient des relations avec des personnes aux profils sociaux relativement semblables au leur. Dès lors, disposer de

¹¹⁴. Extrait de l'entretien avec Xavier A., Togo, 38 ans, émigré de retour (Burkina Faso, France), musicien et membre d'une association culturelle (Lomé, 17/02/2010).

¹¹⁵. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

¹¹⁶. Si le garant est un parent français de l'émigré, les ressources du demandeur et du garant sont prises en compte et les exigences sont supposées moins fortes. D'après la réponse faite à la question écrite du député socialiste Daniel Goldberg : « lorsque les demandeurs souhaitent se rendre en France moins de trois mois pour une visite privée en justifiant de liens familiaux directs avec un ressortissant français (ascendant, descendant), les postes consulaires tiennent compte dans l'évaluation des conditions de ressources, d'éventuelles prises en charge des frais de séjour en France par le parent français ». Question numéro 4113, publiée au *Journal Officiel* le 11 septembre 2012 (page 4 977), et réponse publiée le 15 janvier 2013 (page 579). Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-4113QE.htm>

¹¹⁷. Sa liste comprend : « une attestation d'accueil délivrée par la mairie de votre ville de domicile sur présentation des trois derniers bulletins de salaire (bonne chance les chômeurs), du dernier avis d'imposition, d'une quittance EDF, d'une copie de l'acte de propriété ou du bail location de votre domicile, de l'achat d'un timbre fiscal à 45 euros. Compter huit bons jours d'attente » ; « une attestation d'assurance maladie-rapatriement, même de la dépouille mortelle, au cas où votre invité décède. Coût : 101 euros pour deux mois » ; « une attestation du bon fonctionnement de votre compte bancaire. Ce n'est pas précisé sur le site du quai d'Orsay, mais, après un premier refus de visa, cela m'a été fortement recommandé par la *vox populi* des candidats au visa afin de montrer la patte la plus blanche (et surtout la plus fortunée) possible » ; « une lettre de prise en charge financière du séjour du touriste, un engagement sur l'honneur que votre invité reviendra bien à la date prévue » (Campagne, 2010).

l'appui des amis avocats poitevins de son père, comme c'est le cas de Kossi K., donne plus de chances à son dossier que la garantie financière fournie à Xavier A. par sa compagne serveuse bordelaise. Les classes supérieures sont ici favorisées dans ces démarches parce qu'elles disposent d'une « force des liens forts » (Wagner, 2007, p. 49).

2) La dispersion internationale des familles comme ressource des milieux populaires

Dans les familles populaires, plus que ce capital social international, c'est la dispersion familiale qui peut être un atout déterminant au moment du franchissement de la frontière. En effet, si la famille compte déjà un émigré ou plusieurs émigrés pionniers, ils peuvent servir de relais financier et logistique dans les démarches administratives à effectuer en France. Cette présence cruciale permet de compenser l'absence de capitaux économiques et sociaux importants au départ.

Que l'émigré dispose ou non d'une situation professionnelle stable et bien rémunérée, il peut être mis à contribution dans ce processus d'organisation du départ. Sahir K. explique ainsi que sa famille à Mbeni n'a pas participé aux préparatifs liés à son départ, mais que celui-ci a été organisé avec son père, décédé aujourd'hui, qui travaillait comme blanchisseur dans un hôpital de Marseille. C'est son père qui lui a envoyé sa carte d'identité et lui a permis de partir à La Réunion puis à Lyon¹¹⁸.

Bien souvent, les aides se combinent dans les familles populaires et les projets migratoires se construisent avec l'aide d'un proche dans le pays d'origine et d'un proche émigré en France. C'est ce que raconte Nadjati A. qui a pu partir étudier à Montpellier en 2006 après son baccalauréat, non pas grâce à ses parents agriculteurs mais grâce à l'appui financier d'un oncle commerçant à Chézani et de son frère émigré, qui travaille comme employé de la mairie de Montpellier.

NA : - J'ai un oncle aussi qui est ici et que... parce qu'ils demandent aussi une garantie bancaire. Donc moi j'avais un tonton qui est commerçant, qui se débrouille bien donc voilà. Ça a appuyé mon dossier.

HB - : *Il valait mieux que ce soit ton oncle plutôt que tes parents ?*

NA : - Euh il fallait quelqu'un de la famille. Et vu que mes parents n'ont pas assez d'argent pour moi et que mon tonton a dit qu'il va se porter garant et tout, donc il fallait un tuteur, c'était mon tonton.

HB : - *C'était mieux pour le compte en banque ?*

NA : - Voilà. Pour le compte en banque... et puis mes parents n'ont pas assez d'argent, n'ont pas d'argent... enfin n'ont pas assez d'argent à la banque, ça allait pas passer. Et du coup, vu que mon tonton il est super gentil et qu'il s'est porté volontaire pour m'aider, donc ça va.

Malgré cet appui financier, sa première demande de visa étudiant avait été refusée en 2005. En suivant les remarques d'amis, elle avait imputé cet échec aux réticences des agents consulaires face à l'hébergement garanti par son frère dans son studio à Montpellier. Au regard de l'entretien réalisé auprès du consul-adjoint de France à Moroni, cette supposition semblait fondée puisque

¹¹⁸. Entretien informel avec Sahir K., Comores, émigré à Lyon, manutentionnaire dans une entreprise de gestion des déchets (Mbeni, 01/08/2012).

les agents consulaires restent très suspicieux à l'égard des demandeurs qui sont hébergés par leurs proches dans des conditions qu'ils jugent peu satisfaisantes¹¹⁹. En 2006, le frère de Nadjati n'avait plus seulement proposé de l'héberger mais avait loué un appartement au nom de sa sœur à Montpellier. L'hébergement n'étant plus à ses yeux une garantie suffisante, Nadjati décrit cette possibilité coûteuse de la location comme une exigence tacite de plus en plus courante.

Il a cherché un appartement. À mon nom. Mais c'est lui le garant et tout nani. Donc il a signé le bail à mon nom. Donc il a tout envoyé, il m'a tout envoyé. Donc on est allés déposer. [...] Mais à cette époque, parce que moi je suis partie en 2006... à cette époque c'était pas vraiment dur, pas trop compliqué. Mais là maintenant c'est beaucoup plus compliqué qu'avant on m'a dit. [...] Pour avoir le visa y'a beaucoup de conditions, et c'est pas tout le monde qui connaît ça, le fait de prendre un appartement là-bas au début, le fait de faire ça. Parce que y'a beaucoup qui optent pour le truc d'hébergement. Mais l'hébergement maintenant c'est beaucoup plus compliqué. Parce qu'il faut que la personne qui est là-bas gagne vraiment beaucoup plus... gagne beaucoup d'argent ! Et c'est pas évident, pour les gens qui habitent là-bas de gagner 3 000 euros par mois (rires). Et malheureusement, malheureusement, y'a des gens qui ne comprennent pas. Y'a des gens qui optent toujours pour le truc d'hébergement. Après ici ça marche pas, ils se posent des questions. Et pourtant c'est ça, c'est évident, tu vas en France, tu vas faire tes études, la vie est chère, il faut qu'il y ait quelqu'un au moins qui puisse... qui puisse s'occuper de toi et tout. Après voilà y'a des gens qui... moi déjà la première année j'ai pas eu le visa. C'était par rapport à ça. Parce que mon frère m'avait fait un hébergement et ça n'a pas marché. [...] Mais malheureusement c'est pas tout le monde qui a cette chance-là. Parce qu'il faut des sous. Faut que y'ait des gens qui puissent t'aider. Il faut avoir quelqu'un qui puisse t'aider, ça c'est sûr et certain. Et ceux qui n'ont personne n'ont pas trop de chances...

Avant elle, son frère lui-même avait pu partir étudier l'économie après son baccalauréat en 2000 grâce à l'aide d'une tante qui vit à Marseille.

Et heureusement nous, on a aussi notre tante, la petite sœur à ma mère, qui habite en France depuis longtemps. Donc elle, ma tante, elle a fait pareil pour mon frère. Parce que mon frère est parti en 99, 2000. Donc ma tante elle a fait pareil pour mon frère. Et puis mon frère est parti là-bas, il a fait ses études. [...] Et donc lui aussi il a fait pareil pour moi. Comme moi, ma petite sœur vient d'avoir le bac, et bah moi je ferai pareil pour elle (rires). Voilà c'est un cercle quoi. En fait il suffit d'avoir... si on a quelqu'un là-bas, qui puisse voilà, se déplacer, regarder, chercher les inscriptions, se porter garant pour l'appartement, parce que ça c'est super important, et c'est pas tout le monde qui fait ça non plus, parce que en fait, on sort l'argent pour prendre un appartement mais après une fois là-bas, on nous rembourse pas. Donc il faut quelqu'un de la famille qui puisse t'aider à cet argent là et que après il va pas dire je veux mon argent. Vous voyez ce que je veux dire¹²⁰.

Les premiers émigrés de la famille peuvent devenir des points d'appui logistiques et financiers dans le pays d'accueil. Ils effectuent des démarches en France, puis envoient de l'argent et des documents dont les exemplaires originaux sont requis par le consulat. Ainsi, construire son projet migratoire grâce à un ou plusieurs émigrés permet de renoncer aux pratiques de vente du patrimoine foncier dans les familles rurales ou de réduire les risques d'un endettement de grande

¹¹⁹. D'après le consul-adjoint de France à Moroni, trop souvent, « le tonton, le frère, le cousin et autres accueillent » et l'émigré se retrouve dans « un logement tout petit, à six ou sept dedans ». Extraits de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹²⁰. Extraits de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

ampleur auprès d'un nombre élevé d'individus. L'exemple de Nadjati et de sa famille montre que les sommes dépensées par l'émigré qui supervise les démarches du départ ne sont pas entendues comme une avance financière mais comme le remboursement d'une dette morale vis-à-vis de celui qui vous a fait venir avant que vous ne puissiez rendre ce service à votre tour. Mais ses propos soulignent également que tous les émigrés ne rendent pas ces services à leurs proches restés dans le pays d'origine. Nous verrons que ces différentes attitudes peuvent transformer les projets migratoires (voir Chapitre 4, Section 3, Paragraphe B) et créer des tensions durables entre les différents membres d'une famille (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C).

3) L'appui sur des réseaux associatifs aux Comores

Dans les milieux populaires, une dernière possibilité consiste pour les émigrés à s'appuyer sur des réseaux d'interconnaissance et d'entraide dans leur ville. Ces réseaux localisés sont un moyen d'accéder à des soutiens dans le pays d'accueil quand aucun membre de la famille n'a déjà émigré. D'après l'anthropologue Christophe Daum, « émigrer nécessite des réseaux familiaux ou régionaux déjà établis dans le pays de destination, à même de financer le voyage des membres du groupe d'origine et de les accueillir le temps de l'insertion dans le monde du travail » (Daum, 1999, p. 386). Ce fonctionnement ne semble s'observer que de manière marginale au Togo¹²¹, mais a été décrit comme un fonctionnement routinier aux Comores. Il y a été particulièrement observé dans les villes les plus réputées pour leur forte émigration : Foubouni, Ivembeni et Mkazi¹²². Dans ces lieux, les enquêtés ont précisé que tout individu qui veut émigrer peut se tourner vers les structures associatives présentes dans la ville ou vers les associations d'émigrés originaires de la ville, qui l'aideront à mettre en œuvre l'émigration par des prêts d'argent, à lui trouver un hébergement et plus tard un travail en France. C'est ce qu'explique Anouar E., fils aîné d'une famille d'agriculteurs et premier membre de la famille à émigrer.

Là-bas, on n'est pas comme les autres pays, heureusement, parce que nous on s'entraide. Vous allez en France, vous trouvez jamais un Comorien qui dort dehors. Déjà ça c'est un acquis. Parce que je rencontre un Comorien, même si je le connais pas, mais ça y est, il est dehors, moi je l'amène à la maison. Ou si j'ai pas la place, je le récupère, je l'amène chez moi, après je me débrouille pour trouver quelqu'un qui a de la place pour le récupérer. Mais je le laisse jamais dehors. Ça c'est un acquis qu'on a entre nous. À Marseille, même des femmes qui viennent là-bas, y'a les mecs de la ville de Ouellah qui sont à Marseille, ils louent un

¹²¹. Plutôt que des soutiens associatifs institutionnalisés, les enquêtés togolais ont tout au plus évoqué un appui sur des liens d'interconnaissance dans un cadre familial très élargi, à l'image de Claude B. : « je devais être accueilli par le fils d'un ami de mon père qui m'a fait défaut. Donc je suis arrivé à l'aéroport je l'ai pas vu. [...] Mon père a eu la présence d'esprit, la veille de mon départ d'appeler une connaissance en France, en disant mon fils arrive, si tu peux le voir, c'est un oncle aussi, il est B. [citant son nom de famille], un peu éloigné mais mon père le connaît bien. Il a dit si tu peux le voir, il vient aussi. Et heureusement parce que c'est lui qui est venu à l'aéroport, gérer, il a essayé de me trouver et c'est comme ça que j'ai atterri chez lui. » Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

¹²². Ces villes sont particulièrement « dépeuplées » et comptent près de la moitié de leur population à l'extérieur du pays. Entretien informatif avec Damir Ben Ali, Comores, historien et anthropologue (Moroni, 03/07/2012). Quelques témoignages similaires ont également été recueillis à Iconi, Mbeni, Mitsoudjé et Ouellah.

appartement pour la laisser d'abord là-bas, et c'est l'association du village qui paye ce loyer, le temps qu'elle a pas de situation, il paye ses loyers tous les mois. Ouais. Et on s'organise tous les mois, quand on parle des associations, pour savoir qui a des difficultés, qui a des problèmes, qui a ça, qui a ça, qui est malade, qui n'est pas malade, mais on se voit au moins une fois par mois. Une fois par mois, on se voit, pour parler un peu de ce qui se passe. De ceux qui a un problème, si on peut le résorber, on le résorbe, mais si on peut pas, au moins on essaye. Ouais donc si quelqu'un veut venir, il peut être accueilli... Oui, voilà, pas de souci. Même vous connaissez personne là-bas, vous prenez l'avion, vous y allez, vous téléphonez, n'importe qui vient vous chercher... bon je vais t'avoir le téléphone d'untel, vous l'appellez, même si vous le connaissez pas mais il est du village, obligé qu'il s'organise pour vous envoyer quelqu'un ou lui-même venir vous chercher à l'aéroport et vous amener à la maison. Sans souci. Il vous garde le temps qu'il peut, en attendant une régularisation de la situation. À ce point-là, on est un peu solidaires quoi. On est un peu solidaires, pour des difficultés comme ça¹²³.

Comme Anouar E., plusieurs émigrés qui furent les premiers de leur famille à émigrer dans les années 1980 ont mentionné qu'il « suffit de connaître un Comorien » en France pour organiser son départ¹²⁴. Mais ce fonctionnement autrefois très présent s'observe aujourd'hui beaucoup moins puisque un grand nombre de familles compte désormais un ou plusieurs émigrés et que les individus n'ont plus besoin de s'appuyer sur cette entraide locale.

Que l'aide au départ soit fournie par la famille élargie ou par des ressortissants émigrés de la ville, ce fonctionnement très structurant de l'émigration dans les milieux populaires comoriens favorise des destinations récurrentes et des regroupements en France (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe B-2)¹²⁵.



Le durcissement des conditions d'obtention du visa favorise une sélection en fonction du profil socio-économique des demandeurs. Les conditions sociales du franchissement de la frontière sont très contrastées aux deux extrémités de l'échelle sociale. Dans les catégories supérieures, ces formalités posent peu de problèmes. Elles ne sont d'ailleurs que peu ou pas spontanément évoquées dans les récits. La situation professionnelle stable, les revenus réguliers, la possession d'un patrimoine et les éventuels appuis sur des amis à l'étranger permettent d'organiser le départ dans les meilleures conditions. Dans les catégories populaires en revanche, ces différentes formalités peuvent se transformer en obstacles, faute de ressources économiques et sociales

¹²³. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouella, 28/08/2012).

¹²⁴. Extrait de l'entretien informel avec Abdallah T., Comores, 52 ans, émigré à Paris, agent municipal (Iconi, 30/07/2012). ; On peut également citer le cas de Mladjae E. hébergé à son arrivée à Marseille en 1983 par un autre émigré de sa ville de Hahaya, Amin H. Entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

¹²⁵. Au cours de l'enquête, des liens forts entretenus entre certaines villes de départ comoriennes et les villes d'accueil françaises ont pu être observés : Chézani (Lyon, Montpellier, La Réunion), Dembeni (Lyon, Paris, Marseille), Djomani (Marseille), Domoni-Adjou (Mayotte, Lyon, Nice), Ivembeni (Marseille, Dunkerque et La Courneuve), Mbeni (Marseille, Dunkerque, Saint-Ouen), Mitsoudjé (Marseille, Lyon, Annecy), Mkazi (Marseille, Paris et Lyon), Moidja (Paris), Ntsudjini (Lyon, Paris).

suffisantes. Les moins dotés en ressources peuvent s'exclure eux-mêmes de ce processus, en ne cherchant pas à engager de démarches administratives.

Mais si la sélectivité sociale est forte au moment du départ, il ne s'agit pas pour autant d'un processus mécanique tant il existe des pratiques très différenciées de mobilisation des capitaux financiers et sociaux ou des manières de compenser leur absence selon le profil des individus. Si les récits des membres de familles populaires font plus souvent mention de demandes rejetées, la comparaison avec ceux qui sont parvenus à franchir la frontière rend lisible l'existence d'inégalités au sein même de ces groupes sociaux populaires. Par des mécanismes multiformes de mobilisations des ressources financières, certains individus peuvent espérer obtenir une réponse favorable à leur demande.

Certains travaux de sociologues ont montré que les familles populaires françaises possèdent un « capital d'autochtonie », c'est-à-dire des ressources symboliques offertes par l'ancrage dans des « réseaux de relations localisées » (Renahy, 2010 ; Retière, 2003). Aux Comores et au Togo, ces familles n'en sont pas pour autant repliées sur l'échelle locale et peuvent elles aussi bénéficier d'un capital social international ou de « réseaux d'interconnaissance » et « de relations familiales et amicales » dans le pays d'accueil (Laëthier, 2011, p. 75). Les histoires migratoires familiales populaires ont fortement transformé les modalités du franchissement de la frontière légale. C'est ainsi que dans les milieux populaires, l'émigration est perçue comme possible seulement pour ceux qui ont « un bon poste » ou pour les familles qui ont déjà un émigré si « ceux qui sont à l'extérieur assument leurs responsabilités »¹²⁶.

¹²⁶. Extraits de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

Section 3 – Faire face aux soupçons

La procédure du visa répond à des critères de plus en plus exigeants et codifiés. Mais la frontière légale ne peut être conçue seulement comme un obstacle technique, construit autour de critères juridiquement définis. Comme l'ont montré plusieurs politistes et sociologues ces dernières années, ce sont les agents étatiques, appuyés progressivement sur des acteurs économiques privés, qui produisent la frontière légale au quotidien (Bruno *et al.*, 2006 ; Spire, 2008b, 2009). Les analyses menées par Federica Infantino dans le cas des consulats belges, français et italiens au Maroc peuvent être généralisées. La frontière se construit tout autant dans un cadre légal, par des « savoirs institués », que dans les interactions aux guichets entre agents consulaires et demandeurs de visas. Ce sont l'ensemble des « savoirs pratiques » des agents qui permettent de traiter et de hiérarchiser les demandes, et ce faisant de construire et de redéfinir la frontière légale localement (Infantino et Rea, 2012).

Ce pouvoir discrétionnaire d'appréciation des dossiers individuels se fonde sur les soupçons des agents à l'encontre des demandeurs. La restriction des conditions d'entrée sur le territoire français et la multiplication des refus de visas qui l'accompagne sont motivées par l'identification d'un « risque d'immigration irrégulière » et par « les risques de détournement de la procédure de visas de court séjour à des fins de maintien sur le territoire » (Gouteyron, 2007, p. 18). L'octroi des visas se transforme en opération de ciblage des populations à risques¹²⁷. Autrement dit, les politiques migratoires visent théoriquement à distinguer migrations légales et illégales, mais les acteurs pratiquent tacitement un tri des dossiers au sein même des demandes légales¹²⁸. La figure de l'*overstayer*, c'est-à-dire du migrant qui entre légalement sur le territoire français mais souhaite s'y maintenir plus longtemps qu'il n'y est autorisé, inspire la méfiance des personnes chargées d'examiner les dossiers (Infantino et Rea, 2012, p. 69).

Les enquêtes menées auprès des agents consulaires ont bien montré comment les dispositifs pratiques favorisent une sélectivité sociale entre ceux qui possèdent ou non des ressources matérielles, au profit de ceux qui représentent un « intérêt » pour le pays d'accueil (Spire, 2009). Cette recherche menée auprès des demandeurs de visas a permis d'observer que la hiérarchisation des dossiers semble également s'effectuer à l'aune de leurs ressources culturelles et scolaires et plus largement de leur degré d'altérité apprécié par les agents. En ce sens, le consulat est un endroit où se construit, dans les rapports ordinaires, la figure de l'étranger.

¹²⁷. Sur le concept de ciblage (*targeting*) dans les politiques publiques, voir (Guillain et Scohier, 2002 ; Helly, 2004 ; Lendaro, 2011 ; Thoenig, 2014 ; Warin, 2012).

¹²⁸. « Ce qu'on ne peut pas déclarer sur la scène de la politique d'accès au territoire belge, à savoir la lutte contre le risque d'immigration régulière mais non voulue, devient opérationnel dans les pratiques de coulisses constituées par le travail quotidien des agents de la mise en œuvre » (Infantino et Rea, 2012, p. 77).

Cette section montrera que les rapports au consulat sont majoritairement marqués par un regard critique qui vise, selon les propriétés des individus, les possibilités d'accès au lieu ou l'accueil réservé par les agents consulaires (Paragraphe A). La comparaison entre les demandeurs des deux pays et entre les individus en fonction de leurs ressources scolaires et culturelles montre que, par le biais de l'individualisation croissante des dossiers, l'évaluation du risque migratoire des demandeurs écarte plus fortement ceux qui multiplient les signes d'une altérité suspecte (Paragraphe B). Enfin, nous montrerons que ces suspicions différenciées peuvent expliquer les écarts importants dans les taux d'acceptation des demandes dans les consulats de Lomé et de Moroni.

A – Le consulat de France, un lieu jugé inhospitalier

Les conditions d'accueil des potentiels émigrés dans les consulats de France en Afrique ont été critiquées à la fois par des acteurs médiatiques et associatifs¹²⁹. En s'appuyant sur des observations de terrain, ces différents acteurs accusent les autorités françaises de ne pas garantir des conditions décentes d'accueil ou de ne pas traiter les demandeurs de visas avec assez de considération. Ces aspects ont également été soulignés au cours des entretiens menés aux Comores et au Togo. Dans le cas du consulat de France à Moroni, la qualité des services consulaires a d'ailleurs été évoquée dans une question écrite d'un sénateur au ministère des Affaires étrangères en 2001¹³⁰.

1) Un consulat inaccessible et réservé aux Blancs selon les enquêtés les plus modestes

L'ambassade et le consulat de France sont largement perçus par ceux qui possèdent le moins de ressources comme un endroit réservé aux seuls Français. Cette affirmation fait d'abord écho à la mise en scène symbolique de la frontière dans ces deux bâtiments.

L'ambassade et le consulat de France sont dans les deux pays des bâtiments aux murs très hauts, surmontés de barbelés, gardés par des gendarmes et/ou par du personnel de surveillance comorien ou togolais. Hormis le personnel diplomatique, qui franchit généralement les grilles en véhicule tout-terrain ou se fait ouvrir la porte par les gardiens, avoir accès au consulat est peu

¹²⁹. En 2004, le site d'informations *Afrik.com* a dressé un « panorama africain » des difficultés à obtenir un visa, à partir de récits recueillis dans six pays d'Afrique francophone. Les interviewés soulignent à la fois les mauvais traitements et les pratiques de corruption devant le consulat, ainsi que le mauvais accueil réservé par les agents consulaires à certains demandeurs (Lepeytre, 2004). Pour un exemple de critique associative, voir (Belaisch et Petersell [coord.], 2010).

¹³⁰. Le 6 décembre 2001, le sénateur socialiste des Français établis hors de France, Guy Penne, interroge le ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine sur « les graves dysfonctionnements qui lui ont été signalés au consulat général de France à Moroni » et « la dégradation des conditions d'accueil et d'écoute de ce service ». D'après le *Journal Officiel du Sénat* du 6 décembre 2001 (page 3 813). Voir la question du sénateur et la réponse du ministre des Affaires Étrangères dans les Annexes du Chapitre 3-4.

aisé, et il faut affronter de longues files d'attentes¹³¹. L'architecture du bâtiment participe à une mise à distance du public et à la construction d'une frontière symbolique entre citoyens français et citoyens comoriens ou togolais. Chez les enquêtés issus des milieux populaires, cet accès difficile au consulat cristallise les perceptions.

Photographies n° 2 : les ambassades et consulats de France à Lomé et Moroni



Photographies des consulats de France à Lomé (en haut) et Moroni (en bas)¹³².

Mais la frontière symbolique n'est pas seulement liée à la topographie des lieux. Aux yeux de ces enquêtés, elle s'incarne également dans les comportements des agents. Sahir K. est né dans une famille d'agriculteurs de Mbeni et a émigré à Lyon. D'après lui, accéder à l'ambassade de France est une véritable épreuve : « ils donnent pas la clé pour rentrer ». Il affirme, en me prenant à témoin, qu'un Français blanc de peau a la « clé » du lieu et peut y accéder facilement et ajoute que

¹³¹. Le consulat de France à Lomé a justifié l'adoption d'une procédure d'externalisation des dossiers par la nécessité de diminuer « les files d'attente qui ont pu exister par le passé » (Savoir News, 2011).

¹³². Consulat de France à Lomé. Photographie présente sur le site internet de l'ambassade de France au Togo. Source : <http://www.ambafrance-tg.org/Section-Consulaire-9> ; Consulat de France à Moroni. Captures d'écran du documentaire « Archipel à reconstruire », réalisé par Stéphanie Lepage en 2009 et produit par Minute78 Production. Source : <http://www.dailymotion.com/minute78asbl>

les agents du consulat « ils respectent pas » les Comoriens venus déposer des dossiers et les traitent « comme des animaux »¹³³.

Extrait du journal de terrain n° 2 : la perception d'un accès différencié au consulat

Je marche dans la rue à Mitsoudjé, entre deux entretiens. Deux hommes sont en train de réaliser des travaux dans une maison. L'un d'eux s'interrompt en me voyant passer et m'interpelle. Il souhaite que je lui trouve un travail à l'ambassade, « même jardinier ». Étonné, je lui précise d'abord que je ne travaille ni à l'ambassade de France, ni pour l'ambassade. Puis je m'arrête pour lui raconter que moi-même j'ai eu quelques problèmes à entrer dans le consulat (voir Introduction générale, Section 3). Il se relève, encore plus étonné et me lance, avant de retourner travailler : « vous mentez ! »

(Mitsoudjé, août 2012)

S'il est difficile de généraliser ces éléments à l'ensemble du personnel travaillant dans les consulats de France en Afrique, ma propre expérience du lieu à Moroni a suggéré l'existence d'une différence de traitement dans l'accueil réservé aux usagers du consulat. En effet, alors que j'avais rencontré l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France à Moroni dans une soirée organisée par un expatrié français, celui-ci m'avait suggéré de passer « à l'improviste » pour un entretien. Je me suis exécuté quelques jours plus tard et le gardien comorien m'a fait attendre avec lui à l'accueil. Il a précisé qu'aucune rencontre ne pouvait avoir lieu sans rendez-vous. J'ai insisté en lui donnant le nom d'une autre personne qui travaille au secrétariat de l'ambassade et dont j'avais retenu l'identité pendant la soirée, et lui ai demandé qu'il l'appelle devant moi pour être sûr qu'elle ne pouvait pas me recevoir. L'appel est rapide et le ton froid. À travers le combiné, j'entends la personne répondre à la demande par un non catégorique. Le gardien l'interrompt alors, avant qu'elle ne raccroche et lui dit : « non mais c'est un Blanc, pas un Comorien ! » Nouveau refus, mais cette fois motivé. La personne n'a pas le temps et propose que je rappelle un autre jour. Aussi circonscrite soit-elle, cette expérience laisse à penser qu'aux yeux du gardien comorien, le personnel français du consulat agit différemment selon la couleur de peau de leurs interlocuteurs.

2) « Chaque fois que je fais ma demande, j'ai la peur au ventre »¹³⁴ : une mauvaise qualité d'accueil interprétée comme du racisme chez les diplômés

Qu'ils soient membres des catégories supérieures ou populaires, les enquêtés qui disposent de plus de ressources scolaires et culturelles n'ont pas mis en avant ce faible accès aux lieux mais ont plutôt évoqué le mauvais accueil qui leur était réservé par les agents.

¹³³. Extraits de l'entretien informel avec Sahir K., Comores, émigré à Lyon, manutentionnaire dans une entreprise de gestion des déchets (Mbeni, 01/08/2012).

¹³⁴. Extrait de l'entretien informatif avec William Kodzo Tsolenyanu et Louis Dovi, responsables de l'ONG togolaise Mouvement d'Action pour le Renouveau Social (MARS) (Lomé, 19/02/2010).

Une partie d'entre eux a mentionné les mauvaises conditions réservées à la plupart des demandeurs, mais est restée assez mesurée dans les jugements émis en évoquant des expériences personnelles satisfaisantes. Ce contraste a été souligné par Twayifour H. Fils d'un émigré de retour qui a été cuisinier à Madagascar et à La Réunion et d'une mère couturière et commerçante, Twayifour a été scolarisé dans une école privée jusqu'au baccalauréat, a intégré un DUT à l'institut universitaire de Moroni, avant de partir étudier à Évry puis à Marseille et Aix-en-Provence à partir de 2009. Il se montre très critique à l'encontre de la désorganisation du consulat, des longues files d'attente, de l'absence aléatoire de tickets pour les réguler ou au contraire de la présence de quotas journaliers de tickets à distribuer qui obligent à venir à cinq heures du matin pour toute démarche. Mais il se dit dans le même temps très satisfait du déroulement de son entretien pour obtenir son visa étudiant. Il a passé un test et devait rédiger une réponse à un sujet pendant une dizaine de minutes. Puis, il a passé un rapide entretien avec un représentant français de l'ambassade et une représentante comorienne du ministère de l'Éducation. Globalement, il s'est senti « bien accueilli » et les choses se sont « bien passées »¹³⁵.

En revanche, ces critiques allusives au détour des entretiens laissent parfois place à des discours plus engagés, qui proposent une plus grande montée en généralité. Les enquêtés condamnent alors les relations « difficiles » avec les membres du personnel consulaire localement présent et l'inaction de l'État français qui « ne fait pas d'effort » pour intervenir sur cette question¹³⁶. Avoir été obligé de se lever à trois heures du matin pour essayer d'obtenir un rendez-vous ou avoir affronté des agents « pas commodes » et qui vous ont « mal parlé »¹³⁷, sont autant d'expériences qui ont été vécues, et décrites, comme une « humiliation »¹³⁸. Karmardine A., issu d'un milieu social favorisé, en est un exemple révélateur. Après des études en sciences économiques réalisées à Montpellier et un doctorat obtenu à Perpignan, son père a enseigné à l'université puis est devenu cadre dans une organisation panafricaine. Quant à sa mère, après des études à Madagascar et Marseille, elle a obtenu des responsabilités administratives dans plusieurs organisations de coopération internationale. Karmardine a été scolarisé dans le meilleur établissement privé comorien, le groupe scolaire Fundi Abdulhamid, puis a étudié et travaillé en France dans le domaine de l'aéronautique entre 1997 et 2011, avant de rentrer s'installer à Moroni et d'obtenir un poste de cadre dans une société publique. Il dispose de la double nationalité franco-comorienne, comme ses parents. Pourtant, il explique qu'en tant que citoyen français, il est lui-

¹³⁵. Extrait de l'entretien informel avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

¹³⁶. Extrait de l'entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

¹³⁷. Selon les propos de Twahib S. qui a demandé en vain un visa en 2011 auprès de l'espace Campus France dédié aux étudiants. Extraits de l'entretien informel avec Twahib S., Comores, 23 ans, émigré en Tunisie, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

¹³⁸. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Ibouroi, Comores, fondateur et directeur d'une école privée, enseignant à l'université (Moroni, 03/07/2012).

même très mal reçu à l'ambassade et utilise cette expérience personnelle pour bâtir un discours critique général.

Même nous les Français, on n'est pas bien reçus. Peut-être, excuse-moi d'être aussi cru, mais peut-être c'est la couleur de peau qui joue. Je vais te dire la vérité. Parce que moi quand je vais à l'ambassade, par exemple pour m'immatriculer, pour aller faire les procédures pour déclarer ma fille ou ma femme, j'ai plutôt l'impression d'être un Comorien pur. On dirait que ma nationalité française elle a été mise de côté, et ça, ça me fait chier. Je te dis la vérité. Je me suis fait déjà envoyer chier. Et ça, j'ai mal parlé à l'une des dames, j'ai dit écoutez, en France vous nous faites pas ça, en France j'ai mes droits comme tout le monde. Pourquoi ici j'ai pas mes droits ? Pourtant ici je suis dans un lieu qui est censé être chez moi. Ambassade de France, c'est fait pour les Français. Pourquoi on me respecte pas pour ce que je suis ? [en prenant une autre voix] Oui, mais monsieur, si tout le monde, vous savez que, mais monsieur faut pas mal le prendre, mais vous savez qu'on est aux Comores, que si... [en reprenant sa voix] J'ai dit non, non, non, non, écoutez, je suis franco-comorien, voilà mes deux nationalités sur la table. Vous voulez laquelle ? La française ? Ok, on est dans un lieu français. On oublie la comorienne. Parlons de Français à Français. C'est ce que je lui ai dit. Maintenant à l'ambassade, ils commencent à connaître ma tête, que je suis pas du genre à garder ma langue dans la poche. Mais là où j'ai été plus malin, sans te le cacher, comme je t'ai dit, le fait d'avoir vécu en France, je sais que quand tu peux pas passer par la porte, tu passes par la fenêtre. Bah je suis passé jusqu'à voir le consul lui-même. Je lui ai dit c'est quoi ce bordel ? Ou dites-moi que parce que je suis noir vous me connaissez pas et puis voilà, je rentre chez moi. Mais j'ai les mêmes droits que tous les Français qui sont là. Donc je veux mes droits. Et le consul était obligé de taper sur les mains et de faire les choses¹³⁹.

Chez Karmardine, comme chez une majorité des enquêtés les plus diplômés, le traitement réservé aux citoyens africains est donc interprété comme le révélateur d'un racisme latent des agents consulaires¹⁴⁰. Ces relations révèlent en tous les cas la « précarité juridique massive » qu'affrontent ces émigrés naturalisés, devenus des « Français suspects, sommés de prouver la légitimité et la légalité de leur appartenance à la France » (Timera, 2007, p. 88).

3) Des refus de visas peu justifiés et jugés arbitraires

« Demande d'inscription universitaire en France acceptée, j'ai nourri naïvement tous les espoirs du monde. "Enfin le sésame qui m'ouvrira les portes de la félicité" me suis-je dit. Malheureusement maman, le visa tant rêvé n'a pas été accordé à ton fils, et cela sans explication. Et quand j'ai insisté pour avoir un motif, "le refus de visa de long séjour n'est pas motivé", fin de la réplique de la part du consulat de France au Caire. Tu entends "le propos bateau" maman, pire qu'une pirouette. J'aurais préféré maman qu'ils me disent que c'est à cause de mon bide ou de mes oreilles qui ressemblent à une antenne parabolique ou de ma bouche charnue comme la vache de tonton. Tonnerre de tonnerre de Brest ! [...] Si tu veux aller en France pour une bonne cause, pour acquérir un savoir, autrement dit, pour devenir utile à ton pays, on te tétanise, on te traumatise » (Naoumane, 2013).

¹³⁹. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

¹⁴⁰. En novembre 2011, un journal béninois a publié la lettre qu'un artiste togolais, dont les demandes de visa pour participer à des événements culturels en France ont été refusées à plusieurs reprises, a adressée à l'une des membres du consulat de France à Lomé. Dans ce courrier, il indique clairement que ces refus lui paraissent injustifiés puisque ses dossiers satisfaisaient aux exigences légales et qu'il avait par ailleurs reçu l'appui d'amis français. Il se montre extrêmement virulent en expliquant que la seule motivation qui lui apparaît clairement se trouve être le profond racisme des agents consulaires, et de l'État français plus généralement (Gakpara, 2011). Voir la lettre complète, et la réponse de l'ambassade de France dans les Annexes du Chapitre 3-5.

Cet extrait d'un article publié sur le blog d'un étudiant comorien émigré au Caire illustre les condamnations de la faible explication des refus de visas, qui est un argument fortement mobilisé par les enquêtés de tous les milieux sociaux pour condamner le comportement arbitraire des agents consulaires.

À partir de 1979, une loi régissant le fonctionnement général des administrations françaises et leurs relations avec les administrés a obligé à justifier toute décision administrative au public¹⁴¹. Chaque refus d'une demande de visa devait alors être justifié. Mais en 1986, la loi dite « Pasqua » est revenue sur cette obligation de motivation des décisions individuelles défavorables¹⁴². Il est désormais inscrit à l'article 5 de l'ordonnance de novembre 1945 qui régit l'entrée des personnes étrangères sur le territoire français, que par dérogation à la loi de 1979, « les décisions de refus de visa d'entrée en France, prises par les autorités diplomatiques ou consulaires, ne sont pas motivées »¹⁴³. Puis, en 1998, après les recommandations faites par la commission interministérielle présidée par l'historien Patrick Weil, le Gouvernement a fait adopter une nouvelle législation qui indiquait que les refus de visas devaient être justifiés pour certaines catégories d'individus spécifiques¹⁴⁴ : ceux qui font l'objet d'un signalement aux fins de non-admission au Système d'Information Schengen (SIS) (Saas, 2003) et ceux dont les liens avec les citoyens français sont plus forts¹⁴⁵. Mais ces profils soumis à la motivation des refus ne représentent que 4 % des demandes (Weil, 1997).

Cette absence de justification rend les possibilités de recours techniquement plus difficiles. Mais elle est surtout perçue par beaucoup d'enquêtés, qui n'évoquent d'ailleurs jamais ces possibilités de recours, comme une possibilité de voir se multiplier les décisions arbitraires, comme le raconte Mouzamil G., qui était en train d'effectuer des démarches pour intégrer une licence d'histoire à Montpellier au moment de l'enquête. En 2006, après son baccalauréat, puis en 2011 après sa licence, il a essayé de s'inscrire dans des universités françaises, mais ses démarches s'étaient arrêtées très tôt, après les refus de ses demandes d'inscriptions. Son frère qui étudie déjà à Montpellier, et surtout certains de ses amis, lui ont raconté comment se déroulent les démarches de demande de visa étudiant auprès du consulat.

¹⁴¹. Loi 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.

¹⁴². L'article 16 de la loi 86-1025 stipule que : « par dérogation aux dispositions de la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, les décisions de refus de visa d'entrée en France, prises par les autorités diplomatiques ou consulaires, ne sont pas motivées ».

¹⁴³. Ordonnance 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

¹⁴⁴. Loi 98-349, dite « Chevènement », du 11 mai 1998.

¹⁴⁵. Les conjoints, enfants de moins de 21 ans ou à charge et ascendants de ressortissants français ; les enfants mineurs ayant fait l'objet, à l'étranger, d'une décision d'adoption plénière au profit de personnes titulaires d'un agrément pour adoption délivré par les autorités françaises ; les bénéficiaires d'une autorisation de regroupement familial et les travailleurs autorisés à exercer une activité professionnelle salariée en France doivent connaître les justifications du refus de leur demande. Cette liste est établie par l'article 211-2 du CESEDA.

MG : - D'après ce que j'entends, c'est pas la même chose que ce que j'ai vu quoi.

HB - : *Ça va être plus dur ?*

MG : - C'est un peu dur, c'est... c'est un peu humiliant apparemment. En fait, tu as une sorte de guichet... et puis après avoir amassé tout ça, les dossiers et tout, le jour J pour récupérer le passeport, on te fait entrer dans une salle, et tu as un guichet. La personne qui s'en occupe pour filer vos passeports, il passe le passeport en dessous du miroir, et puis après il te donne le passeport, toi tu récupères le passeport et là, si c'est ok, c'est ok. C'est toi qui regarde, c'est positif, c'est bon t'as le visa, t'es content, tu pars. Mais si c'est pas ok, mais là t'es déçu, t'as pas de motif, on te dit rien, on te donne seulement le passeport et puis voilà. Et ça, ça agace un peu les gens qui déposent les dossiers pour obtenir le visa. La manière... ils disent que c'est pas bien, c'est pas accueillant, c'est pas... c'est humiliant ! Au moins il faut un motif sur ça¹⁴⁶.

Cet entretien révèle au passage que la connaissance des procédures n'est pas systématiquement réactualisée puisque depuis le 5 avril 2011, c'est-à-dire une année avant l'entretien, et conformément à une réglementation européenne¹⁴⁷, tous les refus de visas sont de nouveau motivés. Lors de l'entretien mené avec le consul de France aux Comores, celui-ci a fourni, avec une hésitation et en précisant qu'il ne fallait pas trop le diffuser, un exemplaire de fiche remise aux demandeurs de visas en cas de refus¹⁴⁸. Ce document a pourtant déjà été rendu public (Beläisch et Petersell [coord.], 2010, p. 19). Il s'agit d'une feuille A4 qui liste une série de raisons possibles, et non exclusives, du rejet des dossiers par les agents consulaires, parmi lesquelles on retrouve l'absence de justification de la nature du séjour, la menace à l'ordre public, la fraude documentaire ou encore l'incohérence des preuves justificatives fournies¹⁴⁹. La justification du refus se limite donc à ces cases cochées sur une feuille donnée par l'agent au moment de rendre son passeport au demandeur de visa. Les raisons qui président au rejet ne sont pas explicitées au demandeur¹⁵⁰. En somme, comme l'indique le consul-adjoint de France à Moroni, si le résultat est négatif, « on s'excuse poliment »¹⁵¹.

¹⁴⁶. Extrait de l'entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire (Itsandra, 05/07/2012).

¹⁴⁷. Le code communautaire des visas adopté le 29 juin 2009 par le Conseil de l'Union européenne.

¹⁴⁸. Entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹⁴⁹. Voir le document dans les Annexes du Chapitre 3-6.

¹⁵⁰. Le consul de France à Dakar a souligné dans une interview à un journal en ligne sénégalais le fait que ce document n'est pas nécessairement compris par tous ceux à qui il est adressé : « *Mais les gens se plaignent souvent du manque de motivation pour justifier le refus du visa, est-ce qu'il y a une législation qui vous tient et qui vous oblige à ne pas trop communiquer sur les motifs des refus ?* Nous n'avons pas, pour l'instant, à expliquer les motifs, puisque la réglementation européenne demande de motiver les refus. C'est-à-dire qu'il y a une catégorie de refus et nous donnons une fiche avec le refus sous coche, il y a le refus un, le refus deux... Nous leur donnons cette fiche, est-ce qu'ils la comprennent ou non, je ne sais pas, mais en tous cas nous respectons la réglementation européenne, c'est-à-dire obligation de donner le motif, mais sous forme d'un tableau » (ABF, 2014).

¹⁵¹. Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

B – Individualisation des dossiers et interactions avec les agents consulaires : quand l'altérité du demandeur éveille les soupçons

Progressivement, le traitement des demandes de visas a été légalement encadré, standardisé et externalisé par les consulats (Beaudu, 2007). Mais ce mouvement s'accompagne d'une individualisation parallèle des dossiers. Comme l'explique le consul-adjoint de France à Moroni, l'examen des pièces du dossier est traité et analysé au cas par cas par le personnel affecté aux guichets. Mais il reste le seul à pouvoir valider la demande, lorsqu'il étudie à son tour les dossiers en fin de journée, « pour se faire une idée personnelle de la fiabilité du dossier »¹⁵².

1) Faire comparaître les demandeurs pour contrôler la fraude documentaire

Avant avril 2010, des Instructions Consulaires Communes (ICC) étaient fournies aux services diplomatiques et consulaires des pays signataires des accords de Schengen. Depuis cette date, ces instructions ont été remplacées par un « code des visas »¹⁵³. Ces deux procédés établissent la liste des procédures à respecter, donnent des indications aux agents consulaires et laissent la possibilité d'organiser des entretiens individualisés avec les demandeurs. Quand il a lieu, cet entretien n'est pas formalisé, il s'agit de questions posées au moment où un individu dépose son dossier au guichet. L'entretien est en revanche plus formel dans le cas d'une demande de visa étudiant. Avec l'instauration de l'Espace Campus France, la pratique de l'entretien individuel tend d'ailleurs à se généraliser (Spire, 2009)¹⁵⁴. Ce tête à tête plus ou moins informel est un moment privilégié pour questionner le candidat à l'émigration sur ses motivations et objectifs, pour cerner son profil sociologique et pour contrôler les pièces fournies.

Ces comparutions personnelles sont en effet un moyen pour les agents de faire face à ce qui constitue l'élément central de leurs soupçons : la fraude documentaire. Ces derniers sont particulièrement vigilants vis-à-vis des documents présentés dans les dossiers car ils soupçonnent les demandeurs de présenter des éléments falsifiés¹⁵⁵. En 2007, dans un rapport d'information de la commission des finances à l'Assemblée nationale, les députés alertaient les parlementaires sur l'expansion de cette fraude, et citaient le Togo et les Comores en exemple.

¹⁵². *Op. cit.*

¹⁵³. Conformément à une réglementation du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, datée du 13 juillet 2009, établissant un code communautaire des visas (règlement CE n° 810/2009).

¹⁵⁴. « On les oriente, on les pousse. On leur dit que c'est mal de pas savoir. On les culpabilise un peu, pour les booster. Il faut les prévenir que là-bas ça sera pire. Vous croyez qu'on est des méchants ? Mais attendez de voir... [...] C'est une autre sélection aussi, en France ils vont être paumés. Ici, on les prend par la main ». Extrait de l'entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

¹⁵⁵. L'avocat Jean-Éric Malabre parle d'un véritable « harcèlement » consulaire, notamment à destination des Français d'origine étrangère : « dans les consulats, les actes d'état civil produits pour appuyer une demande de visa sont systématiquement contestés. Le trio gagnant est sans doute constitué du Cameroun, du Congo et des Comores » (Spoladore, 2010).

« Selon le ministère des affaires étrangères, 30 % à 80 % des actes vérifiés sont frauduleux dans des pays tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, les deux Congo, le Togo, Madagascar ou les Comores. Certains consulats n'hésitent pas à évoquer une "fraude documentaire endémique érigée en système". Cette fraude touche les actes d'état civil et les jugements (destinés à combler l'absence d'un acte) : toute pièce officielle n'est pas pour autant authentique et peut être à l'origine d'erreurs majeures dans les identités, les liens de filiation et de parenté (exemple du regroupement familial). [...] Cette pratique vise à inclure parmi les bénéficiaires d'un regroupement familial des enfants d'autres filiations, neveux ou cousins, par exemple » (Gouteyron, 2007, p. 49).

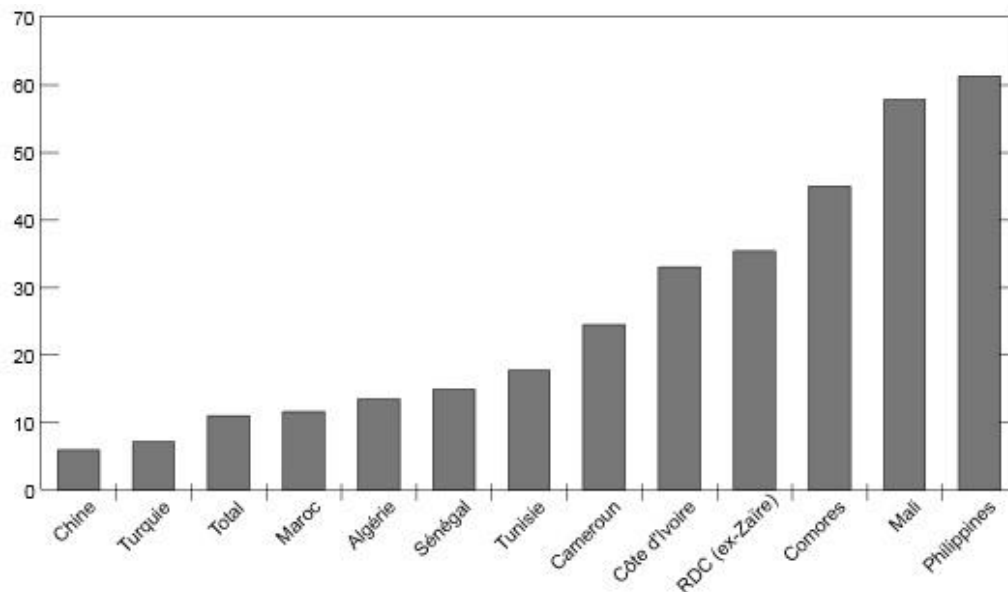
Toutefois, les entretiens informatifs menés avec des acteurs chargés de ces deux migrations révèlent des perceptions différenciées à l'égard de cette fraude. Dans le cas du Togo, aucun enquêté n'a insisté sur ces pratiques migratoires illégales. En concluant son tableau des migrations togolaises, dont il était en charge au moment de l'enquête, le chargé de mission du ministère de l'Immigration indiquait qu'« il n'y a pas de problème avec les Togolais »¹⁵⁶.

Au contraire, dans le cas des Comores, les pratiques migratoires illégales ont systématiquement été évoquées dans les entretiens informatifs. Lors d'une rencontre informelle hors du consulat de France à Moroni, l'une des agents chargée des guichets a spontanément abordé ce point dans la discussion. Elle a raconté qu'elle n'avait jamais détecté ailleurs en Afrique une si grande maîtrise des rouages du système de visas. Sans que cette compétence documentaire ne soit particulièrement confirmée lors des entretiens menés avec des émigrés, ce discours révèle une crainte des agents. Cette suspicion est également soulignée par le consul-adjoint à Moroni, qui indique que les Comoriens sont les « rois des faussaires ». D'après lui, malgré les démantèlements successifs de filières de faux papiers, « les réseaux se reconstruisent ailleurs avec toujours plus de moyens » et permettent à certains individus d'obtenir des documents fabriqués, achetés ou obtenus par complaisance. Le consul-adjoint termine sur ce point en faisant part de ses regrets de ne pas pouvoir être en général plus strict dans ses appréciations des dossiers : « c'est pas facile, on se trompe souvent. Je fais beaucoup trop confiance [...] ça nous fend le cœur de refuser, parce que les gens sont charmants mais si je faisais plus que ce que je fais actuellement [autrement dit si j'étais plus strict], j'aurais la révolution »¹⁵⁷. Au cours de l'entretien, le premier thème qu'il a souhaité aborder a été le cas spécifique de Mayotte et la récurrence de pratiques clandestines, avant même d'aborder des points plus généraux sur les migrations comoriennes.

¹⁵⁶. Extrait de l'entretien informatif avec Frédéric Bard, chargé de mission au sein du Ministère de l'Immigration (MIINDS) (Paris, 09/12/2009). Il reprenait ainsi un propos déjà tenu publiquement par Brice Hortefeux, alors ministre de l'Immigration, dans une interview donnée en 2008 : « il n'y a pas de difficultés de migration au Togo » (Republic of Togo, 2009d).

¹⁵⁷. Extraits de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

Graphique n° 7 : proportion d'étrangers majeurs régularisés, ayant passé au moins une année en France en séjour irrégulier parmi l'ensemble des étrangers admis au séjour en 1999-2001



D'après le démographe Xavier Thierry, « les quelques nationalités représentatives des courants émergents d'Afrique subsaharienne, peu présents lors de la régularisation exceptionnelle, se caractérisent désormais, au contraire, par des parcours fréquemment débutés en situation irrégulière (Cameroun, Côte d'Ivoire), voire très fréquemment (Comores, Mali) ».

Tableau réalisé par Xavier Thierry, d'après les données du ministère de l'Intérieur obtenues par l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) (Thierry, 2004, p. 747).

Pour répondre à ces suspicions, les consulats de Lomé et Moroni ne recourent pas avec la même fréquence aux comparutions personnelles. En 2006-2007, 80 à 89 % des demandeurs togolais et 100 % des demandeurs comoriens ont été reçus en entretien, confirmant ainsi la plus grande suspicion à l'encontre des potentiels émigrés comoriens (Beläisch et Petersell [coord.], 2010)¹⁵⁸.

2) Mesurer le risque migratoire à l'aune du profil socio-économique des demandeurs

Ces entretiens individuels ne visent pas seulement à mettre en regard les documents fournis et les discours du demandeur. Les instructions livrées aux consulats avant 2010 étaient à cet égard très claires :

« Il est rappelé que les préoccupations essentielles qui doivent guider l'instruction des demandes de visa sont : la sécurité des parties contractantes et la lutte contre l'immigration clandestine ainsi que d'autres aspects relevant des relations internationales [...] S'agissant du risque migratoire, l'appréciation relève de l'entière responsabilité de la représentation diplomatique ou consulaire. [...] Il convient à cet effet d'exercer une vigilance particulière sur les "populations à risque", chômeurs, personnes démunies de ressources stables, etc. En cas de doute portant, notamment, sur l'authenticité des documents et la réalité des justificatifs présentés, la représentation diplomatique ou consulaire s'abstiendra de délivrer le visa. À

¹⁵⁸. Ces proportions ont été confirmées par les entretiens avec les acteurs consulaires aux Comores et au Togo.

l'inverse, les contrôles seront allégés pour les demandeurs reconnus comme étant des personnes *bona fide*, ces informations étant échangées dans le cadre de la coopération consulaire »¹⁵⁹.

Dans cette acception, le contrôle ne s'effectue plus seulement sur la nature des documents administratifs. Cette vérification de la « bonne foi » des demandeurs se double d'un examen des pièces fournies au regard des profils socio-économiques. L'âge, les revenus, les liens familiaux dans le pays et éventuellement à l'étranger, tout est pris en compte pour déterminer les véritables intentions individuelles et le souhait de rentrer après l'expiration du visa. Un individu jeune et précaire, même s'il part pour étudier, sera par exemple très rapidement soupçonné d'être un candidat potentiel et sérieux à une immigration économique durable. Ainsi, pour obtenir un visa long séjour « visiteur », il faut attester de ressources à hauteur de 900 euros par mois, tout en s'engageant à ne pas exercer d'activité professionnelle en France. D'après les entretiens menés, deux profils semblent particulièrement visés par ces suspicions consulaires : les étudiants (visa long séjour) et les artistes (visas court séjour).

Au cours d'une conversation informelle avec un membre du SCAC de l'ambassade de France à Lomé, celui-ci indique que les étudiants ne doivent pas simplement choisir un domaine d'études qui n'existe pas au Togo afin d'obtenir leur visa. Il se dit aujourd'hui par exemple très méfiant vis-à-vis de la filière AES depuis qu'il a compris que ce cursus était réputé pour être « un bon plan pour partir ». Il se montre au contraire attentif à ce que les étudiants puissent au contraire justifier d'un vrai projet et qu'ils aient les moyens financiers de le mener à son terme¹⁶⁰. À Moroni, la responsable de l'espace Campus France, dédié aux demandes de visa étudiant¹⁶¹, se dit également très attentive aux cursus demandés. Le projet étudiant doit permettre d'offrir des opportunités professionnelles à la fin de la formation et ce, dans le pays d'origine. L'étudiant doit donc obligatoirement envisager un retour. La responsable interrogée affirme ainsi : « au début, ils avaient bien compris le truc, ils prenaient la philo, la socio... Mais l'objectif c'est qu'ils choisissent une formation pour pouvoir revenir, pour pouvoir participer au développement du pays »¹⁶².

D'autre part, aux Comores, le consul-adjoint a fait part de ses suspicions à l'encontre des demandes de visas pour des projets artistiques. Il a commencé par féliciter la « forte intégration » des immigrés comoriens en France et notamment la présence d'élus municipaux franco-comoriens à Marseille. Mais il a immédiatement accusé ces élus de favoriser des pratiques

¹⁵⁹. D'après le *Journal Officiel de l'Union Européenne* n° C 313 du 16/12/2002, cité par la politiste Virginie Guiraudon (Guiraudon, 2003).

¹⁶⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Pierre Merlet, conseiller de coopération au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

¹⁶¹. Les espaces Campus France ont été instaurés par une loi le 27 juillet 2010. L'espace de Moroni a été créé en avril 2011, celui de Lomé en août 2013.

¹⁶². Extrait de l'entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

d'immigration illégale. D'après lui, une majeure partie de ces élus municipaux cherchent à devenir adjoints à la culture afin d'utiliser certains festivals comme moyen de faire venir légalement des individus qui « n'ont d'artistes que le nom ». Autrement dit, dans plusieurs cas, des dossiers de visas ont été déposés et certains des demandeurs « sont venus se greffer » sur un projet artistique, sans en faire partie initialement, avec la complicité des organisateurs. « On s'est fait avoir quelques fois », ajoute-t-il pour justifier ses réticences actuelles vis-à-vis de ce type de visa¹⁶³. Selon l'anthropologue Josiah Heyman, c'est à partir d'indices variés que l'agent construit « un récit imaginaire stéréotypé appliqué au voyageur, à ses intentions et à ses biens » (Heyman, 2009, p. 36). Quel que soit leur profil, les demandeurs doivent donc être capables de produire des « histoires plausibles » au regard des attentes et des suspicions des agents chargés de leur dossier.

3) L'importance de la maîtrise du français dans les entretiens individuels

Dans cette interaction asymétrique entre agents consulaires et demandeurs de visas, celui qui dépose un dossier est jugé sur sa capacité à avoir une attitude qui n'éveille aucun soupçon. Mais c'est également son altérité qui est tacitement examinée. La faible maîtrise du français est un élément qui peut défavoriser le demandeur de visa.

Le critère de la maîtrise de la langue française est explicitement pris en compte dans les entretiens menés avec les demandeurs de visa étudiant afin de mesurer leur aptitude à suivre des cours en France¹⁶⁴. Nadjati A. raconte ainsi l'importance de ce facteur dans l'obtention de son visa étudiant en 2006.

NA : - On nous a fait encore passer des entretiens. Parce qu'il fallait aussi regarder la capacité de s'exprimer en français. Donc on a parlé, on nous a posé des questions. Pourquoi partir en France ? Qu'est-ce que vous voulez faire en France et tout ? Et puis chacun donnait son avis, ses objectifs et tout. Donc moi j'ai dit moi j'ai envie de travailler dans les ressources humaines.

[...] HB : - *Et les entretiens à l'ambassade, ça se passe bien ?*

NA : - Oui, franchement oui. Non, non. En fait, il suffit d'avoir... enfin c'est tendu pour ceux qui ne maîtrisent pas vraiment la langue. Moi, enfin, je maîtrise pas très bien mais au moins je parlais quand même (rires). J'avais pas peur de parler en français. Même mes amis, y'avait d'autres qui étaient beaucoup plus tendus que d'autres mais ça va, non. Après euh... après nous qui avons fait ça, cette procédure-là, on a eu la chance d'avoir le visa, mais d'autres qui avaient des hébergements et tout et tout, c'était beaucoup plus compliqué parce que y'avait beaucoup de conditions à respecter et... malheureusement c'était pas du tout ça donc ils étaient refusés. Le visa était vraiment refusé¹⁶⁵.

Dans son récit, les raisons linguistiques et économiques des refus de visas s'entremêlent. Mais au-delà du cas des étudiants, les entretiens menés avec des individus qui ne sont pas venus pour étudier semblent indiquer que la maîtrise du français est un enjeu important dans toute demande

¹⁶³. Extraits de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹⁶⁴. Entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

¹⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

de visa. Sans être un critère légal, elle est une attente tacite des agents consulaires. Nadjim K. a quitté les Comores à l'âge de 2 ans, en 1979. En 2011, lors d'un retour en vacances, il s'est marié à une femme qui vit à Foubouni, au sud-est des Comores. La reconnaissance administrative de leur mariage étant longue, il a décidé de payer à sa femme des cours de langue à l'Alliance française, afin d'améliorer sa pratique du français et de contrer le probable effet négatif d'une faible maîtrise linguistique dans le cadre d'un entretien individuel. Elle a obtenu deux certificats d'aptitude à la compréhension. D'après Nadjim, cela facilitera l'obtention du visa le moment venu¹⁶⁶. Mais cet investissement linguistique a un coût. L'obtention d'une certification officielle par des diplômes élémentaires ou approfondis de langue française (DELF et DALF) nécessite de payer les 30 euros d'inscription à l'Alliance française, et pour chaque niveau de déboursier 20 à 50 euros pour le cours et 10 à 30 euros pour l'examen.

À ce titre, le type de scolarisation, dans le secteur public ou privé, revêt ici une importance capitale. Être scolarisé dans une école privée ne permet pas seulement d'être plus socialisé à la mobilité (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe B-3), mais aussi de posséder une plus grande aisance avec la langue française. Même si les familles populaires qui comptent un membre émigré parviennent à accroître leur accès à ces établissements (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B), les enfants des milieux aisés restent les plus à même de suivre ce type de scolarisation.

Au-delà des inégalités observées entre les individus au sein de la population enquêtée, il semble plus généralement qu'il existe un fort contraste dans la maîtrise de la langue française entre les émigrés comoriens et togolais. En effet, le niveau de diplôme des émigrés, considéré ici comme un indicateur plus ou moins fiable du niveau de langue, varie d'un pays à l'autre. Contrairement aux autres migrations en provenance du Maghreb ou d'Afrique de l'Ouest, ou aux mobilités comoriennes très semblables sur ce point, le niveau d'instruction des migrants togolais est plus élevé (voir Introduction générale, Section 2, Paragraphe A, Tableau n° 1), et ce constat se retrouve au sein de la population enquêtée (voir Chapitre 7, Section 3, Paragraphe B-3).

L'ensemble de ces critères explicites et tacites transforme l'obtention du visa en processus dont le résultat n'est pas mécanique. La fortune d'une demande est à géométrie variable, en fonction de la combinaison des ressources en jeu. Comme l'explique le politiste Didier Bigo, les délivrances de visas sont d'autant plus rares que « l'octroi du visa individuel est à cet égard une exception à l'exception (et c'est pourquoi elle obéit à une logique de "rareté" dans l'esprit de ceux qui les délivrent). C'est un rétablissement de la confiance dans l'individu après l'épreuve du soupçon porté sur un ensemble national » (Bigo, 2006, p. 254). Ce lien de confiance dans l'interaction au guichet prend parfois le pas sur la procédure légale. Anziz G., un étudiant

¹⁶⁶. Entretien avec Nadjim K., Comores, 35 ans, émigré à Marseille, assistant d'éducation (Iconi, 15/08/2012).

comorien émigré à Marseille en 2005, indique d'ailleurs que l'on « sait déjà si on a le visa avec l'entretien »¹⁶⁷.

Si un individu possède de faibles revenus et ne démontre pas une maîtrise fluide du français, ces critères combinés d'examen de son dossier peuvent lui être particulièrement préjudiciables. C'est le cas d'Awadi F., un étudiant comorien de 27 ans, dont les parents sont agriculteurs et petits commerçants dans une ville du nord de la Grande Comore. En 2012, après avoir validé sa licence de géographie à l'université, il dépose un dossier d'inscription en Master 1 Gestion du littoral à l'université de Montpellier. Durant sa démarche, il m'a demandé de l'aider à se préparer. Il m'a fait relire son argumentaire et répéter son intervention pour son premier entretien passé avec la responsable de l'Espace Campus France. L'entretien s'est d'après lui « plutôt bien passé » et son dossier complet a été transmis au consulat. Pour mettre toutes les chances de son côté, il avait demandé à son oncle émigré à Marseille de louer un appartement à son nom, à Montpellier, pour 430 euros par mois, dès le mois de juillet. Au cours du mois de septembre, Awadi apprend que son visa n'est pas accepté¹⁶⁸. Dans son cas, il est difficile de savoir quel critère a été le plus discriminant dans sa demande. La qualité de son dossier scolaire et la cohérence de son projet étudiant ayant été validés par le personnel de Campus France, on peut faire l'hypothèse qu'une conjonction de facteurs liés à ses propriétés sociales a favorisé le rejet de son dossier : son âge, la faiblesse des revenus de sa famille aux Comores et à Marseille, mais surtout sa faible maîtrise du français. Tous ces éléments concourent à faire de lui une figure incarnée du « risque migratoire ».

4) Une tolérance plus grande à l'égard des demandeurs issus des catégories supérieures

Comme le montre la sociologue Mathilde Darley, « en marge des discours officiels (nationaux et européens) prônant son hermétisme aux circulations non autorisées », la frontière se construit de manière « mouvante », comme un « lieu de passages négociés » (Darley, 2008, 2010, p. 8). Le traitement différencié des demandes se caractérise par une suspicion répétée à l'encontre des demandeurs possédant peu de ressources et à l'inverse par la bienveillance à l'égard des individus au profil sociologique favorisé¹⁶⁹.

En entretien, le consul-adjoint de France à Moroni justifie ainsi la mise en place récente d'un guichet « VIP », dont le but est de garantir à certains profils de demandeurs de visa qu'ils seront accueillis en priorité. Ce guichet est réservé aux passeports diplomatiques et de service, aux fonctionnaires comoriens et aux personnalités autorisées, sur son accord personnel.

¹⁶⁷. Extrait de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

¹⁶⁸. Extrait de l'entretien informel avec Awadi F., Comores, 27 ans, émigré à Dakar, étudiant (Chézani, 22/07/2012).

¹⁶⁹. Ainsi, le 29 décembre 1984, le Gouvernement de Laurent Fabius adoptait une circulaire qui invite la direction départementale du travail à examiner les demandes des « étrangers de haute qualification », dont la rémunération est supérieure à 23 000 francs mensuels, avec la plus grande bienveillance (Wagner, 1988).

C'est une courtoisie que j'ai instaurée ici pour les personnalités que j'ai choisi de distinguer. [...] Celui qui est sans travail, qu'il fasse la queue, c'est normal !¹⁷⁰

Outre cet accueil facilité pour les milieux les plus aisés, le prestige associé à une position sociale élevée et les contacts avec des personnes détenant une autorité politique peuvent faciliter l'obtention d'un visa. Le maire d'Ivembeni condamne pendant l'entretien les restrictions consulaires grandissantes, mais avoue que son statut de notable lui a permis d'obtenir très facilement un visa pour un séjour en France en 2010 : « les visas ça sort pas trop [...] Pour le moment y'a lenteur, parce que y'a des problèmes de visa. À l'exception de nous, les grands personnages »¹⁷¹. D'autres indiquent que leurs liens avec des cadres de la fonction publique leur ont permis d'accélérer les procédures et de donner plus de poids à leur demande¹⁷². Radia N., une émigrée togolaise, a décrit ce qu'elle considère être des « passe-droits », dont elle a pu elle-même bénéficier grâce à sa mère magistrat.

RN : - Mais avant d'arriver à Tours quand même, il faut dire que bon, contrairement à beaucoup de Togolais, moi j'ai eu la chance déjà à l'étape visa pour venir, ça a pas été galère quoi, parce que faut qu'on se le dise obtenir un visa pour venir en France ça peut être un long parcours du combattant.

HB : - *T'as pas fait la queue devant le consulat...*

RN : - Voilà, bon j'ai la chance d'avoir une mère qui a un certain nom au Togo qui a fait que... et aussi un oncle voilà quoi... mes démarches... je me suis pointée moi, une fois... c'est triste à dire mais oui j'ai eu des passe-droits quoi, voilà. J'ai eu des passe-droits comme cela peut arriver... ah je crache pas dessus hein, franchement, j'ai pas honte de le dire, j'ai eu cette chance-là, j'en ai profité quoi, donc non j'ai pas connu les longues files d'attente devant le consulat... bon j'ai patienté un peu quand même, mais c'est tout quoi (rires)...

HB : - *Sans trop d'angoisse...*

RN : - Voilà, sans trop d'angoisse, je savais que voilà quoi...

Plus tard dans l'entretien, au moment où elle raconte ses difficultés à passer du statut d'étudiante au statut de travailleur en France et ses rendez-vous répétés à la préfecture de police, elle fait de nouveau référence à la facilité des démarches administratives au Togo, pour se procurer sa carte d'identité et son passeport puis obtenir son visa, qu'elle attribue à la position sociale et à la réputation de sa mère.

Voilà, j'arrivais, je posais le dossier, j'étais à la maison et j'avais les papiers qui arrivaient [...] Et surtout de voir que là, ok, d'accord, quel que soit mon nom, ça ne passe pas, je vais galérer comme tout le monde et ça pour la petite benjamine pourrie gâtée aussi, ça a été un choc hein, de voir que bon, bah c'est fini tout ça, voilà je suis dans l'anonymat le plus total (rires)¹⁷³.

¹⁷⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹⁷¹. Extrait de l'entretien informatif avec Ahamada Saandi, maire d'Ivembeni (Ivembeni, 14/08/2012).

¹⁷². Maecha J. indique par exemple qu'il a obtenu son visa en 1984 par l'intermédiaire de son cousin, qui travaillait au ministère des Relations extérieures (MIREX). Entretien avec Maecha J., Comores, 55 ans, émigré à Marseille, régisseur d'immeubles (Marseille, 25/05/2012).

¹⁷³. Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée, employée d'une entreprise d'informatique.

Le statut social élevé dans le pays d'origine, s'il est reconnu par les agents consulaires, permet de bénéficier d'un accueil distinct, d'une procédure raccourcie et d'un traitement souvent plus favorable de sa demande de visa. Les membres des milieux sociaux favorisés peuvent donc être exemptés de tout soupçon.

Extrait du journal de terrain n° 3 : les agents consulaires sollicités pour obtenir des visas

L'entretien est interrompu par la secrétaire du consul-adjoint, qui vient lui apporter trois demandes de visas déjà étudiées, à parapher. Pendant qu'ils discutent et qu'il signe les demandes, j'observe les documents éparpillés sur le bureau. Au-dessus d'une pile, deux lettres. L'une dont je n'arrive pas à lire intégralement le contenu, dont l'en-tête porte le logo de l'UMP, qui demande au consul-adjoint d'examiner un dossier avec mansuétude. L'autre, rédigée par un député comorien et qui demande que le dossier d'un proche qui désire se rendre à Mayotte pour des raisons de santé soit là encore étudié avec indulgence¹⁷⁴.

(Moroni, juillet 2012)

Dans les milieux populaires, les individus ne peuvent mobiliser ces ressources sociales. C'est en miroir ce que révèle le récit d'Adil M. et son profil atypique. Comorien de 45 ans, il est le fils cadet d'une famille d'agriculteurs, a été scolarisé jusqu'en classe de troisième dans une école publique et a renoncé à l'émigration après son départ avorté, évoqué dans la Section 2, suite à la dispute avec son frère aîné après la vente d'un terrain familial. Par la suite, il a travaillé comme cuisinier dans un hôtel de luxe aujourd'hui fermé, puis en 1994 comme chauffeur pour un membre de l'ambassade de France. Désormais, il travaille à la fois en tant que gardien, chauffeur et cuisinier pour un expatrié français. Pendant l'entretien, il décrit les membres de l'ambassade comme des individus stricts, pas trop « sympathisants » et arrogants avec les Comoriens en disant que « les gens de l'ambassade, ils se croient ! » Il critique également la « galère » pour obtenir un rendez-vous et la nécessité récurrente de fournir un *bakchich* aux gardiens pour pouvoir accéder au bâtiment. Pour préciser ses propos, il raconte une expérience vécue. Alors qu'il devait prendre un rendez-vous professionnel à l'ambassade pour l'un de ses employeurs, il s'est levé à 4 heures du matin pour faire le trajet de sa ville de Vouvouni, située à quelques kilomètres de Moroni, jusqu'à l'ambassade. Il pensait être arrivé en avance car seules deux personnes patientaient déjà. Mais le gardien lui a indiqué qu'il n'y avait plus de numéro disponible dans la file d'attente. Finalement, Adil a pu rentrer parce qu'un policier français qu'il connaissait lui a ouvert le portail.

¹⁷⁴. Ilias M., émigré de retour comorien raconte qu'en 2008, lorsqu'il a appris que sa femme était enceinte, il a voulu accélérer la procédure pour pouvoir la faire partir en France pour qu'elle y accouche. « J'ai pensé à des autorités qui ont le pouvoir », avoue Ilias. Il a donc écrit à Jean-François Copé et à Roland Blum, député de la circonscription des Bouches-du-Rhône dans laquelle il vivait avant son retour. Alors qu'il retourne en France quelques mois après pour des raisons professionnelles, Ilias découvre que l'on avait cherché à le joindre, sans succès, pour lui faire savoir que la procédure avait pu aboutir. Sa femme a donc émigré à Marseille très rapidement après cette nouvelle. Extrait de l'entretien avec Ilias M., Comores, 42 ans, émigré de retour [Madagascar, La Réunion, France métropolitaine, Émirats-Arabis-Unis], cadre d'une société publique (Chézani, 23/07/2012).

Il raconte ensuite avec délectation comment il s'est vengé du vigile de l'ambassade. Après son rendez-vous, Adil retourne voir l'agent qui lui a refusé l'accès pour lui montrer qu'il n'a pas besoin de lui pour accéder à l'ambassade et le menace : « moi je connais les gens d'ici [plus] que toi ! J'ai le pouvoir de te mettre dehors ! » S'il avoue qu'il avait réagi de cette manière pour « frimer seulement », il explique qu'aujourd'hui, s'il voulait émigrer il aurait « 50 % de chances de réussir » parce que son profil atypique lui a permis de côtoyer des expatriés français. Pourtant, d'après lui, des personnes qui ont comme lui un emploi payé 30 000 francs comoriens, soit 30 euros par mois, n'ont que peu de chances d'avoir un visa, s'ils ne bénéficient pas d'appuis¹⁷⁵.

C - Comores – Togo : des refus de visas inégaux

Les représentations diffuses des acteurs français chargés de gérer ces deux migrations, qu'il s'agisse des chargés de mission du ministère de l'Immigration, des parlementaires français ou des agents diplomatiques locaux à Lomé et Moroni, sont très opposées. Là où l'intégration des migrants togolais est souvent vantée, c'est l'altérité des migrants comoriens qui est fortement mise en avant. Ainsi, les acteurs institutionnels dressent le portrait d'une migration togolaise composée de « gens d'un certain niveau »¹⁷⁶. Ils soulignent également l'invisibilité sociale des immigrés togolais en France, en indiquant qu'il s'agit « d'une communauté paisible, qui ne pose pas de problème particulier », d'après un rapport parlementaire (Vinçon, 1997).

Aux Comores au contraire, plusieurs critères reviennent régulièrement dans les entretiens et viennent dessiner les contours d'une migration marquée par le poids de l'islam, le faible niveau social des migrants¹⁷⁷ et le caractère communautaire de leur installation en France¹⁷⁸. Certains acteurs ont également souligné une intégration jugée problématique en France, faisant écho à des discours plus généraux sur l'immigration comorienne en France¹⁷⁹. Pendant l'entretien mené avec le consul-adjoint, celui-ci s'est interrompu pour répondre à un diplomate canadien qui le

¹⁷⁵. Extraits de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

¹⁷⁶. Extrait de l'entretien informatif avec Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

¹⁷⁷. En dressant le portrait type de la première génération de Comoriens en France, Stany Girard parle d'un « père au SMIC », d'une « mère qui fait des ménages au black » et d'un foyer qui touche les allocations familiales. Extraits de l'entretien informatif avec Stany Girard, chef de projet du programme de codéveloppement avec l'Union des Comores (Moroni, 02/07/2012).

¹⁷⁸. « Il y a un communautarisme exacerbé ». Extrait de l'entretien informatif avec Pierre Laye, conseiller de coopération au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Moroni, 27/06/2012). ; « C'est une communauté assez fermée ». Extrait de l'entretien informatif avec Denis Natanelic, Coordinateur du réseau des Points d'Appui et d'accès aux droits des étrangers (Espace – Accueil aux étrangers) (Marseille, 21/05/2012).

¹⁷⁹. Le paroxysme de ces critiques a été atteint en septembre 2011, lorsque le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a décrit l'immigration comorienne comme très encline à la délinquance : « il y a, à Marseille, une immigration comorienne importante qui est la cause de beaucoup de violences. Je ne peux pas la quantifier ». Ces déclarations ont provoqué d'importantes manifestations de protestation qui ont obligé le ministre à s'excuser publiquement (AFP, 2011 ; Bordenave *et al.*, 2011). Depuis, plusieurs articles de presse ont mis en avant la mort de jeunes français d'origine comorienne lors de règlements de comptes dans les quartiers nord de Marseille, rejetant par extension toute une population dans l'espace de la criminalité (Bordenave, 2012 ; Samson, Leclerc, 2012 ; Stoll, AFP, 2013).

contactait pour avoir des informations sur les risques encourus lors d'un voyage aux Comores. Le consul-adjoint a répondu que le pays était très calme et qu'il y avait simplement une recrudescence des vols et une « petite onde de violence » pendant les vacances estivales, lorsque certains immigrés reviennent avec « leurs mauvaises habitudes des banlieues françaises »¹⁸⁰.

On peut dès lors faire l'hypothèse que ces soupçons différenciés des acteurs institutionnels se retrouvent dans la pratique discrétionnaire des agents consulaires et peuvent expliquer les différences dans les taux d'acceptation des visas dans les deux pays. Ainsi, le taux de délivrance des visas serait en partie corrélé à la construction par les agents consulaires d'une plus ou moins grande indésirabilité des demandeurs de visa.

D'après un rapport d'information du Sénat, la France est présentée comme un pays ayant un taux de refus des demandes de visas « globalement faible » (Gouteyron, 2007, p. 17). Depuis 2002, où un demandeur sur trois voyait son dossier écarté, le taux de refus n'a fait que diminuer pour ne toucher en 2008 qu'un demandeur sur dix¹⁸¹. Mais ce taux est variable selon les consulats. Ainsi, d'après le ministère des Affaires étrangères, en 2006, le consulat de France à Saint-Petersbourg a refusé 1,6 % des demandes. À l'opposé, le consulat de France d'Annaba, en Algérie, a refusé 47,82 % des dossiers (Belaïsch et Petersell [coord.], 2010, p. 16).

Au Togo, sur la période 2004-2008¹⁸², les taux de refus étaient compris entre 17,1 % et 22,9 %¹⁸³. En 2006, le consulat de France à Moroni se situait quant à lui à la neuvième place des consulats qui refusaient le plus de dossiers, avec un taux de 31,02 %. Ce taux était plus élevé entre 2009 et 2011, variant de 51 % à 55 %¹⁸⁴. Par ailleurs, cette tendance semble plus généralisée pour les Comores. D'après les données du Conseil de l'Europe, parmi les dix pays dont les demandes de visas étaient les plus refusées en 2008 sur tout le territoire européen, les Comores était le deuxième pays, avec un taux de refus de 43 % (Mau *et al.*, 2012a, p. 77).

L'homogénéité de la frontière légale comme instrument de contrôle des flux migratoires peut donc être doublement questionnée puisqu'elle ne s'impose pas de manière uniforme dans tous les pays d'origine des migrants, ni même à tous les profils de demandeurs de visas.

¹⁸⁰. Extraits de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹⁸¹. Le taux de refus était de 33 % en 2002, 13 % en 2006 et 9,6 % en 2008 (Belaïsch et Petersell [coord.], 2010, p. 23).

¹⁸². En 2011, l'ambassade de France au Togo annonce un chiffre inférieur à 15 % (Savoir News, 2011).

¹⁸³. Contre 17,8 % à 30,2 % au Sénégal et 24,1 % à 34,6 % au Mali. Les chiffres correspondent aux visas de transit, de courts et de longs séjours. Source obtenue auprès du ministère de l'Immigration (voir Chapitre 3, Introduction).

¹⁸⁴. Les taux de refus étant moins élevés vers Mayotte que vers l'espace Schengen (voir Chapitre 3, Section 1, Paragraphe B-3).

Section 4 – À la lisière de la frontière légale : le visa et ses pratiques illégales

Les soupçons des agents consulaires se fondent en grande partie sur les risques de voir un départ légal se transformer en immigration illégale. Les départs dits « clandestins » étant devenus une « obsession » des politiques migratoires européennes, notamment depuis le tournant des années 2000 (Guiraudon, 2003), pratiques légales et illégales sont donc pensées en miroir l'une de l'autre par les acteurs institutionnels. Cette dernière section démontre que les frontières sont poreuses entre départ légal et départ clandestin, qui ne doivent pas être systématiquement pensés de manière cloisonnée puisque ces différentes expériences peuvent s'interpénétrer au moment de l'obtention d'un visa.

Enquêter ces phases d'irrégularités au regard de la loi du pays d'accueil dans les parcours migratoires n'est pas chose aisée. Nombreux sont les enquêtés qui nous ont mis en garde contre l'impossibilité de pouvoir « tout dire » à un enquêteur dont on ne connaît pas toutes les motivations¹⁸⁵ ou contre la faible propension à parler de ceux qui ne « passent pas par le bon chemin »¹⁸⁶. Les individus rencontrés au cours des différents terrains, et qui ont vécu ces expériences d'illégalité, ont pu adopter deux types d'évitement face à l'enquête. D'abord, ils ont pu refuser explicitement d'y participer. Il est notamment intéressant de constater que les principaux refus d'entretiens ont été opposés aux Comores, dans les villes de forte émigration (Foumbouni, Ivembeni et Mkazi), réputées pour leurs pratiques plus courantes du recours à des faux papiers d'identité, par exemple. Mais les stratégies d'évitement ont pu avoir lieu au cours de l'entretien, en dissimulant ces expériences dans les récits.

En revanche, la parole s'est plus facilement libérée durant les entretiens au sujet des pratiques d'illégalité vécues par des voisins ou des proches, ce qui souligne une nouvelle fois la nécessité de croiser les récits de vie. Malgré ces limites, l'enquête a permis dans les deux pays de recueillir des récits, directs ou indirects, de trajectoires marquées par l'illégalité et de comprendre que le recours à la clandestinité est largement pensé comme un second choix (Paragraphe A) et que les demandes de visas peuvent entraîner des pratiques illégales (Paragraphe B), qui sont elles aussi inégalement accessibles à tous les individus (Paragraphe C).

¹⁸⁵. À la fin de l'entretien, Athoumani F. expliquait qu'il était difficile de tout raconter de son parcours et qu'il ne serait certainement pas le seul à rester silencieux sur certains éléments biographiques, notamment parce que dans sa ville d'Ivembeni, un stagiaire de l'ambassade de France était venu interroger des habitants au sujet des projets initiés par la diaspora, tout en posant des « questions gênantes » liées aux « papiers ». Extraits de l'entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

¹⁸⁶. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

A – La mise à distance des pratiques illégales

Dans les milieux sociaux privilégiés ou dans les familles qui connaissent une forte dispersion, les enquêtés ont insisté sur le fait qu'ils ne voulaient pas émigrer illégalement. Les uns expliquent qu'ils n'étaient « pas question de vivre dans l'illégalité »¹⁸⁷ ou qu'un proche « ne veut pas que j'arrive comme ça »¹⁸⁸. Les autres soulignent que dans leur famille, il n'y a « pas de problème de visa ou quoi que ce soit, nous on est réglés depuis longtemps »¹⁸⁹. Au Togo, cette mise à distance des pratiques clandestines a été interprétée par les enquêtés comme une particularité culturelle nationale. « On n'a pas cette éducation là, on n'a pas cette culture de l'aventure », affirme un enquêté¹⁹⁰. « Quand ça va pas à Lomé, le gars va d'abord à Abidjan. Les gens vont pas encore dans les pirogues et payent pas 5 000 euros à un passeur », renchérit un autre¹⁹¹. « Le Togolais est par nature très peureux », conclut une autre enquêtée¹⁹². Plus qu'une différence culturelle ou nationale, ce refus de l'illégalité dans son parcours migratoire révèle un rapport particulier à l'émigration de la part d'individus dont les propriétés sociales leur permettent d'envisager plus sereinement l'obtention éventuelle d'un visa.

Dans ces conditions, le recours à des pratiques illégales constitue un second choix, contraint par un contexte politique violent ou par les bifurcations d'un parcours biographique qui obligent à un départ organisé dans l'urgence (voir Chapitre 1). Au cours d'une soirée, Soidry A. raconte comment son frère aîné a quitté les Comores pour Mayotte en 1997. D'après Soidry, son frère était un « coureur de jupons ». Amoureux d'une femme déjà mariée, il a passé une nuit chez elle. À quatre heures du matin, les frères de cette femme les surprennent ensemble. Le frère de Soidry prend la fuite et se réfugie chez un cousin. Puis, il est encouragé à fuir par sa mère qui lui explique que « nous on veut pas te laisser ici parce que sinon tu vas nous faire mal, si tu continues à faire comme ça, tu vas te faire mal ». Son départ est rapidement organisé. Une demande de visa est

¹⁸⁷. D'après Sophie A., fille d'une enseignante et d'un pharmacien, qui a renoncé à rester en France avec son mari en 1993 parce qu'elle n'y trouvait pas de travail. Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

¹⁸⁸. Marcel N. indique que sa sœur émigrée aux États-Unis ne veut pas qu'il parte à tout prix et préfère qu'il débute des démarches pour obtenir le droit d'émigrer légalement grâce à la loterie visa. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

¹⁸⁹. D'après Chabane Y. dont « la grande majorité de la famille est là-bas ». Son père, arrivée en France il y a près de 30 ans, a travaillé comme informaticien avant de devenir policier et sa mère, qui l'a rejoint, travaille comme assistante d'éducation. Ses parents et différents oncles et tantes qui vivent en France ont tous obtenu la nationalité française ou régularisé leur situation. Extraits de l'entretien avec Chabane Y., Comores, 23 ans, émigré à Saint-Quentin-en-Yvelines, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁹⁰. D'après Robert B., cadre d'une société publique, dont le père est avocat et la mère inspectrice des douanes. Extrait de l'entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

¹⁹¹. D'après Wilfried Q., employée d'une entreprise de services en ligne, dont les parents pharmaciens et presque toute la fratrie ont vécu en France. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹⁹². Extrait de l'entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015).

envisagée mais les démarches sont trop longues. Sa mère lui paye alors la traversée en bateau jusqu'à Mayotte. Après quelques années, il y rencontre une mahoraise qu'il épouse, régularise sa situation, obtient une carte de séjour d'un an puis émigre en France après sa femme, qui l'héberge et lui permet d'obtenir un visa. Son billet est payé par sa mère, qui pour cette occasion vend un bœuf et lui envoie l'argent nécessaire à son départ¹⁹³.

Contrainte par le contexte, la clandestinité est généralement refusée dans le cas de projets migratoires construits sur le long terme. Ce premier point permet de rappeler, avec l'anthropologue Maud Laëthier, qu'aucun individu « n'a de disposition particulière à la clandestinité » (Laëthier, 2011, p. 81). Par ailleurs, le refus de pratiques irrégulières au moment du départ n'augure rien des possibilités de connaître plus tard des périodes d'illégalité en immigration. À l'inverse, un départ clandestin ne dit rien des chances futures de régularisation du statut en immigration. Les situations d'émigration-immigration légale ou illégale constituent des phases transitoires dans les trajectoires migratoires et sont toutes deux réversibles (Ambrosini, 2010, p. 23-25 ; Têtu-Delage, 2009). En effet, certains émigrés ont raconté qu'une fois leur départ légalement effectué, ils ont vécu plusieurs mois, voire plusieurs années, sans jouir d'un statut légal reconnu en France. Loin d'être cantonnées aux milieux populaires en immigration¹⁹⁴, ces périodes de clandestinité ont également été expérimentées par des membres des catégories supérieures¹⁹⁵.

B – Les voies illégales d'un départ légal

Souvent rejetées et perçues comme illégitimes par les enquêtés, les pratiques illégales ont pu être expérimentées tour à tour par des individus qui ont anticipé leurs faibles chances de voir leur dossier accepté¹⁹⁶, à qui le consulat a d'abord refusé un visa et qui ont pensé que le fait de frauder augmenterait leurs chances de réussir à franchir la frontière ou qui ont saisi une opportunité offerte pour accélérer leur départ. Comme l'ont montré le sociologue Didier Fassin et l'anthropologue Alain Morice, « l'irrégularité n'est pas un état de l'individu étranger, mais le résultat de son interaction avec la société dite d'accueil », elle « n'est pas une situation unique qui s'imposerait identiquement à tous les sans-papiers, mais une mosaïque de situations

¹⁹³. Extraits de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

¹⁹⁴. On peut citer les cas d'Anouar E., fils d'agriculteurs, ou de Victor G., fils d'un employé du service des douanes et d'une mère sans emploi. Entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012). ; Entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

¹⁹⁵. C'est le cas de Didier D., fils d'un directeur d'une troupe de théâtre et d'une commerçante, de Mchangama E., fils de cadres de la fonction publique aujourd'hui décédés ou de Komi Z., fils de chefs d'entreprise. Entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010). ; Entretien avec Mchangama E., Comores, 43 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique (Moroni, 24/07/2012). Entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010).

¹⁹⁶. « Euh c'était le chemin le plus court pour aller en métropole (rires) ». Extrait de l'entretien avec Ilias M., Comores, 42 ans, émigré de retour [Madagascar, La Réunion, France métropolitaine, Émirats-Arabes-Unis], cadre d'une société publique (Chézani, 23/07/2012).

correspondant à des histoires variées et déterminant des expériences souvent très différentes » (Fassin et Morice, 2001, p. 281).

Les procédures d'obtention d'un visa, c'est-à-dire de franchissement d'une frontière légalement définie, n'excluent en rien des pratiques d'illégalité. Légalité et illégalité peuvent être concomitantes comme l'indique le consul-adjoint de France à Moroni : « non, non, ils partent pas sans visa. La clandestinité est au sein même du système de visa »¹⁹⁷. Ainsi, quelques enquêtés ont raconté que leur départ avait été réalisable grâce à plusieurs méthodes : un faux mariage, des fraudes liées aux pièces d'identité et des pratiques de corruption impliquant des personnalités politiques ou des membres de l'ambassade.

Malgré les fortes suspicions qu'elles suscitent chez les agents consulaires (Infantino, 2013, 2014a ; Satzewich, 2014), de fausses unions peuvent être scellées dans l'intérêt migratoire commun des différents protagonistes¹⁹⁸. C'est par ce biais qu'un ami d'Alfred K., émigré à Chicago, a trouvé le moyen d'organiser le départ de sa femme et d'Alfred. Il a organisé un faux mariage entre eux, grâce auquel ils ont obtenu leur visa pour les États-Unis. Puis, il a aidé Alfred à trouver un logement et un travail de conducteur d'engins dans une grande entreprise agroalimentaire de l'Illinois. Cet emploi a permis à Alfred de rembourser sa dette auprès de son ami, de payer son propre loyer de 500 dollars et d'envoyer près de 100 000 francs CFA (150 euros) tous les mois à sa famille¹⁹⁹. Au Togo, la création de la loterie visa a d'ailleurs encouragé plus largement certaines associations à organiser ce type d'unions pour permettre des départs vers les États-Unis (Igoho, 2005)²⁰⁰.

Le recours à de fausses pièces d'identité ou à des papiers empruntés à un proche semble plus courant encore. Sans masquer certains éléments financiers, Rachad I. a raconté comment son père avait émigré en France métropolitaine grâce à l'achat d'un faux passeport, comment sa mère était passée par Mayotte avant de rejoindre son père et de vivre dix ans sans-papiers et comment son frère aîné a voyagé en Égypte puis en France grâce aux papiers d'identité d'un cousin.

RI : - Mon père il a eu un ami à lui, il lui a donné de l'argent pour... il lui a donné un passeport français, donc il est parti par là... il a tenté l'aéroport, ça a été, il est passé. Donc il va en métropole, il utilisait toujours la pièce d'identité de la personne. Deux ans après il est revenu ici aux Comores, il est revenu voir la famille. Ma petite sœur elle était née, deux ans

¹⁹⁷. Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012).

¹⁹⁸. Si Samia P. n'a pas évoqué ce point pendant l'entretien, mais plusieurs voisins ont raconté qu'elle avait pu partir en se mariant à l'ambassade de France avec son frère, dont elle ne porte pas le nom. Les agents de l'ambassade ont cru à leur version des faits car à la fin de son entretien, et avant le début de celui de son frère, Samia avait pu le croiser dans les couloirs et lui annoncer les questions posées et les réponses à fournir. Entretien avec Samia P., Comores, 25 ans, émigrée à Paris, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

¹⁹⁹. « Le gars m'a aidé à me loger, à trouver des petits boulots... mais tout ceci ne sont que des secrets (rires). *Ça te plaisait cette aventure ?* [il sourit]... Yeah ! Je vais aller me débrouiller, si ça ne va pas bon, tant pis. » Extrait de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

²⁰⁰. Sur l'articulation entre franchissements des frontières et alliances matrimoniales, et les arrangements intimes que ces unions peuvent créer chez les individus, lire l'article de la sociologue Fatiha Majdoubi (Majdoubi, 2012).

après. Puis après, il est reparti. Un an après, ma mère elle est partie aussi, du même parcours. Avec... je sais pas comment ma mère elle est partie en fait, mais... je sais pas si c'est, c'était pas... ce que je sais, c'est pas avec les papiers, visa... Après elle a vécu dix ans en France, sans papiers. [...] Mon frère, bah en fait c'est... on a envoyé la pièce d'identité d'un cousin à nous. Apparemment ils se ressemblent vraiment. Et après il a payé quelqu'un...

HB : - ... *pour avoir ses papiers ?*

RI : - Oui. D'ailleurs il a dépensé à peu près dans les 3 000 euros. À peu près. Pour le faire passer en métropole. Après, moi je lui ai acheté une pièce d'identité mahorais, là-bas. Dans la rue j'ai quelqu'un qui m'a vendu une pièce d'identité. Je l'ai envoyé là-bas. Et puis il a... les pièces d'identité d'avant, on arrivait à bouger la photo, remettre une autre photo. Parce que c'était pas une biométrique, enfin tu vois. Donc il a changé sa photo et il a toujours travaillé avec cette pièce d'identité. Je peux dire pendant deux ans. Il s'est marié avec sa femme... ils se sont fiancés parce qu'il avait une fiancée en métropole qui avait la nationalité française. Donc ils ont eu un enfant. Donc il a eu une carte de séjour en tant que père d'enfant français. C'est là qu'il a jeté la pièce d'identité qu'il utilisait²⁰¹.

Enfin, les individus peuvent également financer plus directement l'obtention de leur visa par des pratiques de corruption. Les trafics de visa organisés par des réseaux proches des ambassades et consulats de France, et éventuellement par des membres de ces institutions eux-mêmes, sont récurrents aux yeux des enquêtés²⁰². Sans que ces accusations ne puissent être confirmées par des sources journalistiques, certains enquêtés se sont montrés plus précis, en indiquant que « les magouilles pour les visas, ça coûte dans les 3 000 euros »²⁰³. D'autres évoquent des prix pour obtenir des appuis dans les démarches administratives allant de 2 000²⁰⁴ à 4 000 euros²⁰⁵, voire 5 000 euros²⁰⁶. Sans donner de détails financiers, Marie S. raconte qu'en 2003, elle a pu rejoindre sa famille émigrée en France, en passant par l'Égypte, grâce à un acte de naissance falsifié et au soutien d'un employé comorien de l'ambassade de France à Moroni à qui elle avait promis un mariage, qui n'a finalement jamais eu lieu²⁰⁷.

C – La sélectivité sociale de la clandestinité

Qu'ils soient contraints d'organiser leur départ clandestin dans l'urgence ou qu'ils espèrent que les fraudes puissent leur donner de meilleures chances d'émigrer légalement, les pratiques illégales soumettent les individus à de nouvelles formes de sélectivité sociale. En effet, émigrer en ayant

²⁰¹. Extrait de l'entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

²⁰². « Il y a des trafics aux consulats d'Anjouan et de Moroni, tout le monde le sait ». Extrait de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012). ; Sa mère, Mdjanahéri, raconte qu'un ancien gouverneur de la Grande Comore avait été accusé de trafics de visas qu'il monnayait près de 6 000 euros. Entretien informel avec Mdjanahéri M., Comores, 54 ans, descendante d'émigrés [Madagascar], maire et responsable associative (Bandamadji, 02/08/2012).

²⁰³. Extrait de l'entretien avec Azdine T., Comores, 32 ans, émigré à Marseille, intérimaire dans le bâtiment (Dembeni, 05/08/2012).

²⁰⁴. Entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

²⁰⁵. Entretien informatif avec Allaoui I., Comores, 26 ans, émigré de retour [Madagascar], informaticien (Moroni, 30/06/2012).

²⁰⁶. Entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

²⁰⁷. Entretien avec Marie S., Comores, 29 ans, émigrée de retour [Égypte, France], sans emploi (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

recours à des moyens illégaux nécessite d'abord de posséder des ressources économiques importantes.

Dans le cas particulier des Comoriens qui, du fait de la proximité géographique et historique avec l'île de Mayotte, s'y rendent en bateau, les coûts de la traversée sont très variables. D'après l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France, les départs clandestins vers Mayotte se font depuis l'île d'Anjouan, la plus à l'est des Comores, qui est le point de départ de 70 à 85 % des passeurs. Estimés à plusieurs dizaines de milliers de traversées par an, ces départs sont numériquement bien plus nombreux que les départs clandestins par voie aérienne directe vers la métropole, qui ne dépassent pas la centaine de cas annuels d'après l'attaché de sécurité intérieure. Le prix de ces traversées en *kwassas-kwassas*, ces bateaux qui peuvent contenir en moyenne une trentaine de personnes et deux pilotes, varie fortement selon l'embarcation utilisée par les passeurs et les conditions du voyage. Dans le cas d'une embarcation très remplie, la traversée peut coûter une centaine d'euros. Ainsi, le frère de Soidry A. avait payé entre 200 et 300 euros en 1997²⁰⁸. En 2010, la gendarmerie nationale a intercepté une embarcation de 9 mètres transportant 116 passagers, ce qui constituait à l'époque un record. Mais il existe également des « *kwassas VIP* » qui ne transportent qu'une à cinq personnes. Plus rapides et plus mobiles, ces bateaux ont moins de chance d'être interceptés. Mais le coût d'une telle traversée s'élève à 1 000 euros. Depuis 2010, le prix médian d'une traversée, calculé par la gendarmerie nationale grâce aux informations obtenues auprès des passagers interceptés (près d'un tiers), est de 200 euros²⁰⁹. Paradoxalement, cette destination souvent conçue comme un second choix (voir Chapitre 4, Section 1, Paragraphe B-5 et Section 2, Paragraphe A-1), oblige des individus aux ressources économiques plus faibles à emprunter la voie d'émigration la plus contrôlée par les forces de police et militaires françaises.

Les contrefaçons de papiers d'identité et les usurpations d'identité sont quant à elle bien plus coûteuses. Pour faire fabriquer de faux papiers ou acheter des pièces d'identité appartenant à un individu dont la situation est régularisée, les prix peuvent être 100 fois plus élevés. Il faut compter de 10 à 20 000 euros pour s'acheter un passeport comorien, « alors la nationalité, je te dis même pas », affirme un jeune émigré de retour²¹⁰. En comparant ce chiffre, à celui moins élevé de 3 000 euros cité plus haut dans le récit de Rachad I., on peut affirmer que ce procédé coûte au minimum plusieurs milliers d'euros.

Mais la possession de ressources financières n'est pas la seule condition nécessaire à l'exercice de ces pratiques illégales. Afin d'être mis en contact avec des individus qui organisent des trafics de

²⁰⁸. Entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

²⁰⁹. Entretien informatif avec François Müller, colonel de gendarmerie, attaché de sécurité intérieure de l'Ambassade de France (Moroni, 10/07/2012).

²¹⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Allaoui I., Comores, 26 ans, émigré de retour [Madagascar], informaticien (Moroni, 30/06/2012).

papiers ou avec des réseaux migratoires qui organisent des départs clandestins, il est nécessaire de posséder des ressources sociales conséquentes. Il faut également disposer de suffisamment de savoir-faire pour savoir distinguer les personnes fiables de celles qui réclament de l'argent sans réelle contrepartie. La faible maîtrise des savoirs nécessaires à la bonne tenue de ces pratiques illégales peut être financièrement coûteuse, comme le révèle le cas de Bakri S., un étudiant comorien devenu enseignant dans un lycée privé, et le récit qu'il fait du départ de ses deux sœurs aînées. En 1998, sa plus grande sœur a appris qu'un homme habitant une ville voisine « envoyait les gens sans visa » et a pris contact avec lui. Leur mère commerçante lui a donné 3 000 euros, économisés grâce à la vente de poissons sur le marché. « Seulement, elles savaient pas les démarches, le mec a pris l'argent, il a pris la fuite », raconte Bakri. Après deux ou trois jours d'attente, leur mère a envoyé un ami menacer l'auteur de cette escroquerie. À défaut de l'organisation du départ en France de sa fille, elle a obtenu 1 000 euros, une voiture et un bœuf en guise de dédommagement. En 2000, le départ de la sœur de Bakri a été rendu possible grâce au mariage avec un émigré rencontré à Foubouni et dont elle était amoureuse. Avec les 4 000 euros réunis, pour moitié par l'apport de son futur mari depuis la France et pour moitié par sa mère, elle a acheté de faux papiers à un voisin de Foubouni. En 2004, la deuxième sœur de Bakri a arrêté l'école en classe de première car elle se sentait incapable de continuer et préférait aider leur mère sur le marché. Avec l'argent gagné, et l'appui de sa fille déjà émigrée, la mère de Bakri a payé 3 000 euros à un autre voisin, qui a envoyé sa fille à Nairobi puis en France avec de faux papiers. Une fois arrivée en France, elle a acheté les papiers d'identité d'une femme avec trois enfants et a pu déclarer ses cadets, dont Bakri, comme ses propres enfants, en vue d'un futur départ. Enfin, le frère aîné de Bakri a récemment tenté de partir légalement, en vain. Bakri affirme désormais que sa mère et son frère espèrent de nouveau trouver quelqu'un qui leur vendrait de faux papiers. Dans cette éventualité, « on sera prêts », ajoute-t-il en sous-entendant que la famille économise déjà pour un tel projet. Quant à Bakri, seul bachelier et étudiant de la famille, il espère pouvoir éviter ces complications et partir avec un visa étudiant, ce qu'il n'a pas réussi à faire à l'heure actuelle. Ce récit démontre que les pratiques légales et illégales peuvent s'entremêler dans une même famille selon les ressources de chacun et selon les opportunités accessibles²¹¹.



En haut de l'échelle sociale, les individus sont plus prompts à refuser des pratiques illégales dont ils savent qu'ils n'auront *a priori* pas à avoir recours pour partir. Mais dans les milieux populaires, ces fraudes sont parfois contraintes par le contexte politique ou familial. Le durcissement des

²¹¹. Extraits de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foubouni, 29/07/2012).

conditions du franchissement légal de la frontière obligent ces individus, en fonction de leurs ressources et des opportunités qui s'offrent à eux, à avoir recours à des formes d'illégalité pour avoir plus de chances d'obtenir leur visa. Mais ces pratiques sélectives ne sont accessibles qu'à ceux qui sont dotés d'un minimum de ressources économiques et sociales pour mener à bien leur projet.

Conclusion

D'un point de vue général, pour les citoyens du Sud désireux de venir légalement en France et d'obtenir le droit d'y séjourner, plus ou moins durablement, il faut affronter des « conditions de plus en plus draconiennes » (Belaisch et Petersell [coord.], 2010, p. 3). Mais les recherches menées sur le travail quotidien des agents consulaires ont montré que l'encadrement légal de la procédure du visa ne se traduit pas par une indifférenciation des normes dans le traitement bureaucratique localisé des demandes. Aux guichets, les agents consulaires étudient les dossiers, choisissent, trient et hiérarchisent les demandes selon un ensemble de critères normatifs et de pratiques qui excluent autant qu'ils incluent.

Analyser le franchissement de la frontière légale du point de vue des individus qui s'engagent dans ces procédures de demandes de visas, c'est-à-dire comprendre comment les frontières légales sont « façonnées, "composées" par les pratiques de passage » (Belaisch et Petersell [coord.], 2010, p. 3), permet d'affiner la perception de cette inhospitalité construite en pratique et les évolutions de cet accès inégal au visa.

Dans les interactions entre les agents consulaires et les demandeurs de visa, les dossiers de ces derniers sont examinés à l'aune de critères variés, qui ne font pas partie des conditions explicitement stipulées comme nécessaires à l'obtention du visa. Les demandes sont d'abord étudiées au regard de leur « fiabilité », d'un point de vue technique (Infantino et Rea, 2012, p. 71). Elles sont ensuite considérées au regard des profils socio-économiques des demandeurs, afin de tenter de mesurer la probabilité qu'ils reviennent effectivement dans leur pays à l'expiration du visa. Enfin, les demandeurs sont jugés à l'aune de leur degré d'altérité, de leur maîtrise de la langue française et de leurs « attaches au pays » (*op. cit.*, p. 72), pour estimer à la fois leur capacité à s'insérer dans le pays d'accueil le temps du séjour et leur propension effective à vouloir revenir.

L'obtention du visa nécessite de posséder de nombreuses ressources : économiques (alimenter un compte en banque ; déposer un dossier ; acheter son billet d'avion, etc.) ; sociales (avoir accès à des contacts, au départ et à l'arrivée, pour les financements ou l'hébergement ; compter sur l'appui de connaissances pour compenser l'absence de ressources financières, etc.) ; culturelles (maîtriser des démarches longues et complexes ; faire preuve d'une connaissance solide de la langue française devant les agents du consulat, etc.). La sélectivité sociale de la frontière légale se construit autour de la combinaison de ces différentes ressources.

Pour ceux qui n'ont d'autres choix que de s'engager dans la voie d'un départ marqué par des pratiques illégales pour obtenir plus de chances de s'accommoder de ces procédures longues et coûteuses, la sélectivité sociale persiste puisqu'ils doivent posséder à la fois des ressources économiques et sociales importantes.

Face à la frontière légale, les possibilités de franchissement sont inégales. Dans les catégories supérieures, la possession de ressources diversifiées offre un rapport privilégié à l'obtention des visas, qui n'empêche pas ceci dit des critiques à l'encontre des agents consulaires. Ces individus ont connu une socialisation à la mobilité et possèdent un important capital social international, attesté par la forte maîtrise de langues légitimes, par des projets de scolarité plus prestigieux et par des appuis sur des proches financièrement plus aptes à proposer un hébergement dont les conditions sont jugées satisfaisantes par les agents consulaires. Ce capital social international a un effet multiplicateur sur les ressources financières, scolaires et sociales déjà possédées dans le pays d'origine (Wagner et Réau, 2015).

À l'opposé, si le constat était jusque-là bien établi que ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent (Wihlto de Wenden, 2009), on peut affiner ce bilan en démontrant que globalement, ce ne sont pas non plus les plus démunis en ressources scolaires, culturelles et symboliques qui obtiennent des visas. En effet, les demandeurs de visas issus des milieux modestes sont doublement exclus lors de leurs démarches : d'une part parce que leurs faibles ressources économiques ne leur permettent pas aisément de remplir tous les critères légalement exigés dans la constitution du dossier, et d'autre part parce que leurs faibles ressources culturelles et scolaires ne leur permettent pas d'offrir une présentation de soi qui n'éveille pas les suspicions des agents consulaires. Par leurs soupçons les agents consulaires rendent donc poreuse la frontière entre ceux qu'ils considèrent comme des membres des « catégories dangereuses et [des] catégories en danger » (Fassin [dir.], 2013, p. 13).

Pourtant, au sein des milieux populaires, certains individus parviennent à obtenir plus facilement des visas. Dans les familles qui ont connu l'émigration d'un ou de plusieurs de leurs membres et qui ont favorisé la scolarisation longue des enfants, éventuellement dans des établissements privés, les interactions avec les agents consulaires peuvent mener au succès des demandes, de manière toutefois plus aléatoire que cela ne peut être le cas dans les milieux aisés.

CHAPITRE 4

-

« T'AS UN PREMIER CHOIX, LA FRANCE »¹ : LES RECOMPOSITIONS LIMITÉES D'UNE GÉOGRAPHIE DES DÉPARTS

Lors de leurs prises de parole publique, les journalistes, les responsables associatifs et les acteurs politiques comoriens et togolais insistent sur la grande dispersion des émigrés du pays à travers les cinq continents. Aux Comores, si l'Europe, l'Afrique de l'est et la péninsule arabique semblent être des destinations privilégiées (Souef, 2009), les acteurs institutionnels, à commencer par le président de la République, insistent sur l'existence d'une « diaspora comorienne installée un peu partout dans le monde » (Présidence de l'Union des Comores, 2012). Au Togo, le Gouvernement a engagé en mars 2014 une série d'assises régionales de la diaspora à Lomé, Paris et Montréal, destinées à trois zones privilégiées, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du nord (Republic of Togo, 2014d). Mais le site d'informations officiel de la République togolaise se fait également l'écho, dans sa section dédiée à la « diaspora », de la présence de Togolais au Liban, au Maroc, en Tunisie, en Espagne, en Irlande, en Suède, en Chine, au Japon ou en Australie². Plusieurs enquêtés ont également mentionné la présence d'un Togolais jusqu'au Groenland³. Ces mentions d'une dispersion extrême des émigrés viennent appuyer la thèse émergente dans l'étude des migrations internationales selon laquelle les mobilités s'étendent sur toute la planète et le système migratoire « tend à devenir multipolaire » (Robin, 1994, p. 19)⁴.

Pourtant, les entretiens menés ont démontré que si le passage par l'étranger est fortement valorisé, toutes les destinations ne sont pas envisagées. Certaines de celles évoquées plus haut restent très marginales. L'évocation de cette dispersion semble plutôt être un moyen rhétorique pour donner corps à une entité que les acteurs associatifs et politiques cherchent à faire exister institutionnellement : la diaspora⁵.

Parmi les recherches sur les migrations internationales, les travaux des économistes ont particulièrement cherché à cibler les déterminants du choix des destinations migratoires. Leurs analyses économétriques avancent que les routes migratoires se dessinent dans la comparaison individuelle entre la situation économique vécue dans le pays d'origine et les gains espérés dans

¹. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

². Pour un aperçu de ces commentaires sur la présence de Togolais dans ces pays, voir (Republic of Togo, 2009a, 2009b, 2009c ; 2009e, 2010a, 2010b, 2010c, 2010d, 2010e, 2011d, 2011f, 2011i, 2013a, 2013b, 2014a).

³. Faisant ici référence à l'expédition de Tété-Michel Kpomassie, menée de Lomé au Groenland de 1958 à 1965 (Kpomassie, 1980 ; Tisseyre, 2015).

⁴. Le géographe Gildas Simon parle lui de « multipolarisation des champs migratoires » (Simon, 2005, p. 65).

⁵. Tout comme le recours au chiffre est un moyen rhétorique utilisé par les organisations internationales pour justifier l'intérêt qu'elles portent aux mobilités internationales et pour introduire une orientation programmatique dans l'approche de ce phénomène (Bréant, 2012).

les potentiels pays d'accueil. Que les travaux soient menés en Californie (Rogers, 1967), au Canada (Rusamira, 2006), au Népal (Fafchamps et Shilpi, 2008) ou au Nicaragua (Funkhouser, 2009), beaucoup soulignent le poids de choix guidés par des facteurs contextuels économiques d'attraction et de répulsion (Cadwallader, 1992). Ce chapitre vise au contraire à démontrer que la valorisation des destinations migratoires n'est pas seulement le fait de choix individuels conscients mais aussi de préférences intériorisées. Pour comprendre ce que les variations des trajectoires migratoires doivent à la fois à des histoires nationales, politiques, économiques et familiales, la « cartographie migratoire » (Sakoyan, 2010, p. 288) ou « l'architecture des migrations » (Robin, 1994, p. 17) de ces deux pays sera interrogée du point de vue des émigrés, de leurs « cartes mentales » (Gould et White, 1984) ou de leur « espace vécu » (Frémont, 1976). Comme l'explique l'anthropologue Maud Laëthier à propos des migrations haïtiennes en Guyane, nous montrerons qu'il existe une « géographie migratoire qui institue une hiérarchie des destinations » (Laëthier, 2011, p. 72).

Ce chapitre souligne par ailleurs la complémentarité des enquêtes quantitatives et qualitatives. En effet, les données statistiques, et notamment celles de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) (voir tableaux ci-dessous), permettent de replacer la population enquêtée dans un ensemble plus vaste. En retour, notre enquête de terrain permet de mieux comprendre les spécificités des deux cas nationaux et surtout les logiques de leurs évolutions. Ainsi, le contraste entre la fermeture des frontières et la hausse statistique des départs mais également l'émergence relative de nouvelles routes migratoires qui semblent s'ouvrir vers l'Amérique du Nord ou certains pays d'Europe, se comprennent en étudiant les permanences et les transformations des goûts et possibles migratoires.

Trois éléments apparaissent essentiels dans la recomposition limitée de ces hiérarchies de la géographie migratoire comorienne et togolaise. La première section montrera que les pratiques d'émigration n'empruntent pas des routes indistinctes mais suivent plutôt des axes migratoires naturels et des chemins routiniers, parmi lesquels la France tient une place centrale. Cette relative stabilité est en partie due au poids important de l'histoire coloniale et postcoloniale (Section 1).

L'observation des manières de dire ses préférences montre par ailleurs que les individus bâtissent une hiérarchie très nette entre des lieux d'émigration valorisés et des destinations dépréciées. Or, cet espace du prestige migratoire semble se construire en fonction des socialisations à l'émigration des individus et de leurs propriétés sociales (Section 2).

Enfin, les frontières légales étant de plus en plus difficiles à franchir (voir Chapitre 3), on peut faire l'hypothèse que les préférences migratoires s'établissent en prenant en compte l'évolution de ces frontières politiques. Les géographes Claire Boulanger, Seydou Kanté et Kévin Mary ont

montré que les migrations maliennes et sénégalaises se réorientent d'une part à cause des contraintes liées à la fermeture progressive des frontières françaises et d'autre part grâce aux opportunités offertes par d'autres frontières perçues comme plus ouvertes, notamment au Canada et aux États-Unis (Boulanger et Mary, 2011 ; Kanté, 2008 ; Mary, 2010). Aux Comores comme au Togo, on retrouve l'influence de cette géographie politique de l'émigration puisque les individus issus des milieux populaires remodelent en partie leurs préférences migratoires initiales à la lumière des informations obtenues sur des pays réputés plus ou moins accueillants. Toutefois, la connaissance des conditions politiques de la mobilité internationale et la possession d'un « savoir circuler » ou d'un « savoir migrer » est très inégale. Ces réorientations des routes migratoires se font donc avec plus ou moins de succès selon les ressources familiales (Section 3).

Tableaux n° 17 : les données statistiques de l'ONU relatives aux migrations comoriennes et togolaises (1990-2013)

L'ONU, par le biais de la Division de la population, produit des données statistiques qui recensent le nombre de migrants internationaux par pays d'origine et pays de destination. En s'appuyant sur ces bases de données, nous avons créé deux tableaux résumant l'évolution numérique des migrations comoriennes et togolaises dans les principales destinations, entre 1990 et 2013.

Plusieurs précisions préliminaires à la lecture de ces tableaux peuvent être faites. D'abord, la distinction entre « pays plus développés » et « pays moins développés » ainsi que le positionnement de Mayotte et de La Réunion dans la catégorie « Afrique », ont été directement repris des données initiales. Ils ont été conservés dans la mesure où ils font écho aux récits recueillis.

Pour réaliser ces deux tableaux, les pays de destination dont les données étaient les plus significatives et/ou qui ont été évoqués en entretiens ont été sélectionnés. À cet égard, plusieurs absences sont notables, notamment le Maroc et le Sénégal dans le cas des Comores. À l'inverse, les données de l'ONU font référence à une présence togolaise aux Pays-Bas et comorienne en Russie, alors que ces deux pays n'ont jamais été mentionnés durant l'enquête de terrain.

Guide de lecture du tableau : *En 1990, 18 859 migrants originaires des Comores vivaient en France, ce qui représentait 47,87 % de l'ensemble des migrants comoriens en 1990. Entre 1990 et 2013, le nombre de migrants originaires des Comores en France a augmenté de 91 %.*

Nombre de migrants originaires des **Comores** par pays de destination entre 1990 et 2013, d'après les données de l'ONU (© Hugo Bréant/2016).

COMORES (ensemble)	Total		Pays développés		France		Russie		Suisse		Canada		Etats-Unis	
1990	39394	100	19010	48,26	18859	47,87	17	0,04	15	0,04	20	0,05	40	0,10
2000	65922	100	20299	30,79	20078	30,46	14	0,02	17	0,03	40	0,06	55	0,08
2010	105882	100	35206	33,25	34849	32,91	87	0,08	28	0,03	60	0,06	70	0,07
2013	108901	100	36398	33,42	36024	33,08	86	0,08	31	0,03	62	0,06	73	0,07
1990-2013	176		91		91		406		107		210		83	
COMORES (hommes)	Total		Pays développés		France		Russie		Suisse		Canada		Etats-Unis	
1990	22792	58	9322	49,04	9246	49,03	8	47,06	8	53,33	10	50,00	20	50,00
2000	35372	54	9612	47,35	9509	47,36	9	64,29	8	47,06	19	47,50	26	47,27
2010	52394	49	16404	46,59	16212	46,52	44	50,57	16	57,14	29	48,33	32	45,71
2013	53766	49	16875	46,36	16679	46,30	43	50,00	19	61,29	30	48,39	34	46,58
1990-2013	176		81		80		438		138		200		70	
COMORES (femmes)	Total		Pays développés		France		Russie		Suisse		Canada		Etats-Unis	
1990	16602	42	9688	50,96	9613	50,97	9	52,94	7	46,67	10	50,00	20	50,00
2000	30550	46	10687	52,65	10569	52,64	5	35,71	9	52,94	20	50,00	29	52,73
2010	53488	51	18802	53,41	18637	53,48	43	49,43	12	42,86	31	51,67	38	54,29
2013	55135	51	19514	53,61	19345	53,70	43	50,00	12	38,71	32	51,61	39	53,42
1990-2013	176		101		101		378		71		220		95	

Afrique	Afrique du Sud	Algérie	Egypte	Libye	Madagascar	Mayotte	La Réunion	Tanzanie									
20357	51,68	107	0,27	291	0,74	459	1,17	1231	3,12	7407	18,80	10041	25,49	449	1,14	343	0,87
45593	69,16	82	0,12	476	0,72	936	1,42	3114	4,72	6702	10,17	31977	48,51	1725	2,62	487	0,74
70651	66,73	91	0,09	865	0,82	1669	1,58	3895	3,68	5658	5,34	55465	52,38	2252	2,13	567	0,54
72489	66,56	101	0,09	955	0,88	1769	1,62	4212	3,87	5510	5,06	56791	52,15	2375	2,18	586	0,54
256	-6			228		285		242		-26		466		429		71	
Afrique	Afrique du Sud	Algérie	Egypte	Libye	Madagascar	Mayotte	La Réunion	Tanzanie									
13453	66,09	93	86,92	259	89,00	405	88,24	1123	91,23	5163	69,70	5957	59,33	241	53,67	206	60,06
25742	56,46	70	85,37	373	78,36	727	77,67	2587	83,08	4672	69,71	15958	49,90	1017	58,96	293	60,16
35974	50,92	78	85,71	678	78,38	1331	79,75	3253	83,52	3989	70,50	25168	45,38	1037	46,05	342	60,32
36876	50,87	87	86,14	749	78,43	1413	79,88	3526	83,71	3896	70,71	25666	45,19	1086	45,73	354	60,41
256	-6			189		249		214		-25		331		351		72	
Afrique	Afrique du Sud	Algérie	Egypte	Libye	Madagascar	Mayotte	La Réunion	Tanzanie									
6904	33,91	14	13,08	32	11,00	54	11,76	108	8,77	2244	30,30	4084	40,67	208	46,33	137	39,94
19851	43,54	12	14,63	103	21,64	209	22,33	527	16,92	2030	30,29	16019	50,10	708	41,04	194	39,84
34677	49,08	13	14,29	187	21,62	338	20,25	642	16,48	1669	29,50	30297	54,62	1215	53,95	225	39,68
35613	49,13	14	13,86	206	21,57	356	20,12	686	16,29	1614	29,29	31125	54,81	1289	54,27	232	39,59
256	0			544		559		535		-28		662		520		69	

Nombre de migrants originaires du **Togo** par pays de destination entre 1990 et 2013, d'après les données de l'ONU (© Hugo Bréant/2016).

<i>TOGO (ensemble)</i>	Total		Pays développés		Allemagne		Belgique		Espagne		France		Irlande		Italie	
1990	200331	100	19568	9,77	1693	0,85	987	0,49	42	0,02	14522	7,25	22	0,01	87	0,04
2000	282835	100	32655	11,55	11277	3,99	568	0,20	119	0,04	15461	5,47	146	0,05	1395	0,49
2010	424320	100	44861	10,57	9176	2,16	1732	0,41	457	0,11	22605	5,33	167	0,04	3642	0,86
2013	456181	100	47163	10,34	9281	2,03	1795	0,39	483	0,11	23367	5,12	308	0,07	4382	0,96
1990-2013	128		141		448		82		1050		61		1300		4937	
<i>TOGO (hommes)</i>	Total		Pays développés		Allemagne		Belgique		Espagne		France		Irlande		Italie	
1990	93316	47	11278	57,63	1334	78,80	641	64,94	32	76,19	7919	54,53	13	59,09	30	34,48
2000	135552	48	19310	59,13	7780	68,99	303	53,35	86	72,27	8202	53,05	88	60,27	719	51,54
2010	207780	49	25874	57,68	6382	69,55	965	55,72	329	71,99	11823	52,30	101	60,48	2354	64,63
2013	223720	49	27072	57,40	6440	69,39	998	55,60	332	68,74	12176	52,11	157	50,97	2825	64,47
1990-2013	128		140		383		56		938		54		1108		9317	
<i>TOGO (femmes)</i>	Total		Pays développés		Allemagne		Belgique		Espagne		France		Irlande		Italie	
1990	104015	52	8290	42,37	359	21,20	346	35,06	10	23,81	6603	45,47	9	40,91	57	65,52
2000	147283	52	13345	40,87	3497	31,01	265	46,65	33	27,73	7259	46,95	58	39,73	676	48,46
2010	216540	51	18987	42,32	2794	30,45	767	44,28	128	28,01	10782	47,70	66	39,52	1288	35,37
2013	232461	51	20091	42,60	2841	30,61	797	44,40	151	31,26	11191	47,89	151	49,03	1557	35,53
1990-2013	128		142		691		130		1410		69		1578		2632	

Pays-Bas		Suède		Suisse		Canada		Etats-Unis	
307	0,15	182	0,09	453	0,23	125	0,06	788	0,39
625	0,22	232	0,08	512	0,18	750	0,27	1063	0,38
1191	0,28	309	0,07	1625	0,38	1629	0,38	1362	0,32
1217	0,27	345	0,08	1838	0,40	1696	0,37	1411	0,31
296		90		306		1257		79	
<i>Pays-Bas</i>		<i>Suède</i>		<i>Suisse</i>		<i>Canada</i>		<i>Etats-Unis</i>	
228	74,27	112	61,54	256	56,51	61	48,80	416	52,79
459	73,44	141	60,78	290	56,64	362	48,27	553	52,02
776	65,16	184	59,55	898	55,26	779	47,82	686	50,37
767	63,02	197	57,10	1017	55,33	810	47,76	710	50,32
236		76		297		1228		71	
<i>Pays-Bas</i>		<i>Suède</i>		<i>Suisse</i>		<i>Canada</i>		<i>Etats-Unis</i>	
79	25,73	70	38,46	197	43,49	64	51,20	372	47,21
166	26,56	91	39,22	222	43,36	388	51,73	510	47,98
415	34,84	125	40,45	727	44,74	850	52,18	676	49,63
450	36,98	148	42,90	821	44,67	886	52,24	701	49,68
470		111		317		1284		88	

Afrique		Bénin		Burkina Faso		Congo		Côte d'Ivoire		Gabon		Ghana		Guinée	
180733	90,22	17244	8,61	6131	3,06	747	0,37	25298	12,63	7088	3,54	65553	32,72	1395	0,70
250129	88,44	26222	9,27	11850	4,19	1211	0,43	42616	15,07	11686	4,13	76190	26,94	1389	0,49
379384	89,41	41033	9,67	15356	3,62	1712	0,40	54870	12,93	19477	4,59	134014	31,58	853	0,20
408939	89,64	45930	10,07	15882	3,48	1808	0,40	56592	12,41	21927	4,81	142688	31,28	932	0,20
126		166		159		142		124		209		118		-33	
Afrique		Bénin		Burkina Faso		Congo		Côte d'Ivoire		Gabon		Ghana		Guinée	
85019	47,04	6183	35,86	1803	29,41	338	45,25	14096	55,72	3512	49,55	29448	44,92	916	65,66
116214	46,46	9314	35,52	4325	36,50	496	40,96	23494	55,13	5788	49,53	34569	45,37	905	65,15
181857	47,93	15679	38,21	5498	35,80	756	44,16	30785	56,11	10005	51,37	65855	49,14	485	56,86
196596	48,07	17837	38,84	5686	35,80	804	44,47	31889	56,35	11374	51,87	70547	49,44	531	56,97
126		188		215		138		126		224		140		-42	
Afrique		Bénin		Burkina Faso		Congo		Côte d'Ivoire		Gabon		Ghana		Guinée	
95714	52,96	11061	64,14	4328	70,59	409	54,75	11202	44,28	3576	50,45	36105	55,08	479	34,34
133915	53,54	16908	64,48	7525	63,50	715	59,04	19122	44,87	5898	50,47	41621	54,63	484	34,85
197527	52,07	25354	61,79	9858	64,20	956	55,84	24085	43,89	9472	48,63	68159	50,86	368	43,14
212343	51,93	28093	61,16	10196	64,20	1004	55,53	24703	43,65	10553	48,13	72141	50,56	401	43,03
126		154		136		145		121		195		100		-16	

Mali		Niger		Nigéria		Sénégal	
893	0,45	5524	2,76	48821	24,37	1380	0,69
903	0,32	9256	3,27	66894	23,65	1305	0,46
954	0,22	9844	2,32	98965	23,32	1289	0,30
982	0,22	10014	2,20	109862	24,08	1284	0,28
10		81		125		-7	

Mali		Niger		Nigéria		Sénégal	
526	58,90	2001	36,22	24866	50,93	914	66,23
534	59,14	97	1,05	32643	48,80	841	64,44
567	59,43	3074	31,23	47632	48,13	829	64,31
585	59,57	3118	31,14	52778	48,04	825	64,25
11		56		112		-10	

Mali		Niger		Nigéria		Sénégal	
367	41,10	3523	63,78	23955	49,07	466	33,77
369	40,86	6338	68,47	34251	51,20	464	35,56
387	40,57	6770	68,77	51333	51,87	460	35,69
397	40,43	6896	68,86	57084	51,96	459	35,75
8		96		138		-2	

Section 1 – Une cartographie migratoire (post-)coloniale

Parmi les mobilités dites économiques, les migrations en provenance des pays du Sud jusqu'aux pays du Nord ont fait l'objet de toutes les attentions. À partir des années 1970, cette polarisation Sud-Nord des mobilités humaines et l'émergence de déplacements de travailleurs entre marchés du travail inégalitaires et en direction de pôles urbains industrialisés (Amin [éd.], 1974 ; Meillassoux, 1975 ; Sassen, 1988) ont été principalement expliquées par l'entrée dans une économie capitaliste mondialisée et par le développement inégal des États. Aujourd'hui, ce tropisme en direction des mobilités d'individus nés dans des pays du Sud, considérés comme économiquement peu développés ou en voie de développement, vers des pays du Nord développés est remis en cause¹. Malgré le fort désintérêt académique qu'ils suscitent, l'observation statistique montre que les flux migratoires Sud-Sud restent les plus nombreux (Laczko et Appave, 2013)².

Cette section souhaite participer au renouvellement des questionnements en montrant d'une part comment s'articulent les migrations Sud-Sud et Sud-Nord, et d'autre part que les pays d'accueil du Nord, européens et nord-américains, ne peuvent être considérés comme un ensemble homogène de destinations comparables. Les individus n'y voient pas un horizon où toutes les destinations se valent, une sorte d'*eldorado* indistinct. Avant de s'intéresser aux représentations qui font des pays d'accueil potentiels des destinations plus ou moins prestigieuses et opportunes (sections 2 et 3), il convient d'abord d'observer que le répertoire migratoire des individus est restreint et que certains lieux sont plus naturellement pris en considération. À cet égard, porter le regard vers les pays d'origine peut s'avérer heuristique. En effet, si les migrants comoriens et togolais représentent une faible part de la population immigrée en France³, la France constitue en revanche un pôle central des géographies migratoires comoriennes et togolaises.

D'après la géographe Nelly Robin, les « héritages coloniaux » ont favorisé un système migratoire africain bipolaire. Quittant un pôle de départ africain anglophone ou francophone, les émigrés se déplacent soit vers le Royaume-Uni, soit vers la France, considérés comme « un espace d'accueil traditionnel et linguistique » (Robin, 1994, p. 25). En 1993, dans leur atlas des migrations ouest-

¹. En mai 2015, Giulia Fabbiano, Michel Peraldi, Alexandra Poli et Liza Terrazzoni, tous membres du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS-EHESS) ont organisé un colloque international intitulé : « Des Nord(s) vers les Sud(s) : état de la recherche sur les mobilités ».

². D'après l'OCDE, les flux Sud-Sud sont plus nombreux que ceux allant du Sud vers le Nord : 82,3 millions de migrants contre 81,9 millions (OCDE, 2013).

³. Ce constat est plus largement valable dans le cas des migrants africains : « la vague d'immigration d'Afrique subsaharienne est récente et son apport reste modeste : en 2004, elle ne représente qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des immigrés en France (12 %). Ils sont trois fois moins nombreux que les Maghrébins ou les Européen. » (Lessault, Beauchemin, 2009a, p. 1).

africaines, les auteurs observent que la France est le « pays d'accueil traditionnel » des migrations togolaises et la « destination unique » des émigrés comoriens (Robin [dir.], 1996, p. 17)⁴.

Plus récemment, certains géographes, parmi lesquels Gildas Simon, ont observé « le déclin des vieux couples migratoires » et l'émergence de destinations plus variées (Simon, 2002, p. 43). Pourtant, l'enquête menée dans le cadre de cette thèse a démontré que près de vingt ans plus tard, le constat dressé par Nelly Robin est toujours d'une grande actualité. Loin d'avoir été remis en cause par une multipolarisation migratoire, les « couples migratoires » Comores-France et Togo-France demeurent prégnants dans la géographie migratoire de ces deux pays. Les émigrés comoriens et togolais entretiennent toujours, à des degrés variables, une « relation préférentielle » avec la France (Gonin, 2001, p. 57). Dans les deux pays, les routes migratoires sont inextricablement liées à l'histoire politique des dominations coloniales. Dans une large mesure, c'est l'expérience de la colonisation qui a durablement façonné les départs. Par la mise en place d'infrastructures et l'instauration d'appuis ou au contraire d'obstacles à la mobilité, la domination coloniale a transformé les déplacements internes et les migrations internationales. Au Togo, les deux anciennes colonies, l'Allemagne et la France, sont des destinations importantes du répertoire migratoire (Paragraphe A), alors qu'aux Comores, tardivement décolonisées, la France tient une place plus centrale encore (Paragraphe B).

A – Des routes migratoires togolaises forgées par les colonisations successives

L'actuel territoire du Togo a été marqué par une présence européenne précoce et a connu une « histoire coloniale mouvante » (Aduayom et Kponton, 1992, p. 407). Les Portugais sont aujourd'hui considérés comme les premiers européens présents dans la zone. Installés sur la côte dès la fin du 15^e siècle, les commerçants y ont créé un siècle plus tard le comptoir de Petit-Popo, dans l'actuelle ville d'Aného, au sud-est du Togo. Depuis ce lieu, ils ont mis en place des réseaux commerciaux côtiers et se sont livrés dans la zone à un important commerce triangulaire (Verger, 1969). Plusieurs milliers d'esclaves ont ainsi été annuellement emmenés par les négriers portugais au Brésil. Mais rapidement, les Portugais ont dû affronter la concurrence de commerçants français et hollandais installés dans les comptoirs voisins plus réputés, à l'ouest à Elmina au Ghana et à l'est à Ouidah au Dahomey, l'actuel Bénin (Cornevin, 1988). À la fin du 17^e siècle, une garnison de soldats danois venus de Christianborg, l'actuelle Accra au Ghana, a exploré à son tour la côte. L'un d'eux s'est marié à la fille d'un roi d'Aného et quelques années plus tard, le Danemark a tenté de construire un fort à Petit-Popo avant de se heurter aux Anglais, qui imposaient des protectorats aux chefs locaux pour essayer de relier leurs deux aires d'influence, la *Gold Coast* à l'ouest (actuel Ghana) et Lagos à l'est (actuel Nigeria).

⁴ La France y est considérée comme le pays d'accueil unique des migrants en provenance de l'Algérie, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de Madagascar et du Mali.



Au tournant du 19^e siècle, le territoire de l'actuel Togo est donc soumis à diverses influences, danoise, hollandaise, anglaise et portugaise⁵. C'est avec les pays lusophones que les liens sont devenus les moins ténus. En effet, dès le 19^e siècle, on peut observer la présence de ceux que l'on nomme les « Brésiliens », c'est-à-dire les esclaves affranchis revenus du Brésil et qui se sont installés au sud du pays⁶. Sous l'impulsion de ces familles métissées, le Togo a continué à entretenir ces relations historiques, culturelles⁷ et diplomatiques⁸ avec les pays lusophones (Guyot, 1993, 2002). Pourtant, ni le Danemark, ni les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, pas plus que le Portugal ou le Brésil ne sont devenus des destinations migratoires importantes.

Plus que ces mainmises économiques successives, ce sont les deux expériences de domination militaire et politique qui ont le plus fortement marqué la géographie migratoire togolaise.

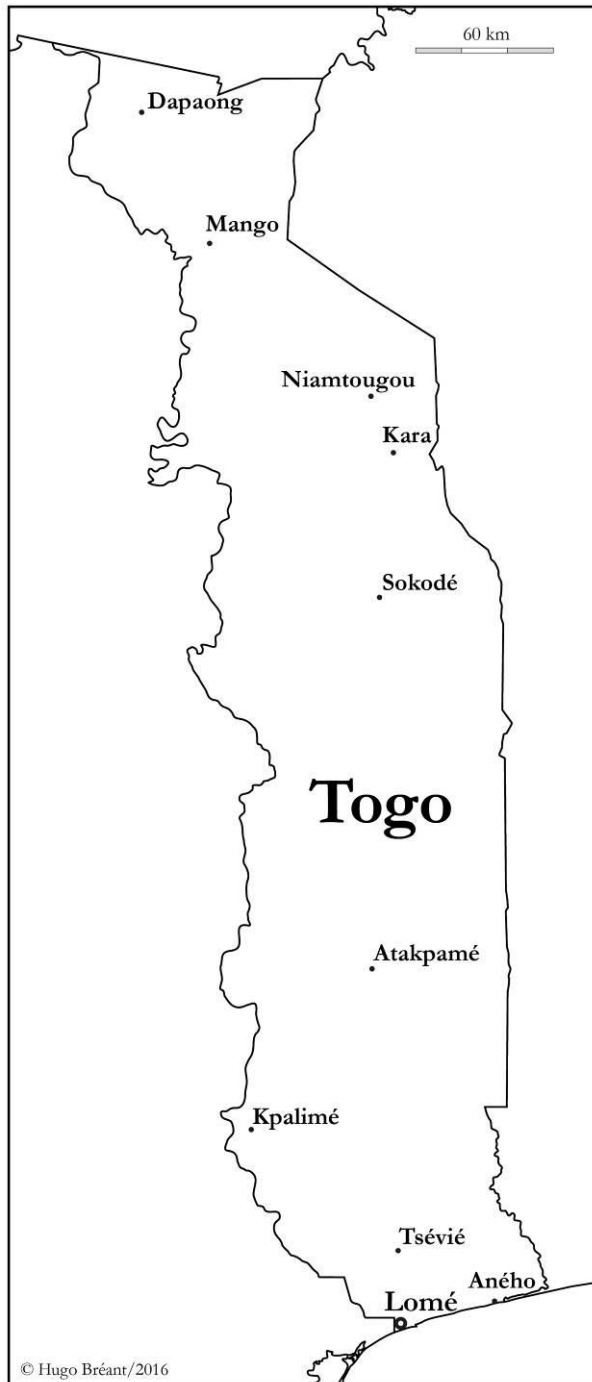
⁵. À cette présence commerciale et militaire, il faut ajouter l'arrivée précoce de missions protestantes et catholiques dans la région (Cornevin, 1963).

⁶. Ces esclaves affranchis de retour sont tour à tour désignés comme « Brésiliens », « Afro-Brésiliens » ou « Agudas » (Alem, 2005 ; Amos, 2001 ; Babalola Yai, 1997 ; Verger, 1966 ; Viillard, 2005).

⁷. À Lomé, le festival des divinités noires a plusieurs fois célébré ces circulations religieuses et culturelles à travers l'Atlantique. Pendant la deuxième édition du festival, en 2007, le Brésil était l'invité d'honneur (Bahun, 2013).

⁸. Le Togo a connu des liens diplomatiques distendus avec le Portugal et le Brésil. Il existe une ambassade et un consulat honoraire du Togo au Portugal mais aucune représentation diplomatique portugaise à Lomé. On peut compter une ambassade et deux consulats honoraires togolais, l'un à Rio de Janeiro, l'autre à São Paulo et une ambassade du Brésil à Lomé. Pendant plusieurs années, l'ambassade togolaise au Brésil a été fermée. Les deux ministres des Affaires étrangères ont annoncé en 2015 sa réouverture et l'engagement dans une nouvelle phase de coopération économique (ATL, 2015 ; Ministère des Affaires étrangères du Togo, 2015).

Le Togo a d'abord été colonisé par l'Allemagne de 1884 à 1919⁹, puis par la France de 1920 à 1960 (Cornevin, 1988 ; Gayibor [dir.], 1994, 1997 ; Gayibor, 2005).



Le 5 juillet 1884, à Togoville, l'explorateur Gustav Nachtigal, représentant du chancelier Otto von Bismarck, a signé un traité de protectorat avec Mlapa III, le roi d'un territoire s'étendant autour du lac Togo. Les frontières de ce *Togoland* allemand le long de la côte du Golfe du Bénin ont été confirmées par la Conférence de Berlin en 1885. Dans les années qui suivent, l'Allemagne a étendu son influence dans le nord du pays et a annexé près de 85 000 kilomètres carrés de territoire, en réprimant plusieurs révoltes, celles des *Kabyè* et des *Konkomba* notamment (Kakou, 2007). Parallèlement, le pouvoir colonial a développé le port de Lomé, les infrastructures ferroviaires¹⁰ et organisé une importante industrie du café et du cacao autour de Kpalimé. En 1914, peu après le début de la Première Guerre mondiale, les armées française et britannique ont repoussé les forces allemandes jusqu'à Atakpamé et les ont forcé à capituler en août. Le territoire a été partagé, le Togo occidental étant placé sous mandat britannique et le Togo oriental revenant à la France. Ce partage a été confirmé par la Société des Nations le 10 juillet 1919. Dès lors,

le Togo devient une colonie française pendant quarante ans. Les traces de la colonisation allemande sont progressivement effacées (Yagla, 1992, p. 40-46), les élites germanophones écartées du pouvoir et le français imposé comme langue officielle. La Constitution de la 4^e République française adoptée en 1946 a donné naissance à l'Union Française, regroupant la

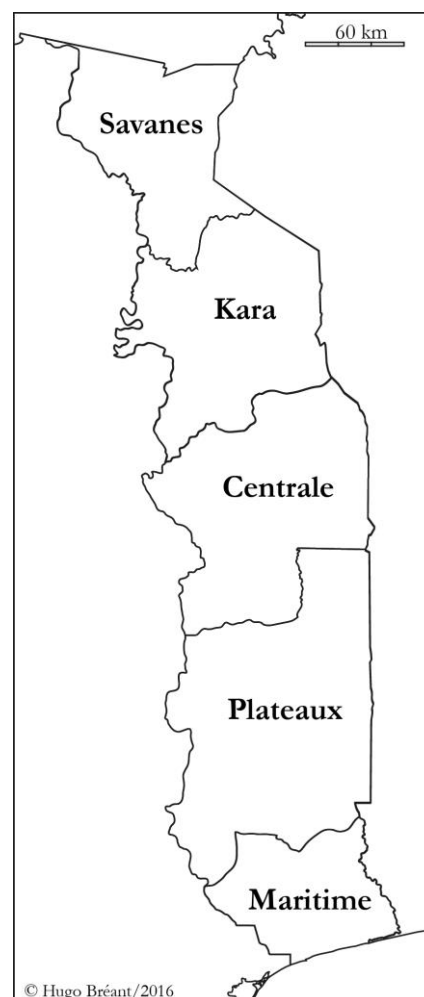
⁹. La présence coloniale allemande a été très documentée (Aduayom et Kponton, 1992 ; Akakpo, 2014 ; Assima-Kpatcha et Tsigbe [éd.], 2013 ; Decalo, 1996 ; David, 2007 ; Klose, 1992 ; Oloukpona-Yinnon [éd.], 2007 ; Schuerkens, 2001 ; Tcham, 1985 ; Tété-Adjalogo, 1998 ; Zöller, 1990).

¹⁰. Par la construction de plusieurs lignes de chemin de fer : Lomé-Aného (1905), Lomé-Kpalimé (1907) et Lomé-Bassar (projet de 1908 inachevé) (Napo, 2006).

France métropolitaine, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer, dont l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Équatoriale Française. Le Togo, ainsi que le Cameroun, ont obtenu le statut de territoires associés. En août 1956, le Togo est devenu une « République autonome »¹¹ et c'est le 27 avril 1960 qu'a été proclamée l'indépendance.

1) La domination coloniale modèle les mobilités internes et régionales

Les mobilités internes ou régionales sont anciennes et ont été transformées par les présences coloniales successives¹². Le nord du pays, généralement décrit par les observateurs coloniaux comme traditionnel, voire « archaïque »¹³, et densément peuplé, a été une forte zone d'émigration. Avant même la présence coloniale, des jeunes hommes partaient à la recherche de nouvelles terres à cultiver dans la région centrale ou des Plateaux (Lucien-Brun et Pillet-Schwartz, 1987). Mais ce phénomène a été accentué sous la domination allemande puis sous la domination française. Dans un souci de réaménagement du territoire, les colonisateurs ont alors obligé des individus du nord à venir travailler plus au sud¹⁴. Après l'indépendance, dans les années 1970 et 1980, la mise en place de politiques d'aménagement du territoire a mené à la construction d'un réseau routier au nord du pays, d'un aéroport international à Niamtougou, de projets d'industrialisation, de développement agricole et d'urbanisation, mais n'a pas empêché cette émigration de se poursuivre. Plus globalement, les zones rurales du nord, du



¹¹. Par la loi n° 56-1 du 18 septembre 1956 « portant création d'un emblème national, d'une devise nationale et la fixation d'un jour de fête nationale » et la loi n° 56-2 du 18 septembre 1956 « déterminant dans le cadre du décret du 24 août 1956 portant statut du Togo, les pouvoirs du gouvernement de la République autonome du Togo et ceux réservés à l'Assemblée législative ».

¹². Ce paragraphe s'appuie sur des sources secondaires qui proposent un faisceau d'explications des mobilités parmi lesquelles les contraintes liées aux contextes macroéconomiques tiennent une place centrale. Bien que nuancées dans le premier chapitre de cette thèse, ces approches ne peuvent ici être discutées à partir de récits biographiques. C'est avec une certaine prudence épistémologique que ces sources sont ici utilisées, non comme des bases d'explication sociologique, mais comme des éléments de contextualisation historique.

¹³. Dans un livre critique à l'encontre de la division entre modernité européenne et tradition africaine, l'anthropologue Charles Piot remet en cause la description faite par les colonisateurs de la région *kabyè* au nord du pays, d'après qui « il s'agit d'un endroit qui exhibe tous les traits jugés caractéristiques d'une culture africaine à l'état vierge : une agriculture de subsistance, des rapports de don, des habitations aux toits de paille, des rituels accomplis en l'honneur des esprits et des ancêtres » (Piot, 2008, p. 15).

¹⁴. D'après Anne-Marie Pillet-Schwartz, en 1970, 70 % de la diaspora du nord était composée de populations *kabyè* et 30 % de *lossò* et de *lamba*. Sur cette question de la « colonisation kabraise », c'est-à-dire des *Kabyè*, voir (Pillet-Schwartz, 1986).

centre et du sud-est du pays ont connu un fort exode vers les zones urbaines de la région maritime, particulièrement vers Lomé (Lebris *et al.*, 1986).

Au-delà des déplacements au sein du territoire national, ces migrations se sont également déployées dans l'Afrique de l'Ouest. À l'extrême nord du Togo, les *Moba* et les *Gourma* ont eux aussi quitté leur région. D'après le recensement de 1981, une partie de ces émigrés allait vivre à Lomé, notamment parce qu'ils avaient obtenu un poste dans la fonction publique (Pontié, 1981). Une autre partie partait cultiver le café et le cacao dans la région des Plateaux. Mais seulement 12 % de ceux qui avaient quitté leur région d'origine restaient au Togo, les autres partaient vers la *Gold Coast*. Ces migrations à l'ouest se sont accélérées à partir des années 1920, tant les plantations ghanéennes en plein essor devenaient attractives et tant la pression fiscale du colonisateur français devenait difficile à assumer financièrement. Dans les rapports annuels qu'ils rédigeaient, les administrateurs français expliquaient, dès 1935, que ces flux ralentissaient avec le développement de la culture de l'arachide au Togo, que les voisins britanniques surestimaient beaucoup ce phénomène migratoire et qu'il s'agissait surtout de « jeunes gens fascinés par le nom de *Gold Coast* » (Pilon et Pontié, 1988, p. 109). Pourtant, d'après les démographes Marc Pilon et Guy Pontié, ces mobilités saisonnières se sont poursuivies malgré les efforts coloniaux pour développer le nord du pays (Pilon et Agounke, 1991 ; Pontié, 1988). Les migrants continuaient à partir vers le Ghana, mais aussi vers le Bénin, la Haute-Volta (Burkina Faso), la Côte d'Ivoire ou le Gabon¹⁵.

Si au cours de la période coloniale, le Togo n'était pas marqué par d'importants flux migratoires en direction de l'Europe, la fin de la Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant. À cette période, on a commencé à observer une forte émigration destinée notamment à la formation des étudiants et futurs cadres administratifs dans les pays européens, et notamment en Allemagne et en France.

2) « J'avais choisi l'Allemagne bon, pour des raisons un peu historiques »¹⁶ : l'Allemagne, un pôle important des destinations européennes

Après l'indépendance, les relations entre le Togo nouvellement indépendant et l'Allemagne ont été distendues. En 1961, l'Allemagne a été le premier pays à ouvrir un centre culturel à Lomé, en créant l'Institut Goethe, qui soutient des manifestations culturelles à travers le pays. Mais durant la présidence du Général Eyadéma débutée en 1967, les Gouvernements allemands successifs ont pris leur distance avec le Togo en soutenant l'opposition dans sa condamnation d'Eyadéma. Le

¹⁵. « Il suffit de participer au recensement dans l'une des régions du territoire pour se rendre compte de l'importance extraordinaire que revêt cet exode saisonnier. En septembre et octobre, les jeunes gens prennent la piste vers l'ouest » (Cornevin, 1988, p. 338).

¹⁶. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

pays a d'ailleurs été un acteur important dans la décision de l'Union Européenne de suspendre sa coopération en 1993, suite à plusieurs violations des droits de l'Homme par le régime togolais (Koffi, 1999). Alors que la France a milité pour la reprise du dialogue, l'Allemagne a longtemps maintenu ses positions diplomatiques. Pendant la nuit du 28 au 29 avril 2005, lors de la transition du pouvoir contestée entre Eyadéma et son fils, l'Institut Goethe a été incendié¹⁷.

En 2007, l'Union Européenne a choisi de poursuivre sa coopération et progressivement, les relations ont repris avec l'Allemagne. La réouverture du dialogue, d'abord partielle en 2011, a été officialisée par deux jours de rencontres à Lomé, en mai 2012¹⁸. Un an plus tard, l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) a implanté son siège à Lomé et engagé une série d'investissements économiques¹⁹. En février 2014, Robert Dussey, le ministre des Affaires Étrangères togolais a passé deux jours à Berlin pour une visite officielle lors de laquelle il a rencontré son homologue allemand et le conseiller de la chancelière Angela Merkel pour l'Afrique, Frank-Walter Steinmeier (Republic of Togo, 2014f).

Malgré des relations diplomatiques irrégulières durant les dernières décennies, les liens historiques entre les deux pays ont fait de l'Allemagne un pôle important de destination des Togolais en Europe²⁰. La hausse des départs vers ce pays a été particulièrement sensible après les années 1990. D'après les données de l'ONU, entre 1990 et 2013, le nombre d'immigrés en Allemagne a presque été sextuplé, passant de 1 693 Togolais en 1990 à 9 281 en 2013²¹. Si ces départs ne représentent en 2013 que 2 % du total des émigrés togolais, l'Allemagne reste la deuxième destination la plus importante en Europe, en termes d'effectifs. Parmi les émigrés se déplaçant vers l'Europe ou l'Amérique du Nord, ils étaient 8,65 % en 1990 et 19,68 % en 2013 à choisir l'Allemagne.

La place particulière qu'occupe l'Allemagne dans l'émigration togolaise a récemment été reconnue à la fois par les associations d'émigrés et par l'État. Ainsi, le Congrès Mondial de la Diaspora Togolaise (CMDT), initié en France et en Belgique et dont le but est de fédérer les émigrés autour

17. « La diplomatie allemande attend des explications de Lomé, après la mise à sac de son centre culturel, l'Institut Goethe, incendié dans la nuit de jeudi à vendredi, par des "militaires en civils", selon le gardien du bâtiment. Son directeur, Herwig Kempf, fait état de menaces et même "d'un climat anti-allemand depuis quelques jours". Le président par intérim Abbass Bonfoh n'avait en effet pas ménagé ses effets, jeudi soir en déclarant que ceux "qui croient qu'ils peuvent recoloniser le Togo se trompent. L'heure du nazisme est terminée". De son côté, le nouveau ministre de l'Intérieur, Katari Foli-Bazi, accusait non moins crûment l'Allemagne de collusion avec l'opposition depuis que son ambassade au Togo avait donné asile à son prédécesseur, François Eso Boko, en rupture de ban avec le pouvoir pour avoir dénoncé le processus électoral et prophétisé des risques de guerre civile, le 22 avril dernier » (Mas, 2005a).

18. Le ministre fédéral de la Coopération a annoncé lors d'une visite à Lomé en décembre 2011 un don de 27 millions d'euros sur deux ans, pour financer trois axes centraux : la bonne gouvernance, le développement rural et la formation des jeunes (Messan, 2012).

19. En septembre puis en décembre 2013, la GIZ a ouvert trois bureaux décentralisés (à Tsévié, Kpalimé et Sokodé) et annoncé des investissements pendant deux ans, à hauteur de 17 milliards de francs CFA, soit près de 26 millions d'euros (Aurel, 2013).

20. Certains journalistes qualifient d'ailleurs l'Allemagne d'« ex-métropole » (Apedo, 2014).

21. Avec une hausse jusqu'à 11 277 immigrés togolais en Allemagne en 2000 (voir Introduction, Tableaux n° 17).

d'une structure représentative, a tenu son premier congrès en Allemagne, en juillet 2009²². En janvier 2010, lorsque le Gouvernement a cherché à faire la promotion de son nouveau programme à destination de la diaspora, il a organisé, avec l'aide de la section allemande de l'African Union African Diaspora Sixth Region (AUADS-Allemagne), un forum sur la « contribution de la diaspora au développement du Togo » à Cologne (Apedjinou, 2009).

L'enquête menée au Togo a permis d'interroger cinq émigrés qui ont vécu en Allemagne²³. Dans tous ces cas, ce sont les possibilités d'obtenir des bourses d'études grâce à la maîtrise, même relative²⁴, de la langue allemande qui ont orienté les départs vers l'Allemagne. Ainsi, Marius G. a pu partir étudier la médecine à Düsseldorf en 1969 parce qu'il était l'un des rares étudiants à parler l'allemand et à pouvoir candidater pour obtenir la bourse gouvernementale proposée.

Toutefois, au-delà de ces cas observés, l'enquête a montré qu'il est possible de nuancer « la germanophilie des Togolais » (Marguerat, 1998, p. 87) et le poids que peut avoir l'Allemagne dans l'actuelle géographie migratoire togolaise. Du fait de la présence importante d'émigrés, le pays est une destination théoriquement envisageable, mais peu de personnes la mentionnent effectivement²⁵. Comme l'indique l'écrivain togolais Kangni Alem, « le souvenir de la colonisation allemande est fragile et contradictoire, on peut même dire que les Togolais n'y pensent pas tous les jours, sauf en de rares occasions où ils évoquent l'Allemagne pour l'opposer à la France, pays soutien des dictatures africaines » (Pape-Thoma, 2010, p. 20-21)²⁶.

Dans une interview datée de juillet 2013, l'ambassadeur d'Allemagne au Togo, Joseph Albert Weiss, regrette d'ailleurs publiquement que les étudiants togolais soient si peu nombreux à déposer leurs candidatures pour obtenir une bourse d'études dans une université allemande, malgré les « liens historiques » qui unissent les deux pays (Afriquinfos, 2013).

²². La réunion préparatoire a eu lieu le 21 février 2009 à Duisbourg, puis le congrès s'est déroulé les 25 et 26 juillet 2009 à Bonn.

²³. Il s'agit d'Hugues S. (parti en 1998), Jérôme V. (1990), Julien L. (1994), Kodjo B. (2002) et Marius G. (1969). Trois de ces émigrés ont quitté l'Allemagne pour un autre pays. Jérôme V. vit désormais en France. Quant à Kodjo B. et Hugues S. ils sont partis respectivement au Ghana, et en Éthiopie puis au Canada, avant de revenir à Lomé.

²⁴. « Mais l'allemand qu'on a appris à l'école c'était pas ça. Il a fallu réapprendre, prendre deux ou trois ans pour mieux assimiler ». Extrait de l'entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010). ; « Je trouvais la langue assez fascinante [...] mais je parlais pas vraiment. À l'arrivée j'ai pris trois mois de cours intensifs. [...] Quand on parle je comprends, mais je pouvais pas parler ». Extrait de l'entretien avec Kodjo B., Togo, 39 ans, émigré de retour [Allemagne, Ghana], assistant notarial (Lomé, 17/02/2010).

²⁵. Les responsables de l'ONG MARS ont fait une précision qu'il a été impossible de confirmer dans l'enquête. D'après eux, les Togolais natifs de Sokodé, au nord du pays, qui ont connu une forte présence coloniale allemande, voyagent plus volontiers vers l'Allemagne, en passant par Lomé. Extrait de l'entretien informatif avec William Kodzo Tsolenyanu et Louis Dovi, responsables de l'ONG togolaise Mouvement d'Action pour le Renouveau Social (MARS) (Lomé, 19/02/2010).

²⁶. Voir l'extrait de cette interview de Kangni Alem consacrée à l'héritage colonial allemand dans les Annexes du Chapitre 4-1.

3) « La France, c'est normal »²⁷ : la France, principale destination en Europe

Si l'expérience coloniale allemande a favorisé des départs vers l'Allemagne, c'est avant tout la France qui est le pôle central des destinations européennes et le pays le plus naturellement cité dans les entretiens, et ce, même dans le cas d'émigrés qui sont partis en Allemagne. Ainsi, Jérôme V. a vécu douze ans en Allemagne, mais son principal objectif à long terme restait de partir en France. Étudiant en sciences économiques à l'université de Lomé en 1990, il a pu partir à Mannheim pour effectuer un stage de fin d'études. En 1992, il s'y est finalement inscrit à l'université, avant d'intégrer une école d'informatique. À partir de 1998, il a trouvé un poste dans une entreprise d'informatique, a rencontré une Allemande, s'est marié, a été naturalisé et a travaillé en Allemagne jusqu'en 2002, année pendant laquelle il a été muté en région parisienne.

JV : - Oui l'Allemagne c'était pour les études. J'étais dans le bureau de l'Association Internationale des Étudiants de Sciences Économiques et Commerciales, qui organise des échanges de stages et de stagiaires entre les États membres de cette association, y'en avait 70 à l'époque. Moi j'avais choisi l'Allemagne, bon pour des raisons un peu historiques, nous aimions bien l'allemand, le Togo a été une colonie allemande, on avait reçus aussi des stagiaires allemands et comme j'ai sympathisé je me suis dit, bah tiens l'Allemagne pourquoi pas ? Ça me permettra d'avoir une envergure internationale... c'est à dire que la plupart de mes amis, ils allaient en France, au Canada, dans les pays francophones, moi j'ai choisi d'aller en Allemagne pour essayer aussi d'acquérir... de voir à quoi ça ressemblait la culture allemande...

[...] HB : - *Donc le départ en Allemagne était prévu comme provisoire, vous comptiez revenir après ?*

JV : - Ouais, je comptais venir en France faire un troisième cycle et après voir si je retourne ou pas. Mais à la base c'était le stage, le troisième cycle et après on verra.

[...] HB : - *Et alors, pourquoi la France ?*

JV : - Bien, pourquoi la France ? La France c'est tout à fait logique, comme les pays anglophones ils vont tous en Angleterre ou dans les pays anglophones, c'est parce qu'on a quand même une culture française. Moi j'ai grandi parmi... j'ai eu tout le temps... j'ai grandi au milieu de la communauté francophone et française donc on a une culture française, on a acquis avec le temps, vue l'éducation qu'on a eue, une culture française. C'est comme si on était en train de nous modeler pour être français donc forcément, la question ne se pose même plus, où il faut aller ou pas. C'était évident, donc on allait tous en France. Aussi parce que, on se sentait proches, on n'était pas ici mais on était là quand même. On avait toutes les infos qu'il fallait, on savait comment ça fonctionnait, donc c'était pour nous plus facile en fait. On sait pas comment l'expliquer, mais c'était évident, il fallait venir en France.

[...] HB : - *Alors pourquoi d'autres amis ont choisi le Canada, la Belgique, l'Allemagne ?*

JV : - Dans ceux qui ont choisi le Canada, c'est peut-être aussi parce que dans un premier temps ils avaient peut-être pas d'autre possibilité, sinon tous auraient aimé venir ici. T'as un premier choix, la France. Après, t'as les autres pays francophones développés, ils vont généralement dans les zones francophones, à Montréal ou au Québec. Et après ils vont en Belgique parce que c'est un pays francophone. Donc maintenant après, d'autres vont ailleurs pour d'autres raisons mais quand tu prends la communauté togolaise globalement, 90 % au moins de ceux qui avaient le choix de venir, ils auraient choisi la France²⁸.

Dans les entretiens, cette propension à présenter le départ vers la France comme naturel s'est traduite par l'utilisation de métaphores spatiales pour dire la forte proximité historique, culturelle

²⁷. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

²⁸. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

et linguistique. Pourtant distantes de plus de 4 700 kilomètres, les villes de Lomé et Paris sont décrites comme des villes proches : « chez moi, c'est pas loin la France »²⁹, « c'est tout près et moins cher [...] c'est comme aller à Kpalimé [ville du sud, 120 kilomètres de Lomé], et les États-Unis, c'est Kara [ville du nord, 400 kilomètres de Lomé] »³⁰, « l'Allemagne, c'est encore plus loin de l'Afrique que Paris »³¹.

L'observation statistique vient confirmer ces perceptions individuelles recueillies sur le terrain. D'après l'ONU, le nombre d'immigrés togolais en France est passé de 14 522 en 1990 à 23 367 en 2013. Il faut noter qu'il s'agit de la plus faible hausse enregistrée dans les pays européens et nord-américains et que la place de la France dans les mobilités internationales a plutôt eu tendance à diminuer sur cette période, passant d'un choix effectué par 7,25 % des émigrés togolais en 1990 à 5,12 % d'entre eux en 2013. Mais, parmi les émigrés togolais vivant dans un pays du nord, 74,2 % d'entre eux en 1990 et 49,5 % d'entre eux en 2013 séjournaient en France. Ainsi, la France reste la première destination parmi les pays européens et nord-américains.

B – La colonisation française a façonné la géographie migratoire comorienne

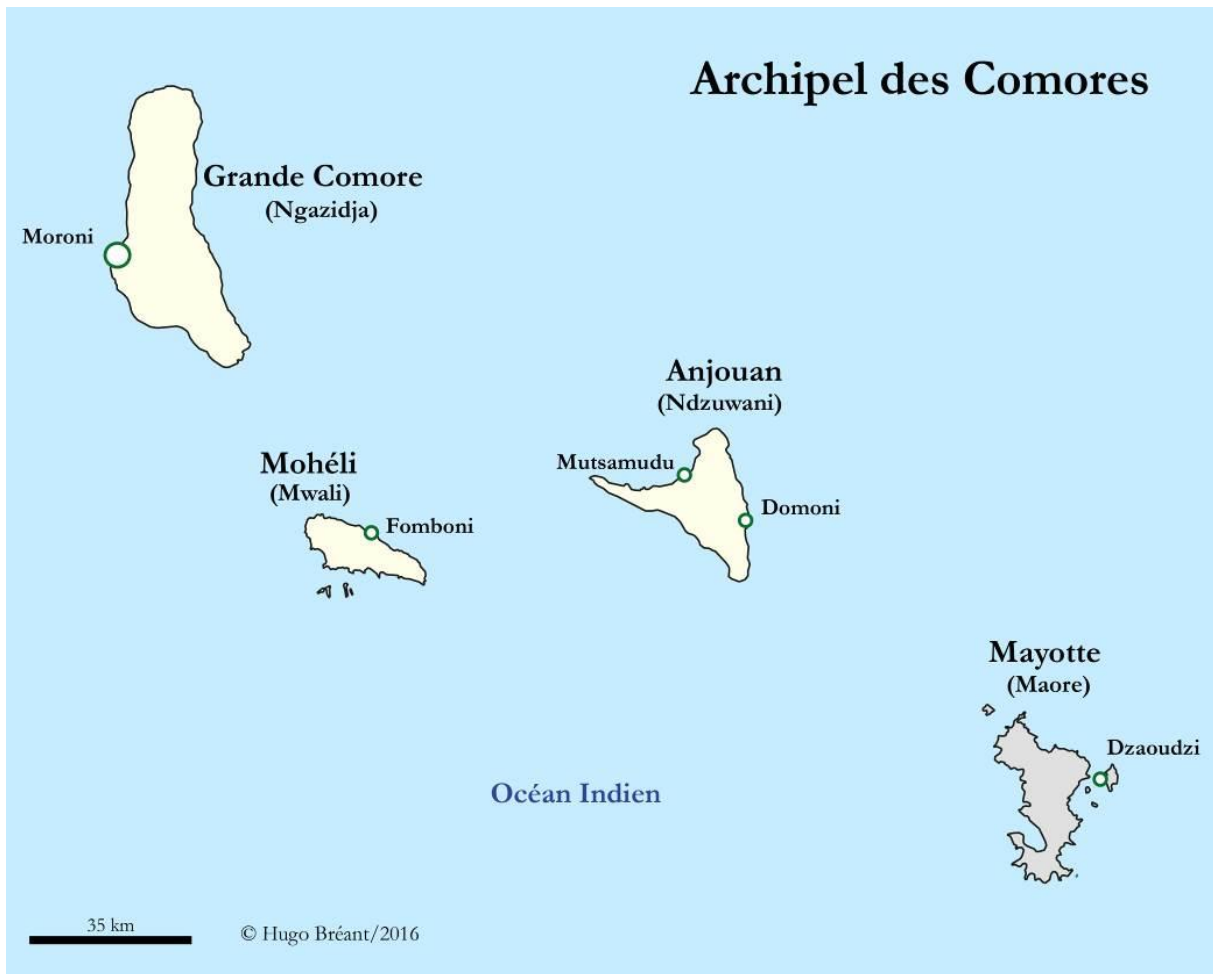
Aux Comores, l'histoire coloniale a également construit la cartographie migratoire actuelle du pays. La première trace attestée d'habitation dans l'archipel remonte au 6^e siècle. Il s'agissait de populations bantoues en provenance de la côte est-africaine et à destination de Madagascar. L'histoire de l'archipel a ensuite été marquée par les arrivées successives de puissances colonisatrices (Guébourg, 1994). Du 9^e au 16^e siècle, la première présence coloniale durable fut celle de marchands perses et arabes, venus du Yémen ou de Chiraz, dans le sud-ouest actuel de l'Iran. Ces derniers ont imposé aux populations présentes dans l'archipel à la fois l'esclavage, l'islamisation des élites intellectuelles et une organisation politique basée sur la présence de sultans (Adihami, 1980 ; Chouzour, 1994)³². À cette époque, l'archipel devient une étape importante pour le commerce maritime dans l'Océan Indien. Des Portugais s'y sont installés dès le 15^e siècle, puis des marins anglais, français et hollandais (Newitt, 1983). À partir du 18^e siècle, des flottes malgaches sont venues attaquer les côtes comoriennes, assiéger des villes, comme Domoni sur l'île d'Anjouan en 1780 ou Iconi en 1805, et réduire en esclavage des Comoriens pour les vendre à Madagascar et dans toute la région (Manicacci, 1939 ; Martin, 1983a).

²⁹. Extrait de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, volontaire dans une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

³⁰. Komi Z. a étudié en France et deux de ses frères travaillent aux États-Unis. Extrait de l'entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010). ; Hugues S. utilise lui aussi cette métaphore en expliquant qu'alors qu'il faut près de 14 heures pour aller en bus à Dapaong, à l'extrême nord du pays, il faut « 6 heures de temps pour aller en Europe, et ce n'est pas de la magie ». Extrait de l'entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

³¹. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

³². Sur les particularismes de l'islam comorien, voir (Ahmed, 1999, 2002 ; Ali Mohamed, 2008 ; Blanchy, 1998b ; Penrad, 1998).



Pour lutter contre ces *razzias*, les sultans des quatre îles de l'archipel ont demandé la protection des puissances européennes. En 1816, Abdallah 1^{er}, sultan d'Anjouan, a fait construire une forteresse à Mustamudu et s'est rendu à Bourbon (La Réunion) pour demander la protection de Louis XVIII. L'île est rattachée à la France et, en quelques décennies, la France a imposé son protectorat sur les quatre îles de l'archipel (Martin, 1983b).

Encadré n° 17 : la domination de la France sur les quatre îles de l'archipel comorien au 19^e siècle

À Mayotte : En 1841, le prince malgache Andriantsuli, réfugié à Mayotte, a obtenu le poste de gouverneur et a demandé l'aide de la France pour parvenir à imposer son autorité sur un territoire désuni. Pierre Passot, capitaine de la marine et représentant la France, a accepté en échange d'obtenir la propriété de toute l'île (Caminade, 2010). Le traité fut ratifié en 1843 et l'esclavage interdit en 1846 (Didierjean, 2013 ; Martin, 1976). Dix ans plus tard, les travailleurs de l'île s'insurgèrent pourtant contre leurs conditions de travail (Ahamadi, 1999).

À Anjouan : En 1844, les Britanniques ont signé un traité avec le sultan d'Anjouan pour pouvoir établir leurs plantations sur la route des Indes. Mais le percement du canal de Suez a fait perdre à l'île son positionnement stratégique et en 1886, la France a imposé la signature d'un traité de protectorat au sultan. Les travailleurs de l'île, plutôt partisans d'une domination britannique, se sont révoltés et la France a été obligée d'envoyer des navires pour prendre l'île (Martin, 1973 ; Sidi, 1998).

À Mohéli : En 1865, le Français Joseph Lambert est parvenu à imposer l'autorité française à Mohéli. Ce négociant fortuné s'est marié à la veuve d'un planteur de l'île Maurice, s'est installé à Madagascar pour y créer des plantations et y fonder une compagnie maritime. Il a par la suite tenté d'aider le fils de la reine de Madagascar à prendre le pouvoir et a conclu avec lui un traité commercial qui a servi à Napoléon III pour imposer un protectorat à Madagascar. Sa tentative de coup d'état étant découverte, il a fui à Mohéli et négocié avec la reine de l'île, Djoumbé Fatima, un traité pour implanter une exploitation sucrière. Il a acquis la propriété de plus de 40 % de la surface cultivable de Mohéli. Deux ans plus tard, la reine abdiquait et venait en France dénoncer cet accord foncier. Lambert devint le tuteur du fils de la reine et la marine française bombardait l'île. Lambert et le fils de la reine moururent en 1873 et 1874. Djoumbé Fatima redevint reine, accepta la défaite face à la France et signa un accord de protectorat en 1886.

À la Grande Comore : Enfin, la même année, la France a achevé d'étendre sa domination sur tout l'archipel en signant un protectorat à la Grande Comore. En 1883, Léon Humblot, naturaliste envoyé dans l'Océan Indien par le Muséum d'Histoire Naturelle, a signé un contrat avec le sultan de Bambao, une région de la Grande Comore. En échange d'une commission de 10 % de ses bénéfices, Léon Humblot pouvait exploiter terres et hommes à sa guise. À partir de ce premier contrat, Humblot a créé dans les années suivantes la Société Coloniale de Bambao qui a accru son emprise sur l'île (Hassani-El-Barwane, 1986 ; Ibrahim, 1997, p. 31). En 1886, le sultan autorisa la France à intervenir sur l'île pour l'aider à asseoir son autorité. Le protectorat fut alors signé.

Dans les quatre îles, la domination française s'est imposée de la même manière. Pour contrer la présence britannique et allemande, la France a établi des plantations et a mis sa force militaire à disposition des sultans dont l'autorité était contestée. Pour justifier ces actions militaires, les colons ont d'ailleurs décrit l'archipel à l'aune d'un trait qu'ils jugeaient caractéristique, celui de la présence de « sultans batailleurs » qui demandaient régulièrement l'appui de la France (Faurec, 1941). En 1896, la Grande Comore, Mohéli et Anjouan étaient rattachées à Mayotte sous l'appellation coloniale de « Mayotte et dépendances ». Par la loi du 25 juillet 1912, l'archipel fut rattaché à la colonie « Madagascar et dépendances » jusqu'en 1946, date à laquelle Madagascar et les Comores retrouvèrent une autonomie administrative (Ibrahim, 1997)³³. L'archipel devint un territoire français d'outre-mer dont la capitale fut établie à Dzaoudzi, sur l'île de Mayotte.

Longtemps délaissée, la colonie comorienne a fait l'objet d'attentions de la part de la métropole française à partir des années 1950. L'apprentissage de l'arabe fut remplacé par celui du français, même si la fréquentation des écoles coraniques est restée majoritaire (Ibrahim, 1997, p. 100-109). À Moroni, devenue définitivement capitale de l'archipel en 1966, le premier collège de l'archipel fut créé en 1950 et devint le premier lycée en 1964, et l'hôpital El-Maarouf fut créé en 1954. En septembre 1958, les Comoriens refusèrent l'indépendance par référendum et obtinrent une autonomie interne trois ans plus tard³⁴. Saïd Mohamed Cheikh, un médecin comorien qui fut le premier député au Parlement français et a occupé les postes de conseiller au sein de l'Union française et de conseiller de la République en 1947, devint le premier président du Conseil de

³³. En 1942, les Britanniques avaient autorité sur l'île malgache et ses dépendances après avoir renversé les autorités soumises au régime de Vichy. Le pouvoir fut rendu à la France en 1946.

³⁴. Par la loi 1412 du 22 décembre 1961 complétée par la loi 6804 du 3 janvier 1968.

Gouvernement, l'organe exécutif comorien encadré par le pouvoir colonial (Ibrahime, 2004, 2008). En août 1972, l'ONU a inscrit les Comores sur la liste des territoires qui devaient accéder à l'autodétermination et les élections locales ont donné la majorité aux élus favorables à l'indépendance (Idjabou M'Boreha, 1996). En juin 1973, la France et les Comores ont signé un accord pour organiser un référendum. Ce dernier a eu lieu en décembre 1974 et a mené au maintien de Mayotte sous dépendance française et à l'indépendance des trois autres îles le 6 juillet 1975³⁵.

Les Comores ont donc connu plusieurs dominations. Mais c'est avant tout la forte et longue présence coloniale française qui a façonné les routes migratoires comoriennes d'abord vers Zanzibar (1), puis vers les différentes colonies françaises dont la proximité géographique facilitait les départs, Madagascar (2) et La Réunion (3), puis vers la métropole (4) et plus récemment en direction de Mayotte (5).

1) Zanzibar, le premier pôle d'émigration comorien

Au 19^e siècle, l'île de Zanzibar est à la fois un important centre religieux (Gayet, 1958) et une étape commerciale incontournable dans l'Océan Indien (Ballarin, 2008). Elle devient la première destination d'émigration des Comoriens. Les premiers comoriens présents à Zanzibar sont les esclaves vendus par des commerçants de Madagascar suite aux invasions malgaches du 18^e siècle. Au cours du 19^e siècle, du fait de forts liens entretenus entre les sultanats des Comores et de Zanzibar, tous issus de peuplements chiraziens, des imams comoriens sont formés à Zanzibar (Ahmed, 1999, 2002 ; Barbey, 2009 ; Penrad, 2003) et des commerçants viennent y vendre des esclaves puis de la vanille, de l'ylang-ylang ou des clous de girofle. De nombreux comoriens parcourent les 300 kilomètres qui séparent ces îles à bord de leurs boutres (voiliers) et s'installent dans le port-franc sous domination britannique. Enfin, certains rejoignent Zanzibar pour fuir la domination des sociétés coloniales françaises (Katibou, 2011).

Mais c'est à partir de 1864 que les départs se sont accrus. En effet, les voyages devinrent plus aisés à partir de l'inauguration par la compagnie française des Messageries Maritimes de lignes desservant Marseille, Port Saïd, Suez, Djibouti, Zanzibar, Mayotte, plusieurs ports de Madagascar, La Réunion et Maurice (Sakoyan, 2011, p. 185)³⁶. Pendant plusieurs décennies, le Gouvernement français a par ailleurs financé une école franco-comorienne où étaient formés les citoyens des différentes colonies de la région. Si les Comoriens n'étaient que quelques centaines à vivre

³⁵. Pour des précisions sur le maintien de Mayotte sous domination française par le biais du référendum, voir (Bamana, 2008 ; Bonin [dir.], 2012 ; Bonnelle, 1988 ; Fasquel, 1991 ; Mahamoud, 1992 ; Martin, 2010 ; Salesse, 1995 ; Thibault et Dauphin, 2011).

³⁶. Les itinéraires empruntés par ces lignes sont décrits dans les Annexes du Chapitre 4-2. Pour des précisions factuelles sur le déroulement de ces liaisons, voir le témoignage de Philippe Martin, agent colonial à Anjouan puis Madagascar (Martin, 1987).

Zanzibar au milieu du 19^e siècle, ils sont plus d'une dizaine de milliers un siècle plus tard³⁷. « À cette époque-là, le flux migratoire se faisait vers Zanzibar », raconte Silih H. dont la mère a émigré en 1942, à l'âge de 5 ans, avec son frère et sa sœur, chez un oncle qui vivait déjà sur l'île. Mais en 1964, la révolution zanzibarite a mené à l'augmentation des agressions à l'encontre des Comoriens qui étaient majoritairement des fonctionnaires et des commerçants assimilés à l'élite arabophone (Mohamed, 2006, p. 137). Le nouveau président a décidé d'expulser certains Comoriens du territoire. À propos de sa mère, Silih explique ainsi : « elle se croyait zanzibarite [...] mais soit disant qu'une identité en fait ça ne se négocie pas, elle est comorienne, elle le reste. Donc elle préfère rentrer »³⁸.

Comme elle, beaucoup de Comoriens sont revenus aux Comores à partir de 1964, et cette révolution a marqué la fin d'une route migratoire ancienne (Saleh, 1995, 1998).

2) « Avant, les Comoriens ils ne connaissent que Madagascar »³⁹

Dans les entretiens, c'est avant tout Madagascar qui est apparue comme la destination ancienne la plus centrale. Pour les enquêtés âgés d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années, la génération de leurs parents ou de leurs grands-parents émigrerait surtout vers Madagascar. D'après Christophe G., un Anjouanais de 65 ans qui a été scolarisé au lycée à Moroni, tout le monde avait « les yeux tournés vers Madagascar », et particulièrement vers la ville de Majunga (Mahajanga), au nord-ouest de l'île (Allibert [dir.] *et al.*, 2007) : « pour vivre, étudier, faire la fête, c'était Majunga [...] pour eux, la Réunion, ça existait même pas, c'était un caillou, comme nous ! »⁴⁰

Cette route migratoire a elle aussi été renforcée par la mise en place des lignes maritimes régulières à la fin du 19^e siècle. Mais elle a été particulièrement consolidée par la présence coloniale française. En 1912, Madagascar devint le centre colonial français dans l'Océan Indien auquel les Comores furent rattachées jusqu'en 1946. En 1905, on comptait 1 000 Comoriens vivant sur l'île. En 1960, ils étaient plus de 49 000 Comoriens, principalement regroupés dans six villes : Ambilobe, Diego-Suarez (Antsiranana)⁴¹, Majunga (Mahajanga)⁴², Nosy Bé, Tamatave (Toamasina) et Tananarive (Antananarivo)⁴³. Parmi ces Comoriens, une majorité était des

³⁷. Selon les estimations, 3 000 à 15 000 Comoriens étaient présents dans les années 1940 (Guébourg, 1995 ; Loimeier, 2008 ; Martin, 1983b ; Mohamed, 2006) ce qui représentait 1,1 % à 5,7 % de la population zanzibarite (Bakari, 2001).

³⁸. Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

³⁹. Trois des cinq tantes maternelles d'Adil M. ont vécu à Madagascar. Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

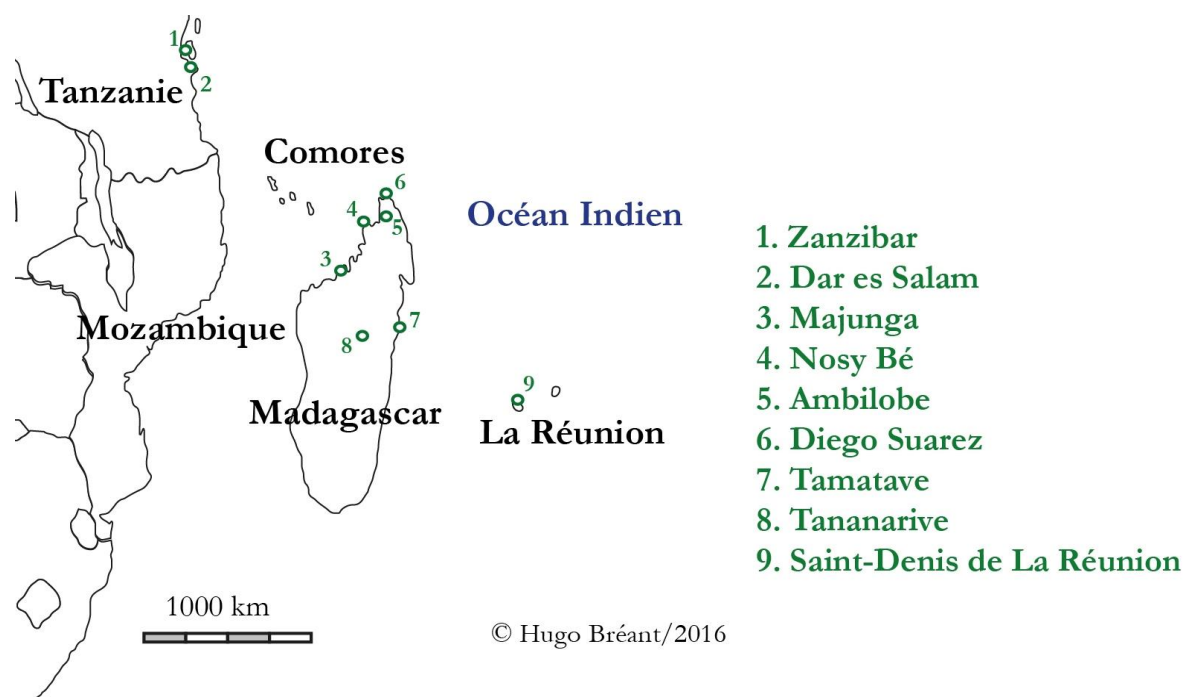
⁴⁰. Extrait de l'entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

⁴¹. « De tout temps, la population comorienne a été plus nombreuse à Diego ou à Majunga qu'à Moroni ». Extrait de l'entretien informatif avec Damir Ben Ali, Comores, historien et anthropologue (Moroni, 03/07/2012).

⁴². Majunga était considérée comme la « première agglomération comorienne du monde » et regroupait plus de 55 % des Comoriens de l'île (Delval, 1978, p. 96-97).

⁴³. 82,3 % des Comoriens de Madagascar vivaient dans ces six villes en 1960. Parmi cette population, on comptait un tiers de femmes, un tiers d'hommes et un tiers d'enfants de moins de 15 ans (Delval, 1978, p. 96-97).

travailleurs peu qualifiés, des agriculteurs engagés par des planteurs malgaches (Guébourg, 1995, p. 259) ou des « dockers, bouchers, cuisiniers et ouvriers des sociétés coloniales » (Saindou et Carayol, 2006, p. 36). Mais une partie d'entre eux était des étudiants venus se former avant de devenir fonctionnaires aux Comores⁴⁴ ou des agents qualifiés recrutés par la France pour servir dans l'administration ou la police⁴⁵.



Lorsque Madagascar a conquis son indépendance en 1960, les Comoriens, en tant que Français, jouissaient des accords franco-malgaches⁴⁶, qui leur donnaient des droits comparables aux malgaches. À partir de 1961 et dans les années qui suivirent, les autorités malgaches leur demandèrent de présenter une pièce d'identité, de verser une caution d'immigration et de s'immatriculer au consulat de France⁴⁷. Elles réduisirent enfin les droits politiques des nationaux français aux seules élections municipales (Delval, 1978, p. 100-101). En mai 1972 suite à un changement de Gouvernement, et surtout à partir de la signature de la charte de la Révolution socialiste malgache d'août 1975, les accords avec la France furent remis en cause. Les Comoriens étaient considérés comme étrangers et devaient payer un droit de séjour. La priorité nationale en matière d'emploi était préconisée. Les fonctionnaires français furent priés de partir, l'arsenal de Diego-Suarez fut nationalisé et les employés licenciés. Les Comoriens qui étaient 27 000 à Majunga en 1960 ne sont plus que 16 000 en 1975 (*op. cit.*, p. 103). Après l'indépendance des

⁴⁴. « De futurs fonctionnaires comoriens faisaient leurs études à Tananarive soit à l'école Le Myre-de-Vilers soit à l'école de médecine comme le futur président Saïd Mohamed Cheikh » (Delval, 1978, p. 99).

⁴⁵. « Lors de la rébellion malgache de 1947 l'administration française recruta des Comoriens sur le loyalisme desquels on comptait pour assurer des services de police et de sécurité. Ce fut l'origine du corps d'agents de police comoriens en service à Madagascar » (Delval, 1978, p. 96).

⁴⁶. Plus particulièrement de la convention d'établissement signée le 27 juin 1960.

⁴⁷. Ce que les Comoriens de Madagascar firent avec beaucoup de réticences : « en 1974, 35 000 Grands-Comoriens étaient recensés au consulat de France, mais on évaluait leur nombre à 50 ou 60 000 » (Guébourg, 1995, p. 259).

Comores, en juillet 1975, les Comoriens de Madagascar n'ont plus de protection diplomatique française et malgré la bienveillance de Madagascar face aux orientations socialistes d'Ali Soilih, le président des Comores nouvellement indépendantes, cela n'a pas empêché la multiplication des tensions entre Malgaches et Comoriens dans le nord-ouest de l'île. En 1976, la situation des Comoriens à Madagascar s'est considérablement dégradée. En décembre 1976, les massacres de Majunga marquèrent le paroxysme des tensions liées à la présence de Comoriens sur l'île. Ainsi, nombre de familles, comme celle de Majid I., furent contraintes de quitter l'île de Madagascar les mois ou les années suivantes. Le père de Majid, employé de la mairie de Tananarive est parti à La Réunion en 1978 puis à Marseille, où il a pu faire venir sa femme et leurs cinq enfants à partir de 1983⁴⁸.

Encadré n° 18 : la crise de Majunga en 1976

Les tensions des années 1970 au nord de l'île entre travailleurs malgaches et comoriens sont réactivées en 1976 à Majunga, les seconds étant vus par les premiers comme plus riches et plus favorisés. C'est une querelle de voisinage très anodine qui a déclenché, le 20 décembre 1976, une crise d'une ampleur inégale.

Ce jour-là, un jeune enfant malgache « souilla à deux reprises la cour de son voisin comorien », lequel « pour corriger l'enfant lui barbouilla la figure de ses excréments » (Delval, 1978, p. 105-107). Les parents malgaches portèrent plainte au commissariat où un agent comorien leur répondit que les 100 francs de dédommagement demandés étaient excessifs. La situation s'envenima, des morceaux de porc furent jetés dans la mosquée comorienne du vendredi auxquels répondirent des jets de pierre. Des Comoriens furent retrouvés tués à coups de hache. Pendant deux jours, Mahabibo, le quartier comorien de Majunga, fut pillé et incendié et des mosquées furent profanées. Le couvre-feu imposé n'était pas respecté mais les forces de l'ordre n'intervinrent pas. Officiellement, le massacre a fait 121 victimes. Le Gouvernement comorien a annoncé près de 4 000 décès. Des camps de réfugiés ont été installés dans les casernes et gendarmeries. Certains Comoriens y sont restés plusieurs semaines avant leur rapatriement. Le retour des 16 000 Comoriens de l'île a été organisé par le Gouvernement comorien au début de l'année 1977, grâce au bateau Ville-de-Tuléar, prêté par le Gouvernement malgache, et par les Boeing 707 de la compagnie belge Sabena, qui effectuaient trois rotations par jour. 1977 marque le début du retour aux Comores de ceux que l'on appelle désormais les « Sabena » (Celton, 2007 ; Mzé, 2007 ; Rafidison, 2007). Dans les années qui suivirent, d'autres Comoriens décidèrent de revenir à leur tour⁴⁹. Qu'ils aient été rapatriés ou qu'ils soient revenus volontairement, beaucoup de Comoriens sont repartis vers la Réunion ou la métropole, notamment ceux qui étaient en désaccord avec le Gouvernement d'Ali Soilih (Barbey, 2009).

À partir des années 1970, Madagascar a cessé d'être la destination principale des émigrés comoriens. D'après l'ONU, en 1990, 36,4 % des émigrés qui partaient en Afrique se rendaient à Madagascar, mais la destination ne représentait que 18,8 % de l'ensemble des départs⁵⁰.

⁴⁸. Entretien avec Majid I., Comores, 36 ans, descendant d'émigrés à Marseille, animateur socio-culturel (Marseille, 23/05/2012).

⁴⁹. Le retour des 1 500 Mahorais présents à Madagascar a été plus tardif. Le Gouvernement comorien souhaitait que tous les Comoriens reviennent dans l'archipel. Mais le Gouvernement malgache a refusé car il ne reconnaissait pas le maintien de Mayotte dans le territoire français. Ce n'est qu'après l'occupation du consulat de France par les Mahorais que la France a affrété des avions pour organiser leur rapatriement (Delval, 1978, p. 106).

⁵⁰. En 2013, ces chiffres sont en diminution puisque Madagascar représente 7,6 % des départs vers l'Afrique et 5 % de l'ensemble des départs.

Par ailleurs, au cours du 20^e siècle, comme l'indique l'anthropologue Juliette Sakoyan, « la destination malgache a contribué à dessiner l'axe migratoire vers la France métropolitaine » (Sakoyan, 2011, p. 186). En effet, des émigrés comoriens se sont engagés dans l'armée ou dans la marine marchande depuis l'île avant de partir vers Marseille. Parmi les enquêtés, dix huit personnes ont vécu à Madagascar (dont deux descendants d'émigrés) et parmi elles, seules deux ont seulement connu Madagascar comme destination migratoire.

3) La Réunion : une étape migratoire importante

La présence comorienne sur l'île de la Réunion remonte à la fin du 18^e siècle. Esclaves ayant transité par Madagascar puis travailleurs engagés, les Comoriens travaillaient dans les exploitations des grands propriétaires français (Barbey, 2009). Après la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'au maintien de Mayotte dans l'espace français en 1975, La Réunion demeurait le territoire français le plus proche, un des plus importants pôles universitaires de la région et un lieu dans lequel les opportunités d'emploi paraissaient plus nombreuses. La proximité géographique et les liens historiques entre les deux lieux ont favorisé une émigration continue. Entre les émigrés partis avant 1975, ceux qui sont arrivés depuis et les descendants d'immigrés comoriens, les études statistiques indiquent que la population comorienne ou d'origine comorienne à La Réunion est importante. Les Comoriens ont la particularité d'avoir très fortement accédé à la nationalité française⁵¹. Ainsi, en 2009, d'après l'INSEE, parmi les 15 000 immigrés que comptait l'île de La Réunion, 1 500 étaient nés aux Comores (Actif, 2012)⁵². En 2013, plus de 1 400 étrangers vivaient également à La Réunion, en situation régulière (Ministère de l'Intérieur, 2013, p. 178). D'après l'ONU, le nombre d'immigrés comoriens a quintuplé entre 1990 et 2013, passant de 449 à 2 375 personnes.

Dans les entretiens réalisés, La Réunion a plus souvent été évoquée comme une étape migratoire plus que comme un territoire d'accueil durable. Ainsi, treize enquêtés ont vécu à La Réunion et parmi eux, l'île a constitué la seule destination seulement pour deux d'entre eux⁵³. Amin H. est un exemple de ces parcours dans lesquels La Réunion a constitué une étape vers la métropole. Il a effectué son service militaire en 1973, dans la caserne Lambert à Saint-Denis de La Réunion, avant de partir en métropole trois ans plus tard⁵⁴. Nous verrons dans la section suivante que

⁵¹. « Les Comoriens ont la nationalité comorienne dans 38 % des cas, 45 % sont de nationalité française par acquisition, 19 % par la naissance » (CREDOC-ODR, 2004, p. 7). ; « Parmi les originaires des Comores ou de Maurice, 77 % des personnes ont la nationalité française, c'est plus souvent le cas des originaires des Comores, ancienne colonie, que de Maurice » (INSEE, 2010, p. 17).

⁵². Des estimations supérieures annonçaient 2 à 3 000 immigrés nés aux Comores en 2004 (Barbey, 2009).

⁵³. Entretien avec Mouzamil G., Comores, 26 ans, émigré de retour [La Réunion], professeur d'histoire dans un collège privé (Itsandra, 05/07/2012). ; Entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

⁵⁴. Entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

l'évocation de cette destination comme étape plus que comme point d'arrivée durable tient sans doute à la dévalorisation de ce lieu à la fois dans les milieux populaires et dans les catégories supérieures (voir Section 2, Paragraphe A-1).

Du fait de sa proximité géographique, l'île a également été évoquée comme une destination permettant de multiplier les retours de courte durée⁵⁵ (voir Chapitre 6, Section 1, Paragraphe A-3), mais aussi de préparer éventuellement un retour à moyen terme⁵⁶ (voir Chapitre 7, Section 3, Paragraphe A-3).

4) « Ça reste la France l'idéal »⁵⁷ : la métropole comme destination cardinale

Les anciennes routes migratoires vers Zanzibar et Madagascar ont été progressivement délaissées au profit de destinations françaises. Si La Réunion a été une possibilité souvent envisagée, la France métropolitaine devient à partir des années 1980 la destination la plus valorisée, comme l'indique Djibir K., fils d'agriculteurs, qui a émigré à Marseille en 1981.

DK : - Euh pourquoi en France, pourquoi pas Mayotte, pourquoi pas Madagascar ? Chaque génération voit l'endroit où il fallait aller. Madagascar y'avait beaucoup de l'immigration dans tous les côtés, comme c'était à l'époque un département français. Donc ceux qui vivaient ici qui n'arrivaient pas à avoir une vie stable, ils voient que peut-être y'a un peu de différences, ils voient que Madagascar est plus facile à vivre avec un peu de moyens. C'est pour ça, la plupart sont partis à Madagascar. Après, ils sont partis à la Réunion parce que la Réunion ça a été la même chose que Madagascar. Mais pas ici [dans sa ville de Hahaya]. Ici, à l'époque on peut compter quinze personnes qui étaient à la Réunion, c'est tout. Dans ce village-là.

HB : - *La plupart c'était la France, la métropole ?*

DK : - Métropole oui. On nous parlait de la France, métropole. Peut-être ce mot-là, c'est le mot qui nous a tiré pour aller là-bas au lieu d'aller à la Réunion ou d'aller à Madagascar⁵⁸.

Sa génération, née dans les années 1960, a réorienté la géographie migratoire comorienne au profit d'une destination privilégiée : la France métropolitaine.

Comme cela a été le cas au Togo, les enquêtés interrogés ont insisté sur le caractère naturel et finalement peu questionné d'un départ en France, lié à la colonisation et au fait que l'on « a grandi avec les Français »⁵⁹ : « il y a un phénomène d'habitude, il faut bien aller en France [...] parce que nous étions colonisés, c'était naturel d'aller en France ou à Madagascar »⁶⁰.

⁵⁵. C'est le cas de Yasmina D., partie étudier à l'université de Saint-Denis de La Réunion en 2002 et qui peut multiplier les terrains d'enquête aux Comores dans le cadre de sa thèse et ainsi passer du temps avec ses proches. Entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

⁵⁶. Après avoir étudié à Marseille, Karim B. travaillait comme conseiller principal d'éducation d'un collège en Guyane avant de demander sa mutation à La Réunion pour se rapprocher des Comores en 2010. Entretien informel avec Karim B., Comores, émigré à La Réunion, conseiller principal d'éducation dans un collège (entretien téléphonique, 09/11/2011).

⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁵⁸. Extrait de l'entretien avec Djibir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

⁵⁹. Extrait de l'entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012).

⁶⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Ibouroi, Comores, fondateur et directeur d'une école privée, enseignant à l'université (Moroni, 03/07/2012).

Mais là où les récits togolais filaient la métaphore de la faible distance spatiale avec la France, le choix de cette destination est ici expliqué avec un lexique corporel ou avec une rhétorique de la parenté. Certains enquêtés affirment ainsi que les Comoriens ont « la France dans la peau »⁶¹ et que s'établit « un lien quasi charnel avec la France »⁶². Pour d'autres, les départs se font vers la France parce que « le père des Comoriens, c'est la France ! »⁶³. Pour d'autres enfin, la France constitue une figure maternelle.

La France c'est notre mère, c'est la mère des Comores. Parce que tout ce qu'on a aujourd'hui, c'est la France qui nous l'a appris. [...] On a beau faire ce qu'on veut, mais tout sera obligé de passer par Paris. Y'a un proverbe qui disait, quand il pleut à Paris, c'est Dakar qui est mouillée. Donc c'est pour te dire que malheureusement, l'Africain de base, là, je parle pas que des Comoriens, tout est basé sur la France. Ici on est francophones. Tout est basé sur la France. Tout notre rêve, tout le rêve d'un père comorien, c'est la France. C'est rien d'autre⁶⁴.

La colonisation a forgé des liens historiques perçus comme indéfectibles entre les deux pays et symbolisés par cette métaphore familiale. Dans les récits, cette histoire commune justifie la perpétuation des déplacements, au-delà des évolutions de la politique migratoire française.

Chacun il va trouver ce qu'il... c'est un pays ami, c'est tout pour nous, parce que c'est un pays qui était avec nous pendant cent cinquante ans, on peut pas l'oublier comme ça, on peut pas le boudier comme ça. On va pas parce qu'il y a des problèmes politiques ? Non, ça nous concerne pas. Moi personnellement ça me concerne pas les problèmes politiques, y'a les politiciens et les Français, c'est deux choses différentes⁶⁵.

Les départs vers la métropole ont connu une très forte accélération après l'indépendance. Ainsi, 40 à 70 Comoriens vivaient à Marseille peu avant 1975. Quinze ans plus tard, on en recensait plus de 60 000 (Jordi et Sayad, 1991, p. 171). Longtemps dominante, cette destination a pourtant été supplantée par Mayotte à la fin des années 1990.

5) Mayotte : circulations anciennes dans l'archipel et accroissement récent des départs vers le DOM

Les travaux sur les Comores ont souligné les importantes circulations socio-culturelles⁶⁶ et humaines⁶⁷ entre les quatre îles de l'archipel. Comme l'a montré l'anthropologue Juliette Sakoyan, la dispersion ancienne des familles a favorisé des espaces de vie qui incluent plusieurs îles à la

⁶¹. Extrait de l'entretien avec Elhad S., Comores, 28 ans, émigré à Paris, assistant administratif dans un établissement public (Paris, 17/05/2012).

⁶². Extrait de l'entretien avec Idarouss S., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier (Dembeni, 05/08/2012).

⁶³. Extrait de l'entretien avec Muhamadi D., Comores, 76 ans, émigré de retour [Algérie, Djibouti, France], militaire à la retraite (Iconi, 15/08/2012).

⁶⁴. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

⁶⁶. Dans un article consacré aux modèles et aux terminologies de la parenté, l'anthropologue Sophie Blanchy montre bien comment ces catégories circulent et sont retraduites d'une île à l'autre de l'archipel (Blanchy, 1992).

⁶⁷. À partir des recensements de 1966, 1980 et 1991, le démographe Mamadou Boina Maecha indique que les mobilités intra et inter-îles sont nombreuses au fil des décennies : « environ 34% de la population résidente recensée en 1980 aux Comores a changé au moins une fois de résidence dans les 14 années précédant le dénombrement » (Boina Maecha, 1994, p. 3).

fois (Sakoyan, 2011). Rachad I., par exemple, a un grand-père mahorais et de ce fait, une grande partie de sa famille maternelle a vécu entre la Grande Comore et Mayotte⁶⁸. Mais la plupart des départs vers Mayotte se font depuis l'île d'Anjouan, et non depuis la Grande Comore enquêtée dans le cadre de cette thèse. Ainsi, en 1991, 58 % des émigrés comoriens à Mayotte sont originaires d'Anjouan (Vivier, 1996, p. 15)⁶⁹. Cette différence peut expliquer la très faible mention de Mayotte comme destination des enquêtés. Seuls cinq d'entre eux ont vécu à Mayotte, et parmi eux un seul n'a connu que cette seule destination (Rachad I.). En revanche, la destination a été évoquée à une dizaine de reprises dans les parcours migratoires d'autres membres de la famille.

Dans les années 1990, les acteurs politiques mahorais ont entrepris un processus de mise à distance symbolique des autres îles de l'archipel (Hachimi Alaoui *et al.*, 2013). Ce processus a abouti en 1995 à l'instauration du visa nécessaire aux déplacements entre les Comores et Mayotte (voir Chapitre 3, Section 1, Paragraphe B-2 et encadré n° 15 sur le cas de Rachad I.). La sociologue Géraldine Vivier prédisait que le contrôle de ces mobilités inter-îles allait réduire « à nouveau les espaces d'émigration possibles pour les Comoriens » (Vivier, 1996, p. 8). Mais, paradoxalement, c'est à partir de 1995 que les départs vers Mayotte se sont intensifiés, les motifs familiaux étant particulièrement invoqués dans les demandes de visas⁷⁰. En s'appuyant sur les recensements de 1991 (Vivier, 1996) et de 2003 (Hachim, 2007), l'on constate une réelle « inversion du lieu principal d'émigration : alors que les départs ont concerné majoritairement la France métropolitaine entre 1988 et 1991, ils se font surtout vers Mayotte entre 1998 et 2003 » (Sakoyan, 2011, p. 185). L'évolution statistique avancée par les données de l'ONU est à cet égard saisissante. Entre 1990 et 2013, le nombre d'immigrés comoriens à Mayotte a plus que quintuplé, passant de 10 041 immigrés comoriens à près de 57 000 personnes. Mayotte est donc devenue en vingt ans la première destination migratoire comorienne.

Pour certains auteurs, cet essor doit beaucoup au processus de départementalisation de Mayotte et à l'accroissement des écarts de développement entre les îles de l'archipel⁷¹. Mais on peut

⁶⁸. Entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

⁶⁹. « Ce sont les Anjouanais qui composent la majorité des émigrants vers Mayotte. Anjouan est l'île d'émigration la plus active à l'échelle de l'archipel » (Sakoyan, 2011, p. 185). ; « Dans ces flux de migrants comoriens à destination de Mayotte, l'île d'Anjouan joue un rôle particulier. Elle se présente en effet, en raison de sa position géographique la plus proche de Mayotte, comme un "hub", sorte de passerelle entre les trois îles de l'Union et l'eldorado supposé que symbolise la collectivité française. Par ailleurs, Anjouan est la deuxième île la plus peuplée de l'Union mais surtout la plus pauvre et c'est donc elle qui fournit le plus gros des bataillons clandestins. Enfin, les relations familiales et la proximité culturelle lient très fortement les rives d'Anjouan à celles de Mayotte. Il n'est pas une famille mahoraise qui n'ait un parent ou un proche à Anjouan où dans les deux autres îles de l'Union » (Taglioni, 2008).

⁷⁰. « Le motif des demandes d'établissement des ressortissants comoriens en France métropolitaine concerne principalement les études, puis l'établissement familial. En ce qui concerne Mayotte, le motif principal des demandes de visa de long séjour est l'établissement familial. » Question écrite du député socialiste Daniel Goldberg (n° 4113), publiée au *Journal Officiel* le 11 septembre 2012 (page 4 977). Réponse publiée le 15 janvier 2013 (page 579).

Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-4113QE.htm>

⁷¹. « Cette différence de développement, directement imputable au statut de collectivité départementale et aux transferts de fonds français et européens, engendre notamment une forte pression migratoire de l'Union des

également faire l'hypothèse que ce sont les conditions légales imposées aux mobilités qui ont favorisé ces départs vers Mayotte. Beaucoup, comme l'a fait Rachad, parti pour des raisons de santé en 1993 à l'âge de 8 ans, ont essayé d'obtenir une carte de séjour et éventuellement la nationalité française à partir de Mayotte, avant d'envisager un départ ultérieur vers la métropole.



L'observation sur un temps long des deux géographies migratoires permet de comprendre à quel point l'histoire coloniale puis postcoloniale ont transformé les mobilités comoriennes et togolaises. Au cours du 20^e siècle, la France s'est imposée comme une destination européenne centrale. À partir des émigrations pionnières, et conformément aux logiques liées aux conditions de réalisation de la migration (voir Chapitre 3, Section 2), les départs ont suivi ces mêmes routes migratoires. La France a été érigée en pays d'accueil naturel, de manière encore plus saillante aux Comores où les mobilités ont investi à la fois la métropole et les départements et territoires d'outre-mer. D'après les données de l'ONU relatives aux migrations comoriennes dans le monde, si l'on prend en compte les trois destinations que sont la métropole, La Réunion et Mayotte, la France est la destination de 74,5 % des émigrés comoriens en 1990 et de 87,4 % d'entre eux en 2013⁷². Privilégiée dans les années 1990, la France métropolitaine a été supplantée par Mayotte, qui est devenue la première destination d'émigration ces dernières années. Contrairement à ce qui s'observe au Togo où d'autres destinations peuvent être évoquées dans les conversations, comme l'Italie, la Suisse ou l'Amérique du Nord, dans une large mesure, « pour les Comoriens, c'est que la France ! »⁷³ Dès lors, les histoires familiales et les socialisations à telle ou telle destination ont largement reproduit la cartographie coloniale des migrations.

Section 2 – Cartographie des goûts et dégoûts migratoires

Le choix d'une destination d'émigration a longtemps été analysé comme une décision autonome des émigrés, plus ou moins contrainte selon les approches (Courgeau et Lelièvre, 2003), et fondée sur la quantité plus ou moins inégale d'informations et de renseignements dont les individus disposent avant leur départ (Allen et Eaton, 2005). Pourtant, à la lumière de l'enquête réalisée, il apparaît que toutes les possibilités ne sont pas également envisagées et comparées par les futurs émigrés.

Comores sur Mayotte. On estime ainsi à environ 55 000 les Comoriens clandestins à Mayotte, soit un quart de la population mahoraise » (Taglioni, 2008).

⁷². La métropole représentait à elle seule 47,9 % des départs en 1990. Elle ne représente plus que 33 % en 2013, d'après l'ONU. Sur la même période, les départs ont été multipliés par deux en France métropolitaine et par plus de cinq vers La Réunion et Mayotte. En revanche, La Réunion est une destination choisie par seulement 2 % des émigrés quand Mayotte est choisie par 52 % des émigrés en 2013.

⁷³. Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

Les destinations migratoires sont peu questionnées dans les récits. Spontanément, les enquêtés n'explicitent pas leurs choix, tant les pays d'accueil envisagés leur semblent aller de soi. Une fois encouragés à détailler cet aspect, les mises en récit des enquêtés sont révélatrices d'une autre facette de cette géographie migratoire. Plus que le stock d'informations disponibles, c'est la valeur que les individus et leur famille accordent à un lieu qui semble déterminante. Les enquêtés énoncent les fondements de leurs choix, expriment leurs préférences pour tel ou tel pays et disent l'intérêt accordé à une ville ou l'indifférence que suscite une autre. Ils choisissent un lieu auquel ils accordent du crédit parmi un ensemble de destinations dans lesquelles des individus auxquels ils peuvent s'identifier ont vécu. En un mot, les émigrés classent les lieux, et livrent ainsi une géographie symbolique du prestige des possibles migratoires.

Dans les années 1970, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont souligné la dimension symbolique des inégalités sociales. Les positions sociales se dessinent non seulement en fonction d'inégalités économiques mais aussi d'écarts de capitaux scolaires et culturels (Bourdieu et Passeron, 1970 ; Bourdieu, 1979b ; Coulangeon et Duval [dir.], 2013). Ainsi, les pratiques culturelles forment une hiérarchie symbolique entre les positions sociales, les goûts des catégories supérieures étant construits comme la culture légitime et ceux des milieux populaires étant relégués à des pratiques délégitimées. En insistant sur le pouvoir de classement et de distinction des pratiques culturelles, leurs travaux proposaient une « exploration méticuleuse de la stratification sociale des goûts et des styles de vie où les "manières" de consommer importaient autant, sinon davantage, que les produits consommés » (Coulangeon, 2011, p. 18). Une analogie peut ici être faite avec les goûts individuels en matière de destinations migratoires. En effet, ces derniers révèlent une hiérarchie symbolique des positions sociales.

Pour reprendre la terminologie employée par plusieurs sociologues qui prolongent les réflexions menées par Pierre Bourdieu, cette section souhaite interroger les « goûts et les dégoûts » (Tissot, 2013) en matière de géographie migratoire⁷⁴. En effet, la géographie migratoire se construit tout à la fois par une adhésion marquée à certains lieux, mais aussi par des aversions fortes. La cartographie est faite de lieux associés à des pratiques migratoires légitimes tout autant que de pays que l'on met à distance dans les récits, comme le raconte Naïm H., à propos des discussions menées avec ses frères émigrés avant son départ au Sénégal en 2007.

Ils m'ont dit maintenant il faut choisir un pays où tu veux aller faire des études en Afrique. Moi j'ai dit, j'ai pas un pays auquel je veux choisir pour y aller, par contre j'ai des pays auxquels je veux pas y aller (rires). Ils m'ont dit mais toi tu réponds n'importe quoi...⁷⁵

⁷⁴. On peut citer l'enquête collective « Goûts, morales, groupes sociaux », initiée en 2014 par l'équipe DIME-SHS, à laquelle participent entre autres les sociologues Rémy Caveng, Fanny Darbus, François Denord, Bertrand Réau, Delphine Serre et Sylvain Thine. Cette enquête appuyée sur une enquête longitudinale par internet (panel Elipss) interroge les goûts et les dégoûts moraux, « la morale en actes », et leurs effets sur la distanciation sociale.

⁷⁵. Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

Tout comme l'ont montré les études sur les pratiques culturelles, les manières de dire les préférences migratoires sont associées à des propriétés sociales précises, ou à des « fractions de classes », pour reprendre la terminologie bourdieusienne. Ceux qui ont le moins de ressources économiques sont les plus prompts à déprécier les pays géographiquement et économiquement proches du leur (Paragraphe A- 1). Ces rejets recourent la hiérarchie symbolique établie par les individus diplômés, qu'ils soient issus des catégories populaires ou supérieures, qui distinguent des destinations africaines dépréciées ou tolérées (Maroc et Sénégal) et des pays européens, au centre desquels on retrouve la France, perçus comme plus légitimes (Paragraphe A- 2). Au sommet de l'échelle sociale, de nouvelles destinations prestigieuses émergent, comme le Canada, les États-Unis ou le Royaume-Uni. Enfin, nous verrons que dans le cas du choix de la France, le pays n'est pas perçu de manière homogène. Selon les individus, les villes considérées comme légitimes varient (Paragraphe B).

A – Les hiérarchisations socialement différenciées des destinations : affinités et mises à distance

Chez l'ensemble des enquêtés, la cartographie migratoire se construit par le contraste établi entre le dégoût des destinations africaines proches et à l'inverse le goût dominant pour la France métropolitaine, et plus récemment pour quelques autres destinations européennes et nord-américaines. Mais selon les propriétés des enquêtés, les préférences se fondent sur des critères différents. Dans les milieux populaires, c'est la situation économique générale du pays d'accueil et les possibilités d'y travailler qui guident les choix (1). Chez les individus disposant d'un plus grand capital scolaire et qui émigrent pour se former, la cartographie migratoire se base sur une géographie du prestige des diplômés (2). Enfin, dans les catégories supérieures, l'inclination à privilégier la France tend à se réduire depuis une à deux décennies, au profit de nouvelles destinations anglo-saxonnes (3).

Cartes n° 3 : les destinations migratoires des émigrés et émigrés de retour enquêtés aux Comores et au Togo

Les deux cartes qui suivent montrent les destinations dans lesquelles les émigrés et émigrés de retour ont vécu au cours de leur parcours, en comptabilisant le nombre d'occurrences de ces pays dans les parcours individuels enquêtés).

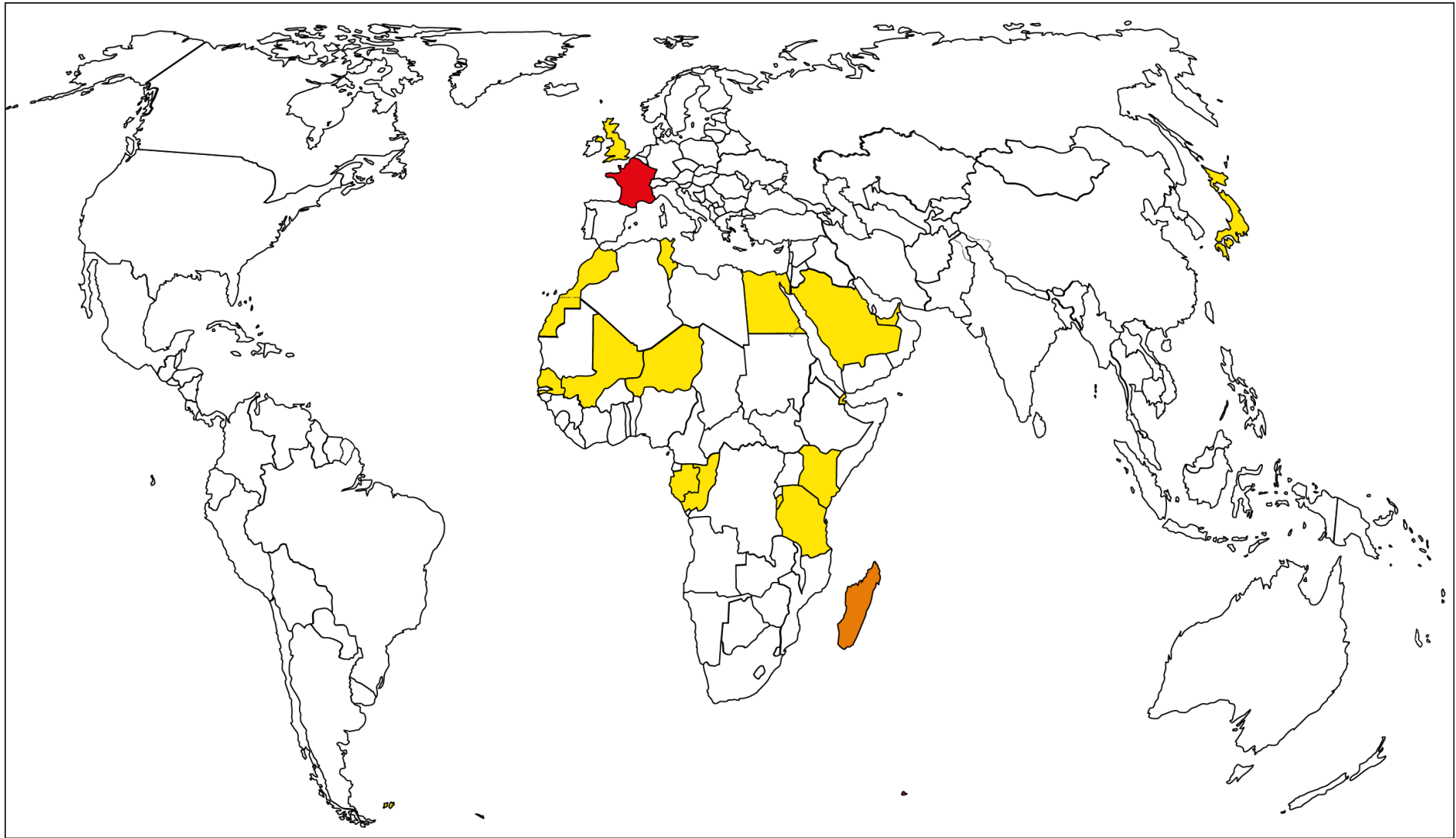
Aux Comores :

- en *rouge* : France métropolitaine (110).
- en *orange* : Madagascar (18) et La Réunion (13).
- en *jaune* : Maroc (6), Égypte (5), Mayotte (5), Sénégal (5), Tunisie (3), Arabie Saoudite (2), Burundi (2), Angleterre (1), Djibouti (1), Émirats Arabes Unis (1), Gabon (1), Japon (1), Kenya (1), Mali (1), Niger (1), République du Congo (1), Tanzanie (1).

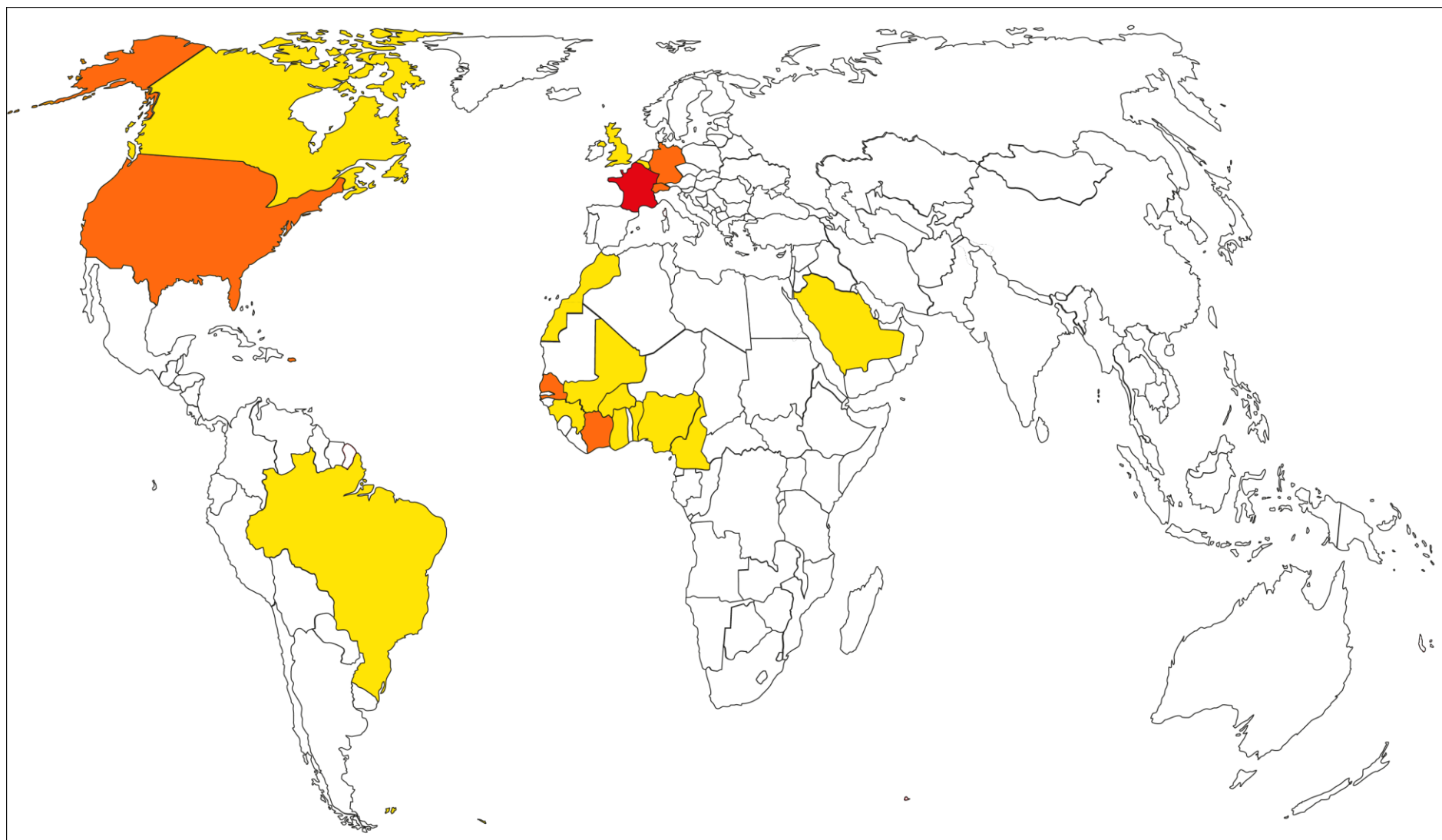
Au Togo :

- en *rouge* : France (46).
 - en *orange* : Sénégal (6), Allemagne (5), Côte d'Ivoire (5), États-Unis (5), Suisse (4).
 - en *jaune* : Bénin (3), Canada (3), Belgique (2), Nigéria (2), Angleterre (1), Arabie Saoudite (1), Brésil (1), Burkina Faso (1), Cameroun (1), Ghana (1), Guinée (1), Mali (1), Maroc (1).
-

Destinations des émigrés et émigrés de retour **comoriens** enquêtés.



Destinations des émigrés et émigrés de retour **togolais** enquêtés.



1) « Y'a rien là-bas »¹ : le rejet des destinations régionales

L'économiste Samir Amin affirme qu'il est « évident que les migrants sont des êtres rationnels qui vont vers les régions où il existe une chance de mieux gagner leur vie » (Amin, 1995, p. 32). Au regard de notre enquête, il est difficile de conclure que les migrants choisissent leur destination par calcul stratégique. Le fait d'envisager tel pays d'accueil plutôt que tel autre paraît bien souvent faire écho au processus de socialisation à l'émigration. Ceci étant, si l'émigration est perçue comme un moyen d'accéder à des ressources financières et à une activité professionnelle difficile à obtenir dans le pays d'origine, la situation économique des pays d'accueil potentiels est évidemment prise en considération. Les enquêtés les moins pourvus en ressources et les moins directement socialisés à la mobilité peuvent rejeter toute destination africaine, tout en montrant une adhésion assez indéterminée aux destinations européennes, à l'image d'Alfred K. Ce fils d'agriculteurs togolais a vécu six mois au Nigéria en 2003. Mais son inclination initiale, entretenue par son père, l'encourageait plutôt à envisager un départ vers l'Europe ou les États-Unis. C'est d'ailleurs à Chicago qu'il a pu émigrer en 2005, après la mort de son père.

AK : - J'ai décidé d'aller à l'étranger et de trouver seulement quelque chose à faire [...] bien avant cela, mon père m'a aidé à trouver les moyens pour aller en Europe, il veut que j'aie en Europe pour que je partage ma vie avec les Blancs.

HB : - *Et il voulait que tu ailles où ?*

AK : - N'importe où... où y'a pas l'Afrique !²

Ce rejet de l'Afrique comme horizon d'émigration par les enquêtés les plus modestes s'explique par les perceptions d'une trop grande proximité entre la situation économique et les modes de vie du pays que l'on quitte et du pays d'accueil potentiel. Dans les catégories sociales supérieures, les enquêtés abordent moins ces possibilités régionales car elles ne font que peu partie des pratiques courantes et qu'il est dès lors moins nécessaire de s'en distinguer. Mais quand l'éventualité est évoquée, les similitudes dans les conditions de vie fondent également les rejets. À propos de Dakar, où il a étudié trois ans avant de retourner en France où il avait déjà passé une partie de sa scolarité, Ralf P. raconte que « c'est pas pareil qu'en France, c'est toujours l'Afrique [...] c'est comme ici [à Lomé], il fait chaud, y'a la mer, y'a les nanas »³.

Ce refus d'émigrer dans la sous-région, en Afrique de l'Ouest pour le Togo et en Afrique de l'Est ou dans l'Océan Indien pour les Comores, a été très fréquemment souligné dans les entretiens menés dans les milieux populaires, avec cette particularité comorienne que les destinations

1. Extrait de l'entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

2. Extrait de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

3. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

rejetées incluent à la fois Madagascar, mais aussi Mayotte et La Réunion qui sont en ce sens clairement distinguées de la France métropolitaine⁴.

Madagascar était une île considérée comme prospère dans la première moitié du 20^e siècle. Elle est aujourd'hui décrite comme un pays pauvre qui n'attire plus les émigrés. Amin H., un émigré de retour de 66 ans, qui a lui-même vécu chez son oncle maternel à Madagascar entre 1969 et 1971, avant de partir à La Réunion puis à Marseille, avait trouvé le pays « trop pauvre » et avait eu envie « d'aller plus loin », une fois arrivé là-bas. Aujourd'hui, il avance que le faible prestige de la destination et le peu d'intérêt qu'on lui porte tient au manque d'attrait suscité par ceux qui y ont émigré : « c'est pas comme ceux qui sont en France, c'est pas pareil [...] la diaspora de Madagascar, c'est rien ça, ils ramènent rien ! »⁵ Les émigrés qui vivent à Madagascar n'incarnent plus la figure de la réussite migratoire et, au contraire, les flux migratoires semblent inversés puisque ce sont les Malgaches qui seraient plus enclins à venir aux Comores aujourd'hui⁶. Enfin, Madagascar a été présentée comme une destination peu enviable à cause des violences qui seraient en augmentation sur l'île. C'est ce que précise Naïm H. qui avait annoncé à ses frères émigrés en France qu'il ne voulait pas aller y étudier à cause de ce contexte d'insécurité, alors que l'un d'eux avait vécu une année à Madagascar.

HB : - *Tu voulais pas aller où par exemple ?*

NH : - Je voulais pas aller à Madagascar. Pourquoi ? J'ai dit je sais pas. La plupart des gens disent que les choses sont un peu compliquées... bon je sais pas compliquées pour quoi, bon ils disent y'a des gens, par exemple, y'a les mafias, les je sais pas quoi. Mais ils disent là-bas c'est un peu plus compliqué, c'est pire. Des fois tu trouves des gens qui t'embêtent pour rien. C'est-à-dire y'a pas de sécurité. J'ai dit je veux pas y aller là-bas⁷.

Une différence très forte est par ailleurs établie entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer puisque la vision négative des destinations régionales inclut à la fois Mayotte et la Réunion. Mayotte est en effet la cible de nombreux discours de rejet, au motif que l'île n'offre pas les mêmes possibilités professionnelles que la métropole.

À mon époque à moi, Mayotte, c'était pas vraiment... on peut le dire, c'était pas vraiment l'*eldorado* hein, comme on le dit. On se disait bon ben, la personne qui quitte son pays pour la France, c'est vraiment le top. Et on le savait qu'avant c'était pas comme maintenant. Hein, maintenant y'a le chômage, y'a tout... mais avant, c'était vraiment meilleur. Et nous on se

4. Dans les entretiens menés aux Comores, l'expression « la France » désigne la seule métropole. On retrouve cette distinction dans le cas des migrants haïtiens qui font la différence entre la France métropolitaine et la Guyane (Laëthier, 2011).

5. Extraits de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

6. « À Madagascar, regarde, le fait de choisir Madagascar, non. Parce que Madagascar c'est vrai, c'est un grand pays mais ils galèrent [plus] qu'ici. Parce que maintenant les Malgaches, quand ils quittent Madagascar pour venir ici aux Comores, ils sont comme nous, comme c'est censé être en France ». Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

7. Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

basait sur certains que bon ben on va y... on arrive en France, on va voir tout... on rêvait quoi ! On rêvait de partir en France⁸.

Certains enquêtés ont d'ailleurs tenu à souligner que les croyances dans le plus fort développement de Mayotte sont infondées puisque « si tu vas à Anjouan puis à Mayotte, tu vas rigoler ! [...] À Mayotte tu vois des maisons en tôle, c'est ici [à la Grande Comore] qu'il y a les plus grandes maisons »⁹. Mais les récits autour de Mayotte comme destination peu envisagée démontrent que les arguments économiques ne sont pas les seuls à guider les préférences. Pour beaucoup, partir à Mayotte se résume à rester dans l'archipel et à ne pas être dépaycé. Ainsi, Adil M., un cuisinier de 45 ans, voulait émigrer en France lorsqu'il était jeune. Il souhaitait en priorité partir en métropole, se disait prêt à vivre à La Réunion mais en revanche refusait catégoriquement d'envisager un départ à Mayotte.

Moi je voulais partir en France. Mais, si à l'époque j'avais trouvé quelqu'un de me prendre pour la Réunion, je tiens prêt. Par contre moi à l'époque y'a ma mère qui voulait m'envoyer à Mayotte. Mais à l'époque c'était pas pris par les français¹⁰. Moi je refusais. Je veux pas. Parce que je sentais que c'était toujours les Comores. Alors je crois que c'était en 82, quand on m'a proposé. J'ai dit non. Quand il s'agit d'être à Mayotte, c'est comme si je suis à Moroni¹¹.

Finalement, seule La Réunion a été relativement épargnée dans les récits recueillis. La présence d'un nombre plus important d'infrastructures et d'emplois est soulignée. Mais la destination n'en est pas pour autant très valorisée comme le montre le récit de Zaharaty J., une émigrée de 30 ans. Elle a quitté les Comores en 1996, à la fin de sa classe de quatrième, et a vécu deux ans à La Réunion avec sa mère, qui travaillait comme nourrice, et ses demi-sœurs. Elle n'a pas du tout apprécié la vie sur place et a très rapidement négocié avec sa mère pour rentrer aux Comores en 1998, avant de repartir quelques mois plus tard en métropole chez son demi-frère. Dans son récit, Zaharaty oppose clairement La Réunion et la métropole au regard de leurs modes de vie. Si la métropole lui a permis de découvrir des choses qu'elle ne connaissait pas, les conditions de vie réunionnaises ne lui ont procuré aucune surprise par rapport à ce qu'elle vivait aux Comores.

ZJ : - Ça me plaît pas du tout à la Réunion [...] J'ai l'impression qu'à La Réunion, c'est un peu comme aux Comores. J'avais l'impression y'avait pas eu un changement. C'est juste que la lumière qui change ! Tout ce qui est là-bas, c'est comme ici.

HB : - *Et vous, vous aviez envie de changement ?*

ZJ : - Ouais, je voulais voir c'est quoi la France, vraiment. Le but que les gens ils parcourent des kilomètres pour aller en France, c'est ça que je voulais découvrir.

⁸. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

⁹. Extrait de l'entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

¹⁰. Cette précision est étonnante puisqu'en 1982 Mayotte était déjà française. En revanche, il s'agissait à l'époque d'un territoire d'outre-mer, et non d'un département, et le visa n'était pas nécessaire au départ vers la quatrième île de l'archipel.

¹¹. Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

HB : - *Et La Réunion, c'est pas assez la France ?*

ZJ : - Pour moi, j'ai l'impression c'est toujours aux Comores (rires). Je vois toujours les choses pareilles, mais sauf que y'a la lumière 24 heures sur 24 heures, c'est ça qui est là-bas. Mais je vois tous les gens qui parlent, les gens qui mangent, les bananes, les maniocs... tout ce qui sont là ! J'ai dit wahou, c'est la France ? [...] [puis, à propos de son arrivée en métropole] Wahou... quand j'ai débarqué là-bas en hiver, j'ai dit holà, c'est différent. Y'a même pas de soleil ici (rires) ! Et quand je vois les changements, les trains au sous-sol, je vois ça, j'ai dit ça, je change vraiment... C'est là j'ai dit bah ça c'est la France, parce qu'on voit des choses qu'on n'a jamais vues. On voit les gens comment ils sont. [...] J'ai fait une aventure que j'oublie jamais, je connais tous les coins de Paris, de province, je ne regrette pas du tout ! J'étais pas déçue parce que j'ai vu des choses que je rêvais. Y'a des gens en France qui n'ont jamais vu la Tour Eiffel, *Disneyland*, moi j'ai vu ça. [...] Les gens ils veulent voyager mais ils connaissent pas le but du voyage. Le but du voyage c'est pas pour voyager pour rester quelque part... c'est pour découvrir le pays, pour voir les choses différentes. Quelles différences entre Marseille et Bordeaux ? Quelles différences entre Lille et Lyon ? Vous voyez, les gens ils arrivent pas. Ils croient que voyager c'est pour rester à Paris, à Marseille pendant des années. Et prendre le voyage pour venir aux Comores pour voir la famille. Pas moi. Moi j'aime bien connaître le monde¹².

Zaharaty poursuit cette opposition entre son envie de découvrir le monde et certains immigrés qu'elles jugent trop ancrés dans des lieux familiers, en évoquant avec plaisir ses projets de vacances aux États-Unis. Son cas est révélateur d'une tendance générale, dans tous les milieux sociaux, à associer l'émigration à une volonté de découverte et à raconter ses projets par une rhétorique cosmopolite (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe C-3). La hiérarchisation d'un horizon idéal des destinations, même dans les milieux populaires où la mobilité est principalement motivée par des considérations économiques, ne saurait donc se résumer à des calculs purement financiers.

Enfin, si les destinations proches sont si souvent dévalorisées, c'est parce qu'en émigrant en Afrique, les individus ont l'impression qu'ils ne pourront pas trouver de travail, que ce soit à titre d'activité principale ou de complément à leurs études, et qu'ils n'acquerront pas une certaine indépendance financière. Dans les milieux sociaux les moins dotés en ressources économiques, chacun veut essayer de diminuer au maximum le poids financier qu'il représente pour sa famille restée dans le pays d'origine¹³. La France métropolitaine, au contraire, est considérée comme un lieu dans lequel il est plus facile de travailler, de gagner un peu d'argent et de s'émanciper matériellement de sa famille. En 2009, Twayifour H., étudiant aux Comores, s'est inscrit à l'université d'Évry. Ses deux aînés avaient émigré avant lui. Sa sœur avait étudié au Maroc, était revenue aux Comores avant de partir vivre en France. Son frère, qu'il décrit comme « un peu spécial » et « un peu oisif », a étudié à Madagascar avant de rentrer aux Comores. Ses parents, une

¹². Extrait de l'entretien avec Zaharaty J., Comores, 30 ans, émigrée à Paris, employée de la RATP (Mitsoudjé, 11/08/2012).

¹³. Ce motif a été mobilisé par Nadir L. qui refuse d'aller poursuivre ses études au Maroc et par Naïm H. qui a lui expérimenté cette situation lors de ses études à Dakar : « la vie est difficile et chère au Sénégal. Même si on t'envoie 500 euros comme ça, y'a toujours quelque chose qui va t'échapper. On se pose trop de questions. Comment je vais faire ceci, comment je vais faire cela ? » Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012). ; Entretien avec Nadir L., Comores, 27 ans, émigré de retour [Kenya, Émirats Arabes Unis], footballeur (Ntsudjini, 16/08/2012).

couturière et un ancien cuisinier émigré à la retraite revenu cultiver son terrain à Iconi, lui ont proposé de partir étudier à son tour à Madagascar ou en Égypte mais Twayifour a refusé, pour partir en France. En s'appuyant sur l'exemple de son frère qui recevait de sa mère près de 100 euros par mois lorsqu'il suivait sa licence professionnelle à Madagascar, Twayifour indique qu'une fois émigré dans ce type de destination :

C'est la famille qui t'entretient, qui t'envoie des sous. Y'avait ma petite sœur et tout. Je me suis dit non, je peux pas, parce que sinon ma mère à chaque fois elle va m'envoyer des sous, des trucs comme ça. Je me suis dit je vais pénaliser la petite qui est là. J'ai dit non. J'ai fait le choix de partir dans un pays où je pourrai m'en sortir tout seul. Tu vois. Tu peux travailler à côté pour financer les études¹⁴.

Twayifour a effectivement travaillé en parallèle de sa licence d'AES et a pu trouver quelques emplois étudiants en région parisienne.

2) « Le label français, c'était la qualité »¹⁵ : une géographie du prestige des diplômes

Ce contraste entre des pays voisins dépréciés et une valorisation de la France métropolitaine se retrouve également chez les enquêtés qui disposent de ressources scolaires importantes. Quel que soit leur milieu social, leur émigration est avant tout envisagée comme un moyen de se former à l'étranger (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphes A-2 et C-1). Leurs critères de jugement diffèrent et la hiérarchisation s'opère selon la valeur attribuée aux diplômes et selon le prestige que les émigrés vont pouvoir en retirer.

Les diplômes africains sont particulièrement décriés par les étudiants (Yéro Baldé, 2014). Les études effectuées dans des pays d'Afrique du Nord ou subsaharienne sont décrites comme des cursus de mauvaise qualité, peu reconnus¹⁶ et accessibles à des personnes dont le niveau scolaire est faible¹⁷. Dans les entretiens, des soupçons sont régulièrement émis à l'encontre des étudiants diplômés en Afrique, accusés d'obtenir de « vrais faux diplômes »¹⁸, c'est-à-dire de payer pour obtenir frauduleusement un titre universitaire qu'ils ne méritent pas. Au contraire, les diplômes français éloignent toute forme de suspicion sur leur valeur ou leur authenticité, comme le raconte un émigré de retour comorien :

Vous savez, comme on dit, les Africains on est les rois de la triche. Y'en a qui vont faire des diplômes à l'extérieur, qui viennent, et plus ou moins, aujourd'hui par exemple les autorités

¹⁴. Extrait de l'entretien informel avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

¹⁵. Extrait de l'entretien avec Albert J., Togo, 62 ans, émigré à Paris, responsable hôtelier (Lomé, 04/02/2010).

¹⁶. « Et aussi j'ai dit je veux pas aller en Égypte. Pourquoi ? Parce que ici, comme nous sommes un pays francophone, les diplômes anglophones ou arabophones, ça compte pas beaucoup. Donc j'ai dit je veux pas y aller là-bas ». Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

¹⁷. Annie M., par exemple, n'a pas obtenu son baccalauréat aux Comores mais a pu s'inscrire dans un institut privé en Égypte pour étudier les télécommunications entre 2001 et 2004. Entretien avec Annie M., Comores, 30 ans, émigrée à Mayotte, commerçante (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

¹⁸. Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

comoriennes doutent sur les diplômes issus des pays africains. Par exemple, si tu as un diplôme sénégalais, on va te prendre mais ils pensent que ça peut être de la triche. [...] Moi quand je suis arrivé avec des diplômes français, certifiés académie française avec la République française, eux ils posent même pas la question, c'est monsieur on vous prend¹⁹.

En effet, certains acteurs institutionnels émettent de véritables doutes à l'encontre de ce type de diplômes. La responsable du service des relations internationales de l'université des Comores se montre par exemple très critique au sujet de la qualité de ces formations. D'après elle, beaucoup d'étudiants obtiennent leur diplôme « par des raccourcis », des « complaisances » et des « falsifications » dans des « cursus un peu biaisés ». Au contraire des diplômes francophones et anglo-saxons basés sur des « critères académiques vérifiables », elle cible les études menées au Moyen-Orient dont les établissements d'accueil ne disposent pas toujours de l'agrément du ministère des Affaires Étrangères et dans lesquels « on ne sait pas ce qui s'y passe et les étudiants, on ne sait pas trop ce qu'ils font »²⁰.

Seuls ceux qui ont été directement socialisés dans leur entourage à une destination d'études africaine ont développé des discours moins critiques. C'est le cas de Soidry A., un étudiant comorien, à qui l'un de ses professeurs a vanté les mérites de l'université Cheikh Anta Diop à Dakar et qui se dit aujourd'hui prêt à y étudier, même si la France métropolitaine reste son projet central. À l'inverse, il réfute fermement toute possibilité d'aller à Madagascar parce que le pays offre le même niveau de vie que la Grande Comore. Il confie d'ailleurs qu'il n'a jamais envisagé cette possibilité parce qu'il n'y connaît personne, alors qu'il a connu des étudiants qui sont partis au Sénégal et a un frère qui vit en France métropolitaine. Aux Comores, les formations supérieures dans des instituts sénégalais privés sont aujourd'hui moins dépréciées (Sane *et al.*, 2005)²¹.

Les diplômes africains étant mal considérés, il est rare que les membres des catégories supérieures s'inscrivent dans ces établissements. Dans la plupart des familles aisées, la scolarisation dans un pays africain a été décrite comme extraordinaire. Ainsi, si le Maroc est aujourd'hui relativement épargné par les critiques et tend à devenir un pôle étudiant important (Mahamadou Laouali et Meyer, 2012 ; Touré, 2014 ; Yambene Bomono, 2011), cela n'a pas toujours été le cas. Émigré de retour aux Comores de 37 ans, Fouad O. raconte que dans les années 1980, le père de l'un de ses amis avait été envoyé par son propre père, un homme politique comorien de premier plan, s'inscrire dans un BTS au Maroc. À l'époque, il était l'un des premiers fils d'une famille de l'élite politique, sociale et économique du pays à avoir étudié dans un autre pays que la France.

¹⁹. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

²⁰. Extraits de l'entretien informatif avec Masséande Allaoui, enseignante et chercheuse en littérature comparée, directrice du service des relations internationales de l'université des Comores (Moroni, 04/09/2012).

²¹. Les données statistiques de l'ONU n'évoquent pas la présence de Comoriens au Maroc ou au Sénégal, alors que ces deux pays ont été fréquemment mentionnés par les enquêtés.

D'après Fouad, ce choix avait été mal perçu par les proches de la famille²². D'autres enquêtés confirment, à l'image d'Abdel L., fils d'une famille de notables ruraux dont le père est devenu infirmier à La Réunion, et qui a lui-même étudié au Maroc, que « la plupart des gens, ils allaient au Maroc parce que c'était facile »²³. Rares sont les cas où les projets estudiantins des catégories supérieures en Afrique ne sont pas dépréciés. Avant son baccalauréat, Yasmina D. a envisagé d'aller étudier au Maroc ou en Égypte. Cette idée était rendue possible par les encouragements de son père, une figure religieuse importante, qui l'incitait à se tourner vers des pays arabophones. Mais elle a finalement obtenu des inscriptions universitaires à Toulouse et à La Réunion, et a préféré étudier dans une destination plus proche des Comores, où sa sœur était déjà étudiante, pour rester prêt de sa famille²⁴.

À ces critiques s'opposent des discours qui valorisent la qualité jugée supérieure des diplômes européens et nord-américains en général, et français en particulier, et favorisent une internationalisation des trajectoires étudiantes (Ngwé, 2014)²⁵. Les entretiens démontrent une forte croyance dans la qualité des études et de l'enseignement supérieur en France. Dans tous les milieux sociaux, le diplôme français a été tour à tour décrit comme « un produit de qualité »²⁶, « plus solide » que les autres²⁷, comme « le diplôme le plus considéré franchement »²⁸ et « le plus apprécié au plan international »²⁹.

Venir ici c'est quand même un plus [...] intellectuellement c'est un passage obligé [...] parce que y'a ce mythe qui s'est installé depuis fort longtemps, comme quoi si tu as fait tes études en France, tu es en quelque sorte un grand intellectuel. Et que ceux qui ont fait leurs études au Sénégal ou au Maroc, c'est des petits quoi (rires). Alors que c'est un mythe. Y'a des étudiants brillants qui ont fait des études en Chine qui sont quand même des intellectuels un peu indiscutables quoi. Si tu as fait tes études en France c'est comme si voilà... on s'en fout, tu as été dans quelle fac, ou comment ou tu as réussi à avoir ton diplôme. Moi je connais même, y'a des cadres qui se sont inscrits en thèse et ils se font appeler docteur, alors qu'ils sont juste inscrits. [...] Sinon, même si tu as fait des études aux États-Unis, y'a toujours qui se... ils s'en foutent la majorité des Comoriens, ils ne voient que la qualité de l'enseignement

22. Entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

23. Extrait de l'entretien avec Abdel L., Comores, 42 ans, émigré de retour [Maroc, France], enseignant-chercheur (Foumbouni, 29/07/2012).

24. « Mais moi je voulais pas partir en France, du moins pas pour les études. Parce que je voulais être près des Comores et je pense que c'est le climat aussi qui m'a un peu... j'aime pas le froid, j'aime bien la chaleur (rires) ». Extrait de l'entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

25. « Ouais français c'est beaucoup plus... bien considéré. Mais par contre, par exemple, tu dis que j'ai mon diplôme à Madagascar... en Guinée Conakry... bon ». Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

26. Extrait de l'entretien avec Marwan Z., Comores, 28 ans, émigré à Choisy-le-Roi, surveillant dans une école primaire (Choisy-le-Roi, 18/05/2012).

27. Extrait de l'entretien avec Mchangama E., Comores, 43 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique (Moroni, 24/07/2012).

28. Extrait de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

29. Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

en France. Même si tu as fait tes études aux États-Unis et tu as pas fait un stage de six mois en France, c'est comme si t'es pas...³⁰

Obtenir un diplôme français est un gage important de sérieux et de prestige qui peut, au retour, permettre d'assurer plus facilement l'obtention d'un poste (voir Chapitre 7, Section 3, Paragraphe B-3)³¹. Au Togo, Lucien D. a directement expérimenté ces appréciations contrastées des diplômes. Fils d'un homme d'affaires, il explique que lorsqu'il est rentré à Lomé, toutes ses expériences étudiantes n'ont pas été considérées avec le même intérêt par ses potentiels employeurs. Il est diplômé d'un master en banques et finances effectué à Dakar qu'il juge de bonne qualité, car il a été effectué dans une école « très prisée » et avec des « profs excellents », dont certains sont « au top » et ont travaillé dans de grandes banques suisses. Mais lorsqu'il a distribué son *curriculum vitae*, les employeurs ont d'abord regardé sa scolarité en France et son MBA obtenu aux États-Unis. Pourtant, Lucien assure que son emploi d'un an au sein de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar fait de lui un professionnel bien plus qualifié qu'un diplômé d'HEC, même spécialisé sur l'Afrique³².

Aux Comores et au Togo, comme certains ont pu l'observer en Tunisie (Ben Sedrine et Geisser, 2000), on observe la persistance d'un « post-colonialisme universitaire » qui encourage les étudiants à choisir la France.

3) L'émergence de nouvelles destinations prestigieuses dans les catégories supérieures

Historiquement, très peu d'émigrés comoriens ont émigré vers les pays anglo-saxons (Canada, États-Unis et Royaume-Uni). Au Togo, seuls quelques membres de l'élite économique et politique togolaise y ont vécu, à l'image de Sylvanus Olympio, premier président du pays après l'indépendance³³.

Aujourd'hui, ces lieux d'émigration sont de plus intégrés dans la géographie migratoire mais sont surtout valorisés dans les milieux sociaux les plus favorisés, qui vantent une ouverture culturelle et un dynamisme qui fait d'après eux défaut à la France.

³⁰. Extrait de l'entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

³¹. « Avec un diplôme français t'es sûre de trouver un bon job ». Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011). ; « Je n'affirme pas que celui qui a étudié en Europe est meilleur, mais s'il travaille bien, il a toutes les chances d'être bon [...] c'est une condition nécessaire mais pas suffisante ». Extrait de l'entretien avec Isaac N., Togo, 47 ans, émigré de retour, cadre dans une société commerciale privée (Lomé, 15/01/2010).

³². Extraits de l'entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010).

³³. Après avoir étudié dans une école coloniale française, puis britannique en *Gold Coast*, Sylvanus Olympio a émigré à Londres en 1920 où il a obtenu l'équivalent du baccalauréat puis un diplôme d'économie à la London School of Economics. Il a ensuite étudié le droit à Dijon puis à Vienne (Autriche), avant d'être engagé à Londres en 1927 par la Lever Brothers Company, une industrie de fabrication de savon pour qui il a continué à travailler au Nigéria, au Ghana et au Togo lorsque l'entreprise est devenue Unilever (Agboblí, 1992).

Dans les pays anglo-saxons on regarde les compétences, en France on vous colle une étiquette. Y'a qu'en France qu'on voit pas un noir patron d'agence... et moi je ne voulais plus supporter ça³⁴.

Parmi les enquêtés qui ont vécu en France et sont issus des catégories supérieures, nombreux sont ceux qui envisagent de poursuivre leur parcours dans un pays anglophone. Karima M., dont le père a étudié à Zanzibar avant de faire carrière en politique, est arrivée en France à l'âge de 5 ans. Après son baccalauréat, elle s'est inscrite en licence d'anglais et a vécu une année en Angleterre. Aujourd'hui, elle ne projette pas son avenir en France mais aimerait « continuer à découvrir le monde anglophone » qui, d'après elle lui a « changé les idées »³⁵.

Ce désir se diffuse également chez les membres des catégories populaires les plus diplômés. Ces derniers commencent à intégrer ces pays dans l'horizon des possibles migratoires quand ils ne parviennent pas à valoriser professionnellement leurs diplômes en France. C'est ce qu'envisage désormais Nadjati A., étudiante en master de ressources humaines à Montpellier, au moment d'évoquer son avenir : « c'est une chance de partir et de faire des études à l'étranger. Je parle pas vraiment qu'il faut que ça soit en France. Parce que moi après je compte partir aussi de la France. J'en ai un peu marre (rires). J'ai envie de partir dans des pays anglophones aussi. Partir c'est enrichissant »³⁶.

Alors que ces pays étaient considérés il y a quelques décennies comme des lieux réservés à l'élite migratoire, on observe aujourd'hui une réduction du pouvoir symbolique de distinction de ces destinations. En effet, les entretiens ont montré une homogénéisation des profils sociaux qui font de l'Amérique du Nord une destination légitime³⁷.

Les pratiques migratoires elles-mêmes s'homogénéisent. Dans les années 1990, les migrants maliens peu qualifiés avaient tendance à partir en France alors que les migrants qualifiés choisissaient plutôt les États-Unis (Boulanger et Mary, 2011)³⁸. Mais depuis les années 2000, on constate un rééquilibrage entre ces profils sociaux, également à l'œuvre chez les émigrés ivoiriens, nigériens et sénégalais (Efonayi et Piguet, 2014). Cette tendance semble également s'observer aux Comores et au Togo, et à cet égard, il semble que les données statistiques de l'ONU sous-estiment la présence togolaise aux États-Unis. Mais il faut ceci dit préciser qu'en bas de l'échelle

³⁴. Extrait de l'entretien avec Christian D., Togo, 42 ans, émigré à Paris, chef d'entreprise (Lomé, 08/02/2010). ; « Le Canada, c'est plus facile pour les jeunes ». Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

³⁵. Extraits de l'entretien informel avec Karima M., Comores, 24 ans, émigrée à Paris, étudiante (Mbeni, 31/07/2012).

³⁶. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

³⁷. D'après un sondage réalisé au Togo en 2015 par l'institut Afrobaromètre sur un échantillon de 1 200 personnes : « pour un Togolais sur trois (33 %), les États-Unis sont le meilleur modèle de développement futur pour le Togo. Ils viennent loin devant la Chine (19 %), l'Afrique du Sud (15 %) et la France (14 %). Mais une majorité de Togolais considèrent que la France est toujours le pays qui a le plus d'influence dans leur pays » (Republic of Togo, 2015b).

³⁸. Plusieurs travaux ont établi le même constat dans le cas des migrations de la bourgeoisie turque (Behar, 2006) ou des mobilités sénégalaises, marquées par les départs des commerçants vers l'Amérique du Nord dès les années 1980 (Kanté, 2008).

sociale ces pays sont évoqués en référence à la réputation d'ouverture de leurs politiques migratoires (voir Section 3, Paragraphe C), là où en haut de l'échelle sociale, c'est l'ouverture culturelle et le dynamisme de ces pays par rapport aux anciennes destinations européennes qui sont soulignés.

Enfin, les chiffres de l'ONU font état de différences entre les pratiques togolaises de mobilité masculines et féminines, que nous n'avons pas pu confirmer pendant notre enquête. D'après l'ONU, les migrantes sont plus nombreuses et, l'Allemagne semble être une destination plus masculine alors que le Canada et les États-Unis sont des destinations plus mixtes. Au regard de l'enquête on peut faire l'hypothèse que cet équilibre dans les destinations nord-américaines est dû au profil relativement élitiste des émigrés qui s'y rendent et au faible poids du genre dans la sélection des émigrés dans ces familles (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe B et Section 3, Paragraphe B).

B – Une France métropolitaine composite

La cartographie des préférences migratoires place la France métropolitaine au sommet de la hiérarchie du prestige. Mais la métropole n'est pas envisagée comme un tout homogène, et certaines villes sont plus fréquemment citées dans les récits. Qu'ils aient émigré ou non, les enquêtés mentionnent les plus grandes villes françaises, qui sont les plus susceptibles d'être connues avant même le départ. Mais ils évoquent surtout les villes où vivent le plus fréquemment les émigrés de leur pays : Marseille, Paris, Lyon et Nice dans le cas comorien ; Paris, Lille, Poitiers et Bordeaux dans le cas togolais. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, ce sont bien souvent les opportunités d'accueil et les ancrages familiaux préalables qui produisent cette géographie migratoire (voir Chapitre 3, Section 2). Mais ces reproductions des pratiques de dispersion familiale n'empêchent pas les enquêtés de hiérarchiser les destinations dans leurs récits.

Dans l'ensemble, les discours se focalisent autour de deux pôles centraux, décrits en miroir l'un de l'autre : Paris et la région parisienne d'un côté et de l'autre, Marseille dans le cas comorien ou Lille et Poitiers dans le cas togolais³⁹. Comme le raconte Lorenzo H., qui est venu étudier à Lille parce qu'il a pu y obtenir un certificat d'hébergement, s'il avait eu le choix, il serait allé « à Marseille ou Paris pour le foot » ou à Paris « parce que c'est la capitale »⁴⁰. Dans certains cas, la géographie imposée par l'ancrage de membres de la famille déjà émigrés dans une ville a été

³⁹. Cette cristallisation autour de ces deux pôles fait écho au fait que Lille, Marseille et Paris sont les centres des trois régions qui accueillent le plus d'immigrés depuis 1968 (Le Bras, 2007). La part des immigrés dans la population totale de ces trois régions est ainsi importante. Entre 1968 et 2005, les taux ont varié entre 6,8 % et 11 % dans le Nord-Pas-de-Calais, et entre 11 % et 16,7 % en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cornuau, Dunezat, 2008, p. 476-477).

⁴⁰. Extraits de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

recomposée au fil du parcours migratoire et les individus ont déménagé, une fois installés en France.

Interroger les récits des enquêtés par le prisme des regards portés sur ces villes françaises souligne en filigrane que les regroupements résidentiels peuvent être lus comme des choix résidentiels contraints, qui concernent les émigrés populaires, tout autant que ceux qui ont fait partie des élites migratoires (Audebert et Ma Mung [dir.], 2007 ; Dubucs, 2007 ; Valadeau, 2001), plutôt que des ancrages dans des « territoires ethniques » (Battegay, 1992).

Tableau n° 18 : les villes françaises dans lesquelles ont vécu les émigrés et émigrés de retour enquêtés aux Comores et au Togo

Le tableau qui suit recense les 10 premières villes françaises dans lesquelles les émigrés et émigrés de retour comoriens et togolais ont vécu au cours de leur parcours en France métropolitaine (classées par nombre d'occurrences).

Comores	Togo
Paris et région parisienne (64)	Paris et région parisienne (38)
Marseille (56)	Lille (6)
Lyon (11)	Poitiers (4)
Nice (5)	Bordeaux (4)
Toulouse (4)	Strasbourg (3)
Montpellier (3)	Dunkerque (2)
Annecy (3)	Tours (1)
Poitiers (2)	Clermont-Ferrand (1)
Brest (2)	Amiens (1)
Grenoble (2)	Orléans (1)

Ces récits permettent également d'affiner la compréhension des représentations liées à la France, des récits qui en sont faits et de leur circulation au sein des cercles familiaux et amicaux. Ainsi, l'opposition forte entre Paris et Marseille/Lille ou Poitiers s'appuie sur des préférences marquées en matière de conditions et de modes de vie, de capacité à trouver un emploi et de volonté de vivre dans une ville plus ou moins marquée par l'expérience de l'immigration.

1) « Paris est vaste, c'est le cœur du monde »⁴¹ : un choix professionnel par défaut

Beaucoup d'enquêtés, qu'ils habitent, aient habité ou soient venus pour un court séjour à Paris, ont décrit l'attrait esthétique de la capitale française mais souligné qu'il ne s'agissait pas d'une ville agréable à vivre, à l'instar de Mahamoud D. qui explique : « moi j'aime bien Paris hein. Paris, franchement, c'est une belle ville. Y'a pas photo... Mais c'est sûr que c'est pas tout le monde qui peut vivre là-bas ! »⁴².

⁴¹. Extrait de l'entretien informel avec Chadia D., Comores, 63 ans, émigrée à Paris, bibliothécaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁴². Extrait de l'entretien avec Mahamoud D., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, électricien (Dembeni, 05/08/2012).

Le mode de vie parisien semble décourager beaucoup d'émigrés, dont une partie a d'ailleurs quitté Paris pour d'autres villes. Moustafa B., chef d'équipe dans le bâtiment a vécu dans le sud de la France dans les années 1970, avant de déménager en région parisienne. Dans les années 1990, il est retourné à Marseille car il ne supportait plus les heures quotidiennes passées dans les transports et les déplacements incessants⁴³. De manière générale, c'est le rythme de vie, décrit comme effréné, qui a encouragé certains à quitter la capitale, comme l'a fait Saïd T., qui a travaillé pour l'armée à Toulouse à son arrivée en France, puis a cherché du travail pendant six mois à Paris, avant de déménager en 1983 dans la Drôme. À Valence, il a eu plus de difficultés à trouver un emploi mais a trouvé un cadre de vie qui le satisfait beaucoup plus.

Je suis pas parti spécialement parce que j'ai pas trouvé du boulot, mais c'est la mentalité des gens, parce qu'il faut toujours... j'ai eu l'impression que pendant six mois, il fallait toujours courir, galoper... c'était un peu... y'a pas un moment... à Valence, là où je suis, je pars au boulot, je sais qu'à telle heure je pars de chez moi, à telle heure je rentre à la maison si tout va bien. Mais à Paris moi je connais des gens qui habitent, il part à 6 heures du matin mais ils savent pas quand est-ce qu'ils rentrent chez eux, parce que y'a les embouteillages, y'a beaucoup de choses qui fait que boum ça peut tomber d'un moment à l'autre et que tu sais pas à quelle heure tu rentres⁴⁴.

Le coût de la vie et les problèmes liés à la saturation du parc immobilier ont été également très souvent associés à Paris. Au moment de son arrivée en France 1988, M'Madi K. a vécu quelques jours à Paris. Sa mère y habitait depuis deux ans et travaillait comme femme de ménage. Ne pouvant pas assurer seule la prise en charge d'un logement, parce que « le loyer, le logement à Paris, c'est pas évident », ils ont donc vécu onze ans à Châlons-sur-Saône puis trois ans à Lyon. En 2001, M'Madi est revenu en région parisienne pour poursuivre ses activités musicales. Il a été hébergé chez des amis à Créteil et Stains avant d'emménager seul dans un appartement à Sarcelles. Mais il précise qu'il a beaucoup de mal à vivre en région parisienne, dans un environnement « cher », « stressant » et trop urbanisé.

Je peux pas vivre à Paris même, même à Sarcelles, je suis à Sarcelles mais je traîne pas à Sarcelles. Je reste juste pour dormir. C'est trop pour moi. Y'a pas de verdure, c'est rare. Les enfants peuvent même pas jouer dehors⁴⁵.

En revanche, ces nombreux éléments contraignants ont été contrebalancés dans les entretiens par les avantages professionnels qu'offrent Paris et l'Ile-de-France en comparaison d'autres villes de province. Après avoir étudié au Maroc, Hissani T. a émigré à Reims en 2003, où elle faisait partie avec ses proches d'une des trente familles comoriennes qui vivaient dans cette ville. À la fin d'une formation professionnelle, elle a préféré quitter Reims pour Paris où, d'après elle, même si

⁴³. Entretien avec Moustafa B., Comores, 53 ans, émigré à Mantes-la-Jolie, intérimaire dans le bâtiment (Iconi, 30/07/2012).

⁴⁴. Extrait de l'entretien informel avec Saïd T., Comores, 49 ans, émigré à Valence (Hahaya, 25/08/2012).

⁴⁵. Extraits de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

aujourd'hui elle ne travaille pas et s'occupe de ses enfants, il est difficile de trouver un logement mais beaucoup plus facile de trouver un emploi⁴⁶.

2) « C'est vrai, Marseille c'est Moroni ! »⁴⁷ : goûts et dégoûts comoriens pour une ville d'immigration

Marseille a longtemps été le pôle central de l'immigration comorienne. La ville est souvent décrite comme la « cinquième île comorienne », la « deuxième capitale des Comores après Moroni » (Halifa, 2007) ou comme « la première ville comorienne du monde »⁴⁸. En somme, pour beaucoup, « comme disait le Pen, la capitale des Comores, c'est Marseille ! »⁴⁹. Même si Marseille reste le lieu symbolique de la présence comorienne en France (Rainfroy, 2012), ce pôle a été concurrencé, et pour certains dépassé⁵⁰, par la région parisienne. Si les mobilisations médiatiques de la « communauté comorienne de Marseille » après l'assassinat d'Ibrahim Ali ou le crash de la *Yemenia* en 2009 laissent entendre que les Comoriens ne vivent qu'à Marseille, leur présence est également forte en banlieue parisienne, et notamment à La Courneuve (Leclerc et Ratsimbazafy, 2010). Par ailleurs, d'autres villes accueillent désormais des émigrés comoriens, comme Lyon ou Nice⁵¹. Certaines villes d'accueil historique, comme Dunkerque ou Le Havre, sont encore aujourd'hui marquées par la présence importante d'émigrés comoriens.

Au contraire de Paris, Marseille a été décrite comme une ville dans laquelle il est difficile d'exercer une activité professionnelle. La marginalisation de la main d'œuvre étrangère sur le marché du travail marseillais est ancienne (Guerry, 2013, p. 148-192), et elle est toujours perçue et mise en avant par les enquêtés comoriens. Seuls les enquêtés travaillant dans certains secteurs professionnels, comme le bâtiment⁵², la restauration⁵³ ou la santé⁵⁴ ont réfuté cette idée et

⁴⁶. Entretien informel avec Hissani T., Comores, 31 ans, émigrée à Paris, femme au foyer (Chézani, 22/07/2012).

⁴⁷. Extrait de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

⁴⁸. Extrait de l'entretien informel avec Nadhoim H., Comores, 34 ans, descendant d'émigrés à Marseille, élu local (Marseille, 22/05/2012).

⁴⁹. Extrait de l'entretien avec Marwan Z., Comores, 28 ans, émigré à Choisy-le-Roi, surveillant dans une école primaire (Choisy-le-Roi, 18/05/2012).

⁵⁰. Dans les années 1990, les estimations statistiques font état de 40 000 Comoriens en région parisienne contre 30 000 à Marseille (Jaffar, 1994). Une décennie plus tard, ces chiffres ont été révisés à 60 000 Comoriens en région parisienne contre 50 000 à Marseille (Katibou, 2011, p. 145).

⁵¹. En 2003, le Commissariat au Plan comorien parle de cinq pôles d'implantation : Aix/Marseille, Paris, Lyon, Nice et Dunkerque (Panapress, 2003). Plus généralement, Lyon et la région Rhône-Alpes semblent être devenus un pôle d'immigration depuis les années 1980 (Schweitzer *et al.*, 2009).

⁵². « J'ai toujours des missions, sans forcer. [...] Y'a toujours du boulot, surtout que là maintenant ça construit de partout (rires), donc y'a toujours du boulot. Toujours, toujours, toujours. Donc personnellement, ça se passe très bien ». Extrait de l'entretien avec Mahamoud D., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, électricien (Dembeni, 05/08/2012).

⁵³. Formé en alternance à la restauration, Mousouab F. a déposé des CV et été rapidement engagé. Il travaille aujourd'hui comme aide cuisinier et comme poissonnier dans deux entreprises. D'après lui, sa maîtrise, même relative, de la langue française l'a aidée dans ses démarches : « je chôme pas [...] Je sais parler, c'est déjà quelque chose. Y'en a qui sait pas parler ». Extrait de l'entretien avec Mousouab F., Comores, 56 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier et poissonnier (Nioumadzaha, 31/08/2012).

⁵⁴. Après un BEP de confection industrielle de l'habillement, Hazina R. a eu des difficultés à trouver un emploi : « c'était pas facile, c'est terrible ». Quelques années plus tard, elle a obtenu un BEP de préparation à une carrière

expliqué qu'il n'était pas plus compliqué qu'ailleurs de trouver un emploi. C'est le cas d'Arouna B., un émigré comorien de 45 ans, qui a étudié la comptabilité puis l'électrotechnique à Madagascar et a vécu plusieurs années à La Réunion où il ne parvenait pas à trouver du travail dans une île où « y'avait tellement de chômage, y'avait rien à faire ». À partir de 1998, il a habité quatre ans à Gennevilliers. À nouveau, il a peiné à trouver un emploi, mais étant désormais marié et ayant un enfant à charge, il explique qu'il n'avait « pas le choix » et a dû accepter une formation de quatre mois de nettoyage industriel. Peu après, il a été engagé par une société privée de nettoyage et sa femme l'a été elle aussi, quelques mois après lui. Mais en mars 2003, il a décidé de quitter la région parisienne pour Marseille.

Le moment que j'ai décidé de quitter de Paris à Marseille, certaines personnes m'ont déjà raconté l'histoire, que à Marseille c'est pas facile, tu vas galérer pour trouver du boulot, c'est pas ceci, c'est pas cela...⁵⁵

Arouna répond à ces mises en garde par un discours très volontariste. D'après lui, « du moment que tu es décidé, si tu veux vraiment avoir du boulot, tu peux l'avoir n'importe où [...] celui qui veut travailler peut trouver facilement ». Ce point de vue s'appuie sur sa propre expérience. En effet, une fois arrivé à Marseille, il a rapidement trouvé un emploi et a effectué deux saisons dans un restaurant, en périphérie de la ville. Puis, alors qu'il suivait une nouvelle formation dans le bâtiment, Arouna a été engagé jusqu'en 2011 dans une entreprise qui fabrique des *jeans*. Il se montre donc très sceptique face aux récits d'autres émigrés sur les difficultés du marché du travail à Marseille. Pourtant, il avoue que sa femme n'a jamais retrouvé un emploi depuis leur déménagement.

a) La condamnation de la pauvreté et de la délinquance à Marseille

De tous les enquêtés comoriens, Assadilah M., s'est montré le plus critique à l'encontre de Marseille. En 1997, il est venu s'y installer et a habité chez le neveu de son père. Il y a travaillé comme jardinier, puis comme cuisinier et blanchisseur. En 2006, il a déménagé à Nice et travaille désormais comme agent territorial. Il a obtenu ce poste du maire lui-même, Christian Estrosi, dont il se dit un grand supporter et dont il partage les idées politiques. Durant l'entretien, il oppose nettement Marseille et Nice. Pour lui, Marseille est « une ville de gauche », remplie de « fainéants ». D'après lui, les Comoriens n'y font rien, si ce n'est pratiquer des mariages où ils gaspillent leur argent. Il fustige la délinquance des Comoriens de Marseille, et compare le 14^e arrondissement de la ville à « Chicago ». Aucun Comorien de Marseille ou presque ne trouve

sanitaire et sociale et affirme que dans « les filières santé, ça chôme pas en France. [...] Si on travaille pas, c'est qu'on veut pas travailler ». Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouéllah, 28/08/2012).

⁵⁵. Extraits de l'entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

grâce à ses yeux. Il cite quelques exemples de membres de son entourage qui ont fait des études et ont trouvé un travail, comme sa belle-sœur devenue experte comptable, mais rejette les autres, qui « sont tous des voyous, avec des *kalachnikovs* »⁵⁶. À l'inverse, il décrit les Comoriens de Nice comme travailleurs : « sur 700 Comoriens, y'en a 650 qui travaillent ! ». Pour éviter que ses trois enfants ne connaissent les situations qu'il condamne, il indique qu'il dépense la moitié de son budget mensuel pour les scolariser dans des écoles privées. Il construit alors sa propre expérience comme un modèle du sens du travail qui manque à Marseille : « on est tranquilles, on a une bonne étoile ! Dieu est avec nous, on cherche pas la merde ! »⁵⁷

b) Des rapports opposés à une ville cosmopolite

Mais dans les récits, ces difficultés professionnelles sont compensées par le fait que Marseille est perçue comme un lieu où il fait bon vivre, où le climat est doux et où le rythme de vie est plus calme. En 2003, Arouna B., dont le cas a été évoqué plus haut, a quitté la région parisienne parce qu'il n'aimait « pas trop la vie parisienne ». Il raconte qu'un séjour passé à Marseille en novembre 2002 a été un déclic important dans sa décision.

Les jeunes étaient en bonne santé, ils étaient en petit pull. Les vieux, un peu vieux, ils étaient en petit blouson simple. Moi en descendant à Marseille j'étais camouflé de manteaux, pulls et tout ça. En arrivant à Saint-Charles je me suis étouffé quoi. Parce qu'il faisait beau, par rapport à Paris.

Après cette découverte, Arouna est rentré à Paris et a proposé à sa femme de déménager. Mais le climat n'est pas le seul argument qui plaide en faveur de Marseille. Ce qui lui a plu dans cette ville, c'est la présence de nombreux Comoriens et la solidarité qui semblait selon lui s'établir entre eux.

À Paris y'a tellement de Comoriens, franchement. Mais la majorité, si je vois mon collègue ou mon cousin, je ferais tout pour éviter de lui dire le bonjour. Alors qu'à Marseille c'est pas possible. Si je te vois même pas à 600 mètres, il faut que je te passe le bonjour. Alors qu'à Paris, même sur le métro, j'ai vu que c'est mon cousin ou c'est mon frère, j'ai mon chemin, j'essaye à tous les moments possibles qu'il me voit pas le visage (rires). Là j'ai trouvé que c'est un peu égoïste la vie parisienne⁵⁸.

À Marseille, Arouna habite désormais à Kallisté, une résidence construite dans les années 1960 dans un quartier du nord de la ville. Il décrit ce quartier comme « tellement comorien » que lorsqu'il annonce à quelqu'un qu'il habite là-bas, on lui répond « ah, tu habites à Volo Volo ! [le marché de Moroni] ». Cette présence comorienne et surtout la multiplicité des fêtes et des

⁵⁶. Cette même condamnation de la délinquance se retrouve dans l'entretien mené avec Inaya M., une émigrée comorienne qui a vécu 21 ans dans un petit village du Loir-et-Cher et n'a voyagé que quelques fois à Marseille, lorsqu'elle allait rendre visite à son fils marin à Toulon. « Marseille c'est joli mais c'est pas facile », affirme-t-elle en racontant qu'elle avait l'habitude de laisser sa voiture ouverte chez elle, elle a retrouvé son véhicule dégradé et constaté le vol de son appareil photo lors de l'une de ses visites. Extrait de l'entretien informel avec Inaya M., Comores, 66 ans, émigrée de retour [France], agent de restauration scolaire à la retraite (Mitsamiouli, 29/08/2012).

⁵⁷. Extraits de l'entretien avec Assadilah M., Comores, 42 ans, émigré à Nice, agent territorial (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

⁵⁸. Extraits de l'entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

rassemblements fondent d'après lui l'attrait des Comoriens pour la ville : « ça fait oublier un peu, quand même. Tu sens quand même que tu es en vie. [...] à Paris ils auraient déjà pété les plombs, mais à Marseille on est bien solidaires ».

Cette forte présence d'immigrés à Marseille, et notamment d'immigrés comoriens, qui a provoqué des réactions ambivalentes des acteurs institutionnels depuis le début du 20^e siècle (Guerry, 2013, p. 40-51), a suscité deux types de descriptions dans les entretiens. La frontière est très marquée entre ceux qui font ce constat en expliquant qu'ils apprécient ce cadre de vie, et ceux qui, au contraire, l'évoquent pour déprécier la ville et se distinguer de ce type de comportements jugés communautaristes.

La première partie des enquêtés évoquant la ville a décrit les atouts d'une ville métissée (Blanchard et Boëtsch [dir.], 2005 ; Gastaut, 2009 ; Peraldi [dir.] *et al.*, 2015), dans laquelle « y'a énormément de nationalités, y'a des Tchétchènes, des Russes, des Croates, c'est énorme la mixité qu'il y a à Marseille »⁵⁹, « y'avait de tout, y'avait vraiment un brassage et ça se passait très bien »⁶⁰ et dans laquelle « les Comoriens, les Arabes, les Africains, tout le monde se connaît et s'entend très bien »⁶¹.

L'ancrage des émigrés à Marseille s'est effectué dans des quartiers très précis. D'abord arrivés dans les quartiers populaires du centre de la ville, le Panier, la Joliette, Belsunce, Saint-Charles et la Belle de Mai, les émigrés comoriens sont maintenant très présents dans les quartiers du nord de la ville, et dans les cités des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements (Dirèche-Slimani et Le Houérou, 2002, p. 47-49 ; Guébourg, 1995, p. 264 ; Peraldi [dir.] *et al.*, 2015, p. 70 ; Sakoyan, 2011, p. 185). Cette géographie marseillaise favorise le sentiment de se sentir comme chez soi : « là c'est la maison, c'est au village quoi (rires) »⁶², « c'est comme si tu étais à Moroni quoi (rires). Y'a pas de différence hein »⁶³, « j'ai pas senti une différence entre Marseille et Moroni entre guillemets »⁶⁴. « Ça m'a pas surpris, parce qu'à Marseille, c'était comme un quartier comorien », raconte Mansour D., arrivé à Marseille en 1964 et qui poursuit en mettant en scène ce dialogue imaginaire :

Je vous dis l'histoire là, pour faire rigoler. Y'avait un Comorien, il était arrêté par la police. La police elle a dit, d'où viens-tu ? Je viens des Comores. Tu es Comorien ? Oui, je suis

⁵⁹. À propos de son lycée dans le 7^e arrondissement de la ville. Extrait de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

⁶⁰. Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

⁶¹. Extrait de l'entretien informel avec Chadia D., Comores, 63 ans, émigrée à Paris, bibliothécaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁶². Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouéllah, 28/08/2012).

⁶³. « Ah, c'est mieux Marseille. C'est là-bas que tu vois tout le monde. [...] C'est que y'a trop, trop, trop, trop de Comoriens à Marseille. Y'en a beaucoup. Des fois on se dit, putain mais y'a personne aux Comores [...] Tu peux sortir un petit peu, voir les gens. C'est cool quoi (rires) ». Extrait de l'entretien avec Mahamoud D., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, électricien (Dembeni, 05/08/2012).

⁶⁴. À propos de vacances passées en France et en opposition à ce qu'il a ressenti à Paris ou Lyon. Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

Comorien ! Et quelle est la capitale des Comores ? Il a dit Moroni. Le policier lui répond, c'est pas vrai, la capitale des Comores, c'est Marseille !⁶⁵

Si la présence comorienne est forte à Marseille comme en région parisienne, les comportements des émigrés qui y vivent ont été considérés comme deux idéaux-types opposés avec d'un côté Marseille où « c'est Comores, c'est des communautés, ils sont très très solidaires » et de l'autre Paris où « on est plus chacun de son côté »⁶⁶. L'isolement des Comoriens les uns par rapport aux autres en région parisienne est expliqué par l'étendue géographique, la dispersion des individus et les temps de transports plus longs.

À l'inverse, une autre partie des enquêtés a utilisé cet argument de la présence de nombreux immigrés comme support d'une critique à l'encontre de comportements communautaires qui font que « Marseille répète Majunga, répète Zanzibar »⁶⁷. Nadjati A. raconte le choix qu'elle a fait d'éviter Marseille, d'une part parce qu'elle ne pensait pas qu'il s'agissait d'une bonne option pour obtenir son visa étudiant, et d'autre part, parce qu'elle trouve que Marseille l'obligeait trop à rester dans un cadre familial et communautaire. Bien qu'elle raconte le plaisir qu'elle avait à être en famille aux Comores avant son départ, et qu'elle éprouve toujours lors de ses vacances, et la crainte que lui inspirait le fait de vivre seule en France, elle décrit la vie à Marseille chez sa tante comme un cadre pesant. Elle avoue préférer aujourd'hui l'ambiance estudiantine de Montpellier, où son frère a étudié avant elle, et où elle vit aujourd'hui avec son compagnon, plutôt que le sentiment de dépendance expérimenté à Marseille.

NA : - Après quand je suis partie en France, j'ai discuté avec ma famille parce que partir sur Montpellier, toute seule, surtout que je connaissais pas du tout, c'était pas évident. Moi-même j'avais peur. Hein, moi-même j'avais peur de partir sur Montpellier toute seule. Donc j'ai dit... enfin ma tante m'a dit et bah si tu as peur de partir, d'aller vivre toute seule sur Montpellier, que c'est pas évident... tu restes faire tes études sur Marseille. Donc du coup j'ai dû faire le transfert de Montpellier à Marseille. Je suis restée chez ma tante pendant deux mois. Et puis y'a mon compagnon qui est arrivé en France. Et là, dès qu'il est arrivé... il est arrivé en 2009, fin 2008. Et début 2009 on est partis sur Montpellier. [...] Je préfère Montpellier ! (rires) Mille fois Montpellier parce que, en fait déjà, c'est une ville étudiante, donc euh... les études c'est, je sais pas comment dire... en fait on est libre, on est tranquille, on fait nos études comme on veut. À Marseille c'est pas pareil, parce qu'à Marseille y'a toute la famille, y'a tout le monde et euh... on n'est pas vraiment libre de faire des études comme il faut.

HB : - *Pourquoi parce que t'es toujours... plus sollicitée par...*

NA : - ... parce qu'il y a la famille, parce que y'a beaucoup de choses, parce que des fois y'a des mariages, parce que des fois on est invités, parce que y'a les amis qui viennent te voir à chaque fois, parce que je sais pas ! C'est pas pareil. C'est pas... moi je... je vous pose la question, vous-même, si par exemple, vous vivez chez vos parents et quand vous vivez seul, vous vous sentez libre d'être seul que d'être avec vos parents... Vous êtes tranquille à faire vos études quand vous voulez, seul... que quand y'a la famille, à chaque fois, là ils

⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Mansour D., Comores, 74 ans, émigré de retour [Marseille], navigateur retraité (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁶⁶. Extrait de l'entretien avec Salim A., Comores, 27 ans, émigré à Paris, technicien de maintenance industrielle (Ntsudjini, 17/08/2012).

⁶⁷. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Ibouroi, Comores, fondateur et directeur d'une école privée, enseignant à l'université (Moroni, 03/07/2012).

appellent *nanani*... donc c'est pareil. [...] Même si j'ai eu... enfin, j'ai eu... j'ai toujours validé. Mais à Montpellier c'est beaucoup mieux qu'à Marseille ouais... c'est vraiment mieux qu'à Marseille. Je suis tranquille, je suis libre, je fais ce que je veux avec mon compagnon. Je suis tranquille. Y'a personne qui me dérange⁶⁸.

Il est difficile d'identifier les logiques qui fondent cette frontière entre ceux pour qui Marseille comme ville d'immigration est un cadre d'entraide recherchée et ceux pour qui la ville est perçue comme un cadre contraignant. À première vue, les pratiques individualistes semblent plus valorisées dans les milieux sociaux les plus favorisés (Bourgouin, 2011) et les pratiques communautaires plus courantes et moins décriées dans les milieux populaires. Pourtant, les plus fortes critiques à l'encontre des comportements comoriens à Marseille ont été émises par des individus issus de familles populaires et ayant peu de ressources économiques et/ou scolaires, comme c'est le cas pour Assadilah M., fils d'agriculteurs. Toujours est-il que ce que certains sociologues qualifient de « mythe du cosmopolitisme » marseillais (Peraldi [dir.] *et al.*, 2015, p. 65-76) reste encore très largement vécu comme tel par les émigrés, qu'ils portent des jugements valorisants ou dépréciateurs à son encontre.

3) Lille et Poitiers, deux villes d'accueil centrales des Togolais en France

Le nombre d'émigrés togolais en France étant sensiblement moins élevé que celui des Comoriens et leur dispersion géographique sur le territoire étant plus élevée, l'ancrage spatial dans certaines villes est moins marqué, hormis Paris et la région parisienne. Cette géographie différenciée des villes françaises a donc été moins évoquée par les émigrés togolais.

Toutefois, cette opposition entre deux pôles se retrouve en partie. D'abord, les enquêtés évoquent un relatif isolement dans la plupart des villes, comme le décrit Radia N. à propos de son arrivée à Tours⁶⁹. Ce sentiment de distance vis-à-vis des autres Togolais en France, et parfois de solitude, se retrouve de manière plus surprenante dans les récits faits de la vie parisienne où les liens sociaux sont décrits comme plus distendus⁷⁰.

On est plus habitués à la communauté [au Togo], on se voit tout le temps, même on dit bonjour aux gens dans la rue, on rigole beaucoup, on demande même la santé de notre animal à la maison alors qu'en France, en tout cas à Paris, tu as vu comment est-ce qu'on passe... chacun cherche son chemin et chacun pour soi. Donc nous, c'est pas ça quoi⁷¹.

⁶⁸. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

⁶⁹. « Sauf que c'est pas si simple, parce que j'arrive à Tours, je connais personne, j'arrive à la fac, ok, des amphis de 500 élèves, et bah du coup, naturellement, par affinités, on se rapproche d'autres africains », raconte Radia N. qui a sympathisé avec des étudiantes camerounaises et sénégalaises mais n'a croisé aucun étudiant togolais à Tours. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

⁷⁰. « Le seul ami togolais que j'ai eu, il était à Poitiers, on a fait le même BTS. Une autre fille du BTS était à Dunkerque. Je les ai pas vu du tout. On s'appelait, on s'envoyait des mails, c'est tout. La majorité des amis, c'était des Français. » Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

⁷¹. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

À l’opposé, deux villes ont été présentées comme des lieux centraux d’une sociabilité togolaise en France : Poitiers et Lille. D’après Tété B. qui a vécu vingt ans à Poitiers, « c’est une ville togolaise » dans laquelle il a pu parler tous les jours le *mina*, une langue parlée au sud du Togo. Les partenariats précoces entre l’université de Lomé et celle de Poitiers ont renforcé cette présence au fil des décennies⁷². En racontant son parcours étudiant et sa carrière de notaire, Tété souligne le poids des réseaux togolais poitevins.

Mon réseau relationnel c’était Poitiers. J’étais plus puissant à Poitiers qu’au Togo. [...] Les gens de Poitiers sont très solidaires, si y’a un poitevin, je suis sauvé ! [...] Il n’y a que maintenant qu’il n’y a pas de ministre de Poitiers, et ça c’est pas bien, avant on a *trusté* les places, jusqu’à quatre ministres⁷³.

Cette présence et ces solidarités sont également invoquées dans les récits d’émigrés à Lille, notamment par Robert B., qui a étudié et travaillé à Lille mais aussi à Dunkerque : « j’en connais pas mal à Lille, tu as une forte communauté à Lille, depuis nos grands frères, [...] on se voyait, on se visitait un tout petit peu, j’ai vécu dans la famille du docteur T., j’étais avec tout le monde »⁷⁴.



La géographie migratoire se recompose dans l’articulation entre les histoires politiques nationales, les histoires migratoires familiales et les préférences individuelles héritées des processus de socialisation continue à la mobilité. Les récits démontrent par ailleurs que les préférences des émigrés en matière de pays et de villes de destinations s’ancrent dans des projets de mobilité sociale. Mais elles ne se fondent pas seulement sur des critères professionnels et financiers. Le cadre de vie, le climat et la présence d’autres émigrés sont autant de critères mobilisés dans les discours pour justifier le plus ou moins grand épanouissement personnel. Les propos des enquêtés, qu’ils soient élogieux ou critiques, circulent lors des conversations téléphoniques avec des proches et lors des retours en vacances des émigrés et façonnent à leur tour les préférences des non-émigrés⁷⁵.

Étudier la cartographie des goûts et des dégoûts migratoires permet de comprendre qu’il existe une véritable hiérarchisation symbolique des destinations potentielles. Cela étant, cette cartographie ne recoupe pas totalement celle des positions dans l’espace social. En effet, on ne retrouve pas d’un côté des lieux valorisés dans les milieux populaires et de l’autre des endroits appréciés dans les catégories supérieures. De bas en haut de l’échelle sociale, les destinations prestigieuses et légitimes sont relativement semblables, la France métropolitaine occupant une place centrale malgré quelques recompositions récentes.

⁷². « Quand on a une maîtrise de droit, ils nous envoient là-bas », d’après Kossi K. qui a étudié à Poitiers. Extrait de l’entretien avec Kossi K., Togo, 36 ans, émigré de retour [France, Arabie Saoudite], musicien (Lomé, 08/01/2010).

⁷³. Extraits de l’entretien avec Tété B., Togo, 48 ans, émigré de retour [Poitiers], notaire (Lomé, 09/02/2010).

⁷⁴. Extrait de l’entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

⁷⁵. « Y’a des Comoriens à Paris, mais il paraît que à Paris la vie est plus chère par rapport à Marseille ». Extrait de l’entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

Deux éléments distinguent cependant ces groupes sociaux. D'une part, dans les milieux favorisés, les enquêtés n'ont pas pris le temps, comme cela a été le cas dans les catégories populaires, de faire part de leur dégoût à l'égard des destinations africaines. Contrairement à ce que l'on observe en matière de pratiques culturelles, il n'y a pas ici de « dégoût actif des classes supérieures » (Coulangeon, 2011, p. 128). Tout se passe comme si ce dégoût n'avait pas besoin d'être formulé tant ces destinations proches ne font pas partie de l'espace des possibles migratoires.

D'autre part, les individus issus des catégories supérieures ont un horizon et une palette des destinations prestigieuses plus larges, qui intègrent notamment le Canada, les États-Unis ou le Royaume-Uni, où certains de leurs proches ont déjà vécu. Nous allons le voir, ces pays ne sont au contraire évoqués dans les milieux populaires qu'au titre de destinations *a priori* plus accessibles, et non en fonction de leur prestige.

Section 3 – Quand la fermeture de la frontière légale réoriente les routes migratoires

La géographie migratoire est basée sur une hiérarchie des goûts et des dégoûts relativement partagée d'un milieu social à l'autre. Si les préférences individuelles n'introduisent pas de fort pouvoir de distinction, les pratiques migratoires forgent quant à elles des frontières symboliques entre les différentes positions sociales. Comme l'affirme le sociologue Philippe Coulangeon à propos des pratiques culturelles, les inégalités symboliques tendent à se réduire et les préférences à s'homogénéiser, mais l'on observe une « revanche des inégalités réelles ». En d'autres termes, les possibilités matérielles d'avoir accès à telle ou telle pratique légitime sont inégales et viennent souligner la « stratification sociale des styles de vie » (Coulangeon, 2011, p. 138). Dans le cas des pratiques migratoires, la logique est semblable à cause du durcissement différentiel de la frontière légale, qui entrave plus fortement la mobilité des membres des milieux populaires (voir Chapitre 3). Seuls les individus les plus aisés peuvent envisager une émigration dans les lieux qui leur semblent les plus légitimes. Au contraire, la fermeture des frontières vient recomposer les routes migratoires de ceux qui s'y confrontent avec plus de difficultés.

On peut dès lors faire plusieurs hypothèses relatives aux attitudes de ces individus désireux d'émigrer en France mais souvent empêchés de le faire. Une première possibilité, peu rencontrée dans l'enquête, consiste à envisager qu'ils abandonnent purement et simplement l'idée d'émigrer. À l'inverse, on peut supposer que ceux qui se heurtent à l'obstacle du visa vont, à long terme, réessayer de franchir la frontière à plusieurs reprises, en essayant d'accumuler des ressources diverses pour augmenter leurs chances de réussite.

S'ils souhaitent s'engager dans ce processus migratoire rapidement, on peut également envisager qu'ils renoncent à leur destination initiale et contournent la frontière française pour émigrer dans un autre pays, jugé plus accessible. En s'appuyant sur le constat ancien du géographe Ernst

Georg Ravenstein qui expliquait que les migrations de courte distance sont plus nombreuses que celles de longue distance (Ravenstein, 1885, 1889), le sociologue Samuel Stouffer et le démographe Everett Lee ont avancé l'hypothèse qu'il existe des « opportunités intermédiaires » pour les migrants. Autrement dit, les individus qui envisageaient au départ d'émigrer dans un pays lointain réorientent leur projet grâce aux informations dont ils disposent et à un arbitrage stratégique. *In fine*, ils trouveraient des opportunités satisfaisantes dans des lieux plus proches (Lee, 1966 ; Stouffer, 1940, 1960).

Dans cette section, il s'agira de montrer que dans bien des cas, ces réorientations ne sont pas opérées parce que les individus trouvent un lieu qu'il leur semble plus approprié, mais parce que les politiques migratoires les contraignent, plus ou moins directement, à modifier leurs choix. Les contraintes liées à l'obtention du visa ont une influence forte sur les préférences migratoires individuelles. En effet, les individus « orientent leur parcours en fonction des opportunités, utilisent ou contournent les dispositifs existants » (Lesselier, 2008, p. 193), avec plus ou moins de succès selon les ressources dont ils disposent. En fonction des possibilités qui s'offrent à eux, les membres des milieux populaires enquêtés ont adopté plusieurs attitudes : ils se sont accommodés de la frontière, s'y sont heurtés ou ont tenté de la contourner. Ils peuvent d'abord s'en accommoder, en cherchant par divers biais à accumuler des ressources et à obtenir les meilleures chances d'acquiescer un visa (Paragraphe A). S'ils voient leurs demandes de visas refusées, ils peuvent recomposer leur trajectoire migratoire en franchissant des étapes intermédiaires (Paragraphe B). Enfin, ils peuvent anticiper ces échecs et contourner la frontière française en essayant de partir dans d'autres pays. Cette réorientation migratoire s'observe chez des individus ayant plus de ressources, culturelles et migratoires notamment (Paragraphe C).

A – S'accommoder de la frontière et mettre toutes les chances de son côté

Conscients des difficultés qu'ils doivent affronter pour émigrer légalement, les membres des catégories populaires peuvent adapter leurs préférences initiales pour avoir plus de chances d'obtenir leur visa. Les individus les moins dotés en ressources sont obligés de différer leur départ, le temps d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de leur mobilité. Cette posture peut les encourager à opérer plusieurs mobilités temporaires de courte distance (1). Les membres des milieux populaires les plus dotés en ressources culturelles et scolaires peuvent quant à eux adopter des stratégies de réajustement à la marge, notamment en modifiant leurs projets étudiantins dans le but de satisfaire les attentes consulaires (2).

- 1) « J'ai l'idée mais nous n'avons pas les moyens »⁷⁶ : chercher les ressources nécessaires au franchissement de la frontière

Si leurs faibles ressources économiques ne leur permettent pas d'émigrer, les individus sont contraints de construire leur parcours dans un temps long. Le parcours d'émigration ne se construit plus dans la linéarité d'un voyage direct entre le pays d'origine et la France, mais plutôt par l'introduction d'étapes intermédiaires, de mobilités nationales et/ou régionales plus ou moins nombreuses, pour pouvoir accumuler des ressources et tenter à terme d'atteindre la destination initialement envisagée. C'est ce manque de moyens financiers qui a incité Alfred K. à quitter le Togo et à émigrer d'abord au Nigéria. Alfred K. est né en 1972, à Kouvé, au sud-est du Togo, dans une famille d'agriculteurs. En parallèle de son cursus scolaire, il a aidé ses parents à cultiver du coton et quelques produits vivriers. En 2001, il a passé pour la première fois son baccalauréat scientifique, qu'il n'a pas obtenu. L'année suivante, son père est décédé et il a échoué à nouveau à l'examen. Il a alors décidé de réaliser le projet qu'avait pour lui son père, celui d'émigrer. « J'ai décidé d'aller à l'étranger et de trouver seulement quelque chose à faire », affirme Alfred. Mais si la mobilité spatiale devient pour lui une option lui permettant d'envisager un débouché professionnel et financier, Alfred n'a pas les moyens de sa réalisation. Pour pouvoir financer son départ en Europe, il part en 2003 à Lagos, au Nigéria, dans l'espoir de trouver un travail. Pendant six mois, il travaille comme aide-maçon et transporte des sacs de ciment sur des chantiers. Alfred dresse un bilan relativement positif de cette première expérience : « le travail là, c'est difficile. Mais ils m'ont quand même bien payé ». Avant le mois de juin, Alfred retourne à Lomé pour voter lors de l'élection présidentielle avec les 60 000 francs CFA accumulés (moins de 100 euros). Peu de temps après, il parvient à obtenir pendant six mois un emploi au service des douanes et finit par faire reconnaître cette expérience en validant un diplôme de transitaire. Mais ces différents postes ne lui permettent pas de gagner suffisamment d'argent pour aider sa mère et sa compagne, désormais enceinte. Il envisage alors de partir aux États-Unis et, pour mettre toutes les chances de son côté, participe à la loterie visa.

En 2004, je suis sorti victorieux. Mais tout revient à ta charge et je n'ai pas d'argent. Il faudrait dépenser des millions (rires). J'ai demandé à certaines de mes relations qui sont apparemment un peu bien de m'aider. Les résultats sont un peu décevants. Je n'avais pas de moyens⁷⁷.

Face à ce constat d'échec, Alfred organise son départ dans l'illégalité grâce à l'aide d'un émigré à Chicago (voir Chapitre 3, Section 4, Paragraphe B). Dans ce cas, les mobilités successives, de Kouvé à Lomé, puis de Lomé à Lagos, où il n'a aucun appui, sont toujours motivées par la volonté de parvenir à émigrer en Europe et par la contrainte de devoir trouver des opportunités

⁷⁶. Extrait de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

⁷⁷. Extraits de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

financières pour organiser son départ. Alfred K. a pu mener son projet migratoire jusqu'à son terme, même s'il a emprunté des chemins qui n'étaient pas initialement envisagés. Mais dans beaucoup de familles populaires, nous verrons dans les pages suivantes que, faute de ressources, cette réorientation de la migration vers des étapes intermédiaires aboutit souvent à des projets migratoires inachevés.

2) Les adaptations des projets étudiants pour éviter les refus de visas

Dans les milieux populaires, les individus qui ont été plus longtemps scolarisés et envisagent de partir grâce à un visa étudiant peuvent ajuster leurs demandes en fonction des opportunités perçues. Les étudiants non-émigrés enquêtés ont ainsi fait part de leurs tactiques pour avoir plus de chances d'obtenir leur visa. « Beaucoup se sont inscrits là où ils pouvaient sans faire ce qu'ils voulaient », affirme un ancien professeur d'économie togolais, qui a étudié à Kiev dans les années 1980, grâce à une bourse gouvernementale⁷⁸. C'est effectivement la stratégie adoptée par les étudiants qui choisissent des disciplines dont ils pensent qu'elles sont plus valorisées par les agents consulaires au moment de l'examen des dossiers. La sœur cadette d'Essenam A. voulait étudier la médecine en France, mais plusieurs de ses amis l'ont encouragé à déposer des demandes d'inscription dans un cursus d'AES qui leur semblait plus propice à l'obtention d'un visa. Celle-ci a donc réorienté son projet étudiant, par défaut. Mais ayant été élevée par ses oncles et tantes agriculteurs après la mort de ses parents et ne disposant pas de soutien en France, son profil populaire ne lui a pas permis d'obtenir un visa⁷⁹.

Plus que les disciplines, les étudiants peuvent également cibler des villes et universités qui leur paraissent plus opportunes. Seydalo I., un étudiant comorien inscrit en licence de géographie à l'université de Mvouni raconte qu'il aimerait beaucoup étudier à Montpellier ou à Paris 1. Seulement, il a entendu dire que ces deux universités sont très fermées et, me prenant à témoin, explique que « là-bas, nul n'entre sauf des gens comme toi », sous-entendant que ces universités sont assez peu ouvertes aux étudiants étrangers. Pour plus de sûreté, il préfère déposer au moment de l'enquête des dossiers d'inscription dans d'autres universités, et notamment dans des villes périphériques, comme Lyon, Mulhouse ou Annecy, qu'il pense moins exigeantes dans leur examen des dossiers. Plus qu'une véritable connaissance des critères de sélection universitaire, ce choix de villes révèle une intériorisation des récits d'émigrés entendus dans sa ville de Mitsoujdé. En effet, l'enquête menée dans cette ville a montré que beaucoup de ceux qui sont partis vivent à Lyon, et plus étonnamment à Annecy. Cette faible maîtrise des savoir-faire migratoires s'observe à nouveau lorsqu'un jour, Seydalo m'amène un peu à l'écart de ses amis pour me demander, sur

⁷⁸. Extrait de l'entretien avec Isaac N., Togo, 47 ans, émigré de retour, cadre dans une société commerciale privée (Lomé, 15/01/2010).

⁷⁹. Entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

un ton inquiet, si la mauvaise note obtenue en géographie française lors de sa première année de licence peut être préjudiciable et constituer un critère de refus de sa demande de visa⁸⁰.

Certaines villes universitaires, comme Marseille, ont la réputation d'être fermées aux étudiants. Nadjati A. raconte ainsi comment son frère émigré, qui a étudié à Montpellier, l'a encouragé à ne pas candidater seulement dans des établissements marseillais.

Et puis on a fait des choix. Donc tu choisis la ville où tu veux aller. Et donc moi j'ai demandé à ma famille qui habite en France en fait. Donc eux ils m'ont proposé de faire trois choix, enfin trois villes, hors Marseille. Parce que Marseille comme vous savez, comme tout le monde le sait, à Marseille y'a beaucoup d'immigrés, donc y'a pas de chances... enfin la chance d'être acceptée là-bas, d'avoir le visa pour partir là-bas, c'est vraiment minime quoi. Donc moi je voulais absolument partir à Montpellier, parce que j'adore cette ville, c'est une ville étudiante. Ou sinon Avignon. Et mon frère a fait des inscriptions... a postulé sur Montpellier, Paris, Avignon. Donc j'étais acceptée à Avignon et Montpellier. Entre les deux villes j'ai choisi Montpellier⁸¹.

D'autres universités sont au contraire connues dans le pays d'origine pour être particulièrement ouvertes aux candidatures, comme l'université de Poitiers, évoquée plus haut pour le Togo, ou l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis pour les étudiants comoriens. Situé près de deux villes où habitent de nombreux Comoriens en France, Saint-Denis et La Courneuve, cet établissement a accueilli beaucoup d'étudiants ces dernières décennies et est réputé pour sa tolérance à l'égard inscriptions tardives, courantes aux Comores à cause des annonces souvent retardées des résultats du baccalauréat (Nazi, 2015)⁸². Autrefois surnommée le « lycée de Moroni » et aujourd'hui qualifiée de « Mvouuni-sur-Seine », du nom de la ville qui accueille l'université des Comores, Paris 8 accueillerait plus de 120 étudiants comoriens, la plupart titulaires d'une licence comorienne avant leur départ. En 1998, l'association Arc-en-Ciel avait d'ailleurs été créée pour faciliter l'accueil des étudiants comoriens inscrits à Paris 8 (Inoussa et Hamada, 2012).

Ces différentes options aux fortunes aléatoires dans les milieux populaires sont au contraire plus souvent couronnées de succès dans les familles aisées. En 2000, après un baccalauréat littéraire obtenu dans un prestigieux lycée privé des Comores, Amir S. s'est inscrit dans un Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) d'histoire à l'université de Créteil. Ce cursus n'était qu'un choix de raison, puisqu'il a lui aussi choisi cette voie sur les conseils de ses amis qui lui ont suggéré de choisir une discipline peu demandée et dans laquelle il avait de bons résultats scolaires⁸³. D'après Amir, « visiblement c'est pas une filière où je risquais d'avoir des refus d'admission ». Peu de temps après son arrivée, il a abandonné ce cursus qui ne l'intéressait plus

⁸⁰. Extrait de l'entretien informel avec Seydalo I., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁸¹. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

⁸². Lors de l'entretien réalisé dans l'espace Campus France de Moroni, la responsable indique que l'annonce des résultats du baccalauréat se fait en général à partir de la fin du mois d'août, au plus tôt, ce qui crée des problèmes dans les démarches d'inscriptions universitaires. Entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

⁸³. Désormais, avec la mise en place des Espaces Campus France destinés à gérer les demandes de visa étudiant, les projets d'études doivent être justifiés en entretien et proposer des débouchés professionnels au retour dans le pays d'origine. Entretien informatif avec Valentine Eurin, responsable de l'Espace Campus France (Moroni, 20/07/2012).

pour un BTS en communication des entreprises. Mais plus que cette stratégie disciplinaire, le soutien de son père, cadre de la fonction publique ayant exercé des fonctions politiques avant de devenir dirigeant de plusieurs structures privées, semble plus déterminant au cours de ses démarches.

B - Se heurter à la frontière : tenter de venir en France par d'autres chemins

Même si certains tentent d'anticiper les difficultés liées à la procédure du visa, la plupart des émigrés populaires interrogés ont été contraints de réadapter leur trajectoire après avoir été confrontés à un ou plusieurs refus des agents consulaires français. Plusieurs chercheurs ont ainsi montré que les migrations africaines semblent de plus en plus se réorienter vers l'Afrique, à cause des contraintes politiques qui leur sont opposées (Adepoju, 2000 ; Bredeloup, 2015). Mais ceux qui s'engagent dans ces migrations par étapes sont ceux qui comptent sur l'appui de membres de la famille déjà émigrés. L'issue de ces ajustements dépend des ressources familiales et du soutien effectivement apporté par les proches. Deux cas de figure s'opposent alors, ceux qui bénéficient des ressources financières acquises pendant leur premier séjour à l'étranger et sur l'appui de leurs proches émigrés, comme nous allons le voir dans le cas de Soultaine F. (1), et ceux qui à l'inverse ont moins de ressources et d'appuis, dont l'émigration ne peut se prolonger, et qui sont obligés de revenir, comme ce fut le cas pour Naïm H. (2).

1) Émigrer par étapes

Soultaine F. est un émigré de 31 ans, né à Foumbouni, au sud-est des Comores. Son père, resté français en 1975, a émigré dans les années 1980 et travaille comme cuisinier à Paris. Année après année, il a fait venir en France tous ses enfants, les trois sœurs, les deux frères et les trois demi-frères de Soultaine. Ce dernier est quant à lui resté vivre avec sa mère, faute de parvenir à obtenir un visa pour la France. En effet, son père a tenté de le faire venir lorsqu'il était adolescent par une procédure de regroupement familial, mais la demande a été refusée une première fois.

Eux [ses frères et sœurs], ils ont eu déjà les papiers, tranquille [...] J'ai essayé de rassembler tous les papiers qu'ils m'ont demandé. Même parce que y'avaient mes sœurs qui étaient là-bas, j'ai demandé tel papier, tel papier. J'ai demandé tous les papiers qu'il faut. [...] L'ambassade ils ont refusé. Non, c'est un refus, carrément.

Son père a ensuite essayé de faire reconnaître en France sa filiation avec Soultaine pour que son fils obtienne à terme la nationalité française, mais cette procédure s'est soldée par un nouvel échec.

Bon vous pouvez me donner la nationalité parce que mon père est français, j'ai toutes les preuves que mon père est français. Non, non, pour la nationalité... parce que j'avais pas l'âge, j'avais même pas 18 ans. Pour la nationalité faut être sur place parce que t'as pas l'âge... Comment je vais faire ? Vous me donnez pas le visa pour aller. Moi je veux bouger d'ici, comment je vais faire ? Non, non, non. Refus, refus.

Une fois son baccalauréat obtenu, Soultaine a cherché une formation à effectuer en France pour obtenir un visa étudiant. Ne voulant pas poursuivre d'études longues, il a alors commencé à travailler quelques mois dans une entreprise d'électronique à Moroni, en espérant que la société pourrait l'envoyer en stage ou en formation courte en France et demander un visa pour lui. Après quatre mois, son employeur l'a effectivement aidé à déposer un dossier pour une formation de mécanique. Mais de nouveau, le consulat a refusé sa demande.

Eux ils ont fait tous les papiers, moi j'ai demandé tous mes papiers de là-bas, je l'ai ramené à l'ambassade, j'ai demandé un visa. Non ! Encore. Ils ont refusé cinq fois. Cinq fois des refus, j'ai dit comment je vais faire ? [...] Même le consul qui était là, je lui ai dit, tu sais là je ramène des dossiers qui étaient biens, vous me refusez le visa, je peux faire quelque chose pour entrer en France. Là c'est pas bon, de faire des magouilles ou je sais pas pour partir en France. Alors que je vous ai montré toutes mes preuves. Mais vous refusez. Il dit non, non, mais si tu vas, je sais pas quoi... c'est pas la peine ! Bon, j'ai laissé⁸⁴.

Confrontés à ces refus multiples, Soultaine et son père ont convenu qu'il serait plus judicieux pour Soultaine d'effectuer une formation d'électricité à Madagascar puis de venir en France. Soultaine est finalement parti à Madagascar où il a obtenu son visa à l'arrivée à l'aéroport, en payant moins de 60 euros, a travaillé pendant une année, a gagné un peu d'argent en étant payé tous les trois mois et a demandé un visa pour la France, qu'il a cette fois obtenu. En 2001, il a vécu six mois avec son père à Paris, le temps de régulariser sa situation, puis a rejoint ses frères à Lyon avant de partir vivre à Marseille avec des amis.

2) Les échecs de la mobilité par étapes faute de ressources suffisantes

Si Soultaine F. a pu bénéficier du soutien constant de son père et de ses frères et sœurs en France et ainsi concrétiser son projet migratoire, dans d'autres familles, les aides matérielles sont plus difficilement apportées et obligent les émigrés à rester vivre dans le lieu qui était perçu comme une étape, ou à rentrer dans leur pays d'origine. Naïm H., cadet d'une famille populaire rurale de Domoni-Adjou, à l'ouest des Comores, a vécu cette contrainte au cours de son parcours. Trois de ses aînés ont émigré en France. Les deux premiers, nés du premier mariage du père de Naïm, sont partis pour étudier. L'aîné a poursuivi ses études jusqu'au doctorat et le cadet est devenu ingénieur. Le troisième, né de la même mère, est passé par Madagascar et arrivé en France grâce à de faux papiers. Il a été employé par plusieurs restaurants avant de travailler comme ouvrier du bâtiment. Tous les trois ont soutenu matériellement et à distance la scolarité de Naïm aux Comores. Après avoir été scolarisé dans une école primaire publique de sa ville, puis dans un collège public à Ntsaouéni, une ville voisine, Naïm est encouragé par l'aîné à aller étudier en Égypte. Tout est prêt pour le départ, le passeport est obtenu. Mais un ami de son frère lui fait savoir qu'il le trouve trop jeune pour être envoyé seul. Lui-même explique avoir fait « l'erreur »

⁸⁴. Extraits de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

d'aider son petit-frère à partir et que ce dernier a fait « n'importe quoi » et « ne fait que se saouler » depuis qu'il est revenu. Après ce récit, l'aîné de Naïm change d'avis, renonce à acheter un billet et préfère que Naïm passe d'abord son baccalauréat à Moroni. Naïm approuve d'ailleurs *a posteriori* ce renoncement en indiquant : « j'étais trop jeune, j'avais pas des idées, j'étais pas prêt à partir ! ». Pour préparer dans les meilleures conditions un départ après son baccalauréat, les frères de Naïm le font intégrer un établissement privé, le Groupe Avenir, dans lequel ils pensent qu'il pourra parfaire sa maîtrise du français. Naïm vit seul à Moroni et échoue au brevet. Il préfère alors revenir plus près de sa famille, dans un lycée public de Ntsaouéni. En 2005, Naïm rate son baccalauréat parce que d'après lui, « au lieu de prendre le temps d'étudier, je prends le temps de me demander comment je vais faire après ».

En 2006, Naïm réussit cette fois son baccalauréat et ses frères lui promettent de faire de leur mieux pour l'inscrire dans une université française. Finalement, Naïm n'a pas eu l'occasion de demander un visa au consulat de France puisqu'il n'a obtenu aucune inscription universitaire. Il accuse d'ailleurs ses frères de ne pas avoir pleinement tenu leurs promesses.

Eux ils m'ont dit qu'ils vont tenter de trouver une inscription et voir si je peux avoir un visa pour aller... bon, je suis même pas sûr qu'ils ont fait les choses comme il fallait je pense, ils n'ont même pas eu l'inscription.

Naïm passe alors une année blanche, sans inscription ni emploi. Alors qu'il souhaite rejoindre ses frères en France, ces derniers envisagent dans un premier temps un départ moins coûteux dans un pays africain. Naïm qui ne veut partir ni à Madagascar ni en Égypte (voir Section 2, Paragraphe A), apprend que son frère aîné ne veut pas non plus qu'il étudie en Tunisie, parce qu'il y connaît des émigrés qui lui ont raconté que « les gens là-bas, ce sont des racistes qui n'aiment pas les étrangers ».

Bon, je suis pas prêt à faire deux ans pour rien, fallait mieux... bon, on a tenté, ça n'a pas marché, mais je peux pas faire deux ans... au lieu de faire bac plus, moi je fais bac moins, c'est pas normal ! Ils m'ont compris. Ils m'ont dit maintenant il faut choisir un pays où tu veux aller faire des études en Afrique.

Sur les conseils d'une jeune émigrée de retour à Domoni-Adjou qui a étudié à Dakar, Naïm suggère le choix du Sénégal à ses frères. Celle-ci lui a expliqué qu'il était relativement facile d'aller au Sénégal, qu'elle avait eu sa maîtrise à l'université Cheikh Anta Diop, que « les études sont sérieuses, y'a pas de souci », et qu'elle travaillait désormais pour une société publique. En août, Naïm part en Égypte où, au bout d'une dizaine de jours, il obtient son visa pour Dakar. Arrivé au Sénégal, il entame des démarches pour s'inscrire en philosophie, en histoire ou en géographie à l'université. Influencé par les remarques d'un émigré comorien qui a lui-même échoué en licence, il s'inscrit finalement dans un institut privé, pour faire des études de commerce plus courtes et ne pas dépendre financièrement trop longtemps de ses frères.

Il m'a dit je te déconseille pas, mais si tu décides d'aller faire l'université, faut te préparer parce que c'est compliqué. C'est loin d'ici, il faut que tu restes là-bas, tu dois être seul. Et puis deuxièmement l'université c'est pas comme les instituts, y'aura beaucoup de monde [...] ça risque de faire un an pour rien.

Naïm s'imagine terminer sa licence puis s'inscrire en master, soit au Sénégal, soit en France pour poursuivre son expérience migratoire. L'option d'un retour aux Comores est également évoquée à terme, si ses frères l'aident à monter un projet entrepreneurial. Pendant la première année à Dakar, l'appui financier de ses frères est essentiel. Le troisième frère lui a payé le billet d'avion pour Dakar, le cadet paye les frais d'inscription de l'institut privé et lui envoie de quoi vivre et l'aîné, inscrit en doctorat et dont les revenus sont faibles et irréguliers l'appuie en cas de problème. La deuxième année, le benjamin décide de quitter son poste d'ingénieur pour créer une entreprise de bâtiment et travaux publics. N'ayant plus de revenus fixes, il ne finance plus Naïm. Les deux autres frères prennent alors le relais. À la fin de la troisième année, le troisième frère se lance dans le processus de préparation de son Grand mariage et demande à l'aîné, doctorant, de prendre en charge les études de Naïm seul, ce que ce dernier ne peut pas faire.

J'ai dit bon, c'est mieux de rentrer parce que si je rentre, si tu n'arrives pas à trouver quelque chose, au moins je suis chez moi, je vais pas payer de loyer, je vais pas payer quoi que ce soit [...] vous avez fait ce que vous avez pu, y'a pas de souci.

Devant ses frères, Naïm se montre compréhensif. Mais pendant les entretiens répétés menés avec lui, il se fait beaucoup plus amer vis-à-vis de ceux qui lui avaient promis un soutien continu et l'ont finalement contraint à rentrer aux Comores après sa licence, sans l'aider à mettre en place le projet dont il était question au départ. Il se montre particulièrement critique vis-à-vis du troisième frère qui avait encouragé l'aîné et Naïm à poursuivre leurs études en leur garantissant son appui et qui a préféré dépenser plus de 4 000 euros pour son mariage, c'est-à-dire d'après Naïm « pour rien ».

Il disait c'est pas la peine de faire les études ici, je peux travailler, aider maman au pays, et vous vous allez vous concentrer sur les études. Donc quand il faut un soutien financier par exemple, je peux tout faire pour arranger ça, puisqu'au moment où vous allez avoir des bons diplômes, des emplois, comme ça vous allez soutenir aussi. [...] Mais actuellement il fait comme si il le voit pas, puisqu'il a un peu de sous, il peut nous avancer sur ça, mais il avance pour autre chose. [...] Lui, il a son argent, il fait ce qu'il veut⁸⁵.

L'exemple de Naïm montre que dans les familles populaires dont les revenus sont faibles et irréguliers, essayer de faire partir l'un des membres dans une destination intermédiaire, en attendant une amélioration financière qui pourrait permettre un départ plus lointain est une expérience dont la réussite est très incertaine.

Dans les milieux populaires, la migration par étapes, qu'elle soit anticipée ou contrainte, se conçoit au gré des dispersions familiales, des opportunités évoquées par des proches, de la plus

⁸⁵. Extraits de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

ou moins grande possibilité de mobiliser des ressources économiques à moyen ou long terme et des soutiens apportés par des membres de la famille déjà émigrés, et bien souvent des frères et sœurs aînés. C'est la combinaison aléatoire de ces différentes ressources, financières, sociales et culturelles, qui permettent la fabrication des migrations par étapes. Selon les propriétés sociales des individus, les uns doivent renoncer à leur désir de mobilité ou renégocier leur destination, les autres peuvent essayer de s'accommoder de la frontière française en la franchissant par étapes.

Encadré n° 19 : L'observation des réadaptations des projets migratoires des étudiants comoriens qui ont aidé à la réalisation de l'enquête de terrain en Grande Comore

Le groupe d'étudiants comoriens issus de la même promotion de licence de géographie de l'université de Mvouni qui a appuyé la réalisation de l'enquête de terrain réalisée aux Comores pendant l'été 2012 a offert une occasion d'observer très directement ces variations individuelles dans la géographie migratoire. Tous ces étudiants sont membres de milieux populaires, souvent ruraux. Ils ne gagnent que peu ou pas d'argent, habitent dans des maisons en tôle ou en construction et maîtrisent relativement mal le français, surtout à l'écrit. En 2012, tous, sans exception, souhaitaient poursuivre leurs études en France. Mais durant l'été, les projets se sont affinés, chacun ayant dû s'adapter en fonction de ses possibilités, et notamment des ressources fournies par les proches émigrés.

Soidry A. a déposé des dossiers d'inscription dans plusieurs universités qui sont restés sans suite. Ne pouvant pas réellement compter sur le soutien de son beau-père émigré à Marseille, et mort en 2014, qui tentait déjà d'aider ses propres enfants, ni sur l'assistance inexistante de son frère aîné émigré à Lyon (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C-4), il a dû renoncer à ses projets étudiants en France ou au Sénégal et a commencé à enseigner l'histoire-géographie dans des collèges publics⁸⁶.

Bakri S. comptait sur le soutien de ses deux sœurs aînées émigrées en France pour l'aider à étudier en France, mais c'est finalement la benjamine de la fratrie qui est partie étudier à Madagascar. Il est resté à Foubouni, a eu un enfant et a commencé à enseigner l'histoire dans un collège, sans jamais être payé⁸⁷.

Mouslim B. n'a pas essayé de partir en France faute de moyens, mais en 2013, sa sœur Faniati B., émigrée à Marseille et mère au foyer, l'a aidé à partir pour étudier les sciences sociales à Madagascar⁸⁸.

Mandhoir S. a lui aussi renoncé dans un premier temps à étudier en France mais grâce à sa sœur aînée qui vit en France, sa mère a pu partir en vacances en France, sa benjamine a pu partir étudier en France et lui a pu étudier pendant trois ans les sciences de l'environnement à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar⁸⁹.

Awadi F. s'est vu refusé son visa étudiant après avoir obtenu une inscription universitaire à Montpellier (voir Chapitre 3, Section 3, Paragraphe B-3) et a pu partir étudier à Dakar l'année suivante grâce au soutien renouvelé de son oncle émigré à Marseille⁹⁰.

Quant à Moustoifa T. dont le père a émigré à Mayotte, puis à La Réunion et qui vit en métropole depuis plus de vingt ans, son dossier a été refusé à l'université de Cergy Pontoise. À la fin de l'enquête de terrain, il était supposé partir à Madagascar où il a de la famille. Mais finalement, l'année suivante il a pu obtenir son visa et étudier à Nanterre grâce à son père⁹¹.

⁸⁶. Entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

⁸⁷. Entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foubouni, 29/07/2012).

⁸⁸. Entretien informel avec Mouslim B., Comores, 27 ans, émigré à Madagascar, étudiant (Mitsoudjé, 12/08/2012).

⁸⁹. Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁹⁰. Entretien informel avec Awadi F., Comores, 27 ans, émigré à Dakar, étudiant (Chézani, 22/07/2012).

⁹¹. Entretien informel avec Moustoifa T., Comores, 26 ans, émigré à Nanterre, étudiant (Mitsoudjé, 12/08/2012).

Enfin, si les éléments qui précèdent laissent à penser que ces migrations par étapes sont le propre des catégories populaires, il faut ici terminer en précisant qu'il peut arriver que certains membres de milieux plus favorisés soient également confrontés à ces cas de réorientations contraintes. Même si elles restent marginales, ces expériences méritent d'être mentionnées car elles montrent que la sélection sociale à l'œuvre dans les procédures de demandes de visas ne fonctionne pas de manière mécanique. Ainsi, Robert B., fils de cadres togolais, a réussi son baccalauréat à Lomé mais s'est vu refuser sa demande de visa pour la France. Pour ne pas perdre une année, il s'est finalement inscrit en licence d'administration des affaires au Maroc, où son père avait quelques amis⁹².



La littérature sur les réseaux oppose la faiblesse des réseaux communautaires à la force des liens familiaux, qui ont d'autant plus de poids que les liens entretenus le sont avec des membres proches de la famille (Davis *et al.*, 2002). Mais ce paragraphe a montré que la force et l'automatisme des appuis familiaux est à relativiser (Chort, 2012). Il apparaît dans l'enquête menée que les parents ou membres de la fratrie émigrés n'ont pas toujours appuyé les départs de leurs proches, par manque de moyens ou parfois, selon ces derniers, par manque de loyauté familiale (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C).

C – Contourner la frontière : éviter la France

Devant la fermeture des frontières françaises, certains enquêtés populaires ont expliqué qu'ils ont abandonné l'idée de partir en France pour envisager un départ vers une destination qu'ils présument plus ouverte à l'immigration : l'Amérique du Nord ainsi que quelques pays européens dans le cas du Togo (1) et le Moyen-Orient aux Comores (2).

1) Amérique du Nord et pays européens : des destinations jugées ouvertes dans les milieux populaires togolais

Ces dernières décennies, la littérature sur les migrations africaines internationales a montré une large réorientation des flux internationaux vers l'Amérique du Nord, généralement perçue comme un pôle de destination plus accessible aux migrants (Mary, 2014b, voir notamment le chapitre 6)⁹³. Même si les politiques d'immigration américaine et canadienne s'alignent sur la

⁹². Entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

⁹³. Perçue comme tel à la fois par les migrants et par les observateurs des migrations, comme le montrent les commentaires de Jacky Fayolle, économiste et administrateur de l'INSEE : « bien que l'on ne rentre pas sur le territoire nord-américain comme dans un moulin, les États-Unis et le Canada (avec des différences sensibles entre eux) ne sont pas enfermés dans le dilemme schizophrénique qui traverse l'Europe, laquelle réclame une immigration soigneusement sélectionnée pour répondre à ses besoins économiques et démographiques mais redoute une

« tendance répressive » européenne depuis les années 1990 et plus fortement encore depuis les années 2000 (Crépeau, 2002, p. 105), notamment en opérant une sélection des profils de migrants désirables sur des critères économiques (Abouzaïd et Asal, 2013 ; Adam-Vézina, 2012 ; Baby-Collin, 2012 ; Bourbeau, 2013 ; Crépeau, 2002 ; Fall, 2014 ; Hollifield, 2002 ; Parant, 2001 ; Pellerin, 2011), dans les récits migratoires, deux figures restent opposées, la « forteresse » européenne et l'ouverture nord-américaine (Mary, 2010).

Tableau n° 19 : statistiques de la présence comorienne et togolaise aux États-Unis entre 2004 et 2013

	Nombre de personnes obtenant le statut légal de résident permanent pendant l'année		Nombre de personnes obtenant le statut légal de non-résident pendant l'année		Nombre de personnes obtenant l'asile pendant l'année		Nombre de personnes naturalisées pendant l'année	
	2004	2013	2004	2013	2004	2013	2004	2013
<i>Nés aux Comores</i>	4	3	78	158	0	0	0	0
<i>Nés au Togo</i>	2 041	1 257	2 201	2 186	349	22	204	1 380

Tableau réalisé pour cette thèse, d'après les statistiques publiées en 2014 par le US Department of Homeland Security (Office of Immigration Statistics, 2014).

Cette préférence pour l'Amérique du Nord se retrouve dans les entretiens menés au Togo, mais a été très rarement évoquée aux Comores, ce qui peut s'expliquer par la plus grande présence d'émigrés togolais dans ce pays (voir tableau ci-dessous). Le succès de la « loterie visa » (*Diversity Visa Lottery*) est un élément qui participe à diffuser l'image des États-Unis comme pays moins hostile à l'immigration. Les États-Unis ont initié ce concours qui permet tous les ans à environ 50 000 citoyens vivant dans des pays du Sud de participer à une loterie, d'être tirés au sort pour obtenir un visa d'entrée et le droit de travailler sur le territoire américain, et éventuellement d'amener avec eux leur conjoint et leurs enfants. Les Togolais participent très activement à cette loterie depuis les années 1990 (Piot, 2006). Si l'inscription est gratuite, le fait d'être tiré au sort ne garantit pourtant en rien l'obtention finale du visa, soumise aux mêmes conditions que les dossiers français. Les frais de constitution du dossier et d'achat des billets coûtent en moyenne de 5 000 à 10 000 dollars, selon le nombre de personnes partant avec le gagnant (*op. cit.*, p. 177). Par ailleurs, les refus de visa des consulats américains semblent élevés, si l'on en croit les dix premiers taux de refus en 2007, allant de 72,9 % au Laos à 57 % en Gambie (Mau *et al.*, 2012a, p. 72).

"invasion" étrangère venant se substituer à des populations autochtones stagnantes ou déclinantes. » (Fayolle, 2004, p. 64).

Mais le Canada reste le pays qui a été le plus souvent décrit comme « plus facile d'accès »⁹⁴. Lors d'une soirée passée au Togo avec Alfred K., son cousin Komlavi K. a expliqué qu'il aimerait beaucoup émigrer, et particulièrement au Canada. D'après lui, les chances d'obtenir un travail y sont plus fortes qu'en Allemagne, parce que le pays a été moins marqué par la crise économique de 2006, et l'obtention d'un visa y est plus aisée qu'en France. Toutes ces informations lui ont été fournies par un expatrié canadien rencontré quelques semaines plus tôt. Komlavi précise d'ailleurs qu'il adore être « l'ami des étrangers », car il obtient par ce biais des renseignements utiles sur différents pays, qui peuvent lui servir à préciser son projet d'émigration⁹⁵.

Enfin, une distinction est faite au sein même des pays européens en fonction des possibilités d'accès aux différents territoires. Si la France est perçue comme fermée, d'autres destinations sont considérées comme plus directement accessibles. Du fait de l'histoire coloniale partagée, l'Allemagne était souvent citée comme une destination qui paraissait « plus opportune »⁹⁶. Cette vision de l'Allemagne comme pays plus tolérant à l'égard des demandes des migrants togolais se retrouve dans la géographie particulière de l'asile au Togo.

Tableau n° 20 : nombre de demandeurs d'asile togolais dans les pays d'asile les plus importants (1994-2005)

<i>Pays de dépôt</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
<i>États-Unis</i>	-	-	-	-	70	77	105	198	425	638	477	409	2 399
<i>Allemagne</i>	3 488	1 446	1 505	2 150	722	849	751	1 129	1 260	672	354	319	14 645
<i>Belgique</i>	381	130	54	82	128	108	184	153	364	365	331	409	2 689
<i>France</i>	92	39	29	30	47	57	83	136	327	408	225	325	1 798
<i>Suisse</i>	-	-	21	60	62	61	67	140	256	196	174	195	1 232
<i>Autres pays</i> ⁹⁷	1 085	205	1 653	193	941	607	1 436	1 009	1 191	1 326	667	-	10 313
Total	5 046	1 820	3 262	2 515	1 970	1 759	2 626	2 765	3 823	3 605	2 228	1 657	33 076

Source : Karin Sohler, *Pratiques de la politique transnationale : une étude de cas des organisations et des mobilisations des migrants togolais en France*, sous la direction de Mahamet Timera, Mémoire de sociologie et d'anthropologie, Université Paris VII Paris Diderot, Paris, 2007, 121 p. (d'après les données annuelles des *Statistical Yearbooks* de 2003 à 2005 de l'UNHCR).

Les relations entre les deux pays et le soutien politique allemand à l'opposition togolaise peuvent expliquer que les demandes d'asile aient été particulièrement fortes en Allemagne, en comparaison des autres pays de destination européens (voir Section 1, Paragraphe A-2).

⁹⁴. Extrait de l'entretien avec Sidonie B., Togo, émigrée en Suisse, religieuse (Lomé, 15/02/2010).

⁹⁵. Extrait de l'entretien informel avec Komlavi K., Togo, 24 ans, non-émigré, sans emploi (Lomé, 24/01/2010).

⁹⁶. Extrait de l'entretien avec Julien L., Togo, 45 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 15/01/2010).

⁹⁷. Après l'Allemagne, premier pays ciblé, les autres demandes ont été adressées en priorité au Ghana voisin. Cette répartition ne correspond pas tout à fait à la répartition géographique internationale des réfugiés, dont la logique générale permet d'observer un nombre plus important de réfugiés en Asie et en Afrique qu'en Europe (Vandeburie, 2004).

Ces dernières années, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni ou la Suisse sont plus régulièrement décrits comme des pays ouverts. Lorenzo H., un émigré de 42 ans qui vit à Lille, a obtenu son baccalauréat en 1989. Il a passé deux ans à « végéter sur le campus universitaire » avant que ses parents, qu'il décrit comme « pauvres », ne se « sacrifient » et lui payent le billet pour venir en France. S'il a pu obtenir un certificat d'hébergement à Lille où il connaissait des amis émigrés, il admet que ce choix n'allait pas nécessairement de soi à l'époque et que les évolutions des politiques migratoires redéfinissent la cartographie des migrants.

En plus, la procédure pour obtenir un visa d'études en Belgique est vachement moins compliquée que celle pour la France [...] la culture et la langue font qu'on va plus en France, mais les politiques ferment les portes alors aujourd'hui on va plus en Allemagne ou en Grande-Bretagne car c'est plus tolérant [...] mais la majorité va en France⁹⁸.

Dans les milieux populaires, la mention d'autres pays européens et surtout de pays anglosaxons comme destinations potentiellement envisageables ne se forge pas en fonction des seules préférences symboliques mais aussi au gré de l'évolution des contraintes liées aux politiques migratoires.

2) Le Moyen-Orient : une autre route migratoire comorienne

L'Amérique du Nord n'est pas la seule destination possible dans cette réorientation de la géographie migratoire. Aux Comores, les pays arabophones membres de la Ligue Arabe, dont le pays fait partie depuis 1993, sont des destinations de plus en plus couramment envisagées. Les familles qui scolarisent leurs enfants seulement dans des écoles coraniques et valorisent la culture arabophone plutôt que francophone peuvent privilégier ces destinations. Mais ce sont surtout les opportunités d'accès à des bourses d'études et la plus grande facilité à obtenir un visa qui guident ces réorientations vers d'autres pays. D'après Othman S., qui a voulu étudier en France parce que les diplômés y sont d'après lui de meilleure qualité et parce que son père y vit, beaucoup de ses anciens camarades étudiants se sont inscrits dans des pays africains ou nord-africains, comme le Sénégal ou le Maroc, parce que « c'est un peu facile d'avoir le visa »⁹⁹, mais aussi en Chine (Abalkathir, 2013 ; Bredeloup, 2014a) et au Moyen-Orient car ce sont ces pays qui offrent le plus de bourses actuellement¹⁰⁰. Mais les émigrations vers les pays arabes ne sont pas exemptes d'obstacles politiques (Le Houérou, 2007), et bien souvent, les familles les plus promptes à y envoyer leurs enfants, à Dubaï notamment, restent les familles de commerçants.

⁹⁸. Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

⁹⁹. Extrait de l'entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

¹⁰⁰. « La Chine, les pays arabes... de plus en plus les pays arabes, tout simplement parce que l'ambassade de France ne délivre pas beaucoup de visas ». Extrait de l'entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012). ; « Le problème de l'obtention du visa, c'est ce qui bloque [...] c'est plus facile d'entrer là-bas [dans les pays arabes] et d'étudier ». Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

Encadré n° 20 : la réorientation de la géographie migratoire étudiante comorienne vers les pays de la Ligue Arabe

Aux Comores, la réduction du nombre d'aides à la mobilité des étudiants est importante, particulièrement en provenance de la France. Une vingtaine de bourses pour la métropole ou La Réunion ont été accordées en 2012, mais comme l'indique la directrice du service des relations internationales de l'université des Comores, « la solidarité a des limites »¹⁰¹. Désormais, il s'agit surtout de bourses d'excellence, pour une inscription en master, en doctorat ou pour un stage de deux ou trois mois.

La raréfaction des aides de la coopération française est à mettre en parallèle avec la multiplication croissante des bourses en provenance de pays arabophones et à majorité musulmane, la plupart membres de la Ligue Arabe, qui semble rediriger une partie des départs vers le Maghreb et le Moyen-Orient (Kaiva, 2008). Ainsi, en 2008, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Libye et l'Arabie Saoudite avaient proposé 117 bourses d'études supérieures. En 2012, le Maroc en offrait à lui seul 150. Chaque année, le royaume saoudien a offert une trentaine de bourses à des étudiants comoriens. En 2012, il en a proposé près de 300 (Youssouf, 2012).

Ces départs vers Riyad sont décrits avec inquiétude par de nombreux observateurs institutionnels français. Lors de l'entretien réalisé au sein du service des relations internationales de l'université des Comores, la directrice faisait part de son inquiétude face à « cette concurrence qui ne dit pas son nom, mais qui est là ». D'après elle, dans les formations arabophones, les exigences vis-à-vis des dossiers de candidatures sont moins fortes. Les étudiants parmi lesquels sont recrutés ceux qui partent étudier dans ces formations sont issus du baccalauréat A2 de lettres et langues, c'est-à-dire celui qui est le plus largement dévalorisé. De plus, les modalités de sélection des candidats sont beaucoup plus souples qu'ailleurs. Ainsi, le Gouvernement comorien a obtenu des autorités saoudiennes que les bourses ne soient pas seulement attribuées en fonction de la mention au baccalauréat mais aussi à ceux qui disposent d'un diplôme de fin d'études, c'est-à-dire d'élèves attestant d'un niveau baccalauréat. Par ailleurs, en 2012, le Maroc a accordé 150 aux bacheliers avec mention, 20 bourses pour des étudiants de second cycle et 10 pour des formations doctorales. Mais 70 bourses ont également été réservées aux bacheliers sans mention (Asa, 2012).

Enfin, même si les pays du Moyen-Orient offrent désormais des bourses pour des formations de plus en plus diversifiées, économiques et administratives notamment, et plus seulement pour des études en théologie ou en sciences islamiques¹⁰², ce sont les risques idéologiques et sécuritaires liés à ces mobilités étudiantes qui inquiètent à la fois les acteurs de la coopération française mais aussi certains émigrés qui ont vécu en France et qui suspectent une montée d'un encadrement des mobilités par des réseaux religieux radicaux :

« Moi j'ai toujours dit que c'est un peu la faute de la France. Parce qu'ils ont fermé les frontières et d'autres personnes ils ont dit venez chez nous. [...] On a fermé les frontières, à un moment les gens ils allaient au Maroc. Niveau politique le Maroc a fermé leurs portes. Et maintenant on nous donne des bourses, c'est où ? En Afghanistan, Soudan, Iran. C'est trois pays quand même que tout le monde connaît ce que c'est. Et la plupart de ces étudiants comoriens ils vont là-bas. Et vingt ans ou dix ans après ils reviennent et ils disent c'est comme ça [il évoquait plus tôt l'interdiction de l'alcool et la lutte contre la mixité]. Je sais pas si c'est voulu ou non, mais à mon avis c'est ça qu'on voit en ce moment, [...] et y'a personne qui voit ce danger qui arrive. »¹⁰³

¹⁰¹. Extrait de l'entretien informatif avec Masséande Allaoui, enseignante et chercheuse en littérature comparée, directrice du service des relations internationales de l'université des Comores (Moroni, 04/09/2012).

¹⁰². Le Gouvernement saoudien et des organismes de bienfaisance ont financé entre 1971 et 2005, 633 bourses et « les Comoriens et les Comoriennes qui en ont bénéficié, ne sont tous ni des théologiens ni des prédicateurs » (Karihila, 2012).

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Maoulida T., Comores, 37 ans, émigré de retour, professeur de sport (Itsandra, 21/07/2012).



La construction croissante des frontières légales comme obstacles aux mobilités ne peut expliquer à elle seule les recompositions de la géographie migratoire. En effet, on observe une augmentation des flux migratoires vers des pays *a priori* de plus en plus fermés. Luis Miguel Rionda et Boris Marañón ont montré que la mise en place en 1994 du dispositif Guardián destiné à limiter les passages clandestins entre le Mexique et les États-Unis n'a pas réduit sensiblement les flux migratoires mais a obligé les migrants à s'adapter et à transformer leurs expériences, notamment « à intensifier la mobilisation de leurs réseaux et de leur capital social accumulé durant les décennies » (Rionda et Marañón, 2009, p. 163). Ce qui a pu s'observer dans le cas de la lutte contre les migrations clandestines est également valable dans le cas des migrations légales. Ainsi, cette section a montré que la principale conséquence de la fermeture des frontières n'a pas été la recrudescence de « l'aventure » migratoire, c'est-à-dire le fait d'emprunter des routes clandestines, mais plutôt la diversification des destinations et la complexification des routes migratoires.

La fermeture progressive des frontières rend les pratiques migratoires inégalitaires puisque les destinations les plus légitimes sont appropriées par les catégories supérieures, alors que les milieux populaires en sont rejetés. Parmi ces derniers, certains abandonnent leur projet d'émigration quand d'autres s'excluent des destinations prestigieuses et tentent d'obtenir les ressources nécessaires à un futur départ, soit en restant dans leur pays, soit en émigrant dans un pays voisin. D'autres encore essayent de contourner ces obstacles politiques en choisissant des lieux qui leur semblent plus accessibles que la France.

Mais pour initier ces pratiques spatiales d'adaptation aux politiques migratoires, les individus doivent être disposés à émigrer dans ces nouvelles destinations. Ce sont des parents ou des amis qui ont une connaissance directe ou indirecte de la mobilité internationale qui aiguillent les demandeurs de visas dans leur parcours et leur transmettent ces savoir-faire migratoires inégaux. Par ailleurs, les réorientations spatiales ne sont possibles que dans la mesure où les individus peuvent s'appuyer sur des connaissances émigrées dans une ville ou un pays qui ne sont pas la destination initialement privilégiée, afin de rendre matériellement possible leur accueil. La fortune des réorientations dépend donc des ressources individuelles et familiales.

Étudier les conditions concrètes d'accès aux différentes destinations permet de comprendre que si certaines franges des milieux populaires valorisent au même titre que les émigrés socialement favorisés des destinations comme l'Amérique du Nord, cela ne signifie pas la fin des frontières symboliques entre ces groupes sociaux. Ce qui les distingue réside dans le plus ou moins grand accès à ces destinations légitimes. Il existe donc bel et bien une homologie entre la structuration de l'espace social et la hiérarchie symbolique des destinations effectivement accessibles. Autrement dit, comme l'avait souligné Nicholas Van Hear, un émigré part souvent vers « la

destination qu'il peut atteindre avec l'argent et les relations dont il dispose » (Van Hear, 2014, p. 101). Ce constat souligne la dimension spatiale des inégalités, puisque les populations qui disposent de faibles ressources sont plus souvent contraintes de vivre dans des « espaces dévalorisés » (Backouche *et al.* [dir.], 2011, p. 272 ; Ripoll et Tissot, 2010).

C'est pourquoi les recherches sur les migrations, qu'elles soient africaines ou sud-américaines, démontrent de plus en plus que les individus les plus précaires sont contraints de migrer vers des pays voisins, réalisant ainsi des mobilités Sud-Sud « de proximité » (Médina-Nicolas, 2009, p. 196), là où les individus les plus diplômés se retrouvent plus souvent dans les pays européens et nord-américains (Ngussi Tutchamo, 2011).

Conclusion

L'analyse des cas comorien et togolais démontre ce que les géographies migratoires doivent à la fois à une histoire coloniale qui a modelé les premières routes migratoires, à des histoires familiales générationnelles qui les remodelent et forgent les préférences individuelles et à une histoire politique qui referme les frontières légales et transforme les possibilités d'accès aux destinations les plus légitimes. Pour saisir les recompositions des géographies de l'émigration, il faut donc être attentif à la fois aux contextes nationaux mais aussi aux propriétés sociales des individus. L'enquête vient renforcer les pistes ébauchées par le sociologue Nicholas Van Hear qui avançait que les routes migratoires se dessinent en grande partie en fonction des ressources économiques des migrants¹⁰⁴.

Avec l'équipe qui l'a accompagnée pour réaliser l'atlas des migrations ouest-africaines, la géographe Nelly Robin a calculé l'évolution statistique de l'immigration africaine dans l'Union Européenne. Entre 1985 et 1993, les Comores et le Togo faisaient partie des pays dont l'immigration avait numériquement le plus augmenté (Comores, 2^e ; Togo, 10^e) (Robin [dir.], 1996, p. 97). Plus globalement, elle observait que les destinations européennes anciennes faisaient face à des « concurrences actuelles » (Robin, 1994, p. 25). Même si l'on a vu que les pays anglo-saxons et/ou les pays du Moyen-Orient dans le cas des Comores, constituent des destinations émergentes, désormais perçues comme plus accessibles ou plus prestigieuses, il n'en reste pas moins que les « recompositions de la géographie migratoire » sont limitées (Baby-Collin *et al.*, 2009, p. 43). Dans les deux cas, la France reste la destination européenne principale. Les départs ont même tendance à s'accroître vers la France, démontrant ainsi que le poids des histoires

¹⁰⁴. « It is now largely accepted that international migration is not typically for the poorest of the poor, but is engaged in by those who can mobilize some level of resources. Put simply, there is a hierarchy of destinations that can be reached by migrants, according to the resources – economic and network based – that they can call upon. [...] More prosperous and desirable destinations is limited to better resourced migrants. [...] Navigating what can be termed in aggregate the international migration regime requires different amounts, forms, and combinations of capital. For some destinations, a certain amount of economic capital may be sufficient. In other cases, cultural and social capital may also be required. » (Van Hear, 2014, p. 111).

migratoires familiales héritées de la colonisation est encore difficilement remis en cause, et ce malgré la fermeture des frontières politiques françaises.

Encadré n° 21 : les profils migratoires des Comores et du Togo selon l'UNICEF

Les 5 pays de destination des migrants **comoriens** en 2013 (en nombre d'émigrés) :

- Mayotte : 56 791
- France : 36 024
- Madagascar : 5 510
- Libye : 4 212
- La Réunion : 2 375

Les 5 pays de destination des migrants **togolais** en 2013 (en nombre d'émigrés) :

- Ghana : 142 688
- Nigéria : 109 862
- Côte d'Ivoire : 56 592
- Bénin : 45 930
- France : 23 637

D'après les profils migratoires établis par l'UNICEF et la Division de la Population de l'ONU en 2014. Source : <http://esa.un.org/MigGMGProfiles/indicators/indicators.htm>

Au-delà de cet enseignement général, la comparaison met en évidence des contrastes dans les évolutions de long terme des cartographies migratoires africaines. Les recherches menées sur les migrations ouest-africaines ont montré que les mobilités ont d'abord été régionales, puis transsahariennes et plus tardivement transméditerranéennes (de Haas, 2007). Les migrations africaines se font donc majoritairement et prioritairement à destination de l'Afrique (Lessault et Beauchemin, 2009a, 2009b)¹⁰⁵. Au Togo, les statistiques confirment cette évolution. L'Afrique est la destination majoritaire, suivie par l'Europe et enfin par l'Amérique du Nord. Peu d'entretiens ayant été effectués avec des migrants à destination de l'Afrique¹⁰⁶, il est difficile de savoir dans quelle mesure il s'agit là du résultat de réorientations contraintes par les politiques migratoires européennes ou d'une reproduction de pratiques de mobilité liées à des histoires familiales anciennes. En effet, dans les années 1950-1960, seuls quelques étudiants financés par des bourses gouvernementales ou de la coopération étrangère ont pu émigrer en Europe et beaucoup sont revenus au Togo. Ces émigrations pionnières n'ont donc pas toujours pu constituer une base solide pour des départs ultérieurs.

Aux Comores, au contraire, ce constat ne se vérifie pas. Dès les années 1960, d'importantes mobilités régionales d'étudiants, de militaires, de commerçants et de travailleurs précaires ont permis des départs vers la France métropolitaine. Ce n'est qu'à partir des années 1990, et ce malgré des contraintes politiques grandissantes, que les émigrés ont réinvesti des destinations régionales, comme Mayotte.

¹⁰⁵. Cette évolution se retrouve hors de l'Afrique de l'Ouest, au Congo par exemple (Mangalu, 2012).

¹⁰⁶. Il s'agit là d'une limite de l'échantillon qui mériterait à l'avenir d'être comblée par une nouvelle enquête de terrain spécifique à ces migrations Sud-Sud.

TROISIÈME PARTIE

VIVRE EN ÉMIGRATION

CONSTRUIRE SA MOBILITÉ SOCIALE À DISTANCE

« Elle est douce, l'absence de l'enfant prodigue ! C'est une fausse absence puisque, en arrière de lui, la maison familiale demeure. Que l'on soit absent dans la pièce voisine, ou sur l'autre versant de la planète, la différence n'est pas essentielle. La présence de l'ami qui en apparence s'est éloigné, peut se faire plus dense qu'une présence réelle. »

Antoine de Saint-Exupéry, *Lettre à un otage*,
Paris, Gallimard, 1966, page 19.

La troisième partie de cette thèse étudie la manière dont les rôles des émigrés et les attentes de leur famille façonnent leurs expériences migratoires et leur parcours de mobilité sociale.

La sociologie de l'immigration a interrogé les trajectoires de mobilité sociale des immigrés et de leurs descendants en France, par le prisme de leur insertion professionnelle et de leur réussite scolaire et étudiante. Les processus de mobilité sociale seront également interrogés à la lumière de la position familiale et sociale que les expériences migratoires permettent d'obtenir dans le pays d'origine, malgré leur absence.

Les individus sont disposés à jouer des rôles migratoires, que les familles les encouragent à tenir tout au long de leur parcours. L'étude de ces comportements et attentes, qui orientent en partie les aspirations individuelles et les actions des émigrés vers le pays d'origine, permet de comprendre que ces rôles tenus à distance ne sont pas homogènes (Chapitre 5). Les émigrés s'engagent donc dans des processus de mobilité sociale à la fois individuels et collectifs, dont les enjeux se situent simultanément ici et là-bas.

Les vacances sont par ailleurs un moment privilégié de réajustement des positions familiales et sociales des émigrés. Ces moments de présence physique intermittente participent à construire l'image d'une émigration réussie (Chapitre 6).

CHAPITRE 5

« LA PRÉSENCE DE L'ABSENT »¹. RÔLES DES ÉMIGRÉS ET ATTENTES DES FAMILLES : DES PARCOURS ENSERRÉS DANS LE DEVOIR DE RÉUSSIR

Depuis les années 2000, les organisations internationales et les gouvernements nationaux abordent le thème des mobilités internationales principalement par le prisme du développement des pays de départ². Par l'observation des effets économiques des migrations sur les ménages et sur les sociétés d'origine, les migrants sont progressivement présentés comme des moteurs du développement et d'une possible réduction de la pauvreté des pays de départ, comme des individus qui assurent un certain confort matériel à leurs familles restées dans les pays d'origine. La diffusion de cette *doxa* s'appuie ainsi sur une approche comptable des migrations, qui s'intéresse aux « coûts » et aux « profits » des mobilités³.

En parallèle, la recherche académique sur les migrations internationales a particulièrement étudié et ethnographié la structuration transnationale des migrants, rejoignant ici des préoccupations liées au développement des pays d'origine des migrants⁴. À ce titre, les réseaux associatifs créés par des émigrés (Lacroix, 2005) et la circulation de l'argent en migration (Chort et Dia, 2014 ; Russell, 1986) deviennent des thématiques centrales des questionnements. Par leurs analyses des manières d'entretenir des liens transnationaux par des actions individuelles et collectives, ces études proposent une « économie du non-économique », selon les termes de Pierre Bourdieu (dans la préface de Sayad, 1999, p. 17).

Cette approche transnationale des migrations participe, dans différentes arènes, à la propagation d'une figure universaliste des émigrés, qui semble pouvoir se décliner à toutes les époques et dans tous les pays. Cette figure prend pour acquis la loyauté familiale, culturelle et nationale des émigrés en décrivant une tendance au sacrifice individuel en immigration au profit d'une solidarité collective. Tout se passe comme si, une fois émigrés, les individus devaient gérer leur propre insertion dans le pays d'accueil tout en consacrant une partie non négligeable de leur temps, de leur énergie et de leur argent à leur pays d'origine.

1. Cette expression est empruntée au sociologue Bernard Lahire (Lahire, 1998, p. 230), qui évoque les interactions familiales par le recours à l'écrit.

2. Nous avons analysé plus en détail l'émergence de cette orientation programmatique et les manières de mettre en forme ces prescriptions normatives dans deux articles (Bréant, 2012, 2013b).

3. D'après le sociologue Abdelmalek Sayad, « l'immigration n'a de sens, et n'est intelligible pour l'entendement politique, qu'à la condition qu'elle soit source de "profits" ou, pour le moins, que les "coûts" qu'on lui impute n'excèdent pas les "profits" qu'elle peut procurer » (Sayad, 1999, p. 118).

4. Dans une perspective de long terme, le sociologue Jean-Philippe Dedieu analyse l'émergence progressive d'un « consensus public » autour de la question du développement par les migrations. En s'appuyant sur les cas maliens et sénégalais, il montre que ce consensus lie principalement les associations de migrants et les institutions publiques, mais qu'il a bénéficié d'une forte « légitimation scientifique » (Dedieu, 2012, voir chapitre "Les développeurs").

La comparaison menée entre les Comores et le Togo offre une occasion de tester les limites de la généralisation de ce modèle de l'émigré mobilisé pour ses proches et son pays de départ. En effet, lors des deux terrains effectués, les entretiens sociologiques ont livré des tableaux très contrastés de ces deux cas. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe B-2), une partie des émigrés comoriens a valorisé la forte solidarité locale et la mise en place d'une organisation associative dense, favorisées par les regroupements à Marseille et Paris. Mais tous les enquêtés comoriens ne confortent pas cette figure diffuse des émigrés qui s'organisent localement pour leur pays d'origine. Par ailleurs, le cas togolais permet d'observer une facette distincte de l'immigration africaine en France. Au fil des entretiens, le refus des formes d'organisation collective est apparu de manière saillante. Les émigrés togolais interrogés font preuve d'une certaine méfiance à l'égard de la structuration associative des émigrés au motif que « le terme communauté, ça donne une image négative, un peu sectaire, ça marginalise »⁵. Au contraire, les enquêtés vantent la nécessaire intégration en France : « le communautarisme, c'est suicidaire. Les Africains s'entassent au même endroit, ce sont des trucs que je trouvais vraiment négatifs, et que je dénonçais depuis. [...] Il faut avoir des amis blancs à côté, il faut accepter et respecter la culture, il faut bien parler la langue »⁶. Cette relégation du « communautarisme » s'accompagne d'une mise en avant d'un individualisme qui leur semble être « inscrit dans leurs gênes »⁷. Pour renforcer cette opposition, le cas des Maliens en France a été mobilisé comme une figure repoussoir symbolisant les comportements collectifs rejetés⁸, ou tout au moins comme un contre-exemple venant souligner par comparaison la faiblesse des pratiques associatives togolaises⁹.

Cette opposition entre des postures qui revendiquent une organisation collective ou au contraire s'en éloignent nous permet d'interroger ce modèle général émergent du migrant comme acteur œuvrant collectivement au développement de son pays d'origine et comme individu au service de sa famille. Cette figure est-elle généralisable à l'ensemble des émigrés du Sud, à l'exception de quelques cas spécifiques, dans lesquels des formes d'identification collective et nationale semblent plus dévalorisées ?

5. Extrait de l'entretien avec Rafik A., Togo, 26 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 04/12/2009).

6. Extrait de l'entretien avec Julien L., Togo, 45 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 15/01/2010).

7. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

8. Lors de l'entretien mené avec Sophie A., celle-ci oppose le comportement des Togolais à celui des Maliens qu'elle a pu croiser dans les aéroports en France et aux États-Unis lors de ses différents séjours. En prenant appui sur un groupe de Maliens croisé dans un hall lors de son dernier passage à Paris, elle les décrit comme nombreux, regroupés, vêtus de *boubou*, parlant fort, crachant par terre et en conclut : « c'est pas un Togolais qui ferait ça ». Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

9. « Non ici c'est profiter, avoir des subventions, ça n'a rien à voir... les Maliens ont le sens de développer leur coin, le Togolais est plus égoïste, c'est montrer qu'il a réussi, pour qu'on soit à ses ordres ». Extrait de l'entretien informel avec Kanyi B., Togo, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

Pour mieux comprendre les variations de ces comportements migratoires¹⁰, nous proposons d'analyser la place qu'occupent les émigrés dans leur famille une fois les frontières nationales franchies et les relations qu'ils entretiennent avec leurs proches et leur pays d'origine en réinvestissant le concept de « rôle social ». Introduit dès les années 1930, principalement par des anthropologues et des sociologues américains, ce concept a évolué dans les décennies suivantes, avant d'être progressivement délaissé (Coenen-Huther, 2005). D'abord, l'anthropologue Ralph Linton a développé une approche structurelle du rôle. D'après lui, les individus qui partagent un statut social semblable sont guidés par un même rôle dans leurs relations aux autres (Linton, 1936). Critiquée pour son caractère uniforme et trop institutionnalisé, cette définition ne sera pas retenue ici. Il ne s'agira pas en effet de montrer que tous les émigrés adoptent un même rôle, bien au contraire. Progressivement, les sociologues ont défini le rôle comme un ensemble de normes sociales qui régissent les comportements individuels et les attentes vis-à-vis de ces comportements, tout en précisant qu'un même statut pouvait impliquer plusieurs rôles (Merton, 1957). Enfin, dans une perspective interactionniste, certains sociologues ont ajouté que les rôles sont effectivement liés aux positions sociales, mais qu'ils sont redéfinis dans les relations familiales et sociales (Parsons, 1951). Cette approche dynamique paraît plus à même de montrer que des individus, qui ont tous en commun d'être émigrés, peuvent avoir des rôles différents et mouvants au fil de leur parcours. Dans ce chapitre, les rôles des émigrés seront donc interrogés en observant, comme l'écrit le politiste Jacques Lagroye, « l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider et, surtout, de la rendre sensible aux autres » (Lagroye, 1997, p. 8).

Ainsi, le statut d'émigré implique un ensemble de rôles, c'est-à-dire d'attentes et de comportements routiniers qui sont dans une certaine mesure communs à beaucoup d'individus qui vivent des expériences semblables de mobilité internationale. Ayant été socialisés à la migration, les individus ont intériorisé ces rôles avant même leur propre départ. Ces rôles sont ensuite renforcés par des assignations familiales plus ou moins explicites après le départ. Questionner ces rôles permet donc de prolonger les réflexions sur les rapports à la migration (voir Chapitre 2), en mettant en relation ceux qui partent et ceux qui restent. D'après Jacques Lagroye, le « rapport à l'institution c'est d'abord le rapport à celui qui tient un rôle dans l'institution » (*op. cit.*). Par analogie, on peut avancer que le rapport à la migration peut ici être interrogé en observant le rapport entretenu aux émigrés.

Nous faisons ici l'hypothèse que les comportements des émigrés vis-à-vis de leur pays d'origine dépendent de leurs propriétés sociales. L'enquête a montré que ces rôles assignés dépendent

¹⁰. Certaines analyses démographiques et statistiques des envois de fonds cherchent à identifier les profils des émigrés qui transfèrent de l'argent, sans nécessairement analyser les logiques qui régissent leurs actes (Mangalu, 2013 ; Rakotonarivo et Mangalu, 2013).

fortement de l'articulation qui est faite entre mobilité géographique et mobilité sociale. Autrement dit, le parcours migratoire des individus façonne leurs rôles en migration et en retour, leurs comportements et leurs façons de jouer ces rôles ont des répercussions sur les chemins que leur trajectoire sociale emprunte.

Pour montrer ce que les rôles des émigrés doivent à la fois aux socialisations des individus et à leurs manières de renégocier à distance leur place dans la famille, nous expliquerons d'abord que cette figure de l'émigré qui agit pour sa famille se retrouve principalement dans les milieux populaires. Cependant, le rôle des émigrés y est le fruit de négociations familiales constantes, et les actions des émigrés ne sont donc pas toujours conformes aux attentes des familles (Section 1). Ensuite, il semble que l'on puisse mettre à distance une analyse culturaliste qui explique les dissemblances des comportements émigrés par leurs spécificités culturelles et nationales ou par les rapports différenciés à l'intégration en France. Si les mémoires collectives qui soulignent l'individualisme des uns et le sens de la communauté des autres sont prégnantes, nous verrons que les comportements collectifs n'ont pas été unanimement prescrits aux Comores quand les attitudes individualistes n'ont pas toujours été valorisées au Togo. Cette ligne de fracture semble pouvoir être dépassée tant les actions à distance de tous les émigrés interrogés mêlent à la fois des intérêts individuels et des considérations collectives. Nous verrons d'une part que ces rôles sont dissemblables dans les catégories supérieures (Section 2, Paragraphe A), et d'autre part qu'il existe une grande homogénéité entre les enquêtés des deux pays si l'on considère les attentes symboliques liées aux rôles des émigrés (Section 2, Paragraphe B).

Si l'émigration provoque des ruptures spatiales et sociales, notamment du fait de l'absence physique des émigrés de leur cadre familial, l'étude des rôles sociaux des émigrés permet de comprendre de quelles manières ils tentent de maintenir ou non une continuité des liens familiaux, comment ils renégocient leur place symbolique dans les relations familiales à distance et par quelles voies ils s'engagent dans des processus de mobilité sociale.

Section 1 – « J'étais comme le chef de famille, donc tout le monde comptait sur moi »¹¹ : réussir à prendre en charge sa famille dans les milieux populaires

Pour expliquer la forte reproduction sociale dans les classes populaires, le sociologue Richard Hoggart a avancé que leurs membres sont marqués par une socialisation restreinte au cadre de la famille, par des sociabilités locales et par une forte distance à l'institution scolaire (Hoggart, 1970). Même si cette analyse s'appuie sur l'observation des milieux ouvriers britanniques des années 1950, elle a été confortée par la sociologie des catégories populaires françaises. Étant donné l'effondrement des bases sociales du familialisme, c'est-à-dire de l'importance sociale

¹¹. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

accordée à la famille, les rapports des milieux populaires à la famille se sont progressivement transformés¹². D'après le sociologue Olivier Schwartz, on peut encore considérer qu'il existe un « familialisme ouvrier », aux formes variées selon les différentes strates d'un monde ouvrier recomposé, qui s'articule notamment autour d'une division sexuée des rôles familiaux et d'une valorisation de la fécondité (Schwartz, 2002). Loin d'être cantonné au seul milieu ouvrier, ce constat peut également s'étendre aux employés, incitant ainsi à parler plus largement d'un « familialisme populaire » (Siblot *et al.*, 2015, p. 132-151). Les membres des milieux populaires envisagent alors la famille dans sa dimension protectrice (Paugam, 2005), comme un « espace de réparation des forces et de sécurité », qui offre un « cadre d'accès à des identités légitimes » (Mauger et Pinto, 2008, p. 55).

Dans une large mesure, les travaux menés sur les familles immigrées en France ont permis de constater que de nombreux traits communs de ce familialisme s'y observent également¹³. Les enquêtes menées par l'INSEE démontrent ainsi que les immigrés adoptent un schéma d'organisation familiale que l'on pourrait qualifier de classique. En effet, ils vivent plus souvent en couple ou en famille, se marient plus et ont plus d'enfants que l'ensemble de la population française (Borrel et Tavan, 2003), ce qui est particulièrement vrai dans le cas des immigrés maghrébins et subsahariens (Helfter, 2007). Toutefois, en prenant en compte la diversité des formes d'organisation familiale africaines (Vimard, 1993), ce chapitre montrera que ce rapport particulier à la sphère familiale se retrouve principalement dans les milieux populaires comoriens et togolais enquêtés. Ainsi, le familialisme immigré semble être davantage lié à l'ancrage des individus dans un milieu populaire d'origine, plutôt qu'à une éventuelle spécificité africaine.

Afin de questionner ce familialisme populaire immigré à l'épreuve de la distance et d'étudier les manières de recomposer les relations familiales lorsque l'un ou plusieurs membres de la famille vivent à l'étranger, il s'agira d'abord d'observer les rôles des émigrés populaires. Les récits recueillis ont tendance à naturaliser le rôle des émigrés envoyés pour prendre en charge leurs proches, et qui deviennent ainsi des piliers de la vie familiale et des figures de la réussite sociale (Paragraphe A). Pour se conformer à ce rôle familial idéalisé en migration et tenter de satisfaire les attentes de leurs proches, les émigrés peuvent jouer sur plusieurs répertoires (Paragraphe B). Mais nous montrerons surtout que ces rôles ne sont pas établis une fois pour toute, qu'ils se fabriquent dans les interactions à distance au cours de l'émigration et que des distanciations aux rôles sont possibles (Paragraphe C).

¹². Parmi les bases du familialisme, le sociologue Rémi Lenoir identifie la pratique de la religion, l'existence d'entreprises familiales, l'exclusion des femmes du marché du travail et la faible scolarisation des enfants. Tous ces éléments sont autant de phénomènes sociaux dont la prégnance diminue au fil des décennies (Lenoir, 1985, 2003, p. 411-480).

¹³. En 1976, Dominique Schnapper établissait un parallèle entre les pratiques familialistes populaires des français et celles des émigrés italiens venus vivre en région parisienne (Schnapper, 1976).

A – La naturalisation d'un devoir d'assistance par les émigrés

Dans les milieux populaires, le rôle qui incombe à l'émigré a souvent été décrit comme directement et logiquement lié aux modalités techniques d'organisation de son départ. Quand l'organisation du départ nécessite la mobilisation collective de ressources financières (voir Chapitre 3, Section 2), les émigrés deviennent tributaires de leurs proches. Il semble s'établir « un véritable contrat moral entre l'émigrant et la famille qui accepte de financer le voyage duquel elle espère fortune et honneur » (Briac, 2002, p. 28)¹⁴. Pour l'anthropologue Christophe Daum, cette « double dette » est à la fois économique et sociale, puisque les émigrés se doivent de rembourser l'argent dépensé pour préparer leur départ mais également de compenser financièrement le poids de leur absence en tant que force de travail au sein du ménage (Boyer et Mounkaila, 2010 ; Daum, 1998). L'émigration, considérée comme un investissement collectif initial, doit produire un « retour sur investissement » (Follana, 2006).

1) La « mission » des émigrés populaires : une lecture économique et stratégique marginale

Cette rhétorique économique du sacrifice est présente dans les entretiens sociologiques puisque certains enquêtés relèvent que les familles ont parfois « vendu leur champ, sacrifié tant de choses à la maison, pour envoyer quelqu'un en France »¹⁵. Par conséquent, « les gens sont dans l'attente de la distribution. [...] Tu es parti, tu es redevable à la famille, tu dois l'aider... »¹⁶. Pour filer la métaphore, les émigrés indiquent qu'ils doivent recouvrer leur dette en compensant les coûts initiaux de leur départ, mais qu'ils peuvent idéalement offrir « un rendement meilleur pour les siens »¹⁷. Le lexique économique laisse parfois place à un champ lexical martial, celui de la « mission », comme l'indiquent les propos de cet enquêté, fils d'un officier de police comorien à Madagascar revenu travailler comme « paysan » aux Comores :

Le Comorien qui part, il ne part pas pour lui. Il part pour ceux qui sont là. Il se sacrifie toute sa vie à l'étranger pour que ceux qui sont là vivent mieux, pour qu'ils mangent à leur faim. Le Comorien, il part en mission, c'est un soldat¹⁸.

Lors des entretiens menés dans les milieux populaires, et notamment avec des familles rurales, auprès d'enquêtés aux faibles revenus et peu scolarisés, l'émigration et l'entraide sont intimement reliées dans les récits. Le départ d'un membre de la famille est encouragé dans la mesure où l'on attend de lui qu'il donne de son temps et de son énergie pour mettre au maximum ses proches à l'aise et à l'abri du besoin, voire qu'il essaye d'accroître les ressources à la disposition de la famille.

¹⁴. Cette notion de « contrat migratoire » est récurrente dans les travaux sur les migrations, pour expliquer les liens qui s'établissent entre les émigrés et leurs proches (Quesnel, 2009 ; Quiminal, 1991).

¹⁵. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

¹⁶. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

¹⁷. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

¹⁸. Extrait de l'entretien avec Idarouss S., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier (Dembeni, 05/08/2012).

Partir, en ce sens, « c'est s'investir dans la survie de la famille » (Quiminal, 2002, p. 35)¹⁹. Les enfants d'agriculteurs ou de pêcheurs interrogés ne présentent leur projet migratoire, réalisé ou non, qu'à l'aune de ce seul aspect. Ils veulent « aller ailleurs pour trouver une situation »²⁰ ou « bouger, aller voir un peu ailleurs... si je peux les aider quoi »²¹.

Mais décrire l'émigration comme une stratégie financière rationnellement et collectivement construite paraît abusif. En effet, seul un émigré interrogé a raconté son parcours comme une « mission » qui lui a été explicitement décrite avant son départ. Anziz G. a quitté les Comores en 2005, à la fin de sa classe de sixième. Deux jours après être arrivé à Marseille, il a intégré une classe de CM2. Son père est son tuteur légal, mais puisqu'il s'est remarié en France et a eu deux enfants, Anziz a vécu chez une tante qui elle, n'en a pas. Aujourd'hui étudiant, il se souvient qu'à l'âge de 13 ans, « mon père m'a tout de suite expliqué ce qu'il attendait de moi, pourquoi il m'a appelé là-bas. C'était pour les études, pour ma famille qui est restée ici ». Son père travaille comme électricien et c'est son oncle qui s'occupe matériellement de lui au quotidien. Pour le moment, ces deux derniers peuvent prendre en charge à la fois la famille en France et ceux qui sont restés aux Comores. Anziz envisage sereinement de poursuivre des études d'informatique longues. Mais il sait que l'on attend de lui qu'il trouve un emploi et qu'à terme il endosse le rôle de son père et de son oncle en commençant à « travailler pour la famille » à Dembeni, au sud-ouest des Comores, c'est-à-dire sa mère, sa grand-mère, sa demi-sœur et ses demi-frères.

Ici y'a pas la retraite. La retraite des familles comoriennes, c'est les enfants. Et ils se tuent à la tâche pour élever leurs enfants, pour qu'après ils aient une bonne situation et qu'ils puissent s'occuper d'eux après, dans leur vieillesse.

Anziz explique qu'un proverbe comorien, qu'il traduit lui-même dans l'entretien, lui a été fréquemment cité par ses proches, pour lui rappeler le devoir de solidarité intra et intergénérationnelle au sein de la famille : « je t'élève pour que tu m'élèves après ». Face à ces attentes explicites et à ses futures responsabilités, Anziz avoue être parfois déstabilisé.

Je me dis parfois c'est lourd, parce que y'a des moments où tu baisses un peu les... enfin pas volontairement mais, t'es fatigué, et ça te pèse. Ce proverbe-là, c'est comme un poids sur mes épaules. À chaque fois que j'ai des périodes de faiblesse dans ma scolarité, ça m'enfonse beaucoup plus, parce que j'y pense, j'y pense. Ouais, ça me met la pression. Parfois ça peut être une pression négative²².

Au-delà de ce cas qui révèle une explicitation directe du rôle, les évocations restent souvent très indirectes dans les milieux populaires. C'est ce que montre l'entretien mené avec Nadjati A. qui

¹⁹. Dans cette acception, l'émigration est considérée comme une « stratégie de survie » (Ouédraogo, 1976) qui freine les possibilités de mobilité sociale individuelle des émigrés à l'étranger mais rend possible la mobilité sociale collective des proches.

²⁰. Extrait de l'entretien avec Adil M., Comores, 45 ans, non-émigré, cuisinier (Moroni, 27/06/2012).

²¹. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

²². Extraits de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

réfute l'hypothèse d'une imposition explicite du rôle, tout en précisant dans le même temps que ses parents agriculteurs ont abordé leurs attentes avant qu'elle ne parte en 2006, sans jamais les lui rappeler par la suite. Étudiante en France, Nadjati travaille pour financer ses études et envoie des l'argent à ses parents.

NA : - En fait... c'est pas une obligation, mais c'est comme ça ! C'est comme si c'est écrit qu'on fait ça. Enfin y'a des gens qui veulent pas, mais la plupart...

HB : - ... *c'est même pas un truc qu'on t'a demandé avant de partir ?*

NA : - Non !

HB : - *On t'a pas dit quand tu seras là-bas tu...*

NA : - Non ! Non, non...

HB : - *Ça vient...*

NA : - Ça vient comme ça. Mes parents m'ont dit tu vas là-bas, tu fais tes études, après une fois que tu commences à travailler là tu penses à nous ! C'est comme ça. Mais une fois que t'es là-bas et que tu travailles, t'as toujours envie d'envoyer des sous à tes parents, c'est comme ça²³.

Si les pionniers de l'émigration ont pu bâtir des projets concertés d'entraide familiale, l'aide apportée par celui qui part semble aujourd'hui être un élément central des attentes liées au rôle familial des émigrés populaires, qui s'apprend au cours de leur socialisation à la mobilité.

2) L'intériorisation d'un devoir familial et moral d'entraide

La grande majorité des entretiens a montré que ce rôle est tacite et intériorisé par les émigrés populaires. Interrogé au sujet de ce que ses parents agriculteurs lui avaient dit avant son départ à Madagascar en 1969, Amin H. répond en montant en généralité et en expliquant que les familles n'ont pas besoin de dire quoi que ce soit aux émigrés avant qu'ils ne partent.

C'est eux [les émigrés] qui tient la vie des parents ici, t'es obligé d'envoyer 20 euros, envoyer 20 euros la semaine prochaine, parce qu'il peut pas vivre sans ça ! [...] Ça vaut pas la peine que eux ils... parce qu'il sait. Il sait que si j'envoie pas à ma mère ou à mon père, il va mourir hein ! [...] C'est un devoir que tout le monde a dans la tête, ils attendent pas un coup de fil de dire bah envoie moi 20 euros, non. Il le sait ! Comment ils vont vivre sinon ?²⁴

D'après Amin, les émigrés ont conscience de l'importance de leur rôle dans la famille et les attentes familiales n'ont pas à être verbalisées. S'il livre une lecture générale et fonctionnaliste de l'émigration, destinée par nature à aller chercher des ressources économiques à l'étranger auxquelles les individus n'ont pas accès dans leur pays d'origine, Amin explique que dans son cas, sa mère a tout au plus demandé qu'il lui écrive souvent, « pour dire comment ça va ».

La forte cohérence des récits doit être ici soulignée. Ils offrent une trame similaire qui souligne d'abord que les émigrés connaissent très bien la situation matérielle qu'ils quittent²⁵ et savent ce

²³. Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

²⁴. Extraits de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

²⁵. « Quand on part là-bas, on sait qu'on a laissé notre famille ». Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

que l'on attend d'eux²⁶. En somme, le sentiment d'avoir contracté une dette auprès de leur famille semble s'imposer de lui-même, comme l'évoque Bakri S., un étudiant qui aimerait poursuivre son cursus en France, et pense déjà aux envois qu'il ferait à sa mère, revendeuse de poissons sur le marché de Fombouni, si son projet migratoire aboutissait.

HB : - Et ta mère a dit quelque chose à tes sœurs avant qu'elles partent ?

*BS : - Non, vue la situation de la maison, la situation familiale, comment on vit tout ça, l'enfant directement prend connaissance... et il voit comment on vit communément, et l'enfant même se donne l'idée qu'une fois que ma mère me fait sortir de là, je ferai le tout pour devenir quelqu'un ou faire quelque chose pour que ma mère ait une image au village [...] y'a pas besoin de conseils ! Pourquoi les conseils ? Il suffit... par exemple, je te donne un exemple, vous vivez dans une maison en paille, une maison que vous voyez tout le temps votre mère souffrir. Tu vis dans un endroit... y'a la sordide (*si*). Et on n'arrive pas à manger convenablement et tout ça. Et si un jour tu pars de là, par exemple de la maison, tu trouves la vie. Tu feras quoi ? Tu abandonneras les autres ? [...] Ça fait partie des choses qu'on n'arrive pas à oublier nos mamans. Moi je te dis, une fois que je serai en France ou bien une fois que j'aurai un travail, je prie devant Dieu qu'il me donne le courage et la force, que une fois le paiement de mon salaire, je le donnerai tout à ma mère. Qu'on me paye un euro, qu'on me paye mille euros, qu'on me paye un milliard d'euros mais les deux premiers mois de salaire, je le donnerai à ma mère tout entier, parce que ma mère elle a fait beaucoup de choses pour moi²⁷.*

L'assistance apportée par les émigrés à leur famille n'est pas vécue comme un calcul financier, mais plutôt comme un « devoir » ou une « obligation morale » collective (Blanchard, 2011 ; Marie, 1997b). Les enquêtés rejettent en effet tout aspect comptable de l'aide, à l'image de cet enquêté, fils d'agriculteurs comoriens, qui annonce : « je calcule pas, ça se compte pas. On donne »²⁸. En parallèle, les enquêtés valorisent l'image d'une assistance familiale naturelle. Pour Victor G., un électricien togolais qui a étudié en France, fils d'un employé peu qualifié des douanes et d'une mère au foyer, la solidarité est obligatoire entre les membres d'une même famille : « si on a le même père et que moi je bosse et pas toi, en mon tréfonds je dois être gêné, je dois tout faire pour que tu bosses aussi et qu'on ait une situation tous les deux »²⁹.

3) Une solidarité interprétée comme un devoir culturel ou religieux

Plus qu'un devoir familial universel, les enquêtés insistent sur le fait qu'il s'agit là d'une particularité culturelle des familles africaines. À l'individualisme des familles nucléaires européennes est opposée l'entraide bienveillante de familles africaines soudées³⁰ : « nous c'est pas

²⁶. « Moi aussi je connais mon but ». Extrait de l'entretien informel avec Charifa M., Comores, 47 ans, émigrée à Marseille, femme de ménage (Chézani, 23/07/2012).

²⁷. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Fombouni, 29/07/2012).

²⁸. Extrait de l'entretien avec Salim A., Comores, 27 ans, émigré à Paris, technicien de maintenance industrielle (Ntsudjini, 17/08/2012).

²⁹. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

³⁰. « Je suis obligée de prendre ma charge. [...] Là-bas [en France] c'est chacun pour soi, mais pas ici ». Extrait de l'entretien avec Annie M., Comores, 30 ans, émigrée à Mayotte, commerçante (Domoni-Adjou, 13/07/2012). ; « En

comme en Europe. Si on parle de la famille, c'est la femme ou le mari et les enfants. Nous, si on parle de la famille, y'a côté mari et côté femme. Tout ça c'est ma famille. Si je tourne le dos pour partir en Europe, tout ce monde-là il compte sur mon dos. Ma famille compte sur mon dos, la famille de ma femme elle compte sur le dos de ma femme »³¹.

Si la référence à la solidarité familiale africaine a été la plus souvent mobilisée, elle a parfois été complétée aux Comores par la mobilisation d'un registre de l'obligation religieuse. Les enquêtés rappellent alors que le troisième pilier de l'islam est la *zakât*, c'est-à-dire l'aumône. Donner permet de purifier l'individu dans son rapport aux biens matériels et à l'argent³². D'après Safira R., une femme au foyer de 49 ans qui vit à Marseille avec ses quatre enfants :

SR : - Ah ça, ils ont pas besoin de le dire, parce que notre coutume... c'est ça la différence entre les musulmans et les non-musulmans, parce que dans notre coutume, les musulmans, si tu as quelque chose comme ça, il faut que tu partages avec ton frère, ou ta sœur, ou ta copine, ou quelqu'un de la famille ou tu peux aider n'importe qui. Donc même si on vit je sais pas où, on pense toujours que c'est obligatoire d'aider les autres. N'en parlons plus la famille...

HB : - *Donc y'a même pas besoin qu'ils disent...*

SR : - Ils ont pas besoin de nous dire. Nous on sait que c'est un devoir. On dirait que c'est un devoir. Donc quand tu vas là-bas, tu trouves quelque chose, tu peux pas manger une assiette pleine que tu laisses les autres souffrir. On pense toujours partager, toujours. Donc quand on est là-bas, quand on a quelque chose, on partage toujours, envoyer aux autres qui sont là³³.

La mobilité spatiale est associée à un devoir moral d'entraide qui apparaît « socialement inévitable »³⁴ et dont les racines sont perçues comme culturelles et/ou religieuses. Les émigrés s'engagent à assurer une assistance à ceux qui sont restés dans le pays d'origine et leur famille s'attend à ce qu'ils tiennent cette promesse tacite. Le rôle des émigrés populaires implique bien des attentes face à des comportements particuliers qui font primer le collectif sur l'individu. Ce devoir engage à agir en priorité pour sa famille. Puis, une fois ce rôle collectif assumé, « après tu penses à soi-même »³⁵.

Pourtant, ce devoir n'apparaît pas vécu comme quelque chose qui s'impose à soi. Dans beaucoup d'entretiens, le vocabulaire lié aux champs lexicaux de l'obligation ou de la contrainte a été clairement rejeté, pour y préférer une interprétation naturelle, banalisée et routinière. « C'est pas

fait nous on est beaucoup plus famille que vous... enfin qu'en France quoi. » Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

³¹. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

³². « Je suis de ceux qui croient en Dieu et qui croient que celui qui nourrit une personne dans cette vie, Dieu va le nourrir dans l'au-delà. S'il donne à boire dans une vie, Dieu va lui donner à boire dans une autre. S'il donne à manger dans cette vie, Dieu va lui donner à manger. Celui qui habille quelqu'un dans cette vie... c'est pour ça Dieu nous demande d'être charitable, d'être bon. » Extrait de l'entretien avec Nadjim K., Comores, 35 ans, émigré à Marseille, assistant d'éducation (Iconi, 15/08/2012).

³³. Extrait de l'entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012).

³⁴. Extrait de l'entretien informatif avec Godwin Tété, historien (Paris, 28/10/2009).

³⁵. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

facile mais c'est pas trop difficile quand même. Si tu donnes, tu reçois », affirme Safira R.³⁶, qui ne présente pas ce rôle comme une pression collective qui pèse sur elle, mais plutôt comme une relation de dons et de contre-dons familiaux.

Dans les milieux populaires, si les familles comptent particulièrement sur les émigrés pour satisfaire ces attentes, c'est parce qu'elles considèrent que les émigrés sont ceux qui auront le plus aisément accès aux moyens matériels pour s'y conformer (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe A-1).



HB : - *Et justement, vous envoyez de l'argent au Togo ?*

JV : - Ah bah bien sûr, ça c'est un devoir humanitaire. Ce n'est pas une question à poser³⁷.

Le sens de la solidarité qui définit le rôle des émigrés est décrit comme allant de soi, comme une caractéristique qu'il n'y a pas lieu de questionner. Ce devoir d'assistance naturalisé mérite pourtant d'être questionné tant, comme le montre l'anthropologue Mélissa Blanchard, cette insistance sur le rôle idéalisé des émigrés constitue en quelque sorte un « discours de façade » (Blanchard, 2011, p. 140). On peut en effet faire l'hypothèse que ce discours tient à deux éléments centraux : d'une part, à la volonté de se conformer aux attentes d'un chercheur français à l'heure où les liens entre migrations et développement sont désormais courants et très fréquemment encouragés par une multiplicité d'acteurs institutionnels et associatifs ; et d'autre part, au désir de valoriser son propre rôle dans un entretien biographique.

Après avoir interrogé les différents répertoires sur lesquels peut s'appuyer ce rôle migratoire (Paragraphe B), il s'agira d'interroger la construction et les réadaptations en coulisses des attentes familiales et des comportements émigrés dans les interactions à distance (Paragraphe C).

B – Une migration qui doit se matérialiser dans le pays d'origine

Dans les familles populaires, les attentes liées au rôle de l'émigré concernent principalement l'obtention de ressources économiques à l'étranger. La réussite de l'émigré, pour qu'elle soit pleinement valorisée par ses proches, doit se donner à voir dans le pays d'origine. La matérialisation de la réussite, si elle est au fondement du rôle de l'émigré populaire, peut se décliner en différents répertoires aux formes variées et non exclusifs les uns des autres. Ces répertoires constituent des indications de jeu pour une interprétation du rôle qui n'est pas jouée à l'avance. Certains répertoires sont très attendus et forment une part du « rôle obligé », et d'autres au contraire sont laissés à la discrétion des individus qui peuvent en user ou non, selon le degré

³⁶. Extrait de l'entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012).

³⁷. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

d'appropriation de leurs rôles (de Singly, 2003). Ainsi, les émigrés populaires peuvent avoir recours à distance à l'envoi d'argent à leurs proches (1), à la construction d'une maison et à l'achat de biens mobiliers (2), à l'initiation de projets associatifs à distance (3), à la création d'un commerce (4) et à l'aide apportée à l'émigration d'autres membres de leur famille (5), pour incarner au mieux la figure de l'émigré qui réussit.

1) L'émigré comme pourvoyeur de ressources

Les transferts de fonds des émigrés dans leur pays d'origine sont devenus une thématique institutionnelle récurrente. Les organisations internationales publient de plus en plus d'études et de rapports destinés à souligner l'importance croissante de ces flux monétaires transnationaux et à montrer que ces aides financières individuelles se substituent souvent, à la fois à l'aide publique au développement des États du Nord et à l'action publique des États du Sud³⁸.

Tableau n° 21 : les transferts de fonds des émigrés (Comores, Togo)

	<i>Sommes transférées (en millions de dollars)</i>	<i>Sommes transférées (en % du PIB)</i>
Comores ³⁹	147	23
Togo ⁴⁰	348	10

Les entretiens menés avec les acteurs institutionnels français, comoriens et togolais chargés des migrations a permis de constater que la thématique des envois de fonds est régulièrement mobilisée pour souligner l'importance des émigrés dans le pays. Au Togo, le chargé de mission supervisant la mise en place du programme gouvernemental dédié à la diaspora, avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), indique que l'on peut être « sûr que la diaspora contribue vraiment au PIB » puisque ce sont d'après lui ces envois de fonds qui ont permis au pays de « survivre » pendant les quinze années pendant lesquelles le Togo n'avait

³⁸. Nous avons montré dans un article comment la mise sur agenda institutionnel de cette question des flux monétaires en migration s'accompagne de la production d'un discours monopolistique qui transforme les émigrés en acteurs individuels d'une politique de développement des pays d'origine (Bréant, 2013a).

³⁹. D'après les données de la Banque mondiale en 2012. En 2006, les transferts de la diaspora s'élevaient à 50,7 millions d'euros envoyés, soit l'équivalent de 15 % du PIB comorien. Selon une estimation, 20 % des transferts avaient été effectués par des agences spécialisées et 80 % de la main à la main. Parmi ces envois, 79 % étaient dirigés vers la Grande Comore, 17,4 % vers Anjouan et 3,6 % vers Mohéli (FIDA, 2007 ; Imani, 2011a, 2011b). Enfin, les transferts à destination des Comores ont connu une très forte hausse (Da Cruz *et al.*, 2004), passant de 40 000 euros en janvier 1999 à 6,5 millions d'euros en août 2015 d'après les données de la banque centrale des Comores.

⁴⁰. D'après les données de la Banque mondiale en 2014 (Republic of Togo, 2014g). Entre 2000 et 2010, d'après des données de la BAFD et de la BCEAO, même si deux tiers des émigrés togolais vivaient en Afrique, 60 % des envois de fonds provenaient des émigrés en Europe [Espagne, France et Allemagne] et en Amérique du Nord [les États-Unis étant au premier rang des pays d'émission] (Abi, 2012 ; Amaïzo, 2007 ; Tsakadi, 2007). En 2000, ces envois ne représentaient qu'1 % du PIB national (Republic of Togo, 2012a).

plus de relation avec les acteurs de la coopération internationale⁴¹. Aux Comores, la mention de ces « mouvements de fonds énormes » est plus systématique dans les entretiens⁴². Les acteurs institutionnels soulignent qu'il s'agit de « l'une des diasporas qui pense sérieusement au pays d'origine, à tel point qu'elle s'est substituée à l'État »⁴³, et est devenue le premier bailleur de fonds du pays. Ces transferts sont désormais une priorité programmatique au sein des politiques migratoires.

Si l'envoi d'argent vers le pays d'origine a été présenté comme un comportement naturel en mobilité par les émigrés populaires, c'est en grande partie parce qu'il s'agit du répertoire central du rôle des émigrés. Ce flux monétaire est une manière pour ceux qui vivent au-delà des frontières nationales de témoigner de leur sens de la solidarité, de confirmer la force du lien affectif qui les unit à leur famille et d'attester d'un attachement patriotique à leur pays d'origine. « Pour garder le contact avec la famille, déjà, c'est les aider, communiquer », expliquent les enquêtés⁴⁴. Ainsi, envoyer de l'argent et communiquer sont deux facettes interchangeables d'un même lien au pays d'origine. L'aide financière devient une des manifestations premières du lien social à distance.

L'argent envoyé constitue « une économie plus que parallèle de ce pays »⁴⁵ et peut avoir des usages très divers. En premier lieu, il permet aux proches qui n'ont pas de revenus réguliers d'améliorer leurs conditions de vie quotidiennes, notamment en matière d'alimentation et d'accès aux soins. Sans être tout à fait un exemple d'émigré populaire, Claude B. a évoqué avec précision les envois à destination de ses parents, tous les deux anciens instituteurs, disposant d'une très faible pension de retraite. Son cas révèle que ces pratiques peuvent également avoir cours dans les fractions basses des catégories supérieures (voir Section 2, Paragraphe A-2).

CB : - Sans nous, ils pourraient pas vivre (rires) [...] Moi j'ai trouvé une solution puisque j'ai un peu les moyens maintenant. J'ai ouvert un compte dans une banque locale, *Ecobank*, et je fais des virements. J'ai ouvert un compte à mon père et je fais un virement sur son compte et ils vont le chercher régulièrement. Et mes deux frères évidemment participent à ça. [...] Nous par exemple, ils sont trois dans la maison, ils ont une maison à eux, et payer l'électricité, le téléphone pour ce qu'ils en font, et manger, etc., on doit envoyer nous l'équivalent de... ça doit faire... 200 euros, 250 euros qu'on envoie tous les mois.

HB : - *Chacun ou ensemble ?*

CB : - Non, ensemble. Nous trois, on envoie 250 euros. Et ça permet donc de couvrir avec leur retraite qui représente à eux deux, donc ils ont 60 000 francs CFA, c'est l'équivalent de 100 euros à peu près. Donc ils ont 200 euros à deux, plus 250 euros, donc ça leur permet de

⁴¹. Extraits de l'entretien informatif avec Deo Komla Ahondo, chargé de mission auprès du Secrétaire général du Gouvernement, en charge du programme de recours à la diaspora mené en partenariat avec le PNUD (Lomé, 10/02/2010).

⁴². Extrait de l'entretien informatif avec Paul Roux, consul-adjoint, chef de la section consulaire (Moroni, 16/07/2012)

⁴³. Extrait de l'entretien informatif avec Saïd Ahamada Youssouf, commissaire chargé de la diaspora comorienne (Moroni, 11/07/2012).

⁴⁴. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

⁴⁵. Extrait de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

couvrir tous leurs besoins, hors exceptionnels, c'est à dire médicaments et tout ça, là on en rajoute mais si vous voulez ça, ça couvre l'eau, l'électricité, la nourriture, ils vivent bien, normalement, voilà. [...] C'est un devoir, et parfois c'est même plus que ça... c'est un devoir vital. J'ai eu mon père au téléphone encore hier, qui me disait qu'ils lui ont découvert là, il a 82 ans mon père, ils lui ont découvert un cancer de la prostate il y a un mois, avec un taux de PSA très élevé, bon c'est ça qui mesure on va dire le cancer, et on a acheté les médicaments qu'il a pris pendant 30 jours et on a refait des analyses hier, j'ai eu les résultats, et le taux a baissé. Et donc il m'a dit tu te rends compte, si vous étiez pas là, je pense que vous auriez acheté... et il le dit régulièrement hein, vous auriez acheté une tombe à la place des médicaments depuis très très longtemps (rires)⁴⁶.

L'argent envoyé peut également servir à améliorer le confort matériel de la famille, c'est-à-dire permettre l'achat de vêtements, de produits d'hygiène et de cosmétique, d'appareils électroniques ou de jouets. À Dembeni, Mandhoir S., un étudiant dont la sœur aînée vit en France, indique que dans sa ville « 90 % des gens ici sont habillés par les *je-viens* » qui envoient des vêtements depuis la France ou en ramènent pendant leurs vacances. Plusieurs émigrés enquêtés ont effectivement indiqué qu'ils envoient directement des colis ou des marchandises par le biais de containers⁴⁷.

L'envoi d'argent permet très souvent de participer à la prise en charge des frais de scolarisation des frères et sœurs qui n'ont pas migré. Dans ce cas, les émigrés peuvent payer les frais d'inscription ou le matériel scolaire nécessaire à la scolarité. Quand ils en ont la capacité, ils financent la scolarisation dans un établissement privé, jugé de meilleure qualité. Toimaya, la sœur aînée de Mandhoir S. a quitté les Comores pour la France dans les années 1980. Fille d'une famille populaire rurale, elle a obtenu des postes de cadres de la fonction publique en France. Mandhoir la décrit comme « l'élément moteur de la famille ». Pendant son premier retour aux Comores en 2003, elle est allée voir les directeurs de deux écoles privées (lycée Abdulhamid et école Mouigni Baraka) et a payé en un seul règlement les frais de l'année scolaire de Mandhoir et de celle de leur sœur cadette. À ces 600 euros se sont ajoutés, après son retour à Paris, l'envoi des livres nécessaires à leurs études. Par ces envois monétaires, les émigrés en France convertissent leur capital financier en capital scolaire et culturel pour les membres de leur famille dans le pays d'origine. Toimaya a d'ailleurs inscrit ses cadets dans cette école avec pour objectif qu'ils améliorent leur maîtrise du français, avant de poursuivre leurs études en France⁴⁸.

Enfin, l'envoi d'argent ne doit pas seulement assurer une qualité de vie au quotidien mais aussi avoir lieu dans des moments clés de la vie familiale. Envoyer 50 ou 100 euros pour aider un proche à acheter à manger ou des médicaments n'a donc que peu d'importance symbolique. Ce n'est pas cette aide quotidienne qui est retenue par la famille et qui fait la bonne réputation d'un émigré.

⁴⁶. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

⁴⁷. Les envois de colis étant chers, certains préfèrent amener des affaires avec eux dans leurs bagages lors de retours en vacances ou partager des containers avec d'autres émigrés : « mais ça revient cher quand même, il faut de la thune ». Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

⁴⁸. Extraits de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

Si on l'appelle juste pour savoir des nouvelles, il vous parle qu'il a pas payé l'électricité ou à manger, on fait un mandat. Mais ça on compte pas beaucoup ça. Ce qu'on compte chez nous c'est les grands rendez-vous, quelqu'un qui est décédé ou un mariage ou une naissance, tout le monde il doit participer⁴⁹.

En revanche, quand l'émigré participe à la réalisation des cérémonies lors d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, son rôle est fortement valorisé. Comme le montre le sociologue Cédric Duchêne-Lacroix, « la présence et l'engagement des personnes en situation d'éloignement prolongé » au cours de ces « rituels familiaux » sont un moyen important d'affirmer leur place au sein de la famille (Duchêne-Lacroix, 2010, p. 69). L'enquête de terrain a permis d'observer que les souvenirs et photographies de ces événements qui marquent la vie familiale et permettent de réunir une famille d'habitude dispersée, sont ceux que l'on affiche le plus régulièrement sur les murs de la maison et qui revêtent une importance capitale dans les entretiens. Au cours de son récit, Amin H., émigré de retour comorien de 66 ans, me montre une photographie de lui, accrochée au mur, prise en 2007, lors de son pèlerinage à la Mecque. Tout de suite, Amin précise qu'il a pu partir grâce à l'argent envoyé par son « fils chéri », Silih H., et qu'il lui est très reconnaissant d'avoir participé à cet événement important dans sa vie⁵⁰. L'envoi de ressources financières et de biens matériels constitue donc la base du prestige et du poids symbolique dont jouissent les émigrés qui jouent leur rôle auprès de leurs proches qui n'ont pas migré.

2) L'émigré bâtisseur

Les nombreux travaux menés sur l'impact de l'émigration dans le pays d'origine ont montré que l'argent envoyé par ceux qui vivent à l'étranger participe activement à transformer le paysage de leur ville d'origine⁵¹. En effet, grâce aux envois de fonds, les infrastructures, les maisons et les voitures se multiplient⁵². Cette capacité à devenir un bâtisseur fait pleinement partie des attentes liées au rôle de l'émigré dans les catégories populaires.

À travers des formulations très homogènes, les entretiens menés au Togo ont révélé la valeur symbolique centrale que constitue le fait de posséder sa propre maison (Guézéré, 2011). D'après Essenam A., fille d'agriculteurs, « quand tu vas en Europe, on pense qu'il faut que tu achètes une

⁴⁹. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

⁵⁰. Extrait de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

⁵¹. Ces travaux ont été menés notamment au Cap-Vert (Marques et Góis, 2008), au Maghreb (Bekkar, 1999 ; Mekki, 2012 ; Pinson, 1999), au Mexique (Lopez, 2010), au Portugal (de Villanova *et al.*, 1994 ; de Villanova, 1999 ; Hily, 1996 ; Lopes Cardoso, 2002), en Roumanie (Larionescu, 2012, 2013) ou au Sénégal (Tall, 2008, 2009).

⁵². Si l'accès au foncier permis par les migrations a souvent été souligné (Cortès, 2002), des travaux récents montrent que la migration n'est pas la seule cause de cette amélioration des conditions d'habitat. En effet, l'émigration est souvent le fait de ménages qui ne sont pas les plus modestes et dont le patrimoine immobilier est déjà supérieur aux plus modestes, avant même les départs (Beauchemin *et al.*, 2011 ; Beauchemin *et al.*, 2013).

maison. Si t'as pas de maison, t'es pas chez toi »⁵³. Ne plus habiter chez sa famille et construire son propre « chez soi » est le premier symbole de la réussite sociale. À l'inverse, ne pas être propriétaire est considéré comme un stigmate négatif.

Tu n'as pas un pied à terre, tu n'es rien, tu n'as rien fait ! Les gens ils te le font comprendre. [...] Y'a un proverbe ici qui dit que ça sert à rien de te regarder dans la glace dans une maison qui n'est pas la tienne⁵⁴.

Si chaque émigré pense à bâtir sa maison « même en se rasant le matin »⁵⁵, acheter un terrain pour y bâtir sa maison à Lomé a un coût élevé, qui rend le projet inégalement accessible à tous les émigrés. D'après les informations obtenues, un terrain de 700 mètres carrés au centre de Lomé coûtait dans les années 1980-1990 un million de francs CFA (plus de 1 500 euros), mais vaut désormais plus de 25 millions de francs CFA (38 000 euros). L'émigration togolaise a donc participé à la gentrification de certains quartiers de Lomé⁵⁶, comme cela avait déjà pu s'observer au Cameroun (Yemmafouo, 2013).

L'importance accordée à la maison n'est pas moins forte aux Comores, mais prend des formes différentes. Il ne s'agit pas nécessairement de construire sa propre maison mais plutôt de participer à bâtir ou à agrandir la maison familiale. L'émigré peut alors acheter un terrain à construire, construire entièrement une maison ou participer à sa transformation.

J'avais pas vraiment les moyens à l'époque pour faire des maisons, donc celui qui était là il a assuré, mais on est obligés de participer, on peut pas laisser tout faire. Parce qu'on n'aura pas la dignité familiale. Comme on avait un boulot, on a participé par rapport aux moyens. On peut pas laisser une seule personne à faire, même si il est milliardaire, mais chacun il a une pierre à jeter dans la maison familiale⁵⁷.

Si les moyens financiers sont faibles, ces constructions peuvent s'échelonner dans le temps. Ainsi, Azali P. explique que les envois d'argent de son père, qui travaille comme cantonnier dans un quartier du nord de Marseille, ont permis de transformer la maison en tôle aux Comores en « une vraie maison, pour pouvoir loger notre famille ». Désormais, sa mère vie dans une maison en ciment qu'Azali améliorera à son tour, avec l'argent qu'il enverra lui-même quand il commencera à travailler⁵⁸.

⁵³. Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

⁵⁴. Extrait de l'entretien avec Albert J., Togo, 62 ans, émigré à Paris, responsable hôtelier (Lomé, 04/02/2010).

⁵⁵. Extrait de l'entretien avec Maxence A., Togo, 34 ans, émigré en Suisse, consultant en communications (Lomé, 09/02/2010).

⁵⁶. La gentrification semble particulièrement avancée dans les quartiers de Baguida et Avépozou, à l'est de Lomé. Anciens quartiers socialement hétérogènes, ces deux lieux sont investis par l'élite socio-économique et les émigrés. En 2015, les prix sont très élevés : 20 millions de francs CFA pour l'achat d'un lot de terrain de 600 mètres carrés (30 500 euros), 1 à 2 millions de francs CFA mensuels pour la location d'une villa (1 500 à 3 000 euros) et 250 millions de francs CFA pour l'achat d'une grande villa (380 000 euros) (Akakpo, 2015).

⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

⁵⁸. Extrait de l'entretien informel avec Azali P., Comores, 21 ans, descendant d'émigrés [Marseille], étudiant (Marseille, 26/05/2012).

Photographies n° 3 : exemples de maisons construites par des émigrés comoriens



Vala, cabane où vivent les jeunes hommes non mariés des catégories populaires.



Maisons en tôle dans les familles populaires.



Maisons en dur, en construction ou en cours de travaux, qui appartiennent à des familles populaires dont plusieurs membres ont émigré.



Maison en dur appartenant à un émigré de retour membre des classes supérieures.

Dans les deux pays, la construction d'une maison individuelle ou familiale ne constitue pas un signe de réussite propre aux milieux populaires. Au Togo, la propriété individuelle est valorisée dans toutes les catégories sociales⁵⁹ et aux Comores, construire une maison pour sa fille fait partie des impératifs liés au processus du Grand mariage (Chouzour, 1994 ; Blanchy, 2009)⁶⁰. En revanche, dans les catégories populaires, les émigrés sont perçus comme les seuls étant à même d'obtenir suffisamment d'argent pour réaliser ces travaux et c'est en cela que les constructions font partie des attentes liées au rôle de l'émigré. En attendant un taxi pour une ville voisine, Nakib B., qui s'est formé à la plomberie pendant quatre ans à Madagascar, explique que les émigrés de sa ville de Hahaya sont les seuls à posséder de belles maisons.

Si t'as vu une belle maison ici, c'est quelqu'un qui est en France. Ah oui. Qui a construit. Mais sinon, si c'est quelqu'un qui est ici qui a construit une maison, c'est quelqu'un qui a volé à la Gouvernement. Je te jure, au nom de Dieu. Si tu trouveras quelqu'un qui a construit une maison avec son propre salaire ici, non ! Ça je te jure, c'est quelqu'un qui a volé. C'est-à-dire quelqu'un qui a un 4 x 4 et tout ça, c'est qu'ils ont détourné⁶¹.

Pour illustrer ses propos, il prend l'exemple d'une figure connue de la ville. L'homme a vécu à La Réunion puis en métropole, où il retourne assez fréquemment, et habite désormais aux Comores. Il est le gérant d'un garage à l'entrée de Hahaya et est surtout connu pour posséder la plus grande maison de la région.

Extrait du journal de terrain n° 4 : l'équipement des maisons bâties par les émigrés

Ce soir, la place symbolique des émigrés m'apparaît clairement. Comme tous les soirs de cette semaine, nous sommes dans la rue, à discuter avec quelques jeunes de la ville, qui n'ont jamais migré. Tout est obscur autour de nous. Pour mieux se voir, nous sommes assis devant la seule maison éclairée du quartier. C'est un émigré qui nous apporte cette lumière dans la nuit. Mais celle-ci a paradoxalement un poids écrasant. Le groupe électrogène fait un bruit assourdissant. Nous nous voyons, mais nous nous entendons très mal.

(Domoni-Adjou, juillet 2012)

Les maisons construites par les émigrés sont souvent plus grandes et parfois entourées d'un terrain clos par des murs hauts et sécurisées par de grands portails. Imposantes et protégées, ces

⁵⁹. Comme l'indiquent José A., fils d'un ancien fonctionnaire international, Prudence B., fille d'instituteurs à la retraite et Sophie A., fille d'une enseignante et d'un pharmacien : « la maison c'est très important pour un Togolais... la maison d'abord ». Extrait de l'entretien avec José A., Togo, 42 ans, émigré de retour [France], consultant pour une organisation panafricaine (Lomé, 16/01/2010). ; « Le Togolais, quand il commence à travailler, il fait tout pour avoir son petit chez soi ». Extrait de l'entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010). ; « La base de la réussite pour le Togolais, c'est sa maison ». Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

⁶⁰. Une fois la maison familiale de la mariée construite, il devient possible de commencer à bâtir une maison individuelle. « Non, non, on peut aller habiter dans une maison à part. Cela veut dire que si on a les moyens on peut construire une maison ailleurs. On va ailleurs. Et on laisse la maison là si y'a des petits enfants, des arrières enfants, ils habitent ça, voilà point barre ». Extrait de l'entretien avec Djahir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

⁶¹. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

maisons sont également mieux équipées. Lors des délestages électriques, il est possible de constater dans les villes éloignées de la capitale que les maisons des émigrés sont souvent les seules à être équipées de groupes électrogènes.

Au-delà de l'apparence extérieure des maisons, c'est l'intérieur de celles-ci que les émigrés peuvent s'attacher à améliorer. Aux Comores, plusieurs observations conduites en marge des entretiens avec des enquêtés populaires ont permis de constater que dans certaines maisons, les émigrés de la famille ont investi pour décorer le salon, destiné à la réception du Grand mariage. De manière surprenante, il arrive donc d'entrer dans des maisons dont le crépi n'est pas terminé, qui ne disposent pas nécessairement d'accès continu à l'électricité et/ou à l'eau mais qui possèdent, au détour d'un couloir, un salon richement meublé et fermé à clé en attendant les célébrations.

Photographie n° 4 : exemple de maison meublée par une émigrée comorienne



Salon d'une maison meublée et décorée grâce aux envois de Toimaya, émigrée en France et sœur aînée de Mandhoir S.

© Hugo Bréant/2016. Photographie prise à Dembeni (Comores), en août 2012.

Enfin, aux Comores, à côté de certaines maisons, on trouve des voitures bâchées, dont les pneus sont retirés et qui sont posées sur des parpaings. Ces véhicules restent immobilisés la plupart du temps et ne sont utilisés que par les émigrés lorsque ces derniers rentrent pour des vacances.

Photographies n° 5 : les voitures inutilisées des émigrés


© Hugo Bréant/2016. Photographies prises à Domoni-Adjou (Comores), en juillet 2012.

Dans les milieux populaires, ces différents investissements immobiliers et mobiliers contribuent à la fois à favoriser une distanciation symbolique des familles dispersées et à faire émerger des perceptions valorisantes chez les jeunes les plus modestes, qui associent dès lors richesse et émigration (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe A).

3) L'émigré développeur

Si le paysage urbain du pays d'origine s'est transformé grâce à l'action des émigrés, ce n'est pas seulement parce que ces derniers ont favorisé l'urbanisation de leur ville d'origine en construisant des villas, des « maisons incroyables »⁶² et des « châteaux avec des étages »⁶³. À cette facette privée des investissements immobiliers s'ajoutent des attentes liées à des projets collectifs. Pour incarner la réussite sociale dans les milieux populaires, c'est autour d'un répertoire du développement, lié au financement et à la construction d'infrastructures, que peuvent jouer les émigrés.

a) Le poids des associations comoriennes

Ces projets de développement sont constitutifs de la structuration des associations d'émigrés comoriens en France, qui se fixent généralement comme objectifs statutaires de renforcer les liens sociaux en immigration, mais aussi d'agir à distance dans leur territoire d'origine (Gulian, 2004 ; Vivier, 2000). L'ancrage local dans certaines villes françaises favorise cette organisation associative collective. En 1998, près de 350 associations étaient recensées en France⁶⁴, et ce chiffre s'est largement accru au cours de la décennie suivante. À propos des 450 associations

⁶². Extrait de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

⁶³. Extrait de l'entretien avec Echata S., Comores, 30 ans, émigrée à Boulogne-Billancourt, employée d'une entreprise d'informatique (Djomani, 29/08/2012).

⁶⁴. « Une bonne soixantaine est déclarée selon la procédure de la loi 1901, et beaucoup d'autres restent informelles sur le plan juridique. Toutes permettent aux Comoriens de France de participer à la vie de leur village d'origine, par les cotisations des membres et les recettes des soirées dansantes » (Blanchy, 1998a, p. 15).

créées dans les Bouches-du-Rhône entre 2008 et 2011, un membre du consulat comorien à Marseille indique qu'elles « ont toutes une vie micro et intra-communautaire essentiellement, c'est des supports administratifs pour des actions d'aide aux Comores la plupart »⁶⁵. Chaque ville et/ou région d'origine des émigrés dispose d'une ou de plusieurs associations en France qui, par la tenue fréquente d'événements culturels, de cérémonies de mariages ou de soirées animées organisent des cotisations qui permettent d'envoyer de l'argent destiné à la construction d'infrastructures aux Comores⁶⁶.

Chez les Comoriens ici, tous les villages, tous les villages, y'a pas d'exception, qui vivent en France, c'est automatiquement une association, [...] la communauté comorienne c'est une communauté très familial, très soudée⁶⁷.

Ces associations ont pour but à la fois de faire se rencontrer les Comoriens en France, d'aider ceux qui viennent d'émigrer (voir Chapitre 3, Section 2, Paragraphe C-3) et de maintenir un lien constant au pays d'origine. Les sommes récoltées grâce aux activités permettent de réaliser des projets très divers « pour améliorer les villes »⁶⁸. Au fil des décennies, les émigrés ont participé à l'édification de mosquées⁶⁹, à l'électrification de leur ville d'origine, mais aussi à la construction d'hôpitaux et de dispensaires, de salles de cours, de bibliothèques, de centres culturels, de marchés ou de terrains de football. Faisant l'inventaire des réalisations passées, le maire d'Ivembeni explique que ces travaux ont été permis par la participation financière des émigrés à hauteur de 75 %. D'après lui, « la diaspora a bâti le village et joue le plus grand rôle »⁷⁰. Durant l'été qui a précédé l'entretien, la réalisation de trois cérémonies de Grand mariage en juillet a permis aux associations de la ville de récolter plusieurs dizaines de milliers d'euros qui ont été consacrées à la réfection des places publiques et aux travaux de rénovation des rues de la ville.

Pendant le terrain mené aux Comores, plusieurs enquêtés ont insisté à la fin de l'entretien pour me faire visiter la ville et me montrer concrètement l'importance de la participation des émigrés au développement local : Amin H., maire de la ville de Hahaya, a incité son secrétaire et

⁶⁵. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Aboudou, Comores, président du conseil consulaire auprès du consulat honoraire des Comores à Marseille (Marseille, 23/05/2012).

⁶⁶. À propos des soirées de mariage organisées en région parisienne (à Paris, Villiers, La Courneuve ou Saint-Ouen) presque tous les samedis par les émigrés de sa ville d'origine de Mbeni, Chamsoudine I. indique qu'il participe financièrement, même s'il ne se rend pas lui-même systématiquement dans ces événements avec sa femme et ses enfants : « on est obligés de payer le billet. Même si vous n'y allez pas, vous payez les 20 euros ». Extrait de l'entretien avec Chamsoudine I., Comores, 57 ans, émigré à Paris, co-gérant d'une entreprise de logistique et de fret (Mbeni, 31/07/2012).

⁶⁷. Extrait de l'entretien avec Moussa L., Comores, 29 ans, émigré à Marseille, vendeur dans une grande surface (Marseille, 24/05/2012).

⁶⁸. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

⁶⁹. D'après les données recueillies par le géographe Abdillahi Youssouf lors de son enquête à la Grande Comore, les émigrés ont participé à la construction des mosquées du vendredi de plusieurs villes, à hauteur de : 300 millions de francs comoriens (605 000 euros) à Chézani, 750 millions de francs (1,5 million d'euros) à Iconi et 815 millions de francs comoriens (1,63 million d'euros) à Ntsudjini (Youssouf, 2012).

⁷⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Ahamada Saandi, maire d'Ivembeni (Ivembeni, 14/08/2012).

chauffeur, Nakib B., à me montrer le marché de la ville, sur le fronton duquel est inscrit « don de la diaspora »⁷¹ ; Karim B. a tenu à me faire visiter sa ville de Bambadjani pour me montrer les évolutions de l'urbanisme des trois dernières décennies, c'est-à-dire depuis son départ, pendant lesquelles la présence d'anciens grands bâtiments construits pendant la colonisation a été complétée par des infrastructures construites par les associations d'émigrés⁷² ; enfin, Athoumani F., anticipant la demande du maire d'Ivembeni m'a emmené en voiture visiter l'hôpital de la ville construit par les cotisations associatives d'émigrés⁷³.

Photographie n° 6 : les travaux de voirie à Ivembeni



Travaux de voirie financés par les cotisations associatives lors de Grands mariages organisés en 2011 par des émigrés d'Ivembeni. Sur la place, la mosquée (à l'arrière plan) a elle-même été financée par les associations d'émigrés de la ville.

© Hugo Bréant/2016. Photographie prise à Ivembeni (Comores), en août 2012.

D'après le géographe Thomas Lacroix, les associations d'émigrés participent à structurer, à organiser et à renforcer les liens moraux et familiaux en migration (Lacroix, 2010). En effet, il semble que l'ancrage des émigrés comoriens dans ces associations incite les individus à jouer ce

⁷¹. Entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

⁷². Entretien informel avec Karim B., Comores, émigré à La Réunion, conseiller principal d'éducation dans un collège (entretien téléphonique, 09/11/2011).

⁷³. Entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

rôle d'émigré pourvoyeur de ressources financières pour la collectivité⁷⁴ et les encourage à se penser et à se raconter comme agents du développement, en faisant primer les réalisations collectives sur les expériences individuelles⁷⁵.

b) Les projets individuels de développement au Togo

Au Togo, le recours à ce répertoire développementaliste est plus ambigu. Les acteurs associatifs et institutionnels togolais, mais aussi français, ont régulièrement critiqué l'absence d'implication de la diaspora en matière de réalisations collectives. Les émigrés sont ainsi accusés de multiplier les réunions, les conférences et les discours d'intentions au lieu de mettre en place des projets concrets. Pour renforcer leurs propos, les enquêtés qui se sont montrés critiques vis-à-vis de l'inactivité supposée des émigrés ont insisté sur le contraste entre la valeur des diplômes obtenus à l'étranger et le faible investissement effectif sur le terrain, mais aussi sur l'opposition avec le cas du Mali, invoqué comme exemple d'une diaspora structurée et investie dans son pays d'origine.

On a une diaspora paresseuse et pingre. On n'a pas besoin de diaspora ultra intelligente et qui a des bonnes idées. La diaspora au Togo est très intelligente, encore plus que les autres, mais elle fait rien. Au Mali, ils cotisent... beaucoup même. Là, ils font rien⁷⁶.

Ces critiques font écho à la structuration associative des émigrés en France. Une centaine d'associations togolaises dispersées dans toute la France a été recensée en 2007 (Sohler, 2007). Plus ou moins actives, ces structures sont principalement orientées vers des rencontres socioculturelles et vers des activités de militantisme politique. Une minorité d'entre elles se déclare tournées vers le développement du Togo. Cette structuration associative spécifique, qui ne valorise pas le regroupement en associations de la ville ou de la région d'origine, et qui ne promeut pas de manière centrale le développement du pays d'origine, a été souvent condamnée par les acteurs institutionnels français interrogés, qui ont fait part de leur difficulté à initier des projets de co-développement au Togo et qui déclarent ne pas parvenir à trouver un interlocuteur central de la diaspora togolaise⁷⁷.

⁷⁴. Ces incitations peuvent prendre la forme de contraintes liées aux activités, comme le racontent Maecha J., fils d'une famille d'agriculteurs de Mkazi, qui émigré à Marseille en 1984 où il est devenu régisseur d'immeubles : « si tu cotises pas en France, on te force à payer double ou triple. On va envoyer le PV de la réunion aux Comores. Et tu peux même être exclu ». Extrait de l'entretien avec Maecha J., Comores, 55 ans, émigré à Marseille, régisseur d'immeubles (Marseille, 25/05/2012).

⁷⁵. Au cours de l'entretien, Jafar J. a très régulièrement éludé les questions et relances sur son parcours pour revenir sur les activités associatives auxquelles il prend part à Marseille : « quand même on a réussi tous les objectifs qu'on a préparés. On a fait beaucoup de choses, on a aidé beaucoup, beaucoup, beaucoup. Tu as vu, le foyer, l'électricité, tout ça c'est moi qui a fourni (sic), l'association dont je suis président. [...] L'association il est magnifique, l'association il est connu partout ». Extrait de l'entretien informel avec Jafar J., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, cuisinier (Mkazi, 25/08/2012).

⁷⁶. Extrait de l'entretien informatif avec Nathalie Doe-Egueli, ancienne journaliste, membre de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, responsable de l'association Aube Nouvelle (projets de scolarisation et de microcrédit initiés par la diaspora togolaise) (Lomé, 09/01/2010).

⁷⁷. Ce point a été évoqué au cours de plusieurs entretiens. Entretien informatif avec Michel Dubreuil, secrétaire administratif du groupe d'amitié franco-togolaise de l'Assemblée nationale, président de Togo Association des

Mais ces critiques récurrentes à l'encontre des émigrés togolais, qui « deviennent malentendants » lorsqu'il s'agit de « passer aux cotisations »⁷⁸ et qui sont encouragés à « mettre la main à la pâte et à ne pas attendre que la pâte soit déjà prête »⁷⁹, ne doivent pas laisser supposer que le développement ne fait pas partie du rôle des émigrés. Les entretiens ont montré que les projets de développement togolais sont mis en place hors des structures associatives en immigration, et plutôt à l'initiative de projets individuels, initiés par des émigrés qui ne font pas partie des milieux populaires dans leur pays d'accueil et/ou ne sont pas issus des familles les plus modestes. Ainsi, lorsqu'il était médecin en Allemagne, Marius G., fils d'un notable rural, est régulièrement revenu à Lomé pour créer une clinique et a fait venir des amis allemands opticiens ou chirurgiens pour effectuer de courtes missions bénévoles. Depuis son retour au Togo, il projette de consacrer deux hectares dont il est propriétaire dans la ville d'Hangomé à un groupement agricole collectif⁸⁰. La sœur de Sophie A., infirmière émigrée aux États-Unis et fille d'une enseignante et d'un pharmacien, récupère des kits d'accouchement inutilisés pour les envoyer par bateau à des hôpitaux loméens⁸¹. Enfin, Claude B., fils d'instituteurs, devenu expert-comptable à Paris, a créé une association pour apporter un soutien médical et logistique aux victimes du coup d'État de 2005. Après plusieurs années, son association s'est reconvertie dans l'appui au microcrédit pour les femmes et la scolarisation des enfants.

Quand on n'a pas encore, je vais dire un cadre social, c'est difficile... On pense à sa petite famille, à ses parents au Togo, mais ça se limite à ça. On va pas plus loin, on n'a pas les moyens... Il faut qu'on s'installe... socialement. Et c'est ces gens qui sont installés socialement qui s'engagent le plus [...] Oui parce qu'avant on se cherche, on veut... on est préoccupé par son quotidien, il faut assurer au niveau de son boulot, il faut trouver une famille, et ça vous préoccupe, vous êtes à l'étranger donc ça vous prend la tête. Vous avez pas envie de vous disperser. Surtout pas les moyens. Parfois y'en a qui ont envie mais ils ont pas les moyens. Parce qu'il faut se libérer, il faut s'engager, il faut faire des choses⁸².

Ces exemples montrent que le répertoire du développement est inégalement accessible aux émigrés populaires comoriens et togolais. Les associations comoriennes permettent à des individus aux revenus faibles de cotiser pour réaliser des projets de grande ampleur. Au contraire, les projets de développement au Togo sont initiés par des émigrés aux profils sociologiques plus

Coopérations (TEC) (Paris, 17/12/2008). ; Entretien informatif avec Hervé Pilet, brigadier de police et bénévole de la Croix-Rouge, partenaire en France de l'Association de Soutien au Développement des Villages Togolais (ASDVT-France) (entretien téléphonique, 30/11/2009). ; Entretien informatif avec Michel Roux, responsable de l'association Solidarité Humaine (projets de co-développement au Togo, soutenue par le MIIINDS) (Rosny-sur-Seine, 28/11/2009).

⁷⁸. D'après les propos de Lonlongo T., qui a lui-même créé avec plus ou moins de succès une association en France, avant de revenir à Lomé. Extrait de l'entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

⁷⁹. Extrait de l'entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010).

⁸⁰. Entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010).

⁸¹. Entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

⁸². Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

favorisés, ici des personnes qui exercent des professions libérales, dont la situation professionnelle et financière leur permet de soutenir individuellement des projets de développement de moins grande portée. La structuration associative en France permet d'expliquer ce décalage entre un répertoire devenu incontournable aux Comores et peu visible et valorisé au Togo.

4) L'émigré entrepreneur

Une autre manière de matérialiser sa présence malgré la distance consiste à investir, non dans la terre ou dans la pierre, mais dans les affaires (Beauchemin et Mezger, 2013), c'est à dire dans la création d'une petite entreprise dans le pays d'origine. Les émigrés ouvrent par exemple des commerces de proximité, notamment dans l'alimentation, ou investissent dans l'achat de motos, de voitures ou de bus consacrés aux transports collectifs. Ce répertoire entrepreneurial est très valorisé puisque la création de structures économiques par les émigrés est perçue comme un moyen de créer des emplois, et ainsi de participer au développement économique du pays d'origine, tout en assurant éventuellement un revenu plus ou moins régulier à ses proches en leur confiant la gérance au quotidien.

Que la diaspora revienne c'est normal, qu'on sente leur présence ici, au moins leurs investissements s'ils reviennent pas. [...] On sent pas leur poids, c'est seulement leur famille qui profite mais les autres... servir son pays, créer une entreprise et embaucher, ça fait un bien à l'humanité ça. [...] Il faut qu'ils aident à financer des projets dont on va bénéficier jusqu'à la fin de notre vie et nos enfants ici. [...] La diaspora doit nous donner des opportunités⁸³.

Bien que de nombreux enquêtés des deux pays aient fait part de leurs projets personnels ou de ceux de leurs proches, peu sont ceux qui ont effectivement expérimenté ces créations d'entreprise à distance. Bien que ces projets assurent un certain prestige, en permettant notamment de conjuguer un statut socio-professionnel dévalorisé en France à la position plus enviable d'entrepreneur dans son pays d'origine (Missaoui, 1995), investir ce répertoire entrepreneurial comporte des risques financiers non négligeables⁸⁴.

L'investissement financier initial étant important, de l'ordre de plusieurs milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers selon les cas enquêtés, il faut d'abord que le projet soit financièrement viable. Quand le financement est rendu possible par un emprunt bancaire, le projet doit être d'autant plus rentable qu'il doit permettre de rembourser ce prêt, puis de rapporter suffisamment de bénéfices pour fournir des compléments de revenus réguliers à la fois à ceux qui n'ont pas migré et à ceux qui sont partis et ont investi. Or, certains émigrés projettent

⁸³. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

⁸⁴. Au Brésil, la sociologue Ana Cristina Braga Martes a montré que les émigrés transfèrent plus d'argent pour les aides courantes que pour l'immobilier, et que nombre d'entre eux associent la création d'une entreprise à de trop grands risques financiers (Braga Martes, 2008).

de financer des projets qui ne sont techniquement pas réalisables. D'après, Fouad O., un émigré de retour comorien, l'échec des créations d'entreprise ne doit pas toujours être imputé à ceux qui les mettent en œuvre dans le pays d'origine, mais plutôt aux émigrés qui les conçoivent. D'après lui, ses amis émigrés « disent qu'ici [aux Comores] ils ne savent pas gérer un business, mais ils veulent monter des trucs au modèle économique fatigué [dépassé] ». Il prend l'exemple de l'un de ses oncles qui souhaite créer un cybercafé dans sa ville au nord de l'île, alors que les conditions matérielles ne sont pas réunies pour pérenniser un tel projet : « il veut monter ça avec des coupures d'électricité de deux mois ! »⁸⁵

Mais la crainte qui a été la plus souvent évoquée réside dans cette gestion à distance des entreprises créées. Quelle que soit la proximité des liens familiaux ou amicaux qui unissent l'émigré qui investit et celui qui gère le projet, ce sont les récits d'une faible confiance qui dominent les récits. Durant l'entretien, Amin H. fournit l'exemple d'une expérience vécue par une famille de sa ville. Une émigrée en France a voulu assurer des revenus à sa mère en créant une station-service. Mais cette dernière a dû gérer le projet à distance et s'est faite « arnaquer ». Plutôt que d'aider sa famille, elle a finalement perdu onze millions de francs comoriens, soit près de 45 000 euros. C'est en se basant sur ce récit qu'Amin a finalement dissuadé son fils Silih H., émigré à Marseille, de mener à bien un projet qui lui tenait à cœur, celui de créer un poulailler pour vendre des ailes de poulets aux restaurateurs, et qui lui paraissait pouvoir devenir rentable avec « les *je-viens* qui aiment beaucoup les *mabawas* »⁸⁶.

Dans les petites entreprises familiales, les relations familiales de dons et de contre-dons s'enchevêtrent aux réussites et aux échecs professionnels. Logiques d'entreprise et processus familiaux sont inextricables (Droz et Jacques-Jouvenot, 2015), ce qui rend ici ces créations d'entreprise d'autant plus difficiles. Pour expliquer ces échecs, Fouad O. file la métaphore des déboires amoureux. D'après lui, ces investissements deviennent souvent une « véritable entreprise de sabotage » des proches dans le pays d'origine, qui font perdre beaucoup d'argent aux émigrés, et parfois « juste par jalousie ». Il continue en expliquant que pour les émigrés, « c'est comme en amour, on a l'espoir, on se dit qu'avec lui ça ne sera pas comme ça » mais que, les espoirs des premiers temps, les malentendus persistent et les échecs sont à son sens souvent inévitables⁸⁷.

S'il est difficile de souscrire à la lecture fataliste de Fouad O., puisque tous les enquêtés n'ont pas fait part d'expériences infructueuses, on peut cependant envisager que la circulation des récits de

⁸⁵. Extraits de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

⁸⁶. Les ailes de poulet commercialisées sur les marchés comoriens et consommées notamment lors des cérémonies de mariage ou des *djocho*, c'est-à-dire des pique-niques entre amis, sur la plage.

⁸⁷. Extraits de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

projets d'entreprises avortés ou abandonnés ne favorise pas les initiatives individuelles et rende ce répertoire moins courant que les autres.

5) L'émigré passeur

La dernière facette du rôle de l'émigré dans les milieux populaires consiste à aider ses proches à venir en France, que ce soit pour un séjour court ou pour s'installer plus durablement. Deux cas de figure constituent des attentes fortes : les séjours pour soins et le regroupement familial.

D'abord, les émigrés sont fortement incités à aider leurs parents âgés à venir en France pour se faire soigner. Silih H. raconte ainsi comment il a encouragé son père Amin H., ancien gardien au port autonome de Marseille revenu vivre aux Comores à la retraite, à revenir soigner son diabète en France. Son père lui-même avait fait venir sa mère à Marseille en 1994 pour des soins. Mais Amin a refusé de partir si loin et Silih a alors financé des séjours à Mayotte et à La Réunion⁸⁸.

Une autre responsabilité tacite incombe aux émigrés, celle d'appuyer les départs de leur conjoint et éventuellement de leurs enfants en France (voir Chapitre 1, Section 3, Paragraphe A). C'est ce qu'a fait Mladjae J., fiancé à une jeune femme de sa ville de Hahaya, après être parti à Marseille en 1983. En 1998, après avoir stabilisé sa situation légale, professionnelle et résidentielle, il l'a « fait venir » à son tour. Désormais, son épouse travaille comme femme de ménage et ils s'occupent ensemble de leurs trois enfants, nés en France⁸⁹.

Mais plus encore que ces deux cas qui constituent en quelque sorte des passages obligés, peu négociables au sein de la famille, les émigrés des milieux populaires sont également vivement encouragés à aider des membres de la fratrie, des cousins ou des neveux à émigrer. Faciliter le départ d'un autre membre de la famille est conçu comme un moyen d'obtenir de l'assistance pour continuer à aider le plus efficacement possible ceux qui restent. Autrement dit, il s'agit de partager à plusieurs émigrés de la même famille des attentes difficiles à remplir seul. C'est ce mécanisme qui a favorisé le départ d'Athoumani F. en 1992. À cette époque, sa sœur aînée vit en France depuis plusieurs années et il lui est difficile d'assurer seule des envois financiers réguliers à ses cadets. En 1992, lorsque leur père agriculteur meurt, cela signifie que la famille ne dispose plus d'aucun revenu aux Comores et que ses envois se doivent d'être plus réguliers. Alors qu'il est âgé de 12 ans, Athoumani est appuyé par sa sœur aînée et son mari, qui le font venir chez eux à La Courneuve.

Nous on n'avait pas besoin d'aller ailleurs. Parce qu'avant... l'histoire familiale... quand y'a une... quelqu'un de la famille qui est parti en Europe, c'est bon le reste peut attendre cette personne. Ça veut dire c'est elle qui doit être tout le maître de la maison, qui doit être la place

⁸⁸. « Je lui dis, mais t'inquiète pas, si tu viens à Marseille, les Comores vont pas disparaître. Tu pourras repartir, y'a pas de souci hein ! » Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

⁸⁹. Entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

du tonton, du parent, de la mère, de tout. Il fait tout pour le reste, qui reste à la maison. Maintenant ça a changé, parce qu'on essaie de ramener du monde, pour que chacun travaille pour lui-même⁹⁰.

La situation professionnelle et financière de sa sœur et de son beau-frère étant difficile, Athoumani abandonne très tôt l'école et travaille sur les marchés, avec un commerçant malien, pour gagner un peu d'argent. Quelques années plus tard, Athoumani et sa sœur ont fait venir à son tour leur frère cadet.

Si ce répertoire s'impose souvent dans les parcours migratoires populaires, ce n'est pas seulement parce qu'il permet aux émigrés de partager les charges familiales, mais aussi parce que les contraintes symboliques sont fortes pour obliger les émigrés à tenir ce rôle. C'est ce que montre l'expérience de Pierrette A. qui, à cause de difficultés professionnelles et économiques en France, au moment où elle a quitté son emploi de coiffeuse pour travailler dans la restauration, a dû renoncer à apporter son soutien matériel au projet de départ d'une cousine.

J'ai une cousine, que je voulais faire venir à un moment donné et après je l'ai pas fait venir, j'ai pas pu. Oula, toute la famille m'en veut jusqu'à présent ! Ah bah oui, tout le monde m'en veut [...] que j'ai été égoïste, que je lui avais promis et j'ai pas fait.

Pour lui faire part de leur désaccord vis-à-vis de son attitude, certains proches au Togo ont décidé de ne plus parler directement à Pierrette. Mais ils lui ont fait transmettre un message par personnes interposées : « ils me disent que je suis méchante ! Moi on m'appelle toujours la méchante »⁹¹. Si Pierrette accepte aujourd'hui volontiers ce rôle de « méchante », qui l'autorise à prendre une relative distance à l'égard des attentes familiales, d'autres enquêtés ont fini par se résoudre à se conformer à ces demandes. Quand il vivait à Marseille, Ilias M. a aidé sa mère et une cousine à venir en France. Mais il se refusait à aider son frère aîné, émigré à Madagascar clandestinement parce qu'il « a fait une petite bêtise aux Comores », à le rejoindre en France.

On fonctionnait un petit peu à l'euro péenne, c'était chacun pour soi. [...] J'ai dit non, c'est pas moi qui va payer. Mais finalement je me suis dit, c'est mon frère. Même mère, même père. Je peux pas le laisser. Et un jour, Air France est allé directement à sa recherche pour dire tu viens, tu pars maintenant. J'ai pris le billet, tout, j'ai tout fait. Il est parti⁹².

Les appels répétés de son frère et les incitations de ses autres proches ont fini par le convaincre de changer d'avis.

Mais cet appui financier à l'organisation du départ des cadets ne peut se résumer à sa dimension matérielle. En effet, il instaure une série de dons et de contre-dons qui débute avec les actions de

⁹⁰. Extrait de l'entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

⁹¹. Extraits de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

⁹². Extrait de l'entretien avec Ilias M., Comores, 42 ans, émigré de retour [Madagascar, La Réunion, France métropolitaine, Émirats-Arabs-Unis], cadre d'une société publique (Chézani, 23/07/2012).

ces émigrés qui ont pris du temps pour préparer l'émigration de leurs proches et se poursuivent en France avec les aides quotidiennes que les nouveaux émigrés leur apportent au sein du foyer.



Dans les familles populaires, les émigrés sont encouragés à matérialiser leur attachement à leur famille par la combinaison de ces différents répertoires à distance. Jouer sur ces différents registres permet à l'échelle collective de participer à l'accroissement des ressources économiques et scolaires à disposition de la famille et à l'échelle individuelle de construire le prestige de sa position d'émigré.

Mais se conformer à cet ensemble d'attentes idéalisées implique pour les émigrés de pouvoir matériellement assumer ce rôle, c'est-à-dire d'obtenir une situation professionnelle en France qui offre un minimum de ressources financières. Or, si les enquêtés issus des milieux populaires sont les plus exposés à ces attentes matérielles, ils sont souvent ceux qui ne sont pas parvenus à s'inscrire dans une trajectoire socio-professionnelle ascendante en France.

Enfin, la tenue de ce rôle ne dépend pas uniquement de ses conditions sociales de possibilité. Il faut également que les émigrés acceptent de jouer le jeu, car comme nous l'avons vu au fil des exemples, tous les enquêtés n'acceptent pas systématiquement d'incarner cette figure de la solidarité collective. Ce sont maintenant ces écarts au rôle que nous allons directement interroger.

C – Les écarts entre les attentes familiales et les rôles appropriés par les émigrés

Nous l'avons vu, les émigrés interrogés sont prompts à souligner leur fort sens de la solidarité familiale et de l'intérêt collectif. Les récits biographiques incitent en effet à valoriser son propre rôle, en insistant sur les « sacrifices » individuels réalisés pour ses proches⁹³, sur l'obligation de « se serrer la ceinture »⁹⁴ ou de se « priver des plaisirs que tu pourrais avoir »⁹⁵, afin de préserver la famille des difficultés économiques. Cette rhétorique qui joue sur une double représentation des émigrés, à la fois misérabiliste et héroïsante, a en partie été confortée par les travaux de sociologie et d'anthropologie consacrés aux premières expériences migratoires de jeunes ruraux. En 1991, par exemple, Catherine Quiminal publie *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, un livre consacré aux migrations maliennes *soninkés* en France. Dans un chapitre intitulé « Le sens de l'argent », elle résume cette situation : « tandis que le village s'allie avec la famille pour multiplier les demandes d'argent, les salaires des fils, caristes, éboueurs, manœuvres, balayeurs, blanchisseurs, ne s'éloignent guère du

⁹³. Extrait de l'entretien informel avec Saïd T., Comores, 49 ans, émigré à Valence (Hahaya, 25/08/2012).

⁹⁴. Extrait de l'entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁹⁵. Extrait de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

SMIG [...] pourtant, quand on est en France, il faut économiser pour le village, la famille, épargner pour l'avenir » (Quiminal, 1991, p. 112).

Pour autant, peut-on généraliser les récits d'étudiants qui racontent avoir multiplié les « petits boulots » non déclarés en parallèle de leur cursus universitaire pour envoyer le plus régulièrement possible 50 à 100 euros à leurs proches⁹⁶ et ceux d'ouvriers qualifiés qui annoncent avoir fait leur maximum pour correspondre à ce rôle, même si cela les « pénalise financièrement », parce que « si on n'a pas fait tout ça, on va baisser la tête »⁹⁷ ? Autrement dit, peut-on affirmer comme le fait le géographe Jean-Louis Guébourg, que « le transfert mensuel est *sacré* chez le migrant » et que ces envois « concernent aussi bien les cadres que les milieux ouvriers » (Guébourg, 1995, p. 266) ?

L'enquête menée a permis de constater que les émigrés issus des milieux populaires occupent souvent en France des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. Ces situations professionnelles questionnent la capacité à assurer mensuellement un soutien financier et à honorer systématiquement le « contrat moral » familial. Le fait d'enquêter dans les deux pays d'origine a rendu possible une remise en question de ces répertoires migratoires qui, plutôt que d'aller de soi, font l'objet de constantes (re)négociations familiales.

1) L'irrégularité des aides financières

En général, les enquêtés sont restés allusifs lorsque les questions se faisaient plus précises sur ces aspects financiers. Mais la multiplication des entretiens a permis d'obtenir des descriptions plus précises et de constater que les envois peuvent avoir des destinataires très ciblés et des fréquences très irrégulières.

La participation financière des émigrés peut d'abord se limiter à un nombre restreint de membres de la famille. Aide-soignante comorienne à Marseille, Hazina R. est la seule émigrée du côté de sa famille maternelle. Fille aînée d'une famille d'agriculteurs, elle explique que personne dans sa famille n'a une situation professionnelle stable qui permet d'assurer des revenus réguliers. Pourtant, Hazina ne multiplie pas les envois et ne soutient financièrement que sa mère. Cette dernière est trop âgée et malade pour pouvoir cultiver ses champs, et n'a pas les moyens d'engager quelqu'un pour le faire à sa place. Si ses nièces s'occupent d'elle au quotidien, Hazina explique qu'elle « a sa ration, d'à peu près 50 euros par mois, [...] ne serait-ce que pour qu'elle vit quoi, pour se nourrir, voilà »⁹⁸.

⁹⁶. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

⁹⁷. Extraits de l'entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

⁹⁸. Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouéllah, 28/08/2012).

Les entretiens démontrent avant tout que les envois ne sont pas toujours réguliers. Les enquêtés déclarent qu'ils donnent « un coup de main de temps en temps »⁹⁹, ou qu'ils apportent « des fois » leur soutien¹⁰⁰. Il semble donc qu'ils n'envoient « pas tous les mois », mais seulement « quand y'a des problèmes »¹⁰¹. En jouant la carte de l'ignorance, il a été possible d'obtenir quelques données plus précises lors de certains entretiens, comme ce fut le cas avec Mladjae J., fils de pêcheurs devenu gardien d'immeuble à Marseille.

MJ : - J'ai envoyé de l'argent.

HB : - *Tous les mois ou...*

MJ : - ... non, pas tous les mois ! Parce qu'on a des obligations qui nous attendent là-bas (rires). Pas tous les mois non. Mais dès qu'on peut. Vraiment, on essaye de faire le... le minimum de choses pour que la famille ils vivent... pour ne pas dire survivent.

HB : - *Mais c'est des petites sommes ? Moi je me rends pas bien compte... des petites sommes ou des grandes sommes qu'on envoie ?*

MJ : - Y'a des moments qu'on envoie des petites sommes pour des... voilà, des petites sommes. Y'a des moments que si y'a vraiment des demandes plus importantes, on essaye d'envoyer une grosse somme.

HB : - *Et alors qu'est-ce que vous appelez une petite somme ? C'est 100, 200 euros ?*

MJ : - Voilà. Des fois 50. Des fois 20. Ah oui !¹⁰²

Même si les discours généraux valorisent l'importance de ces aides financières, les montants transférés s'avèrent donc souvent limités à quelques personnes proches, temporellement espacés et numériquement peu élevés. Les émigrés sont soumis à une double injonction contradictoire (Bateson *et al.*, 1956), celle de devoir assurer une assistance familiale à distance tout en assumant des charges incompressibles en France. L'ampleur et la fréquence des aides dépendent donc largement de la situation vécue en immigration (Dia, 2007). Si le salaire reçu permet de payer tous les frais et d'épargner un peu, alors cet argent est investi dans le pays d'origine, comme l'explique ce cuisinier comorien, employé dans le restaurant d'un hôtel de luxe à Paris.

Quand j'étais étudiant, j'étais pas obligé de le faire. [...] Dès que tu travailles, la fin du mois tu vois, t'as payé toutes les factures et tout ça, reste un petit à côté, t'as fait les courses, s'il reste un petit peu, tu penses ah je peux envoyer quelqu'un parce qu'il est en galère mais c'est pas obligé que tous les mois on envoie¹⁰³.

Cette double contrainte rend les envois fluctuants puisque, comme le résume un enquêté, « on peut pas retenir sa vie, mais on peut pas aussi croiser les bras »¹⁰⁴. Ces écarts restent tolérés par les

⁹⁹. Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

¹⁰⁰. Extrait de l'entretien informel avec Faniati B., Comores, 31 ans, émigrée à Marseille, mère au foyer (Mitsoudjé, 12/08/2012).

¹⁰¹. Extraits de l'entretien avec Djabir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁰². Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

¹⁰⁴. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

membres de la famille dans la mesure où les émigrés continuent à se montrer présents dans les moments clés de la vie familiale.

2) « C'est une politique d'assistanat »¹⁰⁵ : les fondements contestés des envois de fonds

Plus encore que l'effectivité de ces envois, ce sont leurs justifications qui sont discutées pendant les entretiens. Présenté comme un devoir au sein de son cadre familial, les montées en généralité permettent de livrer des discours plus critiques sur l'envoi d'argent aux proches. Ces manifestations d'une hostilité à l'encontre de la logique de dépendance suscitée par les aides matérielles et monétaires ont été récurrentes dans les entretiens avec des émigrés qui travaillent comme ouvriers qualifiés. Une partie d'entre eux livre des jugements très négatifs. Mdjahazi M. décrit ainsi un pays « sous perfusion », épaulé à la fois par les programmes mis en place par les bailleurs de fonds internationaux et quotidiennement aidé par les transferts de fonds des émigrés. Ces mécanismes ont favorisé un rapport à l'argent qu'il juge malsain.

C'est pas le pays qu'on a connu. [...] L'esprit comorien que j'ai connu, c'est pas l'esprit comorien que je trouve... parce que c'était basé sur la solidarité, l'entraide. Maintenant les gens ils sont poussés vers l'argent, l'argent, l'argent. Avant c'était l'homme d'abord et l'argent après¹⁰⁶.

Une autre partie de ces enquêtés fonde ses critiques sur un discours très volontariste. D'après eux, les difficultés affrontées au quotidien par ceux qui n'ont pas émigré pourraient être surmontées s'ils retournaient dans les champs qu'ils ont abandonnés, pour cultiver du manioc et des bananes et éventuellement les échanger contre du poisson ou de la viande. En alternant récit à la première personne du singulier et propos génériques, Azdine T., ouvrier du bâtiment à Marseille, précise qu'il aide sa mère en lui envoyant 50 à 100 euros s'il les trouve, parce qu'il y est obligé. Mais il condamne fermement ce fonctionnement familial qui le soumet à de trop fortes contraintes financières :

Je galère pas en France, je vis, mais c'est pas une vie. En France, on n'est pas riches. C'est eux qui pensent ça. [...] Celui qui est en France, il se sert la ceinture pour là [les Comores], c'est ça qu'est mal. Et moi je crève ? Non ! Ma vie, elle est là où je suis ! S'ils veulent ils crèvent pas ici [aux Comores]. [...] Mais si on dit on s'en fout, on est comme les Européens. Tu arrives pas. On est obligés. On est pris dans le système ici. Je trouve ça très très dommage. C'est ça qui fait pas avancer les Comores pour moi...¹⁰⁷

Pour appuyer ses propos, Azdine prend l'exemple d'un cousin, qui selon lui passe toutes ses journées, « à penser à la France. Tu lui parles d'autre chose, il entend plus rien. Il reste là... c'est la France, la France... ». Il ajoute, à propos des 6 000 euros qui ont été dépensés lors d'un

¹⁰⁵. Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁰⁶. Extraits de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

¹⁰⁷. Extraits de l'entretien avec Azdine T., Comores, 32 ans, émigré à Marseille, intérimaire dans le secteur des bâtiments et travaux publics (Dembeni, 05/08/2012).

mariage organisé dans sa famille pendant l'été, « moi tu me donnes 6 000 euros, je reste ici. Tu peux faire quelque chose avec ça ». En somme, le système d'entraide familiale est décrit comme un cercle vicieux plutôt que vertueux. Dans ces discours, les émigrés indiquent qu'en envoyant de l'argent à leurs proches, ils les encouragent à arrêter leurs activités économiques, notamment agricoles, renforçant ainsi leur dépendance financière aux envois et augmentant en retour les attentes liées à leur émigration.

En écho, certains non-émigrés voient également dans les attitudes des émigrés une logique ambiguë. « La diaspora, à la fois c'est grâce à eux qu'on s'entretue pas ici et à la fois elle tue, parce qu'elle aveugle », confie Chanfi S., musicien comorien, d'après qui l'argent permet à la fois de réduire la pauvreté tout en laissant croire à ceux qui restent que « l'argent est facile » en France¹⁰⁸.

Encadré n° 22 : les condamnations de « la culture de la dépendance » chez les acteurs institutionnels français chargés des migrations

Il est à noter que ces critiques se retrouvent également chez les acteurs institutionnels français. Lors des entretiens, en marge des descriptions des programmes qui visent à encourager et à mieux encadrer les transferts de fonds des émigrés, plusieurs enquêtés ont indiqué que cet argent favorise « la paresse », « l'oisiveté », « le manque d'initiative » et « les mauvaises habitudes » de ceux qui n'ont pas migré.

Pour rendre son récit plus clair, l'un de ces acteurs institutionnels résumé l'évolution de la société comorienne en ces termes. D'après lui, les « vieux » allaient aux champs, cultivaient ce qui leur était nécessaire pour vivre, mais les jeunes n'ont pas pris la relève en matière agricole. La majorité de la nourriture est désormais importée. Les responsables de ce changement sont d'après lui les émigrés et leurs aides financières. La logique lui apparaît naturelle. Les jeunes se demandent « pourquoi se fatiguer ? », quand ils savent qu'ils peuvent compter sur leurs proches émigrés. Pour illustrer son analyse, il y ajoute une anecdote. Il prend l'exemple de son jardinier qui lui a annoncé quelques jours auparavant qu'il ne voulait plus travailler car il préférerait attendre que son frère lui envoie de l'argent depuis la France¹⁰⁹.

En somme, les perceptions du rôle des émigrés sont équivoques. En multipliant les entretiens auprès d'individus aux positions diverses, il apparaît que les transferts d'argent peuvent être contestés, comme l'ont souligné certains travaux économiques (Wong, 2006). L'intériorisation de ces rôles ne se fait donc pas sans résistance, sans tentative de prise de distance ou sans contestation des fondements mêmes du rôle.

3) Des appuis sollicités et négociés

En s'éloignant des discours des émigrés pour observer les pratiques de l'entraide au sein des familles, on peut tenter d'ouvrir la boîte noire des envois de fonds. Grâce à l'enquête dans les deux pays d'origine, il est devenu possible de renverser l'approche en interrogeant également les destinataires éventuels de ces aides. On peut ainsi comprendre que les envois ne mettent pas

¹⁰⁸. Extraits de l'entretien informel avec Chanfi S., Comores, 26 ans, non-émigré, musicien (Iconi, 20/07/2012).

¹⁰⁹. Récit issu de l'un des entretiens informatifs menés aux Comores, anonymé ici.

simplement en relation d'un côté des émigrés qui agissent selon un code familial, intériorisé avant même leur départ, et de l'autre des proches satisfaits d'obtenir des rétributions d'un départ qu'ils ont participé à rendre possible. Au contraire ces pratiques d'entraide familiale, plus ou moins régulières sont le fruit de négociations et de rapports de force constants.

D'abord, les aides ne sont pas nécessairement spontanées. Les émigrés envoient de l'argent ou des vêtements si leurs proches leur demandent, par un appel téléphonique ou un message écrit¹¹⁰. Si les aides sont trop espacées dans le temps, des rappels téléphoniques peuvent être effectués. Mais ces rappels doivent se faire avec parcimonie, pour ne pas apparaître trop insistants. Bakri S. raconte ainsi que son frère aîné demande souvent de l'argent à leurs deux sœurs émigrées en France, dont l'une est mariée à un ingénieur qui travaille dans une entreprise de jouets et gagne 5 à 6 000 euros par mois. Mais quand il a besoin de petites sommes d'argent, Bakri préfère quant à lui demander à sa mère, vendeuse de poissons, parce que « si tu demandes trop souvent, on te donne pas le jour où tu veux vraiment »¹¹¹. Cette nécessité de solliciter est d'ailleurs mal perçue par les non-émigrés car elle les oblige à se placer dans la posture inconfortable et peu valorisante de celui qui passe son temps à réclamer et quémander. Marcel N., jeune étudiant togolais, se montre lassé par l'impératif de toujours appeler ses sœurs et son frère émigrés pour obtenir un peu d'argent. Il aimerait qu'ils se saisissent d'eux-mêmes de cette responsabilité pour ne plus avoir à le faire systématiquement : « quand tu pars, c'est vrai, tu es l'espoir de toute la famille. Mais après on va attendre ton argent et te déranger chaque fois. On est fatigués de demander, de se rabaisser chaque fois »¹¹².

D'après certains émigrés interrogés, les demandes des proches sont généralement mises en scène pour leur donner plus de poids. Fouad O., un émigré de retour comorien de 37 ans raconte, avec une pointe d'ironie et en critiquant à demi-mots cette attitude, que la famille de son beau-frère a régulièrement recours à ce « pathos ». Il décrit son beau-frère, né dans une famille populaire, comme « un jeune informaticien branché » qui vit en région parisienne et s'est fâché il y a quelques années avec toute sa famille au sujet de ces demandes financières qu'il jugeait incessantes. Son beau-frère a alors affirmé qu'il ne reviendrait plus aux Comores. Depuis, il n'a pas eu de contact direct avec sa mère, mais celle-ci lui a fait savoir par un intermédiaire qu'elle en

¹¹⁰. « La famille envoie un SMS de type SOS, on n'a pas pour l'écolage par exemple », d'après Younoussa Imani, qui a réalisé une thèse sur les transferts de fonds aux Comores. Extrait de l'entretien informatif avec Younoussa Imani, enseignant en économie à l'Institut Universitaire Technologique des Comores (Moroni, 21/07/2012).

¹¹¹. Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

¹¹². Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

souffrait. Pour essayer de faire réagir cet émigré, l'intermédiaire lui a annoncé « ta mère est malade à cause de toi, elle va mourir »¹¹³.

Les sollicitations s'accompagnent de critiques en coulisses, inaudibles pour les émigrés, et donc inaccessibles par le seul biais des entretiens avec ces derniers.

Observation n° 2 : critiquer les émigrés en coulisses : l'exemple de Naïm H. et de son demi-frère

Au cours des séjours à Domoni-Adjou, j'ai pu loger chez Naïm H., émigré de retour qui a étudié à Dakar et dont les trois frères vivent en France¹¹⁴. Dans ses récits sur sa fratrie, Naïm se montre amer vis-à-vis de ses frères qui n'ont pas soutenu matériellement son projet étudiant jusqu'à son terme, l'obligeant au retour (voir Chapitre 4, Section 3, Paragraphe B-2 et Chapitre 8, Section 1, Paragraphe A). Mais parmi ses trois frères, il se montre plus indulgent à l'égard d'Assad, son demi-frère aîné, qui n'a pas la même mère que lui. D'une part parce qu'il ne veut sans doute pas porter de jugements trop négatifs sur celui qui m'a recommandé auprès de lui, et d'autre part, parce que c'est celui dont il comprend le mieux l'incapacité à l'aider. Il sait qu'il est doctorant et qu'il a « toujours des ennuis » financiers en France. Mais au cours de l'une des journées passées chez lui, je découvre que ses jugements cléments ne sont pas toujours partagés par ses parents.

D'après Naïm, lorsqu'il assiste aux conversations téléphoniques entre Assad et sa mère, il observe généralement une différence entre un discours de façade et un discours de coulisses. Au téléphone, sa mère calme Assad, lui assure qu'elle comprend tout à fait qu'il ne puisse pas donner plus régulièrement, que la vie est difficile en France et qu'il doit faire face à des obligations non négociables. Mais lorsqu'elle raccroche, elle explique à Naïm qu'elle ne comprend pas qu'il lui faille autant de temps pour gagner de l'argent et ajoute souvent : « est-ce qu'au moins il y a une journée où il utilise pas d'argent là-bas ? », sous-entendant ainsi que son fils gaspille des fonds qu'il pourrait plus judicieusement économiser pour eux.

Mais c'est leur père qui se montre le plus véhément et dont les critiques ont pu être directement observées. En effet, un matin, Assad prévient Naïm par texto qu'il va l'appeler. À cause du manque de réseau et surtout de la faiblesse de la batterie du portable de Naïm, resté branché toute la nuit mais qui ne s'est pas rechargé à cause des délestages, j'assiste à un appel infructueux durant lequel la communication est impossible. Naïm s'impatiente, raccroche et finit par recevoir un texto lui indiquant qu'Assad a transféré 320 euros à leur père, et lui fournissant le code pour que ce dernier aille récupérer cette somme auprès d'un guichet *Western Union*.

Le soir même, Naïm et moi mangeons chez leur père, à qui le message est transmis au milieu du repas. Il s'ensuit alors un long monologue en comorien et en français du père, dont je perçois les grandes lignes mais que Naïm me traduira à la sortie de table. Leur père râle, puis s'énerve tour à tour contre tous les membres de la famille. Il est mécontent des envois d'Assad. D'une part parce que la dernière fois, il lui a envoyé un colis, ce qui l'a obligé à s'acquitter des 12 500 francs comoriens nécessaires pour le dédouaner (25 euros). Au passage, il oublie de mentionner que ce colis contenait un envoi de 400 euros. À la fin du repas, Naïm m'expliquera qu'en plus de ces envois, Assad paye le billet de son père, ancien navigateur, pour se faire soigner en France, et qu'un voyage est notamment prévu après l'été. Puis leur père continue, sur un ton encore plus vif, en critiquant cette fois un autre de ses fils, né de la même mère que Naïm. D'après lui, ce dernier ne « fait que son plaisir », évite les gens quand il revient en vacances et ne fait rien pour changer ne serait-ce qu'un carreau dans la maison familiale, dont la construction a été entamée il y a quelques années par Assad. Au moment de me traduire ces propos, Naïm ajoutera sa part à la critique. Pour lui, ce frère se concentre sur son seul projet de mariage avec « une gamine de 12 ans ». « Actuellement, il fait

¹¹³. Extrait de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012).

¹¹⁴. Entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

comme si il le voit pas. Puisqu'il a un peu de sous, il peut nous avancer sur ça, mais il avance pour autre chose », ajoute-t-il, en faisant référence aux 4 000 euros dépensés pour une étape de son mariage, qui auraient pu, à son sens, être investis dans la maison. Leurs différends remontent d'ailleurs à la période où Naïm était à Dakar et où son frère avait été le premier à cesser de lui envoyer de l'argent, l'obligeant à terme à rentrer aux Comores. N'ayant pas ses coordonnées en France, Naïm avait téléphoné à Assad pour lui faire transmettre ce message : « si tu ne veux plus être mon frère, ok ». Depuis, ils ne se sont plus parlés.

Puis leur père continue en critiquant Naïm qui est parti au Sénégal grâce à son argent, mais qui ne peut pas le soutenir financièrement faute d'activité professionnelle depuis son retour. Pourtant, son père n'a participé qu'à la marge à l'émigration de Naïm, puisqu'il n'a payé que son billet d'avion au retour.

Enfin, il termine en revenant sur l'envoi d'Assad. D'après lui, Assad a tardé à lui envoyer l'argent qu'il demandait. Il n'a dès lors pas pu participer à des dons dans un mariage organisé au début de l'été. Emporté par ces dix minutes de monologue, le père prend le papier que lui tend Naïm et sur lequel est inscrit le code en lui disant : « je vais faire quoi moi, avec ça ? Ce que je veux, c'est qu'il vide son compte et qu'il me donne ». La fin du repas se poursuit en silence.

Le lendemain, alors que nous sommes assis sur la place publique avec Naïm, son père s'approche de nous, visiblement calmé. Lui qui ne sait ni lire, ni écrire, demande à Naïm combien font 320 euros, en francs comoriens. Une fois la réponse obtenue, il demande à Naïm s'il a encore le code, parce qu'il aimerait pouvoir aller chercher l'envoi de son fils.

Ces critiques des proches, particulièrement observées au cours du terrain comorien mené dans les milieux populaires, indiquent que les attentes des familles s'ajustent en fonction des comportements des émigrés et de ce qu'il est possible de négocier auprès d'eux.

4) Se conformer au rôle pour éviter les risques de crises familiales

Si les émigrés populaires se conforment dans une large mesure à cette posture de la solidarité familiale, c'est d'une part parce qu'ils ont intériorisé ce rôle lié à leur position sociale d'émigré et d'autre part, parce qu'ils sont soumis à de constantes incitations ou contraintes familiales. En effet, si les écarts se multiplient, les critiques de coulisses peuvent être transmises plus directement à l'émigré. Dans le cas où ce dernier persiste à ne pas se conformer aux attentes de ses proches, des moments de crise familiale peuvent voir le jour.

Certains récits de proches ont fait part de ces moments de ruptures des liens familiaux et de mise à distance des relations affectives. Ces propos, souvent virulents, ont été recueillis auprès de cadets d'une fratrie qui ont fustigé le manque d'implication de leurs aînés émigrés¹¹⁵. Lors des différentes rencontres avec Soidry A., un étudiant comorien de 24 ans qui m'a accompagné dans sa ville de Chézani et dans plusieurs villes de la Grande Comore, ce dernier a évoqué avec aigreur l'attitude de son frère aîné, parti à Mayotte en 1997 puis en métropole en 2000. Au fil de ses récits, il expose tour à tour les attentes familiales initiales, les écarts successifs de son frère qui ne

¹¹⁵. Plusieurs entretiens ont permis d'observer ces tensions. Mais pour des raisons pratiques, le propos central se concentrera sur un seul cas. On peut cependant mentionner ici le cas de Naïm H., évoqué plus haut, ou le cas de Nakib B., qui s'est formé à la plomberie à Madagascar avant de rentrer s'occuper de sa mère malade avant qu'elle ne décède et qui juge de manière très critique le comportement de son frère aîné émigré en France. Entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

semble pas s'être approprié son rôle, ses rappels réguliers et la rupture de leurs liens en cours. Depuis son départ, son frère n'a presque pas envoyé d'argent, il n'a pas aidé sa mère malade et il n'a pas participé aux travaux de la maison familiale, qui reste donc une maison de ville, qui n'est pas raccordée au réseau électrique, dont les murs en parpaings ne sont pas recouverts d'enduit, et dont les fenêtres n'ont jamais été posées.

HB : - Mais elle, elle pensait [ta mère], ou toi tu pensais aussi, qu'au départ, une fois qu'il serait parti en France, il allait vous aider ?

SA : - Ouais, ouais. C'est bien normal.

HB : - Il avait dit qu'il le ferait ?

SA : - Oui, il avait dit comme ça, qu'il ferait tel, tel, tel, tel, pour qu'on puisse réussir tout le monde. Du contraire, il l'a pas fait.

Fils cadet de la famille, Soidry décrit sa position en opposition à celle de son frère. Il se décrit comme celui qui agit, celui qui est « en service à la maison », qui s'occupe d'aider ses petites sœurs à l'école, puisqu'il est le seul bachelier de la famille, celui à qui l'on demande des conseils et celui qui épaula sa mère. En 2007 et 2008, Soidry a échoué lors de ses deux premières tentatives au baccalauréat, d'après lui parce qu'il s'est occupé seul de vendre les bijoux du mariage de sa mère pour envoyer cette dernière se faire soigner en Tanzanie. Son frère lui, n'est absolument pas intervenu. Parallèlement, son frère avait promis à Soidry de lui envoyer par container une voiture pour qu'il puisse travailler comme chauffeur de taxi. Finalement, Soidry a découvert un jour que cette voiture avait bel et bien été envoyée, mais qu'elle ne lui était pas destinée. C'est à une jeune femme de la ville, que son frère essayait de séduire, qu'elle avait été adressée.

J'ai vu la voiture. Après avoir vu, là franchement, j'étais plus rien ! C'est l'argent de mon grand frère qu'il a fait gaspiller comme ça ? À partir de là, non je veux plus le voir, parce que vraiment c'est humiliant.

En 2008, une fois son baccalauréat obtenu, Soidry s'est inscrit à l'université des Comores en licence de géographie. Là encore, le soutien de son frère a été faible. La première année, il lui a envoyé 150 euros, ce qui suffisait à couvrir la plupart des frais quotidiens, la deuxième année 100 euros et la troisième année « rien du tout ».

Cette année rien du tout ! Tu trouves ça normal ? Rien du tout. Je lui avais parlé l'année 2010 qu'il était venu ici encore. Hey, je peux pas t'influencer que tu m'envoies de l'argent, mais je souffre là-haut [l'université est située sur les flancs du volcan Karthala, à quelques kilomètres de Moroni, où vit Soidry], avoir le taxi d'aller là-bas, à la fin moi je n'y arrive pas. Tu me passes 50 euros pendant trois mois, je peux me gérer mes 50 euros. Donc là du coup, il m'a trahi.

L'absence de soutien durant les trois années de licence s'est prolongée après l'obtention du diplôme. Soidry n'a pas non plus reçu le soutien escompté pour l'aider à venir étudier en France.

Même je lui ai demandé hein, le pire c'est ça. Le pire. Je lui ai demandé, il faut m'envoyer, même 50 euros pour faire l'inscription là-bas, à l'extérieur, les enregistrements en ligne, tout ça. Il m'a dit oui, je t'envoierai. Du coup il a pas fait. Tu trouves ça normal là ? À partir de là j'ai dit non, c'est un salaud. Il pense qu'à sa propre bouche là, c'est tout. Imagine, il travaille. Il gagne 1 500 euros. C'est rien, c'est vrai, avec des loyers, des tout ça, tout ça en France. Mais si tu comptabilises, tu prends les 300 euros, tu mets dans une petite boîte là, ou bien tu

m'envoies. Donc j'aurai actuellement je dirais par exemple, 5 000 euros ou 10 000 euros. Tu vas le faire un projet pour que tu puisses réussir avec maman. C'est tout, c'est tout voilà. Je te donne les pistes nécessaires. Du coup, il a fait le contraire. Je lui ai donné toutes les pistes et non, il a refusé. Je lui ai dit à nouveau, envoyez l'hébergement à ma sœur là-bas [à Mayotte]. Il a dit, ah non, c'est emmerdant. Mais non. Emmerdant ? T'es malade ou quoi ? Il a dit je vais faire, je vais faire, en acceptant oralement comme ça. On dirait c'est un bouc émissaire. Je peux pas l'accepter, quel que soit le dialogue. Je ne peux pas l'accepter. Et je le dirai à maman, moi j'en ai assez. J'en ai assez. J'en ai ras-le-bol déjà, je peux pas discuter avec ce mec, je peux pas le voir. [...] Depuis là, j'avais franchement la rage. Dès que je l'attrape de venir ici, je vais prendre ses papiers, je vais jeter. À quoi bon de rester là-bas alors que sa maman elle est là ? Elle souffre de maladie alors qu'il peut envoyer même à manger, des médicaments, tout ça. Mais ça me pose des questions. À partir de là, j'ai dit que je peux pas le voir face à face, je peux pas. Je peux pas, je peux pas... je peux pas. [...] J'avais pensé même préparer un complot, je te dis, d'aller récupérer ses papiers, les jeter quelque part. Parce que franchement j'avais la rage. Mais j'ai pensé ah non, c'est pas bien. Je laisse. Je laisse. J'ai pas parlé à maman de ça hein. C'est pas bien, ça ne mérite pas de faire. [...] C'est pourquoi je dis, le rendez-vous c'est à la plage de Corse. Voilà je vais lui montrer. C'est ça qu'on fait. Je n'ai pas la rage hein. Je le ferai montrer que c'est ça qu'on fait. Pas aller courir avec les filles. Voilà la différence. Pas laisser sa famille, laisser sa mère. Je lui montrerai, *inch'Allah*. Souvent je pense... si *inch'Allah*, le Bon Dieu m'acceptait d'aller en France, je veux pas avoir un soutien de lui. J'aimerais que je me prépare tout, si je trouve un collègue qui est là quelque part, de me sauver, m'aider, et voilà. Et d'aller là-bas, je peux frapper la porte et dire c'est pas toi. T'es qui toi ? Je n'ai pas une rancune mais je lui montrerai que non, ce que t'as fait c'est pas bon, laisser la famille comme ça, galérer, hein. C'est pas bon.

Cette absence répétée de soutien de la part du frère émigré crée une véritable rupture familiale. Bien qu'elle ne lui fasse pas directement savoir, parce que d'après Soidry elle « est toujours sentimentale », sa mère se montre en coulisses de plus en plus déçue par le comportement de son fils. Soidry lui-même, au-delà de son énervement passé, explique qu'il ne souhaite pas voir son frère lors de son prochain retour prévu quelques mois après l'entretien. Mais après avoir discuté avec ses amis, il annonce qu'il va simplement lui faire comprendre qu'il est en désaccord avec son attitude et que « tout le monde va savoir que tu es séparé avec ton frère ».

Il m'a fait des faux plans. Et quelqu'un qui m'a fait des faux plans, je lui dis non, non, c'est pas sérieux ! [...] Et il est au courant que je suis fâché, il est au courant. Il m'appelle pas hein. Il appelle mes sœurs hein, pas moi. Parce qu'il sait que je suis fâché. C'est pourquoi il a dit il regrette tout, parce que ce qu'il a fait, c'est pas bon. Il a dit je regrette ce que j'ai fait. Je demande des excuses tout ça, bon. Mais pas à moi, à ma mère il faut faire. Merci c'est bon, là ça va, moi je m'en fous à tes excuses. Je suis pas rancunier. Mais dès que tu m'as fait un faux plan j'ai dit non là c'est pas sérieux, je peux pas collaborer avec toi. Un seul faux plan et c'est fini. Je donne pas une seconde chance. Si. Il est venu me chercher, il a dit bon là j'ai fait un faux plan, fallait qu'on reconstruise à nouveau. J'ai dit t'es sérieux alors ? T'es sérieux ce que tu dis ? Sérieux ? Je lui demande à plusieurs fois. Sérieux ? Ah d'accord. Mais ça s'est répété. J'ai dit ah non, tu me traites comme un con¹¹⁶.

Comme l'a montré la sociologue Sibylle Gollac, « dire les inimitiés » en famille est une façon de rappeler aux individus leur appartenance au groupe familial et les obligations qui y sont liées, en matière de solidarités et de reproduction sociale (Gollac, 2014). Lorsque les familles considèrent que les émigrés ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour les aider, elles peuvent leur faire part de

¹¹⁶. Extraits de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

leurs remontrances, comme le fait Soidry, espérant ainsi que les condamnations symboliques et la menace d'un conflit familial donne lieu à des réparations. Mais ces mises en garde et ces rappels à l'ordre, ne garantissent en rien que les émigrés s'approprient leur rôle et se conforment aux attentes de leurs proches (Boudon et Bourricaud, 1982, p. 505).

5) Un affaiblissement des attentes sous conditions

Les attentes familiales initiales, adaptées en fonction des comportements effectifs des émigrés et des interactions à distance, peuvent s'amoindrir dans plusieurs cas de figure. Mais contrairement à ce que l'on pourrait envisager, ces attentes ne diminuent pas en fonction de la situation vécue par l'émigré dans le pays d'accueil. En effet, si les émigrés populaires ont expliqué qu'ils ne gagnaient pas suffisamment d'argent pour envoyer à leur famille, lors des études ou lors de périodes professionnelles difficiles, les entretiens menés auprès des membres des familles dans le pays d'origine montrent que ces derniers font parfois preuve d'une méconnaissance, voire d'un désintérêt, pour la situation professionnelle et financière de l'émigré. Les attentes n'y sont donc pas nécessairement subordonnées.

AE : - Le deuxième mois, j'ai envoyé de l'argent ici. Parce que le deuxième mois y'avait le mariage de mon oncle, donc c'est le premier jour que j'ai commencé à envoyer de l'argent ici. Et bon, ma famille commençait à me demander comment j'ai réussi à avoir de l'argent, deux mois après. Mais bon, après ils s'en foutent. Dès qu'ils ont l'argent, c'est bon, ils sont tranquilles, ils cherchent pas à comprendre qu'est-ce qui...

HB : - *Ils ont posé quelques questions mais ils n'ont pas cherché plus que ça...*

AE : - Non. Pas plus que ça.

HB : - *Et vous, vous leur disiez pas forcément...*

AE : - Non. Non. Bon, ils savaient que j'avais toujours des problèmes pour les papiers, mais bon ils peuvent rien faire, et moi je tournais toujours comme ça¹¹⁷.

Plus que la situation économique, c'est la destination de l'émigré qui peut avoir une influence sur la nature des comportements qui sont attendus de lui. En effet, le rôle de l'émigré s'accompagne d'attentes plus faibles lorsque celui-ci a quitté le pays pour un lieu peu prestigieux (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe A-1). Les proches attendent assez peu de choses des actions à distance de ceux qui ont émigré dans un pays voisin. Ainsi, Soidry A. se montre très critique à l'encontre de son frère émigré à Paris, qu'il décrit comme « un médecin après la mort », mais parle très peu de sa sœur émigrée à Mayotte. Cette dernière y vit avec ses trois enfants, a travaillé un temps comme commerçante ambulante mais affronte la plupart du temps des difficultés financières importantes. « Elle on l'accuse pas », indique Soidry, qui se montre très compréhensif à son égard. Dès qu'il trouve un peu d'argent pour s'acheter du crédit téléphonique, il l'appelle pour la soutenir moralement, « pour la soulager un peu » et l'encourager à rester à Mayotte car il

¹¹⁷. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

espère que leur aîné la fasse venir en France. Mais pour l'instant, ce dernier ne l'appelle jamais et a précisé à Soidry qu'il n'avait pas les moyens de l'héberger pour qu'elle parte en France.

Tu vois ça que c'est vraiment... c'est très dur. [...] Ce qu'il fait là, je trouve ça pas normal. Vraiment c'est anormal de laisser la famille comme ça. [...] Ah non, tu n'as pas les moyens alors que tu gagnes un peu ? Tu peux demander à tes copains qui sont là, de chercher l'hébergement. Du coup il a changé, je le ferai *inch'Allah*. Il a promis à maman que d'ici novembre il le ferait. Mais j'ai dit à maman que c'est pas sûr, j'ai pas caché hein. Un menteur comme lui, tu lui donnes confiance ?¹¹⁸

Les attentes ne sont donc pas négociées en fonction des possibilités financières objectives en immigration, mais plutôt à la faveur des perceptions de ce que peut être la vie dans le pays d'accueil.

Plus encore, ces attentes s'adaptent aux actions déjà réalisées par les émigrés dans leur pays d'origine. Quand les émigrés ont aidé la majeure partie de leur fratrie à émigrer et que leurs parents sont décédés, ils se retrouvent dans une situation dans laquelle ils ont moins besoin d'aider à distance. Chamsoudine I. a soutenu financièrement le départ de ses trois frères et sœurs et explique que « presque toute la famille » vit maintenant à Paris. Quand je lui demande s'il envoie encore de l'argent aux Comores, il répond : « non, je n'aide personne puisqu'ils sont tous là-bas ! Donc là maintenant, je respire un peu, je peux m'occuper de moi et mes enfants et ma femme »¹¹⁹. N'étant plus encouragé à participer régulièrement à l'entretien du foyer familial dans sa ville de Mbeni, Chamsoudine affirme concentrer son énergie et ses économies à sa vie en France. Mais il précise tout de même que ces dernières années il a contribué à la construction de plusieurs maisons et est revenu aux Comores pour des mariages.

Par ailleurs, si les émigrés ont déjà beaucoup aidé leur famille, les attentes s'affaiblissent sensiblement et des écarts au rôle sont plus facilement tolérés. Le parcours d'Anouar E. illustre tout à fait ce cas de figure. Fils d'agriculteurs comoriens et aîné masculin d'une fratrie de neuf enfants, il est parti en France en 1989 à l'âge de 20 ans. Sa famille a économisé pendant plusieurs années pour réunir l'argent nécessaire à son départ. Hébergé à Marseille pendant trois mois chez des émigrés originaires de la même ville que lui, il n'a pas trouvé d'emploi et a préféré partir vivre à Nice où il travaille comme électricien, pour la même entreprise depuis son arrivée. À Ouellah, en entrant dans la maison familiale dans laquelle nous réalisons l'entretien, Anouar annonce fièrement : « c'est ça, mes 23 ans de là-bas ! » Il égrène alors toutes les réalisations possibles grâce à l'argent qu'il a gagné et envoyé depuis la France. Il a scolarisé ses cadets, soigné ses parents, assuré la « tranquillité » familiale et aidé l'un de ses petits frères à le rejoindre en France.

¹¹⁸. Extraits de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

¹¹⁹. Extrait de l'entretien avec Chamsoudine I., Comores, 57 ans, émigré à Paris, co-gérant d'une entreprise de logistique et de fret (Mbeni, 31/07/2012).

Désormais, ayant le sentiment d'un devoir accompli, Anouar aspire à rentrer aux Comores et à laisser son frère prendre sa suite.

AE : - Euh... je regrette pas de partir. Franchement. Je regrette pas. Parce que pour moi, tout ce que j'ai fait... quand je suis là, j'arriverais même pas à faire le un centième... ça je suis sûr ! Parce que là, tout ce que j'ai fait là, je l'ai fait sans l'aide de personne. Même le terrain c'est moi qui l'ai acheté.

HB : - *Vous avez acheté le terrain pour construire la maison ? Meublé la maison ? Et là vous êtes en train de l'agrandir ?*

AE : - Ouais, tout seul. Ouais et sans l'aide de personne, sans l'aide de quelqu'un d'autre. Et j'ai fait pareil chez mes parents. J'ai fait pareil. Et j'ai instruit mes petits frères et mes nièces qui ont fait les études à l'étranger. C'est depuis une dizaine d'années, tous les mois je les envoyais au moins, 100, 150 euros. Tous les mois. Ça me fait déjà dix ans que j'ai commencé ce travail et j'ai jamais raté un mois. Donc ça, si j'étais là, j'arriverais jamais à faire. Et maintenant, ils ont tous fini leurs études, ils ont tous commencé à travailler. Ça aide parce que maintenant moi, j'envoie rien à ma mère, ils s'en occupent.

Si Anouar peut relâcher son attention, c'est parce qu'il a réussi à satisfaire à toutes les attentes familiales et qu'il est déjà reconnu pour son fort investissement passé. Désormais, lors de ses vacances aux Comores, ce sont même ses proches qui se chargent de certains de ses frais à sa place.

Moi maintenant si j'ai besoin de 100 euros, 200 euros, j'appelle ma nièce, elle me les envoie. Sans souci. Elle calcule pas que j'étais en France ou j'étais pas en France. C'est comme hier, moi j'étais à Moroni, et j'avais pas amené assez de sous pour faire les courses. Je l'ai demandé 50 euros pour faire des courses, elle m'a donné 200 euros. Et une voiture pour faire les courses et rentrer avec. Donc ça va. Ça va. Quand je vais là-bas, je paye rien, c'est eux qui payent tout. Ils me payent les courses, ils me payent à manger là-bas pour le midi. Moi les enfants c'est eux qui s'en occupent là-bas. Je lui donne même pas un argent de poche, mais ils s'en occupent de tout. Comme y'a trois jours, ils voulaient aller voir un concert donc ils lui ont payé les places à 150 euros. Donc ils ont payé leurs places et moi j'ai rien sorti. Ils ont emmené les enfants voir le concert et tout avec leurs moyens. Donc ça me pose pas beaucoup de problème. Pour le moment¹²⁰.

Dans les milieux populaires, le rôle de l'émigré varie donc en fonction de l'articulation entre les perceptions de ceux qui n'ont pas migré et des comportements effectifs des émigrés.



Les expériences migratoires sont souvent décrites comme basées sur la solidarité des émigrés africains à l'égard de leurs proches restés dans le pays d'origine, qui serait en quelque sorte une valeur propre à ces individus. La sociologie des migrations et la psychologie interculturelle ont ainsi insisté sur l'attachement naturel de la première génération d'immigrés en France au pays qu'ils ont quitté, et parfois sur leur « conservatisme culturel » (Boubeker, 2000). Pourtant, plutôt que de céder à « l'histoire lénifiante des solidarités familiales » (Weber, 2005, p. 253), il semble que cette figure de l'émigré qui se sacrifie pour servir les siens puisse être questionnée. Au regard de nos résultats, ce rôle n'a rien de mécanique ni d'universel. Cette enquête encourage à « désacraliser la solidarité familiale » et à « déconstruire les visions culturalistes voire essentialistes

¹²⁰. Extraits de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

tendant à naturaliser l'entraide familiale dans les familles maghrébines et subsahariennes » (Pian, 2014, p. 77)¹²¹. Les terrains menés dans le pays d'origine, et particulièrement la mise en place d'entretiens répétés et d'observations avec les membres d'une même famille, a permis de rompre avec les discours des enquêtés qui naturalisent l'aide apportée à leurs proches. En effet, il apparaît que ce sens de la solidarité qui est au fondement du rôle des émigrés populaires n'est pas dû à un attachement culturel mais aux incitations à se conformer à la figure valorisée de l'émigré, qui est celle de l'enfant qui n'oublie pas sa famille.

Ceux qui se sont laissés emporter par une autre vie, ils oublient directement la famille. Parce que y'en a encore ici des familles que jusqu'à lors, ils vivent toujours à la misère alors qu'ils ont des enfants en France. [...] Quand mes sœurs sont parties, ma mère elle a prié pour que ça se passe bien, voilà. Et Dieu merci, ça s'est bien passé. Maintenant on a cette maison¹²².

Pour éviter que leurs enfants émigrés ne soient *emportés* par la vie en France, les familles rappellent un ensemble d'attentes normatives auxquelles les émigrés sont incités à se conformer. Ces différents répertoires sont des manières d'attester de l'intérêt porté à la famille, de l'assistance qu'on lui offre et de la présence symbolique que l'on souhaite maintenir malgré la distance. En un mot, ces rôles permettent de « vivre là-bas » [à l'étranger] tout en continuant à « exister ici » [dans le pays d'origine] (Rakotonarivo, 2011). Mais ces attentes ne sont pas mécaniquement satisfaites. Les comportements des émigrés sont constamment (re)négociés au sein de la famille et les distances vis-à-vis du rôle peuvent mener à des conflits familiaux durables.

Cette section a enfin démontré que lorsque les émigrés populaires jouent ces rôles, leurs modes de vie en immigration s'éloignent de ceux que l'on observe dans les milieux populaires français. Alors que les catégories populaires sont souvent marquées par une forte maîtrise de leur budget et une « prudence consumériste » (Trépos *et al.*, 2007), ces émigrés populaires adoptent à la fois des « conduites ascétiques » en France (Schwartz, 2002, p. 110), tout en multipliant les dépenses et les pratiques de consommation dans leur pays d'origine.

¹²¹. L'anthropologue Sylvie Bredeloup évoque ainsi, pour s'en distancier, une « vision culturelle de la solidarité » des familles africaines (Bredeloup, 2014b, p. 56-57).

¹²². Extrait de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

Section 2 – Dépasser le familialisme immigré : la diversité des rôles des émigrés

Selon une approche assimilationniste des migrations, les modes d'organisation des immigrés et l'entretien de liens avec le pays d'origine s'expliquent par un « héritage culturel et social » (Barou [dir.], 2011, p. 10 ; Attias-Donfut, Gallou, 2006)¹²³, et se transformeraient au fil de l'intégration en France. D'abord, les liens au pays d'origine seraient plus denses chez les immigrés nouvellement arrivés et deviendraient plus ténus chez ceux qui s'installent durablement en France¹²⁴. Par ailleurs, ces processus d'intégration viendraient introduire des ruptures dans les modèles familiaux africains. Dans cette perspective, qualifiée de théorie de la modernisation (Vimard, 1997), quand les immigrés s'installent en France, leur modèle familial se transforme. Ils s'éloigneraient d'un horizon initialement élargi pour se rapprocher d'un modèle nucléaire vu comme propre aux sociétés industrialisées européennes (Barou, 1996, 2001). Érigés par certains sociologues en traits supposés saillants du fonctionnement familial en immigration, ces pratiques ont été réifiées par des politiques publiques qui ont construit ces expériences en modes culturels d'organisation, incompatibles avec les valeurs républicaines (Rude-Antoine, 1997).

Pourtant, au terme de l'enquête, comme nous avons commencé à le voir, le fait que les émigrés comoriens et togolais soient présentés, et parfois se définissent eux-mêmes, comme plutôt communautaires ou individualistes n'apparaît pas être un élément pertinent d'explication des variations des comportements individuels. Il semble que l'on puisse écarter cette hypothèse culturaliste, au profit d'une explication plus déterminante en termes de propriétés sociales des émigrés. Plus qu'une variable nationale, les rapports que les émigrés entretiennent en émigration à leur famille et au groupe semblent varier en fonction du milieu social d'origine des enquêtés. Ainsi, les comportements liés à un familialisme immigré, étudiés dans la première section, ne s'observent que dans les familles populaires. Au contraire, les rôles des émigrés issus des catégories supérieures sont marqués par d'autres types d'attentes (Paragraphe A). Enfin, quel que soit le pays ou le milieu social d'origine considéré, les attentes des familles peuvent au contraire être très proches à l'égard des émigrés, dès lors que l'on s'intéresse à leur dimension symbolique et affective (Paragraphe B).

¹²³. Dans l'ouvrage dirigé par Jacques Barou, les auteurs expliquent que si « le rapport au pays d'origine est toujours solide » (*op. cit.*, p. 9), c'est parce que les immigrés sont marqués par un « ordre familial traditionnel », des « coutumes très caractéristiques » et des « valeurs éducatives (sens de la famille, respect aux aînés) » (*ibid.*, p. 9, 67 et 133). Ce constat serait particulièrement observable chez les immigrés subsahariens : « représentants d'une immigration encore récente, les originaires d'Afrique subsaharienne sont, plus que d'autres, influencés par la culture, l'organisation familiale, le système éducatif et le mode d'organisation des sociétés qu'ils ont quittées » (*ibid.*, p. 14).

¹²⁴. Une telle approche peut se résumer par « l'alternative qui jusque-là s'imposait à eux : rentrer au village et oublier la France, ou rester en France et abandonner le village » (Quiminal, 2002, p. 40).

A – Acquérir des ressources scolaires pour perpétuer la domination sociale familiale : les attentes migratoires des catégories supérieures

Les modèles familiaux enquêtés ne sont pas uniformes. À l'inverse des enquêtés populaires qui décrivent leur famille à l'aune de sa dimension collective et élargie, l'individualisation des relations familiales et le resserrement autour d'un noyau parental semblent plus prégnants parmi les élites socio-économiques urbaines¹²⁵. On ne peut pour autant souscrire à l'analyse de France Bourgoïn qui, en enquêtant auprès des enfants de l'élite ouest-africaine anglophone et francophone, a montré que la dispersion transnationale des familles ne favorise pas un maintien des liens entre leurs membres. Elle observe plutôt une mise à distance de la vie familiale et un affaiblissement des liens parmi ces élites qu'elle qualifie d'« individualistes globaux » (Bourgoïn, 2011).

Par analogie avec les travaux menés sur les bourgeoisies européennes, nous montrerons que les émigrés comoriens et togolais issus des catégories supérieures manifestent à la fois une forme ambivalente *d'individualisme théorique* et de *collectivisme pratique* (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007, p. 102-103). Si les familles élitistes prônent l'autonomie et le libéralisme, elles mobilisent effectivement leurs ressources individuelles et collectives pour assurer la reproduction de leur domination (Wagner, 1988).

Les membres des milieux aisés interrogés valorisent effectivement l'autonomie acquise en migration vis-à-vis de leurs parents (1), mais en pratique les relations et les attentes familiales dans ces milieux sociaux ne disparaissent pas pour autant. Les échanges monétaires sont largement inversés car le rôle de l'émigré n'est pas lié à cette réussite matérielle immédiate (2). Le rôle familial des émigrés se construit à long terme, autour de l'acquisition de ressources scolaires à valoriser au retour, afin de perpétuer la réussite professionnelle familiale. Ces attentes sont là encore assorties de possibles incitations et contrôles destinés à limiter les écarts au rôle (3).

Il faut préciser ici que si ce paragraphe est plus court que celui dédié aux milieux populaires, c'est d'une part parce que les enquêtés des catégories supérieures évoquent moins cet aspect dans leur récit, et d'autre part parce que les attentes sont différées et liées aux retours, qui seront traités dans les chapitres suivants (voir Partie 4).

1) Les récits de la liberté acquise en émigration

Contrairement aux émigrés des milieux populaires qui ont automatiquement associé dans leurs récits l'émigration à des implications familiales, les émigrés issus des milieux sociaux plus favorisés ont utilisé une rhétorique individualiste dans leurs propos. Leur expérience leur a permis de découvrir une certaine forme d'autonomie vis-à-vis de leurs parents. Les enquêtés racontent

¹²⁵. Plus largement, l'urbanisation a favorisé une tendance à la nucléarisation de l'organisation familiale et à l'individualisation des relations familiales (Marie, 1997a).

ainsi le plaisir qu'ils ont eu à habiter leur propre appartement, dans des mises en récit qui insistent toutes sur l'indépendance acquise en migration : « j'ai loué, je voulais être seule »¹²⁶, « j'avais mon propre appart dans le 20^e, tout seul, comme un grand »¹²⁷, « j'ai volé de mes propres ailes »¹²⁸.

En filigrane, ces extraits d'entretiens soulignent que les catégories supérieures comoriennes et togolaises ne sont pas toujours marquées, comme c'est le cas en France, par « une éducation libérale bourgeoise » (Déchaux, 2007b, p. 52) ou par un style éducatif « négociateur », c'est-à-dire un rôle parental d'accompagnant qui valorise l'autonomie de l'enfant (Kellerhals et Montandon, 1991 ; Kellerhals *et al.*, 2004). Les enquêtés décrivent en effet un contraste fort entre un cadre familial strict avant leur départ et la « liberté » expérimentée après leur départ, à l'image de Kossi K., fils d'avocats togolais, pour qui la période des études à Poitiers a permis de quitter des parents « omniprésents, omnipotents... omniscients je sais pas ! (rires) », qui contrôlaient sa vie quotidienne à Lomé, pour se sentir « libre de faire ce que je voulais »¹²⁹.

Le récit de Radia N. a souligné très fortement ces oppositions. Fille d'un diplomate et d'une magistrat, elle est née au Brésil, où elle a vécu quatre ans. Elle a ensuite été scolarisée à Lomé et a vécu avec sa mère, après la séparation de ses parents. Quand elle évoque sa mère, elle souligne que « son surnom dans la famille c'était un peu Margaret Thatcher, la dame de fer, [...] faut pas déconner avec elle, c'est pas le genre avec qui tu déconnes ». En 2001, après son baccalauréat, Radia est venue à Tours pour intégrer une licence d'AES. Elle raconte comment son frère et sa sœur aînée, tous les deux émigrés en France, ont préparé son arrivée en France.

RN : - J'ai un grand frère et une grande sœur qui étaient déjà en France donc disons que ça aide [...] tout ça pour te dire que pour moi après les démarches, chercher une école, chercher un logement et tout ça c'était facile. [...] Quand j'ai eu mon bac, c'est ma sœur qui s'est occupée de mon inscription ici donc j'ai atterri à Tours. [...] En tant que benjamine un peu pourrie gâtée par la famille euh... mon frère était à Poitiers, ma sœur était à Lyon, ils ont fait bon bah... ils m'ont calmé un peu tout ça, on va te mettre à Tours voilà, donc tu vas goûter à la galère de la vie estudiantine.

HB : - *C'est comme ça qu'ils te l'ont présenté ?*

RN : - Voilà, ils ont fait bon bah tu iras à Tours, à Tours je connaissais qu'une amie de ma sœur voilà, en gros je connaissais pas la vie, je connaissais rien... bon, j'étais déjà venue deux fois en France en vacances mais j'étais à Poitiers chez mon frère, rien à voir quoi, même Poitiers ça a pas été possible à négocier...

HB : - *Mais tu te sentais pourrie gâtée toi ?*

RN : - Ouais, si, si, si ! Non, si, j'étais le bébé de la famille, ça ouais, y'a pas de souci sur ça. [...] Donc je suis arrivée à Tours pour mes études donc je sais pas si tu vois un peu, même si je venais en vacances, j'arrive en septembre, ok, je vais prendre mes clés de la chambre, 9 mètres carrés, ok d'accord (rires).

¹²⁶. Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

¹²⁷. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

¹²⁸. Extrait de l'entretien avec Albert J., Togo, 62 ans, émigré à Paris, responsable hôtelier (Lomé, 04/02/2010).

¹²⁹. Extraits de l'entretien avec Kossi K., Togo, 36 ans, émigré de retour [France, Arabie Saoudite], musicien (Lomé, 08/01/2010).

HB : - (rires) *Ils t'avaient prévenu...*

RN : - ... et voilà donc petite chambre, ok, salle de bains et cuisine collectives, ok (rires).

HB : - *Ab, la totale... mais c'était un truc de résidence universitaire ?*

RN : - Voilà j'étais en résidence universitaire, ouais, ils ont vraiment pas voulu... aujourd'hui c'est bénéfique hein, je dis merci, je regrette pas ouais, je regrette pas.

Radia se souvient avec humour de sa découverte difficile d'une vie étudiante dans 9 mètres carrés mais conclut son récit en disant qu'elle a fini par s'adapter rapidement, « parce qu'au fond, j'étais contente d'avoir la liberté aussi, j'avais plus maman à côté, je pouvais sortir quand je voulais ». Plus tard dans l'entretien, elle raconte qu'à la fin de sa licence, en 2004, elle a obtenu un stage dans un hôtel au Ghana grâce à des amis de sa mère, chez qui elle logeait pendant la semaine, avant de rentrer chez sa mère le week-end. Au détour de ce récit, elle revient sur le contrôle qu'exerçait sa mère sur ses activités ainsi que sur « les petites habitudes de maman » qu'elle ne tolérait plus, après avoir vécu trois ans seule en France et avoir commencé « à grandir » : « ouais, tu rentres à quelle heure ? Tu vas où ? Chez qui ? Bon, au bout d'un moment, voilà quoi, c'est bon... je vais rester [au Togo] mais pas dans ces conditions-là »¹³⁰.

Ces récits des souvenirs d'émancipation de la tutelle parentale de la part de jeunes étudiants émigrés ne doivent pas pour autant laisser penser que l'expérience migratoire mène à une rupture des relations familiales et encore moins qu'elle est dénuée de toute attente familiale dans ces milieux sociaux.

2) Des attentes financières à contre-sens

Dans ces familles, les attentes qui pèsent sur les émigrés ne sont pas financières. Pendant les entretiens, les émigrés indiquent qu'ils n'ont « aucune obligation alimentaire » vis-à-vis de leurs proches¹³¹. L'absence de contribution au budget familial est présentée sous l'angle du bon sens. À quoi bon envoyer de l'argent quand les parents exercent une profession qui leur assure des revenus importants et réguliers ? Ainsi, Rafik A., dont le père est préfet à la retraite et la mère commerçante affirme : « ils se débrouillent sans moi ! »¹³²

Bien que l'importance des transferts de fonds des émigrés soit commentée d'une manière générale, la question financière est mise à distance au moment de raconter son propre cas. Né dans une famille dans laquelle la plupart des membres exercent des professions intermédiaires et des emplois de cadres de la fonction publique, parmi lesquels beaucoup ont été formés en France, Isidore T. tient un discours qui valorise les envois de fonds, en affirmant qu'il existe « peu de Togolais qui n'ont pas conscience de leur identité et d'apporter une petite contribution », tout

¹³⁰. Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

¹³¹. Extrait de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [Lyon, Paris], notaire (Lomé, 17/02/2010).

¹³². Extrait de l'entretien avec Rafik A., Togo, 26 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 04/12/2009).

en confirmant plus tard que dans son cas « le premier cercle familial n'a pas besoin de [s]es finances »¹³³. Comme l'explique plus directement Ralf P., qui a été un temps scolarisé en France, a obtenu son baccalauréat à Lomé, puis a étudié à Dakar avant de venir travailler à Paris, la réussite financière n'a jamais fait partie des attentes de ses parents, qui avaient eux-mêmes étudié et travaillé en France. Ralf qui logeait d'ailleurs dans un appartement acheté par ses parents précise :

J'ai pas quitté Lomé pour trouver l'*eldorado*, [...] j'ai pas payé un franc pour le loyer, [...] j'avais pas cette pression de réussite, cette obligation d'avoir une fortune... tout ce que j'avais comme argent, j'ai fait le con avec sur Paris !¹³⁴

Cette distanciation vis-à-vis de la place de l'argent dans les parcours migratoires s'accompagne d'une valorisation des apports symboliques plutôt que matériels de l'émigration. Kamila M., fille d'un médecin et ancien fonctionnaire international, aînée d'une fratrie de six enfants qui ont émigré, est la seule à être revenue vivre à Moroni. Au cours de l'entretien, elle présente le contraste qui existe selon elle entre des familles dans lesquelles les ressources financières sont la priorité en émigration et d'autres, comme la sienne, pour lesquelles la migration a des répercussions plus symboliques.

KM : - Certaines familles, c'est vrai, c'est un plus financier. Parce que quand les gens partent travailler là-bas, ils envoient un plus. Surtout beaucoup plus des gens qui n'ont pas fait d'études, qui peuvent pas avoir un boulot ici, quand il va travailler là-bas, le boulot qu'il fait là-bas, quand il est éboueur, ou quand il est machin, mais c'est beaucoup. Il est mieux payé que s'il était resté, donc ça c'est un plus. Parce qu'ici parfois y'a des familles qui vendent même des terrains pour envoyer leur enfant en France. [...] Moi mon père il a travaillé à l'OMS [Organisation Mondiale de la Santé] pendant longtemps donc lui c'était pas... il attend pas un retour financier. Donc ceux qui sont là-bas ils travaillent, chacun s'occupe de lui-même. Même maintenant mon père lui, il est toujours en activité. Il n'exerce plus la médecine ici. Il est à la retraite. Il est dans les conseils d'administration de certaines banques, donc financièrement il n'a pas besoin de l'apport de ses enfants. Il arrive quand même à se gérer lui-même donc (rires).

HB : - *Donc le plus pour toi, dans le fait d'avoir des frères et sœurs à l'étranger, c'est quoi, si c'est pas un plus financier ?*

KM : - Voilà moi c'est beaucoup plus, qu'est-ce que je dirais, beaucoup plus un plus culturel, un échange parce qu'on a souvent des échanges avec eux. Et puis je trouve qu'ils sont épanouis là-bas donc pour moi c'est...

HB : - *Tu les trouves épanouis ?*

KM : Oui ! Oui, parce que je sais qu'ils ne se serrent pas la ceinture pour venir investir ici. Parce que par exemple Ansufati ou bien la sœur qui est là-bas, elle n'a pas eu besoin de construire sa maison, pourtant elle a travaillé en France. C'est mon père qui a construit. Donc elle n'a pas dans sa tête que voilà, j'ai une famille là-bas qui m'attend, il faut que je leur envoie quelque chose à manger, il faut que, il faut que... que j'assure les frais de scolarité de tel, il faut que, donc... eux ils sont libérés¹³⁵.

¹³³. Extraits de l'entretien informel avec Isidore T., Togo, émigré à Créteil, consultant (entretien téléphonique, 21/11/2009).

¹³⁴. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

¹³⁵. Extraits de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

Ce recours à une rhétorique cosmopolite qui valorise les échanges culturels et l'épanouissement personnel et ce rapport distancié à l'argent dans les entretiens ne signifient pas que la circulation monétaire est absente dans les familles aisées dont l'un ou plusieurs membres vivent en émigration. L'argent circule, depuis ceux qui sont restés vers celui ou celle qui est parti. Ce sont les parents qui envoient à leurs enfants émigrés, bien plus souvent que l'inverse. Cette circulation monétaire du Sud au Nord, moins commentée, peut apparaître à bien des égards à contre-sens de la figure sociale commune de l'immigré en Europe¹³⁶, puisque l'émigré n'est plus celui qui produit le revenu, l'économise, le partage, le transfère ou le distribue¹³⁷. Difficilement visibles depuis la France, ces pratiques monétaires deviennent observables depuis le pays d'origine. Ce phénomène a ainsi été mentionné lors de l'un des premiers entretiens réalisés avec un non-émigré à Lomé. À propos de ses six frères et sœurs émigrés en Belgique et en France, Fernand, chef d'entreprise, indique qu'ils « envoient peut-être à ma mère, je suis pas au courant » et ajoute en riant : « parfois, c'est nous envoyons de l'argent ! »¹³⁸.

Dans un premier temps, c'est au moment du départ que les parents aident financièrement leur enfant émigré, le temps de leur installation. La mère de Radia N. a ouvert en France un compte épargne à débloquer « en cas de coup dur ». « Disons que j'avais des fonds », confie Radia N. qui est également arrivée avec des liquidités pour subvenir à ses besoins pendant les trois premiers mois. Puis, au cours du parcours migratoire, les parents continuent à financer les parcours de leurs enfants, afin de leur ménager les meilleures conditions d'études en les mettant à l'abri des préoccupations matérielles (Cadolle, 2005). Dans les familles les plus aisées, dans lesquelles les parents ont des revenus plus importants, les enfants émigrés n'ont pas à apporter un quelconque complément financier à l'aide apportée par leurs parents. C'est le cas de Robert B. dont le père est avocat et la mère inspectrice générale des douanes et qui raconte que pendant ses études en administration des affaires et en *marketing* financier au Maroc, « les parents finançaient, heureusement encore »¹³⁹.

Mais dans certains cas, les émigrés dont les études et le logement sont intégralement financés peuvent être encouragés par leurs proches à travailler en parallèle de leurs études, plus ou moins régulièrement et de manière plus ou moins déclarée selon leur statut en France. Radia N. explique

¹³⁶. Il est d'ailleurs décrit comme tel par certains enquêtés. Ainsi Azam S. a vécu à La Courneuve entre 1982 et 2008, où il est devenu employé administratif d'une collectivité territoriale. Depuis 2008, il est revenu aux Comores pour initier des activités commerciales et politiques. Depuis Moroni, il envoie régulièrement de l'argent à sa femme et ses enfants restés en région parisienne. À ce sujet, il raconte : « ils se marrent à *Western Union* quand ils disent que j'envoie des sous à ma femme, parce qu'ils ont l'habitude de recevoir seulement ». Extrait de l'entretien avec Azam S., Comores, 40 ans, émigré de retour [La Courneuve], commerçant (Moroni, 30/08/2012).

¹³⁷. Les explications de cette faible visibilité académique et institutionnelle, ainsi que des réflexions sur les pratiques de circulation de l'argent en migration, et sur leur sens, à la fois en tant que direction mais aussi que signification, ont déjà été développées dans un article publié (Bréant, 2013a).

¹³⁸. Extraits de l'entretien avec Fernand K., Togo, 43 ans, non-émigré, chef d'entreprise (Lomé, 16/01/2010).

¹³⁹. Extrait de l'entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

ainsi qu'en voulant qu'elle connaisse à son tour les difficultés de la vie étudiante qu'ils avaient vécues avant elle, ses deux aînés l'ont encouragé à chercher des emplois étudiants. Trouvant difficilement un tel emploi à Tours, Radia est partie ramasser des pommes avec une amie pendant l'été qui a suivi sa deuxième année de licence. « Un grand épisode de ma vie ça ! J'en ai pleuré ! », résume Radia qui a pensé à démissionner dès le premier jour, mais s'y est refusée après avoir appelé sa mère qui lui a dit que ses aînés avaient parié qu'elle arrêterait au bout de quelques jours. Radia affirme avoir tenu parce qu'elle était « teigneuse et fière », mais comprend *a posteriori* la réaction de ses aînés en expliquant, « c'est pas qu'ils avaient l'image, c'est que j'étais comme ça, au Togo je remuais pas mes dix doigts, j'étais pourrie gâtée ». Elle conclut en disant qu'ils n'avaient d'autre but que de lui apprendre l'autonomie, parce que « disons que ça faisait partie de l'éducation »¹⁴⁰. Dans ces familles, on observe une coexistence entre un discours éducatif familial qui exalte les vertus de la débrouillardise et des pratiques concrètes d'aides financières qui se prolongent. À l'argent versé mensuellement par les parents s'ajoute alors l'argent gagné par une activité professionnelle annexe et qui ne sert qu'à financer des pratiques de loisirs lors de son temps libre, puisque « l'argent gagné c'est avec les amis que tu dépenses ça, tu t'en fous, y'a la famille, c'est ça la belle vie »¹⁴¹.

Mais à ce cas de figure où la débrouillardise est érigée en valeur éducative, s'oppose celui d'enquêtés dont les parents font partie des fractions basses des catégories supérieures dans le pays d'origine et ne disposent pas de revenus assez importants pour prendre en charge l'intégralité des frais liés au parcours étudiant de leurs enfants. Ces derniers sont mis à contribution pour épauler leur famille et, en parallèle de leurs études, sont obligés d'effectuer quelques emplois étudiants ou saisonniers. Ainsi, Yasmina D., dont le père est un responsable religieux de premier plan, a reçu son soutien financier jusqu'au master. Maintenant qu'elle est en doctorat, elle travaille en parallèle de ses études pour pouvoir l'aider « parce que les salaires ici aux Comores, par rapport à ce qu'on paye et ce qu'on dépense à La Réunion, c'est un peu dérisoire... enfin pas dérisoire mais ça couvrirait pas... ». Elle donne donc des cours de soutiens à des collégiens et participe aux activités de certains festivals, pour rester en lien avec le secteur culturel¹⁴². Son cas contraste avec les situations vécues par les enfants issus des milieux populaires, plus souvent amenés à travailler dans des secteurs professionnels dévalorisés pour financer leurs études. Ces derniers peuvent travailler durant l'été au sein de l'entreprise de leurs parents, comme l'a fait Kassim A., contre

¹⁴⁰. Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

¹⁴¹. Extrait de l'entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010).

¹⁴². Extrait de l'entretien de Yasmina D., Comores, 28 ans, émigrée à La Réunion, doctorante (Moroni, 04/07/2012).

l'avis de son père, ancien militaire comorien devenu machiniste dans une grande entreprise de confiserie à Marseille¹⁴³.

Dans ces familles membres des catégories supérieures sans être économiquement aisées, l'envoi d'argent du Nord au Sud n'est pas totalement exclu des parcours migratoires. En effet, les émigrés peuvent envoyer de l'argent à certains de leurs amis, si ceux-ci ont une situation sociale plus modeste que la leur, comme le faisait Clémentine T., fille d'une sage-femme, en envoyant des lettres à ses amis tout en glissant des billets dans l'enveloppe¹⁴⁴. Mais ils peuvent également envoyer de l'argent à leurs parents, si leurs ressources économiques s'avèrent limitées. C'est ce que fait aujourd'hui Laure A., une émigrée comorienne de 29 ans qui habite à Lyon. Après avoir travaillé comme auxiliaire de vie, elle s'occupe désormais de ses quatre fils en bas âge. Son père est un magistrat comorien qui a étudié en France et dispose aujourd'hui d'un passeport diplomatique qui lui permet de voyager relativement librement. Mais Laure A. a été élevée par sa mère, secrétaire au ministère de l'Éducation Nationale qui a voyagé deux fois en France, et par son beau-père, cadre d'une grande société publique, aujourd'hui à la retraite, qui a étudié et vécu près de quinze ans en France. Du fait d'arriérés de salaires, les revenus du couple s'avèrent irréguliers. Il arrive donc à Laure d'envoyer de l'argent à ses parents, mais elle indique qu'elle n'a aucune obligation de le faire à intervalles rapprochés.

Ils savent très bien que c'est pas du tout facile. Donc ils me demandent pas de l'argent tous les mois. Et quand j'ai, j'envoie. J'ai pas, j'envoie pas. Donc ils comprennent. Ma famille comprend. Dieu merci.

Laure tient tout de même à insister sur le fait que lorsque sa mère vient se soigner en France, si son beau-père paye le billet d'avion, c'est elle qui l'héberge et paye son traitement.

En fait, mon beau-père il a beaucoup d'amis, vu qu'il a vécu quinze ans là-bas donc, il a beaucoup... de collègues et tout. Mais il habite chez moi quand il vient. Ma mère, pareil. C'est des connaissances. Elle vient en vacances. Elle fait le tour. Elle soigne un peu, elle rentre. Mais on paye hein, que ce soit bien enregistré (rires) !¹⁴⁵

Dans les familles les plus aisées, les enquêtés se distinguent en pratiques et en paroles des émigrés populaires en construisant leur parcours en miroir du leur. À l'inverse, dans les strates les plus basses des classes supérieures, à l'image du cas de Laure, on peut faire l'hypothèse que l'insistance sur ces envois multidimensionnels tient à une volonté de correspondre à l'image valorisée de la solidarité en migration et de montrer que l'on porte une attention à ses parents, malgré tout. Mais dans son cas, du fait de ses propriétés sociales, l'envoi d'argent n'est ni clairement attendu, ni nécessaire à la perception de sa réussite en France.

¹⁴³. Entretien avec Kassim A., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, éducateur spécialisé (Marseille, 23/05/2012).

¹⁴⁴. Entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

¹⁴⁵. Extraits de l'entretien avec Laure A., Comores, 29 ans, émigrée à Lyon, femme au foyer (Domoni-Amboini, 14/07/2012).

3) Obtenir de bons diplômes : les attentes des familles aisées

Cette inversion des flux monétaires ne signifie en rien que les parents des catégories supérieures ne s'intéressent pas à l'argent qu'ils dépensent pour leurs enfants et paient sans compter, mais simplement que l'argent investi dans le parcours migratoire ne doit pas nécessairement être remboursé. Les attentes liées au rôle de l'émigré et à sa réussite s'appuient sur d'autres critères et sont différées dans le temps.

La réussite migratoire passe d'abord par le succès étudiant de l'émigré. La tolérance à l'égard de l'utilisation de l'argent envoyé se poursuit tant que les preuves d'une réussite étudiante s'accumulent. L'argent investi n'a d'autre finalité que l'obtention finale d'un diplôme valorisé, obtenu idéalement en Europe ou en Amérique du Nord (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe A-2). Une nouvelle fois, le récit de Radia illustre cette importance accordée aux ressources scolaires. Cette dernière a redoublé sa terminale littéraire à Lomé, ce qui n'était selon elle « pas très glorieux ». Pour s'assurer de sa réussite, sa mère l'a envoyée en internat à Porto-Novo, au Bénin, où elle avait elle-même étudié et travaillé. En 2001, Radia y a obtenu son baccalauréat. Alors qu'elle aurait voulu partir étudier au Canada, sa mère a préféré l'inscrire dans une licence d'AES à Tours, ce qui lui a permis de venir plus régulièrement lui rendre visite. Si Radia décrit sa première année dans une petite chambre étudiante, sans connaître personne, comme une année très difficile à vivre, elle a beaucoup aimé sa deuxième année car elle a rencontré quatre « filles géniales », avec qui elle faisait la fête tous les week-ends et vivait enfin « une vie normale d'étudiante ». Mais très vite, elle précise que malgré cette ambiance festive, elle a travaillé sérieusement et a obtenu les meilleures notes de sa promotion au contrôle continu. La pression tacite de sa mère l'obligeait à obtenir ces bons résultats.

Ah non par contre, là on bossait. [...] Ah bah ouais, alors là, j'avais pas intérêt à me louper ! Parce que disons maman, voilà quoi, ouais je te paye tes études en France, t'es pas boursière, je paye des études, je donne l'argent de poche, t'as intérêt à ne pas rater une seule année quoi. [...] Et puis sur les études, elle avait pas besoin de me menacer plus que ça, je savais ce que j'avais à faire, voilà, je suis venue en France, c'est pour aller faire mes études, donc je fais mes études quoi, je suis pas venue pour glandouiller.

Radia obtient finalement sa licence avec une mention « Assez Bien ». Puis, lors du stage de validation de son master 1, elle rencontre son actuel conjoint dont le profil révèle à nouveau le rapport aux études entretenu par Radia et sa famille. En effet, Radia a mis du temps à parler de cette relation à ses proches non parce qu'il s'agissait de « son premier blanc », mais plutôt parce que ce dernier est plus jeune qu'elle et parce qu'il était inscrit en BTS alors qu'elle allait entamer sa cinquième année d'études, en s'inscrivant dans une école de commerce parisienne. Radia craignait que sa mère juge négativement ce jeune homme qui ne souhaitait pas poursuivre plus longtemps ses études.

Même moi j'ai eu du mal à l'assumer. Personnellement, ça me gênait, [...] sans vouloir dénigrer le BTS, pour moi il était vendeur chez Confo quoi. Toute ta vie tu vas pas être vendeur, avec le SMIC ? Mais sois un peu ambitieux !¹⁴⁶

L'année suivante, Radia déménage à Paris. Deux ans plus tard, son conjoint la rejoint, décide de changer de voie et de reprendre finalement ses études, « pour la plus grande joie de mes parents », annonce Radia en souriant.

Cette importance accordée à la réussite dans les études s'accompagne d'incitations pour encourager les émigrés à poursuivre leur cursus ou au contraire de condamnations pour sanctionner les éventuels échecs. La réussite scolaire et étudiante de Lucien D. a été marquée par des rétributions parentales matérielles et symboliques. Quand il était enfant, Lucien vivait à Lomé chez sa mère qui travaillait comme cadre d'une compagnie aérienne. Pendant les vacances, il rejoignait son père, un homme d'affaires influent au Togo, qui vivait à Cannes. Un jour, son père a décidé qu'il allait mettre fin à son « exil » cannois, mais qu'il rentrerait sans Lucien, qu'il scolariserait dans un lycée français. Plutôt que de l'envoyer chez des cousins à Grenoble, il a préféré payer depuis Lomé un internat à Guingamp et a confié le rôle de tuteur légal à l'un de ses amis. Par la suite, grâce à l'argent envoyé par ses parents, Lucien a intégré une école de commerce à Nice avant de partir à Miami pour obtenir un MBA à l'université de Florida Tech. Lucien raconte que ses parents l'ont toujours soutenu financièrement car ils étaient fiers de son parcours. Lorsqu'il a obtenu une bourse américaine de 36 000 dollars, grâce à ses activités sportives, il a investi cet argent dans l'achat d'un appartement aux États-Unis, qu'il continue à payer.

Quand t'es en France, on te donne pas trop, on n'a pas peur, t'as de la famille là-bas [...] on te donne plus de thunes aux États-Unis... ils savent pas, c'est loin, ils commencent à être de plus en plus fier de toi, tu commences à entendre les premiers échecs, à droite à gauche, y'a plus d'attention.

En revanche, Lucien indique que ce financement a favorisé une contrepartie importante qui résidait dans la forte maîtrise de ses parents sur son parcours. Lucien aurait souhaité rester à Miami où il se plaisait, mais explique que « mon père voulait que je rentre... c'est lui qui finance ». Il s'est plié à cette décision et est rentré au Togo avec sa mère, venue assister à sa remise de diplôme.

À l'inverse, comme c'est le cas dans les milieux populaires, les écarts potentiels vis-à-vis de ces attentes sont réduits par des condamnations matérielles et symboliques qui encadrent les comportements individuels. Les deux parents de Lonlongo T., médecins à Lomé, ont pris en charge l'ensemble des études de leur fils depuis son départ en 1990, son baccalauréat à Dakar, un BTS en informatique de gestion à Poitiers et surtout une école d'ingénieur parisienne dont les frais d'inscription s'élevaient à 6 000 euros par an. Lonlongo y échoue dès la première année. Il

¹⁴⁶. Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

résume cet épisode, avec un sourire gêné, par ces mots, « je cartouche mon année, c'est cher payé ». Ses parents qui auraient aimé qu'il devienne médecin à son tour, comme l'a fait son frère aîné, l'ont très ouvertement critiqué et ont décidé de ne plus lui envoyer d'argent. Lonlongo a dû passer, en affrontant des difficultés administratives, du statut d'étudiant au statut de travailleur. À cette époque, il « squatte » chez des amis, de canapés en matelas d'appoint, sans que ses parents ne changent leur décision. Pendant deux ans, il vit avec son récépissé de demande de titre de séjour l'autorisant à travailler et attend « un miracle ». Certains de ses amis, comme ses parents, lui font des reproches. « Trouve toi un endroit où aller, je l'ai entendu plein de fois », assure Lonlongo, qui se souvient de cette période comme d'un moment où il a perdu sa « dignité d'homme » et se décrit comme « limite SDF ». En 2005, il obtient son changement de statut, se forme en alternance au métier d'ingénieur commercial d'affaires puis est engagé comme ingénieur dans une entreprise de télécommunications. S'étant écarté du projet parental initial et ayant échoué dans le cursus qu'il avait choisi, Lonlongo a vécu des relations très distantes avec ses parents avec qui il est de nouveau en bon termes depuis son retour au Togo¹⁴⁷.

Plus que l'obtention de diplômes, les parents peuvent enfin encourager leurs enfants à obtenir quelques premières expériences professionnelles si celles-ci permettent d'étoffer leur *curriculum vitae* afin de répondre au mieux à un autre type d'attente, différée dans le temps. En effet, une fois le ou les diplômes obtenus et les expériences professionnelles éventuellement réalisées, les attentes se portent sur la capacité de l'émigré à rentrer pour obtenir une situation professionnelle confortable, et assurer ainsi la reproduction de la domination sociale familiale dans le pays d'origine. Fils de deux cadres de la fonction publique comorienne, formés en France et qui ont travaillé au sein d'organisations de coopération internationale¹⁴⁸, Karmardine A. a obtenu son baccalauréat dans un lycée privé prestigieux avant d'obtenir un CAP, un baccalauréat professionnel puis un BTS en aéronautique tout en multipliant les expériences professionnelles dans de prestigieuses entreprises multinationales.

Dieu merci, j'ai des parents compréhensifs, qui m'ont compris, qui au bout d'un moment m'ont toujours dit ok, tu fais mais y'a une condition. La condition c'est les études. La condition c'est que demain tu puisses rentrer au pays, et que tout le monde te respecte. Et ça Dieu merci, c'est fait¹⁴⁹.

¹⁴⁷. Entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

¹⁴⁸. Son père a étudié à Montpellier et Perpignan et obtenu un doctorat de sciences économiques et a travaillé plusieurs années pour une organisation intergouvernementale africaine. Sa mère a étudié à Madagascar puis à Marseille avant de devenir secrétaire de direction dans une organisation internationale implantée à Moroni. Tous les deux sont rentrés aux Comores après leurs études.

¹⁴⁹. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

Comme nous le verrons par la suite, c'est en effet le retour dans le pays d'origine qui constitue la suite logique d'un parcours migratoire réussi dans les familles des catégories supérieures (voir Chapitre 7, Section 2, Paragraphe B).



L'intérêt porté aux circulations monétaires, et à leurs significations sociales (Zelizer, 2005), offre une porte d'entrée intéressante pour observer les contrastes dans les parcours migratoires et les aspirations différenciées à la mobilité sociale des familles. Ainsi, les attentes familiales à l'égard des émigrés ne sont pas moins fortes dans les catégories supérieures que dans les milieux populaires, mais leurs formes varient. Là où les familles populaires attendent de l'émigré qu'il participe le plus rapidement possible à la mobilité sociale ascendante de la famille, les familles aisées espèrent qu'à plus ou moins long terme l'émigré puisse maintenir la position sociale dominante de la famille par l'obtention d'un emploi matériellement rémunérateur et symboliquement prestigieux.

B - Les attentes symboliques vis-à-vis des émigrés

Au cours d'une conversation informelle, un enquêté précise que les émigrés peuvent amener « des choses positives pour progresser ici, mais si c'est juste amener des voitures à Moroni, ça sert à rien »¹⁵⁰. Cette affirmation suggère que la dimension matérielle du rôle des émigrés, populaires en l'occurrence, ne suffit pas à assurer leur prestige.

En effet, analyser les rôles des émigrés sous le seul angle d'attentes familiales en termes d'acquisition de ressources financières ou scolaires implique de réduire les relations familiales à une dimension utilitariste. Or, la place que les émigrés construisent dans leur famille ne dépend pas seulement de leur réussite estudiantine, professionnelle et économique en immigration. Elle dépend également de leur capacité à démontrer qu'ils sont toujours symboliquement présents et investis auprès des leurs, même s'ils sont physiquement absents. Les émigrés sont encouragés à donner des signes de leur « présence symbolique affective » au sein du cercle familial, tout comme le font les membres d'une famille en ayant recours à l'écrit pour pallier l'absence physique (Lahire, 1998, p. 230). Sur ce point, l'enquête a révélé une grande proximité des attentes dans les tous les milieux sociaux, qui sont donc ici réunis.

¹⁵⁰. Extrait de l'entretien avec Malik O., Comores, 51 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite], musicien (Moroni, 02/07/2012).

1) « On est avec eux tout le temps, tout le temps »¹⁵¹ : la présence symbolique contre la distance géographique

L'émigration implique une plus ou moins grande dispersion familiale de ses membres. Dans les familles enquêtées, les attentes sont fortes pour que l'éloignement spatial parfois très important ne se transforme pas en distance affective, familiale et sociale¹⁵². Dans les entretiens menés avec des émigrés, et particulièrement avec leurs proches, une importance particulière a été apportée au fait de rester unis par-delà les frontières, par la multiplication des contacts et attentions au sein de la famille.

Dans cette perspective, les progrès des technologies de la communication ont modifié les expériences migratoires et les perceptions même de l'absence. Comme le montre de manière imagée le sociologue Stéphane Dufoix, « le désencastrement de l'espace et du temps n'a cessé de progresser et l'ubiquité n'est plus tout à fait impossible », ce qui permet aux émigrés de vivre « au loin mais toujours proches » (Dufoix *et al.* [dir.], 2010, p. 27-28). Ces progrès ont pu permettre d'assouvir une certaine « compulsion de proximité » et de satisfaire « l'impératif de parler beaucoup et fréquemment à la famille restée à la maison » (Diminescu, 2006, p. 93). Ils ont rendu possible une « actualisation des relations » entre les membres dispersés d'une même famille (Razy et Baby-Collin, 2011, p. 16). Mais comme l'ont bien démontré les travaux menés sur les effets des développements successifs des nouvelles technologiques [téléphonie mobile et Internet] (Law et Peng, 2005 ; Mattelart, 2009 ; Nedelcu, 2010 ; Wilding, 2006), ces apports technologiques n'ont pas fondamentalement transformé les pratiques antérieures, qui restent liées aux obligations familiales et aux rôles sociaux des émigrés (Hiller et Franz, 2004 ; Horst, 2006).

Les pionniers de l'émigration interrogés racontent qu'ils n'avaient que peu de moyens de rester en contact régulier avec leur famille. Ainsi, Christophe G., qui a quitté l'île d'Anjouan pour intégrer le lycée de Moroni, avant d'aller étudier à Paris dans les années 1970, se souvient qu'à cette époque « nous, on n'avait pas de nouvelle » ce qui suscitait « une nostalgie » et une envie « d'aller au pays »¹⁵³.

Mais la progressive intensification des moyens de communication a renforcé les attentes familiales. Désormais, les proches restés dans le pays d'origine s'attendent à ce que les émigrés maintiennent un lien constant avec eux, par tous les moyens possibles. Selon les périodes dont ils

¹⁵¹. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

¹⁵². Dans un article consacré aux mobilités indonésiennes, le sociologue Loïc Bastide encourage les chercheurs à enquêter la « dimension émotionnelle » des parcours, afin de mieux comprendre comment les affects influencent les expériences spatiales et sociales des migrants (Bastide, 2013).

¹⁵³. Extrait de l'entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

rendent compte, les différents entretiens menés ont fait référence aux « paquets de courriers »¹⁵⁴, aux mails échangés¹⁵⁵ ou aux heures partagées sur les réseaux sociaux¹⁵⁶. Afiavi A., fille d'un cadre de la fonction publique aujourd'hui décédé, affirme qu'elle a « beaucoup de liens de toutes les façons, parce que ma sœur [jumelle] on est tout le temps connectées, on a Internet à la maison et tout ça »¹⁵⁷. Mais il faut préciser que ces liens entretenus par des contacts quotidiens ne sont pas aussi accessibles dans les milieux populaires qui ne disposent pas d'un accès régulier aux technologies nécessaires. Les inégalités sociales se répercutent ici dans l'inégale capacité à entretenir des relations à distance (Mahler, 2001).

La majorité des enquêtés a surtout évoqué les liens maintenus grâce aux appels téléphoniques. Qu'ils téléphonent « tous les jours »¹⁵⁸ ou « tous les mois suivant les situations, ou tous les quinze jours, parfois plus, souvent »¹⁵⁹, les appels des émigrés permettent d'assurer aux proches que l'on s'intéresse à eux, que l'on prend de leurs nouvelles¹⁶⁰, qu'on ne les « oublie pas »¹⁶¹, qu'on leur manifeste de l'intérêt et donc que l'émigration n'est pas synonyme de rupture des liens familiaux¹⁶².

HB : - *Et est-ce que dans votre vie de tous les jours, vous vous tenez informé de ce qui se passe au Togo ?*

JV : - Bien sûr. Chaque jour.

HB : - *Comment ?*

JV : - Par Internet surtout et puis j'appelle les gens là-bas. J'ai treize frères et sœurs et quand mon papa est décédé, je suis du coup devenu par la force des choses le chef de famille, il faut que je m'inquiète pour eux. Y'en a trois ici, j'en ai deux au Mali et le reste, il sont au Togo. Je me renseigne, je m'informe, comment ça va, tout ça, si je peux faire quelque chose, je le fais, si je peux pas, je peux pas, je suis pas Dieu hein. Je m'inquiète, je me renseigne, quand même¹⁶³.

Tout comme les envois d'argent, les appels doivent être réguliers mais revêtent une importance particulière s'ils sont effectués pendant des dates symboliques. Prudence B. raconte par exemple

¹⁵⁴. Sophie A. a évoqué le fait qu'elle stocke encore chez elle les cartons de lettres échangées avec son mari, pendant les quatre années durant lesquelles ce dernier vivait à Bordeaux et elle à Lomé. Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

¹⁵⁵. « Le monde moderne nous rattrape [...] avec Internet, tout le monde sait tout au même moment ». Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

¹⁵⁶. « La distance ne fait plus... Je suis sur Skype tout le temps aujourd'hui » indique Fernand K. à propos des contacts qu'il entretient avec ses six frères et sœurs émigrés en Belgique et en France. Extrait de l'entretien avec Fernand K., Togo, 43 ans, non-émigré, chef d'entreprise (Lomé, 16/01/2010).

¹⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

¹⁵⁸. Extrait de l'entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012).

¹⁵⁹. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

¹⁶⁰. « Quelques coups de téléphone. Ah oui, c'est important aussi, pour savoir comment ils vont, comment... la santé, tout ça. » Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁶¹. « J'appelle moi ici, quand je vais en France, je les oublie pas ». Extrait de l'entretien avec Idriss C., Comores, 20 ans, descendant d'émigrés [Marseille], chauffeur routier (Bambadjani, 26/07/2012).

¹⁶². Dans son enquête sur les migrations haïtiennes en Guyane, l'anthropologue Maud Laëthier fait référence à cet « oubli » que les émigrés cherchent à tout prix éviter (Laëthier, 2011, p. 64).

¹⁶³. Extrait de l'entretien avec Jérôme V., Togo, 43 ans, émigré à Saint-Cloud, ingénieur informatique (Antony, 04/12/2008).

que lorsque ses trois frères émigrés en France se retrouvent ensemble chez l'un d'eux, ils en profitent pour appeler la famille au Togo et qu'ils ne manquent jamais de téléphoner le 25 décembre, jour de l'anniversaire de leur père, puis pendant les fêtes de fin d'année pour souhaiter leurs vœux¹⁶⁴.

Ces attentions régulières ne sont pas seulement un moyen de conforter leur présence symbolique mais aussi une manière d'assurer leurs proches d'un soutien moral. Ceux qui n'ont pas migré attendent que les émigrés leur prodiguent des conseils, leur apportent des idées novatrices, prennent des initiatives collectives ou deviennent des modèles à suivre pour les cadets. Cette place symbolique acquise en migration fonde chez Dodzi B. la valorisation de la dispersion de sa fratrie. L'un de ses frères vit en Allemagne, sa sœur Sidonie B. vit en Suisse et son frère Kanyi B. en France. À propos de ce dernier, il explique : « quand on est tous ensemble c'est pas intéressant, là il est ailleurs, on échange des idées, il donne espoir, il reconforte. [...] C'est toujours des conseils, sois tenace, ça arrivera »¹⁶⁵.

Dans les récits d'enquêtés issus des milieux populaires, les attentes symboliques et matérielles demeurent souvent inextricables, comme c'est le cas dans le récit de Marcel N., dont les frères et sœurs sont presque tous émigrés, en Belgique, en Suisse et aux États-Unis.

Ils apportent un peu plus à nos vies, on essaye d'apprendre de leur exemple, [...] ils sont toujours à l'écoute, quand je fais des doléances, s'ils peuvent, ils m'aident. [...] Je leur demande des conseils. [...] Ça me plairait bien qu'ils reviennent, pour profiter de leurs expériences, qu'ils nous dirigent un peu, [...] on voudrait bien que tout le monde revienne, qu'ils soient conscients de la vie qu'ils peuvent apporter, c'est un plus pour apaiser les souffrances de leurs frères¹⁶⁶.

Enfin, si l'entretien des relations à distance constitue la base des attentes symboliques liées aux rôles des émigrés, lorsque qu'ils ne s'y conforment pas, ils peuvent être rappelés à l'ordre. Boukari S. explique que ses appels sont irréguliers, en fonction de ses activités professionnelles. Il lui arrive d'appeler toutes les semaines, puis de ne plus contacter ses proches pendant un mois. Sa famille lui a fait remarquer ces irrégularités, perçues comme des prises de distance condamnables.

C'est vrai qu'on m'a reproché l'année dernière de ne pas donner plus souvent de nouvelles. Mais moi j'ai un travail qui ne me donne pas trop de temps libre à part les week-ends. Je pars de chez moi à 8 heures, il faut qu'à 9 heures je sois au boulot. Je sors à 18 heures au plus tard. Le temps de prendre les transports, de rentrer à la maison, je suis fatigué, j'ai les affaires courantes de la maison à régler et bah j'ai pas tout le temps l'occasion d'appeler quoi. Mais dès que je peux, je le fais. Pas plus tard qu'hier j'ai appelé¹⁶⁷.

Ces remarques peuvent se faire plus pressantes et donner lieu à des crises familiales si l'émigré continue à s'éloigner du rôle attendu et à réduire la fréquence de ses marques d'attention. Le cas

¹⁶⁴. Entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

¹⁶⁵. Extrait de l'entretien informel avec Dodzi B., Togo, non-émigré, employé préfectoral (Lomé, 08/01/2010).

¹⁶⁶. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

¹⁶⁷. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

de Soidry A., évoqué plus haut, révèle que le conflit qui l'oppose à son frère émigré s'appuie tout autant sur les distances que son frère prend avec les attentes matérielles et symboliques. En se présentant comme celui qui aide sa famille au quotidien, Soidry s'est opposé à la figure de son frère, dont les soutiens sont jugés trop rares. Soidry est revenu longuement sur cet aspect symbolique de leurs relations à distance. D'après lui, son frère n'appelle que très peu leur mère et Soidry estime qu'il devrait changer ses habitudes.

HB : - Et qu'en pense ta mère ?

SA : - Elle en pense du négatif. Parce que le fait de la laisser comme ça, sans communication, sans l'envoyer quelques sous...

HB : - Il n'appelle même pas ?

SA : - Même pas. Mais pas assez. On passe même trois mois, quatre mois, sans avoir appelé, ça c'est vraiment un problème. Si elle est malade, alors qu'elle a un problème, qu'elle a toujours une maladie, hein ? Bon, là c'est un problème. Il faut qu'un mois il appelle, est-ce qu'au moins elle va bien ? Normalement, il doit l'appeler. Donc maman elle le juge que franchement, c'est assez négatif, ce qu'il continue à faire comme ça. [...] Bon, il a envoyé de temps en temps des médicaments, mais c'est pas assez. L'essentiel de maintenant c'est qu'il l'écoute souvent, est-ce qu'au moins tu vas bien ? Oui. Est-ce que la situation, il n'y a pas de problème ? Oui. Mais il la laisse comme ça, sans coup de téléphone, sans... je trouve que ça c'est pas sympa. C'est pas sympa.

[...] HB : - Et vous lui avez dit quand il rentré ?

SA : - Oui, oui ! Et souvent je lui dis, de ne pas laisser maman comme ça. Il faut que tu l'appelles. Je sais que tu n'as rien. Tu as rien, c'est vrai. Mais tu arrives et tu fais un peu de business, mais tu n'as rien. Mais l'essentiel c'est d'appeler maman. Est-ce qu'au moins tu vas bien ? C'est ça que je lui dis.

[...] HB : - Et il regrette ?

SA : - Ah oui il a regretté, parce que ce qu'il a fait des dernières années, bah il a mal fait. Il regrette, il doit plus communiquer avec maman tout ça, lui demander ce qu'il ne va pas¹⁶⁸.

Le frère aîné de Soidry s'est engagé à changer sa façon de faire après sa dernière venue aux Comores. Après son retour en France, il a demandé à un émigré en vacances d'aller voir sa mère pour l'assurer une nouvelle fois de ses bonnes intentions. Pourtant, Soidry dément catégoriquement et affirme qu'il n'a pas changé d'attitude : « et du coup, il a fait le contraire. [...] Il appelle pas assez plus ».

Enfin, il faut préciser ici que ces soutiens à distance ne s'apparentent bien souvent qu'à une « modalité d'attention à l'autre assez conventionnelle et anodine en apparence qui tient plus de l'obligeance polie que du soutien psychologique » ou à « une conversation ordinaire » telle qu'elle pourrait être entretenue avec des membres extérieurs de la famille, comme le montre le sociologue Jean-Hugues Déchaux à propos des relations fraternelles. Pourtant, quel que soit l'investissement affectif dans ces relations familiales à distance, les moindres signes d'attention peuvent être valorisés. L'essentiel est ici de « maintenir la relation, de l'entretenir, par un minimum d'attention, de prévenance » (Déchaux, 2007a, p. 184).

¹⁶⁸. Extraits de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

2) Revenir régulièrement et passer du temps avec sa famille

Plus encore que de recevoir des lettres, des messages ou des appels, les familles s'attendent à ce que les émigrés reviennent le plus souvent possible en vacances. Les conditions de ces retours et leurs implications en termes de relations familiales seront analysées dans le prochain chapitre (voir Chapitre 6), mais il faut dire ici un mot de ces retours en termes d'attentes symboliques.

Les longues périodes sans retour en vacances sont décrites par les émigrés comme des moments de souffrances, « parce que vous savez que s'absenter pendant cinq ans, six ans, y'en a qui font dix ans sans voir leur famille ici, c'est une grande absence et c'est un manque. On est loin de la famille, c'est pas pareil »¹⁶⁹. Chacun essaye donc de ne pas se « couper définitivement » de son pays d'origine et de « venir voir les réalités »¹⁷⁰.

Les membres non-émigrés des familles sont ceux qui ont le plus insisté sur les difficultés à supporter les trop longues périodes d'éloignement physique de leurs proches. Pendant l'entretien, après avoir vanté les mérites des émigrés qui envoient de l'argent, Dodzi B. insiste sur son regret de ne pas voir plus souvent Kanyi B., son frère émigré en région parisienne. À cause de la persistance des tensions politiques qui avaient encouragé son départ, Kanyi n'est pas revenu depuis douze ans. Mais Dodzi explique que le contexte a changé et que son frère pourrait maintenant revenir, « parce qu'il nous manque ». Il ajoute qu'il aimerait le voir tous les deux ou trois ans au moins, pour pouvoir « être ensemble »¹⁷¹.

Pour les familles, les retours réguliers des proches sont un moyen pour les émigrés d'attester de l'importance que ces derniers leur accordent. Dès lors, quand l'absence se prolonge, les contacts à distance peuvent être une occasion de faire comprendre à ceux qui ont émigré que leur retour est vivement souhaité. Ce sont ses appels à sa mère qui ont convaincu Anziz G., arrivé en France en 2005, de revenir aux Comores pour la première fois en 2012.

Ma mère c'est un peu compliqué parce qu'elle est très contente pour moi, mais c'est un peu difficile quand même, parce que déjà ça faisait sept ans qu'elle m'avait pas vu. Parce que depuis que je suis né en France [au sens figuré], je suis jamais retourné aux Comores, c'est la première fois. Et quand je l'ai appelé pour lui dire que j'ai eu mon bac, elle était au bord des larmes, ce qui m'a motivé pour venir ici, parce qu'au début je voulais pas. Je voulais rester en France et prendre un peu d'avance sur l'année à venir. Mais je suis venu et quand je suis descendu de la voiture, elle a pleuré, elle a fondu en larmes. C'est très difficile pour elle¹⁷².

Ces incitations ont pu être directement observées en marge des entretiens avec des émigrés. Certains non-émigrés ont explicitement fait savoir à ceux qui sont partis qu'ils ne doivent pas « trop durer » en France sans revenir. Durant notre entretien, Zainaba A., une étudiante

¹⁶⁹. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁷⁰. Extrait de l'entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010).

¹⁷¹. Extrait de l'entretien informel avec Dodzi B., Togo, non-émigré, employé préfectoral (Lomé, 08/01/2010).

¹⁷². Extrait de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

comorienne émigrée, raconte qu'il s'agit de son premier retour en vacances depuis son arrivée en France en 2000. Après qu'elle ait expliqué longuement le plaisir que lui procure ce premier retour de trois mois et qu'elle annonce « il me reste deux semaines, je regrette déjà. J'ai pas envie de partir mais j'ai pas le choix », je lui demande si elle projette désormais de revenir plus régulièrement. « Je peux laisser encore douze ans, je peux laisser encore vingt ans », commence-t-elle à répondre de manière hésitante, au moment où Nakib B., musicien présent pendant l'échange, qui a vécu quatre ans à Madagascar et était revenu plusieurs fois aux Comores pendant cette courte période, l'interrompt. Il lui fait remarquer que douze ans sans revenir, « c'est trop ! »¹⁷³ Quelques jours plus tard, pendant l'entretien avec Inaya M., une émigrée de retour comorienne qui a vécu en France entre 1976 et 2011, elle raconte que ses enfants venaient en vacances, qu'elle leur donnait un caméscope pour pouvoir voir à leur retour des images des Comores, mais qu'elle n'est jamais revenue entre 1985 et 2010. Elle ajoute que sans l'insistance de son mari français, elle aurait continué à procéder de cette façon. À cette évocation, Soidry A., présent pendant l'entretien, se redresse soudainement sur son fauteuil et commente à voix haute, d'un air désolé : « là c'est grave là ! »¹⁷⁴

Ces retours en vacances semblent donc investis d'une charge symbolique très forte. Contrairement aux attentions à distance, ils sont décrits comme des moments d'unité familiale, qui viennent « guérir » les maux de l'absence comme l'évoque cet enquêté comorien né dans une famille rurale :

HB : - *Parce que sinon quand vous êtes en France, pour garder le contact, y'a que le téléphone ?*

DK : - Exactement. Voilà. Y'a que le téléphone. C'est tout pour... voilà, ici ça va... mais au moment où on se voit, ils sont heureux... Et même quelqu'un qui est malade ici, ma mère il est malade admettons, des fois il a un souci parce que ça fait longtemps mon fils est parti, depuis des années, je sais pas où, je sais pas s'il est vivant, donc des fois ça lui donne du malade. Et dès que tu viens, des fois, la maman il est guérie...

HB : - *Elle va mieux... (rires). Rien que de vous voir...*

DK : - Voilà, c'est ça (rires)¹⁷⁵.

À ces guérisons métaphoriques répondent des retours directement liés aux soins apportés aux parents âgés et/ou malades, qui sont un moyen de s'inscrire pleinement dans le groupe familial et d'entretenir ses relations avec les parents (Merla, 2011). À Lomé, Prudence B. indique que ses trois frères émigrés en France revenaient plus régulièrement quand ils n'avaient pas d'enfant en France mais que leurs retours s'intensifient à nouveau, « comme les parents sont âgés »¹⁷⁶. Aux Comores, Yazid N., ancien militaire à la retraite, raconte qu'il est revenu quatre mois en 1987,

¹⁷³. Entretien avec Zaïnaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

¹⁷⁴. Entretien informel avec Inaya M., Comores, 66 ans, émigrée de retour [France], agent de restauration scolaire à la retraite (Mitsamiouli, 29/08/2012).

¹⁷⁵. Extrait de l'entretien avec Djabir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁷⁶. Extrait de l'entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

pour passer du temps avec son père, un ancien agriculteur et notable rural, gravement malade à cette époque. Si son père est mort pendant son séjour, Yazid se dit satisfait d'avoir été présent auprès de lui, depuis la France et aux Comores : « j'ai fait tout ce qu'il fallait pour mon père, je l'ai envoyé à la Mecque. Je crois que mon père est parti fier de moi »¹⁷⁷.

La dimension genrée de ces retours est forte. Tout comme les émigrées sont plus promptes à « prendre soin à distance » de leurs proches (Ambrosini, 2008), ce sont les enquêtées qui ont plus régulièrement mentionné cette nécessité de revenir régulièrement s'occuper de leurs proches. Ainsi, Ilma B., une émigrée comorienne qui travaille comme femme de ménage en région parisienne, revient une à deux fois par an, pour des périodes de plusieurs mois, afin de rester aux côtés de sa mère hospitalisée à l'hôpital El Maarouf à Moroni. Quand elle est en France, elle lui envoie la moitié de son argent pour financer ses soins et l'appelle deux fois par jour¹⁷⁸. Quant à Hazina R., aide-soignante comorienne à Marseille, elle essaye de revenir tous les deux ans parce que sa mère est âgée, qu'elle n'a pas d'autre fille, vit seule dans sa maison et ne peut compter que sur le soutien sporadique de certaines nièces¹⁷⁹.



Pour décrire les échanges familiaux, le sociologue Jean-Hugues Déchaux a dressé une typologie d'une économie informelle de la parenté dans laquelle il distingue des échanges matériels liés à l'entraide domestique, des échanges économiques associés à la redistribution des revenus et des échanges sociaux destinés au soutien relationnel (Déchaux, 1994a, 1994b). Si les finalités économiques et matérielles ne prennent pas les mêmes formes dans les familles des catégories populaires ou supérieures, on peut retrouver cette troisième composante des attentes familiales dans les parcours de tous les émigrés comoriens et togolais enquêtés.

Conclusion

Durant son récit, Nassim G., un émigré comorien qui a été scolarisé à Madagascar avant de rejoindre son père, ouvrier à la retraite en France, s'éloigne de sa propre expérience pour monter en généralité et insister sur le rôle important des émigrés. Interrogé sur l'éventuelle existence d'émigrés qui consacraient principalement leur énergie et leur temps à leur parcours individuel plutôt qu'à leur famille, et sur les conséquences familiales d'un tel cas, Nassim répond en mobilisant des arguments psychologiques et religieux.

NG : - Y'en a [qui oublient]. Peut-être les choses ont commencé à changer, mais au début, quelqu'un qui pense à lui-même d'abord, il est un peu mal vu. Parce qu'avant de partir là-bas,

¹⁷⁷. Extrait de l'entretien avec Yazid N., Comores, 63 ans, émigré à Courcouronnes, militaire à la retraite (Hahaya, 27/08/2012).

¹⁷⁸. Entretien informel avec Ilma B., Comores, 53 ans, émigrée en région parisienne, femme de ménage (Bambadjani, 25/07/2012).

¹⁷⁹. Entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouëllah, 28/08/2012).

vous êtes pas parti avec votre propre argent mais soit y'avait un héritage familial qu'on l'a vendu pour payer votre billet. Si on a pris un seul héritage qui était dans la famille, on l'a sacrifié pour une seule personne, il faut pas que cette personne il oublie les autres. Parce que peut-être il peut le vendre ici, partager l'argent, mais peut-être ça rapporte rien. Si on prend un terrain de deux hectares, on l'a vendu à 100 000 francs, c'est un exemple, sur quatre personnes, chacun va prendre quoi ? 20 000 francs, sur cinq personnes. Est-ce que 20 000 francs vous pouvez aller loin ? Peut-être une journée ou deux jours. Mais si on sacrifie pour Hugo, parce qu'on a l'espoir que Hugo il va pas aller chercher sa propre vie, mais il va penser à l'aîné ou à la sœur, qu'on commence à respirer un peu.

HB : - *Et comment on sait alors qui va être la bonne personne pour faire ça dans la famille ?*

NG : - Même ça peut devenir le contraire. On peut détester quelqu'un ici dès le départ, par rapport à ses comportements, mais dès qu'il part là-bas, c'est lui qui pense plus à la famille que celui qu'on lui a fait confiance depuis ici. Ça c'est question de Dieu qui peut gérer ça. Parce que nous on est des croyants, c'est Dieu qui sait ce qui est dans le cœur de telle personne. [...] Nous on juge par l'apparence la plupart des cas, mais l'apparence des fois ça peut tromper tout le monde¹⁸⁰.

Même si son cas fait écho à une expérience d'émigration populaire, dans laquelle le départ est permis par la mobilisation collective des ressources et mène à des attentes matérielles, il est plus généralement emblématique d'une manière de juger les comportements individuels. Tour à tour, les entretiens évoquent avec satisfaction les parcours des émigrés qui *pensent* à leurs proches, condamnent les expériences de ceux qui *oublent* leur pays d'origine et encouragent ceux qui maintiennent leurs aspirations initiales. Les jugements des bonnes ou des mauvaises pratiques des émigrés mobilisent des arguments moraux, un lexique psychologique et parfois, comme c'est le cas ici un registre religieux. Comme le montre Muriel Darmon, la psychologisation des comportements personnalise les expériences et masque ainsi ce qu'elles doivent à des socialisations et à des dispositions différenciées (Darmon, 2001 : 528-529). L'analyse des rôles des émigrés nous a semblé être un moyen pertinent pour rompre avec cette approche singulière de chaque parcours.

En suivant la définition des rôles développée par Robert Merton, on peut avancer qu'au statut social d'émigré correspond toute une série de rôles que les individus sont encouragés à jouer et qui peuvent parfois s'avérer contradictoires : réussir leurs études à l'étranger, obtenir une situation professionnelle et résidentielle stable en immigration, rester en contact avec leurs proches et prendre soin de leur famille, revenir régulièrement en vacances, etc. Comme l'a montré Jacques Lagroye, il arrive que celui qui joue le rôle ait « le sentiment d'être contraint par la façon dont on tient les rôles » (Lagroye, 1997, p. 7). Dès lors, pourquoi les émigrés continuent à se conformer à ces rôles qui leur incombent à partir du moment où ils ont franchi les frontières de leur pays ?

¹⁸⁰. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

Nous avons d'abord montré que si les émigrés se conforment la plupart du temps à ces rôles, c'est parce qu'ils y ont été socialisés avant même leur départ. En même temps qu'ils ont acquis des dispositions à la mobilité internationale, ils ont observé les parcours de leurs proches et ont intériorisé certains de ces rôles des émigrés. Il semble alors difficile d'opposer les projets familiaux et les ambitions individuelles des émigrés, qui sont en réalité intimement liés. Les émigrés ne vivent pas ces rôles comme des contraintes sociales qui s'imposent à eux, mais comme un horizon qui leur permet de s'accomplir eux-mêmes tout en satisfaisant les attentes de leurs proches. Ce devoir de réussite en émigration ne constitue donc pas pour les émigrés une série d'objectifs que leurs proches leur assignent, mais un avenir auquel ils aspirent.

« Autant il est insupportable à cet individu de le réduire à un "acteur" jouant un rôle fixé à l'avance, autant il est faux d'imaginer que cet individu improvise librement », écrit le sociologue François de Singly à propos des rôles individuels (de Singly, 2003, p. 95). L'analyse des rôles migratoires qui précède montre en effet qu'en fonction des socialisations différenciées vécues par les individus, les émigrés sont plus enclins à tenir tel ou tel type de rôle, à user de certains répertoires plutôt que d'autres et à s'accomplir dans une série d'attentes aux formes variées. Les émigrés ne jouent pas tous les rôles disponibles, mais plutôt ceux qu'ils ont appris au sein de leur famille et de leur milieu social d'origine. Autrement dit, les émigrés populaires cherchent avant tout à avoir accès à des ressources financières qu'ils peuvent redistribuer à leur famille, quand les émigrés issus des catégories supérieures cherchent en priorité à accumuler des ressources culturelles et scolaires pour assurer leur situation sociale au retour. Mais plus qu'une opposition nette entre ces deux pôles, on observe dans les faits un *continuum* des rôles migratoires. En effet, les émigrés populaires les plus scolarisés sont incités à satisfaire des attentes matérielles, mais peuvent parallèlement être encouragés à réussir leurs études. Quant aux émigrés issus des fractions les plus basses des catégories supérieures, moins dotés en ressources économiques, si leur réussite estudiantine et professionnelle est privilégiée, ils peuvent être à leur tour incités à envoyer de l'argent à leurs proches. Dans bien des parcours, les comportements attendus des émigrés voient se confondre attentes matérielles, immatérielles et affectives.

L'examen des rôles migratoires a également permis de montrer que les liens entretenus au pays d'origine sont avant tout des liens familiaux (Arsenault, 2010). L'intérêt d'une étude de ces rôles depuis les pays d'origine réside dans le fait de comprendre que ceux qui sont restés aux Comores ou au Togo continuent, malgré la distance spatiale, à influencer les parcours migratoires et les trajectoires sociales de ceux qui sont partis. En effet, les rôles ne sont pas joués d'avance et des écarts sont tour à tour tolérés ou empêchés. Les rôles se négocient dans les compositions et recompositions des relations familiales à distance, faites d'« interruptions et de reprises des liens » au fil du parcours (Bathaïe, 2011, p. 73). Comme l'a montré le sociologue Ralf Dahrendorf, certains rôles suscitent des attentes impératives, assorties de sanctions négatives de la part des

proches (les transferts monétaires, l'obtention de diplômes), quand d'autres favorisent des attentes préférentielles, accompagnées d'incitations positives (construction d'une maison, appels réguliers, séjours en vacances) (Dahrendorf, 1968, p. 19-87)¹⁸¹.

Analyser les rôles migratoires, au même titre que les rôles politiques ou familiaux, c'est se donner les moyens de comprendre comment les émigrés font « l'apprentissage de comportements selon des normes considérées comme légitimes » (Briquet, 1994, p. 18), comment ce qu'ils considèrent être des expériences migratoires réussies les encourage à investir plus ou moins leur nouveau statut social (Samuel, 2008), et dans quelle mesure ils réorientent leurs pratiques quotidiennes à l'aune de ces rôles.

Dans le chapitre suivant, nous compléterons cette analyse en montrant comment les émigrés sont d'autant plus incités à jouer leur rôle que celui-ci leur permet d'acquérir une position familiale prestigieuse et reconnue (voir Chapitre 6, Section 3).

¹⁸¹. Ralf Dahrendorf distingue les *must-expectations* qui impliquent des sanctions en cas d'écarts à la norme, les *shall-expectations* assorties de sanctions et d'incitations et les *can-expectations* encouragées par des incitations (*op. cit.*, p. 41).

CHAPITRE 6

-

LES RETOURS EN VACANCES : ENTRE ATTENTES FAMILIALES ET MOMENTS DE TRANSFORMATION DE LA POSITION DES ÉMIGRÉS

Les vacances passées par les émigrés dans leur pays d'origine sont des moments des parcours migratoires qui ont suscité un fort intérêt académique ces dernières années¹. Ces séjours, plus ou moins réguliers et prolongés, peuvent être définis comme « une forme singulière de circulation à travers laquelle primo-migrants et personnes issues de la migration tentent de se rapprocher physiquement et provisoirement d'un lieu d'origine tenu pour distinct de leur espace résidentiel » (Legrand, 2006, p. 165).

Dans ces ouvrages ou revues, les séjours des émigrés sont questionnés en parallèle des pratiques de tourisme « de l'héritage » des lointains descendants des expériences diasporiques historiques (diaspora juive, diaspora afro-américaine, etc.). Ces travaux récents interrogent donc prioritairement la dimension mémorielle de ces vacances, c'est-à-dire les formes et les degrés d'identification des émigrés qui retournent dans le pays qu'ils ont quitté ou des descendants d'émigrés qui découvrent un « pays imaginé » qu'ils connaissent « par procuration » (Fourcade, 2010, p. 4)². En observant les manières dont les individus investissent du temps, de l'argent et des affects dans ces lieux de vacances, ces recherches observent les manières d'établir des liens aux « origines » et de négocier des appartenances à une lignée familiale et/ou nationale. Ces vacances, considérées comme des « voyages des racines » (Capelle-Pogăcean, 2010), prolongent physiquement l'attachement symbolisé dans les récits d'immigrés « par l'usage excessif d'adjectifs et de pronoms possessifs donnant cette illusion de propriété ("mon village, ma maison, mon pays", "les miens : ceux du bled" » (Breviglieri, 2001, p. 39).

Certaines études insistent particulièrement sur les continuités produites par les transmissions intergénérationnelles³ et sur les ruptures introduites dans ces identifications par le processus d'intégration dans le pays d'accueil. « Souvent ressenti comme un héritage ou un "patrimoine" en

¹. En France, on peut citer trois numéros de revues entièrement consacrés à ce sujet : le numéro 1243 de la revue *Hommes & Migrations* intitulé « Le temps des vacances » en 2003 ; le numéro 14 de la revue *Diasporas. Histoire et sociétés* intitulé « Tourisimes » et le volume 29 de la revue *Téoros* intitulé « Tourisme des racines » en 2010. Sur ces « rapports aux lieux d'origine » lors des vacances, on peut également se référer au chapitre qui y est consacré dans le livre de l'ethnologue David Lepoutre (Lepoutre et Cannoodt, 2005, p. 157-184). Par ailleurs, en Grande-Bretagne, en 2004, Tim Coles et Dallen Timothy ont dirigé un livre consacré au tourisme des émigrés dans leur pays d'origine (Coles et Timothy [éd.], 2004).

². Les descendants d'émigrés tiennent d'ailleurs une place centrale dans les études des vacances diasporiques. Plusieurs articles y ont été consacrés (Breviglieri, 2001 ; Marlière, 2006 ; Petek-Salom, 2003), et particulièrement par la sociologue Jennifer Bidet qui a soutenu en 2013 une thèse consacrée aux vacances des descendants d'immigrés algériens (Bidet, 2009, 2011, 2013a, 2013b, 2014 ; Bidet et Wagner, 2012).

³. Dans le cas des descendants d'immigrés, il s'agit de montrer que les vacances sont le socle d'une visée éducative parentale diffuse qui consiste à transmettre aux enfants un rapport plus familier à leurs « origines » (Bidet, 2011). Dans ses travaux, la sociologue Lila Belkacem a par ailleurs déconstruit l'approche strictement identitaire des liens au pays d'origine chez les descendants d'immigrés maliens en France (Belkacem, 2013, 2016).

danger de dissolution » par les émigrés quand ils sont en France, le pays d'origine devient alors source de « tensions » et de « malaises de toutes sortes » lorsqu'ils s'y rendent (Hammouche, 2003, p. 19). La prégnance de cette approche en termes identitaires tient sans doute à la force qu'elle revêt dans les récits d'enquêtés. Au cours des terrains menés aux Comores et au Togo, les personnes interrogées ont ainsi raconté que leur pays d'origine est un lieu dans lequel elles viennent retrouver des « repères »⁴, comme l'affirme cette émigrée qui déclare : « oh moi j'y vais parce que j'appelle mon pays mon antidépresseur ! (rires) »⁵. Ceux qui ont émigré en France lorsqu'ils étaient très jeunes ou qui sont nés en France disent eux aussi qu'ils retrouvent leurs « racines »⁶ et viennent « se ressourcer »⁷. Ainsi, quand Nassria B., étudiante de 21 ans née en région parisienne, et dont la mère est une femme de ménage comorienne qui a émigré en France en 1985, raconte ses quatre séjours aux Comores, elle insiste sur cette dimension culturelle et mémorielle :

C'est aussi les origines et puis c'est toutes les histoires qu'on nous a racontées quand on était petits, ça devient réalité, on voit, on arrive à mettre des mots, des couleurs sur les souvenirs d'enfance des parents. [...] Ils en parlaient beaucoup, pour nous expliquer d'où on vient, pour nous expliquer comment ça se passe, pour que le jour où on y aille, on n'ait pas peur, pour qu'on ait envie de revenir, pour nous faire partager leurs valeurs, leur culture, c'est comme ça qu'on élève un enfant⁸.

À ces interprétations spontanées en termes de valeurs et d'origines culturelles s'ajoute une dimension psychologique des récits des retours en vacances qui insistent sur les émotions ressenties : « c'est trop fort [...] ça fait du bien de voir la famille, de voir comment ça se passe »⁹, « à chaque fois que je rentre, c'est dur. Ça fait plaisir de venir. Mais c'est dur de repartir, de quitter les siens »¹⁰.

Cette question des appartenances identitaires a le mérite de souligner que les pratiques migratoires sont inscrites dans des cadres socialisateurs pluriels, à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, et qu'elles sont le fruit de transmissions familiales plus ou moins achevées. Mais ces pistes seront ici écartées au profit d'une réinscription des vacances dans les trajectoires de mobilité sociale. Ce chapitre prolonge les interrogations précédentes sur les rôles

4. « Comme un Européen qui vient en Afrique, on en ressort transformé [de la vie en France], mais quand je rentre au Togo ça me recadre, j'y vais pour ça, pour retrouver des repères, j'en ai besoin, j'ai besoin de m'imprégner au Togo ». Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

5. Extrait de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

6. D'après Karima, émigrée comorienne arrivée en région parisienne en 1993, à l'âge de 5 ans. Extrait de l'entretien informel avec Karima M., Comores, 24 ans, émigrée à Paris, étudiante (Mbeni, 31/07/2012).

7. « C'est comme si on venait se ressourcer aussi, moi pour ma part, ça vient un peu me compléter ». Extrait de l'entretien informel avec Aïda M., Comores, 27 ans, descendante d'émigrés à Lyon, étudiante (Ntsudjini, 17/08/2012).

8. Extrait de l'entretien informel avec Nassria B., Comores, 21 ans, descendante d'émigrés [France], étudiante (01/08/2012).

9. Extrait de l'entretien informel avec Hissani T., Comores, 31 ans, émigrée à Paris, femme au foyer (Chézani, 22/07/2012).

10. Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouëllah, 28/08/2012).

migratoires (voir Chapitre 5) en analysant les transformations ambivalentes de la place familiale et sociale des émigrés qui se jouent dans les interactions avec les proches lors de ces retours de courte durée. En d'autres termes, comment ces vacances participent à forger chez les émigrés et chez leurs proches leurs perceptions de la mobilité sociale liées aux parcours migratoires ? En quoi les trajectoires sociales ascendantes se construisent en partie lors de ces vacances ?

Il faut ici préciser que ce chapitre s'appuie particulièrement sur les séjours en vacances des émigrés issus des milieux populaires ou des fractions basses des catégories supérieures. Dans les familles socialement plus aisées, nous l'avons vu, les attentes vis-à-vis des émigrés ne les encouragent pas prioritairement à revenir en vacances, mais plutôt à se réinstaller durablement dans leur pays d'origine. Les recompositions des liens familiaux ne s'y jouent pas au moment de ces vacances mais au cours des réinstallations, qui seront analysées par la suite (voir Partie 4). Par ailleurs, ces émigrés aux profils plus élitistes sont inscrits dans des sociabilités socialement plus homogènes et les membres de leur famille ont plus régulièrement vécu eux-mêmes des expériences migratoires. Dès lors les mécanismes que nous allons analyser dans ce chapitre ne s'observent pas dans leur cercle familial, et très marginalement au sein de leur cercle amical. Cet intérêt central pour les enquêtés plus modestes explique également pourquoi les matériaux mobilisés dans ce chapitre sont plus spécifiquement ancrés dans le terrain comorien.

Un paradoxe central des vacances de ces émigrés, lié à leurs rôles migratoires, sera particulièrement étudié. D'un côté, les émigrés sont encouragés par leurs proches à montrer que la migration leur réussit, c'est-à-dire qu'elle leur permet d'accumuler des ressources multiformes (voir Chapitre 5). Autrement dit, pour pouvoir valoriser leur expérience d'émigration, il faut que quelque chose ait changé, car « il faut donner un sens à l'absence » (Laëthier, 2011, p. 73). De l'autre, ces mêmes émigrés sont incités à reconstruire, par leurs récits, leurs attitudes et leurs pratiques, la continuité de leurs relations familiales. Ils doivent être cette même mère, ce même fils ou cette même sœur qui sont partis mais gardent encore toute leur place dans la famille, malgré la distance. Pendant les vacances, les interactions familiales tentent de mettre en scène de manière extraordinaire, étant donnée la rareté relative de la présence des émigrés dans leur pays d'origine, une quotidienneté ordinaire et routinière. Tout doit se passer comme si l'émigré était transformé mais que rien n'avait changé avec les siens. Dès lors, quelle place familiale obtient celui qui est supposé être « le même, en mieux », si l'on peut dire de manière imagée ? Les vacances sont-elles un moyen de perpétuer la hiérarchie familiale, de reléguer les émigrés dans des positions marginales ou au contraire de négocier des positions plus valorisantes ? Ce n'est donc pas seulement la dimension conflictuelle des retours qui sera étudiée ici, mais également les tentatives de production d'une continuité des relations familiales.

Pour étudier le moment des vacances comme moment de récréation d'une cohérence par les discours (Naudet, 2011) mais aussi par les pratiques matérielles (Bidet, 2013), nous verrons d'abord que les vacances ne sont pas également accessibles à tous. En effet, la fréquence des retours dépend en grande partie des conditions matérielles et légales de leur possibilité (Section 1). De plus, les vacances sont un moment pendant lequel les émigrés sont incités à incarner au mieux la réussite de leur parcours. En s'appuyant sur les outils développés par la sociologie interactionniste d'Erving Goffman, nous étudierons les manières dont les émigrés peuvent tenter de se conformer aux attentes de leurs proches¹¹. Cependant, tous les émigrés ne jouent pas le jeu et leurs pratiques sociales sont hétérogènes lors de leurs séjours en vacances. Malgré les incitations de leurs proches, tous ne se conforment pas à leurs attentes et certains prennent des distances vis-à-vis de ces rôles (Section 2). En analysant les coûts et les rétributions symboliques de la mobilité, nous démontrerons que beaucoup de ces émigrés issus de familles modestes se sont appropriés leurs rôles et se conforment aux attentes de leurs proches. Ces attitudes leur permettent d'obtenir un statut familial et une position sociale reconnus dans le pays d'origine (Section 3).

Section 1 – Les inégalités face aux retours en vacances

Dans un article consacré aux vacances des immigrés algériens « au bled », le sociologue Abdelhafid Hammouche montre que la pratique des retours a évolué au gré de l'installation en France des immigrés. D'après lui, chez la première génération, « le travail prend le pas sur tout » et les immigrés se consacrent dans les premières années de leur vie en France à leur carrière professionnelle, en mettant à distance le pays d'origine (Hammouche, 2003, p. 18). Puis, leur immigration tendant à perdurer et leur installation se concrétisant par la naissance d'enfants, ces immigrés prennent conscience qu'ils vont rester plus longtemps que ce qu'ils imaginaient et commencent à réinvestir leur pays de départ.

Prolongeant cette liaison entre pratiques de vacances et intensité des sentiments d'appartenance, les politistes Sylvain Brouard et Vincent Tiberj indiquent que les Français d'origine africaine entretiennent ces liens en se rendant régulièrement dans le pays dont ils sont originaires. Ainsi, la « fréquence des voyages dans le pays d'origine augmente la proximité » entretenue avec celui-ci (Brouard et Tiberj, 2005, p. 122).

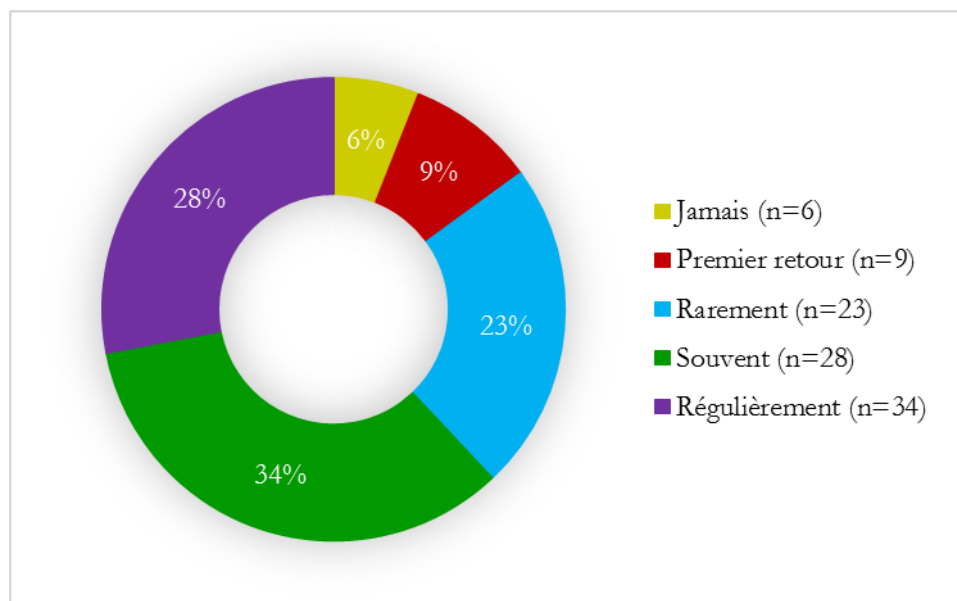
Raisonner en ces termes, c'est faire des vacances à la fois un révélateur et un moteur de l'attachement culturel et symbolique aux origines. C'est faire l'hypothèse que les liens affectifs

¹¹. Même si les séjours en vacances de 3 émigrés comoriens préalablement interrogés en France (Karim B., Marwan Z. et Mohamed I.) et d'un enquêté togolais rencontré à Lomé (Alfred K.) ont pu être plus directement observés, l'analyse de ces interactions familiales a dû s'appuyer en priorité sur les perceptions de ces interactions et les récits qui en sont faits par les émigrés et leurs proches.

encouragent la multiplication des retours en vacances, qui à leur tour renforcent ces liens identitaires, et que seuls les processus d'intégration dans le pays d'accueil peuvent entraver ce cercle vertueux des origines.

Cette première section va au contraire démontrer que bien que ces vacances constituent une attente symbolique forte des familles, l'attachement culturel et la nostalgie ne peuvent être les seuls éléments mobilisés pour expliquer la fréquence des retours. Après avoir constaté que tous les émigrés enquêtés ne rentrent pas régulièrement en vacances auprès de leur famille (Paragraphe A), nous montrerons que les inclinations aux vacances régulières sont avant tout soumises aux conditions de possibilité de ces mobilités. Si cette explication apparaît très prosaïque, l'enquête montre pourtant que les pratiques de retours en vacances aux Comores ou au Togo sont inégales au regard des contraintes économiques vécues à l'étranger (Paragraphe A) et de la situation légale qui y est obtenue par les émigrés devenus des immigrés (Paragraphe B).

Graphique n° 8 : fréquence des vacances des émigrés comoriens et togolais enquêtés



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 104 émigrés enquêtés, la fréquence des retours en vacances n'a pas pu être déterminée pour quatre d'entre eux (NC =4).

NB : 6 émigrés ne sont jamais revenus en vacances, 9 effectuaient leur premier retour au moment de l'enquête, 23 étaient rarement revenus (une fois tous les 10 ans ou moins), 28 sont souvent revenus (une fois tous les 4 à 5 ans en moyenne) et 34 sont revenus régulièrement (une fois tous les 2 à 3 ans).

A – Les pratiques différenciées des vacances au sein des émigrés : fréquences et rapports variés des séjours dans le pays d'origine

Le fait d'enquêter en France, mais surtout aux Comores et au Togo, pouvait *a priori* constituer un biais dans l'analyse des séjours en vacances, en favorisant une sur-représentation des émigrés qui se rendent très fréquemment en vacances dans leur pays d'origine et une sous-représentation de ceux qui n'y vont jamais. L'observation des fréquences des séjours des émigrés enquêtés confirme que les terrains ont renforcé ces tendances aux deux pôles, mais montre surtout que les fréquences des retours sont variables (voir graphique ci-dessus).

Avant d'expliquer les causes de ces variations dans la fréquence des vacances, nous voudrions dire un mot de ceux qui ne reviennent pas (1) ou ne reviennent pas seulement dans leur pays d'origine (2).

1) Absence de retours et évolution des rapports aux vacances au cours du parcours migratoire

L'enquête n'a pas permis d'observer directement de nombreux cas d'émigrés qui ne rentrent jamais en vacances. Parmi les six cas mentionnés dans le graphique ci-dessus, quatre d'entre eux sont des émigrés qui sont partis juste après l'enquête de terrain et il est difficile de savoir quelles ont été leurs pratiques depuis lors. Les deux autres cas concernent des émigrés qui n'ont pas pu revenir, pour des raisons matérielles mais surtout familiales en France.

Parmi les émigrés de retour enquêtés, certains n'étaient jamais revenus en vacances avant leur réinstallation, notamment à cause d'obstacles politiques contextuels. Ces quelques cas, peu mis en avant dans les récits, démontrent une nouvelle fois que les causes politiques peuvent influencer les parcours migratoires (voir Chapitre 1, Section 1). Ayant participé aux mouvements protestataires étudiants des années 1990, Jimmy A. n'a pas souhaité revenir en vacances après son départ aux États-Unis en 1995, et ce pendant onze ans, par peur de représailles liées à ses activités passées.

Ceux qui étaient impliqués activement, on ne se sentait plus à l'aise ou en sécurité [...] et puis les informations venant du pays ne s'améliorent pas, il y avait des rebondissements tous les trois ou quatre ans, des troubles sociaux, des tueries, ce n'était pas vraiment encourageant ou rassurant pour rentrer... [...] Beaucoup sont venus naïvement dire on a dû m'oublier... ils se sont retrouvés dans une situation périlleuse. [...] On a gardé l'œil sur le Togo pour voir comment les gens évoluaient¹².

Après l'élection présidentielle de 2005, sa perception a changé et il affirme : « je n'avais plus à craindre pour mon bien-être, c'était une condition... disons de base ». Il a alors pu commencer à revenir en vacances. Pour autant, même sans passer ses vacances à Lomé, Jimmy se définit

¹². Extrait de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

comme un émigré « très très en contact avec le Togo », ce qui montre que l'attachement symbolique des émigrés ne se mesure pas nécessairement à la fréquence des vacances.

Au-delà de l'identification de ces différents obstacles aux pratiques de vacances, marginalement observés parmi les enquêtés, il nous semble important de souligner ici que dans quelques-uns des récits recueillis, les enquêtés ont indiqué qu'eux-mêmes ou leurs proches ne ressentaient pas l'envie de passer des vacances aux Comores ou au Togo. Toutefois, il est difficile de considérer ces refus comme figés. Ainsi, les pratiques peuvent évoluer au cours du parcours à l'étranger. Ainsi, Echata S. est arrivée en France en 1987, à l'âge de cinq ans et explique : « j'ai plus connu la France que les Comores mais ça fait toujours plaisir de venir se ressourcer chez nous ». Pourtant, ce plaisir de revenir en vacances, Echata ne l'a pas toujours ressenti. Elle raconte ainsi que lorsqu'elle était petite, ses parents rentraient régulièrement mais qu'elle restait en région parisienne, à s'occuper de ses cadets nés en France. Cette absence de retour s'explique par le fait qu'elle et ses frères et sœurs ne souhaitaient pas accompagner leurs parents : « on se considérait plus comme des Français que des Comoriens (rires), malheureusement ». La rencontre de son futur mari a renforcé cette position, puisqu'elle le décrit comme quelqu'un qui est très peu attaché à ses origines comoriennes.

Non du tout, il sait même pas parler comorien, lui c'est vraiment un nordiste noir quoi ! (rires) C'est ça en fait hein. C'est maintenant qu'il commence à apprendre la langue, qu'il a découvert les Comores, il aime bien, il est venu l'année dernière, non il commence à découvrir petit à petit.

Echata a finalement changé d'attitude à compter de la naissance de ses deux enfants. Sa maternité et l'âge avancé de sa grand-mère sont évoqués comme les éléments qui justifient la transformation de son rapport aux vacances.

Le fait d'être maman déjà et d'avoir ma grand-mère qui est encore vivante. Et d'être venue y'a quatre ans pour voir l'évolution de mon pays. [...] Surtout maintenant que j'ai des enfants, j'aimerais bien déjà, avec le peu de comorien que je connais, j'aimerais leur apprendre à parler.

En évoquant son mari, ses frères et sœurs et ses cousins, parmi lesquels certains ne sont jamais revenus aux Comores, Echata indique qu'ils « ont une image un peu négative des Comores, parce qu'ils disent ouais y'a rien ». Alors qu'elle partageait leurs opinions, ses premiers retours en 1998 et surtout en 2008 et 2012 l'ont fait changer d'avis et elle espère désormais revenir plus régulièrement avec ses deux fils.

Pourtant c'est pas vrai y'a beaucoup de choses, des beaux trucs à découvrir, moi franchement j'habite dans un bâtiment et ça me change, les paysages c'est magnifique, les gens ils sont accueillants, rien qu'en parlant de l'Aïd, c'est magnifique ici, ça a rien à voir avec la France, même pour Noël, ça a rien à voir avec notre fête de l'Aïd. Tu vois les enfants qui sont heureux, pour rien, vu que là-bas pour Noël il faut des cadeaux, des gros trucs, qu'ici un bonbon ça leur suffit. C'est magnifique, franchement c'est magnifique ! Moi j'ai des enfants, j'ai deux enfants, mon rêve, mon prochain projet, c'est de tout faire pour que mes enfants

viennent ici, pas simplement découvrir ça, le pays hein, mais moi, qu'ils sachent c'est quoi l'Aïd chez nous quoi¹³.

Le cas d'Echata montre que les sentiments d'attachement et de proximité aux origines ne semblent pas irréductiblement liés au processus d'intégration en France. Selon les incitations des proches, les socialisations aux vacances dans le cadre familial, les évolutions du cycle de vie de l'émigré, notamment le fait de se marier ou de devenir parents, et selon la situation des membres de la famille¹⁴, les vacances peuvent être plus ou moins envisagées.

2) Partir en vacances hors de son pays d'origine

En 1994, l'INSEE observait que les pratiques des vacances des immigrés en France étaient majoritairement tournées vers l'étranger (80 %). Parmi ces immigrés qui préféraient des vacances hors de France, les deux tiers passaient des vacances en famille. Ainsi, 69 % des immigrés maghrébins et 80 % des Portugais de France passaient leurs vacances dans leur pays d'origine (Taïeb, 1998, p. 185). Ces tendances, confirmées par une enquête de 2004 (Bidet et Wagner, 2012), se retrouvent auprès des enquêtés comoriens et togolais chez lesquels les retours en vacances dans le pays d'origine semblent être majoritaires.

Quelques émigrés s'autorisent à partir en vacances ailleurs. Dans les catégories supérieures, ces pratiques sont plus courantes car les revenus permettent à la fois de revenir dans son pays d'origine mais aussi de partir vers d'autres destinations, comme l'a fait Sadia T. ces dernières années. Sadia envoyait ses enfants aux Comores voir leur famille, et notamment leur oncle Malik T., pendant qu'elle partait en vacances à l'étranger, par exemple en safari au Kenya, avec son mari, un Français directeur d'une grande entreprise¹⁵. Mais certains enquêtés issus des milieux populaires et occupant des emplois peu qualifiés en France, comme Jafar J., fils d'agriculteurs devenu cuisinier à Marseille, sont également partis découvrir d'autres pays européens pendant leurs congés : « j'ai vu beaucoup de chose par rapport à ici, j'ai vu comment ils vivent les gens au monde entier. Je suis parti en Italie, j'ai parti en Angleterre, je vois les gens comment ils vivent »¹⁶. Mais ces pratiques complètent plus qu'elles ne remplacent les retours dans le pays d'origine. Comme le raconte Pierrette A., fille de commerçants togolais et employée de la restauration, elle a

¹³. Extraits de l'entretien avec Echata S., Comores, 30 ans, émigrée à Boulogne-Billancourt, employée d'une entreprise d'informatique (Djmani, 29/08/2012).

¹⁴. Avoir des parents et grands-parents âgés et/ou malades renforce les chances de retour quand, au contraire, les décès des membres de la famille vivant dans le pays d'origine réduisent la fréquence des retours. Housnata S. souhaiterait rentrer aux Comores voir sa grand-mère malade, mais son mari préférerait partir à New York. La mère de ce dernier est décédée quand il était jeune et son père est mort deux ans avant l'enquête. D'après Housnata : « il se dit qu'il n'a plus d'attaches là-bas. Il a ses petits frères mais, c'était plus important quand y'avait son papa. Il y allait pratiquement tous les deux années ». Extrait de l'entretien avec Housnata S., Comores, 30 ans, émigrée à Marseille, téléconseillère (Marseille, 21/05/2012).

¹⁵. Extrait de l'entretien avec Sadia T., Comores, 49 ans, émigrée de retour [France], mère au foyer (Voidjou, 28/06/2012).

¹⁶. Extrait de l'entretien informel avec Jafar J., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, cuisinier (Mkazi, 25/08/2012).

passé quelques vacances seule à Londres ou à Venise, mais elle est rentrée au Togo avec ses deux enfants presque tous les ans depuis leur naissance en France. Au moment de l'entretien, elle prévoit un voyage aux États-Unis avec ses enfants dans les deux à trois ans à venir. Elle précise qu'à l'évocation de ce projet, ses enfants « font la gueule » et qu'elle a donc dû leur promettre de retourner au Togo l'année suivante¹⁷.

B - « Faut vraiment avoir les moyens pour revenir tous les ans »¹⁸ : s'organiser face à des retours coûteux

La fréquence des retours des émigrés dépend d'abord des conditions matérielles de leur réalisation. Les tarifs pratiqués par les compagnies aériennes sont très dissuasifs, et revenir en vacances a donc un coût non négligeable. Cet argument financier a été moins souvent commenté au Togo où, à l'image des immigrés maghrébins et ouest-africains en France, le coût des billets excède rarement les 500 à 1 000 euros¹⁹. Aux Comores, en revanche les prix atteignent très souvent des sommes plus élevées, à hauteur de 1 500 à 2 500 euros. Le contraste avec les autres pays africains est d'ailleurs régulièrement mobilisé dans les entretiens. Echata S., émigrée en France depuis 1987, explique qu'elle a souvent tenté de convaincre ses amies françaises de venir avec elle en vacances aux Comores mais que ces dernières ont été largement découragées par un billet cher et un voyage long. Elles ne voulaient pas payer 1 500 euros pour rester seulement quinze jours et ont préféré payer 500 euros pour aller au Sénégal ou 300 euros pour visiter le Maroc²⁰. En faisant ce constat, elle souligne que l'organisation anticipée des séjours n'a qu'un impact marginal sur les coûts des billets.

Ils disent faut prendre en période creuse mais y'a pas de période creuse ! Ah ouais mais faut t'y prendre à l'avance... Franchement j'ai jamais entendu quelqu'un... en général les Comoriens, ils préparent leurs vacances plus tôt que prévu, un an à l'avance, l'été surtout si y'a des mariages, ils préparent plus tôt que prévu et c'est pas pour autant qu'ils vont payer des billets 900 euros hein. Franchement ils se font de l'argent sur notre dos ! [...] Alors imagine si t'es mariée avec des enfants. C'est horrible. Parce que même un enfant de deux ans, tu dois payer l'assurance, l'assurance elle est à 500 euros s'il te plaît ! [...] Mais si ça tenait que à moi, si je roulais sur l'or, ce serait toutes les années, ah ouais !²¹

¹⁷. Extrait de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

¹⁸. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

¹⁹. Toutefois, depuis la révolution libyenne de 2011 et la chute du régime de Mouammar Kadhafi, la compagnie libyenne *Afriqiyah Airways*, qui assurait jusque-là des vols entre Paris et Lomé, via Tripoli, a stoppé ses vols. Si cette compagnie ne jouissait pas d'une bonne réputation (en termes de sécurité et de respect des horaires), elle pratiquait des tarifs peu onéreux et sa fermeture a eu pour corollaire l'augmentation des tarifs sur les autres compagnies (Republic of Togo, 2011h). Cette hausse a été récemment ralentie par l'arrivée des compagnies *Asky* et *Brussels Airlines* (Republic of Togo, 2015a).

²⁰. Djabir K. évoque lui aussi cette opposition avec les émigrés maghrébins : « c'est vrai c'est cher. Parce qu'il faut compter 1 300, 1400. C'est pas comme en Algérie, comme en Tunisie, c'est facile. Donc que tu peux partir en Algérie avec 100 euros. » Extrait de l'entretien avec Djabir K., Comores, 48 ans, émigré à Marseille, agent de service technique (Hahaya, 17/07/2012).

²¹. Extrait de l'entretien avec Echata S., Comores, 30 ans, émigrée à Boulogne-Billancourt, employée d'une entreprise d'informatique (Djomani, 29/08/2012).

Aux Comores, quel que soit l'emploi occupé en France et qu'ils aient ou non des enfants à charge, les émigrés populaires sont souvent contraints de prendre leurs congés pendant les vacances scolaires estivales ou de Noël, parce que ces périodes sont celles durant lesquelles la majorité des Grands mariages est organisée. Dans ce cas, il faut à la fois acheter des billets coûteux, mais aussi faire revenir l'ensemble ou une grande partie de la famille pour l'occasion²², et participer aux frais d'organisation du mariage. Pendant l'été 2012, Rachad I. est revenu de Mayotte avec son fils pour participer aux mariages d'un cousin et de son frère. Il a payé 700 euros de billets d'avion, a dépensé 700 euros pendant le mariage de son cousin et 4 000 euros pour celui de son frère. Avant même ses vacances, il avait envoyé un ami à Dar-es-Salam en Tanzanie pour acheter et acheminer des matériaux de construction destinés aux travaux de la maison familiale, ce qui lui a coûté 2 000 euros. L'accumulation des frais liés aux retours aux Comores les rendent donc encore plus difficiles à affronter financièrement.

S'il existe bien ici une différence entre les deux pays, l'enquête a montré que l'on observe également des contrastes dans les possibilités effectives de retours selon l'activité professionnelle exercée en France et les revenus disponibles.

1) Des pratiques inégales selon les revenus

J'y retourne très régulièrement, même pendant que je finançais mes études tout seul, j'arrivais tous les... trois ans, à rentrer, à économiser et à acheter un billet pour rentrer. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, j'ai toujours été collé au Togo (rires)... Et donc j'y retourne vraiment, depuis que je suis là [1981], tous les deux ans. [...] Je suis encore bien accroché au Togo. Et c'est justement très important pour moi. C'est vraiment mes racines et j'ai vraiment besoin d'être collé à mes racines, d'être présent. C'est très très important pour moi²³.

À l'image de beaucoup d'enquêtés issus des fractions les plus basses des catégories supérieures, Claude B., fils d'instituteurs togolais, a pu rentrer si régulièrement à Lomé parce qu'il a travaillé en parallèle de ses études²⁴, puis trouvé un emploi salarié dans un cabinet de conseil aux entreprises avant d'ouvrir son propre cabinet d'expert-comptable. Ses revenus lui permettent d'envisager des investissements et des retours réguliers à Lomé.

Quand les parents ont des situations économiques plus aisées, ils financent directement les billets d'avion de leurs enfants ou viennent éventuellement eux-mêmes en vacances auprès de leurs enfants, comme l'a fait la mère de Roukaya O., ancienne fonctionnaire international à la retraite, ce qui a permis à Roukaya de revenir en vacances lorsqu'elle vivait en France : « à va j'ai une

²². « C'est rare de revenir tous ensemble puisque le billet coûte cher, entre 1 335 euros par tête, pendant la période des vacances. Donc si ce n'est pas nécessaire, qu'il y a des événements qui nous obligent à venir tous ensemble, on vient séparés. » Extrait de l'entretien avec Chamsoudine I., Comores, 57 ans, émigré à Paris, co-gérant d'une entreprise de logistique et de fret (Mbeni, 31/07/2012).

²³. Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

²⁴. Alors qu'il suivait la majorité des cours de l'IUT par correspondance, Claude effectuait 21 heures hebdomadaires comme maître auxiliaire.

maman qui est quand même bien placée aux Nations-Unies donc elle a pu m'envoyer un billet »²⁵. Mais dans les milieux populaires, ces vacances sont plus difficilement accessibles, au moins temporairement.

Les émigrés qui n'ont pas d'activité professionnelle, c'est-à-dire tout autant celles et ceux qui ne trouvent pas d'employeur mais aussi celles qui s'occupent de leurs enfants²⁶, n'ont pas les moyens de financer seuls des retours réguliers. « Si on travaille pas, on peut pas revenir tout le temps », indique ainsi Badjati F., une émigrée comorienne travaillant comme agent de restauration scolaire à Marseille, en évoquant les nombreuses périodes pendant lesquelles elle a difficilement trouvé du travail à Marseille puis à Paris. De ce fait, elle n'est revenue aux Comores que trois fois entre 1998 et 2012 et a payé 2 560 euros pour revenir avec son fils au moment de l'enquête²⁷.

De même, les étudiants qui lors de leur formation ne peuvent pas statutairement travailler et n'exercent aucune activité rémunératrice non déclarée se trouvent dans l'incapacité de rentrer pendant des périodes plus ou moins longues. Partie après son baccalauréat en 2006, Nadjati A. effectue son premier retour aux Comores en 2012. Les emplois qu'elle multiplie en parallèle de ses études en ressources humaines lui permettent de gagner au maximum 600 euros par mois et d'envoyer un peu d'argent à ses parents agriculteurs. Elle explique que l'achat d'un billet à 1 800 euros n'a été possible qu'avec la participation financière importante de son fiancé, dont la formation est rémunérée²⁸.

2) Organiser des retours coûteux dans les milieux populaires

Afin de réduire la durée de leur absence, tout en diminuant le poids financier de leurs vacances, ces émigrés aux situations professionnelles et économiques instables ou précaires en France ont recours à différentes stratégies.

D'abord, il est possible de choisir des compagnies aériennes moins onéreuses, qui proposent un voyage plus long, avec plusieurs escales et moins de services. Si ces choix contraints impliquent une prise de risque en matière de sécurité²⁹, ils donnent plus régulièrement lieu à des retards

²⁵. Extrait de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

²⁶. Quatre entretiens ont été menés aux Comores avec des mères au foyer (Faniati B., Hissani T., Laure A. et Safira R.). Parmi ces quatre femmes, seule Safira R. est rentrée régulièrement, grâce au soutien financier de son mari, chauffeur livreur à Marseille. Sa fille aînée, la seule à être née aux Comores, a obtenu son baccalauréat avant l'été 2012. Safira lui avait promis que son cadeau serait de « venir au bled ». Mais ce cadeau a coûté 2 800 euros à Safira, qui a dû contracter un prêt pour tenir sa promesse. Extrait de l'entretien avec Safira R., Comores, 49 ans, émigrée à Marseille, femme au foyer (Bambadjani, 25/07/2012).

²⁷. Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

²⁸. Entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

²⁹. Le 30 juin 2009, un Airbus A310-300 de la compagnie *Yemenia*, qui avait volé pour plusieurs compagnies depuis 1990 (*Air Liberté* [France], *Aerocancun* [Mexique] et *Passaredo Transportes Aereos* [Brésil]), s'écrase au large de l'aéroport international comorien Prince Saïd Ibrahim, faisant 153 morts. La compagnie *Yemenia* n'était pas inscrite sur la liste noire des compagnies interdites d'exploitation dans l'Union Européenne mais était sous surveillance accrue de la

importants voire à des conflits commerciaux³⁰. Ainsi, certaines agences de voyages proposent, en partenariat avec des compagnies aériennes comoriennes, des tarifs bon marché³¹. Mais une fois arrivés aux Comores, les émigrés découvrent bien souvent trop tard que leur vol retour n'est plus assuré et l'État comorien est obligé de prendre en charge les vols vers la France. Ces fraudes sont récurrentes et depuis quinze ans, on peut recenser cinq cas d'une ampleur telle qu'ils ont suscité une forte médiatisation (2001, 2010, 2012, 2014 et 2015)³².

Une possibilité plus courante consiste pour les émigrés à organiser des rotations au sein de la famille dans le but de rendre les coûts plus supportables. Par exemple, les deux conjoints ne rentrent pas la même année et/ou les enfants sont amenés à tour de rôle. Mousouab F., émigré comorien qui travaille à Marseille à la fois comme employé d'un restaurant et d'une poissonnerie, raconte que lorsqu'il était célibataire, il parvenait à économiser pour rentrer tous les ans. Mais depuis qu'il s'est marié et a eu deux enfants, le couple est obligé d'organiser des roulements. En 2011, sa femme est venue avec sa fille de 4 ans et en 2012, il est rentré avec son fils qui est en CM1³³.

Lorsque les enfants grandissent, ils peuvent également être mis à contribution pour participer à l'achat des billets. Cette mobilisation familiale des ressources économiques se retrouve chez Faouza S. Née à Marseille en 1992, son père est chauffeur routier et sa mère concierge d'entreprise. Faouza a accompagné près de dix fois ses parents comoriens pendant leurs vacances d'été, malgré le « prix énorme » que cela représentait. Lors des deux derniers retours, son frère et sa sœur ont payé leur propre billet. Pendant l'entretien, Faouza annonce qu'elle va pour la première fois suivre l'exemple de ses aînés. « D'année en année, on allège ma mère », annonce-t-elle, en précisant que sa mère pourra alors utiliser ses chèques voyages pour payer son propre billet et revenir plus régulièrement qu'elle ne pouvait le faire quand ses enfants étaient plus jeunes³⁴.

Commission européenne depuis 2008, et devait être auditionnée par l'organisme de contrôle *Eurocontrol*. Entre 2005 et 2008, des dysfonctionnements avaient été constatés sur cet appareil dans plusieurs pays européens, notamment par la Direction générale de l'aviation civile française (AFP, 2009).

³⁰. À propos du vol aller de la *Yemenia* qu'il a pris quelques semaines plus tôt, Jamal D. raconte qu'après son escale à Sanaa au Yémen, l'avion a décollé, volé une heure puis fait demi-tour. Tous les passagers sont alors restés 72 heures dans l'aéroport, « comme des vaches », sans confort et surtout sans aucune explication ou compensation financière. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

³¹. Dans un rapport daté de 1999 sur les Comoriens de Marseille, la politiste Françoise Lorcerie évoque un voyageur algérien qui possède deux boutiques, l'une à Marseille et l'autre à Moroni, et a obtenu un monopole sur les voyages entre Marseille et les Comores. Il propose des billets à 8 000 francs (1 220 euros) et des paiements échelonnés à ses clients (Lorcerie, 1999, p. 149).

³². Pour un exemple de ces conflits commerciaux (AFP, 2012), voir les Annexes du Chapitre 6-1.

³³. Entretien avec Mousouab F., Comores, 56 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier et poissonnier (Nioumadzaha, 31/08/2012).

³⁴. Extraits de l'entretien informel avec Faouza S., Comores, 20 ans, descendante d'émigrés à Marseille, étudiante (Marseille, 26/05/2012).

Enfin, pour pouvoir augmenter la fréquence des vacances, la dernière solution observée chez ceux qui ont des revenus faibles en France a été de multiplier les heures supplémentaires voire de trouver un second emploi temporaire pour économiser plus rapidement de l'argent, comme le fait Hazina R., aide-soignante à Marseille : « financièrement c'est pas donné hein, parce que moi pour arriver à me payer le billet avec mes enfants chaque fois, il fallait que je carbure à l'intérim. Je faisais des jours et des nuits à l'intérim pour avoir 5 000 euros pour payer les billets »³⁵.

En mobilisant par différents biais des ressources économiques, les émigrés peuvent réduire au maximum les intervalles de temps entre chaque retour au sein de la famille, mais ils n'effectuent pas pour autant des retours toujours réguliers.

3) Quelques cas de retours populaires fréquents

Parmi les membres des milieux populaires, et plus singulièrement parmi les enquêtés qui peuvent être considérés comme membres des catégories populaires à la fois en émigration et en immigration, seuls quatre cas de figure ont permis d'observer des retours en vacances plus réguliers.

D'une part, ce sont ceux qui ont émigré dans la sous-région qui peuvent le plus aisément multiplier les séjours, même si leur situation professionnelle est difficile³⁶. En effet, pour les émigrés comoriens à Madagascar, à La Réunion ou à Mayotte, les billets sont moins coûteux, autour de 200 à 400 euros, ce qui permet de revenir plusieurs fois dans l'année pour des périodes plus courtes. « Moi je suis là tout le temps, tout le temps [...] Je peux arriver, faire trois jours et puis je rentre », raconte Soibaha C., agent de restauration scolaire émigrée à Mayotte qui a trois semaines de congés par an et revient en général deux à quatre fois dans l'année³⁷.

D'autre part, chez ceux qui ont émigré en France métropolitaine, ce sont les navigateurs comoriens qui ont multiplié les séjours longs et réguliers. Engagés dans la marine pour des périodes de plusieurs mois, ces jeunes hommes pouvaient revenir une partie de l'année aux Comores, comme l'a fait Mansour D. Parti à Diego-Suarez à Madagascar en 1952, il est arrivé à Marseille en 1964 et a très vite été engagé par une compagnie maritime pour laquelle il a travaillé jusqu'en 1993. Il passait six mois en mer et trois mois à terre. Jusqu'en 1973, moment où sa femme est arrivée en France, il profitait de ces trois mois pour revenir voir sa famille aux Comores. Plus tard, il a espacé ses retours tous les deux ou trois ans, mais restait là encore pour des périodes assez longues, ce que ne pouvait absolument pas faire sa femme, Chadia, employée à

³⁵. Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouëllah, 28/08/2012).

³⁶. Si certains enquêtés togolais avaient vécu dans des pays d'Afrique de l'Ouest par le passé, aucun n'y habitait au moment de l'enquête. Ce cas a donc été observé seulement pour les émigrés comoriens dans l'Océan Indien.

³⁷. Extrait de l'entretien informel avec Soibaha C., Comores, 55 ans, émigrée à Mayotte, agent de restauration scolaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

Marseille comme auxiliaire de vie dans des maisons de repos, puis en 1992 comme bibliothécaire, et qui devait rester s'occuper de ses enfants pendant la période scolaire. Depuis sa retraite en 1993, et particulièrement ces dernières années depuis que ses enfants sont plus âgés et autonomes, Mansour est revenu pour des périodes de plus en plus longues, allant de six à huit mois. Pendant l'entretien, il annonce qu'il possède déjà une vingtaine de passeports, dont les pages sont remplies de visas d'entrée³⁸.

Aujourd'hui, ce sont les émigrés qui travaillent dans le secteur du bâtiment et ont le statut d'intérimaire qui peuvent rentrer pour des périodes aussi longues. Azdine T., émigré de 32 ans parti à Mayotte en 1991, puis à Marseille en 1992³⁹ ; Moustafa B., émigré de 53 ans venu à Marseille en 1974 et qui vit maintenant à Mantes-la-Jolie⁴⁰ ; ou Toihiri E., émigré de 30 ans arrivé à Lyon en 1992⁴¹, ont tous les trois vanté l'aspect pratique de l'intérim vis-à-vis du retour. Les périodes de travail de huit à dix mois leur ont permis de revenir en général pour des vacances d'au moins deux à trois mois. Azdine avoue même avoir préféré ce statut à partir de l'an 2000 pour pouvoir revenir voir ses parents plus régulièrement. Moustafa accepte de moins en moins de chantiers en France et depuis une dizaine d'années, il revient entre un tiers et une moitié de l'année dans sa ville d'origine d'Icni et envisage désormais de revenir de plus en plus longtemps. Les autres ouvriers enquêtés sont obligés de s'aligner sur les vacances annuelles de leur entreprise ou de négocier avec leur patron des congés plus longs.

Enfin, et ce cas n'a été observé qu'aux Comores du fait de la structuration associative en France, ce sont les cotisations collectives qui permettent de financer des retours. Les parents d'Idriss C., né à Marseille, vivent en France avec leurs cinq fils. Son père a alterné emplois de plongeur et de cuisinier dans plusieurs restaurants et périodes de chômage, pendant que sa mère travaillait comme commerçante et revendait des meubles en Turquie et à Dubaï. Ils ont pu rentrer presque tous les ans grâce à un système d'épargne collective et rotative organisé par une association des émigrés de leur ville d'origine⁴². Tous les mois, chaque participant verse une somme identique et l'un des participants de la tontine est le bénéficiaire de la somme totale, ce qui permet d'investir dans des projets entrepreneuriaux, de financer un mariage ou en l'occurrence de revenir régulièrement en vacances.

³⁸. Entretien avec Mansour D., Comores, 74 ans, émigré de retour [Marseille], navigateur retraité (Mitsoudjé, 11/08/2012). ; Entretien informel avec Chadia D., Comores, 63 ans, émigrée à Paris, bibliothécaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

³⁹. Entretien avec Azdine T., Comores, 32 ans, émigré à Marseille, intérimaire dans le bâtiment (Dembeni, 05/08/2012).

⁴⁰. Entretien avec Moustafa B., Comores, 53 ans, émigré à Mantes-la-Jolie, intérimaire dans le bâtiment (Icni, 30/07/2012).

⁴¹. Entretien informel avec Toihiri E., Comores, 30 ans, émigré à Lyon, opérateur régleur en mécanique (Ntsudjini, 18/08/2012).

⁴². Entretien avec Idriss C., Comores, 20 ans, descendant d'émigrés [Marseille], chauffeur routier (Bambadjani, 26/07/2012).

4) Ne pas revenir trop régulièrement

Cela peut apparaître paradoxal tant la capacité à circuler a été jusque là présentée comme un signe de réussite, mais au contraire, la trop grande fréquence des retours peut être mal perçue par les proches. En effet, celui qui rentre trop régulièrement peut être accusé par ses proches de gaspiller son argent.

Dans les milieux populaires, quand ces retours ne s'accompagnent pas de la poursuite des projets entamés à distance (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B), ils sont discrédités. À Domoni-Adjou, j'ai ainsi pu constater que certaines rumeurs circulaient à propos des différents retours au cours de l'année d'Assadilah M., fils d'un agriculteur devenu agent territorial à Nice. Rentré en janvier, il est revenu pendant l'été et prévoyait un retour en décembre. D'après lui, c'est sa prime de 2011 qui lui a permis de financer ses retours⁴³, mais plusieurs personnes dans sa ville m'ont fait savoir qu'elles le soupçonnaient de « bouffer l'argent de sa femme » et de revenir en vacances sans avoir assez économisé pour l'avancement des travaux de la maison de son père.

Ces condamnations ne sont d'ailleurs pas propres aux milieux populaires. Ainsi, Radia N. raconte que sa mère magistrat a dû cacher à sa famille qu'elle avait payé un billet pour que sa fille rentre à Lomé dès le premier été de sa première année d'études en France. Elles ont donc toutes les deux menti en disant que ce billet était inclus dans sa bourse étudiante.

Parce que c'était le scandale dans la famille, la première année elle part, elle rentre en vacances, c'est pas possible ! Ma mère elle s'est fait gronder par mes oncles, tu la gâtes trop, on rentre pas en vacances au bout de la première année, ça ne se fait pas [...] Moi je m'en fichais, j'étais là, ils pouvaient parler...⁴⁴

Ce cas souligne que les parents peuvent payer des billets d'avion à leurs enfants pour des vacances dans les catégories supérieures. L'attitude des oncles de Radia fait également écho aux volontés observées dans les catégories supérieures d'apprendre aux enfants à se débrouiller en migration (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A-2).

Les attentes familiales incitent aux vacances fréquentes mais pas aux retours incessants. Les émigrés, en fonction de leurs ressources, doivent donc trouver la bonne fréquence. Comme le résumait un émigré comorien, « tous les ans, c'est exagéré, tous les cinq ans, c'est exagéré »⁴⁵.

⁴³. Entretien avec Assadilah M., Comores, 42 ans, émigré à Nice, agent territorial (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

⁴⁴. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

⁴⁵. Extrait de l'entretien avec Maecha J., Comores, 55 ans, émigré à Marseille, régisseur d'immeubles (Marseille, 25/05/2012).

C – Régulariser sa situation en France : un préalable aux retours

Un obstacle légal peut également freiner les retours en vacances, et éventuellement venir renforcer les obstacles financiers évoqués plus haut. En effet, étant donné le « monopole étatique des moyens légitimes de circulation », le statut des émigrés en France peut « sensiblement conditionner leur accès à différents espaces » (Torpey, 1998). Les possibilités de circulation sont très inégales entre les immigrés selon qu'ils soient, au regard de la loi, considérés comme toujours étrangers ou devenus Français.

1) Les circulations facilitées des émigrés aux situations légales stabilisées

Les émigrés qui ont été naturalisés en migration ou ont réussi à obtenir une carte de résident valable dix ans ont fait part de leur sentiment d'être libre de pouvoir circuler⁴⁶. C'est le cas de Karmardine A., émigré de retour comorien naturalisé français. Parti en France en 1997, il est rentré une première fois grâce à ses parents, cadres de la fonction publique, puis il s'est acheté seul son premier billet en 2008 : « ça y est, je peux me prendre en charge, je prends le truc, je prends l'avion, j'y vais ». Désormais revenu vivre aux Comores, il explique que sa naturalisation lui permet d'envisager plus sereinement des circulations entre Moroni et la France : « Dieu merci je suis français, je peux aller quand je veux, revenir quand je veux, j'ai pas besoin du truc de visa, de trucs administratifs »⁴⁷.

On peut ajouter ici le cas des Français nés à l'étranger et vivant en France. Selon l'État français, ils ne sont pas considérés comme des immigrés, pourtant eux-mêmes se décrivent et sont perçus dans le pays d'origine comme des émigrés à part entière. Ce cas a été particulièrement rencontré aux Comores, où certains individus ont pu conserver leur nationalité française après l'indépendance de 1975 et la transmettre à leurs enfants nés aux Comores (Massicot, 1986). C'est ce qu'a fait le père de Jamal D. dont tous les enfants sont devenus français, qu'ils vivent aujourd'hui en France ou aux Comores. Jamal lui-même raconte que ses papiers français facilitent sa circulation entre les deux pays.

Je peux pas oublier que je suis immigré en couleurs, là vous pouvez pas nier ça parce que tout le monde le dit. C'est la réalité ! [...] Je suis en migration en couleurs, mais là en papiers je suis Français quoi ! Tant que j'ai la possibilité de rentrer, je peux rentrer, travailler quand je veux, y'a personne qui peut me contrôler...⁴⁸

⁴⁶. Cette carte de résident peut être délivrée en tant que première carte de séjour ou à la suite d'une carte de séjour valable une année. Hormis les cas des réfugiés, anciens combattants et légionnaires, la carte est octroyée de manière discrétionnaire selon les attaches familiales en France (Ferré, 2014).

⁴⁷. Extraits de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁴⁸. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

Leurs pratiques de circulation sont donc plus importantes, s'ils ont les moyens financiers de les mettre en œuvre. Dans le cas de ceux qui ont un statut légal stable, le passage des frontières se transforme en formalité administrative. La seule contrainte réside dans la nécessité éventuelle d'obtenir un visa d'entrée à l'aéroport de Lomé⁴⁹ ou de Hahaya⁵⁰ lors des retours. Arrivé en France en 2002, Antoine A., un commerçant togolais à Strasbourg, a très vite obtenu la nationalité française, au même titre que son grand-père et son père qui avaient vécu respectivement à Lyon et à Nantes puis Paris. Du fait de son double passeport, Antoine peut mener ses activités commerciales entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Suède. Il rentre très régulièrement à Lomé où il a créé plusieurs entreprises et multiplie les projets associatifs⁵¹.

Il est difficile de dire s'il existe une réelle inégalité entre les immigrés comoriens et togolais dans leur propension à acquérir la nationalité française. Aucune publication ne concentre ces taux selon les pays d'origine (Lessault et Beauchemin, 2009b), même si plusieurs observateurs indiquent que la naturalisation « varie sensiblement selon le pays de naissance » (Borrel, 2006, p. 4). Les quelques estimations statistiques disponibles ne laissent pas présager d'une grande différence entre les deux cas (voir Tableaux n° 14, Chapitre 3, Introduction).

2) Les circulations entravées d'émigrés aux situations légales instables

En revanche, les circulations libres sont peu accessibles à ceux qui ont des difficultés à régulariser leur situation en France, soit parce qu'ils ont des titres de séjour provisoires, soit parce qu'ils n'arrivent pas à passer du statut d'étudiant à celui de travailleur. Ainsi, les périodes d'instabilité statutaire ont marqué le recul de la fréquence des retours. Le poids du statut légal en immigration sur les pratiques de retours est net. Pour s'en rendre compte, on peut citer l'exemple de deux demi-frères, Fouad O. et Mohamed I. Tous les deux sont nés aux Comores, n'ont pas le même père et ont été élevés par leur mère, Mdjanahéri M., qui a exercé plusieurs fonctions politiques au cours de sa carrière. Fouad, dont le père a gardé la nationalité française en 1975, a vécu une partie de son enfance en France et a été naturalisé à sa majorité. Il est revenu depuis régulièrement en vacances et s'est même réinstallé aux Comores. Quant au père de Mohamed, lui est resté

⁴⁹. Au Togo, un visa valable 30 jours coûte 30 euros et un visa valable 90 jours coûte 50 euros. En juillet 2014, la revendication ancienne des associations d'émigrés togolais a été satisfaite. Le visa d'entrée et de sortie a été supprimé pour les titulaires d'une double nationalité « pour faciliter les déplacements des Togolais de l'extérieur » (Republic of Togo, 2014e). Seuls ceux qui ont renoncé à la nationalité togolaise pour la seule nationalité étrangère doivent désormais payer le visa d'entrée à l'aéroport de Lomé (52,5 euros). D'après le site de l'aéroport de Lomé. Source : http://www.aeroport-lome.com/visa_togo.php

⁵⁰. Aux Comores, le visa touristique valable 45 jours coûte 30 euros alors que le montant du visa long séjour est de 255 euros. Les titulaires de la double nationalité ou les Français d'origine comorienne doivent être en possession d'une carte d'identité biométrique comorienne (15 euros) et d'un passeport biométrique comorien (60 euros) pour pouvoir circuler librement.

⁵¹. Entretien avec Antoine A., Togo, 32 ans, émigré à Strasbourg, commerçant (Lomé, 12/01/2010).

comorien en 1975. Parti en France en 2004, Mohamed a dû régulariser sa situation tous les ans à la préfecture et a passé plusieurs mois en situation illégale après son arrivée. Pendant huit ans, il n'est pas revenu aux Comores et à ce titre, lui-même se décrit comme un « OVNI ». En 2012, il effectue son premier retour. Lors d'une conversation en famille, Fouad se montre assez critique à son encontre en condamnant le fait que « ça fait presque dix ans qu'il n'a foutu les pieds ici ». En entendant ces propos, leur mère a tout de suite montré son opposition en rappelant à Fouad que son frère n'est pas critiquable sur ce point car il a eu des difficultés à régulariser sa situation d'année en année, là où Fouad a bénéficié d'un passeport français⁵².

Plus encore, ceux sont ceux dont la présence en France a été marquée par des périodes plus ou moins longues d'irrégularités au regard de la législation française qui ont été les plus directement empêchés de revenir. Dans tous les milieux sociaux, des enquêtés ont raconté les phases pendant lesquelles ils se sont maintenus sur le territoire français au-delà de la période autorisée par leur titre de séjour ou durant lesquelles ils ont vécu avec les papiers d'identité d'un autre⁵³. Pour tous les enquêtés qui ont vécu clandestinement en France pendant des périodes plus ou moins longues, les retours en vacances n'étaient pas même envisageables. Ainsi, Athoumani F. est venu en France à l'âge de 12 ans, en 1992. Il a vécu clandestinement pendant de très nombreuses années et a obtenu la nationalité française en 2008. Avant 2008, il n'a pas pu revenir en vacances. Depuis, grâce il est revenu tous les ans⁵⁴.



L'enquête qualitative menée aux Comores et au Togo confirme certaines des pistes récentes ébauchées par l'enquête statistique « Trajectoires et Origines conduite par l'INED et l'INSEE ». Ainsi, d'après cette enquête menée auprès des immigrés en France, leurs activités transnationales dépendent à la fois de leurs sentiments d'appartenance, de leurs origines et de leurs ressources (Beauchemin *et al.*, 2016).

Les proches encouragent les émigrés à revenir souvent en vacances. Si ces incitations peuvent faire écho à des sentiments d'attachement plus ou moins fort, la fréquence des vacances nous semble dépendre avant tout du parcours migratoire à l'étranger. Les émigrés qui sont parvenus à obtenir une situation économique et légale stable peuvent plus aisément organiser des retours

⁵². Extrait de l'entretien informel avec Fouad O., Comores, 37 ans, émigré de retour [Paris], consultant (Bandamadji, 27/07/2012). ; Entretien informel avec Mohamed I., Comores, 27 ans, émigré à Paris, économiste dans une entreprise privée (Bandamadji, 06/08/2012). ; Entretien informel avec Mdjanahéri M., Comores, 54 ans, descendante d'émigrés [Madagascar], maire et responsable associative (Bandamadji, 02/08/2012).

⁵³. Plusieurs enquêtés ont explicitement évoqué ces expériences. Dans les enfants des milieux populaires, on peut citer les cas d'Anouar E. (Comores), d'Athoumani F. (Comores) et de Victor G. (Togo). Parmi les enfants des membres des catégories supérieures, on peut citer Didier D. (Togo), Ilias M. (Comores), Komi Z. (Togo), Mchangama E. (Comores) et Mohamed I. (Comores). À ces cas où les problèmes de papiers ont été racontés s'ajoutent très certainement des récits d'enquêtés qui ont préféré ne pas parler de ces expériences.

⁵⁴. Entretien avec Athoumani F., Comores, 33 ans, émigré à La Courneuve, vendeur (Ivembeni, 14/08/2012).

réguliers. Les vacances sont donc plus difficilement accessibles aux membres des milieux populaires, hormis pour ceux qui ont recours aux pratiques d'épargne collective ou à des stratégies de rotation familiale.

Ce constat invite à dissocier clairement ceux qui se disent les plus « attachés » à leur pays d'origine et ceux qui y circulent régulièrement. Bien que ces deux groupes puissent se recouper partiellement, les sentiments d'appartenance ne peuvent à eux seuls expliquer les pratiques migratoires. De manière assez contre-intuitive, ce sont qui sont les plus intégrés professionnellement, économiquement et socialement dans le pays d'accueil qui sont les plus à même de circuler et d'entretenir des liens continus au pays d'origine.

Section 2 – Incarner la réussite

Les émigrés construisent leur nouvelle place dans les relations familiales en se conformant plus ou moins aux attentes familiales à distance (voir Chapitre 5). Mais cette place se renégocie encore plus directement lorsque les émigrés reviennent en vacances. Ces retours provisoires sont un moment pendant lequel se joue leur « incarnation des rôles » (Achin *et al.*, 2008, p. 8). Pendant leurs vacances et au cours des interactions sociales avec leurs proches⁵⁵, ils peuvent objectiver leur position d'émigré, par leur langage, leurs attitudes corporelles, leurs biens matériels ou leurs savoirs. Les émigrés se trouvent alors encouragés à donner des gages du succès de leur expérience migratoire. En somme, ils cherchent à incarner la figure de la réussite propre à leurs dispositions respectives (voir Chapitres 2 et 5). Cette image qu'ils peuvent chercher à véhiculer, ou que leurs proches les incitent à incarner, peut être considérée comme leur *face*, c'est-à-dire « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier » (Goffman, 1974, p. 9).

Encore une fois, précisons que ce chapitre interroge particulièrement les expériences des émigrés issus des milieux populaires, pour lesquels les vacances semblent revêtir un enjeu symbolique particulièrement fort. En questionnant dans un premier temps les logiques idéal-typiques de l'incarnation de la réussite migratoire, telles que les émigrés et leurs proches les ont décrites, cette deuxième section analyse la *façade* ou l'*appareillage symbolique* auxquels les émigrés peuvent avoir recours pour répondre aux attentes de leur famille⁵⁶. Cette façade sera interrogée dans sa double dimension : le *décor*, c'est à dire « les éléments scéniques de l'appareillage symbolique » (Goffman,

⁵⁵. Goffman définit les interactions comme la « classe d'évènements qui ont lieu lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe. Le matériel comportemental ultime est fait des regards, des gestes, des postures et des énoncés verbaux que chacun ne cesse d'injecter, intentionnellement ou non, dans la situation où il se trouve » (Goffman, 1974, p. 7).

⁵⁶. Goffman nomme façade « la partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs ». Il ajoute que « la façade n'est autre que l'appareillage symbolique, utilisé habituellement par l'acteur, à dessein ou non, durant sa représentation » (Goffman, 1973a, p. 29).

1973a, p. 30)⁵⁷ et surtout la *façade personnelle*⁵⁸. Bien entendu, tous les émigrés ne cherchent pas à jouer de ces différents registres pour satisfaire les attentes de leurs proches et les conditions de ces prises de distance aux rôles migratoires seront plus directement analysées dans la section suivante (voir Section 3).

L'analyse des corps des émigrés permet de souligner à la fois comment les attitudes corporelles peuvent être utilisées par les émigrés populaires pour mettre en avant leur réussite sociale et de quelles manières les familles exercent des pratiques de contrôle corporel sur ceux qui acquièrent la position d'émigré (Paragraphe A). Les émigrés sont également encouragés à utiliser des objets et des éléments matériels pour parfaire leurs rôles migratoires. Pendant les retours, les attentes matérielles et symboliques sont renouvelées et la distribution des biens peut donc être prolongée (Paragraphe B). Chez les émigrés populaires les plus longtemps scolarisés et les plus diplômés, ce sont avant tout les ressources culturelles et scolaires qui sont valorisées lors des retours (Paragraphe C). Enfin, en étant attentif aux lieux et aux décors dans lesquels se déroulent ces vacances, on peut mettre en évidence le fait que les émigrés, selon leur profil, peuvent plus ou moins s'éloigner du cadre familial et intégrer des lieux qui leur étaient jusque-là peu accessibles (Paragraphe D).

A – Mises en scène et contrôles des corps émigrés

Dans les interactions entre les émigrés et leurs proches, la façade personnelle des uns et des autres revêt une importance particulière dans la bonne tenue des relations. Le corps constitue une dimension centrale de cette façade, et ce dès l'arrivée des émigrés en vacances à l'aéroport. Dans les milieux populaires, le corps devient un moyen d'incarner la réussite sociale (1). Dans le même temps, les proches contrôlent ce rapport au corps et l'on observe une forte « différenciation sexuée des niveaux de contrainte » (Bidet, 2014, p. 38-39) (2 et 3).

1) Quand les corps racontent l'émigration dès les premiers instants des vacances

Le moment précis des retrouvailles peut apparaître au premier abord anodin. Mais si on le considère comme un rite de la vie familiale, il est possible d'observer qu'il est très codifié et

⁵⁷. D'après Goffman, le décor « comprend le mobilier, la décoration, la disposition des objets et d'autres éléments de second plan constituant la toile de fond et les accessoires des actes humains qui se déroulent à cet endroit » (Goffman, 1973a, p. 29). Souvent fixe, ce décor peut aussi se mouvoir avec les acteurs, comme c'est le cas dans les cortèges, qui seront ici évoqués.

⁵⁸. La façade personnelle désigne « les éléments qui, confondus avec la personne de l'acteur lui-même, le suivent partout où il va. On peut y inclure : les signes distinctifs de la fonction ou du grade ; le vêtement ; le sexe, l'âge et les caractéristiques raciales ; la taille et la physionomie ; l'attitude ; la façon de parler ; les mimiques ; les comportements gestuels ; et autres éléments semblables » (Goffman, 1973a, p. 30-31). D'après Goffman, cette façade personnelle peut être sous-divisée en deux éléments qui ne fournissent pas les mêmes informations dans l'interaction : l'apparence « dont la fonction à un moment donné est de nous révéler le statut social de l'acteur » et la manière « dont la fonction est de nous indiquer le rôle que l'acteur compte jouer dans la situation présente » (*op. cit.*, p. 31).

répond à une mise en scène tacite. Chaque acteur prenant part à cette interaction fait montre d'une certaine *tenué*⁵⁹. Le jour de leur voyage, les émigrés portent un intérêt particulier à leur apparence. Les vêtements ne sont pas choisis au hasard et l'allure générale doit être soignée. Si les différents voyages effectués vers Lomé ou Moroni en compagnie d'émigrés en partance pour des vacances ont permis de confirmer ce fait, c'est principalement au cours du vol Paris-Moroni effectué en juin 2012 qu'il a été possible d'observer cette transformation par étapes. Le voyage s'est déroulé sur deux jours, avec des escales techniques à La Réunion et Madagascar et avec une escale d'une nuit à Mayotte. Chaque arrêt a été une occasion pour les passagers émigrés de se préparer, de changer leur habillement et de parfaire la mise en scène de leur arrivée à Moroni lors du dernier vol.

Observation n° 3 : la préparation des corps pour l'arrivée en vacances

Pour me rendre aux Comores, j'ai effectué un vol avec la compagnie Air Austral, qui s'est déroulé du dimanche 24 juin au soir au mardi 26 juin dans l'après-midi. Après un départ de Roissy-Charles de Gaulle, une escale de quelques heures a été réalisée à Saint-Denis de La Réunion, une escale d'une nuit à Mayotte puis une escale technique à Nosy Bé (Madagascar). Ce trajet par étapes a été l'occasion d'observer directement les transformations physiques et les préparatifs progressifs avant l'arrivée à Moroni.

« À Paris, les personnes présentes dans l'avion sont majoritairement habillées dans des tenues décontractées et se préparent à passer la première nuit dans l'avion. Mais le lendemain, à Mayotte, avant la dernière étape du vol, les mêmes personnes apparaissent totalement transformées, apprêtées pour l'occasion. Les hommes âgés portent un *nkandu* et une *kofia*⁶⁰. Les femmes âgées portent des pantalons fins et des T-shirts, qu'elles ont recouvert d'un *chiromani* ou d'un *lesso*⁶¹. Certaines portent un tailleur. Les jeunes hommes sont habillés en pantalon, en chaussures et en chemise de costume, portés avec ou sans veste. Le pantalon de costume est parfois remplacé par un pantalon en lin. Les teintes des tenues sont souvent claires (blanc, bleu ciel) et les vêtements accompagnés de lunettes de soleil et de montres imposantes. Les jeunes femmes enfin, portent principalement des pantalons de costume ajustés et des chemisiers. La plupart ont des talons aiguilles. La tenue des femmes est complétée par des bijoux dorés, nombreux et très visibles, des bracelets, des colliers et des boucles d'oreille. À Mayotte, une femme d'une cinquantaine d'années qui habite à Lyon et débute ses trois semaines de vacances s'avance vers le contrôle de sécurité, commence à enlever ses multiples bijoux pour les déposer sur la table devant elle. Le personnel de sécurité l'interrompt et l'autorise à passer avant qu'elle n'ait fini.

La plupart des personnes présentes possèdent un ou plusieurs *smartphones*. Trois couples de trentenaires, qui à Paris étaient habillés en short et en polo ou en pantalon et en débardeur et sont désormais habillés en tenue de soirée, se filment régulièrement avec un caméscope depuis qu'ils sont arrivés la veille à Mayotte.

Dans le hall de l'aéroport de Dzaoudzi à Mayotte, plusieurs femmes se maquillent pendant l'attente. Certaines vont ajuster leur tenue et leurs bijoux dans les toilettes. Quelques retardataires terminent leur maquillage dans l'avion, après l'escale technique de Nosy Bé.

⁵⁹. « J'appelle tenue cet élément du comportement cérémoniel qui se révèle typiquement à travers le maintien, le vêtement et l'allure, et qui sert à montrer à l'entourage que l'on est une personne douée de certaines qualités, favorables ou défavorables » (Goffman, 1974, p. 68-69).

⁶⁰. Le *nkandu* est une tenue masculine, parfois brodée, et la *kofia* un chapeau comorien, réservé aux hommes qui ont réalisé leur mariage.

⁶¹. Les *chiromani* et les *lesso* sont deux tissus comoriens, le premier étant originaire de l'île d'Anjouan, que les femmes portent par-dessus leurs vêtements ou utilisent comme accessoire pour le haut de leur corps (épaules et tête).

Les enfants ont également été changés. La plupart des petites filles sont habillées en robes colorées et arborent de belles tresses. Plusieurs petits garçons sortent des toilettes avec leur mère, qui leur fait enfiler une veste de costume, un peu trop grande pour eux. Ils l'enfilent visiblement pour la première fois, ne sont pas à l'aise avec, se moquent les uns des autres, et veulent très vite l'enlever dès qu'ils commencent à jouer aux *combos*. Un autre porte une cravate. Un dernier revêt un costume qui fait penser à une tenue de concours de danse de salon, avec une chemise à jabot très colorée.

L'attente se poursuit autour de ces préparatifs. Les enfants commencent à montrer des signes d'impatience. Le départ est retardé car sur le tarmac, une famille, elle aussi très bien habillée, attend un *jet* privé pour partir vers la Grande Comore. Dans le hall, alors que tout le monde est apprêté, les critiques fusent à l'encontre de ce groupe qui semble en faire trop. Les trois couples se moquent d'eux. La femme aux bijoux assise à côté de moi fait part à haute voix de ses remarques : "c'est nul, y'a même pas de toilettes ou à manger là-dedans !". »

(Paris/Mayotte, juin 2012)

En parallèle, dans le pays d'origine, les familles participent elles aussi activement à la mise en scène des retrouvailles en préparant un comité d'accueil pour les émigrés. Dans les entretiens, les enquêtés ont mentionné des cortèges qui réunissent généralement des membres du premier cercle familial, parfois de la famille éloignée et souvent des amis. Là aussi, chacun s'habille pour l'occasion. Plusieurs voitures sont mobilisées pour organiser un convoi en direction de l'aéroport. Les arrivées sont saluées par des klaxons et des chants. Une fois les émigrés embarqués dans les véhicules, les voitures font le tour de la ville d'origine, pour saluer des connaissances et laissent les émigrés au pied de leur maison, pour profiter d'un thé ou d'un repas en famille⁶². Mais grâce aux observations menées, il a été possible de relativiser l'importance de ces cortèges décrite dans les récits. Il semble que ces convois autrefois omniprésents et très ritualisés soient progressivement délaissés. Aujourd'hui, s'ils sont encore très prisés dans les familles populaires, ils sont principalement réservés aux premiers retours ou aux vacances consacrées aux Grands mariages comoriens et visent à renforcer le prestige du statut d'émigré. À l'image de Taoufiq H., étudiant émigré en France qui effectuait son premier retour en 2012, certains refusent que leur famille organise de tels cortèges. Taoufiq trouve cette pratique « nulle » et préférerait quelque chose de « tranquille, discret ». D'après lui, « c'est inutile, ça n'a pas d'intérêt. J'ai pas besoin que tout le monde le sache que je suis venu. Tôt ou tard, ils vont finir par le savoir puisqu'ils me verront dehors ». Mais il raconte qu'un couple de voisins revenus pour leur Grand mariage a eu droit à un cortège d'une quinzaine de « grosses voitures, bien décorées » louées pour l'occasion⁶³.

⁶². « Ouais donc ouais je suis arrivée, y'a eu la fête, y'avaient toutes les copines à maman, y'avait toute la famille qui était là, les dames qui étaient en train de danser, et puis y'a les amis, et puis... dans la ville à mon chéri... je suis parti parce que lui il est de Moroni, donc là-bas ils m'ont fait un truc qu'on appelle *tchäi*, *tchäi* enfin... c'est thé, c'est du thé en français. Mais en fait le *tchäi* ici c'est genre on fait beaucoup de trucs à manger et on a donné le nom de *tchäi*. Voilà donc on fait ça, on t'invite, tu manges, tu invites tes amis et puis voilà... » Extrait de l'entretien avec Nadjati A., Comores, 24 ans, émigrée à Montpellier, étudiante (Chézani, 22/07/2012).

⁶³. Extraits de l'entretien avec Taoufiq H., Comores, 24 ans, émigré à Paris, étudiant (Iconi, 06/07/2012).

Au sein des milieux populaires, les non-émigrés interrogés perçoivent ces arrivées en secret comme le signe que les émigrés ne veulent pas jouer le jeu et assumer leur statut. Ainsi, Shadir R., un maçon comorien condamne l'attitude de l'un de ses voisins qui n'a prévenu personne de la date de son arrivée et de son départ pendant l'été : « lui, il est avare, il ne veut pas donner. Il n'aime pas sa famille, il est vieux, il n'a rien. Il a oublié sa famille quand il avait l'argent ». Au contraire, les cortèges sont pour lui l'occasion d'arriver avec faste et d'affirmer sa position sociale : « c'est comme si le président venait, tout le gouvernement vient aussi, parce que c'est le chef du gouvernement. C'est comme si on va accueillir un roi ou un président »⁶⁴.

Ces rituels de l'arrivée ont plusieurs fonctions. Au travers de ces mises en scène, les familles vont « apprendre par corps » et par le corps des émigrés (Bourdieu, 1997, p. 168-169), dès les premiers instants des retours. Quand les émigrés sortent de l'aéroport, plus que leurs premières paroles, c'est avant tout leur corps, leurs manières de s'habiller, de se tenir et de se comporter qui sont observées par leurs proches. Dès leurs premiers pas, les moindres signes extérieurs laissent transparaître des indices des expériences vécues en émigration. Observer ce que les familles perçoivent du corps des émigrés et de leurs manières d'être et de faire, c'est analyser à la fois les « modalités pratiques et pré-réflexives d'incorporation », c'est-à-dire ce que le corps émigré dit en silence, et les « formes de réflexivité liées à des modes d'objectivation du corps », c'est-à-dire ce qu'elles perçoivent du corps des émigrés (Faure et Gosselin, 2008, p. 32). Dans les entretiens, l'allure générale des émigrés est dépeinte comme se démarquant singulièrement de celle des personnes qui n'ont jamais quitté le pays. Les non-émigrés des milieux populaires les jugent généralement mieux habillés et les émigrés se définissent eux-mêmes comme « un peu mieux lookés »⁶⁵, parce qu'ils ont des vêtements de marques, mieux coupés et plus chers. En somme, dans la rue, « on les remarque facilement »⁶⁶. Peu importe qu'ils soient habillés de cette manière au quotidien en France, ce qui compte pour leurs proches, c'est ce qu'ils portent une fois de retour dans leur ville d'origine. Le corps émigré devient un symbole de l'élégance, et leur *hexis* corporelle⁶⁷ devient la forme visible d'une position ascendante occupée dans l'espace social (Bourdieu, 1977, 1980 ; Détrez, 2002).

⁶⁴. Extraits de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

⁶⁶. D'après les termes utilisés par un élève, lors de la conversation informelle menée dans une classe de l'école française Henri Matisse à Moroni. Extrait de l'observation menée dans une classe de quatrième de l'école française Henri Matisse (Moroni, 28/06/2012).

⁶⁷. L'*hexis* corporelle étant entendue comme une « disposition permanente, manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par là, de *sentir* et de *penser* » (Bourdieu, 1972, p. 193).

Observation n° 4 : les cortèges pour l'arrivée des émigrés en vacances

Au Togo, les cortèges n'ont pas été directement observés. Mais ils ont été évoqués au cours de certains entretiens, qui ont fait mention notamment de convois organisés lors du départ des émigrés, à la fin de leurs vacances⁶⁸.

Aux Comores, les premiers pas à l'aéroport international de Hahaya, en juin 2012, ont permis d'observer une première fois ce moment de l'arrivée. Une foule compacte attendait devant l'aéroport, tenue à distance par des barrières de sécurité. Certains sont parvenus à s'infiltrer dans le hall de l'aéroport pour accueillir leurs proches. Beaucoup de voitures se sont rassemblées sur le parking.

Une seconde observation, effectuée le 5 juillet 2012, ainsi que des entretiens ont permis d'affiner la compréhension de ces pratiques et de relativiser l'importance actuelle de ces cortèges. L'entrée sur le parking étant payante, à hauteur de 500 francs comoriens par véhicule (1 euro), beaucoup de familles préfèrent attendre, devant leurs voitures, le long de la route, à quelques centaines de mètres de la sortie de l'aéroport. Mais le coût d'entrée dans l'enceinte de l'aéroport, ne constitue pas le principal frein à ces cortèges. D'après Mandhoir S., depuis l'accident mortel de la *Yemenia* survenu en 2009, beaucoup de familles refusent d'aller jusqu'à l'aéroport, pour ne pas raviver de mauvais souvenirs. Les cortèges sont soit annulés, soit débutés plus loin, sur la route de la ville d'origine des émigrés⁶⁹.

« Le 5 juillet, entre 8 heures et 10 heures, j'observe l'arrivée d'un vol de la compagnie Air Madagascar (Paris/Tananarive/Moroni), prévu à 8 heures 55. Il y a beaucoup moins de monde que le jour de ma propre arrivée. Peu de cortèges présents, si ce n'est quelques convois en dehors de l'enceinte. Seuls des véhicules tout-terrain sont présents sur le parking. Le ballet des taxis qui viennent déposer 3 à 4 personnes puis repartent se poursuit pendant deux heures. Quelques femmes restent près des barrières. Quand les passagers arrivent, les retrouvailles se font dans les embrassades, les pleurs et les rires. Les émigrés se prennent en photo et immortalisent ce moment. Dès que les appareils sont sortis, les sourires s'effacent. Les grands-parents accueillent chaleureusement des petits-enfants qu'ils n'ont pas eu souvent l'occasion de voir. Un couple, sûrement venu pour son mariage, a droit au collier fleuri de bienvenue autour du cou ».

(Hahaya, juillet 2012)

D'après Mandhoir S. et l'un de ses amis étudiants, rencontré à Dembeni, les colliers sont réservés aux arrivées des futurs grands mariés. Le nombre de colliers permettait de connaître la ville dans laquelle les émigrés vivaient en France : deux colliers pour Marseille, trois pour Paris. Mais ces pratiques tendent à disparaître car « ce sont des trucs de grands-mères »⁷⁰.



© Hugo Bréant/2016. Photographies prises à Hahaya (Comores), en juillet 2012.

⁶⁸. Entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

⁶⁹. Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁷⁰. Extrait de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

Plus encore que leur façon de se vêtir et de prendre soin de leur apparence, c'est leur corps lui-même qui apparaît plus sain aux yeux de ceux qui n'ont pas migré. Ces derniers ont fait part à plusieurs reprises de remarques sur la vitalité et surtout sur la corpulence du corps émigré. Nadir L. est un étudiant et footballeur comorien, qui n'avait pas encore émigré au moment de l'entretien, né dans une famille d'agriculteurs. Il précise au cours de notre première rencontre qu'il a 24 ans mais qu'il se sait faire « plus vieux ». Il précise alors que « tous les gens ici font plus vieux », à cause des difficultés liées à la chaleur, à l'alimentation ou aux problèmes financiers. Il poursuit en disant que les émigrés, au contraire, paraissent moins fatigués et en meilleure santé. Il tranche finalement par ces mots : « la vie ici, ça fait vieillir ! En France, ils rajeunissent ! »⁷¹ L'embonpoint de la silhouette d'un émigré qui arrive est pour certains un révélateur de ses conditions de vie en France⁷². Boukari S., émigré togolais en France, se montre agacé lorsqu'il raconte que certains de ses amis à Lomé lui ont fait remarquer avec étonnement qu'il n'avait pas grossi.

"Alors bah tu as pas grossi toi ?" J'ai dit non mais attendez, c'est pas la peine de grossir... ceux qui reviennent et qui disent voilà on mange bien... j'ai dit non c'est pas manger bien qui signifie grossir, grossir c'est manger mal et moi je tiens à ma ligne (rires)... je suis pas mannequin mais je tiens à ma ligne et je veux pas avoir de maladie d'obésité⁷³.

Adaptant une référence biblique liée à l'abondance supposée de la terre d'Israël, il poursuit en disant : « non mais la France à laquelle vous pensez c'est pas le pays où coule l'or... enfin le lait et le miel comme on a pu le dire... ».

En miroir, à travers leur maintien, leur allure et leurs vêtements, il s'agit pour les émigrés de « montrer à l'entourage que l'on est une personne douée de certaines qualités » (Goffman, 1974, p. 69), comme la bonne santé ou l'élégance de ceux qui réussissent.

Dans ces premières mises en scène, on peut voir une illustration des *règles cérémonielles* décrites par Goffman⁷⁴. Le respect de ces règles formelles qui guident la conduite des émigrés et de leurs proches au moment de l'arrivée n'est pas impératif dans la perspective des interactions futures, mais il s'agit d'une convention et d'un moyen pour chacun d'affirmer son rôle dès le début des relations.

⁷¹. Extrait de l'entretien avec Nadir L., Comores, 27 ans, émigré de retour [Kenya, Émirats Arabes Unis], footballeur (Ntsudjini, 16/08/2012).

⁷². Les liens effectués entre conditions matérielles d'existence et nourriture abondante ne sont pas propres à ces deux terrains. Le politiste Djibril Kassamba Camara évoque cette association dans le cas de la Guinée. Il cite ainsi des propos très virulents attribués à un journaliste réputé qui critique les émigrés qui « ont bouffé à en vomir », « se sont gavés de beurre » et « ont bu du vin rouge » (Camara, 2003, p. 46-47).

⁷³. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

⁷⁴. « Une règle cérémonielle est une règle qui guide la conduite quant aux affaires que l'on estime peu ou même pas du tout importantes par elles-mêmes, mais qui valent avant tout – officiellement du moins – comme moyens de communication conventionnels grâce auxquels l'individu exprime son personnage ou porte son appréciation sur les autres » (Goffman, 1974, p. 48-49).

2) Le contrôle moral sur les corps émigrés

À ces règles cérémonielles des premiers instants s'ajoutent des *règles substantielles*, c'est à dire des guides de conduite plus stricts qui régissent les comportements durant toute la durée des vacances et qui passent eux aussi par les corps⁷⁵. La position d'émigré induit en effet un contrôle moral et sexué des familles sur les corps.

Les enfants émigrés sont les seuls à ne pas subir ce contrôle. Les récits indiquent que ces derniers se déplacent comme ils l'entendent, qu'ils mènent les activités qu'ils veulent et que le contrôle parental qui s'exerce sur eux en France est très faible pendant les vacances⁷⁶. Une mère raconte ainsi que son fils revient pour la première fois avec elle et qu'aux Comores « il sort, c'est pas comme là-bas où c'est maison, école, maison »⁷⁷. Un jeune émigré vante « la liberté de la jeunesse » aux Comores, où « tu peux le laisser jouer toute la journée dehors avec ses amis » alors qu'en France : « un enfant, pas avant qu'il ait 12 ans, 12, 13 ans, c'est là qu'il peut déjà sortir, aller au parc tout seul, des trucs comme ça, se balader dans le quartier tout seul. Parce que c'est un peu dangereux par rapport à tout ce qui se passe en ce moment »⁷⁸. Cela ne signifie pas que les enfants sont laissés complètement libres, mais qu'à une surveillance stricte des parents en immigration se substitue un contrôle collectif diffus de l'ensemble de la famille et du voisinage pendant les vacances.

En revanche, le contrôle sur les corps émigrés adolescents et adultes se fait plus pressant. L'enquête a montré qu'un certain nombre de comportements et de postures sont prohibées. Les membres de l'entourage de l'émigré exercent un contrôle discret et tout écart vis-à-vis des attitudes attendues fait l'objet de remarques directes ou indirectes. Ainsi, les parents proches peuvent indiquer aux émigrés qu'ils n'agissent pas d'une manière appropriée. Mais ce sont parfois des membres du voisinage qui font remarquer aux parents que les émigrés ne se comportent pas comme les règles substantielles l'exigent. Selon les profils des émigrés, les attitudes défendues, et éventuellement condamnées, prennent des formes différentes.

Dans les milieux populaires, ce sont les comportements qui ne correspondent pas au prestige associé à la position d'émigré qui sont encadrés. Les familles attendent des émigrés qu'ils fassent preuve d'une certaine distinction et qu'ils n'agissent plus comme ils avaient parfois l'habitude de le faire avant leur départ. Silih H., écrivain comorien à Marseille, raconte ainsi que l'un de ses

⁷⁵. « Les règles substantielles sont des règles qui guident la conduite quant aux affaires que l'on estime importantes par elles-mêmes, indépendamment des conséquences que peuvent en entraîner l'infraction ou le respect » (Goffman, 1974, p. 48).

⁷⁶. Cette liberté laissée aux enfants se retrouve dans les récits d'émigrés turcs (Petek-Salom, 2003, p. 29).

⁷⁷. Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

⁷⁸. Extraits de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

grands plaisirs pendant ses vacances est de s'asseoir et d'aller parler avec les jeunes dans la rue, avec les pêcheurs sur la plage. En 2005, alors qu'il préparait l'écriture de son prochain roman sur les enfants des rues, il passait ses soirées, et une partie de ses nuits, à « traîner dans les quartiers chauds de Moroni », pour s'imprégner des ambiances. Mais ces différentes attitudes ont fait naître des critiques, et certaines personnes sont allées transmettre leurs remarques au père de Silih, lui-même ancien émigré revenu passer sa retraite aux Comores.

SH : - C'est pas normal, votre fils... parce que tout de suite, t'as un statut, tu as un statut d'écrivain, voilà, de quelqu'un qu'ils considèrent d'important. Parce qu'ils pensent que tu es quelqu'un d'important, donc tu ne dois pas aller avec les autres, c'est pas normal.

HB : - *Mais c'est ton statut d'écrivain ou d'émigré qui crée ça ?*

SH : - Les deux, les deux ! [...] Quand j'écrivais mon bouquin, la rumeur est arrivée jusqu'à mon père. [Ton fils] on le voit manger les ailes de poulet sur la route. Les gens ils comprenaient pas et tout de suite ils vont se dire, peut-être qu'il est fou (rires). [...] Mon père m'a passé un savon. Qu'est-ce que tu fous dans les bas quartiers ?⁷⁹

Mais le contrôle sur les corps s'exerce avant tout sur les femmes. Ces contrôles vestimentaires s'exercent sur elles avant même leur départ, mais ils sont renforcés une fois qu'elles acquièrent le statut d'émigrées. Les familles sont très attentives aux vêtements que ces dernières peuvent porter en vacances. Si elles peuvent s'habiller comme elles l'entendent dans le cadre domestique, elles doivent se conformer à plusieurs impératifs en public. Il ne faut d'abord pas qu'elles portent des vêtements qui laissent trop apparaître leur peau. Ni trop courtes, ni trop échancrées, ni trop légères, les tenues doivent masquer les corps⁸⁰. Zainaba A., émigrée comorienne à Martigues de 23 ans, fille d'un couple d'émigrés issus de deux familles rurales, explique que ce contrôle est d'autant plus fort que son père a réalisé son Grand mariage et que le moindre faux pas aurait des conséquences directes sur la réputation de la famille et la place de son père au sein des notables de la ville. Depuis qu'elle est adolescente, ses parents lui ont répété qu'elle devait faire attention à ses tenues. Ce contrôle est régulièrement mis en pratique par les membres de la famille.

Quand on est une *je-viens*, surtout une fille, faut surtout éviter de faire des choses qui pourraient nous mettre en danger... comment dire... au niveau... je sais pas comment dire... pas en danger, mais qu'après les gens ils parlent mal de la personne. [...] Surtout moi, moi j'avais intérêt à me tenir à carreau parce que mon père il est notable, donc j'ai intérêt à me contrôler comment je m'habille, moi j'ai mes cousins, quand je sors là, ils me regardent comment je suis habillée, si je vais pas me faire insulter dehors. Si j'ai pas mis un pantalon trop serré, si j'ai pas mis un truc. C'est juste quand je descends en ville. Mais par exemple mettre un truc en débardeur et tout, je le mets chez moi quand je reste à la maison mais sortir dehors ou quand on m'appelle on me dit viens y'a quelqu'un, je prends un châle et je me couvre quoi. Parce qu'ici... Ils vont dire, t'as vu, la fille du notable s'est mal habillée... c'est grave quoi. Le village te blâme. Je sais pas comment on dit ça. Le village peut se réunir, les grands notables peuvent se réunir et t'appeler. Ta fille s'est habillée comme ça, on te sanctionne pendant trois ans, quatre ans. Quel que soit ce qui va arriver chez toi, si y'a un

⁷⁹. Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

⁸⁰. « Y'a des choses que je dois pas porter, je dois plus montrer des parties de mon corps [...] je suis une femme mariée et je suis revenue d'Europe [...] je dois avoir une posture qui suscite du respect, pas faire comme tout le monde, on doit pas me siffler quand je passe ! » Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

mariage y'aura personne du village, y'aura aucun notable qui viendra chez toi. Et là c'est mort, tu peux plus rien faire quoi⁸¹.

Ensuite, il est préférable que les vêtements ne soient pas considérés comme « trop français », c'est-à-dire que par l'habillement, les femmes doivent montrer leur attachement culturel à leur pays d'origine. Zaharaty J., émigrée comorienne de 30 ans qui vit à Paris et dont la mère travaille comme nourrice à La Réunion, affronte ces doubles critiques de la part de voisins. On lui reproche à la fois de mettre des tenues françaises, c'est à dire des vêtements considérés comme trop proches du corps, mais aussi de ne pas ajuster ses tenues comoriennes de la bonne manière.

ZJ : - Quand je m'habille, je sors, ils me disent je me mets trop française. Je dis bah avec les *boubous*, c'est un peu dur. Les *boubous* il faut être un peu costaud, je suis trop mince. Quand je mets, j'ai l'impression je n'ai rien sur moi. J'ai l'impression c'est le *boubou* qui marche tout seul. Ça ne tient pas du tout. Par contre les *chiromani* ça, oui, je les mets. Je mets un pantalon, je mets un *chiromani*, comme on est au mois de ramadan.

HB : - Mais là, quand vous mettez ça, on vous dit rien du coup ?

ZJ : - Oui il me dit rien. Mais je mets pas comme eux. Parce que eux, ils descendent jusqu'à là [en montrant le bas de ses jambes] (rires). Moi il s'arrête là [en montrant sa taille], j'arriverai pas.

HB : - Et c'est quoi s'habiller trop français alors ?

ZJ : - Oui quand je mets les mini-jupes, quand je mets des pantalons avec les tailles basses. Ils ont dit ah tu es une femme, c'est pas bon. Y'a des moments des gens ils viennent dire à mon mari que il faut lui dire que c'est une fille, elle peut pas s'habiller comme ça. C'est trop dur, un coup il faut que j'arrête là, faut que je m'habille comme ici... non ! Moi je vis en métropole, tout le monde il est habillé comme il veut. Les Sénégalais ils habillent en Sénégalais, les Ivoiriens ils habillent en Ivoiriens... tout le monde ! Les Arabes ils s'habillent comme ils veulent. Pourquoi ici on peut pas s'habiller comme ça ?⁸²

Même si son mari a rejeté ces critiques, en répondant que sa femme s'habillait déjà de cette façon avant qu'il ne l'épouse et qu'il n'a de toute façon pas à contrôler tous ses agissements, les remarques ont continué. Si les familles exercent un contrôle continu pendant les vacances, les mères émigrées peuvent anticiper ces remarques en cherchant à dissuader certaines attitudes, comme la mère de Fatima C. qui avant les retours de sa fille en 2004 et 2012 lui a demandé de faire attention à ne pas « se faire draguer »⁸³, ou à vérifier en amont, au moment de préparer les valises, qu'aucune tenue ne puisse choquer les proches⁸⁴.

Mais ces contrôles corporels peuvent également s'exercer dans les catégories supérieures. Dans ce cas, quand les émigrés se livrent à des pratiques qui vont à l'encontre d'une *hexis* élitiste, ils sont rappelés à l'ordre et encouragés à modifier leurs conduites. Lorsqu'il vivait en France, et travaillait comme ouvrier qualifié dans des entreprises d'aéronautique, Karmardine A. était membre d'un

⁸¹. Extrait de l'entretien avec Zainaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

⁸². Extrait de l'entretien avec Zaharaty J., Comores, 30 ans, émigrée à Paris, employée de la RATP (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁸³. Extrait de l'entretien avec Fatima C., Comores, 29 ans, émigrée à Paris, éducatrice en crèche (Ntsudjini, 17/08/2012).

⁸⁴. En racontant cette anecdote qu'il a observé chez certaines de ses amies, Silih H. précise que ce contrôle révèle « les images arrêtées » des émigrées qui oublient que « les *je-reste* à Moroni, elles se baladent en jupe ». Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

groupe de *ragga hip hop* à Marseille, et avait obtenu un contrat professionnel pour ses activités musicales. Mais ses parents, cadres de la fonction publique, et sa femme lui ont fait comprendre au fil des années que son statut d'émigré, de mari et de père ne lui permettaient plus d'exercer ce genre d'activités lors de ses retours à Moroni. Ayant créé une entreprise d'évènementiel en France, il a organisé des dîners dansants puis des concerts lors de ses vacances et a progressivement abandonné le fait de « prendre le micro, à l'ancienne ».

Parce que malheureusement, tout ce que tu fais, tu dois penser au voisin, à la voisine, à l'oncle, à la tante, qu'est-ce que peut penser lui, qu'est-ce que penser l'autre ? Ici, tu pètes le voisin le sait que t'as péti !⁸⁵

Ce sont enfin ses oreilles percées qui ont été l'objet de négociations. Ses parents n'ont jamais approuvé ce détail mais l'ont laissé faire, tout en le prévenant lors d'un retour que des gens allaient « mal parler dans son dos ». Karmardine a décidé d'abandonner cet accessoire, en regrettant cette surveillance corporelle constante.

3) Une sexualité émigrée peu contrôlée

Paradoxalement, alors que les corps sont contrôlés, un domaine échappe en partie à la surveillance des familles, celui de la sexualité pendant les vacances. À côté des expériences de « misère sexuelle » vécues par la première génération d'immigrés en France, et décrites par Tahar Ben Jelloun⁸⁶, il semble qu'il existe aujourd'hui une forte sexualisation des émigrés célibataires.

Dans les entretiens avec des personnes qui n'ont pas migré, ceux qui sont partis et reviennent en vacances sont décrits comme des individus qui suscitent l'attirance et le désir et démontrent une certaine ardeur sexuelle. Mais il faut préciser ici qu'il existe dans les récits une sexualisation différenciée des corps émigrés. En effet, l'enquête a révélé l'existence de deux figures opposées : l'émigré hypersexualisé et l'émigrée intouchable⁸⁷. Ainsi, ces préférences sexuelles accordées aux émigrés sont inégales. Les discussions informelles menées avec de jeunes hommes non-émigrés révèlent que peu d'entre eux osent aborder les émigrées pendant leurs vacances car ils considèrent qu'elles ne s'intéressent pas à eux et qu'ils n'ont aucune chance de succès dans leur entreprise de séduction. D'après Soidry A., jeune étudiant comorien et fils d'agriculteurs, les émigrées cherchent avant tout un mari et les descendantes d'émigrés posent trop de conditions

⁸⁵. Extraits de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁸⁶. L'écrivain marocain a publié un livre tiré d'une thèse de psychiatrie sociale soutenue en 1975 sur les « problèmes affectifs et sexuels de travailleurs nord-africains en France » (Ben Jelloun, 1997).

⁸⁷. Les représentations semblent donc avoir largement évolué sur ce point puisque le terrain n'a pas confirmé les propos tenus en 1975 par Zahoua, une fille d'émigrés algériens interrogée par Abdelmalek Sayad pour qui : « pour eux, on est toutes des filles faciles ; chez tous, petits et grands, jeunes et vieux, garçons et filles » (Sayad, 2006b, p. 65). Cette figure avait plus récemment été évoquée par Abdelhafid Hammouche à propos des émigrées maghrébines (Hammouche, 2003, p. 24).

pour une « aventure sexuelle »⁸⁸. Un de ses amis étudiant présent pendant la conversation avoue n'avoir même jamais tenté sa chance.

En revanche, les observations menées auprès de jeunes émigrés célibataires montrent que leur activité sexuelle peut être importante pendant les vacances. Considérés comme plus séduisants, ils font l'objet de nombreuses propositions féminines. Alors que nous marchons dans les rues de Bandamadji avec Mohamed I., lors de son premier retour en vacances, ce dernier croise l'une de ses cousines. Celle-ci lui fait savoir que des filles « le veulent » depuis qu'elles ont vu qu'il était revenu en vacances et elle ajoute : « profite-en, tu es un *je-viens* »⁸⁹. Certains émigrés en vacances passent des soirées entre amis dans des boîtes de nuit pendant lesquelles ils cherchent à multiplier les conquêtes avec des non-émigrées comme avec des émigrées en vacances. Lors d'une conversation informelle avec des amis de Mohamed I., tous fils de commerçants ou de cadres, ces derniers lui racontent la soirée de la veille, débutée dans la boîte de nuit de l'Ibar, la plus prestigieuse de l'île. Un peu déçus, ils racontent qu'ils sont partis tôt parce que : « c'est pas encore le mercato, c'était ambiance locale ». Ces pratiques suscitent l'admiration ou la jalousie des non-émigrés issus des milieux populaires qui racontent qu'à Marseille, sur la place d'Aix, les émigrés se « refilent les adresses des filles faciles à baiser »⁹⁰ et constatent que les émigrés « se tapent toutes les nanas » pendant les vacances⁹¹, et ainsi que « c'est difficile pour les *je-reste* l'été, ils existent plus, les filles préfèrent les Blancs ou les *je-viens* »⁹².



S'intéresser aux corps émigrés pendant les retours démontre d'une part que le corps est un élément central de la façade personnelle qui permet, dans les interactions, d'incarner au mieux le rôle celui qui réussit. L'ascension sociale espérée en migration se traduit par la mise en scène de différentes caractéristiques comme la richesse et l'aisance mais aussi, au-delà de ces symboles matériels, la vitalité, l'assurance, le dynamisme ou la prestance. D'autre part, il apparaît que le corps est un élément sur lequel s'exerce le contrôle des familles qui cherchent à s'assurer que l'émigré a bien incorporé sa nouvelle position familiale et sociale.

⁸⁸. Extrait de l'entretien avec Soidry A., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Chézani, 01/08/2012).

⁸⁹. Extrait de l'entretien informel avec Mohamed I., Comores, 27 ans, émigré à Paris, économiste dans une entreprise privée (Bandamadji, 06/08/2012).

⁹⁰. Propos recueillis lors d'une conversation informelle entre Mandhoir S., non-émigré au moment de l'entretien, et un ami à lui. Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

⁹¹. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

⁹². Extrait de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

B – « Celui qui revient, c'est comme une étoile brillante qui doit illuminer tout le monde »⁹³ : prolonger la distribution matérielle pendant les retours

Parmi les moyens dont disposent les émigrés populaires pour incarner leur rôle migratoire, les biens matériels ont une place non négligeable. Le devoir de matérialiser la réussite en émigration se poursuit dans les interactions pendant les vacances. Aux envois d'argent à distance succèdent les distributions en présence. On observe toutefois un changement par rapport à ce qui avait été décrit dans le chapitre précédent (voir Chapitre 5, Section 1). Les envois de fonds depuis l'étranger sont une pratique que l'on retrouve presque exclusivement dans les milieux populaires, mais les distributions pendant les vacances peuvent également être effectuées par des émigrés issus des fractions basses des catégories supérieures, notamment à destination de leurs amis issus de milieux sociaux plus modestes.

1) Les distributions lors de moments ritualisés

Le faste des festivités organisées en présence des émigrés est un indice du prestige statutaire qu'ils acquièrent mais également un puissant révélateur de ces pratiques de distribution matérielle. Les fêtes en l'honneur des émigrés revenus, ou les cérémonies qui n'ont pas nécessairement de lien direct avec eux (mariages, cérémonies religieuses, etc.) mais qui sont organisées pendant leurs retours, sont des rituels importants de la vie familiale qui permettent de réunir des membres d'habitude dispersés. S'ils sont officiellement destinés à célébrer l'union familiale, ces rites se transforment tacitement en occasions de distribution qui peuvent profiter aux proches des émigrés. Anziz G., un étudiant comorien à Marseille dont le père émigré est devenu électricien, raconte ainsi que pour fêter son baccalauréat, il a organisé son premier retour aux Comores mais qu'il a été très critiqué car son séjour coïncide avec le ramadan et que dès lors « je peux pas m'amuser, et je peux pas faire leur fête, parce que c'est leur fête, je le fais pour eux »⁹⁴. En effet, si les émigrés ne saisissent pas ces opportunités, leurs proches peuvent les encourager à se livrer à des pratiques de distribution.

Photographies n° 7 : Postentation des émigrés pendant les Grands mariages comoriens

En juillet 2012, à Domoni-Adjou, l'observation d'un Grand mariage entre deux émigrés à Mayotte a montré que les émigrés sont ceux qui jouent le plus le jeu de la surenchère dans l'ostentation de la richesse, propre à ce type de cérémonies (Rouveyran et Djabiri, 1968). Pendant toute la journée du samedi, la ville vit au rythme de ce mariage. Les hommes et les femmes ont mis leurs vêtements de fête, plusieurs orchestres ont été engagés, les plats

⁹³. Extrait de l'entretien informel avec Darius L., Togo, 23 ans, non-émigré, étudiant et volontaire dans une association franco-togolaise (Lomé, 11/01/2010).

⁹⁴. Extrait de l'entretien avec Anziz G., Comores, 20 ans, émigré à Marseille, étudiant (Dembeni, 06/08/2012).

circulent de cuisine en cuisine et un groupe électrogène est amené pour être sûr d'avoir de la lumière pendant la soirée.

Dans l'après-midi, lors du *toirab* des femmes, chacun défile à tour de rôle devant les chanteuses installées sur une estrade. Au moment du passage devant la scène, la file de danseurs glisse un billet dans les réceptacles disposés près de l'estrade qui servent de collecte pour les différentes associations de la ville. À la fin de la cérémonie, la famille de la mariée défile en exhibant les bijoux de la dot.



© Hugo Bréant/2016. Photographies prises à Domoni-Adjou (Comores), lors du Grand mariage d'Annie M.

Les émigrés sont ceux qui donnent le plus d'argent, et surtout le plus ostensiblement, en prenant garde de bien regarder le *caméraman* qui filme la cérémonie. Souvent, les billets en euros viennent remplacer les billets en francs comoriens.

Lors de la cérémonie nocturne du *toirab* des hommes, célébrée sur la même place, un nouvel orchestre joue de la musique sur la scène pendant toute la soirée. Avant chaque morceau, le chanteur annonce une liste d'une à dix personnes qui dédicacent ce morceau aux mariés. On entend alors, à intervalles réguliers, que pour cinq ou dix milles francs comoriens, tel individu présent ou non dans la salle et qui vit à tel endroit, a choisi de dédicacer ce morceau particulier. Ce soir-là, des lieux reviennent plus régulièrement : Mayotte, La Réunion, Paris, Marseille, Nice ou plus largement la Côte d'Azur et Dakar. Tous ces lieux sont ceux dans lesquels vivent les membres émigrés de la famille de la mariée, Annie M.⁹⁵. Les sommes associées sont systématiquement plus importantes lorsque celui qui dédicace la chanson vit à l'étranger.

⁹⁵. Entretien avec Annie M., Comores, 30 ans, émigrée à Mayotte, commerçante (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

Les expériences migratoires ont renforcé les coûts financiers de certaines festivités mais aussi monétarisé des cérémonies qui ne l'étaient pas nécessairement auparavant, comme les cérémonies religieuses (Blanchy, 2009 ; Saïd, 2009). Cette évolution s'observe également dans les familles des catégories supérieures. Par exemple, lors de l'enquête à Bandamadji, Mdjanahéri M., apprend le décès d'une connaissance. En tant que maire de la ville, et femme d'un huissier de justice à la retraite membre de la notabilité, elle organise dans les jours qui suivent une prière aux morts chez elle. Les voisins sont invités à venir prier et des notables et figures religieuses sont conviées. Mdjanahéri explique que ces cérémonies étaient autrefois l'occasion de préparer un repas. Mais aujourd'hui avec la monétarisation des cérémonies introduite par les émigrés, les notables ne viennent que si on leur remet à chacun une enveloppe remplie de billets, parfois à hauteur de 5 000 francs comoriens (10 euros). D'après elle, certains s'invitent, transforment ces cérémonies en véritable « gagne-pain », obligeant les organisateurs à multiplier les enveloppes⁹⁶. Son fils, Mohamed I., cadre dans une entreprise privée en France, effectue en 2012 son premier retour en vacances. Au cours de son séjour, il a distribué des enveloppes de 10, 15 à 20 000 francs comoriens (20 à 40 euros) à plusieurs membres éloignés de sa famille ou à son ancien *fundî* [professeur] de l'école coranique. D'après Mohamed, il ne s'agit pas là d'une obligation mais d'une « recommandation » que certains de ses proches lui ont faite, l'encourageant ainsi à « s'attirer les bonnes grâces » de son entourage⁹⁷.

2) Les distributions dans la vie quotidienne

En dehors de ces moments ritualisés, les distributions matérielles prennent place dans les interactions quotidiennes des vacances, sous des formes variées. Les vacances des émigrés suscitent avant tout une attente de la distribution financière directe. Les émigrés sont incités à ne pas revenir « les mains vides » mais plutôt à multiplier « les cadeaux » et « les petits trucs »⁹⁸. Pour être sûrs de pouvoir ramener assez d'objets à distribuer, beaucoup d'émigrés choisissent de réserver des billets d'avion avec des compagnies aériennes qui offrent des surplus de bagages plus importants. « Il faut profiter des poids accordés par les compagnies aériennes, sinon on gâche de la place. [...] Moi j'amène toujours avec moi des choses ça fait des heureux », précise ainsi une enquêtée togolaise⁹⁹.

⁹⁶. Extrait de l'entretien informel avec Mdjanahéri M., Comores, 54 ans, descendante d'émigrés [Madagascar], maire et responsable associative (Bandamadji, 02/08/2012).

⁹⁷. Extraits de l'entretien informel avec Mohamed I., Comores, 27 ans, émigré à Paris, économiste dans une entreprise privée (Bandamadji, 06/08/2012).

⁹⁸. Extraits de l'entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

⁹⁹. Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

Après l'accueil, les arrivées peuvent donc se prolonger le premier soir au cours d'une cérémonie d'ouverture des valises pendant laquelle les émigrés offrent des vêtements ou des appareils électroniques à leurs proches. Ce moment de distribution, plusieurs fois évoqué dans des conversations informelles, n'a pu être directement observé. Au cours d'une conversation informelle, Mandhoir S., fils d'une petite commerçante, et un ami présent racontent ce type de soirées avant de s'interrompre. Le second demande au premier ce qu'il pense que sa sœur émigrée lui ramènera lors de son retour en vacances prochainement programmé. Mandhoir hésite mais parie sur une enveloppe remplie de quelques billets¹⁰⁰.

Quand les émigrés ne se conforment pas à ces attentes, ou que leurs séjours ne donnent lieu qu'à des distributions à certains membres de la famille et pas à d'autres, les proches peuvent mettre en place des pratiques de captation des biens de l'émigré. Au cours de cette même conversation entre Mandhoir et son ami, tous les deux expliquent qu'en général les émigrés font le maximum pour bien s'habiller, « cartonner et montrer à leurs amis » qu'ils ont réussi. Mais si cette distribution n'est pas faite, les amis peuvent « se fâcher, dire au *je-viens*, ton pantalon là, c'est le mien, lui prendre ses habits et le laisser repartir sans rien »¹⁰¹.

Au cours de leur séjour, les émigrés peuvent inviter régulièrement leurs amis pour des soirées dans leur domicile familial, dans des cafés, restaurants ou boîtes de nuit et ainsi payer pour l'ensemble des convives. Ces invitations souvent spontanées, sont parfois imposées par des amis qui considèrent que les émigrés disposent d'un fort pouvoir d'achat et doivent faire preuve de générosité. C'est ce que regrette Hugues S., fils d'une femme de ménage togolaise, d'après qui « même une bière, c'est à toi de payer »¹⁰². Ces pratiques ont pu être directement observées lors du séjour en vacances d'Alfred K., un émigré togolais issu d'une famille d'agriculteurs, revenu pour la première fois des États-Unis en 2012. D'après sa nièce Essenam A., le demi-frère et un cousin d'Alfred ont arrêté toutes leurs activités pour passer leurs journées avec lui, dans la villa louée à Lomé par ce dernier. Selon Essenam, « ils font plus de petit boulot, ils ont plus un franc en poche, mais c'est mieux ! »¹⁰³ Interrogé sur cet aspect lors de l'entretien, Alfred affirme de manière naturelle : « si tu n'es pas avare... c'est toi qui paye tout pour eux... yeah, je fais tout »¹⁰⁴. Lors d'une soirée passée avec Alfred, il a été possible d'observer que son demi-frère avait fait venir un ami à lui, pour qu'il se joigne à l'assemblée lors du repas du soir et vienne saluer Alfred. Cet ami n'a que très peu parlé à Alfred et est reparti aussitôt le repas fini.

¹⁰⁰. Entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁰¹. Extraits de l'entretien avec Mandhoir S., Comores, 28 ans, émigré au Sénégal, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

¹⁰². Extrait de l'entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

¹⁰⁴. Extrait de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

Par ailleurs, c'est en investissant leur argent, mais surtout du temps et de l'énergie dans les travaux de construction de la maison familiale que les émigrés participent matériellement à la vie familiale. Certains séjours se transforment en véritables chantiers, comme celui de Twayifour H. qui effectue son premier retour aux Comores depuis son départ 2009 et passe la plupart de ses journées à participer aux travaux de la maison, assistant ainsi son père, cuisinier à la retraite et sa mère couturière¹⁰⁵. Cette participation à l'édification de la maison familiale, M'Madi K. la met en œuvre à chacun de ses retours. Il décrit ce point comme « un devoir » vis-à-vis de sa mère, émigrée et femme de ménage en région parisienne, qui lui a permis de partir en France.

On peut pas être là-bas [en France] et rentrer les mains vides. Tu vois je suis là-bas mais je me dis pas ouais je rentre en vacances. Je rentre en vacances mais les gens qui sont là-bas [aux Comores] ils attendent après moi. Donc il faut que j'arrive pour faire quelque chose. [...] La maison elle doit avancer à chaque fois. Après quand elle sera finie, j'aurai la conscience tranquille d'un devoir accompli. Ça veut dire oui voilà j'ai fait mon devoir, et après là je peux commencer à faire mes trucs. [...] Et après ma famille me dit ouais ça serait mieux de faire ci. Ils me proposent mais ils me disent jamais fais ça. Je fais parce que j'ai envie. Nul ne peut m'obliger à faire ce que moi je veux pas faire. Ni moi ni tous les autres hein. On le fait parce qu'on a envie. C'est un besoin et c'est un droit, il faut construire une maison familiale pour mettre tout le monde à l'abri¹⁰⁶.

En entretenant une ambiguïté sur la nature même de cette aide, présentée comme une initiative personnelle et un devoir familial, mais un devoir qui ne s'imposerait pas aux émigrés, M'Madi révèle le poids des socialisations dans l'intériorisation de ces pratiques de distribution multiformes. M'Madi agit ainsi tout autant parce qu'il a vu les autres le faire que parce que ses proches lui rappellent régulièrement ce devoir.

Ces vacances sont enfin un moyen de venir contrôler ou relancer des projets initiés à distance. Pour les membres des associations d'émigrés en France, ces séjours sont l'occasion d'« animer un peu la ville »¹⁰⁷, de réactiver des activités associatives locales, de « parler un peu [...] de voir qu'est-ce qui va, qu'est-ce qui va pas dans le village quoi »¹⁰⁸ et par là-même de renouveler leur rôle d'émigré développeur (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B-3).



Dans les interactions routinières, au cours des cérémonies familiales et religieuses, dans les relations d'échanges et de dons, l'argent devient un « marqueur social [...] propice à l'acquisition ou à la révision d'un statut » (Zelizer, 2005, p. 57). En somme, dans les milieux populaires, la figure valorisée est celle de l'émigré qui ne se montre pas économe, car « le bon *je-viens*, c'est celui

¹⁰⁵. Entretien avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

¹⁰⁶. Extrait de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

¹⁰⁷. Extrait de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

¹⁰⁸. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

qui dégage à tous les coups [...] celui qui compte, non, on le critique »¹⁰⁹. Les émigrés sont incités à renouveler leurs pratiques multiformes d'attention matérielle. Les attentes des familles et les comportements des émigrés s'entretiennent de manière circulaire. La réitération des attentes matérielles favorise des pratiques de distribution qui elles-mêmes renforcent les attentes.

C – Savoirs et savoir-faire : la figure des émigrés diplômés

À ces pratiques de distribution matérielle s'ajoutent des attentes spécifiques à l'égard des émigrés diplômés, issus des fractions hautes des catégories populaires ou des fractions basses des catégories supérieures. Ces derniers sont encouragés lors de leurs vacances à valoriser leurs savoirs acquis à l'étranger, en donnant par exemple des cours particuliers à leurs cadets ou à des enfants du voisinage. Si cette possibilité n'a pas été observée lors de l'enquête, elle a été racontée dans l'autobiographie d'un émigré togolais, fils d'un prêtre et d'une commerçante.

L'assistance scolaire prodiguée par les grands aux petits commençait d'ailleurs pendant les vacances, justement sous le nom de cours de vacances. Organisés conjointement par les lycéens des classes supérieures renforcés par les étudiants revenus le temps d'un été de France ou de Dakar, ils étaient destinés à faciliter aux uns le passage du primaire au secondaire, à consolider aux autres les acquis de l'année scolaire écoulée. Ces séances se déroulaient comme de véritables classes, dans le plus grand sérieux ; le sérieux des entrants en sixième en général intimidés par le prestige des grands – ceux-ci, non seulement étaient leurs aînés, mais encore les devançaient de plusieurs années d'études - ; le sérieux également des grands, soucieux de tenir leur rang, ou tout prosaïquement, en particulier de la part de certains des étudiants venus de France, d'en mettre plein la vue aux autres. Ces crâneurs, soigneux de leur tenue vestimentaire, tous de prétendus "parisiens", même ceux qui, inscrits dans une lointaine université provinciale, n'auraient connu de l'Arc de Triomphe et de la Tour Eiffel que des cartes postales défraîchies, se dépensaient autant, sinon plus, à séduire les filles, à les emmener dans des surprises-parties ou ailleurs, qu'à enseigner (Amégan, 2010, p. 79).

Le prestige des diplômes obtenus par les enfants a souvent été l'occasion pour leurs parents d'organiser de grandes festivités. Mais avec la scolarisation croissante, permise notamment par les envois d'argent des émigrés dans les milieux populaires, obtenir son baccalauréat ne suffit plus. Les diplômes universitaires sont désormais plus valorisés. Né dans une famille comorienne rurale qui a accru son niveau de vie par la pratique courante de l'émigration, Chabane Y. a rejoint ses parents émigrés en France en 2000. En 2012, il effectuait son premier retour à l'occasion du mariage d'un oncle. Inquiet avant son retour, il avoue qu'il aurait préféré revenir plus tard, après avoir fini sa licence d'informatique, pour pouvoir afficher plus clairement sa réussite étudiante.

Avant, quand t'avais le bac, on organisait des festivités pour toi. C'était monumental. À l'époque, ce papier là, c'est comme si t'étais président, maintenant c'est, super, t'as un papier, c'est super, et alors tu vas faire quoi ? Ici aussi ils ont des diplômes de l'université. [...] Aujourd'hui, vaut mieux venir avec de l'argent. [...] Je suis venu pour l'oncle. Je serais jamais venu ici sans par exemple un diplôme. Parce que c'est un problème ici, quand tu pars tu vas

¹⁰⁹. Extrait de l'entretien informatif avec Abdillahi Youssouf, géographe et enseignant à l'université des Comores (Moroni, 30/06/2012).

là-bas, quand tu reviens faut que tu reviennes avec quelque chose. Si c'est pas l'argent, faut que tu reviennes avec un diplôme ou quelque chose qui montre que t'es pas parti pour rien. T'es pas parti bon t'as fait un peu le touriste et t'es revenu comme ça sans rien. [...] On va pas t'insulter mais on va te pointer du doigt, toi t'es parti là-bas, y'a tout et t'as pas réussi, t'as fait quoi ? T'as fait quoi de ta vie ? On va te voir comme un moins que rien. Ouais, je savais qu'on m'attendait¹¹⁰.

Enfin, ces étudiants en vacances peuvent également mettre à profit leurs séjours en effectuant des stages, qu'ils ne parviennent pas toujours à trouver à l'étranger. Les retours ne sont plus alors considérés comme des moments de repos mais comme des étapes pour bâtir sa carrière et étoffer son *curriculum vita*. Ne parvenant pas à trouver de stage en gestion hôtelière à Tours pendant sa licence d'AES, Radia N. a profité des contacts de sa mère pour obtenir un stage dans un hôtel 4 étoiles à Accra¹¹¹. Ces pratiques sont plus encouragées dans les catégories supérieures puisqu'elles font pleinement écho au rôle de l'émigré qui étudie à l'étranger pour mieux conforter sa position professionnelle au retour (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A-3), mais peuvent également avoir lieu dans les milieux populaires, si les émigrés bénéficient de contacts et d'appuis pour obtenir ces stages. Le père de Kamal A. a émigré en 1964 et travaille depuis comme cuisinier en région parisienne. Après son baccalauréat et une année sans inscription universitaire, Kamal est parti en 2003 à Dakar où il a effectué deux années d'études pour devenir transitaire, puis il a rejoint son père à Évry et a débuté une licence d'AES. Malgré cette trajectoire migratoire par étapes, plutôt caractéristique des émigrés populaires (voir Chapitre 4, Section 3, Paragraphe B-1), Kamal a réussi à revenir trois mois en 2011 pour réaliser un stage. C'est une cousine de sa mère décédée, greffière dans un ministère, qui a appuyé sa demande dans une banque comorienne. Selon Kamal, ce stage pourrait lui permettre d'envisager de futures expériences professionnelles aux Comores¹¹².

D – Les lieux de la représentation : du cadre familial unique à la multiplication des scènes

Les pratiques des émigrés en vacances sont dissemblables, les uns et les autres mélangeant plus ou moins facilement les activités domestiques ou de loisirs (Bidet, 2013, 2015). L'analyse des décors dans lesquels se déroulent les vacances des émigrés populaires montre que les espaces du faisable varient selon les propriétés des enquêtés et selon la plus ou moins grande prégnance des contrôles exercés par leur famille. Deux pôles s'opposent entre ceux qui préfèrent rester dans un cadre domestique (1) et ceux qui multiplient les lieux fréquentés pendant leurs séjours (2). En parallèle, l'observation des attitudes et pratiques des émigrés en vacances permet de comprendre

¹¹⁰. Extrait de l'entretien avec Chabane Y., Comores, 23 ans, émigré à Saint-Quentin-en-Yvelines, étudiant (Dembeni, 05/08/2012).

¹¹¹. Entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

¹¹². Entretien avec Kamal A., Comores, 28 ans, émigré à Évry, intérimaire (Foumbouni, 30/07/2012).

que le statut d'émigré permet à certains membres des milieux populaires d'accéder à des lieux de loisirs qui leur étaient jusque-là peu accessibles, d'une part parce qu'ils ne possédaient pas les ressources financières nécessaires pour les fréquenter, et d'autre part parce qu'ils les considéraient comme réservés à l'élite socio-économique.

1) Passer des vacances en famille

Un premier groupe au sein des enquêtés a expliqué que l'essentiel des activités menées durant les vacances se concentre dans la ville d'origine et autour du noyau familial. Pour les uns, ces activités sont choisies (a) et pour les autres, elles sont vécues comme contraintes (b). La majorité des récits recueillis l'a été auprès d'émigrés populaires, mais la liaison entre vacances en famille et ancrage social populaire n'est pas exclusive.

a) Des vacances familiales revendiquées

Au sein de ce premier groupe, on trouve d'abord des individus qui revendiquent ce type d'activités domestiques. Les récits valorisent le calme et le « repos » offerts par le cadre familial¹¹³ et les vacances sont décrites comme un moment de rupture avec le rythme de vie en France. « J'ai mangé et dormi, je me suis promenée, j'ai vu mes copains, j'ai vu mes copines, c'est à peu près tout ce que j'ai fait », raconte ainsi Afiavi A., fille d'un cadre de la fonction publique et d'une mère au foyer¹¹⁴. Les séjours sont des moments contemplatifs, pendant lesquels les émigrés consacrent leur temps et leur énergie à profiter de leur environnement immédiat : « moi quand je vais ici, je sors pas trop, je reste au village. J'aime pas tourner à Moroni, aller je sais pas où, ça me dit rien. J'aime bien rester là, tranquille, le paysage (rires) [...] j'ai la voiture mais... je vais pas tourner, aller de gauche à droite, ça me dit rien, de tourner, sans objectif »¹¹⁵.

L'objectif même des vacances réside dans le fait de retrouver des proches et des amis, de prendre le temps de partager des moments à leur côté, de s'ancrer dans un lieu que l'on a quitté, de profiter de ces occasions pour parler une langue régionale ou nationale que l'on ne pratique pas forcément au quotidien en France. Certains profitent de ces séjours pour opérer une division à la fois spatiale, sociale et culturelle entre les expériences vécues en France et ce foyer retrouvé. C'est le récit que fait M'Madi K., vendeur et musicien émigré en région parisienne. Pendant ses vacances, il reste dans sa ville de Nioumadzaha, au sud-ouest de la Grande Comore. Il indique

¹¹³. « Y'a bien besoin de repos là. Franchement quand tu viens ici, tu penses pratiquement à rien, tu vis au rythme des gens qui sont là. » Extrait de l'entretien informel avec Toihiri E., Comores, 30 ans, émigré à Lyon, opérateur régleur en mécanique (Ntsudjini, 18/08/2012).

¹¹⁴. Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

¹¹⁵. Extrait de l'entretien avec Mahamoud D., Comores, 36 ans, émigré à Marseille, électricien (Dembeni, 05/08/2012).

que « chacun trace sa route » et qu'il ne reste pas avec ses amis émigrés qu'il préfère voir en France. Au contraire, il parle le moins possible en français et profite de ses proches.

Honnêtement j'aime ma ville. Tout ce que j'ai besoin, je le trouve dans ma ville. Quand je bouge pour aller à la capitale, pour aller à Moroni, pour faire des trucs, je vais là-bas parce que j'ai des besoins précis. Mais je vais pas me lever pour aller à la capitale comme certains jeunes de mon âge qui arrivent ici, ils veulent passer toutes leurs journées à la capitale, montrer que voilà à la capitale y'a la même ambiance qu'en France, la même ambiance que tel endroit, tel endroit. Moi quand je vais aux Comores, c'est pas pour retrouver ce que j'ai laissé en France. Mais c'est pour retrouver ce que je n'ai pas là-bas. Donc je préfère être dans ma ville, profiter des gens de ma ville, profiter de mes amis, de ma famille, des gens qui sont autour de moi, de ma ville en lui-même [...] Quand j'arrive ici, j'aime pas parler français. Les gens quand ils me parlent français, je réponds pas. Je réponds qu'en comorien. Parce que là-bas c'est la France et ici c'est les Comores [...] Parce que chez les Comoriens, y'a la chose qui fait que dès que tu fais quelque chose, les gens ils croient que tu fais ça pour montrer que... pour te la raconter, pour dire que moi je sais faire ou moi je sais dire. Alors que moi non, je suis dans mon pays, je parle la langue de mon pays¹¹⁶.

Revenir chez soi et rester dans la maison familiale implique de ne pas se rendre régulièrement dans la capitale, que l'on associe à un rythme de vie plus soutenu qui rappelle trop la vie quotidienne en France.

Oui, j'aime bien rester un peu ici. Je bouge pas beaucoup. Là ça me fait déjà trente jours. Je suis allé à Moroni que deux fois. Sinon moi je vais pas, sinon je reste là. Je reste là avec les amis, avec le frère, comme ça. Ça me change un peu. Ça nous change un peu¹¹⁷.

Mais il faut préciser ici que cet ancrage autour de la sphère familiale dans la ville d'origine est plus aisé aux Comores. En effet, les émigrés comoriens reviennent en vacances dans leur ville d'origine et peuvent se contenter de simples allers-retours à Moroni, s'ils sont nécessaires. Selon l'éloignement entre la capitale et leur ville, leurs déplacements ne durent que quelques minutes à quelques heures. À l'inverse, au Togo, Lomé a un rôle plus central et demeure un lieu incontournable. Beaucoup d'émigrés y ont vécu avant leur départ, et ce même s'ils étaient nés dans une autre région, et la plupart y reviennent pendant leurs vacances. Ceux qui sont originaires d'autres endroits se contentent souvent de courts passages dans leur ville d'origine. Quand il vivait en France, Gary T. passait la majeure partie de ses vacances à Lomé, et non à Siou, au nord du Togo, la ville dont il est originaire mais qu'il a quitté pendant sa scolarité, pour suivre sa mère institutrice : « bon, au village y'a plus grand-chose. [...] J'ai perdu un peu le sens du contact avec les villageois, avant je le faisais tranquillement quand j'étais étudiant [...] mais tout le monde te harcèle pour avoir de l'argent, déjà quand tu gares ton véhicule [il roule en véhicule tout-terrain] »¹¹⁸. Les distances géographiques et le rôle des deux capitales dans les migrations conduisent à des pratiques de vacances purement familiales moins fréquentes au Togo.

¹¹⁶. Extrait de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

¹¹⁷. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

¹¹⁸. Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

Cette volonté de rester chez soi s'accompagne souvent d'un rejet des activités touristiques et de la découverte de lieux inconnus dans son propre pays. « Ça me dérange pas de pas aller me balader je sais pas où, ça me dérange pas, je suis pas venue pour... je suis venue plutôt pour ma famille », précise par exemple une enquêtée¹¹⁹. Il est considéré comme superflu de vouloir aller visiter des lieux que l'on ne connaît pas encore, tant l'essentiel réside non pas dans la découverte du pays mais dans le partage de moments de vie de famille.

b) Des vacances en famille subies

Mais à ce premier sous-groupe qui érige les activités domestiques en modèle de vacances réussies, s'oppose un second groupe d'enquêtés qui a au contraire dépeint ces vacances familiales comme un repli subi. La présence des proches est vécue comme omniprésente, et se présente comme un obstacle à des moments de solitude ou d'intimité espérés. À chaque fois qu'il se rend aux Comores, Silih H., émigré à Marseille, loue un logement à l'extérieur de sa ville de Hahaya, et souvent dans la capitale. Il a essayé une seule fois de rester chez son père mais a été interrompu sans arrêt dès qu'il s'isolait, soit par ses cousins qui venaient lui parler, soit par sa belle-mère qui le surveillait puis allait voir son père en disant qu'il était « sûrement fâché ».

Ça me permet d'avoir des coupures. D'être dedans mais après de prendre du recul pour voir les choses [...] Aux Comores je peux pas rester seul, c'est impossible. Quand je suis chez mon père et que j'essaie de m'isoler pour écrire, pour lire un bouquin, t'as toujours quelqu'un qui vient et qui te dis pourquoi t'es tout seul ? Tu t'es fâché avec... ?¹²⁰

Les récits décrivent la monotonie, l'ennui ressenti ou le sentiment de confinement qui perdure au cours de ces séjours passés en famille¹²¹. « Les cousines m'avaient dit qu'il y avait une bonne ambiance. Mais je m'ennuie. Les gens ils ont pas les mêmes délires », regrette Samia P. qui raconte qu'arrivée au terme de ses vacances, elle se sent seule et fatiguée¹²².

S'il est difficile d'associer systématiquement ces récits critiques aux milieux populaires, il apparaît clairement en revanche que les jugements les plus sévères ont été émis par des émigrées nées dans des milieux populaires ruraux¹²³, à l'image de Samia P. Ces femmes ont parfois des mots très durs pour décrire l'espace domestique perçu comme un lieu confiné, qui les maintient dans une division sexuée des rôles et les oblige à affronter quotidiennement le contrôle sur leurs pratiques corporelles évoqué plus haut. Si elle affirme être libre d'aller dans les champs possédés par sa famille, Zainaba A. affirme au contraire que ses proches ont une forte tendance à vouloir

¹¹⁹. Extrait de l'entretien avec Echata S., Comores, 30 ans, émigrée à Boulogne-Billancourt, employée d'une entreprise d'informatique (Djomani, 29/08/2012).

¹²⁰. Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

¹²¹. Ces éléments font écho aux récits recueillis auprès de jeunes descendants d'immigrés turcs (Petek-Salom, 2003).

¹²². Extrait de l'entretien avec Samia P., Comores, 25 ans, émigrée à Paris, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

¹²³. Les récits de descendants de l'immigration turque recueillis par Gaye Petek-Salom révèlent eux aussi la récurrence de ces perceptions féminines (Petek-Salom, 2003, p. 26-27).

constamment la ménager et la mettre à l'écart des activités quotidiennes, ce qui aboutit selon elle au même résultat, celui de ressentir un certain ennui pendant ses vacances.

J'ai tourné un peu mais je reste beaucoup ici [...] C'est vrai que nous quand on arrive de là-bas [de France], on est très fragiles. Même là, hier, justement j'ai guéri d'un palu que j'ai attrapé le jour de l'Aïd, trop de soleil et tout ça. Eux ils aiment trop nous dire ah fais pas ci, fais pas ça. C'est les gens de la maison qui nous disent ça. Les gens de dehors, ils cherchent pas à savoir, on est obligés de se débrouiller¹²⁴.

Zaïnaba précise qu'elle est tous les jours « protégée ». Depuis Martigues, ses parents ont téléphoné à ses tantes aux Comores pour leur demander de ne pas trop la laisser sortir, parce qu'il y a beaucoup de soleil et qu'elle n'y est pas trop habituée. Ses tantes ne laissent pas non plus Zaïnaba entrer dans la cuisine, en lui disant : « lève-toi, pars de là, tu vas tomber malade ».

2) S'éloigner du cadre domestique : la distinction de loisirs élitistes

À l'opposé de ce premier groupe dont les vacances se résument, que cela soit recherché ou imposé, à des activités localisées et dans un cadre relationnel restreint, on trouve un second groupe d'émigrés dont les vacances se déroulent tout autant dans un décor familial que sur toute une série d'autres scènes possibles.

À l'opposé des enquêtés qui ne montrent qu'un intérêt très relatif pour des pratiques touristiques, ces émigrés valorisent au contraire la (re)découverte de leur propre patrimoine géographique et culturel. Ces pratiques mémorielles ou de tourisme national sont apparues dans les entretiens menés avec des membres des catégories supérieures¹²⁵ et/ou avec des émigrés qui ont un conjoint français et ont souhaité lui faire visiter leur pays. Ces pratiques peuvent d'ailleurs varier au fil du parcours migratoire. Ainsi, Radia N. et ses deux aînés ne connaissaient que Lomé. Radia ne s'est rendue que deux fois à Mango, au nord du pays, dont sa famille est originaire. Sa sœur aînée qui a vécu aux États-Unis et en France, porte très peu d'intérêt au Togo : « ah non, non, non, ma sœur, rien à foutre [...] l'Afrique non quoi, *no way!* » Son frère aîné adoptait sensiblement la même attitude et ne revenait jamais, jusqu'à une période récente : « pour la petite histoire, mon frère on l'appelle le *bounty* de la famille quoi [...] disons que c'est maintenant qu'il se redécouvre togolais, c'est maintenant qu'il apprécie d'y aller ». Radia oppose très nettement leurs différentes pratiques en vacances, entre ses propres soirées quotidiennes en boîte de nuit et les départs aux aurores de son frère pour des visites.

¹²⁴. Extraits de l'entretien avec Zaïnaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

¹²⁵. « Il fallait que je connaisse chez moi, que je vois les villages sans électricité [...] c'était comme un voyage initiatique », d'après Wilfried Q., fils de pharmaciens. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

On n'a pas les mêmes délires quoi, moi je *clubbe*, je fais des bouffes avec des amis, lui il veut aller visiter, il veut aller dans les villages, voilà c'est la redécouverte du Togo, je le regarde je fais, il t'arrive quoi ? Oh, oh ?¹²⁶

Mais Radia avoue que la présence de son conjoint français a modifié en partie ses pratiques puisqu'il « a fallu que je fasse comme mon frère, me promener dans tous les villages où j'avais jamais mis le pied ! (rires). Parce qu'il voulait tout voir, tout faire [...] J'ai vu Kpalimé, Aného, Vogan, Nangbéto, à chaque fois je me disais, ah ouais, ça existe ça ? ». Mais elle a toutefois mis un point d'honneur à continuer à sortir régulièrement à Lomé, et est revenue en France fatiguée et malade, contrairement à son fiancé.

Par ailleurs, les enquêtés qui ne restent pas tout le temps en famille multiplient les sorties et les loisirs en sortant à la plage ou en allant avec des amis dans des bars, des restaurants ou des boîtes de nuit. Aux Comores, pendant le mois de juillet 2012, plusieurs restaurants réputés de Moroni ont ainsi organisé un « bal des *je-viens* », annoncé par des banderoles sur les murs de la ville ou par des spots publicitaires à la radio. Dans une large mesure, ces activités et ces lieux fréquentés sont des indices de la spatialisation de l'espace social et des positions que peuvent y occuper les émigrés. En effet, l'accès à ces lieux de loisirs, souvent onéreux¹²⁷, est généralement monopolisé par l'élite socio-économique du pays ou par les expatriés européens ou nord-américains. Ces lieux correspondent en grande partie aux analyses de la sociologue Anne-Catherine Wagner, qui a montré comment ces *espaces réservés* à une élite transnationale offrent aux individus mobiles des cadres et des codes semblables d'une ville à l'autre (Wagner, 1998, p. 39-45). Souvent gérés par des citoyens européens ou par des émigrés de retour et fréquentés par des membres des catégories supérieures rompus à la mobilité internationale, ces lieux « peuvent alors fonctionner comme les supports d'identités internationales » (*op. cit.*, p. 45).

Photographies n° 8 : les lieux de loisirs réputés aux Comores et au Togo

Les plages privées



¹²⁶. Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

¹²⁷. Les tarifs pratiqués y sont généralement très proches de ceux affichés dans établissements du même type en France : les consommations coûtent entre 5 et 10 euros et les repas entre 15 et 30 euros minimum, ce qui exclut de fait bon nombre de citoyens comoriens ou togolais, dont le salaire moyen ne dépasse pas la centaine d'euros.

De gauche à droite : plage privée de Coco Beach (Lomé) ; plage publique d'Itsandra et restaurant Itsandra Plongée, face à la mosquée du vendredi (accès souvent payant à la plage) ; plage privée du Cristal Itsandra Beach Hotel (4 étoiles) de Voidjou.

© Hugo Bréant/2016. Photographies prises au Togo (2010) et aux Comores (2012).

Les restaurants et boîtes de nuit



À Moroni (Comores), l'hôtel Select est l'un des plus anciens restaurants de standing de la capitale. Ses deux salles et son *patio* accueillent des réunions politiques et des festivités. Pendant l'été 2012, plusieurs soirées ont été organisées pour les émigrés et annoncées à la radio. Plusieurs des émigrés enquêtés s'y sont par ailleurs retrouvés régulièrement pendant l'été.

[Photographies *Le Select*. Source : <http://www.comores-online.com/tourisme/select.htm>].



À Voidjou (Comores), l'hôtel Itsandra, géré par une société privée est depuis 2014 une propriété de l'État comorien. Avec son hôtel 4 étoiles, ses *bungalows*, sa piscine, son restaurant (le Lava) et sa boîte de nuit (iBar), le complexe est un pôle central des activités de l'élite socio-économique et des émigrés en vacances.

[Photographies de *la Gazette des Comores*] (Mbaé et Saïd Hassane, 2016).



À Lomé (Togo), le nombre de restaurants, de boîtes de nuit et d'hôtels proposant des activités de loisirs est bien plus élevé qu'aux Comores. Il est difficile de dresser ici un inventaire des nombreux liés fréquentés à la fois par l'élite socio-économique et par les émigrés en vacances. En 2011, le premier numéro du magazine gratuit *Lomé City Mag* dressait un premier inventaire de 17 pages de ces différents lieux (ci-dessus, une photographie de la boîte de nuit « Le Privilège »)¹²⁸.

¹²⁸. Pour d'autres exemples de ces restaurants et complexes de loisirs présents à Lomé, voir les Annexes du Chapitre 6-2.

Cela étant, il est intéressant de noter ici que la géographie de l'élite et la géographie de l'émigration tendent à se confondre puisque le statut d'émigré peut assurer un droit d'entrée dans ces lieux élitistes. Ainsi, les émigrés issus des milieux populaires peuvent accéder à ces lieux qui leur étaient jusque-là inconnus et s'approprient symboliquement des espaces autrefois réservés aux élites. Pendant les vacances, ces lieux sont donc fréquentés à la fois par la clientèle habituelle, mais aussi par des émigrés de tous les milieux sociaux. Ainsi, lorsqu'il raconte ses vacances à Domoni-Adjou, Rachad I., fils d'un agent de service et d'une mère au foyer émigrés à Marseille, souligne la multiplicité de ses activités. La fréquence de ses retours dépend de l'organisation de mariages dans son entourage et ses séjours sont marqués par des pratiques de distribution financière mais aussi par sa participation aux travaux menés dans la maison familiale. Pourtant, Rachad s'autorise également à s'éloigner de sa famille et à fréquenter des lieux dans lesquels aucun de ses parents ou aînés ne se sont rendus avant lui.

RI : - Je fais les deux en même temps. Parce que si tu veux moi, je suis un mec... j'aime bien bouger. Je fréquente beaucoup les boîtes de nuit. Quand je viens ici, moi je peux te dire, une soirée, moi je fais le tour des boîtes de nuit de Moroni.

HB : - *Tu vas où alors ?*

RI : - Je vais au iBar, c'est à Itsandra. Au... Rose Noire. Au... comment on appelle... y'en a beaucoup... (il hésite).

HB : - *Et tu y vas souvent ?*

RI : - Ouais, j'y vais souvent. Tous les week-ends.

HB : - *Et tu retrouves des gens que tu connais de Mayotte ?*

RI : - Ouais des fois je retrouve... même samedi passé je suis allé à iBar, j'ai vu des filles que je connais à Mayotte. Je savais pas qu'elles étaient ici. C'étaient les retrouvailles, c'était bien, bien amusé. On était au bar.

HB : - *Donc t'arrives à faire les deux ?*

RI : - Ouais j'arrive à faire les deux. Je me libère aussi. J'aime venir ici parce que le mariage et tout... mais je me libère aussi¹²⁹.

Dans les familles les plus modestes, les émigrés passent la majorité de leur temps dans le foyer familial. Dans les familles aisées au contraire, les émigrés comme leurs proches continuent à fréquenter des espaces élitistes. Mais dans bien des situations sociales intermédiaires, les émigrés profitent de leurs vacances à la fois pour passer du temps avec leurs proches tout en fréquentant de nouveaux lieux, qui assoient le prestige de leur nouvelle position.



Observer les comportements et les pratiques des émigrés en vacances permet de poursuivre l'analyse de leurs rôles, en étudiant ce que ceux-ci doivent aux attentes familiales renouvelées lors de leurs séjours dans le pays d'origine. Dans le cas des émigrés populaires, les familles les encouragent à incarner au mieux la figure idéal-typique de celui qui a réussi en migration. L'examen de ces incitations familiales démontre qu'aux coûts financiers de l'organisation des séjours (voir Section 1), s'ajoutent des coûts liés aux dépenses qui sont attendues des émigrés. Si

¹²⁹. Extrait de l'entretien avec Rachad I., Comores, 28 ans, émigré à Mayotte, cuisinier (Domoni-Adjou, 13/07/2012).

nous avons analysé les mécanismes généraux des attentes, tout en soulignant en filigrane qu'elles peuvent être parfois contestées, il reste maintenant à observer les pratiques concrètes des émigrés, c'est-à-dire leur tendance à se conformer ou non à ces rôles et les conséquences de ces différentes manières de faire sur les relations familiales et sur leur statut des émigrés. Si les émigrés populaires s'investissent autant dans ces rôles coûteux dans leur pays d'origine, c'est parce qu'ils peuvent leur assurer de fortes rétributions symboliques.

Section 3 – Négocier sa position d'émigré : les recompositions des relations sociales

Les émigrés enquêtés ont tendance à livrer des récits qui insistent sur les continuités qui marquent leur parcours. Selon leurs propos, tout se passe comme si rien n'avait changé depuis leur départ. « On n'est pareil, rien n'a changé »¹³⁰, « ça a rien changé du tout... au contraire ! »¹³¹, avancent les uns et les autres, soulignant ainsi que, malgré la dispersion familiale, « les relations restent les mêmes »¹³² avec leurs proches et que les hiérarchies familiales sont stables. « Je reste l'aînée et mes frères ont toujours besoin de mes conseils », précise ainsi Prudence B., dont les trois frères cadets vivent en France¹³³. L'enquête a montré que les retours en vacances sont effectivement des moments de « retrouvailles familiales » (Le Gall, 2002, p. 78), qui sont l'occasion d'assurer ses proches de son affection, de réaffirmer le plaisir de partager du temps avec eux et de faire perdurer les cercles familiaux et amicaux. Dans cette optique, les émigrés semblent porter un fort intérêt à ce qu'aucun élément de rupture avec les relations passées ne soit introduit dans les interactions présentes.

Pourtant, ces présentations de soi et ces façades adoptées en vacances indiquent qu'au-delà des images de stabilité, les émigrés cherchent également à donner une bonne image d'eux-mêmes qui participe, sans que cela ne soit nécessairement conscient, à livrer une représentation valorisante de la figure sociale des émigrés en général. Ainsi, les comportements adoptés par les uns pendant leurs vacances participent à socialiser les autres à la mobilité internationale (voir Chapitre 2, Section 1).

Cette dernière section analyse les incidences de ces vacances sur les relations familiales et la position sociale des émigrés. Que se passe-t-il quand les émigrés se comportent comme leurs proches le souhaitaient et qu'ils satisfont, voire dépassent les attentes de leur famille ? À l'inverse, comment les relations évoluent-elles quand les émigrés ne parviennent pas à incarner la figure

¹³⁰. Extrait de l'entretien informel avec Badjati F., Comores, 36 ans, émigrée à Marseille, agent de restauration scolaire (Bambadjani, 25/07/2012).

¹³¹. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

¹³². Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

¹³³. Extrait de l'entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

attendue de celui qui réussit ou qu'ils préfèrent prendre leurs distances vis-à-vis de leur nouveau rôle au sein de la famille ?

Pour reprendre la terminologie d'Erving Goffman, nous analyserons successivement trois situations idéal-typiques possibles des interactions en vacances. D'abord, la plus commune consiste à voir les émigrés offenser involontairement leurs proches en accumulant les *faux pas* (Goffman, 1974, p. 17). Dès lors, ils peuvent tenter de *réparer* leur offense, en se livrant à des *échanges réparateurs* auprès de leurs proches (Paragraphe A)¹³⁴. Quand la réparation n'est plus possible, les émigrés peuvent alors *perdre la face* et les relations familiales se distendre (Paragraphe B). Au contraire, quand les vacances se déroulent sans heurt, que les éventuels échanges réparateurs ont permis d'apaiser les tensions naissantes et que leur rôle se trouve pleinement reconnu, les émigrés préservent leur face et obtiennent une position valorisée dans la hiérarchie familiale (Paragraphe C).

A – Devenir émigré et gérer les faux pas

Dans un essai fondateur sur les étrangers, le psychosociologue austro-américain Alfred Schütz affirmait que « celui qui rentre au pays n'est plus le même homme que celui qui en est parti. Il n'est plus le même, ni pour lui, ni pour ceux qui ont attendu son retour » (Schütz, 1944, 2010, p. 64). L'enquête menée a en effet permis d'observer que les émigrés populaires peuvent désormais se sentir en décalage vis-à-vis de leurs proches (1) et qu'en retour, leurs interactions donnent parfois lieu à des condamnations morales de leurs façons de faire et de penser de la part des non-émigrés (2). Les émigrés sont alors encouragés à se livrer à des échanges réparateurs pour préserver leur face (3).

- 1) « Même quand on quitte sa chambre deux jours, on est marqué »¹³⁵ : les émigrés redécouvrent et se réadaptent à leur pays d'origine
-

L'intégration dans le pays d'accueil, particulièrement si elle se fait sur le temps long¹³⁶, est bien souvent envisagée comme le moteur des transformations des manières de penser et d'agir des émigrés. Dans un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales sur les immigrés vieillissant en France, les auteurs expliquent que le séjour prolongé transforme les pratiques culturelles et sociales des immigrés. À leur retour, les immigrés auraient de plus en plus de mal à

¹³⁴. « La fonction de l'activité réparatrice est de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce qu'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable » (Goffman, 1973b, p. 113).

¹³⁵. Extrait de l'entretien avec Isaac N., Togo, 47 ans, émigré de retour, cadre dans une société commerciale privée (Lomé, 15/01/2010).

¹³⁶. À propos des émigrés égyptiens dans le Golfe, l'anthropologue Lucile Gruntz écrit : « à leurs yeux, ainsi que selon leurs proches et voisins n'ayant pas migré, seuls les Cairetes partis travailler sur la longue durée "quinze ans, à peu près", reviennent avec des modes de vie "golfishés", qui leur paraissent étrangers tant ils diffèrent des leurs » (Gruntz, 2008, p. 4).

retrouver leurs repères et « les séjours ne se passent pas toujours très bien » (Bas-Théron et Michel, 2002, p. 9). Une telle approche de la migration en termes d'assimilation culturelle des individus se retrouve également dans les entretiens, par exemple quand le journaliste togolais Abass Dermane avance que lorsque les émigrés reviennent, « ils sont méconnaissables, on découvre que celui qui est parti s'est intégré à une autre culture, ça crée des problèmes »¹³⁷.

Plus qu'une distanciation culturelle, les émigrés ont souligné que les années plus ou moins nombreuses passées à l'étranger les éloignent des sociabilités anciennes. Lors de leurs séjours, ils ne connaissent ou ne reconnaissent plus tous les habitants de leur quartier d'origine et se sentent de fait un peu tenus à l'écart. Lors d'un entretien croisé entre Abouharia M. et sa fille Aïda, née en France, cette dernière reproche à ses parents de n lui avoir parlé qu'en français. Dès lors, elle maîtrise mal le comorien, ce qui lui apparaît « handicapant » dans ses relations aux autres pendant les vacances. Elle ne peut par exemple pas communiquer comme elle le souhaiterait avec sa grand-mère, et oppose son cas à celui de sa mère : « ma mère j'ai l'impression qu'elle est chez elle quoi [...] Elle, elle est dans son élément c'est sûr, parce que même quand elle est là-bas [à Lyon], elle pense ici [aux Comores] »¹³⁸. Si Abouharia confirme qu'elle possède, contrairement à sa fille, tous les codes culturels, linguistiques et religieux pour se sentir à l'aise pendant ses vacances régulières à Ntsudjini, elle précise qu'elle ne connaît plus tous les habitants de sa ville¹³⁹.

La crainte de ne pas reconnaître des proches ou des voisins a été plusieurs fois exprimée dans les récits, parce qu'une telle éventualité est considérée comme une offense faite à ses proches, comme le marqueur d'une distance sociale et symbolique et le début d'une rupture des liens sociaux non souhaitée. « J'avais peur de ça, parce qu'ici quand tu arrives, ils cherchent pas à savoir que t'es partie tu avais un an ou deux ans ou trois ans. Quand tu arrives, tu dis je reconnais pas... ils disent elle fait semblant, elle est partie là-bas, tu vois, elle a oublié les gens. Donc c'est important quand on arrive ici de se souvenir des gens », raconte ainsi une étudiante comorienne de 23 ans, qui a quitté les Comores à 11 ans et qui voulaient à tout prix reconnaître ses oncles et tantes à son retour¹⁴⁰. Ceux qui ont expérimenté de telles interactions ont fait part de la grande gêne qu'ils avaient pu ressentir. Pendant l'entretien, Chadia M., émigrée à Paris qui a quitté les Comores en 1973, oppose sa situation dans son quartier d'origine de Mitsoudjé où elle a du mal à se souvenir de tout le monde lors de ses vacances, pourtant régulières, à celle qu'elle vit tous les jours à Paris : « là-bas dans mon quartier [en France], je connais tout le monde, Patrick, Henri, Salvador, tout ça là, je les connais ! » Elle se dit ainsi très gênée de ne pas connaître le prénom de

¹³⁷. Extrait de l'entretien informatif avec Abass Dermane, journaliste (Lomé, 16/01/2010).

¹³⁸. Extrait de l'entretien informel avec Aïda M., Comores, 27 ans, descendante d'émigrés à Lyon, étudiante (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹³⁹. Entretien avec Abouharia M., Comores, 52 ans, émigrée à Lyon, agent de restauration scolaire (Ntsudjini, 18/08/2012).

¹⁴⁰. Extrait de l'entretien avec Zainaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

Mousslim B., un étudiant présent pendant l'entretien et qu'elle présente comme un neveu éloigné : « je ne sais même pas comment il s'appelle. C'est un peu gênant, non, non, c'est pas bien de demander à chaque fois »¹⁴¹. Ces deux enquêtés avouent d'ailleurs qu'à certaines occasions, elles ont dû faire semblant de reconnaître leurs interlocuteurs avant de demander discrètement à leurs proches de qui il s'agissait, une fois qu'ils étaient partis.

Ce sentiment d'être en décalage avec le pays que l'on a quitté quelques années auparavant est d'autant plus fort chez les émigrés partis jeunes qui racontent leur premier retour en vacances. Ces émigrés ont tour à tour décrit ce moment comme un « choc psychologique »¹⁴², un moment « un peu étrange »¹⁴³, « un grand *bug* »¹⁴⁴ pendant lequel ils se sont sentis considérés comme des « intrus »¹⁴⁵ ou des « touristes »¹⁴⁶. Mais chacun de ces enquêtés annonce qu'il s'est réadapté à son pays d'origine, une fois passés les premiers jours.

2) Les remarques des proches vis-à-vis des comportements des émigrés

Les interactions en vacances sont l'occasion de voir émerger de potentielles remontrances des proches, quand celles-ci restaient cantonnées en coulisses (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C-4). Parents et amis peuvent adresser des messages explicites aux émigrés pour souligner ce qu'ils perçoivent comme des changements dans les manières de penser et de se comporter, et qu'ils imputent à la vie à l'étranger. Ces remarques normatives peuvent tout autant prendre la forme de condamnations négatives contraignant les émigrés à changer d'attitude ou d'incitations positives les encourageant à poursuivre dans cette voie dans le cas où les comportements satisfont les proches. Comme l'écrit Goffman, « une norme est une sorte de guide pour l'action soutenue par des sanctions sociales ; les sanctions négatives pénalisent

¹⁴¹. Extraits de l'entretien informel avec Chadia D., Comores, 63 ans, émigrée à Paris, bibliothécaire (Mitsoudjé, 11/08/2012).

¹⁴². « Et bah ça fait un choc hein ! Là on commence à réaliser ce qui nous arrive quoi. Quand on vient de là-bas ça fait un petit choc psychologique (rires) ». Parti à l'âge de 10 ans, Toihiri E. n'est revenu pour la première aux Comores que pour ses 18 ans. Extrait de l'entretien informel avec Toihiri E., Comores, 30 ans, émigré à Lyon, opérateur régulateur en mécanique (Ntsudjini, 18/08/2012).

¹⁴³. À propos de son premier retour en 1996 à 19 ans, dix ans après son départ. Extrait de l'entretien informel avec Anhoura K., Comores, 35 ans, émigrée à Lyon, agent de restauration scolaire (Iconi, 30/07/2012).

¹⁴⁴. Parti en 1997 à l'âge de 12 ans, Salim A. est revenu en 2003 pour le mariage d'une tante, puis tous les deux ans. Malgré l'étonnement qui a marqué son premier retour, il explique que « maintenant, quand j'arrive, je suis pas perdu. Je suis dans mon élément ». Extraits de l'entretien avec Salim A., Comores, 27 ans, émigré à Paris, technicien de maintenance industrielle (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁴⁵. Partie en 1995, à l'âge de 12 ans, Fatima C. est revenue en 2004 et 2012. Lors de son premier retour, elle se sentait observée et avait peur des ragots qu'elle pressentait circuler dans son dos. En 2012, les relations étaient plus détendues : « je me suis pas sentie mal à l'aise, je me suis sentie chez moi [...] Ils m'ont déjà vu une fois, il ont compris qu'ici c'est chez moi ». Extraits de l'entretien avec Fatima C., Comores, 29 ans, émigrée à Paris, éducatrice en crèche (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁴⁶. « C'était bizarre, j'étais en touriste dans mon pays [...] J'étais bizarre, j'avais du mal à faire les choses, parce que j'avais vu que le pays avait évolué, par rapport à plein de choses, ce qui fait qu'après j'avais un regard un peu... t'sais j'étais en retrait. J'observais beaucoup plus que j'agissais » raconte M'Madi K. parti à 7 ans en 1988 et revenu pour ses 20 ans. Extraits de l'entretien avec M'Madi K., Comores, 31 ans, émigré à Sarcelles, musicien et vendeur (Nioumadzaha, 31/08/2012).

l'infraction, les sanctions positives récompensent la conformité exemplaire » (Goffman, 1973b, p. 101). Les jugements tournent tous autour de deux thématiques récurrentes : le procès en inauthenticité culturelle des émigrés transformés par leur passage à l'étranger et qui paraissent ne plus être ni tout à fait les mêmes qu'auparavant, ni tout à fait comme leurs proches ; mais aussi la critique de la distance sociale des émigrés ayant tendance à la vanité ou à la prétention.

Ces reproches sur un registre culturel se déclinent dans différents domaines de la vie quotidienne. Il est difficile de mentionner ici la multitude d'exemples cités durant les entretiens. Mais d'une manière générale, il semble que les proches qui n'ont jamais émigré soulignent les difficultés à parler la langue d'origine, les défauts de prononciation et les erreurs de vocabulaire, les transformations des goûts culinaires, les comportements prudents à l'égard de l'hygiène alimentaire, les changements dans les façons de pratiquer la religion, les rapports au temps marqués par une ponctualité jugée trop stricte, les attitudes d'agacement ostensible en public ou les façons de manier l'humour. Au cours de l'entretien, Kwassi P., un ancien enseignant devenu responsable associatif et qui n'a jamais émigré se définit lui-même comme un citoyen togolais marginalisé du fait de ses activités associatives avec des « Blancs ». Pourtant, il se moque à son tour des émigrés en vacances, qui mangent du *foufou* [pâte de maïs] à la cuillère plutôt qu'à la main et ne savent plus prononcer les mots qu'ils utilisaient pourtant lorsqu'ils étaient enfants. Il prend l'exemple d'une amie émigrée à Paris qu'il a vu lors d'un séjour au Togo appeler la vendeuse ambulante de beignets. Beignet se prononce phonétiquement « *botokoin* » en *évé* (langue parlée au sud du Togo), mais l'émigrée criait « *botokui, botokui* ». Kwassi termine son anecdote en riant : « elle appelle la vendeuse mais elle se reconnaît pas. Elle va finir par crever de faim comme ça ! ». Par la suite, il reprend un ton plus sérieux et explique qu'elle est d'après lui « perdue en France » et que le « choc culturel » l'a transformée en « monstre »¹⁴⁷.

En filigrane de toutes ces remarques, on retrouve le constant rapprochement établi entre le comportement de l'émigré et les attitudes associées aux « Blancs ». La comparaison est parfois explicite quand les voisins, les amis ou les membres de la famille appellent les émigrés « le petit français »¹⁴⁸ ou « la petite blanche qui revient de France »¹⁴⁹.

HB : - *Mais on te le fait sentir que tu es une je-viens ?*

ES : - De temps en temps, mais c'est plutôt des blagounettes qu'autre chose, on prend pas ça au sérieux.

¹⁴⁷. Extraits de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, volontaire dans une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

¹⁴⁸. C'est le terme que les gens de sa ville de Hahaya utilisent pour parler du fils de Silih H. lorsqu'il vient en vacances et que ce dernier « déteste ». Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

¹⁴⁹. D'après Carla A., émigrée née d'une mère russe et d'un père togolais, le terme de « petite blanche » revient fréquemment dans la bouche de ses interlocuteurs. Extrait de l'entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015).

HB : - *De quel genre les blagues ?*

ES : - Non, quand ils sortent des petites blagues ouais... bah ici je sors avec un cousin, ils disent ouais t'es venue avec une *toumat*, une *toumat* c'est quoi ? Non ça veut dire que t'es une petite Française quoi. C'est marrant. Enfin c'est pas méchant du tout¹⁵⁰.

Les émigrés enquêtés préfèrent minimiser les tensions qu'ils semblent pourtant expérimenter régulièrement, si l'on en croit les récits de ceux qui n'ont pas migré. À l'image de Maecha J., un émigré comorien à Marseille qui travaille comme régisseur d'immeubles, à qui je demande de me raconter ses vacances et les relations à ses proches et amis restés aux Comores, ils relativisent le poids de ces remarques : « non, non, non. C'est juste... c'est pas des choses vraiment... c'est 2 % de... non, c'est rien du tout. C'est presque rien du tout »¹⁵¹. Les exemples que les émigrés acceptent de raconter semblent le plus souvent révéler des remarques faites sur le ton de la plaisanterie, qui tournent en dérision leurs attitudes. Même quand les remarques des proches donnent lieu à des échanges humoristiques, elles n'en restent pas moins perçues comme de véritables avertissements. Ainsi, Bernard K., né en France mais revenu vivre à Lomé dès l'âge de deux ans et a vécu une partie de son enfance au Cameroun, en Guinée Équatoriale, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, parle désormais difficilement le *kabyé*, langue parlée au nord du Togo, dont est originaire sa famille paternelle. Si les mauvaises prononciations et les incompréhensions provoquent en général des fous rires entre sa grand-mère et lui, cette dernière ne manque pas de lui rappeler régulièrement qu'un « *kabyé* qui ne comprend pas sa langue n'existe pas » ce qui, d'après lui est « une façon de me dire que je suis pas *kabyé* ». Il ajoute que, plus généralement, « ça crée des problèmes avec les autres, on me définit comme togolais par mon nom, mais avec mes attitudes et ma façon de parler, on m'appelle le Sahélien, l'Ivoirien »¹⁵².

Par ailleurs, parallèlement à ces perceptions des changements culturels, ce sont les pratiques d'ostentation excessive des émigrés qui font l'objet de critiques. Si la distribution est valorisée dans les milieux populaires, les émigrés sont encouragés à ne pas jouer simplement sur ce registre matériel, sous peine d'être accusés de gaspiller leur argent et de manquer de modestie. À propos des vacances passées à Lomé lorsqu'il était étudiant, Gary T. raconte : « on a quand même 200, 400 000 francs à brûler [300 à 600 euros] [...] j'allais presque tous les week-ends en boîte, je faisais la belle vie... au Togo ici la valeur c'est le terrain et la maison, on croyait que j'étais un

¹⁵⁰. Extrait de l'entretien avec Echata S., Comores, 30 ans, émigrée à Boulogne-Billancourt, employée d'une entreprise d'informatique (Djomani, 29/08/2012).

¹⁵¹. Extrait de l'entretien avec Maecha J., Comores, 55 ans, émigré à Marseille, régisseur d'immeubles (Marseille, 25/05/2012).

¹⁵². Extraits de l'entretien avec Bernard K., Togo, 33 ans, descendant d'émigrés [France, Côte d'Ivoire], cadre dans une société publique à Lomé (Lomé, 14/01/2010).

écervelé »¹⁵³. C'est cette même attitude que Marcel N. avait reproché à l'un de ses amis revenu en vacances et qui ne faisait, selon lui, attention qu'au paraître.

Y'en a qui reviennent, qui foutent en l'air leur vie, ils sont là à faire la vie, à rien installer, à rien investir. [...] Ils reviennent juste faire la vie, se balader, donner 5 000, 10 000 francs... mieux vaut m'embaucher pour m'aider toute la vie... surtout les jeunes pour dire qu'ils ont de l'argent alors que sincèrement ils galèrent là-bas, c'est de la futilité. [...] Un gars revenu à Kpalimé m'a invité en boîte, mais c'est pas ça... on s'est investis dans une association, on recevait pas d'argent, on s'est endettés, vous ne bougez pas le petit doigt là-bas pour qu'on s'en sorte, on veut bouger mais la diaspora ne fait rien¹⁵⁴.

Quand les comportements des émigrés dénotent avec leurs anciennes pratiques, les jugements dépréciatifs se multiplient. Mais à l'inverse, quand ils font preuve d'une proximité symbolique, leurs proches renforcent leurs encouragements. En évoquant le cas de ses deux sœurs aînées émigrées, Bakri S. oppose leurs comportements et ses propres réactions à leurs attitudes. Sa sœur aînée a émigré en France en 2000 et est revenue deux fois, en 2008 et 2009. D'après lui, elle a beaucoup changé depuis son départ en France, sous l'influence de son mari émigré.

BS : - Elle a changé, trop changé. Moi j'ai trouvé ça... déjà en arrivant, ma mère elle s'est mis à pleurer, *macha'Allah* mon enfant est de retour aux Comores, ah c'était une joie immense. En le disant tout de suite là, je me rappelle bien à ma sœur, la première fois qu'elle est revenue...

HB : - *Mais tu trouvais qu'elle n'avait pas tout à fait le même comportement qu'avant ?*

BS : - Ouais. Non, moi je préférerais avant par rapport... parce qu'avant au moins, elle tenait à parler, à sortir. Mais maintenant elle sort pas, elle a pas cette habitude. Parce qu'en France, même en France, elle fait rien. Le travail, à la maison. [...] Parce que lui son mari c'est quelqu'un, tu vois, c'est quelqu'un qui se croit français, purement français, même sa manière de se comporter directement tu diras non, c'est pas un Comorien...

Mais peu de critiques sont directement émises par les proches contre l'aînée. Ses habitudes vestimentaires et son respect de la religion sont au contraire vantés : « quand elle sort, elle se couvre, elle met le truc "ninja"¹⁵⁵, pour éviter les blablas de Foubouni. Comme son mari, quand il sort il met toujours des vêtements amples ». Pourtant, Bakri avoue à demi-mots et en riant s'être déjà moqué de ses comportements jugés « français ». Mais très vite, il se ravise et ajoute : « non, en fait, moi j'étais fier de moi-même, j'étais fier en voyant ma sœur changer. C'est elle qui nous a donné la vie. On lui doit beaucoup. Franchement on lui doit beaucoup ».

Sa deuxième sœur est partie quatre ans plus tard à Paris mais est venue plus régulièrement en vacances, tous les ans depuis 2009. À l'inverse, des critiques émises à l'encontre de sa première sœur, il a beaucoup félicité la deuxième parce qu'il a été très agréablement surpris de son attitude lors de ses deux retours. Elle qui ne sortait pas beaucoup avant son départ est aujourd'hui décrite comme une personne sociable et ouverte à tous, mais qui est surtout restée humble et accessible.

¹⁵³. Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

¹⁵⁴. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

¹⁵⁵. « Aux Comores, les rares femmes portant le voile "à la wahhabite", c'est-à-dire cachant leur visage derrière un tissu grillagé, sont appelées non sans dérision les Ninja, par référence aux personnages de tortues masquées d'un dessin animé pour enfants diffusé sur les chaînes de télévision françaises » (Blanchy, 1998c, p. 130).

Ah putain, elle tout le monde l'adore parce qu'elle est toujours motivée. Elle sort. Elle s'en fout ! Quand elle est là, tu vas jamais croire que c'est une *je-viens*. Voilà, elle se comporte comme nous quand elle est là. Elle peut porter des vêtements sales, elle s'en fout. Elle son but c'est de travailler, elle aime trop travailler ma seconde sœur. Elle, elle se croit jamais que je vais mettre des trucs maquillage, elle s'en fout de tout ça. Elle a dit tant que je suis belle ça vaut pas la peine de porter je sais pas, de me maquiller¹⁵⁶.

Quelle que soient les formes prises par les remarques faites aux émigrés, lors de leurs retours ce sont bien les pratiques qui démontrent une capacité à ne pas être trop distant, culturellement, socialement et économiquement, qui apparaissent les plus légitimes aux yeux des proches.

3) Les échanges réparateurs des émigrés

J'ai souvent entendu ce mot-là, on change de comportement. Mais on change pas de comportement, on s'adapte à une vie. C'est une adaptation qui n'est pas conforme à la vie du Togo. Donc du coup eux ils disent, au Togo on dit, ah, il a changé de comportement depuis qu'il est en France. On n'a pas changé de comportement. On s'est adaptés. Quand on porte une autre culture et bah on regarde plus les choses de la même manière parce que sinon il est où le bénéfice de l'échange ? T'as raison, on va nous dire, ah oui on est devenus plus individualistes. Non, on n'est pas devenus plus individualistes, on est devenus plus judicieux plutôt ! Parce que moi je vais partir du Togo on va me dire tu sais, il y a la sœur de l'oncle de ta grand-mère qui est malade, il faut lui donner des sous. Bah où est-ce que je les ai moi ces sous ? Je les ai pas moi. J'ai programmé ma vie moi, pour ma mère, pour mon père, pour ma famille et tout ça... je peux pas faire en dehors. Et les gens ils vont pas comprendre. [...] Justement quand tu as envie de donner un peu, tu donnes la poignée, on t'en demande le bras. Et quand tu dis non je peux pas, on dit que tu as changé de comportement. Moi je dis non, on n'a pas changé de comportement, puisqu'on mange toujours la *koumé* [pâte de riz], puisqu'on boit toujours le *sodabi* [vin de palme distillé], puisqu'on parle toujours *l'évé*, puisqu'on a gardé les rites traditionnels, puisqu'on a gardé nos valeurs. Si on les a pas perdues celles-là, et bien ça veut dire qu'on n'a pas encore changé de comportement. On s'est juste adaptés à la vie que nous menons, à l'environnement où nous vivons. Sinon je ne sais pas comment les animaux font pour survivre quand ils sont changés d'un environnement à l'autre¹⁵⁷.

Durant l'entretien Boukari S., émigré togolais à Paris, énonce un jugement équivoque. Il condamne fermement les accusations émises à l'encontre des émigrés quant à leurs transformations culturelles supposées et dans le même temps il cherche à affirmer sa fidélité aux « valeurs » togolaises. Ce récit révèle, comme l'a montré Jules Naudet à propos des personnes en situation de forte ascension sociale, une tendance à développer des stratégies discursives d'adaptation pour diminuer les éventuelles tensions nées de leurs changements de position sociale (Naudet, 2007). Mais ces stratégies discursives, régulièrement recueillies lors des entretiens, ne sont pas les seules réponses des émigrés qui commettent des *faux pas* ou des *fausses notes* face aux attentes de leurs proches. Bien souvent, les émigrés se sentent obligés de démontrer en actes un rapport convenable aux règles, en ayant recours à ce que Goffman nomme des

¹⁵⁶. Extraits de l'entretien avec Bakri S., Comores, 23 ans, non-émigré, enseignant en histoire et géographie (Foumbouni, 29/07/2012).

¹⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

échanges réparateurs. Par des mots et par des gestes, les émigrés cherchent à assurer qu'ils sont toujours humbles et modestes. « Je reste celle que j'ai toujours été [...] je ne suis pas le genre à snober et à me mettre ça sur le front, je bannis ça »¹⁵⁸, « on n'est pas des stars »¹⁵⁹, « [certains émigrés] ils veulent être supérieurs et les autres sont des subordonnés... je ne suis pas de ce style [...] il y a une certaine sympathie de me voir si simple »¹⁶⁰, répètent les émigrés en entretien. Pour en témoigner auprès de leurs proches, les individus peuvent essayer de multiplier les gestes qui montrent qu'ils savent toujours cuisiner les plats de leur pays dans des conditions matérielles qui ne sont pas celles dont ils disposent en France, qu'ils peuvent s'habiller simplement ou qu'ils sont polis et parlent à tous sans distinction.

ZA : - Ça dépend comment tu te comportes. En fait y'a deux façons. C'est soit tu viens ici tu te la pêtes, tu te montres, je suis une *je-viens*, tu calcules personne. Et là... t'es... dans le caca (rires). Soit tu viens tu fais pas la fille que moi j'arrive de France, je sais pas quoi, *nanana*, et puis tu parles avec tout le monde, tu te débrouilles. N'importe quelle personne, même si tu connais pas, tu souris, tu dis bonjour et bah ça se passe à merveille pour toi. [...] Y'a des gens qui arrivent ici qui font moi je parle pas avec toi parce que tu es sale, moi je parle pas avec toi parce que tu es pauvre, moi je parle pas avec toi parce que tu es ici.

HB : - Et avec toi, ça se passe bien ?

ZA : - Oui. Mais moi je vais à la campagne et tout hein, même s'il faut deux heures de route avant d'arriver au champ. Je vais pas venir rester là¹⁶¹.

En évoquant ses manières de se comporter en vacances, Zainaba assure qu'elle a reçu des compliments de ses oncles et tantes parce que ces derniers ont eu de « bons retours » de voisins. Sa famille restée aux Coores, majoritairement composée d'agriculteurs, la félicite parce qu'elle « sort, elle cherche pas à savoir, elle fait pas la *je-viens*, on dirait même pas que c'est une *je-viens* ».

B – Perdre la face : vers un affaiblissement des relations sociales

Dans les interactions entre les émigrés et leurs proches, si les *faux pas* se multiplient et que les *échanges réparateurs* ne suffisent plus à apaiser les relations, les uns et les autres perdent la face. Comme l'écrit Goffman, « on peut dire d'une personne qu'elle fait mauvaise figure lorsqu'il est impossible, quoi qu'on fasse, d'intégrer ce qu'on vient à apprendre de sa valeur sociale dans la ligne d'action qui lui est réservée. On peut dire d'une personne qu'elle fait piètre figure lorsqu'elle prend part à une rencontre sans disposer d'une ligne d'action telle qu'on l'attendait dans une situation de cette sorte » (Goffman, 1974, p. 11). Autrement dit, quand les émigrés ont trop changé aux yeux de leurs proches qui s'imaginent alors que les émigrés ne jouent plus leur rôle,

¹⁵⁸. D'après Clémentine T., fille d'une sage-femme à la retraite. Extrait de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

¹⁵⁹. D'après Hissani T., fille d'agriculteurs. Extrait de l'entretien informel avec Hissani T., Comores, 31 ans, émigrée à Paris, femme au foyer (Chézani, 22/07/2012).

¹⁶⁰. D'après Hugues S., fils d'une femme de ménage. Extrait de l'entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

¹⁶¹. Extraits de l'entretien avec Zainaba A., Comores, 23 ans, émigrée à Martigues, étudiante (27/08/2012).

ou à l'inverse quand les émigrés considèrent que ceux qui sont restés leur en demandent plus que ce qu'ils sont capables de faire, on peut envisager que l'interaction se passe mal.

Nous avons déjà évoqué dans le chapitre précédent, les condamnations émises par ceux qui restent à l'encontre des émigrés quand ces derniers s'éloignent des attentes familiales (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C-4). Mais on peut ici analyser les réactions des émigrés populaires face à la multiplication de ces attentes. Les enquêtés ont fait part de leurs critiques vis-à-vis des comportements liés à leur nouvelle position d'émigré. Jusqu'à un certain point, beaucoup se disent prêts à faire du mieux qu'ils le peuvent pour satisfaire les attentes familiales et jouer leur rôle. Mais il arrive que les attentes soient si fortes et les sollicitations si récurrentes¹⁶², que les émigrés en viennent à douter des intentions de leurs proches. Dès lors, ils peuvent se demander si l'intérêt personnel n'a pas pris le pas sur l'affection comme moteur des relations familiales. Beaucoup d'enquêtés ont explicitement regretté que leur nouveau statut encourage les demandes financières de voisins, d'amis et surtout de proches, qui, n'étant que peu socialisés à la mobilité internationale considèrent que les émigrés sont par nature plus riches et qu'ils doivent distribuer leurs ressources (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphes A et C). Dans ce cas, les émigrés déplorent que leurs proches ne se tournent vers eux qu'en cas de nécessité financière : « ça fait un peu mal, les gens veulent toujours quelque chose de toi »¹⁶³ ou « les gens ils viennent vers toi pour... je vais pas dire pour un profit, mais pour un besoin »¹⁶⁴. Partant de ce constat, les émigrés peuvent se décrire ou décrire les autres émigrés comme une « vache à lait »¹⁶⁵, un « bon pigeon » que l'on arnaque¹⁶⁶ et qui subit la présence de personnes qui sont « tout le temps chez toi pour te racketter »¹⁶⁷. En condamnant le caractère ininterrompu de ces pressions financières, certains émigrés se demandent s'il ne « serait pas possible, comme le dit Hollande, d'être un *je-viens normal* »¹⁶⁸, qui n'affronterait pas ces relations désormais perçues comme faussées.

Au-delà de ces sollicitations directes, certains émigrés ont également indiqué qu'ils avaient peur que les jalousies que leur statut peut susciter encouragent des pratiques sorcellaires dirigées contre eux. Bien que marginalement mentionnée dans les entretiens, cette crainte semble relativement diffuse. Au cours de leur entretien respectif, Alfred K. et sa nièce Essenam A. ont invoqué les

¹⁶². Ces sollicitations sont évoquées par Éric Marlière dans le cas des jeunes français d'origine maghrébine de retour en vacances au Maghreb (Marlière, 2006).

¹⁶³. D'après Hugues S., fils d'une femme de ménage. Extrait de l'entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

¹⁶⁴. Extrait de l'entretien avec Moussa L., Comores, 29 ans, émigré à Marseille, vendeur dans une grande surface (Marseille, 24/05/2012).

¹⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Nadjim K., Comores, 35 ans, émigré à Marseille, assistant d'éducation (Iconi, 15/08/2012).

¹⁶⁶. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹⁶⁷. Extrait de l'entretien avec Bernard K., Togo, 33 ans, descendant d'émigrés [France, Côte d'Ivoire], cadre dans une société publique à Lomé (Lomé, 14/01/2010).

¹⁶⁸. Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

pratiques de sorcellerie dans leur village d'origine pour expliquer le fait qu'ils restent vivre à Lomé pendant leurs vacances. Essenam raconte que plusieurs années auparavant, elle avait peur que ses proches « fassent du grigri, tout ça »¹⁶⁹. Pour Alfred, « rester au village, c'est un peu spirituellement dangereux ». D'après lui, beaucoup de ses proches pensent que « ça fait pas longtemps que ce petit est devenu quelqu'un qu'on peut considérer » et au moindre refus d'aide, il prend le risque de faire « dégénérer » la situation et de se faire « attaquer spirituellement »¹⁷⁰. Aux Comores, les enquêtés n'ont pas été beaucoup plus loquaces sur cet aspect. Lorsqu'il évoque ses vacances à Bambadjani, Idriss C., descendant d'émigrés à Marseille, précise que « les Comores c'est bien, mais y'a trop de trucs, des jalousies, des grigris ». Il raconte alors qu'un jour, un voisin est entré dans la maison, a effectué quelques gestes et prononcé quelques paroles pour jeter le mauvais sort sur leur foyer, « genre on peut plus venir ici ». Il ajoute que sa mère, commerçante à Marseille, a depuis quelques années des douleurs si fortes aux jambes qu'elle a désormais du mal à marcher, et impute ces troubles de santé à ces « grigris » effectués par des voisins jaloux¹⁷¹.

Dans les catégories supérieures, les émigrés sont plus fréquemment entourés de proches qui ont déjà émigré, ont été socialisés à la mobilité internationale et ne valorisent pas les ressources matérielles de l'émigration. Ces sollicitations ne concernent donc pas les plus proches membres de l'entourage et émanent donc d'amis aux situations sociales moins favorisées. Pour Afiavi A., dont le père aujourd'hui décédé était cadre de la fonction publique à Lomé, dont la tante travaille comme médecin en France et dont le compagnon avait déjà vécu en Italie, sa position d'émigrée n'a modifié ses relations qu'avec certains de ses anciens amis loméens.

AA : - Y'a un grand changement, par rapport à la perception des autres aussi, parce que les autres ils ont l'impression que toi t'as réalisé quelque chose d'assez, je sais pas, important et tout. C'est pas le même regard, avec mes amis c'est pas le même regard que j'ai senti. Ils avaient l'impression que moi j'avais un plus qu'ils n'avaient pas.

HB : - *Ça a créé des tensions ou...*

AA : - Non ! Non d'habitude j'ai pas... je choisis bien mes amis, j'ai pas de gros cons donc ça se passe bien. Mais bon non, ce sont des gens avec lesquels je m'entends super super bien donc du coup voilà quoi¹⁷².

En revanche, dans les milieux populaires, ces sollicitations peuvent se faire au sein même du cercle familial et ainsi transformer les modalités des interactions familiales passées. C'est le récit que fait Boukari S. à propos de ses propres retours à Kpalimé, et des relations avec certains de ses proches, artisans ou petits commerçants.

¹⁶⁹. Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

¹⁷⁰. Extraits de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

¹⁷¹. Extraits de l'entretien avec Idriss C., Comores, 20 ans, descendant d'émigrés [Marseille], chauffeur routier (Bambadjani, 26/07/2012).

¹⁷². Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

HB : - *Et comment les gens qui étaient restés au Togo te voyaient toi qui étais revenu de France ?*

BS : - C'est un peu compliqué. J'avouerais que c'est un peu compliqué parce que le regard a changé. Même dans ma famille, le regard a changé. Je le regrette sincèrement. Je savais très bien ce qu'il y avait comme problème au Togo en partant, j'ai essayé à ma manière d'apporter des solutions, pas les bonnes peut-être. Mais après je me suis vite retrouvé dans le cliché du monsieur qui revient de l'Occident et qui doit normalement avoir des sous. Et ça je l'ai regretté. Je n'ai pas eu de la franchise entre les amis et ma famille. Fort de ces expériences je ferai plus attention la prochaine fois¹⁷³.

Décus par les comportements de leurs proches qui à leurs yeux font piètre figure, ces émigrés ne veulent plus essayer de jouer le jeu comme ils le faisaient auparavant et réagissent de différentes manières. Ils peuvent se distancier de leur rôle d'émigré (1), préférer les pratiques d'entre soi entre émigrés (2) ou rompre en partie leurs relations familiales (3).

1) Prendre ses distances vis-à-vis d'un rôle idéalisé de l'émigré

Pour éviter la multiplication des sollicitations et les critiques éventuelles dans les cas où les attentes ne sont pas toutes satisfaites, les émigrés peuvent d'abord se distancier de leur rôle, c'est-à-dire arrêter de chercher à se conformer à un rôle idéalisé et assumer les remarques régulières qui leur sont faites. C'est la posture adoptée par Carole A. au fil de ses retours en vacances et de sa réinstallation à Lomé. Pendant l'entretien, elle s'interrompt pour répondre au téléphone à l'une de ses tantes. Cette dernière lui demande un service financier que Carole refuse. Après avoir raccroché, elle indique qu'elle sait qu'elle devra affronter des remontrances mais qu'elle est très satisfaite d'avoir changé d'attitude vis-à-vis de sa famille. Alors qu'avant elle « faisait tout pour se rendre disponible » et trouvait ça normal de donner de l'argent, elle refuse désormais de jouer le jeu. En mêlant à la fois son cas personnel et une généralisation à l'ensemble des Togolais, elle se montre très critique en affirmant : « je sais à quoi m'en tenir dans mes relations, les Togolais sont devenus des mendiants sous la présidence d'Eyadéma ». Maintenant, Carole ne se sent plus obligée de satisfaire toutes les attentes et n'a plus de « remords » à ne pas donner. « Ça veut pas dire que je fais plus », précise-t-elle mais qu'elle fait « uniquement ce que je peux supporter de faire ». Elle ajoute : « je dirais pas mes intérêts d'abord, c'est un peu fort mais au fond c'est un peu ça »¹⁷⁴. Mais si Carole peut accepter de perdre si régulièrement la face auprès de ses proches, c'est d'abord parce qu'elle vient d'une famille qui, sans être aisée, ne fait pas partie des catégories les plus modestes. Fille d'une directrice d'école béninoise et d'un journaliste togolais, décédé il y a quelques années, Carole vit par ailleurs dans la maison de sa belle-famille et peut s'isoler physiquement de certaines sollicitations.

¹⁷³. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

¹⁷⁴. Extraits de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

2) Les pratiques d'entre-soi des émigrés en vacances

Pour limiter les risques de *faux pas*, les émigrés comme les descendants d'émigrés peuvent privilégier les moments où ils se retrouvent entre individus qui ont vécu les mêmes expériences sociales. Dans cet entre-soi protecteur, qui peut être entendu comme une stratégie d'évitement¹⁷⁵, ils sont assurés de ne ressentir aucun décalage culturel ou social.

Au cours d'un entretien croisé avec trois jeunes descendants d'émigrés comoriens en France, réalisé dans la ville d'origine de leurs parents, il a été possible d'interroger ces pratiques d'entre-soi pendant les activités menées en vacances. Tous les trois fils d'ouvriers peu qualifiés, d'employés de commerce ou de personnes sans activité professionnelle, ils sont revenus en 2012 pendant le ramadan. Ils regrettent de ne pas pouvoir aller à Moroni ou à la plage comme ils le font d'habitude et se contentent d'aller un peu au cybercafé ou de se réunir dans la rue pour discuter avec des amis de France. Si Ryan C. offre une vision plutôt positive de ces vacances pendant lesquelles « quand t'es un *je-viens*, ça peut pas mal se passer », parce que « les gens viennent te voir, tout le monde vient te parler », il raconte pourtant qu'ils restent principalement entre eux ou avec des émigrés en vacances¹⁷⁶. Bilal F. se montre plus circonspect en expliquant que les relations avec les autres « ça passe », mais que ne parlant pas bien le comorien et n'ayant pas les « mêmes délires » que les non-émigrés, il ne pourrait rester plus longtemps qu'à la condition que d'autres émigrés restent avec lui¹⁷⁷. Mounir S. enfin, ne partage pas leur enthousiasme. « Ces vacances, ça me saoule », affirme-t-il en précisant qu'il espère ne pas revenir dans les prochaines années¹⁷⁸. Si ces trois descendants d'émigrés apprécient, ou tolèrent, leurs séjours, ce n'est que parce qu'ils peuvent passer du temps ensemble.

Comme l'indique la sociologue Sylvie Tissot, l'entre-soi entendu comme « un regroupement de personnes aux caractéristiques communes [...] sous-entend l'exclusion, plus ou moins active et consciente, des autres » (Tissot, 2014, p. 5). Ces préférences pour des moments privilégiés d'entre-soi peuvent donc mener à la mise à l'écart plus systématique des proches. C'est ainsi que Pierrette A. passe ses vacances à Lomé entourée de ses amis, plutôt qu'auprès des membres de sa famille. Pendant ses retours, elle amène des biens à distribuer et va saluer certains proches, satisfaisant ainsi leurs attentes minimales. Mais elle se montre très réticente à l'idée de passer tout son séjour auprès d'eux.

¹⁷⁵. « Le plus sûr moyen de prévenir le danger est d'éviter les rencontres où il risque de se manifester. C'est un procédé que l'on peut observer dans toutes les sociétés, à travers les relations d'évitement » (Goffman, 1974, p. 17).

¹⁷⁶. Extraits de l'entretien informel avec Ryan C., Comores, 17 ans, descendant d'émigrés à Pantin, lycéen (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁷⁷. Extraits de l'entretien informel avec Bilal F., Comores, 20 ans, descendant d'émigrés à Bondy, lycéen (Ntsudjini, 17/08/2012).

¹⁷⁸. Extrait de l'entretien informel avec Mounir S., Comores, 16 ans, descendant d'émigrés au Havre, lycéen (Ntsudjini, 17/08/2012).

En décembre quand j'y vais, j'aime pas y aller, parce qu'après ils t'envahissent. J'y vais une semaine pour me reposer, pas pour avoir la famille. Ils te laissent pas te reposer. Oh ils envahissent sans arrêt. Parce que quand j'y vais, moi je récupère des vêtements déjà usés, que les gens ils utilisent plus. Je récupère et je l'emmène. Et pendant les vacances, je ramène des cahiers, des stylos, ou sinon si je les achète pas ici je les achète là-bas directement, je distribue aux gens, au village. Et quand ils voient que je suis là, ah ça y est, ils m'envahissent ! [...] C'est pour ça j'aime pas que la famille arrive, j'interdis la famille ! Le jour de l'An quand j'y vais, je vois personne, j'envoie seulement la commission et je dis je veux voir personne, je reste chez moi ! Et ils me connaissent ! (rires) Quand je dis non, c'est non ! Personne ne vient¹⁷⁹.

Au contraire, elle préfère passer du temps avec quelques amis restés au Togo mais surtout « faire la fête » chez des amis qui vivent en France ou en Angleterre et reviennent en vacances en même temps qu'elle.

3) Des liens familiaux distendus

Quand elles se prolongent et s'accroissent, ces logiques de mise à distance des rôles migratoires et ces pratiques d'entre-soi aboutissent à distendre ou à rompre les relations familiales. Ce cas de figure n'a pas été observé aux Comores, mais il a été évoqué dans plusieurs entretiens au Togo¹⁸⁰ et surtout directement observé pendant le séjour d'Alfred K. Lorsqu'il a émigré aux États-Unis en 2003, Alfred n'a pas pris la peine de prévenir tous ses proches depuis Lomé, ce qui a suscité leur ressentiment. « Pour effacer leur mécontentement, j'ai distribué », affirme-t-il à propos de son premier retour à Kouvé, en 2010. Plutôt satisfait de cet *échange réparateur*, il indique que « le mécontentement je l'ai pas remarqué, tout le monde a oublié ». Mais les sollicitations se sont poursuivies et Alfred a été très rapidement lassé.

Les gens venaient seulement pour de l'argent, pour demander à manger... ils me coûtent de l'argent, ils viennent avec leurs problèmes... j'ai essayé de faire de mon mieux, mais je peux pas continuer comme ça sinon ça va m'efforcer de rester très peu [...] Si je peux les aider... j'ai fait pour certains mais à un moment j'ai décidé de me freiner parce que j'ai d'autres choses à faire. [...] J'ai parlé à mes frères et sœurs, mes relations leur donnent du courage, que la vie ce n'est pas quelque chose qu'il faut attendre¹⁸¹.

Alfred a passé toute sa vie à Kouvé, et « toutes [ses] relations se trouvent là-bas, au village », ce que sa nièce confirme en le décrivant comme « un homme du village »¹⁸². Pourtant, il a très rapidement décidé qu'il n'irait pas passer deux mois à Kouvé. Il y a effectué des passages d'une journée et planifie d'y initier quelques projets. Mais il a préféré louer une villa à Lomé pour y

¹⁷⁹. Extrait de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

¹⁸⁰. « Pendant les vacances, y'en a qui restent à l'hôtel, qui trouvent des familles parallèles. » Extrait de l'entretien informatif avec Abass Dermene, journaliste (Lomé, 16/01/2010). ; « Tu en as qui font trois semaines dans leur ville, [qui] voient leur famille deux fois et basta... la famille elle est contre, ils nous oublient ! » Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

¹⁸¹. Extraits de l'entretien avec Alfred K., Togo, 38 ans, émigré à Chicago, conducteur d'engins (Lomé, 26/01/2010).

¹⁸². Extrait de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

habiter avec sa femme pendant son séjour, et ce, alors qu'il ne connaît quasiment personne à Lomé. Seul son cousin Komlavi K. l'a accompagné à Lomé au cours de son séjour. À terme, il souhaite acheter une maison pour que sa femme reste dans la capitale.

En ne se conformant pas aux attentes de leur famille et en prenant leurs distances face à ces pressions fortes, comme le fait Alfred K., les émigrés s'exposent à des processus conflictuels faits de critiques verbalisées, de sanctions symboliques et de ruptures des liens familiaux.



De telles postures invitent à ne pas opposer trop fermement les comportements individualistes ou collectifs des émigrés¹⁸³. Les parcours migratoires ne peuvent pas nécessairement « se différencier selon l'importance de la composante familiale ou de la composante individuelle » des émigrés (Oso Casas, 2002, p. 291). Les distances prises par les émigrés vis-à-vis du groupe familial ne fondent pas l'expérience migratoire, mais peuvent advenir au cours du parcours. Ces prises de distance introduites à certaines occasions, avec certains membres de l'entourage et à des degrés d'intensité divers n'empêchent pas par ailleurs des pratiques de plus grande conformité aux rôles.

C – Garder la face : les réajustements des hiérarchies familiales

Mais à l'opposé de ces interactions conflictuelles, les émigrés peuvent *garder la face* s'ils se conforment aux attentes de leurs proches. Pour Erving Goffman, « un individu garde la face lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venues des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation » (Goffman, 1974, p. 10). Dans le cas étudié ici, on peut dire que les émigrés *préservent leur face* quand ils ont joué leur rôle à distance et pendant leurs retours, c'est-à-dire qu'ils incarnent pleinement la figure de l'émigré qui a réussi aux yeux de leur famille et amis. Au-delà de la réaction « typiquement de confiance et d'assurance » que suscite une interaction qui permet à un individu de *garder la face* (*op. cit.*, p. 11), on peut s'interroger sur les intérêts, souvent inconscients, que les émigrés ont à jouer sur ces différents registres, malgré les coûts matériels et symboliques de leurs rôles. En effet, la position d'émigré est coûteuse tant les attentes sont fortes. Mais, au même titre que le politiste Daniel Gaxie a expliqué la force de l'engagement militant par les rétributions matérielles et symboliques qui y sont liées, on peut ici faire l'hypothèse qu'il existe des rétributions symboliques de l'émigration

¹⁸³. La politiste Catherine Wihtol de Wenden indique par exemple que les migrations internationales sont souvent motivées par un « espoir d'individualisme car il s'agit d'échapper à un avenir largement pré-déterminé par le groupe et l'appartenance sociale dans les sociétés communautaires » (Wihtol de Wenden, 2002, p. 52), sous-entendant qu'il existe une tension fondamentale entre l'individu et le groupe, et que ce conflit latent est au cœur des phénomènes migratoires.

ou, pour reprendre les mots de Daniel Gaxie, « on peut s'attendre à ce que d'autres incitations viennent les appuyer et les renforcer et que ceux qui consacrent leur temps et leur énergie à un parti [ici à leur famille] soient rétribués d'une manière ou d'une autre » (Gaxie, 1977, p. 128).

La première rétribution symbolique réside dans le prestige associé aux émigrés, et plus encore à ceux qui donnent des gages de leur réussite, par leur générosité et/ou leurs compétences acquises à l'étranger. Les émigrés populaires enquêtés soulignent presque unanimement que depuis qu'ils ont quitté leur pays, « les gens nous respectent plus »¹⁸⁴, comme le souligne Saïd T., émigré comorien dans la Drôme, revenu en 2012, avec trois de ses enfants, pour célébrer son Grand mariage :

On est toujours bien vus, bien regardés, bien acceptés et je dirais même bien privilégiés par rapport à d'autres. [...] On n'a pas le même... on nous regarde pas... je dirais on nous traite pas de la même façon que les gens qui sont sur place. Je ne sais pas si c'est sur le fait qu'on est aussi loin, qu'on a passé trop de temps sans se voir, ça je sais pas, je suis pas philosophe... mais moi j'ai l'impression que quand on arrive, les gens ils nous sourient plus, ils nous regardent, plus que eux-mêmes ! Ça je l'ai remarqué. Je sais pas si je suis le seul à le remarquer mais... Chaque fois que l'on vient c'est que du positif, on est toujours bien accueillis. Quand je dis bien accueillis, c'est pas uniquement par la famille. Moi je sors dehors là-bas pour aller dans un autre quartier et bah les gens que je vais croiser dans la rue, le sourire est là. Et c'est pas toujours le cas en France aussi (rires). Je pars d'ici jusqu'au bout de la rue, et bah vous pouvez être sûr que chaque personne que je vais rencontrer y'a le bonjour avec le sourire qui vient, [...] ça c'est quelque chose de banal et... en France... ne dites pas que je la critique hein, parce que moi je suis en train d'observer deux cultures que je vis. En France je peux partir de chez moi pour aller au boulot et y aller du boulot à la maison sans trouver quelqu'un qui me dit bonjour¹⁸⁵.

Quand les émigrés jouent pleinement leur rôle, les attitudes à leur égard se modifient. On leur accorde du crédit, on souligne leur importance, quelle que soit leur position sociale de départ, comme le précise ici Saïd T.

En écho, les non-émigrés ont souligné que leurs attitudes attestent une certaine *déférence* vis-à-vis des émigrés¹⁸⁶. Ils réservent souvent les honneurs aux émigrés, comme le soulignent cet instituteur togolais ou ce maçon comorien : « et on les craint [les émigrés]... on leur dit grand frère, grand frère »¹⁸⁷, « nous on se prosterne, on obéit, on passe chez eux leur donner du *kwezi* [salutation respectueuse], ce sont des rois »¹⁸⁸.

Ce sentiment diffus d'être plus respecté peut d'ailleurs être objectivé dans l'espace du pays d'origine. Ainsi, à Moroni, tous ceux qui veulent envoyer du courrier ou transférer de l'argent ne

¹⁸⁴. Extrait de l'entretien informel avec Faniati B., Comores, 31 ans, émigrée à Marseille, mère au foyer (Mitsoudjé, 12/08/2012).

¹⁸⁵. Extrait de l'entretien informel avec Saïd T., Comores, 49 ans, émigré à Valence, (Hahaya, 25/08/2012).

¹⁸⁶. « Par ce mot, je désigne un composant symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée sur lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent. [...] Tout acte de déférence implique de la part de son auteur une certaine considération, qui inclue souvent une évaluation globale du bénéficiaire » (Goffman, 1974, p. 50-52 ; Haroche, 2000).

¹⁸⁷. Extrait de l'entretien informel avec Jacques T., Togo, 40 ans, non-émigré, instituteur (Tsévié, 06/02/2010).

¹⁸⁸. Extrait de l'entretien avec Shadir R., Comores, 24 ans, non-émigré, étudiant et maçon (Moroni, 29/06/2012).

sont pas accueillis de la même manière. Dans le bâtiment de la Société Nationale des Postes et des Services Financiers, près du port, il existe deux entrées : l'entrée principale et, à droite, celle dédiée, comme l'indique une pancarte sur la façade, à l'espace « diaspora, VIP et prestige ». Autrement dit, ce guichet est spécialement conçu pour accueillir dans de meilleures conditions les membres de l'élite sociale, économique et politique. Les émigrés sont pleinement inclus dans cet espace symbolique de la réussite.

Plus encore que ce prestige social, la seconde rétribution symbolique se retrouve dans le cadre familial. La migration est parfois décrite comme un « facteur de désorganisation familiale » (Sakoyan, 2011, p. 189). Ainsi, Abdelmalek Sayad écrivait à propos de la première génération d'émigrés algériens que leur départ a été « l'occasion pour les jeunes de s'émanciper de la tutelle familiale » et « a assuré leur promotion et suscité une réinterprétation des rôles familiaux et un renversement des hiérarchies anciennes ». Dès lors, « les émigrés, même jeunes et absents, tendent à accaparer les fonctions et l'autorité du chef de famille qui étaient l'apanage des plus âgés » (Sayad, 1977, p. 74). Sans souscrire à cette vision d'un profond renversement des relations familiales, qui décrit les émigrés comme toujours dominés avant leur départ et systématiquement dominants après qu'ils soient partis, il a été cependant possible d'observer au cours de l'enquête d'importantes réorganisations hiérarchiques au sein des familles. Quelle que soit la position familiale initiale, les émigrés qui jouent leur rôle se voient reconnaître dans les milieux populaires des prérogatives et une certaine autorité dans la famille. « Si je dis de faire quelque chose, il le fait »¹⁸⁹, affirme une émigrée comorienne à propos de ses relations avec les membres de sa fratrie. « Tu trouves toujours un cousin qui est là pour t'accueillir. Et si tu lui demandes la Lune, il te la décroche »¹⁹⁰, complète un émigré comorien pour insister sur l'influence acquise par ceux qui sont partis. En enquêtant par entretiens, il n'a pas toujours été possible d'observer directement les changements observés au sein des relations familiales et il a donc fallu s'en remettre aux déclarations des émigrés et de leurs proches interrogés. Toutefois, l'hébergement pendant plusieurs semaines chez une émigrée issue d'une famille populaire rurale du Togo, qui s'est réinstallée au Togo et a fait croire dans un premier à ses proches que son retour était provisoire, a permis d'observer certaines conséquences de ces transformations des hiérarchies familiales (voir Chapitre 8, Section 1, Paragraphe B). Dans le cas de cet enquêtée, sa nouvelle place hiérarchique dans sa famille se traduit par un poids plus grand accordé à sa parole dans les prises de décisions collectives et par le rôle symbolique d'aîné que certains lui ont offert lors de cérémonies religieuses. L'exemple d'Essenam A. montrera d'ailleurs à quel point les coûts et les rétributions

¹⁸⁹. Extrait de l'entretien informel avec Faniati B., Comores, 31 ans, émigrée à Marseille, mère au foyer (Mitsoudjé, 12/08/2012).

¹⁹⁰. Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

de l'émigration sont souvent indissociables pour des émigrés qui se conforment tout autant qu'ils se distancient aux rôles au cours de leur parcours migratoire.

Ce nouveau prestige familial et social révèle, comme le montre la sociologue Dominique Memmi à propos des expériences de mobilité sociale ascendante, un fort « imaginaire de l'ascension » et un « désir de grandeur sociale et de puissance » qui se retrouvent dans le vocabulaire employé dans les entretiens (Memmi, 1996a, p. 43). Ainsi, en questionnant les changements qu'il observe chez certains émigrés qu'il voit revenir en vacances, Nakib B. exprime son étonnement face à ces « petits » devenus « grands » grâce à leur passage en France : « on peut dire que la vie là-bas c'est bon parce que y'a des [plus] petits que moi, qui étaient partis là-bas, il vient, il a de l'argent, y'a des voitures, tu vois. Plus question de petit »¹⁹¹.

Alors que ces rétributions symboliques peuvent être fortes dans les milieux populaires, à condition que les émigrés ne se s'écartent pas trop durablement de leurs rôles, elles se font plus discrètes dans les familles des milieux aisés. Au sein de ces familles, plusieurs membres ont déjà pu émigrer par le passé et les positions hiérarchiques restent avant tout fondées sur l'autorité parentale et l'âinesse.



Depuis les travaux du sociologue américain Pitirim Sorokin, la littérature sur la mobilité sociale n'a cessé d'interroger les troubles identitaires et mentaux dus aux tensions entre milieu social de départ et d'arrivée des individus en situation de forte mobilité sociale ascendante ou descendante. Dans un ouvrage sur les personnes en situation d'ascension sociale importante dans plusieurs pays (États-Unis, France et Inde), le sociologue Jules Naudet insiste sur les « stratégies narratives » utilisées comme moyen d'affirmer sa « fidélité au groupe d'origine » (Naudet, 2012b, p. 17). Il ajoute qu'afin de « pouvoir jouir paisiblement des fruits de sa réussite sociale, la personne en forte mobilité sociale doit être capable de réduire les tensions qui découlent logiquement de sa réussite » (*op. cit.*, p. 19).

En étudiant le cas de personnes qui vivent des situations de forte mobilité spatiale, poursuivent leur processus de socialisation dans un pays étranger et peuvent vivre des situations de mobilité sociale ascendante ou descendante, on constate qu'il n'y a pas toujours de tensions entre les émigrés ayant acquis une nouvelle position sociale et leur milieu d'origine, représenté ici par la famille et les amis. Les tensions sont une possibilité parmi d'autres d'évolution des relations sociales. Si certains réajustements sont parfois nécessaires lors des premiers retours, cette section a montré que les relations sociales sont autant marquées par la continuité que par les

¹⁹¹. Extrait de l'entretien avec Nakib B., Comores, 30 ans, émigré de retour [Madagascar], musicien (Hahaya, 17/07/2012).

discontinuités. Quand les tensions se multiplient, que les émigrés s'éloignent de leurs rôles et que les uns et les autres perdent la face, les liens familiaux s'affaiblissent. Mais au contraire, quand les différents membres de la famille parviennent à se conformer aux attentes réciproques et à *garder la face*, les tensions disparaissent et les émigrés retrouvent leur position initiale ou obtiennent une place symbolique plus valorisée. Si nous avons décrit ici trois postures idéal-typiques, dans les interactions des émigrés populaires avec leurs proches pendant leurs vacances, on peut voir se combiner des attentes matérielles et symboliques, des fausses notes par rapport aux comportements attendus, des échanges réparateurs, des distanciations vis-à-vis de certaines personnes et des ruptures des liens avec d'autres, mais aussi des bouleversements dans les positions hiérarchiques familiales. Les émigrés sont donc placés sous le double feu d'attentes et d'injonctions bien souvent contradictoires qui encouragent la permanence et la continuité des liens familiaux tout en valorisant certains changements imputés à l'expérience migratoire.

Conclusion

Il faut que tout change, pour que rien ne change. C'est en somme la logique dans laquelle semblent s'inscrire nombre de parcours d'émigrés enquêtés et issus de familles modestes. En s'appuyant sur les récits de ces émigrés et sur l'observation de certaines de leurs interactions avec leurs proches lors des séjours en vacances, ce chapitre a interrogé les *injonctions paradoxales* (*double bind*) auxquelles sont soumis les émigrés (Bateson *et al.*, 1956). En effet, les enquêtés sont partagés entre leur volonté de maintenir une continuité des relations familiales malgré leur départ et leur devoir d'incarner la figure sociale de l'émigré qui réussit. C'est autour de cette tension que se transforment en pratique le statut familial et la position sociale de ceux qui sont partis. S'ils pensent souvent leur parcours en termes d'appartenance culturelle et identitaire, ce sont bien les enjeux de l'ascension sociale et de la consolidation du statut qui semblent également se jouer lors de ses vacances.

Dans bien des cas, lorsqu'ils reviennent en vacances, les émigrés continuent à jouer le rôle qui leur incombait à distance. Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer ce constat. D'abord, la force du rôle tient sans doute à ce qu'il s'agit d'un « modèle de contrainte [...] défini par le consensus des membres du groupe » (Rocheblave, 1963, p. 306). Les familles ont en effet une force de prescription des comportements attendus des émigrés et du prestige qui doit être associé à leur parcours. Selon l'anthropologue comorien Sultan Chouzour, les nouvelles élites sociales ont progressivement délaissé le système coutumier de la notabilité comorienne pour s'approprier de nouveaux « marqueurs sociaux » de la réussite, caractérisés par les quatre « V » : villa, voiture, voyages et vidéo (Chouzour, 1994, p. 222-226). Loin d'être circonscrits au terrain

comorien, cette valorisation de nouveaux attributs de la richesse se retrouve au Togo et dans d'autres pays africains¹⁹². L'enquête a montré que, par leurs pratiques de distribution à distance et en présence, les émigrés populaires s'approprient ces signes distinctifs de richesse. Si ces attributs ne leur sont pas propres, ils leur assurent un certain prestige social et participent à diffuser la croyance dans le fait que les migrants incarnent une nouvelle figure de la réussite sociale. Ce prestige social ne provient pas seulement de l'accumulation de ressources matérielles, mais aussi de l'acquisition de ressources culturelles (diplômes, accès à des pratiques de loisirs) et symboliques, comme la distinction corporelle. Les attentes familiales vis-à-vis des absents se prolongent dans les interactions en présence et renforcent cette force du rôle.

Par ailleurs, les émigrés ont des intérêts symboliques objectifs à jouer leur rôle, ce qui peut participer à expliquer leur forte tendance à s'y conformer. Que ces intérêts soient conscients ou non, cela signifie qu'en agissant dans l'intérêt de leur famille, les émigrés font avancer de manière concomitante leurs intérêts propres. Les émigrés populaires sont d'autant plus encouragés à jouer ces rôles pendant leurs vacances qu'ils leur assurent un prestige et une position sociale reconnue que leur situation en immigration ne leur permet pas toujours d'acquérir. Parallèlement au déclassement horizontal, ou descendant, vécu en France, cette nouvelle position sociale dans le pays d'origine participe à dessiner la pente ascendante de leur trajectoire sociale. Une telle lecture en termes de rétributions symboliques rend plus intelligibles ces pratiques migratoires, qui ne peuvent plus dès lors être décrites seulement comme des « sacrifices » matériels individuels au nom du groupe familial, qui rendent matériellement difficiles les futures circulations et retours.

Comme l'a démontré Erving Goffman, les individus suivent ces règles de conduite qui guident leurs interactions sociales¹⁹³, dans la mesure où ces règles « empiètent sur l'individu de deux façons générales : directement, en tant qu'obligations, contraintes morales à se conduire de telle façon ; indirectement en tant qu'attentes de ce que les autres sont moralement tenus de faire à son égard » (Goffman, 1974, p. 44). Mais l'adhésion à ces rôles migratoires ne peut seulement s'expliquer par les incitations et sanctions symboliques des proches. La tendance à la confirmité des comportements émigrés vis-à-vis des attentes de leurs proches tient en grande partie au fait que ces rôles se perpétuent dans les socialisations familiales, à distance et en présence lors des vacances. Les propos, les attitudes corporelles et les pratiques des séjours en vacances socialisent

¹⁹². Ainsi, au Mali, le géographe Kévin Mary a distribué des questionnaires dans plusieurs lycées et constaté que « des attributs socialement sélectifs émergent ainsi de ces analyses : les "V" des "villas", "voitures", "voyages" ou autres "vergers" apparaissent en filigrane comme les éléments les plus statistiquement "significatifs" de l'accès à un mode de vie privilégié, en fonction des critères locaux de la réussite sociale » (Mary, 2014b, p. 136).

¹⁹³. « On peut définir une règle de conduite comme étant un guide pour l'action, recommandé non parce qu'il serait agréable, facile ou efficace, mais parce qu'il est convenable ou juste. L'enfreindre conduit de façon caractéristique à se sentir mal à l'aise et entraîne des sanctions sociales négatives. Les règles de conduite imprègnent tous les domaines d'activité et se maintiennent au nom et en l'honneur de presque tout ce qui existe. [...] L'attachement à des règles entraîne une constance et un modelage des comportements qui, pour n'être pas l'unique source de régularité dans les affaires humaines, n'en sont pas moins importants » (Goffman, 1974, p. 44).

les individus à ces figures de l'émigration valorisées. Ce chapitre a montré que ces rôles sont renforcés par les propos échangés en famille, mais aussi à quel point ils apparaissent incorporés. Comme le note la politiste Catherine Achin à propos des institutions politiques, « l'incorporation se laisse donc appréhender par l'ensemble des pratiques gestuelles et discursives de ceux ou celles qui incarnent l'institution, mais également par les pratiques de ceux ou celles qui témoignent par leur distance ou leur déférence de sa réalité sociale » (Achin *et al.*, 2008, p. 10). L'intérêt d'étudier ces moments de vacances réside donc dans l'observation de cette « co-présence corporelle » dans l'interaction sociale (Pasquier, 2008), qui permet de comprendre la dimension à la fois corporelle et langagière des socialisations (Faure, 2000, p. 142-162).

Ce chapitre dédié aux vacances a enfin permis de démontrer que les comportements individuels des émigrés ne sont pas homogènes face à leur nouveau statut. Si les attentes et les contraintes familiales, les intérêts partagés et les socialisations continues favorisent le respect des rôles, des distances sont possibles, même sous contrôle. « Ceux qui sont à l'aise dans leur engagement peuvent exprimer de la distance » vis-à-vis de ces rôles, comme le font à distance les émigrés qui réduisent la fréquence de leurs envois d'argent (Goffman, 2002, p. 87). À l'inverse, au risque d'affronter des tensions dans les relations avec ses proches et une dévalorisation de sa position dans la hiérarchie familiale, certains émigrés préfèrent ne pas se conformer aux attentes qui pèsent sur eux. On peut donc avancer que les perceptions de l'émigration « ne vivent qu'à travers la manière dont les rôles [...] sont tenus » (Achin *et al.*, 2008, p. 8) et que, généralement, adhésion et distance au rôle apparaissent inextricablement liées dans les parcours migratoires.

QUATRIÈME PARTIE

REVENIR

LA FABRIQUE DE L'ASCENSION SOCIALE PAR LE RETOUR

« Nous avons continué à espérer.
 Le mouvement, sûrement, finirait par s'inverser.
 Petit à petit, nous retournerions là-bas,
 Chez nous,
 Prenant le bateau dans l'autre sens.
 Nous espérons que vienne l'heure, enfin, du *Marseille-Alger*.
 Et nous guettions le moindre petit frémissement
 Pour ne pas manquer le premier d'entre nous qui rentrerait.
 Il fallait attendre
 Et être patient.
 C'était un autre combat.
 Chacun, la nuit tombée, y pensait.
 Dans les HLM, dans les villages,
 Dans les banlieues,
 Dans les usines,
 Chacun y pensait.
 Viendrait un jour, le temps de rentrer
 Et de danser, enfin, sur notre terre. »

Laurent Gaudé, *Les Sacrifiées*,
 Arles, Actes Sud, 2004, pages 46-47.

La dernière partie de cette thèse analyse les différentes expériences de promotion sociale vécues au gré des migrations de retour et montre comment ces migrations renforcent les inégalités tout en brouillant les frontières sociales du pays d'origine.

L'observation des retours refusés, différés, préparés et réalisés souligne que les expériences de retour, bien qu'elles ne soient pas soumises à des contraintes politiques comme l'étaient les départs, sont de nouveau marquées par une forte sélectivité sociale. Les retours ne sont envisagés, et encouragés par les proches, qu'à la condition qu'ils permettent d'accéder à une mobilité sociale ascendante. Dès lors, revenir se prépare et nécessite d'importantes ressources (Chapitre 7).

Les tentatives de retours, plus ou moins couronnées de succès, démontrent de fortes inégalités entre les individus. Si l'élite socio-économique parvient à maintenir sa domination sociale grâce à la migration, les membres des milieux populaires sont souvent obligés de différer leur retour jusqu'à la retraite. Quant aux émigrés aux positions sociales médianes, ils parviennent à revenir et à vivre une mobilité sociale ascendante objectivement faible mais qu'ils perçoivent comme une réussite sociale forte, leur permettant d'intégrer le champ des élites du pays d'origine (Chapitre 8).

CHAPITRE 7

« LE PROJET ON L'A, ÇA SE CONSTRUIT, ÇA SE PRÉPARE »¹ : LA FABRIQUE DES RETOURS

Dans les premiers temps de l'immigration postcoloniale en France, les émigrés considéraient leurs séjours à l'étranger comme des expériences temporaires, devant assurer une transition vers une promotion sociale dans le pays d'origine². D'après le sociologue Abdelmalek Sayad, les pouvoirs publics concevaient d'ailleurs initialement les immigrés comme des individus « de passage », dont les aspirations se devaient d'être dirigées vers leur société d'origine (Sayad, 1999). À partir des années 1970 et 1980, certains de ces premiers immigrés se sont durablement installés sur le territoire, ont rencontré un conjoint en France ou aidé leur conjoint à émigrer à son tour, ont fondé une famille et se sont ancrés dans un « provisoire qui dure » (Sayad, 1985, p. 32). Sayad a souligné la profonde ambiguïté des trajectoires marquées par ce « provisoire définitif [...] du définitif vécu avec l'intense sentiment du provisoire » (Sayad, 1983, p. 100). Ce passage d'une présence conçue comme provisoire à une expérience d'intégration en France a marqué l'émergence d'une « illusion du retour » (Sayad, 1991), c'est-à-dire la fin du retour comme horizon migratoire, ou en tous les cas la mise à distance des projets de retour, sans cesse repoussés dans le temps. Ce mouvement que Sayad a observé dans le cas des émigrés ruraux algériens devenus des immigrés ouvriers en France, aurait également marqué les parcours des étudiants marocains. Comme le souligne le sociologue Bruno Laffort, « cette idée du retour a traversé toute cette génération d'étudiants, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, ou dans des proportions moindres » (Laffort, 2009, p. 260) car « force est de constater [que] la déperdition est importante, avec un taux de retour qui ne dépasse pas 50 % selon la plupart des estimations » (Laffort, 2005, p. 114). Dès lors que la sociologie de l'immigration a démontré comment les espoirs de mobilité sociale ascendante se sont déplacés du pays d'origine vers le pays d'accueil, les recherches françaises menées sur les migrations depuis les années 1990 n'ont pas placé la question des retours au cœur des axes de réflexion privilégiés³. Alors que la littérature anglo-saxonne s'est très tôt intéressée aux « remigrations »⁴, ces travaux ont été très marginalement importés en France, où ils restent souvent peu connus.

¹. Extrait de l'entretien informel avec Isidore T., Togo, émigré à Créteil, consultant (entretien téléphonique, 21/11/2009).

². À propos des immigrés africains venus en France après les indépendances, le sociologue Mar Fall écrit qu'ils « ne souhaitent pas, dans l'ensemble, rester vivre en France ; le projet initial étant de revenir au "pays" et de s'inscrire, là-bas, dans un processus de mobilité sociale ascendante » (Fall, 2005, p. 75).

³. Parus en 1999 et 2014, les deux livres dressant « l'état des savoirs » des travaux académiques sur les migrations en France ne font que des allusions marginales aux retours, mais aucun chapitre n'y est explicitement consacré (Dewitte [dir.], 1999 ; Poinot et Weber [dir.], 2014).

⁴. Les travaux américains et britanniques ont notamment interrogé les migrations de retour des premiers immigrés installés aux États-Unis [Irlandais et Italiens par exemple] (Cerese, 1974 ; Gmelch, 1983 ; Lindberg, 1930 ;

Pourtant, au tournant des années 2000, plusieurs programmes de recherches collectives, parfois financés par des partenaires institutionnels, ont réintroduit la thématique des migrations de retour dans les investigations⁵. Ce renouvellement des thématiques s'est effectué sous l'impulsion des recherches émergentes sur les pratiques transnationales, qui ont mis l'accent sur les allers-retours plus ou moins durables, présentés comme de nouvelles formes de circulations migratoires multipolaires (Carling et Bivand Erdal, 2014 ; Sinatti, 2011). Résolument inscrites dans une démarche quantitative⁶, les études des projets MAFE et MIREM ont démontré, et ce malgré la difficulté statistique de leur mesure⁷, que les retours sont numériquement de plus en plus importants. En 2015, une enquête statistique de l'INSEE sur les immigrés en France est venue légitimer l'intérêt grandissant que la recherche porte aux migrations de retours. L'INSEE constate ainsi que les retours se sont rapidement accrus ces dernières années (Mathiot, 2015). En 2006, 29 000 immigrés avaient quitté le territoire français pour leur pays d'origine. En 2013, ils étaient plus de 95 000 à avoir vécu cette expérience. D'après l'INSEE, « il s'agit essentiellement d'étudiants étrangers quittant la France à la fin de leurs études, de départs à l'issue d'une période d'emploi de quelques années ou encore de retours au pays au moment de la retraite » (Brutel, 2015, p. 2). Autrement dit, le retour semble concerner des immigrés aux profils divers, tout au long de leur parcours migratoire.

Au-delà de la mise en exergue d'une tendance émergente, ces recherches quantitatives ont par ailleurs identifié des variables saillantes dans les profils des émigrés, qui peuvent expliquer à la fois leurs intentions de retour et leur capacité à revenir effectivement. Les propriétés sociales des individus (âge, sexe, éducation, situation professionnelle et familiale), les contextes de la migration

Richmond, 1968). Mais ces monographies, par communauté d'immigrés, n'ont pas permis la valorisation de résultats cumulatifs et transversaux (Gmelch, 1980). Pour une synthèse de ces travaux classiques, voir (Cassarino, 2004 ; Glorius, 2013). En Allemagne, l'intérêt académique pour les migrations de retour a également été précoce. Dès la fin des années 1970, des géographes et sociologues, parmi lesquels Philipp Hümmel, Petr Jurecka, Mustafa Soysal, Helmuth Toepfer et Manfred Werth, se sont intéressés aux retours des immigrés turcs. Ces travaux sont cités par le démographe Stéphane de Tapia, dans un article consacré en 1989 aux « mutations du champ migratoire turc » (de Tapia, 1989).

⁵. Entre 2005 et 2008, le projet MIREM (Migration de Retour au Maghreb), financé par l'Institut universitaire européen et la Commission Européenne, a analysé les migrations de retours dans trois pays : Algérie, Maroc, Tunisie (Bel Haj Zekri, 2007 ; Lahlou, 2006 ; Musette, 2007). Ces travaux ont ensuite été complétés à partir de 2011 par une nouvelle enquête (Système d'information transrégional sur la réintégration des migrants dans leur pays d'origine [CRIS]), menée en Arménie, au Mali et en Tunisie (Calenda, 2012). À partir de 2005, l'INED a initié le projet MAFE (Migrations entre l'Afrique et l'Europe) qui propose une recherche collective quantitative de grande ampleur pour analyser les circulations entre trois pays africains (Ghana, République Démocratique du Congo et Sénégal) et six pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni). Un des volets de l'enquête s'intéresse aux migrations de retour (Flahaux *et al.*, 2013 ; Mezger, 2008 ; Mezger et Flahaux, 2010). Enfin, entre 2010 et 2016, le programme PREMIG (*Possibilities and Realities of Return Migration*) a engagé une recherche collective sur les migrations de retour depuis la Norvège et le Royaume-Uni (Carling [dir.], 2015).

⁶. Dans sa thèse, Marie-Laurence Flahaux complète les données statistiques de l'enquête MAFE par des illustrations issues d'entretiens sociologiques menés avec des émigrés congolais et sénégalais (Flahaux, 2014, 2015).

⁷. Dès 1978, le géographe Russell King déplorait le manque de statistiques à même de rendre compte des phénomènes migratoires de retour (King, 1978). Encore aujourd'hui, les instituts statistiques nationaux ne fournissent que des estimations de ces flux. Aux Comores comme au Togo, les deux États ne proposent aucune évaluation numérique du nombre d'expatriés, et par extension de citoyens revenant vivre sur le territoire national.

(motifs d'émigration, situation administrative en immigration) et les liens au pays d'origine (fréquence des vacances, importance des envois financiers) sont autant de critères qui ont été statistiquement testés et n'apparaissent pas tous en mesure d'expliquer les variations des expériences migratoires (Cassarino [dir.], 2007). En adoptant une démarche qualitative, ce chapitre souhaite prolonger et affermir certaines des hypothèses avancées par ces travaux.

La comparaison des parcours des émigrés et des émigrés de retour⁸ permet d'abord de démontrer que l'existence d'un « mythe du retour » semble bel et bien révolue, tant les intentions de retour sont partagées par les émigrés et leurs pratiques du retour s'accroissent (Section 1). Puis, nous montrerons qu'il est essentiel d'adopter une perspective qui relie à la fois les parcours et les propriétés individuelles des migrants et les histoires migratoires de leur famille, puisque les expériences de retour s'inscrivent dans des processus collectifs (Carling [dir.], 2015, p. 14-15). Ainsi, les intentions de retour diffèrent en fonction de l'origine sociale des émigrés, de leurs socialisations à la mobilité et de leur rapport à l'émigration (Section 2).

Mais il faut également prendre en compte, de manière conjointe, les situations vécues par les émigrés dans les pays d'accueil et celles de leurs proches dans le pays d'origine⁹. En effet, les projets se construisent dans un temps plus ou moins long, selon les ressources disponibles en immigration et dans le pays d'origine (Section 3).

Nous rejoignons la géographe Geneviève Cortès lorsqu'elle avance qu'étant entendu comme une « charnière temporelle et spatiale des parcours de mobilité, ce moment précis du retour cristallise ainsi tout le vécu social et identitaire du migrant » (Cortès, 2008, p. 13). Ces deux derniers chapitres seront ainsi l'occasion de relire et de relier les apports des trois premières parties, pour montrer que les migrations de retours peuvent être analysées comme des expériences socialement sélectives que tous ne souhaitent pas et ne peuvent pas mettre en œuvre.

⁸. Au début des années 1980, l'anthropologue George Gmelch soulignait l'absence récurrente de cette comparaison dans les premiers travaux consacrés aux migrations de retour : « unfortunately, there have been very few systematic attempts to compare returnees with their compatriots who remain behind » (Gmelch, 1980, p. 142).

⁹. Dans leur rapport sur les migrations de retour auprès de l'OCDE, les économistes Jean-Christophe Dumont et Gilles Spielvogel évoquent l'intérêt d'adopter une « approche globale » qui intègre à la fois des hypothèses liées aux conditions de vie en immigration, mais aussi au pays d'origine (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 206).

Section 1 – « C'est un aller simple, ils reviendront jamais »¹⁰ : vers la fin du mythe du retour

En prenant appui sur les parcours des immigrés de la première génération et leur installation en France, la sociologie de l'immigration a conclu dans les années 1980 et 1990 que le retour vers le pays d'origine, « toujours magnifié » (Guébourg, 1995, p. 269), demeurait une possibilité discursive souvent évoquée, mais marginalement mise en pratique¹¹. Nombre de chercheurs ont en effet avancé l'hypothèse selon laquelle s'observe en immigration un « mythe du retour » (Esteves, 2011 ; Kodmani-Darwish, 1997 ; Laffort, 2005 ; Lamri, 2004 ; Schaeffer, 2001)¹². Anthropologues et sociologues ont expliqué que le retour avait une double fonction chez les immigrés. À l'échelle individuelle, ce « mythe à fonction antidépressive » n'aurait d'autre vocation que de rendre plus facile à vivre l'éloignement de son pays et de sa famille (Aggoun, 2002, p. 8). À l'échelle collective, évoquer le retour permettrait, non de le voir effectivement advenir, mais de créer un élément de cohésion identitaire. Il serait un moyen de rappeler des origines communes et de justifier une organisation collective en immigration (Michalon, 2003). En avançant qu'il existe un « mythe du retour », ces chercheurs conviennent que « dans la majorité des cas, le retour s'avère impossible » et reste « un fantasme » ayant « une valeur davantage métaphorique » (Fourcade, 2010, p. 5). Sans cesse différé, le retour dans le pays d'origine s'effectuerait dans certains cas de manière posthume, lors d'un « ultime retour » (Petit, 2002)¹³.

Avant d'interroger les concrétisations des projets de retour observés pendant cette enquête (voir Section 3), cette première section questionne le rapport au retour à partir des récits de vie des émigrés. Analyser les migrations de retour en interrogeant des émigrés conduit bien souvent à recueillir des discours qui insistent sur les différents obstacles qui peuvent être opposés au fait de revenir dans son pays d'origine. Toutefois, en mettant en regard ces propos et les profils des enquêtés, il semble que ces éléments ne puissent être généralisés à l'ensemble des parcours (Paragraphe A). Par ailleurs, l'enquête a démontré que les logiques d'intégration vécues

¹⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Ismaël Ibouroi, Comores, fondateur et directeur d'une école privée, enseignant à l'université (Moroni, 03/07/2012).

¹¹. En adoptant le prisme de l'intégration, voire de l'assimilation, une partie de la sociologie de l'immigration a affirmé que les liens au pays d'origine sont au départ vécus comme un « rattachement identitaire ultime » et « viscéral », mais qu'au fil du parcours, « on observe plus généralement un "glissement" de la culture d'origine vers une ouverture à la société d'accueil avec le temps » (Barou [dir.], 2011, p. 83). Cette optique a pu justifier un désintérêt pour la question du retour.

¹². Le consensus autour du « mythe du retour » n'est d'ailleurs pas propre à la recherche française, puisqu'il s'est diffusé dans les travaux sur les migrations de travail à destination de l'Europe de l'Ouest : « the "myth of return", as it is known, has been an established concept in the study of migrants for the past three decades » (Carling [dir.], 2015, p. 3).

¹³. Un enquêté comorien, pourtant lui-même revenu vivre aux Comores, explique que « personne revient vraiment ! Tout le monde dit ça, mais personne le fait ! C'est un vœu pieu que tous les Comoriens font et en fin de compte, c'est que la caisse qui revient... la mort ». Extrait de l'entretien avec Azam S., Comores, 40 ans, émigré de retour [La Courneuve], commerçant (Moroni, 30/08/2012). ; Sur le rapatriement des cercueils et l'organisation des funérailles aux Comores, voir la section qui y est consacrée dans la thèse d'Abdillahi Youssouf (Youssouf, 2012, p. 213-217).

en immigration¹⁴ ne sont en rien incompatibles avec une ferme détermination dans les intentions de retour (Paragraphe B). Enfin, il semble que la période d'un rapport distant au retour des premiers immigrés soit révolue puisque les évocations du retour sont désormais très diffuses. Loin d'être cantonnées à des projections abstraites et lointaines, les pratiques du retour se sont accélérées depuis une quinzaine d'années (Paragraphe C).

A – Comparer pays d'accueil et pays d'origine : l'identification d'obstacles au retour dans les récits des émigrés

La force de l'affirmation d'un « mythe du retour » tient sans nul doute au fait d'avoir longtemps questionné le retour auprès d'individus qui ne le pratiquaient pas. Au cours des entretiens, les émigrés identifient en effet régulièrement toute une série d'obstacles qui viennent justifier à la fois le report ou l'abandon de leur éventuel projet de retour et freiner à leur sens celui des autres émigrés. S'en tenir à ces discours, sans les comparer avec ceux des individus qui sont revenus dans leur pays d'origine rend effectivement peu pensable le fait de s'engager dans un processus de retour. Tout comme l'émigration a pu être lue à l'aune d'une opposition entre facteurs attractifs dans les pays d'accueil et répulsifs dans les pays d'origine, les émigrés peuvent être amenés à comparer ces deux lieux de vie et à avoir recours à ces *push* et *pull factors* pour expliquer leurs réticences à vouloir revenir. Parmi ces obstacles structurels, les contraintes politiques (1) et économiques (2) sont les plus couramment mobilisées dans les entretiens. En mettant en rapport les propriétés sociales de ceux qui évoquent ces obstacles et leurs propos, et en comparant ces discours aux parcours des émigrés de retour, on peut conclure que ces obstacles discursifs ne sauraient constituer de véritables freins au passage à l'acte.

1) Le contexte politique comme « épée de Damoclès »¹⁵ : des retours pensés au rythme de la chronologie politique du pays d'origine

Le premier élément de justification convoqué dans les entretiens pour expliquer les réticences au retour ou justifier le report d'année en année d'un éventuel projet de réinstallation réside dans le contexte politique du pays d'origine.

Seules deux mentions d'un lien entre migration de retour et contexte politique ont été observées au cours d'entretiens avec des émigrés comoriens. Une émigrée de 66 ans, mariée pendant sa jeunesse à un homme issu d'une grande famille de propriétaires fonciers coloniaux français, venue en France en 1975, raconte qu'elle s'est toujours opposée à l'indépendance comorienne et

¹⁴. L'intégration est ici entendue comme un processus structurel, social et éventuellement politique. Les logiques culturelles et identitaires d'acculturation ou d'assimilation sont écartées. En ce sens, parler d'intégration des émigrés en France consiste à évoquer leur insertion sur le marché de l'emploi, la régularisation de leur séjour et éventuellement leur naturalisation, leur installation familiale, la diversité de leurs sociabilités et l'exercice de leurs droits sociaux et politiques (Rea et Tripier, 2008, p. 86-101).

¹⁵. Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

ne voulait donc plus revenir y vivre¹⁶. Par ailleurs, Mchami K., un jeune bachelier parti étudier en Tunisie en 1994, raconte qu'il a rejoint sa mère et son beau-père qui vivaient en France et qu'il est resté auprès d'eux à cause du contexte politique comorien. Son récit démontre que les craintes liées à la politique se construisent dans les interactions avec les proches, au gré de la circulation de discours plus ou moins alarmistes. Ainsi, en 1996, il a passé des vacances à Marseille, chez ses frères et sœurs cadets et comptait revenir aux Comores.

J'ai dit, moi je suis passé juste vous voir et je voudrais retourner au pays parce que je vais aller travailler là-bas, j'étais catégorique, je veux rentrer aux Comores pour aller travailler dans mon bled. [...] Et sans mentir, ou sans rigoler, ou peut-être les gens qui ont envie d'aller en France vont dire que je dis n'importe quoi, mais sincèrement, moi si mes études me permettent de finir et retourner aux Comores dans une situation stable, je vais le faire¹⁷.

Mais dès son arrivée en France, sa mère qui travaillait comme femme de ménage en France l'a incité à rester auprès de sa famille émigrée. Ses conseils se sont fait plus pressants à partir de la mort du président Mohamed Taki Abdoukarim le 6 novembre 1998, et suite à la propagation de rumeurs d'assassinat et à la période d'instabilité politique qui a suivi.

Le travail associatif et médiatique de politisation des migrations étant plus abouti au Togo (voir Chapitre 1, Section 1, Paragraphe A), ce sont évidemment les émigrés togolais qui ont le plus mobilisé cet argument. L'incompatibilité entre les opinions personnelles des émigrés et le régime politique instauré par le général Eyadéma a pu être vécue comme un frein au retour pour trois raisons.

La crainte de devoir affronter la répression physique d'un régime politique que l'on a combattu favorise des attitudes de forte réserve. Ceux qui ont milité activement avant leur départ et ont éventuellement prolongé cette mobilisation par des activités politiques menées en France font part de leurs appréhensions à l'idée de subir des violences physiques en cas de retour, à l'image de cet enquêté qui avance que « ceux du RPT [le parti fondé par Eyadéma] sont repartis depuis [...] mais ceux qui sont engagés pour l'opposition, ils seraient morts au Togo »¹⁸, ou de cet autre

¹⁶. « Ça me donnait pas envie de revenir ici parce que comme ils ont viré les Français, j'étais pas contente alors moi j'ai dit je suis mariée avec un Français, je reste en France parce qu'après c'était difficile de venir vivre ici avec ces gens-là [...] et quand j'ai vu qu'ils ont quand même maltraité la France, qu'ils les ont viré, tout ça, ça m'a fait mal au cœur [...] mais maintenant ils regrettent hein. C'est très bien qu'ils regrettent mais c'est trop tard ». Extrait de l'entretien informel avec Inaya M., Comores, 66 ans, émigrée de retour [France], agent de restauration scolaire à la retraite (Mitsamiouli, 29/08/2012). ; Mehdi C., militant anjouanais anti-indépendance, qui a étudié en France à partir de 1972, a lui aussi évoqué le tournant de 1975 comme un événement marquant dans sa prise de distances avec les Comores, mais a surtout mobilisé des arguments économiques (« la misère ») pour justifier ses refus. Entretien avec Mehdi C., Comores, 58 ans, émigré en région parisienne, infirmier (Saint-Quentin-en-Yvelines, 17/05/2012).

¹⁷. Extrait de l'entretien avec Mchami K., Comores, 36 ans, émigré à Paris, employé d'une société publique (Mbeni, 01/08/2012).

¹⁸. Extrait de l'entretien informel avec Éric D., Togo, 43 ans, émigré à Courbevoie, ingénieur de recherches (La Défense, 17/04/2009).

émigré qui justifiait le report de ses vacances en 2010 en disant que « si je viens maintenant [en février] ils vont croire que c'est pour les élections présidentielles »¹⁹.

Adopter une posture politique critique vis-à-vis des autorités togolaises a conduit certains émigrés à conditionner leur retour à l'avènement d'une alternance à la tête de l'État ou à des réorientations programmatiques majeures de la part de Faure Gnassingbé, actuel président et fils du général Eyadéma. En somme, les individus indiquent ne pas vouloir « avaler des couleuvres à leur retour »²⁰ et vivre au quotidien « dans cet État, dans cette politique qui réprime les droits du peuple »²¹.

CB : - C'est à partir de 2005 avec les événements qui se sont produits au Togo que j'ai commencé à revenir. Je me suis dit ça y est c'est bon, Eyadéma est décédé, on va... le pays est libéré.

HB : - *Ça va changer...*

CB : - Ça va changer. C'était une vraie libération. Et malheureusement, ça n'a pas changé. [...] Y'a aussi quelque chose qui désespère souvent et qui fait que les gens ne veulent plus ou s'engager ou penser à retourner c'est que... avec l'installation du fils de Eyadéma ils se disent que jamais ça ne changera quoi. Et comme la situation telle qu'elle est fait qu'on ne peut pas espérer grand-chose. Y'a pas de démocratie au Togo. Donc malheureusement les gens se disent mais on va pas risquer notre vie à aller faire des affaires... mais beaucoup de gens ont envie de retourner au Togo. Beaucoup, beaucoup, beaucoup de gens. C'est aussi en partie pour ça qu'on trouve des espaces d'intervention en France. Parce qu'il y en a beaucoup qui veulent retourner et qui se disent qu'avec la situation, ils peuvent jamais rentrer²².

Ces désaccords idéologiques sont enfin perçus comme un facteur qui aurait une influence négative directe sur les parcours professionnels au retour. En effet, les enquêtés expliquent que pour s'implanter professionnellement dans leur pays d'origine, il faut être inséré dans des réseaux politiques clientélistes et pouvoir disposer de contacts auprès de personnes influentes. Être militant de l'opposition peut alors constituer un véritable obstacle dans la carrière professionnelle, dans la mesure où les émigrés ont le sentiment que les autorités politiques vont leur mettre « des bâtons dans les roues autant qu'ils peuvent jusqu'à ce que tu fermes la boutique »²³. Nombreux sont donc ceux qui expriment, avec des expressions très similaires, leur inconfort à l'idée d'affronter une situation sociale dans laquelle « si vous n'êtes pas connecté, si vous n'êtes pas avec le pouvoir, votre horizon est très restreint »²⁴ et qui oblige, « pour avoir un bon poste », à être « toujours être militant d'un camp ou de l'autre... »²⁵.

Il convient de rappeler que ces justifications politiques ne sont invoquées que par des individus politisés, qui ont souvent connu plusieurs années d'engagement militant. Chez ceux qui ne

¹⁹. Extrait de l'entretien informel avec Kanyi B., Togo, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

²⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Godwin Tété, historien (Paris, 28/10/2009).

²¹. Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

²². Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

²³. Extrait de l'entretien informel avec Kanyi B., Togo, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

²⁴. Extrait de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

²⁵. Extrait de l'entretien avec Sidonie B., Togo, émigrée en Suisse, religieuse (Lomé, 15/02/2010).

présentent ni l'expérience générale de la migration, ni leur propre parcours à l'aune de cette lecture politique, un tel argument n'est jamais mentionné.

Par ailleurs, si les périodes d'exercice autoritaire du pouvoir et d'intensification des violences ou au contraire les phases d'ouverture politique sont perçues depuis la France comme des moments plus ou moins propices au retour, l'enquête menée au Togo a permis de constater que 9 émigrés sont revenus s'installer à Lomé entre 1986 et 1999, c'est-à-dire au plus fort de la répression des mouvements sociaux et durant la période pendant laquelle l'Union Européenne a rompu sa coopération avec le pays. Parmi ces 9 enquêtés, certains étaient pourtant des militants actifs de l'opposition dans leur pays d'accueil (Allemagne, Bénin, France et Ukraine). Ainsi, Boris B., militant de l'opposition et fils d'un officier militaire, avoue par exemple s'être « lamentablement trompé » lorsqu'il a décidé de revenir vivre à Lomé en 1992, sentant que « c'était le bon moment pour rentrer avec le vent de l'est », puisqu'il est finalement revenu alors que le Togo venait de connaître l'échec de la Conférence nationale souveraine et allait voir se multiplier d'importants mouvements protestataires, réprimés dès l'année suivante. Malgré les protestations de ses parents, Boris a un temps initié ses activités commerciales au Bénin avant de revenir très rapidement s'installer à Lomé²⁶. Comme l'a montré Elin Berstad Mortensen dans le cas du Zimbabwe, le climat politique n'empêche pas l'émergence d'attitudes ambivalentes de certains émigrés, qui mêlent postures politiques critiques et discours sur les opportunités économiques offertes par leur pays d'origine (Mortensen, 2013).

Au contraire, le militantisme politique peut, à certaines occasions, fournir des opportunités professionnelles favorisant les retours. C'est le cas de Yéma K. et de Jean A., deux amis tous les deux revenus en 2006 car ils espéraient obtenir un poste dans un futur secrétariat d'État dédié à la diaspora dans le gouvernement d'union nationale, grâce à leurs appuis militants. Après l'échec de ce projet, ils sont tous les deux restés à Lomé²⁷.

Certains acteurs associatifs affirment que « si le Togo est calme, il y aura moins de Togolais à Paris »²⁸. Mais bien qu'il constitue un élément que les enquêtés sont amenés à généraliser dans leurs discours, le rôle du contexte politique dans la réorientation des projets de retour est ambigu et dépend en réalité des ressources sociales et militantes des émigrés, à la fois dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine.

²⁶. Extraits de l'entretien avec Boris B., Togo, 51 ans, émigré de retour [France, Bénin], directeur de stations-service (Lomé, 12/01/2010).

²⁷. Entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010). Entretien avec Jean A., Togo, 46 ans, émigré de retour [Paris], gérant d'un bar/restaurant (Lomé, 14/01/2010).

²⁸. Extrait de l'entretien informatif avec Nathalie Doe-Egueli, ancienne journaliste, membre de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, responsable de l'association Aube Nouvelle (projets de scolarisation et de microcrédit initiés par la diaspora togolaise) (Lomé, 09/01/2010).

2) Les réticences vis-à-vis d'un retour dans un pays jugé peu développé

Le recours au contexte national pour expliquer le parcours migratoire se prolonge dans une lecture économique de la migration. Si ce ne sont pas ici les autorités politiques qui sont directement mises en cause, c'est le développement économique du pays qui est visé²⁹. En retraçant leur parcours, les émigrés interrogés se montrent hésitants à l'idée de retourner vivre dans un pays dont ils déprécient les conditions de vie. Les retours en vacances sont l'occasion de constater que le contexte économique n'a que peu changé, voire s'est détérioré à leurs yeux. Plusieurs émigrés populaires comoriens indiquent ainsi avoir « l'impression que le temps est un peu stagné, ça va à deux à l'heure, ça bouge pas trop »³⁰, qu'au « lieu d'avancer, les Comores ils ont reculé »³¹ ou bien que « ça fait 52 ans que rien change. Si, les routes changent. C'est de pire en pire ! »³² Alors qu'il est revenu à Lomé en 2008, à la suite de son expulsion (voir Chapitre 8, Section 4, Paragraphe A), Komi Z. se souvient de sa propre hésitation face au retour et indique qu'il s'agit d'un sentiment partagé par beaucoup des émigrés togolais qu'il a pu rencontrer dans le Nord de la France.

HB : - *Et tes amis, ils veulent rentrer ?*

KZ : - Je crois pas, surtout avec la situation togolaise, même moi au début, j'hésitais... surtout quand on entend parler du pays, ah c'est la misère ! [...] De l'extérieur on n'a pas une bonne vision. Tu peux même pas sortir à 21 heures, tout est désert³³.

Enfin, sur le ton de l'humour, plusieurs descendants d'émigrés comparent le pays d'origine de leurs parents à « la brousse »³⁴ ou à une aventure digne de « Koh-Lanta »³⁵.

Mais le contexte économique n'est que rarement mentionné de manière abstraite. Ce qui semble freiner plus concrètement les volontés de retour se décline autour de plusieurs thématiques liées à la vie quotidienne, à savoir le manque d'infrastructures de qualité, et particulièrement

²⁹. Pour rappel, en 2013, le classement des pays selon leur IDH plaçait les Comores au 159^e rang et le Togo au 166^e rang sur 187 pays (Malik [dir.], 2014, p. 179). L'IDH prend en compte le revenu national brut par habitant, l'espérance de vie à la naissance et les années de scolarisation.

³⁰. Extrait de l'entretien avec Twayifour H., Comores, 24 ans, émigré à Aix-en-Provence, étudiant (Iconi, 30/07/2012).

³¹. Extrait de l'entretien avec Soultaine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foumbouni, 29/07/2012).

³². Extrait de l'entretien informel avec Abdallah T., Comores, 52 ans, émigré à Paris, agent municipal (Iconi, 30/07/2012).

³³. Extrait de l'entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010).

³⁴. « Je voyais le Togo comme la brousse [...] un peu comme si j'étais en haut de la montagne et que je voyais les gens dans la vallée. [...] Dans les années 1990, là j'ai tiqué... ah en réalité je viens de là [...] ça a changé... ils ont certainement des choses à t'apprendre ». Extrait de l'entretien avec Bernard K., Togo, 33 ans, descendant d'émigrés [France, Côte d'Ivoire], cadre dans une société publique à Lomé (Lomé, 14/01/2010).

³⁵. En référence au jeu de télé-réalité diffusé sur TF1 dans lequel des individus doivent survivre sur une île déserte. « Ils sont arrivés, oh c'était Koh-Lanta ! Certains ils ont aimé. Les aventuriers, ils ont aimé ! » Extrait de l'entretien avec Majid I., Comores, 36 ans, descendant d'émigrés à Marseille, animateur socio-culturel (Marseille, 23/05/2012). ; Extrait de l'entretien informel avec Youssouf A., Comores, 26 ans, descendant d'émigrés en France, commerçant (Voidjou, 30/06/2012).

d'installations électriques, de voirie et d'établissements sanitaires³⁶. Housnata S., émigrée comorienne venue en France en 1998 pour soigner des problèmes de santé et restée à Marseille depuis lors, critique ces différents aspects lorsqu'elle parle de ses dernières vacances aux Comores.

HS : - J'étais choquée par tous les changements. Mais pas des changements en bien en fait. [...] Moi quand je suis née, jusqu'à ce que je parte des Comores, on avait l'électricité, on avait rarement des coupures d'électricité, ça durait quelques minutes, quelques heures. On avait de l'eau à volonté. Je suis allée en 2009, plus d'électricité, plus d'eau, plus d'hôpital, plus d'école publique. Donc j'étais choquée en fait... de voir que tout le monde avance sauf les Comores. [...] Je suis traumatisée par les Comores maintenant.

HB : - *Et avant tes vacances en 2009 ?*

HS : - Avant, je me disais que c'était possible d'y retourner. [...] Y'a des gens qui espèrent y retourner, y'a des gens qui espèrent voir les Comores fleurir et avoir de bons fruits. Moi non, j'y crois plus, parce que plus ça va, plus ça se dégrade. Je te dis, je suis née dans les années 80, on avait l'eau, l'électricité. On est en 2000, y'a plus d'eau ni d'électricité. C'est quand même désespérant. Pendant que les gens évoluent et bah les Comores régressent, tu vois³⁷.

Les récits de vacances circulent entre amis et membres de la famille émigrés. Chacun se raconte les déconvenues passées, comme par exemple les maladies contractées par les enfants en vacances³⁸. Si une expérience malheureuse est imputée aux conditions de vie dans le pays d'origine, les possibilités d'envisager un retour durable sont encore plus fermement mises à distance. Ainsi, la mère de Soultouine F., qui vivait à Lyon avec certains de ses enfants émigrés, est décédée lors de ses vacances aux Comores. Se sentant fatiguée un matin, elle avait consulté un médecin qui lui avait prescrit un médicament contenant du sucre alors qu'elle était diabétique. Très vite, elle a souffert d'un problème cardiaque et respiratoire et est morte pendant le trajet entre sa ville de Foubouni et l'hôpital El-Maarouf à Moroni³⁹. Cette expérience inquiète encore aujourd'hui Soultouine : « moi ce que j'ai peur, c'est la santé, surtout ça. Ici y'a pas de médecin ». Mais ses trois sœurs émigrées en France se montrent d'après lui plus catégoriques, en lui disant régulièrement : « non, non, on va pas rentrer, parce que dès qu'on rentre, on va mourir comme maman »⁴⁰.

³⁶. La question sanitaire était apparue centrale dans le cas des immigrés âgés en France, d'après un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales daté de 2002, qui évoquait « la crainte de perdre une partie de sa retraite ou le bénéfice des revenus de transferts soumis à condition de résidence ainsi qu'une partie des droits à se faire soigner en France » et le « le risque d'être mal soigné et d'avoir des difficultés à se procurer les mêmes médicaments » (Bas-Théron et Michel, 2002, p. 15).

³⁷. Extrait de l'entretien avec Housnata S., Comores, 30 ans, émigrée à Marseille, téléconseillère (Marseille, 21/05/2012).

³⁸. En 2009, Faniati B. devait rentrer pour trois mois en vacances mais ses enfants étant malades, elle a changé son billet et est restée trois semaines. Extrait de l'entretien informel avec Faniati B., Comores, 31 ans, émigrée à Marseille, mère au foyer (Mitsoudjé, 12/08/2012).

³⁹. L'hôpital El-Maarouf qui est pourtant le plus grand établissement hospitalier public des Comores fait régulièrement l'objet de critiques dans la presse et de témoignages qui relatent la mauvaise gestion des stocks de matériel, l'absence de groupe électrogène fiable pour faire face aux délestages, le manque d'ambulances disponibles, etc. Pour un exemple de ces articles aux titres évocateurs [« El-Maarouf aussi malade que ses malades », « Mourir pour rien à l'hôpital El-Maarouf »], voir (Bounou, 2015).

⁴⁰. Extrait de l'entretien avec Soultouine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Foubouni, 29/07/2012).

Tous ces éléments qui étaient mobilisés comme des contraintes encourageant l'émigration (voir Chapitre 1, Section 2), se retrouvent ici dans les récits d'émigrés aux profils sociaux diversifiés pour justifier l'absence de retour. Il faut en revanche clairement dissocier deux catégories d'individus qui ont des perceptions très contrastées à l'égard du développement économique de leur pays d'origine. D'un côté ces éléments apparaissent insurmontables aux yeux des émigrés aux situations sociales et professionnelles modestes en immigration. De l'autre, les individus issus des catégories supérieures ou ayant acquis des revenus importants dans le pays d'accueil peuvent évoquer ces difficultés mais n'y voient pas un frein définitif à leur retour, comme l'explique un émigré comorien devenu infographiste à Moroni.

Les gens ont peur du risque... enfin faut dire ce qui est, les Comores aujourd'hui on a beaucoup de retard dans beaucoup de domaines donc faut pas non plus faire comme si tout était rose ici. On a eu beaucoup de difficultés, déjà au début. Ne serait-ce que pour les problèmes de courant. Parce que dans notre domaine on a besoin d'avoir de l'électricité H 24. Donc voilà ne serait-ce que pour ça, c'est décourageant. Quand tu arrives et que tu bosses. Paf. Coupure de courant. Tu sais pas à quelle heure ça revient. Donc je pense que c'est des petites choses comme ça qui font que y'a beaucoup de gens qui ont peur de quitter un certain confort qu'ils ont là-bas et qui prennent pas le risque. Mais en fait, je pense que c'est avec le temps que tu te rends compte que ces choses là tu peux t'en passer assez rapidement ou plutôt tu peux trouver... y'a toujours un remède à toute chose⁴¹.

À l'image d'Amir S., dont le père et les frères et sœurs sont tous cadres du secteur privé ou chefs d'entreprise à Moroni, ces émigrés aux ressources plus importantes savent qu'ils auront financièrement accès à ces différents « remèdes », une fois revenus. Ils pourront importer un véhicule tout-terrain pour affronter les routes dégradées, investir dans un groupe électrogène pour pallier aux délestages réguliers, venir se soigner en France, surtout s'ils ont des papiers d'identité français, et enfin scolariser leurs enfants dans des établissements privés quand ils trouvent les écoles publiques peu à la hauteur des ambitions qu'ils placent dans la scolarité de leurs enfants.

En haut de l'échelle sociale, cette rhétorique du faible développement peut même être totalement renversée. Les émigrés issus des milieux les plus favorisés, et dont les formations ou activités professionnelles en immigration sont ancrées dans le secteur tertiaire (commerce, finances, assurances et communications, par exemple), en font une toute autre lecture économique. Le pays d'origine, et l'Afrique plus généralement, est présenté comme une « terre vierge » économiquement où « n'importe quel projet peut marcher »⁴², où « tout est à faire » parce que « de toute façon, on peut pas tomber plus bas »⁴³. Selon ces enquêtés, les opportunités

⁴¹. Extrait de l'entretien avec Amir S., Comores, 30 ans, émigré de retour [Paris, Grenoble], infographiste (Moroni, 19/07/2012).

⁴². Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

⁴³. Extrait de l'entretien avec Christian D., Togo, 42 ans, émigré [Guinée France, Sénégal, Suisse], chef d'entreprise (Lomé, 08/02/2010).

entrepreneuriales sont nombreuses et les projets florissants ne demandent qu'à être initiés parce que « c'est en Afrique où on a le plus d'opportunités à saisir parce que tout est à construire »⁴⁴.

Pourtant, dans tous les milieux sociaux, les perceptions différenciées de ces obstacles économiques n'ont pas toujours empêché l'initiation de projets de retour par les émigrés.

B – Processus d'intégration en France et intentions de retour : deux logiques qui s'entremêlent

En observant les parcours migratoires au prisme de l'intégration, les travaux de sociologie de l'immigration qui soulignent l'existence d'un « mythe du retour », semblent considérer que la situation familiale, professionnelle et matérielle vécue dans le pays d'accueil d'un côté et les liens au pays d'origine sont marqués par une corrélation négative. En d'autres termes, à mesure que les émigrés s'intègrent en France, les chances d'entretenir des liens avec leur pays d'origine s'estompent, et surtout la propension à vouloir y revenir durablement diminue. Le sociologue Max Weber avait déjà souligné les décalages d'*habitus* qui peuvent se développer chez des individus qui ont émigré, en expliquant que « l'adaptation à ce qui est habituel et aux souvenirs de jeunesse subsiste chez les émigrants et peut être la source du "sentiment national", même s'ils se sont si parfaitement adaptés à leur nouveau milieu qu'un retour dans leur patrie d'origine leur serait insupportable » (Weber, 1995b [1921], p. 129). Cette opposition entre intégration et retour a été résumée par certains chercheurs à l'aide de la métaphore de la valise, présente dans certains de nos entretiens :

Y'a des gens qui rentrent oui, et y'a certains qui veulent pas rentrer. Le mythe de la valise dans la tête, c'est vrai ça existe toujours mais certains ont commencé à poser cette valise là [en France], très concrètement, dans le pays quoi⁴⁵.

Considérer que les signes d'une installation familiale⁴⁶, professionnelle et sociale en France éloignent d'autant les volontés de revenir vivre dans son pays d'origine, c'est envisager que la migration de retour est une pratique qui s'effectue par défaut, mise en œuvre uniquement par ceux qui ne parviennent pas à s'intégrer dans le pays d'accueil. Dans une étude menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en 2008, l'échec de l'intégration était d'ailleurs considéré comme la première cause de retour⁴⁷. Comme le résumait un attaché de coopération de l'ambassade de France à Lomé, au moment de décrire les programmes

⁴⁴. Extrait de l'entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

⁴⁵. Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

⁴⁶. Le géographe Jean-Louis Guébourg écrit ainsi à propos des émigrés comoriens en France que « depuis une dizaine d'années, la durée de l'émigration s'allonge [...] avec l'arrivée des épouses qui peuvent conduire le migrant à préférer la métropole avec ses rêves à la vie un peu atone de l'île » (Guébourg, 1995, p. 269).

⁴⁷. « On peut identifier quatre principales raisons expliquant les migrations de retour : i) l'échec de l'intégration dans le pays d'accueil, ii) les préférences des individus pour leur pays d'origine, iii) la réalisation d'un objectif d'épargne ou iv) l'évolution des opportunités d'emplois dans le pays d'origine grâce à l'expérience acquise à l'étranger » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 183).

d'aides au retour mis en place par le Gouvernement français : « s'ils ont réussi un peu là-bas [en France], ils reviennent pas ! »⁴⁸

Au contraire, il semble que l'on puisse articuler ces logiques de l'émigration et de l'immigration dans l'explication de la propension à vouloir revenir dans son pays d'origine (Flahaux, 2014, p. 133-160). En effet, bien que les émigrés enquêtés aient tendance à opposer les conditions de vie structurelles des pays d'accueil et d'origine et à décrire ce différentiel comme un frein à leur retour, les intentions de retour se construisent en parallèle des processus d'installation en France et les aspirations à la mobilité sociale dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil sont inextricablement liées dans de nombreux parcours d'enquêtés.

1) Les temporalités longues de l'émergence des aspirations au retour

D'abord, le retour comme horizon possible peut se construire progressivement, au fil de l'installation en France. Les émigrés peuvent ne pas l'envisager au moment de leur arrivée et dans les premières années de vie en France, avant de modifier leur attitude et de manifester plus clairement une aspiration au retour dans le temps long de leur intégration. Le cas de Pierrette A., émigrée togolaise de 39 ans qui vit en France depuis 1987, y a eu deux enfants et travaille dans une grande chaîne de restauration, souligne que les projets évoluent et se forment au sein de la famille. Quand elle est arrivée en France, envoyée par ses parents commerçants, Pierrette concevait cette émigration comme un déplacement à sens unique : « ah moi j'étais venue définitif, c'était pas pour retourner. Ah non ! Jamais [...] Non j'avais pas prévu de rentrer ». Tout au long de l'entretien, elle mêle dans son récit à la fois des anecdotes liées à ses fréquents retours à Lomé et à ses liens à distance avec sa famille, mais aussi à son plaisir de vivre en France et de voir ses deux enfants y être nés et y grandir.

Au Togo, avant je rigolais pas, j'avais toujours le front fermé, mais arrivée ici, la vie m'a appris autre chose, ça m'a complètement changée. [...] Quand je suis arrivée ici, je me sentais mieux que quand j'étais là-bas. J'étais mieux en moi. Pourquoi ? Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire. C'est pas que ça m'a appris à sourire mais ça m'a appris la vie autrement. Ah non, franchement j'ai galéré hein. Mais ça m'a ouvert les choses, ça m'a appris à vivre autrement, à prendre la vie d'une autre façon⁴⁹.

Malgré son discours qui valorise son intégration professionnelle en France, depuis ses débuts comme simple coiffeuse dans un salon à son poste d'employée, formée et respectée par son patron, Pierrette explique que « c'est maintenant même que moi j'ai commencé à penser à rentrer ». Cette évolution peut s'expliquer par les conversations répétées avec une sœur cadette émigrée aux États-Unis, dont l'envie de revenir ne « date pas d'aujourd'hui », avec une autre sœur

⁴⁸. Extrait de l'entretien informatif avec Cyrille le Déaut, attaché culturel et de coopération au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 02/02/2010).

⁴⁹. Extraits de l'entretien avec Pierrette A., Togo, 39 ans, émigré à Paris, employée d'une entreprise de restauration (Paris, 26/09/2011).

cadette qui vit en Bretagne et qui, « jusqu'à présent [...] pense encore à retourner aussi », mais surtout avec son fils né en France et qui, après plusieurs vacances passées au Togo, espère après son Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) de cuisinier partir à Lomé et devenir gérant d'un hôtel avec sa mère. Elle conclut son récit par ces mots : « même si ça se fait pas, ma retraite c'est au Togo ! Ah ça c'est obligatoire ! Oh la la. Passer ma retraite tranquille au Togo ! Et ouais, dans dix ans j'aurai cinquante ans quand même, je suis pas loin de la retraite ! (rires) ».

2) Quand l'horizon du retour guide la trajectoire socio-professionnelle en France

Les projets de retour ne sont pas seulement des promesses faites à soi et aux autres, qui n'engagent que celles et ceux qui y croient. L'horizon du retour peut influencer beaucoup plus concrètement les parcours biographiques en immigration. Ainsi, la perspective d'un retour, même lointain, a pu orienter les choix d'études ou les carrières professionnelles des émigrés. Influencé par sa mère, décédée lorsqu'il était jeune, et qui avait créé un centre culturel pour enfants dans sa ville d'origine, mais aussi par sa grand-mère maternelle qui était conteuse, Silih H. voulait devenir écrivain depuis son enfance. Mais pour faire plaisir à son père émigré, qui travaillait comme gardien au port autonome de Marseille et qui lui imaginait un avenir professionnel aux Comores, Silih a successivement envisagé une formation de frigoriste, intégré un BEP de secrétariat et de gestion administrative et obtenu un baccalauréat G en techniques administratives. Ces réorientations de son parcours ne sont pas seulement dues à l'influence de son père, mais également à sa propre envie de rentrer aux Comores avant sa retraite.

SH : - En troisième, il faut s'orienter. Je devais passer en seconde et puis mon père me dit ouais bah tu... ils nous avaient donné une brochure d'orientation, et là-dedans y'avait frigoriste. Réparateur de frigos. Mon père me dit ouais, ça c'est génial et tout.

HB : - *C'était un métier d'avenir aux Comores ?*

SH : - Exactement. Donc après il t'explique par a plus b pourquoi c'est un métier d'avenir. Et t' imagine plus tard, les Comoriens vont arriver, ils vont équiper leur maison. Comme c'est un pays chaud, ils auront des frigos. Très visionnaire le gars ! Quand ils vont tomber en panne, il faut les réparer. Bah tu seras le seul. J'ai dit non. Moi j'avais fait mon obsession, mais vraiment, de devenir écrivain, mais comme y'avait pas d'école pour.

HB : - *Il le savait ?*

SH : - Ah oui, oui, j'arrêtais pas de lui dire, moi je veux écrire des livres et tout. Et puis là je me dis, je vais faire un truc très court, un BEP, un BEP secrétariat, gestion administrative. En me disant ça va être une parenthèse. Et après j'ai fait des choses très bizarres en termes d'études. [...] Mon père, il avait une obsession à ce que je fasse des formations plus... calculées en fonction des besoins du pays⁵⁰.

Après son baccalauréat, Silih s'était finalement inscrit en faculté de lettres, mais n'avait pas suivi les cours car il s'était entre-temps inscrit dans un IUT de *marketing* et de communication à Aix-en-Provence, pour suivre l'une de ses « copines » françaises de l'époque, avec l'accord de son père : « mon père me disait ah ouais ça c'est un bon boulot et tout, il comprenait c'est quoi le *marketing*

⁵⁰. Extraits de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

et la communication et tout ». Sa petite amie n'ayant pas obtenu son baccalauréat, Silih s'est retrouvé seul dans cette formation. Puis, pendant un an, il a suivi une spécialisation dans le domaine des « grandes surfaces » afin d'effectuer un stage de six mois à La Réunion, dans la perspective de se rapprocher des Comores. Dans les années 1990, il a abandonné cette voie après la publication de son premier livre et est devenu animateur social. Dès lors, il a multiplié les activités associatives et a cherché le plus souvent possible à obtenir des partenariats pour initier des projets dans l'archipel des Comores et à La Réunion. À chacun de ses choix d'orientation scolaire, estudiantine ou professionnelle, Silih, comme d'autres émigrés enquêtés, a donc essayé d'articuler ses aspirations personnelles et celles de ses proches, ses ambitions en France et ses projets aux Comores.

3) L'ascension sociale en France n'empêche pas les projets de retour

Les aspirations au retour ont très tôt été articulées à la question du succès ou de l'échec du parcours individuel dans le pays d'accueil. En 1980, l'anthropologue George Gmelch avançait que les émigrés de retour étaient souvent dans des positions sociales d'entre-deux dans leur pays d'accueil car ils n'avaient ni subi de grands échecs, ni connu de grandes réussites (Gmelch, 1980, p. 141-142). Mais l'enquête a permis d'aller plus loin, en montrant que les projets de retour, qu'ils soient envisagés depuis l'arrivée ou qu'ils émergent au cours de la migration, ne sont pas nécessairement freinés par une trajectoire de forte ascension sociale dans le pays d'accueil. En effet, les émigrés peuvent s'installer en France et y connaître une trajectoire socialement ascendante, en obtenant des diplômes valorisés, en exerçant un emploi stable et bien rémunéré, en devenant propriétaires⁵¹, en se mariant et en ayant des enfants, et éventuellement en acquérant la nationalité française tout en continuant à envisager un possible retour. C'est la perspective de Claude B., émigré franco-togolais, fils d'instituteurs togolais, marié à une émigrée togolaise et père de deux enfants, propriétaire d'une maison en région parisienne et associé d'un cabinet d'expertise comptable. Malgré la liaison qu'il établit entre son retour et le contexte politique togolais, Claude envisage toujours de revenir vivre à Lomé.

CB : - Mon objectif c'était de continuer mes études. De toute façon à l'époque il devait y avoir un ou deux experts comptables sur tout le Togo. Et mon objectif c'était de rentrer.

HB : - *D'être le troisième ?*

CB : - Et d'être le troisième ! (rires) Pendant que je suis parti, donc dans les années 81, je dirais que la situation politique au Togo s'est un peu corsée et du coup (rires), revenir ça posait de gros problèmes. Donc c'est une des raisons pour lesquelles, j'ai pensé m'installer en France. Mais mon objectif, et il l'est toujours d'ailleurs, parce que je vous dirai après, je compte m'installer au Togo, créer un cabinet. Actuellement, je suis en train de tout faire pour

⁵¹. Selon les enquêtes réalisées au Congo et au Sénégal, le fait d'être propriétaire ou locataire n'a pas d'influence sur les intentions de retour (Flahaux, 2014, p. 156).

avoir un cabinet sur place. Et mon objectif a toujours été de retourner. C'est pour ça que je reste un peu collé au Togo. Je suis pas décollé quoi⁵².

Cette trajectoire sociale en immigration, que beaucoup d'observateurs qualifieraient de parcours d'intégration réussie en France, n'est en rien synonyme d'abandon systématique des projets de retour. Nous le verrons, la réussite professionnelle dans le pays d'accueil vient au contraire entretenir les projets dans le pays d'origine. Avec le sociologue Anthony Richmond, on peut donc affirmer que les projets de retour peuvent être à l'œuvre chez des émigrés qui sont très satisfaits des situations obtenues dans leur pays d'accueil⁵³. Les comportements économiques et les parcours professionnels dans les pays d'accueil, considérés comme des indicateurs des aspirations individuelles par les chercheurs qui appliquent une grille de lecture économique aux migrations internationales (Constant et Massey, 2002), ne semblent pas pouvoir être les seules variables envisagées pour expliquer les différents rapports entretenus au retour.



L'intégration en France, l'attachement au pays d'origine et les volontés de retour ne sont donc pas des éléments antinomiques mais au contraire des composantes d'un parcours migratoire qu'il faut penser ensemble. Les attitudes adoptées dans les pays d'accueil, qu'elles valorisent l'intégration familiale en France ou l'organisation collective à destination du pays d'origine, ne sauraient expliquer à elles seules la continuité ou la discontinuité des liens au pays d'origine, la localisation des lieux socialement investis et les intentions de retour des émigrés. Si les Comoriens vivant en France ont été présentés comme « une communauté soudée [...] fortement orientée vers le pays d'origine » (Lorcerie, 1999, p. 149), des exemples togolais ont ici été mobilisés pour montrer que ces propos peuvent être tenus à la fois par des individus participant activement à des activités d'associations d'émigrés, comme Claude B., ou se décrivant comme plutôt à distance d'une « communauté » togolaise en France, comme Pierrette A.

C – Des intentions de retour majoritaires à l'accélération des retours

Kofi Yamgnane, ingénieur franco-togolais, vit à Saint-Coulitz dans le Finistère. Conseiller municipal socialiste de cette ville depuis 1983, il est devenu le 20 mars 1989 le premier maire noir de France. Présenté comme un symbole d'intégration réussie, il a été nommé secrétaire d'État chargé de l'intégration, entre 1991 et 1993, sous la présidence de François Mitterrand (Quémener, 1991 ; Yamgnane, 2002). En 2005, après la mort du général Eyadéma, il se déclare candidat à l'élection présidentielle, ce que la législation togolaise ne lui permet pas. En 2010, il revient au

⁵². Extrait de l'entretien avec Claude B., Togo, 47 ans, émigré à Paris, expert-comptable (Paris, 06/05/2009).

⁵³. « Labour migrants returning in Britain from Canada were not economic failures, social misfits or frustrated individuals [...] the large majority of returning migrants were satisfied with their life and experiences in Canada » (Richmond, 1968, p. 271).

Togo faire campagne mais sa candidature est invalidée, peu avant le scrutin. Lors d'une conférence à Paris organisée en novembre 2009, il raconte son double ancrage politique et décrit le retour vers le pays d'origine non seulement comme une pratique incontournable mais comme le fondement même de toute expérience migratoire africaine.

« J'ai vu un article intitulé "La candidature de Kofi Yamgnane au Togo : une mauvaise nouvelle pour l'immigration". L'article n'était pas sot. C'est le style voilà... c'est lui qui a créé les fondations de l'intégration ici, tout le monde est posé sur lui, ça fonctionne bien, il a eu des responsabilités de toutes natures, y compris des responsabilités électives, et puis il s'éclipse. Et nous, qu'est-ce qu'on devient ? Si la fondation tombe, les murs que deviennent-ils ? Le débat n'est pas faux. Mais je vais vous dire, mes frères, mes sœurs, c'est inscrit dans notre peau... noire... les allers-retours, c'est inscrit dans notre peau, c'est inscrit dans nos gênes. Tous ces esclaves dans les ventres des bateaux négriers qui quittaient la côte ouest-africaine pour aller je ne sais pas où... tous à quoi pensaient-ils vous croyez ? Au retour, ils ne pensaient qu'à ça, au retour. Mais cet aller-retour que je suis en train de faire, je sais que beaucoup d'entre vous le feront après moi. Parce que c'est la route, c'est notre chemin, c'est notre destinée. Nous ne pouvons plus faire comme si nous ne savions pas. Et c'est pour expliquer au monde que moi je sais ce qui se passe, parce que je vais au Togo tous les ans et que je vois ce pays qui meurt que j'ai fait cette démarche-là. Les Français eux-mêmes n'ont pas compris. Et le débat suscité par cet article c'est quoi ? En faisant ça, Kofi donne raison au Front National et à l'extrême droite. Nous ne sommes que des citoyens au rabais en France. Nous ne sommes que de passage. Nous ne sommes pas des citoyens entiers. Faux. C'est faux. Je vous demande de rester des citoyens à part entière. Que vous soyez anglais, américains, français, allemands, hollandais, que sais-je, vous êtes des citoyens du monde et votre part de responsabilité c'est de restituer au monde le message universel de l'Afrique, l'aller-retour »⁵⁴.

Bien que cette description d'un retour « inscrit dans les gênes » des émigrés essentialise les migrations de retour, le fait de tenir publiquement de tels propos peut être considéré comme le révélateur d'un changement plus général dans le rapport au retour de certains émigrés. En effet, l'une des tendances les plus lourdes observées au cours des entretiens menés avec des émigrés a été leur très forte propension à suggérer qu'ils envisageaient un retour futur dans leur pays d'origine. Le fait d'enquêter aux Comores et au Togo et en grande partie auprès d'émigrés en vacances, c'est-à-dire d'individus qui ont conservé des liens à leur pays d'origine, peut ici constituer un biais d'analyse. Dans la mesure où les émigrés qui ont totalement rompu les liens entretenus à distance avec leur famille ne sont pas interrogés, la propension à se dire prêt à rentrer peut être sur-représentée dans l'échantillon. Il faut cependant rappeler d'une part que la régularité de ces séjours a fortement varié au sein des enquêtés et d'autre part que l'attachement au pays d'origine ne se mesure pas seulement à l'aune de la fréquence des vacances (voir Partie 3). L'enquête a révélé que les mentions du retour sont très courantes chez les émigrés (1) et que le nombre des retours effectifs s'accélère depuis le début des années 2000 (2).

⁵⁴. Extrait de la retranscription de l'intervention de Kofi Yamgnane lors d'une conférence intitulée « Crises en Afrique : que peut faire la diaspora ? », tenue à Paris, le 7 novembre 2009.

1) Un rapport au retour très consensuel

Si Abdelmalek Sayad s'est vivement opposé à la posture des enquêteurs qui questionnaient les immigrés sur leurs envies de retour, et aux présupposés inhérents à ces questions⁵⁵, l'enquête a souligné qu'il n'était aujourd'hui que rarement nécessaire d'introduire ce sujet par des questions, tant les émigrés interrogés l'abordent très souvent de manière spontanée. En ce sens, en les relançant sur ce thème, il ne s'agissait pas d'imposer une violence symbolique au sujet d'une supposée intégration impossible en France, propre à leur condition d'immigré. Il importait plutôt de prolonger les questions liées aux aspirations à la mobilité sociale autour d'un sujet évoqué par les enquêtés eux-mêmes et grâce auquel les paroles se sont libérées dans les situations d'entretien. Ceux qui ont eu du mal à obtenir la régularisation de leur statut légal et/ou une situation professionnelle stable en France se montraient plus prompts à évoquer les liens à leur famille et leurs éventuels projets d'avenir dans leur pays d'origine que les difficultés vécues en France. Quant à ceux qui sont issus de familles socialement aisées, le retour leur apparaît naturel. Il est pleinement intériorisé comme une dimension de leur rôle familial d'émigré (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A-3). Ce thème s'est donc révélé être l'un de ceux au sujet duquel les enquêtés ont été les plus prolixes et une grande partie du temps des entretiens y a été consacrée.

Les graphiques ci-dessous montrent qu'une grande majorité des enquêtés comoriens⁵⁶ et togolais envisage de revenir dans son pays d'origine. Parmi ces 104 émigrés interrogés, âgés de 23 à 74 ans, ayant émigré entre 1952 et 2013, on compte des individus aux niveaux de scolarisation très variés, qui sont devenus ouvriers, employés ou encore cadres en immigration (voir Graphiques n° 13, 14 et 15 dans la Section 3). L'enquête confirme donc les résultats de Marie-Laurence Flahaux qui avançait que l'âge, le niveau d'éducation, la situation matérielle ou la durée de la migration n'influencent pas les intentions de retour (Flahaux, 2014, p. 133-160).

Si certains émigrés de retour affirment dans les entretiens que « 90 % de la diaspora meurt d'envie de rentrer »⁵⁷, les aspirations au retour (mention « envisagé ») prennent bien entendu des formes diverses. La seconde section de ce chapitre montrera que les propriétés sociales des enquêtés expliquent les variations entre ceux qui projettent leurs intentions dans un avenir très lointain, ceux qui estiment qu'ils peuvent rentrer dans les cinq à dix prochaines années et ceux qui sont

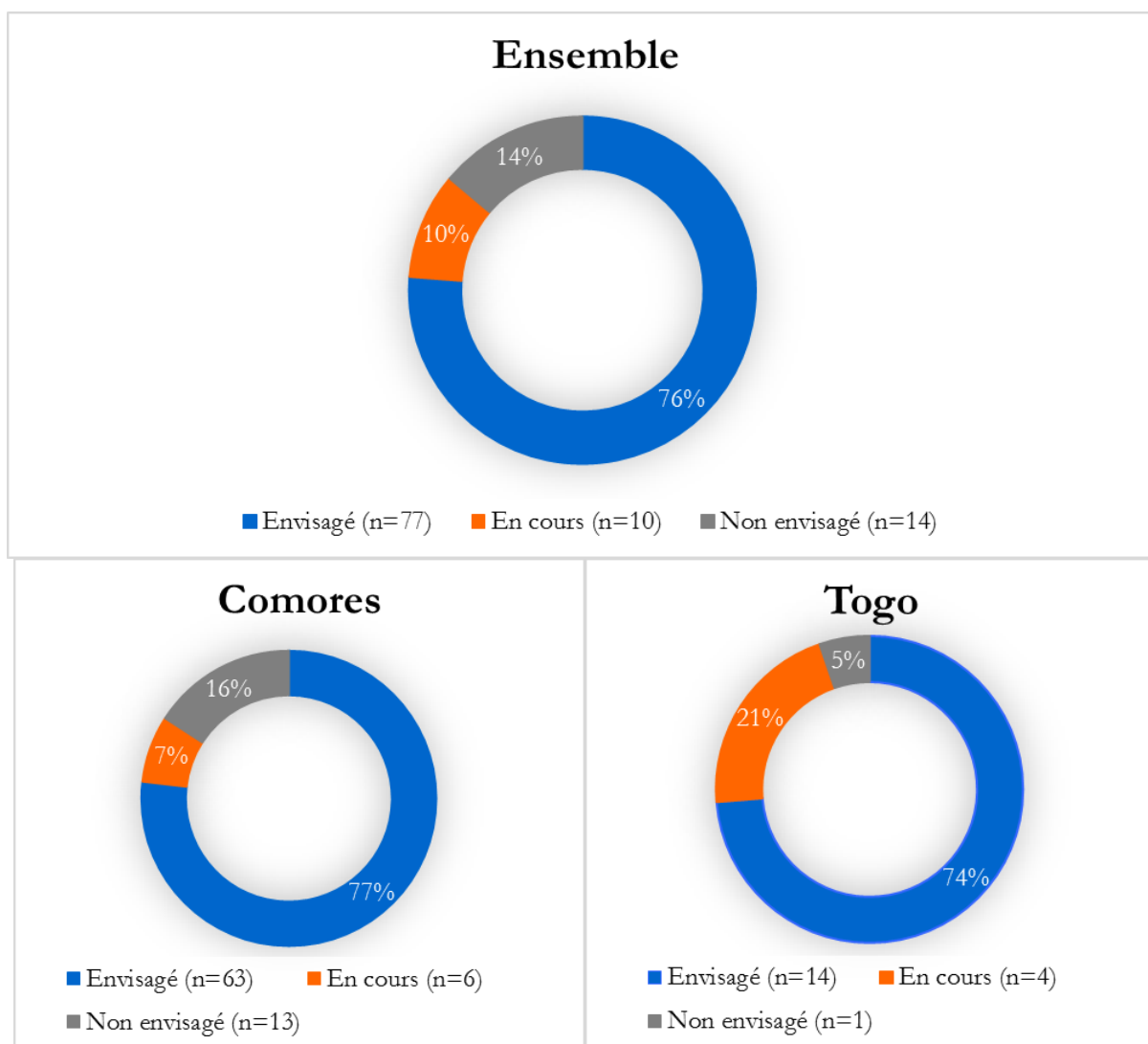
⁵⁵. « La question ainsi posée contenait déjà en elle la réponse qui s'imposait comme la seule logique, dans la mesure où, au fond d'elle-même, elle invitait l'enquêté à retourner chez lui, dans son pays, ce qui est au regard de tous, au regard de la *doxa* (de l'opinion commune), tout à fait normal, voire naturel. [...] L'intention objective (à l'insu même de l'enquêteur et de l'enquêté) de la question consiste, qu'on le veuille ou non, à signifier à l'interrogé, si jamais il l'avait oublié, qu'il n'est pas d'ici, qu'il n'a pas sa place ici, qu'il n'est pas chez lui ici, etc. C'est une question qui est en fait un rappel, et qui agit comme un rappel à l'immigré de la vérité de sa condition » (Sayad, 1998, p. 15).

⁵⁶. Dans sa thèse, le géographe Abdillahi Youssef observe lui aussi un rapport très unanime au retour chez les émigrés comoriens à Marseille (Youssef, 2012, p. 203-217).

⁵⁷. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

concrètement en train de préparer leur retour en multipliant les séjours et les allers-retours entre les deux pays (mention « en cours »).

Graphiques n° 9 : le rapport au retour des émigrés enquêtés



© Hugo Bréant/2016.

Sur une population totale de 104 émigrés (20 émigrés togolais et 84 émigrés comoriens), 3 entretiens n'ont pas permis de connaître le rapport au retour entretenu par les enquêtés (NC = 2 pour les Comores, 1 pour le Togo).

Mais peu d'enquêtés ont expliqué qu'ils n'avaient aucune intention de revenir, c'est-à-dire que leur installation en France pouvait être pensée comme définitive (Houseaux et Tavan, 2005). Rares sont donc ceux pour qui, à l'image de Kékéli T., émigrée togolaise en Corse, « c'est dommage mais dans l'immédiat non je n'y pense pas »⁵⁸, ou de Kassim A., émigré comorien à Marseille, qui refuse cette perspective, même à long terme.

⁵⁸. Extrait de l'entretien informel avec Kékéli T., Togo, émigrée en Corse (entretien téléphonique, 18/11/2009).

Non, non, moi ma retraite ça va être ici, piano bar, piano à queue si possible, jazz tout le temps. J'irai aux Comores pour faire des conférences, pour des choses comme ça, dans le cadre d'une fondation, pour aider, pour amener des amis et faire découvrir, mais voilà. Ça reste un pays de cœur mais non⁵⁹.

Ceux qui ne considèrent pas cette possibilité, même de manière très différée, sont ceux qui n'ont pas été socialisés à la pratique du retour dans leur entourage proche. Ainsi, Housnata S. a été la première de sa famille à émigrer en 1998. Même si son père, commerçant comorien, voyageait pour de courts séjours professionnels, il ne s'est jamais installé durablement à l'étranger. À cause de problèmes de santé, Housnata est restée vivre à Marseille, où deux de ses frères et sœurs cadets l'ont rejoint. Pendant l'entretien, elle déclare : « je retournerai peut-être, mais vraiment peut-être, quand j'aurai ma retraite [...] mais après une vie aux Comores, non, je l'imagine plus ». Si elle justifie explicitement ce refus par les observations faites lors de ses récents retours en vacances (voir Section 1, Paragraphe A-1), elle n'a pas directement observé de retour dans son cercle familial. Son mari, également émigré à Marseille, ne l'incite pas à retourner aux Comores. À son propos, elle ajoute : « revenir, lui ? Ah non ! (rires) Lui bah, il a perdu ses parents donc il s'imagine plus du tout aux Comores ». Finalement, c'est auprès de son fils, né à Marseille en 2003, qu'elle a dû justifier son faible enthousiasme à l'idée de revenir vivre aux Comores, alors que ce dernier, ravi de ses vacances, se voyait déjà vivre plus tard dans la ville d'origine de sa mère.

Lui, il voulait rester. J'ai dit non, chez nous c'est en France, on retourne en France (rires). Il m'a regardé bizarrement, j'ai dit bah oui, moi je me sens plus chez moi aux Comores. C'est chez ma mère, c'est chez mes parents, mais c'est plus chez moi maintenant. [...] S'il veut un jour s'installer, je l'empêcherai pas d'y aller, je le laisserai aller faire son expérience, ce sera mon fils, je le soutiendrai mais ça me fera pas énormément plaisir parce que franchement, j'ai vu ce que c'est et... ça me fera pas énormément plaisir. [...] S'il est déçu, je lui ouvrirai la porte, je l'accueillerai et je lui dirai, ça je te l'avais dit ! (rires)⁶⁰

De telles affirmations sont également produites par des individus qui ont pu directement observer le retour d'un proche mais qui ont associé ce nouveau déplacement à une expérience vécue comme un échec. Interrogé pendant ses vacances, Mousouab F., un émigré comorien qui vit en France depuis 1982, et travaille comme cuisinier et poissonnier, se montre peu enthousiaste face aux relances liées à cette question du retour : « j'ai pas très envie de revenir vivre ici, je suis bien là-bas. Et y'a une parole de Dieu qui dit, là où tu vis bien, c'est chez toi »⁶¹. Ce refus s'explique en grande partie par le fait que peu de membres de son entourage manifestent l'envie de revenir. Ni son père émigré qui vit à la retraite à Paris, ni ses frères qui ont quitté les Comores

⁵⁹. Kassim A. est le fils d'un ancien militaire émigré à La Réunion et devenu manutentionnaire à Marseille. Après sa retraite, il est resté vivre en France et passe 4 mois dans l'année aux Comores. Extrait de l'entretien avec Kassim A., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, éducateur spécialisé (Marseille, 23/05/2012).

⁶⁰. Extraits de l'entretien avec Housnata S., Comores, 30 ans, émigrée à Marseille, téléconseillère (Marseille, 21/05/2012).

⁶¹. Extrait de l'entretien avec Mousouab F., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, aide-cuisinier et poissonnier (Nioumadzaha, 31/08/2012).

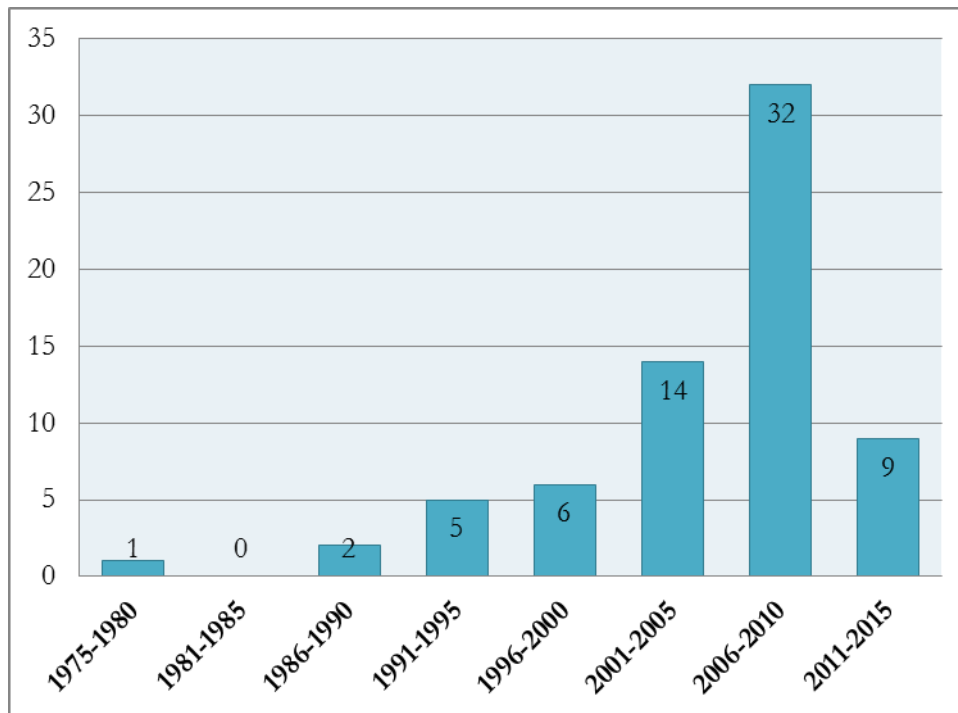
avant lui, ni même ses amis n'évoquent cette possibilité. Un seul de ses frères aînés a tenté de revenir s'installer et d'ouvrir un petit commerce dans leur ville d'origine. Mais son projet commercial a échoué et il a été contraint de repartir après quatre années passées aux Comores. Son échec a durablement marqué les différents membres de la famille.

Les refus les plus catégoriques quant à toute éventualité d'un retour futur ont été paradoxalement recueillis auprès d'individus qui n'ont jamais émigré. En effet, les jeunes des milieux populaires qui envisagent de partir peuvent se montrer très hostiles à l'encontre d'une migration conçue comme un aller-retour. Mouhtar E. est un étudiant comorien, fils d'agriculteurs, dont le frère aîné vit à Paris et dont un autre frère est parti étudier à Madagascar, peu avant l'entretien. Lui-même étudie en licence d'anglais et d'arabe grâce à l'argent envoyé par son oncle, émigré à La Réunion. Mouhtar espère pouvoir étudier en France grâce à l'appui de son frère ou éventuellement venir se soigner car il a été blessé à la hanche en jouant au football quelques années auparavant. Mais s'il souhaite partir, c'est avant tout pour « aider [s]a famille ». Quand à son avenir professionnel, il se montre très ferme en avançant qu'il le voit en France. « Revenir, non. Jamais ! », affirme-t-il, en ajoutant qu'il aimerait par-dessus tout rencontrer une femme française, se marier et faire sa vie là-bas⁶². Cette hostilité est d'autant plus marquée chez ces individus que leurs ressources sont faibles et qu'ils n'ont été que très indirectement socialisés à la mobilité (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe A).

2) L'accélération des retours aux Comores et au Togo

En enquêtant auprès d'émigrés revenus dans leur pays d'origine, il a été possible de constater que ces intentions peuvent effectivement donner lieu à des retours. Sans anticiper sur les analyses qui seront développées par la suite, on peut déjà montrer que les cas enquêtés (63 retours d'émigrés et 7 installations de descendants d'émigrés) se sont produits dans les quinze dernières années et viennent appuyer les résultats de l'INSEE au sujet d'une accélération des retours des immigrés en France. À la lumière de ces différents éléments, on peut affirmer que l'existence d'un éventuel « mythe du retour » semble bien s'estomper aux Comores et au Togo.

⁶². Extraits de l'entretien informel avec Mouhtar E., Comores, 22 ans, non-émigré, étudiant (05/07/2012).

Graphique n° 10 : date des retours des émigrés et descendants d'émigrés enquêtés

© Hugo Bréant/2016.

Sur une population totale de 63 émigrés de retour et 7 descendants d'émigrés venus vivre dans le pays d'origine de l'un ou de leurs deux parents, il n'a pas été possible de connaître la date du retour pour un seul cas (NC = 1).

Si les retours semblent s'accroître, en revanche, certains chercheurs ont récemment montré que même dans une période de crise économique structurelle en Europe, ils ne semblent pas pour autant être massifs (Zaiceva et Zimmermann, 2012). Cette observation peut s'expliquer par le fait que les migrations de retour, pour être mises en œuvre, nécessitent que les émigrés soient disposés à revenir (voir Section 2) et les soumet à une forte sélectivité sociale (voir Section 3).

Section 2 – Être plus ou moins disposé au retour

Dans le cas des migrations congolaises et sénégalaises, la démographe Marie-Laurence Flahaux a statistiquement observé que les intentions de retour sont particulièrement influencées par deux variables. Les plus diplômés, partis pour étudier, ont plus de chances de vouloir retourner dans leur pays d'origine⁶³, quand ceux qui ont migré par étapes sont plus susceptibles de renoncer au retour (Flahaux, 2014, p. 133-160). Ces deux éléments peuvent être des indices d'une différenciation sociale des rapports au retour. Cette hypothèse peut être confirmée et prendre tout son sens lorsqu'on la réinscrit dans notre analyse des parcours d'émigration. En effet, la plus

⁶³. Le géographe Jean-Louis Guébourg affirmait au contraire à propos des émigrés comoriens que « seuls les étudiants boursiers ou libres ne veulent pratiquement jamais rentrer au pays » (Guébourg, 1995, p. 266). Notre enquête infirme ces propos et appuie l'observation plus récente de Marie-Laurence Flahaux.

ou moins forte propension à envisager un retour semble en grande partie déterminée, aux Comores comme au Togo, par le milieu social d'origine des émigrés. Les perceptions du retour sont directement liées aux socialisations différenciées vécues dans les familles, c'est à dire au rapport entretenu à la migration avant le départ (voir Chapitre 2), et à leur prolongement dans la construction à distance et en présence du rôle familial qu'incarnent les émigrés auprès de leurs proches (voir Partie 3).

Chaque émigré acquiert au cours de son parcours de plus ou moins grandes dispositions au retour, au fil des incitations positives ou négatives de ses proches mais aussi de la possibilité, ou non, d'observer directement des expériences de retour dans son entourage familial ou amical. Par disposition, il ne faut pas entendre ici une compétence ou une capacité à revenir, qui sera analysée par la suite (voir Section 3), mais bien une situation dans laquelle il existe « penchant, inclination, propension, tendance » à agir de telle ou telle manière (Lahire, 2002, p. 24). Deux pôles s'opposent clairement au sein des enquêtés au regard de ces dispositions à la migration de retour. Les familles populaires ont tendance à décourager le retour de leurs membres émigrés ou à les inciter à le différer (Paragraphe A), alors que les familles socialement aisées les encouragent fortement à revenir (Paragraphe B).

A – « Les gens imaginent pas qu'on puisse rentrer, rentrer »⁶⁴ : les faibles dispositions au retour dans les milieux populaires

Dans les milieux populaires, et cela s'observe d'autant plus quand les individus possèdent peu de ressources scolaires et culturelles, l'expérience de la migration est en partie perçue comme une opportunité d'accès à des ressources économiques (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe A-1) et les rôles qui incombent aux émigrés les encouragent à assurer l'amélioration des conditions de vie de leur famille restée dans le pays d'origine (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B). Dès lors, les possibilités d'un retour sont rarement évoquées au sein du cercle familial. Rares sont en effet les proches qui, depuis le pays d'origine, incitent leur parent émigré à revenir auprès d'eux. Au contraire, lorsque les émigrés se mettent à aborder leurs envies de retour, ces discours suscitent des réticences.

Tant que le projet reste relativement abstrait, que l'émigré y fait allusion en des termes lointains, les familles peuvent se montrer relativement enthousiastes. C'est ainsi que Silih H., émigré comorien à Marseille, a perçu les réactions de son père, ancien gardien du port de Marseille revenu vivre aux Comores au moment de sa retraite, lorsqu'il lui a suggéré son désir de rentrer un jour dans la ville de Hahaya.

⁶⁴. Extrait de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

D'ailleurs il a pas arrêté. Tout le temps c'est ça. Pourquoi tu rentres pas ? Voilà, il est dans l'espoir que je vais rentrer. Autant c'est vrai il m'a bloqué quand j'étais gamin (rires), et puis maintenant il a qu'une envie, c'est que je rentre⁶⁵.

Mais cet enthousiasme de façade cache une plus grande circonspection en coulisses. Quelques semaines après ce premier entretien à Marseille, j'interroge Amin H. au sujet des projets de son fils, en ayant à l'esprit ces encouragements chaleureux. Depuis les Comores, Amin se montre un moins fervent partisan du retour de son fils que ce dernier ne le laissait entendre.

Parce que nous ici on vit à cause d'eux hein. Ici y'a pas une entreprise, y'a rien. L'entreprise qui est dans ce pays, c'est la diaspora, et oui ! Y'a que ça comme économie. Ici l'économie marche, on vit, grâce aux diasporas. Quelqu'un qui a enfant qui est parti en France, il mange à cause de son fils qui est là-bas, il faut qu'il envoie les 20 euros. [...] Moi si je dis Silih de rentrer, moi comment je vais vivre ? Parce que j'attends que Silih il m'envoie 20 euros. Et bah je dis qu'il faut qu'il reste là-bas⁶⁶.

Amin est devenu maire de sa ville après son retour, mais il ne vit qu'avec les 300 000 francs comoriens de sa pension de retraite (609 euros). Au cours de l'entretien, il insiste sur l'importance des envois d'argent de ses enfants en montrant un sac plastique rempli de ses médicaments en disant, « là, tu as 25 000 francs ! » (50 euros). Pour donner plus de poids à son argument, il raconte l'histoire d'un ami, ancien navigateur, revenu à la retraite aux Comores et mort, faute de pouvoir se payer des soins : « il a fini à l'hôpital El-Maarouf ».

Les proches n'envisagent donc pas ces retours parce qu'à leurs yeux cela signifierait que l'émigré ou les émigrés de la famille ne pourraient plus assumer leurs responsabilités à distance. S'ils veulent revenir, ils doivent pouvoir continuer à assurer ces appuis matériels, de manière au moins aussi importante que ce qu'ils faisaient en vivant à l'étranger.

Ces considérations financières vis-à-vis du retour des émigrés peuvent également avoir cours dans les familles membres des fractions les plus basses des catégories supérieures, dont les postes dans la fonction publique ou le secteur privé n'assurent pas des revenus suffisamment importants. Ainsi, il a été possible de rencontrer à Lomé la sœur aînée de Claude B., expert-comptable à Paris. Prudence B., assistante de direction d'un établissement religieux, affirme qu'avec la pension de retraite de leurs parents, anciens instituteurs, et son propre emploi « on ne gagne quasiment rien ». Ses trois frères cadets, dont Claude, vivent en France et en Belgique et envoient tous les mois de l'argent, géré puis distribué par les parents. Ils participent à hauteur de « 85 % » aux dépenses de la famille, proportion qui augmente régulièrement, à leur initiative même. Prudence reconnaît aisément que « ce qu'ils représentent pour la famille, c'est énorme [...] pour papa, c'est une chance extraordinaire, c'est une grâce ». Sachant que Claude envisage un jour de revenir vivre à Lomé, je questionne Prudence à propos des potentiels retours de ses cadets.

⁶⁵. Extrait de l'entretien avec Silih H., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, écrivain (Marseille, 24/05/2012).

⁶⁶. Extrait de l'entretien avec Amin H., Comores, 66 ans, émigré de retour [Marseille], responsable du gardiennage au port autonome à la retraite (Hahaya, 05/07/2012).

Elle répond qu'« eux-mêmes ils sont sages, ils ont la charge de la famille, de la grande famille... », sous-entendant qu'ils ne pensent pas à revenir. Elle ajoute que personne ne veut rentrer s'il sait qu'il va devenir « un poids pour sa famille »⁶⁷.

Mais quand les envies se concrétisent, se transforment progressivement en projets et que des échéances proches commencent à être examinées, les réactions des proches sont marquées par une plus forte incompréhension. Pour eux, « c'est le monde à l'envers »⁶⁸ et ils ne manquent pas de rappeler à ceux qui voudraient rentrer que « nous on veut partir et toi tu reviens ! »⁶⁹ Ceux qui rentrent sont donc accusés d'avoir « foutu [leur] vie en l'air »⁷⁰, et par extension de ne pas avoir porté assez d'intérêt à leur famille. Dans beaucoup de familles populaires, ces projets de retour sont décrits à l'aide des champs lexicaux de l'anormalité, de l'absurdité, de l'égoïsme ou de l'ingratitude, comme l'évoque Julien L., fils d'agriculteur revenu au Togo, à propos de son propre cas et des projets de vie au Togo d'un ami italien.

J'avais un ami italien qui disait c'est la vie qu'il me faut ici, il voulait venir vivre ici. Et mes employés le trouvaient bizarre. [...] Dans mon cas, les gens m'ont reproché d'être rentré. Parce que 90 % partent s'ils peuvent ! [...] En fait, c'est comme Nietzsche et l'histoire de la mauvaise pièce de théâtre, ceux qui la voient veulent sortir et ceux qui sont dehors veulent rentrer... ce qui se cache derrière tout ça c'est l'ignorance, c'est ce complexe qui fait que l'Africain pense toujours que quand on revient d'Europe on est mieux que les autres, du coup les gens s'interrogent... il a tout là-bas et il veut rentrer... les Togolais peuvent pas comprendre qu'on veut revenir pour être utile⁷¹.

À l'évocation d'un possible retour, les familles restées dans le pays d'origine peuvent tenter de dissuader ces projets en racontant des retours avortés ou des projets abandonnés, en évoquant les difficultés de la vie sur place⁷². Si les émigrés n'entendent pas ces différentes mises en garde et cherchent à rentrer, les familles peuvent connaître des phases conflictuelles longues. Ainsi, Sophie A. a dû affronter pendant plusieurs années les reproches de sa belle-famille après que son mari ait abandonné l'enseignement à l'université de Bordeaux pour revenir auprès de Sophie, parce que « d'après eux, il fallait qu'il réussisse là-bas »⁷³.

Quelques rares retours sont toutefois tolérés, dans des conditions très analogues à celles qui permettraient une relative tolérance à l'égard des distances prises vis-à-vis du rôle en émigration (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe C-5). Les retraités des familles populaires sont autorisés à

⁶⁷. Extraits de l'entretien informel avec Prudence B., Togo, 53 ans, non-émigrée, assistante de direction dans un établissement religieux (Lomé, 10/02/2010).

⁶⁸. Extrait de l'entretien avec Arouna B., Comores, 45 ans, émigré à Marseille, ouvrier textile (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁶⁹. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

⁷⁰. Extrait de l'entretien avec Othman S., Comores, 25 ans, émigré à Paris, étudiant (Paris, 12/04/2012).

⁷¹. Extrait de l'entretien avec Julien L., Togo, 45 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 15/01/2010).

⁷². « Ils te disent pas frontalement que c'est de la folie, mais ils te disent tu seras payée en CFA, tu vas t'ennuyer, l'Afrique c'est plein de grigris » raconte Christine M., à propos de certaines conversations avec ses amis. Extrait de l'entretien avec Christine M., Togo, 25 ans, descendante d'émigrés à Bordeaux, journaliste (Lomé, 15/02/2010).

⁷³. Extrait de l'entretien avec Sophie A., Togo, 38 ans, non-émigrée, cadre dans une entreprise internationale (Lomé, 07/01/2010).

rentrer puisque l'on sait qu'ils ne peuvent plus travailler et envoyer de l'argent. Mais le retour à la retraite peut ceci dit occasionner une forte animosité si les familles considèrent qu'avant d'arrêter leurs activités professionnelles les émigrés n'ont pas fait leur possible pour appuyer le départ de personnes plus jeunes, qui peuvent ainsi prendre leur relais. Les retours ne sont pleinement tolérés que dans la mesure où les proches jugent que les émigrés ont rempli leur rôle et satisfait à toutes les exigences passées⁷⁴.

HB : - *Vous avez pris une place importante dans la famille du coup j'imagine ?*

AE : - Oui ! Dans ma famille ils comptent que... sur moi et mon petit-frère là, qui est à Paris. Parce que tout ce qu'ils font même, ils peuvent pas dépenser même 100 euros sans qu'ils m'appellent.

[...] HB : - *Et votre famille ici va accepter que vous rentriez ? Parce que du coup vous allez plus pouvoir forcément...*

AE : - Oui mais, ils sont obligés. Ils sont obligés parce que... je suis pas le seul déjà [il a aidé deux de ses cadets à émigrer]. Je suis pas le seul, donc tout le reste s'ils font le peu que j'ai réussi à le faire, nous sommes tranquilles. Donc ils sont obligés.

HB : - *Vous avez assuré la relève... maintenant y'a des gens pour vous remplacer...*

AE : - Voilà. Maintenant, ils peuvent se débrouiller tout seuls, sans moi⁷⁵.

Si Anouar E., électricien à Nice et premier émigré d'une famille de petits agriculteurs, peut agir à distance avec moins d'intensité que lors de ses premières années passées en France, c'est parce qu'il a rempli son rôle en jouant sur différents répertoires. Ces mêmes perceptions de sa réussite l'autorisent maintenant à envisager concrètement un retour avant la retraite.

Être issu de familles populaires n'empêche pas les émigrés de vouloir rentrer dans leur pays d'origine. Quand ils ont commencé à y investir, les enquêtés jugent d'ailleurs tout à fait logique de vouloir revenir pour profiter directement des fruits de ces apports financiers, comme le raconte Mladjae J., émigré comorien, né dans une famille de pêcheurs et d'agriculteurs, qui a achevé depuis plusieurs années la construction d'une grande maison familiale et initié celle d'une maison dans laquelle il espère vivre avec sa femme.

Regardez tout ça. J'aimerais bien venir m'installer, hein, c'est ma sueur, j'ai souffert pour faire ça. Mais vous imaginez, on fait ça et pour revenir tous les trois ans. Tout ça, ça sera fermé. Parce que la famille, ils ont leur part là-bas, et ça c'est pour nous, ma femme et moi, pour mes enfants. Alors, vous imaginez. Construire une villa comme ça et ne pas vraiment savourer. On n'a qu'un mois-là, hein. On est venus mais là, on n'a qu'un mois. On va y retourner, vous voyez. C'est pas suffisant, mais on est obligés d'y retourner⁷⁶.

Mais ces volontés de retour sont plus ou moins incitées par les proches. Le rapport populaire entretenu au retour peut ainsi être résumé par cette simple formule d'une enquêtée : « si t'as bien préparé ton avenir, tu peux rentrer. Mais si t'as pas préparé ton avenir, il faut que tu restes là-

⁷⁴. On retrouve cette même logique dans le cas des footballeurs africains émigrés, dont le maintien des attentes familiales tout au long de leur parcours joue un rôle prégnant dans leurs projets d'après-carrière (Berthoud et Poli, 2011, p. 32-33).

⁷⁵. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouella, 28/08/2012).

⁷⁶. Extrait de l'entretien de Mladjae J., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Hahaya, 17/07/2012).

bas »⁷⁷. Comme l'a expliqué l'anthropologue Giulia Sinatti au Sénégal, si les émigrés peuvent multiplier les allers-retours, la réinstallation durable reste le modèle d'un parcours migratoire réussi pour ces derniers. Mais ce retour dépend en partie de leurs aspirations économiques et de leurs devoirs familiaux (Sinatti, 2011). Les émigrés populaires sont autorisés par leurs proches et s'autorisent à revenir seulement s'ils ont pu assurer une relative promotion sociale à leur famille, ce qui nous le verrons dans la section suivante, peut prendre un nombre conséquent d'années du fait des situations professionnelles vécues en France.

B – « Elle m'a dit écoute, viens, tente ta chance et tu verras »⁷⁸ : les fortes dispositions au retour des membres des catégories supérieures

Dans les catégories supérieures, la pratique de l'émigration est plus courante et les perceptions de la mobilité intègrent pleinement le retour dans les parcours migratoires (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A-3). À l'opposé de ce qui a été observé dans les milieux populaires, c'est le fait pour un émigré de différer son retour qui peut être une perspective découragée voire empêchée par les parents. Carole A. est née au Sénégal, avant d'être scolarisée en Côte d'Ivoire, au Cameroun puis au Togo. En 1983, son père journaliste et lui-même émigré de retour à Lomé, l'a aidé à émigrer à Paris en lui confiant dès le départ qu'elle avait « [s]on billet retour ». Peu avant sa mort en 1994, le père de Carole a appris que sa fille affrontait des difficultés professionnelles en France. Elle se souvient d'une « dispute » entre eux, pendant laquelle son père lui a demandé : « mais qu'est-ce que tu fais là-bas ? Reviens ! »⁷⁹

Quand ils ne sont pas verbalement encouragés, ces retours sont pratiquement imposés par des menaces d'arrêt des soutiens financiers aux enfants émigrés, comme cela a été le cas pour Lucien D. lorsqu'il a été diplômé aux États-Unis. Son père, homme d'affaires, l'a incité à revenir et sa mère, cadre d'une compagnie aérienne, est venue à Miami pour assister à sa remise de diplôme et rentrer avec lui. D'après Lucien, même s'il aurait aimé rester aux États-Unis où il avait acheté un appartement avec sa bourse d'études, son père désapprouvait cette perspective : « mon père voulait que je rentre... c'est lui qui finance »⁸⁰.

⁷⁷. D'après Arafa N., fille d'un émigré comorien devenu ouvrier qualifié à Marseille. Extrait de l'entretien avec Arafa N., Comores, 41 ans, émigrée de retour [Marseille], cadre dans une organisation internationale (Itsandra, 07/09/2012).

⁷⁸. D'après Roukaya O., encouragée au retour par sa sœur, commerçante entre les Comores et la Tanzanie, elle-même revenue de France, et par sa mère, ancienne cadre d'une organisation de coopération internationale. Roukaya explique que depuis son retour en 2010, ses tantes incitent à leur tour leurs filles en leur disant : « rentrez, vous voyez, votre cousine elle a réussi ! » Extraits de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

⁷⁹. Extraits de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

⁸⁰. Extrait de l'entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010).

Dans la mesure où la dispersion a marqué les histoires familiales, quand les parents et que les aînés ont eux-mêmes étudié à l'étranger avant de rentrer vivre dans le pays d'origine, il apparaît normal que les enfants encore émigrés rentrent à leur tour auprès de leurs proches. Quand Wilfried Q. raconte son retour à Lomé, il indique que « 95 % des copains » vivent encore en Europe. Mais tout au long de l'entretien, il est possible de percevoir qu'il a été très directement socialisé à l'expérience du retour par les exemples de ses proches. Après des études en France, ses parents sont devenus pharmaciens à Lomé. Ses deux frères et ses cinq sœurs ont étudié en France. Parmi eux, six sont revenus travailler au Togo, sauf la troisième sœur, que Wilfried décrit comme « fixée » en France, à cause d'une « éducation un peu spéciale ». Ce contre-exemple familial révèle combien le retour est pour lui une pratique routinière et normalisée⁸¹.

Ces incitations se cumulent avec celles des anciens camarades de promotion et des amis qui ont pu rentrer. Les expériences et les récits de ces pairs renforcent la propension à vouloir rentrer. Ainsi, d'après Didier D., membre d'une troupe de théâtre togolaise qui a vécu et travaillé en France entre 2003 et 2006 avant de revenir gérer la société d'import-export mise en place par certains de ses amis, c'est lui qui a convaincu son ami Lonlongo T. de suivre le même chemin⁸². Lonlongo T. a étudié à Dakar puis en France, où il est devenu ingénieur. Ses deux parents médecins, et particulièrement sa mère, l'ont longtemps incité à revenir travailler à Lomé, mais ce sont les discussions avec Didier sur l'environnement professionnel et commercial togolais qui l'ont définitivement conforté dans sa décision de revenir en 2009⁸³.

Parmi les émigrés de retour interrogés, ceux qui sont devenus chefs d'entreprise, cadres du secteur privé ou membres des professions libérales et dont les parents exerçaient des professions similaires, ont décrit le retour comme une pratique tout à fait naturelle : « je suis parti parce que je sais que je vais revenir, le problème était quand. Mais le retour, c'était automatique »⁸⁴, « naturellement, j'étais poussé par le retour »⁸⁵, « l'idée était toujours aussi forte, plus forte chaque jour. Le retour c'est une valeur qu'on nous a toujours inculqué »⁸⁶. Ces propos révèlent la forte intériorisation des dispositions au retour, acquises au fil de ces occasions de socialisation récurrentes.

⁸¹. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

⁸². Entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010).

⁸³. Entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

⁸⁴. D'après Komla T., fils d'une sage-femme à la retraite et d'un directeur d'école, et frère de Clémentine T., cadre du secteur privé, revenue 10 ans avant lui à Lomé. Extrait de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [France], notaire (Lomé, 17/02/2010).

⁸⁵. D'après Robert B., fils d'un avocat et d'une inspectrice des douanes. Extrait de l'entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

⁸⁶. D'après Sylvia T., fille de cadres des secteurs publics et privés. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

Dans cette optique, on peut avancer que dans les catégories supérieures, et plus encore dans les familles qui ont été particulièrement mobiles, le retour « s'inscrit pleinement dans le prolongement de [la] trajectoire migratoire » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 182). Si nous avons déjà montré que le retour est souvent perçu comme l'élément constitutif du départ (voir Chapitre 2, Section 2, Paragraphe C)⁸⁷, dans ces milieux sociaux, les aspirations initiales sont peu transformées au cours des parcours migratoires. Le retour étant perçu comme une fin logique à toute expérience d'émigration, elle-même vécue comme une étape transitoire, les émigrés issus de ces milieux sociaux n'affrontent aucune réticence à l'évocation d'un possible retour. Mais comme le suggérait l'examen des rôles des émigrés dans les catégories supérieures (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A), le retour n'est encouragé qu'à la condition qu'il soit le signe d'une réussite préalable dans les études et éventuellement dans les premières expériences professionnelles.

Aux champs lexicaux négativement connotés utilisés dans les entretiens menés dans les milieux populaires s'opposent ici des termes qui valorisent le retour comme une marque de courage. Tout au long des récits de leur parcours, nombreux sont les émigrés à avoir souligné les difficultés rencontrées sur la route du retour. Revenir est décrit comme un « saut dans le vide »⁸⁸, comme un « défi »⁸⁹, « une gageure »⁹⁰, qui n'est accessible qu'à ceux qui ont « le courage »⁹¹ d'y « croire » et de « se battre »⁹², de faire des « sacrifices »⁹³. En somme, les émigrés de retour se décrivent eux-mêmes comme des « kamikazes »⁹⁴ qui n'ont pas choisi « la solution de facilité »⁹⁵. En relevant ces obstacles, et surtout en mettant en relief les qualités qui leur ont permis de rentrer, leur goût des

⁸⁷. Plusieurs chercheurs ont déjà souligné le fait que le retour est « l'élément fondateur du départ » (Schaeffer, 2001, p. 166) et que « c'est l'idée de retour qui motive leur départ, c'est parce que l'on a l'idée de revenir que l'on s'en va » (Ma Mung, 2004, p. 4).

⁸⁸. « C'est difficile d'oser quitter le sûr là-bas, il faut faire un saut dans le vide ». Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

⁸⁹. Blaise L. s'oppose à ses frères et sœurs émigrés en Côte d'Ivoire et qui ne sont pas encore rentrés : « moi j'aime les défis ». Extrait de l'entretien avec Blaise L., Togo, 42 ans, émigré de retour [Bénin, Côte d'Ivoire, France], journaliste (Lomé, 15/01/2010).

⁹⁰. « Qu'est-ce qu'il ne faut pas traverser [...] C'est une grosse gageure de revenir et de tout recommencer à zéro [...] Je suis très content, les problèmes ont constitué une forme de piment pour m'équilibrer ». Extrait de l'entretien avec Olivier A., Togo, 50 ans, émigré de retour [Paris], directeur d'une entreprise publique (Lomé, 10/02/2010).

⁹¹. « Les gens avertis, ils pensent que c'est une preuve de courage, de ténacité. Là tu es courageux. On t'encourage ». Extrait de l'entretien informel avec Elom F., Togo, 32 ans, émigré de retour [Belgique], architecte (Lomé, 17/02/2010).

⁹². À propos d'un ami docteur en mécanique et professeur en France, rentré pour devenir professeur aux Comores et créer un cabinet de négoce, Ada A. affirme : « il a cru, il s'est battu ». Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

⁹³. « Il faut être prêt à faire un sacrifice énorme, c'est pas facile, c'est pas facile du tout ». Extrait de l'entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010).

⁹⁴. « Rentrer au pays c'est avant tout une affaire de tempérament. Il faut quelqu'un de suffisamment inconscient... bref un kamikaze comme moi, y'en a pas beaucoup ». Extrait de l'entretien avec Marc A., Togo, 40 ans, émigré de retour [Côte d'Ivoire, France], consultant juridique (Lomé, 11/01/2010).

⁹⁵. « C'est pas la solution de facilité de rentrer ». Extrait de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

paris impossibles, leur courage obstiné, et parfois même leur douce inconscience, ces enquêtés livrent une vision héroïsante de leur migration de retour.

Ces récits de retours valeureux laissent à penser que la personnalité des individus est centrale dans le processus migratoire. Mais la troisième section va montrer qu'il ne suffit pas de ressentir « l'amour du pays »⁹⁶ ou de « croire en sa bonne étoile »⁹⁷ pour « faire le chemin retour »⁹⁸.



Les premiers travaux anglo-saxons sur les migrations de retour indiquaient que les forts liens familiaux et les attachements patriotiques influençaient autant les retours que les facteurs économiques et professionnels (Gmelch, 1983 ; Toren, 1978). Nous avons ici montré que la famille peut avoir un poids explicatif important, non pas seulement dans sa propension à produire des attachements affectifs, mais dans sa capacité à encourager les retours, à fournir des exemples de retours et plus largement à favoriser un « savoir-rentre », pour reprendre les termes de la géographe Aurélie Varrel à propos des migrations de retour des émigrés indiens les plus qualifiés (Varrel, 2008). Mais ces incitations familiales, inégalement réparties dans l'espace social, ne suffisent pas à s'engager sur la voie du retour. Les migrations de retour restent avant tout déterminées par les ressources multiformes à disposition des émigrés.

Section 3 – La sélectivité sociale du retour

Seuls les émigrés susceptibles d'obtenir une promotion sociale au retour ou de reproduire leur position sociale dominante sont encouragés à revenir par leurs proches. Dès lors, comme l'indique un enquêté lui-même revenu vivre à Lomé, « ce genre de risque tu ne peux le prendre que quand tu sais où t'accrocher »⁹⁹. Comme le soulignait le politiste Jean-Pierre Cassarino, l'élément clé de l'engagement dans un processus de retour se trouve être sa préparation (Cassarino, 2004). Pour pouvoir se réinstaller dans des conditions qu'ils jugent satisfaisantes, il faut donc que les émigrés comoriens et togolais préparent leur retour (Paragraphe A) et disposent de ressources suffisantes (Paragraphe B). En comparant les parcours de ceux qui envisagent de revenir et de ceux qui sont effectivement revenus, cette section montrera que les conditions de possibilité du retour sont inégalement accessibles aux émigrés selon leurs propriétés sociales. Par ailleurs, il existe également des différences générées dans la mise en œuvre des retours (Paragraphe C). Selon les ressources économiques, sociales et

⁹⁶. Extrait de l'entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

⁹⁷. Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

⁹⁸. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

⁹⁹. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

scolaires dont disposent les émigrés, et les appuis éventuels de leur famille émigrée ou non, les retours se construisent donc dans temporalités très variables. Loin d'être cantonnés à la figure du retraité de retour, ces migrations peuvent s'effectuer à la fin des études et au cours de la carrière professionnelle (Paragraphe D).

Les enquêtes statistiques qui ont interrogé cette mobilisation des ressources ont largement insisté sur les ressources acquises dans les pays d'accueil (Flahaux et Mezger, 2013), et sur leur transférabilité dans les pays d'origine (Dustmann et Weiss, 2007). Nous montrerons de manière transversale que les ressources acquises par les émigrés se combinent également à celles dont leur famille dispose pour favoriser leur retour.

A – Un retour qui se prépare

Quand ils évoquent la possibilité de revenir vivre dans leur pays d'origine, les émigrés interrogés insistent tous sur un point central, résumé par des mots simples et très homogènes d'un entretien à l'autre : revenir oui, mais « pour quoi faire ? ». « Revenir, ça peut être un projet si on a un objectif, en fait. C'est pas on va revenir aux Comores pour rester là et rien faire en fait », résume une enquêtée elle-même revenue à Moroni après ses études¹⁰⁰. « Si c'est revenir pour être un autre pauvre, ça sert à rien »¹⁰¹, confirme un enquêté qui s'est réinstallé à Lomé au début de sa carrière. Pour des raisons matérielles, il est inenvisageable de rentrer sans projet professionnel solide. La préoccupation centrale de ceux qui voudraient rentrer, si possible avant leur retraite, réside donc dans le fait de pouvoir travailler aux Comores ou au Togo. L'emploi est bien « la première des préoccupations » et « la condition indispensable » à la réussite du retour (Barbara, 2002, p. 27).

1) Préparer son projet professionnel

Peu d'enquêtés ont en effet pris le risque de rentrer sans savoir exactement ce qui les attendait au retour. Malik O. a quitté les Comores en 1983 pour rejoindre son frère aîné en Arabie Saoudite. D'abord manutentionnaire dans une entreprise de fabrication de cigares pendant deux années, il a ensuite gagné sa vie en jouant de la musique dans des réceptions organisées par de riches sultans, gagnant parfois jusqu'à un mois de salaire en une soirée. En 1991, il est rentré aux Comores, sans assurance de pouvoir poursuivre sa carrière musicale. Son retour n'a été rendu possible que parce qu'il a d'une part épargné suffisamment d'argent pour disposer d'une marge de manœuvre pendant les premiers mois de sa réinstallation et d'autre part parce qu'il se positionnait en opposition à sa famille. Sa mère, petite commerçante et veuve d'un ancien gendarme devenu

¹⁰⁰. Extrait de l'entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

¹⁰¹. Extrait de l'entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

commerçant à Zanzibar, était satisfaite que Malik gagne de l'argent à Riyad. Mais ce dernier se définit comme différent de ses proches, et notamment de ses sœurs, toutes deux mariées à des Français qu'il définit comme « riches ». Il assure ne pas placer l'argent au centre de ses priorités. Ce qui compte, c'est « l'oxygène » plus que la richesse affirme-t-il. Après huit années passées à l'étranger, Malik voulait « voir autre chose »¹⁰². Mais ce cas constitue une exception à la règle observée auprès des autres enquêtés.

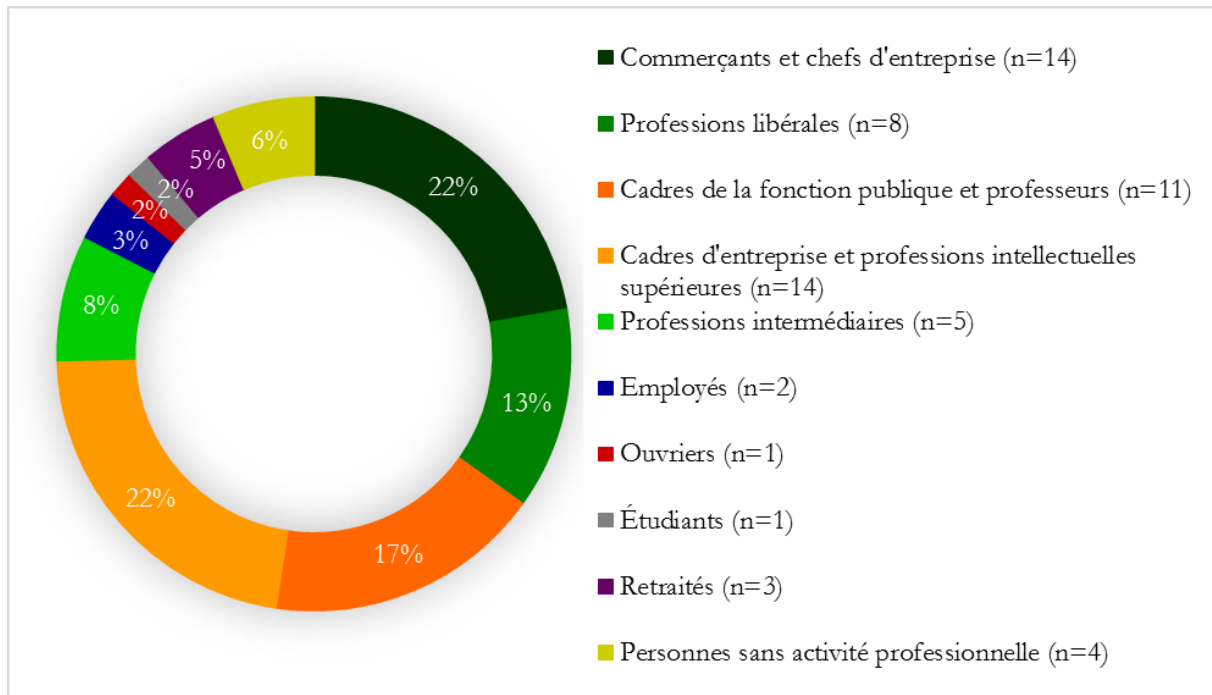
Quand les discours mettent en scène le récit d'un retour effectué « sur un coup de tête », l'examen des parcours montre en réalité que les projets ont été préparés à l'avance. Ainsi, un cuisinier comorien émigré en région parisienne raconte qu'il a « décidé un matin [de rentrer] » aux Comores, « sur un coup de tête », pour se reposer pendant six mois, se balader avec ses amis et profiter de la plage. Pourtant, ce dernier précise plus tard dans l'entretien qu'il avait déjà réalisé plusieurs entretiens d'embauche prometteurs en France avant de revenir, et qu'il n'était finalement resté que quatre mois avant de répondre favorablement à une proposition d'un employeur prestigieux à Paris¹⁰³. Dans la majorité des cas, personne ne rentre donc sans prévoir la suite de son parcours.

2) Obtenir une situation professionnelle stable et valorisée

Se préparer à travailler dans son pays d'origine ne consiste pas nécessairement à essayer de trouver un poste équivalent à celui qui pouvait être occupé en France. Pour des raisons familiales et symboliques, les émigrés cherchent avant tout à obtenir dans leur pays d'origine une situation socio-professionnelle et financière qui soit au moins aussi satisfaisante que celle acquise en France, et qui leur offre idéalement le sentiment d'accéder à une relative promotion sociale. Les retours peuvent donc s'accompagner d'une réorientation de la carrière professionnelle, qui tient à la fois à la hiérarchisation symbolique des emplois et aux possibilités effectivement accessibles au retour. Quand certains espèrent devenir cadres d'une société publique ou d'une entreprise privée comme certains de leurs proches (a), d'autres se sentent peu aptes à accéder à ces emplois et préfèrent créer leur propre entreprise (b). D'une manière générale, la répartition des emplois obtenus par les 63 émigrés de retour enquêtés démontre que ces derniers font majoritairement partie des catégories socio-professionnelles supérieures. Ainsi, près de 75 % d'entre eux sont commerçants, chefs d'entreprise ou cadres, ou font partie des professions libérales et des professions intellectuelles supérieures.

¹⁰². Extraits de l'entretien avec Malik T., Comores, 51 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite], musicien (Moroni, 02/07/2012).

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Jamal D., Comores, 32 ans, émigré en région parisienne, restaurateur dans un hôtel de luxe (Mitsoudjé, 12/08/2012).

Graphique n° 11 : les emplois occupés par les émigrés de retour enquêtés

© Hugo Bréant/2016.

a) Devenir cadre dans les secteurs public ou privé

Après avoir obtenu une maîtrise d'économie en France et être revenu à Moroni en 1996, Mchangama E. s'est vu proposer un poste d'enseignant dans un lycée puis dans un collège. Après deux années dans ces établissements publics, Mchangama aspirait à un meilleur salaire qu'à cette « indemnité de la craie ». En 1999, le gouverneur de l'île de la Grande Comore lui a proposé, après enquête, un poste de préfet. Mchangama a accepté, mais deux ans plus tard, à la faveur d'un coup d'État, il a été remplacé parce qu'« ici parfois on change pour changer et pas pour donner à ceux qui ont des compétences ». Il est alors retourné un temps « à la craie » mais préférait obtenir un poste mieux payé dans une entreprise privée et a donc commencé à déposer des dossiers dans plusieurs entreprises. Il a finalement obtenu un an plus tard un poste de cadre dans une société publique¹⁰⁴.

Ce récit révèle une tendance plus générale observée chez nombre d'enquêtés qui se montrent en effet très réticents à l'idée d'obtenir un poste de fonctionnaire. Les emplois de cadres de la fonction publique sont dépréciés et perçus comme des postes ennuyeux, mal rémunérés et n'offrant aucune évolution rapide de carrière. Dès lors, les enquêtés préfèrent devenir cadres du secteur privé et la fonction publique devient un « pis-aller », comme l'indique cet émigré togolaise qui a obtenu un doctorat en droit en région parisienne avant de revenir à Lomé en 1999,

¹⁰⁴. Extraits de l'entretien avec Mchangama E., Comores, 43 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique (Moroni, 24/07/2012).

de donner quelques cours à l'université puis de devenir conseillère juridique d'une grande entreprise privée : « oh moi je savais de toute façon que dans le pire des cas, je serais à l'université. Mais je courais pas vers la fac non plus. La fac c'est le pis-aller, c'est pas une vocation pour moi »¹⁰⁵.

À l'image des choix de métiers et de mobilité dans la France du 19^e siècle, étudiés par l'historien Paul-André Rosental, ces préférences au retour « ne s'effectuent pas dans l'abstrait, mais en fonction de références concrètes, d'images disponibles du monde social que procure l'environnement familial » (Rosental, 1999, p. 71). Rares sont ceux qui, n'ayant pas directement observé des carrières dans la fonction publique au sein de leur entourage, ont avancé qu'ils envisageaient d'obtenir ce type de postes. Ilias M. a été l'un des seuls enquêtés à expliquer qu'il recherchait depuis son retour aux Comores en 2007 « un job dans l'administration ». Ce penchant pour le secteur public s'explique par le fait que son père a lui-même été cadre de la fonction publique avant d'obtenir des mandats politiques, mais aussi par sa propre insertion dans des réseaux politiques qui lui ont déjà permis d'être candidat aux élections législatives de 2009 et de se voir proposer trois postes dans la fonction publique. Peu après l'entretien, il est finalement devenu cadre d'une société publique¹⁰⁶.

Cependant, tous les émigrés ne peuvent pas prétendre à ces emplois de cadre du secteur privé. En effet, aux Comores et au Togo, les entreprises privées nationales et internationales qui recrutent le plus de cadres se regroupent dans certains domaines du secteur tertiaire. Les enquêtés ont par exemple insisté sur les opportunités offertes par les entreprises spécialisées dans les domaines de la banque et de la finance, des assurances, de l'audit et de la comptabilité, de la communication et du *marketing*, de la gestion ou des ressources humaines. Ce sont ces secteurs qui sont les plus ciblés par les agences de recrutement par lesquelles certains émigrés sont passés pour obtenir un poste¹⁰⁷, comme *Afric Search*, dirigée par le togolais Didier Acouetey. Au Togo, ce sont également ces domaines qui sont privilégiés par le programme destiné à recruter des émigrés pour des missions d'expertise, mis en place par le Gouvernement togolais en 2010¹⁰⁸. Ces parcours professionnels au retour sont donc accessibles en priorité à ceux qui ont obtenu des diplômes

¹⁰⁵. Extrait de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

¹⁰⁶. Extrait de l'entretien avec Ilias M., Comores, 42 ans, émigré de retour [Madagascar, La Réunion, France métropolitaine, Émirats-Arabis-Unis], cadre d'une société publique (Chézani, 23/07/2012).

¹⁰⁷. Carla A. a déposé des CV sur le site d'*Afric Search* pour préparer son retour. Gérard C. confirme que plusieurs agences de recrutement (*Afric Search*, *Synergie*) organisent des salons annuels durant lesquels des entreprises africaines spécialisées dans ces domaines sont très présentes. Entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015). ; Entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

¹⁰⁸. Entretien informatif avec Gilbert Bawara, Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (Lomé, 01/02/2010).

préparant à ce type d'emplois et ayant débuté leur carrière à l'étranger dans des emplois relativement proches.

b) Devenir chef d'entreprise ou travailleur indépendant

Ces postes de cadres du secteur privé sont également perçus comme difficilement accessibles. Comme nous le verrons, il ne suffit pas de revenir auréolé d'un diplôme étranger pour pouvoir être engagé. Dans les deux pays, les émigrés dont les parents n'ont pas exercé ce type d'emplois ont estimé que les opportunités professionnelles que constituent ces emplois de cadres ne sont pas attribuées au mérite mais en fonction de liens de parenté, d'amitié, d'affinités politiques ou d'alliances forgées sur des critères ethniques (voir Chapitre 1, Section 2, Paragraphe B). En somme, ces emplois sont conçus comme de véritables prébendes (Bayart, 1989) et certains enquêtés renoncent donc à la perspective d'y avoir accès pour s'engager dans la seule voie qui leur paraît accessible, celle du travail indépendant¹⁰⁹. Les émigrés de retour qui favorisent cette piste professionnelle ont d'ailleurs tendance à vanter l'intérêt pour l'économie nationale de voir revenir des entrepreneurs « créateurs »¹¹⁰ et les mérites de ceux qui n'ont pas « peur de recommencer » et de « réapprendre pour être à [leur] propre compte »¹¹¹.

Mais ces projets de création d'entreprise sont également limités à certains secteurs. Ceux qui souhaitent travailler à leur compte privilégient la création de cabinets dans les professions libérales (médecine, architecture, droit et notariat) ou d'entreprises dans des secteurs jugés rentables comme l'hôtellerie, la restauration ou l'informatique. C'est le constat que dresse Tété B., revenu travailler comme notaire à la fin des années 1990, lorsqu'il observe les secteurs professionnels qui embauchent et les entreprises qui se créent à Lomé ces dernières années : « pour être enseignant, ça va être difficile, pour être médecin c'est délicat, si on crée sa clinique c'est bien, l'informatique c'est facile, le notariat c'est noble, la restauration c'est facile, les nouvelles technologies aussi [...] ceux qui ont de l'avenir, l'expertise comptable, la gestion, ces gens-là, faut pas qu'ils hésitent »¹¹².

Ces retours dans le secteur privé sont donc inégalement accessibles aux émigrés en fonction de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles passées.

¹⁰⁹. Cette observation semble faire écho à une tendance plus large. Ainsi, d'après un sondage mené en 2009 aux Comores, 52 % des 15-29 ans préféreraient, à conditions égales, être entrepreneurs plutôt que de travailler dans le secteur public (Gallup, 2010, p. 52).

¹¹⁰. Extrait de l'entretien avec Marc A., Togo, 40 ans, émigré de retour [Côte d'Ivoire, France], consultant juridique (Lomé, 11/01/2010).

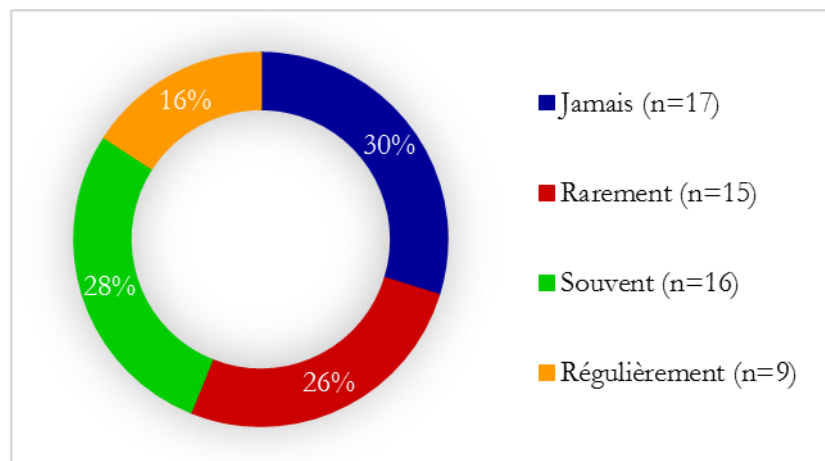
¹¹¹. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹¹². Extrait de l'entretien avec Tété B., Togo, 48 ans, émigré de retour [Poitiers], notaire (Lomé, 09/02/2010).

3) Revenir régulièrement ou préparer son retour à distance

Préparer la poursuite de sa carrière professionnelle dans son pays d'origine peut nécessiter d'effectuer des séjours réguliers pour prendre des contacts, prospecter des entreprises, passer des entretiens d'embauche ou réaliser des investissements immobiliers ou matériels. Ainsi, Blaise L. a étudié en France à la fin des années 1980, obtenu des emplois précaires en parallèle de ses études de journalisme puis travaillé en France comme employé de plusieurs entreprises d'informatique. Au début de son entretien, il annonce qu'en 1998 il a « tout lâché, sur un coup de tête ». Puis, quelques minutes plus tard, il indique qu'il avait effectué de courts séjours à Lomé à partir de 1993 et s'était vu proposer une offre pour diriger une radio privée avant son retour effectif. Il précise que pour réussir son retour, il est nécessaire de le préparer prudemment et qu'il « faut s'insérer, préparer, tâter le terrain »¹¹³.

Graphique n° 12 : la fréquence des séjours dans le pays d'origine avant le retour



© Hugo Bréant/2016.

Les séjours réguliers concernent ceux qui reviennent plusieurs fois par an ou tous les ans ou deux ans maximum. Ceux qui reviennent « souvent » sont ceux qui effectuent des séjours espacés de plusieurs années, ou qui sont rarement rentrés au début de leur émigration puis revenus très régulièrement avant leur retour. Les émigrés de retour qui sont « rarement » revenus ont effectué quelques séjours, parfois espacés de près de dix ans, pendant toute la durée de leur émigration.

Pourtant, les enquêtes statistiques conduites dans d'autres pays sont partagées quant au rôle que jouent les visites régulières dans la préparation du retour. Pour certains, les émigrés qui retournent régulièrement dans leur pays d'origine n'ont pas nécessairement plus de chances de revenir s'y installer (Flahaux, 2014, p. 183), quand d'autres avancent que ces séjours peuvent au contraire maintenir et renforcer les projets de retour (Carling [dir.], 2015, p. 26).

¹¹³. Extraits de l'entretien avec Blaise L., Togo, 42 ans, émigré de retour [Bénin, Côte d'Ivoire, France], journaliste (Lomé, 15/01/2010).

Au sein des 63 émigrés de retour enquêtés aux Comores et au Togo, l'on constate que ceux qui sont revenus régulièrement sont minoritaires et que l'on compte presque autant d'émigrés qui ne sont jamais, rarement ou souvent revenus. Ceux qui sont rarement ou souvent revenus sont des émigrés qui n'effectuaient que peu de séjours en vacances et qui ont multiplié les retours dans les années précédant leur réinstallation. Certains ont par exemple pris un congé sabbatique ou une mise en disponibilité d'un an, selon qu'ils travaillent en France dans le secteur public ou privé¹¹⁴. Mais cette pratique n'est accessible qu'à ceux qui ont un emploi stable en France et suffisamment d'économies pour passer plusieurs mois sans revenus mensuels.

Comme c'est le cas pour les séjours en vacances, revenir aux Comores ou au Togo, pour préparer sa réinstallation nécessite de posséder d'importantes ressources financières et d'avoir obtenu préalablement une régularisation de sa situation ou une naturalisation (voir Chapitre 6, Section 1). Aux Comores, certains émigrés ont cherché à se rapprocher de leur pays d'origine en travaillant à La Réunion, comme l'a fait Nassuf E. entre 1996 et 2007 en travaillant comme animateur social, avant de se réinstaller dans sa ville de Fombouni¹¹⁵, ou comme est en train de le faire Karim B., qui a demandé sa mutation de la Guyane à Saint-Denis de La Réunion¹¹⁶. Ce rapprochement géographique permet de multiplier les courts séjours aux Comores.

À l'inverse, certains émigrés ne sont jamais revenus dans leur pays d'origine avant leur réinstallation. Cette absence de retour s'observe avant tout chez les émigrés populaires contraints de migrer par étapes et contraints de revenir après un court séjour à l'étranger (voir Chapitre 8, Section 1, Paragraphe A) et chez les émigrés issus des catégories supérieures qui rentrent après leurs études ou peu de temps après avoir été diplômés à l'étranger (voir Paragraphe D-2 et Chapitre 8, Section 2). Ainsi, les émigrés de retour enquêtés ont en moyenne vécu douze ans à l'étranger et parmi eux, un tiers y a passé moins de cinq ans. À ces parcours migratoires populaires écourtés et à ces trajectoires élitistes centrées sur les études et ne favorisant pas les retours réguliers, s'ajoutent quelques cas d'émigrés qui sont revenus s'installer dans leur pays d'origine sans avoir effectué de séjour préparatoire. Ainsi, Inaya M., émigrée en France, n'est pas revenue aux Comores entre 1985 et sa réinstallation à la retraite en 2010¹¹⁷. Émigré aux États-

¹¹⁴. Au moment de l'enquête, Christian D., chef d'entreprise à Paris, était au cœur d'un congé sabbatique d'une année et multipliait les séjours de prospection professionnelle à Dakar et Lomé. Extrait de l'entretien avec Christian D., Togo, 42 ans, émigré à Paris, chef d'entreprise (Lomé, 08/02/2010).

¹¹⁵. Entretien avec Nassuf E., Comores, 48 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite, Maroc, France], professeur à l'université (Fombouni, 28-29/08/2012).

¹¹⁶. « C'est seulement deux heures [d'avion]. Les choses paraissent plus réalisables qu'à 10 000 kilomètres ! ». D'après Karim B., revenu quatre fois aux Comores depuis son déménagement à La Réunion, près de deux ans avant l'entretien. Extrait de l'entretien informel avec Karim B., Comores, émigré à La Réunion, conseiller principal d'éducation dans un collège (entretien téléphonique, 09/11/2011).

¹¹⁷. Entretien informel avec Inaya M., Comores, 66 ans, émigrée de retour [France], agent de restauration scolaire à la retraite (Mitsamiouli, 29/08/2012).

Unis, Jimmy A. n'est pas revenu une seule fois au Togo entre son départ en 1995 et sa réinstallation en 2008¹¹⁸.

L'obtention d'une situation professionnelle stable, rémunératrice et valorisante est soumise à un ensemble de conditions préalables, la première étant le nécessaire temps de préparation du retour. Comme le résume de manière imagée un enquêté, « on ne quitte pas un exil de 25 ans en un coup... On fait pas couché, debout. Il faut s'asseoir entre-deux »¹¹⁹. Mais cette préparation ne se déroule pas nécessairement en présence, par le biais de séjours réguliers et coûteux à mettre en place. Elle peut au contraire s'effectuer à distance, par l'intermédiaire des proches, ce qui nécessite de posséder d'importantes ressources individuelles et familiales.

B – Disposer des ressources nécessaires au retour

Dans les deux pays, les migrations de retour ne sont pas encouragées par des mesures spécifiques, ni encadrées par des structures étatiques ou associatives. Depuis 2010 au Togo, et depuis 2012 aux Comores, des structures institutionnelles dédiées aux émigrés ont vu le jour : le programme Diaspora piloté par le PNUD et le Gouvernement togolais et la direction des Togolais de l'extérieur placée sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC)¹²⁰ ; le Commissariat chargé de la diaspora comorienne placé sous la tutelle du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX)¹²¹. Depuis leur création, ces dispositifs ont renforcé la médiatisation et la politisation de la question de l'émigration mais n'ont pas favorisé la mise en place de nouvelles politiques publiques. Les gouvernements comoriens et togolais ont adopté une lecture développementaliste de la migration internationale et, à l'image des programmes de codéveloppement initiés par la coopération française¹²², encouragent plutôt les missions d'expertise de courte durée (Togo) et l'encadrement des envois de fonds (Comores)

¹¹⁸. Entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

¹¹⁹. Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

¹²⁰. Entretien informatif avec Deo Komla Ahondo, chargé de mission auprès du Secrétaire général du Gouvernement, en charge du programme de recours à la diaspora mené en partenariat avec le PNUD (Lomé, 10/02/2010). ; Entretien informatif avec Gilbert Bawara, Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (Lomé, 01/02/2010).

¹²¹. Entretien informatif avec Saïd Ahamada Youssouf, commissaire chargé de la diaspora comorienne (Moroni, 11/07/2012).

¹²². La question des retours a très tôt été mise à l'agenda gouvernemental français. Depuis les années 1970, le traitement politique des retours a été tour à tour guidé par des « priorités sécuritaires » puis par une approche « orientée vers le développement » (Cassarino, 2007, p. 22). Ces programmes successifs d'encadrement des retours ont introduit une double ligne de fracture entre les immigrés. D'une part, les gouvernements français ont opéré un travail de division de la population immigrée entre les immigrés légaux qui pouvaient s'installer sur le territoire et les immigrés illégaux qui n'avaient pas « vocation à rester ». Cette distinction a justifié la création en 2007 du Ministère de l'Immigration [MIHINDS] (Valluy, 2008a). D'autre part, les immigrés précaires ont été constamment encouragés à revenir durablement dans leur pays d'origine, notamment par le biais d'aides à la création d'entreprises, quand les immigrés les plus diplômés n'ont été incités qu'à effectuer de courts retours. Statut légal et position sociale des individus s'entremêlent pour dessiner une carte politique des immigrés qui doivent ou non être aidés pour rentrer dans leur pays d'origine.

plus qu'une réelle politique d'incitation au retour¹²³. Aux Comores, l'entreprise Archipel Conseil est en charge de la mise en œuvre d'une partie du programme de codéveloppement français. L'entreprise appuie et accompagne les retours éventuels d'émigrés comoriens dans le cadre de ces accords franco-comoriens en matière de développement. Au moment de l'enquête, ce travail de suivi n'avait été effectué que dans trois dossiers pendant deux ans. Mais la responsable de l'entreprise, elle-même revenue aux Comores après ses études de droit à La Réunion, explique qu'elle observe par ailleurs, hors de ces cadres institutionnels, des retours de jeunes diplômés¹²⁴. Les émigrés de retour enquêtés n'ont pas bénéficié d'appuis étatiques durant l'organisation de leur réinstallation et certains se montraient d'ailleurs critiques vis-à-vis d'une forte inaction gouvernementale en la matière¹²⁵. Parallèlement, aucune association n'a créé un encadrement des migrations de retour. En 2010, plusieurs émigrés de retour enquêtés au Togo regrettaient d'ailleurs cette absence et projetaient de créer une structure collective afin d'encourager d'autres retours.

Zéro, un gros zéro, le Togo ne fait rien... y'a pas de volonté politique, déjà l'ambassade du Togo ne fait rien. Y'a pas de structure d'accueil qui les attend. [...] Il faudrait que les politiques puissent convaincre la diaspora de la nécessité de faire rentrer les fils de cette nation, la jeunesse qui est l'avenir du Togo. Il faut pas que des promesses, il faut montrer l'exemple, aider le Gouvernement togolais à connaître les réelles attentes de la diaspora, être le miroir... regardez nous, c'est possible ! [...] Il est grand temps de faire quelque chose comme ça, s'entraider, aller au politique¹²⁶.

Un an plus tard, l'association RENPARD (Réseau des Entrepreneurs et Professionnels Africains Revenus de la Diaspora) a vu le jour et a participé aux consultations gouvernementales organisées les années suivantes (Republic of Togo, 2011a, 2011b, 2011c, 2011e). Si les revendications individuelles recueillies dans les entretiens, notamment auprès d'entrepreneurs qui se plaignaient du faible accompagnement bancaire et des frais de douanes trop élevés par rapport aux pays voisins¹²⁷, ont pu être entendues au cours de ces consultations gouvernementales, les retours ne sont pas appuyés par des structures associatives ou institutionnelles. Pour mener à bien leurs

¹²³. Dans le cas du Togo, l'adoption du programme dédié à la diaspora avait initialement un usage qui n'était pas lié aux questions migratoires, mais devait permettre de proposer une solution budgétaire au dossier de la réforme administrative nationale. Pour plus d'informations sur ce point, voir (Bréant, 2013b).

¹²⁴. « Y'en a qui rentrent, y'en a de plus en plus. On dirait qu'il y a une autre idéologie, pas comme les grands-pères [...] C'est une génération qui a le bac ici, qui part avec des objectifs précis. C'est pas comme avant ». Extrait de l'entretien informatif avec Barrate Mohamed Djelane, gérante de l'entreprise Archipel Conseil (Moroni, 14/07/2012).

¹²⁵. « Sur le plan étatique rien n'est fait dans ce sens, les gens s'en foutent qu'ils rentrent ou pas, ça ne fait même pas l'objet de quelque discussion que ce soit [...] c'est des décisions personnelles, y'a rien pour accompagner les gens. » Extrait de l'entretien informel avec Elom F., Togo, 32 ans, émigré de retour [Belgique], architecte (Lomé, 17/02/2010).

¹²⁶. D'après Sylvia T., revenue créer un restaurant à Lomé avec son mari en 2008. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

¹²⁷. Même si le Sénégal a été pris en exemple par certains enquêtés qui soulignent les bonnes pratiques qui y ont cours à leurs yeux, il semble que l'aide à la création d'entreprise fournie aux émigrés de retour y soit encore modeste (Dimé, 2015).

projets professionnels au retour, les émigrés doivent donc compter sur leurs ressources propres, individuelles et familiales.

1) Posséder des ressources économiques

Les émigrés qui veulent créer une entreprise doivent mobiliser les fonds nécessaires à leurs investissements initiaux. Les sommes évoquées vont de quelques milliers d'euros pour les émigrés populaires qui projettent d'acheter un taxi ou d'ouvrir une épicerie, à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour des projets commerciaux de plus grande envergure.

Le coût de ces premiers investissements peut-être renforcé par deux éléments. D'abord, pour garantir leur succès, ces projets entrepreneuriaux doivent être initiés de manière préférentielle dans la capitale, puisqu'il s'agit de l'endroit dans lequel l'activité économique est la plus dynamique. Cet impératif se retrouve dans le récit d'Afiavi A., étudiante en kinésithérapie en France et qui projette de créer son propre cabinet médical à Lomé.

HB : - Ça serait où alors le cabinet ?

AA : - À Lomé. Ah non je pourrais pas vivre dans un coin perdu. J'aurais même pas de sous. Y'aurait même pas assez de clientèle. [...] Mon village c'est Aného, mais j'ai toujours vécu à Lomé. Je connais tout le Togo hein, de là jusqu'à là, du Sud jusqu'au Nord, j'ai tout fait toutes les petites villes, donc je connais bien. [...] Mais je pourrais pas rester dans... non (rires). Pas que ça me ressemble pas mais en fait j'ai été à Tsévié mais j'ai pas supporté... j'ai supporté mais j'en avais marre parce que bon y'avait rien à faire, on pouvait pas sortir, il fallait que j'aille à Lomé tous les jours et ça m'a gavé au bout d'un moment donc je pourrais pas.

HB : - C'est pas assez animé ?

AA : - Non, du tout. Même pas et puis je me dis je vais pas rester ici pendant trois, quatre ans sans voir ma famille et repartir rester loin de ma famille, ça sert à rien. Y'a pas de raison que j'aille m'enterrer dans un trou perdu¹²⁸.

Pour des émigrés qui ne sont pas originaires de la capitale et dont la famille vit dans une ville qui en est éloignée, cela implique de devoir investir dans des bureaux ou dans un local commercial, sans pouvoir profiter d'éventuels possessions patrimoniales personnelles ou familiales, mais aussi de déménager ou de vivre entre la capitale et sa ville d'origine, ce qui renforce d'autant les coûts initiaux des investissements.

Par ailleurs, aux coûts directs de la création de l'entreprise, comme l'achat d'un terrain ou d'un local, de matériel ou l'obtention des autorisations administratives, s'ajoutent des coûts parallèles. Il apparaît ainsi essentiel à beaucoup d'enquêtés d'avoir acheté ou fait construire leur logement avant de revenir. Dans les milieux populaires comoriens et togolais, ces investissements immobiliers font partie du rôle de l'émigré à distance (voir Chapitre 5, Section 1, Paragraphe B-2) et l'habitat collectif familial est plus courant au retour. Mais pour les enquêtés plus aisés, disposer d'un logement isolé est une condition préalable au retour. Au cours de l'entretien, Carole A., fille

¹²⁸. Extrait de l'entretien avec Afiavi A., Togo, 29 ans, émigrée à Arcueil, étudiante en kinésithérapie (Arcueil, 19/09/2011).

d'une directrice d'internat béninoise et d'un journaliste togolais, s'est d'abord montrée réticente à l'idée de raconter l'un des principaux obstacles à son retour en 2008. Puis, elle a fini par répéter à plusieurs reprises qu'il lui semblait initialement impossible de revenir vivre au premier étage de la maison de ses beaux-parents à Lomé, ce qu'elle s'est résolue à faire, alors qu'elle rêvait d'une « maison avec une cour et un chien » après avoir quitté son appartement parisien¹²⁹.

Les émigrés sont inégalement à même d'affronter ces coûts financiers préalables au retour. Chez les émigrés les plus aisés, qui disposent de revenus et d'une épargne importante en France et/ou d'apports patrimoniaux et financiers familiaux dans le pays d'origine, ces sommes peuvent être rapidement mobilisées. En revanche, pour les émigrés populaires dont les familles ont des revenus plus modestes et dont les emplois en France ne garantissent pas des revenus importants, les investissements se font sur un temps plus long. Dans ces milieux populaires, les enquêtés qui préparent un futur retour mentionnent tous qu'ils reviendraient plus vite, s'ils pouvaient avoir accès à des moyens financiers importants : « il faut se baser sur ses propres moyens, mais si je gagne au Loto, je peux partir même demain parce que moi franchement le pays il me manque ! »¹³⁰.

À l'instar d'Hazina R., fille d'agriculteurs, qui gagne 1 200 euros par mois en travaillant comme aide-soignante à Marseille et commence au moment de l'enquête à épargner 100 euros par mois dans la perspective d'ouvrir un « petit commerce »¹³¹, certains émigrés enquêtés ont recours à l'épargne individuelle. D'autres s'associent à des amis pour initier à plusieurs des projets plus importants, et qu'ils jugent plus à même de pérenniser leurs futurs revenus dans leur pays d'origine. C'est le cas de Mdjahazi M., maçon à Marseille, qui projette de créer une entreprise d'assainissement dans sa ville d'origine avec un ami émigré à Valenciennes qui est employé d'une banque. Avec leurs épouses, respectivement mère au foyer et employée administrative d'une grande entreprise publique française, ils envisagent tous les quatre de commencer ce projet quand ils auront réunis la somme de 50 000 euros. D'après Mdjahazi, « c'est pas la mer à boire, faut s'armer de patience, faut s'y préparer, se serrer la ceinture pendant trois, quatre ans »¹³². Enfin, certains espèrent profiter des indemnités proposées au moment d'éventuels licenciements économiques pour mobiliser rapidement une somme importante. Ainsi, Nassim G. et sa femme sont tous les deux employés par des entreprises sous-traitantes des aéroports de Paris. Il travaille au service des litiges et sa femme comme femme de ménage à Roissy. À chaque restructuration

¹²⁹. Extrait de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

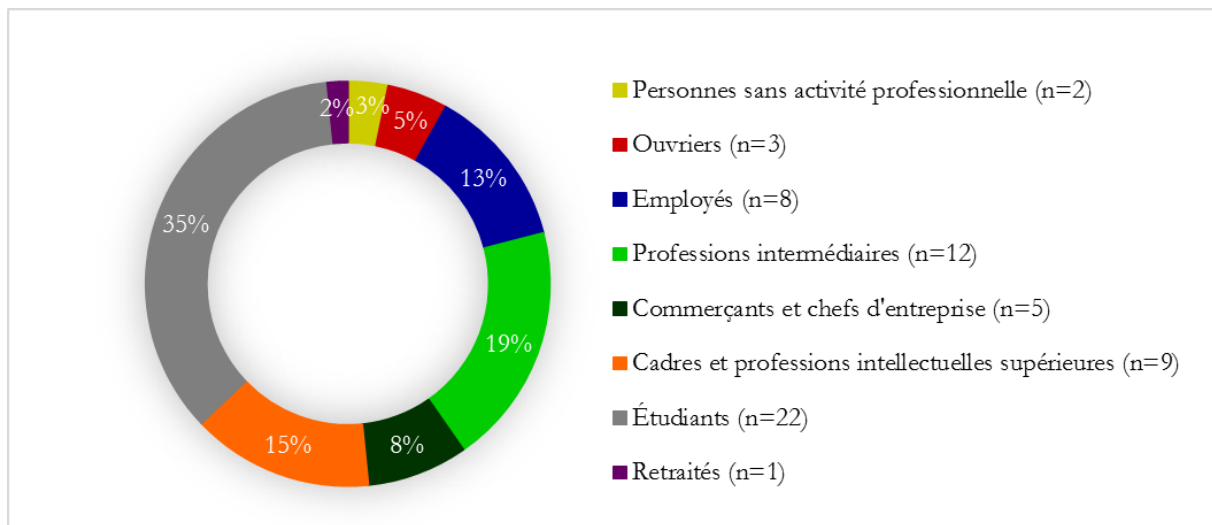
¹³⁰. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

¹³¹. Extrait de l'entretien avec Hazina R., Comores, 48 ans, émigrée à Marseille, aide-soignante (Ouéllah, 28/08/2012).

¹³². Extrait de l'entretien avec Mdjahazi M., Comores, 40 ans, émigré à Marseille, maçon (Iconi, 30/07/2012).

de l'entreprise, des indemnités peuvent être payées pour les salariés qui demandent un départ volontaire. Certains de leurs amis ont déjà effectué cette démarche. Étant donnée leur ancienneté, Nassim espère que sa femme et lui pourront obtenir 70 000 euros à eux deux, ce qui leur permettrait de terminer les travaux de leur maison aux Comores et d'initier leurs deux projets professionnels : un garage et un magasin de cosmétiques. Il conclut en disant qu'il reviendra « si j'ai le licenciement économique, sinon on va en tirer encore pour 15 ans »¹³³.

Graphique n° 13 : la catégorie socio-professionnelle des émigrés de retour enquêtés, avant leur retour



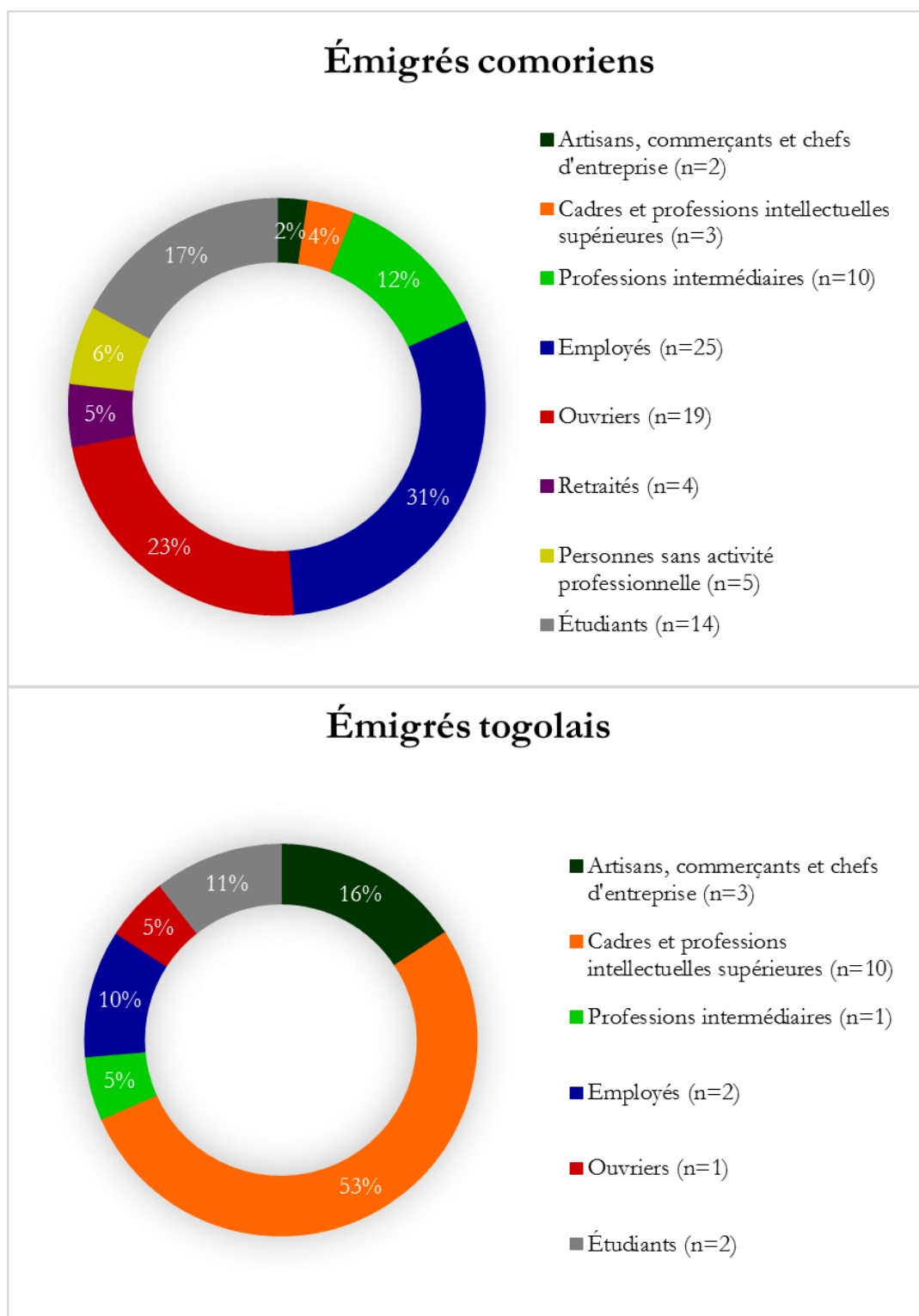
© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 63 émigrés de retour enquêtés, un seul cas a été écarté, celui d'un émigré comorien parti avec sa mère à La Réunion à l'âge de 11 ans et revenu vivre avec son père aux Comores l'année suivante. Parmi les 12 enquêtés qui étaient membres des professions intermédiaires, ces derniers occupaient majoritairement des postes de techniciens informatiques et des emplois dans la médiation sociale ou culturelle.

L'observation des activités exercées par les 63 émigrés de retour avant leur réinstallation aux Comores et au Togo, montre que les enquêtés qui avaient des emplois moins rémunérateurs à l'étranger sont moins nombreux à s'être engagés dans la migration de retour. Ce résultat confirme les observations statistiques faites au Congo et au Sénégal selon lesquelles « ceux qui vivent dans des ménages où les conditions de vie sont très satisfaisantes » ont plus de chances de rentrer (Flahaux, 2014, p. 192). Parmi ceux qui étaient ouvriers ou employés, notons d'ailleurs qu'une majorité a pu initier ces retours car ils disposaient de l'appui de proches dans le pays d'origine qui faisaient partie des catégories supérieures. Enfin, la forte présence d'étudiants est un nouvel indicateur des retours élitistes qui seront traités dans le chapitre suivant.

¹³³. Extrait de l'entretien avec Nassim G., Comores, 41 ans, émigré à Paris, employé du service des litiges d'un aéroport parisien (Iconi, 15/08/2012).

Graphiques n° 14 : la catégorie socio-professionnelle des émigrés comoriens et togolais enquêtés



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 84 émigrés comoriens et les 20 émigrés togolais interrogés, la situation professionnelle de trois d'entre eux n'est pas connue (Comores : NC=2 ; Togo : NC = 1).

La comparaison des situations professionnelles des émigrés comoriens et togolais enquêtés peut également expliquer les différences dans les propensions à préparer son retour et à revenir. Les

émigrés comoriens font plus majoritairement partie des catégories socio-professionnelles basses, ce qui peut expliquer que les retours aient été moins souvent observés aux Comores, ou seulement auprès de retraités. Au contraire, les émigrés togolais enquêtés occupent des emplois dans des catégories socio-professionnelles plus favorisées, ce qui peut expliquer la plus forte propension à préparer un retour et notamment la proportion plus importante de ceux qui étaient en train de mettre en place ce retour au moment de l'enquête (21 % des émigrés togolais contre 7 % des émigrés comoriens interrogés).

2) S'appuyer sur son capital social

Dans ce pays, il te faut de la vitamine C et de la vitamine R, et tu es en bonne santé... "C" comme connaissances et "R" comme relations !¹³⁴

En complément de ces ressources économiques, les émigrés qui envisagent de créer leur entreprise peuvent compter sur les conseils de proches qui sont déjà rentrés ou qui préparent leur retour pour connaître les domaines prospères, pour trouver et améliorer une idée de projet viable à long terme ou éventuellement pour initier collectivement un projet (Yendaw, 2013).

Mais ce sont avant tous les émigrés qui cherchent à devenir cadres du secteur privé ou de la fonction publique qui doivent pouvoir s'appuyer sur un important capital social. Ainsi, c'est grâce aux soutiens répétés de membres de son entourage que l'on peut avoir connaissance à distance de l'existence d'offres de postes, que l'on peut faire circuler son *curriculum vita*, obtenir un entretien d'embauche ou être recommandé à un employeur. À cet égard, les émigrés issus des familles populaires, dont les parents sont agriculteurs, petits commerçants ou sans emploi n'ont pas accès à ces contacts professionnels. À l'inverse, ceux dont la famille fait partie des catégories socio-professionnelles supérieures dans le pays d'origine peuvent bénéficier de l'appui de leurs parents ou aînés ou être mis en relation avec des amis de la famille à même de leur proposer des offres d'emploi¹³⁵.

Les émigrés de retour interrogés ont de manière générale souligné l'importance de ces « contacts » et « réseaux » professionnels tout en se montrant très allusifs au moment d'évoquer les soutiens dont ils avaient eux-mêmes bénéficié au cours de leur parcours. La confrontation des entretiens réalisés avec Komla T. et Clémentine T. est révélatrice des manières de masquer ces soutiens nécessaires au retour pour mieux valoriser la place centrale de l'individualité au sein d'un récit biographique. Komla a étudié en France à partir de 1999, a multiplié les emplois précaires pour financer ses études et a obtenu le droit d'exercer ses activités notariales au Togo en 2004, où

¹³⁴. Extrait de l'entretien informel avec Jacques T., Togo, 40 ans, non-émigré, instituteur (Tsévié, 06/02/2010).

¹³⁵. À propos des émigrés maliens en Amérique du Nord, le géographe Kévin Mary explique que leur réinsertion au Mali « dépend grandement de la capacité de leurs parents à les insérer dans des réseaux clientélistes » (Mary, 2014a, p. 45).

il n'est rentré qu'en 2008. Quand il raconte son parcours, il insiste sur le fait qu'il n'a pas reçu d'aide puisque son père était décédé avant son départ et que sa mère est une sage-femme à la retraite. Son récit est ponctué par des expressions qui le placent au centre de ses actions (« moi je me définis comme un électron libre », « tout dépend de moi »). Mais quand il évoque son retour, il reste plus secret et déclare seulement que « moi honnêtement j'avais tout pour revenir »¹³⁶. Le lendemain, un entretien est réalisé avec Clémentine, sa sœur aînée, dont le contact m'a été fourni par une tierce personne. À propos du retour de son frère, elle livre un tout autre discours. Après la nomination de son frère, Clémentine qui était déjà revenue depuis cinq ans et travaillait comme cadre dans une grande entreprise privée, a insisté auprès de Komla pour qu'il rentre à Lomé. D'après elle, il ne souhaitait pas rentrer car il était trop ambitieux, ne désirait pas ouvrir un cabinet « trop modeste pour lui » et voulait « un *building* entier ». Si Clémentine n'a d'abord pas caché son étonnement face aux conditions imposées par son frère, elle a fini par le convaincre, a plaidé sa cause auprès de leur mère pour qu'une partie de la maison familiale puisse être réaménagée pour accueillir son cabinet notarial et l'a aidé à acheter du mobilier. Elle résume son rôle dans ce retour par ces mots : « je suis un peu fière qu'il parte pas de zéro [...] c'est un plaisir pour moi de lui avoir débroussaillé le chemin »¹³⁷.

À la lumière des cas pour lesquels il a été possible d'obtenir des informations précises, le soutien d'un membre du cercle familial proche ou d'amis qui leur ont obtenu un stage, un premier contrat à durée déterminée prolongé par la suite ou plus directement un poste, semble récurrent dans les parcours migratoires¹³⁸. Comme le souligne, Lucien D., cadre d'une entreprise privée à Lomé, « c'est pas évident de rentrer, de trouver un boulot... ou tu connais quelqu'un, tu es l'enfant de quelqu'un, on te place, ou tu galères... »¹³⁹. Lui-même ne cache pas le rôle essentiel joué par son père, homme d'affaires et fondateur d'un important établissement financier togolais, dans sa réinstallation à Lomé. En 2006, c'est grâce à l'intervention de son père qu'il a pu obtenir une formation au sein de l'antenne sénégalaise de la banque et des contacts dans des grandes entreprises loméennes.

De telles observations permettent de renverser une approche classique des liens entre émigration et affaiblissement du capital social. Dans une enquête de l'OCDE, les auteurs indiquaient que les

¹³⁶. Extraits de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [France], notaire (Lomé, 17/02/2010).

¹³⁷. Extraits de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

¹³⁸. Dans leur enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger, les sociologues Saïd Ben Sedrine et Vincent Geisser ont démontré que les relations familiales et les démarches personnelles sont les voies les plus utilisées et les plus efficaces pour trouver un emploi après un retour en Tunisie (Ben Sedrine et Geisser, 2000).

¹³⁹. Extrait de l'entretien avec Lucien D., Togo, 30 ans, émigré de retour [France, États-Unis, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 26/01/2010). ; José A. a obtenu un poste dans une organisation panafricaine grâce à son oncle maternel, président du conseil d'administration de cette organisation. « Je suis là grâce à la bonté du tonton qui est mon chef, mais c'est dur. » Extrait de l'entretien avec José A., Togo, 42 ans, émigré de retour [France], consultant pour une organisation panafricaine (Lomé, 16/01/2010).

émigrés, du fait de leur séjour prolongé à l'étranger, pâtissent d'un « effet de déconnexion avec le marché du travail » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 223). Pour étayer leurs propos sur le « mythe » du retour, plusieurs sociologues ont avancé que les « anciens migrants sont souvent déconnectés des réseaux locaux, indispensables à qui veut trouver des fournisseurs, une clientèle et surtout connaître les ficelles et les passe-droits du marché local » (Schaeffer, 2001, p. 169) ou encore que le réseau social des émigrés âgés tend à « se confondre avec le cimetière du village » (Aggoun, 2002, p. 6).

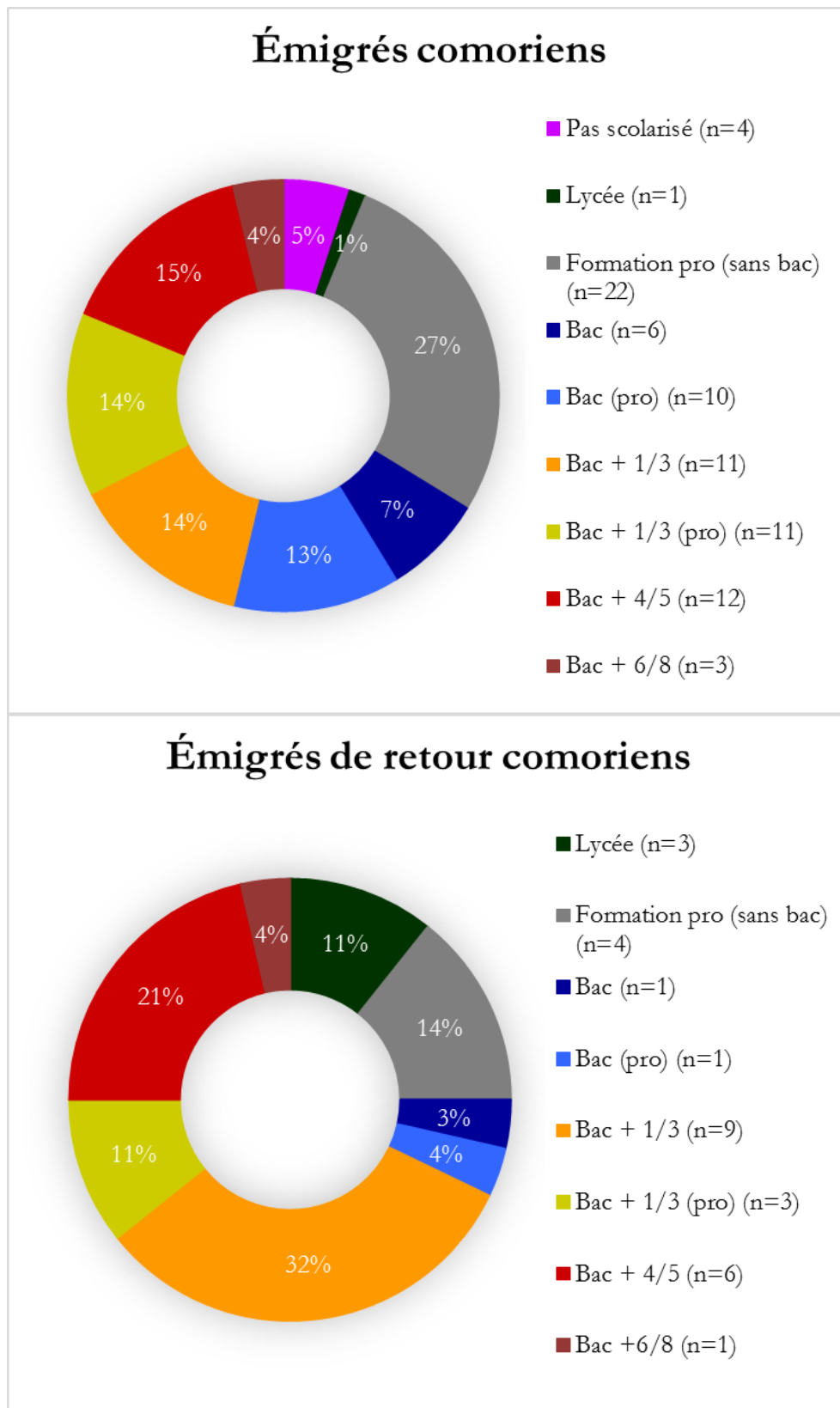
Dans un article interrogeant les liens entre les migrations internationales et le capital social, les économistes James Lesage et Christina Ha tentaient de compléter cette approche en montrant d'une part que les émigrés voient leur capital social d'origine s'amenuiser au fil de leur parcours migratoire, ou plutôt que les liens de confiance s'affaiblissent, mais que ceux-ci compensent cet affaiblissement par l'établissement d'un nouveau capital social dans leur pays de résidence (Lesage et Ha, 2012). Ces constats peuvent s'observer au sein des familles populaires qui ont connu une forte dispersion, dans lesquelles les relations d'interconnaissance sont en effet difficilement maintenues à distance et en présence.

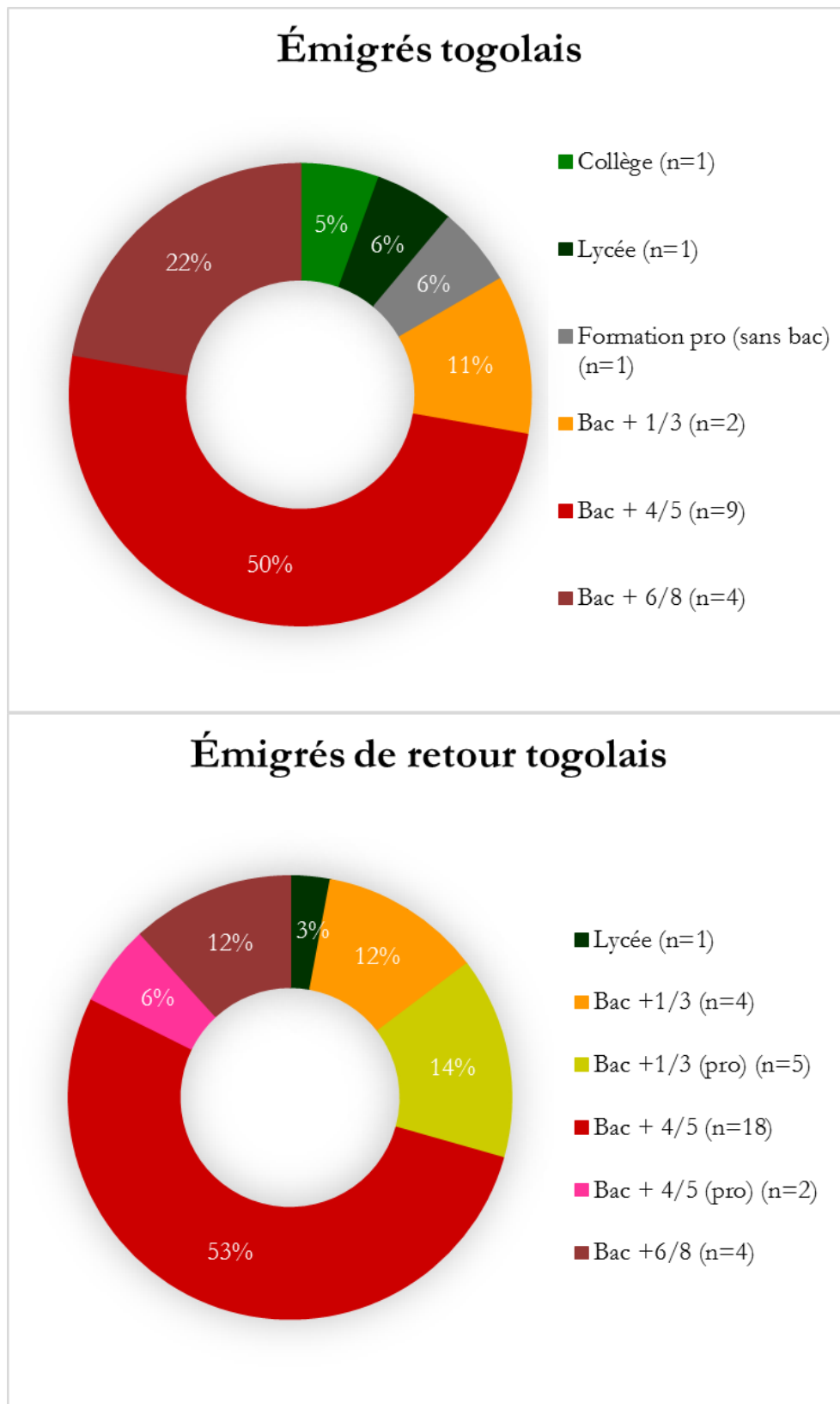
Mais au terme de cette enquête auprès des émigrés de retour, on peut au contraire démontrer que même dans le cas où les émigrés ne reviennent pas eux-mêmes dans leur pays d'origine pour entretenir leurs anciennes sociabilités ou établir de nouvelles relations, ils peuvent disposer du capital social entretenu par leur famille pendant leur absence. Ainsi, dans les familles des catégories supérieures, même quand les parents et aînés ont émigré par le passé, les réseaux sociaux ne constituent pas une ressource potentielle mais un vivier de soutiens puissants et effectifs qui sont à disposition des émigrés. En haut de l'échelle sociale, l'émigration n'est donc pas incompatible avec le maintien ou l'accroissement du capital social de départ.

3) Valoriser ses ressources scolaires

Les enquêtes statistiques ont montré que les émigrés de retour au Maghreb sont majoritairement diplômés du supérieur (Cassarino [dir.], 2007, p. 70) mais que le haut niveau de diplôme ne semble pas renforcer les chances de retour (Flahaux, 2014, p. 178). La comparaison entre le niveau de diplôme des émigrés et des émigrés de retour comoriens et togolais semble indiquer que les émigrés de retour sont un peu plus diplômés que les émigrés. Toutefois, le retour reste accessible, particulièrement aux Comores, à des individus faiblement diplômés.

Graphiques n° 15 : le niveau de diplôme des émigrés et émigrés de retour comoriens et togolais enquêtés





© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 84 émigrés comoriens et 20 émigrés togolais interrogés, le niveau de diplôme n'est pas connu pour six d'entre eux (Comores : NC=4 ; Togo : NC = 2). Parmi les 29 émigrés de retour comoriens et les 34 émigrés de retour togolais, le niveau de diplôme n'est pas connu pour l'un d'entre eux (Comores : NC = 1).

Le fait de posséder ou non des diplômes du supérieur ne semble pas influencer sur les trajectoires de ceux qui reviennent initier des projets commerciaux ou créer des entreprises. En revanche, la possession de diplômes prestigieux acquis à l'étranger est une ressource essentielle pour s'assurer une promotion professionnelle au retour dans le cas de ceux qui essayent d'obtenir des postes de cadres¹⁴⁰. Être mis en relation avec des employeurs et disposer de recommandations n'est crucial qu'à la condition que les émigrés puissent faire valoir des diplômes légitimes et reconnus (Ballatore, 2013, p. 345-346). Les enfants des milieux élitistes étant souvent envoyés à l'étranger après leur baccalauréat par leurs parents, afin d'être formés dans des établissements prestigieux et d'obtenir la certification de leurs compétences, et étant de plus en plus envoyés vers des pays anglo-saxons plus valorisés aujourd'hui dans ces milieux sociaux (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe A-3), la concurrence est de plus en plus forte entre ces émigrés de retour.

La reconnaissance du diplôme peut donc constituer un argument déterminant au moment de l'embauche. Ainsi, en 2009, Carla A. a obtenu un poste de cadre dans une entreprise privée après avoir commencé à rechercher activement un emploi pendant ses vacances au Togo, tout en étant aiguillée par les conseils prodigués par son ami Gérard C., venu lui aussi travailler à Lomé comme cadre dans une prestigieuse société privée d'audit la même année qu'elle. Les soutiens qu'elle dit avoir reçus, sans qu'elle ne les détaille, semblent lui avoir permis d'obtenir ce poste. Mais ses diplômes français ont joué un rôle non négligeable.

Il faut se créer des contacts soi-même... un boulot ne va pas leur tomber du ciel [à ceux qui veulent rentrer]. Le marché de l'emploi au Togo et en France c'est pas pareil, ici on n'a pas une ANPE [Agence nationale pour l'emploi]. Il faut connaître des gens qui connaissent la situation économique ici [...] Je parlais déjà de mon projet de retour au pays. [...] Je rencontrais des personnes, je vais pas dire influentes mais... ils avaient mon CV. Ça marche par cooptation et aspect relationnel [...] Aujourd'hui, il faut connaître quelqu'un mais avoir le bon profil¹⁴¹.

En effet, ses employeurs lui ont fait savoir qu'ils appréciaient son cursus étudiant et professionnalisant réalisé en France, et notamment le directeur de l'entreprise qui a étudié au Canada. Après avoir suivi des études de commerce dans une école privée à Lomé, prolongées par une licence dans un institut privé à Amiens puis par une année d'alternance dans une école privée à Paris, Carla a obtenu un master en gestion des bases de données dans une université parisienne. Ressources économiques, sociales et scolaires se combinent dans son parcours.

¹⁴⁰. D'après David Mezger et Marie-Laurence Flahaux, les émigrés de retour sénégalais qui deviennent chefs d'entreprise sont ceux qui n'ont pas pu préparer leur retour sur une longue période (Mezger et Flahaux, 2010). Au regard des trajectoires enquêtées, il nous semble plutôt qu'un plus faible niveau de diplôme puisse expliquer cet investissement dans la voie de l'entreprise.

¹⁴¹. Extrait de l'entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015).



Revenir et obtenir une situation professionnelle qui puisse satisfaire ses aspirations personnelles et les attentes de sa famille peut s'avérer coûteux pour les émigrés. Les migrations de retour sont socialement sélectives puisqu'il peut être nécessaire de posséder des ressources économiques, sociales et scolaires importantes pour pouvoir se réinstaller dans de bonnes conditions. Cette sélectivité rend intelligible les propos des émigrés interrogés qui indiquaient, à l'image de Boukari S., qu'ils envisageaient de s'installer en France avant de pouvoir revenir. Après des études d'agroforesterie, Boukari a travaillé dans plusieurs ONG au Togo avant de venir à Paris en 2007 pour rejoindre sa compagne française. Il affirme que son retour est pleinement envisagé mais soumis à la condition préalable d'obtenir une situation stable en France et d'y fonder une famille. Boukari s'inscrit dans un projet de long terme avant de revenir.

Une fois que j'ai décidé de venir en France j'ai mis au courant mes amis et ma famille pour leur dire voilà je vais partir en France, je suis pas prêt de revenir de suite parce que j'ai ma femme là-bas et qu'on va essayer de construire des choses ensemble. Et après une fois qu'on aura atteint une stabilité dans un couple et bien je peux envisager un retour¹⁴².

En ce sens, l'intégration professionnelle en France, qui ne soit pas une insertion marginale sur le marché du travail (Timera, 1996), peut être considérée comme une condition effectivement essentielle à la mise en pratique des aspirations au retour.

C – Les expériences genrées des retours

La façon de voir, la façon de vivre me convenait. À cette époque-là on allait faire notre vie en France. C'est le seul moment où j'ai envisagé de vivre en France. [...] Ma femme est en France et elle ne veut pas rentrer, ah ça, il [mon mari] aurait pu te le dire y'a trois ans¹⁴³.

En racontant le retour de son mari en 2004, puis son retour plus tardif avec son fils, en 2008, Carole A. introduit dans son récit une différence de genre dans la manière d'appréhender la migration de retour. En parallèle du contexte sociopolitique et économique qui est la première contrainte invoquée dans les entretiens, les entraves au retour sont justifiées à la fois par le sexe des émigrés et par leur situation familiale en immigration. Beaucoup d'hommes ont indiqué que les femmes émigrées rentrent moins que leurs homologues masculins, parce qu'elles seraient plus promptes à s'intégrer en France et à rompre leurs liens avec le pays d'origine¹⁴⁴. Mais aussi parce ce qu'elles ne voudraient pas revenir en laissant leurs enfants seuls à l'étranger (El Hariri, 2003). Les travaux menés sur le « mythe du retour » ont conjugué ces explications pour expliquer la plus faible propension au retour des émigrées. Ainsi, certains sociologues avancent que « les femmes

¹⁴². Extrait de l'entretien avec Boukari S., Togo, émigré à Paris, comptable (Paris, 04/12/2008).

¹⁴³. Extrait de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

¹⁴⁴. « C'est plus facile de laver la tête des filles, c'est plus difficile pour elles de revenir ». Extrait de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, non-émigré, directeur d'une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

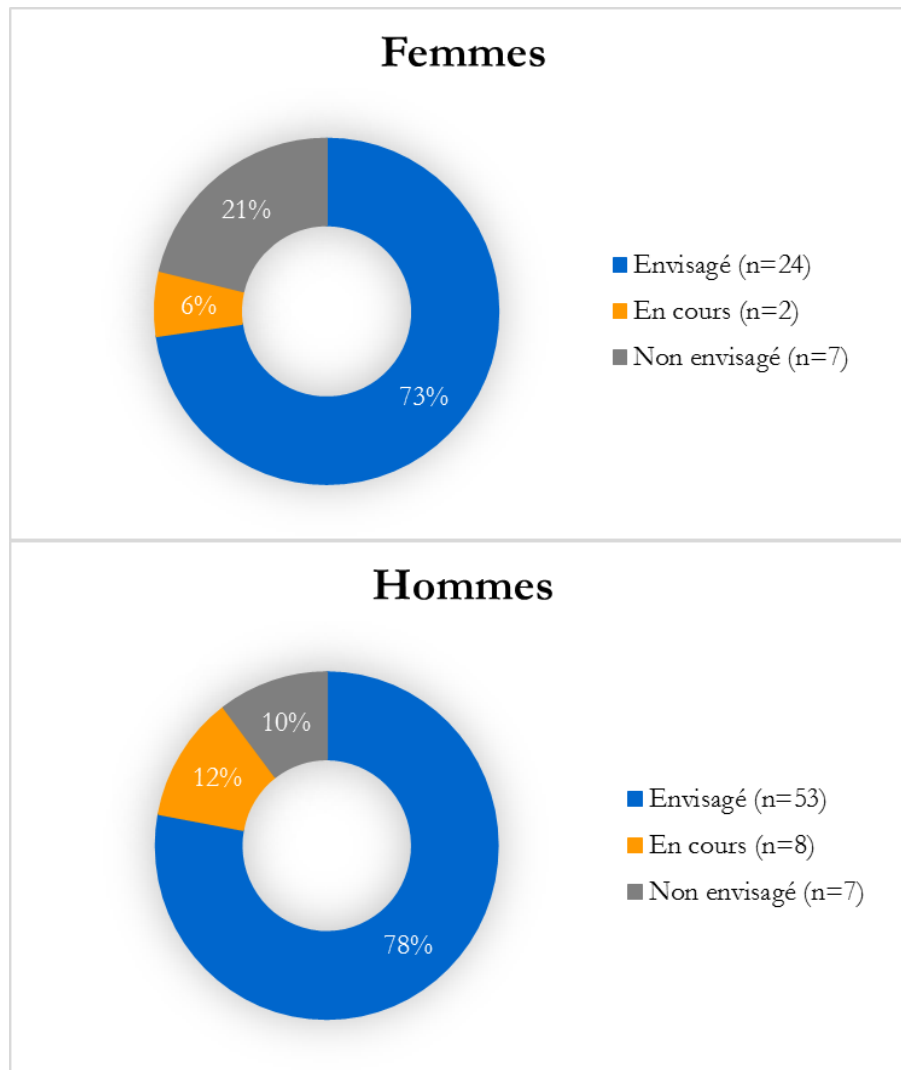
expriment de plus en plus le désir de rester également dans le pays d'installation » et que « si le besoin affectif de rester proche des enfants est la raison invoquée en premier lieu, elle cache souvent leur réticence à retrouver un cadre social où elles devront renoncer aux libertés qu'elles ont pu acquérir en émigration » (Schaeffer, 2001, p. 170)¹⁴⁵.

L'enquête conduite aux Comores et au Togo a au contraire permis de remettre en cause l'existence d'un rapport différencié au retour selon le sexe de l'émigré. Si les aspirations au retour des émigrés enquêtés apparaissent légèrement moindres chez les femmes, les différences ne sont pas marquées (voir graphiques ci-dessous)¹⁴⁶.

En ce qui concerne les pratiques du retour, l'analyse peut être plus nuancée. Notre enquête a montré que la migration ne peut être considérée comme une pratique exclusivement masculine. Cependant, nous avons interrogé moins de femmes revenues vivre dans leur pays d'origine (12 femmes, dont 5 nées dans des familles populaires et 7 issues des catégories supérieures, soit 19 % de l'ensemble des émigrés de retour interrogés). Il est ici difficile d'assurer que cette asymétrie est révélatrice d'un mouvement d'ensemble plutôt que d'un biais dans la constitution de la population enquêtée. La littérature est d'ailleurs partagée sur ce point. Dans les enquêtes menées en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine par l'OCDE, les différences de genre demeurent minimales dans la « remigration » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 198). La démographe Marie-Laurence Flahaux observe elle-aussi un effet limité du genre, tout en précisant que les femmes sénégalaises ont un peu plus tendance à rentrer que les hommes (Flahaux, 2014, p. 178). Enfin, les enquêtes MIREM conduites au Maghreb ont démontré que les femmes sont minoritaires parmi les émigrés de retour (Cassarino [dir.], 2007, p. 57).

¹⁴⁵. Selon Victor Borgogno et Lise Andresen-Vollenweider, les étudiantes maghrébines en France rentrent moins dans leur pays d'origine que leurs homologues masculins parce que leurs parcours s'inscrivent dans des « processus d'émancipation » (Borgogno et Andresen-Vollenweider, 2000). Cette approche ne nous paraît pas pertinente dans la mesure où elle essentialise les expériences vécues par les femmes dans les pays d'origine et d'accueil. La sociologue indienne Chandra Talpade Mohanty adresse cette même critique à certains travaux menés sur les pays du Sud en écrivant qu'ils « opèrent une colonisation discursive de la diversité matérielle et historique de la vie des femmes du Tiers-Monde, et ce faisant, produisent/représentent une "femme du Tiers-Monde" composite et singulière : image qui se révèle construite abstraitement mais qui porte néanmoins la caution du discours humaniste occidental [...] à partir d'une conception du patriarcat ou de la domination masculine envisagée comme monolithique et singulière quelles que soient les cultures » (Mohanty, 2009, p. 151-152). Elle ajoute que son « analyse n'est pas tant une critique de la généralisation en tant que telle, qu'une incitation à l'élaboration de généralisations prudentes, ancrées dans les contextes historiques, rendant compte de la complexité de la réalité » (*op. cit.*, p. 171). À ce sujet, l'anthropologue Nasima Moujoud a très justement montré ce que ces figures récurrentes doivent à une approche évolutionniste de la migration, et à « la persistance d'un regard réducteur sur les sociétés d'émigration », qui homogénéise des positions sociales pourtant diverses et qui « risque de faire croire que le sexisme est localisé dans les sociétés d'émigration, alors que l'égalité des sexes serait intrinsèque aux sociétés d'immigration » (Moujoud, 2008).

¹⁴⁶. Ce constat rejoint celui établi au Congo et au Sénégal selon lequel les intentions initiales de retour ne sont pas différentes selon le sexe des émigrés (Flahaux, 2014, p. 147).

Graphiques n° 16 : le rapport au retour des émigrés enquêtés selon le sexe

© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 34 émigrées et les 70 émigrés interrogés, 3 entretiens n'ont pas permis de connaître le rapport au retour entretenu par les enquêtés (Femmes : NC = 1 ; Hommes : NC = 2).

S'il est difficile de généraliser la présence d'« attitudes sexuées » face au retour (Beauchemin *et al.*, 2016, p. 78), l'observation des processus de préparation du retour révèle ceci dit que dans un nombre significatif de cas observés¹⁴⁷, à la fois chez des émigrés issus des catégories populaires et supérieures, ce sont les hommes qui rentrent en premier, « en éclaireur », selon l'expression employée par plusieurs enquêtés. En ne revenant pas en même temps, les deux membres d'un couple d'émigrés minimisent les risques liés à un retour qui ne permettrait pas d'obtenir une

¹⁴⁷. Parmi les retours réalisés ou en cours, 11 entretiens ont permis d'observer que les émigrés étaient rentrés avant leur compagne, elle-même émigrée : Albert J., Antoine A., Blaise L., Boris B., le mari de Carole A., Jean A., Jimmy A. et Ralf P. au Togo ; Azam S., Ilias M. et Mchami K. aux Comores. Quatre entretiens menés aux Comores ont également permis de constater que cette modalité était envisagée pour l'organisation prochaine des retours de quatre couples : Arouna B., Idarouss S., Laure A. et Mdjahazi M. Enfin, on pourrait ajouter à ces premiers cas, les quatre récits togolais de José A., Julien L., Marc A. et Olivier A. Ces émigrés sont revenus au Togo et leur retour a coïncidé avec leur divorce. Toutefois, il n'a pas toujours été possible de savoir si leur divorce avait accéléré leur retour ou au contraire si leur retour échelonné avait favorisé la rupture conjugale.

situation professionnelle aussi confortable qu'escomptée. Dans tous ces cas, les femmes sont restées habiter dans le logement du couple et ont conservé leur emploi en France, ce qui permettait d'assurer des revenus suffisants pour prendre en charge les enfants si les hommes ne parvenaient pas à envoyer de l'argent depuis le pays d'origine. Cela permet également aux maris de revenir en France si leur projet professionnel échoue. En cas de réussite, au contraire, les femmes et les enfants peuvent rentrent à leur tour. C'est cette démarche qui a guidé le retour d'Ilias M. Il a commencé à effectuer des allers-retours entre Marseille et les Comores à partir de 2007 avec l'intention de trouver un emploi dans l'administration et s'était « donné jusqu'à la fin de l'année » pour y parvenir. Engagé politiquement, candidat aux législatives pour son parti, Ilias a reçu plusieurs offres restées sans suite. Au moment de l'enquête aux Comores en 2012, il annonce « si j'ai un petit boulot, ça me permettra de me faire vivre et de faire vivre ma famille. Donc là ma femme elle viendra ». Peu après l'entretien, il a obtenu un poste de cadre dans une société publique. Sa femme, qui travaillait comme commerçante entre les Comores et Dubaï, est venue vivre à Marseille en 2008, où leur fils est né, et a vécu depuis cette date dans l'appartement marseillais qu'Ilias a continué à louer. Ilias a régulièrement effectué des séjours de deux à trois mois pour passer du temps avec eux. Après le succès professionnel d'Ilias, sa femme n'attendait plus que l'obtention d'une carte de séjour de 10 ans, qui lui faciliterait les allers-retours aux Comores, pour venir essayer de valoriser à son tour son expérience professionnelle à Dubaï dans le secteur du tourisme¹⁴⁸.

Comme cela peut s'observer en France, les couples confrontés à des mobilités résidentielles pour des raisons professionnelles procèdent à des arbitrages entre logiques familiales et professionnelles. Bien souvent, c'est l'homme qui se trouve « conforté dans son rôle de "pourvoyeur principal de ressources" » (Bonnet et Collet, 2009, p. 62). Mettre en place un projet de migration de retour échelonné dans le temps atteste également « d'une implication différenciée des femmes et des hommes sur le marché du travail et dans les responsabilités domestiques et éducatives » (*op. cit.*, p. 65). Cependant, contrairement à ce qui s'observe en France, ce sont ici les hommes qui s'inscrivent dans des pratiques de mobilité qui leur permettent de concilier la préparation du retour dans le pays d'origine et le maintien de leur vie familiale en France, en effectuant des allers-retours fréquents.

Enfin, la réussite de ces stratégies de couple dépend également de la combinaison entre les ressources professionnelles dans le pays d'origine et d'accueil. Les retours des épouses restées à l'étranger ont pu être ralentis quand elles affrontaient des difficultés professionnelles en France et que leurs maris ont été obligés de leur envoyer de l'argent pour subvenir aux besoins du foyer.

¹⁴⁸. Extraits de l'entretien avec Ilias M., Comores, 42 ans, émigré de retour [Madagascar, La Réunion, France métropolitaine, Émirats-Arabes-Unis], cadre d'une société publique (Chézani, 23/07/2012).

Comme l'indique Carole A., qui a vécu cette situation alors qu'elle était restée à Paris avec son fils en étant au chômage, « plus il [son mari] envoyait de l'argent, moins il était prêt pour qu'on rentre, c'était un cercle vicieux »¹⁴⁹.

D – Les temporalités des migrations de retour dans les parcours biographiques

D'après l'anthropologue Catherine Quiminal, le rapport au retour des premiers immigrés s'est transformé au fil des décennies. À partir de ses enquêtes au Mali, elle a montré que dans les années 1960 et 1970, de nombreux jeunes hommes quittent « leur village pour la France [et] se promettent tous, ou promettent aux leurs qu'ils reviendront – un jeu avec soi-même et avec les siens afin d'atténuer la rupture, l'ambiguïté des départs » (Quiminal, 2002, p. 35). Vingt à trente ans plus tard, elle observe que l'on « assiste au retour de plus en plus fréquent de retraités, c'est-à-dire de ceux qui, ayant passé quarante ans en France et bénéficiant d'une retraite complète, désirent finir leurs jours au pays » et que ces « émigrés de retour sont nombreux et sont partie intégrante de la vie au village » au Mali (*op. cit.*, p. 36).

Au gré de ces évolutions des parcours des premiers immigrés maghrébins et subsahariens et à partir de la publication au début des années 2000 de rapports commandés par des acteurs publics, comme le Haut-Conseil à l'Intégration et l'inspection générale des Affaires sociales (Bas-Théron et Michel, 2002), les immigrés vieillissant en France ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs (Attias-Donfut *et al.*, 2005 ; Jovelin et Mezzouj, 2010 ; Sayad, 2001 ; Témime *et al.*, 2001). À côté des parcours de ceux qui sont rentrés dans leur pays d'origine au moment de leur retraite, ou ont multiplié les allers-retours entre les deux pays (Cordeiro, 2002 ; Hunter, 2011), la figure du « chibani » a participé à prolonger la perception d'un « mythe » du retour. Ces « vieux » immigrés (Chaaban et Saadi, 2015 ; Kali, 2010) ainsi que leurs femmes (Attias-Donfut et Delcroix, 2004 ; Veith, 2009), ont travaillé comme ouvriers peu qualifiés depuis leur arrivée en France et continuent à y vivre après leur retraite¹⁵⁰. Marqués par des trajectoires de précarité économique et ayant rompu leurs liens avec leur pays d'origine, certains d'entre eux subissent une « double désaffiliation » et vivent dans des foyers de jeunes travailleurs immigrés (Gallou, 2005 ; Hmed, 2006a)¹⁵¹.

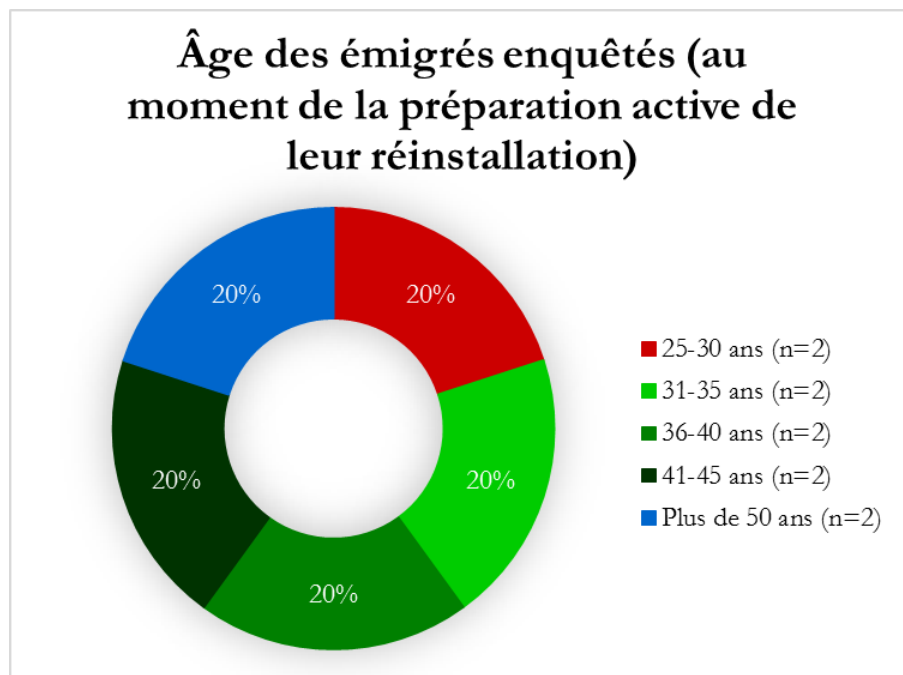
¹⁴⁹. Extrait de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

¹⁵⁰. Après un long mouvement social de soutien à ces « chibanis », qui a mené à la création en 2006 du collectif « Justice & Dignité pour les chibani-a-s » (Host et Pépin, 2012), ces immigrés ont obtenu la création en 2015 d'une aide à la réinsertion dans leur pays d'origine (Roucous, 2015).

¹⁵¹. Sur cette question des immigrés âgés dans les foyers de travailleurs, voir la thèse du politiste Choukri Hmed, et particulièrement le Chapitre 8 « Les modalités de la socialisation institutionnelle : les "établis" des foyers, entre vieillissement et enracinement » (Hmed, 2006b, p. 538-589).

La question de la retraite en France, et des parcours de ceux qui « ont perdu l'aiguille [de la boussole] »¹⁵², constitue un élément pivot de la temporalité des intentions de retour. À l'image de ces mots d'un émigré togolais qui travaille comme journaliste en région parisienne, la retraite est invoquée pour justifier la force des envies de retour : « tout immigré rêve de ça. Ils vont pas rester ici pour la retraite, ça c'est sûr ! D'ailleurs on n'en voit pas dans les maisons de retraite »¹⁵³. Vieillir en immigration devient une figure repoussoir et ceux qui envisagent de rentrer espèrent le faire avant leur retraite : « je préfère avant la retraite, parce qu'après la retraite, c'est la mort »¹⁵⁴. Pourtant, parmi les émigrés de retour enquêtés, beaucoup sont rentrés avant l'âge de la retraite¹⁵⁵. La comparaison des parcours des émigrés et des émigrés de retour issus de différentes catégories sociales dans leur pays d'origine et ayant acquis des situations socio-professionnelles contrastées en France permet de souligner que les temporalités des retours sont socialement différenciées.

Graphiques n° 17 : l'âge des émigrés enquêtés préparant leur retour et des émigrés de retour enquêtés au moment de leur réinstallation

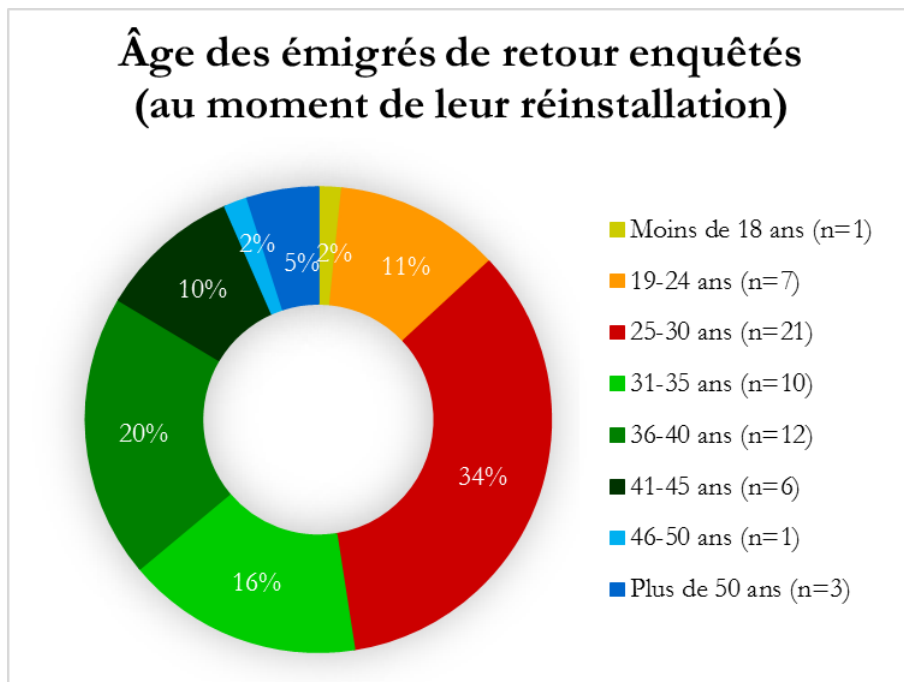


¹⁵². Extrait de l'entretien avec Sadia T., Comores, 49 ans, émigrée de retour [France], mère au foyer (Voidjou, 28/06/2012).

¹⁵³. Extrait de l'entretien informel avec Kanyi B., Togo, émigré en région parisienne, journaliste (Paris, 18/11/2009).

¹⁵⁴. Extrait de l'entretien avec Zaharaty J., Comores, 30 ans, émigrée à Paris, employée de la RATP (Mitsoudjé, 11/08/2012).

¹⁵⁵. Cette observation ne semble d'ailleurs pas propre à ce double terrain comorien et togolais. D'après un rapport de l'OCDE, « les résultats indiquent que, selon les pays de destination et les périodes considérées, 20 % à 50 % des immigrés repartent dans les cinq ans suivant leur arrivée, soit vers leur pays d'origine (retour), soit vers un pays tiers (émigration secondaire). Certains pays, comme le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande parviennent à retenir davantage les immigrés que les pays européens » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 183). Selon une enquête statistique menée auprès d'émigrés espagnols et portugais en France, en Allemagne et en Suisse, « les données montrent que les migrants de retour ne sont pas principalement des retraités et que beaucoup d'adultes d'âge moyen effectuent des migrations de retour » (Rallu, 2003, p. 199).



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 63 émigrés de retour interrogés, 2 entretiens n'ont pas permis de connaître l'âge des enquêtés au moment de leur retour (NC = 2).

1) Revenir à la retraite dans les milieux populaires

Dans les entretiens menés avec des émigrés issus de familles rurales dans leur pays d'origine et ayant affronté des trajectoires de déclassé horizontal en France, le moment de la retraite devient à la fois la dernière échéance que l'on se fixe pour mettre en œuvre ses projets de retour et le seul horizon temporel d'un retour possible. « Si j'ai ma retraite, je rentre »¹⁵⁶, « si j'ai la retraite, je reste pas là-bas... pour faire quoi ? »¹⁵⁷, « quand je suis à la retraite, je fais même pas un jour de plus en France »¹⁵⁸, affirment à l'unisson ces enfants de familles rurales dont l'insertion professionnelle en France se fait au sein des catégories populaires.

Plusieurs éléments se combinent pour expliquer cette prolongation de l'émigration. Quand ils n'ont pas les moyens financiers de mettre en œuvre des projets dans leur pays d'origine, ces émigrés populaires sont contraints d'attendre l'obtention de leur pension de retraite qui est le seul moyen de leur assurer des revenus réguliers après leur retour.

Aux frais de l'organisation d'un éventuel retour s'ajoutent les coûts liés aux attentes familiales à distance. Pour pouvoir envisager leur réinstallation sereinement auprès de leur famille, ces émigrés populaires doivent avoir envoyé de l'argent à leurs proches, participé à la scolarisation de

¹⁵⁶. Extrait de l'entretien informel avec Charifa M., Comores, 47 ans, émigrée à Marseille, femme de ménage (Chézani, 23/07/2012).

¹⁵⁷. Extrait de l'entretien informel avec Marouf A., Comores, 52 ans, émigré à Marseille, ferrailleur (Ouella, 28/08/2012).

¹⁵⁸. Extrait de l'entretien avec Assadilah M., Comores, 42 ans, émigré à Nice, agent territorial (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

leurs cadets et aux travaux de la maison familiale (voir Chapitre 5, Section 1). Paradoxalement, les attentes financières des familles sont plus fortes dans le cas d'émigrés qui n'ont bien souvent pas obtenu des situations professionnelles leur permettant d'assumer à la fois le coût de la vie en immigration et l'épargne nécessaire à la réalisation de ces projets, ce qui retarde d'autant plus leurs retours.

Enfin, dans ces milieux populaires, hommes et femmes ont mentionné le rôle que jouent leurs enfants dans la réadaptation de leur trajectoire migratoire. Tous ont indiqué que le fait d'avoir des enfants en bas âge en immigration pouvait constituer un obstacle temporaire au retour¹⁵⁹, et qu'ils préfèrent souvent que ces derniers achèvent leur scolarité à l'étranger et soient autonomes avant qu'ils ne puissent eux-mêmes rentrer, comme le précise Anouar E., fils d'agriculteurs devenu électricien à Nice et père de cinq enfants.

HB : - Et vous voulez rentrer seul ou votre femme aussi veut rentrer ?

AE : - Moi, pour les femmes c'est un peu difficile. Parce que je crois les femmes, avec les enfants, ils veulent pas partir. Ils se donnent la raison des enfants. Mais les enfants ils peuvent avoir des écoles ici, mais bon. Les enfants, maintenant ils commencent à être grands. Donc ils peuvent rester, ils peuvent se débrouiller tout seul, ils ont pas de problème de papier, ils ont pas de problème de la maison, ils peuvent trouver du travail, parce qu'au bout de dix ans [l'échéance qu'il envisage pour son retour], une fille de 18 ans, elle peut avoir 28 ans, donc elle peut commencer à prendre ses responsabilités, elle peut se marier, elle peut travailler, il peut faire... donc il peut prendre la relève des petits frères si elle a des petits frères, parce que même si elle a 28 ans mais ils ont tous des différences de deux ans... le plus petit aura combien, aura 15 ans.

HB : - Donc les grands pourront s'en occuper...

AE : - Voilà. Donc... mais bon...

HB : - Vous pouvez rentrer avec votre femme et laisser...

AE : - Laisser les enfants là-bas, surtout les grands¹⁶⁰.

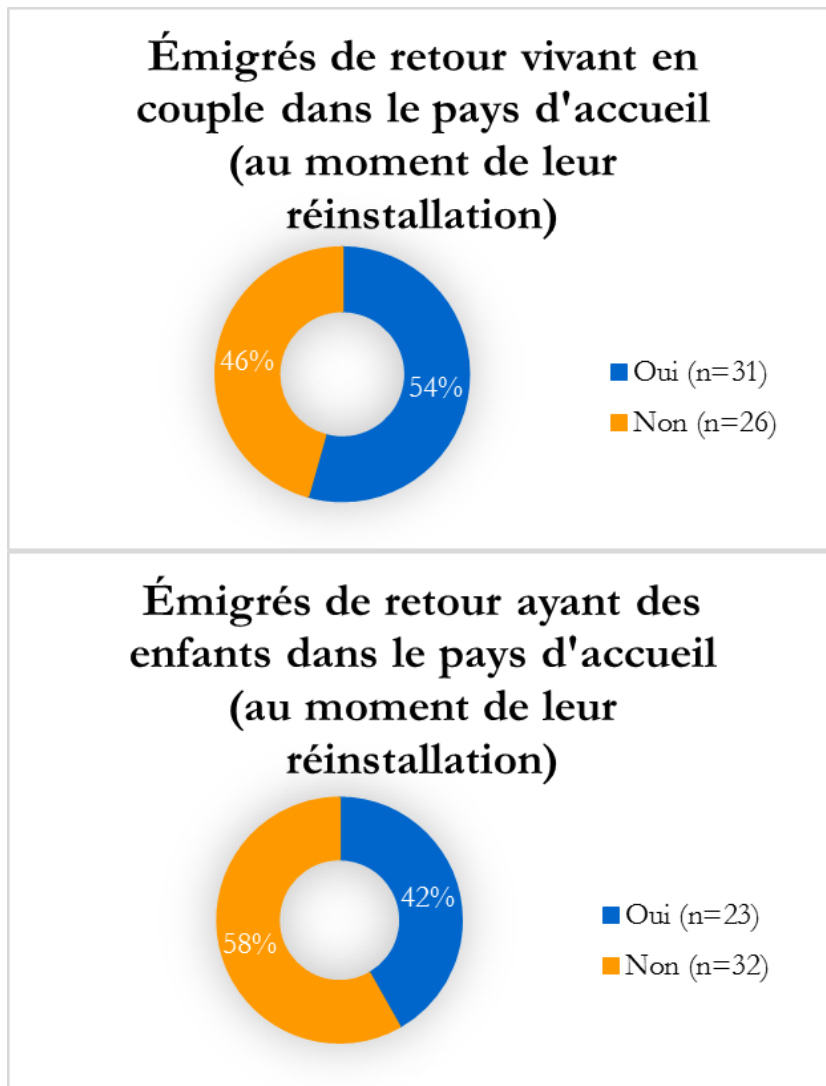
Ce dernier point peut ne pas constituer un obstacle au retour si les enfants accompagnent leurs parents au cours du retour. Mais cette éventualité implique d'ajouter un autre coût à la préparation du retour, celui de leur scolarisation. Ainsi, lorsque Mchami K., employé comorien d'une société publique à Paris évoque son futur retour, qu'il prépare depuis plusieurs années, il indique que sa fille de 4 ans pourrait être scolarisée aux Comores. « Ici y'a des écoles qui sont vraiment performantes » ajoute-t-il, en citant des écoles privées onéreuses, comme l'école française, le groupe scolaire Abdulhamid ou l'école de la Solidarité dans sa ville de Mbeni¹⁶¹.

¹⁵⁹. Ce qui rejoint l'observation faite par Marie-Laurence Flahaux selon laquelle les émigrés dont une grande partie du cercle familial vit dans le pays d'accueil ont moins de chances de revenir s'installer dans leur pays d'origine (Flahaux, 2014, p. 187).

¹⁶⁰. Extrait de l'entretien avec Anouar E., Comores, 43 ans, émigré à Nice, électricien (Ouellah, 28/08/2012).

¹⁶¹. Extrait de l'entretien avec Mchami K., Comores, 36 ans, émigré à Paris, employé d'une société publique (Mbeni, 01/08/2012).

Graphiques n° 18 : situation matrimoniale et parenté dans le pays d'accueil des émigrés de retour enquêtés



© Hugo Bréant/2016.

Parmi les 63 émigrés de retour interrogés, la situation matrimoniale en immigration n'a pas pu être connue pour 6 d'entre eux et la situation familiale pour 8 d'entre eux (En couple en immigration : NC = 6 ; Enfant(s) en immigration : NC = 8).

2) Revenir après les études ou au cours de la carrière professionnelle dans les catégories supérieures

La géographe Aurélie Varrel observe en Inde que le retour des émigrés les plus diplômés s'effectue dans la continuité des études ou de leur début de carrière professionnelle (Varrel, 2008, p. 220-233). Du fait des socialisations familiales qui précèdent les départs et des attentes prolongées au cours de l'émigration, les émigrés issus des familles socialement plus aisées envisagent effectivement de rentrer après leurs études, et sont incités à le faire. Selon la force des appuis dont ils peuvent disposer dans leur pays d'origine et les ressources qui sont à leur disposition dans le pays d'accueil, les retours peuvent être plus ou moins rapidement préparés.

Dans ces milieux sociaux, le fait de vivre avec ses enfants, qu'ils soient nés dans le pays d'accueil ou qu'ils aient émigré durant leurs premières années, n'empêche pas toute possibilité de retour. Parmi les 63 émigrés de retour enquêtés, 54 % d'entre eux vivaient en couple en France et 42 % d'entre eux se sont engagés dans un processus de réinstallation dans leur pays d'origine alors même qu'ils vivaient avec un ou plusieurs enfants, qui n'avaient pas encore atteint leur majorité. Les enfants ont pu revenir avec leurs parents en suivant une scolarité privée à Lomé ou Moroni. Alors que la durée des expériences d'émigration s'allonge dans les milieux populaires, les parcours migratoires sont plus courts dans les milieux aisés. Ainsi, parmi les 63 émigrés de retour, l'origine sociale familiale a pu être identifiée pour 54 d'entre eux. Les émigrés issus des catégories supérieures ont vécu en moyenne 14 ans à l'étranger avant de revenir, contre plus de 18 ans pour les émigrés nés dans des familles populaires. La moyenne s'élève à près de 21 ans si l'on exclut les deux enquêtés qui sont revenus de France à la suite de mesures d'éloignement mises en œuvre par le Gouvernement français. La seule exception à cette règle réside dans les parcours d'émigrés populaires qui ont émigré dans des pays voisins, faute de pouvoir partir directement en France (voir Chapitre 4, Section 3). La durée du séjour à l'étranger parmi les 7 enquêtés qui correspondent à ce profil a été d'un peu plus de 2 ans en moyenne. Nous verrons dans le chapitre suivant que ces retours rapides sont contraints par le manque de ressources familiales et n'ont pas les mêmes implications en termes de mobilité sociale au retour (voir Chapitre 8, Section 1, Paragraphe A).

Conclusion

Étudier les expériences du retour à l'aune du recueil des récits de vie et de l'observation des pratiques migratoires effectives, et par la confrontation entre les expériences des émigrés et des émigrés de retour, permet d'opérer une triple rupture avec des impensés introduits à la fois par un certain sens commun routinier, par la sociologie spontanée délivrée par les émigrés mais aussi par une partie des travaux sociologiques qui ne pensent les mobilités géographiques qu'au prisme de l'intégration des individus dans les pays d'accueil.

Observer des retours en pratique, c'est d'abord rompre avec l'idée malheureusement courante selon laquelle il y aurait peu de chances pour qu'un individu qui quitte un pays du Sud pour venir vivre en Europe puisse éprouver le désir de revenir à nouveau chez lui. Comme le soulignait en des termes critiques le démographe Stéphane de Tapia à propos des migrations turques vers l'Europe, le retour « heurte de front plusieurs idées reçues bien ancrées, telles que : la supériorité implicite de l'Europe industrialisée face au Tiers-Monde [...] ou encore le différentiel irréductible de développement entre Europe industrialisée et espaces périphériques. Cela va loin, car on en vient avec les meilleures intentions du monde à se demander comment et pourquoi un travailleur turc peut avoir envie de retourner chez lui » (de Tapia, 1989, p. 259).

Mettre en regard les inclinations au retour et les pratiques de réinstallation permet également de se distancier d'une approche réductrice qui pense les liens au pays d'origine seulement en termes d'appartenance identitaire, d'attaches culturelles ou de pratiques communautaires. Très souvent exprimée par les enquêtés, cette optique voudrait, comme l'explique un journaliste togolais à propos d'émigrés rencontrés en Allemagne et aux États-Unis, que l'intégration dans le pays d'accueil éloigne les chances de retour : « ils sont tellement intégrés que ça serait difficile de se réintégrer ici. Ils se retrouvent comme étrangers dans leur propre pays »¹⁶². Pourtant, les manières de manifester son attachement aux origines ne tiennent qu'une place marginale dans l'explication des retours. Que les émigrés aient fréquenté en France des associations d'émigrés, comme le font beaucoup de Comoriens de Lyon, de Marseille ou de région parisienne, ou qu'ils aient au contraire rejeté des formes de sociabilités communautaires, comme l'expriment régulièrement les enquêtés togolais au cours des récits, n'influence que marginalement les propensions au retour et les capacités à se réinstaller. Les émigrés de retour se recrutent tout autant chez les individus qui ont un rapport distancié à leurs origines culturelles et nationales que chez ceux qui les valorisent dans leur vie quotidienne.

Enfin, le degré d'intégration sociale, économique et professionnelle en France n'est pas non plus un frein aux retours. Les acteurs institutionnels enquêtés soulignent que ceux qui réussissent en France n'ont pas d'intérêt objectif à revenir dans leur pays d'origine¹⁶³. Pour beaucoup, si les émigrés restent plus longtemps sur le sol français, qu'ils y obtiennent un emploi stable et bien rémunéré, se marient et fondent une famille, accèdent à la propriété et acquièrent la nationalité française, leurs chances de retour sont minimes. Cette hypothèse a été renforcée par les travaux menés autour du « mythe du retour » de la première génération d'immigrés en France et leur installation progressive dans leur pays d'accueil.

Cette comparaison a montré que les appartenances sociales dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, ainsi que les relations familiales entretenues à distance méritent en revanche qu'on leur porte une plus grande attention, car elles expliquent en grande partie les contrastes observés dans les migrations de retour. Comme l'a montré l'anthropologue Lucile Gruntz dans le cas de l'Égypte, « les rapports de classe jouent en effet un rôle décisif dans l'issue du processus migratoire circulaire » (Gruntz, 2008).

¹⁶². Extrait de l'entretien informatif avec Abass Dermene, journaliste (Lomé, 16/01/2010).

¹⁶³. « S'ils ont réussi un peu là-bas, ils reviennent pas. » Extrait de l'entretien informatif avec Cyrille le Déaut, attaché culturel et de coopération au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 02/02/2010).

Les démographes Hervé Domenach et Michel Picouet ont travaillé sur le « caractère de réversibilité des migrations » et indiqué qu'il est « intimement lié au processus migratoire, préorienté vers l'objectif d'un retour à terme ». D'après eux, « le maintien d'une solidarité familiale et sociale, l'investissement foncier ou immobilier dans la région d'origine, le soutien financier même s'il est épisodique, sont autant de mesures [...] qui organisent et rendent possible le retour éventuel du migrant, qui intervient alors en fin de vie active lorsque celle-ci a pleinement réussi » (Domenach et Picouet, 1987). L'enquête menée auprès d'émigrés de retour comoriens et togolais a permis de montrer que l'entretien de relations affectives, familiales, économiques et professionnelles avec le pays d'origine, à distance et en présence, est en effet une étape essentielle des retours. La plupart des émigrés s'y préparent, investissent du temps et de l'argent, et construisent le retour par étapes.

La réinstallation dans son pays d'origine dépend également de la nature et de la quantité de ressources accumulées en immigration. Si les émigrés sont parvenus à obtenir des ressources économiques, sociales et scolaires importantes dans leur pays d'accueil, ils peuvent envisager la préparation rapide de leur retour. L'enquête a donc démontré de manière contre-intuitive que ce sont ceux qui sont les plus intégrés en France, principalement professionnellement, qui ont suffisamment de ressources pour envisager plus sereinement un retour¹⁶⁴.

Par ailleurs, le milieu social d'origine des émigrés joue un rôle déterminant dans les retours, et ce à plusieurs titres. Un double mouvement guide ces retours, il faut réussir à revenir et revenir pour réussir. C'est ce devoir de réussite qui rend les retours socialement sélectifs.

Tu reviens pas si tu peux pas le faire ! [...] Ceux qui ne réussissent pas ne reviennent pas, c'est toujours l'image de la réussite, tu peux pas donner l'image de quelqu'un qui n'a pas réussi, c'est comme si tu étais un raté qui vient nous embobiner¹⁶⁵.

Les mots de cet enquêté togolais résument bien la manière dont les migrations de retour peuvent se lire en fonction des pratiques migratoires que les familles encouragent ou découragent. Selon les histoires migratoires familiales et selon les aspirations à la mobilité sociale liées aux parcours d'émigration, les familles incitent plus ou moins fortement les émigrés à revenir.

Enfin, les familles facilitent plus ou moins l'organisation des retours en mettant leurs ressources à la disposition des émigrés. Dans une large mesure, l'émigration de retour est « un luxe qui est permis parce qu'il y a une assise familiale qui est déjà là... il faut être un peu nanti pour revenir »¹⁶⁶.

¹⁶⁴. À l'inverse, les sociologues Evelin Reisenauer et Jürgen Gerdes indiquent que les pratiques transnationales des immigrés turcs leur fournissent des ressources politiques, économiques et socio-culturelles qui deviennent le support de leur intégration en Allemagne (Reisenauer et Gerdes, 2012).

¹⁶⁵. Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

¹⁶⁶. D'après Yéma K., fils d'un enseignant. Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

Si la tendance générale distingue des retours facilités pour l'élite sociale et des retours entravés dans les milieux populaires, on ne peut cependant pas conclure que le retour n'est accessible qu'aux seuls enfants des milieux aisés, seuls capables d'obtenir des emplois bien rémunérés grâce à l'appui de leur famille. Ce sont les contrastes dans les trajectoires de mobilité sociale liées aux différentes expériences de retour que le dernier chapitre entend maintenant interroger (voir Chapitre 8).

CHAPITRE 8

-

SE RÉINSTALLER ET RÉUSSIR : LES TRAJECTOIRES SOCIALES CONTRASTÉES DES ÉMIGRÉS DE RETOUR

En analysant les dispositions individuelles au retour et les logiques familiales qui régissent la préparation d'une réinstallation dans le pays d'origine, le chapitre précédent a éclairé les processus de sélectivité sociale à l'œuvre dans les migrations de retour. Mais la migration de retour n'agit pas pour autant comme un filtre social étanche, qui empêche les réinstallations des émigrés populaires les moins dotés en ressources tout en garantissant la réussite des élites migratoires. L'expérience de la mobilité internationale ne peut être pensée de manière univoque comme un « piège », pour reprendre les termes d'un enquêté comorien qui se demande par quel biais il pourra un jour quitter Marseille pour revenir à Fombouni.

Ah j'ai regretté, j'ai regretté. Parce que je sais que la France, c'est un piège pour tout le monde. Je te jure c'est un piège, dès qu'il te tient, tu peux pas retourner comme ça. Parce que dès que tu fais ton départ de Fombouni ou aux Comores, tu vas en France, dès que tu reviens sans que tu ramènes beaucoup d'argent, sans que tu es pas quelqu'un, c'est pas bien pour eux [les gens de Fombouni]. Tous les gens ils vont t'insulter, ils vont dire t'as vu lui, il était en France, il a rien amené, alors que y'a rien là-bas, mais faut que tu te débrouilles. T'as vu, ils voient pas ça. J'ai beaucoup de gens, j'ai beaucoup de potes, des amis qui sont là-bas, ils me disent, tu sais là maintenant vraiment, c'est pas la peine de rester ici [en France]. Mais nous on a peur de rentrer, parce que dès qu'on rentre là-bas les gens ils vont nous insulter. Ils vont dire qu'est-ce que vous avez fait là-bas ? Moi je regrette, je regrette vraiment de partir. Putain, pourquoi je suis allé en fait ? Je vais rester jusqu'à ce que j'aurai 150 ans ? Peut-être !¹

Membre d'une famille d'agriculteurs comoriens, parmi lesquels nombreux sont ceux qui ont émigré en France, Soultouine F. a obtenu son baccalauréat aux Comores, où il a débuté une formation de mécanicien. En 2000, il a achevé cette formation à Madagascar avant de venir en France rejoindre ses proches déjà émigrés. Il s'est marié à Marseille, a eu un enfant et travaille comme plombier. Soultouine gagne 1 500 euros par mois, paye un loyer de 800 euros mais a réussi à épargner pour ouvrir il y a quelques années un petit restaurant dans sa ville d'origine de Fombouni. Le projet a échoué à cause d'une mésentente entre Soultouine, qui vivait à Paris, et les gérants à qui il avait confié son commerce. Au moment de l'entretien, il annonce : « ce que je vois actuellement, c'est que nous on perd du temps [en France] ». Âgé de 31 ans, Soultouine espère pouvoir initier un nouveau projet entrepreneurial et préparer son retour avant la retraite, mais se montre assez pessimiste quant à ses chances d'y parvenir car il pense ne pas posséder les ressources suffisantes pour assurer sa pleine réussite au retour et assumer les attentes de ses proches et amis.

¹. Extraits de l'entretien avec Soultouine F., Comores, 31 ans, émigré à Paris, plombier (Fombouni, 29/07/2012).

En s'attachant à analyser les expériences vécues par des émigrés aux profils sociologiques divers, des plus modestes aux plus favorisés², ce chapitre cherche à affiner le tableau général dressé dans le chapitre précédent³. Plus difficile en bas de l'échelle sociale, le retour n'en est pas pour autant impossible. À l'inverse, si revenir apparaît plus aisé en haut de l'échelle sociale, la réinstallation n'assure pas une réussite sociale mécanique. Plutôt que des « autoroutes de retour », les enquêtés empruntent des « chemins de traverse » pour revenir dans leur pays d'origine⁴. Les voies d'accès à une trajectoire sociale ascendante sont contrastées au regard des histoires migratoires familiales, des ressources individuelles et collectives et des bifurcations des parcours biographiques⁵.

Les travaux dédiés à la mobilité sociale s'intéressent souvent aux trajectoires les plus remarquables, c'est-à-dire d'un côté aux grandes réussites des moins favorisés (Naudet, 2012b) et de l'autre aux échecs retentissants des « récessions sociales » (Maurin, 2009). À travers les portraits de ces « transfuges de classe », les sociologues ont interrogé les points de passage entre les différents milieux sociaux, les adaptations qui en découlent (Naudet, 2007) et les coûts sociaux et psychologiques de ces franchissements des frontières sociales (Gauléjac, 1987). Dans ce dernier chapitre, il s'agira de questionner également les « petits déplacements » sociaux (Pasquali, 2014) ou les « mobilités de proximité » (Beaud et Pasquali, 2014, p. 91) que les migrations de retour peuvent produire.

Ainsi, chez les émigrés issus des milieux populaires, qui disposent souvent de ressources moindres, qu'ils soient préparés ou contraints, les retours laissent peu souvent la place à des expériences d'ascension sociale. Mais ces retours ne sont pas toujours synonymes d'échecs sociaux. Ils constituent souvent des moments de renégociation des parcours migratoires et de réadaptation des aspirations à la mobilité sociale au sein de différents espaces nationaux et au fil des générations (Section 1).

À l'inverse, les émigrés issus des milieux sociaux les plus favorisés obtiennent au retour des emplois fortement rémunérés et des fonctions prestigieuses, souvent proches de ceux que leurs parents occupaient avant eux. Malgré ces trajectoires professionnelles, les émigrés ne perçoivent pas nécessairement leur pleine réussite sociale au retour. La mobilité internationale ne garantit

². En 1980, George Gmelch appelait à mieux équilibrer les enquêtes dédiées aux retours des paysans d'une part et aux émigrés socialement plus favorisés d'autre part (Gmelch, 1980, p. 156).

³. Ce chapitre s'appuie sur les parcours des 63 émigrés de retour enquêtés (29 aux Comores et 34 au Togo). Parmi eux, 17 sont issus de familles populaires, 17 sont nés de parents membres des fractions basses des catégories supérieures et 18 sont issus de familles élitistes. L'origine sociale de 11 d'entre eux n'a pas pu être clairement identifiée (NC = 11). Au sein de ces 11 cas, il s'agit majoritairement d'enquêtés pour lesquels il était difficile de savoir si les parents faisaient partie des catégories supérieures ou élitistes.

⁴. Pour reprendre les expressions utilisées par le sociologue Laurent Lardeux à propos des migrations de retour de réfugiés originaires d'Afrique centrale (Lardeux, 2012, 2015).

⁵. Les chercheurs du projet PREMIG, dédié aux migrations de retour depuis la Norvège ou le Royaume-Uni, indiquent dans leur rapport préliminaire que la réinsertion dans le pays d'origine peut être difficile : « reintegration can be as challenging as integration » (Carling [dir.], 2015, p. 30-31).

d'ailleurs pas toujours ces processus de reproduction sociale aux enfants de l'élite, qui peuvent affronter des expériences de déclassement après leur réinstallation (Section 2).

Les émigrés dont les parents sont membres des catégories supérieures les plus basses et dont les ressources économiques et sociales ne sont pas aussi importantes que celles des élites citées plus haut, seront au cœur de ce chapitre. Les enfants de ces familles dominées parmi les dominants préparent leur retour sur un temps plus long et avec l'assurance moins forte de parvenir à obtenir une promotion sociale au retour. Leurs retours s'inscrivent dans des trajectoires de mobilité sociale ascendante qui, sans être aussi fortes que celles décrites dans la section précédente, n'en restent pas moins perçues par les émigrés et par leurs proches comme des expériences réussies. Considérées sous le seul angle professionnel ou financier, les réinsertions de ces émigrés de retour peuvent être perçues comme des trajectoires sociales descendantes. Pourtant, l'analyse des récits qui en sont fait montre que les individus reconstruisent leur propre définition de l'ascension sociale en comparant les situations vécues à l'étranger et dans le pays d'origine et en intégrant des critères non-économiques, comme l'épanouissement professionnel, la qualité de vie et le sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale (Section 3). Ces petites réussites sociales deviennent visibles à condition d'intégrer dans l'analyse la « dimension subjective de la mobilité sociale » (Attias-Donfut et Wolff, 2001 ; Pasquier-Doumer, 2010).

Enfin, les liens entre les réinsertions et la mobilité sociale seront étudiés à l'aune des retours contraints, qui ne correspondent pas *a priori* au modèle de la réussite migratoire. À partir de ces cas extrêmes, il sera possible de montrer que la trajectoire sociale des émigrés après leur expulsion dépend très largement de leur milieu social d'origine (Section 4).

Les manières de dire son parcours migratoire et sa trajectoire sociale nous sont apparues relativement homogènes au sein de chacun de ces groupes sociaux. En revanche, contrairement à ce qu'ont pu démontrer certains sociologues (Naudet, 2012b ; Řeháková et Vlachová, 1995), nous n'avons pas observé de perceptions nationales de la mobilité sociale.

Section 1 – Les retours populaires : une difficile voie d'accès à la mobilité sociale ascendante dans le pays d'origine

Les émigrés issus de familles modestes et ayant intégré les milieux populaires dans le pays d'accueil affrontent des difficultés dans la préparation de leur retour et sont souvent obligés de construire leur retour dans une temporalité longue, la retraite devenant l'échéance la plus probable (voir Chapitre 7). Toutefois, ces émigrés ne sont pas tous contraints d'attendre cette échéance, et d'investir leurs rôles migratoires à distance pour bénéficier d'un certain prestige lors de leurs seuls retours en vacances. Des retours populaires durables avant la retraite ne sont pas impossibles.

Nous montrerons d'abord qu'il est fréquent que les individus qui migrent, par étapes, dans des pays voisins soient contraints de revenir plus tôt qu'ils ne l'envisageaient. Leur profil les éloigne des plus fortes attentes vis-à-vis de la réussite en migration et leur réinstallation s'en trouve transformée (Paragraphe A).

En ce qui concerne les émigrés en France ou dans un pays européen, dans la majorité des cas enquêtés, les tentatives de retour ont donné lieu à de nouveaux départs, à l'ajournement des projets de retour et à des aspirations à la mobilité sociale dirigées vers le pays d'accueil et les enfants (Paragraphe B).

Cependant, certains de ces émigrés en France et en Europe ont pu revenir et se réinstaller durablement. L'analyse d'un cas de retour atypique révèle que l'accumulation minimale de ressources économiques, sociales et scolaires à l'étranger et la prise de distance vis-à-vis du devoir de réussite peuvent être nécessaires à la pérennisation des réinstallations populaires (Paragraphe C). À travers les quelques cas observés aux Comores et au Togo, il semble enfin que des trajectoires populaires d'ascension sociale au retour demeurent possibles, sous certaines conditions variables dans les deux pays (Paragraphe D).

A – Écourter une migration par étapes et revenir d'un pays proche : se faire oublier et faire oublier le stigmate de l'échec migratoire

Dans les familles populaires rurales et urbaines, la réussite attendue d'un parcours migratoire, par soi et par ses proches, est forte. La réussite sociale, manifestée par le fait de tenir son rôle à distance et en présence, fait partie des attributs qui constituent l'identité sociale des émigrés accomplis. À l'opposé, tout individu dont la trajectoire s'éloigne de ces attentes normatives peut être discrédité et stigmatisé dans les interactions et les relations sociales routinières, la stigmatisation étant ici entendue comme « la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société » (Goffman, 1975, p. 7). Dans un article visant à poursuivre la conceptualisation de la stigmatisation, débutée par Erving Goffman, les sociologues Bruce Link et Jo Phelan indiquent que le stigmate est une « situation persistante » qui ne se modifie qu'à condition que plusieurs individus s'attachent à modifier sa définition et les multiples discriminations qui en découlent. Ils précisent que les individus ne vivent pas de manière uniforme les changements de statut liés au stigmate, en fonction de leurs différentes ressources (Link et Phelan, 2001, p. 379-382)⁶. L'enquête menée auprès des émigrés de retour a en effet montré que l'intensité même de la stigmatisation peut varier, en fonction des perceptions

⁶. « To say that stigma is a persistent predicament is not to say that every individual in a group suffers the same outcome. Individual differences in personal, social and economic resources also shape the life circumstances of persons in stigmatized groups, thereby producing substantial variation within stigmatized groups in any outcome one might consider. Thus, no one is fully trapped in a uniform disadvantaged position » (Link et Phelan, 2001, p. 380).

associées à certaines trajectoires migratoires. Produit par les interactions familiales, le stigmate n'est ni une marque indélébile, ni un attribut qui discrédite toujours fortement les émigrés contraints au retour.

Les membres des milieux populaires qui ne possèdent pas suffisamment de ressources pour obtenir un visa en France (voir Chapitre 3) peuvent être obligés de migrer par étapes, en partant d'abord vers des destinations proches et en espérant y accumuler ou y recevoir les ressources nécessaires à un départ plus lointain (voir Chapitre 4, Section 3, Paragraphe B-1). Nous avons expliqué que la réussite de ce processus migratoire dépend de la capacité des émigrés à mobiliser les soutiens effectifs de leurs proches déjà émigrés, en évoquant le cas de Naïm H. Jeune bachelier comorien né dans une famille d'agriculteurs, Naïm est parti au Sénégal en 2007 pour étudier le commerce international. Il a dû revenir dans sa ville de Domoni-Adjou, à l'ouest de la Grande Comore, faute d'avoir le soutien financier continu de ses trois frères aînés émigrés en France (voir Chapitre 4, Section 3, Paragraphe B-2).

En analysant la réinstallation de Naïm aux Comores, il est possible de comprendre que les attentes liées à l'émigration varient fortement en fonction du pays destination des émigrés et de l'histoire migratoire familiale. Quand les émigrés ont vécu dans un pays voisin ou proche, relativement déprécié dans la hiérarchie symbolique migratoire (voir Chapitre 4, Section 2, Paragraphe A), et qu'ils ne sont pas les seuls membres de la famille à avoir émigré, les attentes familiales à leur égard diminuent et le stigmate de l'échec au retour s'en trouve amoindri. À cet égard, le parcours de Naïm est révélateur des trajectoires des cinq autres émigrés populaires qui ont migré dans un pays voisin et qui, faute de ressources sont revenus après avoir passé un peu plus de deux années à l'étranger en moyenne.

Une fois que Naïm a été diplômé à Dakar, ses frères émigrés en France lui ont expliqué qu'ils ne pouvaient plus l'aider financièrement. Naïm a alors été contraint de rentrer aux Comores le 22 février 2011, une date qu'il ne peut oublier. Malgré les promesses de ses frères de l'aider à monter un « petit projet » commercial, Naïm s'est retrouvé sans activité depuis cette date et regrette cette situation. D'après lui, une fois âgé de 20 ans, les enfants peuvent prendre leur indépendance, mais lui vit encore avec sa mère et « ça devrait pas être comme ça ». Naïm fait donc partie de ces enfants de familles populaires, scolarisés et envoyés à l'étranger grâce à l'appui financier de leurs aînés émigrés, et qui découvrent à leur retour que la possession de ce nouveau capital scolaire ne suffit pas à leur garantir une entrée sur le marché du travail. Pierre Bourdieu parlait en France d'une « génération abusée », et ces propos font tout à fait écho aux situations observées aux Comores et au Togo. D'après Bourdieu, « les nouveaux venus à l'enseignement secondaire sont portés à en attendre, par le seul fait d'y avoir accès, ce qu'il procurait au temps où ils en étaient exclus. Ces aspirations qui, en un autre temps et pour un autre public, étaient parfaitement réalistes, puisqu'ils qu'elles correspondaient à des chances objectives, sont souvent

démenties, plus ou moins rapidement, par les verdicts du marché scolaire ou du marché du travail » (Bourdieu, 1978, p. 9).

Interrogé sur son inactivité professionnelle, il explique que « la famille se soutient » et qu'aucune critique n'est émise en son sein. Dans son cas, cela tient à deux éléments centraux. D'une part, ses trois frères étant émigrés en France, les attentes sont principalement dirigées vers eux, plus que vers ce cadet parti étudier dans un pays africain. D'autre part, Naïm démontre à ses proches qu'il fait des efforts pour chercher un travail depuis son retour, personne ne peut donc lui dire : « tu as perdu tout cet argent et tu fais le bordel ». Il raconte qu'en dehors du cercle familial, aucun habitant de sa ville n'a ouvertement émis des critiques à son encontre, mais qu'il imagine bien qu'en coulisses, certains se montrent circonspects. Naïm livre donc un véritable sentiment d'incertitude vis-à-vis des perceptions que les autres peuvent avoir de ce qu'il identifie lui-même comme l'échec de sa migration.

Nous [la famille] on dit pas tu as gaspillé l'argent, mais la plupart ils disent pourquoi il travaille pas, pourquoi il cherche pas un travail ? Les gens qui disent ça, peut-être qu'ils savent pas que nous sommes en train de chercher. Donc ils pensent que puisque nous sommes au village, on est en train de tourner comme ça, ils pensent qu'on sera assis là, comme ça. Donc ils disent n'importe, ils savent même pas quoi. La plupart du temps je réponds normalement. Qu'est-ce que tu veux que je fasse moi ? Je fais les demandes d'emploi. Maintenant je n'attends que les réponses. S'ils refusent de répondre, c'est pas de ma faute. Moi je peux pas aller, par exemple, dans un établissement bon de je sais pas de quoi, par exemple de mécanique. Moi j'ai pas fait ça. J'ai déposé les dossiers là où il fallait déposer les dossiers. Maintenant, s'ils veulent pas me prendre, ça c'est pas de ma faute. Mais la plupart du temps ils me comprennent pas. Ils nous accusent. Ils disent on est pareils, nous qui n'a pas appris quelque chose, nous sommes pareils avec vous qui disent que vous avez appris. Alors quelle est la différence ? La différence c'est que nous avons appris quelque chose (rires). Seulement on n'arrive pas à s'insérer dans le milieu du travail. Mais je sais que un jour, ça reviendra. [...] Maintenant c'est une question de chance⁷.

Pour autant, les journées passées à Domoni-Adjou dans l'entourage de Naïm ont montré que ces critiques sont absentes. D'abord, plusieurs jeunes émigrés de retour se sont retrouvés dans son cas et sont désormais inactifs, ce qui a permis aux familles de la ville d'être directement exposées à ces expériences d'échec migratoire. C'est le cas de Mhoidjou N. dont une grande partie de la famille a déjà émigré à Mayotte et/ou en France métropolitaine. Après avoir étudié trois ans la gestion hôtelière au Maroc, il a dû revenir faute d'un financement suffisant assuré par un cousin émigré. Son domaine professionnel étant peu développé aux Comores, et n'ayant pas assez de ressources financières pour initier un projet seul, Mhoidjou ne travaille pas depuis son retour en 2007. « Je me débrouille pas, c'est ma mère qui m'aide », annonce-t-il lors de l'entretien réalisé en présence de Naïm H.⁸

7. Extraits de l'entretien avec Naïm H., Comores, 26 ans, émigré de retour [Sénégal], sans emploi (Domoni-Adjou, 03/07/2012).

8. Extrait de l'entretien informel avec Mhoidjou N., Comores, 26 ans, émigré de retour [Maroc], sans emploi (Domoni-Adjou, 07/07/2012).

Lors de promenades dans les rues de la ville, Naïm a croisé plusieurs connaissances qui, apprenant la raison de ma présence aux Comores, avouaient avec étonnement ne pas savoir que Naïm avait lui-même émigré au Sénégal. Si Naïm parvient à faire oublier son échec, à ne pas subir ce stigmate, et même à se faire oublier en tant qu'émigré, c'est parce que la perception de l'émigration est basée sur le syllogisme suivant : un émigré se doit de réussir, Naïm n'a pas réussi à incarner cette figure de la réussite sociale au retour, Naïm n'est donc pas un émigré aux yeux des autres. Naïm et Mhoidjou annoncent d'ailleurs tous les deux que ceux qui sont des étudiants précaires comme eux, ne se considèrent pas et ne sont pas considérés comme des *je-viens*.

B – Revenir et repartir : les aspirations à la mobilité sociale intergénérationnelle dans le pays d'accueil

Les émigrés populaires qui vivent en France, ont tenté de mettre en place un projet commercial dans leur pays d'origine et de s'appuyer sur cette entreprise pour s'assurer une réinstallation durable ont connu des parcours marqués par des étapes relativement similaires : échec financier, organisation d'un nouveau départ⁹, report des projets de retour durable à la retraite et engagement dans un processus de mobilité sociale intergénérationnelle dans le pays d'accueil. Ainsi, Abdou V. est né dans une famille rurale du sud-ouest des Comores. Pendant la colonisation française, il est devenu aide-médical dans un dispensaire de sa ville puis a été affecté auprès d'un infirmier près de Moroni. À la fin des années 1960, il a quitté les Comores pour Madagascar puis pour La Réunion. Il s'y est marié à une femme réunionnaise et est devenu imam à Saint-Denis de la Réunion.

Après son divorce au début des années 1980, il a tenté de revenir ouvrir un « petit commerce » dans sa ville de Mitsoudjé, pour « essayer de [se] construire, de reconstruire une vie ici ». Cette tentative a rapidement échoué et faute de bénéfices suffisants pour lui assurer le confort qu'il espérait, Abdou est reparti après deux années. Il a accompagné un fils de son père parti soigner des problèmes cardiaques à Marseille, et est devenu son tuteur légal. Avant son nouveau départ, il s'était marié à une femme de sa ville, avec qui il a eu sa fille aînée. Une fois en France, il a aidé sa femme et sa fille à émigrer à leur tour, a eu quatre autres enfants, dont sa femme s'est longtemps occupée, et est devenu gardien d'immeuble. Abdou fait part de ses regrets à l'encontre de ce nouveau départ qui l'a conduit à vivre ce qu'il perçoit comme un déclassement descendant en France métropolitaine.

En rentrant en France, c'était pas ça. J'étais obligé de faire n'importe quoi. Puisqu'à ce moment-là je suis devenu complètement responsable. J'avais une femme. Faut le nourrir. [...] Ça me... je sais pas si je peux être fier de ça [être gardien d'immeuble]. Si, puisque j'ai

⁹. Depuis les années 1970, ces retours écourtés ont complexifié les débats sur la définition de ce qu'est la migration de retour. Pour certains chercheurs, la durée de la « réémigration » est centrale et les amènent à évoquer des circulations migratoires plutôt que de véritables réinstallations dans le pays d'origine (Gmelch, 1980, p. 136).

arrivé à nourrir ma famille, c'est déjà pas mal. Parce que moi je vois des Français, de souche français, qui ont même pas cette chance que j'ai eu.

Malgré son premier échec, Abdou a envisagé de revenir s'installer aux Comores depuis qu'il a émigré à Marseille au début des années 1980. Si son emploi de gardien, et les quelques cours d'éducation religieuse qu'il dispense en parallèle, lui ont permis de subvenir au besoin du ménage en France et d'investir dans l'immobilier à Mitsoudjé, il n'a pas pu épargner pour préparer un nouveau projet de retour, plus à même de lui assurer une réussite financière. Il rappelle d'ailleurs régulièrement à ses enfants d'épargner dans la perspective où ces derniers voudraient créer une entreprise à Marseille ou aux Comores.

Est-ce que vous pensez qu'avec mes 1 000 euros... ? Je paye le loyer, il me reste rien ! Cette maison [dans laquelle se déroule l'entretien à Mitsoudjé] est à moi ! C'est moi qui a construit cette maison. Et qui dort là ? Personne ! Je paye un loyer là-bas, et ici, personne il vit dedans. C'est pas normal. Faut être fou pour faire ce genre de trucs. Donc moi j'aimerais franchement de revenir ici. Je peux pas rester plus longtemps. J'ai envie... le plus tôt ça sera mieux.

Durant l'année précédant l'entretien, Abdou a tenté de faire reconnaître toutes ses annuités travaillées afin d'ouvrir ses droits à la retraite, mais a rencontré des difficultés. Au moment de l'entretien, il annonce : « je rentre avec ma femme. Je rentre. Dès que y'a une possibilité d'avoir ma retraite... Si je gagne même 200 euros par mois, ça me suffit. Disons pas plus... Et je reste pas en France ». Anticipant le faible montant de sa future pension de retraite, il sait qu'il ne pourra de toute façon payer son loyer en France sans le soutien de ses enfants et préfère donc revenir aux Comores. Peu convaincu par le fait de pouvoir assurer dans les prochaines années une mobilité sociale ascendante pour lui et sa femme aux Comores, Abdou se dit très satisfait d'avoir pu scolariser ses enfants en France et de leur avoir apporté les bases d'une éducation religieuse.

Mon parcours je peux dire... que la seule compensation de ma vie, c'est d'avoir des enfants qui essayent de faire des études en France, de pas vivre la même vie que moi. [...] Et en même temps j'ai pas arrêté d'éduquer les enfants. Une éducation religieuse, pas ce que vous parlez, la religion moderne maintenant, qui tue les frères entre frères. C'est ma religion qu'on m'a éduquée ici aux Comores. C'est la religion la plus simple, plus modeste, plus humain. C'est le respect, d'aimer son prochain, d'accueillir ceux qui n'ont pas. C'est ça que j'ai essayé de faire¹⁰.

Au même titre que plusieurs émigrés issus de familles rurales et devenus ouvriers ou employés en France, Abdou fait partie de ces pères interrogés dont l'accomplissement personnel passe par l'éducation des enfants, leur réussite professionnelle et une mobilité sociale ascendante intergénérationnelle. Alors que certains travaux de sociologie de l'immigration avaient insisté sur la figure du « père absent » en immigration, favorisée par une division sexuée des rôles

¹⁰. Extraits de l'entretien informel avec Abdou V., Comores, 66 ans, émigré à Marseille, gardien d'immeuble (Mitsoudjé, 11/08/2012).

familiaux (Barou, 2001 ; Gherghel et Saint-Jacques, 2011 ; Hammouche, 1997 ; Rigoni, 2001 ; Rude-Antoine, 2001), les entretiens ont permis de mettre en exergue une tendance analogue à celle observée par le sociologue Olivier Schwartz dans les milieux populaires français. L'absence des relations entre les pères et leurs enfants tend à reculer au profit d'un investissement paternel dans la réussite de ces derniers (Schwartz, 2002, p. 409-416).

Enfin, ces trajectoires enquêtées marquées par la prolongation du séjour en France, les « sacrifices » effectués pour la famille, à la fois en France et dans le pays d'origine (Oso Casas, 2002, 2005), et les retours différés à la retraite (Daum, 2007), sont des expériences qui ne sont vécues que par les émigrés issus de familles populaires et dont le parcours migratoire a favorisé un ancrage dans les milieux populaires à l'étranger.

C – Perdre et préserver sa face : des possibilités imbriquées. Le cas atypique du retour d'Essenam A.

Dans les interactions entre les émigrés populaires en vacances et leurs proches, nous avons isolé trois situations idéal-typiques : gérer les faux pas, garder la face et perdre la face (voir Chapitre 6, Section 3). Ces possibilités ne sont en réalité pas exclusives les unes des autres et cohabitent bien souvent dans le temps long des parcours migratoires. Les émigrés peuvent ainsi tout à la fois affronter les moqueries et les condamnations de leurs proches, tout en obtenant une position hiérarchique plus élevée dans la famille. Par ailleurs, ces trois situations se prolongent lors des retours plus durables.

Nous voudrions ici prendre le temps de développer un cas spécifique, celui d'Essenam A., qui a pu être enquêté par le biais d'entretiens répétés avec certains proches, mais aussi par des observations menées au sein de la famille et à différentes occasions pendant près de deux mois. Le cas d'Essenam démontre bien l'imbrication de ces trois situations idéal-typiques mais constitue surtout un cas atypique de retour. Née dans une famille populaire togolaise, Essenam a été la première de son cercle familial proche à émigrer, et à partir en France, c'est-à-dire dans un pays symboliquement valorisé par ses proches. Cet exemple extrême, en ce sens que le retour engagé par Essenam est apparu peu fréquent chez les autres émigrés populaires enquêtés, montrera en filigrane que l'acquisition de ressources en France peut faciliter les retours populaires et que la réinstallation durable dans le pays d'origine peut entraîner la rupture de certains liens familiaux.

Essenam est une émigrée de retour togolaise de 26 ans. Fille d'une famille d'agriculteurs, elle n'a pas vécu avec ses parents à Kouvé mais a été confiée à son oncle, employé de la fonction publique, et à sa femme qui vivaient à Lomé. Ses parents sont par ailleurs décédés lorsqu'elle était jeune. Apprentie coiffeuse avant son départ, elle a émigré grâce au soutien d'un ami français qui est devenu son mari. Arrivée à Paris en 2004, elle y a étudié et a obtenu un master de communication. En parallèle, elle a activement participé à des activités militantes auprès de

l'opposition togolaise. Jamais revenue en vacances quand elle vivait en France, Essenam est venue s'installer avec son mari à Lomé en 2009. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à l'image de nombreuses familles populaires enquêtées, ses proches ont tenté de l'encourager à rester en France et de la dissuader de revenir (voir Chapitre 7, Section 2, Paragraphe A).

Le rêve c'est que tout le monde parte en Europe. Si je reviens, c'est comme si je peux pas aider les autres à partir. [...] Mon oncle voulait pas que je rentre, fallait que je fasse partir tout le monde avant de rentrer. [...] Au début j'avais un visa de deux mois, je voulais rentrer mais ma famille voulait pas. J'ai demandé, rester pour faire quoi, je connais personne, c'est pas comme ici... ils m'ont dit cherche, tu trouveras. [...] Maintenant je suis rentrée quand même, ils m'ont traité de tous les noms, d'égoïste, j'ai pas voulu sauver la famille. On peut pas comprendre que je rentre ici alors qu'en Europe c'est génial !

Dans un premier temps, Essenam s'est donc sentie obligée de présenter son retour comme provisoire. Le travail effectué à distance par son mari pour des entreprises françaises leur a d'abord assuré des revenus réguliers. Inscrite en doctorat avant son retour, Essenam a par la suite mobilisé ses contacts militants afin de pouvoir réaliser quelques missions de consultation pour des acteurs associatifs et institutionnels, afin de compléter leurs revenus. Enfin, en parallèle, elle et son mari se sont engagés dans la création d'un projet associatif, culturel et commercial grâce à la mise en place d'une collecte de fonds auprès de leurs amis français.

Après son retour, Essenam annonce regretter les pressions matérielles et financières qui pèsent sur les émigrés. D'après elle, « tout le monde s'accroche à celui qui dépasse, jusqu'à ce qu'il tombe ». Quand elle était en France, ces demandes ne l'incitaient pas à rentrer : « ce qui m'a gêné au retour c'est seulement ça, j'avais trop de pression. » Depuis la France elle recevait déjà les « doléances » de ses proches, envoyait environ 200 euros à Noël et 200 euros à la rentrée scolaire, et s'imaginait qu'en rentrant elle devrait « affronter tout ça » au quotidien et « s'occuper de tout ». Son mari français l'a finalement encouragée à revenir, sans quoi Essenam vivrait peut-être encore en France à l'heure actuelle.

Comme elle l'avait anticipé, les attentes familiales ont été renouvelées dès son arrivée. Son retour à Lomé a d'abord donné lieu à une vaste célébration. « Quand tu rentres, on te fait tout un protocole », précise-t-elle. Dans sa ville d'origine de Kouvé, sa famille a installé des guirlandes lumineuses, a acheté des boissons sucrées et alcoolisées et de la viande. « Tout le monde en fait encore plus pour t'accueillir et que tu aies une bonne image [...] ils prennent des trucs qu'ils prennent pas d'habitude », indique Essenam. Elle conclut son anecdote en expliquant qu'à la fin de ces cérémonies, qu'elle ne souhaitait personnellement pas organiser, ses proches lui ont présenté la facture, avec un enjeu très clairement énoncé : « faut donner pour rembourser mais aussi un peu plus, pour qu'ils gagnent ».

À chaque fois qu'elle retourne à Kouvé, Essenam amène de l'eau, des biens et de l'argent. Pour l'une de ses tantes, elle donne systématiquement 10 000 francs CFA pour son accueil et

5 000 francs en guise de « cadeau » (soit 15 et 7,5 euros). Mais elle a fini par limiter ces séjours trop coûteux.

EA : - Moi je limite les visites au village parce que tu lâches 200 euros avant de partir.

HB : - *Il faut donner à tout le monde ?*

EA : - Ah oui. Je reste pas au village parce que plus tu restes, plus tu dépenses.

La grand-mère d'Essenam lui a d'ailleurs confié un jour à la fin d'une de leurs promenades qu'elle préférerait être pauvre plutôt que de supporter toutes ces sollicitations. Par la suite, Essenam a habité dans la maison de son oncle à Lomé. Elle y a refait tous les travaux, en faisant venir du sable pour la cour et en repeignant tous les murs. C'est depuis cette cour refaite à neuf qu'elle reçoit maintenant toutes les visites familiales et les demandes qui les accompagnent.

Ma famille paternelle, eux c'est pire, ça clignote seulement, sous, sous, sous, sous... [...] Maintenant que l'oncle n'est plus là, ils viennent plus. Avant ils disaient qu'ils venaient saluer l'oncle.

Devant ses réticences, ses proches ont compris qu'il valait mieux ne pas venir directement demander un soutien financier, sous peine de se disputer avec elle, mais qu'il était préférable d'envoyer quelqu'un le faire de manière détournée. L'une de ses demi-sœurs est ainsi venue dans la maison, en ma présence, pour lui annoncer qu'une cousine avait une facture d'eau impayée de 212 000 francs CFA (323 euros), en indiquant qu'elles auraient aimé qu'Essenam appelle son oncle pour s'en charger. D'après Essenam, il s'agit là d'un prétexte pour qu'elle rembourse elle-même cette facture : « elle vient pour que j'appelle leur père, alors qu'elles ont son numéro ! » Face à ces contournements, Essenam annonce qu'elle a développé quelques ruses pour essayer de limiter ses frais : « je sais qu'on va me ramener après une grosse facture. Mais si je donne plus maintenant, si je dis voilà ce que j'ai, j'aurai pas de facture ». Essenam explique que le don finit par renforcer le don.

Quand tu reviens d'Europe, tu as obligation de te comporter comme un Blanc, sinon c'est mal vu. Dans la tête des gens, quand tu rentres d'Europe, tu dois donner des cadeaux à tes tantes, à tes sœurs... [...] Le fait que je vive avec un Blanc, c'est encore pire, c'est ça mon problème. [...] Si tu fais cadeaux des repas, il faut faire aussi les soins. Et si quelqu'un le sait ils vont te dire qu'eux aussi ils sont malades.

Par ailleurs, ces incitations aux dons sont renforcées non pas seulement par ses propres actions, mais également par celles d'un autre oncle, Alfred K., émigré à Chicago depuis 2005. En janvier 2010, celui-ci effectuait son premier retour en vacances et a perpétué ces représentations en retournant à Kouvé. D'après Essenam, « Alfred quand il rentre au village il amène un rétroprojecteur, tu verrais la tête des gens qui ont jamais vu ça là »¹¹.

¹¹. Pour compléter l'enquête, il avait été envisagé de passer une journée à Kouvé avec Alfred K. Mais l'idée a finalement été abandonnée car il aurait été impossible de savoir si les réactions de ses proches étaient directement liées au premier retour d'un des membres de la famille émigré aux États-Unis, à la présence d'un chercheur français ou à une indissociable combinaison de ces deux facteurs.

Même quand elle ne donne pas directement de l'argent à ses proches, Essenam a toujours le sentiment de dépenser de l'argent pour sa famille. Ainsi, elle prend l'exemple d'une cousine qui a passé plusieurs jours chez elle. Cette dernière n'a pas l'électricité dans sa maison de Kouvé, mais quand elle séjourne chez Essenam, « elle laisse tout allumé, elle laisse tourner le ventilateur, même après le repas », pensant qu'Essenam a les moyens de financer ces frais sans difficulté.

Essenam aimerait arrêter cette logique monétaire qui s'est instaurée dans ses relations familiales, mais ses tentatives ont été découragées. Ainsi, lorsque l'oncle qui l'a élevée a gagné à la « loterie visa » à l'âge de 63 ans et a préparé son départ pour les États-Unis, Essenam a été chargée de financer la soirée organisée en son honneur. Elle a alors dépensé près de 1 000 euros en préparatifs et en distributions. Ses proches lui ont fait savoir que son « oncle au village il donnait 50 000 francs dès qu'il voyait quelqu'un » (plus de 75 euros). Pourtant, avant de partir, ce dernier n'a rien donné aux personnes présentes dans le cortège l'accompagnant à l'aéroport. D'après Essenam, ces récits sonnent comme une menace : « quand je les ai vus, ils me l'ont dit et c'était comme un avertissement, si tu fais comme lui... c'est pas bon quoi ».

Dans son cas, cette situation a provoqué une grave dispute au sein de la famille. Son mari français, croyant bien faire en la soulageant de ce qu'il percevait comme un poids, a un jour évoqué ces pressions avec sa belle-famille. Tous les membres de la famille « étaient offusqués que je les traite de quémandeurs, on se parlait plus », raconte Essenam. D'après elle, « même si dans la réalité c'est un peu vrai, il fallait pas le dire » car la distribution est une pratique courante que les émigrés doivent accepter, sans réticence. Pour réparer cette offense, Essenam a tenu à rassurer ses proches en leur disant qu'elle avait des difficultés en étant au Togo mais qu'elle allait repartir prochainement et trouver une bonne situation en France. Elle leur a donc expliqué que « si j'ai un boulot, je payerai tout, je donnerai tout l'or du monde », ce qui était en réalité faux puisqu'elle cherchait à s'installer durablement à Lomé.

Pendant l'enquête de terrain en janvier et février 2010, il a été possible d'observer très directement une nouvelle période de crise familiale. Essenam n'est pas allée à Kouvé pour l'enterrement de l'une de ses « grand-mères », qui était en réalité la femme qui a élevé sa mère. Essenam ne s'y est pas rendue à cause du poids financier de l'évènement : « sinon, j'aurais sorti 100 000 au village » (150 euros). Mais dans sa famille, chacun considère qu'elle aurait dû enterrer cette femme comme sa propre mère. Essenam commente cette obligation en montrant sa lassitude : « ils t'imposent des trucs comme ça... ». Mourad A., son frère aîné, lui aussi interrogé au cours de l'enquête menée à Lomé¹², s'est donc fait le porte-parole de la famille pour venir lui faire part de ses critiques, en ma présence. Agacée par ses remontrances, Essenam demande à son frère : « mais concrètement tu veux quoi maintenant ? ». Celui-ci répond qu'elle doit envoyer de

¹². Entretien informel avec Mourad A., Togo, 30 ans, non-émigré, employé de commerce (Lomé, 10/01/2010).

l'argent pour rembourser la cérémonie. Mourad poursuit en disant que toute la famille pense qu'elle a eu tort, qu'elle ne s'occupe plus assez d'eux et qu'elle n'en fait qu'à sa tête. Même s'il se montre compréhensif lorsqu'elle plaide sa bonne foi, il poursuit tout de même ses reproches. Quand Essenam lui explique qu'elle ne veut simplement pas que ces cérémonies soient une obligation, Mourad l'interrompt et affirme : « si c'est une obligation ! Il ne fallait pas choisir la vie de ces gens-là [il place au même moment la main sur mon épaule pour signifier qu'il parle des Français], ne sois pas ingrate. Il fallait que tu viennes là-bas avec ta délégation de Blancs ».

Fatiguée par ces mécanismes qui combinent demandes explicites et obligations tacites, Essenam conclut en avouant qu'« au final c'est tout un protocole où tu comprends pas grand-chose. Il y a une part de demande et une part d'obligation. Ceux qui sont fâchés demandent quand même et même les gens qui sont pas de ta famille te sollicitent ! »

Mais dans le même temps, Essenam jouit du prestige associé à son émigration en France. D'après elle, « pour une mère, même dire qu'elle est au téléphone avec son fils de France c'est déjà beaucoup ». Elle-même a vécu cette situation puisque son propre oncle a tout fait pour que sa maison puisse l'accueillir et servir de lieu d'hébergement à ses amis français de passage. Son oncle, employé d'une société publique pendant près de vingt ans, qui a eu l'occasion de voyager en Hongrie, a dormi dans le garage situé au fond de la cour pendant tout un mois et a joué le rôle de gardien pour qu'Essenam se sente à l'aise au moment de son retour.

La place d'Essenam dans sa famille a été totalement transformée par son expérience de l'émigration. Élevée par son oncle, elle raconte à quel point pendant son enfance, ses tantes et cousines la prenaient toutes pour « une bonne ». Considérant que ce rôle était un devoir quotidien pour un jeune, elle se levait tous les matins à 4 heures pour balayer la terrasse et la cour de la maison, faisait la lessive, la cuisine, la vaisselle et les courses. Aujourd'hui, elle est totalement affranchie de ces obligations. Étant considérée comme quelqu'un qui a une situation aisée et un statut respectable, il apparaît inconcevable aux autres membres de la famille qu'elle prenne en charge les corvées quotidiennes. Si elle continue à vouloir faire la cuisine et les courses, elle délègue la plupart des tâches à son petit frère. Désormais, les discours d'Essenam sont ambigus. Elle réfute le poids de ces tâches domestiques, tout en perpétuant cette domination des cadets avec son frère.

Quand tu reviens d'Europe, tu es censé avoir de l'argent, donc tu fais pas les corvées, tu payes quelqu'un pour le faire pour toi... Normalement, je dois avoir quelqu'un qui fait le ménage pour moi... si les gens voient ça, ils comprennent pas, les gens doivent être à ton service, sinon c'est que tu es radine, que tu veux pas donner l'argent. [...] Je dois pas faire les courses dehors, c'est pas moi qui doit le faire, n'importe qui sauf moi. [...] Y'a des choses que je dois pas porter, je dois plus montrer des parties de mon corps. Je suis une femme mariée et je suis revenue d'Europe, je dois avoir une posture qui suscite du respect, pas faire comme tout le monde, on doit pas me siffler quand je passe !

En son absence, la hiérarchie familiale s'est significativement recomposée. Avant son départ, en tant que jeune femme de la famille, elle faisait partie des cadets sociaux. Mais l'émigration lui a permis d'acquérir une toute autre place. À son retour, sous l'impulsion de son oncle, Essenam est devenue une personne importante dans la famille, un véritable « modèle à suivre ».

Je suis un peu le modèle, il faut que tout le monde fasse comme moi, même si je suis pas la plus âgée, c'est moi qu'on respecte, qu'on écoute et qui donne des conseils parce que je suis venue d'Europe... [...] Tu es un peu la grande sœur... même avec mon oncle de 63 ans c'était moi qu'on écoutait et qui décidait.

Elle est symboliquement considérée comme une aînée. Ainsi, le jour de son anniversaire, il est de coutume que le frère aîné offre à sa sœur cadette un pagnon. Or, Mourad ne l'a pas fait, considérant qu'elle avait suffisamment d'argent et que leurs rapports n'étaient plus marqués par sa seule aînesse biologique.

Au mois de janvier, Essenam participait au « baptême » de son neveu. Il ne s'agit pas là d'un baptême catholique mais d'une cérémonie célébrée au sud du Togo qui consiste à faire sortir le nouveau-né de sa maison pour la première fois, quelques semaines après sa naissance (Noussouglo et Gadegbeku, 2014 ; Rivière, 1981). Traditionnellement, un membre de la famille né le même jour que le nouveau-né le prend dans ses bras et le fait sortir de la maison pendant que les autres prient. Ce rituel permet de placer la vie du bébé sous les meilleurs auspices. Lors de cette cérémonie, c'est Essenam qui a été préférée à certains oncles plus âgés. La réussite de l'apprentie coiffeuse qui a fait sa vie en Europe devait être un gage de bonheur et de prospérité pour le petit Yao.

Or, cette place de grand frère ou de grande sœur est ambivalente. D'un côté, elle apporte une certaine satisfaction. Essenam l'affirme, « dans cette maison, le fait de revenir de France me donne droit à tout ». De l'autre, elle est porteuse de lourdes responsabilités. Être l'aînée, ici symbolique, c'est devoir régler les conflits et apporter des solutions aux problèmes familiaux, en assumant toutes les conséquences de chaque échec.

Enfin, ce changement de position a suscité des tensions au sein de sa famille. D'après Essenam, « je sais pas si c'est seulement l'image de l'Europe mais que tu sois chrétien ou musulman ou croyant ou pas, quand tu rentres au village on te fait des cérémonies vaudous pour te protéger... parce qu'on pense qu'être en Europe là, ça crée des jalousies ». Ces rancœurs, attisées par l'attitude de l'oncle d'Essenam, proviennent principalement de ses cousines qui ont été très tôt jalouses de son départ en Europe, grâce à son ami puis mari français, alors qu'elles espéraient elles aussi pouvoir émigrer.

Depuis que je suis partie en Europe, c'est comme si j'étais la seule importante. Mon oncle qui a la maison dit à ses enfants qu'ils sont trop nuls, qu'ils n'ont qu'à faire comme moi, qu'ils ne peuvent pas arriver à mes chevilles. [...] Mon mari dit que eux attendent sans savoir que je galère, que je bouffe pas l'argent, que je me sacrifie pour eux. Quand mon oncle entend ça, il répète ça tous les jours à ses enfants. [...] Mon oncle a commencé à raconter une histoire, un rêve. Il est animiste, alors le marabout doit donner du sens à tout ce qu'il fait. Mon autre

oncle à Kouvé, qui est marabout, a dit en lisant dans les cauris qu'il va mettre au monde un enfant un nouvel enfant qui va régler tous les problèmes de la famille. Lui est trop vieux, mais dans les pratiques vaudous on peut élargir la signification. [...] Une semaine après j'ai eu mes deux bacs au Togo et au Bénin. Il a commencé à raconter ça que une fois que je suis en France, c'est Essenam qui est l'enfant. [...] Tout le monde sait cette histoire, matin, midi, soir, on répète les mêmes choses, ça énerve les gens, ils sont jaloux, très jaloux même. [...] Il y a des gens même aujourd'hui, quand ils ont mal à la tête c'est Essenam. Ma cousine dit que je l'ai rêvée en sorcière et que j'ai dit à son père et que c'est pour ça qu'elle est pas mariée¹³.

En aparté d'une conversation avec Essenam, son frère aîné fait part de l'ambivalence qu'il ressent vis-à-vis de cette évolution de la hiérarchie familiale au profit de sa sœur : « ah ma petite sœur elle a changé, c'est bien. C'est bien pour son mari, mais pas pour moi. Qu'elle ne communique pas cette éducation à ma femme hein ! [...] Même Essenam elle pense qu'elle est importante, elle parle comme elle veut à tout le monde ».



Le récit de la réinstallation d'Essenam à Lomé révèle que des trajectoires d'ascension sociale peuvent être expérimentées dans leur pays d'origine par des émigrés issus des milieux populaires. Mais le retour durable d'Essenam a été rendu possible grâce à la mobilisation de ressources dont tous les émigrés populaires enquêtés ne disposent pas. Le soutien financier de son mari français, la mobilisation de leur capital militant commun et l'acquisition de diplômes dans une université parisienne, vivement encouragée par son mari, sont autant de ressources qui confortent le retour d'Essenam.

Par ailleurs, sa famille a d'abord largement reproché son retour à Essenam. Le stigmate de l'échec était associé à celle qui n'avait pas permis aux autres membres de la famille d'émigrer à leur tour. Mais la définition du stigmate se renégocie au fil de sa réinstallation. L'échec n'a plus été associé à Essenam à partir du moment où elle est parvenue à obtenir à moyen terme une relative promotion sociale. Cependant, la réinstallation d'Essenam s'est faite au prix d'un affaiblissement des relations avec certains membres de sa famille, devant l'émergence récurrente de fortes dissensions.

D – Quelques cas d'ascension sociale : des voies nationales d'un retour populaire réussi ?

Hormis le retour atypique d'Essenam, il a été possible d'observer cinq parcours migratoires populaires qui se sont conclus par des trajectoires socialement ascendantes au retour. Bien qu'ils apparaissent numériquement marginaux dans l'enquête, ces différents récits méritent d'être analysés car ils semblent souligner l'existence de voies nationales différentes d'accès à la réussite sociale au retour.

¹³. Extraits de l'entretien avec Essenam A., Togo, 26 ans, émigrée de retour [Paris], doctorante et consultante (Lomé, 17/01/2010).

1) Dispersions familiales et ascension sociale au fil des générations aux Comores

Deux enquêtés comoriens nés dans des familles populaires ont pu se réinstaller aux Comores et y obtenir des situations professionnelles stables. Dans ces deux cas, il semble que ces retours soient rendus possibles par la longue histoire migratoire familiale et par l'inscription dans une trajectoire sociale intergénérationnelle ascendante. Les parents, et en l'occurrence les pères, ont eux-même migré et sont devenus ouvriers en France. Alors qu'ils n'ont pas réussi à préparer leur propre retour, ils ont investi de leur temps, mobilisé leurs ressources économiques et sociales pour que leurs enfants acquièrent des ressources en migration, qui leur ont permis à terme de préparer leur retour¹⁴. Ainsi, Nassuf E. est issu d'une famille populaire rurale dont l'histoire migratoire est ancienne. Sa famille maternelle a émigré à Madagascar, où ses parents se sont rencontrés et où il est né. Sa mère est revenue vivre aux Comores après le décès de sa sœur et est redevenue agricultrice. Mais son père, qui travaillait comme blanchisseur pour l'armée française, a été engagé comme navigateur et a quitté Madagascar pour Marseille où il a fait venir son fils aîné, s'est remarié et a eu plusieurs enfants. Le père de Nassuf souhaitant que l'un de ses fils devienne imam, a envoyé Nassuf, alors âgé de 14 ans, à Médine pour qu'il soit formé dans une école religieuse. Après l'obtention d'une maîtrise de lettres arabes en Arabie Saoudite, Nassuf souhaitait rejoindre sa famille en France mais s'est vu opposer un refus catégorique de son père. Nassuf a alors souhaité continuer ses études au Maroc, où il a obtenu un diplôme d'interprétariat et de traduction. Son père et son frère aîné ont organisé son mariage aux Comores, où il est revenu en 1990, sans trouver de travail. L'année suivante, il est reparti vers Dunkerque, où il a multiplié les formations professionnelles, les activités politiques et surtout les emplois d'animateur socio-culturel. En 1996, afin de se rapprocher des Comores, il a quitté le nord de la France pour La Réunion où il a rapidement trouvé des postes analogues à ceux qu'il occupait en métropole et validé de nouvelles formations professionnelles. Sa famille vivant majoritairement en France, Nassuf a pu concentrer ses investissements dans l'organisation de son retour. En 2007, grâce à ses diplômes et surtout grâce à sa maîtrise du français et de l'arabe, il s'est vu proposer un poste de professeur à l'université et s'est réinstallé aux Comores. En parallèle, il mène aujourd'hui plusieurs activités associatives avec des jeunes étudiants de sa ville et a créé une mosquée dans laquelle il est devenu imam, comme son père le souhaitait. Dans le cas de Nassuf, la trajectoire ascendante est permise par les parcours migratoires de ceux qui l'ont précédé.

À la lumière de ces deux cas, on peut faire l'hypothèse que dans les familles populaires comoriennes fortement dispersées (voir Chapitre 1, Section 3, Paragraphe A), dans lesquelles les

¹⁴. Entretien avec Arafa N., Comores, 41 ans, émigrée de retour [Marseille], cadre dans une organisation internationale (Itsandra, 07/09/2012). ; Entretien avec Nassuf E., Comores, 48 ans, émigré de retour [Arabie Saoudite, Maroc, France], professeur à l'université (Foumbouni, 28-29/08/2012).

socialisations à la mobilité se transforment (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe C) et dans lesquelles les premiers émigrés ont satisfait bon nombre d'attentes familiales (voir Chapitre 5, Section 1), les enfants arrivés en France après leurs parents peuvent préparer et négocier plus aisément leur retour que cela ne fut le cas pour leurs aînés. Ainsi, les retours populaires comoriens pourraient être amenés à devenir moins marginaux dans les prochaines années.

2) Quand l'État togolais et la coopération internationale appuyaient les migrations étudiantes populaires

Au Togo, trois enquêtés issus de familles populaires rurales et urbaines ont connu une trajectoire ascendante au retour. Fils d'une femme de ménage, Hugues S. a obtenu un doctorat en science politique en Allemagne, y est devenu technicien informatique et est revenu à Lomé en 2009 où il travaille comme professeur à l'université¹⁵. Fils d'un agriculteur du nord du pays, Julien L. a étudié les télécommunications en Allemagne à partir de 1994, est devenu employé d'une entreprise informatique avant de revenir à Lomé en 2006, où il a créé sa propre entreprise de services informatiques¹⁶. Fils d'un propriétaire foncier rural et chef de village, Marius G. a étudié la médecine en Allemagne en 1969. Il y a travaillé comme médecin dans des hôpitaux publics avant de revenir en 1986, de créer sa propre clinique et de devenir à son tour chef de village¹⁷.

Ces trois enquêtés ont pour point commun d'avoir étudié en Allemagne, grâce au soutien des bourses gouvernementales togolaises ou de bourses de la coopération allemande, d'y avoir acquis des diplômes supérieurs, de s'être insérés professionnellement pendant plusieurs années dans des secteurs qui leur permettaient d'envisager des projets professionnels au Togo et d'avoir mis à profit ces différentes ressources pour organiser leur retour.

Alors que les retours populaires paraissent pouvoir s'accélérer aux Comores du fait de l'accroissement de l'émigration dans les familles populaires, la fin des aides gouvernementales aux études à l'étranger et le durcissement des conditions d'obtention des visas étudiants dans les différents consulats européens ne semblent plus pouvoir offrir aux citoyens togolais les plus modestes les opportunités nécessaires à ce type de trajectoire internationalisée.

¹⁵. Entretien avec Hugues S., Togo, 37 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 18/02/2010).

¹⁶. Entretien avec Julien L., Togo, 45 ans, émigré de retour [Allemagne], chef d'entreprise (Lomé, 15/01/2010).

¹⁷. En 2000, lorsque son oncle, le chef de ce village de la région maritime est mort, tout le village l'a unanimement désigné comme son successeur. D'après lui, cette nomination tient au fait que dans son village, « on te voit comme un privilégié, tu es devenu un Superman si tu as fait l'Europe, tu es une personnalité imposante qui peut régler tous les problèmes et amener toutes les solutions ». Marius a hésité car il ne voulait pas quitter son emploi de médecin à Lomé. Après de longues formalités, il a été intronisé chef du village le 8 avril 2006 et perpétuait cette « petite dynastie ». Extraits de l'entretien avec Marius G., Togo, 62 ans, émigré de retour [Allemagne], médecin (Lomé, 25/01/2010).



Marie-Laurence Flahaux indique à propos du Congo et du Sénégal que les émigrés qui ont vécu dans un pays africain ont moins tendance à repartir que ceux qui ont vécu en Europe. Elle fait l'hypothèse de leur meilleure réadaptation dans leur pays d'origine. L'examen de ces différents retours aux Comores et au Togo démontre plutôt que ceux qui ont migré dans des pays voisins reviennent parce qu'ils y sont contraints pour des raisons familiales et/ou financières et repartent moins parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. Quant à ceux qui ont vécu en France, les voies d'accès à une promotion sociale au retour apparaissent étroites. Ces difficiles retours éclairent les parcours des immigrés populaires restés en France. Ces derniers peuvent redouter d'affronter au retour les échecs commerciaux dont ils ont pu entendre parler dans leur entourage. Ces échecs compromettraient par ailleurs leurs chances de pouvoir revenir éventuellement séjourner en France pour des soins ou pour passer du temps avec leurs enfants. Ainsi, la fermeture des frontières européennes empêche les départs des individus les plus modestes mais complexifie les trajectoires des émigrés populaires (Carling, 2004), souvent contraints de renoncer à ces pratiques d'allers-retours. Les émigrés populaires ont donc tendance à reporter leur retour à la retraite, qui semble être le plus sûr moyen de revenir en disposant d'un minimum de revenus réguliers.

Section 2 – Le retour des héritiers : la forte reproduction sociale de l'élite par la mobilité internationale

Dans les milieux sociaux les plus favorisés, la mobilité internationale est devenue depuis plusieurs décennies une voie privilégiée pour assurer la reproduction de la domination sociale familiale. L'accumulation au fil des générations de ressources économiques, scolaires et sociales internationales facilite la réinsertion dans le pays d'origine, même quand les expériences sociales vécues en immigration favorisent un déclassement social par le bas (Paragraphe A). Cette tendance à la reproduction sociale en migration est si forte qu'elle concerne également des individus considérés par la sociologie de l'immigration comme moins prompts à envisager un retour : les couples mixtes et les descendants d'émigrés (Paragraphe B). Cependant, les ressources familiales ne peuvent prémunir les individus contre des formes d'échec social en migration. Si ce type de trajectoire a rarement été observé, il souligne la force et le caractère durable du stigmate de l'échec qui est associé à l'émigré qui n'est pas parvenu à maintenir sa position dans l'espace social (Paragraphe C).

A – Maintenir les positions sociales dominantes au retour

Difficilement accessible dans les milieux populaires, la réussite sociale permise par la migration de retour est plus ordinaire à l'opposé de l'échelle sociale. Si chacun peut envisager de « partir pour mieux revenir » (Gonin, 2010, p. 10), nous l'avons évoqué, les retours des enfants des familles aisées sont à la fois encouragés par leur famille et facilités par leurs ressources multiformes accumulées et acquises dans plusieurs espaces nationaux (voir Chapitre 7).

1) La conjonction des dispositions au retour et des ressources dans les pays d'origine et d'accueil

Trois logiques se conjuguent pour favoriser la reproduction de l'élite par la migration internationale. D'abord, les membres de l'élite, qu'il s'agisse des commerçants internationaux, des grands entrepreneurs, des responsables politiques ou des cadres et dirigeants du secteur privé, peuvent transmettre à leurs enfants leurs ressources économiques, sociales, culturelles ou linguistiques ou leur donner l'opportunité d'acquérir à leur tour ces ressources. Ce processus de transmission des biens matériels et ces stratégies éducatives et culturelles s'accompagnent « toujours de la "transmission" (le terme devient alors plus métaphorique) de tout ce qui est nécessaire pour s'approprier adéquatement l'héritage matériel en question : goûts, compétences et dispositions à agir, à percevoir ou à juger », sans quoi l'héritage « ne trouverait pas les conditions de son utilisation et, *a fortiori*, de sa fructification » et demeurerait un héritage « sans héritiers » (Lahire, 2010, p. 209). Les familles ne transmettent donc pas seulement les ressources nécessaires à l'engagement dans des trajectoires internationales, mais bien un rapport familial à la mobilité et une croyance dans le fait que la mobilité internationale est « devenue une norme d'excellence » (Wagner, 2010, p. 94) (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe B). L'enquête a effectivement souligné que « l'expérience de la mobilité est dotée d'une légitimité croissante dans l'espace de formation des élites » (*op. cit.*, p. 93). Initialement, les départs des enfants de l'élite nationale sont donc tacitement conçus comme des parcours migratoires provisoires, dont l'issue se trouve dans le retour et le maintien d'une position sociale ascendante. Dans ces familles élitistes, à l'image des observations réalisées par le sociologue David Behar auprès des familles bourgeoises turques, que les sociabilités des parents soient davantage cosmopolites ou prioritairement nationales, les enfants sont de plus en plus encouragés à suivre une éducation internationale, du fait de la dépréciation du système éducatif national. Puis, « une fois diplômés, l'objectif des héritiers migrants n'est donc pas de faire carrière mais d'accéder à des postes dont le statut est reconnu » dans le pays d'origine (Behar, 2006, p. 66).

Par ailleurs, les enquêtés issus de ces milieux sociaux ont su tirer parti de « la hiérarchisation mise en place entre ceux qui ont été formés à l'étranger et ceux qui ont été formés localement » (Kadri, 2000, p. 217). Si les membres des catégories populaires ont progressivement eu accès à des

formations universitaires en France, les enfants de l'élite sont souvent ceux qui ont intégré les établissements de formation les plus prestigieux, dans les pays de destination les plus valorisés dans leur pays d'origine. À l'étranger, ces émigrés acquièrent donc à la fois des ressources scolaires et linguistiques certifiées par leurs diplômes, mais également des ressources symboliques. Le prestige social associé à ces parcours rend ces mobilités étudiantes socialement distinctives.

Encouragés par les dispositions à la mobilité acquises avant les départs, favorisés par les ressources acquises en migration, les retours de ces émigrés sont enfin concrètement facilités par les ressources dont ils disposent dans leur pays d'origine. Leurs parents et aînés, qu'ils aient eux-mêmes émigré ou non, peuvent mettre à leur disposition la force de leurs réseaux sociaux et de leurs appuis financiers pour organiser leur retour.

En somme, les filles et fils des élites socio-économiques et/ou politiques nationales peuvent être considérés comme des héritiers, dont les mobilités internationales sont marquées par des séjours relativement courts en immigration¹⁸ et par une forte reproduction sociale au retour.

Parmi tous les émigrés de retour enquêtés dont l'histoire familiale a pu être retracée, 18 cas de ces retours assurant la reproduction de l'élite ont été observés (9 cas aux Comores, 9 cas au Togo). Ces parcours concernent principalement des enfants de cadres supérieurs, mais aussi des enfants des élites commerciales et politiques (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 22 : les émigrés de retour enquêtés ayant connu une trajectoire de reproduction sociale

Professions des parents	Nombre de cas enquêtés	Professions exercées par les enfants au retour
Commerçants internationaux / dirigeants de grandes entreprises	6 émigrés de retour (2 aux Comores, 4 au Togo)	Chefs d'entreprise / Cadres du secteur privé / Profession intellectuelle supérieure
Responsables politiques	4 émigrés de retour (3 aux Comores, 1 au Togo)	Cadres de la fonction publique / Cadres du secteur privé / Professions intellectuelles supérieures / Professions libérales
Cadres des secteurs privés et publics / Professions libérales	7 émigrés de retour (4 aux Comores, 3 au Togo)	Cadres de la fonction publique / Cadres du secteur privé / Chefs d'entreprise

Ce tableau exclut le cas d'un enquêté togolais dont la trajectoire ne s'inscrit pas dans ce mouvement de reproduction sociale (voir Paragraphe C).

Il est difficile de mesurer l'ampleur générale de ces retours élitistes. Au regard des cas directement observés dans les deux pays, mais aussi des exemples de proches cités durant les entretiens et

¹⁸. Ces 18 enquêtés sont restés en moyenne 13 ans à l'étranger. Parmi eux, 8 ont émigré avant leur baccalauréat et ont effectué une partie de leur scolarité à l'étranger. C'est ce qui explique que cette durée diffère peu de la moyenne de l'ensemble des catégories supérieures (14 ans). En revanche, 11 d'entre eux sont revenus juste après leurs études ou après une courte première expérience professionnelle.

ayant connu les mêmes trajectoires, on peut avancer que cette tendance à la reproduction sociale des élites par la migration semble être diffuse et ne pas concerner que ces cas enquêtés.

2) Le milieu social d'origine : un facteur déterminant de la reproduction sociale des élites migratoires

Bien qu'une partie de ces émigrés de retour comoriens et togolais aient voulu, à l'image des enfants de la bourgeoisie turque, « refuser la "voie facile", c'est-à-dire l'entreprise familiale (la carrière diplomatique pour les enfants de diplomates), le réseau des parents, la maison des parents, etc. » (Behar, 2006, p. 67), le poids du milieu social d'origine apparaît déterminant dans l'issue de ces parcours migratoires. La comparaison des récits de deux enquêtés comoriens éclaire ce mouvement général de reproduction sociale. Elle suggère d'abord que même lorsque les émigrés ne poursuivent pas des études longues et n'obtiennent pas les diplômes les plus prestigieux, les ressources familiales compensent ces plus faibles ressources scolaires et demeurent cruciales dans la réinstallation. La comparaison démontre également que l'assise sociale dont ces émigrés disposent dans leur pays d'origine leur permet d'envisager ces trajectoires de reproduction sociale au retour, qu'ils aient obtenu des situations stables en France, comme c'est le cas pour Karmardine A., ou qu'ils y aient connu plus de difficultés, comme cela a été le cas pour Roukaya O. Enfin, la mise en regard de ces deux cas indique que les enfants n'obtiennent pas nécessairement les mêmes postes que leurs parents mais qu'ils continuent à faire partie des catégories socio-professionnelles les plus élevées.

Les parents de Karmardine A. ont effectué de longues études universitaires en France avant de revenir travailler aux Comores, son père comme cadre d'une organisation panafricaine et sa mère comme secrétaire de direction d'une organisation de coopération internationale. Scolarisé dans le meilleur établissement privé de Moroni, le lycée Abdulhamid, Karmardine est parti en France en 1997, à la fin de son collège. Après ses études professionnelles, un CAP puis un BTS en aéronautique, il a été employé par plusieurs entreprises multinationales. Ouvrier qualifié de l'aéronautique, il gagnait près de 2 500 euros par mois. Mais en 2011, à la suite de plusieurs retours en vacances, il s'est marié avec une ancienne camarade de collège, fille d'une famille de commerçants qui a elle-même étudié à Nairobi et Dar es Salam, puis il s'est réinstallé à Moroni.

Je suis venu en vacances, je me suis marié et puis je me suis dit, pourquoi pas ? Je suis chez moi ! Pourquoi ne pas essayer de rester chez moi. Et je suis resté. [...] J'ai un grand diplôme plus ou moins qui est recherché aux Comores. [...] Je peux rentrer dans une administration, on saura que je suis le fils à untel, parce que mon père est untel ou ma mère est untel. Donc ça me facilite beaucoup les choses. [...] Comme je t'ai dit, j'avais déjà tout ici sur place, une maison, une voiture, presque une vie que c'est ce que je recherchais en France. Avoir la villa, avoir la voiture et avoir un travail. Donc du moment où j'avais déjà des bagages

professionnels, je me suis dit bon, je vais sauter sur l'occase. J'ai eu le boulot, je me suis dit bon maintenant je reste¹⁹.

Aîné des trois fils de ses parents, Karmardine possédait une grande maison construite par ses parents à Moroni et sa femme travaillait déjà aux Comores. Après trois mois de recherche d'emploi, qui ont consisté à déposer des *curriculum vitae* auprès des contacts fournis par sa famille, Karmardine a été engagé comme cadre d'une société publique et a décidé de se réinstaller durablement dans son pays d'origine.

À l'opposé de cette insertion professionnelle réussie en France, Roukaya O. a connu plus de difficultés au cours de son parcours en immigration. Fille d'une cadre comorienne d'une organisation de coopération internationale et née dans une famille de commerçants, Roukaya a été scolarisée dans le même groupe scolaire privé que Karmardine. Dans le prolongement de son baccalauréat obtenu en 2002, elle s'est inscrite en licence d'histoire à l'université d'Aix-Marseille. Après six mois, elle s'est réorientée et a obtenu un BTS en gestion des Petites et Moyennes Entreprises. À la fin de ses études, elle s'est mariée avec Amjad. Descendant d'émigrés comoriens revenus vivre à Moroni et devenus commerçants, Amjad était revenu aux Comores pour passer son baccalauréat et était reparti avec Roukaya. Après la naissance de leur premier enfant, Roukaya et Amjad ont arrêté leurs études. Elle est devenue hôtesse d'accueil alors qu'Amjad a effectué des missions informatiques pour plusieurs entreprises. Ils ont eu un deuxième enfant et ont rencontré de plus en plus grandes difficultés financières à Marseille.

On s'est dit qu'il valait mieux rentrer aux Comores parce que c'était trop limite la fin du mois, pour joindre les deux bouts c'était pas facile, pas de crèche. On s'est dit peut-être que bon le mieux c'est de partir et d'essayer chez nous. Peut-être qu'on aura la chance de réussir. [...] On s'était dit qu'on allait rentrer. Non, franchement autant mon mari qui a été élevé en France, né en France, il voulait plus rentrer que moi. Moi j'avais peur, le palu, les enfants tout ça. Mais on n'avait aucun projet ici. On voulait vraiment rentrer pour essayer pour voir ce qu'on peut faire. Mais on n'avait pas du tout de projet. C'était vraiment une décision qui a été prise au mois de janvier. Au mois de février, on s'est retrouvés aux Comores. Un mois, on a tout arrêté quoi²⁰.

Si Roukaya présente leur retour comme un projet improvisé et si Amjad annonce « pour notre cas, on est arrivés complètement à poil, c'est-à-dire qu'on n'avait plus rien », ce retour a été rendu possible par le fait que leurs parents respectifs possèdent une situation financière confortable aux Comores. La mère de Roukaya lui avait déjà construit une maison à Moroni et Amjad a pu profiter des contacts de sa belle-mère pour effectuer quelques missions auprès de l'organisation de coopération internationale pour laquelle elle travaille. Ces premiers revenus et les apports de leurs parents leur ont permis de scolariser leurs enfants à l'école française, puis d'emprunter

¹⁹. Extrait de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

²⁰. Extraits de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

auprès d'une banque et d'investir dans la création d'un restaurant qu'ils gèrent tous les deux depuis 2011.

3) Les perceptions nuancées des trajectoires de mobilité sociale au retour

Ces héritiers obtiennent au retour une position sociale élevée qui leur assure de pouvoir jouir de pratiques socialement distinctives. Ainsi, comme cela s'observe également au Mali (Mary, 2014b, p. 321-324), ces émigrés de retour possèdent souvent une grande maison, construite avant leur retour, ont pu importer un véhicule et fréquentent régulièrement les restaurants et cafés les plus prestigieux et les plus coûteux. Ils possèdent donc différents attributs d'une « culture matérielle du succès » (Banégas et Warnier, 2001 ; Lesourd, 2008 ; Rowlands, 1996). Plus distinctive encore est leur propension à se montrer aptes à être de nouveau mobiles après leur retour, qu'ils retournent pour de courts séjours dans leur ancien pays d'accueil ou partent en vacances dans d'autres pays. D'après Amjad, le mari de Roukaya O., « en France, bah on voyageait pas hein ». Mais depuis leur retour, ils ont pu voyager à Dubaï et projettent de visiter le Canada.

Ici avec 1 000 euros, tu vis vraiment bien, y'a pas de problème. Tu vis, tu mets de côté, tu donnes à la grand-mère, tu fais-ci, tu fais ça, tu mets un petit peu pour le billet de dans trois mois. T'as largement les moyens. Ça n'a rien à voir. [...] Une ou deux fois par an faut bouger un peu, voyager un peu, changer d'air et revenir²¹.

Au-delà de cette réussite économique et matérielle, le sentiment d'avoir réussi socialement et symboliquement marque ces parcours, comme l'exprime Karmardine A. pour qui, « je vais pas te le cacher, ici, ce que j'ai que j'ai pas là-bas, c'est la notoriété. On sait qui je suis ». Son statut d'émigré, de diplômé français, de cadre d'une société publique, d'homme qui a effectué son Grand mariage et de fils d'une famille renommée assurent son prestige social et participent à ce qu'il se sente « pleinement heureux » depuis son retour. Karmardine affirme ainsi, « comme je t'ai dit, j'ai une vie. Ce que j'ai rêvé d'avoir, je l'ai aujourd'hui ! Je l'ai aujourd'hui... »²².

Ces perceptions positives des expériences d'un retour socialement réussi ne signifient pas pour autant que toutes les attentes sont pleinement satisfaites. Pour ne prendre que les deux cas de Karmardine A. et Roukaya O., tous les deux font part des nombreuses critiques qu'ils font à l'endroit de la vie aux Comores, et notamment des difficultés liées aux infrastructures, et à l'encontre de la société comorienne, qu'ils jugent trop corsetée. D'après Amjad, le mari de Roukaya, « les inconvénients dans ce cadre idyllique, c'est les contraintes. Les contraintes sociales, les contraintes en termes d'infrastructures. [...] Après c'est sûr que c'est une île et que t'as vite fait

²¹. D'après Amjad, présent à la fin de l'entretien mené avec sa femme. Extrait de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

²². Extraits de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

le tour. C'est confiné, tu revois tout le temps les mêmes têtes, tu revois tout le temps les mêmes endroits »²³. Karmardine décrit quant à lui, avec beaucoup de détails, les conflits qui l'opposent à sa hiérarchie professionnelle, aux notables de Moroni et à certaines autorités politiques. En se décrivant comme membre d'une « jeunesse consciente » qui a vécu en Europe, il attribue ces tensions à son émigration mais aussi à des changements générationnels. Satisfait de son parcours aujourd'hui, il n'exclut pas de repartir quelques années à l'étranger à long terme. Il s'imagine tout à fait accompagner sa fille, qui vient de naître au moment de l'entretien, lorsqu'elle ira à son tour étudier à l'étranger. Il sait déjà qu'elle sera scolarisée à l'école française mais devra émigrer pour ses études : « il faut penser à l'avenir. On sera obligés de partir. [...] Et comme tu le sais si bien, en France vaut mieux être cadré, parce qu'on arrive, on est dans l'inconnu, on a tendance à suivre les copains, les amis, et oublier les études ». Comme l'ont fait sa mère avec lui en 1997 et son père en 1999 avec son frère cadet, il envisage à son tour d'accompagner sa fille quelques temps au moment de son départ, à Mayotte, à La Réunion ou en France métropolitaine. À plus court terme, il ne ferme pas non plus la porte à un nouveau départ dans le cas où sa situation professionnelle se dégraderait et si les tensions professionnelles qu'il perçoit depuis quelques mois s'accroissent : « pour le moment non, mais à force de tirer sur la corde, elle finit par casser »²⁴.

Si la mobilité internationale renforce la reproduction sociale des élites nationales, elle favorise chez les enquêtés des perceptions d'une trajectoire ascendante, non pas au regard de la position sociale initiale, mais en comparaison des situations vécues en France.

B – Le retour des « bounty »

Au regard des développements précédents, il est clair que les ressources familiales sur lesquelles les émigrés peuvent compter et que leurs ressources acquises en immigration éclairent avec une acuité particulière les expériences du retour, qui ne peuvent donc être seulement analysés en termes d'attachement culturel ou d'appartenance identitaire. Pour éprouver la solidité de cette lecture sociale des migrations de retour, nous évoquerons deux cas d'individus que la sociologie de l'immigration a souvent décrit comme trop intégrés dans leur pays d'accueil ou trop éloignés des origines de leurs parents pour pouvoir envisager un éventuel retour ou départ : les couples mixtes (1) et les descendants d'émigrés (2).

Dans les entretiens, les parcours de ces deux types d'individus se cristallisent dans la figure du « *bounty* », qui fait référence à une marque de barre chocolatée, remplie de noix de coco. Cette

²³. Extrait de l'entretien avec Roukaya O., Comores, 28 ans, émigrée de retour [Marseille], directrice d'un restaurant (Moroni, 09/07/2012).

²⁴. Extraits de l'entretien avec Karmardine A., Comores, 29 ans, émigré de retour [Marseille], inspecteur dans une société publique (Moroni, 04/07/2012).

métaphore s'applique à ceux qui sont jugés « noirs » à l'extérieur, mais « blancs » à l'intérieur, à force d'acculturation en France : « pour la petite histoire, mon frère on l'appelle le *bounty* de la famille quoi. Disons que c'est maintenant qu'il se redécouvre togolais »²⁵. Ces émigrés mariés à l'étranger ou ces descendants d'émigrés, dont l'authenticité africaine est remise en cause, sont jugés prompts à renoncer à un éventuel retour : « y'a deux types de personnes qui rentrent pas, le *bounty* qui a son petit poste ou le petit fils d'Olympio qui veut juste qu'Olympio soit président »²⁶. Pourtant, l'enquête menée dans les deux pays démontre que, malgré leur processus d'intégration en France, tant les couples mixtes que les descendants d'émigrés peuvent (re)venir s'installer dans leur pays de départ ou celui de leurs parents, s'ils sont issus de familles socialement favorisées. La reproduction sociale de l'élite migratoire se poursuit alors.

1) Le retour des couples mixtes

Les travaux menés en France sur les couples mixtes²⁷ démontrent que « les unions mixtes sont un bon indicateur pour étudier comment une population immigrée s'établit progressivement dans un pays » et qu'elles « témoignent des échanges, ou plus encore d'un processus d'acculturation » souvent multiforme dans la société d'accueil (Collet et Santelli, 2012a, p. 55).

Dans les entretiens, plus singulièrement encore dans ceux menés avec des non-émigrés, cette acculturation est supposée éloigner les émigrés de leurs origines et distendre les liens entretenus avec leur famille : « quand ils se marient là-bas, surtout à une blanche, c'est comme si ils oublient un peu l'Afrique »²⁸, « si tu prends une femme blanche, on te considère comme perdu ou on ne compte plus sur toi. Tu es rayé de la liste familiale »²⁹. En s'appuyant sur l'histoire vécue par son frère, Kwassi P. assure que l'on peut généraliser son récit à l'ensemble des émigrés. Son frère émigré vivait en couple avec une « femme blanche » qui se plaisait à l'accompagner en vacances au Togo, parce que « y'a tout ce qu'on a besoin ici, il fait doux ici ». Mais quand son frère a souhaité revenir vivre au Togo, sa compagne a refusé et ils se sont séparés. Il mentionne ceci dit un contre-exemple à son argumentaire en évoquant la compagne de son ami émigré, Boukari S.

²⁵. Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

²⁶. Extrait de l'entretien avec José A., Togo, 42 ans, émigré de retour [France], consultant pour une organisation panafricaine (Lomé, 16/01/2010).

²⁷. Dans les enquêtes statistiques de l'INED et de l'INSEE notamment, les unions mixtes ont au départ été considérées comme des mariages entre un Français et un étranger. Le critère de la nationalité a été remis en cause par certains chercheurs car il ne permet pas de comprendre la diversité de ces unions. Ainsi, les sociologues qui interrogent ces phénomènes privilégient le fait d'avoir ou non des parents immigrés, ce qui donne des indications sur les socialisations vécues par les conjoints. « Cette distinction est particulièrement utile pour appréhender la mixité conjugale car de nombreux couples franco-étrangers unissent deux personnes de même origine culturelle » (Collet et Santelli, 2012a, p. 56, 2012b ; Filhon et Varro, 2005).

²⁸. Extrait de l'entretien avec Marcel N., Togo, 24 ans, non-émigré, étudiant et comptable (Lomé, 14/01/2010).

²⁹. Extrait de l'entretien informatif avec Abass Dermane, journaliste (Lomé, 16/01/2010).

D'après lui, sa femme est une exception, car « elle, c'est la peau qui diffère, elle a l'esprit noir », et incarne donc la figure inversée du *bounty*³⁰.

Au regard des cas enquêtés³¹, les unions mixtes viennent en effet transformer et complexifier les inclinations au retour, comme l'exprime très clairement Radia N. : « au début je disais ouais, à la fin de mes études je rentre au Togo sauf que bah non, l'amour vous rattrape quoi, c'est plus aussi simple que de dire je rentre au Togo. Je suis avec un Français maintenant, qui ne se voit pas du tout, du tout, aller vivre en Afrique »³². Toutefois, ces mariages n'empêchent pas les émigrés de continuer à envisager et à préparer un potentiel retour. Des retours effectifs peuvent d'ailleurs se réaliser, à condition que les émigrés soient issus de familles élitistes et que leur conjoint puisse à son tour s'insérer professionnellement dans le pays. Le cas de Maoulida T. peut ici être évoqué. Émigré à Marseille en 1991, Maoulida a travaillé comme éducateur sportif et entraîneur de plusieurs clubs de volleyball jusqu'en septembre 2007. À cette date, il a « pris la décision de rentrer aux Comores, faire ma vie ici » et de « venir tout recommencer ici ». Si ce retour a été rendu possible, c'est parce que Maoulida vient d'une « famille de notables » sur laquelle il préfère ne pas trop donner de détails. Il indique en revanche qu'un oncle qui avait travaillé comme fonctionnaire international a eu un rôle déterminant dans l'organisation de son retour. Il a ainsi obtenu un poste de professeur de sport à l'école française de Moroni et quelques mois plus tard, sa femme, médecin à Marseille a eu l'opportunité de signer un contrat, initialement d'une durée de deux ans, comme médecin de l'ambassade de France. En 2011, sa femme a ouvert son propre cabinet médical et ils ont acheté une maison sur les hauteurs de leur ville, avec jardin, vue sur la ville et sur la plage en contrebas, que Maoulida compare avec satisfaction avec la « vie en appart » qu'ils menaient avec leur fils dans un appartement loué à Marseille de 80 mètres carrés³³.

Si se marier en France avec un conjoint français peut être considéré comme un indicateur d'intégration dans le pays d'accueil, cet exemple démontre une nouvelle fois que le processus d'intégration ne freine pas les propensions à la migration de retour et que celle-ci devient réalisable pour ceux qui appartiennent aux milieux sociaux les plus favorisés.

³⁰. Extraits de l'entretien informel avec Kwassi P., Togo, 25 ans, non-émigré, directeur d'une association culturelle (Kpalimé, 13/02/2010).

³¹. Plusieurs expériences de couples mixtes ont été plus ou moins directement évoquées dans les récits : l'ancien mari français puis les anciens compagnons français et algériens d'Amélé A., l'ancienne femme réunionnaise d'Amin H., la compagne française de Boukari S., le mari français d'Essenam A., la belle-sœur française de Faouza S., les deux maris français successifs d'Inaya M., la femme française de Jean A., la femme allemande de Jérôme V., l'ancienne femme française de José A., l'ancienne compagne française de Lonlongo T., l'ancienne compagne française de Lorenzo H., l'ancienne compagne allemande de Marius G., la femme française de Maoulida T., la compagne allemande de Maxence A., la femme mahoraise de Mdahoma S., la femme française d'un ami de Mdjahazi M., le compagnon français de Radia N., le mari français de Sadia T. et la femme française d'un ami de Wilfried Q.

³². Extrait de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

³³. Extraits de l'entretien avec Maoulida T., Comores, 37 ans, émigré de retour [France], professeur de sport (Itsandra, 21/07/2012).

2) Quand les descendants d'émigrés réinvestissent le pays d'origine de leurs parents

Au fil des décennies, et du constat d'une progressive installation en France des premiers immigrés, les chercheurs ont orienté le regard vers leurs enfants nés en France, que l'on appelle encore trop communément les Français « de la deuxième génération », et maintenant « de la troisième génération » (Bidet, 2013, p. 33-34)³⁴. Face à une mobilité sociale bloquée pour les parents, les sociologues ont cherché à étudier les possibilités d'ascension sociale des descendants d'émigrés. Les travaux consacrés à cette thématique ont souligné le fort investissement parental dans l'éducation des enfants pour que ces derniers puissent réaliser la promotion sociale qu'ils ne sont pas parvenus à atteindre (Beaud, 2002, 2014 ; Santelli, 2001). Aux « stratégies d'investissement économique » qui présidaient à leur départ succèdent les « stratégies éducatives » liées à leur installation (Bourdieu, 1994, p. 5). La mobilité sociale en immigration devient avant tout une mobilité intergénérationnelle, et ce qui n'était pas possible en termes éducatifs, économiques et professionnels pour les immigrés commence à l'être pour les Français nés de parents immigrés³⁵. Ainsi, en France comme aux États-Unis, les chercheurs soulignent l'amélioration du niveau d'éducation, de l'emploi occupé et du statut économique des descendants d'émigrés, avec ceci dit des variations selon le pays d'origine des parents (Farley et Alba, 2002). Les descendants d'immigrés ont vu leur parcours professionnel se diversifier et ont pu commencer à intégrer un secteur tertiaire autrefois inaccessible à leurs parents (Rygiel, 2001). À bien des égards, les descendants d'émigrés nés en France vivent une intégration ambiguë. Français de naissance, de papiers et de culture, ces individus restent discriminés dans la société française, comme l'ont été leurs parents avant eux, que ce soit dans le milieu scolaire³⁶ ou plus encore dans le milieu professionnel³⁷.

Au-delà de ces expériences contrastées de mobilité sociale, ce sont les lignes de fracture entre générations qui sont soulignées par des travaux qui décrivent des tensions dans la transmission,

³⁴. Dans un article critique, la sociologue Emmanuelle Santelli démontre que cette terminologie réduit considérablement des expériences migratoires et familiales diverses. D'après elle, la « deuxième génération » comme groupe homogène n'existe pas et elle préfère parler de « descendants d'immigrés », expression que nous avons préféré utiliser dans cette thèse (Santelli, 2004). Dans un livre destiné au grand public, l'historienne Peggy Derder, qui est également en charge de la mission éducative de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a cherché à répondre à différentes « idées reçues » sur ces « générations issues de l'immigration » et a expliqué qu'utiliser ce terme est une manière de ramener ces individus à leurs origines culturelles (Derder, 2014).

³⁵. La sociologue Laurence Roulleau-Berger écrit à propos des migrations internes à la Chine que « la première génération s'inscrivait dans un parcours de mobilité spatiale qui traduisait une stratégie de survie alors que la seconde génération aspire à la mobilité sociale » (Roulleau-Berger, 2009, p. 431).

³⁶. La réussite scolaire des descendants d'émigrés a été un champ très investi par la sociologie française car elle vient questionner à son tour l'idéal d'une école républicaine supposée assurer l'égalité des chances à tous les citoyens (Moguéro et Santelli, 2012 ; Santelli, 2001 ; de Villers, 2003). Un article a été publié sur le cas spécifique des familles comoriennes à Marseille (Mohamed-Girard, 2012).

³⁷. De nombreux travaux ont analysé l'insertion professionnelle contrastée des descendants d'émigrés en France et en Europe (Meurs, 2014 ; Meurs et Pailhé, 2008 ; Meurs *et al.*, 2006 ; Platt, 2005 ; Portes et Rumbaut, 2001 ; Reichl Luthra, 2010 ; Santelli, 2007 ; Silberman, 2003 ; Silberman et Fournier, 1999, 2006 ; Tucci, 2010).

notamment culturelle, au sein des familles immigrées et le « désenchaînement des générations » (Attias-Donfut et Wolff, 2009). La sociologue Johanna de Villers a souligné les « ambivalences et contradiction de l'héritage » parental (de Villers, 2003, p. 120), prolongeant ainsi une opposition entre les intérêts supposés collectifs de la première génération et l'individualisme de leurs descendants (Barou, 2010).

Au cours des entretiens menés, les descendants d'émigrés incarnent encore plus fortement que les couples mixtes cette figure du *bounty*, noirs de peau mais culturellement français. Tour à tour, les émigrés ont regretté la perte des valeurs culturelles d'origine de leurs enfants. José A. se montre amer face à ses deux enfants restés en France avec leur mère et qui perdent petit à petit leurs « racines » africaines, « jouent à la Nintendo », « ne connaissent pas Soundiata Keïta » [souverain mandingue, fondateur de l'Empire du Mali au 13^e siècle], ni même les proverbes et les histoires que José entendait de la bouche de ses parents et ajoute : « même si ça sert à rien, c'est leur culture, c'est bien »³⁸. Marc A. ajoute à propos de ses trois fils, eux aussi restés en France avec leur mère : « mes trois fils ils sont déjà plus Africains, ils aiment bien venir ici en vacances mais je les vois pas vivre ici »³⁹.

Une des manifestations de cette mise à distance des origines, particulièrement évoquée lors des entretiens menés avec des acteurs institutionnels français et comoriens, réside dans ce que chacun considère comme une future et très probable baisse des envois de fonds en provenance des descendants d'émigrés qui ne ressentent « plus l'amour du pays comme les parents »⁴⁰, n'arrivent plus à « comprendre que c'est chez eux »⁴¹ et n'ont « rien à battre des Comores, parce qu'ils ont un boulot, des petites copines en France... ils ressentent pas le sentiment de devoir envers le pays »⁴². Bien entendu, ce rapport distant aux origines semble se répercuter dans le rapport à la migration de retour de ces descendants d'émigrés, comme en témoigne cette conversation entre Aïda M., étudiante et descendante d'émigrés à Lyon et sa mère Abouharia, agent de restauration scolaire.

- Aïda M. [la fille] : « Ma mère, elle reste ancrée dans les traditions comoriennes. Mais ça c'est dans sa tête à elle. [...] Nos parents pensent que nous aussi nous avons le même projet qu'eux, de rentrer définitivement, alors que c'est le leur hein. Nous on est plus imprégnés... voilà, de la culture française, c'est là où on est nés, c'est là où on a grandi, c'est là qu'on a toutes nos références, donc on pense en français, on parle en français, on se projette en

³⁸. Extraits de l'entretien avec José A., Togo, 42 ans, émigré de retour [France], consultant pour une organisation panafricaine (Lomé, 16/01/2010).

³⁹. Extrait de l'entretien avec Marc A., Togo, 40 ans, émigré de retour [Côte d'Ivoire, France], consultant juridique (Lomé, 11/01/2010).

⁴⁰. Extrait de l'entretien informatif avec Bicarima Ali, Comores, chef de projet adjointe du programme de codéveloppement avec l'Union des Comores, chargée de projets à l'Agence Française de Développement (Moroni, 19/07/2012).

⁴¹. Extrait de l'entretien informatif avec Saïd Ahamada Youssouf, commissaire chargé de la diaspora comorienne (Moroni, 11/07/2012).

⁴². Extrait de l'entretien informatif avec Stany Girard, chef de projet du programme de codéveloppement avec l'Union des Comores (Moroni, 02/07/2012).

français forcément. Donc nous, nous concevons notre vie plus là-bas... avec des retours réguliers bien entendu dans la culture comorienne. Voilà, la culture française fait partie de notre identité. [...] Vous voyez, pour vous dire à quel point elle pense Comores et elle essaye d'adapter un petit peu son attachement à nous. Elle se rend pas compte que nous on est plus imprégnés de notre identité française qu'autre chose... »

- Abouharia M. [la mère] : « C'est normal ! C'est normal, parce qu'ils sont nés là-bas, ils font les études là-bas. Nous, c'est pas la même manière... »⁴³

D'après certains sociologues de l'immigration, à « l'attachement qu'expriment encore les parents pour une certaine importance du mythe du retour va succéder, pour la deuxième génération une part de rejet d'un modèle dont ils ressentent l'autoritarisme et l'absence de modernité » (Leveau et Wihtol de Wenden, 1988, p. 66)⁴⁴. Inscrits dans une conflictualité générationnelle, il apparaît alors évident que ces enfants d'émigrés « ont majoritairement refusé le projet de retour de leurs parents et ignorent beaucoup de l'histoire que porte cette terre » (Breviglieri, 2001, p. 37)⁴⁵.

À cette approche en termes d'appartenance identitaire, il semble que l'on puisse à nouveau substituer une lecture en termes de différenciation sociale des parcours. L'enquête dans les deux pays d'origine a ainsi rendu visibles les installations de descendants d'émigrés, parfois vécues comme des « retours »⁴⁶. Nous rejoignons ici la sociologue Emmanuelle Santelli qui a montré, en enquêtant auprès de descendants d'émigrés algériens qui deviennent entrepreneurs en Algérie, que les liens affectifs peuvent être un préalable aux projets économiques, mais que la réinstallation dépend avant tout des ressources disponibles et des incitations parentales (Santelli, 2010).

Dans les milieux populaires, les individus étant peu socialisés aux pratiques du retour et peu à même de préparer le leur, cette fracture générationnelle peut s'observer. Ainsi, Moustafa B., ouvrier du bâtiment, résume très clairement cette opposition entre ses projets de vie et ceux de ses dix enfants nés en France : « eux ils préfèrent là-bas [en France] qu'ici [aux Comores]. Chacun

⁴³. Extrait de l'entretien informel avec Aïda M., Comores, 27 ans, descendante d'émigrés à Lyon, étudiante (Ntsudjini, 17/08/2012).

⁴⁴. À propos des jeunes Guyanais nés de parents émigrés haïtiens, Maud Laëthier explique qu'ils sont peu enclins à des revendications identitaires haïtiennes (Laëthier, 2011, p. 139-142).

⁴⁵. Au contraire, les chercheurs anglo-saxons ont plus régulièrement enquêté ces « retours » des descendants d'émigrés. Les géographes Dennis Conway et Robert B. Potter ont ainsi dirigé un livre consacré à ces parcours dans plusieurs pays d'Asie et d'Océanie (Conway et Potter, 2009). Les différents chapitres soulignent que, malgré des expériences ambivalentes qui les conduisent à être considérés comme des « étrangers », les descendants d'émigrés peuvent se réinsérer durablement.

⁴⁶. « Une question se pose néanmoins sur la catégorie de "migration de retour" appliquée à ceux qui sont nés aux États-Unis (59 % de l'échantillon). En fait, ils ne sont pas retournés au Mexique au sens strict. La plupart d'entre eux ont quitté les États-Unis pour venir pour la première fois de leur vie dans un pays qu'ils ne connaissaient pas. Ces enfants ont la nationalité américaine par droit du sol, comme ils sont Mexicains par droit du sang. Ils sont conscients de leur double nationalité et sont prêts à l'utiliser pour en tirer profit. À ce propos, la seule chose sûre que nous pouvons affirmer est que la totalité de ces enfants se considèrent eux-mêmes comme individus retournés dans le pays de leurs parents et de leurs grands-parents. Au début, pour eux, le Mexique était un pays étranger puisqu'ils n'avaient pas eu l'expérience d'y vivre, mais ils rencontrent aussi un pays familier par la langue parlée et un grand nombre de coutumes » (Zúñiga, 2012, p. 93).

son choix hein. Moi leur père, je préfère les Comores que la France, mes enfants ils préfèrent la France que les Comores, chacun a son choix »⁴⁷.

En revanche, l'installation dans le pays d'origine des parents devient pensable dans les catégories supérieures, quand les parents ont déjà effectué leur retour et que les ressources permettent d'assurer une situation socio-professionnelle plus favorable que dans le pays d'accueil⁴⁸. Ainsi, Ridjal T. est né à Marseille à la fin des années 1970. Son père a étudié à Aix-en-Provence avant de devenir inspecteur des impôts à Moroni et sa mère est femme au foyer. Ridjal décrit ses deux parents comme issus de « grandes familles » comoriennes. En remontant à ses arrière-grands-parents, il souligne que tous ont été de grands propriétaires fonciers, ont occupé des responsabilités politiques de premier rang ou ont même rencontré des personnalités politiques françaises lors de *garden-party* à l'Élysée. Ridjal, comme beaucoup des descendants d'émigrés venus s'installer dans le pays d'origine de leurs parents, a été scolarisé à l'école française de Moroni, alors qu'il était au collège. Puis, au lycée, il est revenu en France, non pas dans l'appartement que possèdent ses parents en région parisienne, mais chez un cousin à Grenoble. Après des études de comptabilité et d'économie qui lui ont permis d'obtenir un master 2, Ridjal est devenu cadre dans plusieurs cabinets privés de *consulting* en gestion et *management* des ressources humaines. En 2004, après le décès de sa grand-mère maternelle et constatant que ses parents vieillissaient et ne parvenaient plus à gérer leurs biens immobiliers, il a commencé à envisager un retour. En 2011, il a démissionné de son poste, est revenu habiter avec ses parents et a postulé auprès de plusieurs organisations internationales implantées à Moroni. Après avoir refusé plusieurs offres de postes, obtenues par l'entremise de son père, il a accepté un emploi de cadre dans une société publique qui travaille en partenariat avec plusieurs organismes internationaux. Depuis sa propre réinstallation, il incite ses amis, aux situations sociales proches de celle de sa famille, à s'engager dans le même processus que lui et à venir travailler aux Comores. Ridjal termine l'entretien en faisant pendant dix minutes la liste de tous les oncles et cousins formés à l'étranger et devenus cadres du secteur privé, chefs d'entreprise ou occupant des professions libérales aux Comores⁴⁹.

⁴⁷. Extrait de l'entretien avec Moustafa B., Comores, 53 ans, émigré à Mantes-la-Jolie, intérimaire dans le bâtiment (Iconi, 30/07/2012).

⁴⁸. Plusieurs cas ont été observés au Togo (Bernard K., fils d'un cadre de l'armée, né en France et vivant au Togo depuis 2002, Christine M., fille de cadres du secteur privé, née en France et vivant au Togo depuis 2009, Gérard C., fils d'un cadre bancaire, né en France et vivant au Togo depuis 2009) et aux Comores (Amjad O. né en France et vivant aux Comores depuis 2010 et Youssouf A. né en France et vivant aux Comores depuis 2011, tous les deux fils de commerçants). Lors d'observations menées au cours d'activités avec Youssouf A., Mohamed I. et leurs amis communs, plusieurs autres cas ont pu être indirectement étudiés aux Comores.

⁴⁹. Entretien avec Ridjal T., Comores, 33 ans, descendant d'émigrés [France], cadre dans une société publique (Moroni, 10/07/2012).

C – Subir le stigmate de l'échec : le déclassement par le bas au retour

Les stratégies parentales élitistes qui encouragent les enfants à s'engager dans la mobilité internationale afin de leur assurer une position socialement et économiquement valorisée au retour, et par extension de maintenir et de consolider la domination sociale de la famille, s'appuient sur des mécanismes fragiles et incertains, comme l'a montré le géographe Kévin Mary dans le cas des élites maliennes. D'après ce dernier, dans certains cas « la migration internationale pour études s'avère insuffisante pour assurer la reproduction sociale, qui reste de fait inachevée » (Mary, 2014b, p. 355). En effet, la réussite d'une telle entreprise dépend à la fois de la capacité des familles à scolariser leurs enfants dans des écoles privées dans le pays d'origine, puis à leur faire intégrer des établissements prestigieux à l'étranger. Mais elle dépend *in fine* de la réussite scolaire et estudiantine des enfants.

Même si les cas observés soulignent la forte tendance à la reproduction sociale permise par la mobilité internationale, il semble que ces parcours élitistes ne soient pas homogènes et que tous les héritiers ne profitent pas de leur héritage au retour. En évoquant le cas extrême de Kossi K., il s'agira de montrer que l'émigration des enfants de l'élite sociale peut les conduire à vivre des expériences de déclassement social par le bas au retour. Dans ce cas, le stigmate de l'échec associé aux émigrés peut durablement marquer leurs relations familiales et leur réinstallation dans le pays d'origine.

Fils d'un couple d'avocats togolais, dont le père a exercé de hautes fonctions politiques, Kossi K. faisait partie de ces enfants socialisés à la mobilité internationale à la fois par son père et par les amis juristes poitevins de ses parents (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe B-1). Scolarisé au collège et au lycée dans deux établissements catholiques privés de Lomé, le collège Notre-Dame des Apôtres et le Collège Saint-Joseph, fondés dans les années 1950 par un évêque alsacien et devenus deux écoles réputées, Kossi a émigré en 1992, après son baccalauréat. Comme son père avant lui, il s'est inscrit en licence de droit à l'université de Poitiers. L'objectif explicite de ses parents était qu'il devienne à son tour un brillant avocat du barreau de Lomé. Mais en dépit des fortes espérances que ses parents avaient placées en lui, le parcours de Kossi a été marqué par plusieurs revers.

À la fin de sa première année de licence, Kossi a obtenu de mauvaises notes à ses examens, qu'il attribue en partie à une séparation amoureuse douloureuse. Ses parents lui ont rappelé une première fois qu'ils espéraient de meilleurs résultats l'année suivante. « Mes parents sont omniprésents, omnipotents... omniscients je sais pas ! (rires) [...] quand ton père te dit de faire quelque chose ça crée un sentiment de culpabilité, tu dois le faire sinon tu vas échouer », explique Kossi K. qui a commencé sa seconde première année de droit avec une forte pression sur ses épaules. Lors de sa deuxième tentative, il a à nouveau échoué aux examens. Furieux, ses parents

ont décidé de lui couper les vivres. Kossi a vécu quelques mois comme un « quasi SDF » avant que son père ne charge une cousine émigrée en France de payer un billet d'avion à son fils, le contraignant au retour.

À son retour à Lomé en 1994, Kossi a continué à cohabiter avec ses parents malgré des relations exécrables et a vécu de petits emplois précaires. Il a notamment joué comme musicien dans le restaurant de l'hôtel Sarakawa, un hôtel de luxe dans lequel son père avait l'habitude d'organiser des repas de travail. Quelques années plus tard, en 2000, son père lui obtient malgré tout un stage rémunéré comme *steward* dans une compagnie aérienne saoudienne. Le stage se passe très mal et une altercation avec une supérieure hiérarchique oblige Kossi à démissionner. Il revient de nouveau à Lomé, continue à vivre dans la maison familiale et raconte qu'il a souvent été sans emploi, même s'il a parfois continué à assurer quelques prestations comme guitariste dans plusieurs restaurants.

Après cette nouvelle réinstallation contrainte, ses relations avec sa famille sont plus que jamais difficiles. Si d'après lui, « avec le temps, mon père devient beaucoup plus affectueux », sa mère « a entrepris de manifester du mépris en mon égard à certaines occasions et pas à d'autres ». Son frère cadet, émigré aux États-Unis, ne l'appelle que le jour de son anniversaire et sa sœur aînée, émigrée au Canada, refuse de le contacter directement sur son téléphone portable et ne lui parle que s'il décroche le téléphone à la place de leurs parents quand elle appelle la maison familiale. Ces deux derniers ne lui envoient d'ailleurs jamais d'argent, même s'il a l'occasion de leur demander.

D'après lui, il n'était pas « un garçon destiné à échouer » et son rêve était « d'avoir le doctorat avant d'arrêter [s]es études ». Kossi a émigré deux fois et a affronté deux échecs consécutifs. Il pense que ses proches le voient comme un « cancre », « l'idiot de la famille » et « la brebis égarée » et qu'ils sont très déçus par ce fils en qui des amis togolais et français avaient placé beaucoup d'espoir et qui n'a pas réussi la carrière qui lui était destinée. D'après lui, beaucoup de rumeurs ont circulé sur son compte, suite à son échec à Poitiers.

Il y a eu beaucoup de rumeurs dans la famille. Ceux qui m'enviaient étaient contents. Certains disaient que j'avais pris trop de drogues et d'autres pensaient que j'étais allé en France pour aller m'amuser et faire le voyou⁵⁰.

Son parcours est donc marqué par le sceau de ce sentiment d'échec qui a favorisé chez lui « une psychose chronique », l'a incité à faire plusieurs tentatives de suicide, à prendre régulièrement des neuroleptiques et des stabilisateurs d'humeur et à effectuer deux séjours en hôpital psychiatrique et quatre internements dans des établissements de thérapie spirituelle. Au moment de l'entretien, Kossi se dit plus apaisé et explique qu'il vit pour « cultiver son jardin, comme le Candide de

⁵⁰. Extraits de l'entretien avec Kossi K., Togo, 36 ans, émigré de retour [France, Arabie Saoudite], musicien (Lomé, 08/01/2010).

Voltaire ». Depuis cette rencontre à Lomé, Kossi a suivi une formation en théologie et est devenu gérant associé d'un cyber café.

Au-delà de sa dimension psychologique, révélatrice des « pathologies » vécues par ceux qui connaissent un mouvement social descendant (Peugny, 2009, p. 72-79), particulièrement quand ils vivent cette expérience comme un « échec personnel » (*op. cit.*, p.97-111), le parcours de Kossi révèle des liens forts entre socialisations à la mobilité, attentes personnelles et familiales et trajectoires de mobilité sociale. Du fait de la position sociale élitiste initiale, les ambitions qui sont placées dans l'émigration sont d'autant plus fortes. Quand elles ne sont pas couronnées du succès attendu, les expériences migratoires qui visent une certaine reproduction sociale deviennent un attribut qui stigmatise les émigrés. Disqualifié par cet échec, l'émigré qui échoue cesse d'être pour sa famille « une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé » (Goffman, 1975, p. 12). Ces stigmates peuvent s'estomper au fil de la réinstallation, si les émigrés parviennent malgré tout à obtenir des situations sociales qui, faute d'être celles qui étaient initialement envisagées, permettent de diminuer la portée symbolique du déclassement par le bas. Mais dans le cas paroxystique de Kossi, le processus de stigmatisation est fort puisqu'il n'est pas un individu « discréditable » qui peut espérer masquer le stigmate de l'échec dans certaines interactions sociales, mais bien un individu « discrédité » (*op. cit.*, p.14). Échec du parcours migratoire et de la trajectoire sociale se combinent dans le cas de Kossi qui a été contraint au retour à deux reprises, et n'a réussi ni à obtenir des diplômes à l'étranger, ni à acquérir une situation sociale respectable aux yeux des membres de son milieu social. Du fait de la notoriété et de la réputation de sa famille au Togo, son déclassement apparaît encore plus difficile à masquer et est perçu comme un échec à la fois pour Kossi et pour ses proches.



Si la mobilité internationale semble être un puissant vecteur de reproduction sociale, ce processus n'en reste pas moins fait d'incertitudes. Comme l'explique le sociologue Wilfried Lignier, « rester dominant est donc un affaire qui demeure, malgré la stabilité relative de l'ordre social, objectivement incertaine » (Lignier, 2013, p. 52). Avec lui, on peut affirmer que dans les milieux sociaux favorisés ces incertitudes renforcent les investissements financiers dans la réussite étudiante des enfants (voir Chapitre 5, Section 2, Paragraphe A), mais aussi les stratégies parentales pour socialiser leurs enfants à la mobilité (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe B). En retour, les enfants de l'élite peuvent avoir le sentiment de subir ce devoir d'« organiser la relève, sinon la succession »⁵¹.

⁵¹. Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

Section 3 – Construire une mobilité sociale ascendante au retour : les expériences de promotion sociale des enfants des fractions les plus basses des catégories supérieures

Aux deux extrémités de l'échelle sociale, les migrations de retour sont très contrastées. Quand ils n'ont pas obtenu une ascension sociale en France ou que leurs parcours ne s'inscrivent pas dans une histoire migratoire familiale longue, les enfants issus des milieux modestes dans leur pays d'origine ont plus de mal à préparer leur retour et à revenir avant leur retraite. À l'opposé, les enfants des familles élitistes peuvent envisager l'accroissement de leurs ressources à l'étranger et la mise en place relativement rapide de retours qui leur assurent une certaine reproduction de leur position sociale initiale. Dès lors, quelles trajectoires sociales empruntent ceux qui se trouvent dans des positions sociales médianes ?

Selon Ralf P., un enquêté togolais revenu s'installer à Lomé en 1996 après avoir vécu plusieurs années au Sénégal et en France, la figure sociale idéale de la réussite sociale au retour, c'est « un gars complètement occidentalisé », un « petit patron, en costard cravate, dans son petit bureau » qui a fait beaucoup d'études et travaille dans une banque. En se comparant à ces retours élitistes et en racontant ses différentes expériences professionnelles depuis son retour (créations successives de petites entreprises de mécanique, de ravitaillement maritime ou d'informatique), il ajoute : « c'est cette image là un peu, celui qui rentre doit obligatoirement être comme ça. Moi je suis pas la référence de celui qui est rentré s'insérer... »⁵². Toutefois, sans que son parcours ne corresponde à sa vision de l'émigré de retour qui incarne la pleine réussite sociale, et autrement dit aux expériences de reproduction sociale de l'élite en migration, Ralf juge son retour plutôt réussi. Cette section s'intéresse aux situations de l'entre-deux, dont Ralf constitue un cas parmi d'autres. Dans les fractions les plus basses des catégories supérieures, c'est-à-dire chez ceux dont les parents ont principalement travaillé dans la fonction publique, dans les domaines de l'enseignement ou de la santé notamment, comme employés, professions intermédiaires ou professions intellectuelles supérieures, les revenus économiques ont été limités et irréguliers, les conditions matérielles de vie ont été plus modestes que celles des enfants de l'élite, mais les ressources culturelles et scolaires ont pu être importantes. Dans ces catégories sociales, la mise en œuvre des projets d'émigration a été plus facile que dans les milieux populaires et les parcours en immigration ont été très contrastés, laissant place à des expériences de déclassement social par le bas, d'immobilité ou d'ascension sociale. Ces enquêtés se situent donc dans des situations intermédiaires au regard des deux cas évoqués plus haut. Leurs ressources dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil sont plus importantes que celles des émigrés populaires, mais ne leur permettent pas pour autant de préparer aussi sereinement leur retour. Pour autant, quand ils

⁵². Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

reviennent, ils peuvent expérimenter une amélioration de leur situation sociale initiale. Mais cette promotion sociale ne s'appuie pas nécessairement sur l'obtention d'une position plus élevée dans la hiérarchie des professions par rapport à leurs parents et sur la garantie d'une aisance financière aussi importante que celle acquise au sein des élites migratoires. Objectivement, l'élévation sociale peut même apparaître faible. D'après le sociologue Claude Dubar, « la notion de "promotion sociale" est historiquement contingente et subjectivement variable. Elle dépend à la fois des catégorisations légitimes, à un moment donné, parmi un groupe donné et des processus sociaux jugés les plus significatifs et les plus "désirables" par les membres de ce groupe. Or, les catégorisations "officielles" ou "politiques" ne coïncident pas nécessairement avec les catégories "indigènes" ou "sociales", ni d'ailleurs avec les catégories "savantes" ou "théoriques" » (Dubar, 1999a, p. 11), ce qui rend nécessaires des « approches compréhensives de la promotion sociale » pour saisir ce que « chacun considère comme une "promotion" » (Dubar, 1999b, p. 240). L'étude des parcours biographiques révèle que la promotion sociale au retour devient pensable dès lors que les individus lui donnent un sens plus large que la simple réussite professionnelle et matérielle, intégrant des critères variés à la définition de l'ascension sociale. Ainsi, les individus qui aspiraient à améliorer leur situation sociale peuvent « trouver des forces et des ressources inattendues dans le déplacement horizontal... à condition qu'il soit nanti d'un sens identifiable en termes sociaux, qu'il soit désigné comme manifestant une progression sociale » (Memmi, 1996, p. 49).

Les récits de vie des enquêtés, et leurs manières de mettre en mots leurs trajectoires sociales, donnent donc accès, comme l'ont montré les politistes Pascal Dauvin et Johanna Siméant à propos des acteurs de l'humanitaire, à ce qui fait que les enquêtés ont le sentiment de se réaliser, à ce qui les encourage à s'engager dans cette voie et à ce qui leur « permet d'entretenir la flamme ». En somme, les récits permettent d'étudier « la motivation de la motivation », en tant que justification des actes et que moteur des actions (Dauvin et Siméant, 2002, p. 166).

Les émigrés de retour comoriens et togolais issus des fractions basses des catégories supérieures estiment connaître une promotion sociale relative à leur retour, s'ils perçoivent des avantages dans la comparaison de leur vie à l'étranger et de leur vie actuelle. Rompre avec une position sociale marginale en France (Paragraphe A), s'assurer d'une position jugée confortable, se sentir reconnu dans sa profession et dans sa famille, et utile dans la société, c'est-à-dire mettre en avant tout autant les avancées statutaires que les « profits symboliques » de l'émigration (Wagner, 2010, p. 94) (Paragraphe B), ou encore adopter un nouveau cadre de vie jugé plus agréable (Paragraphe C), sont autant de critères qui permettent de percevoir son parcours comme une trajectoire sociale ascendante au retour. Malgré cette promotion sociale vécue, les émigrés soulignent le fort isolement relationnel qui marque leur réinsertion (Paragraphe D). Enfin, même si cette situation a été peu observée directement, il semble qu'à long terme, ces réinsertions

puissent donner lieu à de nouveaux départs quand elles ne sont pas jugées à même de satisfaire les attentes personnelles et familiales des émigrés (Paragraphe E).

Bien entendu, ces enquêtés ne sont pas les seuls à confronter les situations sociales vécues dans plusieurs espaces nationaux. Durant les entretiens menés avec des émigrés qui appartenaient aux catégories sociales élitistes dans leur pays d'origine, les évocations d'un possible déclassement vécu en France ont été nombreuses. Les héritiers de l'élite sociale se sont donc également livrés à ces comparaisons ordinaires. Mais il faut noter ici qu'ils l'ont fait moins régulièrement au cours des entretiens, d'une part parce qu'ils passaient plus de temps à commenter leur propre réussite au retour et les fortunes familiales qui leur semblent plus indiscutables, et d'autre part parce qu'ils ont vécu moins longtemps en France et ont donc une plus faible propension à mobiliser leurs expériences en immigration au cours de leurs récits. Ce sont les raisons pour lesquelles ce processus de construction de la promotion sociale nous semble plus caractéristique des franges basses des catégories supérieures.

A – En finir avec le déclassement descendant vécu en France

Si les sociologues qui questionnent les phénomènes de mobilité sociale démontrent que la position des parents demeure « un point de repère intangible » pour penser sa propre trajectoire sociale (Peugny, 2009, p. 14), notre enquête a révélé que ces émigrés se réfèrent peu à une mobilité intergénérationnelle et comparent surtout leur position dans le pays d'origine à celle qu'ils occupaient en France. Rares sont les enquêtés qui, comme Marc A., n'ont pas établi de parallèles entre les situations passées en France et les situations présentes aux Comores ou au Togo. La progression de la trajectoire professionnelle de Marc entre la France et le Togo révèle pourtant une nette pente ascendante. En France, au début des années 2000, diplômé de deux masters juridiques, il a envoyé près de cent cinquante *curriculum vitae* et n'a reçu que douze réponses, toutes négatives. Il a alors passé un concours de la fonction publique et est devenu facteur pendant trois ans, en travaillant bénévolement en parallèle pour une association de juristes. En 2009, en s'appuyant sur ses contacts associatifs et sur des relations nouées auprès de ses anciens camarades d'études, Marc s'est réinstallé à Lomé, a créé un cabinet de consultant juridique, qui emploie trois personnes⁵³, a organisé des séminaires de formation juridique avec des « éminences » du pays⁵⁴ et s'est rapproché du comité de pilotage du programme gouvernemental dédié à la diaspora. Dans son cas, cette ascension sociale a été difficile à percevoir par la seule

⁵³. Il a profité de cette occasion pour employer son frère cadet et sa sœur cadette.

⁵⁴. Selon ses propres termes, tenus lors du discours inaugural de l'un de ses séminaires. Observation effectuée le 28 janvier 2010 à Lomé.

réalisation d'un entretien⁵⁵. Marc a en effet cherché à valoriser ses réussites professionnelles au retour et s'est montré très allusif quant à son parcours en France. Ces informations n'ont donc pas été obtenues directement auprès de lui, mais par l'un de ses amis français qui s'est empressé de raconter cette histoire lors d'une discussion informelle en marge d'un séminaire, afin de célébrer ce qui lui apparaissait être une « belle réussite » et une « *success story* ». Ce cas rejoint l'observation faite par l'anthropologue Lucile Gruntz, à propos des émigrés de retour égyptiens qui « tendent à minorer les épreuves endurées pendant la migration en regard des avancées statutaires post-migratoires » (Gruntz, 2008, p. 9).

Pourtant, ce cas reste assez marginal dans la mesure où l'enquête a montré que la majorité de ces émigrés qui reviennent mobilisent tout à la fois la valorisation de leur statut au retour et la dévalorisation de leur position en France. Ces récits de vie sont au cœur de leur « identités narratives » (Ricoeur, 1990). Par cette « narration de soi » et ces « mises en intrigue » (Kaufmann, 2004, p. 151-152), ces enquêtés donnent du sens à leur parcours. Plus encore, le fait de souligner les difficultés vécues en France constitue une manière d'accentuer, par la comparaison, le sentiment de promotion sociale et d'ajuster les perceptions de leur nouvelle position au retour. Dans cette section, nous utiliserons le matériau que constitue les discours des émigrés pour « objectiver les régularités qui existent dans la manière de mettre en récit sa réussite », comme l'a fait le sociologue Jules Naudet avec les récits de citoyens américains, français et indiens en situation de forte ascension sociale (Naudet, 2012b, p. 31). Le premier élément récurrent dans les récits réside dans l'insistance sur la rupture avec la marginalité sociale qui a pu être expérimentée en France, et ce à plusieurs titres.

1) Les « galères » du parcours étudiant

Parmi ceux qui reviennent et négocient leur ascension sociale, la grande majorité a eu pour point commun d'avoir étudié à l'étranger. Dès lors, ce sont d'abord les difficultés liées au statut d'étudiant qui sont racontées. Les enquêtés soulignent la nécessité qui était la leur de travailler en parallèle de leurs études. Si les parents de Carla A. ont financé son BTS commercial à Lomé et sa troisième année à Amiens, elle a préféré ensuite intégrer une école parisienne lui permettant de travailler en alternance, puis de travailler en parallèle de son master de gestion pour soulager financièrement ses parents. Pendant trois ans, elle a travaillé comme hôtesse de billetterie chez *Disneyland* Paris. Quand elle revient sur cette expérience, elle fait preuve d'une certaine amertume et ne comprend pas qu'en tant que « major de promo » elle n'ait pas réussi à trouver un meilleur emploi étudiant : « avec un master, tu es quand même un stratège, pas un exécutant ». Elle confie

⁵⁵. Entretien avec Marc A., Togo, 40 ans, émigré de retour [Côte d'Ivoire, France], consultant juridique (Lomé, 11/01/2010).

avoir eu l'impression à l'époque de n'avoir « rien réussi » et de n'être « pas heureuse »⁵⁶. Cette difficulté se répercute par la suite chez ceux qui doivent trouver des stages pour valider leur diplôme, et qui souvent ne trouvent pas de débouché dans leur domaine d'études.

Quand ils n'ont pas obtenu préalablement la nationalité française, le passage difficile du statut d'étudiant immigré à celui de salarié a été vécu comme un obstacle à l'intégration professionnelle en France⁵⁷.

Encadré n° 23 : la « circulaire Guéant » et le passage du statut d'étudiant au statut de travailleur

En 2011, le ministre de l'Intérieur Claude Guéant fait adopter une circulaire restreignant les possibilités pour les étudiants non-européens d'exercer une activité professionnelle en France après leurs études (Circulaire IOCL1115117J du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle). La circulaire demande aux préfets de moins autoriser le passage du statut d'étudiant au statut de travailleur. Elle est complétée par une seconde circulaire le 4 janvier 2012, qui autorise les préfets à se montrer plus cléments pour les étudiants titulaires d'un master 2, en leur permettant d'obtenir un titre de séjour de six mois, non renouvelable, pour obtenir une première expérience professionnelle. La « circulaire Guéant » a finalement été abrogée le 31 mai 2012, par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, peu après l'élection de François Hollande comme président de la République (circulaire INTV1224696C sur l'accès au marché du travail des diplômés étrangers). À partir de cette date, les étudiants de master qui disposent d'un contrat ou d'une promesse d'embauche (pour une période inférieure ou supérieure à un an) peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour de 12 mois non-renouvelable. Les étudiants non titulaires d'un master peuvent changer de statut s'ils ont un contrat de travail inférieur à un an. Hormis les cas de l'Algérie, de la Tunisie et du Sénégal, signataires d'accords migratoires bilatéraux, la situation de l'emploi peut être opposée à la demande (conditions d'emploi et adéquation entre les qualifications et le travail proposé).

Alors que les enfants de l'élite peuvent compter sur le soutien financier de leurs parents pour poursuivre leurs études d'année en année, même après l'obtention d'un master 2⁵⁸, ou pour envisager l'organisation d'un retour dans leur pays d'origine⁵⁹, ces enquêtés ont dû s'inscrire dans des formations universitaires tout en commençant à travailler sans être nécessairement déclarés.

⁵⁶. Extraits de l'entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015).

⁵⁷. Sur ce point, voir la comparaison établie par la sociologue Carolino Pinto entre les cas français et américains dans le quatrième chapitre de sa thèse [« Le cadre juridique et administratif des migrations étudiantes »] (Pinto, 2013, p. 132-180), mais aussi l'article collectif d'Antoine Math, Serge Slama, Alexis Spire et Mouna Viprey sur les expériences d'immigrés à Bobigny et Lille au début des années 2000 (Math *et al.*, 2006).

⁵⁸. Après un master 2 obtenu dans une école de commerce et un stage de six mois, Radia N. n'a pas trouvé d'employeur près à effectuer les démarches lui permettant de quitter son statut d'étudiante. Grâce au soutien de sa mère magistrat togolaise, Radia s'est réinscrite dans un nouveau master, dans lequel elle n'a « jamais foutu les pieds » et effectué de nouveaux stages, jusqu'à l'obtention de son premier emploi en août 2008. Radia souligne le rôle financier essentiel de sa mère dans ce parcours : « je me suis amusée une fois à compter combien ma mère elle avait dépensé de la première à la dernière année... en même temps je comprends, à la base on n'est pas là pour rester, on finit nos études, on est censés rentrer chez nous ». Extraits de l'entretien avec Radia N., Togo, 29 ans, émigrée à Paris, employée d'une entreprise de *webmarketing* (Paris, 21/09/2011).

⁵⁹. Constatant que « l'administration française était réticente » à son changement de statut et qu'il ne voulait pas « rester dans le pays des petits jobs », Robert B. a été incité par ses parents, avocat et cadre de la fonction publique, à revenir à Lomé, après trois années d'études au Maroc et deux en France. Entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

C'est de cette manière que Wilfried Q., fils de pharmaciens togolais, a négocié la transition entre ses études et sa carrière professionnelle dans les années 1980. Inscrit en mathématiques et en physique dans une université parisienne, il a dans un premier temps délaissé ses études et multiplié les « petits boulots ». Wilfried a travaillé dans la restauration, a fait la plonge, du gardiennage, été engagé par une entreprise de sécurité, a récolté des cheveux dans le salon de coiffure de la mère d'un ami et vendu des mèches dans d'autres salons ou travaillé à la morgue dans un hôpital parisien. Puis, il s'est tourné vers des formations professionnelles qui lui ont progressivement permis de devenir technicien informatique pour plusieurs entreprises⁶⁰.

2) La difficile entrée sur le marché du travail en immigration

Pour ceux qui sont légalement autorisés à travailler en France, c'est la faible reconnaissance des diplômes ou des premières expériences professionnelles en Afrique qui constitue un premier frein à l'obtention de l'emploi souhaité. Ces dévalorisations des compétences acquises avant la migration favorisent une perception d'un déclassement social (Siméant, 1998, p. 86-89) et obligent les individus à accepter des contrats « au prix souvent d'une déqualification massive » (Quiminal et Timera, 2002, p. 24)⁶¹. La femme de Wilfried Q. a obtenu une maîtrise d'anglais et de linguistique au Bénin, mais ce cursus n'a pas pu être valorisé en France puisqu'« ici on balaye ce qu'elle a fait ». D'après Wilfried, une fois arrivé en France, le plus grand défi reste de « se refaire socialement ». Arrivé en France en 1984, il a commencé sa carrière de technicien informatique en 1991. Cette date marque pour lui la fin de sa jeunesse de « petit rasta ». Wilfried commence à travailler à La Défense, au milieu des « grandes tours », en « costard cravate » et a l'impression « d'être au centre du monde » et d'avoir enfin réussi à intégrer « la place où il faut être ». Pour lui, plus question de « demie mesure, pas de rasta, rien du tout. Il fallait crapahuter. On blague plus, on est dans Babylone, faut être correct. J'étais complètement rentré dans le moule ». Mais dans le même temps, sa femme n'a pas eu l'opportunité de trouver un emploi. D'après lui, elle était « coincée », « végétait à la maison » et a connu pendant plusieurs années, des épisodes dépressifs. En 1997, après la naissance de leur deuxième enfant, Wilfried et sa femme ont organisé le retour de cette dernière au Bénin. Après plusieurs séjours infructueux au Ghana, au Nigéria et au Togo au début des années 2000, sa femme est revenue vivre à Cotonou, où elle a

⁶⁰. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

⁶¹. Au fil de ses rapports successifs, l'INSEE a montré que les immigrés sont aussi diplômés que les non-immigrés mais qu'ils affrontent plus régulièrement des périodes de chômage ou obtiennent plus majoritairement des emplois non qualifiés que les non-immigrés (INSEE, 2012a, 2012b). À propos des expériences de déclassement social vécues par des immigrés brésiliens, maliens et sénégalais, lire (Chamozzi, 2009 ; Dia, 2014 ; Mahut, 2014).

finaleme nt trouvé un emploi dans un centre d'appels qui lui permet de gagner 400 000 francs CFA par mois (610 euros)⁶².

Tableau n° 23 : la situation contrastée des Comoriens et Togolais sur le marché du travail en France

	Togo		Comores	
	Nombre	En % du nombre d'immigrés (ou d'étrangers)	Nombre	En % du nombre d'immigrés (ou d'étrangers)
Immigrés ⁶³	16 925	100	23 666	100
<i>dont hommes</i>	8 616	50,9	10 848	45,84
<i>dont femmes</i>	8 309	49,1	12 818	54,16
Immigrés actifs	11 887	70,23	13 717	57,96
<i>dont hommes</i>	6 288	37,15	6 892	29,12
<i>dont femmes</i>	5 599	33,08	6 825	28,84
Immigrés chômeurs	2 523	14,91	4 780	20,2
<i>dont hommes</i>	1 033	6,1	1 742	7,36
<i>dont femmes</i>	1 490	8,8	3 038	12,84
Étrangers ⁶⁴	9 207	100	16 581	100
<i>dont hommes</i>	4 539	49,3	7 326	44,18
<i>dont femmes</i>	4 668	50,7	9 254	55,81
Étrangers actifs	5 097	55,36	6 063	36,56
<i>dont hommes</i>	2 664	28,93	2 726	16,44
<i>dont femmes</i>	2 433	26,42	3 337	20,12
Étrangers chômeurs	1 323	14,37	2 472	14,91
<i>dont hommes</i>	471	5,11	760	4,58
<i>dont femmes</i>	852	9,25	1 712	10,32

Tableau réalisé pour cette thèse, d'après les données issues de l'exploitation principale du recensement de l'INSEE daté de 2006.

Malgré une amélioration de l'insertion des immigrés sur le marché du travail en France ces dernières années (Jolly *et al.*, 2012), beaucoup d'enquêtés ont ainsi affronté des périodes de chômage ou d'inactivité de longue durée, et les femmes ont été particulièrement confrontées à

⁶². Extraits de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

⁶³. Selon l'INSEE, un immigré « est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France ». Par ailleurs, « certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. [...] La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré ».

Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>

⁶⁴. Selon l'INSEE, un étranger « est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment) ». Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etranger.htm>

ces difficultés d'insertion professionnelle (voir tableau ci-dessus)⁶⁵. À cet égard, l'insertion professionnelle des Comoriens et Togolais sur le marché du travail français est inégale. D'après les données de l'INSEE, la comparaison des populations actives entre les deux cas montre que le taux d'activité est toujours plus élevé dans le cas des Togolais, qu'il s'agisse d'immigrés ou d'étrangers, et que le chômage frappe de manière plus importante les Comoriens, sauf dans le cas des étrangers. Ce différentiel peut sans doute s'expliquer par les différences dans les niveaux de diplômes possédés. Les émigrés comoriens sont en effet moins diplômés que les émigrés togolais (voir Introduction générale, Section 2, Paragraphe A, Tableau n° 1). Or, sur le marché du travail français, « le diplôme constitue aujourd'hui, plus que jamais, la meilleure protection contre le chômage et les emplois précaires » (Peugny, 2013, p. 76).

Afin d'éviter le plus possible d'avoir à affronter ces difficultés d'embauche et de pouvoir gagner leur vie en France, particulièrement s'ils avaient des enfants à charge, certains émigrés se sont réorientés vers un autre domaine professionnel que celui qu'ils envisageaient au départ. C'est ce qu'a fait Albert J., fils d'un cadre de la fonction publique et d'une couturière, après ses études de droit à Bordeaux et d'anglais à Washington. Il a obtenu un poste de réceptionniste dans un hôtel du 16^e arrondissement de Paris, puis a continué à travailler dans ce secteur en France, malgré ses différentes tentatives de réinstallation à Lomé (1980-1983 et 1999-2002). À son tour, sa femme, qui avait étudié l'anglais à Paris, puis avait travaillé comme informaticienne à Lomé, l'a rejoint en France pour travailler dans le même hôtel, dans lequel elle a fait des ménages⁶⁶.

Au cours des entretiens, l'insertion professionnelle marginale des immigrés en France a souvent été présentée comme une situation à laquelle il était souhaitable de mettre fin. Plutôt que de continuer à affronter une mobilité sociale bloquée en France, le retour devient alors une voie possible pour essayer de négocier une promotion sociale, même relative. Plus encore, le chômage constitue pour beaucoup une situation sociale repoussoir qui a pu accélérer les retours de ces émigrés, à l'image de Ralf P. dont le contrat dans son entreprise de mécanique n'a pas été renouvelé en 1996. Refusant de devenir demandeur d'emploi en France, il a écourté la préparation de son retour et est rentré à Lomé. Ralf affirme qu'il n'a « jamais pensé [s]'installer définitivement là-bas [en France] » et présente cette situation comme un déclic en disant : « ça s'est passé un matin, j'ai dit à ma femme, je rentre [...] J'avais rien ici, rien de chez rien ». Plus tard dans l'entretien, il explique que « ce genre de risques tu ne peux le prendre que quand tu as déjà une petite sécurité derrière. Tu as toujours quelques points d'ancrage sinon faut préparer le terrain... ». Son retour n'a été envisageable que dans la mesure où il savait pouvoir s'appuyer sur

⁶⁵. Dans un article consacré aux immigrés juifs soviétiques à Berlin, la sociologue Virginie Gimbert démontre que les individus peuvent essayer de se reconverter, notamment dans des activités indépendantes, et selon les ressources dont ils disposent, pour éviter la déqualification professionnelle que la plupart d'entre eux expérimente (Gimbert, 2004).

⁶⁶. Entretien avec Albert J., Togo, 62 ans, émigré à Paris, responsable hôtelier (Lomé, 04/02/2010).

ses économies et sur certains contacts familiaux ou amicaux. Dans un premier temps, Ralf a créé son propre garage. Ce projet s'est arrêté après que Ralf ait constaté des irrégularités dans la gestion des comptes effectuée par son associé : « les meilleurs potes du monde peuvent même pas se mettre ensemble pour faire une boîte, c'est le "je" qui prime ici, on peut rien monter sinon il faut que quelqu'un entube l'autre, c'est dommage [...] y'a pas d'associé ici ». Alors qu'il avait proposé à sa femme d'attendre six mois avant de le rejoindre, cet échec et sa réinstallation durable ont entraîné son divorce. Après plusieurs tentatives d'association commerciale dans le domaine du ravitaillement maritime, Ralf s'est formé à l'informatique et a créé plusieurs sociétés de services informatiques, qui lui assurent des revenus plus réguliers au moment de l'enquête. Pour ces enquêtés aux situations sociales médianes, revenir pour éviter le chômage en France ne garantit pas d'obtenir rapidement une situation professionnelle stable au retour. Mais les émigrés qui le peuvent préfèrent affronter ces difficultés professionnelles dans le pays d'origine, car ils pensent pouvoir y mettre plus rapidement fin, grâce aux opportunités proposées par leurs proches. Ralf conclut d'ailleurs en disant : « je me suis toujours senti mieux par ici qu'en France. [...] Je serai devenu fou en France »⁶⁷.

3) Se sentir étranger dans une société jugée raciste

Là où les émigrés populaires imputent les racines de cette difficile insertion professionnelle à la « crise » économique qui touche la France depuis plusieurs années⁶⁸, ces enquêtés issus des catégories supérieures interprètent plus souvent ces obstacles professionnels en termes de discriminations, liées selon eux à leur position sociale d'immigré dans un pays qu'ils jugent raciste, et de plus en plus fermé à l'accueil des étrangers. Leur plus fort niveau de diplômes peut expliquer cette lecture. En effet, la hausse du niveau d'éducation augmente la propension à percevoir et à déclarer les pratiques discriminatoires⁶⁹.

Si certains s'en accommodent, comme Wilfried Q. qui se montre mesuré dans ses critiques, en avançant que « le racisme est partout... on trouve des solutions diplomatiques, c'est pas un frein, on trouve une manière de pouvoir vivre avec... c'est comme ça que c'est, c'est pas Nashville

⁶⁷. Extraits de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

⁶⁸. « C'est pas facile la vie en France, surtout en ce moment de crise. Tous les jours tu ouvres le journal, tu entends les usines qui ferment. À PSA Aulnay par exemple. Ça fait mal au moral », explique Irchad J., fils d'un couple d'agriculteurs comoriens dont le père est décédé et la mère est trop âgée pour continuer à cultiver ses champs. Extrait de l'entretien avec Irchad J., Comores, 33 ans, émigré à Lyon, opérateur logistique (Mitsoudjé, 11/08/2012).

⁶⁹. « Les bacheliers ou les bac + 2 ont environ 30 % de plus de chances de reporter une discrimination dans ces sphères [professionnelles]. Ce résultat est sans doute à mettre en lien avec une plus forte exposition de ces diplômés se heurtant à une forte sélection sur le marché du travail mais aussi sans doute à leur plus grande frustration relative et leur conscience plus aigüe du phénomène discriminatoire » (Brinbaum *et al.*, 2012, p. 15).

en 63, y'a des choses tu sens que t'es un peu trop sombre mais... »⁷⁰, d'autres ont raconté à quel point ces expériences de discriminations avaient pu les marquer.

Ce racisme est avant tout perçu et condamné au sein de la sphère professionnelle, au travers notamment des réticences des employeurs au moment des entretiens d'embauche. Fille d'une béninoise devenue directrice d'école au Sénégal et d'un journaliste togolais, aujourd'hui décédé, Carole A. raconte qu'après ses études de commerce international et de droit des affaires, ses recherches d'emploi ont été souvent difficiles, ce qu'elle attribue en partie à sa couleur de peau : « en Europe, soit t'es utile, soit tu l'es pas ! [...] Je suppose que quand on est *black* c'est plus difficile. Mais j'en connais qui ont trouvé. *Black* ou pas *black*, j'aurais pu trouver ». Un entretien d'embauche l'a particulièrement marquée, d'une part parce qu'il s'agissait d'un deuxième rendez-vous qu'elle imaginait être une formalité, et d'autre part parce qu'elle y a perçu une forme de racisme qu'elle ne s'attendait pas à connaître auprès de ce type d'employeur. Pressentie pour être recrutée par une association en charge des questions migratoires, elle s'est heurtée à une remarque de la directrice des ressources humaines qui lui a demandé : « mais vous avez tous ces diplômes, pourquoi vous rentrez pas au pays ? ». Carole avoue avoir été « complètement effondrée » après cette expérience et généralise son cas en expliquant que durant ses dernières années passées en France, avant son retour en 2008, la situation économique a été « tellement dure que les boulots assurés aux Africains sont même plus disponibles »⁷¹.

Plus généralement, ces émigrés dénoncent un racisme institutionnalisé ou une « xénophobie de gouvernement » (Valluy [dir.], 2008), qu'ils expriment en ayant recours à des anecdotes personnelles, racontées sur le registre de l'humour ou de l'indignation. Les passages obligés à la préfecture pour prolonger leur carte de séjour ou pour modifier leur statut légal et les conditions dans lesquelles se déroulent ces procédures administratives sont autant de moments qui rappellent aux enquêtés leur statut d'immigré, leur position sociale marginale⁷² et sont décrits comme des « humiliations », des épisodes « écœurants » et « injustes », pour reprendre des termes récurrents dans les entretiens. Si la bureaucratisation introduite dans les guichets de l'immigration a favorisé une dépersonnalisation des procédures de la part des agents, comme l'a montré le sociologue Alexis Spire (Spire, 2005a, 2007, 2008b), dans la majorité des cas, les enquêtés dépersonnalisent à leur tour leurs condamnations du fonctionnement général de ces guichets.

⁷⁰. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

⁷¹. Extraits de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

⁷². Avec des termes très durs, Lorenzo H., un émigré togolais préparant son retour à Lomé au moment de l'entretien explique qu'il a « pris conscience tout de suite que dans ce pays la S.P.A. [Société Protectrice des Animaux] a été créée avant l'abolition de l'esclavage [respectivement 1845 et 1848], que dans la hiérarchie sociale, le chien est plus considéré que le noir et qu'il y a un racisme ambiant ». Extrait de l'entretien avec Lorenzo H., Togo, 42 ans, émigré à Lille, architecte (Paris, 06/11/2009).

Mais certains mettent en cause directement les agents administratifs, comme le fait Marc A., titulaire d'une maîtrise togolaise et de deux masters de droit français, quand il raconte qu'au moment de sa demande de naturalisation : « j'ai été humilié, vraiment, par une petite secrétaire qui m'arrive pas à la cheville. Elle m'a demandé d'écrire une phrase en français après que je lui ai donné tous mes diplômes. Pourquoi ? Pourquoi ? »⁷³.

D'autres évoquent plus marginalement les contrôles policiers récurrents liés, selon eux, à un délit de faciès. Komla T., fils d'un directeur d'école, aujourd'hui décédé, et d'une sage-femme à la retraite, a étudié et travaillé en France entre 1999 et 2008. « Je me contentais que des petits boulots. Les grands boulots, j'aurais eu des problèmes », raconte-t-il. S'il avoue qu'il se sent « mieux dans [s]a peau » au Togo, parce qu'en France il vivait dans un foyer SONACOTRA et travaillait comme manutentionnaire ou cuisinier, il semble avoir été particulièrement marqué par les interpellations régulières dont il a fait l'objet, et notamment par celle survenue un jour à Massy. « Quelque part, ils voulaient se taper un noir cette nuit là pour faire du chiffre, ma malchance c'est que c'est tombé sur moi », se souvient-il au moment de raconter ce contrôle d'identité, son arrestation par des CRS au motif que le justificatif de dépôt de sa demande de renouvellement de carte de séjour à la préfecture n'était pas valable, sa garde à vue et sa libération une fois les vérifications effectuées⁷⁴.

La France est décrite comme une société historiquement peu ouverte aux étrangers, et notamment aux Africains. Mais l'enquête menée au Togo en 2010 pendant la présidence de Nicolas Sarkozy et aux Comores peu de temps après l'élection de François Hollande a permis de constater que beaucoup d'enquêtés ont vécu le mandat de Nicolas Sarkozy comme une période d'intense durcissement de ce rejet des étrangers. Selon certains enquêtés, ce dernier a mené une politique qui a attisé les « peurs » et a marqué un « déclin » du retour. Pour Sylvia T. et son mari, respectivement responsable commerciale et comptable d'un établissement appartenant à une chaîne de restauration en région parisienne, revenus ouvrir un restaurant à Lomé en 2008, « le déclin ça a été l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir... on s'est dit c'est le moment de prendre le large »⁷⁵. Pour Carole A., employée comme médiatrice sociale d'un centre de rétention administrative avant son retour à Lomé, « j'aurais peut-être traîné encore un peu, mais l'arrivée de Sarkozy ça a été un déclin. C'est la première fois où j'ai voté de ma vie. [...] le lendemain de l'élection, l'ambiance au CRA, t'aurais vu ». Carole a rejoint son mari, déjà revenu s'installer au Togo quelques années auparavant, dès 2008⁷⁶.

⁷³. Extrait de l'entretien avec Marc A., Togo, 40 ans, émigré de retour [Côte d'Ivoire, France], consultant juridique (Lomé, 11/01/2010).

⁷⁴. Extrait de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [France], notaire (Lomé, 17/02/2010).

⁷⁵. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

⁷⁶. Extrait de l'entretien avec Carole A., Togo, 40 ans, émigrée de retour [Sénégal, Côte d'Ivoire, France], cadre d'une société publique (Lomé, 16/02/2010).

Enfin, certains émigrés racontent qu'au quotidien, ils ont eu régulièrement l'impression que leur présence suscitait de l'inquiétude chez leurs voisins ou chez des passants, comme Kodjo B. qui explique que « tu vois une vieille dame qui sert son portefeuille contre elle, quand tu passes. [...] je n'aimais pas cette vie-là »⁷⁷. Même si les perspectives au retour sont plus incertaines, la réinstallation dans le pays d'origine s'impose, comme le résume Clémentine T., sœur de Komla T. et fille d'une sage-femme à la retraite.

J'étais arrivée à un point de saturation, pour moi c'est moins matériellement que psychologiquement. La France est un pays dur, vous êtes étranger, vous mourez étranger. Vous êtes noir et vous êtes moins que les autres. [...] Il faut tout le temps faire ses preuves. [...] J'avais l'intention de rentrer dès le départ, je me voyais pas vivre dans la société française⁷⁸.

Chez les personnes qui se montrent critiques à l'encontre de la place marginale accordée aux étrangers et aux immigrants et qui ont pu rentrer, les récits mêlent le contentement d'avoir pu acquérir des ressources culturelles et scolaires en France et d'avoir parfois pu éventuellement y commencer leur expérience professionnelle, mais aussi la grande satisfaction de ne plus vivre dans un pays qui leur a demandé des efforts constants d'intégration, mais qui en retour ne leur a pas permis d'obtenir la reconnaissance sociale qu'ils espéraient.



Les obstacles à l'intégration professionnelle, les expériences d'une « condition sociale d'étranger » qui offre une position marginale, peu liée au statut légal, ou encore le sentiment de vivre un déclassement sont vécus comme des épreuves physiques et symboliques. La sociologue Myriam Hachimi Alaoui a bien montré comment ces ruptures biographiques pouvaient être particulièrement douloureuses pour les Algériens qui avaient dû s'exiler dans les années 1990 à cause de la guerre civile (Hachimi Alaoui, 2007, p. 67-121). Ces mêmes rapports à soi et à l'immigration se retrouvent dans les récits d'émigrés partis volontairement, mais dont les positions sociales initiales ne les préparaient pas à affronter ces trajectoires sociales descendantes.

⁷⁷. Extrait de l'entretien avec Kodjo B., Togo, 39 ans, émigré de retour [Allemagne, Ghana], assistant notarial (Lomé, 17/02/2010).

⁷⁸. Extrait de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

B – Améliorer sa position sociale

La réinsertion au retour se construit en miroir des possibilités d'insertion sociale et professionnelle en immigration. Aux récits négatifs de la situation sociale vécue en France répond la valorisation de la position sociale acquise dans le pays d'origine. Les enquêtés mettent en avant trois dimensions de leur nouvelle position qui leur font percevoir leur trajectoire comme socialement ascendante : leur statut professionnel (1), leurs conditions de vie (2) et le sentiment d'être socialement plus reconnus (3).

1) Obtenir un statut professionnel jugé plus prestigieux

En revenant s'installer dans leur pays d'origine, ces émigrés parviennent, parfois après plusieurs années, à obtenir une position professionnelle qu'ils jugent plus enviable que celle qui était la leur à l'étranger. Ainsi, ils passent d'un statut de salarié du secteur public ou privé, signataires d'un contrat de travail dont la durée n'est pas toujours indéterminée, à des positions plus élevées. En effet, tous ces émigrés de retour occupent au moment de l'enquête des emplois de cadres du secteur privé, de chefs d'entreprise ou exercent des professions libérales. En refusant d'intégrer la fonction publique (voir Chapitre 7, Section 3, Paragraphe A-2), ils se sont donc éloignés des trajectoires professionnelles de leurs parents, plus souvent employés ou cadres du secteur public. Ces enquêtés expriment leur soulagement d'avoir quitté le statut d'employé, subalterne dans la hiérarchie de leur entreprise⁷⁹, et d'autant plus dévalorisé à leurs yeux que leurs supérieurs ne leur apparaissaient pas toujours légitimes à leur poste. Fils d'un instituteur togolais et d'une mère sénégalaise, Christian D. a étudié l'économie en Suisse et au Sénégal. Il a occupé différents postes de cadre dans des banques au Sénégal, en Guinée puis en France. D'après lui, « avec mon cursus, avec mon *background*, je maîtrisais plus que mon patron. Ça m'a fait ouvrir les yeux. En tant qu'Africain, il faut prouver plus de choses. [...] Dans les pays anglo-saxons on regarde les compétences, y'a qu'en France qu'on voit pas un noir patron d'agence... et moi je ne voulais plus supporter ça ». Malgré son poste de cadre commercial, il a démissionné de son emploi en France, a créé une entreprise de gestion immobilière en 2005 et cherche au moment de l'enquête à ouvrir un cabinet à Lomé. « Quand j'ai créé ma boîte, je suis respecté. C'est des gens qui courent derrière moi... enfin c'est trop dire mais... », raconte avec fierté Christian⁸⁰. Cette satisfaction est donc redoublée par l'obtention d'une position hiérarchique plus élevée dans leur nouvelle

⁷⁹. Cette trajectoire professionnelle, majoritaire parmi les enquêtés, ne doit toutefois pas être généralisée. Tous ne subissent pas un déclassement descendant en France. Parmi les émigrés de retour enquêtés, Sylvia T. a par exemple raconté qu'elle a commencé comme serveuse avant de gravir tous les échelons de son entreprise. Avant de revenir à Lomé en 2008, elle était devenue responsable commerciale, un poste dont elle était satisfaite car il lui permettait d'avoir des responsabilités dans un domaine qui lui plaisait. Entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

⁸⁰. Extraits de l'entretien avec Christian D., Togo, 42 ans, émigré à Paris, chef d'entreprise (Lomé, 08/02/2010).

entreprise mais surtout par l'obtention du statut de patron, qui leur assure une « émancipation de la subordination au travail » (Gros, 2014). L'insertion professionnelle qui paraissait bloquée en France devient accessible dans le pays d'origine ce qui permet de vivre son retour comme une expérience de promotion sociale.

2) Accéder à un certain confort matériel

Si l'on envisage la réinsertion professionnelle d'un strict point de vue comptable, la comparaison financière apparaît désavantageuse pour les émigrés de retour. Au moment de l'enquête, aux Comores comme au Togo, un professeur d'université est payé entre 300 et 400 euros par mois⁸¹, quand un cadre du secteur privé touche un salaire maximum de 300 à 500 euros en début de carrière et peut espérer gagner près de 1 000 euros par mois après quelques années passées au sein de l'entreprise.

Raisonné par conversion immédiate et comparé ces sommes apparaît *a priori* « très dissuasif »⁸² pour tout émigré qui souhaiterait rentrer. Clémentine T. explique que ce critère financier a pu favoriser les reports successifs du retour de son frère Komla T., ayant obtenu le droit d'exercer son activité notariale en 2004 mais revenu à Lomé en 2008. À l'inverse, elle admet que son statut de doctorante en France lui a évité cette comparaison hâtive et peu engageante entre salaires français et togolais⁸³.

Cet argument monétaire constitue d'ailleurs le centre des explications avancées par les acteurs institutionnels interrogés⁸⁴. D'après eux, la comparaison entre le salaire obtenu en France et un salaire potentiel dans le pays d'origine ne peut aboutir qu'à une seule conclusion possible. « Comment accepter une rémunération dix fois moindre ? », s'interroge ainsi un conseiller de l'ambassade de France⁸⁵. « Ça m'étonnerait qu'ils aient envie de gagner ce qu'on gagne ici », conclut un responsable de la coopération universitaire togolaise⁸⁶. En adoptant cette lecture qui

⁸¹. D'après Clémentine T., qui a donné des cours à l'université après son retour à Lomé en 1999, le salaire d'un universitaire était à cette époque compris entre 100 000 et 200 000 francs CFA par mois (soit de 150 à 300 euros). Entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

⁸². Extrait de l'entretien informel avec Isidore T., Togo, émigré à Créteil, consultant (entretien téléphonique, 21/11/2009).

⁸³. Entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

⁸⁴. Au-delà des acteurs interrogés, cette grille de lecture économique semble diffuse au sein des organisations internationales chargées des migrations. Dans un rapport sur les migrations de retour, l'OCDE constate ainsi que « les taux de retour vers les pays de l'OCDE sont globalement deux fois plus élevés que ceux observés vers les pays en développement » ce qui, d'après les auteurs du rapport, peut s'expliquer par ces craintes salariales (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 227).

⁸⁵. Extrait de l'entretien informatif avec Yves Yard, conseiller de coopération adjoint au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (Lomé, 29/01/2010).

⁸⁶. Extrait de l'entretien informatif avec Ayikoé Étienne Ayité, médecin-chirurgien, professeur de chirurgie générale et directeur de l'Information, des Relations extérieures et de la Coopération à l'université de Lomé (Lomé, 16/02/2010).

transforme les émigrés en individus pleinement stratégiques, ces acteurs institutionnels trouvent une justification à des migrations de retour qui leur semblent numériquement marginales, et qui le sont d'autant plus à leurs yeux que les émigrés de retour n'ont que très marginalement recours aux programmes institutionnels pour préparer leur réinstallation (voir Chapitre 7, Section 3, Paragraphe B).

Mais l'enquête a montré que cette perte de revenus peut être compensée de plusieurs manières. D'abord, ceux qui intègrent des postes de cadres dans des entreprises privées peuvent espérer obtenir un avancement plus régulier. Revenu travailler comme stagiaire dans une banque togolaise dont son père avait été un cadre important, Gérard C. a gagné 100 000 francs CFA pendant son stage (152 euros), puis 300 000 francs quand il a été engagé (457 euros). Il précise que son directeur général gagne entre 600 et 800 000 francs CFA (915 à 1220 euros). À ses amis émigrés qui s'interrogent sur la possibilité d'un retour, il répond qu'au « début tu auras un petit salaire, mais ça monte en général beaucoup plus vite. [...] Le salaire au début c'était dur, j'ai failli m'arracher les cheveux, les choses allaient lentement. Ça va doucement au retour, on voudrait que ça aille plus vite, mais si tu es patient... parce qu'il faut de la patience (rires)... les possibilités d'ascension rassurent »⁸⁷.

Le salaire peut également être complété par des activités annexes, et notamment commerciales, qui complètent les revenus réguliers et assurent un plus grand pouvoir d'achat. Nombre d'enquêtés devenus cadres ont ainsi initié des projets entrepreneuriaux parallèles au retour, à l'image de Clémentine T. qui, bien que cadre juridique d'une grande entreprise privée, a créé un cabinet privé de conseil juridique pour améliorer ses revenus mensuels⁸⁸. Pour ceux qui ont dans un premier temps obtenu des postes d'employés ou d'associés dans des projets commerciaux, moins rémunérés, ces multiples activités entrepreneuriales sont perçues comme essentielles au maintien d'un revenu suffisant, comme l'explique Wilfried Q. : « si tu te dis que tu vas vivre sur ton propre salaire, tu pourras pas, mais y'a des milliards de petites choses qu'on peut faire »⁸⁹.

Enfin, une fois rentrés les émigrés déclarent avoir beaucoup moins de frais incompressibles qu'ils n'en avaient à l'étranger. Majoritairement locataires en immigration, ils devaient payer des loyers et des charges locatives importantes. Au retour, ils sont devenus propriétaires, s'ils avaient

⁸⁷. Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

⁸⁸. Entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

⁸⁹. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

commencé à investir dans l'immobilier depuis l'étranger⁹⁰, ou logent chez leurs parents ou beaux-parents⁹¹, ce qui réduit considérablement leurs dépenses mensuelles.

Le caractère dissuasif de ces sommes n'a donc rien de rédhibitoire si les émigrés qui s'interrogent sur l'éventualité d'un retour constatent par eux-mêmes, lors de retours en vacances, ou sont incités par leurs amis déjà revenus⁹² à ne pas comparer ces sommes en tant que telles, car elles sont en soi incomparables. Ce qui importe c'est le pouvoir d'achat et les pratiques de consommation auxquels ces revenus *a priori* inférieurs donnent accès dans le pays d'origine.

Grâce à ces revenus souvent inférieurs à 1 000 euros, les émigrés de retour interrogés assurent pouvoir vivre confortablement. Au-delà de la maison déjà évoquée, ils peuvent importer une ou plusieurs voitures. Plutôt que de prendre les transports collectifs, de monter sur un taxi-moto ou de rentrer dans un taxi bondé, certains émigrés de retour choisissent d'acheter leur propre voiture. Gary T. a ainsi importé un véhicule tout-terrain, signe d'après lui de son assise sociale : « quand tu as une voiture, c'est dommage à dire mais tu es quelqu'un dans cette société. Tu acquiers une certaine respectabilité »⁹³.

Extrait du journal de terrain n° 5 : le prestige associé à la voiture

Christophe G. m'accompagne pendant une après-midi pour me présenter des enquêtés. Il raconte qu'à son retour aux Comores, il a tenté de lancer un commerce de revente de motos, sans succès car d'après lui, « la moto, c'est pas bien vu ici. C'est presque humiliant. Il faut une voiture. C'est le premier symbole de prestige ».

Au détour d'une rue de la capitale, nous croisons une *Jaguar* rutilante. Christophe se met à rire, m'interpelle et se moque du conducteur qui d'après lui est un émigré : « tu vois, il faut toujours péter plus haut que son cul, c'est ça la mentalité ici. Tu crois qu'il va faire comment pour la réparer quand ça va tomber en panne ? Y'a pas les pièces pour des voitures comme ça ici ! »⁹⁴

(Moroni, juillet 2012)

⁹⁰. « Au Togo, ici la valeur, c'est le terrain et la maison. [...] J'ai eu la présence d'esprit de commencer les fondations de la maison et je suis devenu très tôt propriétaire ». Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010). ; « On veut pas habiter avec ses parents, on veut sa maison. [...] Quel que soit le revenu, il faut avoir sa maison. J'ai eu une opportunité en 2006, sinon je serais pas rentré dans le pied à terre de mon père ». Extrait de l'entretien avec Yéma K., Togo, 42 ans, émigré de retour [Paris], chef d'entreprise (Lomé, 07/01/2010).

⁹¹. Comme le font Carole A., Wilfried Q. ou encore Jimmy A. pour qui « la maison familiale ça a son côté chaleureux, et puis y'a des choses à remettre en état dans cette maison, je peux aider la famille encore plus ». Ce dernier préfère ce cadre de vie au fait de louer une villa pour lui seul. Extraits de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

⁹². Alors qu'elle préparait son retour, Carla A. a demandé conseil à son ami Gérard C., déjà revenu travailler dans une banque loméenne depuis quelques mois. Carla n'évoque pas ce point au cours de son entretien, mais Gérard raconte quant à lui que lorsqu'elle a obtenu une première offre d'emploi sérieuse à Lomé, elle lui a demandé avec inquiétude si « 300 000 francs CFA, c'est beaucoup ». Extrait de l'entretien avec Gérard C., Togo, 29 ans, descendant d'émigré [France], cadre dans une entreprise privée à Lomé (Lomé, 30/01/2010).

⁹³. Extrait de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

⁹⁴. Entretien avec Christophe G., Comores, 65 ans, émigré de retour [Paris], commerçant (Moroni, 03/07/2012).

Les enquêtés qui n'ont pas migré expliquent qu'il s'agit de modèles chers, imposants et importés d'Europe ou du Moyen-Orient, que les émigrés font venir par container et dédouaner à l'arrivée. Le véhicule tout-terrain devient ainsi le modèle par excellence de voiture possédée soit par les expatriés européens, soit par les autorités politiques lors des convois officiels, soit par les émigrés de retour. Au cours des terrains au Togo et aux Comores, il a été possible de constater que certains émigrés possèdent effectivement des *Hummer*, des *Jaguar*, ou même des *Rolls Royce*.

Mais les observations menées ont surtout permis de constater que cette généralisation est abusive. Tous les émigrés de retour ne possèdent pas une voiture dans leur pays d'origine et surtout, tous ne possèdent pas des véhicules aussi onéreux. L'achat de « jolies caisses »⁹⁵, symboles d'une réussite sociale est plutôt réservé aux émigrés qui sont issus des milieux élitistes ou à ceux qui, malgré un milieu social d'origine plus modeste, sont devenus des chefs d'entreprise dont les enseignes prospèrent. C'est le cas de Boris B., fils d'un officier militaire, qui a passé treize ans en France pour ses études, avant de devenir maître auxiliaire à l'université de Reims. En 1992, il est rentré à Lomé grâce au soutien financier d'amis, est devenu transitaire, prestataire de services pour des entreprises de travaux publics et enfin commerçant. Il possède désormais plusieurs stations-service et se permet un « luxe » qu'il ne pouvait s'offrir en France. À la fin de l'entretien, il s'arrête devant sa voiture, un véhicule tout-terrain parfaitement entretenu et annonce : « même une voiture comme ça en France, je pourrais pas me la payer... rien que passer la porte du garage c'est énorme ! »⁹⁶

Un dernier élément a pu constituer un indicateur de ce nouveau mode de vie au retour. Plusieurs émigrés de retour ont raconté qu'ils disposaient de personnel pour faire leur cuisine et leur ménage et/ou pour garder leur maison. À ce sujet, Ralf P. évoque une scène qui s'est déroulée lors de l'un de ses retours en vacances :

Y'avait un Togolais dans l'avion pour Lomé l'autre fois, il parlait tout seul à voix haute, il disait « ah, seulement quand je rentre au Togo, je vais crier... », nous on s'attendait à un truc fou... il a dit : « je vais me réveiller le matin et je vais crier, Kodjo, tu as repassé mon pantalon ? »⁹⁷.

Une telle situation paraîtrait inconcevable en France, mais devient techniquement réalisable puisqu'aux Comores comme au Togo, les gardiens, cuisiniers et chauffeurs ne sont rémunérés qu'à hauteur d'une vingtaine ou trentaine d'euros mensuels. Chez les émigrés populaires, le fait

⁹⁵. Extrait de l'entretien informel avec Ada A., Comores, 33 ans, émigré de retour [Niger], cadre d'une entreprise publique (Dembeni, 05/08/2012).

⁹⁶. Extrait de l'entretien avec Boris B., Togo, 51 ans, émigré de retour [France, Bénin], directeur de stations-service (Lomé, 12/01/2010).

⁹⁷. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

d'avoir du personnel ne manque pas de susciter une certaine admiration pour ceux qui se comportent, « comme un roi, comme un petit roi »⁹⁸.

Dans leur vie quotidienne, ces revenus économiques permettent aux émigrés d'avoir accès à des loisirs réguliers. Les entretiens et observations ont montré que ces enquêtés multiplient les activités, à un rythme ceci dit moins soutenu que les héritiers de l'élite. Au même titre que les émigrés lors de leurs vacances (voir Chapitre 6, Section 2, Paragraphe D-2), ils organisent des soirées chez eux, mangent au restaurant entre amis, sortent en boîte de nuit, fréquentent les centres culturels étrangers, organisent des journées dans des plages privées et éventuellement de courts séjours dans les pays voisins. C'est d'ailleurs « l'éclectisme de leurs goûts » qui permet à ces émigrés de jouir du pouvoir distinctif de leur nouvelle position (Coulangeon, 2003, p. 6)⁹⁹. Cette vie sociale et culturelle active a été opposée *a posteriori* aux années passées en France décrites par le prisme d'un sentiment d'ennui provoqué par une certaine solitude¹⁰⁰ ou par un repli sur la vie de couple¹⁰¹.

Ces émigrés profitent après leur réinstallation de « la ressource que leur procure un avantage de taille sur celui qui ne bouge pas à savoir, non seulement la mobilité, mais aussi la capacité de rester mobile pendant longtemps » (Morokvasic, 1999, p. 120). En effet, la capacité de ces individus à être toujours mobiles dans l'espace, pour se loger, se soigner, voyager, multiplier les loisirs, leur assure un fort pouvoir de distinction (Lesourd, 2012).

En somme, la perte financière peut apparaître dissuasive pour ceux qui veulent « avoir la même aise qu'en Occident... ». Wilfried Q. s'est régulièrement opposé sur ce sujet à ses amis émigrés revenus en vacances ou projetant de se réinstaller : « quand les gens font ça, je leur dis mais tu es pas revenu. Faut pas comparer. Tu peux pas revenir et vouloir avoir Cochin à deux pas de chez toi. C'est un recommencement »¹⁰². Mais les émigrés de retours issus des catégories supérieures sont parvenus à acquérir nombre de signes qui attestent, à leurs yeux et aux yeux de leurs proches, de leur réussite sociale et du prestige de leur nouveau statut. Leur mode de vie les rapproche progressivement de celui des élites socio-économiques, même s'ils adoptent des

⁹⁸. D'après l'expression de Nadjim K., fils de deux émigrés devenus infirmier et femme de ménage en France, et qui envisage lui-même d'avoir recours à un gardien et à une cuisinière quand il reviendra aux Comores. Extrait de l'entretien avec Nadjim K., Comores, 35 ans, émigré à Marseille, assistant d'éducation (Iconi, 15/08/2012).

⁹⁹. On retrouve ici la même logique que celle que décrit le sociologue Philippe Coulangeon lorsqu'il étudie les pratiques culturelles, et notamment musicales, des catégories supérieures : « il n'est pas de plus sûr moyen, pour les membres des classes supérieures, d'affirmer leur domination symbolique que d'emprunter à des formes d'expression extérieures au périmètre des arts savants, manifestant un pouvoir d'habilitation ou de réhabilitation culturelle qui les distingue radicalement des membres des classes populaires » (*op. cit.*, p. 7).

¹⁰⁰. « La chaleur familiale manque, on a ça dans le sang ». Extrait de l'entretien avec Blaise L., Togo, 42 ans, émigré de retour [Bénin, Côte d'Ivoire, France], journaliste (Lomé, 15/01/2010).

¹⁰¹. « En Occident vous êtes dans un petit cercle très réduit, sa femme, la banlieue... » Extrait de l'entretien avec Jimmy A., Togo, 43 ans, émigré de retour [États-Unis], informaticien dans une entreprise privée (Lomé, 02/02/2010).

¹⁰². Extraits de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

propos mesurés pour décrire leur parcours. « Je me suis assis, je peux prétendre subvenir à mes besoins », raconte ainsi Olivier A., fils d'un agriculteur et d'une commerçante devenu dirigeant d'une entreprise publique¹⁰³. « Je me sens bien là où je suis. Je ne me plains pas de la vie. Y'a le haut et y'a le bas. Il faut tout accepter, il faut se battre pour monter sur l'échelle », tempère Didier D., fils d'un directeur d'une troupe de théâtre et d'une commerçante devenu lui-même acteur et gérant d'une petite entreprise d'import-export¹⁰⁴. Rares sont donc ceux qui livrent un récit dans lequel ils se situent eux-mêmes dans les strates les plus hautes de la hiérarchie sociale, en expliquant qu'il « faut avoir conscience déjà qu'on est des privilégiés »¹⁰⁵.

3) Se sentir utile et reconnu

Rompant avec une position marginale en France pour retrouver une relative assise professionnelle et financière, ces émigrés de retour perçoivent enfin une amélioration de leur situation parce qu'ils se sentent plus utiles et plus reconnus.

Cette reconnaissance est d'abord familiale puisque aux attentes affectives et symboliques à distance (voir Chapitre 6, Section 2, Paragraphe B), succède une présence physique et matérielle permanente. Les enquêtés témoignent de la satisfaction qu'ils ressentent de pouvoir passer du temps auprès de leurs parents âgés et/ou malades, dont ils peuvent s'occuper au quotidien, à l'image de Clémentine T. qui est revenue vivre dans la maison de sa mère, sage-femme à la retraite, et qui explique que « le côté appréciable c'est qu'on s'occupe de la vieille »¹⁰⁶. Pour ceux qui sont devenus chefs d'entreprise, la possibilité de gérer ses horaires permet également de libérer de son temps pour partager des moments avec ses enfants, plutôt que de les voir surtout au moment de les emmener à l'école en France. C'est un des points qui a d'ailleurs incité Sylvia T. et son mari, tous deux cadres dans une grande chaîne de restauration française, à revenir. Avant d'initier leur projet de restaurant à Lomé, Sylvia hésitait entre « arrêter mon boulot pour m'occuper des enfants ou aller vers des horizons meilleurs »¹⁰⁷. Quand ils ne passent pas du temps avec leurs parents, les enfants sont laissés plus libres de circuler qu'ils ne l'étaient en France et confiés après l'école à leurs grands-parents ou à leurs oncles et tantes¹⁰⁸.

¹⁰³. Extrait de l'entretien avec Olivier A., Togo, 50 ans, émigré de retour [Paris], directeur d'une entreprise publique (Lomé, 10/02/2010).

¹⁰⁴. Extrait de l'entretien avec Didier D., Togo, 37 ans, émigré de retour [France], gérant d'une société d'import-export (Lomé, 04/02/2010).

¹⁰⁵. Extrait de l'entretien avec Wilfried Q., Togo, 49 ans, émigré de retour [Sénégal, Nigéria, France, Angleterre, Ghana, Bénin], informaticien et commerçant (Lomé, 31/01/2010).

¹⁰⁶. Extrait de l'entretien avec Clémentine T., Togo, 42 ans, émigrée de retour [France], conseillère juridique dans une entreprise privée (Lomé, 18/02/2010).

¹⁰⁷. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

¹⁰⁸. Ce qui participe à réduire les frais au retour puisqu'ici « on ne paye pas de crèche ou d'assistante maternelle ». Extrait de l'entretien informel avec Denis D., Togo, émigré de retour [Bénin], journaliste (Lomé, 12/01/2010).

La reconnaissance passe également par le fait de percevoir une utilité sociale à son emploi, qui n'apparaissait pas envisageable à l'étranger. Né dans une famille de notables ruraux, parmi lesquels beaucoup ont émigré, Abdel L. a été scolarisé grâce à l'appui financier de son père, infirmier à La Réunion. Après son baccalauréat obtenu en 1988, il a étudié au Maroc puis en France. Après avoir obtenu un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de droit, il a plusieurs fois tenté de revenir s'installer aux Comores grâce aux appuis de certains amis de sa femme, eux aussi anciens étudiants au Maroc. Malgré les quelques missions obtenues auprès d'institutions publiques, Abdel est reparti plusieurs fois en France où il a commencé une thèse. En 2004, grâce à l'appui d'un oncle, Abdel a obtenu un poste à l'université des Comores et s'est durablement réinstallé. Étudiant en France, constamment à la recherche de contrats à durée déterminée pour différents instituts publics aux Comores et aidé financièrement par son père désormais à la retraite, Abdel est devenu enseignant-chercheur à l'IUT de Moroni. Il se sent désormais fier de son action d'enseignant : « j'ai contribué au niveau de l'université. Je me sens fier parce que je vais à la Poste maintenant je vois mes étudiants qui travaillent, je vais à la gendarmerie, je vois quand même des étudiants, maintenant y'a des magistrats que j'ai enseigné, là c'est... au moins je sais dans mon âme que j'ai participé, un peu, au développement de mon pays »¹⁰⁹.

Le sentiment de reconnaissance sociale n'est pas seulement lié aux activités professionnelles mais également au fait d'initier des activités artistiques, associatives ou politiques et par ce biais d'obtenir un statut qui paraissait inaccessible en France. Fils d'un ingénieur agronome et d'une institutrice, Gary T. a obtenu une licence de sciences humaines à Lomé avant de poursuivre une formation militaire en France. Revenu au Togo en tant que réserviste de l'armée en 2003, il s'est très vite consacré à la création d'une entreprise de services à la personne. Cette première expérience a été un échec et Gary avoue s'être « planté royalement parce que personne n'a jamais demandé mes services ». Puis, il a commencé « à toucher à tout » en créant une entreprise de sécurité et enfin une « boîte à tout faire » destinée à la communication, à la réalisation de sondages, à l'édition mais aussi au commerce. D'après Gary, « il faut se débrouiller pour faire tout et grapiller un peu d'argent [...] On brasse beaucoup d'argent mais on n'a pas un compte bien garni, on sort la tête de l'eau. C'est pas à un niveau acceptable comme je l'aurais souhaité, mais bon je fais pas la manche ». Si elle lui assure un minimum de revenus, cette entreprise lui permet surtout de multiplier des activités diverses, dont il tire sa plus grande satisfaction. Au moment de l'enquête, Gary a publié son propre roman, est en train de créer une association pour sensibiliser les jeunes aux nouvelles technologies, avec l'appui de deux amis trentenaires revenus s'installer à

¹⁰⁹. Extrait de l'entretien avec Abdel L., Comores, 42 ans, émigré de retour [Maroc, France], enseignant-chercheur (Foumbouni, 29/07/2012).

Lomé¹¹⁰, commence à prospecter pour créer des projets agricoles au nord du Togo, dont il est originaire, et envisage de se lancer en politique. Au cours de l'entretien et de nos différentes rencontres, Gary insiste très régulièrement sur cette reconnaissance symbolique qu'il recherche. À propos de ses activités diverses, il explique que « ça t'apporte de la notoriété, c'est pas pour faire de l'argent. Je pense même que c'est plus important ! ». Il ajoute avec fierté que son entreprise de sécurité avait été citée dans un article du journal *Le Monde* en 2001 : « c'est pas petit, je suis quelqu'un quand même ! »¹¹¹.

En évoquant la reconnaissance familiale et sociale, les récits s'éloignent du strict domaine professionnel pour souligner l'importance d'aspects symboliques dans le processus du retour. En filigrane, ces récits démontrent que l'obtention d'une situation professionnelle stable devient le support d'un changement de statut social. La relative stabilité financière, les appuis familiaux et les sociabilités entretenues avec ses amis permettent de mettre en œuvre des activités valorisantes, qui n'étaient que peu accessibles en parallèle du cursus étudiant ou de la carrière professionnelle en immigration. Comme l'a montré le sociologue Rémi Sinthon, dans le cas de citoyens français vivant un déclassement social par le bas, ces enquêtés mettent à profit leur capital scolaire et culturel dans des activités extraprofessionnelles qu'ils jugent légitimes (Sinthon, 2014). Ces reconversions appuient leur présentation de soi et leur permettent de résister à l'objectivation de leur trajectoire sociale sur la seule base de leur situation économique et professionnelle.

C - « Ah ouais je ne regrette pas, je me sens mieux dans ma peau »¹¹² : changer de cadre de vie au retour

Enfin, la qualité du nouveau cadre de vie acquis au retour a été l'un des points les plus unanimement valorisés. Également évoqué par les émigrés populaires en situation d'ascension sociale et par les héritiers de l'élite, ce nouvel environnement a été longuement commenté durant les entretiens avec des enquêtés aux situations sociales médianes, et semble revêtir un aspect symbolique central dans leur trajectoire. Plus que le confort des conditions de vie matérielles obtenues, ce sont les transformations des modes de vie autrefois adoptés en immigration et aujourd'hui acquis au retour qui participent à forger ce sentiment d'avoir obtenu une situation plus enviable.

¹¹⁰. Son ami Bernard K. est né en France. Le père de ce dernier est cadre de la fonction publique et après des études en Afrique de l'Ouest et en France, Bernard est devenu à son tour cadre d'une société publique. Quant à Robert, il correspond plutôt au profil des héritiers. Fils d'un avocat et d'une inspectrice des douanes, il a étudié au Maroc et en France avant de devenir cadre d'une entreprise privée. Entretien avec Bernard K., Togo, 33 ans, descendant d'émigrés [France, Côte d'Ivoire], cadre dans une société publique à Lomé (Lomé, 14/01/2010). ; Entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

¹¹¹. Extraits de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

¹¹². Extrait de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [France], notaire (Lomé, 17/02/2010).

L'évocation la plus courante se réfère au changement de climat. À une France hivernale, froide et pluvieuse¹¹³, s'oppose un pays au climat doux, où le soleil et la chaleur dominant¹¹⁴. À un environnement français pollué s'oppose la consommation de produits naturels cultivés près de chez soi, sans produit chimique, comme le raconte Albert J., émigré revenu s'installer à plusieurs reprises à Lomé : « ici, on a une meilleure vie. À Paris, on serait confinés dans un appartement. Lomé, c'est quand même agréable. [...] Je prends mon pur jus d'orange le matin. J'ai une alimentation diversifiée, le jus de coco frais... [...] Avant, quand on y vivait on ne connaissait pas la valeur de ce qu'on avait »¹¹⁵.

Mais ce sont surtout les rythmes de vie parfaitement antagoniques entre les deux pays qui sont soulignés. Les journées passées en France sont décrites en insistant sur leur caractère astreignant. Les heures passées dans les transports en commun, les journées de travail et la prise en charge des enfants s'enchaînent chaque jour, sans laisser de place à d'autres activités.

À Lomé, je vis... en France je ne vivais pas. Tu es naze quand tu rentres le soir, tu bosses, tu payes tes impôts... je retrouve pas de qualité de vie dans ça. [...] J'aime pas la routine... on se réveille à heure fixe, on prend le métro avec les mêmes têtes dedans. [...] Tout est minuté, les gens sont *speed*... on n'est pas des robots quoi ! On prend même pas la peine de s'arrêter, de se saluer, de se voir. [...] Pour prendre un bol d'air frais à Paris, même ça il faut le programmer. [...] Les gens vivent pas, ils sont obnubilés par la rentabilité. Quand je bossais en France, j'avais l'impression de me battre contre moi-même tous les jours, pour être au top, c'est un challenge ! [...] Je rentrais deux à trois fois par an, à chaque fois que j'avais une occasion... je venais me ressourcer, recharger les batteries, pour les user là-bas. [...] On comptait les jours mais rien ne changeait dans ta vie. Tu vois, on était là, le gars est assis et voit sa vie passer¹¹⁶.

Ces répétitions monotones s'accompagnent d'un rapport particulier au temps. En France, tout est perçu comme accéléré, précipité, enchaîné dans l'urgence. Toutes ces situations ne manquent pas de créer chez les enquêtés un rapport angoissé au temps et à la vie en France, comme le résume Ralf P.

Au contraire, dans le pays d'origine, le rapport au travail et au temps est décrit comme moins assujettissant. Ouvrir son entreprise ou obtenir des postes hiérarchiques élevés oblige à travailler beaucoup et « à ne pas compter ses heures »¹¹⁷. Mais les horaires peuvent cela étant être aménagés et des pauses peuvent être effectuées au cours de la journée, comme le raconte Sylvia T. : « j'ai

¹¹³. Lors d'un séjour professionnel à Paris, Gary T. commente ce point dans un message diffusé sur l'un des réseaux sociaux qu'il utilise : « Arrivé à Paris sous la neige, -5°. Quand je pense qu'il y en a qui vivent ici. Vivement Lomé. Certes, j'ai déjà connu ça avant, en formation, mais vraiment, Lomé est "doux" ». Entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

¹¹⁴. « On a le soleil toute l'année ». Extrait de l'entretien avec Komla T., Togo, 40 ans, émigré de retour [France], notaire (Lomé, 17/02/2010).

¹¹⁵. Extrait de l'entretien avec Albert J., Togo, 62 ans, émigré à Paris, responsable hôtelier (Lomé, 04/02/2010).

¹¹⁶. Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

¹¹⁷. Comme l'indique Lonlongo T., fils de deux avocats, revenu à Lomé en 2009. Extrait de l'entretien avec Lonlongo T., Togo, 29 ans, émigré de retour [Sénégal, France], cadre dans une société publique (Lomé, 26/01/2010).

zéro stress. Le métro et les embouteillages, je connais pas. Je me réveille tranquillement, je déjeune sous mon cocotier, l'après-midi je fais la sieste... »¹¹⁸.

Tous ces éléments ordinaires peuvent apparaître anecdotiques et les récits qui en sont faits peuvent sembler trop exaltés. Pourtant, ces constats de la vie quotidienne forgent jour après jour la conviction que l'on a bien fait de rentrer, que l'on n'a rien perdu et au contraire que l'on a tout gagné en revenant au prix de quelques sacrifices financiers. La qualité de vie acquise au retour revêt une importance capitale pour ces émigrés de retour aux situations sociales médianes, qui déclarent, comme Sylvia T. : « j'ai perdu en termes de gains... je gagnais bien ma vie. Mais ce que je gagne en qualité de vie, ça ne se chiffre pas ! »¹¹⁹

Aux antipodes de la figure médiatique de l'*eldorado* européen, c'est ici le pays d'origine qui devient un « paradis » idéalisé¹²⁰. Les émigrés de retour qui doivent effectuer quelques séjours en France, pour des raisons professionnelles ou familiales, décrivent ces voyages comme des contraintes pesantes¹²¹ et la France comme un « cauchemar » qu'ils ne souhaitent plus retrouver¹²².

D – Une réinsertion contrastée au retour : isolement et entre-soi des émigrés de retour

Ces trajectoires de petites ascensions sociales, vécues comme de pleines réussites, s'accompagnent souvent de difficiles réinsertions du fait de la transformation des sociabilités au retour. Abdelmalek Sayad évoquait dans ses travaux l'expérience d'une « double absence », c'est-à-dire le sentiment d'avoir vécu en étranger en France et d'être devenu un étranger dans son propre pays d'origine (Sayad, 1999)¹²³. Pour beaucoup d'enquêtés, ce sont effectivement les transformations identitaires liées à leur « double culture » qui peuvent rendre leur réinsertion problématique. Alors qu'ils ne se sentent plus ni tout à fait les mêmes, ni tout à fait différents, les regards portés sur eux par les personnes restées dans leur pays d'origine leur semblent différents. « En France je suis noire, ici je suis blanche », résumé par exemple Carla A.¹²⁴.

¹¹⁸. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

¹¹⁹. *Op. cit.*

¹²⁰. Pour reprendre le terme d'un enquêté qui affirme que « les Comores c'est un petit pays paradis ». Extrait de l'entretien avec Muhamadi D., Comores, 76 ans, émigré de retour [Algérie, Djibouti, France], militaire à la retraite (Iconi, 15/08/2012).

¹²¹. Selon Christian D. qui prépare son retour au moment de l'enquête, entre Dakar et Lomé : « quand je reviens à l'aéroport à Paris, je prends mes bagages, le RER, je suis triste... ». Extrait de l'entretien avec Christian D., Togo, 42 ans, émigré à Paris, chef d'entreprise (Lomé, 08/02/2010).

¹²². « C'est un cauchemar de repartir en France, je pense pas pouvoir m'y refaire ». Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010). ; « Je suis obligé, sinon j'ai rien à y faire, rien du tout. Je vivrais plus en Europe ça c'est sûr... pour rien au monde ». Extrait de l'entretien avec Ralf P., Togo, 40 ans, émigré de retour [Sénégal, France], chef d'entreprise (Lomé, 20/01/2010).

¹²³. Dans les premiers travaux anglo-saxons sur les émigrés de retour, cette question des réajustements individuels nécessaires à la réinsertion dans une société dans laquelle ils ont pourtant été socialisés est centrale (Gmelch, 1980, p. 142-146).

¹²⁴. Extrait de l'entretien avec Carla A., Togo, 28 ans, émigrée de retour [Amiens, Paris], cadre dans une entreprise privée (Lomé, 21/01/2015).

Mais cette réinsertion dans le cadre familial et amical peut également se lire au prisme des trajectoires de mobilité sociale. Dès lors, les expériences individuelles sont une nouvelle fois contrastées selon les propriétés sociales des individus. Les émigrés de retour aux profils élitistes retrouvent des familles dans lesquelles beaucoup de membres ont expérimenté la mobilité internationale et la migration de retour. Le cercle familial et amical se compose majoritairement d'individus qui ont connu les mêmes expériences migratoires et sociales, à des époques diverses¹²⁵. Dès lors, dans ces familles, celui qui rentre ne reste que peu longtemps étiqueté comme un ancien émigré. Avec le temps, il devient tout au plus celui qui s'est formé à l'étranger avant de faire carrière dans son pays. En décrivant les parcours migratoires des membres de sa fratrie, Kamila M. se décrivait comme la seule personne de la famille à ne pas avoir émigré. Pourtant, pendant son enfance et son adolescence, elle a accompagné son père, fonctionnaire international, en Mauritanie, au Togo, au Gabon, au Mali, au Burundi, en République du Congo et en République Démocratique du Congo. Elle a été scolarisée et a étudié dans certains de ces pays avant de revenir à Moroni travailler comme cadre d'une société publique¹²⁶. En haut de l'échelle sociale, les parcours à l'étranger étant plus courts et considérés comme naturellement provisoires, peu d'individus se considèrent ou sont considérés comme des émigrés.

Mais dans les familles aux situations sociales moins favorisées, les émigrés de retour sont plus isolés. Leurs sociabilités sont moins homogènes et leur entourage familial et amical est composé de personnes aux trajectoires sociales plus diverses. Au retour, ces émigrés peuvent donc se sentir en décalage dans la mesure où tous leurs proches n'ont pas connu l'expérience de l'émigration et où ils peuvent être les seuls à avoir expérimenté une relative ascension sociale au retour¹²⁷. Plus qu'une différence culturelle liée à une supposée acculturation aux modes de vie européens, ces réinsertions sont marquées par « la découverte de l'altérité sociale » et des tensions qu'elle peut susciter (Naudet, 2012a, p. 171 ; Naudet, 2007).

Dès lors, beaucoup d'émigrés de retour issus de ces milieux sociaux affirment restreindre leurs relations sociales à des cercles très fermés. Ils passent du temps avec leurs parents et frères et sœurs et restent surtout au sein d'un groupe amical resserré. Beaucoup d'amis vivant encore à l'étranger, les relations les moins ténues sont nouées avec des personnes qui ont vécu les mêmes

¹²⁵. Robert B., dont tous les membres de la famille exercent des activités de cadres, de chefs d'entreprise ou des professions libérales, explique ainsi son inscription à la « jeune chambre internationale » après son retour à Lomé. Ce réseau constitue la branche du Rotary Club dédiée aux moins de 30 ans, qui vise à « promouvoir les valeurs du *leadership* et de l'entrepreneuriat ». Robert raconte : « j'ai tout de suite voulu m'identifier à un groupe qui pense de la même manière. Il faut toujours s'identifier à un courant de pensées ». Extraits de l'entretien avec Robert B., Togo, 30 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique et entrepreneur (Lomé, 01/02/2015).

¹²⁶. Entretien informel avec Kamila M., Comores, 40 ans, émigrée de retour [Mali, Gabon], cadre de la fonction publique (Moroni, 02/07/2012).

¹²⁷. Dans les familles populaires, l'expérience de la mobilité spatiale est plus rare, les attentes vis-à-vis de la migration sont plus fortes et les réussites sociales plus incertaines. Ce constat s'y applique donc d'autant plus quand les émigrés s'inscrivent au retour dans une trajectoire ascendante.

expériences migratoires et sociales. Dans leurs récits, les émigrés jugent d'abord que ces personnes sont plus aptes à les comprendre et à partager leurs expériences. Gary T. avance ainsi que « la communication passe mieux avec eux. Avec les autres déjà tu utilises une expression française, le mec il sait pas de quoi tu parles [...] Avec Bernard K. [descendant d'émigrés qui s'est installé à Lomé] ou avec Gilbert [un ami nigérien qui a vécu en France et habite aujourd'hui au Togo], ça va bien, parce qu'on a ce *background*-là. Mais on peut pas dire que j'ai vraiment beaucoup d'amis ». Au contraire, il ne se rend plus au nord du Togo, dans le village rural dont il est originaire parce qu'il a d'après lui, « perdu un peu le sens du contact avec les villageois » : « avant je le faisais tranquillement quand j'étais étudiant. Mais maintenant, tout le monde te harcèle pour avoir de l'argent ». Depuis son retour, il s'est marié à une jeune femme qui travaille pour une société internationale et qui a voyagé en Europe et aux États-Unis¹²⁸.

Les émigrés indiquent que les recompositions de leurs relations sociales sont à la fois choisies par eux mais également subies. Ils leur semblent que certains n'osent plus venir vers eux. D'après Sylvia T., « il se crée... on fréquente des gens issus du même milieu que toi. De toute façon, ne viennent vers nous que des gens qui ont le même parcours, parce qu'il y a de quoi parler. [...] Les autres ont systématiquement un sentiment d'infériorité, je sais pas pourquoi, les gens vous placent sur un piédestal automatiquement, pas pour ce que vous avez fait mais pour le passage en Europe »¹²⁹.

Les émigrés de retour qui connaissent de petites ascensions sociales se montrent très satisfaits de leur réinsertion professionnelle, de leur nouveau cadre de vie et de leur nouveau statut social mais ces récits démontrent que beaucoup regrettent parallèlement un certain isolement affectif et social. Ils ne parviennent plus toujours à dialoguer aussi facilement avec des personnes qui n'ont pas migré, qui n'ont pas connu les mêmes parcours, et qui ne viennent pas du même milieu social qu'eux.

En retour, ces pratiques d'entre-soi des émigrés de retour, accentuées lors des vacances des émigrés, peuvent participer à renforcer les perceptions valorisantes que les non-émigrés issus des milieux les plus populaires peuvent entretenir à l'égard de l'émigration (voir Chapitre 2, Section 1, Paragraphe A)¹³⁰.

¹²⁸. Extraits de l'entretien avec Gary T., Togo, 35 ans, émigré de retour [Saint-Cyr-l'École], chef d'entreprise (Lomé, 23/01/2010).

¹²⁹. Extrait de l'entretien avec Sylvia T., Togo, 31 ans, émigrée de retour [France], restauratrice (Lomé, 20/01/2010).

¹³⁰. Le sociologue Frank Bovenkerk parlait à cet égard de « chain migration ». D'après lui, les émigrés de retour encouragent directement ou indirectement, par leurs exemples, de futurs départs (Bovenkerk, 1974).

E - Prendre un nouveau départ

D'après les études dirigées par Jean-Pierre Cassarino au Maghreb, un tiers des émigrés de retour repart et écourte ainsi sa réinstallation (Cassarino [dir.], 2007). De telles trajectoires ont été assez peu directement observées au cours de l'enquête, si ce n'est dans le cas des émigrés issus des milieux populaires (voir Section 1). Mais le cas d'un enquêté mérite ici d'être analysé car il permet de montrer que chez les enfants des catégories supérieures, ces retours plus ou moins durables peuvent se multiplier, du fait de leurs ressources plus importantes.

Le parcours de Jean A. a été marqué par plusieurs retours, qu'il décrit comme contraints. Dès lors, il ne perçoit pas son retour au moment de l'enquête comme une expérience d'ascension sociale. Pourtant, ses ressources lui ont permis de construire sa réinstallation sur un temps plus long et de pérenniser son retour à Lomé. En 1975, alors qu'il est âgé de 12 ans, Jean est envoyé en France par ses parents avec ses quatre frères et sœurs. « Je ne pensais pas à ici [à Lomé], sauf quand mon père appelait. Ça me manquait même pas », affirme Jean. Son père, commissaire de police, s'est d'ailleurs montré très hostile face aux potentiels retours de ses enfants. Inquiet à cause de l'insécurité liée au contexte politique, il leur a formellement interdit de rentrer. « Pour lui, qu'est-ce qu'on viendrait faire ici, y'a rien. [...] Ça a été un conflit avec mon père, parce qu'il voulait pas du tout, du tout qu'on y mette les pieds. Il avait peur, et du coup nous aussi puisqu'on ne connaissait plus », explique Jean qui, pendant près de vingt ans, n'est jamais revenu en vacances au Togo. Mais il ajoute qu'« avec le temps le besoin s'est fait sentir ». Plus que l'effet d'une simple nostalgie, ce « besoin » s'explique en réalité par une socialisation croissante aux retours. Ses cousins faisaient des allers-retours à Lomé, plusieurs amis rentraient régulièrement en vacances et tous lui racontaient qu'ils « s'éclataient » là-bas. En 1997, encouragé par ses cousins, Jean initie à distance un projet d'import/export de produits congelés entre Paris et Lomé. Mais très vite, ce projet prometteur se révèle être une « mauvaise expérience ». Loin de Lomé, Jean ne rencontre pas ses clients et découvre que « les gens à qui tu peux faire confiance sont rares » car « tous les coups bas sont permis ». S'il se montre si critique, c'est parce qu'il a réalisé un peu tard que son cousin, qui gérait le projet à Lomé et faisait des navettes avec les containers, était « un voleur ». En 1999, ayant déjà perdu beaucoup d'argent, Jean a été contraint, « malgré lui », de revenir à Lomé pour suivre de près son commerce. Son père, pourtant réticent, lui a plus tard confié que ce premier retour a été « le plus beau jour de sa vie ». Pendant un an et demi, Jean tente en vain de rattraper les erreurs commises. Endetté, il parvient malgré tout à repartir en France avec la ferme intention de ne plus revenir.

Mais en 2002, son père décède et il se trouve « bien contraint de revenir » à nouveau, cette fois avec l'un de ses frères. L'idée d'un retour commence alors à se diffuser dans la famille. « J'ai ouvert la voie aux frères qui sont revenus après 2002 », raconte Jean. D'après lui, « mon grand

frère fallait même pas prononcer le mot Togo, il était allergique mais aujourd'hui il supporte plus la France, il devient fou au bout d'une semaine ». Tous deux promettent donc à leur mère retraitée de revenir tous les ans, tous ensemble ou séparément. Mais ces retours successifs sont coûteux (voir Chapitre 6, Sections 1 et 2). « On revenait, on repartait, c'était systématiquement des retours à sec, [...] tu dépenses sans compter, sans rentrée d'argent, [...] tu repartais toujours les poches vides », se souvient Jean qui explique que ces retours étaient marqués à la fois par quelques appuis financiers à sa mère et par d'importantes dépenses de loisirs.

En 2007, Jean fonde à Paris une société civile immobilière (SCI) dont la réussite est mitigée. En 2008, il revient voir sa mère avec qui il veut passer un peu de temps. Il décide alors de créer un bar à Lomé, afin d'« avoir de la liquidité » lors de ses prochains retours. Il met en veille sa société parisienne et prolonge son retour pour pouvoir cette fois suivre son projet. Au moment de l'entretien en janvier 2010, Jean vit toujours au Togo mais se sent très insatisfait de sa situation et voudrait repartir. Même s'il s'imagine passer « ses vieux jours » au Togo, il affirme clairement sa volonté de retourner en France, en me montrant son portable et sa montre tous les deux « à l'heure française ». Mais son retour est ralenti par la faible viabilité financière de son projet. Son bar n'est pas encore rentable et Jean ne dispose pas d'un personnel stable et de confiance à qui déléguer un maximum de tâches. En opposant son cas à celui de la mère d'un ami, revenue depuis 20 ans à Lomé, et au sujet de laquelle il dit : « ça c'est un retour tu vois », Jean explique qu'il ne se sent pas réellement revenu au Togo.

Je le sens comme une contrainte d'avoir fait un an ici malgré moi. C'est un projet qu'il faudrait faire pour quelqu'un qui se réinstalle vraiment, moi c'est un choix de raison, à contrecœur. [...] Dans mon esprit je suis pas rentré, je suis toujours en France. Le retour au pays c'est voulu, moi j'ai pas voulu. [...] Je suis pas rentré... je suis sur le départ... activement ! (tires) [...] J'ai la nostalgie de la France, j'ai la tête en France, moi je suis pas dans une logique du retour. [...] Je me sens plus de là-bas que d'ici... bien sûr je suis togolais sur les papiers... pour te dire, je ne rêve pas en *mina* [langue parlée au sud du Togo] même. [...] Au retour, tu te réintègres dans ton pays d'origine, le vrai retour c'est ça¹³¹.

En précisant qu'il regrette le temps consacré à ce projet, le fait d'avoir laissé sa famille en France et le non-retour sur « l'important investissement » initial, Jean indique qu'il souhaite retourner en France pour réactiver la société qu'il a mise en veille. Son père n'étant plus là pour lui payer le billet pour Paris, Jean conclut par ces mots : « je pense que les frères vont en avoir marre et m'envoyer un billet pour un mois me ré-oxygéner ».

Pour pouvoir repartir, comme l'indique Jean, « il faut des moyens ». Les nouveaux départs, comme les premiers, sont soumis aux mêmes conditions de la mobilité internationale (voir Chapitre 3, Section 2). Dans son cas, contrairement à ce qu'il avait vécu en l'an 2000, le nouveau départ n'a finalement pas eu lieu, car Jean a réussi avec le temps, et avec l'appui d'amis, à trouver

¹³¹. Extraits de l'entretien avec Jean A., Togo, 46 ans, émigré de retour [Paris], gérant d'un bar/restaurant (Lomé, 14/01/2010).

un emploi plus rémunérateur lui permettant de réaliser des allers-retours. Mais d'autres émigrent à nouveau et se retrouvent face à des situations contrastées. Pour les émigrés aux situations sociales plus aisées, l'échec d'un premier retour peut donner lieu à d'autres tentatives ultérieures, comme l'a fait Jean les années précédentes. Le nouveau départ devient alors une occasion de préparer son futur retour dans de meilleures conditions. En revanche, pour ceux qui ont moins de ressources, le retour est alors repoussé et préparé au moment de la retraite (voir Section 1, Paragraphe B).



Les réinsertions des émigrés issus des catégories supérieures engagent des trajectoires sociales très hétérogènes. Les ascensions peuvent être modestes et impliquent tout autant des transformations d'ordre matériel, dans les situations professionnelles, financières et résidentielles, que des changements symboliques liés au statut social.

Si ces réinstallations peuvent être vécues comme de véritables promotions sociales, c'est à la fois parce que les critères de jugements sont larges, mais aussi parce que les émigrés comparent les situations qu'ils ont pu ou auraient pu obtenir en France, à celles qu'ils ont effectivement acquises au retour.

À propos du retour au Mexique des immigrés mexicains aux États-Unis, le sociologue Victor Zúñiga écrit que les « observations démographiques actuelles montrent que ce flux migratoire de retour va augmenter dans les années à venir » (Zúñiga, 2012, p. 97). Sans pouvoir prophétiser l'avènement d'une ère du retour, se substituant à celle de l'installation vue comme définitive en France, il semble en effet que sous la pression combinée de périodes de récession économique et des politiques xénophobes de rejet des étrangers dans les pays d'accueil, les retours puissent être de plus en plus envisagés par les émigrés comoriens et togolais, et ce bien avant leur retraite. Les obstacles au retour avancés pour justifier le renoncement au retour (voir Chapitre 7, Section 1), pourraient alors devenir de moins en moins dissuasifs au regard de la comparaison des conditions de vie vécues en France et des récits des situations vécues par ces émigrés, qui ne manqueront pas de se diffuser au-delà des frontières¹³².

¹³². Le sociologue Alan Simmons encourage les chercheurs à questionner le poids des politiques d'accueil des pays du Nord dans les réorientations des motivations au départ des citoyens du Sud (Simmons, 2002, p. 28). Plutôt que de décourager les départs (voir Chapitre 4), les politiques d'accueil européennes semblent en réalité plutôt encourager les retours.

Section 4 – Affronter l'expulsion et revenir sous la contrainte : les expériences inégales de mobilité sociale au retour

Quel que soit le milieu social concerné, les individus et leurs familles ont des attentes fortes vis-à-vis de l'émigration, qui se prolongent à l'égard du retour. Très peu d'émigrés prennent donc le risque de rentrer volontairement s'ils ne peuvent assumer et incarner pleinement les différents imaginaires de la réussite propres à leur milieu social. Pourtant, il arrive que le retour ne se fasse pas de manière spontanée mais qu'il soit contraint. Dans ce cas, les émigrés reviennent dans leur pays d'origine plus tôt que ce qui était envisagé et ne peuvent pas préparer leur réinsertion dans les meilleures conditions.

La première section de ce chapitre a démontré que les retours pouvaient être contraints dans les milieux populaires par l'arrêt des soutiens financiers divers qui rendaient l'émigration possible, dépassant ainsi la dichotomie classique opposant retours volontaires et forcés¹³³. Mais nous voudrions clore ce chapitre en évoquant les expériences de ceux qui sont refoulés du territoire du pays d'accueil. Ces émigrés dont la situation légale en France n'est pas régularisée et qui sont, après leur arrestation, expulsés dans leur pays d'origine, vivent ainsi la fin prématurée de leur émigration.

Ces retours forcés et imprévus sont souvent associés à des échecs de l'expérience migratoire, qui ne permettent pas aux émigrés de faire de leur retour dans le pays d'origine, l'expérience valorisante qu'ils espéraient ou le « terme heureux à l'absence » vécue (Quiminal, 2002, p. 35). Pour autant, nous verrons que ces retours contraints ne marquent pas nécessairement l'entrée dans un processus de mobilité sociale descendante. Cette dernière section montrera que la nature de la réinsertion dans le pays d'origine dépend beaucoup des propriétés des individus, des attentes initiales de leur famille et des ressources à leur disposition pour affronter cette bifurcation inattendue de leur trajectoire¹³⁴.

¹³³. Les acteurs institutionnels, comme l'OIM, opposent le « retour volontaire » défini comme « le choix que fait une personne de regagner son pays d'origine, un pays de transit ou un pays tiers, en pleine connaissance de cause et de son plein gré, ce qui suppose l'absence de toute mesure de coercition » et le « retour forcé », « celui qui concerne les personnes rapatriées de force par les autorités gouvernementales, selon les procédures nationales en vigueur, vers le pays d'origine, un pays de transit ou un pays tiers lorsque l'intéressé ne quitte pas le pays par ses propres moyens ou avec l'aide d'un État ou d'un autre intervenant national ou international avant l'expiration du délai fixé pour le retour en vertu d'un acte administratif ou judiciaire lui faisant obligation de quitter le pays » (OIM, 2010, p. 184-185). Pourtant, les chercheurs avaient très tôt démontré que l'expulsion n'est pas la seule forme de contrainte qui peut obliger les émigrés à revenir dans leur pays d'origine. Les contraintes peuvent être liées à des circonstances familiales ou à une évolution des conditions économiques vécues dans le pays d'origine et/ou dans le pays d'accueil (Gmelch, 1980, p. 137).

¹³⁴. Une telle approche se retrouve également dans les recherches du sociologue Laurent Lardeux sur les rapatriements des réfugiés congolais (Lardeux, 2012, 2015, p. 171-234). D'après lui, la réinscription des retours dans les parcours biographiques éclaire les différences de trajectoires entre ceux qui peuvent remobiliser leurs capitaux sociaux, spatiaux et politiques et ainsi « détourner ou s'appuyer sur les dispositifs » institutionnels (Lardeux, 2015, p. 175) et ceux qui n'en n'ont pas les moyens. Plus que les « autoroutes de retour » préconisées par les institutions en charge de ces expulsions, Laurent Lardeux analyse les « chemins de traverse » et les bifurcations biographiques affrontées par les réfugiés selon leurs ressources (Lardeux, 2012). Cette section prolonge donc plus



- Yaya (à droite, au téléphone) :** Ok. D'accord chérie. On s'appelle. Bisou. [il raccroche]
- Gog (à gauche, en riant) :** Hey, Yaya...
- Yaya :** Y'a quoi ?
- Gog :** C'est qui cette *go* [jeune femme] qui t'appelle chaque temps sur ton portable ?
- Yaya :** Non, mais tu es trop curieux. Je ne suis pas comme toi. Tu ne peux jamais t'empêcher de mettre ta bouche dans la sauce des autres.
- Gog :** Non, mais c'est que depuis que tu es revenu de France, elle t'appelle au moins dix fois par jour. C'est bizarre, non ?
- Yaya :** Là, tu commences par m'énerver. C'est toi qui parle dans ma tête ? Ne nous mélange pas hein. Tu parles comme un petit oiseau. Tu sais avec qui je discutais ?
- Gog :** Non, c'est seulement ce que je te demande.
- Yaya :** Non, c'est seulement ce que je te demande. Alors que tu es un homme bavard. Là, c'est un secret que je vais te livrer. Pour que tu me laisses tranquille. Je discutais avec ma copine légitime, la fille de Nicolas Sarkozy.
- Gog :** Hein ?
- Yaya :** Bien sûr !
- Gog :** La fille du président de la République française ?
- Yaya :** Oh, tu crois que quoi ?
- Gog :** Oh, tu es trop fort !
- Yaya :** Si ! Je suis un homme très fort. Je ne suis pas comme vous hein.
- Gog :** Ah ah, je vois.
- Yaya :** Tu vois quoi ?
- Gog :** C'est une personnalité. Donc toi aussi tu es une personnalité maintenant.
- Yaya :** Là tu as bien pigé, je suis une personnalité !
- Gog :** Ah. C'est pourquoi il y avait les policiers avec toi quand tu descendais de l'avion ! Ah, j'ai la chance d'être ton ami oh ! Tu es mon ami !

Ce dialogue est extrait d'un épisode de la série télévisée togolaise humoristique *Zem*, diffusé en 2011¹³⁵. Dans cet épisode, intitulé « Le rapatrié », Yaya, un émigré expulsé, laisse croire à Gog, son ami très naïf, qu'il a quitté la France parce qu'il y était trop connu et qu'il devait se cacher pour ne pas subir les assauts de ses admirateurs. Il raconte alors que le président Nicolas Sarkozy, qu'il décrit comme son beau-père, a été obligé de le faire accompagner par quatre policiers, pour sa propre sécurité. Yaya conclut son récit par ces mots : « c'est que je t'expliquais depuis... que la

largement les enquêtes réalisées auprès de réfugiés rapatriés (Kleist et Bob-Milliar, 2013), notamment au Togo (Galloway, 2008) ou en Somalie et au Sri Lanka (Van Hear, 2004), qui ont démontré que la réinsertion dépend autant des motivations initiales des réfugiés, de leurs ressources économiques et sociales et de l'assistance reçue.

¹³⁵. Dans cette série, créée par Jean-Luc Rabatel, réalisateur français, et par sa femme togolaise Angela Aquereburu, et produite par la société Caring International, les trois personnages, Gog, l'idiot, Agbasco, le sage et Yaya, le rapatrié, sont des chauffeurs de taxi-moto (*zémidjan*).

célébrité est égale à rapatrié. Lorsque tu es célèbre, on te rapatrie. Parce que tu crées trop d'embuscades en Europe. C'est ça ! »

Sur le ton de l'humour, ce sketch aborde une thématique centrale des travaux menés sur les émigrés expulsés de leur pays d'accueil, celle des « traumatismes » (Marx, 2008) ou des « importants coûts psychologiques et sociaux des expulsions » (Flahaux, 2014, p. 213)¹³⁶. Dans ces recherches, l'expulsé est décrit comme un individu qui a vécu une expérience socialement dévalorisante qu'il cherche à dissimuler, comme celui qui « revient alors démuni, quelque peu honteux de n'avoir pu tenir sa promesse de départ » (Quiminal, 2002, p. 36). Cette lecture psychologique a effectivement été adoptée par les enquêtés interrogés qui ont vécu un retour contraint par une procédure d'expulsion¹³⁷. Émigrée à Lyon, Marie S. a été expulsée en 2008. Elle regrette par exemple que les gens de sa ville d'origine diffusent tant de fausses rumeurs sur sa vie en France et son expulsion : « ils disent, possible tu as fait des bêtises, tu es pute. Mais je vais pas rester là-bas pour satisfaire les gens ! [...] Même si je parle pas, ils connaissent toute ma vie, ils rentrent dans mon cœur »¹³⁸. Sentiments d'échec et déceptions familiales ont été tour à tour évoqués¹³⁹. Mais les parcours enquêtés n'opposent pas de manière claire des cas dans lesquels le sentiment de honte est effacé par un accueil empathique de la famille¹⁴⁰, et d'autres dans lesquels le déshonneur apparaît si fort que les émigrés préfèrent entrer dans une « nouvelle clandestinité », en fuyant leur famille et en allant vivre dans une autre ville (Chaouane, 2008).

C'est au regard des trajectoires de mobilité sociale que l'expulsion va ici être analysée, en s'appuyant sur les quatre entretiens qui ont été réalisés avec des émigrés ayant raconté leur expulsion (2 aux Comores, 2 au Togo)¹⁴¹. La fin prématurée de l'expérience migratoire, vécue

¹³⁶. La sociologie des expulsions propose ainsi de compléter l'étude des mécanismes légaux et policiers par l'analyse des expériences individuelles des expulsés. « À la vision normative du traitement des étrangers qui transparait dans les mesures d'éloignement doit être opposée la vision subjective de ce qui n'est autre qu'un bannissement du pays d'immigration, un exil forcé au pays natal » (Chappart, 2008, p. 35).

¹³⁷. Au Cameroun, la sociologue Pascaline Chappart évoque « l'isolement », « l'errance », « le sentiment d'être un fardeau », « le temps vide », « la haine du pays d'accueil » et le recours aux drogues et antidépresseurs des expulsés (Chappart, 2008, p. 35). En Côte d'Ivoire, l'anthropologue Éliane de Latour fait référence au « déshonneur » d'une « mort sociale » qui favorise chez certains expulsés l'adoption d'« attitudes suicidaires ». Elle ajoute que « ces éclopés de l'illusion deviennent parfois fous, alcooliques, solitaires, bagarreurs, ou ils essaient de s'éloigner dans leur village » (de Latour, 2003, p. 187-188).

¹³⁸. Extrait de l'entretien avec Marie S., Comores, 29 ans, émigrée de retour [Égypte, France], sans emploi (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

¹³⁹. Dans le cas des expulsions d'émigrés camerounais, Pascaline Chappart parle de véritable « tabou social » qui entoure la migration de retour contrainte (Chappart, 2008, p. 36) : « humiliés par cette épreuve née de la "calamité du renvoi", les expulsés traversent un processus de disqualification sociale. [...] Ils seraient aujourd'hui considérés comme "des moins que rien". Tous les immigrés expulsés rencontrés ont évoqué la dureté du regard des autres, la difficulté à affronter le "kongossa", à savoir les commérages du quartier et les récriminations familiales, "tous ces mots violents". » (*op. cit.*, p. 37).

¹⁴⁰. À propos des émigrés expulsés, Catherine Quiminal écrit : « dans la majorité des cas, il peut compter sur les solidarités familiales : on fait une place à celui qui a raté sa chance, à condition qu'il accepte les dépendances qu'il avait fuies » (Quiminal, 2002, p. 37).

¹⁴¹. Entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010). ; Entretien avec Marie S., Comores, 29 ans, émigrée de retour [Égypte, France], sans emploi (Domoni-Adjou, 12/07/2012). ; Entretien avec Mchangama E., Comores, 43 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre

comme un échec personnel, aux répercussions souvent collectives, s'accompagne-t-elle pour autant d'un déclassement social par le bas ? « Pour échapper à cette mort sociale, il faut nécessairement revenir sur cet échec et remettre en œuvre le projet jusqu'à sa réussite », indique Pascaline Chappart à propos des expulsés camerounais (Chappart, 2008, p. 37-38). Or, d'après nos observations la réussite sociale ne passe pas nécessairement par un nouveau départ mais par des tentatives pour améliorer sa situation sociale au retour, malgré tout. La capacité à y parvenir dépend en grande partie des dispositions à la mobilité qui fondaient les perceptions initiales de l'émigration et des propriétés individuelles et familiales qui la rendaient possible. Plus les familles sont aisées, plus l'émigré a de chances de construire une situation sociale qui fasse oublier l'échec de son expulsion. Deux cas peuvent illustrer ces parcours contrastés. Issu d'une famille aisée, Komi Z. a poursuivi son processus de reproduction sociale par la migration, malgré son expulsion¹⁴². Après son retour, Victor G., dont les parents sont membres des milieux populaires, a quant à lui essayé d'améliorer sa situation sociale, avec moins de succès¹⁴³. Sans pouvoir valoriser les ressources partiellement acquises en migration et bénéficier d'un appui familial important, sa promotion sociale reste limitée.

A – Réussir au retour malgré l'expulsion : le cas des catégories supérieures

Les parents de Komi Z. sont propriétaires de plusieurs supermarchés à Lomé. Komi voulait étudier la médecine en France, comme l'ont fait certains de ses amis d'enfance devenus émigrés. Mais ses parents ont souhaité qu'en tant qu'aîné, il succède à son père dans la gestion du magasin. Alors que ses deux frères cadets ont été encouragés à étudier aux États-Unis, Komi a donc obtenu une maîtrise de gestion à l'université de Lomé. Après avoir essuyé plusieurs refus de la part de ses parents, il a finalement obtenu en 2003 de poursuivre sa formation en France, où il a suivi des études de *marketing* et de commerce international car « pour le papa, il fallait que je prenne la relève, la mission même c'était de continuer le commerce là-bas et de trouver des contacts ».

Après son cursus à Dunkerque, Komi a déménagé à Lille pour trouver un stage de fin d'études, qu'il n'a finalement pas obtenu dans le domaine souhaité, mais dans une association luttant

dans une société publique (Moroni, 24/07/2012). ; Entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

¹⁴². On aurait également pu citer ici le cas de Mchangama E. qui a connu cette expérience de l'expulsion en 1994. Issu d'une famille qui compte de nombreux cadres de la fonction publique comorienne, Mchangama est retourné en France entre 1996 et 2001, avant de revenir et d'obtenir plusieurs postes successifs : enseignant, préfet puis cadre d'une société publique. Entretien avec Mchangama E., Comores, 43 ans, émigré de retour [Maroc, France], cadre dans une société publique (Moroni, 24/07/2012).

¹⁴³. Le cas de Marie S. pourrait également être évoqué. Ses deux parents vivent à Lyon depuis les années 1970. Son père est ouvrier du bâtiment et sa mère femme de ménage. Marie est mariée à un émigré qui a étudié et travaille au Maroc et n'a pas retrouvé d'emploi depuis son expulsion en 2008. Entretien avec Marie S., Comores, 29 ans, émigrée de retour [Égypte, France], sans emploi (Domoni-Adjou, 12/07/2012).

contre l'exclusion et les discriminations dans les entreprises. Il attribue cette difficile recherche de stage au « fait d'être noir » et aux perceptions de ses potentiels employeurs : « quand je leur dis que j'ai un niveau bac + 5, ils s'étonnent ». Un jour, en 2008, il reçoit une lettre recommandée lui stipulant qu'il est devenu « indésirable » en France. D'abord très étonné, il a appelé un ami puis, sur ses conseils, a contacté un avocat. Ce dernier l'a rassuré en lui disant que ce n'était « rien du tout ». D'après Komi, l'avocat, spécialisé dans l'immobilier, n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour défendre le dossier, mais continuait pourtant de le rassurer. Komi ne s'est donc pas inquiété et a continué à sortir, comme il l'avait toujours fait depuis son arrivée en France, jusqu'au jour où il a été interpellé au volant de sa voiture. Komi tend alors aux policiers son permis togolais, sa carte d'étudiant valide, les pièces du véhicule en règle et précise que la carte de séjour qu'on lui demande est en cours de renouvellement à la préfecture. « Ils avaient un peu de mal à m'arrêter, ils étaient un peu zélés... il fallait une infraction », précise-t-il, jugeant qu'il a été arrêté sans réel motif. Puis, il s'est fait menotter, pousser dans la voiture et emmener au poste de police pour 24 heures de garde à vue. On lui reproche alors de n'avoir déposé aucun recours à la préfecture, en lui promettant qu'il pourra voir un juge avant la fin de la semaine. Mais finalement, « au lieu de prendre la route de la justice, on a pris la route de Charles de Gaulle », raconte Komi.

Au début, je n'en revenais pas, souvent on entend ça à la télé mais là, ah bon, c'est comme ça ! [...] Tu te dis jamais ça va m'arriver mais toi aussi tu n'es pas épargné. [...] Voilà, je veux bien rentrer mais pas comme ça¹⁴⁴.

C'est d'abord la surprise qui domine chez Komi, puis la colère et le sentiment d'injustice l'emportent quand il comprend qu'il fera bien partie des immigrés togolais expulsés, qu'il juge pourtant peu nombreux : « y'en a tellement moins [des Togolais expulsés] [...] la famille n'en revenait pas... pourquoi moi ? »¹⁴⁵. Mais Komi explique que c'est principalement lui a qui a vécu ce retour forcé comme un échec. Même s'il était « pressé de rentrer » parce qu'il se sentait trop âgé pour faire des études [il était âgé de 33 ans] et qu'il avait eu un enfant quatre mois avant son départ en France, il voulait à tout prix obtenir ses diplômes. « C'est comme si j'étais en mission et que j'avais échoué », ajoute-t-il.

En revanche, son père l'a soutenu tout au long de son parcours. Plusieurs mois avant son expulsion, alors qu'il avait fait escale à Paris avant d'aller voir ses deux fils aux États-Unis, son père avait encouragé Komi à rentrer, plutôt que de « perdre du temps » en France.

Komi conclut son récit en disant : « ma famille m'attendait, était là pour me soutenir, [...] on m'a laissé une semaine et on m'a dit voilà y'a du travail qui t'attendait ». Depuis 2008, Komi s'est finalement réinstallé à Lomé et est devenu gérant d'une enseigne dont ses parents sont

¹⁴⁴. Extraits de l'entretien avec Komi Z., Togo, 35 ans, émigré de retour [France], directeur d'un supermarché (Lomé, 21/01/2010).

¹⁴⁵. « Deportation gap is the gap between the number of people eligible for removal by the state at any time and the number of people a state actually removes » (Gibney, 2008, p. 149).

propriétaires. Son expulsion n'a pas freiné le processus de reproduction sociale qui était envisagé par ses parents. C'est sans doute ce qui incite Komi à décrire aujourd'hui cette expérience avec autant de détachement : « ça n'a pas été très agréable, mais bon, c'est la vie ! [...] Faut prendre ça du bon côté ».

B – Une réinsertion plus difficile dans les catégories populaires

Dans le cas de Victor G., la réinsertion au Togo a été moins apaisée. Son père est employé du service des douanes et sa mère ne travaille pas. Les attentes personnelles de Victor mais aussi celles de ses parents l'ont encouragé à considérer l'émigration à la fois sous l'angle étudiant et monétaire. Victor souhaitait poursuivre ses études à l'étranger mais explique qu'un émigré est en parallèle chargé d'assurer « un rendement meilleur pour les siens ». Après son baccalauréat, Victor a pu intégrer un institut privé à Lomé, dans lequel il a commencé un BTS en assistance de gestion, puis poursuivre son cursus en France, grâce au soutien financier d'un oncle émigré en région parisienne, qui travaille comme pompiste dans une station-service. D'abord hébergé et appuyé par son oncle en 2002, il a ensuite habité dans un foyer de jeunes travailleurs et multiplié les emplois précaires pour financer sa licence en AES. Alors qu'il travaillait comme vendeur dans un magasin de cosmétique, Victor s'est fait voler son portefeuille. Il explique qu'il a préféré vivre sans-papiers plutôt que de revenir à Lomé pour obtenir de nouveaux papiers d'identité. Pour s'inscrire en master et trouver un nouveau travail, il a alors utilisé les papiers d'identité d'un ami ivoirien.

En 2005, alors qu'il voyageait en train de Paris à Rennes avec un ami, il a été arrêté. Il raconte cette expérience avec rancœur et insiste sur l'humiliation que les policiers lui ont fait subir : « les questions, ça a commencé. Ils ont dit c'est bien, tu fais partie de ce qu'on cherche. La pêche a été bonne ! » Mais il regrette surtout, avec du recul, de ne pas avoir organisé un mariage de raison avec son ancienne compagne française, ce qui d'après lui, lui aurait évité de vivre cette situation. Après vingt et un jours passés en centre de rétention, Victor a été expulsé. « Ma maman elle a dit rentre, l'irréparable est un peu fait, on va gérer », raconte-t-il. Sa mère est effectivement venue le chercher à son arrivée à l'aéroport, où il a dû payer 100 000 francs CFA de taxes pour obtenir ses bagages (152 euros). Mais cette posture conciliante n'a pas été celle adoptée par son père, avec qui sa mère n'était plus mariée. Dans les premiers temps, les relations avec son père ont été très tendues et faites de menaces. « Mon papa il a dit quand tu rentres, ne viens pas chez moi... parce qu'il était dégoûté... je n'ai pas pris soin du document... [...] Il m'a dit il va m'envoyer une balle dans la tête... », explique Victor. De la même manière, Victor a ressenti une hostilité plus générale de ses proches, amis et voisins : « laisse-moi te dire une chose... pour les gens d'ici, ceux qui sont au bled, quand quelqu'un va en France, quand la personne revient... [...] vu que je suis reparti à la base zéro... tu es la moisissure de ce pays, t'as plus de considération, tu as plus ton

mot à dire, les gens ils te calculent pas, tu es la risée ». La famille et les amis de Victor semblent majoritairement membres des catégories sociales modestes puisque de tels propos suggèrent en creux des socialisations populaires à la mobilité internationale, qui ont forgé de fortes attentes économiques vis-à-vis des émigrés (voir Chapitre 2, Sections 1 et 2).

Pour limiter ces critiques, Victor a un temps cherché à repartir : « je me dis, faudrait que je serve le pays qui m'a aidé dans ma formation. Comme on dit, rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Mais il a jugé plus opportun de chercher un emploi. « Je te dis la vérité, je me suis dit je vais pas rester les bras croisés, j'arrête pas de chercher du *taff* et comme trouver du *taff* c'est vraiment compliqué, je me suis lancé dans une formation en électricité et climatisation, raconte-t-il. Victor est donc devenu électricien frigoriste en 2008. À partir de cette période, ses relations avec ses parents se sont pacifiées. Ce sont d'ailleurs eux qui l'ont aidé à payer les 15 000 francs CFA des droits d'entrée et les 65 000 francs CFA du contrat d'apprentissage de sa formation (23 et 99 euros)¹⁴⁶.



Pour résumer, on peut dire que les déceptions face à une mobilité dont ils attendaient une issue plus heureuse sont d'autant plus fortes dans le cas des émigrés issus des milieux populaires, au sein desquels l'émigration est associée à des attentes matérielles fortes. Ce sont donc avant tout les perceptions initiales de l'émigration qui influent sur les sentiments plus ou moins forts d'échec au moment du retour.

Mais suite à un retour contraint par une expulsion, les émigrés ne vivent pas nécessairement une situation d'échec social. L'adaptation aux bifurcations biographiques induites par cette mobilité spatiale prématurément interrompue est contrastée selon les ressources familiales. Dans les familles disposant de plus de ressources, l'expulsion ne marque pas la fin du processus de mobilité sociale ascendante que la migration était censée assurer. Dans les milieux les plus modestes, les émigrés affrontent plus de difficultés, surtout s'ils étaient les seuls émigrés au sein de leur cercle familial et que les attentes des proches reposaient principalement sur eux. De plus, un nouveau départ peut être matériellement difficile à envisager dans leur cas. Avec la sociologue Anaïk Pian, qui a analysé les parcours d'émigrés sénégalais refoulés des Canaries (Pian, 2010, 2011), on peut affirmer que l'expulsion constitue pour certains une réelle rupture biographique, quand elle ne se transforme pour les autres qu'en étape d'un parcours migratoire.

¹⁴⁶. Extraits de l'entretien avec Victor G., Togo, 28 ans, émigré de retour [Paris], électricien (Lomé, 28/01/2010).

Conclusion

Dans un rapport sur les migrations de retour, l'OCDE indique qu'il existe une « prime au retour » dans la mesure où les émigrés qui reviennent obtiennent des emplois mieux rémunérés que ceux qui n'ont pas migré. Ce constat serait particulièrement observable chez les émigrés les plus qualifiés qui, d'après les auteurs du rapport, ont « intérêt à retourner dans leur pays d'origine car ils parviendront à y valoriser leur expérience et à obtenir *in fine* une rémunération supérieure à celle qu'ils auraient obtenue en ne migrant pas » (Dumont et Spielvogel, 2008, p. 204-205). Cette approche fait de l'ascension sociale un processus mécanique, principalement fondé sur les situations professionnelles. Ce chapitre a au contraire démontré que les processus de mobilité sociale au retour dépendent à la fois des socialisations initiales à la mobilité, des ressources acquises en immigration, des ressources mobilisables dans le pays d'origine mais aussi des perceptions des individus et de leurs proches. Ce sont les expériences d'immobilité et de mobilité sociale vécues dans plusieurs espaces nationaux qui se conjugent et s'entrecroisent pour forger le sentiment d'une plus ou moins forte promotion sociale au retour. En ce sens, l'ascension sociale n'est pas un phénomène univoque. Elle se construit selon des temporalités plus ou moins longues et est perçue à des degrés divers par les enquêtés.

Trois trajectoires ont été mises en lumière dans ce chapitre. D'abord, la reproduction sociale des héritiers de l'élite socio-économique est très souvent assurée par la mobilité internationale. Ensuite, les enfants des catégories supérieures peuvent parvenir à s'inscrire dans des trajectoires ascendantes, en mêlant des ressources multiformes et en remodelant leurs perceptions de la réussite sociale. Enfin, les canaux d'accès à l'ascension sociale au retour sont plus étroits dans les milieux modestes et dépendent avant tout des histoires migratoires familiales et des ressources acquises à l'étranger.

En somme, la migration favorise à la fois la reproduction des élites sociales du pays d'origine, mais aussi l'ascension sociale d'une partie des émigrés aux situations sociales moins favorisées. La mobilité internationale peut donc être entendue comme un phénomène qui renforce les inégalités des sociétés comorienne et togolaise. Mais dans le même temps, les migrations contribuent à brouiller les frontières sociales, en favorisant un élargissement du champ des élites. D'une part, on observe que les enfants issus des groupes sociaux dominants ont la possibilité d'obtenir très rapidement des positions prestigieuses et donc d'intégrer à leur tour la classe dirigeante économique et politique dont sont membres leurs parents. D'autre part, on constate l'émergence d'une élite produite par la migration. Bien que ces émigrés de retour ne disposent pas de positions socialement aussi avantageuses que les précédents, il est clair qu'ils intègrent à leur tour le champ des élites, ou ses marges, tant ils en partagent les modes et les styles de vie.

Ces différentes trajectoires permettent de comprendre les associations qui peuvent être faites dans le pays d'origine entre émigration et réussite sociale. Il existe une pluralité de styles de réussite migratoire, propres à chaque groupe social. Les uns valorisent la mobilité sociale intragénérationnelle, quand les autres favorisent les projets de mobilité intergénérationnelle. Certains encouragent la mobilité individuelle, alors que les autres célèbrent la mobilité familiale. Les aspirations à la mobilité sont dirigées à la fois vers le pays d'accueil et vers le pays d'origine. Mais dans tous les cas, les expériences migratoires peuvent être perçues comme des voies d'accès à des formes d'ascension sociale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

À partir d'une enquête de terrain menée en France, aux Comores et au Togo, qui a permis de suivre les parcours biographiques d'émigrés, cette recherche avait pour objet de comprendre les liens établis entre les expériences de mobilité internationale et les trajectoires de mobilité sociale. Fondée sur l'hypothèse centrale qu'il existe des usages sociaux différenciés des ressources de la migration, cette thèse a démontré que les chemins internationaux qu'empruntent les émigrés pour parvenir à franchir les frontières sociales sont divers et que leurs trajectoires de mobilité sociale demeurent très inégales. En conclusion, il s'agira de résumer les résultats de ce travail et de proposer une grille de lecture qui, nous l'espérons, pourra non seulement être appliquée à d'autres terrains mais aussi permettre une relecture des phénomènes migratoires et une réactualisation de leur étude (Section 1). Dans un second temps, nous décrirons quelques éclairages plus généraux que l'étude des parcours biographiques semble pouvoir apporter aux réflexions menées sur les migrations internationales, la mobilité sociale et la comparaison (Section 2). Enfin, nous ébaucherons quelques pistes et perspectives ouvertes par cette thèse et qui mériteraient, à notre sens d'être prolongées (Section 3).

Section 1 - Des appropriations différenciées de la mobilité

La mobilité sociale est une thématique traversée par un certain nombre d'enjeux théoriques et empiriques. Elle oblige d'abord à trouver des indicateurs pertinents afin de penser les stratifications sociales de manière comparative (Merlié, 1994). Mais elle recouvre également des enjeux idéologiques (Cautrès, 1992 ; Cuin, 1993, 1995). En effet, certains sociologues ont vu dans la mobilité sociale un indice du degré d'ouverture ou de fermeture des sociétés (Blau et Duncan, 1967). Observer une tendance forte à la mobilité sociale des individus serait le signe que la société favorise une plus grande égalité des chances. Dans l'espace public, les migrations internationales sont de plus interprétées à l'aune de cette approche normative. À l'image du PNUD, certaines organisations internationales affirment que les mobilités internationales sont un moyen de réduire les inégalités à l'échelle mondiale et que « ce sont les émigrants des pays les plus pauvres qui ont le plus à gagner de leur départ pour l'étranger » (Klugman [dir.], 2009, p. 26).

La recherche, conduite auprès de citoyens comoriens et togolais qui envisagent d'accéder à des ressources internationales et de s'engager dans un processus d'ascension sociale par l'émigration, a pourtant démontré combien ces acteurs se trouvent confrontés à des expériences très inégales. Leurs rapports à la mobilité internationale, leurs dispositions au départ, leurs capacités à franchir les frontières, leurs hiérarchisations des destinations migratoires, leurs manières d'entretenir des liens avec leurs proches, leurs aptitudes à incarner la figure de la réussite migratoire, leur propension au retour et leur plus ou moins grande faculté à vivre une situation d'ascension

sociale quand ils se réinstallent dans leur pays d'origine varient considérablement selon leurs origines sociales, c'est-à-dire selon les ressources économiques, scolaires, culturelles et migratoires que leur famille a pu leur transmettre, et qu'ils ont également pu acquérir au cours de leur parcours (Paragraphe A). À cet égard, l'analyse des parcours de mobilité sociale en migration démontre, pour reprendre les mots du politiste Patrick Lehingue à propos des explications du vote, que « nos lacunes proviennent également de la tentation, certes compréhensible, de trouver des lois générales, pire, universelles, alors même qu'il ne saurait y avoir de sociologie que de la différence » (Lehingue, 2009, p. 438).

Cette thèse a donc participé à montrer que les parcours migratoires sont contrastés en fonction de deux éléments particulièrement différenciateurs : les frontières politiques et les frontières sociales (Paragraphe B).

A - Les parcours contrastés de mobilité sociale en migration

En analysant « la mobilité sociale biographique » dans le temps long des parcours migratoires individuels et familiaux (Bertaux, 1974), nous avons souligné que l'émigration est un phénomène social perçu comme « de nature à transformer en profondeur les conditions de la reproduction des groupes sociaux concernés en apparaissant comme un des moyens possibles de promotion sociale et de reclassement social » (Beaugé, 1986, p. 197). Mais les émigrés ne parviennent pas tous à transformer la mobilité spatiale en ressource sociale. En effet, comme a pu l'observer Chunling Li dans le cas des migrants internes chinois, il existe une forte différenciation sociale parmi ceux qui se déplacent, puisque « les opportunités d'ascension ne sont pas nombreuses, l'espace et les canaux d'ascension étroits » (Li, 2008, p. 69). Les chemins internationaux de la mobilité sont contrastés et obligent certains individus à vivre des expériences ambivalentes associant des expériences de mobilité et d'immobilité sociale dans les différents espaces traversés.

1) La forte immobilité spatiale des catégories sociales les plus modestes

Aux Comores comme au Togo, en bas de l'échelle sociale, les familles rurales et urbaines possèdent peu de ressources économiques et foncières et les individus ont été peu scolarisés. Aussi, ces groupes sociaux défavorisés sont-ils peu familiarisés à la migration internationale. Ils ne perçoivent les expériences migratoires que par le prisme de la figure sociale des émigrés en vacances ou de retour, et associent souvent mobilité internationale et réussite sociale.

Au même titre que les ouvriers précaires en France, les plus modestes « sont tournés vers la sauvegarde de leur espace familial, qui constitue pour eux tous une zone vitale de pouvoir sur les choses et sur soi, à finalité [...] essentiellement défensive » (Schwartz, 2002, p. 518). C'est donc dans ces milieux sociaux moins favorisés que l'on observe les attentes matérielles les plus fortes vis-à-vis de l'émigration.

Toutefois, les faibles ressources possédées par ces individus constituent bien souvent un frein à la concrétisation de leur départ. Dans les années 1950 à 1970, avant la décolonisation ou au tournant des indépendances, leur mobilité spatiale était rendue possible par les recrutements militaires ou les embauches de compagnies commerciales. Certains pionniers ont pu partir par ce biais, s'installer en France et favoriser le départ ultérieur d'autres membres de la famille. Mais le durcissement des frontières légales observé ces dernières années a nettement ralenti les départs des plus modestes.

Aujourd'hui, ces enquêtés populaires les moins dotés en ressources sont tout au plus parvenus à émigrer dans des destinations voisines, moins prestigieuses, qu'ils aient eu recours à des pratiques d'épargne à très long terme, qu'ils aient mobilisé les ressources collectives de leur entourage, par le biais de structures associatives locales (notamment aux Comores), ou qu'ils aient parfois eu recours à des pratiques illégales pour contourner les obstacles consulaires.

Dans une large mesure, s'engager dans une trajectoire sociale ascendante par le biais de l'émigration demeure donc inaccessible aux individus les plus modestes. Ce constat vient conforter, s'il était encore nécessaire de le faire, les résultats des recherches statistiques menées ces dernières années et qui démontrent que « la migration vers l'Europe n'est pas une émigration de gens pauvres et désespérés » (Beauchemin *et al.* [dir.], 2013, p. 328)¹.

2) Une mobilité sociale pour les siens : inégalités d'accès à la promotion sociale dans les catégories populaires

Dans les milieux populaires, d'autres groupes sociaux connaissent relativement moins de difficultés dans la concrétisation de leur émigration. Les familles d'agriculteurs propriétaires fonciers, d'artisans, de petits commerçants ou d'employés peu qualifiés des secteurs privé et public, et surtout les individus qui se sont engagés dans un processus de scolarisation, disposent d'un peu plus de ressources, financières et culturelles, pour affronter une mobilité spatiale. Dès lors, ils ont pu émigrer plus aisément que les personnes plus modestes évoquées plus haut.

La socialisation à la mobilité s'effectue au sein d'un entourage plus proche. Des amis d'école, des voisins de quartier ou des parents ont pu émigrer, raconter leurs expériences et participer à forger des dispositions au départ. Alors que le rapport à la migration était avant tout marqué par la recherche de ressources économiques, les premiers départs ont surtout concerné de jeunes hommes, envoyés pour travailler et transférer de l'argent à leurs proches. Quand ces émigrés ont joué leur rôle et envoyé de l'argent, il a été possible d'améliorer les conditions de vie et d'habitat

¹. Depuis 2005, les enquêtes quantitatives multi-situées menées dans le cadre du projet MAFE (Migrations entre l'Afrique et l'Europe) ont abondamment confirmé ce résultat.

de leurs proches dans le pays d'origine et de favoriser la scolarisation longue des cadets, parfois dans des écoles privées. La mobilité sociale ascendante est avant tout un processus collectif.

Au fil des décennies, la dispersion familiale accroît les ressources financières et scolaires de ceux qui sont restés dans le pays d'origine, ce qui leur permet à leur tour de franchir plus aisément les frontières. Toutefois, ces familles populaires restent les premières à affronter le durcissement des conditions de la mobilité et les suspicions des agents consulaires. Les pratiques d'épargne collective et les migrations par étapes dans des pays voisins restent donc relativement courantes.

Progressivement, les socialisations à la mobilité se transforment. Le rapport prioritairement économique à la mobilité laisse place à des projets d'études des enfants plus scolarisés et, de plus en plus, les départs concernent tout autant les jeunes hommes que les jeunes femmes². C'est également au sein de ces familles populaires dispersées que l'on retrouve le plus souvent les récits d'une contrainte familiale des départs, du fait du regroupement familial en France.

Entre les premiers émigrés et le départ des générations suivantes quelques décennies plus tard, les rôles des émigrés se transforment eux aussi. Les pionniers, seuls émigrés de la famille, devaient affronter des attentes fortes de leurs proches. Désormais, les rôles se partagent à plusieurs, ce qui contribue à modifier le rapport au retour. Auparavant incités à rester en migration jusqu'à leur retraite, les émigrés peuvent maintenant envisager de revenir s'installer plus tôt dans leur pays d'origine. Mais la forte sélectivité sociale du retour rend la préparation de leurs projets très longue et leur succès incertain.

En somme, dans ces milieux populaires, « le fait de "bouger" ne garantit pas en soi une ouverture du champ des possibles » (Renahy, 2009, p. 146). Bien que les expériences de l'émigration changent au fil des générations, les enquêtés populaires interrogés ont souvent affronté un déclassement horizontal voire descendant en France, tout en obtenant une position légitime et reconnue au sein de leur famille. À distance, ils tentent d'assurer une mobilité sociale ascendante à leurs proches dans leur pays d'origine. La mobilité internationale des milieux populaires se caractérise donc à la fois par une immobilité sociale en immigration et une mobilité sociale ascendante en émigration. Mais l'analyse des parcours biographiques et des histoires familiales au sein de ces milieux populaires a permis de souligner la « dynamique générationnelle » de la mobilité sociale (Peugny, 2014). Dès lors, les premières émigrations qui assuraient davantage une

². C'est pour cette raison que l'anthropologue Éliane de Latour écrit : « la notion de "migrant économique" me paraît discutable. Ou alors il n'y a que des "migrants économiques", tout déplacement étant lié au désir d'avoir plus. La migration n'est pas seulement déterminée par la misère et le danger comme on le lit souvent, elle appartient aussi à une geste épique portée par des imaginaires collectifs qui font du Nord un lieu où les héros s'élèvent. Cet angle m'a paru saillant lorsque j'ai entamé ce travail. La causalité de la pauvreté a également été évoquée, mais elle m'a paru nettement moins "forte" comparée au besoin vital de valorisation personnelle et d'indépendance, de la recherche d'exploits nécessaires à l'accomplissement de soi, du goût du risque et de la splendeur pour finalement... avoir un petit "chez-soi" » (de Latour, 2003, p. 172).

reproduction sociale du groupe d'origine laissent progressivement place dans les familles populaires dispersées, plus nombreuses aux Comores, à des trajectoires d'ascension sociale pour les émigrés, dans les pays d'accueil, mais aussi après un retour dans le pays d'origine.

3) Forger son ascension sociale : la production des élites migratoires dans les fractions basses des catégories supérieures

Les individus issus des fractions basses des catégories supérieures des pays d'origine, c'est-à-dire ceux dont les parents travaillent comme employés qualifiés, en tant que professions intermédiaires ou comme cadres de la fonction publique, disposent de ressources scolaires et culturelles bien plus importantes que les précédents mais leurs revenus financiers, souvent supérieurs, sont très irréguliers. De ce fait, leurs conditions de vie ne diffèrent pas toujours pleinement de celles des familles les plus favorisées des milieux populaires.

En revanche, dans ces familles, le rapport à la mobilité internationale diffère. Il est avant tout marqué par la recherche de ressources scolaires. Les départs s'effectuent souvent après le baccalauréat ou après les premières années universitaires dans le pays d'origine et la France demeure centrale dans les destinations envisagées. Il est à noter que c'est également auprès de ces enquêtés que l'on trouve le plus d'individus qui mobilisent la contrainte politique comme élément justifiant leur départ.

Si les départs étaient plus facilement négociés avant les années 1980, du fait de la présence de bourses étatiques permettant de poursuivre sa scolarité à l'étranger, les familles doivent désormais faire avec leurs ressources propres pour obtenir leurs visas. Si les ressources scolaires et culturelles diminuent le risque de voir son dossier rejeté par les agents consulaires, les ressources financières inégales rendent les départs plus incertains.

Dans ces familles, le rôle des émigrés à distance mêle à la fois des attentes en termes scolaires mais aussi un certain nombre d'obligations économiques. De ce fait, les flux financiers peuvent être multidirectionnels au fil des parcours. Les émigrés reçoivent de l'argent de leurs proches dans les premiers temps, puis en envoient quand leur situation en France se stabilise. Comme dans les milieux populaires, la migration participe à la recomposition des hiérarchies familiales et les émigrés obtiennent une relative respectabilité et une certaine autorité familiale.

Les situations sociales vécues en France par ces enquêtés sont plus contrastées que celles des émigrés populaires. En effet, du fait de leurs plus importantes ressources scolaires, certains parviennent à vivre des expériences de forte ascension sociale en travaillant comme cadre ou comme profession libérale, quand d'autres n'obtiennent que des postes d'employés peu qualifiés.

Dans ces familles, le retour est plus facilement négociable auprès de parents qui l'ont parfois déjà expérimenté eux-mêmes. Du fait d'appuis plus importants lorsqu'ils reviennent, ces émigrés construisent leurs projets de retour sur un temps plus court. En opposant la situation

professionnelle vécue en France et le cadre de vie qu'ils obtiennent au retour, ces enquêtés peuvent vivre des situations de faible mobilité tout en ayant le sentiment d'obtenir une forte promotion sociale. De fait, leurs revenus leur permettent souvent d'accéder à des activités et à des lieux réservés à l'élite socio-économique et d'acquérir un certain nombre d'attributs prestigieux, associés aux figures de la réussite. Dans une certaine mesure, on peut parler à leur égard d'élites sociales produites par la mobilité internationale.

4) La reproduction de la domination sociale dans les milieux sociaux les plus aisés

Dans les catégories sociales les plus favorisées, le rapport à la mobilité internationale est extrêmement familier. Bien souvent, plusieurs parents et aînés ont émigré en France pendant leurs études avant de revenir travailler dans leur pays d'origine. Si le franchissement des frontières n'apparaît pas poser de problèmes, cela n'a pas empêché certains enquêtés de ces milieux d'affronter des périodes d'illégalité en France. Autrefois dirigées en priorité vers la France, ces mobilités élitistes investissent aujourd'hui de nouveaux espaces migratoires, comme les États-Unis ou le Canada, jugés plus prestigieux.

Les expériences migratoires sont avant tout pensées comme un moyen d'accéder à des ressources scolaires internationales, et éventuellement d'obtenir des expériences professionnelles, qu'il s'agit de valoriser au retour. Les familles attendent donc des émigrés qu'ils réussissent leurs études et les flux financiers se font presque exclusivement du Sud au Nord. L'enquête a montré qu'aucune différence de genre ne vient différencier les objectifs migratoires.

Dans ces familles, plus souvent resserrées autour du noyau parental, la migration est une expérience plus courante et transforme donc très marginalement les hiérarchies familiales.

Le retour dans le pays d'origine est constitutif du départ. En s'appuyant sur le soutien financier et social de leurs proches, les émigrés peuvent envisager plus sereinement leur retour, et ainsi raccourcir leur séjour à l'étranger, qui ne dure en général guère plus longtemps que le temps de leurs études. Au retour, ils obtiennent fréquemment des emplois rémunérateurs et des postes à responsabilité. En revanche, les perceptions individuelles des trajectoires sociales ne favorisent pas toujours le sentiment de vivre une pleine réussite sociale, et de nouvelles mobilités peuvent alors être envisagées. Au regard de ces groupes sociaux, l'enquête menée dans deux pays africains confirme ici les hypothèses avancées par la sociologue Anne-Catherine Wagner dans des pays européens et nord-américains. Ainsi, les membres des bourgeoisies nationales apparaissent bien être les plus à même de profiter des ressources d'un espace internationalisé (Wagner, 2007), et la migration devient le plus sûr moyen de reproduire leur domination sociale dans le pays d'origine.



De ces modes différenciés d'émigration et de ces usages variés de la mobilité internationale comme ressource sociale, nous pouvons tirer quatre premiers enseignements.

D'abord, ces différentes trajectoires de mobilité spatiale et sociale incitent à « rompre avec la représentation trop facilement admise d'une immigration homogène, indifférenciée, soumise pareillement aux mêmes actions et aux mêmes mécanismes » (Sayad, 1977, p. 60). L'étude des parcours migratoires démontre leur hétérogénéité et la diversité des pentes, ascendantes ou descendantes, des trajectoires sociales au sein de différents espaces sociaux. Ces quatre trajectoires idéal-typiques invitent également à dissocier les expériences des fractions d'une même classe sociale les unes par rapport aux autres³.

Les travaux cités dans l'introduction générale de cette thèse ont opposé la grande mobilité des classes supérieures et la forte immobilité des milieux populaires (Wagner, 2007). Si notre recherche confirme bien l'existence d'un « internationalisme des élites » (Siblot *et al.*, 2015, p. 75) aux Comores et au Togo, elle souligne que tous les membres des catégories supérieures n'ont pas des trajectoires également internationalisées. Cette recherche a surtout démontré que les élites socio-économiques n'ont pas le monopole d'un rapport cosmopolite à la mobilité internationale, puisque certaines familles populaires de ces deux pays africains ont un rapport extrêmement familier à la dispersion géographique. Dès lors, à l'ancrage local des milieux populaires en France, répond une mobilité internationale courante de certains membres des milieux populaires africains.

Par ailleurs, les effets de la migration sur la « distribution sociale » des individus (Bertaux, 1985) ne sont pas univoques⁴. Les migrations contribuent à renforcer et à reproduire les inégalités sociales existantes dans les deux pays d'origine⁵, en assignant les plus précaires à une immobilité spatiale et en favorisant la circulation des plus aisés. Comme l'indique Anne-Catherine Wagner,

³. L'observation de Jean-Claude Passeron et de François de Singly à l'égard du capital scolaire peut ici s'appliquer aux classes populaires et supérieures enquêtées : « bien des enquêtes sociologiques tendent, en effet, à attribuer à l'ensemble de la classe une constellation d'attitudes et de propensions qui est en fait caractéristique de sa strate la plus marquée par l'influence du système scolaire, alors que la strate inférieure de cette même classe inverse, en fait, cette constellation » (de Singly et Passeron, 1984, p. 56).

⁴. Cette mise en tension des effets des migrations internationales en termes d'organisation mais aussi de désorganisation du groupe d'origine était déjà présente dans la recherche fondatrice des sociologues William I. Thomas et Florian W. Znaniecki en 1919. Dans leur recherche *The Polish Peasant*, ils expliquent que les transformations structurelles de la paysannerie polonaise depuis la fin du 19^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle, sous l'effet de l'industrialisation, ont désorganisé les communautés rurales et rendu possible les départs vers l'Europe de l'ouest et vers les États-Unis. À leur tour, les migrations polonaises ont tout à la fois déstabilisé les formes d'organisation sociale en Pologne et favorisé un mouvement de « reconstruction sociale » en Amérique du Nord. Cet ouvrage a été publié en cinq volumes entre 1918 et 1920. Les deux premiers volumes traitent de la désorganisation sociale en Pologne, le troisième, seul traduit en France en 1998, propose le récit de vie commenté de Wladek Wiszniewski et les deux derniers tomes s'intéressent aux effets de l'émigration en Pologne et aux États-Unis (Thomas et Znaniecki, 1918a, 1918b, 1919, 1920a, 1920b, 1998).

⁵. Plusieurs recherches ont démontré que les pays africains, et particulièrement les pays anciennement colonisés par la France, sont marqués par une faible fluidité sociale (Bossuoy et Cogneau, 2013).

« la mondialisation est un facteur qui, à cause de tous ces mécanismes, accroît les écarts entre les groupes sociaux » (Wagner, 2014, p. 125). En ce sens, « penser la mobilité, c'est aussi penser l'immobilité, c'est penser la migration non pas seulement dans ce qui est mouvant, dans ce qui change, dans ce qui circule, mais aussi dans ce qui se reproduit et qui est permanent » (Da Cruz et Nizzoli, 2014, p. 168). Mais dans le même temps, la mobilité internationale participe au brouillage des frontières sociales en encourageant l'ascension sociale de certaines familles populaires et des fractions les plus basses des catégories supérieures. Faute de réduire les inégalités, la migration permet des mécanismes de « compensation des inégalités sociales » dans pays d'origine (Beauchemin et Mezger, 2013, p. 232). Les effets des mobilités internationales sur la structure sociale des sociétés comorienne et togolaise est donc ambivalente.

Enfin, ces trajectoires invitent à considérer la position d'émigré dans les pays d'origine avec prudence. Les émigrés ne deviennent pas des modèles de réussite en soi. Il semble plutôt que les expériences de l'émigration permettent de se conformer, avec plus ou moins d'aisance, aux répertoires de la réussite valorisés dans les différents milieux sociaux. Cette thèse a souligné les différents styles de réussite associés aux parcours migratoires, mais elle ne permet pas de conforter l'hypothèse selon laquelle les émigrés constituent « une nouvelle figure sociale » et participent à la formation d'un « groupe social en construction » (Potot, 2002).

B - Le poids des frontières politiques et sociales dans les parcours migratoires

Si l'étude de ces migrations ordinaires, souvent éloignées des expériences vécues par les individus forcés à se déplacer, a parfois incité les chercheurs à considérer que « l'étude de la migration volontaire souligne les compétences de l'acteur dans la capacité à mettre en œuvre une migration non contrainte » (de Gourcy, 2005, p. 317), cette thèse a au contraire insisté sur les inégalités entre les individus dans leurs usages sociaux de la mobilité internationale. Au terme de cette étude, il apparaît clairement que « la mobilité ne procure des profits sociaux qu'en tant qu'elle se combine avec d'autres ressources et dispositions » (Wagner, 2007, p. 97). Les parcours migratoires se différencient en fonction à la fois des frontières politiques entre États de départ et d'accueil (1) et des frontières sociales entre individus (2).

1) Quand les frontières politiques contraignent les parcours de mobilité

Si les approches transnationalistes de la migration insistent sur les circulations des individus à travers les frontières, en faisant des migrants la figure centrale de notre époque (Nail, 2015), les capacités à pouvoir se mouvoir à travers les espaces nationaux restent très fortement contraintes par les frontières politiques et leur constant affermissement. Le nationalisme méthodologique, critiqué pour ne pas rendre compte des circulations propres à la globalisation (Glick Schiller et Wimmer, 2003), conserve encore toute sa pertinence dans la mesure où les États continuent à

produire des dispositifs frontaliers qui trient et hiérarchisent les individus aptes à être mobiles. Ainsi, les frontières nationales des États d'accueil différencient les parcours migratoires à plusieurs titres. Elles complexifient l'accès à la mobilité internationale, sélectionnent les individus selon leurs profils et contraignent certains à se déplacer dans des lieux jugés plus accessibles, mais moins prestigieux, et, par extension, à renoncer à la trajectoire de mobilité sociale initialement envisagée. Par ailleurs, en empêchant les circulations entre pays d'accueil et pays d'origine de certains individus, ces frontières façonnent les formes du maintien des liens avec les proches et les manières de jouer son rôle d'émigré.

À la sélectivité sociale des frontières qui s'opposent plus ou moins fortement aux individus selon qu'ils possèdent des ressources financières, scolaires et migratoires, s'ajoutent des variations localisées dans les processus de fermeture des frontières françaises. Les Comores et le Togo fournissent deux exemples de pays dans lesquels les frontières se sont tardivement fermées et avec une intensité variable.

Plus encore que ces dispositifs frontaliers, les mécanismes politiques et sociaux liés à une « xénophobie d'État » et à un rejet des étrangers dans les pays d'accueil ont pu être mobilisés par les émigrés comoriens et togolais pour justifier leurs perceptions de leur trajectoire sociale et peuvent forger leur sentiment d'avoir vécu un déclassement à l'étranger.

2) La première frontière : la différenciation sociale des parcours

Le sociologue Tassé Abye a souligné dans le cas de l'Éthiopie qu'il n'existe pas une figure centrale unique de la migration, mais bien « une diversification accrue de l'origine sociale » des émigrés (Abye, 2004, p. 358). C'est justement en observant les parcours d'individus aux propriétés sociales variées, qui ont migré ou n'y sont pas parvenus, qu'il a été possible de faire émerger du terrain la dimension sociale des rapports inégaux à la mobilité internationale.

En soulignant ce « retour du social » dans la production des inégalités (Peugny, 2013, p. 12), nous avons pu démontrer que, au même titre qu'il existe un « plafond de verre » empêchant les femmes d'accéder aux plus hauts postes politiques ou aux emplois offrant le plus de reponsabilités, ou qu'il existe un « cens caché » éloignant les citoyens les plus démunis en ressources sociales et culturelles des activités politiques (Gaxie, 1978), la première frontière que les migrants internationaux doivent affronter est une frontière sociale.

En effet, si les individus sont nés dans des familles qui possèdent d'importantes ressources économiques, scolaires et migratoires, qu'ils ont été plus fortement socialisés à la mobilité et ont développé un rapport familial à la migration, ils ont plus de chances de pouvoir effectivement émigrer et d'envisager leur mobilité spatiale comme une ressource pour leur mobilité sociale ascendante. À l'inverse, ceux qui sont dépourvus de ces ressources variées ne peuvent pas aussi facilement être mobiles spatialement, et par la suite socialement.

Les trajectoires de mobilité sociale induites par la migration internationale se construisent donc dans le temps long des histoires familiales, au gré des ressources plus ou moins transmises par les parents à leurs enfants, par les aînés à leurs cadets.

La différenciation sociale des parcours selon le milieu social d'origine des individus a été peu étudiée dans les travaux sur les migrations internationales des dernières décennies. Pourtant, comme l'indique le sociologue David Mahut, qui a étudié les parcours migratoires de la bourgeoisie bamakoise, prendre en compte la dimension des classes sociales des émigrés, « c'est établir un lien entre la société d'émigration et la société d'immigration, c'est se donner une chance supplémentaire de rendre intelligibles les itinéraires des migrants » (Mahut, 2014, p. 27).

Section 2 - Enquêter les parcours biographiques des émigrés : les apports généraux d'une recherche menée dans deux pays africains

Réalisée à la fois en France mais surtout aux Comores et au Togo, notre enquête de terrain s'est centrée sur les parcours biographiques des individus, sur leurs histoires migratoires personnelles et familiales. Au terme de cette recherche, qui s'est attachée à interroger à la fois des citoyens ayant vécu l'émigration et ceux qui sont restés dans leur pays, il est nécessaire de souligner certains apports généraux de ce travail. Cette section ouvre ainsi de nouvelles pistes d'analyse plus générales, en invitant à revivifier des débats anciens et parfois abandonnés dans le champ des études migratoires, mais aussi à prolonger des réflexions en cours au sein d'autres espaces académiques et disciplinaires.

A - La banalisation de l'objet migratoire

« Se pencher sur l'ordinaire dans les lieux où il prend des formes inaccoutumées fait ressortir non pas, comme il a été si souvent prétendu, l'arbitraire du comportement humain, mais le degré avec lequel son sens peut varier suivant le modèle de vie qui l'informe. La compréhension de la culture d'un peuple consiste à montrer ce qu'est sa normalité sans gommer ses particularités. Ils en deviennent accessibles : replacés dans le cadre de leur propre banalité, leur opacité se dissout » (Geertz, 1998).

Étudier les parcours migratoires individuels et familiaux permet à double titre de banaliser l'objet migratoire. En adoptant cet angle d'étude, il s'agit d'abord de replacer l'ordinaire des pratiques migratoires au centre d'un objet devenu extraordinaire du fait, d'une part de l'accroissement numérique considérable des mobilités humaines à l'échelle mondiale⁶, et d'autre part d'un contexte politique méditerranéen qui place les questions migratoires au sommet des agendas

⁶. L'observation statistique indique en effet que les migrations internationales ne cessent de croître depuis plusieurs décennies. En 2013, 232 millions de personnes vivaient hors de leur pays. Les individus ayant franchi les frontières de leur État représentaient 3,2 % de la population mondiale. Alors que cette dernière a doublé entre 1965 et 2013, le nombre de migrants internationaux a été multiplié par trois sur la même période. D'après l'ONU, les migrants internationaux étaient 78 millions en 1965, 87 millions en 1975, 111 millions en 1985, 165 millions en 1995 et 191 millions en 2005 (Vargas-Lundius *et al.*, 2009, p. 10).

nationaux. Autrefois « objet illégitime » (Noiriel, 1988, p. 15) ou « objet minorisé » (Rea et Tripier, 2008, p. 24), les migrations sont devenues surexposées dans les sciences sociales. Mais les chercheurs qui se consacrent aux mobilités internationales ont tout intérêt à souligner la pertinence de leur objet d'étude non au regard de l'actualité, sous peine de subir des impositions de problématique toujours plus grandes⁷, mais au regard des apports potentiels de cette thématique à d'autres champs de recherches.

L'étude des parcours migratoires permet de replacer les mobilités dans leurs contextes politiques, sociaux et économiques, tout en observant comment les individus se représentent la mobilité, comment ils réajustent leurs pratiques en fonction de ces contraintes multiples, et comment leurs trajectoires se construisent au gré des interactions amicales et familiales entretenues au sein et au-delà des frontières sociales et nationales. En ce sens, banaliser les migrations c'est interroger les aspects communs des mobilités, les socialisations qui les forgent, les sociabilités qui les entretiennent ou les logiques individuelles et familiales qui les guident.

Analyser la diversité des parcours migratoires de citoyens africains, c'est également essayer de priver l'objet migratoire de sa spécificité thématique car, comme le soulignait l'historien Gérard Noiriel à la fin des années 1980, « les études sur l'immigration s'enferment dans un ghetto » et ce « cloisonnement disciplinaire [...] en atomisant la recherche, atomise l'objet » (Noiriel, 1988, p. 49). Ces logiques observées hier sont encore largement à l'œuvre, tant ce thème a été progressivement construit en véritable sous-champ disciplinaire, disposant de manuels de référence, de revues spécialisées ou de chaires universitaires. Ainsi, l'intérêt grandissant pour les mobilités internationales « n'est pas synonyme d'un traitement global des migrations », mais plutôt d'une fragmentation des travaux (Benabou-Lucido, 2011, p. 22).

En observant les parcours biographiques, il devient possible de souligner tout autant ce qu'il y a de spécifique à ces parcours de vie à travers les frontières, que ce qu'il y a de commun avec des parcours d'individus mobiles et immobiles vivant sur d'autres continents. Une telle démarche permet de prendre ses distances avec une sociologie culturaliste de l'immigration (Lagrange, 2010 ; Tribalat, 2010)⁸, qui ne voit dans les citoyens africains que leurs particularismes culturels⁹,

7. Comme l'expliquait Abdelmalek Sayad, « il n'est de discours à propos de l'immigré et de l'immigration qu'un discours imposé ; c'est même toute la problématique de la science sociale de l'immigration qui est une problématique imposée. Et l'une des formes de cette imposition est de percevoir l'immigré, et de le définir, de le penser ou, plus simplement, d'en parler toujours en référence à un problème social. [...] Cet appariement entre un groupe social et une série de problèmes sociaux constitue l'indice le plus manifeste que la problématique de la recherche, telle qu'elle est commanditée et menée, est en conformité et en continuité directe avec la perception sociale qu'on a de l'immigration et de l'immigré » (Sayad, 2006a, p. 53).

8. La démographe Michèle Tribalat a cherché à démontrer l'échec progressif du système républicain d'assimilation des immigrés (Tribalat, 2010). Dans son enquête sur les banlieues françaises, le sociologue Hugues Lagrange cherche à expliquer la sur-représentation des populations immigrées ou issues de l'immigration dans les statistiques policières de la délinquance. Il plaide pour la fin du « déni des cultures » en avançant que ces comportements s'expliquent par les « héritages culturels », et notamment par des « mécanismes d'ethnisation » ou par des pratiques de « re-

sans se donner les moyens de saisir ce qu'il peut aussi y avoir de plus universel à leurs mobilités et à leurs formes d'organisation familiale et sociale. Dans le contexte français, une grande place a été accordée aux « particularismes culturels des immigrés » (Streiff-Fénart, 2006, p. 872). Selon « la perspective assimilationniste traditionnellement appliquée à l'étude des mouvements migratoires » (*op. cit.*, p. 854), la « culture d'origine » est considérée comme un stock de références qui tend à s'amenuiser à mesure que les immigrés s'intègrent en France. Brouillant les frontières entre recherches et prises de positions politiques conservatrices, ces chercheurs dénoncent régulièrement les postures de leurs homologues, qu'ils accusent de ne pas regarder en face les « réalités » de l'immigration en France, et d'avancer « les yeux grands fermés », pour paraphraser le titre du livre de Michèle Tribalat. Si les travaux de sociologie des migrations sont généralement peu médiatisés, ces thèses ont rencontré un fort écho médiatique, alimentant la « polémique » autour d'un sujet dont la portée sociale et politique va grandissant¹⁰.

Au contraire, cette thèse a cherché à faire dialoguer la littérature spécifique sur les migrations avec des bibliothèques de sciences sociales dédiées à des sujets aussi divers que les socialisations, les relations familiales ou encore les processus de mobilité sociale, tout en puisant dans des ouvrages consacrés tout autant aux catégories populaires qu'aux classes aisées, à l'Europe qu'à l'Afrique. Dans cette optique, banaliser l'objet migratoire autorise à décloisonner les frontières disciplinaires pour renforcer les échanges entre différents thèmes académiques et entre objets souvent fractionnés au sein d'espaces sociaux divisés ou d'aires culturelles distinctes.

Des ponts peuvent par exemple s'établir avec des analyses dédiées aux étudiants français, qui mettent en avant « la différenciation de la rentabilité de l'expérience migratoire étudiante dans l'espace social et professionnel » selon les positions sociales des individus et les opportunités institutionnelles qui leur sont offertes (Garneau, 2007b, p. 148), ou encore avec les travaux consacrés aux mobilités résidentielles et professionnelles en France, qui démontrent que ces déplacements varient selon les ressources économiques des individus, selon les arbitrages familiaux et les perspectives d'ascension sociale qui y sont liés (Vignal, 2005, 2006).

traditionnalisation » (Lagrange, 2010). Dans cette perspective, la variable culturelle est envisagée comme un facteur dont on mesure le degré de compatibilité, et plus souvent d'incompatibilité, avec les valeurs républicaines.

⁹. Le sociologue Jacques Barou fut l'un des premiers à accorder une place de choix aux origines nationales, culturelles et ethniques des immigrés pour expliquer leur parcours. En 1978, son livre consacré aux travailleurs immigrés africains a eu pour intérêt de montrer que les manières de vivre les expériences d'immigration se fondent tout à la fois sur la situation vécue en France mais aussi sur ce que l'émigration représente dans la société de départ. Mais ce détour par le pays d'origine était également une manière de souligner l'influence des formes culturelles d'organisation sociale et de la vitalité d'une « vie traditionnelle » maintenue par-delà les frontières et spécifique à chaque pays ou région de départ (Barou, 1978).

¹⁰. Cette forte visibilité fait écho aux manières dont les médias évoquent le sujet. Les immigrés y sont régulièrement associés à des figures de l'altérité (Girard, 1971). Les registres de l'extrême religiosité, de la violence ou du repli communautaire sont mobilisés comme angles éditoriaux des reportages consacrés aux populations immigrées (Battegay et Boubeker, 1993 ; Bonnafous, 1991 ; Gastaut, 1997, 2000, 2007 ; Gastaut et Quemada [coord.], 2007 ; Maneri, 2011) et deviennent « des façons routinières de traiter des "banlieues" ou de "l'immigration" » (Berthaut, 2013, p. 11).

En somme, l'approche des migrations par les parcours individuels s'avère un outil utile pour tenter de « resituer les phénomènes migratoires dans le contexte global des mutations sociétales », et ne pas abandonner les mobilités internationales à leur statut de « thème résiduel, d'essence politique essentiellement » (Domenach, 1996, p. 82-84). Autrement dit, cette thèse est une contribution à un mouvement d'ensemble qui cherche à faire sortir les migrations de leur isolement thématique, en démontrant qu'il est possible de les étudier en ayant recours à des concepts, à des outils méthodologiques et à des bibliographies qui ne lui sont en rien spécifiques.

B - Une science de l'émigration pour penser les différents espaces de la migration

Dès 1919, les sociologues William I. Thomas et Florian Znaniecki avaient démontré dans leur étude de la migration polonaise un vif intérêt pour le pays d'origine. Même après l'arrivée des émigrés aux États-Unis, les deux chercheurs continuaient à s'intéresser aux liens entretenus avec la Pologne, via la famille ou les mouvements politiques, et aux effets de leur émigration sur les structures sociales du pays d'origine (Sinatti, 2008). Dans les années 1970, le sociologue Abdelmalek Sayad avait appelé à considérer les migrations dans leur double dimension, comme émigration tout autant que comme immigration (Sayad, 1999). Selon ses mots, « seules les trajectoires d'émigrés intégralement reconstituées peuvent livrer le système complet des déterminations qui, ayant agi avant l'émigration et continué d'agir, sous une forme modifiée, durant l'immigration, ont conduit l'émigré au point d'aboutissement actuel » (Sayad, 1977, p. 60). Souvent invoquée¹¹, cette « science de l'émigration » n'a finalement été pleinement investie qu'à de rares exceptions¹². Dans bien des cas, « au cours des dernières décennies, les travaux sur les migrations ont pour l'essentiel été des travaux sur l'immigration, dans la perspective des principaux pays d'arrivée » (Green et Weil [dir.], 2006, p. 7) et la sociologie de l'immigration demeure « toujours une sociologie de la nation d'installation » (Rea et Tripier, 2008, p. 5).

Très marginalement présents dans les recherches doctorales menées avant les années 2000 (Benabou-Lucido, 2011, p. 23), les pays d'origine ont été de plus en plus souvent enquêtés (Kuczynski et Razy, 2009). Les séminaires et ateliers doctoraux fréquentés pendant cette thèse ont permis de confirmer qu'une telle approche tend désormais à devenir consensuelle, rejoignant ainsi l'injonction faite à l'anthropologue Catherine Quiminal par ses propres enquêtes maliens¹³.

¹¹. « Sayad emphasized how emigration and immigration are two dimensions of the same phenomenon, linked in a dialectical relationship. Sayad has, however, perhaps been more often invoked than emulated on this point » (Green, 2005, p. 267).

¹². On peut citer ici le travail de Tassé Abye consacré aux migrations éthiopiennes dans lequel il examine les processus d'émigration-immigration. Les émigrations y sont en revanche pensées en termes de « vagues » migratoires, répondant aux évolutions structurelles et contextuelles du pays de départ (Abye, 2004).

¹³. Catherine Quiminal raconte ainsi : « je n'avais pas vocation à mener mes recherches en terrains africains. C'est d'une part la situation et d'autre part l'insistance des migrants partie prenante du projet qui m'ont conduite dans les villages de la région de Kayes. "Tu ne peux comprendre qui l'on est, ce qu'on fait si tu ne connais pas d'où l'on

En enquêtant depuis les Comores et le Togo et en remontant le fil des histoires migratoires depuis leur origine, cette thèse a d'abord replacé « les migrants dans les configurations interpersonnelles qui préexistaient à leur départ » (Rosental, 1999, p. 209). Mais elle a également montré que les émigrés pensent leurs parcours en fonction de différents espaces géographiques, qu'ils s'y déplacent avec plus ou moins d'aisance et que, mêmes s'ils en sont absents physiquement, ils continuent souvent à entretenir des interactions sociales à distance et à avoir une place familiale symbolique dans les pays d'émigration. En parallèle des situations sociales vécues en France, et en écho à celles-ci, les émigrés agissent en partie en fonction du pays qu'ils ont quitté et de ceux qui y sont restés. Le pays d'origine est donc pleinement intégré à « l'espace vécu de la famille » (Sakoyan, 2011, p. 181).

Adopter le point de vue des individus, c'est donc comprendre comment ces différents lieux, entre lesquels il est de plus en plus difficile de se mouvoir, sont investis affectivement, économiquement, socialement et symboliquement par les familles. Il semble enfin qu'aux premières générations d'immigrés qui ont progressivement mis à distance leur pays de départ au fil de leur installation durable en France (Sayad, 1977), succèdent des migrations plus récentes qui font du pays d'origine un espace central des aspirations à la mobilité sociale.

C - Des parcours migratoires aux parcours biographiques : penser les perceptions de la mobilité sociale

S'intéresser aux expériences vécues par les émigrés, en montrant comment ils traversent différents espaces géographiques et sociaux, a permis de ne pas opérer de dichotomie artificielle entre différents groupes sociaux (migrants précaires ou élitistes) et entre différents espaces (origine et accueil). Mais l'étude des usages sociaux de la mobilité spatiale dans les parcours d'émigrés comoriens et togolais a également permis de prolonger les apports de travaux récents relatifs à la mobilité sociale.

Autrefois centrée sur les seules transformations de la position professionnelle, l'étude des expériences de déclassement vertical ou de promotion sociale des individus intègre de plus en plus les différentes facettes des parcours de vie, afin de mieux cerner « les contours d'un espace social difficilement hiérarchisable autour d'un principe unique » (Peugny, 2007, p. 13). Les positions sociales inégales se construisent dans la combinaison des ordres de l'avoir, du pouvoir et du savoir (Bihr et Pfefferkorn, 2008, p. 10-11), et la mobilité sociale se mesure dans l'articulation de ces trois registres. Ainsi, la mobilité sociale, ascendante ou descendante, s'inscrit

vient" me disaient-ils pour m'inciter à parcourir en sens inverse le chemin qui avait été le leur. L'univers de référence des migrants se déployait sur deux espaces. Le terrain s'imposait dans sa double dimension : ici et là-bas, les deux lieux où se déroulait la vie des migrants, au sein desquels ils construisaient leurs représentations, leurs habitus, leurs stratégies tant locales que de communication d'un espace à l'autre, dans une situation de contraintes multiples. C'est bien à la compréhension de la totalité de cette situation que mes compagnons de réflexion entendaient participer » (Quiminal, 2009, p. 120).

dans les multiples dimensions de parcours tout à la fois professionnels, scolaires, résidentiels, etc. En somme, les trajectoires sociales se pensent à l'aune des parcours biographiques, et plus encore des histoires familiales, dans leur profondeur intergénérationnelle (Santelli, 2001).

Nous rejoignons pleinement les chercheurs cités tout au long de cette thèse et qui considèrent que pour saisir finement les processus de mobilité sociale à l'œuvre dans les parcours individuels, il est utile d'interroger les perceptions que les individus ont de leurs propres expériences. Dès lors, il apparaît que les critères employés pour se classer et définir sa trajectoire font écho à différentes dimensions : la richesse et le niveau de vie, la possession de diplômes et d'un bagage culturel, le bien-être et la qualité de vie, le sentiment de sécurité, le respect témoigné par les proches, le statut social, etc.

Enfin, étudier les parcours biographiques et les histoires familiales permet d'intégrer à l'analyse de la mobilité internationale ceux qui restent spatialement immobiles, et qui participent pourtant largement à la construction collective des trajectoires de mobilité spatiale et sociale.

D - Un terrain migratoire comparé : apports et limites d'une comparaison multidimensionnelle

Cette recherche comparative avait pour vocation de confronter des cas nationaux *a priori* contrastés pour questionner la pertinence et la solidité des analyses limitées à des monographies migratoires nationales. Autrement dit, il s'agissait de savoir dans quelle mesure les émigrations comoriennes et togolaises sont influencées par leurs histoires nationales et les spécificités culturelles mises en avant par certains observateurs de ces deux pays. Bien que l'on observe une forte « tendance à l'ethnicisation des questions sociales » dans le débat public (Santelli, 2001, p. 27), l'enquête a clairement démontré que ces deux migrations sont irréductibles à ces particularismes culturels et a écarté toute tentation d'ériger la culture ou l'identité en pierre angulaire des explications sociologiques¹⁴. La question des origines culturelles des immigrés ne saurait expliquer les appropriations différenciées de la mobilité internationale. Résumer les migrations comoriennes par la figure du paysan désireux d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de son Grand mariage et ancré dans des expériences de solidarité communautaire est tout aussi réducteur que de présenter les migrations togolaises par le seul prisme de la figure de l'étudiant individualiste cherchant à maximiser ses ressources scolaires et culturelles. Ces schématisations simplifient considérablement les expériences d'émigration diverses vécues dans ces deux pays.

En revanche, les contextes historiques nationaux peuvent venir éclairer certains aspects des évolutions des conditions de la mobilité internationale. En effet, les histoires nationales ont pu

¹⁴. D'après Mattei Dogan et Dominique Pelassy, la comparaison permet, de manière plus générale, de « s'armer » afin « d'échapper peu ou prou » à l'ethnocentrisme (Dogan et Pelassy, 1982, p. 81).

transformer les expériences migratoires familiales. La présence coloniale française a favorisé l'émergence de figures pionnières différentes, d'un côté des étudiants togolais à qui le Gouvernement français a proposé des bourses de formation et de l'autre des navigateurs comoriens engagés par l'armée ou par des compagnies maritimes. Les socialisations familiales à l'émigration ont en partie prolongé ces ancrages de l'émigration dans les milieux urbains et élitistes au Togo et dans les milieux populaires ruraux aux Comores, ce qui explique les décalages encore observés aujourd'hui. Par ailleurs, l'histoire coloniale et postcoloniale du pays, le contexte politique national et les liens diplomatiques entretenus avec les différents États d'accueil potentiels viennent recomposer la géographie migratoire et réorienter des routes migratoires anciennes. La décolonisation tardive des Comores a ainsi renforcé une émigration centrée vers la France, a fourni des opportunités plus nombreuses de franchissement de la frontière légale et a favorisé une intense socialisation à l'émigration dans les familles qui comptaient en leur sein des pionniers de la mobilité.

Mais les comparaisons nationales peuvent au contraire mettre en relief les points communs dans les évolutions générales des mobilités internationales. D'un pays à l'autre, les perceptions des contraintes structurelles tendent à s'uniformiser (Chapitre 1), les ressources valorisées en migration se rejoignent (Chapitre 2), les passages des frontières légales se complexifient (Chapitre 3), les hiérarchies du prestige des destinations s'alignent progressivement (Chapitre 4), les rôles migratoires s'affirment (Chapitre 5) et les aspirations au retour s'accroissent (Partie 4). Par bien des aspects, les émigrés comoriens et togolais sont soumis aux invariants des expériences migratoires.

Plutôt qu'un modèle comparatiste « convergent », qui consiste à confronter les différents groupes immigrés dans un même espace d'accueil, à considérer qu'il est justifié d'adopter une « présomption de différenciation des origines nationales comme mode d'explication » et à « comparer l'écart différentiel entre l'immigré et l'autochtone » au sein du pays d'accueil (Green, 2002, p. 23-35), cette recherche a, au contraire, adopté un « modèle linéaire » de comparaison. Il s'agissait de suivre les parcours migratoires afin de « mieux cerner les similitudes et les différences des expériences migratoires » (*op. cit.*, p. 28). Comparer les expériences d'émigration dans des lieux multiples et à des périodes variées nous apparaissait être la « meilleure voie d'une recherche qui ne voudrait ignorer ni le spécifique, ni le général » (Dogan et Pelassy, 1982, p. 129). Les ressemblances et dissemblances liées à chaque histoire migratoire nationale doivent être soulignées pour pouvoir mettre en œuvre des montées en généralité contrôlées et éviter des généralisations hâtives à partir de cas nationaux isolés¹⁵.

¹⁵. Plus simples à mettre en œuvre, les comparaisons binaires entre deux pays sont les plus couramment utilisées dans les travaux explicitement comparatifs (Dogan et Pelassy, 1980, p. 149 ; 1982, p. 127-134). Toutefois, ces

Les lectures strictement nationales des phénomènes migratoires perdent de leur pertinence quand elles sont confrontées à une comparaison transversale des différents milieux sociaux d'origine des émigrés. La comparaison des expériences individuelles plus que des monographies nationales a permis de « mettre en évidence des mécanismes sociaux qui échappent pour une part à la conscience des acteurs » (Dubet *et al.*, 2014). Prompts à souligner le poids des oppositions entre individualisme et communautarisme ou entre modernité européenne et tradition culturelle et religieuse, les enquêtés livrent rarement une lecture de leurs expériences en termes de classes sociales. Quand une référence au positionnement sociale est avancée, c'est pour mieux insister sur une lecture générale des parcours de précarité en immigration. Or, comme l'indique l'historien Paul-André Rosental, « les qualifications sociales habituelles sont insuffisantes à cerner les contours d'une population qui compte en son sein des individus de tous milieux, et qui sont inscrits dans des trajectoires hétérogènes, individuelles ou collectives, descendantes ou ascendantes » (Rosental, 1999, p. 20). En effet, nous l'avons montré dans la première section, cette différenciation sociale des parcours migratoires se révèle déterminante pour expliquer les variations du rapport à la mobilité internationale et des pratiques migratoires.

L'investissement dans une démarche comparative entre plusieurs pays est chronophage et coûteuse matériellement. L'adoption d'une telle démarche a encouragé une certaine prudence épistémologique, en obligeant à ne pas universaliser des observations réalisées dans un cadre monographique. Toutefois, le rendement intellectuel d'un tel travail comparatif reste mesuré. En effet, les rapprochements entre ces deux cas nationaux ne sont pas apparus éclairants à tous les stades de l'analyse.

En revanche, les rapprochements effectués entre des individus aux propriétés sociales contrastées apparaissent essentiels pour comprendre comment les expériences migratoires se construisent les unes par rapport aux autres. Cette comparaison des milieux sociaux souligne combien les points de passage peuvent être nombreux entre des expériences considérées comme élitistes ou au contraire précaires, notamment au regard du franchissement des frontières et du statut légal en immigration. Au terme de cette recherche comparée, la comparaison entre différents profils sociaux nous semble plus difficile à abandonner, que la comparaison des cas nationaux. En effet, la comparaison des parcours migratoires d'individus aux origines sociales diverses apparaît précieuse pour tout chercheur soucieux de ne pas céder du terrain face à des simplifications et des propos trop généraux, si courants dans le cas d'un sujet soumis à de telles impositions de problématique politiques et médiatiques. La comparaison des émigrés au regard de leurs propriétés sociales permet en outre de renforcer le dialogue entre des littératures sur les

comparaisons binaires imposent au chercheur d'être mesuré dans les généralisations qu'il peut tirer de la comparaison de deux cas (Gazibo, 2002).

migrations du Sud, souvent centrées sur les expériences de précarité, et celles sur les mobilités plus élitistes au Nord, et ainsi de continuer à penser les appropriations différenciées de la mobilité internationale.



En interrogeant les dynamiques familiales de lignées plus ou moins mobiles dans la France du 19^e siècle, l'historien Paul-André Rosental énonce une critique forte à l'encontre de l'étude des migrations contemporaines. D'après lui, « si les auteurs retrouvent sans cesse des résultats sinon identiques, du moins très similaires, c'est d'abord qu'ils mesurent sans cesse le phénomène migratoire sous le même angle ». Constatant le « caractère relativement redondant de la littérature sur les migrations », il suggère que le cadre d'observation nécessite d'être modifié et qu'il peut donc « être utile, pour produire un savoir neuf, d'envisager un changement d'optique, et d'aborder selon d'autres critères l'analyse de la mobilité » (Rosental, 1999, p. 11). Dans une certaine mesure, le suivi des parcours migratoires depuis le pays d'origine peut apparaître comme une des pistes fécondes de ce renversement, tant il permet de questionner de front plusieurs couples habituellement isolés dans les études migratoires : l'individu et le groupe, les sédentaires et les mobiles, le pays d'origine et les pays d'accueil, les précaires et les élites. L'analyse des parcours biographiques encourage à penser relationnellement ces différents binômes et à interroger leurs articulations et leurs frottements.

Section 3 – De possibles prolongements de la recherche

Les jalons empiriques et théoriques posés par ce travail de thèse peuvent être un préalable à plusieurs prolongements futurs. Ces orientations constituent autant de pistes qui marqueront peut-être la poursuite de notre cheminement de recherche ou qui seront saisies par d'autres, sur ces terrains comoriens ou togolais comme dans d'autres espaces.

A - Explorer des histoires familiales multi-situées

Cette enquête s'est appuyée sur le recueil d'un large matériau, constitué de plus de 200 entretiens sociologiques. Ces récits et observations ont permis de dresser des typologies et d'affiner la connaissance de la diversité des profils migratoires. Mais il est possible de chercher à densifier ce matériau en resserrant l'enquête autour d'un nombre plus limité de familles. Bien que cette entrée sur le terrain soit souvent difficile à négocier, il est apparu heuristique de multiplier les entretiens auprès des membres d'une même famille ou d'un même groupe d'amis, à des moments différents. Ces récits familiaux croisés, déjà pratiqués au sein de familles vivant en France (Beaud, 2014 ; Delcroix, 1995, 2001), pourraient être prolongés dans les différents lieux dans lesquels la famille est dispersée. Un tel procédé méthodologique permettrait de développer la compréhension des

socialisations au-delà des frontières nationales, des relations et des transmissions intergénérationnelles ou encore des articulations entre les différentes trajectoires de mobilité sociale des membres de la famille, pensées à la fois dans les pays d'origine et d'accueil¹⁶. Cette approche multi-située des histoires familiales suppose de s'éloigner des catégorisations et des typologies générales qui « désindividualisent les faits sociaux », pour rendre compte des logiques individuelles et des « variations intra-individuelles » (Lahire, 2001). Pour le dire autrement, il s'agit d'affiner les pistes ébauchées ici pour « bâtir un registre explicatif collectif intégrant la diversité des situations particulières » (Rosental, 1999, p. 291).

B - Enquêter les mobilités Sud-Sud

Tout au long de cette thèse, les destinations migratoires ont été pensées de manière relationnelle. Le prestige des espaces traversés se construit en effet dans les oppositions entre les lieux (voir Chapitre 4). Hormis les déplacements anciens au sein de l'Afrique de l'Ouest pour le Togo ou au sein de l'Océan Indien pour les Comores, bien souvent, les mobilités à destination des pays du Sud n'ont été considérées par les enquêtés que comme des pis-allers. Moins légitimes et moins prestigieuses, ces destinations africaines ne sont investies que dans la mesure où elles apparaissent plus facilement accessibles. Ce constat, bien informé dans le cas comorien, reste encore à démontrer au Togo. En effet, peu d'émigrés togolais ayant principalement vécu dans un autre pays africain ont été enquêtés, alors qu'ils sont largement majoritaires au sein des Togolais qui vivent en dehors des frontières nationales (voir Tableaux n° 17 et Encadré n° 21 dans le Chapitre 4)¹⁷. Bien qu'elle s'appuie d'abord sur une insatisfaction liée au terrain togolais, cette perspective d'étude plus attentive aux mobilités Sud-Sud fait écho à une volonté de ne pas penser ces destinations seulement en opposition les unes aux autres. Il s'agit de mieux comprendre dans quels cas ces destinations peuvent constituer des lieux qui ne sont pas investis par défaut. Par ailleurs, il semble important de mieux documenter les logiques de mobilité sociale qui sont à l'œuvre dans les parcours d'émigrés en Afrique, dont on a commencé à montrer qu'elles impliquent de moindres attentes de la part des proches.

¹⁶. Ainsi, ces enquêtes croisées peuvent affiner la compréhension, au sein d'une même fratrie, de la « coexistence de plusieurs situations migratoires » (Miranda, 2014, p. 153) ou les variations dans les expériences vécues de mobilité sociale (Peugny, 2012).

¹⁷. Pour être plus exact, 5 enquêtés ont vécu un temps dans un pays africain parce qu'ils y étaient nés ou avaient de la famille dans ce pays, 4 enquêtés ont choisi une destination africaine par défaut avant de venir en France et 4 autres ont habité dans un pays africain après avoir vécu en France, au moment de se rapprocher du Togo.

C - Les résistances aux processus de socialisations

Les socialisations à l'émigration ont été étudiées au cours de cette recherche auprès d'individus qui ont été mobiles ou cherchaient à le devenir. Dans ces conditions, le cadre d'analyse développé dans le deuxième chapitre laisse à penser que les processus socialisateurs fonctionnent dans tous les cas, dès qu'un individu est en contact avec une sœur, un oncle ou un ami qui a émigré, par exemple. Une des pistes de prolongement les plus fécondes de cette thèse serait de poursuivre les questionnements autour des résistances à ces socialisations. Que se passe-t-il quand des individus socialisés à la migration dans le cadre familial et/ou scolaire n'envisagent pas de partir ? Dans quelle mesure les rapports routiniers au déplacement peuvent ne pas se transmettre au sein des familles dispersées ? Ces questionnements autour de ceux qui restent immobiles, volontairement ou involontairement (Carling, 2002 ; Fischer *et al.*, 1997 ; Hammar et Tamas, 1997 ; Schewel, 2015), ont été plus développées dans la littérature anglophone, qui a notamment interrogé les enfants et les femmes en tant que *stayers* ou *left-behind*, reproduisant ainsi une vision androcentrée des migrations. Mais ils restent encore souvent absents de la sociologie francophone des migrations. Les parcours de ceux qui restent, notamment s'ils vivent dans une famille dispersée¹⁸, peuvent prolonger les réflexions sur les rapports à la mobilité spatiale et leurs articulations avec les processus de mobilité sociale, en soulignant les différentes formes d'appropriation, ou de non-appropriation (Lahire, 2012 [1995], p. 405-407), des transmissions d'un rapport familial à la mobilité.

D - La recomposition du champ des élites africaines

En retraçant les parcours migratoires d'individus originaires de différents milieux sociaux, cette thèse a montré comment les migrations recomposent les milieux populaires des deux pays d'origine. Du fait de leurs ressources migratoires, les familles populaires dispersées peuvent engager un processus de mobilité sociale ascendante par l'acquisition plus importante de ressources financières, scolaires et culturelles. Selon les cas, la promotion sociale peut avoir lieu prioritairement pour l'émigré ou pour sa famille, dans le pays d'immigration ou d'émigration.

Mais il pourrait être pertinent de poursuivre ces questionnements au sein des catégories supérieures. La migration recompose-t-elle les figures de la réussite et du pouvoir (Banégas et Warnier, 2001) et participe-t-elle à transformer les élites intellectuelles, commerciales et politiques (Igué, 2010) ?

¹⁸. À côté des cas de cadets d'une fratrie émigrée qui étaient les seuls à ne pas être partis mais qui attendaient une opportunité de départ, quelques individus non-mobiles et membres de fratries dispersées ont pu être interrogés, à l'image de Fernand K. au Togo. Ces quelques entretiens ont permis de recueillir des récits distanciés par rapport aux projets de mobilité spatiale, mais leur marginalité numérique ne permet pas encore d'apporter des conclusions fermes sur ces résistances aux processus de socialisations à la mobilité. Entretien avec Fernand K., Togo, 43 ans, non-émigré, chef d'entreprise (Lomé, 16/01/2010).

Nous avons évoqué la production d'une élite sociale par la migration mais aussi la reproduction des positions dominantes de certains. Dès lors, après leur réinsertion, quelles relations existent entre ces différentes élites issues de la mobilité internationale et celles qui n'ont jamais migré ? On peut d'une part imaginer qu'il existe une assimilation réciproque de ces élites qui se cooptent et participent ainsi à maintenir l'ordre social en place (Bayart, 1989). On peut d'autre part envisager que la migration internationale forge une contre-élite qui concurrence l'ancienne. Les récits recueillis laissent d'ailleurs entendre que des tensions existent entre émigrés de retour et non-émigrés dans les domaines professionnels, politiques et religieux.

E - Savoir-migrer et compétences face aux frontières

Le travail mené sur le franchissement de la frontière légale (voir Partie 2) mérite d'être développé, afin de poursuivre le dialogue avec les travaux qui interrogent l'acquisition de savoirs spécifiques à la migration (Martiniello et Rea, 2011). En interrogeant les savoirs migratoires des réseaux transfrontaliers et transnationaux¹⁹, mais aussi les « savoir-migrer » et les « savoir-circuler » d'individus qui parviennent à déjouer la fermeture des frontières et deviennent des maîtres dans l'art de circuler (Schmoll, 2005)²⁰, les travaux transnationalistes se focalisent sur ceux qui circulent et adoptent un « prisme de lecture » qui valorise les migrants comme « agents de leurs propres trajectoires » (Séhili et Zúñiga, 2014, p. 87). Mais la comparaison entre les individus mobiles et ceux qui ne migrent pas peut permettre de questionner les limites des processus de transmission des compétences migratoires.

Au cours de l'enquête, l'observation des compétences des enquêtés face à ces procédures complexes introduites par les consulats français s'est faite de manière très asymétrique. Ceux qui entretiennent un rapport plus serein au franchissement de la frontière sont restés très allusifs quant à leurs démarches. Au contraire, ceux dont les dossiers sont plus souvent refusés ont fait preuve d'un degré de compétences très inégal. Ces degrés de compétences variés, qui n'empêchent pas les individus de porter des jugements sur les pratiques consulaires, pourraient donc faire l'objet de recherches ultérieures pour mieux comprendre comment les compétences migratoires s'apprennent et se développent au sein des familles.

¹⁹. Pour le sociologue Alain Tarrius, les migrants disposent de « compétences circulatoires » et d'un « savoir-circuler », c'est-à-dire d'un « savoir-être d'ici et d'ailleurs à la fois » qui « produit d'originales constructions territoriales, sur le mode de réseaux sociaux propices aux circulations, où les critères de reconnaissance de l'autre sont en rupture avec les tranquilles et "évidents" tracés de frontières, politiques toujours, ethniques souvent, produits par les sociétés locales » (Tarrius, 2001, p. 113).

²⁰. « Nous entendons par savoir-migrer et savoir-circuler la capacité de mobilisation par le migrant de son réseau migratoire, de ses connaissances, et la mise en place de stratégies de contournement pour se déplacer, migrer et circuler » (Arab, 2008, p. 21).

Plusieurs travaux ont démontré que les programmes d'accompagnement au retour proposés par les Gouvernements français successifs ont été peu utilisés par les émigrés (Daum, 2002 ; Ndione et Lombard, 2004). Ce constat a été confirmé par les acteurs institutionnels français interrogés dans les deux consulats et ambassades à Moroni et à Lomé. À l'inverse, deux ouvrages ont démontré que le rôle des politiques publiques des États d'origine à l'égard de leurs expatriés pouvait être important (Dufoix *et al.* [dir.], 2010 ; Green et Weil [dir.], 2006). Dans beaucoup de pays européens, « c'est à partir des années 1960-1970 que ces pratiques d'indifférence ou d'abstention à l'égard des expatriés se muèrent progressivement en politique d'attention » (Dufoix *et al.* [dir.], 2010, p. 27). En revanche, aux Comores et au Togo, ces politiques d'attention sont très récentes, et encore en pleine formation. Dans un article déjà publié, nous avons pu ébaucher des pistes de réflexions au sujet des programmes d'appui au retour initiés par le Gouvernement togolais depuis 2010 (Bréant, 2013b). Mais ces interrogations méritent d'être élargies à tout un ensemble de thématiques liées aux expatriés : la gestion des citoyens disposant d'une double nationalité et des visas de circulation, le droit de vote des expatriés, l'attribution des bourses d'études à l'étranger, les programmes d'encadrement des flux financiers de la diaspora, etc. En écho aux chercheurs qui interrogent « l'effectivité des politiques migratoires » (Czaika et de Haas, 2011), s'intéresser à ces politiques en formation pourrait permettre de saisir la capacité des États à influencer sur les parcours biographiques de leurs citoyens expatriés.

Bibliographie

Bibliographie sur les Comores

1) Webographie (Comores)

Sites institutionnels

- L'Agence Française de Développement (AFD) aux Comores.
<http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/comores/l-afd-comores>
- La France en Union des Comores. Site de l'Ambassade de France à Moroni.
<http://www.ambafrance-km.org/>
- PNUD aux Comores
<http://www.km.undp.org/>
- Présidence de l'Union des Comores. Beit-Salam.
<http://www.beit-salam.km/>

Sites d'informations

- Al-Watwan
<http://www.alwatwan.net/>
- Comores-Actualités
<http://www.comores-actualites.com/>
- Comores-Infos
<http://www.comores-infos.net/>
- La Comorienne
<http://lacomorienne.com/>
- La Gazette des Comores
<http://www.lagazettedescomores.com/>
- Habazari Za Komori
<http://www.habarizacomores.com/>

2) Articles de presse (Comores)

- ABALKATHIR, Moudjtamaan Said Ali
2013 : « La Chine, nouvel “eldorado” des étudiants étrangers », *Al-Watwan*.
- ABDOU, Ali
2015 : « Enseignement supérieur : débrayage des enseignants à l'UDC », *Al-Watwan*.
- ADJMAËL
2012 : « Des diplômés petits commerçants au marché de Volo volo », *No man's land. Regarder l'archipel des Comores autrement*.
- AFP
2009 : « Bussereau : “L'avion avait de très nombreux défauts” », *L'Express*.
2011 : « Les excuses de Claude Guéant aux Comoriens de France », *RFI*.
2012 : « Victimes d'une arnaque, ils vont pouvoir rentrer en France », *Le Figaro.fr*.
- ALEXANDRE, Chloé
2013a : « L'intérêt médiatique pour le « visa Balladur » : le reflet des enjeux politiques régionaux ? », *Carnet Hypothèses de l'ANR INEMA sur la départementalisation de Mayotte*.
2013b : « La vision de l'île de Mayotte par les médias métropolitains, mahorais et comoriens », *Carnet Hypothèses de l'ANR INEMA sur la départementalisation de Mayotte*.
- ALI MOHAMED, Nour-el-Fikri
2013 : « Le mariage forcé dans la communauté comorienne en France », *Habari Za Komori*.
- AL-WATWAN
2011 : « Circulation inter-îles. La détention de la carte nationale d'identité est obligatoire », *Al-Watwan*.

2013 : « Immigration : une convention France-Comores signée », *L'info.re*.

AMBASSADE DE FRANCE

2012 : « Enseignement supérieur : visite de l'université des Comores », *La France en Union des Comores*.

2013a : « Visite en France du Président Ikililou Dhoinine », *La France en Union des Comores*.

2013b : « Le portrait de la femme du mois : Madame Hissane Guy », *La France en Union des Comores*.

ANKILI, Houssam

2013 : « Comores - ONU : le Président Ikililou accuse la France », *Afrik.com*.

ASA

2012 : « Formation universitaire : un allègement des conditions d'attribution des bourses octroyées par l'Arabie Saoudite », *Al-Watwan*.

BEN ALI, Nassila

2014 : « Coopération décentralisée : La Courneuve multiplie les initiatives en faveur des villes comoriennes », *Al-Watwan*.

2015a : « Diaspora comorienne de France : le droit de vote, bientôt une réalité ? », *Al-Watwan*.

BEN ALI, Youssouf

2015b : « Harcèlement sexuel à l'université des Comores », *Comores Infos*.

BEN SAID SALIM, Aboubacar

2014 : « Quand l'ambassade de France fait "faire le trottoir" aux Comoriens ! », *Habari Za Komori*.

BORDENAVE, Yves, BORREDON, Laurent, VINCENT, Elise

2011 : « La diaspora comorienne indignée par les propos de Claude Guéant », *Le Monde.fr*.

BOUNOU, Saminya

2015 : « Quand El-maarouf continue sa descente aux enfers... », *Al-Watwan*.

CAP OCÉAN INDIEN

2010 : « Zilé Soilihi, coordinateur des assises de l'université des Comores », *RFI*.

CARAYOL, Rémi

2010 : « Un candidat qui inquiète », *Jeune Afrique*.

CATOIRE, Gilles

2011 : « Clichy a reçu Mouigni Baraka, nouveau gouverneur élu de la Grande-Comore et Abdallah Mirghane, ambassadeur des Comores, venus saluer la communauté comorienne clichoise après l'élection du nouveau Président de la République des Comores Ikililou », *Blog de Gilles Catoire, conseiller général des Hauts-de-Seine*.

DELARUE, Julien

2011 : « Le président Sambi à la rencontre de la diaspora comorienne », *Zinfos974.com*.

DHOININE, Ikililou

2013 : « Discours de Son Excellence Dr Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores, à la 68ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies », *Site officiel de la présidence de l'Union des Comores*.

ELBADAWI, Soeuf

2002 : « Les "Je-viens", ces immigrés qui rentrent au pays », *RFI*.

EL-FAHAD, Nour

2009 : « L'université des Comores en grosses difficultés », *Al-Watwan*.

IBRAHIM, Ali

2014a : « Comores : le calvaire des étudiants de l'université des Comores », *RFI*.

2014b : « Comores : le chômage des jeunes diplômés », *RFI*.

INOUSSA, Mohamed, HAMADA, Fatouma

2012 : « Paris VIII alias "Mvuni-sur-Seine" », *Al-Watwan Mag. Numéro 21. « Comoriens de France : citoyens sans droits ? »*, p. 10 à 11.

JIBRAYEL, Henri

2012 : « Le Président de l'Assemblée Nationale comorienne et des députés comoriens en visite dans nos quartiers », *Blog d'Henri Jibrayel, député des Bouches-du-Rhône*.

KAIVA, MY

2008 : « Bourses pour des études à l'étranger : une hausse record », *Al-Watwan*.

KARIHILA, Hamidou

2012 : « Opinion. Regard sur les relations comoro-saoudiennes », *Al-Watwan*.

KS

2013 : « Ajustement structurel : séminaire sur cinq ans de programme de 2008 à 2013 », *Al-Watwan*.

LAFOND, Annette

2011 : « Comores/Mayotte : accord sur les reconduites et les visas », *Malango Actualité*.

LECLERC, Aline, RATSIMBAZAFY, Élodie

2010 : « Aux Comores, tout le monde connaît La Courneuve », *La Courneuve, Urbains sensibles. Blog du Monde.fr*.

MATTOIR, Nakidine

2012 : « Les vagues d'immigration comorienne en France », *Al-Watwan Mag. Numéro 21. « Comoriens de France : citoyens sans droits ? »*, p. 5 à 7.

MBAÉ, Maoulida, SAÏD HASSANE, Mohamed

2016 : « Hôtel Itsandra : la renaissance », *La Gazette des Comores*.

MGUÉNI, Ahmed Abdallah Mohamed

2013 : « Comores : scandale à l'université ! », *Comores Actualités*.

MOUSSA, Mariata

2013 : « Journée nationale Maore 2013 : suppression du visa Balladur, une condition aux négociations », *Al-Watwan*.

M.W.

2013 : « Le président des Comores à la rencontre de sa communauté dunkerquoise », *La Voix du Nord*.

MZEMBABA, Abdallah

2015 : « Paiement des fonctionnaires : au moins deux mois de salaires cette semaine », *Al-Watwan*.

NAOUMANE

2013 : « Lettre d'un looser à sa maman », « *Le monde selon Naoumane* », *MondoBlog RFI*.

NAZI, Nazir

2015 : « Les résultats du baccalauréat toujours pas communiqués à Ngazidja, 10,44% admis à Ndzuani », *Al-Watwan*.

PANA

2003 : « 350.000 Comoriens à l'étranger dont près de 200.000 en France », *Panapress*.

PRÉSIDENTE DE L'UNION DES COMORES

2001 : « La rencontre du Président de la République avec les Comoriens de la Réunion », *Site officiel de la présidence de l'Union des Comores*.

2012 : « Discours du Président de la République à la Nation à la suite de la déclaration de plusieurs régions du pays comme zones sinistrées », *Site officiel de la présidence de l'Union des Comores*.

2013 : « Le déroulement de la visite officielle de Son Excellence DR Ikililou Dhoinine dans le Sultanat d'Oman », *Site officiel de la présidence de l'Union des Comores*.

RAINFROY, Claire

2012 : « Marseille, la plus grande ville comorienne », *Slate Afrique*.

RÉMY, Jean-Philippe

2008 : « Le président renversé de l'île comorienne d'Anjouan demande l'asile à la France », *Le Monde*.

RFI

2009 : « OFPRA : Demandes d'asile en hausse de 20% en 2008 », *RFI*.2014a : « Comores : le business morbide des "kwassa-kwassas" », *RFI*.2014b : « Les dangereuses traversées en "kwassa-kwassas" des Comores à Mayotte », *RFI*.

SAINDOU, Kamal Eddine, CARAYOL, Rémi

2006 : « Madagascar, Comores. Voisins de sang », *Kashkazi*, p. 34 à 36.

SANE, Idrissa, SENE, Joseph B, DIOP, Sarah

2005 : « Formation et études supérieures des Comoriens : le Sénégal, une destination recommandée », *Le Soleil*.

SOULÉ, Kamardine

2010 : « Le président Sambani au Palais du peuple à son retour de New York :

"Aucune discussion sur Mayotte ne sera ouverte entre les Comores et la France avant que ne soit annulé le visa Balladur" », *Al-Watwan*.2011 : « La banque centrale a 30 ans : "vers un mécanisme de soutien aux efforts de la diaspora comorienne" », *Al-Watwan*.

YOUSOUF, Mohamed

2012 : « Riyad et Rabat octroient 450 bourses aux étudiants comoriens », *HZK-Press*.

3) Articles, livres et rapports (Comores)

ACTIF, Nelly

2012 : « Les immigrés à La Réunion en 2009. Moins de 2 % de la population », *INSEE, Informations Rapides, Réunion, Analyse*, 239, p. 4.

ADIHAMI, Saïd Hachim Mohamed Ali ben Saïd

1980 : *L'islam aux Comores*, Port-Louis, Ile Maurice, New Print, 62 p.

AHAMADA, Hachimaya, ELLERSON, Beti

2011 : « De quoi rêvent nos Comores ? Entretien avec Hachimaya Ahamada », *Africultures*.

AHAMADI, Saïd

1999 : *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mamoudzou, Éditions du Baobab, Éditions mahoraises, 202 p.

AHMED, Abdallah Chanfi

1999 : *Islam et politique aux Comores : évolution de l'autorité spirituelle depuis le Protectorat français (1886) jusqu'à nos jours*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 272 p.2002 : *Ngoma et mission islamique (da'wa) aux Comores et en Afrique orientale. Une approche anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 260 p.

AHMED-CHAMANGA, Mohamed

2010 : « Quelques notes sur les pratiques sexuelles dans la société comorienne », *Études Océan indien*, 45, p. 117 à 131.

AICOL

1999 : *Une immigration comorienne en France*, Association pour l'insertion par la communication et les loisirs, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille (2 h).

ALI MHOUMADI, Nassurdine

2010 : *Le roman de Mohamed Toibiri : entre témoignage et fiction*, Thèse de lettres, sous la direction de Michel Schmitt, Université Lyon 2, Lyon, 158 p.

ALI MOHAMED, Toibibou

2008 : *La transmission de l'islam aux Comores, 1933-2000. Le cas de la ville de Mbéni (Grande-Comore)*, Paris, L'Harmattan, 192 p.

ALLIBERT, Claude, MZÉ, Mohamed, RAFIDISON, Nathalie et CELTON, Marie (DIR.)

2007 : « Les Comoriens à Majunga : histoire, migrations, émeutes », *Études Océan Indien*, 38-39, p. 332.

BAFD

2011 : *Document de stratégie pays. 2011-2015. Union des Comores*, 43 p.

BAKARI, Mohammed Ali

2001 : *The democratisation process in Zanzibar : a retarded transition*, Hambourg, Institut für Afrika-Kunde, « Hamburg African Studies », 361 p.

BALLARIN, Marie-Pierre

2008 : « Zanzibar et l'Océan Indien occidental, hier et aujourd'hui », in Bernardie-Tahir, Nathalie (dir.), *L'autre Zanzibar : géographie d'une contre-insularité*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 235 à 252.

BAMANA, Zaidou

2008 : *Le choix du refus. Mayotte et l'indépendance des Comores*, Mamoudzou, Éditions Meso, 179 p.

BARBEY, Amélie

2009 : « Les migrations comoriennes dans l'ouest de l'Océan indien. Histoire et dynamiques contemporaines », *Hommes & Migrations*, 1279, p. 154 à 164.

BAROU, Jacques

1998 : « De l'île de Mayotte au Limousin », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 57 à 59.

BEN ALI, Damir, MGOMRI, Hassane

2014 : *Le Grand mariage et ses implications dans le développement humain*, Moroni, Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS), 109 p.

BERTONCELLO, Brigitte

2000b : « Les Comoriens de Marseille, entre coutume et commerce. Entretien avec Adam Houssein Merane Mahmoud et Thomas Gullian », *Hommes & Migrations*, 1224, p. 62 à 70.

BLANCHY, Sophie

1992 : « Famille et parenté dans l'archipel des Comores », *Journal des africanistes*, 62, 1, p. 7 à 53.

1996 : « Le partage des bœufs dans le mariage coutumier de la Grande Comore », *Journal des africanistes*, 66, 1, p. 169 à 202.

1998a : « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 5 à 20.

1998b : « Pouvoir religieux aux Comores », in Françoise le Guennec-Coppens et David Parkin (éd.), *Autorité et pouvoir chez les Swahili*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 181 à 202.

1998c : « Le "châle" ou le "foulard" : choix religieux et identitaire de deux femmes comoriennes », *Journal des africanistes*, 68, 1-2, p. 123 à 142.

2009 : *Maisons des femmes, cités des hommes. Filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, Nanterre, Société d'ethnologie, 320 p.

BOINA MAECHA, Mamadou

1994 : *Les migrations internes aux Comores : mesure et analyse*, Mémoire de DEA, Département de démographie, Faculté des Arts et des Sciences, Mémoire de DEA, Université de Montréal, 120 p.

BONIN, Hubert (DIR.)

2012 : « Mayotte, un enjeu ultramarin », *Outre-Mers*, 99, 374-375, 3 p.

BONNELLE, François

1988 : *L'avenir institutionnel de Mayotte*, Rapport au secrétariat d'État à l'outre-mer, Paris, Groupe de réflexion, 127 p.

BRIAC, Julie

2002 : « Les Comores. Quelques éléments d'approche », *Bulletin de l'Association internationale pour la Recherche Interculturelle (ARIC)*, 37, p. 25 à 37.

BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

2010a : *Données mondiales de l'éducation. Comores*, World Data on Education, VII Ed. 2010/11, Paris, UNESCO, 16 p.

CAMINADE, Pierre

2010 : *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, Paris, Agone, « Les dossiers noirs de Survie », 219 p.

CARAYOL, Rémi

2007 : « Mayotte : une société disloquée », *Plein Droit*, 74.

CARON, Thierry, DOULÉ, Stéphane, HERMANN, Benoît, MILLERAND, Camille
2014 : « Des Comores à Dunkerque. Itinéraires de navigateurs », dans le webdocumentaire "Dunkerque. Les pieds dans la France" (15 min.).

CELTON, Marie

2007 : « Les affrontements entre malgaches et comoriens en 1976 à Majunga : événement isolé ou échec de l'intégration d'une minorité ethnique immigrée ? », *Études Océan Indien*, 38-39, p. 169 à 319.

CHAKIRA, Samina

2014 : *L'évolution du statut juridique de l'enfant en droit comorien : histoire d'un pluralisme juridique à l'épreuve de la modernité*, Thèse d'histoire du droit et des institutions, sous la direction d'Alban Maba, Université de Perpignan, Perpignan, 666 p.

CHAPLEAU, Philippe

2003 : « De Bob Dénard aux sociétés militaires privées à la française », *Cultures & Conflits*, 52, p. 49 à 66.

CHARIF, Maoulana

2012 : « L'efficacité de l'aide aux Comores : le rôle des institutions coutumières », *Inégalités et Développement : nouveaux enjeux, nouvelles mesures ? Quatrième journées internationales du développement du GRETHA-GRES*, Université de Bordeaux, 19 p.

CHOUZOUR, Sultan

1994 : *Le pouvoir de l'honneur. Tradition et contestation en Grande Comore*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 284 p.

CREDOC-ODR

2004 : *La situation des populations migrantes originaires de l'Océan Indien*, Synthèse, Paris, Saint-Denis de La Réunion, Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC), Observatoire du Développement de la Réunion (ODR), 12 p.

DA CRUZ, Vincent, FENGLER, Wolfgang, SCHWARTZMAN, Adam

2004 : « Remittances to Comoros. Volume, Trends, Impact and Implication », *Africa Region, Working Papers*, 75, p. 32.

DAHALANE, Zalihata

2003 : *Guide économique des Comores*, Moroni, Groupe Technique de Travail du Forum pour la Facilitation de l'intégration régionale, 22 p.

DELAFONTAINE, Rozenn

1998 : « Les femmes et la famille au cœur de la communauté comorienne de Marseille », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 21 à 31.

DELVAL, Raymond

1978 : « Les migrations comoriennes à Madagascar, flux et reflux », in *Migrations, minorités et échanges en Océan Indien, 19ème-20ème siècle. Table ronde sur les problèmes de recherche et de documentation sur l'Océan Indien contemporain*, Aix-en-Provence, Université de Provence-Aix-Marseille, Institut d'Histoire des Pays d'Outre-Mer, « Etudes et Documents », p. 93 à 110.

DESCHAMPS, Alain

2005 : *Les Comores d'Ahmed Abdallah : mercenaires, révolutionnaires et coelacanth*, Paris, Karthala, « Tropiques », 189 p.

DIDIERJEAN, Marie

2013 : *Les engagés des plantations de Mayotte et des Comores (1845-1945)*, Paris, L'Harmattan, « Chemins de la mémoire, Histoire de l'Océan Indien », 290 p.

DIRÈCHE-SLIMANI, Karima

1998 : « Les enjeux de l'école : des attentes encore non formulées », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 40 à 49.

DIRÈCHE-SLIMANI, Karima, LE HOUÉROU, Fabienne

2002 : *Les comoriens à Marseille : d'une mémoire à l'autre*, Paris, Éditions Autrement, 179 p.

DJABIR, Abdou

2006 : *Le droit comorien, entre tradition et modernité*, Mamoudzou, Les Éditions du Baobab, 282 p.

FAROUK AHMED, Ahmed Ibrahim

2010 : *Trajectoires migratoires. Les Comoriens entre leurs îles et Marseille*, Thèse de science politique, sous la direction d'Hubert Peres, Université de Montpellier 1, Montpellier, 407 p.

FASQUEL, Jean

1991 : *Mayotte, les Comores et la France*, Paris, L'Harmattan, 159 p.

FAUREC, Urbain

1941 : *L'archipel aux sultans batailleurs*, Moroni, Promo al Camar, 146 p.

FEKRE, Oluren

2010 : *Je dois m'acheter un mari*, Paris, Les Xérogaphes, « Intempéries », 26 p.

FIDA

2007 : *Valoriser les potentialités économiques de la diaspora comorienne pour le développement de l'archipel*, Étude de cas, Programme pays, Paris, Fonds International du Développement Agricole (FIDA).

FONTANA, Caroline, OSMONT, Marion, MARBŒUF, Olivier

2004 : *De Grande Comore. 6 histoires de vie à Marseille*, Marseille, Khiasma, 144 p.

GALLUP

2010 : *The Silatech Index. Voices of Young Arabs*, Silatech, 108 p.

GOLDBERG, Daniel, BOUVARD, Loïc, LESTERLIN, Bernard

2010 : *Rapport d'information du Groupe d'amitié France - Union des Comores présenté à la suite de la mission effectuée du 2 au 11 octobre 2010*, Rapport d'information, Paris, Assemblée nationale, 82 p.

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES

2001 : *Programme d'action pour le développement des Comores (2001-2010). Mémoire présenté par le Gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores*, Bruxelles, Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, 33 p.

GUÉBOURG, Jean-Louis

1994 : *La Grande Comore : des sultans aux mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 271 p.

1995 : *Espace et pouvoirs en Grande Comore*, Paris, L'Harmattan, 591 p.

GULIAN, Thomas

2004 : « Les logiques sociales des territoires de l'action publique : les associations de quartier animées par de jeunes Comoriens issus de l'immigration à Marseille », *Lien social et Politiques*, 52, p. 107 à 118.

GUY, Paul

1984 : *Études sur le droit comorien*, Paris, 11 volumes.

GAYET, Georges

1958 : « Zanzibar, centre de l'Islam de l'Afrique orientale », *Politique étrangère*, 23, 4, p. 376 à 388.

HACHIM, Saïd Kassim

2007 : *Migration et urbanisation aux Comores. Analyse des données du recensement général de la population et de l'habitat*, Moroni, Commissariat général du Plan, Direction nationale du recensement, Union des Comores, 34 p.

HALIFA, Azad

2007 : *De Marseille aux Comores. Entrée en politique d'une jeunesse issue de l'immigration*, Paris, Les éditions de la Lune, 142 p.

HASSANI-EL-BARWANE, Mouhssini

1986 : *Les années de formation d'un monopole colonial aux Comores: la société coloniale de Bambao*, Mémoire de maîtrise en histoire, sous la direction de Jean Martin, Université Paris-Sorbonne, France, 144 p.

HATUBOU, Salim

1996 : *Le sang de l'obéissance*, Paris, L'Harmattan, « Encres noires », 113 p.

IBRAHIME, Mahmoud

1997 : *État français et colons aux Comores (1912-1946)*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 159 p.

2000 : *La naissance de l'élite politique comorienne (1945-1975)*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 204 p.

2004 : *Le parcours d'un notable comorien en politique. Saïd Mohamed Cheikh (1904-1970)*, Thèse d'histoire, sous la direction de François Raison-Jourde, Paris 7, Paris, 566 p.

2008 : *Parcours d'un conservateur : Saïd Mohamed Cheikh, 1904-1970*, Moroni, Komedit, 352 p.

IMANI, Younoussa

2011a : *Envois de fonds et altruïsme. Le cas des Comores*, Document de travail, DT/168/2011, Bordeaux, Groupe d'économie du développement, Université Montesquieu Bordeaux IV.

2011b : *Envois de fonds et pauvreté. Le cas des Comores*, Thèse de sciences économiques, sous la direction de Jean-Pierre Lachaud, Université Bordeaux 4, Bordeaux, 365 p.

IDJABOU M'BOREHA, Bakari

1996 : *Les Comores en gestation ou La vie politique de l'archipel de 1970 à 1975*, Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Claude Wanquet, La Réunion, 219 p.

JAFFAR, Saïd Hassane

1994 : *La communauté comorienne en France*, Mémoire de DEA, Paris 3, Inalco, Paris, 80 p.

KATIBOU, Abdou

2011 : « Les migrations comoriennes en France », *Recherches internationales*, 90, p. 135 à 152.

LE HOUÉROU, Fabienne

1998 : « Grand mariage et exil », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 32 à 39.

LORCERIE, Françoise

1999 : « Les Comoriens de Marseille face au droit », in *Programme. Les étrangers face au droit". Les populations d'origine maghrébine et comorienne de Marseille. Rapport de recherche*, Aix-en-Provence, Ministère de la Justice, « Droit et Justice », p. 149 à 162.

LOIMEIER, Romain

2008 : « La religion à Zanzibar : de la polyphonie à la contestation du

cosmopolitisme religieux », in Bernardie-Tahir et Nathalie (dir.), *L'autre Zanzibar : géographie d'une contre-insularité*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 319 à 338.

MAHAMOUD, Ahmed Wadaane

1992 : *Mayotte : le contentieux entre la France et les Comores*, Paris, L'Harmattan, 304 p.

1993 : *Autopsie des Comores : coups d'État, mercenaires, assassinats*, Champigny, Cercle repères, 335 p.

MANICACCI, Andrée

1939 : *Les incursions malgaches aux Comores*, Tananarive, Imprimerie Officielle, 31 p.

MARTIN, Jean

1973 : « Les débuts du protectorat et la révolte servile de 1891 dans l'île d'Anjouan », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 60, 218, p. 45 à 85.

1976 : « L'affranchissement des esclaves de Mayotte (décembre 1846-juillet 1847) », *Cahiers d'études africaines*, 16, 61, p. 207 à 233.

1983a : *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 1. Razziyas malgaches et rivalités internationales (fin XVIIIe-1875)*, Paris, L'Harmattan, 611 p.

1983b : *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 2. Genèse, vie et mort du protectorat (1875-1912)*, Paris, L'Harmattan, 477 p.

2010 : *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes savantes, 195 p.

MARTIN, Philippe

1987 : *Nous étions des amis. La colonisation au jour le jour*, Paris, Les Éditions La Bruyère, 193 p.

MASSICOT, Simone

1986 : « Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance de territoires ayant été sous la souveraineté française », *Population*, 41, 3, p. 533 à 546.

MOHAMED, Toibibou Ali

2006 : « Les Comoriens de Zanzibar durant la "Révolution Okello" (1964-1972) », *Journal des africanistes*, 2, 76, p. 137 à 154.

MOHAMED-GIRARD, Nicole Saïd

2012 : « Ressources familiales et parcours scolaires. La situation des Comoriens de Marseille », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 31, 1, p. 55 à 72.

MOREAU, Sophie, MARSZEK, Aurélien

2012 : « Géopolitiques mahoraise et réunionnaise : de la crise actuelle à un état des lieux régional », *Hérodote*, 145, 2, p. 150 à 160.

M'SA ALI, Djamel

2007 : *Les étudiants comoriens de France et leurs parents : une socio-analyse des usages et des contradictions de projets migratoires*, Torcy, Éditions Kalamu des îles, 204 p.

MZÉ, Mohamed

2007 : « Les "Sabena" de la Grande Comore : étude d'une migration », *Études Océan Indien*, 38-39, p. 11 à 112.

NASSUR, Dini, ALI, Djalim, IBRAHIME, Mahmoud, DJABIR, Abdou, BEN ALI, Ahmed

2001 : « Évolution du droit et de la justice aux Comores », *Tarehi, revue d'histoire et d'archéologie*, 3, p. 17 à 59.

NATIVEL, Didier (DIR.)

2003 : « Les migrants comoriens à Majunga et Diego-Suarez durant l'époque coloniale (1895-1960) », in Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion*, Paris, L'Harmattan, p. 118 à 133.

NEWITT, Malyn

1983 : « The Comoro Islands in Indian Ocean Trade before the 19th Century », *Cahiers d'études africaines*, 23, 89, p. 139 à 165.

PENRAD, Jean-Claude

1998 : « La nébuleuse des sheykh ou la recherche de l'être "sheykh" », in Françoise le Guennec-Coppens et David Parkin (éd.), *Autorité et pouvoir chez les Swahili*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 171 à 180.

2003 : « Religieux et profane dans l'École coranique », *Cahiers d'études africaines*, 43, 169-170, p. 321 à 336.

PERRI, Pascal

1994 : *Comores : les nouveaux mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 174 p.

RAFIDISON, Nathalie

2007 : « Conflits ethniques et leur résolution à Majunga, de 1740 à aujourd'hui », *Études Océan Indien*, 38-39, p. 113 à 168.

RAJAONAH, Faranirina (DIR.)

2003 : « La communauté comorienne d'Antananarivo pendant la colonisation : entre intégration et marginalisation », in Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion*, Paris, L'Harmattan, p. 97 à 117.

ROUVEYRAN, Jean-Claude, DJABIRI, Ahmed

1968 : « Réflexions sur le Dola N'Kou ou Grand mariage comorien », *Tiers-Monde*, 9, 33, p. 95 à 127.

SAÏD, Mahamoudou

2009 : *Foncier et société aux Comores. Le temps des refondations*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 330 p.

SAKOYAN, Juliette

2010 : *Un souci « en partage ». Migrations de soins et espace politique entre l'archipel des Comores et la France*, Thèse d'anthropologie, sous la direction de Yannick Jaffré, EHESS-Marseille, Marseille.

2011 : « Les frontières des relations familiales dans l'archipel des Comores », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 181 à 198.

2012 : « Les mobilités thérapeutiques. Bilan et perspectives depuis les Comores », *Anthropologie & Santé*, 5.

SALEH, Mohamed Ahmed

1995 : « La communauté zanzibari d'origine comorienne. Premiers jalons d'une recherche en cours », *Cahiers annuels pluridisciplinaires*, 9, p. 203 à 210.

1998 : « L'enjeu des traditions dans la communauté comorienne de Zanzibar », in Françoise le Guennec-Coppens et David Parkin (éd.), *Autorité et pouvoir chez les Swahili*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 221 à 246.

SALESSE, Yves

1995 : *Mayotte, l'illusion de la France : propositions pour une décolonisation*, Paris, L'Harmattan, « Conjonctures politiques », 159 p.

SERMET, Laurent

2008 : « Droits de la femme et pluralisme aux Comores », *Aspects*, 1, p. 87 à 97.

SIDI, Abdéramane

2009 : *Baké, l'oiseau migrateur*, Lille, The Book Edition, « Plumes au bout des doigts », 140 p.

SIDI, Ainouddine

1998 : *Anjouan, l'histoire d'une crise foncière*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 339 p.

SOILIH, Youssouf Said, NASSUR, Assimouna Mohamed

2000 : *Ali Soilihi, l'élan brisé ?*, Paris, L'Harmattan, « Archipel des Comores », 198 p.

SOILIH, Mohamed

1998 : « L'influence des immigrés sur la vie politique des Comores », *Hommes & Migrations*, 1215, p. 60 à 65.

SOUEF, Mohamed El-Amine

2009 : *Les grands défis de la politique étrangère des Comores*, Levallois-Perret, Éditions de la Lune, « Polix », 132 p.

SUEUR, Jean-Pierre, COINTAT, Christian, DESPLAN, Félix

2012 : *Mayotte : un nouveau département confronté à de lourds défis*, Rapport d'information, 675, Paris, Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, Sénat, 140 p.

TAGLIONI, François

2008 : « L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores », *EchoGéo*.

THIBAUT, Florence, DAUPHIN, Sandrine

2011 : « Mayotte : les spécificités du 101^e département français », *Politiques sociales et familiales*, 106, 1, p. 94 à 97.

TORRE, Henri

2008 : *Mayotte : un éclairage budgétaire sur le défi de l'immigration clandestine*, Rapport d'information, 461, Paris, Sénat, Commission des finances, 79 p.

UNICEF, UNESCO

2012 : *Diagnostic du système éducatif comorien pour une politique nouvelle dans le cadre l'EPT*, Rapport d'état du système éducatif, Dakar, Dar es Salam, UNICEF ; 174 p.

UNION DES COMORES, COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

2002 : *Stratégie de coopération et programme indicatif pour la période 2002-2007*, 35 p.

VIVIER, Géraldine

1996 : *Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED), « Les dossiers du CEPED », 38 p.

1999 : *Les migrations Comores, France : logiques familiales et coutumières à Ngazidja*, Thèse de sociologie, sous la direction de Maria Cosio, France, 344 p.

2000 : « Les associations comoriennes en France : processus migratoires, identités et transformations sociales », *Hommes & Migrations*, 1226, p. 58 à 74.

WALKER, Iain

2002 : « Les aspects économiques du Grand mariage de Ngazidja (Comores) », *Autrepart*, 3, 23, p. 157 à 171.

YOUSOUF, Abdillahi

2012 : *La diaspora de la Grande Comore à Marseille et son apport sur le développement de l'île*, Thèse de géographie, sous la direction de François Taglioni, Université de la Réunion, Saint-Denis de la Réunion, 321 p.

Bibliographie sur le Togo

1) Webographie (Togo)

Sites institutionnels

- L'Agence Française de Développement (AFD) au Togo.
<http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afr/togo>
- La France au Togo. Site de l'Ambassade de France à Lomé.
<http://www.ambafrance-tg.org/>
- PNUD au Togo
<http://www.tg.undp.org/>
- Présidence du Togo.
<http://faureessozimnagnassingbe.com/>
- Primature du Togo
<http://www.primature.gouv.tg/fr>

Sites d'informations

- Focus Infos
<http://www.focusinfos.net/>
- IciLomé
<http://www.icilome.com/>
- Le Togolais.com
<http://www.letogolais.com/>
- Lomé Cité
<http://www.lomecite.com/>
- Republic of Togo (site d'informations du Gouvernement)
<http://www.republicoftogo.com/>
- Togo-Actualités
<http://www.togoactualite.com/>
- Togo City
<http://www.togocity.fr/>

2) Articles de presse (Togo)

- ABALO, Jean-Claude
2008 : « L'ambassade américaine au Togo assiégée », *Afrik.com*.
- ABI, Samir
2012 : « Les migrant-e-s togolais-e-s : premier bailleur de fonds du Togo », *Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM)*.
- ADEVI, Komlan
2007 : « Togo-France : du bon usage de la réciprocité », *L'Union*.
- AFP
2005 : « Le conseiller français du régime togolais Charles Debbasch condamné en France », *Le Monde.fr*.
- AFRIQUINFOS
2013 : « Études supérieures : L'Ambassadeur Weiss souhaite voir davantage de Togolais en Allemagne », *Afrik.com*.
- AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
2015 : « Pose de la première pierre de la nouvelle Ecole française de Lomé », *AEFE*.
- AKAKPO, Nicole
2015 : « Baguida, banlieue résidentielle ou nouveau baromètre du statut social », *Focus Infos. Bimensuel togolais d'informations*, p. 12.
- AKUE, Anderson
2013 : « Togo : plus de 56 % des femmes victimes du harcèlement sexuel », *Econision.Afrik.com*.
- AMAÏZO, Yves Ekoué
2007 : « La Diaspora togolaise : de l'arbitre à l'effet de levier », *Amaizo.info*.

AMOUZOU, Martin

2013 : « Togo : le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise (CMDT) demande au gouvernement de recenser la diaspora togolaise », *CMDT, Togo Actualité*.

APEDJINOÛ, Dela

2009 : « Invitation à la participation au Forum Togo », *Diastode.org*.

APEDO, Edwige

2014 : « Allemagne : l'ex-métropole et sa colonie sur les écrans », *TooTogo*.

ATL

2015 : « Le Togo va rouvrir son ambassade au Brésil », *IciLomé.com*.

AUREL, Junior

2013 : « Coopération Togo/Allemagne : ouverture ce lundi à Tsévié du deuxième bureau décentralisé de la GIZ-Togo », *Savoir News, Maison de l'Info*.

BALLONG, Serge

2011 : « Togo : embellie durable ? », *Jeune Afrique*.

BOISBOUVIER, Christophe

2010 : « Comi Toulabor : "le Togo est une démocratie" », *RFI*.

BRASSIER, Tido

2006 : « La diaspora togolaise : Comment s'organise-t-elle ? Quels sont ses projets ? », *LeTogolais.com*.

D'ALMEIDA, Edmond

2015 : « Togo : grogne des agents de la fonction publique à deux mois de la présidentielle », *Jeune Afrique*.

FOMBA, Harouna

2012 : « Faible taux de bancarisation dans la zone UEMOA : une inquiétude pour la BCEAO », *Afrik.com*.

GAKPARA, Frédéric

2011 : « Refus de visa au consulat de France au Togo : la colère d'un artiste et promoteur culturel togolais », *La Nouvelle Tribune*.

GBEKOBÛ, Antoine Kossi

2012 : « Localisation de la diaspora et provenance des fonds transférés », *Revue économique mensuelle, Banque Africaine de Développement, Bureau national du Togo (BAD-TGFO)*, 1, p. 1.

2014 : « Diaspora togolaise : mythe ou réalité », *Maison de la diaspora. Site officiel de la diaspora togolaise et de la cellule de gestion du Programme Diaspora*.

G.K.

2008 : « Consulat de France au Togo : l'obtention de visa devient de plus en plus difficile », *Liberté Hebdo*.

HADDAD, Emmanuel

2013 : « Togo : une grève, deux morts et une tentative d'apaisement », *Jeune Afrique*.

IGOHO, Yannick

2005 : « Le mariage ouvre les portes des USA », *Nouvel Horizon*.

JOHANNÈS, Franck

2007 : « Un chercheur comparait pour des viols sur deux jeunes Togolais », *Le Monde*.

JOSEPH, G.

2011 : « La convention collective interprofessionnelle devenue réalité au Togo. « Désormais, l'employé togolais ne doit être payé en deçà de 35.000 Fcfa » », *Horizon News*.

KLOD, Erwann

2011 : « La France refuse le visa aux Togolais », *PA-L'Union*.

L'HUMANITÉ

1993 : « L'amitié de Giscard pour le dictateur Eyadéma », *L'Humanité*.

LTDH

2006 : « Drame dans le camp des réfugiés togolais à Agamé au Bénin : la LTDH interpelle les gouvernements togolais et béninois et le HCR ».

L'UNION

2008 : « Hausse salubre », *Republic of Togo*.

MAS, Monique

2005a : « Attentisme international », *RFI*.

2005b : « De la présidence Eyadéma à la dynastie Gnassingbé », *RFI*.

MESSAN, Koffi

2012 : « Reprise complète de la coopération entre le Togo et l'Allemagne », *Méditerranée*.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU TOGO

2015 : « Le retour du Togo au Brésil », *td. Togo Diplomatie*.

MISSODEY, Kodjo

2003 : « Travailler en France : les Togolais désormais soumis à une autorisation administrative », *Diastode.org*.

NDAO, Papa Ibrahima

2008 : « Impact de l'augmentation du SMIG sur l'exploitation des compagnies d'assurances au Togo », *Togomag*, p. 6 à 7.

NOUSSOUGLO, Gaëtan, GADEGBEKU, Edem

2014 : "La sortie du nouveau-né face à la modernité au Togo", *Togocultures.com*.

PANA

2001 : « Lancement d'une campagne contre le harcèlement sexuel au Togo », *Panapress*.

2006 : « Des gagnants de la loterie visa pour l'Amérique en colère à Lomé », *Panapress*.

PARTI SOCIALISTE

2013 : « Togo : démocratie bafouée », *www.parti-socialiste.fr*.

REPUBLIC OF TOGO

2008 : « Enseignement : gratuité rime avec qualité », *Republic of Togo*.

2009a : « Fête nationale : les Togolais de Lund se mobilisent », *Republic of Togo*.

2009b : « Les Togolais de Cork », *Republic of Togo*.

2009c : « Togo-Liban : une si longue histoire », *Republic of Togo*.

2009d : « Brice Hortefeux attendu mercredi soir à Lomé », *Republic of Togo*.

2009e : « Vivan nuestros amigos Togoese », *Republic of Togo*.

2009f : « Synergie Togo invite le RPT », *Republic of Togo*.

2010a : « Fès et les 50 ans du Togo », *Republic of Togo*.

2010b : « Méga fiesta à Beyrouth », *Republic of Togo*.

2010c : « Les Togolais de Cork fêtent la Saint-Patrick », *Republic of Togo*.

2010d : « Les Togolais prennent de la hauteur », *Republic of Togo*.

2010e : « Réunir la Diaspora », *Republic of Togo*.

2011a : « Appel aux patriotes », *Republic of Togo*.

2011b : « Mobiliser les Togolais de la diaspora », *Republic of Togo*.

2011c : « Ohin, plus près de la diaspora », *Republic of Togo*.

2011d : « Pékin express », *Republic of Togo*.

2011e : « Retour des compétences », *Republic of Togo*.

2011f : « Tous les Togolais de Tunisie vont bien ! », *Republic of Togo*.

2011g : « Lutter contre le chômage des jeunes », *Republic of Togo*.

2011h : « Fin programmée d'Afriqiyah Airways », *Republic of Togo*.

2011i : « Au pays du Sushi, le Gboma Dessi veut être roi », *Republic of Togo*.

2012a : « Haro sur les sociétés de transfert d'argent », *Republic of Togo*.

2012b : « La fête à Tunis », *Republic of Togo*.

2012c : « Le Cool Catché est une source d'inspiration pour les jeunes », *Republic of Togo*.

2013a : « A Tunis, le Togo en fête », *Republic of Togo*.

2013b : « Même en Australie, la Diaspora en redemande », *Republic of Togo*.

2014a : « Brisbane fête l'indépendance », *Republic of Togo*.

2014b : « Concert géant à Lomé », *Republic of Togo*.

2014c : « De plus en plus d'étudiants dans les universités », *Republic of Togo*.

2014d : « Mettre fin à l'expatriation », *Republic of Togo*.

2014e : « Plus de visa pour les Togolais d'origine », *Republic of Togo*.

2014f : « Tout a changé entre l'Allemagne et le Togo », *Republic of Togo*.

2014g : « Transferts : la Diaspora bat des records », *Republic of Togo*.

2015a : « Asky : Paris, Beyrouth et Jo'burg en ligne de mire », *Republic of Togo*.

2015b : « Les Togolais rêvent d'Amérique », *Republic of Togo*.

2016 : « L'hommage du Togo à la diaspora », *Republic of Togo*.

RFI

2013 : « Au Togo, un communiqué du Parti socialiste français provoque de vifs débats », *RFI*.

SAVOIR NEWS

2011 : « France-Togo : Modalités de délivrance des visas par la section consulaire française à Lomé », *Savoir News*.

SEYDOU, Ibrahim

2016 : « Salaire minimum en Afrique francophone : dans quel pays paie-t-on le mieux ? », *Focus Infos. Bimensuel togolais d'informations*, p. 10.

TADEGNON, Noël

2012 : « Le Canada refuse le visa à deux Togolais qualifiés pour les championnats du monde de beach-volley », *Œil d'Afrique*.

TANGUY, Delphine

2010 : « Solidarité franco-togolaise. Le refus de visas passe mal », *Le Télégramme*.

TISSEYRE, Sarah

2015 : « Tété-Michel Kpomassie, l'Africain du Groenland », *RFI*.

TSAKADI, Komi

2007 : « Que faire du trésor des Togolais de l'étranger ? », *IciLomé.com*.

VERNAY, Marie-Christine

2012 : « Théâtre Action attend toujours ses Togolais », *Libération*.

3) Articles, livres et rapports (Togo)

ADUAYOM, Messam, KPONTON, Josette

1992 : « Le Togo », in Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.), *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui, Histoire contemporaine », p. 407 à 431.

AGBOBLI, Atsutsé Kokouvi

1992 : *Sylvanus Olympio : un destin tragique*, Dakar, Abidjan, Nouvelles éditions africaines, « Grandes figures africaines », 189 p.

AGIR ICI, SURVIE

1995 : *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française*, Paris, Karthala, « Tropiques », 176 p.

AKAKPO, Kuassi Amétowoyona

2014 : *Discours et contre-discours sur le Togo sous l'empire allemand*, Paris, Éditions Le Manuscrit, « Carrefours d'empires », 396 p.

AKAKPO-AHIANYO, Anani

1976 : *Contribution à l'étude des migrations au Togo*, Lomé, Editafrrique, 108 p.

AKPAGAN, Cyrille KM

2004 : *Voyage à Paris ou Un monde occidental vu par un jeune homme d'Afrique noire*, Paris, Éditions Édisercom, 308 p.

ALEM, Kangni

2005 : « L'odyssée des métis afro-brésiliens dans le Golfe du Bénin », *Africultures*.

AMÉGAN, Kodjo Léon

2010 : *De l'Afrique à l'Hexagone. Les espérances d'une enfance, les désillusions d'une génération*, Paris, L'Harmattan, 263 p.

AMNESTY INTERNATIONAL

2007 : *Togo. « Je veux savoir pourquoi on a tué mon fils »*, Paris, 21 p.

2015 : *La situation des droits humains dans le monde*, Rapport 2014-2015, Amnesty International, 493 p.

AMOS, Alcione M

2001 : « Afro-Brazilians in Togo », *Cahiers d'études africaines*, 162, 2, p. 293 à 314.

AMOUZOU, Essè

2010 : *Gilchrist Olympio et la lutte pour la libération du Togo*, Paris, L'Harmattan, 304 p.

AU TERRE, André

1996 : *Dans les géôles d'Eyadema : l'affaire Anthonioz*, Paris, L'Harmattan, 151 p.

ASSIMA-KPATCHA, Esoham, TSIGBE, Koffi Nutefé (ÉD.)

2013 : *Le refus de l'ordre colonial en Afrique et au Togo (1884-1960)*, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, « Patrimoines », 399 p.

BABALOLA YAI, Olabiyi

1997 : « Les "Aguda" (afro-brésiliens) du Golfe du Bénin. Identité, apports, idéologie : essai de réinterprétation », *Lusotopie*, p. 275 à 284.

BAFD

2000 : *Togo. Programmes d'Ajustement Structurel 2 et 3. Rapport d'évaluation de performance de programme (REPP)*, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Département de l'évaluation des opérations, 29 p.

BAFD, OCDE, PNUD

2014 : *Perspectives économiques en Afrique. Togo*, 14 p.

BAHUN, Tètè Wilson

2013 : « Le festival des divinités noires au Togo », *Africultures*.

BANQUE MONDIALE

2003 : *Le système éducatif togolais. Éléments d'analyse pour une revitalisation*, Document de travail, Washington, Banque mondiale, Développement humain de la Région Afrique, 128 p.

BCEAO

2012 : *Note d'information. 4ème trimestre 2012*, 32, Dakar, BCEAO, 64 p.

2013 : *Note d'information. 4ème trimestre 2013*, 36, Dakar, BCEAO., 33 p.

BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

2010b : *Données mondiales de l'éducation. Togo*, World Data on Education, VII Ed.

2010/11, Paris, UNESCO, 20 p.

CIF-OIT

2010 : *Note pays sur la situation du marché du travail : cas du Togo*, Turin, Université d'été sur l'économie du travail pour le développement, 5 p.

CORNEVIN, Robert

1963 : *Le Togo, nation-pilote*, Paris, Nouvelles Éditions latines, « Survol du monde », 159 p.

1988 : *Le Togo : des origines à nos jours*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 556 p.

DAVID, Philippe

2007 : *Le Togo. Cartes postales (1888-1914)*, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sèpia, 116 p.

DECALO, Samuel

1996 : *Historical Dictionary of Togo*, Lanham, Scarecrow Press Inc., « African Historical Dictionaries », 390 p.

DEGLI, Jean Yaovi

2007 : *Togo : à quand l'alternance politique ?*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 556 p.

DGSCN

2006 : *Données de recensement*, Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale.

DOSSOUVI LOGO, Hilaire

2004 : *Lutter pour ses droits au Togo*, Paris, L'Harmattan, « Mémoires africaines », 156 p.

FAD

1998 : *Rapport d'activité d'achèvement du troisième programme d'ajustement structurel de la République Togolaise (1995-1998)*, Fonds africain de développement, 18 p.

FIAWUMOR, Senyo

2013 : *Togo : Lomé, un exemple de mixité sociale et résidentielle à l'africaine*, Notes de terrain, Montréal, Université de Montréal, 5 p.

FOLIVI, Assiongbor (ÉD.)

2009a : *Gnassingbé Eyadéma. Discours et allocutions (1967-1975). Tome 1*, Paris, L'Harmattan, « Grandes figures de l'Afrique », 448 p.

2009b : *Gnassingbé Eyadéma. Discours et allocutions (1981-1986). Tome 3*, Paris, L'Harmattan, « Grandes figures de l'Afrique », 420 p.

GALLOWAY, Moira

2008 : *Return Migration to Togo. Monitoring the Embeddedness of Returnees*, Amsterdam, University of Amsterdam, Radboud University Nijmegen, 43 p.

GAYIBOR, Théodore Nicoué

2012 : *Cinquante ans d'indépendance en Afrique subsaharienne et au Togo*, Paris, L'Harmattan, « Etudes africaines », 296 p.

GBLOKPOR-KOFFI, Komlan

2015 : *L'intégration des Togolais au Québec et la Communauté Togolaise au Canada (CTC) : le rôle d'une association de migrants dans le développement d'un réseau social et dans l'acquisition de capital social*, Mémoire de sociologie, Université de Laval, Laval, Québec, 157 p.

GERVAIS-LAMBONY, Philippe, NYASSOGBO, Gabriel Kwami (ÉD.)

2007 : *Lomé. Dynamiques d'une ville africaine*, Paris, Karthala, 326 p.

GOGUÉ, Tchabouré Aimé

1997 : « Impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur de la santé : cas du Togo », *Nouvelles pratiques sociales*, 10, 1, p. 163 à 179.

GAYIBOR, Théodore Nicoué

2005 : *Histoire des Togolais de 1884 à 1960*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, 2 tomes.

GAYIBOR, Théodore Nicoué (DIR.)

1994 : *Les Togolais face à la colonisation*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, « Patrimoines », 291 p.

1997 : *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, Lomé, Les Presses de l'Université du Bénin, 241 p.

GUÉZÉRÉ, Assogba

2011 : « L'obsession d'habiter sa propre maison à Lomé : quel impact sur la dynamique spatiale ? », *Les Cahiers d'Outre Mer*, 4, 256, p. 565 à 590.

GUYOT, David

1993 : « Contribution à l'analyse des relations entre stratification sociale, raciale et sexuelle : le cas des métis togolais. », *Cahiers d'études africaines*, 33, 131, p. 403 à 417.

2002 : *Destins métis. Contribution à une sociologie du métissage*, Paris, Karthala, 320 p.

KOFFIGAN BIGAH, Inyeza

2002 : *Violence à l'égard des femmes au Togo*, Rapport pour la 76^e session du Comité des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, Genève, Organisation Mondiale Contre la Torture.

KLOSE, Heinrich

1992 : *Le Togo sous drapeau allemand (1894-1897)*, Lomé, Éditions Haho, « Les chroniques anciennes du Togo », 424 p.

KOFFI, Kodjo

1999 : « Togo : les deux ruptures de la coopération (1993 et 1998) », *Afrique Contemporaine*, 189, p. 63 à 76.

KAKOU, Courier Noël

2007 : *Conquêtes coloniales et intégration des peuples. Cas des Kabiyè au Togo (1898-1940)*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 347 p.

KPOMASSIÉ, Tété-Michel

1980 : *L'Africain du Groenland. L'aventure vécue*, Paris, Flammarion, « L'aventure vécue », 313 p.

LEBRIS, Émile, PONTIÉ, Guy, QUESNEL, André, GRÉGORY, Joël, DUQUETTE-AHADO, Marie-Thérèse, VIGNIKIN, Kokou

1986 : *Migrations togolaises. Bilan et perspectives*, Lomé, Université du Bénin, Unité de recherche démographique, 385 p.

LIVRE BLANC

1980 : *La vérité sur les complots contre le peuple togolais et son guide le général Eyadéma*, Paris, A.B.C., 175 p.

LUCIEN-BRUN, Bernard, PILLET-SCHWARTZ, Anne-Marie

1987 : *Les migrations rurales des Kabyè et des Losso (Togo)*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, « Travaux et Documents », 391 p.

MARGUERAT, Yves

1998 : « L'Europe, frontière de l'Afrique ? Les chemins du "pays-des-blancs". Itinéraires de jeunes Togolais vers l'Occident », *Cahier de Marjovia*, 7, p. 85 à 95.

NAPO, Pierre-Ali

2006 : *Le chemin de fer pour le Nord-Togo. Histoire inachevée*, Paris, L'Harmattan, « Etudes africaines », 170 p.

OLOUKPONA-YINNON, Adjaï Paulin (ÉD.)

2007 : *Le Togo 1884-2004. 120 ans après Gustav Nachtigal. Colloque International de Lomé*, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, 360 p.

PAPE-THOMA, Birgit

2010 : « Mystère, viol et dépossession : la colonisation de l'Afrique par l'Allemagne. Entretien avec Kangni Alem (Togo) et Patrice Nganang (Cameroun) », *Lendemain*, 35, 137, p. 20 à 25.

PILLET-SCHWARTZ, Anne-Marie

1986 : « Aménagement de l'espace et mouvements de populations au Togo : l'exemple du pays kabyè », *Cahiers d'études africaines*, 26, 103, p. 317 à 331.

PILON, Marc, AGOUNKE, Akoua

1991 : *Quelques aspects de l'insertion urbaine de femmes migrants Moba-Gurma à Lomé (Togo)*, Séminaire IFAN-ORSTOM, Sénégal, 12 p.

PILON, Marc, PONTIÉ, Guy

1988 : « Développement inégal et mobilité : le cas des Moba-Gurma du Nord-Togo », in André Quesnel et Patrice Vimard (éd.), *Migrations, changements sociaux et développement. Actes des Journées démographiques de l'ORSTOM*, Paris, ORSTOM, « Colloques et séminaires », p. 103 à 125.

PIOT, Charles

2002 : « Des cosmopolites dans la brousse », *Les Temps Modernes*, 4, 620-621, p. 240 à 260.

2008 : *Isolément global. La modernité du village au Togo*, Paris, Karthala, « Les Afriques », 229 p.

PNUD-TOGO

2014 : *Lutte contre le chômage des jeunes au Togo : vers un partenariat public-privé*.

PONTIÉ, Danielle

1981 : « Les Moba de Lomé », *Cahiers d'études africaines*, 21, 81-83, p. 53 à 65.

PONTIÉ, Guy

1988 : « Notes sur les migrations externes des Moba-Gurma du Nord Togo », in André Quesnel et Patrice Vimard (éd.), *Migrations, changements sociaux et développement. Actes des Journées démographiques de l'ORSTOM*, Paris, ORSTOM, « Colloques et séminaires », p. 139 à 166.

QUÉMÉNER, Hervé

1991 : *Kofi de Saint-Coulitz. Histoire d'une intégration*, Paris, Payot, « Documents Payot », 237 p.

RAMBAUD, Brice

2006 : « La presse écrite togolaise, acteur et témoin de l'ère Eyadéma (1967-2005) », *Transcontinentales*, 2, p. 57 à 76.

RIVIÈRE, Claude

1981 : « La naissance chez les Eve du Togo », *Journal des africanistes*, 51, 1, p. 71 à 95.

SCHUERKENS, Ulrike

2001 : *Du Togo allemand aux Togo et Ghana indépendants. Changement social sous régime colonial*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 619 p.

SOHLER, Karin

2007 : *Pratiques de la politique transnationale : une étude de cas des organisations et des mobilisations des migrants togolais en France, sous la direction de Mahamet Timera*, Mémoire de sociologie et d'anthropologie, Université Paris VII Paris Diderot, Paris, 121 p.

SURVIE

2005 : *Avril 2005. Le choix volé des Togolais. Rapport sur un coup d'Etat électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale*, Paris, L'Harmattan, 110 p.

TCHAM, Badjow

1985 : *Les influences politiques et culturelles de l'Allemagne au Togo (1884-1940)*, Thèse d'histoire, sous la direction d'Annie Rey-Goldzeiguer, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 331 p.

TÉTÉ-ADJALOGO, Têtèvi Godwin

1998 : *De la colonisation allemande au Deutsche-Togo Bund*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 228 p.

2002 : *Le régime et l'assassinat de Sylvanus Olympio (1960-1963)*, Paris, Éditions NM7, « Histoire du Togo », 362 p.

TÈTE, Tètè

1998 : *Démocratisation à la togolaise*, Paris, L'Harmattan, « Points de vue concrets », 213 p.

TOULABOR, Comi

1986 : *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala, 332 p.

2013 : « Les Nana Benz de Lomé. Mutations d'une bourgeoisie compradore, entre heur et décadence », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 69 à 80.

TOULABOR, Comi (DIR.)

2000 : *Le Ghana de J.J. Rawlings : restauration de l'État et renaissance du politique*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 324 p.

UNHCR

1993 : *Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés*, New York, Assemblée générale des Nations Unies.

2005 : « Le nombre de réfugiés togolais croît progressivement », *Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, Points de presse*.

VERGER, Pierre

1966 : « Retour des "Brésiliens" au Golfe du Bénin au 19e siècle », *Études d'aboméennes*, 8, p. 5 à 28.

1969 : « Relations commerciales et culturelles entre le Brésil et le Golfe du Bénin », *Journal de la Société des Américanistes*, 58, 1, p. 31-56.

VIALARD, Monique

2005 : « La communauté afro-brésilienne du Golfe du Bénin. Un cas unique de diaspora africaine dans l'aire culturelle lusophone », *Latitudes*, 23, p. 41 à 47.

VINÇON, Serge

1997 : *Rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et la République du Niger relative à la circulation et au séjour des personnes*, Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 336 6 1996/1197, Paris, Sénat.

YAGLA, Ogma Wen'Saa

1992 : *Les indigènes du Togo à l'assaut du pouvoir colonial. L'histoire politique d'un peuple africain (1920-1958)*, Lomé, Les nouvelles éditions africaines du Togo, 118 p.

YAMGNANE, Kofi

2002 : « Parcours d'intégration d'un immigré ordinaire », in *Forum Deusto*, "Movimientos de personas e ideas y multiculturalidad", Bilbao, Éditions de l'université de Deusto, p. 20 à 27.

ZÖLLER, Hugo

1990 : *Le Togo en 1884 selon Hugo Zöller*, Lomé, Éditions Haho, « Les chroniques anciennes du Togo », 216 p.

Bibliographie générale

1) Articles de presse

ABF

2014 : « Alain Jouret, consul général de France à Dakar : "à partir du 12 mars prochain, le consulat de France ne recevra plus les demandeurs de visa" », *Leral.net*.

BELLAN, Marie

2010 : « L'arbitraire des procédures de délivrance des visas montré du doigt », *Les Échos.fr*.

CAMPAGNE, Jean-Pierre

2010 : « Comment la France a refusé un visa à mon amie africaine », *Libération*.

EL MOADDEM, Nassira

2011 : « Quand la France délègue au privé la délivrance de visas », *Le Monde.fr*.

JACQUENS, Alexandre, RÉMY, Jean-Philippe

2005 : « La "complicité de la France", les opposants togolais n'en veulent plus », *Le Monde*.

LEPEYTRE, Laurène

2004 : « Difficile d'avoir un visa pour la France », *Afrik.com*.

MATHIOT, Cédric

2015 : « Les immigrés quittent de plus en plus la France », *Libération*.

ROUCOUS, Daniel

2015 : « Une aide à la réinsertion pour les Chibanis », *L'Humanité.fr*.

DE SAINT-EXUPÉRY, Patrick

2005 : « Au Mali, l'émigration en France est "vitale" », *Le Figaro*, p. 16.

SAMSON, Éric

2010 : « C'est la faim qui l'a poussé à partir », *La Croix*, p. 6.

TARDREW, Catherine

2011 : « Ma vie ici ne vaut pas la peine d'être vécue », *Aujourd'hui en France*, p. 10.

TÉ-LÉSSIA, Joël, PAURON, Michel

2014 : « Portrait d'une famille de classe moyenne "type" en Afrique subsaharienne », *Jeune Afrique.com*.

2) Articles, livres et rapports

ABOUZAÏD, Myriam, ASAL, Houda

2013 : « Les Marocains au Canada : histoire, profil et enjeux », *Hommes et Migrations*, 1303, p. 85 à 91.

ABU AMARA, Nisrin, GUINÉ, Anouk, HAMEL, Christelle

2013 : « De la diversité des formes d'atteinte au consentement : les contours du mariage forcé », *Sociétés contemporaines*, 2, 90, p. 81 à 105.

ABYE, Tassé

2004 : *Parcours d'Éthiopiens en France et aux États-Unis : de nouvelles formes de migrations*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 401 p.

ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, RENNES, Juliette

2008 : « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, 3, 31, p. 5 à 17.

ADAM-VÉZINA, Émilie

2012 : « Femmes africaines séropositives en quête d'asile. Opportunités et

contraintes de la politique migratoire canadienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 28, 2, p. 129 à 148.

ADEPOJU, Aderanti

2000 : « Les migrations internationales en Afrique subsaharienne : problèmes et tendances récentes », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 9, 165, p. 435 à 448.

AGIER, Michel

2008 : *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, « La Bibliothèque des savoirs », 349 p.

2013 : *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 211 p.

AGGOUN, Atmane

2002 : « Espace familial, exil et retours d'exil », *Hommes & Migrations*, 1236, p. 6 à 13.

AHMED, Ishtiaq

1997 : « Exit, Voice and Citizenship », in Tomas Hammar, Grete Brochmann, Kristof Tamas et Thomas Faist (éd.), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford, New York, Berg, p. 159 à 185.

ÅKERMAN, Sune

1977 : « Swedish Migration and Social Mobility : The Tale of Three Cities », *Social Science History*, 1, 2, p. 178 à 209.

ALLEN, Jeremiah M, EATON, Curtis B.

2005 : « Incomplete Information and Migration: the Grass is Greener Across the Higher Fence », *Journal of Regional Science*, 45, 1, p. 1 à 19.

AMBROSINI, Maurizio

2008 : « Séparées et réunies: familles migrantes et liens transnationaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24, 3, p. 79 à 106.

2010 : « Migrants dans l'ombre. Causes, dynamiques, politiques de l'immigration irrégulière », *Revue européenne des migrations internationales*, 26, 2, p. 7 à 32.

AMIN, Samir

1995 : « Migration in Contemporary Africa: a Retrospective View », in Jonathan Baker et Tade Akin Aina (éd.), *The Migration Experience in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, p. 29 à 40.

AMIN, Samir (ÉD.)

1974 : *Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Londres, Oxford University Press, 426 p.

AMSELLE, Jean-Loup (DIR.)

1976 : *Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspero, « Dossiers africains », 126 p.

APPLEYARD, Reginald T.

1968 : « International Migration and Social Mobility. An Australian Case Study », *International Migration*, 6, 4, p. 189 à 202.

ARAB, Chadia

2008 : « La circulation migratoire : une notion pour penser les migrations internationales », *e-Migrinter*, 1, p. 20 à 25.

ARSENAULT, Stéphanie

2010 : « Les réfugiés colombiens au Québec : des pratiques transnationales centrées sur la famille », *Lien social et Politiques*, 64, p. 51 à 64.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, DELCROIX, Catherine

2004 : « Femmes immigrées face à la retraite », *Retraite et société*, 3, 43, p. 137 à 163.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, GALLOU, Rémi

2006 : « L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale », 6, 134, p. 86 à 97.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, TESSIER, Philippe, WOLFF, François-Charles

2005 : « Les immigrés au temps de la retraite », *Retraite et société*, 1, 44, p. 11 à 47.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, WOLFF, François-Charles

2001 : « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, 56, 6, p. 919 à 958.

2009 : *Le destin des enfants d'immigrés : un déchaînement des générations*, Paris, Stock, « Un ordre d'idées », 315 p.

AUDEBERT, Cédric, MA MUNG, Emmanuel (DIR.)

2007 : *Les nouveaux territoires migratoires : entre logiques globales et dynamiques locales*, Bilbao, Éditions de l'université de Deusto, « HumanitarianNet », 308 p.

BABY-COLLIN, Virginie

2012 : « *Les enjeux contemporains des migrations internationales en Amérique du nord* », in , Paris, Ellipses, p. 23 à 42.

BABY-COLLIN, Virginie, CORTÈS, Geneviève, MIRET, Naïk

2009 : « Migrants andins en Espagne : ruptures et continuités d'une géographie économique de l'immigration », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens*, 113, p. 41 à 53.

BACKOUCHE, Isabelle

2000 : « Figures de l'exil », *Genèses*, 38, 1, p. 2 à 4.

BACKOUCHE, Isabelle, RIPOLL, Fabrice, TISSOT, Sylvie, VESCHAMBRE, Vincent (DIR.)

2011 : *La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Géographie sociale », 358 p.

BADIE, Bertrand

2009 : « Migrations dans la mondialisation », *Revue Projet*, 4, 311, p. 23 à 31.

BADIE, Bertrand, BRAUMAN, Rony, DECAUX, Emmanuel, DEVIN, Guillaume, WIHTOL DE WENDEN, Catherine

2008 : *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 101 p.

BAEZA, Cecilia

2010 : « Des exilés aux globe-trotters. La redéfinition du statut de l'expatrié dans la transition démocratique chilienne (1990-2006) », in Stéphane Dufoix, Carine Guerassimoff et Anne de Tinguy (dir.), *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », p. 285 à 304.

BAJOIT, Guy

1988 : « Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 29, 2, p. 325 à 345.

BAKEWELL, Oliver

2008 : « "Keeping Them in Their Place": the ambivalent relationship between development and migration in Africa », *Third World Quarterly*, 29, 7, p. 1341 à 1358.

BALANDIER, Georges

1965 : « Problématique des classes sociales en Afrique noire », *Cahiers internationaux de sociologie*, 38, 3, p. 131 à 142.

BALIBAR, Étienne

1996 : « Qu'est-ce qu'une frontière ? », in *La crainte des masses : politique et philosophie avant et après Marx*, Paris, Galilée, « La philosophie en effet », p. 371 à 380.

BALLATORE, Magali

2013 : « Revenir et repartir ! Trajectoires de mobilités étudiantes et diplômées du sud et du nord de l'Europe », *Cahiers québécois de démographie*, 42, 2, p. 335 à 369.

BALLIF, Florine, ROSIÈRE, Stéphane

2009 : « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, 3, 38, p. 193 à 206.

BANÉGAS, Richard, WARNIER, Jean-Pierre

2001 : « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, 2, 82, p. 5 à 23.

BARBARA, Augustin

2002 : « Le problématique "retour" des couples mixtes », *Hommes & Migrations*, 1236, p. 26 à 28.

BARDELETTI, Joan

2011 : *Petite prospérité. Classes moyennes en Afrique*, Éditions Images En Manœuvres, 128 p.

BARGEL, Lucie

2011 : « S'attacher à la politique. Carrières de jeunes socialistes professionnels », *Sociétés contemporaines*, 4, 84, p. 79 à 102.

2013 : « Socialisation politique », in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire Genre & Science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », p. 468 à 480.

BARON, Myriam, PERRET, Cathy

2006 : « Bacheliers, étudiants et jeune diplômés : quels systèmes migratoires régionaux ? », *L'Espace géographique*, 1, 35, p. 44 à 62.

BAROU, Jacques

1978 : *Travailleurs africains en France. Rôle des cultures d'origine*, Grenoble, Paris, Presses Universitaires de Grenoble, Publications orientalistes de France, « Actualités Recherche », 164 p.

1996 : « Évolution des familles africaines immigrées en France », *Écart d'identité*, 77, p. 21 à 22.

2001 : « La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne », *Hommes & Migrations*, 1232, p. 16 à 25.

2010 : « Immigrés africains en France et au Royaume-Uni. Quels liens avec l'Afrique ? », *Hommes & Migrations*, 4, 1286-1287, p. 110 à 123.

BAROU, Jacques (DIR.)

2011 : *De l'Afrique à la France : d'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin, « Sociétales », 288 p.

BARRAULT, Lorenzo

2011 : *Gouverner par accommodements. La régulation publique de l'accès à l'école et les*

stratégies des familles, Thèse de science politique, sous la direction de Daniel Gaxie, Université Paris 1, Paris, 779 p.

BARTHÉLÉMY, Pascale

2003 : « La formation des Africaines à l'École normale d'institutrices de l'AOOF de 1938 à 1958 », *Cahiers d'études africaines*, 1, 169-170, p. 371 à 388.

2010a : « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? », *Histoire de l'éducation*, 128, p. 5 à 28.

2010b : *Africaines et diplômées à l'époque coloniale, 1918-1957*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 344 p.

BASCH, Linda Green, GLICK SCHILLER, Nina, SZANTON BLANC, Cristina

1994 : *Nations unbound: transnational projects, postcolonial predicaments, and deterritorialized nation-states*, Langhorne, Gordon and Breach, 344 p.

1995 : « From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration », *Anthropological Quarterly*, 68, 1, p. 48 à 63.

BAS-THÉRON, Françoise, MICHEL, Maurice

2002 : *Rapport sur les immigrés vieillissants, 2002-126*, Paris, Inspection Générale des Affaires Sociales.

BASTIDE, Henri, GIRARD, Alain

1974a : « Mobilité de la population et motivations des personnes : une enquête auprès du public », *Population*, 29, 3, p. 579 à 607.

1974b : « Mobilité de la population et motivations des personnes : une enquête auprès du public. 2. Les motifs de la mobilité », *Population*, 29, 4, p. 743 à 769.

1974c : « Mobilité de la population et motivations des personnes : une enquête auprès du public. 3. Les facteurs de la mobilité », *Population*, 29, 6, p. 1071 à 1096.

BASTIDE, Loïs

2013 : « "Migrer, être affecté". Émotions et expériences spatiales entre Java, Kuala Lumpur et Singapour », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29, 4, p. 7 à 20.

BATESON, Gregory, JACKSON, Don D, HALEY, Jay, WEAKLAND, John

1956 : « Toward a theory of schizophrenia », *Behavioral Science*, 1, 4, p. 251 à 264.

BATHAÏE, Azita

2011 : « Les relations familiales à distance. Ethnographies des migrations afghanes », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 59 à 75.

BATTEGAY, Alain

1992 : « L'actualité de l'immigration dans les villes françaises : la question des territoires ethniques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8, 2, p. 83 à 100.

BATTEGAY, Alain, BOUBEKER, Ahmed

1993 : *Les images publiques de l'immigration : médias, actualité, immigration dans la France des années 1980*, Paris, L'Harmattan, « Migrations et changements », 192 p.

BAUDE, John

2008 : « Démographie et migrations des pays en développement vers les pays riches : les spécificités de l'Afrique subsaharienne », *Revue d'économie du développement*, 16, 2, p. 61 à 95.

BAYART, Jean-François

1985 : *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, « Références », 348 p.

1989 : *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, « L'espace du politique », 439 p.

1999 : « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 5, 1, p. 97 à 120.

2000 : « Africa in the world: A history of extraversion », *African Affairs*, 99, p. 217 à 267.

BEAUCHEMIN, Cris, BORREL, Catherine, RÉGNARD, Corinne

2016 : « Hommes et femmes en migration : vers un rapprochement des profils et des trajectoires », in Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), « *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France* », Paris, Éditions de l'INED, « Grandes enquêtes », p. 61 à 86.

BEAUCHEMIN, Cris, LAGRANGE, Hugues, SAFI, Mirna

2016 : « Liens transnationaux et intégration : entre ici et là-bas », in Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), « *Trajectoires et Origines*.

Enquête sur la diversité des populations en France », Paris, Éditions de l'INED, « Grandes enquêtes », p. 87 à 116.

BEAUCHEMIN, Cris, LESSAULT, David, SAKHO, Papa

2011 : « Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar », *Population*, 66, 1, p. 197 à 228.

2013 : « Dakar : des ménages mieux logés grâce aux migrants ? », in Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho et Bruno Schoumaker (dir.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 159 à 190.

BEAUCHEMIN, Cris, MEZGER, David

2013 : « Investir dans la terre, la pierre ou les affaires au Sénégal : la prime aux migrants et à leurs proches ? », in Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho et Bruno Schoumaker (dir.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 191 à 239.

BEAUCHEMIN, Cris, KABBANJI, Lama, SAKHO, Papa, SCHOUMAKER, Bruno (DIR.)

2013 : *Migrations africaines. Le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », 344 p.

BEAUD, Stéphane

1996a : « Un ouvrier, fils d'immigrés, "pris" dans la crise : rupture biographique et configuration sociale », *Genèses*, 24, 1, p. 5 à 32.

1996b : « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix*, 9, 35, p. 226 à 257.

2002 : « 80 % au bac... et après ? : les enfants de la démocratisation scolaire », Paris, La Découverte, « Textes à l'appui, Enquêtes de terrain », 329 p.

2014 : « Les trois sœurs et le sociologue. Notes ethnographiques sur la mobilité sociale dans une fratrie d'enfants d'immigrés algériens », *Idées économiques et sociales*, 1, 175, p. 36 à 48.

BEAUD, Stéphane, PASQUALI, Paul

2014 : « Ascenseur social ou descenseur social ? Apports et limites des enquêtes de mobilité sociale », *Cahiers français*, 383, p. 19 à 25.

BEAUD, Stéphane, PIALOUX, Michel

1999 : *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 468 p.

BEAUDU, Gérard

2007 : « L'externalisation dans le domaine des visas Schengen », *Cultures & Conflits*, 68, p. 85 à 109.

BEAUGÉ, Gilbert

1986 : « Migrations et stratégies de reproduction sociale », in Élisabeth Longuenesse, Gilbert Beaugé et Michel Nancy, *Communautés villageoises et migrations de main d'œuvre au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, « Contemporain publications », p. 197 à 232.

BECKER, Howard

1985 [1963] : *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 248 p.
1986 [1970] : « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 1, p. 105 à 110.

BECK, Sylvain

2013 : « Un déplacement de frontière. Le cas des établissements scolaires français à Casablanca », *Les Dossiers du CERI*.

BEGAG, Azouz, CHAOUTE, Abdellatif

1990 : *Écarts d'identité*, Paris, Le Seuil, 121 p.

BEHAR, David

2006 : « Les voies internationales de la reproduction sociale », *Revue européenne des migrations internationales*, 22, 3, p. 39 à 78.

BEKKAR, Rabia

1999 : « L'expérience multirésidentielle des migrants tunisiens et algériens », in Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre : parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Créaphis Éditions, p. 271 à 294.

BELAÏSCH, Sarah, PETERSELL, Laura (COORD.)

2010 : *Visa refusé. Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas. Rapport d'observation*, Paris, La Cimade, 131 p.

BELBAH, Mustapha

2004 : « Le déclassement. Des conditions de l'émigration et de l'immigration comme condition », *Migrance*, 14, p. 23 à 27.

BEL HAJ ZEKRI, Abderrazak

2007 : *La migration de retour en Tunisie. Étude du cadre législatif, du contexte socio-économique et des processus de réinsertion des migrants de retour*, MIREM-AR, 2007/04, San Domenico di Fiesole, MIREM, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 18 p.

BÉLIARD, Aude, EIDELIMAN, Jean-Sébastien

2008 : « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in Didier Fassin et Alban Bensa (dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, « Recherches », p. 123 à 141.

BELKACEM, Lila

2013 : « *L'enfant perdu* » et le « *pays d'origine* ». *Construction des origines et expériences migratoires de descendants d'immigrants ouest-africains en région parisienne*, Thèse de sociologie, sous la direction de Michèle Leclerc-Olive, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 742 p.

2016 : « La colonie « Des racines pour ton avenir ». Expériences de disqualification/requalification d'enfants d'immigrants maliens », *Agora débats/jeunesses*, 1, 72, p. 21 à 34.

BENABOU-LUCIDO, Latifa

2011 : « Histoire du développement de la recherche universitaire française sur les migrations internationales (1815-1999) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27, 3, p. 7 à 30.

BÉNÉTON, Philippe

1975 : « Quelques considérations sur la mobilité sociale en France », *Revue française de sociologie*, 16, 4, p. 517 à 538.

BEN JELLOUN, Tahar

1997 : *La plus haute des solitudes. Misère affective et sexuelle d'émigrés nord-africains*, Paris, Seuil, « Points », 183 p.

BEN SEDRINE, Saïd, GEISSER, Vincent

2000 : « Les diplômés tunisiens formés à l'étranger. Analyse des profils sociologiques et des projets de retour », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », p. 220 à 242.

BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas

1964 : « Social Mobility and Personal Identity », *European Journal of Sociology*, 5, 2, p. 331 à 344.

2006 [1966] : *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, « Individu et société », 357 p.

BERNARD, Claire, CHAUVET, Lisa, GUBERT, Flore, MERCIER, Marion, MESPLÉ-SOMPS, Sandrine

2014 : « La dynamique associative des Maliens de l'extérieur : enseignements tirés de deux dispositifs d'enquête originaux », *Revue européenne des migrations internationales*, 30, 3-4, p. 109 à 137.

BERNARDOT, Marc

2002 : « Le pays aux mille et un camps. Approche socio-historique des espaces d'internement en France au XX^e siècle », *Les Cahiers du CERIEM*, 10.

2012 : *Captures*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 189 p.

BERTAUX, Daniel

1969 : « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de sociologie*, 10, 4, p. 448 à 490.

1974 : « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, 15, 3, p. 329 à 362.

1976 : *Histoires de vie ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie*, Rapport au Comité d'Organisation des Recherches Appliquées sur le

Développement Économique et Social (CORDES), 23, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

1985 : *La mobilité sociale*, Paris, Hatier, « Profil Société », 79 p.

2005 : *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, « 128 », 126 p.

BERTHAUT, Jérôme

2013 : *La banlieue du « 20 heures » : ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, « L'ordre des choses », 430 p.

BERTHOMIÈRE, William, SENOVILLA HERNÁNDEZ, Daniel (DIR.)

2014 : « Mineurs en migration : enjeux juridiques, politiques et sociaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30, 1, p. 168.

BERTHOUD, Jérôme, POLI, Raffaele

2011 : « L'après-carrière des footballeurs professionnels en Afrique du Sud », *Staps*, 4, 94, p. 25 à 38.

BERTONCELLO, Brigitte

2000a : « Commerce africain, réseaux transnationaux et société locale », *Hommes & Migrations*, 1224, p. 5 à 21.

BERTONCELLO, Brigitte, BREDELOUP, Sylvie

1999 : « Le Marseille des marins africains », *Revue européenne des migrations internationales*, 15, 3, p. 177 à 197.

2004 : *Colporteurs africains à Marseille : un siècle d'aventures*, Paris, France, Ed. Autrement, 167 p.

BESSIN, Marc

2010 : « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, 6, 156, p. 12 à 21.

BIDET, Jennifer

2009 : « Revenir au bled. Tourisme diasporique, généalogique, ethnique ou identitaire ? », *Diasporas. Histoire et sociétés*, 14, p. 13 à 32.

2011 : « La socialisation des descendants de l'immigration algérienne pendant les vacances au bled : formes et processus d'apprentissages d'un tourisme spécifique »,

in Gilles Brougère et Giulia Fabbiano (dir.), *Tourisme et apprentissages, Actes du colloque de Villetaneuse (16-17 mai 2011)*, Villetaneuse, Experice, Université Paris 13.

2013a : « Holidays at home? The Complexities of Return for the French-Algerians », in Scott Soo et Sharif Gemie (éd.), *Coming home? Conflict and Return in a Post-Colonial World*, Cambridge, Cambridge Press Scholar, p. 125 à 145.

2013b : *Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens. Trajectoires, pratiques, appartenances*, Thèse de sociologie, sous la direction de Jean-Yves Authier, Université Lyon 2, Lyon.

2014 : « Vacances au bled et rapports aux origines : l'espace comme support concret des identités », in Jean-Yves Authier, Alain Bourdin et Marie-Pierre Lefeuvre (dir.), *La jeune sociologie urbaine francophone. Retour sur la tradition et exploration de nouveaux champs*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 33 à 43.

2015 : « Les vacances au bled des descendants d'immigrés algériens, tourisme domestique ou tourisme international ? », in Isabelle Sacareau, Benjamin Taunay et Emmanuelle Peyvel (dir.), *La mondialisation du tourisme. Les nouvelles frontières d'une pratique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Espace et Territoires », p. 43 à 58.

BIDET, Jennifer, WAGNER, Lauren

2012 : « Vacances au bled et appartenances diasporiques des descendants d'immigrés algériens et marocains en France », *Tracés*, 2, 23, p. 113 à 130.

BIGO, Didier

2006 : « Le visa Schengen et le recours à la biométrie », in Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Presses de Sciences Po, « Sociétés en mouvement », p. 237 à 267.

BIHR, Alain, PFEFFERKORN, Roland

2008 : *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 p.

BLANCHARD, Melissa

2011 : « Entre logiques de redistribution et volonté d'entreprendre : les relations complexes des migrantes sénégalaises avec leurs familles d'origine », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 2, p. 139 à 159.

BLANCHARD, Pascal, BOËTSCH, Gilles (DIR.)

2005 : *Marseille. Porte Sud. Un siècle d'histoire coloniale et d'immigration*, Paris, La Découverte, « Un siècle d'immigration des Suds en France », 239 p.

BLAU, Peter Michael, DUNCAN, Otis Dudley

1967 : *The american occupational structure*, New York, Wiley, 520 p.

BLUM, Alain, DE LA GORCE, Gilles, THÉLOT, Claude

1985 : « Mobilité sociale et migration géographique », *Population*, 40, 3, p. 397 à 434.

BONNAFOUS, Simone

1991 : *L'immigration prise aux mots: les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Éditions Kimé, « Argumentation et sciences du langage », 301 p.

BOCCAGNI, Paolo

2012 : « Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: A Sociological Understanding », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28, 1, p. 33 à 50.

BODY-GENDROT, Sophie, MUNG, Emmanuel Ma, HODEIR, Catherine

1992 : « Essai de définitions en matière de comparaisons internationales », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8, 1, p. 9 à 16.

BOLZMAN, Claudio

2002 : « De l'exil à la diaspora : l'exemple de la migration chilienne », *Autrepart*, 2, 22, p. 91 à 107.

BONEVA, Bonka, FRIEZE, Irene

2001 : « Toward a Concept of Migrant Personality », *Journal of Social Issues*, 3, 57, p. 477 à 491.

BONNET, Estelle, COLLET, Beate

2009 : « Les familles face à la mobilité pour raisons professionnelles : des logiques de genre bien différenciées », *Recherches familiales*, 1, 6, p. 55 à 66.

BONNEWITZ, Patrice

2004 : *Classes sociales et inégalités : stratification et mobilité*, Rosny, Éditions Bréal, « Thèmes et débats », 127 p.

BONVALET, Catherine, DUREAU, Françoise

2000 : « Les modes d'habiter : des choix sous contraintes », in François Dureau, Véronique Dupont, Eva Lelièvre, Jean-Pierre Lévy et Thierry Lulle (coord.), *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, Anthropos, « Villes », p. 131 à 153.

BORGOGNO, Victor, ANDRESEN-VOLLENWEIDER, Lise

2000 : « Étudiants du Maghreb en France. Spécificités du « rameau féminin » de la migration ? », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », p. 285 à 306.

BORJA, Simon, COURTY, Guillaume, RAMADIER, Thierry

2014 : « Trois mobilités en une seule ? Esquisses d'une construction artistique, intellectuelle et politique d'une notion », *EspacesTemps.net. Revue électronique des sciences humaines et sociales*.

BORREL, Catherine

2006 : « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *INSEE Première*, 1098, p. 4.

BORREL, Catherine, TAVAN, Chloé

2003 : « La vie familiale des immigrés », *France, portrait social. Édition 2003-2004*, p. 109 à 124.

BOSC, Serge

2003 : « La société et ses stratifications. Groupes sociaux ou classes sociales ? », *Cahiers français. La Documentation française*, 314, p. 40 à 46.

BOSSUROY, Thomas, COGNEAU, Denis

2013 : « Social Mobility in Five African Countries », *Review of Income and Wealth*, 59, p. 84 à 110.

BOUBAKRI, Hassan, MAZZELLA, Sylvie

2011 : « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 111 à 126.

BOUBEKER, Ahmed

2000 : « Les paraboles du lien social », in Jean Métral (coord.), *Cultures en ville: ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, « Société et territoire », p. 169 à 187.

BOUDON, Raymond, BOURRICAUD, François

1982 : « Rôle », in *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 505 à 510.

BOUILLY, Emmanuelle

2008 : « La couverture médiatique du Collectif pour la lutte contre l'immigration clandestine de Thiaroye-sur-Mer (Dakar- Sénégal). Une mise en abîme du discours produit au « Nord » sur le « Sud » », *Asylon(s)*, Migrations et Sénégal, 3.

BOULANGER, Claire, MARY, Kévin

2011 : « Les Maliens en France et aux États-Unis : trajectoires et pratiques transnationales dans des espaces migratoires différenciés », *e-migrinter*, 7, p. 17 à 27.

BOULY DE LESDAIN, Sophie

1999 : *Femmes camerounaises en région parisienne. Trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*, Paris, L'Harmattan, « Connaissance des hommes », 241 p.

BOURBEAU, Philippe

2013 : « Politisation et sécuritisation des migrations internationales : une relation à définir », *Critique internationale*, 61, 4, p. 127 à 145.

BOURDIEU, Pierre

1966 : « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 7, 3, p. 325 à 347.

1972 : *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, « Travaux de droit, d'économie, de sociologie et de sciences politiques », 269 p.

1977 : « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14, 1, p. 51 à 54.

1978 : « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, 1, p. 2 à 22.

1979a : « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, 1, p. 3 à 6

1979b : *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 670 p.

1980 : *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 474 p.

1986 : « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 1, p. 69 à 72.

1994 : « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105, 1, p. 3 à 12.

1996a : « Un acte désintéressé est-il possible ? », in *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, « Points Essais », p. 149 à 167.

1996b : *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, « Points Essais », 245 p.

1997 : *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, « Liber », 318 p.

BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude

1964 : *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 189 p.

1970 : *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 279 p.

BOURDIEU, Pierre, SAYAD, Abdelmalek

1964 : *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Éditions de Minuit, « Grands documents », 224 p.

BOURGOUIN, France

2011 : « Des individualistes globaux : ruptures et discontinuités dans les familles d'élites africaines transnationales », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 299 à 314.

BOVENKERK, Frank

1974 : *The Sociology of Return Migration: A Bibliographic Essay*, La Hague, Martinus Nijhoff, « Publications of the Research Group for European Migration Problems ».

BOYD, Monica

1989 : « Family and Personal Networks in International Migration. Recent Developments and New Agendas », *International Migration Review*, 23, 3, p. 638 à 670.

BOYER, Florence

2005 : « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée », *Stichproben. Special Issue on African Migrations, Historical Perspectives and Contemporary Dynamics*, 8, p. 47 à 67.

2013 : « La figure de Pénélope ou l'immobilité dans le contexte des migrations circulaires », *e-Migrinter*, 11, p. 53 à 64.

BOYER, Florence, MOUNKAILA, Harouna

2010 : « Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations », *L'exemple des paysans sabéliens*, 1286-1287, 4-5, p. 212-220.

BRABANDT, Heike, MAU, Steffen

2013 : « Regulating Territorial Access in a Globalized World. Visa-Waiver Policies in the USA and Austria », *Journal of Borderlands Studies*, 28, 3, p. 321 à 336.

BRAGA MARTES, Ana Cristina

2008 : « L'engagement en retour : le transfert d'argent des émigrés brésiliens », *Hommes & Migrations*, 1272, p. 110 à 124.

BRÉANT, Hugo

2009 : *Entrepreneurs et associations diasporiques : le travail de production politique d'une communauté togolaise en France*, Mémoire de science politique, sous la direction de Richard Banégas, d'Alphonse Maindo et de Guillaume Girard, Université Paris 1, Paris, 196 p.

2010 : *Retrouver le Togo. Différenciation, mobilité et inégalités sociales en migration. Le cas du retour de la diaspora togolaise*, Mémoire de science politique, sous la direction de Jérôme Valluy, Université Paris 1, Paris, 265 p.

2012 : « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies », *Mots*, 3, 100, p. 153 à 171.

2013a : « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, 4, 67-68, p. 31 à 52.

2013b : « What if diasporas didn't think about development?: a critical approach of the international discourse on migration and development », *African and Black Diaspora: An International Journal*, 6, 2, p. 99 à 112.

BREDELOUP, Sylvie

2009 : « La migration africaine : de nouvelles routes, de nouvelles figures », *Revue Quart Monde*, 4, 212.

2014a : « Pluralité des parcours des étudiants ouest-africains en Chine », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 13, p. 139 à 165.

2014b : *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), « Géographie », 141 p.

2015 : « Introduction : terrains revisités en migrations africaines », *Afrique et développement*, 40, 1, p. 1 à 17.

BREVIGLIERI, Marc

2001 : « L'étreinte de l'origine. Attachement, mémoire et nostalgie chez les enfants d'immigrés maghrébins », *Confluences Méditerranée*, 4, 39, p. 37 à 47.

BRINBAUM, Yaël, SAFI, Mirna, SIMON, Patrick

2012 : *Les discriminations en France : entre perception et expérience*, Documents de travail, Série Trajectoires et Origines (TeO) Enquête sur la diversité des populations en France, 183, Paris, INED.

BRIQUET, Jean-Louis

1994 : « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, 7, 28, p. 16 à 26.

BROUARD, Sylvain, TIBERJ, Vincent

2005 : *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Les Presses de Sciences Po, « Nouveaux débats », 157 p.

BRUNETEAUX, Patrick, LANZARINI, Corinne

1998 : « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, 30, 1, p. 157 à 180.

BRUNO, Anne-Sophie

2010 : *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, « En temps & lieux », 288 p.

BRUNO, Anne-Sophie, RYGIEL, Philippe, SPIRE, Alexis, ZALC, Claire

2006 : « Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Population*, 61, 5, p. 737 à 762.

BRUTEL, Chantal

2015 : *L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités*, INSEE Analyses, 22, Paris, Cellule Statistiques et études sur l'immigration, INSEE, 4 p.

CADOLLE, Sylvie

2005 : « Les jeunes adultes, enfants de parents séparés, entre investissement dans les études et désir d'indépendance », *Revue française des affaires sociales*, 4, 4, p. 161 à 182.

CADWALLADER, Martin T.

1992 : *Migration and residential mobility: macro and micro approaches*, Madison, University of Wisconsin Press, 275 p.

CALENDA, Davide

2012 : *Famille, capital social et réintégration socioprofessionnelle des migrants de retour au Mali*,

CRIS Analytical Notes, 2012/03, San Domenico di Fiesole, MIREM, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 27 p.

CALVO, Emmanuel

1997 : « Toujours Africains et déjà Français : la socialisation des migrants vue à travers leur alimentation », *Politique africaine*, 67, p. 48 à 55.

CAMARA, Djibril Kassomba

2003 : *La diaspora guinéenne*, Paris, L'Harmattan, 134 p.

CANUT, Cécile, MAZAURIC, Catherine (DIR.)

2014 : *La migration prise aux mots : mise en récits et en images des migrations transafricaines*, Paris, Le Cavalier bleu, « Mobilisations », 286 p.

CAPECCHI, Vittorio

1967 : « Problèmes méthodologiques dans la mesure de la mobilité sociale », *European Journal of Sociology*, 8, 2, p. 285 à 318.

CAPELLE-POGĂCEAN, Antonela

2010 : « Imaginaires, pratiques et politiques du revenir », *Critique internationale*, 2, 47, p. 9 à 17.

CARLING, Jørgen

2002 : « Migration in the age of involuntary immobility : theoretical reflections and Cape Verdean experiences », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 28, 1, p. 5 à 42.

2004 : « Emigration, Return and Development in Cape Verde: The Impact of Closing Borders », *Population, Space and Place*, 10, p. 113 à 132.

CARLING, Jørgen (DIR.)

2015 : *Possibilities and Realities of Return Migration*, Oslo, Peace Research Institute Oslo (PRIO), 53 p.

CARLING, Jørgen, ÅKESSON, Lisa

2009 : « Mobility at the Heart of a Nation: Patterns and Meanings of Cape Verdean Migration », *International Migration*, 47, 3, p. 123 à 155.

CARLING, Jørgen, BIVAND ERDAL, Marta

2014 : « Return Migration and Transnationalism: How Are the Two Connected? », *International Migration*, 52, 6, p. 2 à 12.

CARLSSON, Gösta

1958 : *Social Mobility and Class Structure*, Lund, CWK Gleerup, 197 p.

CASSARINO, Jean-Pierre

2004 : « Theorising Return Migration: the Conceptual Approach to Return Migrants Revisited », *International Journal on Multicultural Societies*, 6, 2, p. 253 à 279.

2007 : « Une approche du retour orientée vers le développement », *Accueillir*, 244, p. 22 à 23.

CASSARINO, Jean-Pierre (DIR.)

2007 : *Migrants de retour au Maghreb. Réintégration et enjeux de développement*, Rapport général, San Domenico di Fiesole, MIREM, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 162 p.

CASTLES, Stephen, DE HAAS, Hein, MILLER, Mark J

1993 : *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Londres, Basingstoke, MacMillan Press, 306 p.

CASTLES, Stephen, KOSACK, Godula

1972 : « The Function of Labour Immigration in Western European Capitalism », *New Left Review*, 73, p. 3 à 21.

1973 : *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, « Institute of Race Relations », 514 p.

CATARINO, Christine, VERSCHUUR, Christine

2013 : *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers Genre et Développement », 432 p.

CAUTRÈS, Bruno

1992 : « Recherches récentes sur la mobilité sociale », *Revue Française de Science Politique*, 42, 3, p. 441 à 479.

CERASE, Francesco P.

1974 : « Expectations and Reality: A case Study of Return Migration from the United States to Southern Italy », *International Migration Review*, 8, 2, p. 245 à 262.

CHAABAN, Samah, SAADI, Hakima

2015 : « « Chibani-a-s », vivre dignement ici et là-bas », *Empan. Prendre la mesure de l'humain*, 2, 98, p. 87 à 92.

CHAMBOREDON, Hélène, PAVIS, Fabienne, SURDEZ, Muriel, WILLEMEZ, Laurent

1994 : « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 1, p. 114 à 132.

CHAMOZZI, Françoise

2009 : « Risques de l'immigration et déclassement professionnel », *Hommes & Migrations*, 1281, p. 112 à 121.

CHAOUANE, Emma

2008 : *Expulsés maliens*, Mémoire de science politique, sous la direction de Jérôme Valluy, Université Paris 1, Paris, 152 p.

CHAPPART, Pascaline

2008 : « Retour forcé au Cameroun : récits d'après-expulsion », *Plein droit*, 2, 77, p. 35 à 38.

CHARTON, Hélène

1997 : « Mukumu girls' School et le développement de l'éducation des filles dans le Nyanza au Kenya », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 6, p. 167 à 172.

2003 : « La débâcle éducative du Kenya. Éléments d'analyse historique », *Cahiers d'études africaines*, 1, 169-170, p. 189 à 208.

CHAUVEL, Louis

2001 : « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 4, 79, p. 315 à 359.

2002 : « Pouvons-nous (de nouveau) parler de classes sociales ? », in Jean Lojkine (dir.), *Les sociologies critiques du capitalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, « Actuel Marx, Confrontations », p. 117 à 138.

CHAUVEL, Louis, SCHULTHEIS, Franz

2003 : « Le sens d'une dénégration. L'oubli des classes sociales en Allemagne et en France », *Mouvements*, 2, 26, p. 17 à 26.

CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre

2015 : « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, 2, 58, p. 55 à 74.

CHORT, Isabelle

2012 : « Réseaux migratoires sénégalais », *Statéco*, 107, p. 55 à 74.

CHORT, Isabelle, DIA, Hamidou

2014 : « L'argent des migrations : les finances individuelles sous l'objectif des sciences sociales », *Autrepart*, 4, 67-68, p. 3 à 12.

CICCHELLI, Vincenzo

2012 : *L'esprit cosmopolite. Voyages de formation des jeunes en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, « Fait politique », 276 p.

CIMADE

2006 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2006, 202 p.

2007 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2007, 295 p.

2008 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2008, 415 p.

2009 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2009, 215 p.

2010 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2010, 231 p.

2011 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2011, 291 p.

2012 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2012, 279 p.

2013 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2013, 142 p.

2014 : *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2014, 130 p.

CLOCHARD, Olivier

2003 : « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 222, p. 159 à 180.

2007 : « The maritime border of Europe: upstream migratory controls », in Emmanuel Brunet-Jailly (dir.), *Borderlands: comparing border security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 19 à 40.

COENEN-HUTHER, Jacques

2005 : « Heurs et malheurs du concept de rôle social », *Revue européenne des sciences sociales*, 132, p. 65 à 82.

COLES, Tim Edward, TIMOTHY, Dallen J. (ÉD.)

2004 : *Tourism, diasporas and space*, Londres, Routledge, « Contemporary Geographies of Leisure, Tourism and Mobility », 302 p.

COLLET, Beate, SANTELLI, Emmanuelle

2012a : « Les couples mixtes franco-algériens en France. D'une génération à l'autre », *Hommes & Migrations*, 1, 1295, p. 54 à 64.

2012b : *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le lien social », 354 p.

COLLET, Beate, VEITH, Blandine

2013 : « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 25, 145, p. 37 à 47.

CONKLIN, Alice L

1997 : *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa (1885-1930)*, Stanford, Stanford University Press, 384 p.

CONSTANT, Amelie, MASSEY, Douglas S

2002 : « Return Migration by German Guestworkers: Neoclassical versus New Economic Theories », *International Migration*, 40, 4, p. 5 à 38.

CONWAY, Dennis, POTTER, Robert B

2009 : *Return Migration of the Next Generations. 21st Century Transnational Mobility*, Farnham, Ashgate Publishing, 264 p.

CORDEIRO, Albano

2002 : « Le va-et-vient des Portugais en Europe », *Revue Projet*, 4, 272, p. 63 à 68.

CORET, Clélia

2014 : « Mobilités contraintes, mobilités choisies ? Esclaves fugitifs et élites swahili

exilées dans la fondation d'une cité-État à Witu sur la côte est-africaine (XIXe siècle) », *Hypothèses*, 1, 17, p. 187 à 196.

CORNUAU, Frédérique, DUNEZAT, Xavier

2008 : « Faire figure d'immigré-E », *Espace populations sociétés*, 3, p. 463 à 481.

CORTÈS, Geneviève

2002 : « L'accès aux ressources foncières, enjeu de l'émigration rurale andine. Essai de lecture systémique à partir de l'exemple bolivien », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 18, 2, p. 83 à 104.

2008 : « Les migrants latino-américains. Vivre et penser le "retour" », *Caravelle. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, 91, p. 7 à 16.

2011 : « La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 95 à 110.

COSSÉE, Claire, MIRANDA, Adelina, OUALI, Nouria (DIR.)

2012 : *Le genre au cœur des migrations*, Paris, Éditions Pétra, « IntersectionS », 336 p.

COULANGEON, Philippe

2003 : « La stratification sociale des goûts musicaux. Le modèle de la légitimité culturelle en question », *Revue Française de Sociologie*, 44, 1, p. 3 à 33.

2011 : *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, « Mondes vécus », 165 p.

COULANGEON, Philippe, DUVAL, Julien (DIR.)

2013 : *Trente ans après « La Distinction » de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, « Recherches », 423 p.

COULIBALY, Mouhamed

en préparation : *Imaginaire migratoire et médias chez les jeunes africains subsahariens candidats à la migration*, Thèse d'anthropologie sociale en préparation, sous la direction de Jean-Paul Colleyn, École des hautes études en sciences sociales, Paris.

COURGEAU, Daniel, LELIÈVRE, Eva

2003 : « Les motifs individuels et sociaux des migrations », in *Démographie. Analyse et*

synthèse, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, p. 147 à 169.

COURTIN, Émilie, LECHAUX, Bleuwend, ROULLAUD, Élise, WOOLLVEN, Marianne
2012 : « Démêler les fils du récit comparatif », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 1, p. 7 à 17.

COURT, Martine, HENRI-PANABIÈRE, Gaële
2012 : « La socialisation culturelle au sein de la famille : le rôle des frères et sœurs », *Revue française de pédagogie*, 179, 2, p. 5 à 16.

COURTOIS, Jean-Patrick, BUFFET, François-Noël
2007 : *Avis présenté au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur le projet de loi de finances pour 2008, adopté par l'Assemblée nationale. Tome VIII. Sécurité, immigration, asile et intégration*, Avis, 96, Paris, Sénat, 80 p.

CRENSHAW, Kimberlé
1989 : « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *The University of Chicago Legal Forum*, 140, p. 139 à 167.
1991 : « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43, 6, p. 1241 à 1299.

CRÉPEAU, François
2002 : « La politique canadienne d'immigration : les défis de la mondialisation », in Emmanuelle Bribosia et Andrea Rea (dir.), *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Éditions Complexe, « Interventions », p. 93 à 131.

DE LA CROIX, David, DOCQUIER, Frédéric
2010 : « Migrations des travailleurs pauvres : une vision mondiale », *Regards croisés sur l'économie*, 2, 8, p. 170 à 179.

CUIN, Charles-Henry
1993 : *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 304 p.
1995 : « La sociologie et la mobilité sociale : les énigmes du cas français », *Revue Française de Sociologie*, 1, 36, p. 33 à 60.

CZAIKA, Mathias, DE HAAS, Hein
2011 : *The Effectiveness of Immigration Policies. A Conceptual Review of Empirical Evidence*, IMI Working Papers Series, DEMIG Project Paper, 33, Oxford, International Migration Institute, 26 p.

CZAIKA, Mathias, VOTHKNECHT, Marc
2012 : « Migration as cause and consequence of aspirations », *The Determinants of International Migration, Working Papers*, 13, p. 24.

DA CRUZ, Michaël, NIZZOLI, Cristina
2014 : « Quand savoir migrer ne fait pas tout. Les limites à la mobilité dans deux contextes de migrations contemporaines aux États-Unis et en Europe », *Migrations Société*, 26, 153-154, p. 167 à 180.

DAGUZAN, Jean-François
2011 : « L'Hiver après le printemps ? La transformation arabe à l'aune des processus politico-militaires », *Maghreb - Machrek*, 4, 210, p. 19 à 34.

DALUD-VINCENT, Monique
2012 : « Comment décrire les liens entre mobilité "objective" et mobilité "subjective" ? Retour sur la proposition de D. Merllié », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 116, p. 76 à 87.

DARBON, Dominique
2013 : « Classe(s) moyenne(s) : une revue de la littérature. Un concept utile pour suivre les dynamiques de l'Afrique », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 33 à 51.

DAHRENDORF, Ralf

1968 : « Homo sociologicus. On the History, Significance, and Limits of the Category of Social Role », in Ralf Dahrendorf, *Essays in the Theory of Society*, Londres, Routledge & Kegan Paul, p. 19 à 87.

DARLEY, Mathilde

2008 : « Le contrôle migratoire aux frontières Schengen : pratiques et représentations des polices sur la ligne tchéco-autrichienne », *Cultures & Conflits*, 71, p. 13 à 29.

2010 : « Passages négociés à la frontière Schengen », *Plein Droit*, 84, p. 8 à 11.

DARMON, Muriel

2001 : « La socialisation, entre famille et école. Observation d'une classe de première année de maternelle », *Sociétés & Représentations*, 1, 11, p. 515 à 538.

2006 : *La socialisation*, Paris, Armand Colin, « 128 », 128 p.

2007 : *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, « Poche », 349 p.

2008 : « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, 2, 82, p. 149 à 167.

2011 : « Sociologie de la conversion : socialisation et transformations individuelles », in Claudine Burton-Jeangros et Christoph Maeder (dir.), *Identité et transformation des modes de vie*, Zürich, Seismo, p. 64 à 84.

2013 : *Classes préparatoires : la fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 324 p.

DAUM, Christophe

1998 : *Les associations de maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 253 p.

1999 : « Migrations, lien au pays d'origine et développement », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », p. 385 à 390.

2002 : « Aide au retour et à la réinsertion volontaire au Mali. Un bilan critique », *Hommes & Migrations*, 1239, p. 40 à 48.

2007 : « Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine », in Véronique Petit (éd.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, CEPED, Popinter, « Rencontres. Les collections du CEPED », p. 157 à 169.

2014 : « Entre individualisation et responsabilités familiales : les mobilités des jeunes de la région de Kayes au Mali », *Revue européenne des migrations internationales*, 30, 3, p. 163 à 180.

DAUVIN, Pascal, SIMÉANT, Johanna

2002 : « Se réaliser en faisant de sa vie un roman », in *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, « Académique », p. 137 à 167.

DAVIS, Benjamin, STECKLOV, Guy, WINTERS, Paul

2002 : « Domestic and International Migration from Rural Mexico: Disaggregating the Effects of Network Structure and Composition », *Population Studies*, 56, 3, p. 291 à 309.

DEAN, John P, WHYTE, William Foote

1958 : « How Do You Know If the Informant is Telling the Truth? », *Human Organization*, 17, 2, p. 34 à 38.

DEBROUX, Josette

2003 : « La dynamique complexe des migrations d'actifs vers l'espace "rural isolé" », *Espaces et Sociétés*, 2, 113-114, p. 215 à 232.

2006 : « Migration d'actifs vers l'espace « rural isolé ». Éléments d'analyse sur les liens à l'espace d'arrivée », *Norois*, 3, 200.

DÉCHAUX, Jean-Hugues

1994a : « Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté. L'exemple français », *Recherches sociologiques*, 25, 3, p. 37 à 52.

1994b : « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés contemporaines*, 17, 17, p. 75 à 90.

2007a : « La bienveillance fraternelle et ses limites : le soutien moral entre germains adultes », *L'Année sociologique*, 57, 1, p. 179 à 205.

2007b : *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 p.

DEDIEU, Jean-Philippe

2012 : *La parole immigrée. Les migrants africains dans l'espace public en France (1960-1995)*, Paris, Klincksieck, « Pouvoirs de persuasion », 336 p.

DE JONG, Gordon F, GARDNER, Robert W. (ÉD.)

1981 : *Migration Decision Making: Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries*, New York, Pergamon Press, 394 p.

DELAPORTE BÉRA, Marie-Pierre

2011 : « Le juif errant, de l'errance à l'exil », *Hommes & Migrations*, 1293, 5, p. 107 à 118.

DELCROIX, Catherine

1995 : « Des récits de vie croisés aux histoires de famille », *Current Sociology*, 43, 2, p. 61 à 67.

2001 : *Ombres et lumières de la famille Nour : comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Payot, 258 p.

2009 : « Transmission de l'histoire familiale et de la mémoire historique face à la précarité », *Migrations Société*, 21, 123-124, p. 143 à 157.

DENNI, Badr Eddine

1995 : « Réception des spots publicitaires étrangers en Algérie », *NAQD*, 1-2, 8-9, p. 52 à 61.

DEQUIRE, Anne-Françoise, TERFOUS, Zakia

2009 : « Le mariage forcé chez les jeunes filles d'origine maghrébine. Entre résistance et soumission », *Pensée plurielle*, 2, 21, p. 97 à 112.

DERDER, Peggy

2014 : *Idées reçues sur les générations issues de l'immigration*, Paris, Le Cavalier bleu, « Idées reçues », 172 p.

DESPLAN, Félix

2013 : *Projet de loi de finances pour 2014. Départements d'outre-mer*, Avis, 162, Sénat. Commission des lois, 43 p.

DESPRES, Altaïr

2011 : « Des migrations exceptionnelles ? Les « voyages » des danseurs contemporains africains », *Genèses*, 1, 82, p. 120 à 139.

DESRUMAUX, Clément

2013 : *Contes de campagne. Sociologie comparée des conjonctures électorales législatives en France et en Grande-Bretagne (1997-2007)*, Thèse de science politique, sous la direction de Jean-Gabriel Contamin, Université Lille 2, Lille, 908 p.

DETIENNE, Marcel

2000 : *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, « La librairie du XXe siècle », 134 p.

DÉTREZ, Christine

2002 : *La construction sociale du corps*, Paris, Le Seuil, « Points, Essais, Sciences humaines », 257 p.

DEWITTE, Philippe

2002 : « Les Soninké venus du fleuve », *Revue Projet*, 4, 272, p. 60 à 62.

DEWITTE, Philippe (DIR.)

1999 : *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, « L'état des savoirs », 444 p.

DEZALAY, Yves

2004 : « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 151-152, p. 4 à 35.

DIA, Hamidou

2007 : « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23, 3, p. 29 à 49.

2014 : « Figures étudiantes sénégalaises à l'étranger. De la recherche de l'excellence transnationale au retour contraint dans la communauté », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 95 à 103.

DIANÉ, Charles

1990 : *Les grandes heures de la F.E.A.N.F*, Paris, Chaka, « Afrique contemporaine », 190 p.

DIAZ, Delphine

2014 : « Comparer les mobilités contraintes », *Hypothèses*, 1, 17, p. 145 à 155.

DIENG, Amady Aly

2009 : *Les grands combats de la fédération des étudiants d'Afrique noire : de Bandung aux indépendances, 1955-1960*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 267 p.

DIMÉ, Mamadou

2015 : « "Flamber moins et investir utile" : la promotion de l'entrepreneuriat chez des migrants de retour au Sénégal », *Afrique et développement*, 40, 1, p. 81 à 97.

DIMINESCU, Dana

2006 : « L'usage du téléphone portable par les migrants en situation précaire », in Émilie Bajolet, Marie-Flore Mattéi, Jean-Marc Rennes (dir.), « *Quatre ans de recherche urbaine. 2001-2004. Volume I* », Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, « Perspectives Villes et Territoires », p. 90 à 97.

DJAMBA, Yanyi K

2004 : « Les déterminants des intentions de migration internationale parmi les Éthiopiens et les Sud-Africains », in *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives. Actes du colloque de Budapest, 20-24 septembre 2004*, Paris, Presses Universitaires de France, « Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF) », p. 180 à 188.

DOGAN, Mattei, PELASSY, Dominique

1980 : *La comparaison internationale en sociologie politique. Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Librairies techniques (LITEC), 320 p.

1982 : *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, « Politique comparée », 218 p.

DOMENACH, Hervé

1996 : « De la "migratologie" ... », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 12, 2, p. 73 à 86.

DOMENACH, Hervé, PICOUET, Michel

1987 : « Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration », *Population*, 42, 3, p. 469 à 483.

DORLIN, Elsa (DIR.)

2009 : *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, « Actuel Marx, Confrontation », 313 p.

DROZ, Yvan, JACQUES-JOUVENOT, Dominique

2015 : *Faire et défaire des affaires en famille*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, « Les cahiers de la MSHE Ledoux », 212 p.

DUBAR, Claude

1999a : « La promotion sociale. La courte histoire d'une vieille idée », in Claude Dubar et Charles Gadéa (éd.), *La promotion sociale en France*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, « Sociologie », p. 7 à 12.

1999b : « Pour une approche compréhensive de la promotion sociale », in Claude Dubar et Charles Gadéa (éd.), *La promotion sociale en France*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, « Sociologie », p. 239 à 250.

DUBET, François, DURAND, Jean-Pierre, FLOCCO, Gaëtan, LALLEMENT, Michel, LINHART, Danièle

2014 : « Clairvoyance ou aveuglement des travailleurs : qu'en disent les sociologues ? », *La Nouvelle Revue du Travail*, 5.

DUBUCS, Hadrien

2007 : « Quelle ségrégation pour des "élites" migrantes ? Le cas des migrants japonais dans l'agglomération parisienne », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), « *Les nouveaux territoires migratoires : entre logiques globales et dynamiques locales* », Bilbao, Éditions de l'université de Deusto, « HumanitarianNet », p. 23 à 34.

DUCHÊNE-LACROIX, Cédric

2010 : « Constituer une famille en situation transnationale : les ancrages de la coexistence et de la territorialité », *Lien social et Politiques*, 64, p. 65 à 76.

DUFOIX, Stéphane, GUÉRASSIMOFF, Carine, DE TINGUY, Anne (DIR.)
2010 : *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 344 p.

DUFOIX, Stéphane
2000 : « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue européenne des migrations internationales*, 16, 3, p. 147 à 164.
2002 : *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais, Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, Presses Universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui », 314 p.
2005 : « La communauté politique des exilés, une nation hors l'État », *Hommes & Migrations*, 1253, p. 6 à 14.

DUMONT, Jean-Christophe, SPIELVOGEL, Gilles
2008 : « Partie III. Les migrations de retour : un nouveau regard », in *Perspectives des migrations internationales*, Paris, Éditions de l'OCDE, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), p. 181 à 246.

DUREAU, Françoise, HILY, Marie-Antoinette (DIR.)
2009 : *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Essais », 189 p.

DURU-BELLAT, Marie, KIEFFER, Annick
2006 : « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du travail*, 4, 48, p. 455 à 473.

DURUFLÉ, Gilles
1988 : *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, « Les Afriques », 205 p.

DUSTMANN, Christian, WEISS, Yoram
2007 : « Return Migration: Theory and Empirical Evidence from UK », *British Journal of Industrial Relations*, 45, 2, p. 236 à 256.

DUVIVIER, Émilie
2010 : « Le rôle du réseau social et familial dans l'expérience migratoire des jeunes migrants isolés », *Lien social et Politiques*, 64, p. 137 à 148.

EBERHARD, Mireille
2001 : « Catégorisations ethno-raciales au guichet », *Cahiers du CERIEM*, 8, p. 35 à 50.

EFIONAYI-MÄDER, Denise, MORET, Joëlle, PECORARO, Marco
2005 : *Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets politiques*, Rapport de recherche, 38A, Berne, Swiss Forum for Migration and Population Studies, Office fédéral des migrations, 131 p.

EFIONAYI, Denise, PIGUET, Etienne
2014 : « Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir », *Revue internationale de politique de développement*, 5.2.

ELDER, Glen H.
1977 : « Family History and the Life Course », *Journal of Family History*, 2, 4, p. 279 à 304.
1992 : « Models of the Life Course », *Contemporary Sociology*, 21, 2, p. 632 à 635.

ELDER, Glen H. (ÉD.)
1985 : *Life Course Dynamics. Trajectories and Transitions (1968-1980)*, New York, Cornell University Press, « Social Science Research Council », 345 p.

EL HARIRI, Saâdia
2003 : « Les femmes et le retour au pays d'origine », *Hommes & Migrations*, 1242, p. 43 à 52.

ERIKSON, Robert, GOLDTHORPE, John H.
1992 : *The Constant Flux: A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, Oxford, Clarendon Press, 429 p.

ESTEVEES, Olivier
2011 : « Le mythe du retour », in *De l'invisibilité à l'islamophobie. Les musulmans britanniques (1945-2010)*, Paris, Les Presses de Sciences Po, « Académique », p. 31 à 47.

ESTIER, Claude

2003 : *Projet de loi autorisant la ratification d'un accord d'association entre la Communauté européenne et l'Algérie*, 329, Commission des Affaires étrangères, 33 p.

FAFCHAMPS, Marcel, SHILPI, Forhad

2008 : *Determinants of Choice of Migration Destination*, Policy Research Working Paper, 4728, World Bank, Development Research Group, Sustainable Rural and Urban Development Team, 50 p.

FALL, Magatte

2014 : « La diaspora sénégalaise au Canada », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 9 à 16.

FALL, Mar

2005 : *Le destin des Africains noirs en France : discriminations, assimilation, repli communautaire*, Paris, L'Harmattan, « Sociétés africaines et diaspora », 146 p.

FALQUET, Jules, HIRATA, Helena, KERGOAT, Danièle, LABARI, Brahim, LE FEUVRE, Nicky, SOW, Fatou (DIR.)

2010 : *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 278 p.

FALQUET, Jules, HIRATA, Helena, LAUTIER, Bruno

2006 : « Les nouveaux paradoxes de la mondialisation », *Cahiers du Genre*, 1, 40, p. 5 à 14.

FALQUET, Jules, RABAUD, Aude

2008 : « Introduction du dossier "Femmes, genre, migrations et mondialisation" », *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 7 à 32.

FARLEY, Reynolds, ALBA, Richard

2002 : « The New Second Generation in the United States », *International Migration Review*, 36, 3, p. 669 à 701.

FASSIN, Didier (DIR.)

2013 : *Juger, réprimer, accompagner. Essai sur la morale de l'État*, Paris, Éditions du Seuil, « Sciences humaines », 416 p.

FASSIN (DIR.), Éric

2015 : « Les langages de l'intersectionnalité », *Raisons politiques*, 2, 58, p. 132.

FASSIN, Didier, FASSIN, Éric (DIR.)

2009 : *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, « Sciences humaines et sociales », 280 p.

FASSIN, Didier, MORICE, Alain

2001 : « Les épreuves de l'irrégularité, les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut », in Dominique Schnapper (éd.), *Exclusions au cœur de la cité*, Paris, Economica, « Sociologiques », p. 261 à 309.

FASSIN, Didier, MORICE, Alain, QUIMINAL, Catherine (DIR.)

1997 : *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 278 p.

FAURE, Sylvia

2000 : *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*, Paris, La Dispute, 279 p.

FAURE, Sylvia, GOSSELIN, Anne-Sophie

2008 : « Apprendre par corps : le concept à l'épreuve de l'enquête empirique. Exemple des jeunes danseurs des favelas », *Regards sociologiques*, 35, p. 27 à 36.

FAYOLLE, Jacky

2004 : « Deux ou trois idées non reçues sur les migrations », 2, 2, p. 61 à 72.

FERRÉ, Nathalie

2014 : « La valse des "plein droit" », *Plein Droit*, 100, p. 15 à 18.

FERTÉ, Patrick, BARRERA, Caroline (DIR.)

2009 : *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuges (XVIe-XXe siècles). Actes du colloque international « Étudier ailleurs, étudier malgré tout »*, Toulouse, Maison de la recherche, 4-5 octobre 2007, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, « Tempus », 341 p.

FILHON, Alexandra, VARRO, Gabrielle

2005 : « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », in Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Éditions de l'INED, « Cahiers », p. 483 à 501.

FILLIEULE, Olivier

2001 : « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 51, 1, p. 199 à 215.

FISCHER, Peter A., MARTIN, Reiner, STRAUBHAAR, Thomas

1997 : « Should I Stay or Should I Go ? », in Tomas Hammar, Grete Brochmann, Kristof Tamas et Thomas Faist (éd.), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford, New York, Berg, p. 49 à 90.

FITOUSSI, Jean-Paul, LAURENT, Éloi, MAURICE, Joël

2004 : *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris, La Documentation française, « Les rapports du Conseil d'analyse économique », 327 p.

FLAHAUX, Marie-Laurence

2014 : *Retourner au Sénégal et en RD Congo : choix et contraintes au coeur des trajectoires de vie des migrants*, Namur, Presses Universitaires de Namur, « Thèses de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication », 336 p.

2015 : « Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo », *Population*, 1, 70, p. 103 à 133.

FLAHAUX, Marie-Laurence, BEAUCHEMIN, Cris, SCHOUAKER, Bruno

2013 : « Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises », in Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho et Bruno Schoumaker (dir.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 91 à 125.

FLAHAUX, Marie-Laurence, MEZGER, David

2013 : « Dakar, après le retour... Le devenir professionnel des migrants », in Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho et Bruno Schoumaker (dir.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 281 à 326.

FLIPO, Aurore

2013 : « Mobilité et passage à l'âge adulte. Itinéraires de migrants intra-européens », *Agora débats/jeunesses*, 3, 65, p. 23 à 35.

FOLLANA, Christine

2006 : « Les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement des pays d'origine », in Georges Courade (dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, « Mappemonde », p. 356 à 362.

FOUCHER, Michel

2007 : *L'obsession des frontières*, Paris, Éditions Perrin, 249 p.

2010 : « Actualité et permanence des frontières », *Médium*, 3, 24-25, p. 12 à 34.

FOUQUET, Thomas

2007a : « Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain », *Autrepart*, 1, 41, p. 83 à 98.

2007b : « De la prostitution clandestine aux désirs de l'Ailleurs : une « ethnographie de l'extraversion » à Dakar », *Politique africaine*, 3, 107, p. 102 à 123.

2011 : *Filles de la nuit, aventurières de la cité. Arts de la citadinité et désirs de l'Ailleurs à Dakar*, Thèse d'anthropologie sociale, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 683 p.

2012 : « Compétences cosmopolites. Sur quelques savoirs en jeu dans la prostitution clandestine et le mbaraan à Dakar », in Daouda Gary-Toukara et Didier Nativel (dir.), *L'Afrique des savoirs au sud du Sahara (XVI^{ème}-XXI^{ème} siècles)*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 225 à 261.

FOURCADE, Marie-Blanche

2010 : « Tourisme des racines. Expériences du retour », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 29, 1, p. 3 à 7.

FRANÇOIS, Pierre

2009 : « La vocation des musiciens : de l'illumination individuelle au processus collectif », in Didier Demazière et Charles Gadéa (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, « Recherches », p. 165 à 174.

FRÉMONT, Armand

1976 : *La région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France, « Le géographe », 223 p.

FRÉMONT, Armand, CHEVALIER, Jacques, HÉRIN, Robert, RENARD, Jean

1984 : *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

FUNKHOUSER, Edward

2009 : « The Choice of Migration Destination : A Longitudinal Approach Using Pre-Migration Outcomes », *Review of Development Economics*, 13, 4, p. 626 à 640.

GABACCIA, Donna R.

2015 : « Genre et migrations dans les études atlantiques de 1500 à nos jours », *Revue européenne des migrations internationales*, 31, 1, p. 15 à 37.

GALLET, Edwige

2004 : « Conditions et conséquences d'une immigration réussie. Le cas d'un immigré congolais », *Terrains & travaux*, 2, 7, p. 73 à 89.

GALLISSOT, René, BOUMAZA, Nadir, CLÉMENT, Ghislaine

1994 : *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens, Klincksieck, « Réponses sociologiques », 257 p.

GALLOU, Rémi

2005 : « Le vieillissement des immigrés en France. Le cas paroxystique des résidents des foyers », *Politix*, 4, 72, p. 57 à 77.

GARDELLA, Édouard

2004 : « L'exilé et son double (entretien) », *Terrains & travaux*, 2, 7, p. 55 à 72.

GARNEAU, Stéphanie

2007a : « Inégalités d'accès à l'espace international de l'enseignement supérieur et aux marchés du travail », in Sylvie Mazzella (dir.), *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison libérale (Maghreb, Afrique, Canada, France)*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, « Maghreb et sciences sociales », p. 133 à 150.

2007b : « Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23, 1, p. 139 à 161.

GARNEAU, Stéphanie, PILOTE, Annie, MOLGAT, Marc

2010 : « La migration pour études de jeunes francophones au Canada : une typologie des carrières étudiantes », in Jacques Hamel, Catherine Pugeault-Cicchelli, Olivier Galland et Vincenzo Cicchelli (dir.), *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Le sens social », p. 93 à 106.

GARY-TOUNKARA, Daouda

2009 : « La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale », *Hommes & Migrations*, 1279, p. 12 à 23.

GASTAUT, Yvan

1997 : « L'irruption du thème de l'immigration dans les médias », *Confluences Méditerranée*, 24, p. 15 à 31.

2000 : *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Éditions du Seuil, « XXe siècle », 624 p.

2007 : « L'immigration dans les médias français des années 70. Le temps de la découverte », *Questions de communication*, 4, p. 17 à 32.

2009 : « Histoire de l'immigration en PACA aux XIXe et XXe siècles », *Hommes et migrations*, 1278, p. 48 à 61.

GASTAUT, Yvan, QUEMADA, Bruno (COORD.)

2007 : « Migrations : quand les préjugés s'en mêlent », *Migrations Société*, 19, 109, p. 218.

GAULÉJAC, Vincent de

1987 : *La névrose de classe, trajectoire sociale et conflits d'identité*, Paris, Hommes et groupes, « Rencontres dialectiques », 306 p.

GAXIE, Daniel

1977 : « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27, 1, p. 123 à 154.

1978 : *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, « Sociologie politique », 264 p.

2002 : « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, 52, 2, p. 145 à 178.

GAZIBO, Mamoudou

2002 : « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 9, 3, p. 427 à 449.

2006 : *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, « Paramètres », 261 p.

GEERTZ, Clifford

1998 : « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête*, 6.

GEISSER, Vincent (DIR.)

2000 : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », 332 p.

GEIST, Claudia, MCMANUS, Patricia A

2008 : « Geographical mobility over the life course: motivations and implications », *Population, Space and Place*, 14, 4, p. 283 à 303.

GHERARDI, Laura

2008 : « Population mobile dans les grandes entreprises : compétences acquises et coûts humains », *Revue européenne des migrations internationales*, 24, 3, p. 191 à 207.

GHERARDI, Laura, PIERRE, Philippe

2010 : « Mobilités géographiques et écarts de pouvoir au sein de trois entreprises mondialisées. Mobiles, immobiles et « ubiquistes » », *Revue européenne des migrations internationales*, 26, 1, p. 161 à 185.

GHERGHEL, Ana, SAINT-JACQUES, Marie-Christine

2011 : « La dynamique des rôles familiaux et parentaux chez les mères

monoparentales immigrées au Québec », in Chantal Zaouche Gaudron (dir.), « *Précarités et éducation familiale* », Toulouse, Érès, « Poche-Société », p. 321 à 326.

GIBNEY, Matthew J.

2008 : « Asylum and the Expansion of Deportation in the United Kingdom », *Governement and Opposition*, 43, 2, p. 146 à 167.

GIDDENS, Anthony

1984 : *The constitution of society: outline of the theory of structuration*, Cambridge, Polity Press, 402 p.

GIELE, Janet Z., ELDER, Glen H. (ÉD.)

1998 : *Methods of Life Course Research. Qualitative and Quantitative Approaches*, Londres, Sage Publications, 344 p.

2009 : *The Craft of Life Course Research*, New York, Guilford Press, 372 p.

GILBERT, Pierre

2011 : « “Ghetto”, “relégation”, “effets de quartier”. Critique d'une représentation des cités », *Métropolitiques*.

GIL, Irene Ramos

2012 : « Horizons du mariage et critères de légitimité sur trois générations : établir, retenir et consentir », *Problèmes d'Amérique Latine*, 87, p. 79 à 102.

GIMBERT, Virginie

2004 : « Une migration déqualifiante ? Immigrés juifs soviétiques à Berlin depuis 1989 », 2, 7, p. 90 à 108.

GIRARD, Alain

1971 : « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique », *Population*, 26, 5, p. 827 à 875.

GIRAUD, Annie, BONNEFIS, Marc

2006 : *Acquisitions et pertes de la nationalité française. Francisations des noms et prénoms. Données chiffrées et commentaires*, Rapport annuel, Paris, Ministère de l'emploi, de la

cohésion sociale et du logement, Direction de la population et des migrations, Sous-direction des naturalisations, 143 p.

GIROD, Roger

1971 : *Mobilité sociale: faits établis et problèmes ouverts*, Genève, Droz, « Travaux de droit, d'économie, de sciences politiques, de sociologie et de sciences politiques », 204 p.

GIROD, Roger (DIR.)

1977 : *Inégalité, inégalités. Analyse de la mobilité sociale*, Paris, Presses universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui », 183 p.

GISTI

1989 : « Petite histoire de l'ordonnance de 1945 », *Plein Droit*, 9.

2006 : *Les droits des étrangers à Mayotte. L'entrée et le séjour. La protection sociale*, Médecins du monde.

2012 : *Régimes d'exception en outre-mer pour les personnes étrangères*, Paris, GISTI, 72 p.

2015 : *Singularités matoraises du droit des personnes étrangères*, Paris, GISTI, 60 p.

GLAMOČAK, Marina

1998 : « La genèse de l'émigration politique serbe et croate », *Balkanologie*, 2, 1.

GLICK SCHILLER, Nina, WIMMER, Andreas

2003 : « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration: An Essay in Historical Epistemology », *International Migration Review*, 37, 3, p. 576 à 610.

GLORIUS, Birgit

2013 : « Understanding the Counter-flow. Theoretical and Methodological Aspects in Studying Remigration Processes after EU Expansion », in Birgit Glorius, Izabela Grabowska-Lunsinska et Aimee Kuvik (éd.), *Mobility in Transition: Migration Patterns after EU Enlargement*, Amsterdam, Amsterdam University Press, « IMISCOE Research », p. 217 à 236.

GMELCH, George

1980 : « Return Migration », *Annual Review of Anthropology*, 9, p. 135 à 159.

1983 : « Who Returns and Why: Return Migration Behavior in Two North Atlantic Societies », *Human Organization*, 42, 1, p. 46 à 54.

GODFRAIN, Jacques

2000 : *Rapport sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise*, 2758, Paris, Assemblée nationale.

GOFFMAN, Erving

1968 : *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 447 p.

1973a : *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 251 p.

1973b : *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 374 p.

1974 : *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 230 p.

1975 : *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 175 p.

1989 : « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in Robert Castel, Jacques Cosnier, Isaac Joseph (dir.), *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, « Arguments », p. 277 à 300.

2002 : « La "distance au rôle" en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143, 1, p. 80 à 87.

GOLLAC, Sibylle

2013a : « Propriété immobilière et autochtonie. Les trajectoires immobilières, sociales et politiques d'un maçon breton et de ses descendant-e-s », *Politix*, 1, 101, p. 133 à 159.

2013b : « Les ambiguïtés de l'aïnesse masculine. Transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération », *Revue Française de Sociologie*, 54, 4, p. 709 à 738.

2014 : « Deux femmes détestables ? Dire les inimitiés en famille », *Genèses*, 3, 96, p. 9 à 34.

GONIDEC, Pierre François

1957 : « De la dépendance à l'autonomie : l'État sous tutelle du Cameroun », *Annuaire français de droit international*, 3, 3, p. 597 à 626.

GONIN, Patrick

2001 : « Les migrations venant du bassin du fleuve Sénégal vers l'Union Européenne », in *Actes du colloque « Facteurs d'émigration, politiques d'immigration » (23 mars 2001)*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, p. 57 à 86.
 2010 : « L'énigme spatiale des Subsahariens », *Hommes & Migrations*, 1286-1287, p. 6 à 15.

GOULD, Peter, WHITE, Rodney R.

1984 : *Cartes mentales*, Fribourg, Éditions universitaires, 186 p.

DE GOURCY, Constance

2005 : *L'autonomie dans la migration. Réflexion autour d'une énigme*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 347 p.
 2013 : « Partir, rester, habiter : le projet migratoire dans la littérature exiltaire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29, 4, p. 43 à 57.

GOUTEYRON, Adrien

2007 : *Trouver une issue au casse-tête des visas*, Rapport d'information, 353, Paris, Sénat, Commission des finances, 103 p.

GREEN, Nancy

1985 : *Les travailleurs immigrés juifs à la Belle Époque. Le « Pletzl » de Paris*, Paris, Fayard, « L'espace du politique », 368 p.
 1989 : « Les Juifs étrangers à Paris », in André Kaspi et Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers*, Paris, Imprimerie nationale, « Notre siècle », p. 105 à 118.
 2002 : *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le noeud gordien », 138 p.
 2005 : « The Politics of Exit: Reversing the Immigration Paradigm », *The Journal of Modern History*, 77, 2, p. 263 à 289.
 2008 : « La migration des élites. Nouveau concept, anciennes pratiques ? », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 42, p. 107 à 116.

GREEN, Nancy, WEIL, François (DIR.)

2006 : *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 275 p.

GRESLE, François, PANOFF, Michel, PERRIN, Michel, TRIPIER, Pierre

1994 : *Dictionnaire des sciences humaines. Sociologie - anthropologie*, Paris, Nathan, « Références », 469 p.
 GRIBAUDI, Maurizio
 1982 : « Stratégies migratoires et mobilité relative entre village et ville », *Population*, 6, p. 1159 à 1182.

GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude

1989 : *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, Le Seuil, « Hautes études », 260 p.

GROS, Julien

2014 : « Les bûcherons-tâcherons, des travailleurs restés à l'écart du salariat », *La Nouvelle Revue du Travail*, 5.

GRUNTZ, Lucile

2008 : « La réintégration des émigrés égyptiens de retour au Caire : enjeux contemporains », in *Migrations internationales Sud-Nord : regards croisés des mondes scientifique, politique et associatif*, Institut démographique de l'université catholique de Louvain, p. 10.
 2013 : « Le galérien, le révolté et le yuppie : trois trajectoires d'immigrés égyptiens à Abu Dhabi », *EchoGéo*, 25.

GUARNIZO, Luis, HALLER, William, ALEJANDRO, Portes

2003 : « Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology*, 108, 6, p. 1211 à 1248.

GUBERT, Flore

2010 : « Pourquoi migrer ? Le regard de la théorie économique », *Regards croisés sur l'économie*, 8, 2, p. 96 à 105.

GUBERT, Flore, LASSOURD, Thomas, MESPLÉ-SOMPS, Sandrine

2010 : « Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au Mali », *Revue économique*, 6, 61, p. 1023 à 1050.

GUERRY, Linda

2013 : *Le genre de l'immigration et de la naturalisation L'exemple de Marseille (1918-1940)*, Lyon, ENS Éditions, 306 p.

GUILLAIN, Christine, SCOHIER, Claire

2002 : « Les précédents et la nationalité comme catalyseurs de la réaction pénale. L'exemple du contentieux stupéfiants (Bruxelles) », in Claude Faugeron et Michel Kokoreff (dir.), *Société avec drogues. Enjeux et limites*, Toulouse, Érès, « Trajets », p. 185 à 202.

GUILLAUME, Jean-François

2010 : « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », *Informations sociales*, 6, 156, p. 22 à 30.

GUILLAUMONT, Patrick, GUILLAUMONT-JEANNENEY, Sylviane

1992 : « Les conséquences sociales de l'ajustement en Afrique selon la politique de change », *Politique africaine*, 45, p. 101 à 122.

GUIMONT, Fabienne

1998 : *Les étudiants africains en France : 1950-1965*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 333 p.

GUIRAUDON, Virginie

2003 : « Une obsession : la clandestinité », *Plein droit*, 2, 57, p. 22 à 25.

GUIXÉ, Jordi

2010 : « Persécutions d'exil. La répression politique des républicains espagnols en France (1937-1951) », *Relations internationales*, 2, 142, p. 71 à 86.

DE HAAS, Hein

2007 : *Le mythe de l'invasion. Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne*, Travail de recherche de l'IMI, Oxford, International Migration Institute, 77 p.

2008 : *Migration and development: a theoretical perspective*, Bielefeld, Center on Migration, Citizenship and Development, « COMCAD Arbeitspapiere, Working Papers »,

82 p.

2013 : « What drives human migration? », *Page personnelle d'Hein de Haas*.

HACHIMI ALAOUI, Myriam

2007 : *Les chemins de l'exil. Les Algériens exilés en France et au Canada depuis les années 1990*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 202 p.

2013 : « Reconfigurations ethniques à Mayotte. Frontière avancée de l'Europe dans l'Océan indien », *Hommes et Migrations*, 1304, p. 59 à 65.

HAGBERG, Sten

2002 : « Learning to Live or to Leave? Education and Identity in Burkina Faso », *African Sociological Review*, 6, 2, p. 28 à 46.

HAJJAT, Abdellali

2005 : *Immigration postcoloniale et mémoire*, Paris, L'Harmattan, « Inter-national », 146 p.

HAJJAT, Abdellali, MOHAMMED, Marwan

2013 : *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 302 p.

HALBWACHS, Maurice

2008 : *Les classes sociales*, Paris, Presses universitaires de France, « Le lien social », 300 p.

HAMEL, Christelle

2011 : « Immigrées et filles d'immigrées : le recul des mariages forcés », *Population & Sociétés*, 479, 4 p.

HAMIDI, Camille

2006 : « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, 56, 1, p. 5 à 25.

HAMMAR, Tomas, TAMAS, Kristof

1997 : « Why Do People Go or Stay ? », in Tomas Hammar, Grete Brochmann, Kristof Tamas et Thomas Faist (éd.), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford, New York, Berg, p. 1 à 19.

HAMMOUCHE, Abdelhafid

1997 : « Famille relationnelle en situation migratoire, autorité paternelle et puissance publique », *Lien social et Politiques*, 37, p. 121 à 132.

2003 : « Du "bled" au camping, mémoires de vacances », *Hommes & Migrations*, 1243, p. 18 à 25.

2010 : « Mariage romantique, mariage planifié, mariage forcé : un enjeu intergénérationnel en situation migratoire », *Dialogue*, 1, 187, p. 47 à 58.

HAROCHE, Claudine

2000 : « Le comportement de déférence », *Communications*, 69, p. 5 à 26.

HARRIS, John, TODARO, Michael

1970 : « Migration, Unemployment and Development: A Two-sector Analysis », *American Economic Review*, 60, 1, p. 126 à 142.

HELFTER, Caroline

2007 : « Vies de familles immigrées », *Informations sociales*, 144, 8, p. 25 à 26.

HELLIWELL, John, LAYARD, Richard, SACHS, Jeffrey (ÉD.)

2012 : *World Happiness Report*, Rapport mondial sur le bonheur, 1, New York, Sustainable Development Solutions Network (SDSN), 167 p.

HELLY, Denise

2004 : « Le traitement de l'islam au Canada. Tendances actuelles », *Revue européenne des migrations internationales*, 20, 1, p. 47 à 73.

HEYMAN, Josiah McC

2009 : « Risque et confiance dans le contrôle des frontières américaines », *Politix*, 87, 3, p. 21 à 46.

HIBOU, Béatrice

2012 : *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 223 p.

HICKEY, Maureen, YEOH, Brenda SA

2015 : « Crossing Borders and Traversing Boundaries: Closing the 'Gap' between Internal and International Migration in Asia », *Population, Space and Place*.

HILLER, Harry H., FRANZ, Tara M.

2004 : « New ties, old ties and lost ties: the use of the internet in diaspora », *New Media & Society*, 6, 6, p. 731 à 752.

HILY, Marie-Antoinette

1996 : « Immigrés et espace d'origine : le village des Portugais », *Espace populations sociétés*, 14, 2-3, p. 507 à 512.

HIRSCHMAN, Albert Otto

1970 : *Exit, voice, and loyalty: responses to decline in firms, organizations and states*, Londres, Cambridge Mass, Harvard University Press, 162 p.

HMED, Choukri

2006a : « Les immigrés vieillissant en foyer pour travailleurs ou les habitants de nulle part », *Retraite et société*, 1, 47, p. 137 à 159.

2006b : *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de science politique, sous la direction de Michel Offerlé, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 669 p.

2009 : « La représentation des étrangers dans l'entreprise (1960-1990) », in Éric Fassin et Jean-Louis Halpérin (dir.), *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*, Paris, La Documentation française, « Études et recherches », p. 59 à 67.

HMED, Choukri, LAURENS, Sylvain (COORD.)

2008 : *L'invention de l'immigration*, Marseille, Agone, 230 p.

HOFFMANN, Bert

2010 : « Bringing Hirschman Back In: "Exit", "Voice", and "Loyalty" in the Politics of Transnational Migration », *The Latin Americanist*, 54, 2, p. 57 à 73.

HOGGART, Richard

1970 : *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 420 p.

HOLLIFIELD, James F.

2002 : « La politique d'immigration des États-Unis : esquisse d'une comparaison avec l'Europe », in Emmanuelle Bribosia et Andrea Rea (dir.), *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Éditions Complexe, « Interventions », p. 133 à 155.

HONDAGNEU-SOTELO, Pierrette

2001 : *Doméstica. Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley, University of California Press, 243 p.

HORST, Heather A.

2006 : « The blessings and burdens of communication: cell phones in Jamaican transnational social fields », *Global Networks*, 6, 2, p. 143 à 159.

HOST, Jérôme, PÉPIN, Juliette

2012 : « Justice et dignité pour les chibanis », *Plein droit*, 2, 93, p. 8 à 11.

HOUSEAUX, Frédérique, TAVAN, Chloé

2005 : « Quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ? », *Revue économique*, 2, 56, p. 423 à 446.

HUGHES, Everett Cherrington

1996 : *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 344 p.

HUGON, Philippe

1989 : « Incidences sociales des politiques d'ajustement », *Tiers-Monde*, 30, 117, p. 59 à 84.

HUNTER, Alistair

2011 : « Theory and Practice of Return Migration at Retirement: the Case of

Migrant Worker Hostel Residents in France », *Population, Space and Place*, 17, p. 179 à 192.

HYDEN, Göran

1980 : *Beyond Ujamaa in Tanzania: underdevelopment and an uncaptured peasantry*, Londres, Heinemann, 270 p.

IBAAQUIL, Larbi

2000 : « Les diplômés marocains de l'enseignement supérieur : Une mobilité sociale en panne ? », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », p. 137 à 153.

IGUÉ, John O.

2010 : « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, 1, p. 119 à 138.

INFANTINO, Federica

2010 : « La frontière au guichet », *Champ Pénal*, 7.

2013 : « Gouverner les frontières ou appliquer des droits ? Le contrôle des mariages aux consulats de Belgique, de France et d'Italie à Casablanca », *Migrations Société*, 150, p. 79 à 94.

2014a : « Bordering "fake" Marriages? The Everyday Practices of Control at the Consulates of Belgium, France, and Italy in Casablanca », *Etnografia e ricerca qualitativa*, 1, p. 27 à 49.

2014b : *Bordering Europe Abroad. Schengen Visa Policy Implementation in Morocco and Transnational Policy-Making from Below*, Thèse de science politique, sous la direction de Virginie Guiraudon et Jean-Michel de Waele, Centre d'études européennes de Sciences Po, Université Libre de Bruxelles, Paris, Bruxelles.

INFANTINO, Federica, REA, Andrea

2012 : « La mobilisation d'un savoir pratique local. Attribution des visas Schengen au Consulat Général de Belgique à Casablanca », *Sociologies pratiques*, 1, 24, p. 67 à 78.

- INSEE
 2005 : *Les immigrés en France*, Paris, INSEE, « Références », 162 p.
 2010 : « Des flux migratoires multiples qui modifient les structures de la population », *Économie de La Réunion*, 136, p. 16 à 19.
 2012a : « Fiches thématiques. Éducation et maîtrise de la langue », in INSEE, « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* », Paris, INSEE, « Références », p. 160 à 177.
 2012b : « Fiches thématiques. Situation sur le marché du travail », in INSEE, « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* », Paris, INSEE, « Références », p. 180 à 207.
- IUSO, Anna
 2005 : « L'exilé et le témoin. Sur une enquête autobiographique et son oubli », *Genèses*, 4, 61, p. 5 à 27.
- JACQUEMOT, Pierre
 2013a : « Les classes moyennes en Afrique. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 13 à 15.
 2013b : « Les classes moyennes changent-elles la donne en Afrique ? Réalités, enjeux et perspectives », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 17 à 31.
- JACQUET, Christine
 2009 : « *Mobilité géographique et mobilité sociale. Les employées domestiques au Brésil* », 5, 1281, p. 154 à 163.
- JAUNAIT, Alexandre, CHAUVIN, Sébastien
 2012 : « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, 62, 1, p. 5 à 20.
- JEANPIERRE, Laurent
 2010 : « Frontière », in Olivier Christin (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Métailié, « Sciences humaines », p. 157 à 169.
- JEDLICKI, Fanny
 2001 : « Les exilés chiliens et l'affaire Pinochet. Retour et transmission de la mémoire », *Cahiers de l'Urmis*, 7.
- JOLLY, Cécile, LAINÉ, Frédéric, BREEM, Yves
 2012 : *L'emploi et les métiers des immigrés*, Document de travail, 2012-01, Paris, Centre d'analyse stratégique, 45 p.
- JORDI, Jean-Jacques, SAYAD, Abdelmalek
 1991 : *Histoire des migrations à Marseille. Tome 4. Le choc de la décolonisation. 1945-1990*, Aix-en-Provence, Édisud, 224 p.
- JOSEPH, Isaac
 1998 : *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses universitaires de France, « Philosophies », 126 p.
- JOVELIN, Emmanuel, MEZZOUJ, Fatima
 2010 : *Sociologie des immigrés âgés. D'une présence (im)possible au retour (im)possible*, Paris, Éditions du Cygne, « Essai », 218 p.
- KABBANJI, Lama, LEVATINO, Antonina, AMETEPE, Fofo
 2013 : « Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises : caractéristiques et déterminants », *Cahiers québécois de démographie*, 42, 2, p. 303 à 333.
- KADRI, Aïssa
 2000 : « La formation à l'étranger des étudiants algériens. Les limites d'une politique rentière (1962-1995) », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », p. 209 à 219.
- KALI, Linda
 2010 : « Chibanis. Les "outsiders" de la République », *Le sociographe*, 1, 31, p. 67 à 75.
- KAMDEM, Pierre
 2007 : *Camerounais en Ile-de-France. Dynamiques migratoires et stratégies d'intégration socio-spatiale différenciées*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », 314 p.
 2009 : « Mutations dans les migrations camerounaises pour études en Ile de France : 1982-2002 », *Culture et Gouvernance locale*, 2, 1, p. 80 à 98.

KANTÉ, Seydou

2008 : « Les Sénégalais émigrent aussi vers les États-Unis », *Population & Avenir*, 4, 689, p. 17 à 19.

KARADY, Victor

2002 : « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 1, p. 47 à 60.

KAUFMANN, Jean-Claude

2004 : *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, « Individu et société », 351 p.

KAUFMANN, Vincent

2005 : « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1, 118, p. 119 à 135.

KELLERHALS, Jean, MONTANDON, Cléopâtre

1991 : *Les stratégies éducatives des familles : milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents*, Neuchâtel, Delachaud et Niestlé, « Actualités pédagogiques et psychologiques », 256 p.

KELLERHALS, Jean, WIDMER, Éric, LEVY, René

2004 : *Mesure et démesure du couple : cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Paris, Payot, 274 p.

KERGOAT, Danièle

2009 : « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, « Actuel Marx, Confrontation », p. 111 à 125.

KHELLIL, Mohand

2005 : *Sociologie de l'intégration*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 p.

KING, Russell

1978 : « Return Migration: A Neglected Aspect of Population Geography », *Area*, 10, 3, p. 175 à 182.

KLEIST, Nauja, BOB-MILLIAR, George

2013 : *Life after Deportation and Migration Crisis: the Challenges of Involuntary Return*, DIIS Policy Brief, Copenhagen, Danish Institute for International Studies, 4 p.

KLUGMAN, Jeni (DIR.)

2009 : *Rapport mondial sur le développement humain. Lever les barrières : mobilité et développement humains*, New York, PNUD, 237 p.

KODMANI-DARWISH, Bassma

1997 : *La diaspora palestinienne*, Paris, Presses Universitaires de France, « Perspectives internationales », 262 p.

KOFMAN, Eléonore

2008 : « Genre, migrations, reproduction sociale et *Welfare State*. Un état des discussions », *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 101 à 124.

KORMA, Lena

2011 : « Émigrer de l'Empire ottoman en France, 1916-1939. Problématiques, historiographie, sources, nouvelles données », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 1, 33, p. 115 à 128.

KRITZ Mary, KEELY Charles, TOMASI Silvano (DIR.)

1981 : *Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements*, New York, Center for Migration Studies, 433 p.

KUCZYNSKI, Liliane, RAZY, Élodie

2009 : « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », *Revue européenne des migrations internationales*, 25, 3, p. 79 à 100.

LACROIX, Thomas

2005 : « L'engagement citoyen des Marocains de l'étranger », *Hommes & Migrations*, 1256, p. 89 à 102.

2010 : *Bonding Collective? The Moral Infrastructures of Transnational Hometown Networks*, Working Paper Series, 27, Oxford, International Migration Institute, 27 p.

LACZKO, Frank, APPAVE, Gervais

2013 : *État de la migration dans le monde. Le bien-être des migrants et le développement*, Genève, OIM, 224 p.

LADA, Emmanuelle

2004 : « La fabrique de "l'ethnique" en entreprise publique », in Claire Cossée, Emmanuelle Lada et Isabelle Rigoni (dir.), *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin, « Sociétales, Mondes sociaux », p. 139 à 160.

LAËTHIER, Maud

2011 : *Être migrant et Haïtien en Guyane*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), « Le regard de l'ethnologue », 319 p.

LAFFORT, Bruno

2005 : « Le mythe du retour », *Hommes & Migrations*, 1253, p. 105 à 116.
2009 : *L'immigration des intellectuels marocains en France. Regards sur une génération d'étudiants étrangers*, Saint-Denis, Paris, Institut Maghreb-Europe, Karthala, « Hommes et sociétés », 439 p.

LAGIER, Elsa

2011 : « Mobilités géographiques et mobilités sociales. La complexité de l'analyse de la mobilité sociale éclairée par l'étude des migrations », in Patricia Caillé, Sophie Kennel et Louis Mathiot (dir.), *Ascension sociale et réussite des étudiants : quelles mobilités ?*, Strasbourg, p. 149 à 160.

LAGRANGE, Hugues

2010 : *Le déni des cultures*, Paris, Seuil, 349 p.

LAGROYE, Jacques

1997 : « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, 10, 38, p. 7 à 17.

2003 : *La politisation*, Paris, Belin, « Socio-histoires », 564 p.

LAHIRE, Bernard

1996 : *Les manières d'étudier*, Paris, La Documentation française, Observatoire de la vie étudiante, 175 p.

1998 : *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, « Essais & Recherches, Sciences Sociales », 271 p.

2001 : « Catégorisations et logiques individuelles : les obstacles à une sociologie des variations intra-individuelles », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1, 110, p. 59 à 81.

2002 : *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, « Essais & Recherches », 431 p.

2008 : *La raison scolaire : école et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Paideia », 190 p.

2010 : « La transmission familiale de l'ordre inégal des choses », *Regards croisés sur l'économie*, 1, 7, p. 203 à 210.

2012 [1995] : *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, « Essais », 297 p.

2016 : *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 182 p.

LAHLOU, Mehdi

2006 : *La migration de retour au Maroc : une approche socio-économique et institutionnelle*, MIREM-AR, 2006, San Domenico di Fiesole, MIREM, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 15 p.

LAIZ MOREIRA, Sofia

2012 : « Famille, communauté et transnationalisme. Migrations des mineurs marocains vers l'Espagne : le cas de Béni Mellal », *Hommes & Migrations*, 1300, p. 62 à 71.

LAMBERT, Anne

2015 : « *Tous propriétaires : » : l'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil, « Liber », 278 p.

LAMRI, Sophia

2004 : « Quand la "généralité" ne fait plus évidence. À propos de "ce qui va de soi" dans l'analyse de l'immigration coloniale algérienne (1945-1962) », in Claire Cossée, Emmanuelle Lada et Isabelle Rigoni (dir.), *Faire figure d'étranger: regards croisés sur la*

production de l'altérité, Paris, Armand Colin, « Sociétales, Mondes sociaux », p. 171 à 190.

LANGE, Marie-France

1991 : « Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques », *Politique africaine*, 43, p. 105 à 119.

2000 : « Naissance de l'école en Afrique subsaharienne », in Jean Besançon, Claude Bourachot, Joseph Gauter et Maurice Gueneau (coord.), *Éducatons, société*, Paris, Éditions du GREP, « Pour : la revue du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective », p. 51 à 59.

LARDEUX, Laurent

2012 : « Carrefours biographiques et carrières migratoires des retournés congolais (RDC) : autoroutes de retour et chemins de traverse », *SociologieS*.

2015 : *Retours d'exil. Ethnographie des rapatriements de réfugiés en Afrique centrale*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, « Cas de figure », 256 p.

LARIONESCU, Andra

2012 : « Migrants' housing in the homeland. A case study of the impact of migration on a rural community: the village of Marginea, Romania », *Journal of Comparative Research in Anthropology and Sociology*, 3, 2, p. 81 à 95.

2013 : « Les maisons bâties au village d'origine dans les représentations des migrants roumains », *Journal of Comparative Research in Anthropology and Sociology*, 4, 1, p. 127 à 139.

LASSAILLY-JACOB, Véronique

1999 : « Migrants malgré eux : une proposition de typologie », in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (éd.), *Déplacés et réfugiés : la mobilité sous contrainte*, Paris, IRD, « Colloques et Séminaires », p. 27 à 48.

DE LATOUR, Éliane

2003 : « Héros du retour », *Critique internationale*, 2, 19, p. 171 à 189.

LATRECHE, Abdelkader

2000 : « Les étudiants maghrébins en France dans les années quatre-vingt-dix.

Trajectoires migratoires et mobilisations familiales », in Vincent Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », p. 260 à 284.

2001 : « Les migrations étudiantes de par le monde », *Hommes & Migrations*, 1233, p. 13 à 27.

LAURENS, Sylvain

2005 : « *Suspendre l'immigration* » : 1974 passé au crible d'une sociologie de l'(in)décision, Séminaire d'histoire sociale de l'immigration, Working Paper, Paris, EHESS.

2008 : « "1974" et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 82, 2, p. 69 à 94.

2009 : *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, « Socio-histoires », 347 p.

LAVERGNE, Marc

2010 : « "L'Arche de Noé" : la migration de survie des jeunes Égyptiens aujourd'hui », in *Un monde en mouvement. Enjeux politiques et migrations*, Paris, Musée des Arts premiers, 7 p.

LAW, Patrick, PENG, Yinni

2005 : « Téléphone mobile et vie sociale des travailleurs émigrés en Chine du Sud », *Réseaux*, 5, 133, p. 45 à 67.

LE BRAS, Hervé

2007 : « Les territoires des immigrés », in *Les 4 mystères de la population française*, Paris, Odile Jacob, p. 181 à 223.

LECLERC-OLIVE, Michèle, SCARFÒ GHELLAB, Grazia, WAGNER, Anne-Catherine, de SAINT MARTIN, Monique (DIR.)

2011 : *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 394 p.

LEE, Everett

1966 : « A theory of migration », *Demography*, 3, 1, p. 47 à 57.

LE GALL, Josiane

2002 : « Le lien familial au cœur du quotidien transnational : les femmes shi'ites libanaises à Montréal », *Anthropologica*, 44, 1, p. 69 à 82.

2005 : « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », *Les Cahiers du Gres*, 5, 1, p. 29 à 42.

LEGRAND, Caroline

2006 : « Tourisme des racines et confrontations identitaires dans l'Irlande des migrations », *Diasporas. Histoire et sociétés*, 8, p. 162 à 171.

LEHINGUE, Patrick

2009 : « Les explications du vote », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, « Manuels, Grands repères », p. 424 à 443.

LE HOUÉROU, Fabienne

2007 : « Migrations Sud-Sud. Les circulations contrariées des migrants vers le monde arabe », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 119-120.

LELIÈVRE, Eva

1999 : « Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage », *Espace populations sociétés*, 17, 2, p. 195 à 205.

LEMEL, Yannick

1991 : *Stratification et mobilité sociale*, Paris, Armand Colin, 225 p.

LENDARO, Annalisa

2011 : « Le pouvoir de la catégorie. Les politiques publiques et l'insertion professionnelle des immigrés en France et en Italie », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 2, p. 35 à 55.

LENDJA NGNEMZUE, Ange Bergson

2010 : *Politique et émigration irrégulière en Afrique. Enjeux d'une débrouille par temps de crise*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 252 p.

LENOIR, Rémi

1985 : « L'effondrement des bases sociales du familialisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 57, 1, p. 69 à 88.

2003 : *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, « Liber », 587 p.

LEPOUTRE, David, CANNOODT, Isabelle

2005 : *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob, 377 p.

LESAGE, James P., HA, Christina L.

2012 : « The Impact of Migration on Social Capital: Do Migrants Take Their Bowling Balls with Them? », *Growth and Change*, 43, 1, p. 1 à 26.

LESCLINGAND, Marie

2004 : « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », *Sociétés contemporaines*, 3, 55, p. 21 à 42.

2011 : « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? », *Travail, genre et sociétés*, 1, 25, p. 23 à 40.

LESLIE, Gerald, RICHARDSON, Arthur

1961 : « Life-cycle, Career Pattern and the Decision to Move », *American Sociological Review*, 26, 6, p. 894 à 902.

LESOURD, Céline

2008 : « Le mesrah. Regard sur la "culture matérielle du succès" à Nouakchott », *L'Année du Maghreb*, 4, p. 325 à 338.

LESOURD, Michel

2012 : « Mondialisation et nouvelle mobilité des élites africaines. La mobilité bourgeoise au Sud », *EchoGéo*, 20.

LESSAULT, David, BEAUCHEMIN, Cris

2009a : « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », *Population & sociétés*, 452, p. 1 à 4.

2009b : « Ni invasion, ni exode », *Revue européenne des migrations internationales*, 25, 1, p. 163 à 194.

LESSELIER, Claudie

2008 : « Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre », *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 189 à 208.

LEVEAU, Rémy, WIHTOL DE WENDEN, Catherine

1988 : « La deuxième génération », *Pouvoirs*, 47, p. 61 à 73.

LEYEKA LUFUMPA, Charles (COORD.)

2011 : *The Middle of the Pyramid: Dynamics of the Middle Class in Africa*, Market Brief, Banque Africaine de Développement, 24 p.

LHENRY, Sophie

2012 : « Militantisme, féminisme et agency : qui de l'œuf ou de la poule ? », 1, 41, p. 117 à 135.

LI, Chunling

2008 : « Migrations villes-campagnes et mobilité sociale », in Jean-Louis Rocca (dir.), *La société chinoise vue par ses sociologues. Migrations, villes, classe moyenne, drogue, sida*, Paris, Presses de Sciences Po, « Sciences Po Mondes », p. 47 à 73.

LIGNIER, Wilfried

2013 : « Comment rester dominant ? Les classes supérieures face aux incertitudes de leur reproduction », *Savoir/Agir*, 4, 26, p. 51 à 56.

LIGNIER, Wilfried, PAGIS, Julie

2012 : « Quand les enfants parlent l'ordre social. Enquête sur les classements et jugements enfantins », *Politix*, 3, 99, p. 23 à 49.

LIMA, Stéphanie

2013 : « Territoires multisitués et circulation migratoire », *L'Espace géographique*, 42, 4, p. 340 à 353.

LINDBERG, John S.

1930 : « Remigration, or the Return of Emigrants », in *The Background of Swedish Emigration to the United States. An economic and sociological study in the dynamics of migration*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 242 à 255.

LINK, Bruce G., PHELAN, Jo C.

2001 : « Conceptualizing Stigma », *Annual Review of Sociology*, 27, p. 363 à 385.

LINTON, Ralph

1936 : *The Study of Man: An Introduction*, New York, Etats-Unis d'Amérique, Appleton Century Crofts, 503 p.

LIPSET, Seymour Martin, BENDIX, Reinhard

1959 : *Social mobility in industrial society*, Berkeley, University of California Press, 309 p.

LOCHAK, Danièle

1995 : « Aux origines de l'ordonnance du 2 novembre 1945 : police et travail », *Plein Droit*, 29-30, p. 31 à 32.

LOMBARD, Jérôme

2008 : « Kayes, ville ouverte. Migrations internationales et transports dans l'ouest du Mali », *Autrepart*, 3, 47, p. 91 à 107.

LOMPO, Yienou-Yaba Dimitri

2015 : « Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ? », *Afrique et développement*, 40, 1, p. 41 à 62.

LOPES CARDOSO, Isabel

2002 : « Histoire et imaginaire des maisons des immigrés portugais de France : une évolution des formes dans le temps », *Recherches en anthropologie au Portugal*, 8, p. 59 à 81.

LOPEZ, Sarah Lynn

2010 : « The Remittance House: Architecture of Migration in Rural Mexico », *Buildings & Landscapes: Journal of the Vernacular Architecture Forum*, 17, 2, p. 33 à 52.

MABOJUNGE, Akin

1970 : « Systems approach to a theory of rural-urban migration », *Geographical Analysis*, 2, 1, p. 1 à 18.

MAGRI, Susanna

1996 : « Trajectoires », *Genèses*, 24, 1, p. 2 à 4.

MAHAMADOU LAOUALI, Souley, MEYER, Jean-Baptiste

2012 : « *Le Maroc, pays d'accueil d'étudiants étrangers* », 1300, 6, p. 114 à 123.

MAHLER, Sarah J.

2001 : « Transnational Relationships: The Struggle to Communicate Across Borders », *Identities*, 7, 4, p. 583 à 619.

MAHUT, David

2012 : *Les Bamakois diplômés de Paris*, Thèse de sociologie, sous la direction de Jean Copans, Université Paris V René Descartes, Paris, 421 p.

2014 : « Les Bamakois diplômés de Paris. Ethnographie d'une petite bourgeoisie en voie de déclasserement », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 19 à 27.

MAJDOUBI, Fatiha

2012 : « Miss Visa et ses articulations intimes entre espaces concrets et arrangements discrets : "Circulez, y'a rien à voir !" », *SociologieS*, Amours Transi(t)s. Transactions sexuelles au prisme de la migration.

MALIK, Khalid (DIR.)

2014 : *Rapport mondial sur le développement humain. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, New York, PNUD, 246 p.

MA MUNG, Emmanuel

2004 : « Migrations de retour », in Véronique Petit et Philippe Hamelin (dir.), *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, CEPED, Popinter, « Les numériques du CEPED », 3 p.

MANERI, Marcello

2011 : « Les médias et la guerre aux migrations », in Salvatore Palidda (dir.), *Migrations critiques. Repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 85 à 108.

MANGALU, Mobhe Agbada

2012 : « Analyse comparative des migrations congolaises vers l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Asie », in *Les recherches sur les migrations africaines : méthodes et méthodologies innovantes*, Paris, L'Harmattan, « Études africaines », p. 145 à 169.

2013 : *Migrations internationales, transferts des migrants et conditions de vie des ménages d'origine. Cas de la ville de Kinshasa*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, « Thèses de l'université catholique de Louvain », 304 p.

MARIE, Alain

1997a : « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in Marc Pilon, Thérèse Locoh, Émilien Vignikin et Patrice Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, Ceped, « Les études du CEPED », p. 279 à 299.

1997b : *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 438 p.

MARIE, Claude-Valentin

1996 : « Migrations de crise... ou crises des migrations », in Nelly Robin (dir.), *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe (1985-1993)*, Paris, ORSTOM, p. 53 à 57.

MARLIÈRE, Éric

2006 : « Les jeunes de cité en visite au "bled". "Ennemis de l'intérieur" en France et "touristes étrangers" au Maghreb », *Hommes & Migrations*, 1262, p. 99 à 113.

MAROT, Nadia

1995 : « L'évolution des accords franco-français », *Plein Droit*, 29-30.

MARQUES, José Carlos, GÓIS, Pedro

2008 : « Pratiques transnationales des Capverdiens au Portugal et des Portugais en Suisse », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24, 2, p. 147 à 165.

MARTINIELLO, Marco, REA, Andrea

2011 : « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », *SociologieS*.

MARTINIELLO, Marco, TRIEST, Frédéric, REA, Andrea

2010 : « La problématique théorique : le concept de "carrière migratoire" », in Marco Martiniello, Andrea Rea, Christiane Timmerman et Johan Wets (éd.), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gand, Academia Press, « Politique Scientifique Fédérale, Série Société et Avenir », p. 9 à 38.

MARTIN, Jean-Yves

2003 : « Les écoles spontanées en Afrique subsaharienne. Champ éducatif et contre-champ scolaire », *Cahiers d'études africaines*, 1, 169-170, p. 19 à 40.

MARX, Nina

2008 : « Réseaux locaux, nœuds de solidarité et jeunes associations : comment s'organisent les migrants rapatriés face à ce retour forcé ? », *Asylon(s)*, 3.

MARY, Kévin

2010 : « Entre la "forteresse Europe" et l'Amérique d'Obama. Le choix des États-Unis pour les ressortissants maliens », *Hommes et Migrations*, 1286-1287, p. 124 à 133.

2014a : « Le retour difficile des jeunes maliens formés en Amérique du Nord », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 39 à 46.

2014b : *Les élites maliennes en quête d'Amérique. Migrations internationales pour études et enjeux d'une reproduction sociale inachevée*, Thèse de sociologie, sous la direction de Patrick Gonin et Jean-Marc Fournier, Université de Caen, Caen, 419 p.

MASSEY, Doreen

1993 : « Power-geometry and a progressive sense of place », in John Bird, Barry Curtis, Tim Putnam, George Robertson et Lisa Tickner (éd.), *Mapping the Futures: Local Cultures, Global Change*, Londres, Routledge, « Futures, New Perspectives for Cultural Analysis », p. 59 à 69.

MASSEY, Douglas S.

1990a : « Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration », *Population Index*, 56, 1, p. 3 à 26.

1990b : « The Social and Economic Origins of Immigration », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 510, p. 60 à 72.

MATH, Antoine, SLAMA, Serge, SPIRE, Alexis, VIPREY, Mouna

2006 : « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) », *La Revue de l'Ires*, 50, p. 27 à 62.

MATTELART, Tristan

2009 : « Les diasporas à l'heure des technologies de l'information et de la communication : petit état des savoirs », *tic& société*, 3, 1-2.

MAU, Steffen, BRABANDT, Heike, LAUBE, Lena, ROOS, Christof

2012a : « Visa Policies and the Regulation of Territorial Access », in Steffen Mau, Heike Brabandt, Lena Laube, Christof Roos, « *Liberal States and the Freedom of Movement* », Basingstoke, Palgrave MacMillan, « Transformations of the State », p. 54 à 87.

2012b : « New Control and Selectivity Arrangements », in Steffen Mau, Heike Brabandt, Lena Laube, Christof Roos, « *Liberal States and the Freedom of Movement* », Basingstoke, Palgrave MacMillan, « Transformations of the State », p. 191 à 201.

MAUGER, Gérard, PINTO, Louis

2008 : *Lire les sciences sociales. Tome 5. 2004-2008*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 244 p.

MAURIN, Éric

2009 : *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Seuil, « La République des idées », 93 p.

MAYBRITT, Jill Alpes, SPIRE, Alexis

2014 : « Dealing with Law in Migration Control: The Powers of Street-level Bureaucrats at French Consulates », *Social Legal Studies*, 23, 2, p. 261 à 274.

MAZOUZ, Sarah

2015 : « Faire des différences. Ce que l'ethnographie nous apprend sur l'articulation des modes pluriels d'assignation », *Raisons politiques*, 2, 58, p. 75 à 89.

MAZZOCCHETTI, Jacinthe

2014 : « "Le diplôme-visa". Entre mythe et mobilité. Imaginaires et migrations des étudiants et diplômés burkinabè », *Cahiers d'études africaines*, 1, 213-214, p. 49 à 80.

MEAD, George Herbert

1963 : *L'esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France, « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 332 p.

MÉDINA-NICOLAS, Lucie

2009 : « Vers le nord ou vers le sud : les chemins de l'émigration nicaraguayenne », in Virginie Baby-Collin, Geneviève Cortès, Laurent Faret et Hélène Guetat-Bernard (dir.), *Migrants des Suds*, Marseille, IRD Éditions, « Objectifs Suds », p. 187 à 208.

MEEKERS, Dominique

1995 : « Freedom of Partner Choice in Togo », *Journal of Comparative Family Studies*, 26, 2, p. 163 à 178.

MEILLASSOUX, Claude

1975 : *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, « Textes à l'appui », 251 p.

MEKKI, Ali

2012 : « Les maisons des migrants kabyles au cours des “trois âges l'émigration” », *Hommes & Migrations*, 1298, p. 42 à 53.

MEMMI, Dominique

1996a : « L'ascension sociale vue de l'intérieur : les postures de la conquête », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 100, p. 33 à 58.

1996b : « Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale : la promotion littéraire de Jules Romains », *Genèses*, 24, 1, p. 57 à 80.

MENDRAS, Henri, OBERTI, Marco

2000 : *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, Paris, Armand Colin, « U Sociologie », 294 p.

MENNESSON, Christine, JULHE, Samuel

2012 : « L'art (tout) contre le sport ? La socialisation culturelle des enfants des milieux favorisés », *Politix*, 3, 99, p. 109 à 128.

MERLA, Laura

2011 : « Familles salvadoriennes à l'épreuve de la distance : solidarités familiales et soins intergénérationnels », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 145 à 162.

MERLLIÉ, Dominique

1994 : *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, Presses universitaires de France, « Le sociologue », 254 p.

MERTON, Robert K.

1957 : « The Role-Set: Problems in Sociological Theory », *The British Journal of Sociology*, 8, 2, p. 106 à 120.

1997 [1965] : « Type d'influence : local ou cosmopolite », in *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, « Colin U », p. 291 à 317.

MEURS, Dominique

2014 : « Jeunes d'origine maghrébine et marché du travail en France : quels avantages pour les descendants de couples mixtes ? », *Spécificités*, 1, 6, p. 292 à 315.

MEURS, Dominique, PAILHÉ, Ariane

2008 : « Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ? », *Travail, genre et sociétés*, 2, 20, p. 87 à 107.

MEURS, Dominique, PAILHÉ, Ariane, SIMON, Patrick

2006 : « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population*, 61, 5, p. 763 à 801.

MEZGER, Cora

2008 : *Who Comes Back? The Case of Senegalese Returning to Dakar*, MAFE Working Papers, 4, INED, 32 p.

MEZGER, Cora, FLAHAUX, Marie-Laurence

2010 : *Returning to Dakar: The Role of Migration Experience for Professional Reinsertion*, MAFE Working Papers, 8, INED, 32 p.

MICHALON, Bénédicte

2003 : *Migrations des Saxons de Roumanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le « retour »*, Thèse de géographie, sous la direction de Michelle Guillon, Université de Poitiers, Poitiers, 577 p.

MILLER, Peggy J., CHO, Grace, BRACEY, Jeana

2012 : « L'expérience des enfants des classes populaires au prisme des récits personnels », *Politix*, 3, 99, p. 79 à 108.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2013 : *Les étrangers en France*, Rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, 11, Paris, Ministère de l'Intérieur, 192 p.

MIRANDA, Adelina

2014 : « Si proches, si éloignés : frères et sœurs séparés par les migrations », *Migrations Société*, 26, 153-154, p. 151 à 164.

MISSAOUI, Lamia

1995 : « Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 11, 1, p. 53 à 75.

MOEN, Phyllis, WETHINGTON, Elaine

1992 : « The Concept of Family Adaptive Strategies », *Annual Review of Sociology*, 18, p. 233 à 251.

MOGUÉROU, Laure, SANTELLI, Emmanuelle

2012 : « Parcours scolaires réussis d'enfants d'immigrés issus de familles très nombreuses », *Informations sociales*, 5, 173, p. 84 à 92.

MOHANTY, Chandra Talpade

2009 : « Sous le regard de l'Occident : recherche féministe et discours colonial », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, « Actuel Marx, Confrontation », p. 149 à 182.

MOLINIER, Pascale

2013 : *Le travail du care*, Paris, La Dispute, « Le genre du monde », 221 p.

MOROKVASIC, Mirjana

1984 : « Birds of Passage are also Women... », *International Migration Review*, 18, 4, p. 886 à 907.

1999 : « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures & Conflicts*, 33-34, p. 105 à 122.

2010 : « Des femmes au genre en migrations », *NAQD*, 1, 28, p. 35 à 54.

2011 : « L'(in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, 2, 51, p. 25 à 47.

MOROKVASIC, Mirjana, CATARINO, Christine

2007 : « Une (in)visibilité multiforme », *Plein Droit*, 4, 75, p. 27 à 30.

2008 : « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 33 à 56.

MOROKVASIC, Mirjana, EREL, Umut, SHINOZAKI, Kyoko (ÉD.)

2013 : *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Volume 1. Gender on the Move*, Opladen, Leske, Budrich, 312 p.

MORTENSEN, Elin Berstad

2013 : *Why are Zimbabwean migrants ambivalent about return? Insights from the project « Possibilities and Realities of Return Migration »*, PRIO Policy Brief, 1, Oslo, Peace Research Institute Oslo (PRIO), 4 p.

MORTIMER, Jeylan T, SHANAHAN, Michael J. (ÉD.)

2003 : *Handbook of the Life Course*, New York, Springer, 728 p.

MOUJOURD, Nasima

2008 : « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF*, 16, p. 57 à 79.

MOYA, Ismaël

2004 : « Le brouet cérémoniel : jeu financier ou institution sociale ? Thiaroye sur Mer (Dakar, Sénégal) », in Isabelle Guérin et Jean-Michel Servet (dir.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, p. 121 à 136.

MUNG, Emmanuel Ma, BODY-GENDROT, Sophie, HODEIR, Catherine
1992 : « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 8, 1, p. 39 à 59.

MURO GIL, Olga
2007 : « Convergences et divergences dans les modalités de constructions identitaires chez les enfants de migrants économiques espagnols », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung (dir.), « *Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles* », Bilbao, Université de Deusto, « HumanitarianNet », p. 209 à 218.

MUSETTE, Mohammed Saib
2007 : *Migrant de retour en Algérie. Une nouvelle stratégie en perspective ?*, MIREM-AR, 2007/01, San Domenico di Fiesole, MIREM, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 21 p.

NAGEON DE LESTANG, Joël
2007 : *Étude sur la sécurité en mer pour la pêche artisanale. 1. Sud-ouest de l'océan Indien*, Circulaire sur les pêches, 1024/1, Rome, FAO, 59 p.

NAHMED, Zineb
2014 : *Mobilité internationale des étudiants et le déclassé des migrants dans les pays d'accueil : trois études empiriques*, Thèse de sciences économiques, sous la direction de Claude Mathieu, Université Paris-Est, Créteil.

NAIL, Thomas
2015 : *The Figure of Migrant*, Stanford, Stanford University Press, 312 p.

NALLET, Clélie
2013 : « Entrer et vivre dans la "petite prospérité" à Niamey. Résultats d'une enquête auprès des ménages », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 89 à 98.

NASSAR, Heba Ahmed
1993 : « Quelques conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel », *Égypte/Monde arabe*, 12-13, p. 145 à 177.

NAUDET, Jules
2007 : « L'expérience de la mobilité sociale ascendante. Les deux visages de la réussite sociale », *Observatoire sociologique du changement. Notes & Documents*, 3, p. 24.
2011 : « L'expérience de la mobilité sociale. Plaidoyer pour une approche par le discours », *Bulletin of Sociological Methodology*, 112, 1, p. 43 à 62.
2012a : « Devenir dominant. Les grandes étapes de l'expérience de la mobilité sociale ascendante », *Revue européenne des sciences sociales*, 50, 1, p. 161 à 189.
2012b : *Entrer dans l'élite. Parcours de réussite en France, aux États-Unis et en Inde*, Paris, Presses Universitaires de France, 315 p.

NDIONE, Babacar, LOMBARD, Jérôme
2004 : « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », *Revue européenne des migrations internationales*, 20, 1, p. 169 à 195.

NEDELUCU, Mihaela
2010 : « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 26, 2, p. 33 à 55.

NEGRONI, Catherine
2005 : « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2, 119, p. 311 à 331.

NEYRAND, Gérard, HAMMOUCHE, Abdelhafid, MEKBOUL, Sarah
2008 : *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte, « Alternatives sociales », 312 p.

NGUEMA, Nisrine Eba
2015 : « La protection des mineurs migrants non accompagnés en Europe », *La Revue des droits de l'homme*, 7.

NGUSSI TUTCHAMO, Josiane Laure

2011 : *Facteurs explicatifs du choix des pays occidentaux comme destination des émigrants internationaux du Cameroun*, Mémoire professionnel de démographie, Université de Yaoundé II, Yaoundé, 101 p.

NGWÉ, Luc

2014 : « Globalisation et mobilités internationales des étudiants au Cameroun », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 77 à 84.

NIANE, Boubacar

1992 : « Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'Etat sénégalais dans la formation des cadres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 95, 1, p. 13 à 25.

NICHOLLS, Alexander

2012 : « Capital social ethnique et entrepreneuriat », *Sociologie*, 3, 4.

2015 : « Les pratiques économiques des entrepreneurs issus de l'immigration chinoise. Le cas de Paris, Bruxelles et Montréal », *Revue européenne des migrations internationales*, 31, 1, p. 149 à 173.

NOIRIEL, Gérard

1988 : *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Seuil, « L'univers historique », 437 p.

NOSSIK, Sandra

2011 : « Les récits de vie comme corpus sociolinguistique : une approche discursive et interactionnelle », *Corpus*, 10, p. 119 à 135.

OCDE

2010 : *Perspectives économiques de l'Amérique latine (2011). Une région de classes moyennes ?*, Paris, OCDE, 190 p.

2013 : *Perspectives des migrations internationales*, Paris, Éditions de l'OCDE, 437 p.

OCTOBRE, Sylvie, JAUNEAU, Yves

2009 : « Tels parents, tels enfants ? Une approche de la transmission culturelle », *Revue française de sociologie*, 49, 4, p. 695 à 722.

OFFICE OF IMMIGRATION STATISTICS

2014 : *Yearbook of Immigration Statistics*, US Department of Homeland Security, 115 p.

OFPRA

2014 : *À l'écoute du monde. Rapport d'activité 2013*, Paris, OFPRA, missions Communication et Etudes Statistiques, 123 p.

OIM

2002 : *La traite des mineurs non-accompagnés dans l'Union Européenne. Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie et Pays-Bas*, Paris, OIM, Commission Européenne, 100 p.

2010 : *Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement*, Dialogue Internationale sur les Migrations, 15, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations, Département des politiques migratoires et de la recherche, 186 p.

OIT

2003 : *Protection du salaire. Normes et garanties relatives au paiement de la rémunération des travailleurs*, Conférence internationale du travail, 91 III 1B, Genève, Organisation Internationale du Travail, 372 p.

2010 : *Programme pour le travail décent. 2010-2013. Union des Comores*, Union des Comores, 49 p.

2013 : *Salaires et croissance équitable*, Rapport mondial sur les salaires, Genève, Organisation Internationale du Travail, 118 p.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre

2008 : *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, « Anthropologie prospective », 365 p.

ORELLANA FAULSTICH, Marjorie, THORNE, Barrie, CHEE, Anna, LAM, Wan Shun Eva

2001 : « Transnational Childhoods: The Participation of Children in Processes of Family Migration », *Social Problems*, 48, 4, p. 572 à 591.

OSO CASAS, Laura

2002 : « Stratégies de mobilité sociale des domestiques immigrées en Espagne », *Tiers-Monde*, 43, 170, p. 287 à 305.

2005 : « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris. Stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21, 1, p. 107 à 129.

OUÉDRAOGO, Dieudonné

1976 : *Migration et développement en Haute-Volta : l'exemple de Zogoré*, Thèse en géographie humaine, Université Bordeaux 3, Bordeaux, 285 p.

PACHET, Pierre

1990 : « Voter avec ses pieds », *Esprit*, p. 58 à 66.

PAGNOTTA, Chiara

2011 : « Équatoriens à Montréal : étude de l'expérience subjective de la migration à travers les récits de vie », *Diversité urbaine*, 10, 2, p. 111 à 128.

PALIDDA, Salvatore

1999 : « La criminalisation des migrants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 1, p. 39 à 49.

PALOMARES, Élise, RABAUD, Aude

2004 : « L'arrangement des origines », in Claire Cossée, Emmanuelle Lada et Isabelle Rigoni (dir.), *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin, « Sociétales, Mondes sociaux », p. 75 à 91.

PALOMARES, Élise, TERSIGNI, Simona

2001 : « Les rapports de place dans l'enquête : les ressources du malentendu », *Langage et société*, 3, 97, p. 5 à 26.

PAN KÉ SHON, Jean-Louis

2011 : « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population & Sociétés*, 477, p. 4.

PAPE, Élise

2009 : « Étranges étrangers au fil des générations. L'analyse d'un récit de vie », *Revue des sciences sociales*, 42, p. 88 à 95.

2012 : *Transmissions intergénérationnelles dans des familles d'origine marocaine en France et en Allemagne : « la fierté d'être soi »*, Thèse de sociologie, sous la codirection de Catherine Delcroix et Helma Lutz, Université de Strasbourg, Université de Francfort-sur-le-Main, Strasbourg, Francfort.

PARANT, Marc

2001 : *Les politiques d'immigration au Canada : stratégies, enjeux et perspectives*, Les études du CERI, 80, Paris, Sciences Po, 36 p.

PARSONS, Talcott

1951 : *The social system*, New York, Routledge & Kegan Paul, 575 p.

PASQUALI, Paul

2014 : *Passer les frontières sociales: promoteurs et bénéficiaires de « l'ouverture sociale » des grandes écoles dans la France contemporaine*, Thèse de sociologie, sous la direction de Stéphane Beaud, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 673 p.

PASQUIER, Sylvain

2008 : « Le corps chez Goffman. Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps ? », *Revue du MAUSS permanente*.

PASQUIER-DOUMER, Laure

2010 : « Perception de l'inégalité des chances et mobilités objective et subjective au Pérou », *Autrepart*, 3, 55, p. 141 à 158.

2012 : « L'inégalité des chances sur le marché du travail urbain ouest-africain », *Revue d'économie du développement*, 20, 1, p. 41 à 68.

PASSY, Florence

1998 : *L'action altruiste: contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Droz, « Travaux de droit, d'économie, de sciences politiques, de sociologie et d'anthropologie », 270 p.

PAUGAM, Serge

2005 : *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le lien social », 276 p.

PELLERIN, Hélène

2011 : « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 2, p. 57 à 75.

PENEFF, Jean

1990 : *La méthode biographique : de l'École de Chicago à l'histoire orale*, Paris, Armand Colin, « U Sociologie », 144 p.

PERALDI, Michel

2008 : « La condition migrante », *La pensée de midi*, 4, 26, p. 81 à 94.

PERALDI, Michel (DIR.)

2002 : *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Aix-en-Provence, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, « Frontières, villes », 495 p.

PERALDI, Michel (ÉD.)

2014 : *Les mineurs migrants non accompagnés. Un défi pour les pays européens*, Paris, Karthala, « Questions d'enfance », 360 p.

PERALDI, Michel, DUPORT, Claire, SAMSON, Michel (DIR.)

2015 : *Sociologie de Marseille*, Paris, La Découverte, « Repères », 128 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine

2002 : « Réfugiés : des stratégies de fuite dans la longue durée », *Politique africaine*, 85, 85, p. 5 à 15.

PERROUD, Mélanie

2007 : « Migration retour ou migration détour ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23, 1, p. 49 à 70.

PETEK-SALOM, Gaye

2003 : « L'été au pays, propos de jeunes issus de l'immigration turque », *Hommes & Migrations*, 1243, p. 26 à 32.

PETERSEN, William

1958 : « A General Typology of Migration », *American Sociological Review*, 23, 3, p. 256 à 266.

PETT, Agathe

2002 : « L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal », *Hommes & Migrations*, 1236, p. 44 à 52.

PETTI, Véronique

2000 : « Les migrations internationales », in Yves Charbit (dir.), *La population des pays en développement*, Paris, La Documentation française, p. 99 à 128.

PEUGNY, Camille

2007 : *La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement*, Thèse de sociologie, sous la direction d'Alain Chenu, Institut d'Études Politiques de Paris, Paris, 423 p.
2008 : « L'expérience du déclassement. Entretien avec Camille Peugny, réalisé par Cécile Van de Velde », *Agora débats/jeunesse*, 3, 49, p. 50 à 58.

2009 : *Le déclassement*, Paris, Grasset, « Mondes vécus », 173 p.

2012 : « L'expérience vécue de la mobilité sociale : le poids de la fratrie », *Informations sociales*, 5, 173, p. 94 à 101.

2013 : *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Éditions du Seuil, « La République des idées », 112 p.

2014 : « La dynamique générationnelle de la mobilité sociale », *Idées économiques et sociales*, 1, 175, p. 18 à 24.

PIAN, Anaïk

2010 : « Trajectoires de rapatriés. Éléments pour une réflexion en termes d'expérience », *Hommes & Migrations*, 1286-1287, p. 86 à 97.

2011 : « Migrations internationales au prisme des rapports familiaux. Les familles sénégalaises à l'épreuve des refolements des îles Canaries », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27, 2, p. 77 à 100.

2014 : « Désacraliser la solidarité familiale. Quand le cancer touche des immigrés âgés », *Noroi*, 3, 232, p. 67 à 80.

PICHÉ, Victor

2013 : « Les fondements des théories migratoires contemporaines », in Victor Piché (dir.), *Les théories de la migration*, Paris, Ined Editions, « Les Manuels. Textes fondamentaux », p. 19 à 60.

PICHÉ, Victor (DIR.)

2013 : *Les théories de la migration*, Paris, INED, « Manuels », 536 p.

PIERRE, Philippe

2002 : « La socialisation des cadres internationaux : stratégies identitaires et mobilisation de l'ethnicité », *Gestion*, 27, 1, p. 65 à 77.

2005 : « Les variations de l'identité d'élites mondialisées », *Connexions*, 1, 83, p. 191 à 210.

PIGUET, Étienne

2013 : « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, 29, 3, p. 141 à 161.

PILON, Marc, WAYACK, Madeleine

2003 : « La démocratisation de l'enseignement au Burkina Faso : que peut-on en dire aujourd'hui ? », *Cahiers d'études africaines*, 1, 169-170, p. 63 à 86.

PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique

1998 : « Le capital cosmopolite des élites : conversions et reconversions », in Donald Broady, Natalia Chmatko et Monique de Saint-Martin (éd.), *Formation des élites et culture transnationale. Actes du colloque de Moscou. 27-29 avril 1996*, Paris, Uppsala, EHESS, Université d'Uppsala, p. 35 à 45.

2007 : *Sociologie de la bourgeoisie*, 3e éd., Paris, La Découverte, « Repères », 121 p.

PINTO, Carolina

2013 : *Mobilité sociale et mobilité internationale d'étudiants étrangers. Trajectoires de jeunes professionnels chiliens et colombiens à Paris, New York et Boston*, Thèse de sociologie, sous la direction de Frédéric de Coninck, Université Paris-Est, Paris, 425 p.

PINSON, Daniel

1999 : « Les maisons du Marocain », in Philippe Bonnin et Roselyne de

Villanova (dir.), *D'une maison l'autre : parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Créaphis Éditions, p. 69 à 88.

PINTO, Louis

1989 : « Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité », in Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Dominique Merllié, Louis Pinto, « *Initiation à la pratique sociologique* », Paris, Dunod, p. 7 à 50.

PLATT, Lucinda

2005 : « The intergenerational social mobility of minority ethnic groups », *Sociology*, 39, 3, p. 445 à 461.

POINSOT, Marie, TORO, Bernardo (DIR.)

2014 : « L'exil chilien en France », *Hommes & Migrations*, 1305, p. 210.

POINSOT, Marie, WEBER, Serge (DIR.)

2014 : *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, « Sciences humaines », 352 p.

POIRET, Christian

2005 : « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. Quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 1, p. 195 à 226.

POIRIER, Jean, PICHÉ, Victor, LE JEUNE, Gaël, DABIRÉ, Bonayi, WANE, Hamdou Rabby

2007 : « L'étude des stratégies de reproduction des populations sahéliennes : l'apport du volet biographique individuel », in Dieudonné Ouédraogo et Victor Piché (dir.), *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Au-delà de la boue*, Ouagadougou, L'Harmattan, Presses Universitaires de Ouagadougou, p. 17 à 37.

PORTES, Alejandro

1981 : « Modes of Structural Incorporation and Present Theories of Labor Immigration », in Mary M. Kritz, Charles B. Keely et Silvano M. Tomasi (éd.),

Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements, New York, Center for migration studies, p. 279 à 297.

PORTES, Alejandro, RUMBAUT, Rubén G.

2001 : *Legacies. The Story of the Immigrant Second Generation*, Berkeley, University of California Press, 430 p.

POTOT, Swanie

2002 : « Les migrants transnationaux : une nouvelle figure sociale en Roumanie », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 33, 1, p. 149 à 177.

POUPEAU, Frank

2004 : « Sur deux formes de capital international. Les “élites de la globalisation” en Bolivie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 151-152, p. 126 à 133.

POURTIER, Roland

2010 : « L'éducation, enjeu majeur de l'Afrique post-indépendances. Cinquante ans d'enseignement en Afrique : un bilan en demi-teinte », *Afrique contemporaine*, 3, 235, p. 101 à 114.

PRÉBIN, Élise

2011 : « Le projet transnational des familles sud-coréennes de la classe moyenne », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 281 à 197.

PROGNON, Nicolas

2011 : « L'exil chilien en France du coup d'état à l'acceptation de l'exil : entre violences et migrations », *Amérique Latine Histoire et Mémoire, Les Cahiers ALHIM*, 21.

QUEIROZ, Jean-Manuel de, ZIÓŁKOWSKI, Marek

1994 : *L'interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Didact Sociologie », 140 p.

QUESNEL, André

2009 : « De la communauté territoriale à l'organisation familial en archipel : la mobilité spatiale en Afrique de l'Ouest et au Mexique », in François Dureau et

Marie-Antoinette Hily (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Essais », p. 67 à 103.

QUIMINAL, Catherine

1991 : *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgois Editeur, « Cibles XXI », 223 p.

1999 : « Les Africains, divers et dynamiques », in Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, « L'état des savoirs », p. 112 à 121.

2001 : « Tradition, migration et innovation : la construction d'un marché dans la région de Kayes (Mali) », *Journal des anthropologues*, 84, p. 61 à 76.

2002 : « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », *Hommes & migrations*, 1236, p. 35 à 43.

2005 : « Émigrés, immigrés : de l'associatif au politique », *Tumultes*, 1, 24, p. 91 à 110.

2009 : « Entreprendre une anthropologie des migrations : retour sur un terrain », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25, 3, p. 115 à 132.

QUIMINAL, Catherine, TIMERA, Mahamet

2002 : « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », *Hommes & Migrations*, 1239, p. 19 à 32.

RAKOTONARIVO, Andonirina

2011 : « Vivre là-bas, exister ici : absence et présence des migrants des Hautes Terres de Madagascar », *Espace populations sociétés*, 2, 2, p. 249 à 263.

2013 : « Mobilité internationale étudiante et insertion professionnelle : parcours différenciés de migrants congolais en Belgique », *Cahiers québécois de démographie*, 42, 2, p. 273 à 302.

RAKOTONARIVO, Andonirina, MANGALU, Mobhe Agbada

2013 : « Envoyer et recevoir : les transferts de migrants vers les régions de Dakar et Kinshasa », in Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho et Bruno Schoumaker (dir.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, « Recherches », p. 127 à 157.

RALLU, Jean-Louis

2003 : « L'étude des migrations de retour : données de recensement, d'enquête et de fichiers », in *Démographie. Analyse et synthèse*, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, p. 199 à 210.

RAVENSTEIN, Ernst Georg

1876 : « The Birthplace of the People and the Laws of Migration », *The Geographical Magazine*, 3, p. 173 à 177, 201 à 206 et 229 à 233.

1885 : « The Laws of Migration », *Journal of Statistical Society of London*, 48, 2, p. 167 à 235.

1889 : « The Laws of Migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, 52, 2, p. 241 à 305.

RAZY, Élodie, BABY-COLLIN, Virginie

2011 : « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, 1, 57-58, p. 7 à 22.

REA, Andrea, TRIPIER, Maryse

2008 : *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, « Repères », 128 p.

ŘEHÁKOVÁ, Blanka, VLACHOVÁ, Klára

1995 : « Subjective Mobility after 1989: Do People Feel a Social and Economic Improvement or Relative Deprivation? », *Czech Sociological Review*, 3, 2, p. 137 à 155.

REICHL LUTHRA, Renee

2010 : *Enduring inequality: labor market outcomes of the immigrant second generation in Germany*, ISER Working Paper Series, 2010-30, Colchester, Institute for Social and Economic Research.

REISENAUER, Eveline, GERDES, Jürgen

2012 : « From Return-Oriented to Integration-Related Transnationalisation: Turkish Migrants in Germany », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28, 1, p. 107 à 128.

REMAUD, Olivier, SCHAUB, Jean-Frédéric, THIREAU, Isabelle

2012 : « Pas de réflexivité sans comparaison », in Olivier Remaud, Jean-Frédéric

Schaub et Isabelle Thireau (dir.), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, « Cas de figure », p. 13 à 20.

RENAHY, Nicolas

2009 : « « Les problèmes, ils restent pas où ils sont, ils viennent avec toi ». Appartenance ouvrière et migration de précarité », *Agora débats/jeunesses*, 53, p. 135 à 147.

2010 : « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, 40, p. 9 à 26.

RENAHY, Nicolas, DÉTANG-DESSENDRE, Cécile, GOJARD, Séverine

2003 : « Deux âges d'émigration ouvrière. Migration et sédentarité dans un village industriel », *Population*, 58, 6, p. 707 à 738.

RETIÈRE, Jean-Noël

2003 : « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 16, 63, p. 121 à 143.

RICHMOND, Anthony H.

1968 : « Return Migration from Canada to Britain », *Population Studies*, 22, 2, p. 263 à 271.

RICŒUR, Paul

1990 : *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, « L'ordre philosophique », 424 p.

RIGONI, Isabelle

2001 : « Migration et mutation des rapports familiaux. Le cas des femmes originaires de Turquie », *Cahiers du Genre*, 1, 30, p. 103 à 120.

RIONDA, Luis Miguel, MARAÑÓN, Boris

2009 : « Les impacts de l'opération Guardián (États-Unis) sur les flux et modèles migratoires mexicains », in Virginie Baby-Collin, Geneviève Cortès, Laurent Faret et Hélène Guetat-Bernard (dir.), *Migrants des Suds*, Marseille, IRD Éditions, « Objectifs Suds », p. 145 à 166.

RIPOLL, Fabrice, TISSOT, Sylvie

2010 : « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards sociologiques*, 40, p. 5 à 7.

RIVIÈRE, Claude

1978 : *Classes et stratifications sociales en Afrique. Le cas guinéen*, Paris, Presses Universitaires de France, Publications de la Sorbonne, « NS Recherches », 296 p.

ROBIN, Nelly

1994 : « Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial, les migrations africaines au sein de la CEE », *Revue européenne des migrations internationales*, 10, 3, p. 17 à 31.

ROBIN, Nelly (DIR.)

1996 : *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe. 1985-1993*, Paris, ORSTOM, EUROSTAT, 109 p.

ROCHEBLAVE, Anne-Marie

1963 : « La notion de rôle : quelques problèmes conceptuels », *Revue Française de Sociologie*, 4, 3, p. 300 à 306.

ROGERS, Andrei

1967 : « A regression analysis of interregional migration in California », *Review of Economics and Statistics*, 49, 2, p. 262 à 267.

ROQUET, Dominique

2008 : « Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? », *Espace populations sociétés*, 1, p. 37 à 53.

ROSENTAL, Paul-André

1990 : « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45, 6, p. 1403 à 1431.
1999 : *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 255 p.

2002 : « Pour une analyse mésoscopique des migrations », *Annales de démographie historique*, 2, 104, p. 145 à 160.

ROULLEAU-BERGER, Laurence

2009 : « Circulations, disqualification, autonomie des migrants en Chine continentale », *Espace populations sociétés*, 3, p. 419 à 438.

2010 : *Migrer au féminin*, Paris, Presses universitaires de France, « La Nature humaine », 182 p.

2011 : « Repenser la question migratoire : migrations, inégalités multisituées et individuation », *SociologieS*.

ROWLANDS, Michaël

1996 : « The Consumption of an African Modernity », in Mary Jo Arnoldi, Cristraud M. Geary et Kris L. Hardin (dir.), *African Material Culture*, Bloomington, Indiana University Press, p. 188 à 213.

RUDE-ANTOINE, Edwige

1997 : *Des vies et des familles. Les immigrés, la loi et la coutume*, Paris, Odile Jacob, 327 p.
2001 : « Du père, des pères en exil », *Hommes & Migrations*, 1232, p. 5 à 15.

RUPP, Jan CC.

1995 : « Les classes populaires dans un espace social à deux dimensions », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 109, 1, p. 93 à 98.

RUSAMIRA, Étienne

2006 : « Les déterminants du choix de destination : une analyse économétrique des flux migratoires intermétropolitains et internationaux au Canada », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, p. 81 à 102.

RUSSELL, Sharon Stanton

1986 : « Remittances from international migration: A review in perspective », *World Development*, 14, 6, p. 677 à 696.

RYGIEL, Philippe

2001 : *Destins immigrés. Cher 1920-1980 : trajectoires d'immigrés en Europe*, Besançon,

Presses universitaires franc-comtoises, « Annales littéraires de l'université de Franche-Comté », 447 p.

2007 : *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Aux lieux d'être, « Mondes contemporains, L'œil historien », 228 p.

SAAS, Claire

2003 : « Les refus de délivrance de visas fondés sur une inscription au Système Information Schengen », *Cultures & Conflits*, 2, 50, p. 63 à 83.

SALOMON, Christine

2012 : « Le prix de l'inaccessible. De nouvelles intimités genrées et racialisées à l'ère de la mondialisation », *L'Homme*, 3, 203-204, p. 211 à 238.

SAMUEL, Olivia

2008 : « Moi, ma famille. Identification et rôles familial et social », *Informations sociales*, 1, 145, p. 58 à 67.

SANTELLI, Emmanuelle

2001 : *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 305 p.

2004 : « De la "deuxième génération" aux descendants d'immigrés maghrébins », *Temporalités*, 2.

2007 : « Les jeunes de banlieue d'origine maghrébine : entre galère et emploi stable, quel devenir ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 23, 2, p. 57 à 77.

2010 : « Entre ici et là-bas : les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France », *Sociologie*, 1, 3, p. 393 à 411.

SANTELLI, Emmanuelle, COLLET, Beate

2008a : « Entre consentement et imposition, réalités politiques et sociales des mariages dits "forcés" », *Migrations Société*, 20, 119, p. 47 à 57.

2008b : « Refuser un "mariage forcé" ou comment les femmes réagissent-elles face à l'imposition parentale ? », *Migrations Société*, 20, 119, p. 209 à 227.

SASSEN, Saskia

1988 : « The Rise of Global Cities and the New Labor Demand », in *The Mobility of*

Labor and capital. A Study of International Investment and Labor Flow, Cambridge, Cambridge University Press, p. 126 à 170.

SATZEWICH, Vic

2014 : « Visa Officers as Gatekeepers of a State's Borders: The Social Determinants of Discretion in Spousal Sponsorship Cases in Canada », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40, 9, p. 1450 à 1469.

2015 : *Points of entry. How Canada's Immigration Officers Decide Who Gets In*, Vancouver, Toronto, University of British Columbia Press, 306 p.

SAVARESE, Éric

2006 : « Pieds-Noirs, Harkis, Rapatriés : la politisation des enjeux », *Pôle Sud*, 24, 1, p. 3 à 14.

SAYAD, Abdelmalek

1977 : « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15, 1, p. 59 à 79.

1985 : « L'immigration algérienne en France, une immigration "exemplaire" », in Jacqueline Costa-Lascoux et Émile Témime (coord.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, p. 19 à 49. 1991 : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université, « L'Homme, l'étranger », 331 p.

1998 : « Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré », *Migrations Société*, 10, 57, p. 9 à 45.

1999 : *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil, « Liber », 437 p.

2001 : « La vacance comme pathologie de la condition d'immigré. Le cas de la retraite et de la pré-retraite », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17, 1, p. 11 à 36.

2006 : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Tome 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, « Cours et travaux », 216 p.

2006 : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Tome 2. Les enfants illégitimes*, Paris, Raisons d'agir, « Cours et travaux », 206 p.

SCHAEFFER, Fanny

2001 : « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17, 1, p. 165 à 176.

SCHEMEIL, Yves

2001 : « Le vote dans l'Ancien Orient », *in dans* Pascal Perrineau et Dominique Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 61 à 63.

SCHEWEL, Kerilyn

2015 : *Understanding the Aspiration to Stay. A Case Study of Young Adults in Senegal*, IMI Working Papers Series, 107, Oxford, International Migration Institute, 37 p.

SCHMOLL, Camille

2005 : « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 1, p. 131 à 154.

SCHNAPPER, Dominique

1976 : « Tradition culturelle et appartenance sociale : émigrés italiens et migrants français dans la région parisienne », *Revue Française de Sociologie*, 17, 3, p. 485 à 498.
1991 : *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 374 p.

SCHOUMAKER, Bruno, DABIRÉ, Bonayi, GNOUMOU-THIOMBIANO, Bilampoa

2007 : « L'étude des stratégies de reproduction des populations sahéliennes : l'apport du volet biographique communautaire », *in* Dieudonné Ouédraogo et Victor Piché (dir.), *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso. Au-delà de la boue*, Ouagadougou, L'Harmattan, Presses Universitaires de Ouagadougou, p. 39 à 68.

SCHULTHEIS, Franz, FRAUENFELDER, Arnaud, DELAY, Christophe, PIGOT, Nathalie

2009 : *Les classes populaires aujourd'hui. Portraits de familles, cadres sociologiques*, Paris, L'Harmattan, « Questions sociologiques », 538 p.

SCHÜTZ, Alfred

1944 : « The Stranger: An Essay in Social Psychology », *American Journal of Sociology*, 49, 6, p. 499 à 507.

2010 : *L'étranger. Un essai de psychologie sociale. Suivi de L'homme qui rentre au pays*, Paris, Allia, 77 p.

SCHWARTZ, Olivier

2002 : *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 531 p.

2011 : « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées*.

SCHWEITZER, Sylvie, CHAPLAIN, Renaud, BERBAGUI, Dalila, ELONGBIL-EWANE, Émilie

2009 : « Regards sur les migrations aux XIX^e et XX^e siècles en Rhône-Alpes », *Hommes & Migrations*, 1278, p. 32 à 46.

SCRINZI, Francesca

2011 : « Migration, service domestique et rapports sociaux de sexe. Qu'en est-il des hommes dans la division internationale du "care" ? », *in* Salvatore Palidda (dir.), *Migrations critiques. Repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 143 à 152.

SEBILLE, Pascal

2014 : « Regards croisés sur l'histoire migratoire et familiale de plusieurs générations de Mexicains », *Migrations Société*, 26, 153-154, p. 97 à 115.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

2011 : *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration*, Rapport au Parlement, 8, Paris, Direction de l'information légale et administrative, 233 p.

SÉHILI, Djaouida, ZÚÑIGA, Víctor

2014 : « Une lecture des migrations au prisme des savoirs et des ressources », *Migrations Société*, 26, 153-154, p. 87 à 94.

SEMIN, Jeanne

2007 : « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 56, p. 183 à 199.

SHELLER, Mimi, URRY, John

2006 : « The New Mobilities Paradigm », *Environment and Planning*, 38, 2, p. 207 à 226.

SIBLOT, Yasmine, CARTIER, Marie, COUTANT, Isabelle, MASCLÉ, Olivier, RENAHY, Nicolas

2015 : *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, « U Sociologie », 363 p.

SILBERMAN, Roxane

2003 : « Les inégalités socio-économiques des immigrés et de leurs enfants », *Cahiers français*, 314, La société française et ses fractures, p. 82 à 86.

SILBERMAN, Roxane, FOURNIER, Irène

1999 : « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation emploi*, 65, p. 31 à 55.

2006 : « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps », *Revue française de sociologie*, 47, 2, p. 243 à 292.

SIMÉANT, Johanna

1998 : *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 504 p.

2015 : « « À la lisière du foyer central » : une sociologie a-ouvriériste des mondes populaires et de l'engagement », *Genèses*, 3, 100-101, p. 231 à 237.

SIMMONS, Alan B.

1995 : « Migration internationale et capitalisme global : examen critique des théories », in *La sociologie des populations*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Universités francophones », p. 341 à 364.

2002 : « Mondialisation et migration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques », *Cahiers québécois de démographie*, 31, 1, p. 7 à 33.

2013 : « Expliquer les migrations : une théorie à la croisée des chemins », in Victor Piché (dir.), *Les théories de la migration*, Paris, Ined Editions, « Les Manuels. Textes fondamentaux », p. 61 à 81.

SIMON, Gildas

2002 : « Penser globalement les migrations », *Projet*, 4, 272, p. 37 à 45.

2005 : « Les nouvelles configurations migratoires entre l'Europe et les pays du Sud », in *Géographes associés*, Poitiers, p. 59 à 65.

SIMON, Herbert A.

1955 : « A Behavioral Model of Rational Choice », *The Quarterly Journal of Economics*, 69, 1, p. 99 à 118.

SINATTI, Giulia

2008 : « The Polish Peasant Revisited. Thomas and Znaniecki's Classic in the Light of Contemporary Transnational Migration Theory », *Sociologica : Italian Journal of Sociology on line*, 2, 2, p. 1 à 22.

2011 : « "Mobile Transmigrants" or "Unsettled Returnees"? Myth of Return and Permanent Resettlement among Senegalese Migrants », *Population, Space and Place*, 17, p. 153 à 166.

SINGARAVÉLOU, Pierre

2009 : « "L'enseignement supérieur colonial". Un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, 122, p. 71 à 92.

DE SINGLY, François

2000 : *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, « Essais & Recherches », 253 p.

2003 : « La disparition des rôles ? », in *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, « Individu et société », p. 97 à 108.

DE SINGLY, François, PASSERON, Jean-Claude

1984 : « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue Française de Science Politique*, 34, 1, p. 48 à 78.

SINTHON, Rémi

2014 : *Reconversions extrascolaires du capital culturel. Une révision de la mobilité sociale depuis ses marges*, Thèse de sociologie, sous la co-direction d'Éric Brian et de Gérard Mauger, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 807 p.

SJAASTAD, Larry A.

1962 : « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, 70, 5, p. 80 à 93.

SKELDON, Ronald

1990 : *Population mobility in developing countries: a reinterpretation*, Londres, Belhaven Press, 273 p.

SOIRON-FALLUT, Mélanie

2013 : « La classe moyenne fonctionnaire au Gabon. L'État comme valeur refuge », *Afrique contemporaine*, 4, 244, p. 81 à 88.

SOLIS, Teresa

2014 : « “Si c'était pour moi, je ne venais pas ici.” Les enfants racontent », *Hommes & Migrations*, 2, 1306, p. 33 à 39.

SOROKIN, Pitirim A

1964 : *Social and cultural mobility*, New York, Free Press of Glencoe, Collier-Macmillan, 646 p.

1998 [1927] : *Social Mobility*, Londres, Routledge, Thoemmes Press, « The Early Sociology of Class », 559 p.

SPIRE, Alexis

2005a : *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France*, Paris, Grasset, 402 p.

2005b : « Faire payer les étrangers : l'avenir d'une vieille idée », *Plein Droit*, Taxer les étrangers, 67.

2007 : « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, 169, p. 4 à 21.

2008a : « La bataille pour un statut des étrangers (1935-1945) », *Plein droit*, 4, 79, p. 36 à 40.

2008b : *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 124 p.

2009 : « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France », in Sylvie Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 79 à 96.

SPIRE, Amandine

2011 : *L'étranger et la ville en Afrique de l'Ouest. Lomé au regard d'Accra*, Paris, Karthala, 384 p.

SPOLADORE, Hélène

2010 : « Le harcèlement des consulats. Entretien avec Jean-Éric Malabre, avocat », *Plein Droit*, 2, 85, p. 20 à 21.

SRAÏEB, Noureddine (DIR.)

2003 : *Anciennes et nouvelles élites du Maghreb: actes du colloque Zarzis III*, Alger, Tunis, Aix-en-Provence, Éditions INAS, Cérés Productions, Édisud, « Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman », 328 p.

STARK, Oded, BLOOM, David E.

1985 : « The New Economics of Labor Migration », *The American Economic Review*, 75, 2, p. 173 à 178.

STARK, Oded, TAYLOR, J. Edward

1989 : « Relative Deprivation and International Migration », *Demography*, 26, 1, p. 1 à 14.

1991 : « Migration Incentives, Migration Types: The Role of Relative Deprivation », *The Economic Journal*, 101, 408, p. 1163 à 1178.

STOUFFER, Samuel A.

1940 : « Intervening Opportunities: A Theory Relating Mobility and Distance », *American Sociological Review*, 5, 6, p. 845 à 867.

1960 : « Intervening Opportunities and Competing Migrants », *Journal of Regional Science*, 2, 1, p. 1 à 26.

STRAUSS, Anselm Leonard

1971 : *The Contexts of Social Mobility. Ideology and Theory*, Chicago, Aldine Publishing Co., 263 p.

1992a : *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 319 p.

1992b : *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métaillé, 191 p.

STREIFF-FÉNART, Jocelyne

2006 : « À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux », *Revue française de sociologie*, 47, 4, p. 851-875.

SUAUD, Charles

1974 : « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, 15, 1, p. 75 à 111.

DE TAPIA, Stéphane

1989 : « De l'émigration au retour : les mutations du champ migratoire turc », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 52, 1, p. 255 à 272.

TAÏEB, Éric

1998 : *Immigrés : l'effet générations. Rejet, assimilation, intégration d'hier à aujourd'hui*, Paris, Éditions de l'Atelier, Éditions ouvrières, « Points d'appui », 399 p.

TALL, Serigne Mansour

2008 : « Les émigrés sénégalais en Italie. Transferts financiers et potentiel du développement de l'habitat au Sénégal », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et sociétés*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », p. 153 à 178.

2009 : *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Karthala, « Hommes et sociétés », 286 p.

TALVIKKI CHANFREAU, Marie-Catherine

2006 : « Espagnols en territoire français de 1813 à 1971 : circuits ou intégrations d'exilés et d'émigrés », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC*, 1.

TARRIUS, Alain

1992 : *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 207 p.

2001 : « Le lien social fort comme préalable à la réussite économique. Initiatives des migrants entrepreneurs des économies souterraines internationales : parcours, étapes, transactions commerciales », *Journal des anthropologues*, 84, p. 111 à 144.

2002 : *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, « Voix et regards », 168 p.

2010 : « Les nouveaux cosmopolitismes migratoires d'une mondialisation par le bas », in Nicolas Bancel, Florence Bernault, Pascal Blanchard, Ahmed Boubeker, Achille Mbembe et Françoise Vergès (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », p. 414 à 428.

2012 : « D'ici et de là-bas. Restructurations urbaines, globalisation des économies et transnationalisme migratoire », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 28.

TEBBAKH, Sonia

2007 : « Une transmission discrète et fragmentaire. De l'histoire migratoire dans les familles maghrébines », *Temporalités*, 6-7.

TÉMIME, Émile, BOLZMAN, Claudio, FIBBI, Rosita, GUILLON, Michelle

2001 : « Vieillir en immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17, 1, p. 37 à 54.

TERRAY, Emmanuel

2008 : « Pourquoi partent-ils ? », in Claire Rodier et Emmanuel Terray (dir.), *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, Paris, La Découverte, « Sur le vif », p. 22 à 30.

TERRIER, Eugénie

2009 : « Les migrations internationales pour études : facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud », *L'Information géographique*, 73, 4, p. 69-75.

TÊTU-DELAGE, Marie-Thérèse

2009 : *Clandestins au pays des papiers. Expériences et parcours de sans-papiers algériens*, Paris, La Découverte, « Alternatives sociales », 244 p.

THÉLOT, Claude

2004 : « Préface à la nouvelle édition », in *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Hachette Littératures, « Pluriel, Sociologie », p. 9 à 37.

THIERRY, Xavier

2004 : « Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », *Population*, 59, 5, p. 725 à 764.

THIERRY, Xavier, EREMENKO, Tatiana

2009 : « L'immigration en France des enfants nés à l'étranger », *Recherches familiales*, 1, 6, p. 43 à 54.

THOENIG, Jean-Claude

2014 : « Politique publique », Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, p. 420-427.

THOMAS, William Isaac, ZNANIECKI, Florian

1918a : *The Polish peasant in Europe and America. Volume 1. Primary-groupe organization*, Boston, Richard Badger, 526 p.

1918b : *The Polish peasant in Europe and America. Volume 2. Primary-groupe organization*, Boston, Richard Badger, 589 p.

1919 : *The Polish peasant in Europe and America. Volume 3. Life record of an immigrant*, Boston, Richard Badger, 418 p.

1920a : *The Polish peasant in Europe and America. Volume 4. Disorganization and reorganization in Poland*, Boston, Richard Badger, 337 p.

1920b : *The Polish peasant in Europe and America. Volume 5. Organization and disorganization in America*, Boston, Richard Badger, 345 p.

1998 : *Le paysan polonais en Europe et en Amérique: récit de vie d'un migrant (Chicago, 1919)*, Paris, Nathan, « Essais & Recherches, Sciences Sociales », 446 p.

TIMERA, Mahamet

1996 : *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, « Homme et Société. Anthropologie », 248 p.

2001 : « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, 2, 18, p. 37 à 49.

2007 : « Transnationaux et plurinationaux ? Émigrations, retours et citoyenneté française au Sénégal », in Véronique Petit (éd.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, CEPED, Popinter, « Rencontres. Les collections du CEPED », p. 183 à 191.

TISSERAND, Chloé

2013 : « D'un pays à l'autre, les exilés de Syrie sont devenus les exclus de Calais », *Hommes & Migrations*, 4, 1304, p. 136 à 139.

TISSOT, Sylvie

2013 : « "Anything but Soul Food". Goûts et dégoûts alimentaires chez les habitants d'un quartier gentrifié », in *Trente ans après « La Distinction » de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, « Recherches », p. 141 à 152.

2014 : « Entre soi et les autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 204, p. 5 à 9.

TODARO, Michael P

1969 : « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries », *The American Economic Review*, 59, 1, p. 138 à 148.

TOREN, Nina

1978 : « Return Migration to Israel », *International Migration Review*, 12, 1, p. 39 à 54.

TORPEY, John

1998 : « Aller et venir : le monopole étatique des "moyens légitimes de circulation" », *Cultures & Conflits*, 31-32, p. 63 à 100.

TOURAINÉ, Alain, RAGAZZI, Orietta

1961 : *Ouvriers d'origine agricole*, Paris, Éditions du Seuil, « Études sociologiques », 127 p.

TOURÉ, Niandou

2014 : « Les étudiants maliens dans l'enseignement supérieur privé au Maroc. Enjeux et stratégies de distinction sociale par les études à l'étranger », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 29 à 36.

TRAORE, Sékou

1985 : *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France*, Paris, L'Harmattan, « Mémoires africaines », 102 p.

TRÉPOS, Jean-Yves, HADDAD, Isa, LAMBERT, Aurélien, LIEBELT, Fanny, NIFRI, Soumia, ROUMENS, Serena, SCHEERER-MOLNAR, Maria

2007 : « Les marquages conjugaux de l'argent en milieu populaire », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 19.

TRIBALAT, Michèle

2010 : *Les yeux grands fermés. L'immigration en France*, Paris, Denoël, « Médiations », 221 p.

TRIPPIER, Maryse

1990 : *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, L'Harmattan, CIEMI, « Migrations et changements », 332 p.

TUCCI, Ingrid

2010 : « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? », *Revue française de sociologie*, 51, 1, p. 3 à 38.

TUDESQ, André-Jean

1994 : « Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique subsaharienne », *Tiers-Monde*, 35, 138, p. 391 à 409.

UNICEF

2005 : *Nouveau visage de la migration. Les mineurs non accompagnés. Analyse transnationale du phénomène migratoire des mineurs marocains vers l'Espagne*, Tanger, UNICEF, Fondation Jaume Bofill, Junta de Andalucía, Association Tadamon pour le soutien des enfants en situation difficile, 52 p.

UPCHURCH, Dawn M., LILLARD, Lee A., PANIS, Constantijn WA.

1995 : *Updating Women's Life Course: Theoretical and Methodological Considerations*, Working Paper Series, 95-18, Santa Monica, Rand Corporation, Labor and Population Program, 34 p.

URRY, John

2005 : « Les systèmes de la mobilité », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1, 118, p. 23 à 35.

VACCHIANO, Francesco

2014 : « À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30, 1, p. 59 à 81.

VACCHIANO, Francesco, JIMÉNEZ, Mercedes

2012 : « Between agency and repression: Moroccan children on the edge », *Children's Geographies*, 10, 4, p. 457 à 471.

VALADEAU, Nicolas

2001 : « L'immigration des élites professionnelles françaises à New York : des modes d'implantation spécifiques », *Noroi*, 4, 188, p. 1 à 10.

VALENTIN, Karen

2012 : « The Role of Education in Mobile Livelihoods: Social and Geographical Routes of Young Nepalese Migrants in India », *Anthropology & Education Quarterly*, 43, 4, p. 429 à 442.

VALLUY, Jérôme

2008a : « Quelles sont les origines du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ? », *Cultures & Conflits*, 69, p. 7 à 18.

2008b : *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches, sous la direction de Vincent Dubois, Université de Strasbourg, Strasbourg, 342 p.

2012 : « De l'asile aux répulsions : la radicalisation des frontières », *Le sujet dans la cité*, 1, 1, p. 84 à 95.

VALLUY, Jérôme (DIR.)

2008 : « Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'Etat », *Cultures & Conflits*, 69, p. 202.

VANDEBURIE, Julien

2004 : « Évolution de la géographie des mouvements internationaux de réfugiés », in *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives. Actes du colloque de Budapest, 20-24 septembre 2004*, Paris, Presses Universitaires de France, « Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF) », p. 585 à 600.

VAN DER HOEVEN, Rolph, VAN DER KRAAIJ, Fred (DIR.)

1995 : *L'ajustement structurel et au-delà en Afrique subsaharienne : thèmes de recherche et thèmes politiques*, Paris, Karthala, « Économie et développement », 411 p.

VAN HEAR, Nicholas

2004 : « "I went as far as my money would take me" : conflict, forced migration and class », 6, Oxford, Centre on Migration, Policy and Society, 36 p.

2014 : « Reconsidering Migration and Class », *International Migration Review*, 48, p. 100 à 121.

VARGAS-LUNDIUS, Rosemary, LANLY, Guillaume, VILLAREAL, Marcela, OSORIO, Martha

2009 : *International Migration, remittances and rural development*, IFAD, FAO, 80 p.

VARREL, Aurélie

2008 : « *Back to Bangalore* » : étude géographique de la migration de retour des indiens très qualifiés à Bangalore (Inde), Thèse de géographie, sous la direction d'Emmanuel Ma Mung, Université de Poitiers, Poitiers, 501 p.

VEITH, Blandine

2004 : « De la portée des récits de vie dans l'analyse des processus globaux », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 84, p. 49 à 61.

2009 : « Comment la précarisation bloque les projets de "retraite" des migrantes », in Philippe Cardon, Danièle Kergoat et Roland Pfefferkorn (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, « Le genre du monde », p. 81 à 95.

2010 : « Lorsque les silences parlent dans les récits de vie : comment analyser la complexité du social ? », *L'Homme et la société*, 2, 176-177, p. 151 à 169.

VERDUGO, Gregory

2011 : « Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999 », *Population*, 66, 1, p. 171 à 196.

VERMEREN, Pierre

2011 : « La formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », *Le Télémaque*, 1, 39, p. 53 à 66.

VIET, François

1998 : *La France immigrée. Construction d'une politique. 1914-1997*, Paris, Fayard, 550 p.

VIGNAL, Cécile

2005 : « Injonctions à la mobilité, arbitrages résidentiels et délocalisation de l'emploi », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1, 118, p. 101 à 117.

2006 : « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, 2, 2, p. 37-47.

DE VILLANOVA, Roselyne

1999 : « Immigrés propriétaires ici et là-bas, un système résidentiel ? », in Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (dir.), *D'une maison l'autre : parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Créaphis Éditions, p. 213 à 248.

DE VILLANOVA, Roselyne, LEITE, Carolina, RAPOSO, Isabel

1994 : *Maisons de rêve au Portugal*, Paris, Créaphis Éditions, 196 p.

DE VILLERS, Johanna

2003 : « La reproduction impossible. Entreprendre des études universitaires lorsqu'on est descendante d'immigrés maghrébins en Belgique », *Education et sociétés*, 2, 12, p. 111 à 123.

VIMARD, Patrice

1993 : « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Tiers-Monde*, 34, 133, p. 89 à 115.

1997 : « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne », *Autrepart*, 2, p. 143 à 159.

VITTIN, Théophile E.

2002 : « L'impact des radios internationales en Afrique noire », in Tristan Mattelart (dir.), *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers Monde et audiovisuel sans frontières*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », p. 81 à 102.

WAGNER, Anne-Catherine

1998 : *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, Presses Universitaires de France, « Sciences sociales et sociétés », 224 p.

2007 : *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, « Repères », 117 p.

2010 : « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures », *Regards sociologiques*, 40, p. 89 à 98.

2011 : « Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, 190, p. 4 à 9.

2014 : « Les territoires d'une élite internationale », in Sylvain Allemand, Jean-François Bayart, Laurent Bayle et al., *Comprendre la mondialisation. Cycle 2. Actes de la manifestation organisée par la Bibliothèque publique d'information en avril/mai/juin 2006*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, « Paroles en réseau », p. 122 à 126.

WAGNER, Anne-Catherine, RÉAU, Bertrand

2015 : « Le capital international : un outil d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination », in Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Éditions, « Culture & Société », p. 33 à 46.

WALKER, Judith-Ann

2013 : *Cartographie du mariage précoce en Afrique de l'Ouest. Une étude des tendances, des interventions, des méthodes efficaces et des bonnes pratiques et la voie à suivre*, Étude, Development Research and Projects Centre, Ford Foundation, Bureau d'Afrique de l'Ouest, 70 p.

WARIN, Philippe

2012 : « Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières », *SociologieS*.

WEBER, Florence

2005 : *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être, « Mondes contemporains », 264 p.

WEBER, Max

1995a [1921] : *Économie et société. Tome 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, « Agora, Les Classiques », 410 p.

1995b [1921] : *Économie et société. Tome 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Pocket, « Agora, Les Classiques », 424 p.

WEBER, Serge

2009 : « Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration », *Revue Projet*, 4, 311, p. 58 à 67.

2013 : « L'Europe forteresse, à quel prix ? », *Revue Projet*, 4, 335, p. 6 à 13.

WEIL, Patrick

1997 : *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration. Rapports au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 175 p.

WESTH OLSEN, Anne Sofie

2014 : *Migration and Social Mobility in Burkina Faso: Historical Perspectives on the Migration Divide*, DIIS Working Paper, 2014:05, Copenhagen, Danish Institute for International Studies, 24 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine

2002 : « Motivations et attentes des migrants », *Revue Projet*, 4, 272, p. 46 à 54.

2009 : *La globalisation humaine*, Paris, Presses universitaires de France, 261 p.

2010 : « La géographie des migrations contemporaines », *Regards croisés sur l'économie*, 2, 8, p. 49 à 57.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, GONIN, Patrick

2009 : « Les moteurs de l'émigration et les communautés de migrants », *Accueillir*, 249-250, p. 30 à 32.

WILDING, Raelene

2006 : « "Virtual" intimacies? Families communicating across transnational contexts », *Global Networks*, 6, 2, p. 125 à 142.

WILLIAMSON, Jeffrey G.

2006 : « Migrations mondiales », *Finances & Développement*, 43, 3.

WILSON, Kenneth L., PORTES, Alejandro

1980 : « Immigrant Enclaves: An Analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami », *American Journal of Sociology*, 86, 2, p. 295 à 319.

WITKOWSKI, Janusz

1992 : « Migration and social mobility in Poland », *Geographia Polonia*, 59, p. 87 à 94.

WOLPERT, Julian

1965 : « Behavioral Aspects of the Decision to Migrate », *Papers in Regional Science*, 15, 1, p. 159 à 169.

WONG, Madeleine

2006 : « The Gendered Politics of Remittances in Ghanaian Transnational Families », *Economic Geography*, 82, 4, p. 355 à 381.

YAMBENE BOMONO, Henri

2011 : « Filières migratoires transsahariennes du Cameroun vers le Maghreb », *Cahiers de l'Urmis*, 13.

YEMMAFOUO, Aristide

2013 : *Urbanisation et espaces périurbains en Afrique subsaharienne. Pratiques à l'ouest du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 264 p.

YENDAW, Elijah

2013 : « A Study of the Underlying Determinants of Return Migration of International Return Migrants to the Berekum Municipality, Ghana », *International Journal of Sociology and Anthropology*, 5, 8, p. 297 à 310.

YÉRO BALDÉ, Mamadou

2014 : « La mobilité des étudiants sénégalais. Recherche d'un eldorado scientifique ou "rejet" de l'institution de départ ? », *Hommes & Migrations*, 1307, p. 49 à 55.

ZAICEVA, Anzelika, ZIMMERMANN, Klaus F

2012 : *Returning Home at Times of Trouble? Return Migration of EU Enlargement Migrants during the Crisis*, Discussion Paper Series, IZA DP 7111, Bonn, Institute for the Study of Labor, 25 p.

ZELINSKY, Wilbur

1971 : « The Hypothesis of the Mobility Transition », *Geographical Review*, 61, p. 219 à 249.

ZELIZER, Viviana

2005 : *La signification sociale de l'argent*, Paris, Éditions du Seuil, « Liber », 348 p.

ZOLESIO, Emmanuelle

2011 : « Anonymiser les enquêtes », *Interrogations ?*, 12.

ZOURKALÉINI, Younoussi

2004 : « Les déterminants individuels et contextuels des migrations internationales au Burkina Faso », in *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives. Actes du colloque de Budapest, 20-24 septembre 2004*, Paris, Presses Universitaires de France, « Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF) », p. 335 à 348.

ZÚÑIGA, Víctor

2012 : « Migration de retour. Un regard quantitatif sur les enfants arrivant au Mexique en provenance des États-Unis », *Hommes et Migrations*, 1296, p. 88 à 98.

ZYTNIKI, Colette (DIR.)

2010 : *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'éclat, « Bibliothèque des fondations », 224 p.

Index des notions

- A**
- Attentes impératives et préférentielles ... 429-430
- B**
- Barriérisation des frontières 44
- C**
- Cadets sociaux..... 162, 167, 574
- Capital international / cosmopolite 173
- habitus cosmopolite 191
- Carrière migratoire 36
- Ciblage / *targeting* 269
- Comparutions personnelles 277-279
- Contraintes biographiques perçues 152
- Contraintes socialement situées..... 153
- Convention bilatérale 236-238, 246-247
- Couples migratoires..... 304
- D**
- Déclassement
- descendant..... 24, 567, 596, 606
- horizontal..... 24, 34, 554, 634
- Demandeurs d'asile ... 104-105, 112, 119-120, 228, 248, 309, 358-359
- E**
- Échanges réparateurs .476, 482-483, 488, 493
- Échanges réparateurs / réparation..... 476
- Entre-soi 487-488, 616-618
- Escapisme 104
- Espaces réservés 472
- Exit option*..... 104
- F**
- Façade / appareillage symbolique 449
- décor..... 449
- déférence..... 490, 495
- façade personnelle 450
- faire mauvaise/piètre figure 486
- faire piètre/mauvaise figure 483
- faux pas / fausse note 457, 476, 482-483, 487, 493, 569
- garder la face..... 489, 493, 569
- perdre la face 476, 483, 569
- tenue 451
- Familialisme 370-371, 409
- Fracture migratoire / *migration divide* 27
- G**
- Goûts et dégoûts migratoires 323
- Grand mariage / *anda*..... 41
- H**
- Histoires plausibles 281
- I**
- Identités narratives 597
- Immobilité involontaire 231, 650
- Inégalités multisituées 23
- Influents locaux et cosmopolites 162-163, 172
- Intimités transnationales 261
- K**
- Kwasas-kwasas*..... 244, 293
- L**
- Loterie visa / *Diversity Visa Lottery* ... 358, 572
- M**
- Migrations de maintien / de rupture..... 27
- Mobilité subjective..... 31
- Mobilités de proximité 34, 562
- Mode de génération..... 162
- Mythe du retour .501-503, 510, 519, 548, 558
- O**
- Overstayer* 269
- P**
- Parcours de vie / *life course* 35
- Politiques d'ajustement structurel.... 101, 131, 196, 249

Politisation / dépolitisation..	46, 75, 107-110, 113-122, 152, 234, 504, 536
Pouvoir discrétionnaire.....	230, 269

R

Réfugiés..	36, 50, 102-105, 108-109, 112, 119, 152, 156, 211, 227, 318, 359, 446, 562, 622
Règles cérémonielles / règles substantielles	455-456
Règles de conduite.....	494
Rôle social.....	369

S

Savoirs institués / savoirs pratiques.....	269
Socialisation	
- de conversion.....	161, 171, 224
- de renforcement	172
- de transformation.....	161, 182, 188, 190
- par action manifeste.....	174
- par effet diffus	191
- par entraînement.....	191
- par frottement.....	174
- par imprégnation	173
- par incitation	174, 185
- par inculcation idéologique	191
- par initiation	174
- silencieuse	183
Stratégies	
- de reproduction	24
- d'évitement	487
- d'extraversion.....	23
- d'investissement économique	197, 587
- éducatives	197, 587
- familiale d'adaptation	33

V

Visa Balladur	243-246
Vocation migratoire	158

X

Xénophobie d'État / de gouvernement....	44, 603, 639
---	-----------------

Index des enquêtes

- Abdallah T.....267, 507
 Abdel L.....334, 613
 Abdillah R.....186, 188, 196
 Abdou V.....567-568
 Abouharia M.....74, 148, 149, 477, 589
 Abraham D.....217
 Ada A.....332, 343, 398, 509, 527, 610
 Adil M...127, 179, 190, 220, 259-260, 285-286, 292, 316, 329-330, 346, 373
 Afiavi A.87, 139, 163, 335, 411, 422, 468, 485, 538
 Aïda M.....74, 149, 432, 477, 588-589
 Albert J.....332, 382, 411, 550, 601, 615
 Alfred K.74, 194, 291, 328, 349-350, 359, 434, 464, 484-485, 488, 489, 571
 Allaoui I.....179, 292-293
 Amélé A.....189, 194, 586
 Amin H.74, 145, 184, 241, 258, 267, 319, 329, 374, 381, 386-388, 392-393, 522, 586
 Amir S.....179, 351, 509
 Anchoura K.....142, 478
 Annie M.....74, 132, 183, 332, 375, 462
 Anouar E.....194, 220, 257, 266-267, 290, 370, 405-407, 448, 469, 524, 555
 Ansufati M.....74, 175-176, 179, 182, 216
 Antoine A.....107, 156, 210, 447, 550
 Anziz G.142, 282-283, 340, 343, 373, 425, 461
 Arafa N.....142, 149, 525, 576
 Arouna B.....150, 220, 341-342, 395, 523, 550
 Assadilah M.167, 258, 341-342, 345, 445, 554
 Assafidine W.....216
 Athoumani F.....142-143, 155, 210-211, 288, 388, 393-394, 448
 Awadi F.....356
 Azali P.....217, 382
 Azam S.....414, 502, 550
 Azdine T.....142, 220, 292, 398, 444
 Badjati F.....127, 239, 374, 441, 456, 475
 Bakri S...75, 127, 130, 148, 155, 179, 201-203, 258-259, 294, 356, 372, 375, 400, 408, 481-482
 Bernard K....132, 480, 484, 507, 590, 614, 618
 Bilal F.....487
 Blaise L.....185, 527, 534, 550, 611
 Boris B.....506, 550, 610
 Boukari S.....74, 113-114, 345, 423, 455, 482, 485-486, 505, 548, 585-586
 Carla A.179, 289, 479, 532, 547, 597-598, 609, 616
 Carole A.81, 486, 525, 538-539, 548, 550, 552, 603-604, 609
 Chabane Y.....142, 179, 289, 466-467
 Chadia D.....74, 168, 338, 343-444, 478
 Chamsoudine I.....135, 387, 406, 440
 Chanfi S.....61, 74, 399
 Charifa M.....192, 375, 554
 Christian D.....336, 509, 535, 606, 616
 Christine M.....523, 590
 Christophe G...81-82, 188, 316, 328, 330, 421, 609
 Claude B.....74, 159, 188, 209, 221, 266, 379, 380-390, 422, 440, 505, 513-514, 522
 Clémentine T.74, 416, 483, 526-527, 532, 542-543, 605, 607-608, 612
 Darius L.....461
 Denis D.....102, 106, 112, 186-187, 372, 460, 523, 559, 612
 Didier D.....179, 194, 233-234, 290, 415, 448, 526, 612
 Djabir K.....150, 169, 320, 384, 397, 426, 439
 Djahia G.....156
 Dodzi B.....115, 423, 425
 Echata S.....142, 386, 437-439, 470, 480
 Elhad S.....138, 168, 179-180, 213, 321
 Elom F.....527, 537
 Éric D.....504
 Essenam A....74, 163, 350, 381-382, 454, 457, 464, 484-485, 488, 491, 569, 575, 586
 Faniati B.....74, 127, 356, 397, 490-491, 508
 Faouza S.....442, 586
 Fatima C.....142, 144, 458, 478
 Fernand K.....210, 414, 422, 650
 Fouad O..74-75, 100, 175, 178-179, 292, 333-334, 392, 400-401, 447-448
 Gary T.100, 175, 179, 188, 469, 480-481, 528, 609, 613-615, 618
 Gérard C....178-179, 334, 336, 453, 532, 547, 590, 593, 608-609
 Hazina R.....148-149, 340-341, 343, 396, 427, 432, 443, 539
 Hissani T.....339-340, 432, 441, 483
 Housnata S.....74, 179, 189, 438, 508, 518
 Hugues S....138, 203, 310, 312, 464, 483-484, 577
 Idarouss S.....120, 241, 321, 372, 550
 Idriss C.....422, 444, 485
 Ilhame Y.....167
 Ilias M.....285, 290, 394, 448, 532, 550-551
 Ilma B.....126, 148, 220, 241, 320, 422, 427
 Inaya M.....342, 426, 504, 535, 586
 Irchad J.....127, 214, 602
 Isaac N.....131, 335, 350, 476
 Isidore T.....196, 197, 233, 412, 413, 499, 607
 Ismaël C.....167
 Izdin D.....218, 221-222, 258
 Jacques T.....490, 542
 Jafar J.....142, 210, 389, 438
 Jamal D.....240, 387, 397, 442, 446, 530
 Jean A.....142, 506, 550, 586, 619-620
 Jérôme V.....115, 311, 586

- Jimmy A. 114, 138, 179, 436, 505, 536, 550, 609, 611
- José A. 217, 384, 543, 550, 585-586, 588
- Julien L. 115, 310, 359, 368, 523, 550, 577
- Kalathoumi V. 148
- Kamal A. 221, 467
- Kamila M. 74, 156, 171, 173-174, 175, 197, 210, 334, 360, 413, 529, 617
- Kanyi B. 74, 101, 114-115, 368, 423, 425, 505, 553
- Karim B. 72, 142, 171, 320, 388, 434, 535
- Karima M. 142, 336, 432
- Karmardine A. 136, 179, 181-182, 273-274, 320-321, 333, 419, 446, 458-459, 528, 581-584
- Kassim A. 134, 203-204, 415-416, 517-518
- Kékéli T. 124, 140, 142, 233-234, 380, 397, 422, 463, 517
- Kodjo B. 310, 605
- Komi Z. 218, 290, 312, 390, 448, 507, 624, 625-626
- Komla T. 74, 138, 412, 526, 542-543, 604-605, 607, 614-615
- Komlavi K. 74
- Kossi K. 174, 179, 261, 264, 346, 411, 591-592
- Kwassi P. 254, 255, 262, 312, 479, 548, 585-586
- Laure A. 78, 130, 132, 416, 441, 550
- Lonlongo T. 390, 418-419, 510, 526, 528-529, 586, 615
- Lorenzo H. 108, 113, 138, 249, 337, 360, 432, 475, 586, 603
- Lucien D. 525
- M'Madi K. 142, 170, 339, 395, 456, 465, 468-469, 478
- Maecha J. 284, 389, 445, 480
- Mahamoud D. 142, 338, 340, 343, 468
- Majid I. 318, 507
- Malik T. 74, 200, 438, 530
- Mandhoir S. 61, 75, 148, 168, 179, 188, 219, 356, 380, 385, 454, 460, 464
- Mansour D. 74, 142, 168, 240-241, 343-344, 443-444
- Maoulida T. 40, 142, 177, 361, 586
- Marc A. 527, 533, 550, 588, 596-597, 604
- Marcel N. 18-19, 138, 210, 289, 391, 400, 423, 481, 585
- Marie S. 200, 292, 624, 625
- Marius G. 75, 126, 310, 390, 425, 527, 577, 586
- Marouf A. 554
- Marwan Z. 56, 72, 127, 179, 249, 334, 340, 434
- Maxence A. 188, 382, 586
- Mchami K. 250, 504, 550, 555
- Mchangama E. 74, 290, 334, 448, 531, 624-625
- Mdahoma S. 120-121, 132-133, 586
- Mdjahazi M. 241, 255, 262, 379, 398, 465, 539, 550, 586
- Mdjanahéri M. 74-75, 259, 292, 447-448, 463
- Mehdi C. 188, 196, 504
- Mhoidjou N. 127, 259, 566
- Mladjae J. 118-119, 125-126, 257, 267, 330, 373, 379, 393, 397, 422, 425, 439, 465, 524
- Mohamed I. 72, 74, 175, 179, 180, 434, 447-448, 460, 463, 590
- Mouhtar E. 519
- Mounir S. 487
- Mourad A. 74, 572
- Mousslim B. 74, 168, 356, 478
- Mousouab F. 142, 340, 442, 518
- Moussa L. 142, 144, 255, 387, 484
- Moustafa B. 142, 205, 240, 339, 444, 589-590
- Moustoifa T. 356
- Mouzamil G. 138-139, 142, 179, 214-217, 252, 275, 276, 319
- Muhamadi D. 133-134, 321, 616
- Nadhoim H. 340
- Nadir L. 75, 138, 179, 218-219, 331, 455
- Nadjati A. 138, 179-181, 210, 264-265, 281, 336, 344-345, 351, 373-374, 376, 441, 452
- Nadjim K. 142, 282, 376, 484, 611
- Naïm H. 75, 78, 80, 130, 168, 179, 186, 259, 268, 323-324, 329, 331-332, 334, 352-353, 355, 401-402, 565-566
- Nakib B. 87, 132-133, 135, 221-222, 259-260, 288, 292, 384, 388, 402, 426, 492
- Nassim G. 321, 376, 381-382, 397, 421, 427, 428, 539-540
- Nassria B. 432
- Nassuf E. 156, 210, 535, 576
- Olivier A. 74, 179, 527, 550, 612
- Othman S. 138, 179, 213-215, 240, 335, 360, 523
- Pierrette A. 56, 219, 394, 432, 438-439, 487-488, 511, 514
- Prudence B. 74, 249, 384, 422-423, 426, 463, 475, 522-523
- Rachad I. 136, 243, 291-293, 322, 396, 440, 474
- Radia N. 179, 182, 197, 199, 233, 256, 284, 311, 345, 411-415, 418, 445, 467, 471-472, 585-586, 598
- Rafik A. 181-182, 249, 368, 412
- Ralf P. 218, 328, 368, 411, 413, 475, 528, 550, 594, 601-602, 610, 615-616
- Redouane M. 139, 210
- Ridjal T. 179, 590
- Robert B. 179, 289, 346, 357, 414, 526, 589, 598, 614, 617
- Roukaya O. 74, 179, 197, 440-441, 525, 581-582, 583-584
- Ryan C. 487
- Sadia T. 74, 148, 156, 200, 438, 553, 586
- Safira R. 133, 136, 194, 376-377, 441

Sahir K.....	122, 127, 264, 271-272	Taufiq H.	452
Saïd T.....	339, 395, 490	Tété B.	82, 197, 346, 533
Salim A.....	142, 143, 206, 344, 375, 478	Toihiri E.....	141-142, 444, 468, 478
Samia P.....	74, 127, 291, 470	Twahib S.	74, 179, 252, 273
Seydalo I.....	350-351	Twayifour H.	129, 179, 207-208, 210, 273, 331-332, 465, 507
Shadir R.....	101, 167, 199, 453, 460, 490	Victor G.	166, 263, 290, 345, 372, 375, 396, 448, 488, 521, 625, 627-628
Sidonie B.....	74, 179, 250, 359, 423, 505	Walid I.....	170
Silih H....	74, 142, 144-146, 316, 343, 381, 392-393, 456-458, 470, 479, 484, 491, 510, 512, 521-522	Wilfried Q.	137-138, 150-151, 174-175, 197, 289, 312, 471, 484, 526, 533, 586, 598-600, 602, 603, 608-609, 611-612
Siti I.....	142	Xavier A.	163, 194, 254, 262-264
Soibaha C.....	127, 136, 443	Yasmina D...	179-180, 210, 273, 319-320, 334, 360, 415
Soidry A.	75, 148, 150, 185, 258, 289-290, 293, 333, 356, 402, 404-406, 424, 426, 459, 460	Yazid N.	426-427
Soilah D.....	139	Yéma K.	108, 132, 503, 506, 536, 559, 609
Sophie A.....	134, 175, 210, 256, 289, 368, 384, 390, 422, 523	Youssef A.....	507, 590
Soultoine F.....	99, 127-128, 132, 187, 204-205, 352, 353, 507-508, 561	Zaharaty J.....	142, 148, 330-331, 458, 553
Sylvia T.....	114, 142, 218, 516, 526, 527, 537, 604, 606, 612, 615-616, 618	Zainaba A.....	142, 144, 425-426, 457-458, 470-471, 477, 483

Table des figures

- Carte n° 1 : les villes enquêtées aux Comores	54
- Carte n° 2 : les villes enquêtées au Togo	55
- Cartes n° 3 : les destinations migratoires des émigrés et émigrés de retour enquêtés aux Comores et au Togo	325
■	
- Encadré n° 1 : le choix des termes employés dans l'analyse des parcours des émigrés	36
- Encadré n° 2 : le Grand mariage comorien	41
- Encadré n° 3 : dissimulations et généralisations dans les récits des trajectoires personnelles	81
- Encadré n° 4 : chronologie des crises politiques au Togo	106
- Encadré n° 5 : chronologie des crises politiques aux Comores	117
- Encadré n° 6 : le chômage aux Comores et au Togo	129
- Encadré n° 7 : les salaires impayés des fonctionnaires dans les récits des enquêtés	132
- Encadré n° 8 : les difficultés d'un départ contraint pour les enfants : le cas de Silih H.	144
- Encadré n° 9 : les mariages arrangés aux Comores et au Togo	147
- Encadré n° 10 : un intérêt marginal pour les processus de socialisation dans les études migratoires	158
- Encadré n° 11 : les « trois âges » de l'émigration africaine rurale	162
- Encadré n° 12 : un exemple de représentations de la réussite dans un clip togolais	164
- Encadré n° 13 : les interprétations divergentes du terme <i>Je-viens</i> aux Comores	170
- Encadré n° 14 : les établissements privés fréquentés par les enquêtés	179
- Encadré n° 15 : un durcissement de la frontière franco-comorienne à Mayotte qui affecte les parcours migratoires : le cas de Rachad I.	243
- Encadré n° 16 : les voyages vers Mayotte en <i>kwassas-kwassas</i>	244
- Encadré n° 17 : la domination de la France sur les quatre îles de l'archipel comorien au 19 ^e siècle	313
- Encadré n° 18 : la crise de Majunga en 1976	318
- Encadré n° 19 : l'observation des réadaptations des projets migratoires des étudiants comoriens qui ont aidé à la réalisation de l'enquête de terrain en Grande Comore	356
- Encadré n° 20 : la réorientation de la géographie migratoire étudiante comorienne vers les pays de la Ligue Arabe	361
- Encadré n° 21 : les profils migratoires des Comores et du Togo selon l'UNICEF	364
- Encadré n° 22 : les condamnations de « la culture de la dépendance » chez les acteurs institutionnels français chargés des migrations	399
- Encadré n° 23 la « circulaire Guéant » et le passage du statut d'étudiant au statut de travailleur	598
■	
- Extrait du journal de terrain n° 1 : un exemple de refus d'entretien	62
- Extrait du journal de terrain n° 2 : la perception d'un accès différencié au consulat	272
- Extrait du journal de terrain n° 3 : les agents consulaires sollicités pour obtenir des visas	285
- Extrait du journal de terrain n° 4 : l'équipement des maisons bâties par les émigrés	384
- Extrait du journal de terrain n° 5 : le prestige associé à la voiture	609

- Graphique n° 1 : la sur-représentation des hommes au sein des enquêtés	78
- Graphique n° 2 : nombre et proportion d'enquêtés selon leur âge	79
- Graphique n° 3 : les catégories socio-professionnelles des enquêtés comoriens et togolais	83
- Graphique n° 4 : une représentation de l'espace social	89
- Graphiques n° 5 : nombre et proportion d'enquêtés selon leur niveau de diplôme	90
- Graphique n° 6 : les périodes d'émigration des enquêtés	92
- Graphique n° 7 : proportion d'étrangers majeurs régularisés, ayant passé au moins une année en France en séjour irrégulier parmi l'ensemble des étrangers admis au séjour en 1999-2001	279
- Graphique n° 8 : fréquence des vacances des émigrés comoriens et togolais enquêtés	435
- Graphiques n° 9 : le rapport au retour des émigrés enquêtés	517
- Graphique n° 10 : date des retours des émigrés et descendants d'émigrés enquêtés	520
- Graphique n° 11 : les emplois occupés par les émigrés de retour enquêtés	531
- Graphique n° 12 : la fréquence des séjours dans le pays d'origine avant le retour	534
- Graphique n° 13 : la catégorie socio-professionnelle des émigrés de retour enquêtés, avant leur retour	540
- Graphiques n° 14 : la catégorie socio-professionnelle des émigrés comoriens et togolais enquêtés	541
- Graphiques n° 15 : le niveau de diplôme des émigrés et émigrés de retour comoriens et togolais enquêtés	545
- Graphiques n° 16 : le rapport au retour des émigrés enquêtés selon le sexe	550
- Graphiques n° 17 : l'âge des émigrés enquêtés préparant leur retour et des émigrés de retour enquêtés au moment de leur réinstallation	553
- Graphiques n° 18 : situation matrimoniale et parenté dans le pays d'accueil des émigrés de retour enquêtés	556

- Observation n° 1 : un exemple de politisation de la migration par une association d'émigrés	108
- Observation n° 2 : critiquer les émigrés en coulisses : l'exemple de Naïm H. et de son demi-frère	401
- Observation n° 3 : la préparation des corps pour l'arrivée en vacances	451
- Observation n° 4 : les cortèges pour l'arrivée des émigrés en vacances	454

- Photographie n° 1 : les images de l'émigration dans une maison comorienne	185
- Photographies n° 2 : les ambassades et consulats de France à Lomé et Moroni	271
- Photographies n° 3 : exemples de maisons construites par des émigrés comoriens	383
- Photographie n° 4 : exemple de maison meublée par une émigrée comorienne	385
- Photographies n° 5 : les voitures inutilisées des émigrés	386
- Photographie n° 6 : les travaux de voirie à Ivembeni	388
- Photographies n° 7 : l'ostentation des émigrés pendant les Grands mariages comoriens	461
- Photographies n° 8 : les lieux de loisirs réputés aux Comores et au Togo	472



- Tableau n° 1 : niveau d'instruction des migrants internationaux (en pourcentage de l'ensemble des migrants)	39
- Tableau n° 2 : bilan des entretiens informatifs en France, aux Comores et au Togo	51
- Tableau n° 3 : nombre et catégories d'entretiens réalisés dans chaque ville	53
- Tableau n° 4 : enquêter auprès des émigrés en France et dans le pays d'origine	57
- Tableau n° 5 : bilan des entretiens avec des non-émigrés	58
- Tableau n° 6 : bilan des entretiens sociologiques biographiques et informels	66
- Tableau n° 7 : la durée des entretiens	67
- Tableau n° 8 : bilan du suivi des enquêtés pendant l'enquête de terrain	72
- Tableau n° 9 : les entretiens croisés avec différents membres d'une même famille	74
- Tableaux n° 10 : demandeurs d'asile et réfugiés comoriens et togolais depuis 1992	105
- Tableau n° 11 : comparaison d'indicateurs socio-économiques aux Comores et au Togo	125
- Tableau n° 12 : les profils des enquêtés qui ont émigré pendant leur enfance	142
- Tableau n° 13 : proportion des émigrés dans la population nationale (Comores, Togo)	169
- Tableaux n° 14 : données statistiques sur les migrations légales et clandestines aux Comores et au Togo	228
- Tableau n° 15 : prix des billets d'avion entre Lomé/Moroni et Paris	253
- Tableau n° 16 : récapitulatif du coût des démarches à entreprendre pour obtenir un visa	255
- Tableaux n° 17 : les données statistiques de l'ONU relatives aux migrations comoriennes et togolaises (1990-2013)	299
- Tableau n° 18 : les villes françaises dans lesquelles ont vécu les émigrés et émigrés de retour enquêtés aux Comores et au Togo	338
- Tableau n° 19 : statistiques de la présence comorienne et togolaise aux États-Unis entre 2004 et 2013	358
- Tableau n° 20 : nombre de demandeurs d'asile togolais dans les pays d'asile les plus importants (1994-2005)	359
- Tableau n° 21 : les transferts de fonds des émigrés (Comores, Togo)	378
- Tableau n° 22 : les émigrés de retour enquêtés ayant connu une trajectoire de reproduction sociale	580
- Tableau n° 23 : la situation contrastée des Comoriens et Togois sur le marché du travail en France	600

Table des matières

Résumé de la thèse	5
Remerciements	9
Sommaire	11
Sigles	13
Introduction générale	
Franchir les frontières internationales pour s'affranchir des frontières sociales	
Sociologie comparée des expériences de mobilité sociale d'émigrés comoriens et togolais	17
Section 1 – Penser les liens entre mobilités internationales et (im)mobilités sociales au prisme des parcours d'émigration	21
A – Les prémices de l'articulation des mobilités : quand le déplacement dans l'espace produit de l'ascension sociale	21
B – La reproduction globale des inégalités : la mobilité internationale contribue à l'immobilité sociale	22
1) Les mobilités économiques des Suds : entre reproduction du groupe d'origine et déclassement en immigration	23
2) Les mobilités élitistes : circuler et perpétuer la domination sociale	25
C – Décloisonner les analyses de la mobilité sociale en terrain migratoire	28
1) De l'immobilité statistique aux perceptions de la mobilité par les acteurs	28
2) Une mobilité sociale à travers les frontières et les espaces sociaux : être (im)mobile <i>ici</i> et <i>là-bas</i>	32
3) De la mobilité sociale professionnelle aux parcours sociaux des migrants	34
Section 2 – Une sociologie des appropriations différenciées de la mobilité : question de recherche et hypothèses	37
A – Des particularismes nationaux aux histoires migratoires collectives	38
B – Des mobilités sous contraintes politiques	43
C – Des expériences de mobilité socialement ancrées	45
Section 3 – La mise en place de l'enquête : ethnographier les expériences de mobilités spatiales et sociales	48
A – Appréhender les migrations internationales aux Comores et au Togo	48
1) La faiblesse des archives et statistiques institutionnelles	49
2) Deux bibliographies lacunaires	49
3) Le recours aux entretiens informatifs	50
B – Trois pays d'investigation et trois moments d'enquête (Togo, France et Comores)	52
C – Le recours aux entretiens biographiques comme méthode centrale de la recherche	56
1) Diversifier les éclairages des parcours migratoires : interroger des émigrés, des émigrés de retour, des non-émigrés et des descendants d'émigrés	56
a) Les entretiens avec des émigrés et des émigrés de retour	56
b) Interroger le rapport à la mobilité : les éclairages apportés par les non-émigrés	57
c) Un autre regard sur les parcours migratoires : les descendants d'émigrés	58
2) Entrées sur le terrain et négociations des entretiens	58
a) La diversité des voies d'entrée sur le terrain	59
b) Des terrains contrastés aux Comores et au Togo	59
c) Présentation de l'enquête et refus d'entretiens	61
3) Le recueil des récits biographiques	63
a) Recueillir les récits de vie par des entretiens semi-directifs	63
b) Les conditions matérielles du déroulement des entretiens	64
c) Deux types d'entretiens sociologiques : les entretiens informels et les entretiens biographiques	66
d) Illusion biographique ou apports des récits de vie ?	67

D – Compléter les entretiens par des observations dans les pays d’origine	71
1) Suivre les enquêtés et observer leurs activités quotidiennes en vacances ou au retour	71
2) Prolonger l’enquête dans les familles	73
3) Des observations menées hors du cadre familial	75
E – Faire varier les propriétés des enquêtés :	
comparaison multidimensionnelle et population d’enquête hétérogène	77
1) Le genre des enquêtés	77
2) L’âge des enquêtés	79
3) Le milieu social des enquêtés	80
a) Quand les enquêtés ne parlent pas de classes sociales	80
b) Les professions des enquêtés : un indicateur des positions sociales	82
c) Les définitions des catégories sociales adoptées dans cette thèse	84
4) Le niveau de diplômes des enquêtés	90
5) Les différentes périodes d’émigration des enquêtés	91
6) Les pays de destination des enquêtés : la place de la France dans la géographie migratoire	92
7) La durée des périodes d’émigration	93
Annnonce de plan	94

Première partie

Devenir émigré - S’engager dans un processus de mobilité sociale par la migration 97

Chapitre 1 - « C’est mieux de partir ailleurs, c’est pas la peine de rester » : une mobilité imposée ? 99

Section 1 – « Exit option » : l’exil face aux expériences de contraintes politiques	104
A - « La grande majorité, c’est des exilés de la démocratie » :	
la construction d’une lecture politisée de l’émigration togolaise	106
1) La double politisation des causes de l’émigration togolaise	107
2) Des crises politiques à l’origine de mobilités régionales	111
3) Un registre politique peu présent dans les récits individuels d’émigrés	113
B - Une lecture politique absente aux Comores	116
1) L’absence de politisation des questions migratoires aux Comores	117
2) Des mobilités régionales dans les périodes de tensions politiques	119
3) La dépolitisation des causes de l’émigration dans les récits individuels	120
Section 2 – « C’est partout pareil, les gens qui se déplacent, c’est pour chercher la vie » :	
des généralisations diffuses aux perceptions multiformes des contraintes économiques	122
A - L’émigration comme nécessité collective chez les enquêtés les plus précaires	125
B - Les contraintes professionnelles d’un marché du travail peu accessible :	
les récits des diplômés des milieux populaires	128
C – Se soigner et étudier : une émigration contrainte par les perceptions	
des infrastructures nationales dans tous les milieux sociaux	134
1) Émigrer pour se soigner dans de bonnes conditions	134
2) Émigrer pour être mieux formé	136
Section 3 – « On n’a pas trop son mot à dire » :	
quand la contrainte se construit dans le cadre familial	140
A - Réunir la famille dans le pays d’accueil :	
le départ contraint des enfants dans les familles dispersées	141
B - Mariages arrangés et mobilités forcées des jeunes femmes	147
C - L’éloignement comme sanction familiale à l’encontre des adolescents	149
Conclusion	152

Chapitre 2 - Socialisations à l'émigration et rapport cosmopolite à l'international	155
Section 1 – Apprendre l'émigration : des processus socialement différenciés de socialisations à la mobilité	159
A – La conversion des milieux sociaux précaires à la mobilité internationale	161
1) Une conversion par les pratiques culturelles	163
2) La figure socialisatrice de l'émigré	166
3) Les émigrés, une figure sociale routinière aux Comores	169
4) Des conversions orientées vers le haut de l'espace social	171
B – Les vertus de la mobilité : des socialisations de renforcement dans les familles aisées	172
1) S'imprégner des pratiques familiales de mobilité	173
2) Des pratiques culturelles tournées vers la France	175
3) Apprendre la mobilité à l'école	177
4) Partir en vacances : la pratique directe de la mobilité dans les catégories supérieures	181
C – Des socialisations de transformation dans les positions sociales médianes	182
1) La dispersion des familles populaires : une socialisation par les proches	183
2) Les socialisations à la mobilité dans un cursus scolaire public	185
3) Pratiquer une première mobilité nationale	187
4) Des socialisations de transformation aux effets limités	188
Section 2 – Les ressources de la mobilité internationale : lignes de fractures et convergence des perceptions de la réussite en migration	192
A – Des socialisations de classes : migrer pour l'argent ou pour les diplômes	193
1) L'émigration économique des catégories populaires	193
2) L'émigration étudiante des catégories supérieures	195
B- Des socialisations genrées : les perceptions différenciées des émigrés et émigrées populaires	198
C – Partir, se former, travailler et revenir : homogénéisation relative des dispositions sociales à la mobilité	201
1) Une valorisation de la formation dans tous les milieux sociaux	202
2) Une trame commune de l'émigration : l'enchevêtrement des causes	207
3) Proximité des mises en récit et diffusion d'un rapport cosmopolite au monde	208
Section 3 – La sélection familiale implicite de l'émigré	212
A – Une tendance discursive à valoriser la volonté individuelle	213
1) Faire primer la décision individuelle sur le rôle des proches	213
2) Des proches pleinement écartés des récits individuels	214
B – Être celui qui part : les critères intériorisés de la sélection familiale	216
1) Un droit d'aînesse dans l'émigration	216
2) Les possibilités financières du départ remodelent la sélection initiale	217
3) Quand le genre de l'émigré transforme la priorité de l'aînesse	219
4) Être diplômé pour pouvoir partir	220
Conclusion	222

Deuxième partie

Franchir la frontière - Une mobilité sociale sous contraintes	225
Chapitre 3 - Faire avec le visa : s'accommoder d'un obstacle politique	227
Section 1 – Perception générale d'une fermeture des frontières et politiques hétérogènes des visas	233
A – « Un long parcours du combattant » pour l'obtention des visas au Togo	233
1) La perception d'une complexification des dossiers	233
2) La médiatisation des refus de visas : faire face à l'arbitraire dans tous les milieux sociaux	235
3) Une résistance plus longue à l'affermissement du régime des visas	236
B – « Avant c'était facile, pas comme maintenant » : de l'âge d'or d'une circulation libre à la fermeture des frontières aux Comores	239
1) Le souvenir d'une période révolue de mobilités moins contrôlées	239
2) La condamnation des « milliers de morts Balladur »	242
3) La crispation de la politique migratoire aux Comores autour du cas de Mayotte	245
Section 2 – La mobilisation inégale des ressources	249
A – « En Europe, c'est pas n'importe qui, il faut certaines capacités » : la hausse du coût des visas	250
B – La mobilisation multiforme des ressources économiques	256
1) Utiliser ses revenus propres dans les catégories supérieures	256
2) Les stratégies contrastées des familles populaires	257
a) Le recours à l'épargne familiale	257
b) La valorisation financière du patrimoine agricole familial	258
c) L'endettement dans un cercle familial élargi : mobiliser des ressources financières collectives	260
C – Bénéficier d'un capital social, ici et là-bas	261
1) L'inégal appui sur un capital social international	261
2) La dispersion internationale des familles comme ressource des milieux populaires	264
3) L'appui sur des réseaux associatifs aux Comores	266
Section 3 – Faire face aux soupçons	269
A – Le consulat de France, un lieu jugé inhospitalier	270
1) Un consulat inaccessible et réservé aux Blancs selon les enquêtés les plus modestes	270
2) « Chaque fois que je fais ma demande, j'ai la peur au ventre » : une mauvaise qualité d'accueil interprétée comme du racisme chez les diplômés	272
3) Des refus de visas peu justifiés et jugés arbitraires	274
B – Individualisation des dossiers et interactions avec les agents consulaires : quand l'altérité du demandeur éveille les soupçons	277
1) Faire comparaître les demandeurs pour contrôler la fraude documentaire	277
2) Mesurer le risque migratoire à l'aune du profil socio-économique des demandeurs	279
3) L'importance de la maîtrise du français dans les entretiens individuels	281
4) Une tolérance plus grande à l'égard des demandeurs issus des catégories supérieures	283
C - Comores – Togo : des refus de visas inégaux	286
Section 4 – À la lisière de la frontière légale : le visa et ses pratiques illégales	288
A – La mise à distance des pratiques illégales	289
B – Les voies illégales d'un départ légal	290
C – La sélectivité sociale de la clandestinité	292
Conclusion	295

Chapitre 4 - « T'as un premier choix, la France » :	
les recompositions limitées d'une géographie des départs	297
Section 1 – Une cartographie migratoire (post-)coloniale	303
A – Des routes migratoires togolaises forgées par les colonisations successives	304
1) La domination coloniale modèle les mobilités internes et régionales	307
2) « J'avais choisi l'Allemagne bon, pour des raisons un peu historiques » : l'Allemagne, un pôle important des destinations européennes	308
3) « La France, c'est normal » : la France, principale destination en Europe	311
B – La colonisation française a façonné la géographie migratoire comorienne	312
1) Zanzibar, le premier pôle d'émigration comorien	315
2) « Avant, les Comoriens ils ne connaissent que Madagascar »	316
3) La Réunion : une étape migratoire importante	319
4) « Ça reste la France l'idéal » : la métropole comme destination cardinale	320
5) Mayotte : circulations anciennes dans l'archipel et accroissement récent des départs vers le DOM	321
Section 2 – Cartographie des goûts et dégoûts migratoires	323
A – Les hiérarchisations socialement différenciées des destinations : affinités et mises à distance	325
1) « Y'a rien là-bas » : le rejet des destinations régionales	328
2) « Le label français, c'était la qualité » : une géographie du prestige des diplômes	332
3) L'émergence de nouvelles destinations prestigieuses dans les catégories supérieures	335
B – Une France métropolitaine composite	337
1) « Paris est vaste, c'est le cœur du monde » : un choix professionnel par défaut	338
2) « C'est vrai, Marseille c'est Moroni ! » : goûts et dégoûts comoriens pour une ville d'immigration	340
a) La condamnation de la pauvreté et de la délinquance à Marseille	341
b) Des rapports opposés à une ville cosmopolite	342
3) Lille et Poitiers, deux villes d'accueil centrales des Togoais en France	345
Section 3 – Quand la fermeture de la frontière légale réoriente les routes migratoires	347
A – S'accommoder de la frontière et mettre toutes les chances de son côté	348
1) « J'ai l'idée mais nous n'avons pas les moyens » : chercher les ressources nécessaires au franchissement de la frontière	349
2) Les adaptations des projets étudiants pour éviter les refus de visas	350
B - Se heurter à la frontière : tenter de venir en France par d'autres chemins	352
1) Émigrer par étapes	352
2) Les échecs de la mobilité par étapes faute de ressources suffisantes	353
C – Contourner la frontière : éviter la France	357
1) Amérique du Nord et pays européens : des destinations jugées ouvertes dans les milieux populaires togolais	357
2) Le Moyen-Orient : une autre route migratoire comorienne	360
Conclusion	363

Troisième partie

Vivre en émigration - Construire sa mobilité sociale à distance **365**

Chapitre 5 - « La présence de l'absent ». Rôles des émigrés et attentes des familles : des parcours enserlés dans le devoir de réussir **367**

Section 1 – « J'étais comme le chef de famille, donc tout le monde comptait sur moi » : réussir à prendre en charge sa famille dans les milieux populaires	370
A – La naturalisation d'un devoir d'assistance par les émigrés	372
1) La « mission » des émigrés populaires : une lecture économique et stratégique marginale	372
2) L'intériorisation d'un devoir familial et moral d'entraide	374

3) Une solidarité interprétée comme un devoir culturel ou religieux	375
B – Une migration qui doit se matérialiser dans le pays d’origine	377
1) L’émigré comme pourvoyeur de ressources	378
2) L’émigré bâtisseur	381
3) L’émigré développeur	386
a) Le poids des associations comoriennes	386
b) Les projets individuels de développement au Togo	389
4) L’émigré entrepreneur	391
5) L’émigré passeur	393
C – Les écarts entre les attentes familiales et les rôles appropriés par les émigrés	395
1) L’irrégularité des aides financières	396
2) « C’est une politique d’assistanat » : les fondements contestés des envois de fonds	398
3) Des appuis sollicités et négociés	399
4) Se conformer au rôle pour éviter les risques de crises familiales	402
5) Un affaiblissement des attentes sous conditions	405
Section 2 – Dépasser le familialisme immigré : la diversité des rôles des émigrés	409
A – Acquérir des ressources scolaires pour perpétuer la domination sociale familiale : les attentes migratoires des catégories supérieures	410
1) Les récits de la liberté acquise en émigration	410
2) Des attentes financières à contre-sens	412
3) Obtenir de bons diplômes : les attentes des familles aisées	417
B - Les attentes symboliques vis-à-vis des émigrés	420
1) « On est avec eux tout le temps, tout le temps » : la présence symbolique contre la distance géographique	421
2) Revenir régulièrement et passer du temps avec sa famille	425
Conclusion	427

Chapitre 6 - Les retours en vacances : entre attentes familiales et moments de transformation de la position des émigrés **431**

Section 1 – Les inégalités face aux retours en vacances	434
A – Les pratiques différenciées des vacances au sein des émigrés : fréquences et rapports variés des séjours dans le pays d’origine	436
1) Absence de retours et évolution des rapports aux vacances au cours du parcours migratoire	436
2) Partir en vacances hors de son pays d’origine	438
B - « Faut vraiment avoir les moyens pour revenir tous les ans » : s’organiser face à des retours coûteux	439
1) Des pratiques inégales selon les revenus	440
2) Organiser des retours coûteux dans les milieux populaires	441
3) Quelques cas de retours populaires fréquents	443
4) Ne pas revenir trop régulièrement	445
C – Régulariser sa situation en France : un préalable aux retours	446
1) Les circulations facilitées des émigrés aux situations légales stabilisées	446
2) Les circulations entravées d’émigrés aux situations légales instables	447
Section 2 – Incarner la réussite	449
A – Mises en scène et contrôles des corps émigrés	450
1) Quand les corps racontent l’émigration dès les premiers instants des vacances	450
2) Le contrôle moral sur les corps émigrés	456
3) Une sexualité émigrée peu contrôlée	459
B – « Celui qui revient, c’est comme une étoile brillante qui doit illuminer tout le monde » : prolonger la distribution matérielle pendant les retours	461
1) Les distributions lors de moments ritualisés	461
2) Les distributions dans la vie quotidienne	463

C – Savoirs et savoir-faire : la figure des émigrés diplômés	466
D – Les lieux de la représentation : du cadre familial unique à la multiplication des scènes	467
1) Passer des vacances en famille	468
a) Des vacances familiales revendiquées	468
b) Des vacances en famille subies	470
2) S'éloigner du cadre domestique : la distinction de loisirs élitistes	471
Section 3 – Négocier sa position d'émigré : les recompositions des relations sociales	475
A – Devenir émigré et gérer les faux pas	476
1) « Même quand on quitte sa chambre deux jours, on est marqué » : les émigrés redécouvrent et se réadaptent à leur pays d'origine	476
2) Les remarques des proches vis-à-vis des comportements des émigrés	478
3) Les échanges réparateurs des émigrés	482
B – Perdre la face : vers un affaiblissement des relations sociales	483
1) Prendre ses distances vis-à-vis d'un rôle idéalisé de l'émigré	486
2) Les pratiques d'entre-soi des émigrés en vacances	487
3) Des liens familiaux distendus	488
C – Garder la face : les réajustements des hiérarchies familiales	489
Conclusion	493

Quatrième partie

Revenir - La fabrique de l'ascension sociale par le retour 497

Chapitre 7 - « Le projet on l'a, ça se construit, ça se prépare » : la fabrique des retours 499

Section 1 – « C'est un aller simple, ils reviendront jamais » : vers la fin du mythe du retour	502
A – Comparer pays d'accueil et pays d'origine : l'identification d'obstacles au retour dans les récits des émigrés	503
1) Le contexte politique comme « épée de Damoclès » : des retours pensés au rythme de la chronologie politique du pays d'origine	503
2) Les réticences vis-à-vis d'un retour dans un pays jugé peu développé	507
B – Processus d'intégration en France et intentions de retour : deux logiques qui s'entremêlent	510
1) Les temporalités longues de l'émergence des aspirations au retour	511
2) Quand l'horizon du retour guide la trajectoire socio-professionnelle en France	512
3) L'ascension sociale en France n'empêche pas les projets de retour	513
C – Des intentions de retour majoritaires à l'accélération des retours	514
1) Un rapport au retour très consensuel	516
2) L'accélération des retours aux Comores et au Togo	519
Section 2 – Être plus ou moins disposé au retour	520
A – « Les gens imaginent pas qu'on puisse rentrer, rentrer » : les faibles dispositions au retour dans les milieux populaires	521
B – « Elle m'a dit écoute, viens, tente ta chance et tu verras » : les fortes dispositions au retour des membres des catégories supérieures	525
Section 3 – La sélectivité sociale du retour	528
A – Un retour qui se prépare	529
1) Préparer son projet professionnel	529
2) Obtenir une situation professionnelle stable et valorisée	530
a) Devenir cadre dans les secteurs public ou privé	531
b) Devenir chef d'entreprise ou travailleur indépendant	533
3) Revenir régulièrement ou préparer son retour à distance	534
B – Disposer des ressources nécessaires au retour	536
1) Posséder des ressources économiques	538
2) S'appuyer sur son capital social	542

3) Valoriser ses ressources scolaires	544
C – Les expériences genrées des retours	548
D – Les temporalités des migrations de retour dans les parcours biographiques	552
1) Revenir à la retraite dans les milieux populaires	554
2) Revenir après les études ou au cours de la carrière professionnelle dans les catégories supérieures	556
Conclusion	557
Chapitre 8 - Se réinstaller et réussir :	
les trajectoires sociales contrastées des émigrés de retour	561
Section 1 – Les retours populaires : une difficile voie d'accès à la mobilité sociale ascendante dans le pays d'origine	563
A – Écourter une migration par étapes et revenir d'un pays proche : se faire oublier et faire oublier le stigmate de l'échec migratoire	564
B – Revenir et repartir : les aspirations à la mobilité sociale intergénérationnelle dans le pays d'accueil	567
C – Perdre et préserver sa face : des possibilités imbriquées	569
D – Quelques cas d'ascension sociale : des voies nationales d'un retour populaire réussi ?	575
1) Dispersion familiale et ascension sociale au fil des générations aux Comores	576
2) Quand l'État togolais et la coopération internationale appuyaient les migrations étudiantes populaires	577
Section 2 – Le retour des héritiers : la forte reproduction sociale de l'élite par la mobilité internationale	578
A – Maintenir les positions sociales dominantes au retour	579
1) La conjonction des dispositions au retour et des ressources dans les pays d'origine et d'accueil	579
2) Le milieu social d'origine : un facteur déterminant de la reproduction sociale des élites migratoires	581
3) Les perceptions nuancées des trajectoires de mobilité sociale au retour	583
B – Le retour des « bounty »	584
1) Le retour des couples mixtes	585
2) Quand les descendants d'émigrés réinvestissent le pays d'origine de leurs parents	587
C – Subir le stigmate de l'échec : le déclassement par le bas au retour	591
Section 3 – Construire une mobilité sociale ascendante au retour : les expériences de promotion sociale des enfants des fractions les plus basses des catégories supérieures	594
A – En finir avec le déclassement descendant vécu en France	596
1) Les « galères » du parcours étudiant	597
2) La difficile entrée sur le marché du travail en immigration	599
3) Se sentir étranger dans une société jugée raciste	602
B – Améliorer sa position sociale	606
1) Obtenir un statut professionnel jugé plus prestigieux	606
2) Accéder à un certain confort matériel	607
3) Se sentir utile et reconnu	612
C – « Ah ouais je ne regrette pas, je me sens mieux dans ma peau » : changer de cadre de vie au retour	614
D – Une réinsertion contrastée au retour : isolement et entre-soi des émigrés de retour	616
E – Prendre un nouveau départ	619
Section 4 – Affronter l'expulsion et revenir sous la contrainte : les expériences inégales de mobilité sociale au retour	622
A – Réussir au retour malgré l'expulsion : le cas des catégories supérieures	625
B – Une réinsertion plus difficile dans les catégories populaires	627
Conclusion	629

Conclusion générale	631
Section 1 - Des appropriations différenciées de la mobilité	631
A - Les parcours contrastés de mobilité sociale en migration	632
1) La forte immobilité spatiale des catégories sociales les plus modestes	632
2) Une mobilité sociale pour les siens : inégalités d'accès à la promotion sociale dans les catégories populaires	633
3) Forger son ascension sociale : la production des élites migratoires dans les fractions basses des catégories supérieures	635
4) La reproduction de la domination sociale dans les milieux sociaux les plus aisés	636
B - Le poids des frontières politiques et sociales dans les parcours migratoires	638
1) Quand les frontières politiques contraignent les parcours de mobilité	638
2) La première frontière : la différenciation sociale des parcours	639
Section 2 - Enquêter les parcours biographiques des émigrés : les apports généraux d'une recherche menée dans deux pays africains	640
A - La banalisation de l'objet migratoire	640
B - Une science de l'émigration pour penser les différents espaces de la migration	643
C - Des parcours migratoires aux parcours biographiques : penser les perceptions de la mobilité sociale	644
D - Un terrain migratoire comparé : apports et limites d'une comparaison multidimensionnelle	645
Section 3 – De possibles prolongements de la recherche	648
A - Explorer des histoires familiales multi-situées	648
B - Enquêter les mobilités Sud-Sud	649
C - Les résistances aux processus de socialisations	649
D - La recomposition du champ des élites africaines	650
E - Savoir-migrer et compétences face aux frontières	651
F – Les émigrés aux prises avec l'action publique	651
 Bibliographie	 653
Bibliographie sur les Comores	653
1) Webographie (Comores)	653
2) Articles de presse (Comores)	653
3) Articles, livres et rapports (Comores)	656
Bibliographie sur le Togo	663
1) Webographie (Togo)	663
2) Articles de presse (Togo)	663
3) Articles, livres et rapports (Togo)	666
Bibliographie générale	671
1) Articles de presse	671
2) Articles, livres et rapports	671
 Index des notions	 727
Index des enquêtés	729
Table des figures	732
Table des matières	735